Consultation
sur place

RG I
5671

H 483

HISTOIRE

D'ANGLETERRE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
Rue de Vaugirard, 9.

HISTOIRE
D'ANGLETERRE

PAR

LE DOCTEUR JOHN LINGARD

TRADUITE

PAR M. LÉON DE WAILLY

AVEC LA CONTINUATION JUSQU'A NOS JOURS

TOME PREMIER

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
H. 636
483
G. 5671 (1)

PARIS
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
19, RUE DE LILLE

1845

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

BRETAGNE ROMAINE.

César envahit deux fois la Grande-Bretagne. — Tribus britanniques. — Leurs mœurs. — Leur religion. — Leur gouvernement. — Conquête graduelle de la Bretagne par les Romains. — Son état sous les empereurs. — Conversion des naturels au christianisme. — Les Romains abandonnent l'île.

[Avant J.-C. 55.] C'est à la plume d'un général romain que nous devons nos premières notions sur l'histoire de la Bretagne. Jules-César, dans le court espace de trois années, avait conduit ses légions victorieuses du pied des Alpes à l'embouchure du Rhin. De la côte des Morins il pouvait apercevoir les blanches falaises de l'île voisine, et le conquérant de la Gaule aspira à la gloire d'ajouter la Bretagne aux domaines de Rome. L'impuissance ou le refus des matelots gaulois de lui faire connaître le nombre des habitants, leur manière de combattre et leurs institutions politiques; la prudence ou la timidité de Volusenus, qui, envoyé aux renseignements, était revenu sans avoir osé communiquer avec les naturels, ne servirent qu'à enflammer sa curiosité et à irriter son ambition. Les Bretons, en prêtant assistance à ses ennemis, les Venètes, lui fournirent un prétexte plausible à hostilités; et le vingt-six du mois d'août, dans la cinquante-cinquième année avant l'ère chrétienne, César fit voile de Calais avec l'infanterie de deux légions. Traverser le détroit fut l'affaire de quelques heures; mais lorsqu'il vit devant lui les hauteurs couronnées d'une multitude d'hommes armés, il changea de direction, et, côtoyant le rivage, il alla jeter l'ancre devant le lieu qu'occupe maintenant la ville de Deal. Les naturels suivaient avec soin les mouvements de la flotte, poussant leurs chevaux dans les vagues et, par leurs gestes et leurs cris, défiant les envahisseurs. L'aspect de ces barbares nus et une crainte superstitieuse d'offenser les dieux de ce monde inconnu répandirent un moment l'alarme parmi les Romains; mais bientôt le porte-enseigne de la dixième légion, invitant ses cama-

rales à le suivre, sauta dans la mer avec son aigle : plusieurs détachements s'élancèrent aussitôt des bâtiments les plus voisins. Après une courte lutte, le rivage fut emporté, et la valeur inexpérimentée des naturels céda aux armes et à la discipline de leurs ennemis.

Si les Romains avaient la prééminence dans l'art de la guerre, leur science nautique laissait beaucoup à désirer. La quatrième nuit après leur arrivée, la violence du vent augmenta le gonflement ordinaire des vagues dans les grandes marées : les vaisseaux qui avaient été halés sur le rivage se remplirent d'eau ; ceux qui étaient à l'ancre furent entraînés à la mer, et une escadre employée à amener de la cavalerie de la Gaule fut entièrement dispersée. Les chefs bretons, qui étaient venus au camp solliciter la paix, remarquèrent la consternation causée par ces événements sinistres ; et, s'étant retirés séparément sous divers prétextes, ils se cachèrent, avec leurs forces, dans les bois voisins. César ne se douta de leur dessein que lorsqu'il apprit que la septième légion, qu'on avait envoyée fourrager, était entourée et accablée par une multitude d'ennemis. Le reste de l'armée arriva à temps pour arracher à la mort ceux qui survivaient. Mais les Bretons, fidèles à leur plan, expédièrent des messagers aux tribus voisines, pour leur représenter que les envahisseurs étaient en petit nombre, et leur démontrer la nécessité d'intimider les aventuriers futurs en exterminant ceux-ci. Un assaut général fut bientôt donné au camp romain ; et, quoiqu'il n'eût pas réussi, il fit réfléchir César sur le danger manifeste de sa position, si le mauvais temps interrompait ses communications avec la Gaule, et le retenait l'hiver sur un rivage étranger, sans renforts ni provisions. Pour sauver sa réputation, il accepta avec joie, de quelques-uns des naturels, une promesse illusoire de soumission, et se hâta de revenir avec son armée dans la Gaule, après une courte absence de trois semaines. Il est évident qu'il n'avait guère lieu de se vanter du succès de cette expédition ; aussi affecte-t-il, dans ses Commentaires, de la représenter comme entreprise dans un seul but de découverte. Mais à Rome elle fut saluée comme le prélude des plus brillantes victoires : une simple invasion en Bretagne se métamorphosa en conquête d'un monde nouveau, et le sénat décréta qu'on rendrait aux dieux immortels des actions de grâces de vingt jours [1].

[Av. J.-C. 54.] L'hiver suivant fut employé très-activement de part et d'autre à faire des préparatifs. Au printemps, l'armée ro-

1. Cæs. *De Bell. gall.* IV, 20-36. Dio, XXXIX, 120. César, dans ses lettres, représente l'île comme étant d'une immense étendue, un autre monde : *alium orbem terrarum*. Tumen. *Paneg.* p. 174. Quant à son succès, Lucain dit clairement :

Territa quæsitis ostendit terga Britannis. (LUC., II, 572.)

maine, composée de cinq légions et de deux mille chevaux, quitta les côtes de la Gaule sur une flotte de plus de huit cents vaisseaux. A la vue de cet immense armement qui s'allongeait à travers le détroit, les Bretons se retirèrent avec précipitation dans les bois, et les envahisseurs débarquèrent sans opposition à l'endroit même qu'ils avaient occupé l'année précédente. César se mit immédiatement à la poursuite des naturels ; mais il fut rappelé le jour suivant par la nouvelle du désastre arrivé à sa flotte. Une tempête s'était élevée dans la nuit ; quarante vaisseaux étaient totalement perdus, et beaucoup d'autres échoués sur le rivage. Pour se garantir de semblables accidents, il ordonna d'amener le reste au delà du point qu'atteignait la marée et de l'entourer d'une fortification de terre. Dix jours furent employés à cette tâche laborieuse ; après quoi les envahisseurs reprirent leur marche vers l'intérieur du pays. Chaque jour était marqué par quelque rencontre partielle, et il paraît que les naturels obtenaient fréquemment l'avantage. Leur politique était d'éviter un engagement général. Divisés en petits corps, mais postés à la portée de la voix, ils surveillaient la marche de l'ennemi, tuaient les traîneurs et profitaient soigneusement de toutes les occasions de lui nuire. Leurs principaux guerriers, qui combattaient en char, arrachaient par leur adresse et leur intrépidité les applaudissements des Romains. Au bord d'un précipice ou sur une descente rapide, ils guidaient leurs chevaux aussi sûrement que dans la plaine. Aucun danger ne les effrayait : ils rasaient hardiment la ligne romaine, épiaient toutes les occasions de rompre les rangs de l'ennemi, et, durant la chaleur de l'action, ils couraient sur le timon, sautaient à terre ou reprenaient leur siége, selon les exigences du moment. Désespéraient-ils du succès, ils se retiraient avec rapidité ; étaient-ils poursuivis, ils abandonnaient leurs chars et, avec leurs piques, ils résistaient à pied aux charges de la cavalerie. Il fallait toute l'habileté de César pour faire un dommage sérieux à un ennemi si actif. A la fin, trois des légions furent envoyées fourrager avec toute la cavalerie; leur désordre apparent invita les Bretons à les attaquer avec toutes leurs forces. Descendant des hauteurs, ils se répandirent dans tous les vides et pénétrèrent jusqu'aux aigles ; mais les vétérans les reçurent avec sang-froid : la cavalerie les poursuivit dans leur fuite, et peu d'entre eux purent regagner les montagnes et les bois. Découragées par cet échec, plusieurs des tribus confédérées se retirèrent dans leurs foyers et laissèrent Cassibelan, roi des Cassii et chef des alliés, supporter tout le poids de la guerre.

Par de nombreuses victoires sur ses voisins, Cassibelan avait

acquis une haute renommée parmi les naturels. Les tribus de la rive droite de la Tamise l'avaient invité à se mettre à leur tête, et sa conduite pendant la guerre paraît avoir justifié leur choix. Abandonné par ses confédérés, il se retira sur son territoire et essaya de placer la Tamise entre lui et ceux qui le poursuivaient. Il ordonna d'enfoncer des pieux pointus dans le lit de la rivière, au seul endroit guéable, garnit la rive gauche de palissades, et posta derrière son principal corps d'armée. Mais la marche des Romains ne pouvait être retardée par de semblables obstacles. La cavalerie entra sans hésiter dans la rivière, l'infanterie suivit, quoique ayant de l'eau jusqu'aux épaules; et les Bretons, intimidés par l'intrépide aspect des assaillants, s'enfuirent dans les bois. Tel est le compte que César a rendu de cette affaire. Mais Polyène attribue son succès à la terreur panique causée par la vue d'un éléphant. A l'approche de cet animal inconnu, d'une grandeur énorme, couvert d'écailles d'acier poli, et portant sur son dos une tour remplie d'hommes armés, les Bretons abandonnèrent leurs défenses et cherchèrent précipitamment leur salut dans la fuite [1].

Le roi des Cassii, toutefois, ne perdit pas courage. Pour arrêter les progrès de l'ennemi, il dévasta son propre territoire. Par ses ordres, les habitations furent brûlées, les troupeaux emmenés, les provisions détruites; et, tandis que les Romains marchaient à travers ce désert, Cassibelan lui-même, avec quatre mille chars, observait avec soin tous leurs mouvements. Mais l'infortuné chef, outre les ennemis du dehors, avait à lutter contre la jalousie et le ressentiment de ses propres compatriotes. Il avait jadis subjugué les Trinobantes, nation contiguë : leur roi Immanuentius avait été tué dans cette guerre; et son fils, Mandubratius, était exilé et servait dans l'armée d'invasion. Les Trinobantes offrirent de se soumettre aux Romains, à condition d'être gouvernés par le fils d'Immanuentius; et plusieurs tribus, qui supportaient impatiemment le joug des Cassii, sollicitèrent, à leur exemple, la protection de César. Par eux il fut conduit à la capitale ou principale forteresse de Cassibelan, située sur l'emplacement où depuis fut bâti Vérulam, et près de la ville actuelle de Saint-Alban's. Elle était entourée d'un rempart et d'un fossé, et couverte de tous côtés par des marais et des forêts d'une grande étendue. César lui-même admira le choix judicieux de cette position et l'art avec lequel elle était fortifiée. Les défenses, néanmoins, en furent aisément forcées par les Romains; et les troupeaux de Cassibelan, sa principale richesse, devinrent la proie des vainqueurs.

1. Polyæn. VIII, 737; Lugd. Bat. 1691.

Le roi breton attendait encore le résultat de ses plans sur un autre point. Il avait chargé les quatre chefs du Kent de réunir leurs forces, d'assaillir le camp romain et de mettre le feu aux vaisseaux. Si cette tentative avait réussi, les Romains se seraient trouvés dans d'inextricables difficultés. Mais les hommes du Kent furent défaits, et Cassibelan consentit à implorer la paix. César, qui craignait l'approche de l'équinoxe, lui prescrivit volontiers les conditions suivantes : il donnerait des otages, vivrait amicalement avec les Trinobantes, et payerait sa part du tribut annuel qui allait être imposé à la Bretagne. Les Romains regagnèrent immédiatement la côte, et, comme la flotte avait été réparée, ils retournèrent dans la Gaule au mois de septembre [1].

Tels furent les médiocres résultats de cette grande expédition Les citoyens de Rome célébrèrent avec joie les victoires de leur général favori ; mais le conquérant de la Bretagne n'y était pas maître d'un seul pouce de terre. Toutefois les habitants et les productions de ce *nouveau monde* excitèrent l'intérêt des nations plus civilisées de la Grèce et de l'Italie, et les écrivains travaillèrent avec ardeur à satisfaire la curiosité du public. Beaucoup de leurs ouvrages ont péri indubitablement ; dans ceux qui restent ont été glanés les détails suivants sur l'ancienne Bretagne, telle qu'elle était, dit-on, vers le commmencement de l'ère chrétienne.

La différence radicale qui existe dans les langues des principales nations de l'Europe prouve qu'elles descendent des trois grandes familles des Celtes, des Goths et des Sarmates ; et, d'après les contrées qu'elles ont successivement occupées, il paraît que les Celtes furent les premiers qui franchirent les limites de l'Asie pour entrer en Europe ; que, comme le flot de la population continua de rouler vers l'ouest, ils furent poussés en avant par la marche des nations gothiques, et que celles-ci, à leur tour, cédèrent à la pression des tribus sarmates. A l'aurore de l'histoire, nous trouvons les Celtes dispersés sur une grande partie de l'Europe : au temps de César, ils occupaient la principale portion de l'Espagne, de la Gaule et des îles Britanniques [2]. Ce conquérant, dans sa description des habitants de la Bretagne, n'a pu parler par expérience que des tribus qui habitaient près de l'embouchure de la Tamise. Celles-là, nous dit-il, étaient d'origine belge. Leurs ancêtres, à une époque qui n'était pas très-éloignée, avaient envahi l'île, expulsé de la côte les indigènes, et dans leurs nouveaux établissements avaient con-

1. Cæs. v, 1-23. Dio, XL, 146.
2. On ne sait si les tribus belges doivent être considérées comme d'origine celtique ou gothique.

servé les noms de leur pays natal[1]. Au delà vivaient d'autres tribus moins familiarisées avec les habitudes de la vie civilisée. Quand il s'enquit de leur origine, on lui dit que leurs ancêtres étaient la production spontanée du sol : des découvertes plus récentes ont prouvé qu'elles étaient celtes et qu'elles descendaient des premiers *colonisateurs* de la Bretagne[2].

Le nombre d'habitants qui se trouvaient dans les cantons qu'il fut à même d'observer étonna le général romain; et il y a lieu de croire que beaucoup d'autres cantons étaient également peuplés[3]. La population de l'île entière comprenait plus de quarante tribus, dont plusieurs, tout en gardant leurs anciens noms, avaient été privées de leur indépendance; tandis que d'autres, après deux ou trois siècles de révolution, étaient parvenues à une haute supériorité de pouvoir. Le long espace de terre situé au sud de la Severn et de la Tamise était inégalement réparti entre dix nations, dont les principales étaient : les Cantii, ou hommes du Kent; les Belges, ou habitants des comtés actuels de Hampshire et de Wilts, et les Damnonii, qui de la rivière d'Ex s'étaient peu à peu étendus jusqu'au promontoire de l'Ouest. Des deux côtés de ce bras de mer qu'on appelle aujourd'hui le canal de Bristol, la tribu la plus puissante était celle des Silures : des rives de la Wye, leur première résidence, ils avaient porté leurs armes jusqu'à la Dee et à l'Océan, et leur autorité était reconnue par les Ordovices et les Dimètes, habitants des montagnes du nord et des cantons occidentaux du pays de Galles. Sur la côte orientale de l'île, entre la Tamise et le Stour, étaient les Trinobantes, dont la capitale était Londres; et du Stour au Humber les deux nations sœurs des Iceni, appelées Cenimagni et Coitanni. Les Dobuni et les Cassii, tribus confédérées

1. Cæs. II, 3; V, 12.

2. Je ne citerai pas la fable de Brutus, arrière-petit-fils d'Énée, qui donna son nom à l'île, et dont les descendants ont, dit-on, porté le sceptre pendant plusieurs générations (Nennius dit avoir tiré cette fable *ex veteribus scriptis veterum nostrorum*, edit. Bert., 104; ce qui remonte plus haut que Geoffroy ou Tyssilio); ni les rêves d'antiquaires plus modernes qui ont été chercher le patriarche des Cymri dans l'arche de Noé, et l'ont conduit, lui et ses enfants, à travers mille périls en Bretagne. — Les triades nous ont donné les noms et, dans certains cas, l'origine des trois tribus primitives qui se sont établies en Bretagne, des trois tribus étrangères qui y furent paisiblement admises, et des trois tribus usurpatrices qui prirent possession de la plus grande partie de l'île. Mais, quelle que soit l'antiquité des triades, leur témoignage doit être douteux, n'étant fondé que sur la tradition orale ou sur des fictions forgées originairement pour expliquer les apparences; car Gildas nous apprend que, de son temps, il n'existait chez ses compatriotes aucun document historique : « Quippe quæ, si qua fuerint, aut ignibus hostium deleta, » aut civium exilii classe longius deportata, non compareant. » Gild., edit. Bert., p. 69.

3. « Hominum est infinita multitudo. » Cæs. V, 12. Πολυανθρώπος νῆσος. Diod. Sic. V, 347. « Brigantes, civitas numerosissima. » Tac. *Agric.* c. 17.

sous les lois de Cassibelan, s'étendaient sur la rive gauche de la Tamise depuis la Severn jusqu'aux Trinobantes, et au-dessus d'eux résidaient les Carnabii et plusieurs clans de moindre importance. Les Brigantes étaient la plus puissante de toutes les nations bretonnes : ils étaient bornés par le Humber au sud et par la Tyne au nord ; et ils avaient subjugué les Volantii et les Sistuntii de la côte occidentale. Au nord des Brigantes étaient cinq tribus, connues sous la dénomination générale de Maætes ; et, par delà celles-ci, erraient au milieu des lacs et des montagnes divers clans, parmi lesquels les Calédoniens réclamaient la palme du courage ou de la férocité [1].

Tous les indigènes de la Bretagne sont appelés indistinctement *barbares* par les auteurs romains. C'est un terme dont le sens indéfini doit varier suivant l'objet auquel il s'applique. Quoique bien éloignées de l'élégance et du raffinement de leurs envahisseurs, les tribus belges du sud pouvaient presque prétendre au mérite de la civilisation en comparaison de leurs sœurs du nord. Elles fabriquaient elles-mêmes leurs vêtements : un manteau carré couvrait une veste et des culottes, ou une tunique à gros plis, d'une étoffe tressée ; une ceinture leur serrait la taille ; des anneaux ornaient le second doigt de chaque main, et une chaîne de fer ou de cuivre était suspendue à leur cou [2]. Leurs huttes ressemblaient à celles des Gaulois, leurs voisins : des fondations en pierre soutenaient un mur circulaire en bois de charpente et en roseaux, sur lequel était jeté un toit conique, percé au centre, dans le double but de laisser entrer la lumière et sortir la fumée [3]. En agriculture ils étaient fort habiles : ils avaient découvert l'utilité de la marne comme engrais ; ils faisaient pousser plus de grains qu'il n'en fallait pour leur consommation, et, pour les conserver jusqu'à la moisson suivante, ils les emmagasinaient, en général, dans des cavités de rochers [4]. Mais au delà des frontières des tribus méridionales, ces faibles traces de civilisation disparaissaient par degrés. Les nations du centre et de l'ouest ne connaissaient ni agriculture ni manufactures ; leurs richesses consistaient dans l'étendue de leurs pâturages et dans le nombre de leurs troupeaux. Elles apaisaient leur faim avec du lait et de la viande, et, vêtues de peaux, elles défiaient la rigueur des saisons [5]. Mais même les bêtes à laine étaient peu connues dans

1. Ptolem. VIII, 2. Ricard. *Corin.* I, 6. *Whitaker's Manchester*, I, 91; II, 201.
2. Plin. VIII, 48; XXXIII, 1. Dio, *in Nerone*, p. 169. *Whitaker's Manchester*, VII, 5.
3. Cæs. V, 12. Diod. Sic. V, p. 347. Str. IV, 197.
4. Plin. *Hist. nat.* XVII, 6, 8. Diod. Sic. V, p. 347.
5. Cæs. V, 14.

les parties les plus septentrionales, et les hordes sauvages qui erraient dans les déserts de la Calédonie n'avaient souvent pour toute ressource que le produit incertain de la chasse. Ils allaient presque nus, et s'abritaient contre le temps sous la voûte des bois ou dans les cavernes des montagnes. Leur situation avait endurci et leurs âmes et leurs corps : si elle les avait habitués à supporter la fatigue et les privations, elle leur avait appris, d'un autre côté, à être rapaces, sanguinaires et vindicatifs. Quand Sévère envahit leur pays, les légions romaines furent effrayées de la force, de l'activité, de l'audace et de la férocité de ces Bretons du nord [1].

Le degré supérieur de civilisation des tribus méridionales est attribué, par les historiens, à leurs relations avec les étrangers que les besoins du commerce attiraient sur leurs côtes [2]. Quand les mines de l'Espagne commencèrent à s'épuiser, ce furent celles de la Bretagne qui fournirent principalement à la consommation de l'étain. Les premiers qui exportèrent ce métal de l'île et le dirigèrent sur les différents ports de la Méditerranée, ce furent des aventuriers phéniciens partis de Cadix. Afin d'avoir le monopole d'une branche si lucrative de commerce, ils en cachèrent soigneusement le lieu à leurs voisins ; et environ cinq siècles avant la naissance de J.-C., Hérodote, le père de l'histoire profane, avouait avec candeur qu'il n'avait pu découvrir la position réelle des Cassitérides ou îles d'Étain [3]. Les Phéniciens de Carthage furent plus heureux. Avides d'avoir part au commerce de leurs frères de Cadix, Hannon et Himilcon entreprirent séparément un voyage de découverte. Ayant passé le détroit, Hannon tourna à gauche et explora la côte d'Afrique. Himilcon, se dirigeant vers le nord, longea le rivage de l'Espagne ; soit hasard, soit dessein, s'avança dans l'Océan, et, le quatrième mois, découvrit l'objet de son voyage. Les Œstrymnides (c'est ainsi qu'il nomme les îles d'Étain dans son journal, qui exista jusqu'au ve siècle) étaient à deux journées de navigation de l'*île Sacrée des Hiberniens* [4], et cette île était située près de celle

1. Mela, III, p. 264. Dio Nic. *in Severo*, p. 340. Herodian. III, 47.
2. Cæs. V, 14. Diod. Sic. V, 347.
3. Strab. III, 175. Plin. VII, 56. Herod. III, 203 ; Lugd. Bat. 1715.
4. Fest. Avien. *Ora. Marit.* V, 117, 410.

> Ast hinc duabus in *Sacram* (sic insulam
> Dixere prisci) solibus cursus rati est,
> Eamque late gens Hibernorum colit. (*Ibid.* V, 108.)

Pourquoi *Sacram* ? Diodore dit qu'elle s'appelait Irin, nom sous lequel elle est encore connue des indigènes : τὴν ὀνομαζόμενην Ἰρτν. Diod. Sic. 355. La ressemblance entre Ἰρτν et ἱέραν n'a-t-elle pas pu donner lieu à l'épithète *sacrée*?

des Albions. Le succès des Carthaginois éveilla les espérances es colons grecs de Marseille ; et Pythéas, leur plus célèbre navigateur, dans son voyage aux mers du Nord, eut aussi la bonne fortune de découvrir les Cassitérides [1]. Elles étaient au nombre de dix, abondaient en mines d'étain et de plomb, et étaient séparées par un canal étroit, mais périlleux, de la côte des Damnonii. La grande fut appelée Silura ou Sigdelis, nom dans lequel on peut retrouver l'origine de celui d'îles Scilly qu'elles ont aujourd'hui. Neuf sur dix étaient inhabitées [2]. Les naturels y sont dépeints comme une race paisible et laborieuse, fort adonnée aux pratiques superstitieuses et à la divination. Ils portaient de longues tuniques de couleur foncée, ne connaissaient pas l'usage de l'argent, n'avaient pas d'habitations fixes, et passaient d'île en île sur des bateaux d'osier recouverts de cuir [3].

Par suite de ces découvertes successives, ce commerce finit par être ouvert à différentes nations. Un Romain, Lucius Crassus, apprit aux indigènes à tirer un meilleur parti de leurs mines ; et l'exportation annuelle devint si abondante, que le surplus de l'étain était acheté par des facteurs sur les côtes de la Méditerranée, et transporté par terre au fond de l'Inde [4]. Mais la navigation par les Colonnes d'Hercule était alors abandonnée, comme trop chère et trop dangereuse. Les mineurs bretons, après avoir converti leur étain en blocs carrés, le transportaient à l'île de Wight, leur entrepôt général ; de là il était exporté par les marchands gaulois à l'embouchure de la Seine, de la Loire ou de la Garonne, et, remontant ces rivières, il voyageait par terre à dos de chevaux, jusqu'à ce qu'il trouvât de l'eau pour le conduire aux grandes cités commerçantes de Marseille ou de Narbonne. En échange de ce métal, si prisé des nations anciennes, les Bretons recevaient des articles d'une valeur bien inférieure aux yeux des trafiquants, mais d'un grand prix pour un peuple non civilisé : du sel pour conserver les provisions, de la poterie pour les usages domestiques, et du cuivre pour la fabrication des armes et des ornements [5].

1. Plin. II, 75. Voss. *De Hist. græc.* IV. Les Romains aussi, après divers essais infructueux, découvrirent les Cassitérides. On raconte qu'un négociant phénicien, se voyant surveillé de près par un marchand romain, fit échouer son vaisseau sur la côte, pour ne point avouer son secret à un rival. Il fut dédommagé de sa perte sur le trésor public. Strab. III, 175.

2. Sol. XXII, 42. Fest. Avien. V, 95. Strab. III, 175. Les empiétements de la mer, en inondant peu à peu les basses terres, avaient multiplié le nombre des îlots.

3. Strab. III, 175. Plin. XXXIV, 17.

4. Le voyage tout entier se faisait en trente jours environ. *Voyez* Diod. Sic. V, 346, 347, 361. Strab. III, 147.

5. Strab. III, 175.

Les entreprises et recherches des étrangers éveillèrent l'industrie des indigènes. L'étain avait été d'abord leur seul article de commerce; à l'exportation de l'étain se joignit bientôt celle des peaux, dont les tribus de l'intérieur fournissaient une immense quantité; le plomb fut ensuite extrait des veines ouvertes au jour; puis vint, ce qui valait mieux que tout, la découverte et l'usage du fer [1]. Mais les rapports avaient exagéré les produits de ce pays bien au delà de leur valeur réelle; et, à l'époque de leur invasion, les Romains se flattaient de l'espoir de conquérir une île dont les rivages abondaient en perles, et le sol en mines de précieux métaux. Leur cupidité toutefois fut déçue : on ne découvrit pas la plus petite trace d'or ou d'argent [2], et les perles bretonnes n'étaient ni d'une dimension ni d'une couleur à valoir la peine d'être recueillies [3]. Mais l'invasion eut un avantage pour les indigènes : ils finirent par trouver des mines de ces mêmes métaux, que la cupidité romaine avait si avidement mais si vainement cherchés; et leurs exportations, au commencement de l'ère chrétienne, consistaient, si nous en pouvons croire un auteur contemporain et bien informé, en grains et en bétail, en or et en argent, en étain, en plomb et en fer, en peaux, en esclaves et en chiens [4].

Quant aux coutumes particulières des Bretons, il n'en a été transmis à la postérité que de rares et imparfaites notions. Un usage étrange et dégoûtant, celui de se peindre le corps, semble avoir prévalu dans plusieurs parties de l'île. A cet effet, les tribus méridionales employaient une couleur bleue, extraite du pastel, qui leur donnait, aux yeux des étrangers, l'apparence d'Éthiopiens. Cet usage était adopté également par les deux sexes, et était consacré dans leur opinion par des cérémonies religieuses [5]. Une coutume du même genre, et plus barbare encore, était celle de se tatouer, qui régna si long-temps chez les Bretons du nord. Dès le bas âge, on leur traçait sur la peau, avec des instruments pointus des figures d'animaux; on frottait sur les piqûres une forte infusion de pastel, et les dessins, grandissant avec le corps, gar-

1. Plin. IV, 22; XXXIV, 17. Cæs. V, 12.

2. Illud cognitum est, neque auri neque argenti scrupulum esse ullum in illa insula. Cic., *Ep. ad Fam.* VII, 7; *ad Att.* IV, 10.

3. « Parvos atque decolores. » Plin. IX, 35. Origène dit qu'elles étaient nuageuses et moins brillantes que celles de l'Inde (*Com. in Matth.* 211). Cependant César offrit à Vénus un pectoral orné de perles qu'il prétendait avoir trouvées en Bretagne. Plin. ibid.

4. Tacit. *Vit. Agric.* XII. Strab. IV, 199.

5. Plin. XXII, 1. Mela, III, 6. César (V, 14) dit : « Omnes vero se Britanni vitro » inficiunt. » Cependant, comme il n'avait vu aucune des tribus plus reculées, on ne sait si son observation leur est applicable.

daient toute la vie leur aspect primitif. Le Breton était vain de ce hideux ornement, et, pour le montrer à ses ennemis, il avait toujours soin de se dépouiller de ses vêtements le jour de la bataille[1].

La religion des indigènes était celle des druides, soit qu'ils l'eussent apportée de la Gaule, ce qui est la supposition la plus naturelle; soit, comme César le prétend, qu'elle eût pris naissance dans l'île. Les druides adoraient, sous des noms différents, les mêmes dieux que les Grecs et les Romains. Ils considéraient Pluton comme leur créateur : Apollon, Mars, Jupiter et Minerve avaient un culte à part; mais Mercure, comme inventeur des arts utiles, était l'objet d'une vénération plus spéciale[2]. A ces dieux supérieurs ils ajoutaient, comme les autres polythéistes, une multitude de divinités locales qui présidaient aux bois, aux rivières et aux montagnes[3]. Quelques écrivains, emportés par l'imagination, ont prétendu qu'ils repoussaient l'usage des temples, à cause de l'idée sublime qu'ils se formaient de l'immensité de Dieu. Peut-être l'absence de tels monuments serait-elle attribuée, avec plus de vraisemblance, à leur ignorance de l'architecture. Ils avaient pour le chêne un respect particulier : ce roi de la forêt, en raison de sa force et de sa durée, était considéré comme l'emblème le plus convenable de la divinité[4]. L'arbre et ses produits étaient sacrés : on attachait à son tronc la victime destinée à être égorgée, et de ses branches étaient faites les guirlandes portées au moment du sacrifice. S'il y poussait du gui, toute la tribu était convoquée : deux blanches génisses étaient immolées sous ses branches; le principal druide coupait la plante sacrée avec une serpette d'or, et une fête religieuse terminait les cérémonies du jour[5].

Les druides avaient coutume d'habiter, loin des profanes, dans des huttes ou cavernes, au milieu du silence et de l'obscurité de la forêt. Là, à midi et à minuit, heures auxquelles la divinité était supposée honorer de sa présence le lieu sacré, le dévot tremblant était introduit dans une enceinte entourée de grands chênes, pour

1. Solin. XXII, 43. Herod. III, 47. Les Pictes conservèrent cet usage jusqu'au cinquième siècle.

Perlegit exsangues Picto moriente figuras.
(CLAUD. *De Bell. get.* V, 163.)

2. Cæs. VI, 15, 16.

3. Gild. II. Plusieurs de ces divinités locales sont nommées dans des inscriptions qui existent encore.

4. Ἄγαλμα δὲ Διὸς κέλτικον ὑψήλη δρύς. Max. Tyr. *Dissert.* XXXVIII, p. 67.

5. Plin. XVI, 44.

faire sa prière et écouter les réponses du ministre[1]. En temps de paix, ils offraient les fruits de la terre; en temps de guerre, ils dédiaient au dieu des batailles les dépouilles de l'ennemi. Le bétail était tué en son honneur; et le reste du butin, mis en monceau, lui était consacré comme un monument de sa puissante assistance[2]. Mais, aux heures de danger ou d'infortune, les sacrifices humains étaient regardés comme plus efficaces. Poussé par une superstition qui endurcissait son cœur contre tout sentiment d'humanité, le prêtre qui officiait plongeait son couteau dans le sein de sa victime, soit un captif, soit un malfaiteur; et, d'après la rapidité avec laquelle le sang sortait de la blessure et les convulsions de l'agonisant, il prédisait le bonheur ou le malheur de son pays[3].

A la vénération que les druides bretons devaient à leur caractère sacerdotal, il faut ajouter le respect que la réputation de savoir ne manque jamais d'arracher à l'ignorant. Ils se prétendaient dépositaires d'une science mystérieuse bien au-dessus de l'intelligence du vulgaire, et leurs écoles n'étaient ouvertes qu'aux fils des familles illustres. Telle était leur renommée, que les druides de la Gaule, pour atteindre la perfection de l'institut, ne dédaignaient pas d'étudier sous leurs frères de Bretagne[4]. Chez eux, comme dans les ordres semblables des prêtres de l'antiquité, on exigeait un long cours de discipline préparatoire, et on dit que beaucoup avaient la patience de consacrer jusqu'à vingt années à ce noviciat. On enjoignait à l'initié le plus inviolable secret; et, afin que les profanes ne pussent arriver à la connaissance de la doctrine, l'usage de l'écriture était prohibé, et chaque précepte était donné en vers par le maître et gravé par le disciple dans sa mémoire[5].

On ne doit pas s'attendre à avoir une idée bien nette de dogmes cachés si soigneusement. Les détails suivants sont un résumé du petit nombre de remarques contenues dans les histoires anciennes, et comparées avec les doctrines particulières aux bardes. Les druides prétendaient connaître la nature, le pouvoir et les desseins de la divinité; la figure, la grandeur, la formation et la destruction finale de la terre; les astres, leur position, leurs mouvements et

1. Mela, III, 243. Luc. I, v. 453; III, v. 399, 423. Tacit. *Ann.* XIV, 20. Je n'ai pas cité les cercles de pierres brutes dont il existe des restes à Stonehenge, Abury, etc., parce que je ne vois pas que ces sortes de pierres aient jamais été indiquées par d'anciens auteurs comme appartenant aux lieux sacrés chez les Celtes.

2. Cæs. IV, 16.

3. Diod. Sic. V, 354. Tac. *Ann.* XIV, 30. Cæs. VI, 15. Plin. XXX, 1. Strab. IV, 198.

4. Cæs. VI, 12.

5. Id. ibid. 13. Αἰνιγματώδως. Diog. Laërt. *in Proem.* p. 5; Amstel. apud West.

leur prétendue influence sur les affaires humaines[1]. Ils pratiquaient l'art de la divination. Trois de leurs anciens astrologues étaient, dit-on, en état de prédire tout ce qui arriverait avant le jour du jugement; et leur habileté en magie était si grande que, suivant Pline, les Perses eux-mêmes pouvaient être regardés comme leurs disciples[2]. Ils avaient aussi des prétentions en médecine, mais leur savoir se bornait principalement à l'usage du gui, de la verveine, de la sabine et du trèfle; et même l'efficacité de ces simples n'était point attribuée à la nature des plantes, mais à l'influence des prières et des incantations[3]. Le grand but de l'ordre était, suivant eux-mêmes, de réformer la morale, d'assurer la paix et d'encourager la vertu; et le précepte suivant, qu'ils inculquaient au peuple, tendait certainement à ces fins : « Les trois premiers principes de la sagesse sont l'obéissance aux lois de Dieu, le zèle pour le bien de l'homme, et la force d'âme dans les accidents de la vie[4]. » Ils enseignaient aussi l'immortalité de l'âme humaine; mais à cette grande vérité ils ajoutaient l'absurde fiction de la métempsycose[5]. L'homme, suivant leur doctrine, est placé dans le cercle des *courses;* le bien et le mal sont devant lui, offerts à son choix. S'il préfère le premier, la mort le fait passer de la terre dans le cercle de la *félicité;* mais s'il préfère le second, la mort le ramène dans le cercle des *courses* : il doit pour un temps faire pénitence dans le corps d'une bête ou d'un reptile, et alors il a la permission de reprendre la forme humaine. Selon que le vice ou la vertu prédomine dans son cœur, un renouvellement de

1. Cæs. VI, 13. Mela, III, 243. Amm. Marc. XV, 427.

2. Mela, III, 243. Plin. XXX, 1. Solin. XXII, 42. Diod. Sic. V, 354. Cic. *De Div.*, I, 41. Triad. 89.

3. Plin. XVI, 44; XXIV, 11; XXV, 9; XXX, 1.

4. On peut voir ces deux triades dans Davis (*Recherches celtiques*, 171, 182). Il est à remarquer que la dernière a été traduite par Diogène de Laërte il y a plusieurs siècles. Σέβειν θεούς, καὶ μηδὲν κακὸν δράν, καὶ ἀνδρείαν ἀσκεῖν. (Diog. Laërt. *in Proem.* p. 5.)

5. Cæs. VI, 13. Mela, III, 243. Diod. Sic. V, 352. Strab. IV, 197. J'ai ajouté une explication de la métempsycose d'après les écrits des bardes. Il est si peu probable qu'un tel système ait été inventé après l'introduction du christianisme, que je pense qu'on peut avec raison le considérer comme un reste de la doctrine druidique. Par la même raison, je serais tenté d'attribuer à ces anciens prêtres le *rhyn*, ou langage mystérieux, si souvent mentionné par les bardes. A chaque branche, à chaque arbrisseau, à leurs feuilles, leurs fleurs et leurs branches, ils semblent avoir attaché un sens arbitraire et symbolique; et ces remplaçants allégoriques des noms réels des choses et de leurs propriétés doivent avoir formé, dans leurs nombreuses combinaisons, une espèce de jargon parfaitement inintelligible pour tout autre que pour les adeptes. Cette science paraît avoir été prisée pendant plusieurs siècles en proportion de sa difficulté et de son extravagance. Talliessin se vante avec complaisance d'être au fait de chaque *petit rameau* de l'antre du devin; de connaître la signification des *arbres* du mémorial des traités; de connaître le bien et le mal. *Voyez* Davis, *Celtic Researches*, 245-253.

l'épreuve peut être nécessaire; mais, après un certain nombre de transmigrations, ses offenses seront expiées, ses passions domptées, et le cercle de la félicité le recevra parmi ses habitants [1]. C'était à cette doctrine que les Romains attribuaient ce mépris de la mort qui était si remarquable chez les nations celtiques [2].

On ne sera pas surpris que des hommes que leurs fonctions et leurs connaissances prétendues élevaient si fort au-dessus du vulgaire, aient acquis et exercé l'empire le plus absolu sur les esprits de leurs compatriotes. Dans les délibérations privées et publiques de quelque importance, leur avis était toujours demandé et généralement suivi. Par leur autorité, la paix était maintenue : en leur présence, la colère et la vengeance se taisaient; et, à leur commandement, les armées ennemies consentaient à remettre le glaive dans le fourreau. Les contestations civiles étaient soumises à leur décision, et le châtiment des crimes était réservé à leur justice. La religion leur fournissait les moyens de forcer à la soumission. La désobéissance était suivie de l'excommunication; et, à dater de cet instant, le prévenu était banni de leurs sacrifices, privé de la protection des lois, et stigmatisé comme un déshonneur pour sa famille et son pays [3].

Comme les druides donnaient leurs instructions en vers, ils devaient avoir quelque connaissance de la poésie, et nous trouvons parmi eux une classe particulière, distinguée par le titre de bardes. Les triades assignent leur origine à certains personnages qui, d'après leurs noms, semblent des caractères plutôt énigmatiques que réels [4]. Le barde était musicien aussi bien que poète, et toujours il accompagnait de la voix les sons de sa harpe. Chaque chef en avait un ou plusieurs à son service : ils se tenaient dans son palais, vantaient sa générosité et sa valeur, et chantaient les louanges et l'histoire de leur pays. Dans les festins, aux heures de réjouissance et d'ivresse, le barde touchait sa harpe, et tous les cœurs brûlaient d'enthousiasme pour les héros qu'il célébrait et pour les sentiments qu'il voulait inspirer. Il accompagnait le chef et son clan au champ de bataille : au son de sa harpe ils marchaient contre l'ennemi, et, dans la chaleur de l'action, ils s'animaient de

1. Voyez les triades qui sont dans les poèmes de William, II, 227, et leur abrégé dans Davis, p. 135.

2. Cæs. VI, 13. Mela, III, 243.

Inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis et ignavum *redituræ* parcere vitæ. (LUCAIN, I, 460.)

3. Cæs. VI, 12. Diod. Sic. V, 354. Strab. IV, 197. Dion. Chrys. *Orat.* XLIX, p. 538

4. Triad. 58.

l'espoir que leurs exploits seraient illustrés par ses chants et transmis à l'admiration de leur postérité [1].

La forme du gouvernement adoptée par les tribus bretonnes est à peine indiquée dans l'histoire. Dans quelques-unes, l'autorité suprême paraît avoir été divisée entre plusieurs chefs ; dans la plupart, elle était confiée à un seul individu ; mais, dans toutes, le peuple conservait une influence considérable. Quant au mode de succession, il est des cas où le prince partage ses États entre ses enfants, et d'autres où le prince régnant laisse sa couronne à sa veuve, qui exerce les devoirs les plus paisibles de la royauté, et, les armes à la main, conduit ses sujets au champ de bataille [2]. Mais en l'absence de toute idée arrêtée en fait de successions, il est probable que la force suppléait fréquemment au droit, et que l'État qui était faible tombait souvent victime de l'ambition d'un voisin plus belliqueux. On dit que les Bretons étaient querelleurs, rapaces et vindicatifs ; que chacune de leurs nations était déchirée par des factions intestines, et que les prétextes ne manquaient jamais pour justifier l'oppression quand elle pouvait être commise avec impunité. Ce fut l'animosité de leurs dissensions qui accéléra leur asservissement à la puissance romaine. « La circonstance la plus heureuse, dit Tacite, c'est que ces nations puissantes ne font pas cause commune : elles combattent seules et sans appui, et chacune à son tour est obligée de subir le joug de Rome.

Tels étaient les Bretons qui, par leur bravoure et leur persévérance, déjouèrent les tentatives du premier et du plus belliqueux des Césars. Depuis cette époque jusqu'au règne de Claude, pendant un espace de quatre-vingt-dix-sept ans, ils conservèrent leur indépendance primitive. Durant les guerres civiles, les Romains étaient trop occupés chez eux pour songer à des conquêtes étrangères. Auguste annonça trois fois son intention d'annexer la Bretagne à l'empire ; mais le danger fut détourné une fois par une humble ambassade des indigènes, et les autres par des soins plus importants qui survinrent [4]. Au lieu d'exiger le tribut imposé par César, il se contenta de lever des taxes sur le commerce qui se fai-

1. Diod. Sic. v, p. 354. Athenæus, vi, p. 246. Amm. Marc. xv, 24. Strab. iv, 197.

> Vos quoque, qui fortes animas, belloque peremptas,
> Laudibus in longum, vates, dimittitis ævum,
> Plurima securi fudistis carmina bardi. (Lucain, i, v. 447.)

2. Cæs. v, 11, 20, 22. Diod. Sic. v, p. 347. Mela, iii, p. 264 Tac. *Agric.* xvi. Dio Cass. lx, p. 779. Dio, *in Sever.* p. 339

3. « Maxime imperitandi cupidine, et studio prolatandi ea quæ possident. » Mela, iii, 265. Tac. *Agric.* xii.

4. Dio, xlix, p. 472; liii, 586 Hor i, ode 22; iv, 12

sait entre la Gaule et la Bretagne, mesure qui rapporta une plus forte somme au trésor impérial, et que les habitants supportèrent sans murmure [1]. [A. D. 21.] Cependant cet essai financier a été métamorphosé, par la flatterie d'un courtisan, en conquête de l'île entière [2].

Tibère prétendit que l'empire était déjà trop étendu, et chercha dans la politique d'Auguste la justification de sa propre indolence [3]. [A. D. 40.] En opposition à sa conduite, son neveu et successeur Caligula donna au monde le spectacle d'une farce bien digne du prince puéril qui l'avait imaginée. Cunobeline, le plus puissant des successeurs de Cassibelan, avait banni son fils Adminius. L'exilé vint trouver l'empereur, et, comme si la Bretagne eût été son patrimoine, fit la reddition de l'île entre les mains de Caligula. Cette glorieuse nouvelle fut immédiatement transmise au sénat, et l'armée levée pour la guerre contre les Germains reçut l'ordre de s'assembler sur la côte de Gesoriacum [4]. Dès que l'empereur arriva, il rangea les légions sur le rivage, avança dans la mer sur la galère impériale, revint précipitamment, et donna le signal du combat. Les soldats, étonnés et en suspens, demandaient où était l'ennemi. Mais Caligula leur apprit qu'ils avaient fait en ce jour la conquête de l'Océan, et leur commanda d'en ramasser les dépouilles, les coquilles de la plage, comme preuve de leur victoire. Pour perpétuer la mémoire de sa folie, il jeta les fondements d'un phare immense, et retourna à Rome se décerner les honneurs du triomphe [5].

[A. D. 43.] Mais l'absurde comédie de Caligula fut bientôt suivie des horreurs réelles de l'invasion. A l'instigation de Béric, chef breton, que des querelles domestiques avaient expulsé de son pays natal, l'empereur Claude commanda à Aulus Plautius de transporter quatre légions avec leurs auxiliaires dans la Bretagne. Ce fut avec difficulté qu'on décida les troupes à s'engager dans cette expédition ; mais, comme elles traversaient le détroit, on vit un météore qui suivait la direction de la flotte, et fut salué comme un présage certain de victoire. Les Bretons, sous les ordres de Caractacus et de Togidumnus, les deux fils de Cunobeline, adop-

1. Strab. IV, p. 200.
2. Præsens divus habebitur
Augustus, adjectis Britannis
Imperio. (HOR. III, 5)
3. Tac. *Agric* XIII.
4. Boulogne.
5 Suet. *in Calig.* 46, 47. Dio, LIX, 754. Les ruines de Britenhuis, sur la côte de Hollande, ont été supposées être les restes de ce phare (Camd. p. liv. *Gibson's Version*). Mais, selon toute probabilité, il fut élevé à Boulogne.

tèrent la politique de leurs ancêtres, et entreprirent de harceler plutôt que de repousser les envahisseurs. Mais les auxiliaires germains, plus propres à un tel genre de guerre que les soldats des légions, les suivirent à travers les rivières et les marais ; et, quoique les naturels fissent une vaillante résistance, ils leur tuèrent Togidumnus et les repoussèrent jusqu'à la rive gauche de la Tamise. L'empereur prit alors lui-même le commandement, pénétra jusqu'à Camalodunum [1], et reçut la soumission des Bretons qui étaient dans le voisinage. A son départ, il divisa les forces romaines entre le lieutenant Plautius et Vespasien, officier que son mérite fit plus tard revêtir de la pourpre. Il confia aux soins de Plautius la rive droite de la Tamise, et la gauche à ceux de Vespasien. Tous deux éprouvèrent de la part des indigènes la résistance la plus déterminée. Vespasien ne livra pas moins de trente batailles avant de pouvoir subjuguer les Belges et les naturels de l'île de Wight. Plautius, durant les dernières années de son gouvernement, eut pour antagoniste Caractacus, à la tête des Cassii et des Silures, qui, bien que fréquemment battu, recommença autant de fois la lutte. Claudine vint en Rome en triomphe ; Plautius, pour ses services, obtint les honneurs inférieurs d'une ovation [2].

[A. D. 50.] Ostorius Scapula fut le successeur de Plautius. Pour arrêter les incursions des Bretons insoumis, il érigea deux chaînes de forts, l'une au nord, le long de la rivière d'Avon ; l'autre à l'ouest, sur la rive gauche de la Severn. Les tribus réduites furent peu à peu transformées en province romaine ; et, quand les Iceni osèrent se refuser au joug, leur rébellion fut sévèrement punie, et une colonie de vétérans fut établie à Camalodunum, pour les maintenir dans l'obéissance. La liberté de la Bretagne chercha alors un asile chez les Silures. L'enthousiaste attachement de ces hommes pour leur indépendance les avait fait comparer aux anciens Sicambres ; et leur haine pour le nom romain avait été envenimée par une expression imprudente d'Ostorius, qui avait dit que leur existence comme peuple était incompatible avec ses projets. Dans le Shrophsire, au confluent du Coln et du Teme, s'élève une haute montagne appelée Caer-Caradoc, et qui conserve encore des traces d'anciennes fortifications : ce fut là que

1. Malden ou Colchester.

2. Dio, LX, 779-781. Suet. *in Claud.* XXII, XXIV. Tac. *Agric.* XIII. L'armée romaine amena plusieurs éléphants, probablement pour effrayer les naturels (Dio, ibid.). Les exploits de Plautius sont mentionnés dans une inscription en son honneur, qui existe encore, sur le mausolée de la famille Plautienne, près de Ponte-Lucano, sur la route de Rome à Tivoli.

Caractacus et les Silures résolurent de défendre la liberté de leur pays. Le bord de la rivière fut garni de troupes, et l'accès de la montagne fut défendu par des remparts de pierres amoncelées. A l'approche des Romains, les Bretons s'engagèrent par serment à vaincre ou mourir, et défièrent à grands cris l'ennemi au combat. Ostorius lui-même hésita ; mais, à la demande des légions, il donna le signal de la bataille. Le passage de la rivière fut forcé, et les Romains, sous une grêle de dards, gravirent la montagne, renversèrent les remparts et chassèrent les Silures du sommet. La femme et la fille de Caractacus tombèrent aux mains des vainqueurs ; ses frères ne tardèrent pas à se rendre, et le roi lui-même, chargé de chaînes, fut livré à Ostorius par sa belle-mère Cartismandua, reine des Brigantes, sur la protection de laquelle il avait compté pour échapper à la vigilance des poursuites.

La renommée de Caractacus avait déjà passé les mers, et les habitants de l'Italie étaient impatients de contempler celui qui, pendant neuf ans, avait bravé le pouvoir de Rome. Lorsqu'il traversa la cité impériale, il exprima sa surprise que des hommes qui possédaient chez eux de tels palais prissent la peine de combattre pour avoir les misérables chaumières de la Bretagne. Claude et l'impératrice Agrippine assistaient à ce spectacle sur deux trônes élevés, ayant de chaque côté les gardes prétoriennes, et en face le sénat et le peuple. On porta d'abord les armes et les ornements du prince breton ; puis vinrent sa femme, sa fille et ses frères, pleurant leur malheureux destin ; enfin parut Caractacus lui-même, qui n'était ni abattu par ses infortunes, ni effrayé de cette scène si nouvelle et si imposante. Claude, ceci soit dit à son honneur, lui fit un gracieux accueil, lui rendit la liberté, et, si nous en pouvons croire une conjecture plausible, l'investit de l'autorité souveraine sur une portion de la Bretagne conquise [1]. Cet événement fut célébré à Rome avec une joie extraordinaire. Le sénat compara la captivité de Caractacus à celle de Persée et de Syphax : les poètes dirent que Claudius avait uni deux mondes et fait entrer l'océan dans les limites de l'empire [2].

Les Silures, toutefois, ne s'abandonnèrent pas au désespoir. In-

1. « Quædam civitates Cogiduno regi donatæ (is ad nostram usque memoriam fidissimus mansit). » Tac. *Agric.* XIV. — Quoique de grandes autorités pensent que Cogidunus est le même que Caractacus, je soupçonne que c'était plutôt ce Togidumnus que Dion suppose avoir péri dans le combat.

2. Tac. *Ann.* XII, 31-38.

At nunc oceanus geminos interluit orbes :
Pars est imperii : terminus ante fuit.
(*Ex Catalect. Scalig. apud Camd.* LIX.)

struits par l'expérience que la valeur sans tactique ne pouvait tenir contre la discipline et les armes défensives des légions, ils adoptèrent un mode de combat plus irrégulier, mais plus sanglant, et se contentèrent de harceler les Romains dans leurs quartiers, de couper leurs communications et de surprendre leur détachements. Si parfois ils essuyaient des pertes considérables, ils en faisaient souvent éprouver; et Ostorius fut si épuisé de fatigues et de tourments que sa mort fut attribuée à ses ennuis. [A. D. 53.] Son successeur, Aulus Didius, se trouva engagé dans une nouvelle guerre. Venusius, chef des Jugantes, avait épousé Cartismandua. Tous deux avaient été les fidèles alliés des Romains; mais la reine, après un court intervalle, se sépara de son mari et mit dans son lit un Breton nommé Vellocatus. Des hostilités en furent la conséquence immédiate : Cartismandua, au nom de ses anciens services, réclama l'assistance des Romains; les Brigantes, par haine de cette adultère, prirent parti pour Venusius. Après plusieurs combats, la reine fut obligée de laisser le trône à son mari et de mener une vie dégradée sous la protection de ses alliés[1].

A Didius succéda Veranius, qui, enlevé par une mort prématurée, fit place à Suetonius Paulinus, général d'une habileté consommée et d'une grande réputation. [A. D. 57.] L'île d'Anglesey, pépinière et résidence principale des druides, avait offert jusqu'alors une retraite sûre à ces prêtres, à l'influence et aux déclamations desquels était attribuée la résistance opiniâtre des Bretons. Pour la réduire, Suetonius ordonna à sa cavalerie de passer le détroit à la nage, tandis que l'infanterie le traverserait en bateaux. [A. D. 61.] En approchant de l'île sacrée, ils virent la côte garnie non-seulement de guerriers, mais encore de troupes de druides des deux sexes. Les hommes, les bras tendus vers le ciel, vouaient les agresseurs au dieu de la guerre; les femmes, en habits de deuil, les cheveux flottant au vent, et des torches allumées dans les mains, couraient dans toutes les directions le long du rivage. Les Romains furent saisis d'une horreur superstitieuse; un moment ils refusèrent d'avancer : la honte et les reproches de leur chef les décidèrent à l'attaque. La victoire ne fut ni difficile ni sanglante. En ce jour la puissance des druides reçut une atteinte dont elle ne se releva jamais. Leurs autels furent renversés; leurs bois sacrés tombèrent sous la hache des légionnaires, et les pré-

1. Tac. *Ann.* XII, 40; *Hist.* III, 45. Ce fait suffit pour inspirer des doutes sur l'exactitude de César [V, 14] et de Dion de Nicée [*in Sev.* p. 339], qui représentent la communauté des femmes comme une institution nationale des Bretons. Peut-être cette erreur vient-elle de ce que plusieurs familles avaient coutume de vivre dans la même hutte.

tres et prêtresses furent consumés dans les flammes qu'ils avaient allumées pour leurs captifs [1].

Mais l'absence de Suetonius, qui était à Anglesey, fut le signal d'une insurrection des plus formidables. Prasutagus, roi des Iceni, depuis long-temps l'allié fidèle de Rome, avait, pour assurer la disposition de ses biens, nommé l'empereur cohéritier de ses filles. Mais la cupidité romaine n'était pas facile à frustrer. Toute la succession fut immédiatement saisie par Catus, le procurateur impérial. Boadicée, la veuve du roi, qui osa faire des remontrances, fut battue de verges comme une esclave, et la chasteté de ses filles fut violée par les officiers romains. La malheureuse princesse saisit la première occasion de vengeance. Le tableau de ses injures rappela à chacun ses propres souffrances, et en peu de jours presque toutes les tribus conquises furent en armes. Comme explication de ce mécontentement général, on nous dit que les outrages et l'oppression des vainqueurs étaient intolérables; que la jeunesse bretonne avait été emmenée de force à l'étranger pour servir dans les cohortes d'auxiliaires; que, pour payer les contributions, leurs chefs avaient été forcés d'emprunter dix millions de dragmes [2] au philosophe Sénèque, qui les harcelait de poursuites acharnées; que leurs biens avaient été depuis peu cadastrés et chargés d'impôts, et que beaucoup de leurs plus nobles familles avaient été réduites à l'indigence et à l'esclavage [3]. Toutes ces causes contribuèrent à grossir le torrent qui fondit sur les établissements romains. Camaladunum fut le premier à en éprouver la fureur. Dans l'enceinte de cette colonie on avait érigé un temple à la divinité de Claude, le conquérant de la Bretagne, et les naturels étaient impatients de démolir ce monument de leur servitude. Au premier assaut la ville fut réduite en cendres; les murs du temple ne retardèrent que de deux jours la perte de la garnison. Petilius marcha à son secours avec la neuvième légion. Elle fut écrasée sous le nombre des insurgés.

Suetonius, cependant, était retourné à Londres, marché déjà populeux et florissant [4]. Hors d'état de défendre cette ville, il se retira, emmenant ceux des habitants qui voulurent partager sa fortune. Londres ne tarda pas à être consumée par les flammes, et peu après la ville municipale de Verulam éprouva le même sort. Dans leur fureur, les Bretons traitèrent en ennemis tous ceux qui

1. Tac. *Ann.* XIV, 29, 30.
2. Environ 480,000 liv. st. ou 12,000,000 fr.
3. Comparez Tac. *Ann.* XIV, 31, avec Dion de Nicée, *apud Xiphil. in Ner.* p. 169.
4. « Copia negotiatorum et commeatuum maxime celebre. » Tac. 33.

n'avaient pas pris part à l'insurrection; et ceux qui ne tombèrent pas sous le glaive furent immolés plus cruellement encore à Andraste, déesse de la victoire. Soixante-dix mille victimes égorgées, dit-on, sans distinction de sexe ou d'âge, de rang ou de patrie, attestent à la fois leur fureur vindicative et l'étendue de pays à travers laquelle ils suivirent les Romains [1].

Suetonius, à la fin, fut obligé de faire face à l'ennemi. Quoique la crainte eût empêché la seconde légion de se joindre à lui dans sa retraite, il avait rassemblé dix mille hommes tirés de diverses garnisons, et avait pris une position où il ne pouvait être attaqué que de front. Les Bretons étaient réunis en masse autour de leurs différents chefs; leurs femmes et leurs enfants étaient à l'arrière-garde sur une longue ligne de chariots, et l'air retentissait de leurs cris et de leurs imprécations. Les Romains, immobiles et silencieux, les laissèrent approcher; puis, se précipitant en avant en forme de coin, ils culbutèrent tout ce qui était à leur portée. La bataille néanmoins fut long-temps et chaudement soutenue. Le nombre du côté des indigènes suppléait au manque de discipline, et leur acharnement au combat épuisa presque la patience des légionnaires. Victorieux enfin, les Romains prirent une cruelle revanche. Ils ne firent aucun quartier : les femmes et les enfants furent enveloppés dans le même carnage que les combattants. Si le succès devait s'estimer d'après le nombre des morts, Tacite était autorisé à comparer celui-ci aux plus glorieuses victoires de l'ancienne Rome. Il évalue la perte des Bretons à quatre-vingt mille hommes. Cependant ceux qui avaient trouvé leur salut dans la fuite proposèrent de tenter encore le sort des armes; mais Boadicée, qui les avait menés au combat et qui avait pris part aux dangers de la journée, refusa de survivre à cette défaite, et termina ses infortunes par une mort volontaire [2]. [A. D. 62.]

Si cette brillante action conserva aux armes romaines leur ascendant, elle ne mit pas fin à la guerre. L'idée prévalut à la cour impériale que l'opiniâtreté des Bretons venait de la crainte que la sévérité de Suetonius avait inspirée. On le rappela; et sous l'administration plus douce de ses trois successeurs, Turpilianus, Trebel-

1. Tac. ibid. Dio Nic. ibid. Leurs réjouissances se célébrèrent dans les bois consacrés à Andraste. Quelques victimes furent crucifiées, d'autres furent brûlées. Les captives, après avoir subi l'amputation des mamelles, furent pendues ou empalées. Ibid.

2. Tac. 34-37. Dio Nic. *apud Xiphil. in Ner.* p. 176. Dion a décrit cette héroïne bretonne comme une femme de haute stature et de physionomie sévère. Ses cheveux blonds descendaient presque jusqu'à terre. Elle portait une tunique plissée de diverses couleurs, autour de sa taille une chaîne d'or, et sur le tout un long manteau, (p. 173).

lius et Bolanus, les naturels de la Bretagne romaine furent peu à peu façonnés au joug. Mais le soin de calmer cette province, l'esprit mutin de l'armée et les prétentions rivales des aspirants à l'empire empêchèrent ces gouverneurs de faire aucune tentative contre la partie indépendante de la Bretagne. [A. D. 70.] Aussitôt que Vespasien eut pris la pourpre, une nouvelle ère commença. Petilius Cerealis reçut l'ordre de réduire les Brigantes, et, dans l'espace de cinq années, cette tribu puissante accrut le nombre des sujets de l'empire. [A. D. 75.] Julius Frontinus lui succéda; et, pendant les trois années de son gouvernement, il subjugua presque entièrement la nation belliqueuse des Silures[1].

[A. D. 78.] Mais la réputation des gouverneurs précédents fut obscurcie par la renommée plus brillante et plus durable de Cneius Julius Agricola. Lorsque ce commandant arriva, l'armée avait été renvoyée dans ses quartiers d'hiver. Il la rappela immédiatement, entra sur le territoire des Ordovices, qui avaient surpris un escadron de cavalerie romaine, et passa au fil de l'épée la plus grande partie de cette nation. Précédé par la terreur de son nom, il alla à Anglesey; les naturels ne firent aucune résistance, et l'île sacrée fut ajoutée une seconde fois à l'empire. Dans les deux campagnes suivantes, il étendit par degrés les limites de son gouvernement jusqu'au Tay. Les tribus furent contraintes de se soumettre l'une après l'autre; des garnisons furent établies dans tous les postes importants, et avec la perspective du succès disparut le principal encouragement à la révolte. Le quatrième été fut employé à donner une vigoureuse frontière aux conquêtes romaines; et une ligne de forts, depuis le *Frith* ou détroit du Forth jusqu'à celui de la Clyde, défia les incursions des Bretons du nord[2].

Mais Agricola aspirait à une gloire plus solide que celle de conquérant, et consacrait ses hivers aux arts moins éclatants, mais plus utiles, de la paix. Comprenant les erreurs de ses prédécesseurs, il réforma toutes les branches de l'administration civile, établit un système plus équitable de taxes, écouta avec bienveillance les plaintes des indigènes, et punit sévèrement la tyrannie des officiers inférieurs. Les Bretons furent charmés de la douceur et de la justice de son gouvernement, et le proclamèrent leur bienfaiteur. A son instigation, leurs chefs quittèrent le séjour des forêts et s'établirent dans le voisinage des postes romains. Là ils

1. Tac. *Ann.* XIV, 37-39. *Hist.* I, 9, 60; II, 97. *Agric.* 8, 16, 17.

2. Agricola paraît avoir passé la Dee, traversé le Lancashire, le Westmoreland, le Cumberland et l'Annandale, et s'être avancé jusqu'à l'isthme étroit qui se trouve entre les *Friths* du Forth et de la Clyde. Gordon's *Itiner. septent.*

apprirent à admirer les raffinements de la civilisation, et contractèrent le goût des améliorations. La toge romaine commença à remplacer le manteau breton; on leur bâtit des maisons, des bains et des temples à la mode romaine; on enseigna la langue latine à leurs enfants, et avec les mœurs des Romains ils adoptèrent leurs vices. Au milieu de ces innovations leur esprit d'indépendance s'évanouit promptement; et ces hardis guerriers, qui avaient si long-temps bravé la puissance des empereurs, dégénérèrent insensiblement en mous et efféminés provinciaux[1].

Alors l'ambition et la curiosité poussèrent Agricola à dépasser les bornes qu'il avait posées à ses conquêtes. Un chef irlandais, expulsé de sa patrie, était venu chercher protection dans le camp romain. On sut par lui que l'île voisine possédait un climat et un sol pareils à ceux de la Bretagne, et était habitée par des tribus semblables de mœurs et de caractère. Agricola ne fut pas insensible à la gloire d'ajouter aux provinces de l'empire cette contrée inconnue, mais la prudence lui défendait d'entreprendre une seconde conquête avant d'avoir achevé la première; et il se contenta de s'emparer des côtes occidentales de la Bretagne, afin d'être prêt à profiter de la première occasion favorable que le cours des événements pourrait lui offrir.

L'année suivante, ayant reçu la soumission des tribus situées dans le voisinage du Forth, il s'avança le long de la côte orientale. Les opérations de l'armée de terre se combinaient avec celles d'une flotte nombreuse. Si la vue des vaisseaux alarma les naturels, les Romains aussi étaient effrayés par ce qu'on disait du nombre et de la férocité de leurs ennemis. A la faveur des ténèbres, les Bretons attaquèrent les quartiers de la neuvième légion, forcèrent le camp, et soutinrent dans les retranchements un combat douteux, jusqu'au moment où le point du jour leur montra les aigles des autres légions qui s'avançaient au secours de leurs compagnons d'armes. Cette campagne paraît avoir fait peu d'honneur aux armes impériales.

Résolu à signaler la huitième et dernière année de son gouvernement, Agricola assembla toutes ses forces, et les augmenta de plusieurs cohortes de Bretons levées dans les tribus du midi. Les Calédoniens furent avertis de leur danger; et trente mille guerriers sous les ordres de Galgacus entreprirent de défendre le passage des monts Grampians. On les aperçut, divisés par clans, postés l'un au-dessous de l'autre sur le penchant d'une montagne. La plaine, en bas, était couverte de cavaliers et de chars armés.

1. Tac. *Agric.* 18-24.

Agricola rangea son armée sur deux lignes : dans la première il mit les auxiliaires, dans l'autre les légions. Tant qu'on se battit de loin, les Bretons, en raison de leur nombre, conservèrent l'avantage; mais leurs épées lourdes et sans pointe furent de peu d'usage dans la mêlée, et, pressés vigoureusement par les auxiliaires, ils furent peu à peu repoussés sur la montagne [1]. Leur tentative de surprendre l'arrière-garde des Romains fut déjouée par la vigilance du général, qui, en revanche, prit les Bretons en flanc et les mit en désordre. Le courage ou le désespoir de quelques corps détachés prolongea la lutte jusqu'à la nuit. Le lendemain matin présenta une scène bien différente. Une vaste et lugubre solitude avait succédé au bruit et au tumulte de la veille, et des colonnes de fumée qui s'élevaient à l'horizon prouvaient que les Bretons avaient brûlé leurs chaumières dans leur fuite. Dix mille Calédoniens et environ quatre cents Romains périrent, dit-on, dans cette bataille [2].

Après cette victoire, l'armée rentra dans ses quartiers d'hiver; la flotte continua son voyage, et, faisant le tour de l'île, arriva au port de Sandwich, d'où elle était partie pour cette expédition. Domitien, jaloux d'Agricola, lui accorda les ornements du triomphe, mais non l'entrée triomphale; et celui-ci, ayant résigné le commandement à son successeur Lucullus, revint à Rome, alla voir l'empereur son maître, et tomba dans l'obscurité de la vie privée [3].

La puissance romaine était alors fermement établie dans l'île. Les tribus qui s'étaient soumises ne faisaient aucune tentative pour recouvrer leur indépendance, et les Calédoniens, humiliés de leur dernière défaite, se contentaient de pouvoir errer librement dans leurs forêts natales. Les successeurs d'Agricola, au lieu de conduire les légions au combat, s'occupèrent de protéger la tranquillité publique en réglant les détails du gouvernement provincial, et en assimilant l'état de la Bretagne à celui des autres contrées qui avaient été incorporées à l'empire. Une courte esquisse de ce système ne sera pas sans intérêt pour le lecteur.

1° Le gouverneur avait le titre de préfet ou propréteur de Bretagne. Son pouvoir était suprême dans l'île, mais précaire comme durée et dépendant de la volonté de l'empereur. Il réunissait en sa personne toutes les espèces d'autorité qui étaient exercées par les

1. Ils avaient des boucliers d'osier couverts de peaux, et de longues et lourdes épées sans pointe, avec lesquelles ils taillaient, mais ne piquaient pas. Tac *Agric.* XXXVI.

2 Tac. *Agric.* 24-38.

3. Tac. *Agric.* 40

différents magistrats de la ville de Rome. Il commandait l'armée; il était investi de l'administration de la justice, et pouvait substituer ses propres idées d'équité à la lettre rigoureuse de la loi. Une autorité si étendue, si irrésistible, donnait fréquemment lieu à des actes d'injustice; et quoique la cour impériale et le sénat fussent ouverts aux plaintes des indigènes, l'éloignement de la capitale et l'influence de ses amis promettaient ou plutôt assuraient l'impunité à l'oppresseur. Quelques années plus tard, néanmoins, le pouvoir exorbitant des préfets fut limité par l'empereur Adrien, qui, dans son « édit perpétuel, » leur posa un système de règle de conduite, et établit une administration uniforme de la justice dans toutes les provinces de l'empire [1].

2° Le procurateur ou questeur était subordonné au préfet, mais nommé par l'empereur. Ses fonctions étaient de lever les taxes et d'administrer les revenus de la province. Ces revenus provenaient de divers impôts : une capitation qui ne se bornait pas aux vivants, mais qui s'étendait jusqu'aux funérailles des morts; une taxe sur les legs, sur la vente des esclaves et sur les achats à l'enchère; le dixième du produit des mines, et une certaine proportion de grains, de foin et de bétail qui se payait en nature ou en argent, au choix du procurateur [2]. Il faisait aussi quelquefois l'office déshonorant d'espion, et ses rapports s'enflaient fréquemment de détails exagérés sur les richesses, le pouvoir et l'ambition du préfet; car la distance où cet officier était du siége du gouvernement et la force naturelle de l'île étaient pour les empereurs une source continuelle de soupçons; et dans le cours de cette histoire nous verrons cette méfiance justifiée par la conduite des usurpateurs, qui, à la tête des légions bretonnes, s'empareront de la pourpre et combattront pour l'empire du monde.

3° Le chiffre de l'armée entretenue en Bretagne a dû varier selon les circonstances. Quand Plautius entreprit de réduire cette île, il avait sous ses ordres quatre légions avec leurs auxiliaires, force qui, d'après un calcul modéré, devait dépasser cinquante mille hommes [3]. Si les différents postes militaires, qui étaient si

1. Tillem. *Emp.* II, 51.

2. Dans les provinces qui se soumettaient volontairement, on exigeait un dixième du blé (*frumentum decumanum*); dans celles qui étaient conquises, une quantité arbitraire (*frumentum stipendiarium*). En outre, les naturels fournissaient le blé nécessaire pour l'armée à un prix fixe (*frumentum emptum*), et une certaine quantité destinée à l'usage du gouverneur, et dont le prix réglé à l'amiable se payait d'ordinaire en argeant (*frumentum æstimatum*). Voyez le *Tacite* de Murphy, de La Bletterie, vol. IV, p. 402.

3 A cette époque, une légion était composée de 6,100 fantassins, de 726 cavaliers, et d'à peu près autant d'auxiliaires (Veget II, 6 Tac. *Ann.* IV, 5). Sous les

rapprochés dans tout le pays, avaient tous eu des garnisons en même temps, il aurait fallu bien plus de monde encore [1]; mais il est probable qu'à mesure que la puissance romaine se consolida on en abandonna beaucoup, et, dans la décadence de l'empire, la défense des autres provinces ne permit pas de disposer de forces aussi considérables. Les citoyens romains avaient seuls le privilége d'être admis dans les rangs des *légions;* mais les *auxiliaires* se composaient de provinciaux qui n'avaient pas obtenu le droit de cité, ou de barbares que le destin de la guerre ou l'espoir de s'enrichir avait fait entrer au service impérial. Ces auxiliaires égalaient presque les légionnaires en nombre; et dans les écrits des anciens auteurs et dans les descriptions des anciens monuments on a trouvé les noms de trente-trois cohortes d'infanterie auxiliaire et de onze escadrons de cavalerie auxiliaire stationnés en Bretagne [2]. Toutes ces troupes étaient composées d'étrangers; car, bien que la loi de la conscription forçât les indigènes à servir, on ne leur permettait pas de rester dans l'île. Chez eux ils auraient pu employer leur épée à revendiquer l'indépendance de leur pays, mais sur le continent aucun lien ne les attachait aux habitants; ils dépendaient, pour leur subsistance, de la générosité de l'empereur, et, loin de songer à renverser le trône de leur bienfaiteur, ils étaient toujours prêts à le soutenir. Quel pouvait être leur nombre, on l'ignore; mais on a la preuve qu'ils montaient au moins à vingt-six cohortes, qu'elles étaient dispersées jusqu'en Égypte et en Arménie, et que quelques-unes avaient mérité par leur valeur le surnom d'*invincibles* [3].

Quand les conquêtes des Romains en Bretagne eurent atteint leur dernière limite, elles furent irrégulièrement divisées en six provinces que gouvernaient des préteurs nommés par les préfets. Le long espace de terre qui va de l'extrémité occidentale du comté de Cornwall au cap du Sud, dans celui de Kent, est presque séparé du reste de l'île par le bras de mer appelé aujourd'hui canal de Bristol et par le cours de la Tamise; c'était la plus riche des provinces bretonnes, et, soit parce qu'elle avait été conquise la première, soit en raison de sa proximité, on la distingua sous le

successeurs de Constantin, le nombre des légions avait monté de 25 à 132, mais leur force était réduite de près de 7,000 hommes à 1,200 (Pancir. *ad Notit imp.* f. 23).

1. Il y avait en tout 166 postes, sans compter plusieurs petits forts. Ric *Corin.* I, p 17, 33 *Whitaker's Manch.* III, 2; XI, 2.

2. Il n'est pourtant pas improbable que la même cohorte ou le même escadron ait été parfois désigné sous deux noms différents.

3. Apud Camd. *Introd.* p CVII.

nom de Britannia Prima. La Britannia Secunda comprenait la principauté actuelle de Galles, et, de plus, le terrain que la Severn embrasse dans les circuits de sa course vers le canal de Saint-George. Flavia Cæsariensis était la troisième comme rang, mais la première comme étendue. Elle était bornée de deux côtés par les provinces précédentes, et des deux autres par le Humber, le Don et l'océan Germanique. Au nord du Humber était la province de Maxima; elle allait jusqu'à l'Eden et à la Tyne, et les mers de l'Ouest et de l'Est baignaient ses deux rivages. Ensuite venait Valentia qui renfermait les basses terres écossaises jusqu'aux détroits de la Clyde et du Forth. Les tribus au delà de ces détroits formaient le sixième gouvernement de Vespasiana, séparé des Calédoniens indépendants par la longue chaîne de montagnes qui, commençant près de Dunbarton, traverse les deux comtés d'Athol et de Badenoch, et s'étend au delà du détroit de Murray. Mais la plus grande partie de cette province fut arrachée de si bonne heure à la domination de Rome qu'il est rare que les écrivains en fassent mention, et que la *prétenture*[1] d'Agricola a été généralement considérée comme la limite septentrionale de l'empire en Bretagne[2]. A chacune de ces divisions était affecté un gouvernement distinct, sous la surveillance générale du préfet; mais les intérêts des gouverneurs étaient séparés avec un soin jaloux de ceux des provinciaux. Tout Breton de naissance était exclu, dans son pays, de tout emploi de confiance ou qui donnait quelque autorité; et il était interdit par la loi à tout homme occupant ces sortes d'emplois d'épouser une indigène ou d'acquérir des propriétés dans l'île[3].

Sur la surface de ces provinces étaient éparpillés un grand nombre de villes inhabitées et de postes militaires dont les noms nous ont été conservés dans les *Itinéraires* de Richard et d'Antonin. Ils étaient en partie d'origine bretonne et en partie d'origine romaine, et étaient divisés en quatre classes qui diminuaient graduellement de priviléges et d'importance. 1° Le premier rang était revendiqué par les colonies; c'était depuis long-temps la politique de Rome de récompenser les vétérans en leur donnant des terres dans les pays conquis; et on choisissait en général celles qui réunissaient le dou-

1. *Prætentura*, ouvrage avancé, fortification qui couvre le dehors. Garnison de frontière. [*Note du traducteur.*]

2. Ric. *Corin.* I, p. 15. *Not. Imp. occid.* f. 155. Les capitales de ces provinces étaient Richborough, Caerleon, Londres, York, Whithern et Inverness. L'existence de cette dernière province de Vespasiana a été mise en question; mais l'autorité de Richard se corrobore du témoignage de Ptolémée, qui fait mention du poste militaire de Pterotone ou Inverness. Ptol. VIII, 2. *Apud* Gale, *Whit. Manch.* I, 8; III, 2; XI, 2.

3. Voyez les *Pandectes*, XXIII, tit II, n. 38, 57, 63. *Cod. Theod.* VIII, tit. XV, *leg.* I.

ble avantage d'un sol fertile et d'une position militaire. Chaque colonie était une miniature de la cité-mère : elle adoptait les mêmes coutumes, était gouvernée par les mêmes lois, et, sous des titres semblables, conférait à ses magistrats la même autorité. Il y avait en Bretagne neuf de ces établissements, deux civils et sept militaires[1]. Dans la construction de ces derniers nous découvrons une similitude frappante avec les tenures féodales des siècles postérieurs. Le vétéran tenait sa terre de la munificence de l'empereur, et était obligé d'enrôler ses fils dans l'armée dès qu'ils sortaient de l'adolescence. Le déshonneur, l'emprisonnement ou quelquefois la mort était la punition du jeune homme qui refusait de servir le bienfaiteur de son père et de sa famille. 2° Les avantages dont jouissaient les colonies étaient presque égalés et surpassés à quelques égards par les priviléges des villes municipales, dont les habitants n'étaient pas soumis à l'action des statuts impériaux, et qui, avec le titre de citoyens romains, avaient le droit de choisir leurs décurions ou magistrats, et celui de faire leurs propres lois. Des priviléges si précieux étaient réservés comme récompense d'un mérite extraordinaire, et la Bretagne ne possédait que deux municipes, Verulam et York[2]. Mais le *jus Latii* ou droit latin, qui conférait des avantages plus partiels, s'accordait avec plus de facilité. Dix des villes bretonnes l'avaient obtenu de la faveur de différents empereurs, et étaient autorisées à choisir leurs magistrats, qui, à l'expiration de l'année, résignaient leurs offices, et avaient droit à la bourgeoisie romaine[3]. Cette bourgeoisie faisait toute l'ambition des provinciaux, et, au moyen des élections annuelles, avait été successivement conférée à presque tous les membres de chaque corporation latine. 3° Les autres villes étaient stipendiaires, forcées, comme ce mot l'indique, à payer un tribut, et gouvernées par les officiers romains, qui étaient à la nomination du préteur. Ces distinctions, toutefois, s'abolirent graduellement. Antonin accorda dans ces provinces le droit de bourgeoisie au rang et à la fortune; Caracalla étendit cette faveur au corps tout entier des indigènes[4].

Quoique Agricola eût défait les Calédoniens, il n'avait pu les

1. Richborough, Londres, Colchester, Bath, Gloucester, Caerleon, Chester, Lincoln et Chesterfield. Ric. *Corin.* I, p. 36.

2. Ric. *Corin.* I, p. 36.

3. Inverness, Perth, Dunbarton, Carlisle, Catterick, Blackrode, Cirencester, Salisbury, Caister dans le Lincolnshire, et Slack dans le Longwood. Ric. ibid.

4. Tillem. *Emp.* II, 103. De là vient que Rutilius lui dit :

Urbem fecisti quod prius orbis erat. (RUTIL. *Itin.* v. 66.)

subjuguer. Après son départ ils continuèrent d'insulter la puissance romaine, franchirent fréquemment la ligne de forts établie entre les deux détroits, et, par l'exemple de leurs succès, rallumèrent la flamme de l'indépendance dans le sein d'un grand nombre de leurs compatriotes. En moins de trente ans l'état de la Bretagne était devenu assez précaire pour réclamer la présence de l'empereur Adrien. [A. D. 120.] L'histoire garde le silence sur ses exploits; mais, d'après le témoignage des médailles et des inscriptions, nous pouvons croire qu'il chassa les barbares et reprit les provinces qui avaient été perdues[1]. Cependant, si ses victoires ont été oubliées, sa mémoire a été conservée par un ouvrage militaire qui fut exécuté sous sa direction, et qui jusqu'ici a défié les ravages du temps. Convaincu par expérience que la prétenture d'Agricola ne pouvait arrêter les tribus du nord, il résolut d'opposer une seconde barrière à leurs incursions en érigeant un rempart avec fossé en travers de l'île, depuis le détroit de Solway, sur la côte occidentale, jusqu'à l'embouchure de la Tyne, sur la côte orientale. Cette immense fortification avait plus de soixante milles (anglais) de long, et des corps considérables de troupes stationnaient en permanence, à des distances rapprochées, sur toute l'étendue de la ligne[2].

[A. D. 146.] Mais la tranquillité qu'avait rétablie Adrien fut plus d'une fois troublée sous le règne de son successeur Antonin. Au nord du *vallum* les six tribus des Macètes reconquirent leur indépendance; au sud, les Brigantes prirent les armes, et envahirent le territoire des Ordovices. Lollius Urbicus fut nommé propréteur de la Bretagne. Il châtia les Brigantes, subjugua les Macètes, et, à l'imitation d'Adrien, fit une nouvelle fortification à travers l'isthme, depuis Car-riden sur le Forth jusqu'à Alcluid sur la Clyde, distance de plus de trente-six milles. En l'honneur de l'empereur, elle fut appelée le *vallum* d'Antonin; et les nombreuses inscriptions qui ont été conservées nous apprennent les

1. Voyez *Speed*, 96. Camd. *Introd.* LXXIX

2. Spartian. *in Adrian.* p. 290. Depuis Burgh, dans les sables, jusqu'à la ville de Newcastle, on peut suivre les traces du *vallum* évitant les montagnes et serpentant le long des vallées. Le fossé paraît avoir eu onze pieds de large et neuf de profondeur; le rempart, aujourd'hui, s'élève en quelques endroits à six pieds au-dessus de l'ancien sol. En outre, deux *aggeres*, ou levées de terre, une au nord, l'autre au midi, courent dans toute la longueur de la ligne parallèlement au fossé, à la distance de près de vingt pieds. Il est probable que la levée de terre au midi est une route militaire, et que, dans l'origine, l'ouvrage d'Adrien, comme celui d'Antonin entre les détroits, ne consistait que dans le fossé, le rempart et le chemin. L'*agger*, au nord, put être ajouté depuis comme route militaire pour la muraille de Sévère, quand le *vallum* cessa d'être considéré comme une défense.

noms des différents corps qui la bâtirent et les différentes portions d'ouvrage qui furent respectivement assignées à chacun d'eux[1].

[A. D. 180.] Les hostilités étaient devenues continuelles entre les Calédoniens et les Romains. Poussés par l'animosité nationale et par l'amour du pillage, ces intraitables barbares assaillaient tous les ans le *vallum* d'Antonin, éludaient souvent la vigilance des gardes ou triomphaient de leur résistance, et répandaient la dévastation dans la province. Mais, sous le règne de Commode, leurs incursions prirent un caractère plus formidable, et le mécontentement des légions alarma l'empereur sur la sûreté de la Bretagne. Ulpius Marcellus, soldat d'une valeur éprouvée et d'une intégrité sans tache, fut nommé propréteur. Il rétablit la discipline de l'armée, et repoussa les Calédoniens dans leurs montagnes natales. Mais ses services furent payés d'ingratitude. Par sa sévérité il s'attira la haine d'une soldatesque séditieuse, et sa gloire excita la jalousie d'un prince dissolu. Il échappa avec peine aux glaives des mutins; Commode lui retira le commandement, et ce fut à regret qu'il s'abstint de lui ôter la vie[2].

Mais les légions bretonnes mirent bientôt à l'épreuve la faiblesse de l'empereur. Elles envoyèrent une députation de quinze cents hommes demander la tête du ministre Perennis. Ces dangereux pétitionnaires traversèrent sans opposition la Gaule et l'Italie, et Commode vint lui-même à leur rencontre aux portes de Rome. Pour ce prince, plongé dans les plaisirs et peu avare de sang, la vie d'un favori était sans importance. Il livra Perennis à leur vengeance; la malheureuse victime fut battue de verges et décapitée, et sa femme et ses filles furent immolées sur son corps[3].

[A. D. 170-197.] Le gouvernement de la Bretagne fut conféré ensuite à Clodius Albinus. Sa naissance et ses talents éveillèrent la jalousie de l'empereur son maître, qui, soit pour être sûr de sa fidélité, ou, ce qui est plus probable, pour éprouver son ambition, lui offrit le rang et l'autorité de césar. Albinus eut la prudence de refuser cet insidieux présent; mais après la mort de Commode et les règnes éphémères de Pertinax et de Julien, il accepta volontiers cette même dignité de l'empereur Sévère. Il apparut bientôt que, malgré toute l'amitié dont il faisait parade, Sévère était son secret et mortel ennemi; et Albinus, d'après le conseil de ses amis, revêtit la pourpre impériale et conduisit dans la Gaule les

1. Pausan. *in Arcad.* l. VIII, p. 698. Capitol. *in Anton.* p. 297. Horsley, *Brit. Rom.* p. 160. Henry II, *App.* IX, 476.

2. Dio *apud Xiphil. in Commodo*, p. 286, 287.

3 Id. ibid. p. 287. Lamprid. *in Commodo*, p. 311 Zonar. p. 209.

légions bretonnes. Les deux armées, montant à cent mille hommes, combattirent dans la plaine de Trévoux, près de Lyon. La cause d'Albinus parut d'abord triompher, Sévère disparut du champ de bataille; mais bientôt il revint avec des troupes fraîches, engagea de nouveau le combat et obtint la victoire. Le césar breton paya son ambition de sa tête [1].

[A. D. 198.] Sévère fut alors maître absolu de l'empire. Pour détruire le pouvoir exorbitant du préfet de la Bretagne, il divisa l'île en deux gouvernements, donna l'un à Heraclianus et l'autre à Virius Lupus [2]. Ce dernier, avec une armée composée de recrues, ne fut pas en état de résister aux efforts réunis des Macètes et des Calédoniens, et fut obligé d'acheter à prix d'argent un répit précaire. Cet expédient, s'il lui procura un moment de repos, les invita à renouveler leur tentative; et Lupus, las de leurs hostilités continuelles, sollicita la présence de l'empereur et l'assistance d'une armée nombreuse [3].

[A. D. 207-211.] Quoique Sévère fût avancé en âge et d'une santé affaiblie, il répondit avec empressement à l'appel de son lieutenant. Il était accompagné de ses deux fils, Caracalla et Géta : il confia au plus jeune le gouvernement civil de la province, et il assigna à Caracalla une part dans l'expédition projetée. Lorsque l'armée partit d'York, le choix des commandants, le nombre des légions et des cohortes auxiliaires, et la longue suite des chariots chargés de provisions et de munitions de guerre, annoncèrent que l'empereur était déterminé à subjuguer, sinon à exterminer, toutes les tribus rebelles du nord. Les Bretons étaient mal préparés à une si formidable invasion. Ils n'avaient d'autre arme défensive qu'un bouclier étroit; leurs armes offensives étaient un poignard, une lourde épée accrochée à leur ceinture par une chaîne de fer, et une courte lance à une extrémité de laquelle pendait une clochette. Mais ils avaient pour auxiliaires la nature du pays, abondant en montagnes, en lacs et en forêts; une constitution endurcie à la fatigue, à la faim, à toutes les privations; l'habitude de courir, de nager et de traverser les rivières et les marais, et, par-dessus tout, le mépris du danger et un invincible amour de liberté. La marche des Romains fut constamment interrompue par la nécessité d'ouvrir des chemins au travers des bois, de jeter des ponts sur les rivières et d'élever des chaussées sur les marais. Ce fut en vain

1 Herodian. III, 16-23. Dio *apud Xiphil. in Sever.* p. 322-324.

2. Εἰς δυο ἡγεμόνιας. Herod. III, 24. Spart *in Sever.* p 320 *Inscriptions* dans *Speed*, p. 139; par erreur, pour III.

3. Herod. III, 46.

que Sévère chercha un ennemi qu'il pût combattre de front. Les naturels s'étaient sagement divisés en détachements qui s'attachaient aux flancs des Romains, épiaient chaque avantage et souvent faisaient de soudains et cruels ravages dans les longues lignes embarrassées de leurs ennemis. L'empereur, sans tenir compte de ses pertes ni s'effrayer des difficultés, continua de pousser en avant jusqu'à ce qu'il atteignît le frith de Cromarty, où il consentit à accepter les offres de soumission qu'il avait refusées précédemment; et, pour avoir l'air de punir l'obstination des naturels, il exigea la reddition nominale d'une partie de leur territoire. Mais cet insignifiant avantage avait été chèrement acheté; et le nombre des Romains qui périrent de fatigue, de maladie et par le fer, a été évalué à cinquante mille[1].

Quand Sévère fut de retour à York, il eut le loisir de chercher les moyens d'assurer la tranquillité des provinces méridionales. Ce qu'il venait de voir l'avait convaincu qu'aucun rempart de gazon ne pouvait résister aux assauts de ces barbares actifs et persévérants, et il se détermina à arrêter leurs incursions en élevant une solide muraille de pierre à quelques pas au nord du *vallum* d'Adrien. Dans le voisinage de la mer elle conservait une ligne parallèle; mais à mesure qu'elle approchait d'un terrain plus élevé, laissant l'ouvrage de cet empereur décrire ses circuits le long des vallées, elle gravissait hardiment les plus hautes éminences, et courait au bord des précipices les plus escarpés. Sa hauteur était de douze pieds[2]; sa largeur à la base variait de deux à trois verges. En avant était creusé un fossé de même dimension que celui d'Adrien, et la défense en était confiée à quatre escadronset à quatorze cohortes, ce qui composait une armée de dix mille hommes occupant dix-huit postes sur toute la ligne de la muraille. L'histoire de Sévère proclame cette merveilleuse construction comme la principale gloire de son règne, les voyageurs de nos jours en contemplent les restes avec un sentiment de surprise et de satisfaction[3].

A peine les Romains avaient-ils évacué le territoire des Calédoniens et des Macètes, qu'on apporta à Sévère la nouvelle que les barbares avaient recommencé les hostilités. La fatigue de la dernière campagne avait tellement accru ses infirmités qu'il ne fut plus en état de rejoindre l'armée. Il en donna le commandement à Caracalla, avec l'injonction d'extirper sans merci toute cette race. Mais ce prince avait en vue un objet bien différent :

1 Dio *apud Xiphil in Sever.* p. 340. Herod. III, 46-49.
2. Bède, *Hist.* I, 12.
3. *Notit. imp.* Pancirol. f 176, 177. « Maximum decus. » Spart. *in Sever* 321

c'était d'exclure son frère Géta de la succession. Au lieu de marcher contre les Bretons, il tâcha de gagner l'affection des troupes par son indulgence et ses largesses; et dès que son père eut expiré à York, il renouvela la paix, licencia l'armée et revint à Rome[1].

[A. D. 211-284.] L'histoire n'est guère qu'un tableau des misères infligées à tous par les passions de quelques-uns. Si donc, pendant les soixante-dix années qui suivirent la mort de Sévère, la Bretagne a échappé à l'attention des anciens annalistes, nous pouvons en inférer que ce furent comparativement des années de tranquillité et de bonheur. Les tribus du nord respectaient la force de la nouvelle fortification et la valeur de l'armée qui la gardait; et les naturels du sud, habitués dès l'enfance à la soumission, supportaient avec patience le joug qui avait si lourdement pesé sur leurs pères, nés libres. Le reste de l'empire était bouleversé par les prétentions des nombreux compétiteurs connus sous le nom des trente tyrans; et, d'après des monnaies qui ont été trouvées dans cette île à diverses reprises, on suppose que Posthumus, Lollianus, Victorinus, Tetricus, Bonosus et Ælianus furent successivement reconnus en Bretagne. Si cette induction est exacte, le silence de l'histoire montre que leur autorité fut admise sans opposition, et non établie à la pointe de l'épée, comme elle le fut dans les autres provinces. Probablement la Bretagne suivait constamment la fortune de la Gaule.

[A. D. 284.] Ces tiraillements de l'empire avaient ouvert de nouvelles perspectives aux barbares, qui, sous les noms de Francs et de Saxons, possédaient toute la côte, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à l'extrémité de la Chersonèse cimbrique. Ils accaparaient dans leurs ports le commerce des détroits, et insultaient par leurs pirateries les rivages de la Gaule et de la Bretagne. Pour châtier ou réprimer leur insolence, le commandement d'une flotte puissante et le titre de comte du rivage saxon furent donnés par les empereurs Dioclétien et Maximien à Carausius, officier expérimenté et Ménapien de naissance. Sa conduite ne tarda pas à éveiller des soupçons : les pirates continuaient impunément leurs déprédations ; une portion des dépouilles était régulièrement livrée à Carausius, et l'argent était employé à corrompre la loyauté des marins. Maximien se prépara à punir cette perfidie. Mais le Ménapien fortifia Boulogne à l'improviste, conclut une alliance avec ces barbares, fit voile pour la Bretagne, décida l'armée et la flotte à épouser sa cause, et, prenant avec la pourpre impériale le nom d'Auguste, défia toute la puissance de Rome.

1. Dio, p. 342. Herod. ibid

[A. D. 293.] Le règne de cet aventurier fut fortuné et glorieux. Les Calédoniens furent contraints de fuir devant ses armes; son autorité fut reconnue sur la côte occidentale de la Gaule, et une flotte nombreuse porta la terreur de son nom jusqu'à l'entrée de la Méditerranée. On ne pouvait pas s'attendre, toutefois, que les empereurs acceptassent paisiblement son usurpation. A la vérité, ils jugèrent d'abord plus prudent de l'admettre comme collègue; mais quand ils eurent adopté les deux césars Galère et Constance, ils chargèrent ce dernier d'arracher la Bretagne à sa domination. Constance commença l'attaque par le siége de Boulogne. Sur son ordre, l'entrée du port fut obstruée par un amas de pierres, et la garnison, privée de toute assistance du côté de la Bretagne, fut forcée de se rendre après une résistance obstinée. Cette perte pouvait affliger Carausius, mais non le décourager. Il était toujours maître de la mer et à la tête d'une armée nombreuse. Mais, tandis qu'il s'occupait de pourvoir à un danger éloigné, il tomba victime d'une trahison domestique; et, dans la huitième année de son règne, il fut assassiné à York par Allectus, ministre qui avait abusé de sa confiance et redoutait son ressentiment. [A. D. 297.]

Allectus jouit trois ans du fruit de sa perfidie. Ce temps fut employé par Constance à préparer une flotte qui pût sûrement transporter ses troupes dans l'île. Pour distraire l'attention de l'ennemi, elle fut divisée en deux escadres dont l'une, sous son commandement, stationna à Boulogne; l'autre, sous celui du préfet Asclépiodote, à l'embouchure de la Seine. Celui-ci, cédant à l'impatience des marins, fut le premier qui mit à la voile; et, à la faveur d'un brouillard, il passa, sans être aperçu de la flotte bretonne, près de l'île de Wight, et atteignit sans opposition la côte voisine. Le césar lui-même, avec un armement plus puissant encore, dirigea sa course vers la côte du Kent, et en débarquant reçut l'agréable nouvelle de la mort d'Allectus. Au premier bruit de l'arrivée d'Asclépiodote, l'usurpateur était accouru sur les lieux; mais la plus grande partie de ses forces n'avait pu l'égaler en vitesse, et, avec sa garde, composée d'une troupe de Francs, il fut promptement accablé par les Romains. Et ce ne fut pas là le seul bonheur de César. Une division de sa flotte, qui s'en était séparée dans l'obscurité, entra dans la Tamise, et avança sans rencontrer un ennemi jusque dans le voisinage de Londres. En ce moment un corps d'auxiliaires à la solde d'Allectus, apprenant sa mort, commençait à piller la ville. Elle fut sauvée par l'arrivée fortuite des Romains; et Constance lui-même fut bientôt après salué par les habitants comme leur souverain et leur libérateur.

Il rétablit sur-le-champ l'autorité impériale; la Bretagne devint sa résidence favorite, et les naturels jouirent du bienfait d'une administration douce et équitable jusqu'à ce que leur bonheur fût troublé par la persécution religieuse [1].

A tant de siècles de distance il est impossible de découvrir par qui le christianisme fut d'abord prêché dans l'île. Quelques écrivains ont attribué cette mission à saint Pierre, d'autres ont donné la préférence aux prétentions rivales de saint Paul; mais ces deux opinions, improbables d'ailleurs en elles-mêmes, reposent sur les preuves les plus faibles, sur des témoignages dont beaucoup ne sont nullement concluants, et qui tous sont ambigus et peu satisfaisants. Il est certain pourtant qu'il y a eu de très-bonne heure des chrétiens en Bretagne; et cette circonstance s'explique aisément par les relations qui existaient depuis long-temps entre cette île et Rome. Peu d'années après l'ascension de Jésus-Christ, l'église de Rome était parvenue à une grande célébrité; bientôt elle attira l'attention et fut honorée de l'inimitié de Claude et de Néron [2]. Parmi les Romains que le choix ou la nécessité conduisit en Bretagne à cette époque, et parmi les Bretons qui se décidèrent à aller voir Rome, quelques-uns naturellement furent en rapport avec les prédicateurs de l'Évangile, et cédèrent aux efforts de leur zèle. Pomponia Græcina, femme du proconsul Plautius, le premier qui fit dans l'île des conquêtes durables, et Claudia, dame bretonne, qui avait épousé le sénateur Pudens, passent, sur des données très-plausibles, pour avoir été chrétiennes [3]. Mais, que ce soit à leur piété ou à celle de tout autre individu [4] que l'on doive attribuer l'introduction de la doctrine du christianisme chez les Bretons, elle paraît avoir fait des prosélytes et s'être avancée d'un pas silencieux mais ferme vers l'extrémité de l'île. L'attention des officiers romains était absorbée par les devoirs civils et militaires de leurs postes; et tandis que le sang des chrétiens coulait dans les autres provinces de l'empire, on laissait les Bretons se livrer, sans être persécutés, aux pratiques de la religion nouvelle. Il est

1. *Paneg. vet.* p. 177, 180. Eutrop. IX, p. 659. Aurel. Vict. *in Constant.*

2. *Epît. aux Romains*, I, 8. Suet. *in Claud* XXV Tac. *Ann.* XV, 44.

3. Pour Pomponia, voyez Tacite, *Ann.* XIII, 32. Pour Claudia, comparez saint Paul, II. *Tim.* IV, 21, avec Martial, *Epigr* II, 54; IV, 13.

4. Rien n'est moins probable en soi, ni moins appuyé par les témoignages anciens, que l'opinion que la Bretagne fut convertie par les missionnaires de l'Orient. Le seul fondement sur lequel elle repose, c'est qu'au septième siècle les Bretons ne célébraient point la Pâque le même jour que l'église de Rome Cependant il n'en était point ainsi au commencement du quatrième siècle, comme on le voit clairement dans Eusèbe (*Vit Const* III, 19), Socrate (*Hist.* V, 22), et le concile d'Arles (Spelman, p. 40, 42).

même prouvé que les sujets de Rome n'étaient pas les seuls qui connussent l'Évangile. Avant la fin du IIe siècle, il avait pénétré dans le nord chez les tribus indépendantes [1].

On pouvait s'attendre que les écrivains bretons auraient conservé la mémoire d'un événement aussi important à leurs yeux que la conversion de leurs pères ; mais leurs traditions ont été si embellies ou défigurées par la fiction, que, sans preuve collatérale, il est presque impossible d'y distinguer le réel de l'imaginaire. Après avoir retranché du récit de Nennius et de ses frères chaque circonstance improbable, nous pouvons croire que l'autorité conférée à Cogidunus par l'empereur Claude resta dans sa famille ; que Lucius (Lever-Maur ou la Grande-Lumière), un de ses plus proches descendants, croyait à l'Évangile ; qu'il avait envoyé à Rome Fagan et Dervan s'instruire plus parfaitement dans la foi chrétienne, et que ces envoyés, ayant reçu l'ordination du pape Évariste ou Éleuthère, avaient à leur retour, et aidés de l'influence de leur patron, accru le nombre des prosélytes par leurs prédications, et établi l'église bretonne sur le modèle des églises du continent. Mais, indépendamment de leur autorité, nous avons la preuve incontestable que les croyants étaient nombreux et qu'une hiérarchie régulière avait été instituée avant la fin du IIIe siècle. Les écrivains contemporains mettent toujours l'église de Bretagne sur un pied d'égalité avec les églises d'Espagne et de Gaule ; et, dans l'un des plus anciens conciles d'Occident, celui d'Arles, en 314, nous trouvons les noms de trois évêques bretons : Eborius d'York, pour la province de Maxima ; Restitutus de Londres, pour celle de Flavia, et Adelphius de Richeborough, pour celle de Britannia Prima [2].

[A. D. 303-305.] On a vu que les chrétiens bretons avaient jusqu'alors échappé aux persécutions auxquelles leurs frères du continent étaient souvent exposés. Mais, au commencement du IVe siècle, Dioclétien et Maximien résolurent de venger les désastres de l'empire sur ceux qui professaient l'Évangile, et on publia des édits qui ordonnaient de démolir les églises dans toutes les provinces, et punissaient de mort le refus d'adorer les dieux du paganisme. Constance pouvait condamner l'ordonnance impériale ; mais il n'osa pas se refuser à l'exécuter : seulement il eut soin en même temps de montrer par sa conduite ce qu'il pensait des persécutions religieuses. Assemblant autour de lui les officiers chrétiens de sa

1. « Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita. » Tertull. *advers. Jud.* c. VII, p 189; ed. Rigalt.

2. Spelm, *Conc.* 42, 45 Labbe, *Conc.* I, 1430. Euseb V, 23. Socrat. V, 21

maison, il leur donna communication de la volonté des empereurs, et ajouta qu'ils devaient se résoudre à résigner leurs emplois, ou à abjurer le culte de Jésus-Christ. Ceux d'entre eux qui préférèrent leur intérêt à leur religion reçurent la récompense que méritait leur perfidie : le césar les renvoya de son service, faisant l'observation qu'il ne compterait jamais sur la fidélité d'hommes qui s'étaient montrés traîtres envers leur Dieu [1]. Mais la modération de Constance n'arrêta pas le zèle des magistrats inférieurs. Les églises furent rasées dans presque tous les districts ; et quant aux chrétiens, beaucoup se sauvèrent dans les forêts et dans les montagnes, beaucoup souffrirent avec courage la torture et la mort. Gildas nous a conservé les noms de Julius et d'Aaron, citoyens de Caerleon sur l'Usk ; et la mémoire d'Alban, le protomartyr de la Bretagne, fut long-temps honorée dans son pays et chez les nations voisines. Mais en moins de deux ans Dioclétien et Maximien abdiquèrent la pourpre ; Constance et Galère prirent le titre d'empereurs, et la liberté religieuse fut rendue aux habitants chrétiens de l'île [2].

[A. D. 306.] Constance, lorsqu'il était dans une position inférieure, avait épousé Hélène, née en Bithynie, au dire de quelques écrivains ; fille d'un prince breton, s'il faut en croire nos historiens nationaux. Quand il fut élevé à la dignité de césar, il lui fallut répudier Hélène pour prendre Théodora, belle-fille de Maximien ; mais Hélène lui avait déjà donné un fils en Bretagne [3], le célèbre Constantin, à qui la postérité a décerné l'épithète de Grand. Le jeune prince fut élevé honorablement, mais comme otage, à la cour de Dioclétien, puis à celle de Galère. Mais à la nouvelle que la santé de son père déclinait rapidement, il saisit un moment favorable pour s'échapper, et, mutilant à chaque relais les chevaux qui n'étaient pas nécessaires pour sa fuite, il réussit à retarder la course de ceux qui le poursuivaient. Il atteignit York peu de jours avant que Constance expirât, fut recommandé par lui à l'affection des troupes, et prit, avec leur assentiment, les titres de césar et d'auguste. La suite de son histoire, et la longue série de victoires qui réunirent l'empire entier sous son autorité sont des faits étrangers à ces pages ; mais il sera nécessaire de noter un changement important qu'il fit dans le gouvernement de la Bretagne [4].

Dioclétien avait fait quatre lots de l'empire, et les avait répartis

1. Euseb *Vit. Const.* I, 16. Sozom. I, 6. Lact. *De mortib. persec.* 15, 16
2. Gild. VII, VIII. Bed. I, VII.
3. Tu nobiles *illic oriendo* fecisti. *Paneg. veter.* p. 192. Ibid p. 207.
4. Zosim. II, 78, 79 Philostrog I, p. 477.

entre lui, Maximien et les deux césars. Devenu seul empereur, Constantin adopta la même division pour quatre préfets prétoriens. En même temps il créa de nouveaux titres et de nouveaux emplois ; et, dans toute la hiérarchie des places, l'administration militaire fut séparée de la civile avec un soin jaloux. Cette organisation mit la Bretagne sous la juridiction du préfet des Gaules, dont l'autorité s'étendait depuis la muraille d'Antonin jusqu'aux limites méridionales de la Mauritanie Tingitane. Son lieutenant résidait à York, avec le titre de vicaire de la Bretagne ; tandis que le soin subalterne des provinces était confié aux deux consulaires de Valentia et de Maxima, et aux trois présidents de Flavia, Britannia prima et Britannia secunda. L'administration de la justice et des finances resta dans les mains de ces agents ; mais le commandement de l'armée fut divisé entre trois chefs militaires, qui reconnaissaient pour supérieur le maître de la cavalerie ou de l'infanterie stationnée sur les bords du Rhin. Ils avaient des titres distinctifs : le premier était le duc de Bretagne, dont le commandement s'étendait depuis la frontière du nord jusqu'au Humber ; le second était le comte de la côte saxonne, dont le devoir était de garder le rivage depuis le Humber jusqu'à l'extrémité du comté de Cornwall (Cornouailles); et le troisième, le comte de Bretagne, qui avait sous ses ordres toutes les autres garnisons de l'île[1].

Sous Constantin et ses fils, la Bretagne jouit de plus de cinquante années de tranquillité. Les agressions des barbares étaient réprimées, et l'industrie et le commerce encouragés. La première atteinte portée à la prospérité publique le fut par la cruauté et la cupidité de Paulus, notaire espagnol. Il avait été envoyé dans l'île par l'empereur Constance, avec la mission de faire une enquête sur la conduite des officiers qui, lors de la défection générale des armées de l'Occident, avaient pris parti pour l'usurpateur Magnence. Paulus était éminemment versé dans toutes les ruses de la rapacité et de la chicane : à ses yeux, la richesse était une présomption suffisante de culpabilité, et aucun homme dont les biens pouvaient remplir les coffres du notaire et de l'empereur, son maître, ne fut acquitté à son tribunal. Martin, le vicaire de la Bretagne, avait déploré ces procédures iniques, et parfois s'était interposé pour les empêcher, mais on l'informa qu'il se tramait un complot pour l'envelopper dans la proscription commune, et, poussé par le désespoir, il attenta à la vie du notaire. Le coup fut paré, et Martin à l'instant se plongea son épée dans le cœur. Ses complices réels ou supposés furent punis par la torture et la confiscation, par l'exil ou la mort ;

1. Zosim. II, 109, 110. Tillem, IV, 117. *Not imp.* f. 155, 161, 162, 176, 177.

et Paulus continua sa carrière, sans souci de la haine et des imprécations des indigènes. Constance avait applaudi à sa fidélité; Julien, l'empereur suivant, le fit brûler vif[1].

Pendant que Julien occupait, avec le titre de césar, la préfecture de la Gaule, il arriva un événement qui prouve les grandes ressources de la Bretagne à cette époque. Les Francs, les Saxons et les Allemands avaient passé sur la rive gauche du Rhin, dévasté une grande étendue de pays, réduit en cendres quarante villes et emmené les habitants en captivité. Par des victoires successives, le césar contraignit les barbares à rendre leurs prisonniers. Son premier soin fut ensuite de pourvoir à la subsistance de la multitude dans une contrée qui était ravagée depuis des années. Les greniers de la Bretagne offrirent d'immédiates et abondantes ressources. Une flotte de huit cents petits bâtiments fut rassemblée aux bords du Rhin; plusieurs voyages furent faits aux côtes bretonnes; les cargaisons remontèrent le fleuve sur des alléges, et les habitants affamés reçurent une ample provision de grains, tant pour ensemencer leurs terres que pour se nourrir jusqu'à la moisson suivante[2]. Et l'île ne fournissait pas seulement à des besoins momentanés, elle exportait annuellement de grandes quantités de grains sur le continent[3].

Il est à remarquer qu'à partir de cette époque les Calédoniens et les Maætes, tribus qui pendant deux siècles avaient été la terreur des Bretons civilisés, disparaissent sans aucune cause ostensible des pages de l'histoire, et qu'ils sont remplacés par les Pictes et les Écossais, qui, s'ils diffèrent d'eux par le nom, sont dépeints comme des barbares d'une nature aussi sauvage, et également portés à l'invasion et à la rapine[4]. L'origine de ces deux nations, qui semblent naître tout à coup dans le cours du IVe siècle, a engendré bien des théories pleines de savoir, mais surtout pleines d'imagination. 1° Quant à moi, il me semble évident que les Pictes étaient, sous une dénomination nouvelle, exactement le même peuple que nous avons jusqu'ici appelé Maætes et Calédoniens[5]. Le nom de

1. Amm. Marcel. XIV, 12; XX, 2
2. Zosim. III, 145.
3. Amm. Marcel XVIII, 2, p. 204; édit. Gron. Liban. *Orat.* X, t. II, p. 281.
4 Voyez Gild. c. 25
5. Ceci ressort, 1° de ce que nous n'avons aucune preuve de l'extirpation ou de l'émigration de ces anciennes tribus; 2° de ce que le caractère des Pictes est le même que celui donné aux Calédoniens par Hérodien, Dio et Solin. Ils vivaient de rapine; ils allaient presque nus (Gild. 15); ils se traçaient sur le corps des figures d'animaux (Claud. *De Bello get.* 165); 3° de ce qu'Eumène, le premier qui en parle, compte les Calédoniens au nombre des *autres* Pictes (Eumen. *Paneg. Const* p. 235); 4° de ce qu'Ammien Marcellin (lib. XXVII, p. 520), environ huit

Calédoniens appartenait proprement aux naturels de cette longue, mais étroite langue de terre qui va depuis Loch-Finn, sur la côte de l'ouest, jusqu'au Frith de Tayne sur celle de l'est; mais les Romains l'avaient étendu à toute la famille de clans indépendants qui se trouvaient entre eux et l'extrémité septentrionale de l'île. Au IVe siècle, l'erreur fut reconnue et rectifiée, et, depuis lors, non-seulement les Calédoniens, mais leurs voisins du sud, les cinq tribus des Maætes, commencèrent à être connus sous le nom générique de Pictes; mot dérivé peut-être de la coutume nationale de se peindre le corps [1], et plus probablement du nom qu'ils portaient dans leur propre langue. 2° Les Écossais venaient indubitablement de l'Irlande, qui, comme l'autre île sa sœur, paraît avoir été colonisée par des aventuriers de différents pays. Ainsi nous y rencontrons des tribus de Damniens, de Volances, de Brigantes et de Canges, noms qui indiquent une origine bretonne; de Ménapiens et de Cauces, descendus des tribus-mères de la Belgique et de la Germanie; et d'Hiberniens et de Concans, qui paraissent avoir émigré de l'Espagne [2]. Ces derniers étaient disséminés sur différents points de la côte; tandis que l'intérieur des terres était occupé par des clans nombreux d'Écossais [3] dont plusieurs, au IVe siècle, s'uni-

ans après Eumène, divise les Pictes en Dicalédones, sans contredit les Calédoniens, et en Vecturions, qui habitaient dans le voisinage de la rivière de Tay (Ptol VIII, 3. Ric. Cor. I, 6). Le territoire des Pictes s'étendait de l'océan du Nord jusqu'au sud de Galloway (Bed. III, 4).

1 Nec falso nomine Pictos
Edomuit. (CLAUD. *in* III, *consul. Honor.* 54.)

2. Ptol. VIII, 2. Ric. Cor. I, 8. Denys place aussi une colonie espagnole dans les Iles Scilly :

Τόθι κασσιτέροιο γενέθλη,
Ἀφνειοί ναιοῦσιν ἀγάυοι παῖδες Ἰβήρων.

(DION. PERIEG. V. 563.)

Comme les armes romaines ne pénétrèrent jamais en Irlande, les anciens peuvent avoir eu de très-fausses idées sur ses habitants. Diodore (V, 355), Strabon (IV, 201), Méla (III, 266) et Solin (XXII, 42) les représentent comme des cannibales et les plus barbares des hommes. Mais Tacite nous apprend que les ports de l'Irlande étaient fréquentés par des commerçants, et que les mœurs et le caractère des indigènes ressemblaient à ceux des Bretons (*Agric.* XXIV).

3. Au quatrième siècle ils étaient universellement connus sous le nom d'Écossais (« scoticæ gentes. » Porphyr. *apud S. Hieron. ad Ctesiph.* IV, 481). Ainsi Claudien dit en parlant de leurs déprédations :

Me juvit Stilico, totam cum *Scotus Iernen*
Movit, et infesto spumavit remige Tethys.

(*De Laud. Stil.* II, v. 249.)

Scotorum cumulos flevit glacialis *Ierne*. (*In consul.* IV *Honor.* v. 33.)

L'île elle-même était appelée *Scotia*. « Scotia eadem et Hibernia, cujus partes priores Iberiam intendunt, unde et Ibernia dicta; Scotia autem, quod ab Scotorum gentibus colitur, appellata. » Isid. *Orig.* XIV, 123. Voyez aussi Orosius (I, 2),

rent avec les Attacotes, clan situé dans le voisinage de Loch-Lomond, pour piller les riches provinces des Bretons romains. Mais bientôt les Écossais aspirèrent à quelque chose de plus durable que le pillage. Du nord de l'Irlande le passage était court et fait pour engager. Des hordes d'aventuriers se succédèrent l'une à l'autre; la permission de former des établissements fut obtenue de l'amitié des Pictes, ou arrachée à leur faiblesse; et à la fin les étrangers acquirent une supériorité assez marquée sur les tribus indigènes pour donner le nom d'Écosse à la division septentrionale de la Bretagne [1]. Il se passa long-temps néanmoins avant que les deux nations se confondissent en une seule. Nous voyons les Pictes distincts des Écossais jusqu'au XIIe siècle [2].

[A. D. 360.] Sous le règne de Constance, les Pictes et les Écossais entrèrent en grand nombre dans la province romaine. Le césar Julien ne pouvait s'absenter de la Gaule, et Lucipinus, qu'il envoya à sa place, n'osa pas aller au-devant des envahisseurs. Cet aveu de faiblesse les excita à renouveler leurs incursions, et chaque fois ils pénétrèrent plus avant dans le pays. Ils avaient des espions dans l'armée romaine, ils tentaient la fidélité des garnisons, et entraînèrent plusieurs auxiliaires étrangers à se joindre à eux pour piller. A la fin l'empereur Valentinien s'alarma pour la sûreté de l'île. Le général romain Fallofaudes avait été tué par trahison; Nectarides, comte de la côte saxonne, avait péri dans la bataille; l'incendie et la dévastation s'étendaient sur la rive droite de la Tamise. D'abord l'intendant de la maison impériale, puis Jovinius et enfin Théodose furent appelés au commandement. Ce célèbre officier débarqua à Richborough avec l'élite de l'armée gauloise, et, ayant divisé ses troupes en plusieurs corps, attaqua et défit les partis de barbares qui maraudaient. [A. D. 367.] Il entra en triomphe dans Londres, et passa quelques semaines à faire des préparatifs pour de nouvelles victoires. Un décret d'amnistie engagea les déserteurs à rejoindre leurs drapeaux; l'ancienne discipline de l'armée fut rétablie; on se pourvut de munitions et de renforts, et, à la reprise des hostilités, les envahisseurs, dans plu-

Æthicus (*Cosmog.* 507), Ravennas geographus (*Gale*, I, 748), et Bède (« Hæc autem proprie patria Scotorum est. » *Hist.* I, 1). Il n'est pas impossible que les Scoti fussent la plus nombreuse tribu de l'intérieur de l'île, et une branche de la grande famille celtique des Cottiens. Le langage des Waldenses, habitants des vallées situées dans les Alpes *cottiennes*, présente jusqu'à ce jour une grande affinité avec les langues maternelles de l'Irlande et de l'Écosse. Voyez l'*Oratio Domin.* de Chamberlayne, et la *Dissert.* de Pinkerton, p. 84.

1. Loarn, Fergus et Angus, fils d'Erc, chef de Dalraidà dans l'Ulster, s'établit dans l'isthme de Cantire en 503. C'est d'eux que les rois d'Ecosse prétendent descendre. Voyez le docteur O'Connor, *Proleg.* I, 126; II, 83.

2. Ric Hagul. 291, 316

sieurs rencontres sanglantes, apprirent à respecter la bravoure des troupes et les talents du général. Ils se retirèrent tristement au delà des anciennes limites de l'empire, et Théodose s'appliqua à remettre en vigueur le précédent système de gouvernement. Il confia au vicaire Civilis les départements politique et financier; et, comme commandant de l'armée, il répara les fortifications, plaça des garnisons dans les postes militaires, et restaura la province de Valentia, qui depuis long-temps était abandonnée. Quand il quitta l'île, ses services furent attestés par la gratitude des indigènes, qui l'accompagnèrent en foule jusqu'au rivage, et par la reconnaissance de son souverain, qui le combla de distinctions et d'honneurs [1].

Gratien succéda à l'empereur Valentinien, son père, et revêtit de la pourpre Théodose le jeune, fils du libérateur de la Bretagne. [A. D. 375.] Il y avait dans l'île, a cette époque, un officier nommé Maxime, plein de mérite et plus encore d'ambition [2]. [A. D. 379.] Jaloux de l'élévation d'un homme qui avait été son égal, il se mit à intriguer auprès des soldats, et eut l'adresse d'extorquer de leur reconnaissance ou de leur crédulité l'offre du titre d'auguste. Ce ne fut pas sans une résistance apparente qu'il céda à leurs sollicitations; mais sa conduite postérieure trahit ses sentiments réels. Non content de la possession de la Bretagne, il convoita tout l'empire d'Occident. A la tête de l'armée bretonne, il fit voile vers l'embouchure du Rhin. Le meurtre de Gratien le rendit maître de la Gaule, et la fuite précipitée de Valentinien força la plus grande partie de l'Italie à reconnaître son autorité. Il régna dignement, et châtia sévèrement les Pictes et les Écossais, qui essayaient de renouveler leurs incursions. Théodose reçut son image et reconnut son titre; mais, stimulé enfin par la honte et la crainte, il se mit en campagne contre l'usurpateur. Un premier coup fut porté au pouvoir de Maxime sur les bords de la Save en Pannonie, et bientôt la ville d'Aquilée le vit dépouiller des ornements impériaux et décapiter par ordre de son victorieux antagoniste. [A. D. 388.] Les Bretons qui avaient suivi son étendard ne revirent jamais leur patrie; et les écrivains nationaux déplorent l'état où leur absence la laissa, exposée sans défense aux insultes de ses ennemis invétérés [3].

1. Amm. Marc. XXVII, c. 8; XXVIII, c. 3. Claud. *in* IV *Hon.* v. 26. « Theodosius ab Augusta profectus, quam veteres appellavere Lundinium. » Amm. Marc. ibid.

2. Maxime est appelé Espagnol par Zosime (IV, 247), Breton par Socrates (V, 11) et par Gildas (c. 10), le brigand de Richborough par Ausone (Iatro Rhutupinus *De clar. urb.* VII, p. 1301. *apud. Poet. vet.*).

3. Prosper, *in Chron. ann.* 387. Sozom *Hist.* VII, p. 721. Gild. c. 11 Nenn. XXIII.

Cette occasion favorable n'échappa point à la vigilance des Pictes et des Écossais. Le peu de troupes qui restaient dans l'île ne leur opposa qu'une faible résistance, et ils s'en retournèrent chargés du pillage des provinces. Leurs incursions multipliées décidèrent les Bretons à exposer leur détresse à la cour impériale, probablement par l'entremise du vicaire Chrysante, dont l'administration est citée avec éloge, et Stilicon, maître de la cavalerie et de l'infanterie, expédia à leur secours un corps de troupes qui repoussa les envahisseurs et les refoula sur leurs propres territoires [1].

Mais le grand édifice de la puissance romaine était ébranlé dans ses fondements. Des hordes de barbares, sous différents noms, sortant des régions inconnues de l'est et du nord, avaient dépeuplé les plus belles des provinces ; et un torrent de Goths, de Vandales et d'Alains, sous les ordres du célèbre Alaric, s'était précipité du sommet des Alpes Juliennes dans les plaines florissantes de l'Italie. Il devint nécessaire de rappeler les troupes des extrémités de l'empire pour en défendre le cœur ; et les cohortes qui stationnaient le long des murailles de la Bretagne vinrent combattre et triomphèrent, sous le commandement de Stilicon, à la sanglante bataille de Pollentia [2]. [A. D. 403.] Après la retraite d'Alaric, les forces bretonnes semblent être retournées dans l'île et avoir repoussé les Pictes, qui avaient profité de leur absence pour piller la province voisine. Mais au bout de deux ou trois ans, les nations germaines, fondant sur la Gaule, portèrent la dévastation d'une extrémité à l'autre ; et les légions de la Bretagne, restées sans aucune communication avec l'empereur Honorius, se déterminèrent à s'élire un empereur. [A. D. 406.] La pourpre fut conférée à Marcus, un de leurs officiers, qui bientôt perdit la vie dans une sédition des troupes. Leur choix tomba ensuite sur Gratien, natif d'un des municipes bretons, qui au bout de quatre mois éprouva le sort de son prédécesseur. Ce dangereux honneur ne laissait pas que d'être encore un objet d'ambition. Constantin, simple soldat, sans autre titre que son nom, s'offrit à leurs suffrages : il fut proclamé auguste. Il les conduisit à Boulogne, et, avec l'assistance de quelques corps romains dispersés dans le voisinage, il nettoya la province des barbares. Son fils Constant, qui porta, dit-on, l'habit monastique à Winchester, fut nommé césar, et se hâta d'aller prendre possession de l'Espagne. Mais leur prospérité fut de très-courte durée. Le fils fut mis à mort à Vienne par Géronce, un de

1. Comparez Gildas (c. 12) et Bède (I, 12) avec Claudien *De Laud. Stilic.* II, v. 247.

2. Claudien, *De Bello get* v. 416

ses officiers; et le père fut décapité à Arles, par ordre de Constance, qui commandait les troupes d'Honorius [1]. [A. D. 411.]

Tandis que Constantin courait ainsi à sa perte, la Bretagne avait été le théâtre d'une importante révolution. Les habitants, laissés sans forces militaires, et exposés aux incursions de leurs ennemis, résolurent de rejeter une autorité qui était incapable de leur donner protection. Ils déposèrent les magistrats romains, proclamèrent leur propre indépendance, prirent les armes, et, avec une ardeur d'hommes libres, expulsèrent les barbares de leur territoire [2]. Quand la nouvelle en parvint à Ravenne, Honorius, le légitime empereur, écrivit aux États de Bretagne de « pourvoir à leur propre défense. » On a pensé que, par cette expression ambiguë, il les avait relevés de leur serment de fidélité : peut-être son seul objet était-il d'autoriser leurs efforts actuels, afin de se réserver par là des droits à leur future obéissance [3].

Il serait intéressant de retracer la conduite des indigènes dans cette occasion mémorable, et d'exposer avec soin les causes qui firent passer la plus grande partie de cette île de la douce domination des Romains sous le glaive exterminateur des Saxons. Mais la Bretagne, après sa séparation de l'empire, cessa d'attirer l'attention des historiens étrangers; et nos écrivains nationaux vivaient à une époque si éloignée, et ont entremêlé tant de fables dans leur récit, qu'ils n'ont que peu de droits à notre confiance. Zozime nous apprend que, lors de l'extinction de l'autorité impériale dans l'île, les *États* bretons instituèrent des gouvernements domestiques suivant les circonstances. Ces États étaient indubitablement les différentes cités qui ont été précédemment énumérées, et auxquelles Honorius avait adressé ses lettres. Comme les colonies, municipes et villes latines, avaient toujours formé autant de communautés séparées sous la surintendance des présidents provinciaux, elles voulurent probablement garder les formes de gouvernement auxquelles elles étaient depuis si long-temps habituées. Il est néanmoins aisé de concevoir que, durant l'anarchie que durent produire le renvoi subit des magistrats romains et les troubles occasionnés par les incursions multipliées des Pictes et des Écossais, plus d'un heureux capitaine abusa de son pouvoir et de la confiance de ses concitoyens pour usurper l'autorité souveraine. Au bout de peu d'années toute trace de gouvernement populaire avait disparu, et toutes les provinces qui avaient appartenu à l'empire

1 Zosim. VI, p. 371-375.
2. Ibid. 376.
3. Ibid. 381

furent morcelées entre une multitude de petits chefs, principalement bretons, mais en partie d'origine romaine. Ils furent décorés du titre de roi, quoique plusieurs eussent des États moins vastes que ne le sont la plupart de nos comtés actuels; et leur ambition, leurs guerres et leurs vices affligèrent ce pays de maux plus étendus et plus durables qu'il n'en avait jamais souffert des incursions des ennemis étrangers [1].

Peu de temps après que les Bretons furent devenus indépendants, la plus grande partie de l'Europe fut dépeuplée par deux terribles fléaux, la peste et la famine. Cette île n'échappa point a la calamité générale; et les Écossais et les Pictes saisirent ce moment favorable pour renouveler leurs incursions. Les dissensions des chefs indigènes facilitèrent leurs entreprises : chaque district devint l'un après l'autre le théâtre de leurs dévastations, jusqu'à ce que l'approche du danger avertît les Bretons plus méridionaux de pourvoir à leur propre sûreté. Quelques-uns sollicitèrent, mais en vain, la protection d'Aétius, le général romain de la Gaule [2]; d'autres, guidés par Vortigern, le plus puissant des rois bretons, eurent recours à un expédient qui, malgré tout ce qu'il promettait au début, fut, en définitive, très-funeste à la liberté de leur pays. Les empereurs étaient depuis long-temps dans l'habitude d'acheter les services des barbares; et les Armoricains, qui, comme les Bretons, avaient secoué le joug romain, étaient parvenus, avec l'aide des Saxons, à maintenir leur indépendance [3]. Vortigern résolut de suivre la même politique. Une escadre saxonne de trois chiules, ou vaisseaux longs, croisait dans le canal, en quête d'aventures; et ses deux commandants, les frères Hengist et Horsa, reçurent avidement les ouvertures du prince breton, qui leur proposait de l'aider dans ses guerres et de compter pour leur récompense sur sa gratitude. Ils débarquèrent à Ebbsfleet, et furent cantonnés dans l'île de Thanet [4]. [A. D 449.]

Au milieu de ces calamités, les Bretons trouvèrent le loisir de se livrer à des disputes théologiques. Vers le commencement du ve siècle, un Breton, Pélage, et un Écossais, Céleste, avaient avancé plusieurs opinions nouvelles et hétérodoxes sur la nature du péché originel et de la grâce divine. Agricola, un de leurs disciples, tenta de répandre cette nouvelle doctrine parmi ses compatriotes, et les

1 Gild c. XIX, XXIII, XXV. *Epist.* p. 10, 12. Nenn. c. LXI. Procop. *Hist Vand.* L; I, p 8, 9.

2. Gild c. XVI, XVII, XXI.

3. Sid. Apoll. *Paneg. Avit.* V, 369.

4. Gild. c. XXIII. Nenn. XXVIII

prélats bretons, peu accoutumés aux subtilités de la controverse, sollicitèrent l'assistance de leurs voisins, les évêques de la Gaule. Avec l'agrément du pape Célestin, Germain d'Auxerre alla deux fois en Bretagne : la première, en 429, avec Loup de Troyes, et la seconde, en 446, avec Sévère de Trèves. Par son influence, les doctrines de Pélage furent condamnées et supprimées, et des écoles pour l'instruction du clergé furent ouvertes dans plusieurs diocèses. Dans une seule occasion le prélat gaulois reprit un rôle dans lequel il s'était distingué durant sa jeunesse. Un parti de Pictes et de Saxons pillait la côte. Germain se mit à la tête des Bretons, et les conduisit à un défilé où ils attendirent en embuscade l'approche des envahisseurs. Tout à coup, par son ordre, ils poussèrent tous à la fois le cri d'*Alleluia* : ce cri fut renvoyé par les montagnes environnantes ; les ennemis stupéfaits s'enfuirent, et il en périt un grand nombre dans une rivière voisine. Nos anciens écrivains ont célébré ce fait sous le nom de victoire de l'*Alleluia*[1].

CHAPITRE DEUXIÈME.

ANGLO-SAXONS.

Origine et caractère des Anglo-Saxons. — Leurs fréquentes descentes en Bretagne — Ils y fondent huit royaumes distincts. — Les indigènes se retirent vers la côte occidentale. — Règnes des Bretwaldas saxons. — Ælla. — Ceawlin. — Ethelbert. — Redwald — Edwin. — Oswald. — Oswio.

Vers le milieu du IIe siècle, les Saxons, obscure tribu de barbares, occupaient l'espace situé entre l'Elbe et l'Eyder, à l'entrée de la Chersonèse cimbrique[2]. Dans le cours de deux cents ans, ce même nom était devenu commun à toutes les nations, depuis l'extrémité de la péninsule jusqu'au Weser, à l'Ems et au Rhin[3]. Elles formaient une sorte d'association volontaire, que reliaient faiblement des intérêts et un genre de vie semblables. Le pillage sur terre et la piraterie sur mer étaient leur unique profession ; et quoique la flotte impériale eût été souvent occupée à les réprimer, elle n'avait jamais pu dompter leur humeur intrépide et entreprenante. Mais à mesure que la puissance de Rome déclina, l'audace

1. Prosp. *in Chron.* p. 630, *ad ann.* 429 Constan. *Vit. S. Ger.* c. L, 28 Bed I, 17. Hunt. 178.
2. Ptol. in-4°, *Europæ tab.*
3. Eutrop. IX, p. 659.

des Bretons s'accrut, leurs expéditions devinrent plus fréquentes, leurs descentes plus destructives. Du pillage ils passèrent à la colonisation, et la meilleure partie de la Bretagne fut repeuplée par les hommes qui l'avaient dépeuplée. Il y avait parmi ces colons des aventuriers de chacune des tribus associées; mais la majorité se composait de Jutes, d'Angles et de Saxons proprement dits[1]. Nous avons déjà indiqué où les Saxons résidaient originairement: les Angles étaient leurs voisins au nord et jusqu'à l'emplacement de la ville actuelle de Flensburg; et au delà des Angles habitait la nation des Jutes, qui n'avait d'autres limites que l'océan[2].

La langue des Saxons, leur haute stature et leurs institutions nationales prouvent qu'ils étaient d'origine gothique. Tout leur temps se partageait entre l'indolence et la rapine. Gagner par le travail ce qui pouvait s'acquérir par la force était à leurs yeux indigne d'un homme libre, et ils laissaient la culture de leurs terres et le soin de leurs troupeaux aux mains plus abjectes des femmes et des esclaves. Tous les guerriers s'attachaient à la fortune de quelque chef favori, qu'ils suivaient dans ses expéditions de piraterie. Ces chefs présidaient les conseils de la tribu, et, dans les moments de danger, on choisissait parmi eux un commandant suprême, qui était revêtu du titre de conyng ou roi. Son autorité, toutefois, n'était que temporaire: elle cessait avec les circonstances qui y avaient donné lieu[3].

Les agressions de ces tribus belliqueuses furent d'abord restreintes par le manque d'armes; mais trois siècles de relations ou d'hostilités avec les Romains leur apprirent à combler ce vide. Ils portaient une targe au bras gauche, et, pour armes offensives, ils avaient la lance, l'épée et la hache d'armes. Ces deux dernières étaient longues et pesantes, et c'est à leur effet destructeur qu'est attribué le ravage que les Saxons ne manquaient jamais de faire dans les rangs rompus d'un ennemi[4]. Comme leurs vaisseaux n'étaient pas appropriés au transport de la cavalerie, ils combattaient ordinairement à pied en un corps compacte; mais après leur installation en Bretagne les chefs les plus riches et leurs adhérents firent la guerre à cheval. Leur estime pour un cheval de ba-

1. Bed. I, 15. Ethelwerd. *Chron.* p. 476.

2. Bède mentionne aussi les Frisiens, les Boructuaires ou peuple de Berg, les Rugins, les Danais et les Huns (v, 9); Alfred, dans son *Osorius*, l'Angleland, le Scaland et le Danemark; mais ensuite il remarque que le Jutland, le Scaland, et les autres îles, étaient originairement habités par les Angles. « On thæm landum eardodon Engleæ r hi hider on land comon. » Barrington's *Osorius*, p. 20.

3. Bed. v, 10. Wittich. I, p. 7.

4. Huntingd. 178, 181

taille allait jusqu'à une espèce de vénération ; mais avant son initiation ils lui fendaient les naseaux, ils lui cousaient les oreilles, et détruisaient complétement en lui le sens de l'ouïe. A dater de ce moment, il était consacré au dieu de la guerre ; et on croyait que, dans les occasions importantes, il annonçait la volonté de cette divinité [1].

Dans l'enfance de leur puissance navale, leurs bateaux ressemblaient à ceux des autres tribus du Nord, et quelques planches, garnies d'osier et couvertes de peaux, portaient ces barbares intrépides, à travers l'océan, à la recherche des dépouilles et des aventures [2]. Mais dans le ve siècle leurs chiules [3], ou vaisseaux de guerre, avaient pris une plus formidable apparence, et le nombre des guerriers qu'elles contenaient, et la longueur de leurs voyages, donnent à penser qu'elles étaient formées de matériaux plus solides et plus durables. Montés sur elles, les Saxons sortaient fréquemment de leurs ports, tantôt se dirigeant vers un point précis, tantôt s'abandonnant tout à fait à l'impulsion des vents. Mais, soit qu'ils eussent le hasard ou un plan pour guide, leur but était invariablement le même : surprendre et piller les habitants inoffensifs de quelque partie des côtes bretonnes ou gauloises. L'éloquent évêque de Clermont, Sidoine, a décrit d'un style animé les terreurs des provinciaux et les ravages des barbares. — « Nous n'avons pas, dit-il, d'ennemi plus cruel et plus dangereux que les Saxons. Ils triomphent de tous ceux qui ont le courage de leur tenir tête ; ils surprennent tous ceux qui sont assez imprudents pour n'être pas préparés à une attaque. Lorsqu'ils poursuivent, ils atteignent infailliblement ; lorsqu'ils sont poursuivis, ils sont sûrs de s'échapper. Ils méprisent le danger ; ils sont endurcis aux naufrages ; ils sont ardents au butin et l'achètent au péril de leur vie. Les tempêtes, si redoutables pour d'autres, pour eux sont des sujets de joie : l'orage les protége quand ils sont pressés par l'ennemi, et couvre leurs opérations quand ils méditent une attaque. Avant de quitter leurs rivages, ils vouent à leurs dieux le dixième des principaux captifs ; et, lorsqu'ils sont sur le point de revenir, les lots sont tirés au sort avec une affectation d'équité, et le vœu

1. Wilk. Con. I, 150.

2. Cui pelle salum sulcare Britannum
Ludus, et assuto glaucum mare findere limbo.
(APOLL. *Pan. Avit.* v. 370.)

3. Ce mot s'emploie encore sur la Tyne et sur la Vere. Les anciens écrivains le traduisent par long ou grand vaisseau. Voyez Bède, l. 15 ; trad. d'Alfred, ibid. ; *Chron. Sax.* 12 ; Gildas, c. XXIII.

impie s'accomplit[1]. » Ce portrait que fait d'eux Sidoine est confirmé par toutes les anciennes autorités. Marcellin a fait mention de la terreur excitée par leurs agressions soudaines et imprévues ; Zosime leur accorde la supériorité comme courage, comme force de corps et résistance à la fatigue ; et l'empereur Julien les déclare les plus formidables de tous les peuples qui habitaient au delà du Rhin, sur les côtes de l'océan Occidental[2].

Telle était la terreur du nom saxon, lorsque Hengist et Horsa, en 449, furent invités par Vortigern à combattre pour lui. Ils le servirent six ans avec fidélité. Les Pictes apprirent à respecter leur valeur ; les Bretons s'empressèrent de la récompenser. Hengist, soit qu'il eût déjà formé des projets de conquête, ou qu'il désirât de rendre de plus grands services à ceux qui l'employaient, obtint la permission de solliciter des renforts de son propre pays. Les messagers qu'il envoya furent bien reçus : chefs sur chefs amenèrent leurs guerriers à Thanet ; et l'île se remplit d'étrangers, au point que leur nombre devint pour les Bretons un sujet d'appréhension jalouse. Un surcroît de provisions fut demandé, et le refus donna aux deux parties le signal de la guerre. [A. D. 455.] Les Saxons marchèrent vers la Medway, et rencontrèrent les indigènes à Aylesford. Le passage de la rivière fut chaudement disputé : Vortigern perdit un fils, et Hengist son frère ; mais l'issue du combat paraît avoir été favorable aux étrangers. Après la mort de Horsa, Oisc, fils de Hengist, fut associé au commandement par son père, et une seconde bataille fut livrée, plus à l'ouest, sur les bords de la Cray. Elle fut des plus désastreuses pour les Bretons : quatre de leurs généraux restèrent sur la place ; leurs troupes s'enfuirent précipitamment à Londres, et le Kent fut abandonné aux envahisseurs. Ce fut à cette époque que Hengist s'aventura, si tant est qu'il s'y soit jamais aventuré, au delà des limites de ce comté. Gildas nous dit que les Saxons traversèrent l'île sans opposition, qu'ils répandirent de tous côtés les flammes de la dévastation ; mais qu'à leur retour les indigènes se rassemblèrent en nombre considérable et tirèrent une vengeance signalée des pillards. Il se peut que quelque fait semblable ait eu lieu ; mais les écrivains

1. Sidon. VIII, 6.

2. « Saxones præ cæteris hostibus timentur. » Amm. Marc. XXVIII, p. 526. Καρτερώτατοι θύμῳ καὶ ῥώμῃ, καὶ κάρτερια τῃ περὶ τὰς μάχας. Zos. III, p 147. Τῶν ὑπὲρ τὴν Ῥῆνον καὶ τὴν Ἑσπερίαν θαλάττην ἐθνῶν τὰ μαχιμώτατα. Jul. orat. I, *in laud. Const.* p. 34. « Angli homines omnium quos novimus barbarorum ad bella acerrimi. » Procop. *Hist. Goth.* IV, p 469. « Gentem virtute atque agilitate terribilem. » Oros. VII, p. 549.

saxons n'en parlent pas, et la déclamation hyperbolique de Gildas ne doit pas être prise à la lettre. Huit ans plus tard, il se livra une bataille des plus sanglantes, dans laquelle douze des chefs bretons furent tués ; et les Saxons perdirent un capitaine fameux, appelé Wypped, d'où le lieu fut nommé Wyppedsfleet. La dernière victoire de Hengist fut remportée en 473. Les Bretons s'enfuirent, dit-on, devant leurs ennemis, comme devant un « incendie dévorant, » et abandonnèrent des dépouilles d'une valeur incalculable. Le vainqueur vécut encore quinze ans, et mourut en 488, laissant la possession paisible du Kent à son fils Oisc, dont les successeurs s'appelèrent, d'après lui, Oiscingas [1].

Ces faits sont racontés tout différemment par les écrivains bretons, qui, dans leur vanité, attribuent la perte du Kent à l'infatuation de Vortigern et à la politique perfide de Hengist. Ce chef, s'il faut en croire leur relation, avait une fille, nommé Rowena, d'une beauté admirable. On fit en sorte qu'à un banquet donné aux nobles bretons elle servît Vortigern, qui, captivé par ses charmes, l'épousa, et donna à son père le royaume de Kent. Mais en s'attachant aux Saxons il perdit l'affection de ses sujets. Son fils Vortemir fut mis sur le trône, livra trois batailles aux étrangers et finit par les chasser du Kent. Pendant cinq années Hengist erra en aventurier sur l'océan ; mais à la mort de son fils il recouvra sa couronne, et son gendre lui redemanda les possessions qu'il avait perdues. Trois cents députés de chaque nation s'assemblèrent en conseil pour décider la question ; mais, pendant la conférence, chaque Saxon se choisit une victime. Au moment convenable, Hengist s'écria : « *Nemeth yure seax*, tirez vos poignards ; » et le sol fut couvert de deux cent quatre-vingt-dix-neuf cadavres. Le seul Breton qui fut épargné, ce fut Vortigern lui-même ; et, pour tirer de captivité un prince qu'ils haïssaient, les indigènes cédèrent à Hengist le territoire qui depuis a été divisé entre les comtés de Kent, de Sussex et de Middlesex. Est-il nécessaire de dire que beaucoup de ces prétendus événements sont contredits par des preuves irrécusables, et qu'ils ont tous échappé à la connaissance de Gildas, écrivain breton et presque contemporain ? Le tout paraît être une fable inventée par les indigènes pour expliquer l'établissement des Saxons en Bretagne sans admettre qu'elle ait été conquise [2].

1. *Chron. sax.* 13, 14. Bed. I, 15 ; II, 5.

2. Nenn. c. 36, 44-47. Je n'aurais pas pris note de ces fictions si on n'avait pas cru que ce récit de Hengist est confirmé par un passage de Gildas (« aliquanto cum recessissent *domum*, » c. 25) ; mais il est évident que par *domum* il entend leur éta-

Hengist et ses successeurs se contentèrent de la possession du Kent. Au nord, à l'est et au sud leur petit État était protégé par la Tamise et par la mer; à l'ouest, ils furent garantis des hostilités des indigènes par l'établissement intermédiaire d'une nouvelle bande d'aventuriers commandés par Ælla et ses trois fils. En 477, ces maraudeurs abordèrent à Cymensore, près de Withering, dans l'île de Selsey. Les Bretons firent une résistance obstinée; mais ils furent défaits avec une perte considérable, et forcés de se réfugier dans l'Andredswold, forêt de cent vingt milles de long et de trente de large. Les progrès d'Ælla furent lents. En 485, il livra une grande bataille dont le résultat est inconnu; et ce ne fut qu'en 490 qu'il put pénétrer jusqu'à la ville d'Anderid, qui donnait son nom à la contrée et était regardée comme une forteresse imprenable; sa destinée est célèbre dans nos annales. Tandis que les Saxons assiégeaient cette ville, ils furent eux-mêmes assiégés par une armée nombreuse de Bretons qui ne leur laissa de repos ni jour ni nuit. Chaque fois qu'ils donnaient un assaut, les indigènes les attaquaient par derrière; et s'ils se tournaient contre les assaillants, ceux-ci trouvaient immédiatement un asile dans les bois, d'où ils sortaient de nouveau dès que les Saxons reprenaient leur première position. Ce fatigant mode de guerre suggéra au barbare l'idée naturelle de diviser son armée en deux corps, dont l'un conduisait le siége, tandis que l'autre surveillait les mouvements de l'ennemi qui était hors des murs. A la fin les Saxons se firent jour dans la place, qu'ils réduisirent en cendres, et tous les habitants furent passés au fil de l'épée [1]. [A. D. 489.] Cette victoire assura à Ælla la possession de ses conquêtes antérieures, et il devint le fondateur du royaume de Sussex.

Cinq ans après la destruction d'Anderid, un plus puissant armement de cinq chiules parut dans le détroit. Il était commandé par Cerdrid, qui, faisant voile au delà des conquêtes précédentes de ses compatriotes, aborda plus à l'ouest, dans un endroit qui, par suite de cette circonstance, reçut le nom de Cerdicsore [2]. Natanleod, roi de ce district, tint tête aux étrangers avec intrépidité et persévérance; et Cédric, à plusieurs reprises, fut obligé de sol-

blissement en Bretagne, puisqu'il ajoute que les Bretons les attaquèrent et les défirent *là*. Il se peut qu'il fasse allusion à la bataille de Wyppedsfleet. Il y a un endroit de ce nom dans l'île de Thanet; mais il est fort incertain que ç'ait été le lieu du combat.

1. *Chron. sax.* 14, 15. Hunt, 179. La contenance du Sussex était évaluée à 7000 hides de terre. Bed. IV, 13. Le hide était d'environ 40 arpents. (*Note du traducteur.*)

2. Higden nous dit que ce « *shore of Cerdic*, rivage de Cerdic, » est Yarmouth (Gale, p. 224). Il entend probablement Yarmouth dans l'île de Wight

liciter la coopération d'autres aventuriers. En 501, Porta arriva à Portsmouth avec deux chiules, et tua un prince breton qui empêchait son débarquement. Néanmoins Natanleod continua de retarder la marche des envahisseurs, et, en 508, il mit Cerdic en déroute; mais tandis qu'il le poursuivait il fut attaqué par Cynric, et périt sur le champ de bataille avec cinq mille Bretons. Même cette importante victoire ne donna pas au Saxon la possession paisible du pays. En 514, ses forces s'accrurent beaucoup par l'arrivée de ses neveux Stuffa et Withgar avec trois chiules à Cerdicsore : des victoires multipliées étendirent successivement les conquêtes de ces étrangers, et en 519 la grande bataille de Charford sur l'Avon établit définitivement le royaume de Wessex ou des Saxons de l'ouest. Cerdic, après avoir associé son fils Cynric à la dignité royale et donné à ses neveux, sous sa suzeraineté, l'île de Wight, mourut en 534 [1].

Le succès de ces aventuriers avait imprimé une direction nouvelle à la politique des Saxons. Le but avait été d'abord le pillage : ils parvinrent à coloniser. Pour former de nouveaux établissements dans une contrée plus riche et sous un ciel plus riant, les chefs les plus entreprenants abondonnèrent leurs foyers, et furent suivis d'une foule avide de partager leur fortune. Il n'y eut pas un point de la côte orientale, depuis le frith ou détroit de Forth jusqu'à l'embouchure de la Tamise, qui ne fût visité par des hordes de barbares. Tandis que Cerdic luttait contre les Bretons du midi, plusieurs chefs indépendants avaient poussé leurs conquêtes sur la rive gauche de la Tamise, et, en 530, Erkenwin s'était rendu souverain de l'Essex ou des Saxons de l'est [2]. L'esprit entreprenant des Angles les avait portés à abandonner entièrement leur pays natal [3]. Plusieurs divisions de ces peuples débarquèrent au nord des Saxons de l'est : Uffa, dont les successeurs furent appelés, d'après lui, Uffingas, fut choisi pour leur monarque; et telle était leur puissance que, tout en faisant des conquêtes sur les Bretons, ils pouvaient fournir des hommes pour une expédition étrangère [4]. La fille d'un de leurs chefs avait été fiancée à Radigis, prince des Varnes, peuple de la rive septentrionale du Rhin. Mais à la mort de son père, Radigis épousa sa belle-mère, fille du Franc Théodebert, et les Est-Angles résolurent de venger

1. *Chron. sax.* 15-19. Hunt. 179. Whitgar et Stuffa passèrent au fil de l'épée tous les Bretons de l'île. Asser. p. 5.

2. Mat. West. *ad ann.* 586

3. Bed. I, 15. *Chron. sax.* 12.

4. Huntingd. 313. Bed II, 15.

cette insulte. Une flotte remonta le Rhin : les Varnes furent défaits et la contrée pillée. Quand les vainqueurs revinrent vers la princesse outragée, qui était restée avec une garde suffisante, elle les accabla de reproches d'avoir laissé échapper Radigis. Ils retournèrent à la poursuite du fugitif, le découvrirent dans un bois et l'amenèrent à ses pieds chargé de chaînes. Son châtiment fut moins sévère que n'aura vraisemblablement prévu le lecteur. Il fut forcé de répudier la fille de Théodebert et d'épouser la princesse des Est-Angles. Les vainqueurs rentrèrent en triomphe dans la Bretagne [1].

Mais la plus grande partie des Angles s'était répandue plus au nord. Ida, qui commandait une flotte de quarante chiules, réussit, après de rudes combats, à éloigner du voisinage de la côte les Bretons de Bernicie, et fixa sa résidence à Bebbanburg, château qu'il avait bâti sur un promontoire élevé et auquel il avait donné ce nom en l'honneur de sa femme Bebba [2]. Il obtint le titre de roi en 547, et régna douze ans. Ses États, d'après leur nom breton Bryneich, furent appelés le royaume de Bernicie, et étaient bornés au midi par la Tees.

Les Bretons qui vivaient sur la rive droite de la Tees étaient appelés Deiriens, de Deyfir. Le premier des chefs angles par qui ils avaient été attaqués et défaits était Séomil. Ælla, un de ses descendants, obtint, en 560, la possession paisible de cette contrée, et forma un nouveau royaume qui conserva sa dénomination bretonne [3].

Les Saxons de Deire s'étendirent jusqu'au Humber. En 586, une colonie commandée par Creoda passa cette rivière, et, après avoir chassé les Bretons de la côte, poussa ses conquêtes par delà les Est-Angles, jusqu'à ce qu'elle atteignît le centre même de l'île. Ils furent généralement appelés Merciens, peut-être à cause du canton marécageux dans lequel ils s'établirent d'abord; mais quelques-uns d'entre eux prirent le nom de Middle-Angles, à cause de leur position centrale [4].

Depuis l'arrivée de Hengist jusqu'aux derniers succès de Creoda, il s'était écoulé une période de plus de cent cinquante ans. Les

1. Procop. *Hist. Goth.* IV, 468.

2. *Chron. sax.* p. 19. Bed. III, 6. Nenn. 63, 64.

3. Nenn. 64. Quand la Bernicie fut réunie plus tard au Deire sous un seul souverain, le tout fut appelé royaume de Northumbrie, parce qu'il comprenait les conquêtes des Saxons au nord du Humber.

4. La Mercie était divisée par la Trent en septentrionale et méridionale. La contenance de la Mercie du nord était évaluée à 7000 hides de terre; celle de la Mercie du sud, à 5000. Bed. III, 24.

indigènes s'étaient peu à peu retirés devant leurs ennemis de la côte aux montagnes, et avaient laissé environ une moitié de la division méridionale de l'île au pouvoir des envahisseurs. Huit nouveaux royaumes s'étaient formés. Le Kent et le Sussex ne dépassaient pas l'étendue bornée des comtés connus encore sous ces noms. Les Saxons de l'est possédaient l'Essex, le Middlesex et le sud du Hertfordshire. L'Est-Anglie comprenait le Norfolk, le Suffolk, le Cambridge et l'île d'Ely. Ces États ne pouvaient agrandir leur territoire, placés comme ils étaient sur la côte et contigus à d'autres aventuriers saxons. Mais les royaumes restants confinaient aux Bretons, et furent successivement augmentés par la conquête. Quand ils eurent atteint leur entier développement, la Bernicie, au nord de la Tees, et le Deire, au sud, s'étendaient du Forth au Humber et de la mer de l'est à celle de l'ouest. Le Wessex était borné au nord par la Tamise et par la Severn, et allait, des limites du Kent et du Sussex, au Land's End (finistère) de Cornwall. La Mercie comprenait tout l'intérieur de l'île jusqu'aux montagnes de Galles. Il est aisé d'indiquer l'origine continentale de ces différents peuples. Les nations saxonnes se reconnaissent à leur nom seul. Les conquérants du Kent, de l'île de Wight et de la côte du Hampshire, qui fait face à cette île, étaient Jutes. Tous les autres royaumes furent fondés par les Angles[1].

Durant cette longue période si remplie d'événements, les Bretons, quoique ayant eu le dessous en définitive, avaient déployé considérablement de courage et de résolution. Dans les autres provinces de l'empire, les indigènes étaient restés paisibles spectateurs de la lutte des forces impériales avec les barbares; et chaque fois que la fortune de la guerre s'était déclarée en faveur de ces derniers, ils s'étaient soumis patiemment à la loi des vainqueurs. Les Bretons seuls, et, par exception, les indigènes de l'Armorique, avaient osé tirer l'épée pour la défense de leur liberté. Si, durant cette lutte, ils perdirent la plus belle partie de l'île, l'origine de leurs malheurs peut être trouvée dans le manque d'union entre leurs chefs. Comme leurs ancêtres, ils furent vaincus en détail. Leurs écrivains nationaux parlent de rois dont la puissance, à cette époque, s'étendait sur toute la Bretagne; mais on ne découvre dans les histoires authentiques aucune trace de l'existence d'une telle autorité. La population du pays reconnaissait une multitude de chefs séparés que leurs crimes et leurs dissensions avaient rendus trop attentifs aux sujets de jalousie personnelle ou aux occasions d'agrandissement, pour agir de con-

1. Bède, I, 15 *Chron. sax.* 12.

cert contre l'ennemi commun. La principale résistance faite aux Saxons paraît être venue des habitants mêmes des lieux où ils débarquèrent successivement; et les autres tribus avaient si peu le sentiment du danger qui les menaçait, ou étaient si indifférentes au sort de leurs compatriotes plus éloignés, qu'en même temps que les barbares fondaient des royaumes au sud-ouest de l'île, une armée de douze mille Bretons sous le commandement de Riothamus faisait voile de la côte du Cornwall à l'embouchure de la Loire, et, remontant cette rivière, combattait les Visigoths dans le voisinage de Bourges [1].

Nous ne possédons qu'une liste incomplète des chefs qui signalèrent leur valeur contre les Saxons. 1° Le premier est Aurelius Ambrosius, qu'on représente comme Romain d'origine; issu de parents qui avaient porté la pourpre, brave, fidèle et modeste guerrier. Il paraît avoir combattu Hengist, et avoir péri dans une querelle particulière avec Guitolin [2]. 2° La renommée de Natanleod a été conservée par la Chronique saxonne. Il était l'adversaire de Cerdic, et, tombé sur le champ de bataille, il laissa son nom à un district considérable du Hampshire [3]. 3° Le territoire d'Urien, et le théâtre de ses prouesses, était au nord. Ida et ses Angles rencontrèrent dans Urien un formidable antagoniste; mais le Breton, après une lutte longue et parfois heureuse, fut privé de la vie par la jalousie d'un chef confédéré nommé Morcant [4]. 4° La renommée d'Arthur a éclipsé celle de tous ses contemporains. Mais si nous dépouillons sa mémoire de cette gloire fabuleuse dont l'a entourée l'imagination des bardes et des ménestrels, il tombera dans la même obscurité que ses compagnons. Nous ne savons ni à quelle époque il a vécu, ni sur quel canton il a régné. Il a, dit-on, livré et gagné douze batailles. Dans la plupart, d'après le nom des lieux, il paraît avoir combattu les Angles dans le Lincolshire, d'après le dernier, à Mont-Badon, contre les Saxons, commandés par Cerdic ou par Cynric [5]. Cette victoire, qu'elle ait ou non été remportée sous Arthur, fut éclatante et utile, et pendant quarante ans elle arrêta la marche des étrangers [6]. Peut-être, quand nous aurons dit au lecteur qu'Arthur était un chef breton, qu'il livra mainte bataille, qu'il fut assassiné par son ne-

1. Jornand. CXLV, p. 678. Sid. Apoll. III, ep. 9.
2. Gild. c. 25. Nenn. c. 1
3. *Chron. sax.* p. 17
4. Nenn. c. 64.
5. Id. c. 61, 62, *cum not.* Gale, p. 131.
6. Gild. c. 26.

veu et enterré à Glastonbury, où ses restes furent découverts sous le règne de Henri II, nous lui aurons appris tout ce que de nos jours on sait de positif sur ce guerrier célèbre [1].

Les conquêtes des Saxons replongèrent l'île dans l'état de barbarie d'où les Romains l'avaient tirée. Les vainqueurs étaient depuis long-temps habitués au pillage et au meurtre. En mainte occasion, les villes et les villages avaient été enveloppés dans la même ruine que leurs habitants. Un immense incendie, dit Gildas, fut allumé par les barbares sur la côte orientale, et dévora successivement toute la surface de l'île [2]. Pour échapper au glaive exterminateur de leurs ennemis, les indigènes, dès qu'ils jugeaient la résistance inutile, s'enfuyaient avec leurs effets les plus précieux dans les forêts et sur les hauteurs. Des multitudes de fugitifs trouvèrent un sûr asile dans les montagnes qui couvrent l'ouest de l'île; et là, aux prises avec la pauvreté et engagés dans des combats continuels, ils perdirent rapidement le faible poli de la civilisation des provinces, et retombèrent dans plusieurs des habitudes de la vie sauvage. D'autres, sous la conduite de leurs prélats et de leurs chefs, abandonnèrent tout à fait leur patrie. Ayant traversé l'Océan, ils se saisirent des terres désolées de l'extrémité occidentale de l'Armorique, détruisirent l'indépendance des villes voisines, et donnèrent à toute la contrée qu'ils avaient subjuguée le nom de leur mère-patrie. Elle est encore connue sous le nom de Bretagne [3].

Mais l'œuvre de la dévastation fut arrêtée par des vues d'intérêt personnel. Les conquérants eurent besoin pour leur usage des habitations des Bretons, et le travail des captifs fut jugé nécessaire à la culture du sol. De là vint que les Saxons, à mesure qu'ils étendirent leurs conquêtes, laissèrent subsister les édifices, et épargnèrent la vie des Bretons qui tombaient entre leurs mains, à moins que la soif de la vengeance n'eût été excitée par l'opiniâtreté de la résistance. Les captifs étaient partagés, en même temps que la terre, entre les conquérants; ils devenaient la propriété mobilière de leur seigneur, soumis à son caprice et transférables à sa volonté. Le même sort attendait leurs descendants pendant bien des générations; et il appert du témoignage authentique du

1. Girald. *apud Langhorn*, p. 91. Lel. Coll. v. 8, 9.

2. Gild. c. 24. *Chron. sax.* p. 15.

3. Gild. c. 25, et les témoignages dans Usher, *Antiq.* p. 225-227. Aussi Bouquet (*Rerum Gall.* tom. v, p. 149; VII, 298, et tom. VI), Eginhard (*Annal. ad ann* 786), et Ermold. Nigel (*De rebus Ludov.* l. III).

Doomsday [1] que jusqu'au XIe siècle une grande partie de la population resta dans un état d'esclavage [2].

Les conquérants avaient fondé dans l'île huit royaumes indépendants, quoique la réunion fréquente de la Bernicie et du Deire sous le même chef n'en ait fait généralement compter que sept. L'histoire de leurs différentes dynasties, fussent-elles présentées parallèlement ou l'une après l'autre, embarrasserait et fatiguerait à la fois l'écrivain et le lecteur. On peut se faire une idée suffisamment exacte de l'époque antérieure à la prépondérance des rois saxons de l'ouest, en réservant son attention pour les règnes des plus puissants monarques. Car, dans le nombre, il y en avait fréquemment un dont l'autorité était reconnue par tous ou presque tous ses contemporains. On le désignait sous le titre de bretwalda, *wielder* ou souverain de la Bretagne. Le devait-il à l'influence de son pouvoir, ou le tenait-il du suffrage spontané de ses égaux? la question n'est pas résolue, et nous ne savons pas davantage s'il y avait des devoirs ou des prérogatives attachées à sa dignité. Ce titre est donné par Bède à sept des princes saxons; d'autres historiens en ajoutent un huitième. On peut sans inconvénients rapporter à leurs règnes les principaux événements arrivés dans les royaumes qui n'étaient point soumis à leur contrôle immédiat [3].

ÆLLA, PREMIER BRETWALDA.

La descente d'Ælla sur la côte méridionale et le succès qu'elle eut ont déjà été mentionnés. Il est difficile de conjecturer par quel moyen il acquit la préséance sur les chefs confédérés. Le royaume de Sussex, qu'il fonda (477), était la plus petite et la moins puissante de toutes les nouvelles principautés. Cette distinction lui fut peut-être accordée en raison de quelque prééminence dont il jouissait dans son pays natal, ou de quelque exploit dont la mé-

1. Le grand cadastre ou grand terrier de l'Angleterre, dressé par ordre de Guillaume-le-Conquérant (*Note du traducteur.*)

2. Mais, après que ces aventuriers eurent formé des établissements permanents, ils abandonnèrent peu à peu leur ancienne politique d'extermination, et permirent aux indigènes de conserver leurs institutions nationales et leurs princes, comme Etats subordonnés et tributaires. Bède donne un exemple de ces deux faits en la personne d'Edilfrid de Northumbrie, vers l'an 600, « qui terras eorum, subjugatis aut *exterminatis* indigenis, aut tributarias genti Anglorum aut *habitabiles* fecit. » Bed. 74.

3. Voyez Bède, II, 5, et la *Chronique saxonne*, p. 171. De ces fortes expressions de Bède on pourrait induire, sans témérité, que les rois inférieurs se reconnaissaient les vassaux du Bretwalda

moire a péri. C'est à peine si nos anciens chroniqueurs parlent de lui [1].

CEAWLIN, DEUXIÈME BRETWALDA.

Ethelbert, quatrième roi de Kent, fut le premier qui troubla l'harmonie qui avait uni les princes saxons. [A. D. 568.] Dès l'âge de seize ans, on l'entretenait dans l'idée que la dignité de bretwalda lui appartenait comme représentant d'Hengist [2]. Sous cette impression, il conduisit une armée contre Ceawlin, roi de Wessex et petit-fils de Cerdic. Sa témérité fut sévèrement punie à Wimbledon. Oslac et Cnebba, ses deux ealdormen, périrent dans la mêlée, et Ethelbert lui-même eut peine à échapper à la poursuite de l'ennemi. Ceawlin, satisfait d'avoir humilié le roi de Kent, tourna ses armes contre les Bretons. [A. D. 571.] La bataille de Bedford, qui fut livrée sous le commandement de son frère Cuthwin, ajouta à ses domaines les villes de Leighton, Ailesbury, Bensington et Eynsham; et six ans plus tard, la victoire de Durham, dans le Gloucestershire, fut signalée par la mort de trois rois bretons, Conmail, Condidan et Farinmail, et fut suivie de la reddition des importantes cités de Gloucester, Cirencester et Bath. Quand Ceawlin eut affermi ses nouvelles conquêtes, il reprit ses opérations offensives contre les Bretons. A Frithern, sur la rive gauche de la Severn, il perdit son fils Cutha; mais la victoire se déclara pour les Saxons, les villes voisines furent pillées, et l'armée rentra dans ses foyers chargée de butin. Peu d'années après, à la mort de Cissa, fils d'Ælla, Ceawlin ajouta le Sussex à ses autres États. Mais la fortune l'abandonna au faîte de sa puissance. [A. D. 591.] A Woodensburg, dans le Wiltshire, il fut défait par ses sujets rebelles, et Ceolric, son neveu, monta sur le trône. Ceawlin mourut en 593 [3].

ETHELBERT, TROISIÈME BRETWALDA.

La honte qui avait terni les premières années d'Ethelbert, roi de Kent, fut plus tard effacée par la gloire d'un règne long et prospère. [A. D. 589.] A la mort de Ceawlin il avait obtenu (par quels moyens, on l'ignore), la dignité de bretwalda, et son autorité était reconnue par tous les princes saxons au midi du Humber.

1. Bède et *Chron. sax.* ibid.
2. Malms. p. 12. Hunt. p. 315.
3 *Chron. sax.* 20-23. Ethelwerd. 834. Hunt. 315. En écrivant le nom de ce roi, Bède (II, 5) remarque que les Angles et les Saxons parlaient différents dialectes: «Cœlin, qui *lingua eorum* Ceaulin vocabatur. »

[A. D. 596.] Il était en possession de cette dignité lorsqu'il reçut la nouvelle que quarante étrangers avaient débarqué dans l'île de Thanet. C'étaient Augustin et ses compagnons, tant gaulois qu'italiens, que le pape Grégoire-le-Grand avait envoyés dans l'intention bienveillante de convertir les païens. Ethelbert ne pouvait être sans quelques notions de la religion chrétienne. C'était vraisemblablement la croyance de la majeure partie des esclaves bretons de ses domaines : elle était certainement professée par son épouse Berthe, fille de Charibert, roi de Paris. Le prince saxon reçut les missionnaires sous un chêne, en plein champ, à l'instigation de ses prêtres, qui lui avaient dit que, dans cette situation, les enchantements des magiciens étrangers perdraient leur influence. Au moment fixé, Augustin fut introduit auprès du roi. Devant lui on portait une croix d'argent et une bannière représentant le Rédempteur ; derrière lui ses compagagnons marchaient en procession, et l'air retentissait des antiennes qu'ils chantaient alternativement en chœur. Aussitôt que l'interprète eut expliqué l'objet et les motifs de leur mission, Ethelbert répondit qu'il n'avait aucune envie d'abandonner les dieux de ses pères pour un culte nouveau et incertain ; mais que, puisque l'intention des étrangers était bienveillante et que leurs promesses étaient attrayantes, ils pouvaient prêcher sans crainte, et qu'ils seraient défrayés à ses dépens. Cette réponse favorable les remplit de joie ; et ils se rendirent à Canterbury, chantant pendant la route la prière suivante : « Dans ta grande miséricorde, ô Seigneur! détourne, nous t'en supplions, ta colère de cette cité et de ton saint temple ; car nous sommes pécheurs. Alleluia [1]. »

Par les soins de la reine, une résidence était déjà préparée pour les nouveaux apôtres. Ils furent logés dans l'ancienne église de Saint-Martin, qui dans l'origine avait appartenu aux Bretons, et qui depuis peu avait été réparée pour l'usage de Liudhard, prélat chrétien venu de la Gaule avec Berthe. La curiosité porta les Saxons à visiter les étrangers : ils admirèrent les cérémonies de leur culte, comparèrent leur vie à celle des prêtres païens, et apprirent à aimer une religion qui pouvait inspirer tant de piété, d'austérité et de désintéressement. Ethelbert vit avec un plaisir secret le changement qui s'opérait dans les idées de ses sujets A la fête de la Pentecôte, l'an 597, il se déclara lui-même chrétien, et reçut le sacrement du baptême ; et, à la Noël suivante, dix mille de ses sujets suivirent l'exemple de leur souverain [2].

1. Bed. I, 25.
2. Id. ibid. 26. Greg. *Epist.* VII, 30.

Les bonnes dispositions du royal prosélyte furent alors stimulées par les lettres et les présents du pontife. Il employa toute son influence à seconder les efforts des missionnaires, non pas par la violence (qu'il savait être contraire au doux esprit de l'Évangile), mais par des exhortations privées, et par les faveurs particulières qu'il répandait sur les convertis. Dès qu'Augustin eut reçu de l'archevêque d'Arles la consécration épiscopale, le roi se retira dans la ville de Reculver, et donna aux missionnaires Canterbury et le pays environnant. Par sa munificence, l'église de Saint-Sauveur, bâtie originairement par les Bretons, fut réparée et assignée à la résidence de l'évêque et de son clergé; tandis qu'un nouveau monastère s'élevait hors des murs pour l'usage des moines, et sous la dédicace des apôtres Pierre et Paul. En même temps le nombre des missionnaires s'augmentait par les soins de Grégoire, et leur succès s'étendait rapidement jusqu'aux frontières du royaume. A mesure que chaque canton embrassait la nouvelle doctrine, le temple païen était converti en église chrétienne; et, afin de déshabituer les prosélytes de leurs pratiques idolâtres, on leur permettait, en échange des fêtes qu'ils avaient précédemment célébrées autour des autels de leurs dieux, de s'assembler pour en observer de plus graves dans le voisinage de l'église, et prendre part à un frugal repas. Afin de surveiller les convertis plus éloignés, Augustin conféra la dignité épiscopale à son disciple Justus. Le nouveau prélat fixa sa résidence à Rochester, où la piété d'Ethelbert érigea l'église de Saint-André.

Le royaume d'Essex était gouverné à cette époque par Saberct, fils de son fondateur et neveu d'Ethelbert, [A. D. 604.] L'influence de l'oncle introduisit un missionnaire, l'abbé Mellitus, auprès de Saberct, qui bientôt consentit à recevoir le sacrement du baptême. La consécration épiscopale fut conférée à Mellitus; et Londres, qu'on représente comme une cité populeuse et commerçante, fut choisie pour être le siége du nouvel évêque. La cathédrale fut bâtie et dotée aux frais communs d'Ethelbert et de Saberct [1].

De la conversion des Saxons, le zèle d'Augustin se tourna vers la réforme des Bretons. Pendant cent cinquante ans de guerres malheureuses, l'ancienne discipline de l'Église avait presque été détruite, et le clergé se souillait des vices les plus incompatibles avec sa profession [2]. Auquel des siéges bretons la juridiction épiscopale avait été attachée dans l'origine, on l'ignore aujourd'hui;

1. Bed. I, 26, 30; III, 3.

2. Gildas, leur compatriote et leur contemporain, a tracé d'eux un portrait dont les couleurs sont odieuses, mais probablement trop fidèles. Gild. ep p. 23

mais Grégoire avait écrit à Augustin qu'il soumettait tous les évêques de Bretagne à son autorité. Le missionnaire, appuyé par Ethelbert, obtint des prélats bretons qu'ils vinssent le trouver dans un endroit qu'on a depuis appelé le chêne d'Augustin, dans le Worcestershire. Après de longs et inutiles débats, la conférence fut ajournée. Dans l'intervalle, les Bretons consultèrent un ermite voisin, qui les avertit d'observer la conduite d'Augustin : s'il se levait pour aller au-devant d'eux, ils devaient le considérer comme un homme sans présomption et écouter ses demandes ; mais, s'il restait sur son siége, ils le taxeraient d'orgueil et rejetteraient son autorité. Munis de ce sage conseil, qui laissait au hasard la décision de la controverse, sept évêques, et Dinoth, abbé de Bangor, se rendirent au lieu de la conférence. Il se trouva qu'Augustin était assis et ne se leva point à leur arrivée. En conséquence ses raisons et son autorité furent dédaignées. Ils n'avaient pas différé sur les points de doctrine ; et, pour faciliter leur consentement sur d'autres matières, l'archevêque avait réduit ses demandes à trois chefs : observer le comput catholique de Pâques, adopter le rit romain dans l'administration du baptême, et se joindre aux missionnaires pour prêcher les Saxons [1]. Conformément à l'avis de l'ermite, chacune de ces requêtes fut refusée obstinément. « Sachez donc, s'écria le missionnaire d'un ton de prophète, que si vous ne voulez pas m'aider à indiquer aux Saxons le chemin de la vie, ils deviendront pour vous, par le juste jugement de Dieu, les ministres de la mort. » Il ne vécut point assez pour voir cette prédiction réalisée [2].

Le règne d'Ethelbert dura cinquante-six ans. Avant sa mort, il publia un code de lois pour régulariser l'administration de la justice. Il était redevable de cette amélioration aux conseils des missionnaires, qui, bien qu'accoutumés aux formes et aux arrêts de la jurisprudence romaine, n'essayèrent point, en faisant des lois pour les Saxons, de détruire leurs idées nationales de l'équité, mais eurent la sagesse de conserver le principe de la compensation pécuniaire, principe qui prévalait universellement chez les nations du Nord. Les crimes qui paraissaient le plus contraires au

1. Il est surprenant que tant d'historiens modernes aient représenté les Bretons comme ayant des doctrines différentes de celles professées par les missionnaires romains, quoique ces écrivains n'aient pas encore produit un seul exemple de cette différence. Augustin aurait-il demandé au clergé breton de prendre part à la conversion des Saxons, si ce clergé avait enseigné des doctrines qu'Augustin condamnait ! Bède a rapporté avec une grande minutie toutes les controverses des deux partis : elles roulent toutes sur des points de discipline. Nulle part on ne rencontre l'indice même le plus indirect de la moindre différence dans la doctrine.

2. Bed. II, 2.

bien-être de la société furent scrupuleusement énumérés : le vol dans ses différents degrés, le meurtre, le sacrilége, les outrages faits à la chasteté des femmes, et les infractions à la paix du roi et à celle de l'Église ; et à chacune était attachée une amende proportionnée, qui s'élevait suivant la dignité de la personne contre qui l'offense était commise. D'après ces lois, il paraît que tous les hommes libres étaient classés selon leur fortune et les emplois qu'ils occupaient. A chaque classe étaient assignés son *mund* et son *were* particuliers. Le *mund* était l'amende pécuniaire, qui était destinée à pourvoir à la sûreté de chaque individu et de ceux qui vivaient sous son toit. Ainsi le *mund* d'une veuve, si elle était du plus haut rang, montait à cinquante shillings; si elle était du second, à vingt; du troisième, à douze, et du quatrième, à six. Le *were* était la somme à laquelle la vie de chaque personne était évaluée. Si vous étiez tué, le meurtrier la payait comme compensation à votre famille; si vous-même vous transgressiez les lois, vous la payiez au roi en échange de votre tête. Mais le meurtre n'était pas seulement un crime envers les individus, il était aussi considéré comme un tort fait à la communauté; et le coupable était forcé d'offrir à la justice outragée de son pays, aussi bien qu'à la famille du défunt, ce que l'on estimait être une compensation. A cet effet, outre le *were*, il payait une amende proportionnelle, appelée le *wite*, qui était touchée par le roi ou par le magistrat en chef du district. Les mêmes distinctions et les mêmes peines, sauf quelques modifications dues au temps et aux circonstances, se maintinrent dans toutes les lois des législateurs qui suivirent[1].

[A. D. 616.] Ethelbert mourut en 616. La couronne fut dévolue à son fils Eadbald, dont les passions violentes faillirent replonger la nation dans l'idolâtrie, d'où elle sortait à peine. La jeunesse et la beauté de sa belle-mère, veuve d'Ethelbert, le décidèrent à la prendre pour femme; et quand les missionnaires l'avertirent de rompre cette union contre nature, il abandonna une religion qui lui interdisait de satisfaire ses désirs. A la même époque, les trois fils de Saberct (leur père était mort) relevèrent les autels des dieux, et bannirent du territoire l'évêque Mellitus. Il se retira en Gaule avec Justus de Rochester; et Laurentius, successeur d'Augustin au siége de Canterbury, était déterminé à suivre leurs pas. Le matin du jour fixé pour son départ, il fit une dernière tentative sur l'esprit d'Eadbald. Ses représentations réussirent : le roi répudia sa belle-mère et rappela les prélats fugitifs. La sin-

1. *Leg. sax.* p. 1.

cérité de sa conversion fut prouvée par sa conduite subséquente ; et le christianisme, soutenu par son influence, prit un ascendant qu'il garda toujours depuis lors[1].

REDWALD, QUATRIÈME BRETWALDA.

Les princes saxons refusèrent à Eadbald l'obéissance qu'avait obtenue d'eux son père ; et la dignité de bretwalda passa des Jutes à la nation plus puissante des Angles. Le trône d'Est-Anglie était alors occupé par Redwald, le second uffinga. [A. D. 586.] Il avait autrefois fait une visite à Ethelbert, et, à sa persuasion, il avait embrassé le christianisme ; mais, de retour chez lui, le nouveau converti se trouva en butte aux importunités de sa femme et à l'opposition de son peuple. Sa résolution finit par être vaincue ; mais, pour apaiser le cri de sa conscience, il entreprit de réunir les deux cultes ; et, dans le même temple, à côté de la statue de Woden, il dédia un autel au Dieu des chrétiens[2].

Nous ne saurions apprécier sa conduite subséquente sans revenir à l'histoire de la Northumbrie. [A. D. 592.] Edilfrid, petit-fils d'Ida, était un prince remuant et sanguinaire qui, pendant plusieurs années, avait dirigé tous ses efforts contre les Bretons voisins. Dans plusieurs districts ils avaient été entièrement exterminés par ses armes ; dans d'autres ils avaient été heureux d'acheter la paix au prix d'un tribut annuel. Aidan, roi des Écossais, inquiet d'un voisin si formidable, assembla toutes ses forces et marcha jusqu'à la pierre de Degsa[3], endroit depuis long-temps célèbre dans les traditions du pays. [A. D. 603.] Quoique Théobald, frère d'Edilfred, eût péri avec ses guerriers, la victoire se déclara pour les Northumbres. La plupart des Écossais furent immolés à leur vengeance ; Aidan ne s'échappa qu'à grand'peine avec une poignée des siens, et ce fut une leçon instructive pour lui et pour ses successeurs. Pendant plus d'un siècle aucun roi écossais n'osa tenir tête aux Northumbres.

A la mort d'Ælla, fondateur du royaume de Deire, Edilfrid, qui avait épousé sa fille, prit possession de ses États. Ælla avait laissé un enfant mâle du nom d'Edwin, âgé d'environ trois ans, qui fut soustrait au tyran et confié à la protection de Cadvan, roi de Nord-Galles. L'hospitalité du prince breton attira sur celui-ci la ven-

1. Bed. II, 5.
2. Ibid. 15.
3. Id. I, 34. — La pierre de Degsa est, à ce qu'on croit, ou Dalston près de Carlisle, ou Dawston près de Jedburgh. Aidan était le septième roi d'Ecosse, en comptant Loarn comme le premier. O'Connor, *Proleg.* I, p. CXXVI ; II, p LXXXIII.

geance du Northumbre, et les deux armées se rencontrèrent dans les environs de Chester. Au sommet d'une montagne voisine Edilfrid aperçut une multitude sans armes, les moines de Bangor, qui, comme Moïse dans le désert, avaient espéré décider par leurs prières le destin de la bataille. « S'ils prient contre nous, s'écria le païen, ils combattent contre nous; » et il ordonna à un détachement de son armée de les passer au fil de l'épée. La victoire fut, comme de coutume, fidèle à son étendard. Chester fut pris et Bangor démoli. Ses ruines éparses prouvèrent aux générations suivantes l'étendue de ce célèbre monastère[1].

Le fils d'Ælla, incessamment poursuivi par la méfiance d'Edilfrid, erra, au sortir de la demeure hospitalière de Cadvan, dans les différentes principautés des Bretons et des Saxons. A la fin, il trouva un asile à la cour de Redwald. La foi de ce prince fut immédiatement tentée par les menaces et les promesses d'Edilfrid; et, après une longue résistance, il préféra l'amitié d'un puissant monarque au danger de protéger un orphelin proscrit. Le soir même où le conseil délibérait sur son sort, Edwin était assis seul dans l'ombre à la porte du palais, lorsqu'une voix amie lui dit à l'oreille qu'il était temps de fuir, car le roi venait de consentir à la demande de son ennemi. « J'ai trop connu le malheur, repartit le prince, pour me soucier de la vie. Si je dois mourir, aucune mort ne saurait être préférable à celle qu'inflige la trahison d'un roi. » Il était resté au même endroit, réfléchissant à sa triste situation, lorsqu'un songe favorable, qui eut une influence considérable sur sa conduite subséquente, lui apporta une faible lueur d'espoir; et son ami, revenant à la dérobée, lui apprit qu'il était sauvé. Les sollicitations de la reine avaient triomphé de la perfide résolution de son époux[2].

Dès l'instant où Redwald fut déterminé à rejeter les propositions d'Edilfrid, il sentit la nécessité de prévenir son ressentiment. [A. D. 616.] Le Northumbre, suivi de peu de troupes, accourait pour surprendre son ennemi, lorsqu'il rencontra toutes les forces des Est-Angles sur la rive droite de l'Idel, dans le Nottinghamshire. Elles étaient, nous dit-on, habilement divisées en trois corps, et leurs casques, leurs lances et leurs bannières leur donnaient un aspect martial et formidable. Edilfrid, quoique déconcerté, dédaigna de reculer; et, fondant sur la première divi-

1. On dit généralement que le nombre des moines tués sur la montagne fut de 1200; mais Bède fait observer que d'autres que les moines s'étaient assemblés là pour prier. Il suppose que la victoire d'Edilfrid accomplit la prédiction d'Augustin.

2. Bed. II, 12.

sion, la mit en pièces avec son chef Rægenheri ou Rainer, fils de Redwald. Mais les Northumbres furent promptement écrasés par le nombre des Est-Angles; et le roi, s'étant ouvert avec son épée un passage jusqu'au milieu de ses ennemis, tomba sur les corps de ceux qu'il avait tués. Les vainqueurs se hâtèrent de profiter de leur avantage. Edwin fut reçu dans le Deire avec des acclamations de joie; les enfants d'Edilfrid s'enfuirent au nord de l'île, et les Berniciens se soumirent volontiers à l'heureux fils d'Ælla. Redwald, après avoir placé son ami sur le trône des deux royaumes unis, rentra en triomphe dans ses États [1].

EDWIN, CINQUIÈME BRETWALDA.

Le génie guerrier d'Edilfrid avait élevé la Northumbrie au niveau des plus puissants États anglo-saxons. Sous le gouvernement d'Edwin, elle acquit une supériorité marquée qui le fit revêtir, lui et ses successeurs immédiats, du titre de bretwalda. On ignore par quels degrés il monta à cette prééminence; mais l'histoire de sa conversion au christianisme a été conservée par la plume du vénérable Bède.

Dans la neuvième année de son règne, Edwin avait épousé Edilberge, fille d'Ethelbert, défunt roi de Kent. Eadbald, dans son zèle, avait préalablement stipulé que sa sœur jouirait du libre exercice de sa religion, et avait fait promettre à Edwin d'examiner lui-même les preuves de la foi chrétienne. La reine était accompagnée de Paulin, missionnaire romain, qui avait reçu depuis peu sa consécration épiscopale. Le roi tint fidèlement sa parole; mais, quoiqu'il n'empêchât point Edilberge de se livrer aux pratiques du christianisme, il ne montra aucun penchant à embrasser lui-même cette religion; ce fut en vain que Paulin prêcha, que la reine supplia, que le pape Boniface envoya des lettres et des présents. Edwin paraissait immuablement attaché au culte de ses pères.

Le royaume de Wessex était alors gouverné par deux princes, Cuichelm et Cynegils, successeurs de Ceolwulf. [A. D. 626.] Ils supportaient avec impatience la suprématie que s'arrogeait Edwin; et, hors d'état de lutter contre lui sur le champ de bataille, ils essayèrent de s'en défaire par un assassinat. Eumer, en qualité d'envoyé de Cuichelm, demanda une audience à Edwin. Il avait caché sous ses habits un poignard à double tranchant qui avait été préalablement trempé dans le poison; et, tandis que le roi écou-

1. Bed. II, 12. *Chron. sax.* p. 27 Hunt. 181.

tait attentivement son discours, l'assassin voulut lui porter au cœur un coup terrible. Son dessein n'échappa point à l'œil du fidèle Lilla, qui se jeta entre Edwin et le poignard, et tomba mort aux pieds de son maître. La force du coup avait été si grande que le roi fut blessé au travers du corps de son serviteur. A l'instant toutes les épées furent tirées; mais Eumer se défendit avec un courage si désespéré qu'il tua Frodheri, autre thane, avant d'être accablé par le nombre.

La nuit précédente Edilberge était accouchée d'une fille, et Edwin rendit publiquement aux dieux des actions de grâces pour sa propre conservation et pour la santé de sa femme. Paulin ne négligea point l'occasion d'attribuer ces deux événements à la protection du Christ, dont la résurrection avait été le jour même célébrée par la reine. Son discours fit impression sur l'esprit du roi, qui permit de baptiser sa fille, et promit de se faire chrétien s'il revenait vainqueur de l'expédition qu'il méditait contre le perfide roi de Wessex[1].

Edwin marcha contre ses ennemis à la tête d'une puissante armée. Les deux frères furent défaits; cinq des chefs west-saxons périrent dans la bataille, et le pays fut saccagé par les vainqueurs. Ayant satisfait son ressentiment, le roi revint en Northumbrie, et Paulin lui rappela sa promesse. A dater de ce moment, il s'abstint du culte de ses dieux; mais il hésitait encore à embrasser le christianisme. Il consultait alternativement ses prêtres et le missionnaire, et méditait dans la solitude leurs arguments opposés. Son esprit fut fortement influencé par le souvenir de son rêve en Est-Anglie; et, voyant que ce rêve s'était vérifié sur tous les autres points, il crut devoir achever de le réaliser en se faisant chrétien. Ayant pris cette résolution, il convoqua une assemblée de ses *witan* ou conseillers, et les invita à exposer tous leur opinion à cet égard. Le premier qui se hasarda à parler fut Coiffi, le grand-prêtre, qui, au lieu de s'opposer au culte étranger, en conseilla l'adoption. Son motif était singulier. Personne, dit-il, n'avait servi les dieux plus assidument qu'il n'avait fait, et pourtant peu d'hommes avaient été moins heureux. Il était las de divinités si indifférentes ou si ingrates, et il tenterait volontiers fortune sous la nouvelle religion. A ce profond théologien succéda un thane dont le discours, tout en prouvant le bon sens de l'orateur, présente une peinture frappante des mœurs nationales. Il cherchait à s'expliquer l'origine et la destinée de l'homme. « Sou-

1. Elle fut baptisée avec onze autres petites filles appartenant à la maison de la reine. Bed. II, 9. *Chron. sax.* 27.

vent, dit-il, ô roi, dans le cœur de l'hiver, quand vous êtes à table avec vos thanes, et que le feu brille dans le foyer au milieu de la salle, vous avez vu un oiseau, chassé par la tempête, entrer par une porte et s'échapper par l'autre : pendant son passage il était visible; mais d'où il venait, où il allait, vous ne le saviez pas. Telle m'apparaît la vie de l'homme. Il marche quelques années sur la terre; mais ce qui précède sa naissance ou ce qui doit suivre sa mort, nous ne pouvons le dire. Assurément si la nouvelle religion peut révéler ces importants secrets, elle doit être digne de notre attention. » A la demande générale Paulin fut introduit, et expliqua les principales doctrines du christianisme. Coiffi se déclara converti, et, pour prouver sa sincérité, offrit de mettre le feu au temple voisin de Godmundingham. Avec la permission d'Edwin, il demanda un cheval et des armes, deux choses défendues aux prêtres des Angles. Étant sorti à cheval, il fut suivi d'une foule de gens qui attribuaient sa conduite à un accès de folie. A leur grand étonnement, il se mit à défier les dieux de ses pères et à frapper de sa lance le mur du temple. Ils s'attendaient à voir le feu du ciel venger ce sacrilége. L'impunité de l'apostat dissipa leurs alarmes, et, entraînés par son exemple et par ses exhortations, ils l'aidèrent à allumer les flammes qui, avec le temple, consumèrent les divinités qui avaient été si long-temps l'objet de leur terreur et de leur vénération[1].

Quand Grégoire-le-Grand régla l'économie future de l'église anglo-saxonne, il arrêta que le métropolitain du Nord fixerait sa résidence à York. Edwin, en conséquence, donna à Paulin une maison et des terrains dans cette ville, et fut baptisé dans une église érigée à la hâte pour la cérémonie. Le pape Honorius fut immédiatement informé de cet événement, et, sur la demande du roi, il accorda l'usage du pallium aux archevêques de Canterbury et d'York, et permit que, lorsqu'un de ces prélats mourrait, le survivant pût consacrer son successeur, sans attendre que le pontife romain eût été consulté. Edwin continua de protéger et de seconder Paulin; et ses habitations d'Yeverin, dans le Glendale, et de Catterick, dans l'Yorkshire, furent long-temps respectées par les habitants comme les lieux où leurs pères avaient été instruits dans la doctrine de l'Évangile et avaient reçu le sacrement du baptême. Son zèle ne put même se contenter de la conversion de ses propres sujets. [A. D. 62.] A la mort de Redwald, les thanes de l'Est-Anglie, qui avaient été témoins de ses vertus et de ses talents, lui offrirent la dignité royale. Sa reconnaissance le porta à la céder à

1. Bed. II, 13.

Eorpwald, fils de son bienfaiteur, et sa piété à expliquer au jeune roi les principes du christianisme; mais Eorpwald fut tué après un règne de trois années [A. D. 631]; et la conversion des Est-Angles fut réservée aux efforts réunis de Sigebert, son frère et son successeur, et de Félix, prélat bourguignon qui avait reçu sa mission d'Honorius, archevêque de Canterbury[1].

L'empire d'Edwin fut plus étendu que celui d'aucun des bretwaldas précédents. Les îles d'Anglesey et de Man étaient soumises à son autorité[2]; tous les princes bretons lui payaient un tribut, et si, parmi les rois saxons, Eadbald de Kent conserva une indépendance nominale, il le dut, non pas à sa propre puissance, mais à l'influence de sa sœur Edilberge. Comme marque de son autorité, le Northumbre s'arrogea une distinction inconnue aux Saxons; et le tufa, enseigne militaire d'origine romaine, était toujours porté devant lui quand il paraissait en public. Jaloux de maintenir l'observation des lois, il punissait sévèrement tout vol ou acte de rapacité; et les avantages qui résultèrent de son inflexible administration de la justice furent long-temps conservés dans le souvenir de la postérité par un dicton dont l'authenticité est attestée par Bède : « Du temps d'Edwin, une femme aurait pu voyager dans toute l'île, son enfant au sein, sans éprouver une insulte. » Sur les grands chemins, à des distances convenables, il plaça des citernes de pierre pour recueillir l'eau des plus proches fontaines, et y fit attacher des coupes de cuivre pour que les passants pussent se rafraîchir; amélioration qui, au VIIe siècle, excitait les applaudissements et la reconnaissance[3].

[A. D. 627.] Après la mort de Céorl de Mercie, Penda, fils de son prédécesseur, sans avoir le titre de roi, en posséda le pouvoir[4]. Il était alors avancé en âge; c'était un guerrier brave et expérimenté, mais d'une ambition insatiable. Pendant quelques années, il supporta impatiemment la supériorité du Northumbre : enfin il trouva dans Ceadwalla, roi de Gwynez, ou Nord-Galles, un allié d'une égale audace et de vues semblables. Ils réunirent leurs armées, levèrent l'étendard de la révolte, et entrèrent dans l'Yorkshire. [A. D. 633.] La bataille se donna dans la plaine de Hat-

1. Bed. 14, 15.

2. La contenance d'Anglesey était évaluée à 960 hides, celle de Man à un peu plus de 300. Bed. II, 9.

3. Bed. II, 5, 9, 16. Le tufa était un globe, selon les uns, une touffe de plumes, selon d'autres, fixé sur une lance.

4. La *Chronique saxonne* (p. 28) et la plupart des autres écrivains prétendent que son avénement eut lieu en 626, et qu'il régna trente ans; mais Bède dit expressément qu'il n'en régna que vingt-deux, ce qui met la première année de son règne à l'époque de la bataille de Hatfield.

field, entre le Don et la Torre. L'armée northumbre fut mise en déroute, et Edwin périt avec la plus grande partie des siens. Des deux fils qu'il avait eus de sa première femme, Quoenburge, fille de Ceorl, l'un, Orfrid, fut tué avec lui; l'autre, Eadfrid, implora la protection de son parent Penda, qui ensuite l'assassina au mépris de la foi jurée. Edilberge, avec ses enfants, et Paulin se sauvèrent par mer à la cour de son frère, dans le Kent[1].

Les confédérés se livrèrent sans merci à toute la licence de la victoire. Ils différaient de religion : car les Bretons étaient chrétiens, et les Merciens idolâtres; mais ils étaient également avides d'assouvir leur ressentiment sur les vaincus, les uns pour venger les anciennes injures faites à leur pays, les autres pour punir les apostats d'avoir abandonné le culte de leurs pères. Les Bretons furent les plus féroces. Ils n'épargnèrent ni l'âge ni le sexe, et leur cruauté, au lieu de se repaître de meurtre, se complaisait à torturer leurs captifs. Après avoir répandu la dévastation d'un bout de la contrée à l'autre, ils se séparèrent. Ceadwalla resta pour exterminer entièrement les Northumbres, ainsi qu'il s'en était vanté [A. D. 634]. Penda entra avec ses Merciens sur le territoire des Est-Angles. Sigebert, leur roi, s'était depuis peu retiré dans un monastère et avait cédé les honneurs et les soins de la royauté à son cousin Egeric; mais les Est-Angles, alarmés de l'approche du danger, redemandèrent à grands cris le vieux monarque qui les avait si souvent conduits à la victoire. Il quitta avec répugnance la tranquillité de sa cellule pour se mêler au tumulte du combat. Mais le moine royal refusa de prendre des armes, comme incompatibles avec sa profession, et ce fut avec une baguette qu'il dirigea les opérations de l'armée. La fortune des Merciens l'emporta, et Sigebert ainsi qu'Égeric périrent au service de leur pays[2].

OSWALD, SIXIÈME BRETWALDA.

La mort malheureuse d'Edwin rompit pour peu de temps l'union des royaumes northumbres. Chez les Deiriens, la famille d'Ælla conserva son ascendant; et le sceptre fut placé dans les mains non des enfants d'Edwin, mais de leur cousin Osric, prince d'un âge mûr et guerrier expérimenté. En Bernicie le souvenir d'Ida inspirait toujours de la reconnaissance, et Eanfrid, l'aîné des fils d'Edilfrid, revenu des montagnes de la Calédonie, qui lui avaient servi de retraite, monta sur le trône de ses ancêtres. Chacun de

1. Bed. II, 20. *Chron. sax.* p. 29.
2. Bed. II, 20; III, 18.

ces princes avait anciennement reçu le baptême : Osric, de Paulin; Eanfrid, des moines de Saint-Columba, à Icolmkill, et chacun d'eux retomba avec une égale facilité dans les erreurs du paganisme. Si leur ambition fut satisfaite de la possession de la royauté, ils la payèrent promptement de leur sang. Ceadwalla continuait ses ravages. Il était dans la ville d'York, quand Osric, accouru pour le surprendre, fut attaqué lui-même à l'improviste et resta sur la place. Eanfrid, épouvanté du sort d'Osric et de la renommée de Ceadwalla, alla avec douze des siens seulement trouver le Breton, sollicita la paix, et fut traîtreusement mis à mort. Dans leur pieuse indignation, les Northumbres rayèrent les noms de ces princes apostats de la liste de leurs rois, et l'époque où ils régnaient fut distinguée dans leurs annales par ce terme expressif : « l'année malheureuse [1]. »

Par la mort d'Osric et d'Eanfrid, le devoir de venger sa famille et son pays retomba sur Oswald, le plus jeune des fils d'Edilfrid (635). Poussé par le désespoir, il se mit, avec une troupe peu nombreuse, mais résolue, à la recherche de l'armée bretonne, et au point du jour il la découvrit négligemment campée dans le voisinage de Hexham. Oswald n'avait pas imité l'apostasie de son frère. Par son ordre, on fit à la hâte une croix de bois, qui fut fixée en terre; et alors, se tournant vers son armée, il s'écria : « Soldats, fléchissons les genoux, et demandons au vrai Dieu, au Dieu vivant, de nous protéger contre l'insolence et la férocité de nos ennemis; car il sait que notre cause est juste et que nous combattons pour le salut de notre pays. » A son commandement, ils s'agenouillèrent pour prier; de la prière ils coururent au combat, et la victoire fut la récompense de leur piété et de leur valeur. Ceadwalla fut tué, et son invincible armée anéantie. Du commun consentement des Berniciens et des Deiriens, Oswald prit le gouvernement des deux nations. Il était allié à chacune d'elles : car, si par son père il descendait d'Ida; par sa mère, Acha, il comptait Ælla au nombre de ses aïeux [2].

La piété d'Oswald, qui attribua son succès à l'intervention du ciel, le porta à solliciter de ses anciens instituteurs d'autres missionnaires, qui pussent instruire le peuple dans les doctrines de l'Évangile. Le premier qui fut envoyé, Corman, moine d'un caractère morose et rigide, retourna dégoûté dans son monastère; mais lorsqu'il accusa en présence de la communauté l'ignorance et la barbarie des Northumbres, il reçut un reproche sévère et sensé :

1. Bed. III, 1, 9.
2. Ibid. 2, 6.

« Frère, » s'écria une voix, « c'est votre faute. Vous avez exigé des païens plus que leur faiblesse ne pouvait supporter. Vous auriez dû commencer par descendre jusqu'à eux et élever graduellement leurs esprits jusqu'aux vérités sublimes de l'Évangile. » A ces mots, tous les regards se fixèrent sur l'orateur, simple moine du nom d'Aidan, qui, d'un suffrage unanime, fut choisi par ses frères pour succéder à Corman. Ayant reçu la consécration épiscopale, il se rendit à la cour d'Oswald, qui daigna expliquer en anglais les instructions que l'évêque faisait dans sa langue natale. Aidan reçut du roi la donation de l'île de Lindisfarne, appelée depuis l'île Sainte, dans laquelle il bâtit un monastère qui fut long-temps un objet de vénération pour les Northumbres. Il parcourut toutes les parties du royaume avec une persévérance infatigable; et ses efforts furent secondés par le zèle laborieux de plusieurs moines qui avaient abandonné leur patrie pour s'associer à ses travaux. L'austérité de sa vie, son mépris des richesses, sa charité pour les pauvres et son attachement aux devoirs de sa profession gagnaient les cœurs, tandis que ses arguments portaient la conviction dans l'esprit de ses prosélytes. Le christianisme devint bientôt la religion dominante dans la Northumbrie [1].

Non-seulement Oswald réclama la prééminence que son prédécesseur avait eue sur les Saxons, mais encore il força les princes des Pictes et des Écossais à se ranger parmi ses vassaux [2]. Il contribua aussi, comme Edwin, à augmenter d'un royal prosélyte le nombre des chrétiens saxons. A l'époque où Birinus, évêque étranger, envoyé par le pape Honorius, débarquait sur la côte du Wessex, Oswald était venu dans ce royaume pour demander en mariage la fille de Cynégils. Leurs efforts réunis décidèrent le monarque, sa famille et les principaux thanes a recevoir le sacrement du baptême. Même l'obstination de Cuichelm fut vaincue, et à son lit de mort ce prince se fit chrétien. Cynegils donna à l'apôtre la ville de Dorchester, au confluent de la Tame et de l'Isis; Oswald, en qualité de bretwalda, confirma la donation [3].

[A. D. 642.] Mais la destinée d'Edwin attendait Oswald, et le même prince était destiné à être l'instrument de sa mort. Dans la huitième année de son règne et la trente-huitième de son âge, le roi de Northumbrie combattit Penda et les Merciens dans les plai-

1. Bed. III, 3, 5.

2. Ibid. 6 — Cuminius, moine écossais contemporain, l'appelle *totius Britanniæ imperator. Cum. Vit. S. Columb.* p. 44.

3. Bed. III, 7.

nes de Maser[1] (5 août). Les païens furent victorieux : Oswald, entouré par les ennemis, fut tué. Ses dernières paroles ont été recueillies par la reconnaissance des Northumbres, et un proverbe en a transmis le souvenir à leur postérité : « Dieu ait pitié des âmes de mon peuple ! » dit Oswald en tombant. Le féroce Penda n'épargna pas le cadavre de son adversaire ; il fit séparer du tronc la tête et les bras, et les fit attacher à de longues perches enfoncées dans le sol. Le corps d'Oswald fut enterré à Bardney, et son étendard de pourpre et d'or fut suspendu sur le tombeau. La tête et les bras furent repris l'année qui suivit sa mort par Oswio, son successeur, et déposés, la tête au monastère de Lindisfarne, les bras dans la cité royale de Bamborough[2].

Bamborough fut la première place qui osa arrêter les progrès destructeurs des Merciens après la bataille de Maserfield. Située sur un rocher et protégée, d'un côté, par une montée escarpée, de l'autre par les eaux de l'océan, elle défiait leurs efforts. Mais le génie de Penda était fertile en expédients, et celui qu'il adopta montre la férocité de sa nature. Par son ordre, les villages voisins furent démolis ; on ramassa dans les ruines tous les matériaux combustibles, on les amoncela contre les murs, et, aussitôt que le vent souffla avec violence vers la ville, le feu fut mis au bûcher. Déjà la fumée et les flammes flottaient sur la tête des habitants épouvantés, lorsque le vent changea subitement, et le feu exerça sa furie dans la direction opposée. Mécontent et déconcerté, Penda leva le siége et emmena son armée[3].

OSWIO, SEPTIÈME BRETWALDA.

[A. D. 642.] La retraite de Penda laissa aux thanes northumbres le loisir de donner un successeur à Oswald. L'objet de leur choix fut son frère Oswio, qui hérita des talents de son prédécesseur, et qui, pour affermir son trône, épousa Eanfled, fille d'Edwin[4]. Mais la puissance de sa nation était brisée ; et son long règne de vingt-huit ans, malgré les brillants succès qui, par moments, le distinguèrent, fut plus d'une fois troublé par les incursions des Merciens, les hostilités de son neveu Oidilwald et l'ambition de son propre fils Alchfrid.

Dans la seconde année de son règne, il fut inquiété par les pré-

1. Suivant le plus grand nombre, Oswestre dans le Shropshire ; suivant quelques-uns, Winwich dans le Lancashire
2. Bed. III, 9, 11, 12. *Chron sax.* p. 32
3. Bed. III, 16.
4. Ibid. 15. Nenn. c. 44.

tentions d'un dangereux compétiteur qui était de la maison d'Ælla, Oswin, fils d'Osric; et la prudence ou la nécessité lui fit accepter un compromis par lequel il adjugea le Deire à son rival, se réservant la Bernicie et les conquêtes du nord. Le pinceau du vénérable Bède a peint des plus agréables couleurs le caractère d'Oswin. Il était affable, juste, gracieux et généreux. Ses sujets idolâtraient ses vertus, et sa cour était remplie de Saxons étrangers qui sollicitaient du service auprès de lui. Les deux princes vécurent six ans avec les apparences d'une amitié réciproque; mais, dans la septième, leur jalousie secrète éclata en hostilités. Oswin, ne voyant aucune probabilité de succès, licencia son armée, et se cacha avec un seul serviteur à Gilling, maison de l'ealdorman Hundwald. [A. D. 651.] Le perfide thane le livra à son ennemi, et sa mort seule put satisfaire la politique d'Oswio. L'évêque Aidan, qui l'aimait et le révérait pour ses vertus, déplora amèrement sa destinée, et douze jours après le suivit au tombeau [1]. Le Northumbre, toutefois, ne recueillit pas le fruit de sa cruauté. Oidilwald, fils d'Oswald, fut placé sur le trône des Deiriens, probablement par l'influence supérieure de Penda [2].

Ce monarque remuant paraissait déterminé à obtenir la dignité de bretwalda. Il avait depuis peu expulsé Coinwalch du trône de Wessex, parce que ce prince avait répudié sa fille Sexburge. Il dirigea alors ses armes contre la Northumbrie, pénétra de nouveau jusqu'à Bamborough, et mit le feu à toutes les habitations qui se trouvèrent sur son chemin [3]. Oswio, averti par la destinée de ses prédécesseurs immédiats, Edwin et Oswald, fit tous ses efforts pour apaiser le ressentiment d'un si formidable ennemi. Il lui envoya des présents du plus grand prix; son second fils, Egfrid, fut remis comme otage à la reine Cynwise, femme de Penda; et l'aîné, Alchfrid, épousa Cyneburge, fille du Mercien. Cette alliance entre les deux familles attira à la cour northumbre Peada, fils de Penda, qui venait voir sa sœur. Il y vit Alchflède, fille d'Oswio, et elle lui plut; mais la différence de religion aurait opposé à leur union un obstacle insurmontable, si Alchfrid n'eût décidé son ami à écouter les enseignements et à embrasser les doctrines du christianisme. La sincérité de celui-ci ayant été mise en question, il répondit avec chaleur qu'aucune considération, pas même le refus d'Alchflède, ne le ferait retourner au culte de Woden; et à son départ il emmena quatre prêtres pour instruire ses sujets, les

1. Bed. III, 14
2 Id. ibid. et c. 23, 24.
3. Ibid. III, 17.

Merciens du sud ou Middle-Angles, qu'il gouvernait sous le titre de roi du vivant de son père. Il était à craindre que la conversion de Peada n'irritât le fanatisme de Penda ; mais le vieux roi, tout en persistant dans son attachement à la religion de ses ancêtres, exprima son admiration pour la morale de l'Évangile, et permit de l'enseigner à ses sujets. Toutefois il fit aux convertis l'observation malicieuse que, puisqu'ils avaient préféré le nouveau culte, il était bien juste qu'ils en pratiquassent les préceptes ; et que tout individu qui unirait les mœurs du paganisme qu'il avait abjuré à la croyance du christianisme qu'il avait embrassé, encourrait son déplaisir[1].

[A. D. 653.] Vers le même temps un autre royal prosélyte fut conduit aux eaux du baptême. Sigeberct, roi d'Essex, était attaché à Oswio par la reconnaissance, et rendait de fréquentes visites à la cour de Northumbrie. Oswio travailla à convaincre son ami de l'absurdité de l'idolâtrie. Il lui répéta fréquemment que des images faites par la main de l'artiste ne pouvaient posséder aucune des propriétés de la divinité, et que le Dieu qui méritait l'adoration de l'homme était nécessairement un être tout-puissant et éternel, créateur, régulateur et arbitre de l'univers[2]. Sigeberct écouta avec attention son royal instituteur, consulta les thanes de sa suite, et fut baptisé par Finan, successeur d'Aidan, à Waubottle dans le Northumberland. Le prêtre Cedd fut sacré évêque des Saxons de l'Est, et fixa sa résidence à Londres.

Mais Penda avait de nouveau appelé ses Merciens aux armes. La première victime de son ressentiment fut Anna, roi des Est-Angles, qui, depuis trois ans, donnait asile à Coinwalch, roi de Wessex. [A. D. 654.] Il périt dans la bataille, et fut remplacé par son frère Edilhère, qui dirigea adroitement les hostilités du vainqueur contre les Northumbres. Ce fut en vain qu'Oswio entreprit de détourner le danger par l'offre de sa soumission et d'un tribut. Le Mercien déclara que son dessein était d'exterminer toute la nation ; les présents qu'on lui avait envoyés furent distribués à ses auxiliaires ; et trente chefs vassaux, saxons et bretons, grossirent de leurs guerriers les rangs de son armée. A la fin le désespoir raffermit le courage d'Oswio. [A. D. 655.] Accompagné de son fils Alchfrid et d'une troupe peu nombreuse, mais résolue, il marcha à la rencontre de cette multitude d'envahisseurs. La nuit qui précéda cette lutte décisive, il implora avec ferveur l'assistance du ciel, et fit vœu, s'il revenait vainqueur, de vouer sa

1. Bed. III, 21.
2. Ibid. III, 22.

jeune fille Ælflède à la profession monastique. Le matin, Oidilwald, honteux peut-être de combattre contre ses compatriotes, se sépara des Merciens, et resta à distance tranquille spectateur du combat. La valeur ou le désespoir des Northumbres prévalut. Des trente chefs vassaux qui servaient sous la bannière du Mercien, il n'échappa qu'Oidilwald et Catgubail, roi breton de Gwinez. Penda ne survécut pas à la destruction de son armée. Ce vétéran blanchi sous les armes, qui était parvenu à sa quatre-vingtième année et avait teint son épée du sang de trois rois des Est-Angles et de deux des Northumbres, avait été entraîné du champ de bataille par le flot des fuyards; mais il fut atteint et mis à mort. La bataille se donna à Winwidfield près de Leeds; et l'Are, qui avait débordé, engloutit plus de Merciens dans leur fuite qu'il n'en était tombé sous le fer de l'ennemi. Les Anglo-Saxons avaient coutume de conserver dans des proverbes la mémoire des événements remarquables. Au sujet de cette victoire on disait communément : « Le courant du Windwid a vengé la mort d'Anna, la mort de Sigeberct et d'Égéric, et la mort d'Edwin et d'Oswald [1]. »

Le sort de Penda et l'entière destruction de son armée ouvrirent une perspective inattendue à l'ambition d'Oswio. Il ravagea en courant l'Est-Anglie et la Mercie, subjugua les habitants stupéfaits, et leur fit sentir les maux qu'ils avaient si souvent infligés. Il divisa la Mercie en deux : les provinces au nord de la Trent, il les annexa à son royaume; celles au sud, il les laissa, par compassion pour sa fille, sous le gouvernement de Penda. Mais ce prince infortuné ne jouit pas long-temps de ce don. Aux fêtes suivantes de Pâques, il périt par la trahison, est-il dit, de sa femme, et son territoire fut immédiatement occupé par les Northumbres.

Le vœu par lequel il s'était lié réclama alors l'attention d'Oswio. Ælflède, qui n'avait pas encore un an, fut confiée aux soins de l'abbesse Hilda; son douaire fut fixé à cent vingt hides de terre en Bernicie, et à un nombre égal en Deire. Cette magnifique donation permit à la communauté de se transporter de Hartlepool à Whitby, situation plus convenable, où la noble religieuse vécut cinquante-neuf ans dans la pratique des devoirs monastiques, et, pendant la moitié de ce temps, exerça les fonctions d'abbesse. Le roi, bientôt après, dota un autre monastère à Gilling. Sa conscience lui reprochait le sang d'Oswin; et, à la sollicitation de sa femme Eanfled, il fonda, sur le lieu même où ce prince avait été tué, une communauté de moines qui étaient chargés d'offrir cha-

1. Bed. III, 24. Nenn. c 64. Alc. de Pont. *apud* Gale, p. 712.

que jour des prières pour l'âme de la royale victime et pour celle du royal meurtrier[1].

Oswio était alors bretwalda dans toute l'étendue du mot. La réunion de la Mercie à la Northumbrie avait placé sous son contrôle une plus vaste étendue de territoire que n'en avait eu aucun de ses prédécesseurs ; les princes des Saxons et des Bretons avaient unanimement reconnu son autorité, et la plus grande partie des Pictes et des Écossais étaient attentifs à détourner son inimitié par le payement d'un tribut annuel Cependant, bien avant sa mort, son pouvoir subit une diminution considérable[2]. Trois ealdormen merciens, Immin, Eafha et Eadbert, prirent les armes pour rendre l'indépendance à leur pays, chassèrent les magistrats northumbres, et conférèrent le sceptre à un prince qu'ils avaient soigneusement caché aux recherches du bretwalda, — à Wulphère, le plus jeune fils de Penda. — En dépit du Northumbre, il garda son autorité, et réunit sous sa domination les Merciens, les Middle-Angles, et les Lindiswaras, ou naturels du comté de Lincoln (656). Pour comble de mortification, le fils aîné d'Oswio lui demanda une portion du territoire northumbre, avec le titre de roi : Bède donne même à entendre qu'il tira l'épée contre son père. Comme Oidilwald avait péri, l'ambition d'Alchfrid fut contentée, et un royaume lui fut assigné dans le pays des Deiriens[3].

De la politique, Oswio, sur le déclin de ses ans, tourna son attention vers les intérêts de la religion. Le christianisme avait alors été prêché dans tous les royaumes saxons, excepté dans le Sussex ; mais comme les missionnaires étaient venus de différents pays, quoiqu'ils enseignassent la même doctrine, ils étaient en désaccord sur plusieurs points de discipline ecclésiastique. De ces points, le plus important concernait l'époque canonique de la célébration de la Pâque, sujet qui, pendant plusieurs siècles, avait troublé la paix de l'Église. On admettait universellement qu'elle dépendait du commencement de la lunaison équinoxiale ; mais, suivant les astronomes romains, cette lunaison pouvait commencer dès le 5 mai ; et pas avant le 8, suivant ceux d'Alexandrie. La conséquence de cette diversité d'opinion était que, lorsque la nouvelle lune tombait le 5, le 6 ou le 7 de ce mois, les Latins célébraient la fête de Pâques toute une lunaison avant les chrétiens grecs[4]. Au milieu du VIe siècle, l'Église romaine, lasse

1. Bed. III, 24.

2 Id. II, 5 ; III, 24. De là vient que le pape Vitalien appelle la Bretagne, l'île d'Oswio, *suam insulam*. Id. III, 29.

3. Id. III, 14 ; 21.

4. Il y avait dans les canons pascals quelques autres différences qui contri-

des disputes occasionnées par ces différents computs, avait adopté un nouveau cycle, qui s'accordait sur tous les points importants avec le calcul d'Alexandrie. Mais cette amélioration était inconnue aux chrétiens bretons, qui, à cette époque, étaient exclusivement occupés à tenir tête aux envahisseurs de leur pays ; et ils continuèrent de suivre l'ancien cycle de Sulpice-Sévère, qui leur était devenu particulier. Il arrivait de là, de temps à autre, que la Pâque, et par conséquent les autres fêtes de l'année qui se règlent sur cette solennité, étaient célébrées à des époques différentes par les chrétiens saxons, selon qu'ils avaient été instruits par des missionnaires écossais, ou par des missionnaires romains et gaulois.

Un autre sujet de dispute, mais secondaire, ce fut la forme de la tonsure ecclésiastique. Depuis long-temps il était passé en coutume que le clergé se distinguât par la manière de porter les cheveux ; et les missionnaires, n'étant point au fait des différentes modes adoptées dans différents pays, étaient réciproquement surpris et choqués, à première vue, de l'apparence peu canonique de leurs frères. Les Romains rasaient le sommet de la tête, et considéraient le cercle de cheveux qui entourait la tonsure comme figurant la couronne d'épines qui avait été enfoncée dans les tempes du Christ par la cruauté de ses persécuteurs. Les Écossais laissaient croître leurs cheveux par derrière, mais ils les rasaient par devant en forme de croissant. Les premiers alléguaient en faveur de leur tonsure qu'elle leur venait de saint Pierre, et accusaient leurs adversaires de porter la marque distinctive de Simon le Magicien et de ses disciples. Les derniers ne pouvaient réfuter ces assertions ; mais ils soutenaient que leur manière de raser la tête, impie dans son origine, avait été sanctifiée par les vertus de ceux qui s'en étaient servis. Chaque parti tenait obstinément à sa coutume et condamnait sévèrement celle de l'autre.

Si ces questions avaient pu diviser les missionnaires, il n'est pas étonnant qu'elles fussent un sujet d'embarras pour leurs disciples. Le rétablissement de la concorde était réservé au zèle et à l'autorité d'Oswio. Lui et la plus grande partie de ses sujets tenaient des Écossais leur connaissance du christianisme ; sa femme, Eanfled, et son fils, Alchfrid, avaient été élevés par les disciples des Romains. Ainsi Oswio voyait sa propre famille partagée en factions, et les mêmes solennités célébrées à des époques différentes dans son propre palais. Désireux d'établir l'uniformité, il ordonna aux champions des deux partis de se réunir à Whitby, et de discuter le

buaient encore à embrouiller la question. On peut les voir dans le *Bède* de Smith, *App.* IX, p. 698, et dans le docteur O'Connor, *Proleg.* II, 119.

mérite de leurs coutumes respectives. [A. D. 664.] Wilfrid, depuis évêque d'York, appuya la cause des Romains sur l'autorité de saint Pierre et sur l'usage de l'Église universelle, qui ne devait pas céder aux prétentions de quelques obscures congrégations de chrétiens établies sur les côtes occidentales de la Bretagne. Colman fit valoir la sainteté de saint Colomban, l'apôtre du Nord, et soutint qu'il ne fallait rien changer à ce que lui et ses successeurs avaient sanctionné de leur approbation. Oswio termina le débat en déclarant qu'il préférait les institutions de saint Pierre à celles de saint Colomban. La majorité de l'assemblée applaudit à cette décision; quant aux moines écossais, les uns se conformèrent à l'usage de leurs adversaires, les autres se retirèrent en silence et mécontents à leur monastère principal, dans l'île de Hii [1].

Dans la même année, la vingt-deuxième du règne d'Oswio, le commencement du mois de mai fut signalé par une éclipse totale de soleil. Dans leur ignorance, les observateurs ne manquèrent pas de prédire les désastres les plus alarmants, et l'événement sembla justifier leurs prédictions. L'été fut d'une sécheresse extrême, les cieux, pour user de l'expression d'un ancien chroniqueur, avaient l'air d'être en feu, et une peste de la nature la plus dangereuse (on l'appelait peste jaune) dépeupla l'île [2]. Elle fit sa première apparition sur les côtes méridionales, et, avançant graduellement vers le nord, elle avait, avant l'hiver, ravagé le Deire et la Bernicie; elle atteignit l'Irlande au commencement du mois d'août. Les symptômes de ce mal destructeur n'ont pas été décrits par les historiens; mais il déjoua l'habileté des médecins du pays, et beaucoup de Saxons de l'est, ne pouvant l'expliquer par des causes naturelles, l'attribuèrent à la colère des dieux et retombèrent dans leur première idolâtrie. Il paraît, d'après les cas cités par Bède, qu'un grand nombre mouraient dans l'espace d'une journée, et que, de ceux que frappait la contagion, il ne guérissait guère que le trentième. Pendant vingt années elle visita à plusieurs reprises les différentes provinces de la Bretagne et de l'Irlande. Bède n'essaie point de calculer l'étendue de ses ravages, et se contente des termes vagues de cantons dépeuplés et de multitude de morts. En Irlande, un ancien écrivain évalue les victimes aux deux tiers des habitants [3]. Les hautes terres de la Calédonie furent seules exemptes de cette terrible visite. Les naturels attribuèrent pieusement cette exemption à l'intercession de leur patron saint Colomban, et se persuadèrent que, même dans

1. Bed. III, 25, 26.
2. Comparez Bède (III, 27) avec les *Annales* d'Ulster (Usher, *Ant. Brit.* p. 948).
3. *Vita Geral. Sax, apud Ant. Brit.* p. 1164.

les contrées infectées, ils étaient inaccessibles aux attaques du fléau. Adamnan, abbé d'Icolmkille, rapporte, avec un mouvement visible d'orgueil national, que deux fois, à cette époque, il alla voir le roi de Northumbrie, et que, bien qu'il vécût au milieu de la contagion, bien qu'il mourût journellement autour de lui quantité de gens, ni lui ni personne de sa suite ne gagnèrent la maladie [1].

La peste ne fut pas plutôt déclarée, qu'elle devint funeste à plusieurs des personnages les plus distingués de l'île : Catgualet, roi de Gwynez ; Ercombert, roi de Kent ; Ethelwald, roi de Sussex ; Deusdedit, archevêque de Canterbury ; les évêques de Londres et de Lindisfarne ; Boisil, le célèbre abbé de Mailros, et Éthelburge, la royale abbesse de Berking, furent au nombre des premières victimes. La mort du métropolitain fournit à Oswio une occasion de faire réussir son système favori d'uniformité religieuse. Il se consulta avec Egbert, nouveau roi de Kent, et, d'un commun accord, le prêtre Wighard, qui avait été choisi pour succéder à la dignité archiépiscopale, fut envoyé par eux à Rome pour demander l'avis du siége apostolique. Mais, dans cette ville, le nouveau prélat tomba victime de la peste, à laquelle il avait échappé dans son propre pays, et sa mort fut annoncée à Oswio par une lettre du pape Vitalien. Le pontife, toutefois, assurait au roi qu'il remplirait ses vues, en choisissant pour l'église de Canterbury une personne digne d'une position si élevée ; et, au bout de quelque temps, Théodore, moine de Tarse, dont les vertus et l'érudition avaient obtenu l'estime générale, débarqua dans le Kent avec le titre d'archevêque de la Bretagne. Son autorité fut immédiatement reconnue par tous les prélats saxons : on rétablit de nouveaux évêchés, on tint des synodes, et l'uniformité de la discipline fut observée partout.

Oswio mourut en 670. Avec lui finirent le titre et l'autorité de bretwalda. La puissance de la Northumbrie déclinait depuis quelques années ; tandis que l'État voisin de Mercie, créé par le génie de Penda, avait peu à peu accru ses forces, et que le royaume méridional de Wessex, d'un pas lent, mais sûr, avait marché constamment à la domination de la Bretagne. Ces trois nations rivales réclameront, dans le chapitre suivant, l'attention du lecteur : les faibles royaumes d'Essex, de Kent, d'Est-Anglie et de Sussex, quelquefois alliés, mais en général vassaux de leurs voisins plus puissants, ne sauraient éveiller suffisamment l'intérêt pour mériter une mention à part et plus détaillée.

1. Adamn. *Vita S. Columb.* II, c. XLVII, p. 153.

CHAPITRE TROISIÈME.

ANGLO-SAXONS.

Rois de Northumbrie. — De Mercie. — Ethelbald. — Offa. — Cenulf. — De Wessex. — Cœadwalla. — Ina. — Cynewulf. — Egbert. — Ethelwulf. — Ethelbald. — Ethelbert. — Ethelred.

NORTHUMBRIE.

D'Oswio le sceptre northumbre passa aux mains d'Egfrid, l'aîné des fils qui lui avaient survécu [1]. Les Pictes, méprisant la jeunesse du nouveau monarque, s'assemblèrent sous les ordres de leur prince Bernherth, et revendiquèrent leur indépendance. [A. D. 670.] Mais Egfrid, avec une vigueur qui les surprit et les effraya, se mit à la tête d'un corps de cavalerie, entra sur leur territoire, les défit dans une bataille sanglante, et les força de se soumettre de nouveau à la suprématie des Northumbres. Avec une égale diligence, il prévint et déjoua les desseins de Wulphère, roi de Mercie, qui comptait au nombre de ses vassaux la plupart des chefs du midi. La victoire abattit momentanément la puissance des Merciens. Wulphère mourut bientôt après ; et son royaume fut d'abord saisi par le Northumbre, mais ensuite rendu à Ethelred, qui avait épousé Osthryde, sœur d'Egfrid [2].

La prévention religieuse a donné un intérêt accidentel au règne d'Egfrid ; et sa querelle avec Wilfrid, le célèbre évêque d'York, occupe une place distinguée, mais disproportionnée, dans nos histoires modernes. Wilfrid était un noble northumbre qui avait voyagé pour s'éclairer, et qui, après son retour d'Italie, avait été placé en qualité de précepteur et de confident auprès d'Alchfrid, fils d'Oswio. A la mort de Tuda, Wilfrid fut choisi pour lui succéder, et envoyé par les deux princes en Gaule pour être sacré par son ami Agilberct, évêque de Paris. Soit que la querelle d'Oswio et d'Alchfrid

1. Malmsbury (20, 21) et plusieurs écrivains postérieurs disent qu'Alchfrid, l'aîné, vivait encore, mais qu'il fut repoussé en raison de son illégitimité, et qu'il monta au trône après la mort d'Egfrid. Après un examen soigneux de Bède, il me paraît qu'ils ont confondu Alchfrid et Aldfrid, et fait une seule personne des deux. Aldfrid était illégitime et *croyait* être fils d'Oswio. Il vivait dans un exil volontaire chez les Ecossais, par amour de la science, et fut appelé au trône après la mort des descendants légitimes d'Oswio. Voyez Bède, p. 129, 132, 178, 206, 207, 234, 247, 293 ; et aussi le poème *De Abbat. Lindis. in Act. SS. Bened.* p. 305.

2. Edd. *Vita Wilf.* XIX, XX, 61, 62. Bed. IV, 12.

eût éclaté en son absence, soit que le parti des missionnaires écossais eût pris de l'ascendant, comme Eddius le donne à entendre, Wilfrid, à son retour, trouva Ceadda en possession de la dignité épiscopale, et se retira paisiblement dans son monastère à Rippon. Mais Théodore de Canterbury rétablit Wilfrid et transféra Ceadda à Lichfield. Oswio acquiesça à la décision du métropolitain, et l'évêque jouit pendant plusieurs années de son amitié et de celle de son successeur Egfrid [1].

La première femme d'Egfrid était Edilthryde, fille d'Anna, roi des Est-Angles, et veuve de Tondberct, ealdorman des Girviens. De bonne heure, dans la vie, elle s'était liée par un vœu de virginité qui fut respecté par la piété ou l'indifférence de son mari. Celui-ci mort, elle fut demandée par Oswio pour son fils Egfrid, qui n'avait alors que quatorze ans ; et, en dépit de ses représentations, elle fut conduite par ses parents à la cour de Northumbrie. Elle persista dans sa première résolution ; et Egfrid, quand il monta sur le trône, soumit le fait à la décision de Wilfrid, après lui avoir promis un présent considérable dans le cas où il obtiendrait d'Edilthryde qu'elle renonçât à ce vœu de son enfance. Le prélat, toutefois, trompa ses espérances : la princesse prit le voile à Coldingham, et l'amitié qui existait entre Wilfrid et Egfrid s'altéra considérablement. Le roi alors épousa Ermenburge, princesse dont la violence de caractère excita le mécontentement du peuple et les remontrances de l'évêque. La liberté de ces admonitions mortifia l'orgueil de la reine ; et elle trouva dans son mari un docile instrument de sa vengeance [2].

Dans l'exercice de son autorité, l'archevêque Théodore était toujours sévère, quelquefois despotique. Il avait déjà déposé trois des prélats saxons, et Wilfrid était réservé au même sort. [A. D. 678.] A la sollicitation d'Egfrid et d'Hermenburge, il vint en Northumbrie, divisa le vaste diocèse d'York en trois parties, et sacra trois nouveaux prélats : un pour la Bernicie, un pour le Deire, et un troisième pour le Lindiswaras. Mais Wilfrid ne garda pas le silence ; il se plaignit d'avoir été dépouillé sans avertissement ni accusation ; et, de l'avis des évêques ses collègues, il en appela à l'équité du souverain pontife. L'appel fut admis. Le prélat outragé poursuivit l'affaire en personne : le moine Cænwald se présenta comme avocat de Théodore. Après les avoir écoutés patiemment, le pape Agathon décida que Wilfrid serait rétabli dans son évêché, mais qu'il choisirait dans son propre clergé trois personnes convenables, qu'il les

1. Edd. I-XV. Bed. III, 28 ; IV, 3 ; V, 19.
2. Bed. IV, 19. Edd. XXIV.

ordonnerait évêques et partagerait entre eux les parties de son diocèse les plus éloignées[1].

Egfrid et Hermenburge avaient fait plusieurs tentatives infructueuses pour arrêter le prélat sur sa route. [A. D. 680.] A son retour ils le jetèrent en prison, et pendant neuf mois tâchèrent, en employant tour à tour la douceur et la sévérité, les promesses et les menaces, de lui arracher l'aveu que le rescrit du pape avait été obtenu par la corruption ou falsifié de ses mains. Lassés enfin par sa constance et les importunités de l'abbesse Ebba, ils consentirent à son élargissement, mais à condition qu'il s'engagerait par serment à ne jamais remettre les pieds dans les États d'Egfrid. Wilfrid se retira en Mercie; de la Mercie il fut chassé, par les intrigues de ses persécuteurs, dans le Wessex, et du Wessex il fut forcé de chercher un asile chez les païens du Sussex. Edilwach, leur roi, le prit sous sa protection, et l'exilé reconnut ce bienfait en répandant parmi ses sujets les doctrines de l'Évangile. Les Saxons du sud furent le dernier peuple de l'octarchie qui embrassa le christianisme[2].

Quoique les familles royales de Northumbrie et de Mercie fussent alliées par des mariages, leur union avait été détruite par l'ambition d'Egfrid. [A. D. 679.] Les armées ennemies se rencontrèrent sur la Trent : leur valeur se déploya sans fruit dans un combat douteux; et la paix fut rétablie par les exhortations paternelles de Théodore. Ælfwin, frère d'Egfrid, avait péri dans la bataille; et, comme l'honneur du roi le poussait à demander satisfaction, on lui persuada d'accepter le *were* légal, au lieu de prolonger les hostilités en vue d'une vengeance incertaine[3]. Plus tard, dans l'année qui précéda sa mort, il envoya Beorht, chef belliqueux et sanguinaire, ravager la côte de l'Irlande. Les motifs de cette expédition nous sont inconnus. Bède nous assure que les Irlandais étaient un peuple inoffensif et bienveillant : beaucoup d'Angles avaient coutume de se rendre chez eux dans le désir de s'instruire, et en toute occasion ils avaient été reçus avec bonté et défrayés de tout. Beorht reconnut leur hospitalité en ravageant leur pays, et en brûlant leurs villes, leurs églises et leurs monastères. Les naturels, hors d'état de repousser l'envahisseur par la force, appelèrent la vengeance du ciel sur l'auteur de leurs maux, et leurs imprécations furent regardées comme exaucées l'année suivante par la mort infortunée d'Egfrid. [A. D. 685.] Contre l'avis de son conseil, ce roi

1 Edd. XXIV-XXXI. Bed. IV, 12; V, 19.
2. Edd. XXXIII-XL. Bed. IV, 13; V, 19.
3. Edd. XXIII. Bed. IV, 21.

mena une armée sur le territoire des Pictes. Brude, le roi picte, se retira prudemment devant des ennemis supérieurs en force jusqu'à ce qu'ils se fussent engagés à sa poursuite dans les défilés des montagnes. A Drumnechtan il se donna une bataille dont l'issue fut très-funeste aux Northumbres : peu d'entre eux échappèrent au carnage ; Egfrid lui-même fut trouvé mort par les vainqueurs sur le champ de bataille, et honorablement enterré dans le cimetière royal de Hii. Les Pictes, les Écossais, et quelques tribus des Bretons profitèrent de cette occasion de recouvrer leur indépendance. Trumwin, qu'Egfrid avait nommé évêque d'Abercorn, s'enfuit dans le midi avec son clergé ; et tous ceux des colons saxons qui n'avaient pas eu le bonheur de s'échapper précipitamment, furent passés au fil de l'épée ou condamnés à un esclavage perpétuel [1].

Egfrid n'avait laissé aucun enfant d'Ermenburge ; et les thanes northumbres offrirent la couronne à Aldfrid, réputé fils d'Oswio, mais illégitime. Pendant le dernier règne, Aldfrid s'était retiré aux îles occidentales et avait consacré le temps de son exil à étudier sous la direction des moines écossais. Ses progrès lui valurent de ses contemporains le titre de roi savant. Quoique ses dispositions pacifiques et l'affaiblissement du royaume ne lui permissent pas de s'arroger la suprématie qu'avaient eue plusieurs de ses prédécesseurs, il régna respecté de ses voisins, chéri de ses sujets et loué par les savants, qu'il protégeait. S'il conduisit en personne quelque expédition militaire, c'est ce que les historiens ne disent pas ; mais le célèbre Beorht, par son ordre ou avec sa permission, essaya d'effacer la honte que la dernière défaite avait jetée sur les armes northumbres ; et, comme l'infortuné Egfrid, il perdit dans cette entreprise et la vie et son armée [2].

La seconde année de son règne, Aldfrid, à la recommandation de l'archevêque Théodore, avait rétabli Wilfrid dans son évêché et dans ses possessions. La réconciliation ne dura pas. Les prélats qui avaient été expulsés par suite du retour de Wilfrid gagnèrent la confiance du roi ; ils mirent dans leurs intérêts Brithwald, successeur de Théodore, et l'évêque persécuté fut forcé d'en appeler une seconde fois à la justice de Rome. Il revint avec une attestation du pape qui reconnaissait son innocence ; mais Aldfrid refusa de le recevoir, et il se réfugia sous la protection de Coenred de Murcie. Aldfrid mourut en 705 ; et, à ses derniers moments, il regretta sa conduite envers Wilfrid et légua à son successeur le

1. Bed. III, 27; IV, 26. Edd. XLIII. *Chron. sax.* 45. Sim. Dun. *Hist ecc. Dun.* p. 48

2. Bed. V, 24.

soin de rendre justice à ce prélat. Un compromis qui satisfaisait toutes les parties eut lieu dans le cours de la même année[1].

Jusqu'ici les actions et les talents des princes northumbres ont demandé beaucoup d'espace; quelques pages suffiront à l'histoire de leurs successeurs, qui ne présentera au lecteur qu'une série continuelle de perfidies, de trahisons et de meurtres. A la mort d'Aldfrid, son fils Osred était âgé de huit ans. [A. D. 705.] L'ealdorman Eadulf usurpa le sceptre et assiégea l'enfant royal dans Bamborough; mais le peuple épousa la cause d'Osred, et l'usurpateur, après un règne tumultueux de deux mois, reçut le prix de sa trahison. Berctfrid prit la tutelle du roi et châtia les incursions des Pictes, dans une bataille sanglante donnée près de la muraille. Mais Osred s'affranchit bientôt du joug de son gouverneur, et l'indomptable jeune homme fut tué dans sa dix-neuvième année, sur les rives du Winandermere, en essayant d'étouffer une dangereuse insurrection dirigée par ses parents, les deux frères Cænred et Osric. [A. D. 716.] Cænred occupa le trône deux ans, Osric onze; et, à la mort de celui-ci, il échut à Ceolwulf, frère de son prédécesseur. Le savoir et la piété de Ceolwulf sont attestés par le vénérable Bède; mais il n'avait ni la vigueur ni l'autorité qu'exigeait sa position. [A. D. 731.] La seconde année de son règne, il fut pris, rasé et enfermé dans un monastère. Il s'échappa de cette prison, remonta sur le trône, et apprit, au milieu des brillants soucis de la royauté, à regretter la tranquillité qu'il avait goûtée malgré lui dans le cloître. Après un règne de huit ans, il abdiqua volontairement et embrassa la profession monastique à Lindisfarne[2]. Il eut pour successeur son cousin Eadbert, qui, durant un règne de vingt et un ans, agrandit le territoire et fit revivre pour quelque temps l'ancienne gloire des Northumbres. Les Pictes et les Merciens éprouvèrent la supériorité de ses armes; et, avec l'assistance d'Ouengus, roi des Pictes, il prit Dumbarton aux Bretons et ajouta Cyil a ses États. [A. D. 736.] Dans sa vieillesse il imita son prédécesseur, et reçut la tonsure dans l'église d'York, dont son frère Egbert était archevêque. [A. D. 758.] Quelques écrivains attribuent sa retraite à la contrainte; d'autres, à l'impression produite sur son esprit par la comparaison de la mort violente de deux princes contemporains avec la fin paisible de Ceolwulf[3]. Oswulf, fils d'Eadbert, périt victime d'une conspiration de ses thanes peu après son avénement, et le suffrage

1. Bed. v, 19. Edd. XLII-LVIII.
2. Mailros, 136. Sim. Dun. 100.
3. *Auct.* Bed. p. 224. Sim. Dun. 105. Hunt. 196.

du peuple mit le sceptre aux mains d'Edilwold, noble northumbre. Mais les descendants d'Ida, qui le réclamaient comme le droit de leur famille, regardèrent Edilwold comme un usurpateur. La mort d'Oswin, son principal compétiteur [A. D. 761], tué dans une bataille qui dura trois jours, aux environs de Melrose (6 août), parut l'affermir sur le trône, mais, après un règne tourmenté de six ans, il abdiqua, dans une assemblée des witan à Tinchley, en faveur d'Alchred, prince de la ligne d'Ida [1]. L'inconstance des thanes northumbres était funeste à l'ambition de leurs monarques. Alchred, abandonné par ceux qui l'avaient placé sur le trône, s'enfuit chez Kennet, roi des Pictes, et eut pour successeur Ethelred, fils d'Edilwold [A. D. 774], de qui nous savons seulement que, dans la cinquième année de son règne, son armée fut deux fois défaite par deux ealdormen rebelles, Ethelwald et Heardbert, et que la perte de ses trois principaux capitaines le décida à fuir et à laisser le sceptre à Alfwold, fils d'Oswulf [2]. Le règne d'Alfwold fut aussi tumultueux que celui de ses prédécesseurs. Beorn, son principal ministre, fut brûlé vif dans Silton par un parti de thanes, dont il s'était attiré l'inimitié par l'équité de son administration [A. D. 780]; et le roi lui-même, dont la vertu était mal assortie à la férocité de ses sujets, fut tué par l'ealdorman Sigan. Le meurtrier, cinq ans plus tard, périt de sa propre main [3]. Osred, fils d'Alchred, essaya de s'emparer de la couronne, mais les thanes rappelèrent Ethelred d'exil; et l'autre prétendant, pour sauver sa vie, entra dans le clergé d'York; et ensuite, pour plus de sécurité, s'enfuit dans l'île de Man. [A. D. 790.] Ethelred revenait altéré de vengeance. Par son ordre, Eardulf, un de ses plus puissants antagonistes, fut tué à la porte de l'église de Rippon. [A. D. 792.] Les moines portèrent le corps dans le chœur. Pendant le service funèbre, on remarqua qu'il respirait; des remèdes convenables furent appliqués à ses blessures, et le futur roi de Northumbrie fut soigneusement caché dans le monastère. Le sort d'Elf et d'Elwin, les deux fils d'Alfwold, fut plus déplorable. Ils s'étaient réfugiés dans le sanctuaire d'York; ils furent attirés par de trompeuses promesses hors de leur asile, et payèrent de la vie leur crédulité. Osred revint alors de l'île de Man et défia son rival au combat; mais il fut abandonné des siens et ajouta son nom à celui des victimes de l'ambition d'Ethelred. Ce prince, toutefois, approchait du terme de sa sanglante carrière. La troisième année de

1. Sim. Dun. p. 106. *Auct.* Bed. 224.
2. *Chron. sax.* 62. Sim. Dun. 107, 108. Mailros, 138.
3. *Chron. sax.* 62, 64. Mailros, 139

son règne, le manque total de récolte avait réduit les habitants à une détresse extrême, et bientôt à la famine s'étaient joints les ravages de la peste. En ce moment, pour comble d'infortunes, une armée de Danois, débarquant sur la côte, dévasta le pays [A. D. 793], et détruisit la vénérable église de Lindisfarne, ancienne résidence de l'apôtre des Northumbres. Les fléaux de la nature et les cruautés de cet ennemi inconnu furent attribués à l'imprudence ou à la mauvaise fortune d'Ethelred [A. D. 796], et il périt dans une tentative infructueuse pour réprimer le mécontentement naissant de ses sujets[1]. Le sceptre, teint du sang de tant de princes, fut ensuite saisi par Osbald; mais il lui échappa au bout de vingt-sept jours, et Eardulf, à qui les moines de Rippon avaient sauvé la vie, monta sur le trône. Osbald se retira prudemment dans un cloître, où il jouit d'une tranquillité inconnue à son heureux compétiteur. Eardulf fut obligé de combattre les meurtriers d'Ethelred, et les défit dans un combat acharné, à Billinghow, près de Whalley (2 avril). [A. D. 798.] Ils trouvèrent un puissant protecteur dans Cenulf, roi de Mercie. Les deux rois s'avançaient l'un contre l'autre à la tête de leurs armées respectives; mais l'intervention des prélats effectua une réconciliation, et ils se jurèrent une amitié éternelle. Cependant Eardulf fut surpris plus tard par ses ennemis, et mis dans une étroite prison. [A. D. 806.] Ces nombreuses et sanglantes révolutions avaient éveillé l'attention des peuples étrangers. Charlemagne déclara les Northumbres plus perfides que les païens eux-mêmes[2], et, par un message spécial, il demanda la délivrance du captif et réussit à le tirer des mains de ses sanguinaires sujets. Il y a lieu de croire que les antagonistes d'Eardulf avaient consenti à s'en remettre pour la décision de leur querelle à l'équité du pontife Léon III[3]. Le roi lui-même, après avoir visité l'empereur à Noyon, se rendit à Rome, où un messager d'Eanbald, archevêque d'York, était déjà arrivé. Ce prélat, l'ealdorman Wado, et Cenulf de Mercie, furent regardés par Léon comme les auteurs secrets de la rébellion. [A. D. 809.] Au commencement de l'an 809, Eardulf quitta Rome, accompagné d'Aldulf, légat du pape, et du messager d'Eanbald, auxquels Charlemagne, afin de manifester l'intérêt qu'il prenait à cette affaire, adjoignit Rotfrid, abbé de Saint-Amand, et Nanther, abbé de Saint-Omer. Avec cette honorable escorte, il arriva en Nort-

1. *Chron. sax.* 64, 65. Mailros, 139. Sim. Dun. 110-113.

2. « Gentem perfidam et perversam, pejorem paganis. » Malms. 26.

3. Je l'induis de ce fait, que Léon eut soin de garder, même après la réintégration d'Eardulf, les lettres qu'ils lui avaient écrites, et de les garder *pro pignore*. Voyez sa *Lettre* dans Bouquet, v, 604

humbrie; toute opposition s'évanouit devant les envoyés du pape et de l'empereur, et le roi déposé fut unanimement rétabli sur le trône [1]. On est dans l'incertitude sur la durée de son règne.

Il n'est pas nécessaire de suivre plus loin l'histoire de ces princes. Pendant le dernier siècle, la Northumbrie avait donné des exemples successifs de trahison et de meurtre dont on ne trouverait peut-être les pareils dans aucun autre pays. Dans l'espace de cent ans, quatorze rois avaient pris le sceptre; et dans le nombre, un seul, si même il y en eut un, était mort en possession paisible de la royauté. Sept avaient été tués, six avaient été détrônés par leurs sujets rebelles. Après Eardulf, la même anarchie et la même perfidie prévalurent jusqu'à ce que les Danois éteignirent totalement la dynastie northumbre par le massacre d'Ella et d'Osbriht en 867.

De ces indignes princes, esclaves et victimes de leur ambition, l'esprit se reportera avec plaisir sur deux personnages différents qui, dans un rang plus humble, devinrent les bienfaiteurs de leur siècle et de leur pays. Nous parlerons de Bède et d'Alcuin, savants northumbres, dont la supériorité littéraire était reconnue de leurs contemporains, et aux écrits et aux efforts desquels l'Europe est principalement redevable de la portion de savoir qu'elle posséda du VIIIe au XIe siècle. Bède était né à Sunderland, et fut confié dans son enfance aux soins des moines de Jarrow, couvent situé sur la rive droite de la Tyne. Il passa soixante-deux ans dans ce séminaire, consacrant, selon son propre dire, tout son temps à son instruction et à celle des autres. Il avait étudié toutes les sciences qui avaient survécu à la ruine de l'empire romain; et si le lecteur examine ses écrits, il sera étonné de la profondeur et de la variété de ses connaissances. Le plus précieux de ses ouvrages est l'*Histoire ecclésiastique de la nation des Angles*, qui, tout en traitant spécialement de l'établissement du christianisme dans les différents royaumes saxons, contient incidemment presque tout ce que nous savons de l'histoire des plus anciens princes. Ce savant moine mourut à Jarrow en 733. Ses ouvrages furent promptement copiés et répandus parmi les nations de l'Europe, et les applaudissements qu'ils reçurent les firent considérer par les Anglo-Saxons comme l'ornement et l'orgueil de leur nation [1].

Alcuin était natif d'York ou des environs. L'archevêque Egbert

1. Lecointe, *Ann. Eccl. Franc.* p. 102. *Annal. Bened.* t. II, p. 383. Bouquet, *Rer. gallic.* tom. V, p. 72, 255, 333, 355, 602.

2. « Et rectum quidem mihi videtur, » dit l'abbé Cuthbert, « ut tota gens Anglorum in omnibus provinciis, ubicumque reperti sunt, gratias Deo referant, quia tam mirabilem virum illis in sua natione donavit. » *Ep. S. Bonif.* p. 124.

le nomma professeur de la grande école de la ville archiépiscopale. Sa réputation attira en foule à ses leçons des étudiants de la Gaule et de la Germanie, et appela sur lui l'attention de l'empereur Charlemagne. Il accepta l'invitation que lui fit ce prince de résider à sa cour, répandit le goût de l'instruction dans toutes les provinces de l'empire, et compta au nombre de ses élèves les prélats et les ministres les plus distingués. Lorsque, dans sa vieillesse, il s'éloigna des distractions du palais, nombre de personnes le suivirent dans sa retraite, à Tours, où il continua de se livrer à l'enseignement, son occupation favorite, jusqu'à sa mort, qui arriva au commencement du IXe siècle. Ses ouvrages sont nombreux. Ils consistent principalement en poèmes, en introductions élémentaires aux différentes sciences, en traités sur divers sujets théologiques et en une intéressante correspondance avec les personnages les plus célèbres du siècle[1].

MERCIE.

Dans les pages précédentes, le lecteur aura remarqué l'avénement de Wulphère au trône de Mercie, et les luttes fréquentes qu'il soutint, non sans gloire, contre la puissance des Northumbres. Avec un courage égal, et parfois avec plus de succès, il résista à ses rivaux du midi, les rois de Wessex. Dans la première rencontre, le hasard de la guerre avait fait tomber Wulphère aux mains de Coinwalch; mais, en recouvrant sa liberté, il effaça la honte de sa défaite. [A. D. 661.] A la bataille de Pontisbury les troupes du Wessex furent dispersées; les vainqueurs ravagèrent le pays de leurs ennemis; et les Wihtwaras, habitants de l'île de Wight, se soumirent à la domination de Wulphère[2]. Ce prince fut alors le plus puissant roi du sud du Humber, et il employa son autorité à propager le christianisme parmi ses sujets. L'idolâtrie disparut de la Mercie; les naturels de l'Essex, qui pendant la peste étaient retournés au culte de Woden, en furent rappelés par

1. Les Anglo-Saxons convertis furent redevables à leurs missionnaires du peu de savoir qu'ils acquirent : de là vient que, pendant quelque temps, ceux du nord allaient principalement s'instruire en Irlande, ceux du midi auprès des professeurs romains de Canterbury. Il en résulta entre les deux îles une sorte de rivalité littéraire, dont il est rendu un compte amusant par Aldhelm, qui avait étudié d'abord sous les maîtres irlandais, et ensuite sous les romains. Dans sa lettre à Eadfrid, qui revenait d'Irlande, il donne de justes louanges au savoir des étudiants irlandais; mais il fait observer que l'Angleterre en a aussi sa part; que Théodose et Adrien brillent comme le soleil et la lune à Canterbury, et que le premier est entouré de disciples, et même de disciples irlandais : « Theodorus summi sacerdotii gubernacula regens, Hibernensium globo discipulorum stipatur. » Usser. *Syllog. ep.* p. 38. Voyez aussi O'Connor, *Probl.* XIX.

2. C'est, ce me semble, la manière la plus plausible de concilier Ethelwerd (p. 476) avec la *Chronique saxonne* (p. 39) et Bède (IV, 13).

les prédications de l'évêque Jarumnan; et Edilwalch, roi de Sussex, se fit chrétien à l'instigation de Wulphère. Le jour de son baptême, il reçut de la munificence de son royal parrain la souveraineté de l'île de Wight et du territoire de Meanwaras, district qui comprenait presque la moitié du Hampshire du côté de l'est. Wilfrid, que le ressentiment d'Ermenburge avait contraint de s'exiler, profita de l'occasion pour établir la croyance de l'Évangile dans le royaume de Sussex; et Edilwalch récompensa son zèle par la donation de l'île de Selsey, qui contenait quatre-vingt-sept hides de terre et deux cent cinquante esclaves. Ils furent baptisés, et reçurent immédiatement la liberté de la piété de l'évêque [1].

Le pouvoir de Wulphère déclina aussi rapidement qu'il s'était élevé. Vers la fin de son règne, il fut défait par les Northumbres, et perdit la province de Lindiswaras. Les habitants du Wessex, qui supportaient impatiemment sa suprématie, furent encouragés par la victoire des Northumbres à tenter de nouveau la fortune de la guerre. La bataille, sans être décisive, contribua à affaiblir la puissance de Wulphère, et, à sa mort, Egfrid, roi de Northumbrie, envahit et subjugua son royaume [2]. [A. D. 675.]

Ethelred était frère de Wulphère, et avait épousé Osthryde, sœur d'Egfrid. Il dut peut-être à cette alliance la couronne de Mercie. Il conduisit une armée contre Lothaire, roi de Kent, brûla les villages et églises, emmena les habitants, et détruisit la ville de Rochester. [A. D. 676.] Ensuite il réclama d'Egfrid la province de Lindiswaras : une guerre s'ensuivit; Ælfwin, frère du Notrhumbre, fut tué; et Ethelwred, quoiqu'il eût eu à payer le *were* pour la mort d'Ælfwin, rentra en possession du territoire disputé. Il régna bien des années avec honneur; mais le meurtre de sa femme Osthryde commis par les Suthenhymbres, peuple situé entre la Trent et le Humber, affecta profondément son âme. [A. D. 697.] Il donna le gouvernement de ce district mécontent à Cœnred, fils de Wulphère, et finit par abdiquer en faveur de ce neveu. [A. D. 704.] Il avait des enfants à lui; mais ils étaient trop jeunes, et la nation lui désirait un successeur d'un jugement éprouvé et dans la vigueur de l'âge. Ethelred, alors, prononça les vœux monastiques dans le couvent de Bardency, fut élevé à la dignité d'abbé, et mourut très-vieux en 716 [3].

Cœnred était un prince dont la piété et l'amour de la paix sont

1. Bed. III, 30; IV, 13. Edd. *Vita Wilf.* XL.

2. *Chron. sax.* p. 41. Edd. XX.

3. Bed. IV, 12, 21; V, 19. *Chron. sax.* 44, 19 *Flor. ad ann.* 746 *Chron. Pet.* de Burg. p. 6

loués hautement par les anciens chroniqueurs, mais dont le court règne de cinq ans n'offre à l'historien qu'un thème stérile. [A. D. 709.] Dès que Ceolred, fils du monarque précédent, fut en âge de porter le sceptre, Cœnred abdiqua, et s'étant rendu à Rome reçut l'habit monastique des mains du pape Constantin. Offa, fils de Sighère, roi d'Essex, fut le compagnon de son pèlerinage et l'imitateur de ses vertus[1].

Le règne de Ceolred fut presque aussi tranquille que celui de son prédécesseur. Il ne tenta qu'une fois le sort des armes; ce fut contre Ina, roi de Wessex. [A. D. 715.] La bataille se donna à Wodensbury, et les deux nations revendiquèrent la victoire. Mais Ceolred dégénéra de la piété de ses pères, et par la licence de ses mœurs s'aliéna le cœur des Merciens. La huitième année de son règne, comme il se mettait à table avec ses thanes, il perdit subitement la raison, et peu après il expira dans les plus cruelles souffrances[2].

Ethelbald, descendant d'Alwin, frère de Penda, était contemporain de Ceolred. Il était dans la vigueur de la jeunesse, gracieux d'extérieur, avide de pouvoir, et immodéré dans ses plaisirs. Pour éviter la jalousie de Ceolred, qui le considérait comme un rival, Ethelbald se cacha dans les marais de Croyland, où il fut traité avec hospitalité par le célèbre ermite Guthlake. Aussitôt qu'il apprit la mort de son persécuteur, il sortit de sa retraite, prit le sceptre sans opposition; et plus tard, pour témoigner sa reconnaissance à son ancien bienfaiteur, il éleva une église et un monastère magnifique sur la tombe de Guthlake[3]. Le caractère d'Ethelbald était un mélange de vices et de vertus. Il était libéral envers les pauvres et envers ses serviteurs; il surveilla avec sollicitude l'administration de la justice, et réprima sévèrement les inimitiés héréditaires qui divisaient les thanes de Mercie, et diminuaient la force de la nation. Mais quand c'était dans son propre intérêt, il ne se faisait pas scrupule de violer les droits de ses sujets; et pour n'apporter aucune entrave à ses plaisirs, il refusa de s'enchaîner dans les liens du mariage. Les plus nobles familles furent déshonorées par ses amours, la sainteté du cloître fut profanée. Le bruit de son immoralité parvint aux oreilles du missionnaire saint Boniface qui, du centre de la Germanie, lui écrivit une lettre pleine des plus vifs reproches[4]. On ne dit pas quelle influence elle eut sur sa conduite;

1. Bed. v, 19.
2. *Chron. sax.* p. 50, 51. *Ep. S. Bonif. apud* Spelm. p. 225.
3. Ingul. p. 2. Pour la construction de ce bâtiment, Ethelbald donna 300 livres d'argent la première année, et 100 livres par an les dix années suivantes, p. 3
4. *Ep. S. Bonif. apud* Spelm. p. 225.

mais, bientôt après, il assista à un synode tenu par l'archevêque Cuthbert pour la réforme des mœurs, et, long-temps avant sa mort, il renonça aux folies et aux vices de sa jeunesse.

Ethelbald fut le plus puissant des rois qui avaient jusqu'alors porté le sceptre de Mercie. Du Humber au canal du Midi, il força toutes les tribus à reconnaître son autorité; mais il paraît avoir respecté la puissance ou l'habileté des monarques northumbres : et s'il se hasarda deux fois à envahir leur territoire, ce fut aux époques où ils étaient occupés dans le nord à combattre les Pictes, et où les dépouilles qu'il remportait étaient chèrement achetées par l'infamie de l'agression [1]. Au sud, les rois de Wessex luttaient avec impatience contre son ascendant, mais chacun de leurs efforts semblait ne faire que river leurs chaînes. Ils furent contraints de le servir comme vassaux, et de lui prêter comme tels l'appui de leurs armes. A la fin de 752, Cuthred entreprit de délivrer son pays, et tint hardiment tête aux Merciens dans la plaine de Burford dans l'Oxfordshire. Dans l'espace ouvert entre les deux armées, Edilhun qui portait le dragon d'or, bannière de Wessex, tua de sa main le porte-étendard d'Ethelbald; et ses compatriotes saluèrent la valeur de leur champion comme le présage de la victoire. Un ancien poète a décrit dans des termes frappants le choc des deux armées, les cris et les efforts des combattants, leurs armes meurtrières, la lance, la longue épée, et la hache d'armes, et leur mépris de la vie dans la défense de leurs drapeaux respectifs : à la fin le hasard mit Ethelbald en présence d'Edilhun; mais le roi de Mercie recula devant la taille gigantesque et le glaive sanglant de son adversaire, et donna aux siens l'exemple d'une fuite précipitée. Cette défaite détruisit pour un temps la suprématie de la Mercie [1].

Ethelbald ne survécut pas long-temps à sa honte. Beornred, noble mercien, aspira au trône, et une bataille se donna sur la hauteur de Seggeswold dans le Warwickshire. [A. D. 757.] Le roi périt dans la mêlée, ou fut tué par ses propres gardes la nuit suivante. Son corps fut enterré au monastère de Repandune [3].

La mort d'Ethelbald transféra momentanément la couronne à Beornred; mais les thanes épousèrent les intérêts d'Offa, prince de sang royal; et, au bout de quelques mois, l'usurpateur fut défait dans une bataille et chassé de la Mercie. Le nouveau mo-

1. Bed. v, 23. Dans ses chartes, il s'intitule : « rex Britanniæ, et rex non solum Merciorum, sed et omnium provinciarum quæ generali nomine Sutangli dicuntur. Smith's Bed. *App.* p. 786. Hunt. 195. *Chron. sax.* 54.

2. Hunt. 195. West. *ad ann.* 755.

3. Ingul. p. 5. *Auct.* Bed. p 224. Sim. Dun. p. 105. Malm. f. 14.

narque employa les quatorze premières années de son règne à soumettre ses ennemis domestiques et à consolider son pouvoir, ce qu'il ne put effectuer sans répandre beaucoup de sang [1]. En 771, il joua pour la première fois le rôle de conquérant, et subjugua les Hestinges, peuple qui habitait la côte de Sussex [2]. Trois ans après il envahit le Kent, mit les indigènes en déroute à Otford, et teignit les eaux du Darent du sang des fugitifs [3]. Des États les plus faibles il tourna ses armes contre les plus puissants. [A. D. 777.] Il entra dans l'Oxfordshire, qui alors appartenait au Wessex; Cynewulf, roi des West-Saxons, s'enfuit devant lui; Bensington, résidence royale, fut prise, et le territoire de la rive gauche de la Tamise devint la récompense du vainqueur [4]. Les Bretons furent ensuite les victimes de son ambition. Les rois de Powis furent chassés de Shrewsbury au delà de la Wye; le pays situé entre cette rivière et la Severn fut peuplé de colonies saxonnes, et une tranchée et un rempart qui s'étendaient sur un espace de cent milles, depuis l'embouchure de la Wye jusqu'à celle de la Dee, sépara les sujets d'Offa des incursions de leurs vindicatifs voisins [5]. Les Northumbres aussi, mais on ne sait pas en quelle année, furent contraints de reconnaître la supériorité des Merciens [6].

La chaire de saint Pierre était occupée à cette époque par Adrien, l'ami et le favori de Charlemagne. En 785 deux légats du pape, les évêques d'Ostie et de Tudertum, accompagnés d'un envoyé du monarque français, débarquèrent en Angleterre et convoquèrent deux synodes, l'un en Northumbrie, l'autre en Mercie. Dans le dernier, auquel assistèrent Offa et tous les princes et prélats du sud du Humber, les légats lurent un code de lois ecclésiastiques composé par le pontife pour la réforme de l'Église anglo-saxonne. Il fut écouté avec respect et accepté de tous les membres [7]. L'ambition d'Offa ne négligea point cette occasion de tenter une entreprise qu'il méditait depuis long-temps. Jaenbercht, archevêque de Canterbury, avait autrefois offensé le roi et avait été

1. *Ep. Alcuini, apud* Malm. p. 33. Lel. Coll. I, 402.

2. Mail. p. 138. Sim. Dun. p. 107. On a cherché les Hestinges dans toutes les parties de l'île. Une charte de Dublet les place dans le Sussex. Par cette charte, Offa confirme une donation de terre dans le voisinage de Hastings à l'abbaye de Saint-Denis, et intitule Berthwald, propriétaire de Hastings et de Pevensey, son *fidelis*. *Apud* Alford, *ad ann.* 790

3. *Chron. sax.* 61. Mail. 138.

4. *Chron. sax.* 61. Mail. 138. Ethel. 477.

5. Wise's *Asser*. p. 10. Sim. Dun. p. 118. Caradoc, p. 20. Langhorn, p. 292.

6. West. 142. Offa, dans une charte datée de 1780, s'intitule : « rex Merciorum simulque aliarum circumquaque nationum. » Smith Bed. *App.* p. 767.

7. *Chron. sax.* 64. Wilk *Con.* tom. I, p. 151.

dépouillé par lui de tous les fiefs qui appartenaient à son siége sur le territoire de la Mercie. L'inimitié d'Offa passa de l'homme à l'église que celui-ci gouvernait. « Pourquoi, demanda le roi, les prélats de Mercie seraient-ils soumis à la juridiction d'un évêque de Kent? Pourquoi le plus puissant des royaumes saxons n'aurait-il pas un métropolitain national? » Conformément à ses désirs, on fit dans le synode la proposition que la juridiction du siége de Canterbury fût bornée aux trois royaumes de Kent, de Sussex et de Wessex; qu'un des évêques de Mercie fût élevé au rang archiépiscopal, et que tous les prélats entre la Tamise et le Humber fussent soumis à son autorité. Jaenbercht n'acquiesça pas sans lutte à la dégradation de son église; mais l'influence d'Offa était irrésistible, et Higebert de Lichfield fut choisi pour être le nouveau métropolitain [1]. Il était nécessaire d'obtenir encore l'approbation du pape. Les envoyés d'Offa insistèrent sur la grande étendue de la province de Canterbury, et sur l'utilité de nommer un métropolitain du pays pour diriger les églises d'un royaume aussi puissant que la Mercie. Les avocats de Jaenbercht alléguèrent les lettres des anciens pontifes, une prescription de deux siècles, et l'injustice de dépouiller un innocent prélat de plus d'une moitié de sa juridiction; Adrien acquiesça aux désirs du roi; le pallium et la dignité archiépiscopale furent conférés à Adulph, successeur de Higebert au siége de Lichfield; et Jaenbercht fut obligé de se contenter de l'obéissance des évêques de Rochester, Londres, Selsey, Winchester et Sherburne [2].

Avant la fin du concile, Egferth, fils d'Offa, fut couronné solennellement, et, à dater de cette époque, régna conjointement avec son père. En même temps le roi remit aux légats une charte dans laquelle il s'engageait par serment, lui et ses successeurs, à envoyer annuellement la somme de trois cent soixante-cinq mancuses à l'église de Saint-Pierre de Rome, tant pour subvenir aux frais du culte public que pour soutenir les pèlerins indigents [3].

Alcuin, le précepteur anglo-saxon de Charlemagne, avait servi d'intermédiaire pour établir une correspondance entre son royal élève et le roi de Mercie [4]. D'après les lettres qui existent encore,

1. Malm. f. 15. Wilk. *Con.* p. 152, 164. Ce fut, dit la *Chronique saxonne*, un « *gefilfullic synod* » (un turbulent synode), p. 63. On n'est pas d'accord sur la position de Calcuith ou Calcythe, où il fut tenu. Je suppose que c'est Chelsey, qu'on appela Chelcete jusqu'à la fin du quinzième siècle. Lel. Col. IV, 250.

2. *Ang. Sax.* I, 460. Malms. f. 15. Spel. *Con.* 302.

3. *Ang. Sax.* I, 461. *Chron. sax.* p. 64. Kuntingdon (f. 197) dit qu'Egforth fut couronné roi de Kent; mais, sur ce point, il est en désaccord avec tous les autres historiens. — La mancuse valait trente pennies.

4 Dans ses lettres, Charles se donne le titre pompeux de « le plus puissant des

il paraît que plusieurs des thanes qui s'étaient opposés à l'avénement d'Offa, voyant qu'il n'était pas sûr pour eux de rester en Angleterre, avaient cherché un asile sur le continent. L'humanité de Charlemagne refusa de les abandonner au ressentiment de leur ennemi. Ceux qui protestaient de leur innocence, il les envoya à Rome se justifier devant le pape ; et les autres, il les garda sous sa protection, non pas, dit-il, pour les encourager dans leur rébellion, mais dans l'espoir que le temps adoucirait le ressentiment d'Offa, et que les fugitifs pourraient rentrer en grâce. Une fois il en confia quelques-uns à la loyauté d'Ethelheard, successeur de Jaenbercht au siége de Canterbury; mais à la condition expresse qu'il les renverrait en France sains et saufs, si Offa ne donnait pas les assurances les plus solennelles qu'il leur pardonnerait[1]. Un autres ujet de discussion s'éleva relativement aux intérêts commerciaux des deux nations. On se plaignait que la cupidité des manufacturiers anglais les avait poussés à diminuer la longueur des robes de laine qu'ils exportaient sur le continent; et, à force de vigilance, les Français avaient surpris plusieurs aventuriers qui, déguisés en pèlerins, essayaient d'en imposer aux employés des douanes[2]. Ces difficultés furent réglées à l'amiable; mais une nouvelle circonstance interrompit momentanément l'harmonie qui existait depuis tant d'années. Charlemagne, comme preuve de son amitié, avait proposé un mariage entre son fils naturel Charles et une fille d'Offa. Le Mercien, pour prix de son consentement, demande une princesse française pour son fils Egferth. Si on réfléchit que les deux monarques s'étaient traités jusque-là sur un pied d'égalité parfaite, on ne trouvera rien de précisément offensant dans une telle demande. Cependant elle blessa l'orgueil de Charlemagne; il rompit toute relation avec la cour de Mercie, et le commerce avec les trafiquants anglais subit les plus rigoureuses prohibitions. Mais Gerwold, le receveur des douanes, dont les intérêts souffraient probablement de cette interruption, parvint à apaiser son souverain, et

rois chrétiens de l'Est; » et en même temps, pour flatter la vanité d'Offa, il l'appelle « le plus puissant des rois chrétiens de l'Ouest. » *Ep. Car. Magn. apud* Bouquet, tom. v, p. 620.

1. Cette lettre à Ethelheard est si honorable pour Charlemagne, que je ne me justifierais pas de n'en pas transcrire une partie : « Hos miseros patriæ suæ exules vestræ direximus pietati, deprecantes ut pro ipsis intercedere dignemini apud fratrem meum carissimum Offanum regem. — His si pacem precari valeatis, remaneant in patria. Sin vero durius de illis frater meus respondeat, illos ad nos remittite illæsos. Melius est enim peregrinari quam perire, in aliena servire patria quam in sua mori. Confido de bonitate fratris mei, si obnixe pro illis intercedatis, ut benigne suscipiat eos, pro nostro amore, vel magis pro Christi charitate, qui dixit : Remittite, et remittetur vobis. » *Int. epist. Alcuini*, *ep.* 61.

2. Malm. f. 17 Lel. Collect. I, 402. Wilk. *Con* I, 158. Bouquet, v, 627.

Alcuin, qui était chargé de négocier avec le roi de Mercie, réussit à rétablir des rapports d'amitié entre les deux cours [1].

Les plus puissants princes saxons ambitionnaient une alliance avec la famille d'Offa. Brihtric et Ethelred, rois de Wessex et de Northumbrie, avaient déjà épousé ses filles Eadburge et Ælflède ; et Ethelbert, le jeune roi des Est-Angles, aspirait à la main de leur sœur Etheldride. Ce prince aimable et accompli (c'est ainsi qu'on le dépeint), d'après l'avis de son conseil, se rendit en Mercie avec une suite nombreuse. [A. D. 792.] Il s'arrêta sur la frontière, et envoya en avant un messager chargé de présents et d'une lettre annonçant l'objet de sa visite. La réponse fut une gracieuse invitation, accompagnée d'une promesse de sûreté. A son arrivée il fut reçu avec les égards qui convenaient à son rang et les témoignages d'affection les plus flatteurs pour ses espérances. Le jour se passa en festins et en réjouissances; le soir Ethelbert se retira dans son appartement; mais bientôt il fut invité par Wimbert, un officier du palais, à se rendre auprès d'Offa, qui voulait conférer avec lui sur des matières d'importance. Le prince, qui était sans soupçons, suivit son guide; mais, dans un passage obscur, il fut entouré de scélérats qui lui ôtèrent la vie. A cette nouvelle, les gens de sa suite montèrent à cheval et s'enfuirent. Etheldride, trompée dans ses espérances de bonheur en ce monde, quitta la cour et se cloîtra dans l'abbaye de Croyland; et Offa, enfermé dans son cabinet, s'efforça, par des démonstrations de chagrin, de persuader au monde son innocence. Sa reconnaissance pour le fondateur de son abbaye a poussé le moine de Saint-Albans à rejeter le crime du roi sur la reine Cynédride; tous les autres écrivains disent bien qu'elle suggéra cette infâme action à son mari, mais ils le représentent comme l'ayant approuvée; et, s'il est vrai qu'il annexa immédiatement l'Est-Anglie à ses États, on ne peut guère douter que l'homme qui recueillit le profit du meurtre n'en eût ordonné l'exécution [2].

Offa honora la mémoire du prince dont il avait répandu le sang en lui érigeant un tombeau superbe et en faisant de riches donations à Hereford, où reposaient ses restes. Vers la même époque il dota la magnifique abbaye de Saint-Albans. Mais son cœur était

1. *Chron. Fontanellen.* c. xv; *apud* Bouquet, v, 315. *Epist. Alc. ad Colc.* ibid. p. 607.

2. Westminster ne fait que copier le moine de Saint-Albans, qui, outre qu'il rejette le crime sur la reine, fait tomber Ethelbert par une trappe dans une cave, où il fut égorgé. *Vit. Off.* II, p. 980. Wallingford (p. 530), sur quelque ancienne autorité, le fait périr sur le champ de bataille. « Occidit in campestri indicto bello. » Voyez *Chron. sax.* 65. Malm. 15. Ethelw. 477. Asser. *ann.* 154. Brompton, 749-762.

rongé de remords et son corps affaibli par la maladie. Au bout de deux ans il suivit Ethelbert dans la tombe (10 août), et fut enterré près de Bedford, dans une chapelle, sur les bords de l'Ouse. C'était une tradition dans le voisinage que, quelques années après, la rivière avait débordé et que ses os avaient été emportés par l'inondation[1].

Egferth, qui avait été couronné neuf ans auparavant, succéda à son père. Les anciens écrivains abondent en réflexions sur les malheurs d'une famille dont l'établissement avait coûté tant de crimes à son fondateur. Egferth mourut sans enfants après avoir été cent quarante et un jours en possession de la couronne. Quant à ses sœurs, Ælflède devint veuve après peu de temps de mariage; Eadburge mourut en Italie dans la pauvreté et dans l'exil; Edilthride finit ses jours dans la retraite à Croyland. Peu d'années après l'assassinat d'Ethelbert, Offa et sa race avaient pour jamais disparu[2].

Le trône de Mercie fut ensuite occupé par Cenulf, qui descendait d'un autre frère de Penda. [A. D. 796.] Au commencement de son règne, une singulière révolution dans le Kent dirigea son attention vers ce royaume. Par la mort d'Aluric, la race de Hengist s'était éteinte, et la perspective d'un trône éveilla l'ambition de plusieurs compétiteurs. Le candidat qui réussit fut un ecclésiastique allié aux descendants de Cerdic, Eadbert Prén, qui, avide de grandeurs, préféra la couronne à la tonsure[3]. Ethelheard, archevêque de Canterbury, vit avec chagrin son élévation; mais s'il traita Eadbert en apostat, Eadbert le considéra comme rebelle; et le métropolitain, hors d'état de maintenir la discipline des canons, consulta le pontife romain Léon III, qui, après mûre délibération, excommunia le roi, et le menaça, s'il ne retournait à la profession ecclésiastique, d'exhorter tous les habitants de la Bretagne à se liguer pour punir sa désobéissance[4]. Cenulf se chargea de ce soin; et Eadbert, convaincu que la résistance serait vaine, tâcha de tromper la vigilance et l'animosité de ses ennemis. Cependant il fut pris; on lui arracha les yeux et on lui coupa les mains. Cu-

1. Je n'ai pas parlé du prétendu voyage d'Offa à Rome; car il n'aurait pu échapper à l'attention de tous les historiens antérieurs au moine peu véridique de Saint-Albans. L'établissement du romescot (denier de saint Pierre) lui est attribué par Huntingdon : je soupçonne l'écrivain d'avoir confondu cet impôt avec la donation annuelle de 365 mancuses déjà mentionnée.

2. Ing. p. 6.

3. Hunting, f. 197. Wallingford dit qu'il était frère d'Ethelred, fils aîné de Withred. P. 530.

4. *Anglia sacra*, I, 460. Le roi n'est pas nommé dans la lettre du pape, mais tout concourt à indiquer Eadbert

thred, créature du vainqueur, obtint le trône; mais avec le titre de roi il n'en eut pas l'autorité, et Eadbert fut gardé pour satisfaire la vanité du Mercien. Un jour avait été fixé pour la consécration de l'église de Winchelcomb, que ce dernier avait bâtie avec une royale magnificence; deux rois, treize évêques, dix ealdormen et un immense concours de peuple assistaient à la cérémonie. En leur présence Cenulf conduisit à l'autel son captif mutilé, et, dans sa clémence et par grâce spéciale, lui rendit la liberté de la manière la plus solennelle. Selon la coutume nationale, la fête du jour se termina par une distribution de présents. Aux rois, aux prélats et aux ealdormen il donna des chevaux, des vêtements de soie et des vases de métaux précieux; à chaque assistant noble de naissance, mais sans possession territoriale, une livre d'argent, et à chaque moine et ecclésiastique une somme plus petite, mais proportionnée[1].

La seconde entreprise de Cenulf fut un acte de justice : il voulut rendre aux successeurs de saint Augustin les prérogatives dont ils avaient été dépouillés sur la demande impérieuse d'Offa. L'autorité du nouveau métropolitain avait été supportée avec répugnance par les prélats anglais naguère ses égaux; et les archevêques de Canterbury et d'York saisirent la première occasion qui s'offrit de faire connaître au roi les sentiments du corps épiscopal. Il acquiesça à leurs vœux : une lettre en son nom et en celui de la noblesse et du clergé fut écrite à Léon III, et Ethelheard partit pour Rome afin d'y plaider en personne les droits de son église. La réponse fut favorable; et Ethelheard, à son retour, convoqua un concile de douze évêques dans lequel il fut déclaré que le décret du pape Adrien avait été obtenu subrepticement, et le métropolitain de Lichfield redescendit à son ancienne position parmi les suffragants de Canterbury .

L'archevêque Wulfrid, comme son prédécesseur, fut quelque temps le favori de Cenulf[2]. L'origine des discussions qui survinrent entre eux nous est inconnue; mais nous voyons le roi déployer la plus violente inimitié contre le primat, et lui interdire pendant six ans l'exercice de l'autorité archiépiscopale. Tous deux en appelèrent au saint-siége, et Wulfrid se rendit à Rome pour se justifier des imputations de son royal persécuteur. [A. D. 816.] A son retour, Cenulf le cita devant un grand conseil, à Londres. « Je requiers, dit le roi, que vous m'abandonniez à moi et à mes

1. *Monast. angl.* 1, 189. *Chron. sax.* 67 Sim. Dun. 114. Malm. 13. Walling 530
2. Wilk. *Con.* 163, 167. Smith's Bed *App.* p. 787. Malm. f. 15. *Evid. Eccl. Christ.* 2212.
3. Ing. p. 6

héritiers le fief de trois cents hides que vous possédez à Yongesham, et que vous me payiez cent vingt livres d'argent. Si vous refusez, je vous chasserai de la Bretagne, et ni les sollicitations de l'empereur, ni les ordres du pape n'obtiendront jamais votre retour. » Wulfrid entendit ces menaces avec fermeté, et Cenulf se montra inflexible. Après bien des altercations et bien des remontrances, l'intervention de la noblesse et du clergé amena un compromis. Wulfrid consentit à la demande du roi, et Cenulf convint que la cession serait sans valeur s'il n'écrivait pas au pape en faveur de l'archevêque, et ne le rétablissait pas dans tous les priviléges dont ses prédécesseurs avaient joui. Mais il ne fut pas plutôt en possession du fief et de l'argent qu'il se rit de la crédulité de Wulfrid, qui fut forcé de se soumettre en silence et d'attendre un dédommagement de la justice du successeur de Cenulf[1].

Après un règne prospère de vingt-six ans, le roi fut tué dans une expédition contre les Est-Angles. Malgré ses persécutions contre l'archevêque, nos anciens écrivains ne célèbrent pas moins sa piété que son courage et son bonheur. Il eut pour successeur son seul enfant mâle, Kenelm, alors âgé de sept ans. Au bout de quelques mois, le jeune prince, ayant accompagné son gouverneur Ascebert dans une forêt, y fut impitoyablement assassiné. [A. D. 819.] Les soupçons tombèrent sur sa sœur aînée, Quendride, dont l'ambition, fut-il dit, aurait volontiers acheté la couronne au prix du sang de son frère. Si telles étaient ses vues, elles furent trompées. Ceolwulf, son oncle, monta sur le trône; mais Quendride hérita du patrimoine de son père, et il est souvent question d'elle dans les conciles anglais sous les titres d'abbesse et d'héritière de Cenulf[2].

Le règne de Ceolwulf fut court. La seconde année, il fut détrôné par Beornwulf, un Mercien, qui n'avait pas d'autre titre que son pouvoir et son opulence. Il obligea Quendride à composer avec Wulfrid pour la terre que son père avait extorquée à l'archevêque. Ses talents, dit-on, ne furent pas à la hauteur de sa position, et bientôt il fut contraint de céder au génie supérieur d'Edbert, roi de Wessex[3]. [A. D. 824.]

WESSEX.

Il est temps de retourner des rois de Mercie aux descendants

1. Wilk. *Con.* 172, 173. Spel. *Con.* 332. *Chron. sax.* 69.

2. Ing. p. 7. Wilk. et Spel. ibid. Probablement elle fut appelée abbesse parce que Cenulf lui avait laissé l'abbaye de Winchelcomb.

3. Ing. p. 7.

de Cerdic, qui, grâce à la fortune ou à leur habileté, après une lutte de trois cents ans, triomphèrent de tous leurs adversaires et réunirent toutes les nations anglo-saxonnes en une grande et puissante monarchie. La mort du Bretwalda Ceawlin et l'avénement de son neveu Ceolric ont déjà été mentionnés. A Ceolric, après un règne de cinq ans, succéda son frère Ceolwulf, que son esprit entreprenant engagea dans de continuelles hostilités avec les Saxons, les Bretons, les Écossais et les Pictes[1]. Les habitants du Sussex firent un effort hardi, mais infructueux, pour recouvrer leur indépendance. [A. D. 609.] La guerre se soutint avec la valeur la plus opiniâtre; et si Ceolwulf écrasa ses adversaires, il lui en coûta ses plus braves guerriers[2]. [A. D. 610.] Il conduisit ensuite une armée nombreuse contre les Bretons, repoussa Mouric, leur roi, au delà de la Severn, et pénétra jusqu'aux rives de la Wye. L'orgueil des indigènes attribua leurs revers, non à la supériorité des vainqueurs, mais à l'incapacité de leur chef. Son père, Tewdric, disait-on, n'avait jamais montré le dos à un ennemi : s'il se mettait à leur tête, les Saxons n'oseraient paraître en sa présence. Tewdric avait abdiqué et vivait en ermite au milieu des rochers de Dindyrn. Les prières de ses concitoyens l'arrachèrent à sa cellule, et il prit à contre-cœur le commandement de l'armée. Dans la bataille qui suivit, l'ermite gagna la victoire, mais il perdit la vie. Il reçut à la tête une blessure dont il mourut, près du confluent de la Wye et de la Severn. Ceolwulf ne lui survécut pas plus d'une année[3].

[A. D. 611.] Ceolwulf eut pour successeur Cynegils, fils de Ceolric, qui partagea le royaume avec son frère Cuichelm. Ce partage ne diminua pas la force de la nation. Les deux frères paraissaient animés du même esprit, et unirent leurs efforts pour assurer la prospérité publique. Ils conduisirent une puissante armée à Bampton, dans le Devonshire. [A. D. 614.] Les Bretons s'enfuirent à l'aspect martial de l'ennemi; et les Saxons, quand ils revinrent de les poursuivre, comptèrent deux mille quarante-six ennemis parmi les morts[4]. Les trois fils de Saberct, qui avaient hérité du royaume d'Essex, osèrent déclarer la guerre aux deux frères [A. D. 623];

1. *Chron. sax.* p. 23. Hunt. 181.

3. Ibid. p. 25. Hunt. 181.

3. Usher. *De Prim.* p. 292 Langhorn, p. 148. Comme Tewdric fut tué par des païens, les Bretons l'appelèrent martyr. Mathern, où il fut enterré, tirait ce nom des mots *merthir Tewdric*. Quand l'évêque Godwin restaura son tombeau, il trouva les os entiers, et la fracture du crâne semblait récente. God. *De Præsul.* p. 593.

4. Hunt. 181 Malm 6. *Chron. sax.* p. 25.

mais ils périrent sur le champ de bataille, et il resta peu des leurs pour en porter la nouvelle à leurs compatriotes [1].

La réputation de Cuichelm est souillée par la tentative que fit son messager Eumer d'assassiner Edwin, roi de Northumbrie. [A. D. 626.] Quelle provocation particulière il avait pu recevoir, on ne saurait le conjecturer : suivant Malmsbury, il avait été dépouillé d'une partie de son territoire. Le silence des historiens absout Cynegils de toute complicité dans le crime de son frère; mais il ne voulut pas le voir tomber victime du ressentiment du Northumbre, et appuya de toutes ses troupes la tentative infructueuse qu'il fit pour repousser Edwin. Heureusement le vainqueur s'apaisa et les laissa en possession de leurs États [2].

Deux ans après, Penda, qui commençait alors sa carrière sanguinaire, résolut de mesurer sa force contre celle des Saxons de l'ouest. L'opiniâtreté des deux armées prolongea le combat jusqu'à ce qu'il fût interrompu par les ombres de la nuit. La lutte allait recommencer le matin, lorsque les deux partis, à la vue des pertes du jour précédent, furent poussés, par leurs craintes mutuelles, à écouter des paroles de réconciliation. La bataille s'était donnée à Cirencester [3]. Cynegils et Cuichelm reçurent tous deux le baptême des mains de l'évêque Birinus. Cynegils survécut sept ans à son frère, et mourut en 642.

Le trône fut ensuite occupé par Coinwalch, le fils du dernier monarque, qui avait refusé d'embrasser le christianisme avec son père et son oncle. Il avait épousé antérieurement une sœur de Penda; mais dès qu'il fut couronné, il la renvoya avec ignominie et donna sa main à une princesse qu'il préférait. Le Mercien, poussé par le ressentiment, entra dans le Wessex, défit Coinwalch, et l'expulsa de ses États. [A. D. 645.] Celui-ci trouva un asile sur le territoire d'Anna, le vertueux roi des Est-Angles, et là se décida à abjurer le paganisme. Après trois années d'exil, il remonta sur le trône, avec l'aide de son neveu Cuthred; et, en témoignage de sa reconnaissance, il fit don à son bienfaiteur de trois mille hides de terre à Aston, dans le Berkshire. [A. D. 648.] Son premier soin fut ensuite d'acquitter le legs pieux de son père, et d'ériger une église et un monastère dans la ville de Winchester. La grandeur et la magnificence de cette construction faisaient l'étonnement de ses compatriotes [4].

1. Hunt. 181.
2. Bed. II, 9. *Chron. sax.* 27, 28.
3. *Chron. sax.* p. 29. Ethelward, 476. Hunt. 181.
4. Bed. III, 7. *Chron. sax.* 31, 32, 33, 39. Malm. f. 6.

[A. D. 652, 658.] Coinwalch eut, contre les Bretons, des succès signalés. Il les défit à Bratford et ensuite à Pen, et fit du Parret la frontière occidentale de son royaume. Mais il fut contraint de plier devant le pouvoir de Wulphère, roi de Mercie. Si la chance de la guerre fit tomber ce prince dans les mains de Coinwalch, le lecteur a vu qu'il recouvra sa liberté, défit les Saxons de l'ouest, et transmit la souveraineté de l'île de Wight et d'une partie de Hampshire à son ami Edilwalch, roi de Sussex [1]. [A. D. 661.]

La mort de Coinwalch, qui ne laissait pas d'enfants, ouvrit une perspective séduisante à l'ambition des derniers descendants de Cerdic; mais les rênes du gouvernement furent à l'instant saisies par sa veuve, Sexburge, princesse que son courage et ses talents rendaient digne d'une couronne. [A. D. 672.] Par sa promptitude et sa décision, elle prévint ou déjoua les tentatives de ses adversaires; à la tête de son armée, elle tint en respect les princes voisins, qui brûlaient d'abaisser la puissance du Wessex, et, par la douceur de son gouvernement, elle tâcha de réconcilier ses sujets avec l'idée de voir une femme régner. Mais il se manifesta un mécontentement général; les chefs regardèrent comme un déshonneur de se soumettre au sceptre d'une femme, et elle aurait probablement été chassée du trône si la mort n'eût devancé leur entreprise avant la fin de la première année de son règne [2].

Le gouvernement du Wessex prit alors une forme aristocratique. Les plus puissants thanes s'associèrent pour leur défense mutuelle, et, en cas d'une guerre étrangère, ils décernaient à l'un d'entre eux le titre de roi [3]. [A. D. 674.] Le premier de ces rois fut Æscuin, descendant de Ceolwulf, qui soutint une bataille sanglante, mais peu décisive, contre Wulphère, à Bedwin, dans le Wiltshire. [A. D. 675.] Il mourut ou fut expulsé l'année suivante. Centwin, frère de Coinwalch, lui succéda, et les Saxons de l'ouest repoussèrent les Bretons jusqu'aux bords de l'océan. [A. D. 681.] Pour échapper à ses poursuites, beaucoup de Bretons rejoignirent leurs frères en Armorique [4].

Parmi les nombreux princes de la famille de Cerdic était Cædwalla, de la maison de Ceawlin. Sa jeunesse, son activité et son courage l'avaient distingué de tous ses égaux; mais les qualités qui lui attiraient l'admiration du peuple alarmèrent la jalousie de

1. *Chron. sax.* 33, 39. Bed. III, 7; IV, 13. Hunt. 182.

2. *Chron. sax.* 41. Westminster dit qu'il fut détrôné (*ad ann.* 672); mais je préfère le témoignage de Malmsbury, f. 6.

3. Ceci me paraît la seule manière de concilier les anciens chroniqueurs avec Bède, III, 12.

4. *Chron. sax.* 44. Malm. 6. Hunt. 183. Ethel. 476.

Centwin; et Cæadwalla, avec une troupe de fidèles partisans, se retira, pour éviter le danger, sur le territoire du Sussex. Mais le fier fugitif dédaigna de demander assistance aux ennemis de son pays, et conserva son indépendance dans les vastes forêts d'Andredswald et de Chiltene [1]. A la même époque, Wilfrid, l'évêque banni d'York, résidait à Selsey, qui lui avait été donné par Edilwalch. La ressemblance de leur destinée forma un lien d'amitié entre les deux exilés. Cæadwalla rendait de fréquentes visites au prélat et recevait de lui des secours fort opportuns de chevaux et d'argent. Peu à peu le nombre de ses partisans s'accrut; les aventuriers et les mécontents accoururent sous son étendard, et il fit une irruption soudaine et inattendue dans la partie cultivée du Sussex. Edilwalch, qui essaya avec quelques-uns des siens de s'opposer à lui, fut tué dans la mêlée, et l'incendie de la guerre gagnait tout le pays, lorsque les ealdormen Bercthune et Andhune revinrent du Kent avec l'armée du Sussex, et refoulèrent cette bande de proscrits dans son ancien asile de la forêt. Là Cæadwalla reçut l'heureuse nouvelle que son persécuteur, Centwin, n'était plus, et qu'au lit de mort il l'avait généreusement choisi pour successeur. [A. D. 685.] Il se hâta de rentrer dans le Wessex. Sa réputation avait déjà intéressé le peuple en sa faveur; ses rivaux furent intimidés par l'aspect martial de ses partisans, et Cæadwalla monta sans opposition sur le trône de Cerdic [2].

Le premier soin du nouveau roi fut d'effacer l'affront qu'il avait si récemment reçu dans le Sussex. Il entra avec une puissante armée dans ce pays maudit du sort, tua Berchtune sur le champ de bataille, et rétablit les indigènes dans leur ancienne dépendance de la couronne de Wessex. De là il poursuivit dans le Kent le cours de ses victoires. Les habitants s'enfuirent à son approche, et les richesses de tout le pays ouvert devinrent la proie des envahisseurs [3].

L'île de Wight avait été anciennement subjuguée et colonisée par un corps de Jutes; Wulphère l'avait séparée du Wessex : Cæadwalla résolut de la réunir à ses États. Quoique païen, il implora, pour cette difficile entreprise, l'assistance du Dieu des chrétiens, et fit vœu, s'il obtenait la victoire, de consacrer au service de la religion un quart de sa conquête. Arwald, qui gou-

1. « De desertis Chiltene et Ondred. » Edd. c. XLI. Il a déjà été question de la forêt d'Andredswald : Chiltene était probablement dans la partie orientale du Hampshire, et dans le district de Meanwari, récemment ajouté au Sussex Il existe encore des traces de ce nom dans Chilton, Chalton, etc.

2. Edd c. XLI. Bed. IV, 15. *Chron. sax.* 45. Malm. 151.

3. Bed. IV, 15 *Chron. sax.* p. 46. Hunt. 192.

vernait l'île pour la couronne de Sussex, se défendit avec courage, et Cæadwalla reçut plusieurs blessures avant de pouvoir soumettre son antagoniste. Dans sa fureur, il aurait pris la détermination d'exterminer les naturels et de les remplacer par une colonie de Saxons; mais il céda aux prières et aux exhortations de Wilfrid, et donna à l'évêque, en accomplissement de son vœu, trois cents hides de terre, qui faisaient le quart de l'île. Celui-ci transporta cette donation à l'ecclésiastique Bernwine, son neveu, qui, avec l'assistance de Hiddela, établit dans le pays la foi chrétienne [1].

Durant cette invasion, deux jeunes princes, frères d'Arvald, s'étaient échappés de l'île, et avaient cherché un asile chez les Jutes de la côte opposée. Ils étaient cachés à Stoneham; mais le lieu de leur retraite fut découvert à Cæadwalla, qui envoya l'ordre de les exécuter sur-le-champ. Cynibert, abbé de Redbridge, se hâta de solliciter et obtint avec peine un sursis jusqu'à ce qu'il eût baptisé les malheureux jeunes gens. Il alla vite à Stoneham, les informa de leur fin prochaine, les consola par l'espoir du bonheur futur, et leur expliqua les principales doctrines du christianisme. Ils l'écoutèrent avec reconnaissance; la cérémonie du baptême fut accomplie, et les deux frères présentèrent avec joie leur tête au fer du bourreau, « dans la ferme espérance, » dit Bède, « d'échanger une existence passagère pour une éternelle félicité [2]. »

[A. D. 687.] Le royaume de Kent fut ensuite le théâtre de sa vengeance ou de son ambition. Son frère Mollo commandait l'armée des West-Saxons, et les naturels, revenant à la politique qu'ils avaient adoptée l'année précédente, se retirèrent à l'approche des envahisseurs. Mollo, que l'absence de l'ennemi avait rendu négligent, eut l'imprudence de se séparer de ses troupes avec douze des siens. Il fut reconnu par les paysans, attaqué, traqué dans une cabane et brûlé vif. Cæadwalla accourut venger la mort de son frère et livra tout le Kent au fer et à la flamme [3].

Dès ses premières relations avec Wilfrid, le roi avait conçu une idée favorable du culte chrétien. Quand il fut sur le trône, il invita l'évêque à venir dans le Wessex, l'honora comme son père et son bienfaiteur, et se détermina à embrasser la foi de l'Évangile. Un autre prince se serait contenté de recevoir le baptême de son propre prélat ou de celui qui l'avait instruit : Cæadwalla résolut de le recevoir des mains du souverain pontife. [A. D. 688.] Il passa

1. Bed. iv, 16.
2. Id. ibid.
3. *Chron. sax.* p. 48.

la mer, visita sur sa route les plus célèbres églises, témoigna de sa piété par de riches présents, fut traité honorablement par Cunibert, roi des Lombards, et entra dans Rome au printemps de l'année 688. La veille de Pâques, il fut baptisé par le pape Serge, et changea son nom contre celui de Pierre, en l'honneur du prince des apôtres. Mais avant qu'il eût déposé sa robe blanche, costume distinctif des nouveaux baptisés, il fut saisi d'une maladie mortelle, et expira le 20 avril, dans la trentième année de son âge. Par ordre de Serge, il fut enterré dans l'église de St-Pierre, et une inscription gravée sur sa tombe conserva la mémoire et célébra les vertus du roi des West-Saxons [1].

Le successeur de Cæadwalla fut Ina, qui descendait du bretwalda Ceawlin. Comme guerrier, Ina égala les plus célèbres de ses prédécesseurs; comme législateur, il les surpassa. La cinquième année de son règne, il assembla le witena-gemot, et, « de l'avis de son père Cenred, de ses évêques Hedda et Erconwald, de tous ses ealdormen, des prud'hommes et du clergé, » il publia soixante-dix-neuf lois par lesquelles il réglait l'administration de la justice, fixait la compensation légale des crimes, arrêtait le progrès des haines héréditaires, plaçait les Bretons vaincus sous la protection de l'État, et exposait et punissait les fraudes qui seraient commises dans la cession des marchandises et dans la culture de la terre [2]. L'Essex (on ne sait pas par quel moyen) avait déjà été annexé à sa couronne [3], et le Kent était de nouveau destiné à déplorer le jour où Mollo avait péri. [A. D. 692.] A la tête d'une armée irrésistible, Ina réclama le *were* pour la mort de son cousin; et Withred, roi de Kent, pour apaiser le ressentiment de l'envahisseur, paya la pleine compensation, trente mille livres d'argent [4]. Le monarque west-saxon suivit avec constance la politique adoptée par ses pères pour subjuguer graduellement les Bretons; il ajouta par des conquêtes successives plusieurs districts aux provinces occidentales de son royaume, et, après une longue lutte, expulsa Geraint, roi de Cornwall. Sa querelle avec Ceolred de Mercie fut plus sanglante et moins glorieuse. [A. D. 715.] La ba-

1. *Chron. sax.* ibid. Bed. v, 7. Les derniers vers de son épitaphe étaient ceux-ci:

Candidus inter oves Christi sociabilis ibit:
Corpore nam tumulum, mente superna tenet.
Commutasse magis sceptrorum insignia credas,
Quem regnum Christi promeruisse vides. (Ibid.)

2. *Leg. sax.* p. 14-27.

3. Malm. 7. Ina appelle l'évêque de Londres « mon évêque. » *Leg. sax.* p. 14.

4. *Chron. sax.* p. 48. Polychron. p. 243. Malmsbury (7) indique une trop grande somme, 30,000 marcs d'or. Florence de Worcester la fait monter à 3,700 livres. Flor. *ad ann* 694

taille se donna à Wodnesbury. Tous deux s'attribuèrent la victoire; mais ni l'un ni l'autre n'osa renouveler le combat [1].

Si les talents d'Ina avaient accru la prospérité du Wessex, la durée de son règne épuisa la patience du plus ambitieux des descendants de Cerdic. Il portait le sceptre depuis trente-deux ans, lorsque l'etheling Cenulf se hasarda à réclamer l'autorité royale, et bientôt porta la peine de son ambition [2]. [A. D. 721.] L'année d'après, son exemple fut suivi par un autre prétendant nommé Eadbyrht, qui s'empara du fort château de Staunton, qu'Ina avait récemment fait construire, dans le Somersetshire. Ce fut au moment où une insurrection avait appelé le roi dans le Sussex; mais la reine Ethelburge rassembla une armée, prit la forteresse d'assaut et la rasa. Eadbyrht eut le bonheur d'échapper aux poursuites, et fut élevé par les ennemis d'Ina au trône de Sussex. Pendant deux années les habitants défendirent avec succès leur indépendance; mais la troisième ils furent défaits, et la mort d'Eadbyrht entraîna la soumission du pays [3]. [A. D. 723.]

Ina fut l'ami et le bienfaiteur des ecclésiastiques. Tous les monastères célèbres de son royaume éprouvèrent sa générosité, et l'abbaye de Glastonbury fut fondée par lui avec une munificence vraiment royale [4]. Les sentiments religieux dont il fut imbu de bonne heure pénétrèrent plus profondément dans son cœur à mesure qu'il avança en âge, et leur influence se fortifia par les exhortations de sa femme, qui désirait ardemment de se retirer dans un cloître. Dans cette vue, s'il en faut croire le récit de Malmsbury, elle imagina et mit à exécution le plus singulier stratagème. Le le roi et la reine avaient donné une fête splendide à la noblesse et au clergé du royaume. Le lendemain matin ils quittèrent le château; mais, après quelques heures de route, Ina, sur les vives instances d'Ethelburge, consentit à y retourner. Il fut surpris du silence et de la solitude qui paraissaient régner dans le château. A chaque pas son étonnement s'accrut. L'ameublement avait disparu; la salle était jonchée de fragments et de débris, et une cochonnée occupait le lit même où il avait passé la nuit. Il interrogea des yeux la reine, qui saisit ce moment pour faire à son mari un sermon sur la vanité des grandeurs humaines et sur le calme

1. *Chron. sax.* p. 50, 51. Hunt. 193, 194.
2. *Chron. sax.* p. 52. Flor. Wig. *ad ann.* 721.
3. *Chron. sax.* p. 52. Hunt. 184.
4. Malm. *De ant. Glast. edit.* Gale, p. 310.—Ses donations montèrent à 2,900 livres d'argent et 350 livres d'or. Ibid.—Je croirais que cet argent provenait du *were* payé pour la mort de Mollo, attendu qu'Ina bâtit ce monastère *pro anima propinqui sui Mollonis.* Gale, 309. *Monast. Ang.* 1, 13.

heureux d'une vie obscure et religieuse [1]. Au surplus, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à cette histoire. La détermination d'Ina peut s'expliquer par d'autres motifs, sans l'attribuer à un artifice si grossier. Il avait alors régné trente-sept ans. La paix de ses vieux jours avait été troublée par la révolte; son corps était usé par les infirmités, son esprit tiraillé par les soucis. L'expérience lui avait appris combien il est difficile à une main faible de tenir les rênes du gouvernement au milieu d'une noblesse belliqueuse et turbulente. Il résolut de descendre volontairement d'un poste qu'il ne pouvait plus garder dignement, et la religion offrit à ses cheveux blancs une sûre et sainte retraite. [A.D. 728.] Ayant convoqué le witena-gemot, il déposa la couronne, délia ses sujets de leur allégeance, et exprima le désir de passer le reste de ses jours à pleurer les erreurs de sa jeunesse. Quelques semaines après, le royal pénitent, accompagné d'Ethelburge, quitta le Wessex. Veiller et prier sur les tombeaux des apôtres Pierre et Paul fut le premier objet de leurs vœux; et, après un fatigant voyage, ils arrivèrent à Rome et visitèrent les lieux saints. Il se peut que, comme quelques écrivains l'ont assuré, Ina ait alors bâti dans cette ville l'école des Anglais [2]; mais cette circonstance fut ignorée des historiens plus anciens, et peut difficilement se concilier avec l'humilité du roi, qui s'efforçait d'éviter les regards du public et de vivre confondu dans la masse du peuple. Pour cette raison il refusa de raser sa tête ou de porter l'habit monastique, et continua de vivre du travail de ses mains et d'accomplir ses dévotions sous le costume d'un pauvre pèlerin inconnu. Il mourut avant la fin de l'année, et fut suivi au tombeau par Ethelburge, de moitié dans sa grandeur et compagne fidèle de sa pauvreté et de son repentir [3].

Lorsque Ina déposa le sceptre, il désigna comme ses successeurs Æthelheard, frère de sa femme, et Oswald, qui, par Ethelbald, Cynebald et Cuthwin, descendait de Ceawlin [4]. Les deux princes devinrent immédiatement antagonistes : Oswald, quoique défait, ne se désista pas de ses prétentions; et jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 730, Æthelheard régna dans l'anxiété et l'incertitude. Cette querelle domestique affaiblit le pouvoir du Wessex et enhardit ses ennemis. Les écrivains bretons réclament pour leurs compatriotes l'honneur de trois victoires remportées au nord et au sud

1. Malm. 7.

2. West. *ad ann.* 727. Il attribue aussi à Ina l'établissement du denier de saint Pierre, ce qui est également improbable.

3. Bed. v, 7. *Chron. sax.* p. 52. Malm. 7. Gale, 313

4. Bed, v, 7. *Chron. sax.* p. 53

du pays de Galles et dans le Cornwall [1]. La supériorité des Merciens est mieux établie. Æthelheard fut forcé de reconnaître l'autorité d'Ethelbald, roi de Mercie [A. D. 733]; et une tentative infructueuse pour recouvrer son indépendance fut punie par la perte de Somerton, capitale du Somersetshire. [A. D. 741.] Après un règne sans gloire de treize ans, il laissa la couronne à son frère Cuthred [2].

Cuthred tira d'abord l'épée pour venger la mort de son fils, l'étheling Cenric, qui avait été tué dans une sédition populaire. Les auteurs du crime, craignant d'être châtiés, avaient pris les armes et mis à leur tête l'ealdorman Edilhun. [A. D. 750.] Leur armée était inférieure à celle du roi; mais la bravoure de leur chef suppléait au nombre, et la victoire resta indécise jusqu'au moment où une dangereuse blessure éloigna l'ealdorman du champ de bataille. Le vainqueur se conduisit avec générosité envers ses sujets vaincus, et rendit sa faveur à Edilhun. Il a déjà été question des services de ce seigneur dans la grande victoire de Burford. Avec son assistance le roi défit les Merciens et assura l'indépendance du Wessex. [A. D. 752.] Une expédition contre les Bretons, qui ajouta un district considérable à ses États, termina la carrière de ce belliqueux monarque, qui mourut en 754 [3].

Sigebyrcht hérita de la couronne. Avant la fin de l'année la majorité des thanes rejeta son autorité, et fit choix d'un descendant de Cerdic nommé Cynewulf. Le Hampshire seul, par l'influence de l'ealdorman Cumbra, resta fidèle à Sigebyrcht; mais ce seigneur, ayant osé lui faire des remontrances sur sa conduite, fut mis à mort par ce maître ingrat. La perte de leur chef brisa les liens qui unissaient au roi les habitants du Hampshire; ils se joignirent à leurs compatriotes pour reconnaître les prétentions de Cynewulf, et Sygebyrcht s'enfuit précipitamment dans la forêt d'Andredswald. Il y erra près d'un an, et alors il fut découvert accidentellement à Prevet par un des hommes de Cumbra, qui, pour venger la mort de son seigneur, passa sa lance au travers du corps du prince fugitif. [A. D. 755.] On dit qu'il fut enterré à Winchester avec les honneurs de la royauté [4].

A peu près tout ce que nous savons du long règne de Cynewulf, c'est qu'il fut signalé par plusieurs victoires remportées sur les Bretons, et entaché par la reddition de Bensington aux Mer-

1. Caradoc, p. 16.
2. *Chron. sax.* p. 54. Hunt. 195.
3. *Chron. sax.* 56. Hunt. 196. Carad. 116.
4. *Chron. sax.* 56. Ethelw. 477 Hunt. 196

ciens. [A. D. 775.] Mais l'histoire de sa mort mérite d'être conservée, comme caractéristique des deux grands traits du caractère anglo-saxon, — dévouement dans l'affection et férocité dans la vengeance. Sigebyrcht avait laissé un frère nommé Cyneheard qui, pour échapper à la jalousie du nouveau roi, abandonna sa patrie, et consola les heures de son exil par l'espoir de la vengeance. Trente années s'étaient écoulées depuis la mort de Sigebyrcht, lorsque Cyneheard revint avec quatre-vingt-quatre adhérents et se tint caché dans les bois. [A. D. 785.] Il arriva qu'un soir le roi quitta Winchester avec une faible escorte pour aller voir à Merton une femme à qui il était tendrement attaché. Cyneheard sortit silencieusement de sa retraite, suivit avec précaution les pas du monarque, et, au milieu de la nuit, il entoura la résidence de la dame. Cynewulf était endormi, les gens de sa suite étaient dispersés dans les maisons voisines. A la première alarme, il saisit son épée, descendit à la porte, où il aperçut son ennemi, et, s'élançant sur Cyneheard, il lui porta un coup désespéré à la tête. La blessure, qui n'était que légère, fut promptement vengée par le fer des conspirateurs. Réveillés par le bruit des combattants et par les cris de sa maîtresse, les serviteurs du roi accoururent à son secours; mais ils le trouvèrent sans vie et baigné dans son sang. Ce fut en vain que Cyneheard offrit de leur laisser la vie et leurs biens. Ils méprisèrent ses propositions, et, après un long combat, ils furent tous tués, à l'exception d'un Breton qui avait été retenu à la cour de Cynewulf en qualité d'otage. Encore fut-il lui-même grièvement blessé.

Le lendemain de bonne heure la nouvelle arriva à Winchester. L'ealdorman Osric et le thane Wiwerth montèrent aussitôt à cheval et se rendirent à Merton, suivis de leurs partisans. Cyneheard alla au-devant d'eux à la porte pour justifier sa conduite et solliciter leur amitié. Il allégua l'obligation où il avait été de venger les injures de sa famille, fit valoir ses droits au trône, leur offrit des biens considérables, et leur rappela que beaucoup de ses amis étaient leurs parents. « Nos parents, » répliquèrent-ils, « ne nous sont pas plus chers que ne nous l'était notre seigneur. Nous ne nous soumettrons jamais à ses meurtriers. Si ceux qui nous sont parents veulent sauver leur vie, ils sont libres de partir. »—« La même offre a été faite aux serviteurs du roi, » reprirent les hommes de Cyneheard, « ils l'ont refusée. Nous prouverons aujourd'hui que nous ne leur cédons pas en générosité. » Impatient, Osric força la barrière : il fut reçu avec l'intrépidité la plus désespérée, et le combat ne cessa que faute de combattants. Des quatre-vingt-quatre

compagnons de Cyneheard un seul fut sauvé. On le trouva parmi les morts couvert de blessures, mais encore en vie, et il dut son salut à la circonstance heureuse d'être le filleul d'Osric. Le corps de Cynewulf fut enterré à Winchester auprès des cendres de ses aïeux; celui de Cyneheard fut transporté à l'église d'Exeter [1].

Le trône vacant fut ensuite occupé par Brihtric. Les thanes west-saxons avaient toujours conservé l'ancien privilége d'élire leurs rois. Quoique leur choix se concentrât sur les descendants de Cerdic, ils négligeaient fréquemment de suivre l'ordre héréditaire. Cet usage produisit les maux les plus sérieux. Tout prince de la race royale nourrissait l'espoir de monter sur le trône; et comme le candidat qui n'avait point réussi en appelait souvent à son épée, les forces de la nation s'épuisaient dans des dissensions domestiques, et le roi régnant était fréquemment obligé de distraire son attention du bien public pour la porter sur sa sûreté personnelle. L'antagoniste de Brihtric fut Egbert, qui, hors d'état de résister au pouvoir de son ennemi, quitta l'île et prit du service dans les armées de Charlemagne. Les historiens se taisent sur les exploits du roi pendant les seize années de son règne; les circonstances de sa mort ont arrêté leur attention à cause des conséquences. [A. D. 787.] Brihtric avait épousé Eadburge, fille d'Offa, princesse aussi ambitieuse et aussi perverse que son père. Impérieuse comme elle était, elle gouvernait son mari, et, par lui, toute la nation. Le roi avait distingué particulièrement l'ealdorman Worr. Jalouse de l'influence naissante de ce jeune seigneur, Eadburge prépara pour lui un breuvage empoisonné; mais par malheur le roi but dans la même coupe et suivit son favori au tombeau. [A. D. 789.] Les West-Saxons se répandirent en imprécations contre la meurtrière, qui se sauva en France avec ses trésors; et le witenagemot rendit une loi par laquelle les femmes des rois futurs étaient privées des titres et priviléges de la royauté. Eadburge fut présentée à Charlemagne, et le monarque lui ayant demandé en plaisantant qui elle voulait épouser de lui ou de son fils, elle répondit : « Votre fils, car il est le plus jeune. » L'empereur fut mécontent ou feignit de l'être; pourtant il lui fit don d'un riche monastère dans lequel elle résida avec le titre d'abbesse. Mais bientôt sa conduite dissolue scandalisa la communauté et le public. Elle fut chassée avec ignominie, et, après mainte aventure, elle termina sa misérable existence à Pavie en Italie, où l'on vit souvent la fille

1. *Chron. sax.* 57, 63. Hunt. 196, 197. Flor. *ad ann.* 784. Malm. 7. Ethelw. 477. Westm. *ad ann.* 786. Ils sont tous d'accord sur le principal, mais diffèrent sur les circonstances accessoires. J'ai choisi celles qui m'ont paru les plus probables

du roi de Mercie et la veuve du roi de Wessex solliciter en haillons la charité des passants. Brihtric mourut l'an 800 [1].

EGBERT.

Il a déjà été question de l'expulsion d'Egbert et de sa réception à la cour de Charlemagne. Il servit trois ans dans les armées de cet empereur, et profita de son exil pour s'instruire dans l'art de la guerre et dans celui de gouverner. La mort de Brihtric le rappela dans sa patrie. [A. D. 800.] Il était le seul prince qui restât de la maison de Cerdic, descendant de ce conquérant par Inigils, frère d'Ina. Les thanes west-saxons reconnurent unanimement ses droits ; et le jour de son couronnement fut illustré par une victoire, présage de conquêtes futures. Dans le désir peut-être de troubler l'allégresse de la cérémonie, Ethelmund, l'ealdorman mercien du Gloucestershire essaya de traverser l'Isis à Kempsford avec un corps de cavalerie, et fut reçu par Wulstan, l'ealdorman west-saxon du Wiltshire. Les deux commandants périrent dans la mêlée ; mais les Merciens furent mis en déroute, et poursuivis avec une perte considérable jusque sur leur propre territoire [2].

Egbert consacra le commencement de son règne à entretenir la paix et à améliorer le sort de son peuple. Ce ne fut qu'en 809 qu'il tira l'épée ; mais, à dater de cette époque, chaque année fut marquée par des victoires et des conquêtes nouvelles : il envahit à plusieurs reprises et s'appropria une partie du territoire des anciens Bretons. La guerre porta le fer et la flamme jusqu'à l'extrémité occidentale de l'île, et les habitants du Cornwall, épuisés par de nombreuses défaites, se soumirent avec répugnance au vainqueur [3]. Les Est-Angles, qui se souvenaient toujours de la trahison d'Offa, l'engagèrent par des prières et des présents à faire la guerre aux Merciens. [A. D. 823.] Les deux armées se rencontrèrent à Ellendune, sur les bords du Willy ; et Beornwulf, après une résistance opiniâtre, céda la victoire à son adversaire, qui, saisissant le moment favorable, envahit les faibles royaumes de Kent et d'Essex et les réunit à ses États. Beornwulf, et après lui son successeur Ludecan, essayèrent de faire retomber leur vengeance sur les Est-Angles [4]. Tous deux perdirent la vie dans cette tentative infructueuse ; et Wiglaff, qui monta ensuite sur le trône, avait à peine le sceptre en main qu'il fut forcé de l'abandonner à l'approche des

1. *Chron. sax.* 63, 68. Asser. p. 10, 12.
2. *Chron. sax.* 68.
3. Ibid. p. 69, 70. Ethelweard, 478.
4 « Prece pretioque. » Ingul. 7. *Chron. sax.* p. 70.

West-Saxons. [A. D. 827.] Hors d'état de rassembler une armée, il tâcha d'échapper aux poursuites des envahisseurs, erra trois ans dans les bois et les marais, et pendant quatre mois trouva une retraite paisible dans la cellule d'Ethelburge, fille d'Offa, qui était réclusе dans l'église de Croyland. Le temps et les prières de l'abbé Siward adoucirent le ressentiment d'Egbert, qui permit enfin à Wiglaff de garder le sceptre, à condition de payer un tribut annuel, et de jurer foi et hommage au roi de Wessex [1]. Par la soumission des Merciens et des Est-Angles, Egbert se trouva sur les frontières de la Northumbrie, qui déjà était subjuguée par la terreur de son nom. [A. D. 828.] Les chefs, Eanfrid à leur tête, vinrent au-devant de lui à Dore, le reconnurent pour leur seigneur, et lui donnèrent des otages en garantie de leur obéissance. De là il tourna ses armes contre les Bretons, pénétra jusqu'au cœur de la Galles du nord, et planta son étendard victorieux dans l'île d'Anglesey. Ainsi, dans l'espace de dix-neuf ans, Egbert, par sa politique et ses victoires, étendit l'autorité du Wessex sur la plus grande partie de l'île, et obtint pour lui-même l'honorable titre de huitième bretwalda [2].

Cependant, à peine eut-il acquis cette suprématie sur les princes indigènes, qu'il se vit assailli par un ennemi étranger et très-dangereux. A cette époque, la péninsule du Jutland, les îles de la Baltique, et les rivages du continent scandinave étaient la patrie d'une race d'hommes qui, comme les anciens Saxons, passaient la meilleure partie de leur vie sur les flots, méprisaient les tranquilles jouissances de la paix, et préféraient le produit de la rapine aux pénibles profits du travail. Leur position maritime les familiarisait avec les dangers de l'océan; et une absurde loi de succession, qui était généralement en vigueur parmi une multitude de chefs, obligeait la majeure partie de leurs enfants à se faire pirates. L'aîné avait tout le patrimoine de sa famille; le reste des frères ne recevaient d'autre héritage que leur épée et leur vaisseau, avec lesquels ils devaient acquérir de la réputation et des richesses [3]. Jusqu'au VIIIe siècle, les rois de la mer (c'est ainsi qu'on appelait les principaux de ces aventuriers) bornèrent leurs déprédations aux mers du Nord; mais ils avaient entendu parler

1. Ingul. 7, 8.

2. *Chron. sax.* 71, 72. Ethelw. 478. L'opinion qu'il se donna le titre de premier roi d'Angleterre ne repose sur aucune autorité suffisante. Plusieurs de ses prédécesseurs y avaient autant de droit que lui; et ses successeurs immédiats se contentèrent du titre ordinaire de roi des West-Saxons. Par *monarcha Britanniæ*, Huntingdon (198) ne veut probablement dire que bretwalda.

3. Gale, 533. Snorre; Havniæ, 1777, p. 43. Messen.; Stockholm, 1700, p. 4.

des riches provinces du Midi ; et le succès de leurs entreprises les excita à s'engager dans de plus lointaines et de plus importantes expéditions. Plusieurs chefs s'associèrent sous la bannière d'un capitaine renommé et expérimenté. Au printemps, les pirates faisaient voile vers quelque province éloignée, débarquaient, ravageaient la contrée, ramassaient les dépouilles, se portaient sur une autre côte, recommençaient leurs déprédations, et en automne revenaient dans leur pays chargés de butin. Leurs premières tentatives furent dirigées contre les îles bretonnes ; ensuite ils désolèrent les côtes de France et d'Espagne ; enfin ils passèrent le détroit qui sépare l'Europe de l'Afrique, et apprirent aux rivages de la Méditerranée à trembler au nom des Danois et des Normands. L'établissement d'une dynastie danoise en Angleterre, du duché de Normandie en France, et plus tard, d'un puissant royaume en Italie, témoigne suffisamment de leur courage, de leur activité et de leur persévérance.

Les historiens ne citent que trois descentes faites par eux en Angleterre pendant le VIIIe siècle, une dans l'île de Thanet, et deux sur la côte de Northumbrie. Si ces tentatives produisirent une alarme momentanée, elles ne furent point un sujet d'inquiétude permanente. Mais vers la fin du règne d'Egbert, le nombre des pirates augmenta de plus en plus, et leurs visites se renouvelèrent tous les ans. En 832, ils abordèrent à l'île de Sheppy, emportèrent leur butin, et s'en retournèrent sans encombre. L'année suivante, une flotte de trente-cinq voiles entra dans l'embouchure du Dart, et Egbert eut la mortification de voir ses West-Saxons lâcher pied devant les envahisseurs. Convaincu de la nécessité de se préparer, il convoqua tous ses vassaux à Londres, leur expliqua les mesures qu'il avait résolu d'adopter, et attendit dans l'anxiété la prochaine descente des ennemis. Ceux-ci ne furent pas inférieurs au roi en politique. [A. D. 835.] Ils débarquèrent sur la côte du Cornwall, où, par des offres d'amitié, ils corrompirent la fidélité des Bretons ; et à Hengstone-Hill ils attaquèrent, avec leurs forces réunies, les troupes du Wessex. Le roi commandait en personne ; et une victoire sanglante, mais décisive, rétablit la gloire de ses armes, écrasa la révolte des Bretons, et força les envahisseurs à se réfugier sur leurs vaisseaux. Ce fut le dernier exploit d'Egbert, qui mourut l'année suivante, après un règne long, glorieux et fortuné [2].

ETHELWULF.

[A. D. 836.] Ethelwulf succéda à son père sur le trône de Wessex

1 Ethelw. 478. Hunt. 198. Ing. 10.

Les provinces conquises de Kent, d'Essex, de Sussex et de Surrey formèrent un royaume en sous-ordre, dont le gouvernement fut confié à Athelstan, fils ou frère d'Ethelwulf [1].

On a souvent fait l'observation que ce monarque était plus propre à porter le capuchon qu'à tenir le sceptre. Il doit principalement une réputation si défavorable à la plume de Malmsbury, qui le représente comme un prince de talents médiocres, et donne tout l'honneur de son gouvernement à la sagesse de ses ministres, Alstan, évêque de Sherborne, et Swithin, évêque de Winchester. Mais l'exactitude de cette assertion peut être mise en doute. Ethelwulf figure plus dignement dans les pages des annalistes plus anciens; et si nous pouvons juger de son caractère par sa conduite, nous ne saurions lui refuser le mérite de l'activité et du courage.

L'éducation de ses premières années avait été confiée à Swithin, prévôt de Winchester, qui, pour prix de ses soins, fut nommé par Egbert chapelain du roi. Au sortir des mains de son précepteur, le jeune prince passa à l'étude de l'art militaire, sous les auspices de son père; et, après la victoire d'Ellendune, il commanda l'armée qui expulsa Baldred, roi de Kent, de ses États, et annexa cette province, avec le Surrey et l'Essex, à l'ancien patrimoine de la maison de Cerdic [2]. Dès qu'il fut sur le trône, il donna à son gouverneur l'évêché vacant de Winchester; mais il maintint à la tête de son conseil l'évêque expérimenté de Sherborne. Les continuelles et irrégulières invasions des Normands lui firent sentir l'utilité d'établir dans les districts maritimes des officiers qui, à la première alarme, rassembleraient les habitants et s'opposeraient au débarquement ou à la marche de l'ennemi; et cette disposition, quoiqu'elle diminuât les chances de victoire en divisant les forces du pays, réussit généralement à restreindre au voisinage de la côte les déprédations des envahisseurs. L'île entière était alors entourée de leurs esca-

1. *Chron. sax.* 73. Nos chroniqueurs sont divisés sur la question de savoir si Athelstan était fils d'Egbert ou d'Ethelwulf. Je suppose qu'Ethelwulf gouverna pendant la vie de son père les provinces conquises, et qu'à la mort de ce monarque il les transmit à Athelstan.

2. Malmsbury (*De Pont.* l. II, f. 137) nous dit qu'Ethelwulf était sous-diacre à la mort de son père, et qu'une dispense qui lui permit de monter sur le trône fut obtenue de Léon III, en raison de ce qu'il était le seul descendant de Cerdic. Mais il y avait déjà plus de vingt ans que Léon était mort : Athelstan, frère ou fils d'Ethelwulf, était en vie, et aurait pu gouverner le Wessex aussi bien que le Kent. Cette version paraît avoir été inconnue à tous les écrivains précédents, et même à Malmsbury quand il écrivait son *Histoire des rois* (*De Reg.* 20). Le conte qu'Ethelwulf aurait été évêque de Winchester mérite encore moins de créance. Ces deux erreurs viennent probablement de ce qu'on aura confondu différentes personnes portant les mêmes noms ou des noms qui se ressemblaient. C'est ainsi que, dans l'ancienne *Vie de saint Néot* (*Act. S.S. Bened. sæc.* IV, tom. II, p. 325) l'évêque de Winchester, son contemporain, et Ethelwald, qui fut évêque un siècle plus tard, sont désignés comme une même personne

dres. [A. D. 837.] Tandis que l'une occupait l'attention d'Ethelwulf, une seconde, de trente-trois voiles, entra dans le port de Southampton, et bientôt une troisième aborda dans l'île de Portland. On ne nous dit pas quels furent les succès du roi Wulphère défit les agresseurs à Southampton; mais Ethelhelm fut tué à Portland avec beaucoup d'habitants du Dorset. Au printemps suivant, une puissante armée débarqua dans le Lincolnshire. L'ealdorman Herebryht périt avec les siens dans les marais, et les barbares poursuivirent leur victorieuse carrière à travers l'Est-Anglie jusqu'à la Tamise. L'année d'après, trois batailles sanglantes se donnèrent à Rochester, Canterbury et Londres; et Ethelwulf lui-même fut défait à Charmouth, dans un engagement avec trente-cinq voiles ennemies[1].

Soit que les pirates fussent découragés par la résistance opiniâtre qu'ils avaient éprouvée, soit que la France, devenue alors un théâtre de dissensions intestines et d'ambition fraternelle, offrît une perspective plus attrayante, ils paraissent avoir abandonné la Bretagne pendant les dix années suivantes, tandis qu'ils visitèrent et revisitèrent impunément les différentes provinces de la côte de Gaule. Mais en 851, plusieurs escadres, comme d'un commun accord, revinrent dans l'île. Une armée avait débarqué, l'automne précédent, dans l'île de Thanet, et avait passé l'hiver à terre : circonstance qui avait rempli les Saxons de consternation; car elle semblait annoncer un dessein de conquête permanente. Au printemps, une flotte de trois cent cinquante voiles remonta la Tamise : Canterbury et Londres furent saccagées, et Bertulf, roi tributaire de Mercie, à qui la défense de ce district avait été assignée, fut défait[2]. Les barbares tournèrent à gauche et entrèrent dans le Surrey, où Ethelwulf les attendait à Okeley avec ses West-Saxons. La bataille qui eut lieu fut le sujet d'un poème, dont il a été conservé des fragments par les anciens chroniqueurs . elle fut des plus acharnées et des plus sanglantes. La victoire resta à Ethelwulf, et la perte des Danois fut, dit-on, plus grande qu'elle ne l'avait jamais été en aucun temps et dans aucun pays. Les autres divisions saxonnes obtinrent également des succès. Ceorl, à la tête des habitants du Devon, battit les barbares à Wenbury, et Athelstan, roi de Kent, captura neuf de leurs vaisseaux dans un engagement près de Sandwich. Tant de victoires valurent à cette année le

1. *Chron. sax.* 73, 74. Asser, *Annal.* 155. Ce fut vers cette époque qu'eurent lieu, entre les Ecossais et les Pictes, les guerres qui aboutirent à l'asservissement de ces derniers par Kenneth, roi des Ecossais, en 842. Fordun, IV, 6, 8.

2 *Chron. sax.* 74. Asser, 5, 6. Ing. 11.

nom d'*année prospère;* et les Normands, découragés par leurs pertes, respectèrent les côtes de Bretagne durant le reste du règne d'Ethelwulf [1].

Burhed, roi de Mercie et successeur de Bertulf, avait résolu de châtier l'insolence des Welches (Gallois), qui faisaient de fréquentes incursions sur ses terres. Merfyn-Frych, leur souverain, périt dans la bataille; mais Roderic Mawr lui succéda et défia toute la puissance du Mercien. [A. D. 853.] Burhed eut recours à son suzerain, le roi de Wessex; et Ethelwulf, réunissant ses forces à celles de son vassal, pénétra dans le pays de Galles jusqu'à l'île d'Anglesey, et força les naturels à reconnaître l'ancienne suprématie du roi de Mercie. A son retour il donna sa fille Ethelwithe en mariage à Burhed, et les noces furent célébrées avec une magnificence royale à Chippenham [2].

Les invasions répétées des barbares engagèrent Ethelwulf à consulter fréquemment l'assemblée de ses thanes. [A. D. 854.] Dans une de ces occasions, d'après leur avis et avec leur consentement, il publia une charte dont les copies sont si différentes et le langage si obscur qu'il est difficile de déterminer son véritable objet : si c'était d'exempter de tout service séculier le dixième de chaque manoir, ou d'annexer cette portion de terre aux possessions qu'il avait déjà assignées à l'Église. Que la concession, au surplus, fût très-avantageuse au clergé, la preuve en est dans l'engagement pris par les évêques de Sherborne et de Winchester, qui fixèrent le mercredi de chaque semaine comme jour de prières publiques pour implorer l'assistance divine contre les Danois. Cette charte fut d'abord limitée au royaume de Wessex; mais, dans un conseil des États tributaires tenu à Winchester en 855, elle fut étendue à toutes les nations saxonnes [3].

La pieuse curiosité qui avait poussé tant de princes et de prélats saxons à visiter la ville de Rome n'était pas encore éteinte au cœur de leurs descendants. L'évêque de Winchester avait fait récemment ce voyage, et avait été accompagné par Alfred, le plus jeune et le préféré des fils d'Ethelwulf, qui était dans sa cinquième année. Ce prince fut reçu honorablement par le pontife Léon IV, qui, à la requête de son père, lui conféra l'onction royale et le sa-

1. *Chron. sax.* 74, 75. Asser, 5, 6. Les Danois firent une ou deux descentes plus tard, mais de peu d'importance.

2. *Chron. sax.* 74, 75. Asser, 6, 7. Caradoc, 27.

3. Voyez les chartes dans Wilk. p. 183. Spelm. p. 348. Ing. 17. Gale, 359. Westm. 158. Aussi *Chron. sax.* 76. Alfred, 351. Asser, 8. Ethelw. 478. Dugdale, *Mon.* I, 32, 100. Hunt. 200 Malm. de Pont. 360.

crement de la confirmation [1]. En 855, la tranquillité dont jouissait l'Angleterre encouragea Ethelwulf à entreprendre le même voyage. Suivi d'une brillante escorte, le royal pèlerin passa le détroit avec son fils Alfred, visita les plus célèbres églises de la Gaule, et fut traité somptueusement à la cour de Charles-le-Chauve, roi de France. A Rome, il employa plusieurs mois à visiter les restes de la magnificence antique et à faire ses dévotions devant les châsses des apôtres. Il rebâtit l'école ou l'hôpital des Saxons, qui avait été récemment brûlé ; fit de nombreux présents au pape, aux nobles, au clergé et au peuple de Rome, et sollicita une ordonnance portant : qu'aucun Anglais ne serait condamné à faire pénitence dans les fers hors de son pays [2]. A son retour il visita de nouveau le monarque français, et, après trois mois de cour, épousa sa fille Judith, qui vraisemblablement n'avait pas encore douze ans. La cérémonie fut accomplie par Hincmar, archevêque de Reims. Elle se termina par le couronnement de la princesse, qui s'assit sur un trône à côté de son mari : distinction qu'elle réclama ensuite, au grand déplaisir des West-Saxons.

Les anciens écrivains n'ont pas dit à qui Ethelwulf avait confié les rênes du gouvernement pendant son absence. Mais Ethelbald, son fils aîné, prince de passions impétueuses et d'une ambition insatiable, conçut le dessein de s'emparer du trône pour son propre compte, et de le garder en dépit de son père. Ses conseillers et complices étaient Alstan, le célèbre évêque de Sherborne, et Eanwulf, ealdorman de Somerset. Le projet fut confié, dans la forêt de Selwood, à quelques-uns des plus puissants thanes, dont l'approbation parut assurer le succès. [A. D. 856.] Mais Ethelwulf, à

1. Asser, 7. *Chron. sax.* 77. Pourquoi le roi demanda-t-il au pape de couronner Alfred à un âge si tendre! Différentes raisons en ont été données par les écrivains anciens et modernes. Peut-être était-ce pour lui assurer la succession à la couronne après ses frères à l'exclusion de leurs enfants. Telle fut du moins la volonté d'Ethelwulf dans son testament.

2. Asser, 8, 9. *Chron. sax.* 76. Anastas. *Biblioth.* II, 206, 207. Par. 1649. *Annal. Bertin., apud* Bouquet, VIII, 72, 268, 620. Dans les cas de parricide et autres crimes énormes, les évêques avaient coutume de condamner les pénitents à porter des fers pendant un certain nombre d'années, et dans quelques occasions les envoyaient à Rome se faire absoudre par le pape. Un de ces criminels est ainsi représenté par Wulstan de Winchester, témoin oculaire :

Occidit proprium crudeli morte parentem,
Unde reo statim præcepit episcopus urbis
Ferreus ut ventrem constringeret acriter omnem
Circulus, et similem paterentur brachia pœnam ;
Continuosque novem semet cruciando per annos,
Atria sacrorum lustraret sæpe locorum,
Viseret et sacri pulcherrima limina Petri,
Quo veniam tantæ mereretur sumere culpæ.

(*Act. Bened. sæc* IV, t. II, p. 72.)

son retour, vit revenir à lui le flot de la faveur populaire : la majorité de la nation condamna la trahison d'un fils dénaturé; et il s'en serait suivi une guerre civile sans la modération du roi, qui consentit à un partage de ses États. Il résigna à Ethelbald le royaume de Wessex, et se contenta des provinces qu'Athelstan, mort récemment, avait gouvernées avec le titre de roi. Il ne survécut à ce compromis que deux années, qu'il passa en actes de charité et en exercices de dévotion. Par son testament, qui fut confirmé dans une assemblée générale de thanes, il laissa le royaume de Kent à son second fils Ethelbert, et le royaume de Wessex à Ethelbald, Ethelred et Alfred, ses autres fils, par ordre de primogéniture. Quant a son patrimoine privé, il le divisa entre ses enfants, à la charge d'entretenir un pauvre par chaque dix hides de terre, de payer une rente annuelle de 300 mancuses au pape pour l'usage de ce prélat et pour le service des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Il mourut en 858, et fut enterré à Winchester [1].

ETHELBALD.

Après la mort d'Ethelwulf, Ethelbald continua d'occuper le trône de Wessex : Ethelbert, en exécution du testament de son père, prit le gouvernement du Kent, de l'Essex, du Sussex et du Surrey. Le nouveau roi avait été le premier à condamner le mariage d'Ethelwulf avec la fille du monarque français; mais il oublia son ancienne inimitié, et épousa la jeune veuve. [A. D. 859.] Cette union incestueuse scandalisa les habitants du Wessex; leur désapprobation s'exprima publiquement et hautement; et le roi, intimidé par les remontrances de l'évêque de Winchester, consentit à une séparation [2]. Judith (qu'on me permette de poursuivre ici son histoire), ne voulant pas rester dans un pays témoin de sa disgrâce, vendit ses terres, qu'elle avait reçues comme douaire de son mari, et retourna à la cour de son père. Charles, qui n'osait pas compter sur la sagesse de sa fille, lui donna pour prison les murs de Senlis, tout en ordonnant de la traiter avec le respect dû à une reine. Mais l'adresse de Judith l'emporta sur la vigilance de ses gardiens. De connivence avec son frère, et à l'aide d'un déguisement, elle s'évada avec Baudouin, grand-forestier de France, et les deux fugitifs furent bientôt à l'abri du ressentiment royal. Le roi obtint de ses évêques l'excommunication de Baudouin, pour avoir enlevé

1. Asser, 9, 12, 13. *Testament. Alfred.* ibid. 76. Ethelwulf limita l'héritage aux descendants mâles de ses enfants, en tant du moins que, s'il en échéait une partie à une femme par ordre de naissance, et qu'elle mourût sans laisser de fils, cette partie devrait faire retour au principal héritier du roi. Ibid.

2. Asser, 13.

de force une veuve; mais le pape désapprouva la sentence, et, à sa sollicitation, Charles consentit bien à contre-cœur à leur mariage; mais ni lui ni l'archevêque Hincmar ne voulurent assister à la cérémonie. Les époux vécurent avec une grande magnificence en Flandre, dont le comté leur avait été donné par le roi; et de leur union descendit Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, qui donna à l'Angleterre une longue race de souverains [1].

Ethelbald s'était distingué dans les batailles livrées du vivant d'Ethelwulf. Durant son propre règne, ou il n'eut pas l'occasion de déployer son courage, ou la mémoire de ses exploits s'est perdue. Cependant son caractère martial le rendait si cher à la jeunesse de Wessex, qu'elle pleura sa mort comme une calamité nationale, et prédit que l'Angleterre sentirait bientôt l'étendue de la perte qu'elle avait faite. Il mourut en 860.

ETHELBERT.

D'après les dispositions du testament d'Ethelwulf, la couronne de Wessex aurait dû, au décès d'Ethelbald, passer à Ethelred, le troisième des frères. Mais Ethelbert, qui était en possession du royaume de Kent, allégua son droit d'aînesse, et ses prétentions furent admises par le grand conseil de Wessex. Ses vertus guerrières égalaient, dit-on, celles de son frère; et le titre d'*invincible conquérant* lui fut décerné par l'admiration ou la flatterie de ses contemporains. Cependant les pauvres chroniques du temps ne font aucune mention de ses victoires; et tout ce qu'elles nous apprennent, c'est que son règne fut court et qu'il mourut en 865.

[A. D. 864.] Sous ce prince, la ville de Winchester fut saccagée par les Normands; mais, comme ils emportaient leur butin à Southampton, ils furent battus par les ealdormen du Hampshire et du Berkshire, qui en firent un grand carnage. Ils débarquèrent une autre armée dans l'île de Thanet, et vendirent aux habitants du Kent, pour une somme considérable, la promesse de les épargner. Mais ils se rirent de la crédulité des acquéreurs, et la moitié de la province à l'est fut pillée et dépeuplée par ces barbares sans foi [2].

Ce fut aussi sous ce règne qu'il arriva dans le nord un événement dont les conséquences mirent en péril l'existence même des

1. *Apud* Bouquet, VIII. *Annal. Bertin.* 77, 78, 83. *Ep. Hinc. ad. Nic. pap.* 214. *Chron. Sith.* 268. *Capitul. Car. Cal.* 650.

2. Asser, 14, 15, *Chron. sax.* 78. Rudborn (*Ang. Soc.* I, 206) reporte la prise de Winchester à la première année du règne d'Ethelred, et ajoute que tous les moines qui appartenaient à la cathédrale furent tués par les infidèles. Les *Annales Wintonienses* placent cet événement en 873. Ibid. note.

Saxons comme nation. Parmi les rois de la mer, l'un des plus entreprenants et des plus heureux était Ragnar Lodbrog. Sur les côtes de la Baltique, dans les Orcades (*Orkneys*) et les Hébrides, en Irlande, en Écosse, en Northumbrie, il avait répandu la terreur de son nom. En France, l'intrépide pirate avait remonté la Seine avec sa flotte, semé la dévastation sur les deux rives, et pris possession de la ville de Paris, qui échappa à la destruction en payant sept mille livres d'argent. Par ses ordres, deux vaisseaux, plus grands que n'en avaient encore monté ses compatriotes, furent construits pour une invasion en Angleterre; mais, soit le mauvais temps, soit l'inhabileté des marins, ils firent naufrage sur la côte de Northumbrie. Ragnar, avec plusieurs des siens, atteignit le rivage, et, sans songer aux conséquences, ils commencèrent le cours habituel de leurs déprédations. Les Northumbres avaient secoué le joug qui leur avait été imposé par Egbert; mais leur pays était déchiré par des dissensions civiles, et en ce moment même leurs chefs étaient divisés par les prétentions opposées de deux compétiteurs, Osbert et Ælla. [A. D. 865.] A la première nouvelle de la descente des Normands, ce dernier vola au rivage, combattit les pillards, fit Ragnar prisonnier, et le mit immédiatement à mort. On dit qu'il fut dévoré par des serpents, et qu'il consola ses derniers moments par l'espoir que « les petits du sanglier vengeraient son trépas [1]. » Cet espoir ne fut pas déçu : ses fils, qui étaient en Danemarck, jurèrent de punir le meurtrier; les parents, les amis, les admirateurs du défunt accoururent sous leur étendard; et huit rois de la mer, avec vingt jarls (comtes), réunirent leurs forces dans le même but de vengeance et de pillage [2].

ETHELRED.

Par la mort d'Ethelbert, la couronne de Wessex avait passé à Ethelred, le troisième des fils d'Ethelwulf. Vers la même époque, la flotte du Nord, portant plusieurs milliers de guerriers, sous le commandement d'Inguar et d'Ubbo [3], deux des fils de Ragnar, atteignit la côte de l'Est-Anglie. [A. D. 866.] Ils débarquèrent sans opposition; mais, voyant qu'ils n'étaient point assez nombreux pour l'entreprise qu'ils avaient projetée, ils fortifièrent leur camp,

1. Saxo Gram, p. 176; Soræ, 1654; Pet. Olaus, *apud* Langbeck, p. 111; Hafniæ, 1772.

2. La mort de Ragnar était connue des chroniqueurs anglais; mais ils ignoraient la raison qui avait poussé ses fils à tenter la conquête de l'île. A force de recherches, M. Turner a découvert la véritable cause dans les historiens du Nord. Turner, II, 107, 118.

3. Lell, *Col.* I, 220.

et attendirent patiemment qu'il leur arrivât des renforts de la Baltique. Le fort de l'hiver fut employé à se procurer des chevaux pour l'armée et à corrompre la fidélité de quelques-uns des chefs northumbres. En février ils abandonnèrent l'Est-Anglie, et le 1er mars ils étaient en possession d'York. Alarmés pour leur pays, Osbert et Ælla remirent à un autre temps la décision de leur querelle particulière et unirent leurs forces contre l'ennemi commun. Le 21 mars, ils surprirent les Danois aux environs d'York, les repoussèrent dans la ville, et firent une brèche aux murailles. Ils avaient pénétré dans les rues, lorsque le désespoir redoubla les efforts des hommes du Nord; et les assaillants, à leur tour, furent forcés de se retirer. [A. D. 867.] Osbert et les plus braves des Northumbres furent tués; Ælla eut le malheur de tomber vivant aux mains de ses ennemis, et Inguar et Ubbo jouirent du plaisir exquis de torturer l'homme qui avait tué leur père. Ses côtes furent séparées de l'épine dorsale, ses poumons arrachés par l'ouverture, et du sel jeté dans les plaies. Cette victoire donna aux Danois la possession paisible du sud de la Tyne. Les habitants du nord de cette rivière sollicitèrent l'amitié des envahisseurs et, avec leur consentement, conférèrent le souverain pouvoir à un chef nommé Egbert [1].

[A. D. 868.] L'armée des barbares se divisa alors en deux corps: le plus faible resta à York pour cultiver le pays; le plus nombreux marcha au sud, et prit possession de Nottingham. Burhred, roi de Mercie, sollicita aussitôt l'assistance d'Ethelred, qui, avec son frère Alfred et les forces du Wessex, vint se joindre à l'armée des Merciens. L'ennemi se tint prudemment dans les murs de la ville, et les assiégeants ne purent le contraindre à une bataille. A la fin, Nottingham capitula, et les Danois se retirèrent paisiblement près de leurs compatriotes à York [2].

[A. D. 870.] L'expédition suivante des hommes du Nord les conduisit dans le Lincolnshire en traversant le Humber. Ils abordèrent à Lindesey, brûlèrent le riche monastère de Bardeney, et passèrent les habitants au fil de l'épée. Les mois d'été furent consacrés au pillage; en septembre, ils passèrent le Witham et entrèrent dans le district de Kesteven. Pour s'opposer à leurs progrès, l'ealdorman

1. Asser, 17, 18. *Chron. sax.* 79. Saxo Gram. 177. Bet. Olaus, 111. Sim. Dun. 14. La peine infligée à Ælla était usitée chez les hommes du Nord, et s'appelait : « at rista orn, » à cause de la ressemblance supposée de la victime à la figure d'un aigle. L'opération était généralement faite par le chef lui-même. Elle est ainsi décrite par Snorre : « Ad speciem aquilæ dorsum ita ei laniabat, ut, adacto ad spinam gladio, costisque omnibus ad lumbos usque a tergo divisis, pulmones extraheret. Snorre, p. 108.

2. Asser, 19, 20. *Chron. sax.* 79. Ingul. 18.

Algar avait rassemblé la jeunesse des environs. Dans la première rencontre, il repoussa leur avant-garde et tua trois de leurs rois. Le lendemain matin, sa petite armée fut entourée par toutes les forces des envahisseurs. L'avantage du terrain permit aux Saxons de prolonger la lutte jusqu'au soir; enfin ils furent rompus par un artifice de l'ennemi et massacrés sans pitié. Les vainqueurs continuèrent leur marche dans le silence de la nuit; mais leur route était éclairée par de nombreux incendies. Quand les flammes approchèrent du monastère de Croyland, les plus jeunes moines s'échappèrent en traversant le lac dans leurs bateaux; les plus âgés se retirèrent avec les enfants dans l'église. Oskytul, chef danois, força bientôt les portes : l'abbé fut décapité sur les marches de l'autel, et ses compagnons, à l'exception d'un seul enfant, furent égorgés dans les diverses chambres de l'abbaye. Le monastère pillé et brûlé, ils se dirigèrent sur Medeshamstede. Les habitants du voisinage tentèrent d'en défendre les murs; et, dans le premier assaut, un des fils de Ragnar reçut une blessure grave. Mais, dans le second; la furie des Danois enfonça les portes : les femmes et les enfants qui avaient cherché un refuge dans l'abbaye furent massacrés, et Ubbo vengea la mort de son frère en tuant de sa main l'abbé et quatre-vingt-quatre moines. Medeshamstede en cendres, ils s'avancèrent sur Huntingdon; et, cette ville détruite, ils passèrent à l'île d'Ely. Les religieuses de ce monastère, qui descendaient des plus nobles familles saxonnes, furent sacrifiées à leur luxure et à leur cruauté : les barbares se partagèrent les trésors du pays qui avaient été déposés dans l'île; et le monastère, ainsi que tous les autres bâtiments qui se trouvaient à la portée de leurs dévastations, furent dévorés par les flammes[1].

On sera surpris que les princes saxons soient restés spectateurs oisifs des progrès des Danois, au lieu d'unir leurs forces pour la défense de leur commune patrie. Ils paraissent avoir pensé que la furie de ce torrent s'affaiblirait peu à peu en avançant. Le roi de Mercie avait vu une de ses plus riches provinces six mois en leur pouvoir; et pourtant, sous prétexte de tenir tête aux Bretons de l'ouest, il n'avait pas fait le moindre effort pour la délivrer. De Mercie, les envahisseurs entrèrent dans le pays des Est-Angles. Ils avaient déjà brûlé Thetford, lorsque l'ealdorman Ulfketul retarda leur marche pendant quelques jours. Mais le roi Edmond, se sentant dans l'impuissance de lutter contre des forces supérieures, et craignant d'enflammer leur ressentiment par une résistance inutile, licencia ses troupes et se retira vers son château de Fram-

1. Asser, 20. Ingul. 19, 24.

lingham[1]. Il fut arrêté à Hoxon sur le Waveney, et conduit enchaîné aux quartiers d'Inguar. Les propositions du roi de la mer furent rejetées par le captif, comme contraires à son honneur et à sa religion. Pour lui arracher son consentement, on l'attacha nu à un arbre, et on le déchira à coups de fouet : quelques-uns des assistants, avec une dextérité cruelle, lui lancèrent leurs flèches dans les bras et dans les jambes; et le Danois, fatigué de sa constance, ordonna de lui trancher la tête. Edmond fut révéré comme un martyr par ses sujets et par la postérité[2].

L'hiver fut employé par les hommes du Nord à régler le sort des Est-Angles et à préparer leurs plans de conquêtes futures. De Thetford, le rendez-vous général, Inguard retourna près de ses premiers alliés en Northumbrie[3]. [A. D. 871.] Gothrun prit le sceptre de l'Est-Anglie, qui, à dater de cette époque, devint un royaume danois; et Halfdene et Bacseg, menant dans le Wessex les plus aventureux de ces envahisseurs, surprirent la ville de Reading. Ils fortifièrent cette place ; et, pour rendre leur position plus sûre, ils commencèrent, le troisième jour, à ouvrir une tranchée de la Tamise au Kennet ; mais l'ealdorman Ethelwulf les attaqua à Englefield, tua un de leurs commandants, et repoussa les travailleurs dans le camp. Quatre jours après, Ethelred et son frère Alfred arrivèrent avec l'armée de Wessex. Les détachements que l'appât du pillage avait entraînés à distance furent aisément mis en fuite; mais, dans un assaut qu'ils donnèrent aux retranchements danois, les Saxons essuyèrent une perte qui leur apprit à respecter l'habileté aussi bien que la valeur des envahisseurs. Ethelred toutefois, sentant qu'il y allait de sa couronne, renforça son armée et, avant la fin de la semaine, joignit l'ennemi à Escesdune[4]. La nuit fut employée de chaque côté à se préparer au combat : le matin découvrit les Danois formés en deux divisions sur différents points d'une éminence. Ethelred commanda aux Saxons d'adopter une disposition semblable, et se retira dans sa tente pour assister à la messe[5]. Alfred, impatient, condamna la piété de son frère; et,

1. Dans les *Collectanea* de Leland (I, 222), il est dit qu'Edmond livra aux Danois une grande bataille, dans laquelle il perdit nombre des siens.

2. Asser, 20. Ingul. 24. Abbo Floriac. *in Act. Sanct. West. ad ann.* 870.

3. Il envahit plus tard l'Irlande, et y mourut. *Annal. Ulton.* 65

4. Les écrivains ont cherché Escesdune dans différents lieux. Comme la *Chronique saxonne* (p. 135) dit qu'elle était sur la route de Wallingford à Cuckhamsley-Hill, Gibson avait probablement raison quand il la plaçait à Aston.

5. On a dit qu'Ethelred était frappé de l'idée décourageante qu'il ne survivrait pas à la bataille (Turner, vol. II, p. 154) ; mais les paroles d'Asser ont un sens tout différent : « Affirmans se inde (e tentorio) vivum non discessurum antequam sacerdos missam finiret, et divinum pro humano nolle deserere servitium. » Asser, 22.

ordonnant à ses soldats de se couvrir la tête de leurs boucliers, il les conduisit hardiment sur la hauteur, et attaqua une des divisions ennemies. [A. D. 871.] Ethelred le suivit promptement avec le reste de l'armée; et les hommes du Nord, après une résistance des plus opiniâtres, furent mis en déroute et poursuivis en désordre jusqu'à Reading. Au nombre des morts furent Bacseg, un de leurs rois, les jarls Osbern, Frean, Harold et les deux Sidroc. Une épine isolée indiquait à la postérité l'endroit où les Danois furent défaits [1].

Dans la quinzaine qui suivit ce sanglant combat, il s'en livra un autre à Basing, dans lequel les envahisseurs prirent une ample revanche. Leur nombre s'accrut bientôt par l'arrivée d'un autre armement venu de la Baltique, et une bataille des plus acharnées eut lieu à Morton, dans le Berkshire. Les chroniqueurs saxons donnent l'avantage à leurs compatriotes; mais ils reconnaissent que les Danois restèrent maîtres du champ de bataille. Ethelred, qui avait été blessé, ne survécut que peu de jours et fut enterré à Winburn. Les envahisseurs retournèrent à Reading, où ils partagèrent leur butin et se réjouirent de leur victoire [2].

CHAPITRE QUATRIÈME.

ANGLO-SAXONS.

Naissance, éducation et avénement d'Alfred. — Succès des Danois. — Alfred leur résiste sur mer. — Ses victoires, ses lois et ses améliorations. — Règnes d'Édouard, — d'Athelstan, — d'Edmond — et d'Edred.

ALFRED-LE-GRAND.

[A. D. 871.] Au nom d'Alfred, la postérité a ajouté l'épithète de *Grand*. Les rois ses prédécesseurs nous sont principalement connus par leurs actions sur le champ de bataille : on peut dire à la louange d'Alfred qu'il fut non-seulement un guerrier, mais le protecteur des arts et le législateur de son peuple. Leur histoire a été resserrée dans un petit nombre de pages; mais son mérite demande une narration plus complète et plus détaillée.

Alfred naquit à Wantage en 849; il était le plus jeune des quatre fils qu'Osburge, fille d'Oslac, avait donnés à Ethelwulf. La beauté, la vivacité et l'enjouement de cet enfant le rendaient

1. Asser, 24. *Chron. sax.* 81
2. Asser, 21. 24.

cher à ses parents, qui aimaient à prévoir qu'il deviendrait un jour le principal ornement de la race de Cerdic. Ce fut cette partialité qui porta le roi à l'envoyer, lorsqu'il n'avait encore que cinq ans, avec une suite nombreuse, à Rome, pour y être couronné par le pontife; et, plus tard, quand le royal pèlerin visita lui-même la cité apostolique, Alfred fut choisi pour accompagner son père.

A cette époque, les Anglo-Saxons avaient dégénéré de la réputation littéraire de leurs ancêtres. Les thanes, partageant leur temps entre les travaux de la guerre et les plaisirs de la chasse, dédaignaient les tranquilles occupations de l'étude, et dirigaient l'attention de leurs enfants vers les exercices qui donnent des habitudes de force, d'agilité et de courage[1]. Osburge, toutefois, eut le mérite d'éveiller dans l'esprit d'Alfred cette passion de savoir, qui le distingua si honorablement de ses contemporains. Tenant à la main un poème saxon élégamment écrit et magnifiquement enluminé, elle l'offrit comme récompense au premier de ses enfants qui ferait assez de progrès pour être en état de le lire. L'émulation d'Alfred fut excitée : il courut à son maître, se mit avec ardeur à la tâche, s'en acquitta à la satisfaction de la reine, et reçut le prix de son application.

Mais bientôt, par la mort de ses père et mère, l'éducation du jeune prince échut à ses frères aînés, qui, vraisemblablement, n'avaient que du mépris pour les études littéraires. Sous leur direction, il ne fit de progrès que dans la lecture, dont le seul avantage immédiat était de pouvoir lire quelques poèmes saxons et quelques livres de dévotion écrits dans l'idiome du pays. Néanmoins, cette connaissance devint pour lui d'une grande importance; car elle jeta les fondements de ses progrès futurs : elle lui donna la curiosité d'explorer les trésors d'histoire et de science qui étaient enfouis dans l'obscurité d'un langage savant, et le mit en état de s'appliquer plus tard avec succès à l'étude du latin. Mais sa santé alors était affaiblie par la maladie, son esprit occupé des soins du gouvernement; et, dans la compagnie de ses amis, il déplorait souvent l'indulgence qui lui avait permis de perdre les années de sa jeunesse dans des occupations et des distractions dont il n'avait recueilli qu'ignorance et regret[2].

Mais si l'esprit d'Alfred n'avait pas reçu le poli de la littérature classique, il avait été profondément imbu de sentiments religieux

1. Asser, 16. Le même écrivain distingue soigneusement les *liberales artes de venatoria et cæteris artibus quæ nobilibus conveniunt*, p. 43.

2. Asser, 17.

qui, toute sa vie, influèrent sur sa conduite. A l'âge de vingt ans, il se détermina à se marier par des motifs de vertu. La femme qu'il honora de son choix fut Alswithe, fille d'Ethelfrid, ealdorman mercien, et d'Eadburge, princesse de la race de Penda. Mais la joie de la cérémonie nuptiale fut troublée par un malheur inattendu. Au milieu de la fête qu'Alfred donnait aux thanes des deux royaumes, il fut pris subitement d'un mal des plus douloureux. Le siége en était interne; son origine et sa nature déjouèrent toute la science et toute l'habileté des médecins saxons. L'ignorance du peuple l'attribua à la magie, ou à la malice du diable, ou à une fièvre d'espèce nouvelle et inconnue. Depuis ce moment jusqu'au jour où Asser écrivit son histoire, durant le long espace de vingt-cinq années, le roi fut affligé de cette mystérieuse maladie; les attaques en étaient presque incessantes, et chaque court intervalle de soulagement était empoisonné par la perspective d'un prompt retour de la douleur. Ce mal continua à la tourmenter jusqu'à sa mort [1].

Pendant le règne de ses frères, il avait eu le gouvernement d'un petit district avec le titre de roi. A la mort d'Ethelred, il fut appelé au trône par le vœu unanime des West-Saxons. Avec une modestie réelle ou affectée, il refusa, alléguant son incapacité et le nombre croissant des Danois. On triompha de ses objections; l'archevêque de Canterbury lui plaça la couronne sur la tête, et, au nom d'Alfred, les espérances des West-Saxons se ranimèrent. Le premier soin du jeune monarque (il n'était que dans sa vingt-deuxième année) fut d'accomplir avec une pompe convenable les funérailles de son frère, et, de cette cérémonie solennelle, il passa aux armes et au champ de bataille. Un autre corps d'aventuriers s'était joint aux envahisseurs stationnés à Reading. Les confédérés pénétrèrent dans le Wiltshire, et de leur camp, situé sur les hauteurs qui dominent les rives du Willy, ils répandaient la dévastation sur la contrée d'alentour. Impatient de se distinguer, le nouveau roi s'avança, à la tête de ses West-Saxons, contre un ennemi plus nombreux. L'impétuosité de l'attaque mit les Normands en désordre; mais ils se rallièrent, recommencèrent le combat, et, plutôt par la supériorité du nombre que par celle de la valeur, ils arrachèrent la victoire des mains de leurs adversaires. La malheureuse issue de cette bataille donna une nouvelle direction à la politique d'Alfred. Il négocia avec les chefs danois et les décida, probablement par l'offre d'un riche présent, à évacuer ses États [2].

1. Asser, 19, 40-42.
2. Id. 24, 25. *Chron. sax.* 82.

[A. D. 872.] Du Wiltshire, Halfdene mena ses barbares à Londres, où ils passèrent l'hiver. Burhred, roi de Mercie, instruit par l'exemple d'Alfred, leur fit un don considérable, et obtint la promesse qu'ils traverseraient pacifiquement son territoire dans leur marche vers le nord; mais ils firent halte à Torksey, dans le Lincolnshire, et revinrent à leurs habitudes de déprédation. Un autre présent et un autre traité s'ensuivirent. Les Danois se raillèrent de la simplicité du Mercien, et tout d'un coup, sans prétexte ni provocation, surprirent Repton sur la rive méridionale de la Trent. Ils brûlèrent jusqu'au sol ce monastère, l'orgueil de la piété des Merciens, et violèrent les tombes des princes dont les cendres y reposaient. [A. D. 874.] Au printemps suivant, leur nombre fut doublé par l'arrivée d'une autre horde d'aventuriers, sous le triple commandement des rois Gothrun, Oskytul et Amund. Sa connaissance de leur force, jointe à son expérience de leur perfidie, jeta le roi de Mercie dans le désespoir. Hors d'état de les repousser par la violence ou d'acheter leur retraite à prix d'argent, il abandonna son trône et se rendit en pèlerin, mais à contre-cœur, aux tombeaux des apôtres à Rome. Il y arriva le cœur brisé, mourut au bout de peu de jours, et fut enterré dans l'église de l'hôpital saxon. Sa femme, Ethelswithe, était en marche pour le rejoindre; mais elle n'eut pas même la consolation de visiter son tombeau. Elle tomba malade à Ticino, et y mourut[1].

La retraite de Burhred laissait le sceptre de Mercie à la disposition des envahisseurs. Ils le placèrent dans les mains de Ceolwulf, thane indigène, qui eut la pusillanimité de l'accepter des ennemis de son pays, à la condition ignominieuse de leur payer un tribut annuel et de régner asservi à leur volonté. Ce fantôme de roi ne fut que le vil entremetteur de leur rapacité. Tant qu'il put extorquer de l'argent à ses misérables compatriotes, ils lui permirent de garder le sceptre; mais lorsqu'il ne fut plus à même de satisfaire à leurs demandes, il fut dépouillé des insignes de la royauté et reçut de leur cruauté la mort qu'il aurait dû subir pour son pays. Il fut le dernier qui porta le titre de roi de Mercie[2].

Tout le territoire anglo-saxon fut alors sous la domination des envahisseurs, à l'exception des districts au sud de la Tamise et au nord de la Tyne. [A. D. 875.] En 875, ayant préparé le plan de leurs opérations futures, ils se divisèrent en deux corps. Les nouveaux aventuriers, avec leurs trois rois, marchèrent vers le sud et occupèrent Cambridge; Halfdene et les siens montèrent à bord de leur

1. Asser, 26. Ingul. 26, 27.
2. Asser, 26, 27. Ingul. 27. *Chron. sax.* 82, 83.

flotte sur la Trent, longèrent la côte de Deire, entrèrent dans la Tyne et remontèrent cette rivière jusqu'à l'embouchure de la Tame. Là ils amarrèrent leur flotte durant l'hiver. Aux premières approches du printemps ils partirent pour leur œuvre de dévastation. Tynemouth fut rasée. L'abbaye de Lindisfarne fut pillée et réduite en cendres, tandis que l'évêque et les moines s'enfuyaient précipitamment avec leurs trésors et le corps de saint Cuthbert sur les plus hautes montagnes de la Northumbrie. A Coldingham, les religieuses, stimulées par l'exemple de leur abbesse, se défigurèrent par des blessures pour échapper aux insultes des barbares. Elles sauvèrent leur chasteté, mais elles périrent dans les flammes qui dévorèrent leur couvent. Partout où Halfdene avait passé, on reconnaissait sa route aux ruines fumantes des villes et des villages et aux restes mutilés des victimes de sa barbarie. Il employa l'été à ravager les terres des Bretons strathclydes [1], des Écossais et des Pictes; en automne, il revint dans la Bernicie, et, la partageant entre ses compagnons, il les exhorta à cultiver par leur travail ce sol qu'ils avaient acquis par leur valeur [2].

Tandis qu'Halfdene consolidait ainsi ses conquêtes dans la Northumbrie, Gothrun, avec l'armée du sud, resta toute une année inactif aux environs de Cambridge. [A. D. 876.] Mais une nuit les barbares coururent tout d'un coup vers leur flotte, s'embarquèrent et disparurent. Bientôt on les aperçut qui se dirigeaient vers la côte de Dorset, où ils surprirent le fort château et le monastère de Wareham, situés au confluent de la Frome et du Piddle. De cette position ils expédiaient dans toutes les directions des partis de pillards qui, à l'arrivée d'Alfred, se retirèrent dans leurs retranchements. Les Saxons semblent avoir eu le sentiment de leur insuffisance dans l'art d'assiéger les places. Ils ne refusaient jamais d'aller au-devant de l'ennemi en rase campagne; mais depuis la défaite d'Ethelred devant Reading, la prudence leur avait appris à respecter les fortifications danoises. Alfred essaya de négocier, et Gothrun consentit, pour une somme considérable, à évacuer le Wessex. Instruit, toutefois, par le sort de Burhred, et ne se fiant pas à la sincérité du Danois, le roi demanda un certain nombre d'otages, et il lui fut permis de les choisir parmi les plus nobles des chefs. Puis il requit leurs serments. Ils jurèrent par leurs bracelets, qui étaient consacrés à Odin. Ce serment ne lui suffit point. Ils jurèrent par les reliques des saints chrétiens. Convaincu de les avoir liés par tous les nœuds que sa défiance avait pu imaginer,

1 Strathclyde, au delà de la Clyde. (*Note du traducteur.*)
2 Asser, p. 27. *Chron. sax.* p. 83. Sim. Dunel p. 95. *Mat. West. ad ann.* 870.

Alfred attendait leur départ, lorsque, dans l'ombre de la nuit, un détachement de leur armée fit une sortie du château, surprit la cavalerie saxonne, monta les chevaux des morts, et, par une marche rapide, prit possession d'Exeter. Le roi, hors d'état de les déloger d'aucune de ces deux positions, se retira honteux et déconcerté[1].

[A. D. 877.] Au ve siècle, les Saxons étaient sur mer une puissance redoutable; depuis, leurs conquêtes en Bretagne avaient dirigé leur attention sur d'autres objets et anéanti leur flotte. Mais Alfred vit alors la nécessité de s'opposer aux Danois sur leur propre élément. En 875, il équipa un petit nombre de vaisseaux, les monta d'aventuriers étrangers que l'espoir d'une récompense avait attirés à son service, et, se confiant à la foi de ces mercenaires, il se mit en quête de l'ennemi. Le hasard envoya sur sa route une flotte danoise de sept vaisseaux dont il captura un et dont les autres s'échappèrent. Ce petit succès enfla ses espérances : il fit construire des vaisseaux et des galères, et, par des efforts soutenus, il réussit enfin à créer une marine. Il eut bientôt lieu de s'en féliciter. Les hommes du Nord avaient pris la résolution d'évacuer Wareham. Leur cavalerie se mit en marche pour rejoindre ses camarades à Exeter, et fut suivie par Alfred, qui investit la place par terre. L'infanterie s'embarqua sur la flotte avec l'ordre de se diriger vers la même ville; mais à peine étaient-ils en mer qu'une tempête les força de longer la côte du Hampshire, où ils perdirent une moitié de leurs vaisseaux. Les autres, battus par l'orage, reprirent leur route; mais ils furent attaqués par la flotte saxonne, qui bloquait l'embouchure de l'Ex, et, après une chaude action, ils furent entièrement détruits. La perte de cent vingt voiles décida Gothrun à traiter sérieusement. Il donna plus d'otages, les anciens serments furent renouvelés, et les hommes du Nord passèrent d'Exeter en Mercie[2].

On a dit que le caractère d'Alfred était sans tache. Cet éloge exagéré est une déclamation de rhéteur plus qu'une vérité d'historien. Dès ses premières années, sans doute, ses vertus naissantes le rendirent cher à la nation[3], et, dans un âge plus avancé, il fut le défenseur et le bienfaiteur de son pays. Mais au commencement de son règne il y eut beaucoup à reprendre dans sa conduite. Le jeune monarque semble avoir cru que sa haute dignité l'affranchissait de toute contrainte, et avoir trouvé le temps, même au milieu de ses

1. Asser, 27, 28. *Chron. sax.* 83.
2. Asser, p. 29. *Chron. sax.* p. 84.
3. Asser, p. 24. Il ajoute que si Alfred eût été ambitieux, il eût pu obtenir la couronne de la faveur du peuple, à l'exclusion de son frère Ethelred.

luttes contre les Danois, de se livrer à l'impétuosité de ses passions. Les diffamations de Wallingford peuvent être repoussées avec le mépris qu'elles méritent, je veux le croire [1]; mais nous savons, par de plus anciennes autorités, que son immoralité et son despotisme provoquèrent les censures de son vertueux parent saint Neot [2]; et Asser, son ami et son panégyriste, reconnaît qu'il était hautain envers ses sujets, qu'il négligeait l'administration de la justice, et traitait avec dédain les plaintes de l'indigent et de l'opprimé. C'est à cette *imprudence* (pour emprunter le terme dont la partialité de l'écrivain a voulu voiler l'inconduite de son protecteur) [3] qu'Alfred attribua lui-même la calamité cruelle et imprévue qui l'accabla la huitième année de son règne. Car la piété de ce temps, au lieu de rapporter les événements à leurs causes politiques, les attribuait immédiatement à la providence de Dieu, et considérait le malheur comme l'instrument dont la justice divine se servait pour punir les forfaits qu'on avait commis.

A la fin de la dernière campagne nous l'avons laissé tranquille possesseur du royaume de Wessex; au commencement de l'année suivante nous le découvrons seul et fugitif, se cachant dans les marais du Somersetshire. [A. D. 878.] Cette révolution soudaine était due à la politique de Gothrun, le plus artificieux des hommes du Nord. Ce chef, après sa retraite du Wessex, avait fixé sa résidence à Gloucester, et récompensé les services de ses vétérans en leur partageant les terres du voisinage. Mais tandis que cette occupation paisible semblait absorber son attention, son esprit était activement employé à préparer un plan de guerre qui menaçait d'anéantir le dernier des gouvernements saxons existants en Bretagne. Une campagne d'hiver avait été jusque-là chose inconnue dans les annales des dévastations danoises. Après leurs expéditions d'été, les envahisseurs avaient toujours consacré les mois suivants aux fêtes et au repos; et il est probable que les compagnons de Gothrun n'étaient pas plus au fait que les Saxons du dessein réel de leur chef. Le premier jour de l'année 878 ils reçurent l'ordre inattendu de le rejoindre à cheval dans un lieu désigné, et la nuit du 6 janvier ils étaient en possession de Chippenham, maison de plaisance royale sur la rive gauche de l'Avon. Il y a lieu de croire

1. « In primordiis regni sui vivebat luxui et vitiis subjugatus. — Virgines et caste vivere volentes vel invitas vel voluntarias omni studio subdere festinavit. » Walling. p. 535.

2. « Pravos redarguens actus jussit in melius converti. — De tyrannidis improbitate ac de superba regiminis austeritate acriter eum increpavit. » *Vita sancti Neoti, in Act. SS. Ben. sæc.* IV, t. II, p. 330, 331.

3. Asser, p. 31, 32.

qu'Alfred s'y trouvait lorsque l'alarme fut donnée; il est certain qu'il ne pouvait être à une grande distance. De Chippenham, Gothrun dispersa sa cavalerie dans différentes directions sur les comtés voisins. Les Saxons furent surpris par l'ennemi avant d'avoir entendu parler de la guerre; et le roi se vit entouré de barbares, sans chevaux et presque sans escorte. D'abord il conçut le projet désespéré de se précipiter sur cette multitude d'ennemis; mais sa témérité fut modérée par les conseils plus prudents de ses amis, et il consentit à se réserver pour une expérience moins dangereuse et qui eût plus de chances de succès. Pour écarter tout soupçon, il renvoya le peu de thanes qui étaient encore auprès de sa personne, et tâcha, seul et à pied, de gagner le centre du Somersetshire; là il trouva une sûre retraite dans une petite île située dans un marais formé par le confluent de la Thone et du Parret, et qui fut désignée par la suite sous le nom d'Ethelingey ou île du Prince.

Quoique l'évasion d'Alfred eût trompé les espérances des Danois, ils poursuivirent le cours de leur succès avec une activité infatigable. Les habitants du Hampshire, du Dorset, du Wilts et du Berkshire, séparés les uns des autres, ignorant le sort de leur prince, et n'ayant préparé aucun système raisonné de défense, se virent forcés de courber la tête sous l'orage. Ceux qui demeuraient près de la côte passèrent avec leurs familles et leurs trésors sur la rive opposée de la Gaule; les autres cherchèrent à apaiser par leur

1. La plupart des historiens ont été dans l'embarras d'expliquer la retraite subite d'Alfred, et l'extinction temporaire de la puissance des West-Saxons. Je n'énumérerai pas leurs différentes hypothèses, attendu que l'explication donnée dans le texte aplanit, selon moi, d'une manière satisfaisante, toute la difficulté, et s'appuie sur des autorités dont on ne paraît pas avoir tenu compte. « DCCCLXXVIII. Cette année, au milieu de l'hiver, après la nuit des Rois, l'armée danoise surprit Chippenham, et parcourut le territoire des West-Saxons, et s'y établit; et un bon nombre des habitants s'enfuit outre-mer; et les autres, pour la plupart, se voyant cernés, se soumirent, à l'exception du roi Alfred qui, avec une petite bande, gagna à grand'peine les bois et l'asile des marais. » (*Chron. sax.* 84.) — Ils durent leur succès à leur célérité, *obequitando* (Ethelw. f. 480). « Iter accelerans occidentales Anglicos attentavit invadere. In illis enim partibus didicerat a fugitivis ipsum regem hiemare. Rex autem Aluredus audiens barbaricam rabiem et sævitiam cominus irruisse, suorumque considerans dispositionem (*dispersionem*, Ms. Claud. A. 5, p. 157), huc illucque cœpit animo fluctuare : tandem discretiore fretus arbitrio, cessit hostibus, ac solus et inermis fugæ est expositus ludibrio. » *Vita sancti Neoti*, in *Act. SS. Ben. sæc.* IV, t. II, p. 333.) — Cet auteur cite ensuite une des aventures qu'Alfred se plaisait, dit-on, à raconter à ses amis (Malm. *De reg.* 23). Pendant sa retraite, il avait été hébergé dans la cabane d'un porcher; et son hôtesse, en l'absence du mari, pria l'étranger de veiller sur les pains qu'elle avait mis à cuire dans l'âtre. Mais Alfred avait l'esprit trop occupé de ses infortunes pour bien s'acquitter de ce soin. Le pain fut brûlé, et la négligence du roi sévèrement châtiée par la langue de cette femme. Cet incident fut bientôt chanté en vers latins :

Urere quos cernis panes gyrare miraris,
Cum nimium gaudes hos manducare calentes. (ASSER, p. 31.)

soumission la férocité des envahisseurs, et, en livrant une partie de leurs biens, à conserver le reste. Un seul comté, celui de Somerset, resta, dit-on, fidèle à la fortune d'Alfred; et encore, même dans ce comté, Alfred fut obligé de se cacher à Ethelingey, tandis que l'ealdorman Æthelnoth errait avec quelques adhérents dans les bois. Peu à peu le secret de l'asile du roi fut révélé; les plus fidèles de ses sujets le rejoignirent, et, avec eux, il sortait quelquefois de sa retraite, interceptait les détachements de Danois qui s'étaient écartés, et revenait chargé des dépouilles de l'ennemi le plus souvent, mais parfois aussi de son peuple, tant était grande sa détresse. A mesure qu'il lui arriva des renforts ses excursions devinrent plus fréquentes et plus heureuses; et à Pâques, pour rendre plus aisé l'accès de l'île, il la fit rattacher à la terre par un pont de bois dont un fort défendit l'entrée.

Tandis que l'attention d'Alfred était ainsi fixée sur l'ennemi qui s'était emparé des provinces orientales du royaume, il ne se doutait pas de la tempête qui menaçait d'éclater sur lui à l'ouest : un autre des fils de Ragnar, probablement le sanguinaire Ubbo, avec trente-trois voiles, avait récemment ravagé le rivage de Demetie ou Sud-Galles; et, passant aux côtes septentrionales du Devonshire, avait débarqué ses troupes dans le voisinage d'Apledore. Il semblerait que les deux frères se fussent entendus pour écraser le roi entre leurs armées respectives. Alarmé de ce nouveau débarquement, l'ealdorman Odun avec plusieurs thanes se réfugia au château de Kynwith. Le château n'avait pas d'autres fortifications qu'un mur sans ciment construit à la manière des Bretons; mais sa position au sommet d'un roc escarpé le rendait imprenable. Le chef danois était trop avisé pour hasarder un assaut, et il dressa tranquillement sa tente au pied d'une montagne, dans la confiance que le manque d'eau forcerait la garnison à se rendre. Mais Odun, puisant du courage dans son désespoir, quitta en silence ses retranchements au point du jour, fondit sur le camp ennemi, tua douze cents Danois avec leurs chefs et repoussa les autres sur leur flotte. La bravoure des Saxons fut récompensée par le pillage du pays de Galles; et, parmi les trophées de leur victoire, se trouva le *reafan*, ce mystérieux étendard du corbeau, tissu, d'un midi à l'autre, par les mains des trois filles de Ragnar. Les Danois avaient l'habitude superstitieuse de regarder l'oiseau en marchant au combat. S'il paraissait battre des ailes, c'était un présage assuré de la victoire; s'il pendait immobile dans l'air, ils ne s'attendaient qu'à une défaite [1].

1. *Chron. sax.* 84. Asser, 32.

La nouvelle de ce succès donna du courage aux plus pusillanimes. Alfred observa l'ardeur renaissante de ses sujets, et, par de fidèles messagers, les invita à le rejoindre, la septième semaine après Pâques, à la pierre d'Egbert, à l'extrémité orientale de la forêt de Selwood [1]. Au jour fixé, les habitants du Hampshire, du Wiltshire et du Somerset s'empressèrent d'obéir à cet ordre. A la vue d'Alfred, ils saluèrent le vengeur de leur patrie; le bois retentit de leurs acclamations, et tous les cœurs battirent de l'espérance de la victoire. Mais le lieu était trop resserré pour contenir la multitude qui accourait sous l'étendard royal, et le lendemain matin le camp fut transporté à Icglea, plaine spacieuse située sur la lisière du bois et couverte en avant par des marais [2]. Le jour se passa à tout préparer pour le combat et à assigner des places aux volontaires qui arrivaient à tout moment. Le lendemain, au point du jour, Alfred rangea ses troupes en bataille, et occupa le sommet d'Ethandune, haute éminence voisine [3]. Gothrun, cependant, n'était pas resté spectateur oisif des mouvements de son adversaire. Il avait rappelé ses détachements épars, et s'avançait à la hâte pour châtier l'insolence des insurgés [4]. Les armées, en s'approchant, se défièrent mutuellement par des cris, et, après une première décharge de traits, engagèrent de plus près un combat plus sanglant. Le choc des deux nations, les efforts de leurs chefs, les fluctuations de la victoire, et les espérances et craintes alternatives des deux armées en lutte doivent être laissés à l'imagination du lecteur. Les Danois déployèrent un courage digne de leur ancien renom et de leurs nombreuses conquêtes. Les Saxons étaient stimulés par tous les motifs qui peuvent influer sur le cœur de l'homme : la honte, la vengeance, la crainte de l'asservissement et l'espoir de l'indépendance les poussaient en avant. Leur persévérance renversa tous les obstacles; et les hommes du Nord, après

1. Elle se nomme maintenant Brixton. — Ingulf (p. 26) et quelques écrivains après lui nous apprennent que le roi se déguisa en joueur de harpe et visita le camp des Danois, où il observa leur négligence, et apprit leurs projets ultérieurs. Le fait est peu probable en soi, et n'était pas connu d'Asser.

2. On croit que c'est Leigh, non loin de Westbury. Dans la *Vie de saint Neot* elle est décrite comme *grata salicis planities juxta silvam*, p. 335.

3. « Disposita seriatim acie, proximum anticipaverunt promontorium. Hinc hostium explorabant occursum. » Ibid. — « Anticipavit montem hostibus nimis aptum, si præcavissent. » Walling. p. 538. — C'est probablement Brattonhill, près d'Eddington.

4. « Gytrus undique Danos convocans, manum magnam contraxit (Walling. ibid.) — Ut rumor hujus eventus latissime diffusus profanas Gytronis attingeret aures protinus juxta murem suum acies disposuerunt, ad locum certaminis castra moventes. » *Vita sancti Neoti.*, p. 335. — Ces passages montrent clairement que les Danois ne furent pas surpris par Alfred, comme on le prétend généralement. Voyez aussi *Transl. sancti Cuth.*, *in Act. SS. Bened. sæc.* IV, t. II, p. 279.

une résistance des plus opiniâtres, mais inutile, s'enfuirent pêle-mêle vers leur camp. La poursuite ne fut pas moins meurtrière que l'engagement : les Saxons immolèrent à leur ressentiment tous les fugitifs qui tombèrent entre leurs mains. Immédiatement, par les ordres du roi, on traça des lignes autour du camp des Danois, et l'évasion de ceux qui survivaient fut rendue impossible par la vigilance et le nombre de leurs ennemis. La famine et le désespoir vainquirent l'opiniâtreté de Gothrun, qui, le quatorzième jour, offrit de capituler. Les termes imposés par le vainqueur furent que le roi et les principaux chefs embrasseraient le christianisme, qu'ils évacueraient entièrement ses États, et qu'ils s'obligeraient à l'exécution du traité en prêtant serment et en livrant des otages. Peu de semaines après Gothrun et trente de ses officiers furent baptisés à Aulre près d'Athelney. Il ajouta à son nom celui d'Athelstan, et Alfred fut son parrain. Après la cérémonie les deux princes se rendirent à Wedmore, où, le huitième jour, Gothrun quitta la robe blanche et le bandeau baptismal; et, le douzième, il dit adieu à son père adoptif, dont la générosité lui était maintenant aussi connue que la valeur. De Chippenham il passa dans la Mercie, fixa son quartier-général à Cirencester, et ordonna à ses soldats de cultiver la terre. Il n'y resta qu'une année, au bout de laquelle il revint dans son ancien royaume d'Est-Anglie; et quoiqu'un armement danois sous le commandement de Hastings fût entré dans la Tamise et le sollicitât de recommencer la guerre, il resta fidèle à ses engagements. Il existe encore deux traités qu'il fit avec Alfred. Dans le premier il est décidé que les limites des deux royaumes seront la Tamise, la rivière de la Lea depuis sa source, et une ligne tirée de là à Bedford et le long de l'Ouse jusqu'au Watlingstreet, et de là probablement à l'embouchure de cette rivière. La vie des Anglais et celle des Danois sont déclarées de valeur égale, et toutes relations non autorisées entre les deux nations sont défendues. Par le second, les deux rois s'engagent à propager le christianisme et à punir l'apostasie; les lois des Danois sont assimilées à celles des Saxons, et les amendes à payer pour les délits sont réglées en monnaie saxonne et en monnaie danoise[1]. Les soldats de Gothrun adoptèrent peu à peu les habitudes de la vie civilisée, et, en acquérant un intérêt dans le sol, ils contribuèrent à le protéger contre les ravages des aventuriers qui survinrent.

[A. D. 880.] La retraite de Gothrun affranchit pour long-temps

1. *Leg. sax.* 47, 51. Dans l'original, la ligne de démarcation finit au Watling-street; mais comme la province de l'Est-Anglie avait été cédée à Gothrun, Spelman est d'avis qu'elle continuait de là jusqu'à l'embouchure de la rivière. *Vita Ælfr.* 36.

le Wessex des horreurs de la guerre, et quinze années de tranquillité comparative laissèrent à Alfred le loisir de s'occuper du bien-être et de la civilisation de son peuple. L'armée réclama ses premiers soins. Les attaques irrégulières, mais continuelles, des Danois avaient démontré la nécessité d'organiser une force qui fût prête à entrer en campagne à la première alarme et à marcher vers le point de la côte qui serait menacé; mais en même temps la disette causée par la suspension fréquente des travaux de l'agriculture montrait combien il était impolitique de faire lever la population en masse. Alfred adopta un meilleur plan, qui, tout en permettant d'opposer une force redoutable aux descentes des hommes du Nord, assurait à la culture du sol un nombre suffisant de bras. La défense des villes et cités fut confiée au courage et à la fidélité des habitants, sous la direction du gerefa ou bailli du roi. Quant au reste de la population libre, les hommes étaient divisés en deux classes, tenues à un service régulier à tour de rôle. Elles étaient commandées par le roi ou par l'ealdorman du comté, et, au lieu de paye, elles recevaient des magasins nationaux une quantité proportionnée de provisions [1].

L'utilité des fortifications avait été suffisamment démontrée par l'exemple des Danois et par le succès de la défense de Kynwith. Sur l'ordre d'Alfred, on leva le plan des côtes et des rivières navigables, et on construisit des châteaux-forts dans les endroits les mieux situés pour empêcher le débarquement d'un ennemi ou arrêter ses progrès. Cependant, dans cette entreprise, dont la nécessité était si évidente, il rencontra de nombreuses difficultés suscitées par les préjugés et l'indolence de son peuple. Dans bien des cas on différa l'exécution des ordres du roi; dans d'autres, les constructions étaient abandonnées dès qu'on avait jeté les fondements. Mais les descentes que faisaient de temps en temps les Danois vinrent en aide à l'autorité royale. Ceux qui avaient perdu leurs propriétés par leur négligence s'empressèrent de réparer leur faute par le travail, et, avant la fin de son règne, Alfred eut la satisfaction de voir plus de cinquante châteaux-forts bâtis d'après ses instructions [2].

Il a déjà été question du premier essai que fit le roi pour créer une marine. Son succès l'excita à de nouveaux efforts; et, tant pour s'instruire que pour honorer la profession navale, il accompagna souvent ses escadres dans leurs expéditions. [A. D. 883.] En une de ces occasions, il rencontra quatre voiles danoises. Deux

1 *Chron. sax.* p. 92, 93.
2. Asser, p. 59, 60. Spelm. *Vita Alfred.* p. 129, note

furent prises à l'abordage et leur équipage passé au fil de l'épée. Les commandants des deux autres, effrayés du sort de leurs compagnons et de leurs propres pertes, jetèrent bas les armes et demandèrent quartier à genoux. Une autre fois, la flotte saxonne surprit et captura treize voiles sur le Stour. [A. D. 885.] Tous les hommes qui étaient à bord furent massacrés; mais le soir même les vainqueurs à leur tour furent arrêtés par une escadre danoise et complétement défaits[1]. Dès que le roi fut au fait du mode d'attaque et de défense pratiqué par les nations du Nord, sa sagacité supérieure lui suggéra plusieurs améliorations. Il fit construire des vaisseaux de plus grande dimension que ceux des Danois : le pont en était plus haut et la longueur double. Ce surcroît d'élévation donna à ses marins un avantage sur leurs ennemis, qui étaient obligés de diriger leurs coups en haut; et le plus de volume de leurs bâtiments ajouta à leur stabilité sur l'eau, tandis que les vaisseaux danois s'agitaient au moindre mouvement. Afin que cette augmentation de poids ne diminuât point leur célérité, il augmenta le nombre des rameurs, et donna à tous ses bâtiments trente rames, et souvent plus, de chaque côté. Cette flotte fut si judicieusement répartie dans les différents ports, que les escadres des maraudeurs barbares éprouvèrent de la difficulté à approcher du rivage ou à le quitter impunément[2].

Des mesures de défense contre un ennemi étranger, le roi tourna son attention sur l'économie domestique du pays. Durant la longue période des dévastations danoises, l'édifice du gouvernement civil avait presque été détruit. Les cours de justice avaient été fermées : des outrages étaient reçus sans provocation et rendus sans miséricorde, et le Saxon comme le Danois était imbu d'un esprit d'insubordination et de mépris pour la paix, la justice et la religion. Afin de remédier à ces maux, Alfred rétablit, développa et améliora les salutaires institutions de de ses ancêtres, et des statuts d'Ethelbert, Ina, Offa et autres princes saxons il composa un code de lois adapté aux circonstances présentes et aux habitudes de ses sujets[3]. Mais des dispositions législatives auraient été de peu d'utilité, si le roi n'en eût assuré l'exécution par une entreprise qui n'était pas d'une difficulté médiocre, mais que sa vigilance et sa persévérance parvinrent à accomplir. La jurisprudence saxonne avait établi de nombreux degrés de judicature qui se divisaient en différentes ramifications, depuis la cour du roi jusqu'à chaque ha-

1. Asser, 36, 37. *Chron. sax.* 86, 87
2. *Chron. sax.* 98
3. *Leg. sax.* 28-46.

meau du royaume; mais parmi les personnes investies de l'autorité judiciaire, très-peu avaient les qualités requises pour des fonctions si importantes : l'ignorance était presque générale; l'arbitraire fréquent. Les hommes puissants refusaient de se soumettre aux décisions, et les faibles se plaignaient d'être opprimés. Les uns et les autres avaient souvent recours à l'équité d'Alfred, qui écoutait aussi volontiers les plaintes des derniers de ses sujets que celles des premiers : tout appelant était entendu par lui avec la plus patiente attention. Dans les cas importants, il revisait la procédure à loisir; et les magistrats inférieurs tremblaient devant l'impartialité et la sévérité de leur souverain. Si leur faute venait d'ignorance ou d'inadvertance, ils étaient réprimandés ou destitués, selon la gravité de la faute; mais ni naissance, ni amis, ni puissance ne pouvaient sauver le juge corrompu ou malveillant [1]. On lui faisait subir la peine qu'il avait injustement infligée; et, s'il faut en croire une ancienne autorité, quarante-quatre magistrats furent exécutés par ordre du roi en une année pour des procédures irrégulières ou iniques [2]. Cette sévérité eut les meilleures conséquences. Les juges eurent soin d'acquérir des connaissances suffisantes, leurs décisions furent conformes à la loi; le crime fut généralement suivi du châtiment, et le vol et le meurtre devinrent aussi rares qu'ils étaient fréquents autrefois. Pour éprouver la réforme de ses sujets, Alfred fit, dit-on, suspendre sur la grande route des bracelets de prix, que nul ne se hasarda à emporter; et l'on ajoute, à l'appui, que si un voyageur perdait sa bourse en chemin, il la retrouvait au bout d'un mois intacte à la même place [3]. Ce sont là probablement les fictions d'un âge postérieur; mais elles servent à montrer la haute estime que nos ancêtres avaient pour l'administration d'Alfred.

La décadence des lettres dans les États saxons avait été rapidement accélérée par les invasions danoises. Les églises et les monas-

1. Asser, 69-71.

2. *Miroir des Justices*, p. 269; éd. 1642. Il fut écrit par Andrew Horne, sous Edouard Ier ou Edouard II; et quoique d'autorité contestable, il doit avoir été composé d'après de plus anciens documents. Quelques-uns des cas sont curieux. Ainsi Athulf fut exécuté pour avoir condamné Copping, qui n'avait pas vingt et un ans; Billing, pour avoir condamné Leston, qui ne s'était point assis lorsque l'ordre avait été donné que tout le monde s'assît, à l'exception du meurtrier; Hale, pour avoir acquitté le shériff Tristram, quoique Tristram eût injustement saisi des marchandises à l'usage du roi; Therborn, pour avoir condamné Osgot pour un crime dont celui-ci avait obtenu le pardon du roi; Oskitell, pour avoir condamné Cutling sur le seul rapport du *coroner*. Il fit aussi emprisonner Sithing, parce que cet officier avait fait emprisonner Herbole pour un crime commis par la femme de Herbole; il ordonna que Haulf eût la main coupée pour n'avoir pas infligé cette peine à Armoc, etc. P. 296-301.

3 Malm. *De Req.* II, 4, f. 23

tères, seules écoles de cette époque, avaient été détruits; et, à l'avénement d'Alfred, le Wessex pouvait à peine se vanter de posséder un seul érudit capable de traduire un livre latin en langue anglaise [1]. Le roi, qui dès ses plus tendres années avait eu la passion de la science, tâcha d'animer du même esprit tous ceux qui aspiraient à sa faveur. Dans ce dessein, il invita à sa cour les savants les plus distingués de son pays et des pays étrangers. Plegmand et Werfrith, Ethelstan et Werwulf vinrent de la Mercie. Jean, de la Vieille-Saxe, quitta le monastère de Corbie pour un établissement à Ethelingey. Asser de Saint-David fut décidé par des présents considérables à résider six mois de l'année avec le roi; et une honorable ambassade envoyée à Hincmar, archevêque de Reims, revint avec Grimbald, le célèbre prévôt de Saint-Omer [2]. Avec leur assistance, Alfred commença, dans sa trente-neuvième année, à s'appliquer à l'étude de la littérature romaine, et ouvrit, en différents endroits, des écoles pour l'instruction de ses sujets. Sa volonté fut que les enfants de tout homme libre dont les moyens le permettraient acquissent les connaissances élémentaires de la lecture et de l'écriture, et que ceux qui se destineraient aux emplois civils ou ecclésiastiques apprissent en outre la langue latine [3].

Un malheur que le roi déplorait fréquemment, ce fut qu'il n'existât dans la littérature saxonne aucun livre de science. « Je me suis souvent étonné, » dit-il, « que les illustres savants qui jadis florissaient en Angleterre et qui avaient lu tant d'ouvrages étrangers n'eussent jamais songé à traduire les plus utiles dans leur propre langue [4]. Pour y suppléer, Alfred entreprit lui-même cette tâche. De ses traductions, deux furent historiques et deux didactiques. Les premières étaient l'*Histoire ecclésiastique des Anglais*, par Bède, et l'*Epitome* d'Orosius, le meilleur abrégé d'histoire ancienne qu'on eût alors : ouvrages également propres à exciter et à satisfaire la curiosité de ses sujets. Des deux autres, l'un, qui s'adressait à la générosité des lecteurs, était la *Consolation de la*

1. Ælfred, *Præf. ad Past.* p. 82. Wise's Asser.

2. Asser, 46-49. *Epist. Fulconis*, dans Wise's Asser, p. 123. Jean, abbé d'Ethelingey, a souvent été confondu avec Joannes Scotus Erigeda. C'étaient deux personnes différentes. Scotus, comme son nom l'indique, était Ecossais; l'abbé Jean était né dans la Vieille-Saxe (Asser, 61). Scotus n'était ni prêtre ni moine (Mabillon, *sæc.* IV, t. II, p. 510). L'abbé Jean était prêtre et moine (Asser, 47-61; Ælfred, *Præf. ad Past.* p. 85).

3. Ælfred. *Præf. ad Past.* p. 85. Asser, 43-55. N'établit-il pas à cette époque l'université d'Oxford, je l'ignore. Le passage contesté dans Asser (p. 52) me paraît indubitablement falsifié. Quel écrivain du neuvième ou dixième siècles s'est jamais servi des expressions : « Divus Petrus, ou Divi Gildas, Melkinus, » etc. ?

4. Ælfred. *Præf. ad Past.* p. 84.

philosophie, par Boëce, traité qui, à bon droit, était alors en grande estime; et le second, destiné à l'instruction du clergé, était la *Pastorale* de Grégoire-le-Grand, ouvrage recommandé tant par son propre mérite que par la réputation de son auteur. Il envoya une copie de ce dernier à tous les évêques de ses États, en demandant qu'il fût conservé dans la cathédrale pour l'usage du clergé diocésain [1].

Dans la distribution de son temps, de ses finances et de ses affaires domestiques, Alfred était exact et méthodique. Les officiers de sa maison étaient divisés en trois corps, qui se succédaient à tour de rôle et cessaient leurs fonctions au bout du mois, terme assigné à leur service [2]. Un tiers de sa journée était donné au sommeil et autres nécessités de la vie : le reste était partagé entre les devoirs de sa position et les œuvres de piété et de charité [3]. Son trésorier avait ordre de séparer son revenu en deux moitiés. Il subdivisait la première en trois parties, dont une était destinée à récompenser ses serviteurs et ses ministres; une autre, à faire des présents aux étrangers qui visitaient sa cour, et la troisième, à payer les corps nombreux d'ouvriers qu'il employait. Car il éleva des palais dans différentes parties de ses États, répara et embellit ceux qu'avaient laissés ses prédécesseurs, et rebâtit Londres et plusieurs autres villes que les Danois avaient réduites à un monceau de ruines. Dans toutes ces entreprises, il déploya, nous dit-on, un goût éclairé et une grande magnificence. Parmi ses artistes étaient nombre d'étrangers attirés par ses offres et par sa réputation de libéralité; et, dans de fréquentes conversations avec eux, il acquit, ajoute-t-on, une connaissance théorique de leurs professions respectives, qui étonnait les plus habiles artisans [4].

L'autre moitié de son revenu était divisée en quatre portions :

1. Ælfred. *Præf. ad Past.* p. 86. Sur chaque copie était un *æstell* de cinquante mancuses, et le roi enjoignit que « personne n'ôtât l'*æstell* du livre, ni le livre de la cathédrale. » Le sens du mot *æstell* a été jusqu'ici une pierre d'achoppement pour les commentateurs,

2. Asser, 65.

3. Malm. 24, 25. Asser, 67. Ne connaissant point les chronomètres, Alfred était embarrassé de savoir la véritable heure du jour. Pour rémédier à cet inconvénient, il eut recours au simple expédient que voici. Par des expériences répétées, il trouva qu'une quantité de cire, pesant soixante-douze pennies, pouvait faire six chandelles, chacune de douze pouces de long et d'épaisseur égale, et qu'en les brûlant l'une après l'autre elles duraient juste vingt-quatre heures. Pour mettre la flamme à l'abri des courants d'air, les chandelles étaient enfermées dans une grande lanterne de corne transparente; et comme l'intervalle que chaque pouce de cire mettait à se consumer correspondait à la soixante-douzième partie de la journée, ou à vingt de nos minutes, il fut de la sorte en état de mesurer son temps avec quelque exactitude. Asser, 68, 69.

4 Asser, 52, 58, 66

une était consacrée au soutien de son école, son idée favorite; une autre était donnée aux deux monastères qu'il avait fondés, l'un de religieuses, à Shaftesbury, à la tête duquel il mit sa fille Ethelgive; l'autre de moines, à Ethelingey, qu'il peupla d'étrangers, attendu que les dévastations des Danois avait détruit l'institution monastique parmi ses sujets. La troisième portion fut employée à soulager les besoins des indigents, pour lesquels il fut en toute occasion un bienfaiteur des plus généreux. De la quatrième il tirait les aumônes qu'il distribuait annuellement à différentes églises. Il ne les restreignait pas à ses propres États, mais les répandait dans le pays de Galles, la Northumbrie, l'Armorique et la Gaule. Il envoyait souvent des présents considérables à Rome, quelquefois aux nations de la Méditerranée et à Jérusalem : une fois il en envoya dans l'Inde aux chrétiens de Méliapour. Swithelm, qui avait été chargé de l'aumône royale, rapporta au roi plusieurs perles orientales et des liqueurs aromatiques [1].

Le long intervalle de paix dont jouit Alfred après le baptême de Gothrun lui avait donné une haute prééminence parmi les princes bretons. Les Danois de l'Est-Anglie et de la Northumbrie, quoique leur soumission fût plus nominale que réelle, reconnaissaient son autorité. Le royaume de Mercie n'existait plus. Alfred avait confié le gouvernement de ce pays et sa fille Æthelflède à l'ealdorman Ethered. Même les rois des Gallois, Anaward de Gwynez, Hemied de Demetie, Helised de Brecon, Howel de Gleguising et Brocmail de Gwent, las de leurs dissensions intestines, se placèrent volontairement sous sa protection, et lui rendirent hommage aux mêmes conditions qu'Ethered de Mercie [2]. [A.D. 893.] Ce fut à cette époque de prospérité qu'Alfred vit l'ouragan, qui avait si long-temps désolé les plus belles provinces de la Gaule, traverser le détroit et fondre sur son propre territoire. Hastings, le plus renommé et le plus heureux des rois de la mer, après plus de quarante années de massacres et de pillage, entreprit, à l'exemple de Gothrun, de se conquérir un royaume en Bretagne. Les forces des hommes du Nord s'assemblèrent dans le port de Boulogne et formèrent deux divisions, dont l'une, comprenant deux cent cinquante voiles, dirigea sa course vers l'embouchure de la Limène et

1. Voyez Asser, 58, 60, 64, 66, 67. *Chron. sax.* p. 86, 90. Malm. *De Gest. reg.* 24. Hunt. 201. Flor. Wiger. 591. Il est curieux qu'Asser (p. 58) prolonge la mer de Tyrrhène « ad ultimum Hyberniæ finem. » Alfred, dans sa traduction d'Osorius, dit aussi de cette mer, ou de celle de Wendelsæ, que « on hyre west ende is Scotland, » qu'à son extrémité ouest est l'Ecosse.

2. Asser, 49, 50.

prit possession d'Apuldre sur le Rother [1] ; l'autre, de quatre-vingts vaisseaux, sous les ordres de Hastings lui-même, tira plus au nord, entra dans la Swale et fortifia une position à Milton. Jamais Alfred ne déploya plus d'habileté ; jamais les barbares ne montrèrent plus d'opiniâtreté que dans la conduite de cette guerre. Chaque tentative des envahisseurs était déjouée par la prévoyance et la diligence de leur adversaire ; cependant ils soutinrent la lutte pendant plus de trois ans, et n'abandonnèrent leur projet qu'après avoir épuisé toutes les ressources que pouvaient fournir le courage ou la perfidie, l'activité ou la patience.

Aussitôt qu'Alfred eut rassemblé ses troupes, il entra dans le Kent, et occupa une forte position entre Milton et Apuldre · d'une haute éminence, il pouvait surveiller les mouvements de ses ennemis, tandis que ses flancs étaient garantis de toute surprise d'un côté par un bois étendu, et par un marais profond de l'autre. De la sorte, les communications entre les hommes du Nord se trouvèrent coupées, et chacune de leurs armées fut obligée de rester inactive dans son camp, ou, si elle se hasardait à faire un mouvement en avant, de s'exposer à une destruction probable. Hastings se tira par sa perfidie de cette situation embarrassante. Il offrit de partir moyennant une somme d'argent, donna des otages comme caution de l'accomplissement du traité, et, pour preuve de sa sincérité, il permit de lui-même à ses deux fils de recevoir le sacrement du baptême. L'un eut Alfred, l'autre Ethelred pour parrain [2]. Mais, pendant ce temps-là, une partie de l'armée d'Apuldre trompa la vigilance du roi, passa à travers la forêt d'Andredswald, et se mit à ravager les comtés du Wessex. Alfred et son fils Édouard les atteignirent à Farham. Les Saxons furent victorieux : le butin et les chevaux des barbares tombèrent dans leurs mains ; et beaucoup de fuyards périrent en essayant de traverser la Tamise, dont ils ne connaissaient point les gués. Dans l'action, leur roi, dont le nom est inconnu, avait reçu une blessure grave ; et l'impuissance où il était de supporter la rapidité de leur fuite les força de faire halte à Thorney, îlot étroit formé par les eaux du Coln. Là ils furent soigneusement surveillés par des partis successifs de Saxons, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu la permission de partir à des conditions semblables à celles qui avaient été stipulées avec Hastings [3].

1. Il y avait autrefois une rivière et un port spacieux de ce nom. Ni l'un ni l'autre n'existent plus, par suite des inondations. L'endroit s'appelle maintenant Romney Marsh (le marais de Romney). Voyez Gibson, à la fin de la *Chron. sax.* p. 34.

2. *Chron. sax.* 94. Hunt. 201. West. 178.

3. *Chron. sax.* 93. Ethelwerd, 482. On suppose généralement que cette île est celle de Mersey, à l'embouchure du Coln, en Essex. Mais Ethelwerd l'appelle

L'hostilité ouverte de ces aventuriers n'était peut-être pas si redoutable que la fidélité suspecte de leurs compatriotes, qui, sous Gothrun et Cuthred, s'étaient jadis établis dans l'Est-Anglie et la Northumbrie. Ces deux princes étaient morts, et ni hosties ni otages ne pouvaient garantir l'obéissance de leurs anciens compagnons. Quelque temps avant l'évacuation de Thorney, Alfred avait reçu avis que ces vassaux sans foi avaient équipé deux flottes puissantes, dont l'une assiégeait Exeter, tandis que l'autre ravageait la côte septentrionale du Devon. [A. D. 894.] Pour ajouter à sa perplexité, la perfidie de Hastings était devenue manifeste. Il avait bien abandonné Milton, mais seulement pour passer la rivière et prendre possession de Beamfleet sur la côte d'Essex, où il avait été rejoint par la flotte d'Apuldre. Dans cette occurrence, le roi divisa ses forces. Avec la cavalerie, il marcha en toute hâte sur Exeter et repoussa les assiégeants sur leurs vaisseaux; Ethered, avec le reste, surprit Beamfleet en l'absence de Hastings, dont les trésors, la femme et les enfants tombèrent en son pouvoir. Cette perte rabaissa l'orgueil du barbare : il sollicita la paix. Alfred, contre l'avis de son conseil, ordonna de rendre les prisonniers, et Hastings promit de quitter l'île à tout jamais[1]. S'il tint son engagement, on ne nous le dit pas; mais, à dater de ce moment, il disparaît des pages des annalistes saxons; et, avant la fin du siècle, nous le trouvons en France, poursuivant le cours habituel de ses dévastations. A la fin, il accepta de Charles-le-Simple la ville et le territoire de Chartres, et daigna devenir le vassal d'un trône qu'il avait si souvent ébranlé jusque dans ses fondements[2].

Quoi qu'il en soit, les aventuriers d'Apuldre et les fugitifs de Thorney prirent possession de Shobury sur la côte d'Essex, et leur nombre s'accrut par l'arrivée d'auxiliaires venus de l'Est-Anglie et de la Northumbrie. Tout à coup, laissant une garnison suffisante pour la défense de la place, ils s'élancèrent hors de leurs cantonnements, balayèrent avec rapidité la rive gauche de la Tamise, traversèrent le pays jusqu'à la Severn, et pillèrent sans opposition les deux bords de cette rivière. A la première alarme, les habitants de la Mercie et du Wessex et les Bretons de Galles se hâtèrent de s'opposer aux déprédateurs, qui, à Buttington, se trouvèrent entourés de trois armées, commandées par Ethered, Athelm et Ethelnoth. Pendant plusieurs semaines, ils supportèrent patiemment les

Thorney, et, d'après la situation, je croirais qu'elle avait été formée par la rivière du Coln, qui se jette dans la Tamise, près de Staines

1. *Chron. sax.* 93, 94. Flor. 596.

2. Wil. Gemet. 221, 228. Bouquet, VII, 221, 228.

rigueurs d'un siége; mais, dès qu'ils eurent dévoré leurs chevaux, la faim les poussa à une tentative désespérée; et, avec des sacrifices immenses, ils se firent jour à travers leurs ennemis, franchirent la Mercie et regagnèrent leur forteresse à Shobury. Ils s'y reposèrent jusqu'à ce que leurs pertes eussent été réparées par l'arrivée de nouveaux aventuriers; et alors, fondant comme un torrent sur la Mercie, ils s'emparèrent de Chester et du Wirall. Alfred, en ce moment, était sur sa flotte en croisière dans le détroit. Il courut au Wirall; mais lorsqu'il eut examiné la position de l'ennemi, il désespéra de pouvoir forcer leurs lignes, et se contenta d'emmener le bétail et de détruire le blé dans le voisinage. La faim contraignit les barbares à chercher de nouvelles aventures. Ils ravagèrent la Nord-Galles; mais ayant trouvé en chemin l'armée royale, ils s'en retournèrent soudain, se dirigèrent à travers la Northumbrie dans l'Est-Anglie, et, par ce circuit, regagnèrent leur ancien poste en Essex. On pouvait s'attendre, après tant d'échecs, à les voir abandonner l'île. Alfred apprit avec plaisir qu'ils avaient mis à la voile avec leurs familles et leur butin; mais, peu de jours après, on les découvrit sur la Tamise, près de Londres : ils remontèrent la Lea, choisirent une forte position à vingt milles de cette capitale, et en firent leur quartier-général pendant l'hiver[1].

Au printemps suivant, les citoyens, fatigués du voisinage des Danois, essayèrent de prendre d'assaut leurs retranchements; mais ils furent repoussés avec une perte considérable. Pour protéger la moisson, Alfred campa sur les bords de la Lea; et, un jour qu'il se promenait à cheval, il découvrit un endroit où, en détournant le cours de l'eau et en obstruant le lit de la rivière, il était aisé d'empêcher la sortie de la flotte ennemie. L'ouvrage fut bientôt achevé; et, pour le protéger, un château fut construit sur chaque rive. Les hommes du Nord, vaincus par l'adresse du roi, abandonnèrent leur position; et, quoique poursuivis par la cavalerie saxonne, atteignirent Quatbridge[2] sur la Severn. Ils y passèrent l'hiver sans être inquiétés. Mais ils avaient perdu courage : la dissension régnait parmi leurs chefs; et, au printemps, ils se débandèrent, se séparant en petits corps et prenant différentes directions. [A. D. 897.] Beaucoup d'entre eux s'établirent chez les Est-Angles et les Northumbres; les autres rejoignirent leurs compatriotes sur les bords de la Seine[3].

Mais quoique le corps principal des barbares se fût retiré de la

1. *Chron. sax.* 94-96
2. Quatbridge est probablement Quatfort, près de Bridgenorth.
3. *Chron. sax.* 96, 97.

lutte, plusieurs petits partis de maraudeurs continuaient de menacer la côte, et causaient souvent les plus sérieux dommages aux habitants. Une fois on vit six bâtiments danois entrer dans le détroit qui sépare l'île de Wight de la côte du Hampshire, et ils furent vivement poursuivis par une escadre saxonne de neuf voiles. Les hommes du Nord avaient divisé leurs forces. Trois de leurs vaisseaux étaient à sec sur le rivage, tandis que les équipages étaient occupés à piller; les trois autres se mirent à l'ancre pour recevoir l'attaque des Saxons. Dans le combat inégal qui suivit, deux de ces vaisseaux furent pris; le troisième, qui n'avait plus que cinq hommes à bord, réussit à gagner un port de l'Est-Anglie. L'engagement était à peine terminé, que les Danois revinrent de leur expédition à terre; et le reflux avait laissé tous les vaisseaux anglais sur le flanc, trois près des ennemis, les six autres à une distance considérable. Cet accident éveilla les espérances des barbares, qui traversèrent intrépidement les sables à pied et attaquèrent les bâtiments les plus proches. Dans cette tentative plus hardie qu'heureuse, ils perdirent cent vingt hommes; et cependant, grâce à leur habileté supérieure, ils furent les premiers à relever leurs vaisseaux et à les remettre à flot. Un des trois s'échappa; les autres furent chassés sur la côte de Sussex, où leurs équipages furent pris et exécutés comme pirates. Pendant l'été, on ne captura pas moins de vingt bâtiments danois [1].

[A. D. 900.] La mort d'Alfred arriva le 26 octobre de l'an 899 ou 901. Il laissa deux fils : Edouard, qui lui succéda; et Ethelwerd, qui reçut de son père une éducation savante, et dont les fils périrent à la fameuse bataille de Brunanburg [2]. Les filles d'Alfred furent Ethelflède, mariée à Ethered de Mercie; Ethelgive, abbesse de Shaftesbury, et Alfrithe, mariée à Baudoin, comte de Flandre, fils de la célèbre Judith.

Le testament d'Alfred est digne d'attention, à cause des renseignements intéressants qu'on y trouve relativement à la transmission de la propriété chez les Saxons [3]. Egbert avait substitué ses biens à ses descendants mâles, à l'exclusion des femmes : « au côté qui porte lance, et pas à celui qui porte fuseau. » Ethelwulf avait

1. *Chron. sax.* 98, 99.

2. Cet Ethelwerd, qui mourut en 922 (Flor. 602), a généralement été confondu avec Ethelwerd l'historien, qui écrivit sous le règne d'Edouard-le-Martyr, et qui dit expressément qu'il ne descendait pas d'Alfred, mais d'Ethered, frère et prédécesseur d'Alfred. Ethelw. *Præf.* 473.

3. On peut en voir une traduction latine, mais pleine de fautes, dans Wise's Asser. Une version plus exacte a été faite par Manning sur l'original saxon qui est dans le registre de l'abbaye de Newminster à Winchester, conservé dans la bibliothèque de M. Astle.

fait roi de Kent Ethelbert, son second fils. A Ethelbald, Ethered et Alfred, il avait légué à sa mort certaines terres qui devaient passer intactes au dernier vivant. Lorsqu'Ethelbald mourut, Ethelbert réclama le royaume ; et les frères firent entre eux un compromis par lequel Ethered et Alfred abandonnèrent au roi leur droit commun sur les terres léguées par Ethelwulf, qu'il leur rendit sur-le-champ en y ajoutant tous les domaines qu'il avait acquis par ses propres efforts ou avec leur assistance. Après la mort d'Ethered, les deux frères qui restaient firent en présence de leurs nobles un nouvel arrangement, par lequel il fut arrêté que le survivant hériterait des biens personnels de l'autre et des terres originairement léguées par leur père ; mais qu'il partagerait fidèlement entre ses neveux toutes les autres propriétés réelles que tous deux avaient acquises par don, achat, ou tout autre moyen. Ces faits établis, Alfred nous informe qu'afin de disposer par testament de ce qui lui appartenait par la mort d'Ethered il assembla les thanes du Wessex à Langdon. « Je les priai, ajoute-t-il, pour l'amour de moi (et je leur donnai l'asssurance que je ne leur en voudrais jamais d'avoir parlé consciencieusement) de ne se laisser détourner ni par crainte ni par affection de décider en faveur du droit, de peur que quelqu'un ne dît que j'avais frustré mes parents. » Les thanes reconnurent son droit à la propriété. « Elle est, dirent-ils, remise là tout entière dans ta main ; tu peux donc la léguer ou la donner à un parent ou à un étranger, comme tu l'aimeras mieux. » Le lendemain, le roi révoqua en leur présence tous ses anciens testaments, divisa ses terres entre ses deux fils, ses trois filles, ses deux neveux, son cousin Osferth et sa femme Alswithe [1]. Il laissa ensuite des sommes d'argent à toutes les personnes ci-dessus, à ses caldormen, à ses domestiques et à ses évêques ; cinquante mancuses d'or à cinquante prêtres, cinquante aux pauvres ministres de Dieu, cinquante à de pauvres gens sous le coup d'une saisie, et cinquante à l'église dans laquelle il serait enterré. Il finit en défendant formellement à ses héritiers d'attenter à la liberté des hommes qu'il avait affranchis. « Pour l'amour de Dieu et pour l'avantage de mon âme, je veux qu'ils soient maîtres de leur propre liberté et de leur propre volonté ; et, au nom du Dieu vivant, je supplie que personne ne les tourmente par exaction d'argent ou de toute autre manière, mais qu'on les laisse libres de servir tel seigneur que bon leur semblera. »

1. Si aucune des terres qu'il laissait à des femmes lui venait d'Egbert, il invitait ses héritiers mâles à prendre ces terres et à donner aux femmes un équivalent en argent.

EDOUARD.

Les droits d'Edouard à la couronne furent contestés par son cousin Ethelwald, qui la réclama comme représentant d'Ethelred, frère aîné du dernier monarque. Ses prétentions furent repoussées par la décision du witenagemot; et le prince mécontent, sous le prétexte apparent de recouvrer le patrimoine héréditaire de son père, assembla ses vassaux et occupa les châteaux de Christchurch et de Winburn. Dans ce dernier endroit, il épousa de force une religieuse arrachée au couvent, et annonça la résolution de ne rendre la forteresse qu'avec sa vie. L'arrivée d'Édouard à Badberry lui suggéra une politique moins hasardeuse. Il se retira en secret et se rendit chez les Danois du nord, qui, par pitié pour ses infortunes ou par admiration pour son courage, lui donnèrent le titre de roi et accoururent combattre sous sa bannière. En peu de temps l'exilé se vit à la tête d'une armée d'aventuriers venus de la Northumbrie, de l'Est-Anglie et de la France. [A. D. 904.] Avec eux il aborda en Essex et s'empara de ce comté. L'année suivante, il traversa la Mercie, passa la Tamise à Cricklade, et pilla la plus grande partie du Wiltshire ; mais à l'approche d'Edouard il se retira, et les West-Saxons, à leur tour, rendirent aux Danois le mal qu'ils avaient fait à la Mercie et au Wessex. De la digue de Saint-Edmond, dans le Cambridgeshire, ils répandirent les ravages de la guerre jusqu'à l'embouchure de l'Ouse; et, franchissant cette rivière, ils continuèrent lour œuvre de dévastation dans les marécages du pays. A la fin Edouard crut devoir faire retirer son armée. En dépit de ses ordres réitérés, les gens du Kent étaient restés en arrière : ils furent cernés par les Danois, et il s'ensuivit un combat des plus meurtriers. Deux ealdormen, plusieurs thanes, deux abbés, et le plus grand nombre des simples soldats périrent; mais cet avantage coûta cher aux Est-Angles : ils perdirent leur roi Eohric et Ethelwald, dont la mort fut pour Edouard d'une plus grande conséquence que la plus brillante victoire[1].

A dater de cette époque, l'attention du roi fut dirigée principalement sur deux grands objets : la réunion de la Mercie à ses États, et la soumission des Danois et des Northumbres de l'Est-Anglie. I. Pendant les fréquentes infirmités d'Ethered, le gouvernement de la Mercie avait été confié quelques années aux mains d'Ethelflède, princesse dont les mâles vertus et les exploits guerriers sont célébrés dans les termes les plus pompeux par nos ar-

1. *Chron. sax.* 100, 101. Hunt. f. 202. West, 180, 181.

ciens historiens. A la mort de son mari, Edouard prit et réunit au Wessex les deux importantes cités de Londres et d'Oxford; et Ethelflède ne paraît pas lui en avoir voulu de ce démembrement de son territoire. Elle continua à en gouverner le reste sous le titre de *lady* de Mercie, et soutint cordialement son frère dans toutes les opérations qu'il entreprit contre l'ennemi commun. Mais les égards qu'Edouard avait eus pour le mérite de sa sœur, il les refusa à la faiblesse de sa nièce Elfwina. Lorsque Ethelflède mourut, en 920, il prétendit que la jeune princesse avait promis mariage à Reynold le Danois, et, entrant en Mercie à la tête de son armée, il l'envoya en captivité honorable dans le Wessex, effaça toute distinction de gouvernement, et fondit la totalité des territoires saxons en un royaume compacte[1].

[A. D. 910.] II. Si les Danois de l'Angleterre eussent été réunis sous le même monarque, toute la puissance d'Edouard n'aurait probablement pas été en état de leur résister; mais ils conservaient les mœurs et l'esprit de leurs ancêtres, et diminuaient leur force nationale en la divisant entre un certain nombre de chefs égaux et indépendants. Après la mort d'Ethelwold, cinq années s'écoulèrent sans aucun acte important d'hostilité. En 910, Edouard conduisit ses troupes en Northumbrie, et passa cinq semaines à ravager le pays et à recueillir des esclaves et du butin. L'année suivante, les hommes du Nord lui rendirent sa visite : ils pénétrèrent jusqu'à l'Avon; mais dans leur retraite ils furent atteints par les Saxons, et essuyèrent une défaite qui fut long-temps un sujet favori pour les poètes nationaux. Edouard alors adopta le plan, suivi par son père avec tant de succès, de bâtir des forteresses pour défendre ses États et incommoder l'ennemi. Une ligne tirée de l'embouchure de la Tamise, à travers le Bedfordshire, jusqu'à Chester, traça assez exactement la limite qui séparait les nations en lutte. Pour tenir en bride les Est-Angles, le roi bâtit Witham et Hertford; tandis qu'Ethelflède, à son instigation, érigeait de semblables forteresses à Bridgenorth, Tamworth, Stafford, Warwick et autres lieux du voisinage. Leur utilité fut bientôt démontrée par le mauvais succès d'une expédition danoise partie de la côte d'Armorique. Après avoir ravagé les rivages du pays de Galles, les barbares essayèrent de pénétrer dans le Herefordshire. Ils furent vigoureusement reçus par les habitants des bourgs voisins, refoulés dans un bois et forcés de donner des otages comme garantie de leur retraite paisible. Edouard néanmoins suspectait leur loyauté, et il garnit de troupes la côte septentrionale du Somersetshire. Comme il s'y attendait, ils

1. *Chron. sax* 103, 107. Ingulf. 28. Caradoc, 47.

tentèrent deux fois de débarquer de nuit à Wachet et à Portlock, et furent défaits dans ces deux endroits avec un carnage considérable. Ceux qui y survécurent s'enfuirent dans une des îles inhabitées de l'embouchure de la Severn ; mais le besoin les força d'abandonner leur asile et de chercher de nouvelles aventures dans le pays de Galles et en Irlande [1].

Le roi et la reine sa sœur, ayant ainsi pourvu à la sûreté de leurs propres territoires, marchèrent à l'attaque de celui des ennemis. Ethelflède prit Derby d'assaut, quoique les Danois se défendissent avec opiniâtreté dans les rues ; puis elle mit le siége devant Leicester, qui, avec le territoire adjacent, fut soumis par la terreur de ses armes. [A. D. 919.] Edouard de son côté bâtit deux forts à Buckingham pour tenir en respect les hommes du Nord des comtés attenants, prit Bedford par capitulation, et, s'avançant dans le Northamptonshire, fortifia Towcester. [A. D. 921.] Les Danois, alarmés des empiétements progressifs des Saxons, firent dans la même année quatre tentatives pour s'emparer des forteresses les plus voisines. Une partie occupa Tempsford et assiégea Bedford ; une autre donna l'assaut aux murs de Towcester ; une troisième attaqua Wigingamere, et une quatrième investit Malden. Partout les garnisons se défendirent jusqu'à ce que l'armée vînt à leur secours ; et Edouard, jaloux d'augmenter ses succès, prit possession de Huntingdon et de Colchester. Les Danois furent découragés par tant de pertes ; et tous leurs chefs, depuis le Willand dans le Northamptonshire jusqu'à l'embouchure de la Tamise, se soumirent au vainqueur, prêtèrent serment d'allégeance ou fidélité, et le reconnurent pour leur « seigneur et protecteur [2]. »

Dans le cours des trois années suivantes, le roi poursuivit avec un zèle infatigable la même ligne de politique. [A. D. 924.] Il porta successivement ses armes sur tous les points de l'ancienne frontière de Mercie, et éleva des forteresses à Manchester, à Thelwall, sur la rive gauche du Mersey, à Nottingham et à Stamford. Par ces conquêtes, Edouard acquit plus de puissance réelle que n'en avaient jamais eu ses prédécesseurs. Toutes les tribus depuis la Northumbrie jusqu'au détroit ne formèrent qu'un seul royaume soumis à son autorité immédiate ; tandis que les autres peuples de l'île, avertis par le sort de leurs voisins, sollicitaient avec empressement son amitié. Les Danois et les Angles du nord lui firent des offres de soumission ; les rois des Écossais et des Bretons Strathclydes le choisirent pour leur « seigneur et père ; » et les princes du pays de

1. *Chron. sax.* 102, 105.

2 Pour *hlaforde* et pour *mund-boran* *Chron. sax.* 169 ; aussi 106-109.

Galles lui payèrent un tribut annuel. Mais il ne lui fut pas donné de jouir long-temps de cette prééminence : il mourut en 925, à Farrington ; et sa mort fut immédiatement suivie de celle de son fils aîné Ethelward, à Oxford [1].

Edouard s'était marié trois fois, et il laissa une nombreuse famille. Des fils qui lui survécurent, trois montèrent successivement sur le trône : Athelstan, Edmond et Edred. Six de ses filles épousèrent des princes étrangers, dont quelques-uns étaient les plus puissants souverains de l'Europe ; et trois, Elflède, Ethelhide et Eadburge, embrassèrent la vie religieuse. L'histoire de l'enfance d'Eadburge est curieuse. Elle était la plus jeune des enfants d'Edouard et avait été menée par son père, à l'âge d'environ trois ans, dans une chambre où il avait placé à l'avance une collection de bijoux de femme et un calice avec le livre des Évangiles. L'enfant courut à ce dernier, et Edouard, interprétant son choix comme une manifestation du ciel, l'embrassa en s'écriant : « Tes désirs seront satisfaits, et tes parents n'auront point de regrets s'ils te cèdent en vertu. » Elle fut remise aux soins de sa grand' mère Alswitha, et des religieuses de Winchester, avec lesquelles elle passa une longue suite d'années, se distinguant entre toutes les sœurs par son humilité et sa dévotion [2].

En législation et en littérature, le mérite d'Edouard fut de beaucoup inférieur à celui de son père ; il le surpassa par l'étendue et la solidité de ses conquêtes. La soumission des Danois à Alfred n'était que nominale ; et, à sa mort, le royaume qu'il laissa à son fils était borné par les comtés de la Mercie sur les bords de la Tamise et de la Severn. Edouard, en poursuivant avec constance le même objet et en assurant la soumission de chaque district avant de passer à d'autres conquêtes, étendit sa domination sur tous les Danois de la Mercie et de l'Est-Anglie. Partout où il pénétrait, il choisissait une forte position ; tandis qu'une multitude d'ouvriers la ceignaient d'un mur de pierre, il campait dans le voisinage pour les protéger [3]. La preuve que ces fortifications

1. *Chron. sax.* 111. La Chronique nous dit qu'Edouard bâtit une ville et la fortifia à Badecanwyllan, en Peacland, que Gibson croit être Bakewell, dans le Derbyshire. Je pense que le Peacland est le Lothian, qui, suivant Camden, s'appelait anciennement Pictland (*Brit.* p. 1181), et je chercherais donc Badecanwyllan, ou bain des sources, dans le voisinage de Bathgate, sur la route du bain. Car ce fut à l'occasion de la construction de cette forteresse que « le roi des Ecossais et tout le peuple des Ecossais, et le roi des Gaels strathclydes et tous les Gaels strathclydes (les habitants du Galloway, Westmin. 184) le choisirent pour leur père et seigneur » (*Chron. sax.* 100) ; en d'autres termes, lui rendirent hommage, *hominium fecerunt.* Mailros, 146.

2. Malms. *De Reg.* II, 13. *De Pont.* II, f. 140.

3. *Chron sax.* 106, 108.

étaient faites de manière à remplir leur objet, c'est que pas une ne fut prise par l'ennemi ; et, dans les siècles suivants, elles eurent des conséquences qu'il était impossible à ce monarque de prévoir. Elles furent long-temps les principales villes d'Angleterre et servirent à multiplier une classe d'hommes d'un rang plus élevé et distingués par de plus grands priviléges que les ceorls ou laboureurs. Les bourgeois étaient chargés de la défense de leurs murs et de la contrée adjacente. Vivant en société et ayant les armes à la main, ils acquirent de la considération et parvinrent insensiblement à un degré de puissance et de richesse qui finit par ouvrir à leurs représentants les portes du conseil national, et jeta ainsi les fondements de l'influence dont le peuple jouit dans notre constitution actuelle.

Sous ce règne, il s'opéra une modification importante dans l'organisation ecclésiastique du royaume de Wessex. Les guerres fréquentes qui avaient précédé la restauration d'Alfred avaient causé un relâchement de discipline, et en maint endroit avaient ressuscité les superstitions du paganisme Le pape Formose chercha, par des menaces et des exhortations, à éveiller le zèle des prélats west-saxons, et leur fit sentir la convenance d'accroître le nombre de leurs évêchés. Vers l'an 910, les deux églises de Winchester et de Sherborne devinrent vacantes, et Plegmund, archevêque de Canterbury, profita de l'occasion pour faire une nouvelle division du royaume et établir trois diocèses de plus pour les comtés de Somerset, Devon et Cornwall [1].

La plus importante des fondations religieuses à cette époque fut le nouveau monastère de Winchester. A la mort d'Alfred, le vieux Grimbald avait demandé la permission de se retirer près des amis de sa jeunesse, les membres du clergé de Saint-Omer ; mais Edouard, ne voulant pas être privé de ses services, le décida à rester en Angleterre, en lui promettant de disposer pour lui, conformément à l'intention du feu roi, un monastère dans le voisinage de la cité royale. Il acheta à l'évêque Denulf et aux chanoines trois acres de terre, sur lesquels il érigea une vaste église et des bâtiments à l'usage de Grimbald et d'une société d'ecclésiastiques, et il leur accorda les terres que son père avait destinées à cet emploi par testament. Il transféra les restes d'Alfred dans ce nouveau monastère, et ce fut au même lieu que son propre corps et celui de son fils Ethelward furent déposés [2].

1. Wilk. *Con.* I, 199, 200. Eadm *Nov.* v, 128.
2. *Monast. Ang.* p. 208, 209. *Annal. de Hyde, apud Alf.* III, p. 201, 205. *Chron. sax.* p. 111. Sous le règne d'Edouard, les Anglais firent de fréquents pèlerinages à

ATHELSTAN, PREMIER ROI D'ANGLETERRE.

[A. D. 925.] Le testament du feu roi laissait la couronne à Athelstan, son fils aîné, âgé d'environ trente ans. Les droits du nouveau roi furent immédiatement reconnus par les thanes de la Mercie, et peu après par ceux du Wessex. La cérémonie de son couronnement fut faite à Kingston par Athelm, archevêque de Canterbury et successeur de Plegmund [1].

Sur la foi d'une ancienne ballade, Malmsbury a fait un conte romanesque au sujet de la mère d'Athelstan. Elle était fille d'un bouvier et s'appelait Egwina. Sa beauté remarquable, même dans son enfance, excitait l'admiration, et un songe fortuné lui avait présagé, dit-on, qu'elle deviendrait mère d'un puissant monarque. Ce bruit éveilla la curiosité de la dame qui avait nourri les enfants d'Alfred; elle prit Egwina chez elle, et l'éleva comme si elle eût été de sa propre famille. L'etheling Édouard ayant visité par hasard son ancienne nourrice, vit la fille du bouvier, dont la beauté le captiva. Athelstan fut le fruit de leur affection mutuelle [2]. De cette douteuse histoire on a induit que le roi était fils illégitime; mais la valeur de l'induction est affaiblie par le témoignage d'une femme, poète contemporain, qui, en parlant de la naissance d'Athelstan, fait allusion à la basse extraction de sa mère, mais en même temps la nomme l'associée (*partner*) du trône d'Édouard [3]. L'enfant fit les délices de son aïeul Alfred, qui le créa chevalier en le revêtant d'un manteau de pourpre et en le ceignant d'une petite épée dans un fourreau d'or. Après la mort de sa mère, il fut confié aux soins de sa tante Ethelflède; circonstance heureuse qui fut probablement cause de la chaleur avec laquelle les habitants de la Mercie épousèrent ses intérêts à son avénement [4].

Dans le Wessex, Athelstan eut à se tenir en garde contre les desseins secrets de ses ennemis, dont le plus dangereux était l'é-

Rome. En 921, beaucoup d'entre eux furent massacrés, en passant les Alpes, par les Sarrasins de Fraxinetum. Quelques années après, beaucoup d'autres eurent le même sort. *Chron. Flodoardi, apud* Bouquet, VII, 177, 180.

1. *Chron. sax.* 111. Malm. 26. Nous trouvons dans Malmsbury, sur Athelstan, trois versions différentes, qu'il faut soigneusement distinguer : la première, il la compila lui-même d'après des documents qui étaient à sa portée; la seconde, il l'abrégea de l'ouvrage plus long d'un poète contemporain, et réduisit les louanges extravagantes que celui-ci donnait à son patron à la mesure de la vraisemblance et du sens commun; la dernière est une collection de faits qui ne se fondaient sur aucune autorité écrite, mais qui étaient mentionnés dans les chansons anglo-saxonnes transmises d'une génération à l'autre. Malm. 26-29.

2. Malm. 29.

3. « Quem peperit regi *consors* non inclyta regni. » Rosvitha, *De Gestis Odon.* p. 165

4. Malm. 27.

theling Alfred. Les compagnons de ce prince avaient fait un complot pour se saisir de la personne du roi à Winchester et le priver de la vue. La conspiration découverte, Alfred demanda, conformément à la jurisprudence saxonne, à se justifier par serment; et Athelstan, qui n'osa pas lui refuser ce privilége, l'envoya à Rome sous la garde de ses messagers accomplir la cérémonie en présence du pontife. Le malheureux etheling jura devant l'autel de Saint-Pierre qu'il était innocent. Mais comme il ne survécut que trois jours à son serment, sa mort fut considérée comme une preuve suffisante de sa culpabilité par le witan, qui adjugea ses domaines au roi. Celui-ci les donna au monastère de Malmsbury [1].

Sightric, le roi danois de la Northumbrie, avait bravé la puissance d'Édouard : il sollicita l'amitié d'Athelstane, et, de plus, sa sœur Édith en mariage. Les deux princes eurent une entrevue à Tamworth. Sightric fut baptisé, reçut la main d'Édith, et accepta d'Athelstan une donation de ce qu'il possédait déjà de la contrée située entre la Tees et le frith de Forth [2]. On dit que le barbare se repentit bientôt de son choix, et abandonna sa femme et sa religion [3]. Il est certain qu'il mourut au bout d'une année, et qu'Athelstan saisit cette occasion d'annexer la Northumbrie à ses propres États. Les deux fils de Sightric s'enfuirent devant la puissance supérieure de l'Anglo-Saxon, Godfrid en Écosse et Anlaff en Irlande. Anlaff eut le bonheur de trouver des amis et des alliés; mais Constantin, roi des Écossais, n'osa point donner asile à l'ennemi d'Athelstan; et Godfrid, après une tentative infructueuse pour surprendre la cité d'York, se mit volontairement à la merci du vainqueur. Il fut reçu avec humanité et traité honorablement; mais l'esprit du Danois ne pouvait supporter l'idée de la dépendance, et le quatrième jour il s'enfuit vers la côte et embrassa la profession de roi de la mer [4].

L'ambition d'Athelstan visa alors à la souveraineté de l'île entière. Dans le nord il rasa le château d'York, principal boulevard de la puissance danoise. [A. D. 927.] Ealdred, fils d'Eadulf, chef saxon, fut forcé de lui livrer le château-fort de Bamborough; le roi des Écossais et le prince de Cumberland, obéirent à ses injonctions et reconnurent sa suprématie. Dans l'ouest, il intimida les Bretons de Galles et de Cornwall. Les chefs des premiers se rendirent auprès de lui à Hereford, où ils convinrent de restreindre

1. Malm. 28, 29.
2. Ibid. 27. Wallingford, 540.
3. Westmin. 185.
4. Malm. 27.

leurs compatriotes à la rive droite de la Wye, et de payer un tribut annuel de vingt livres d'or, trois cents livres d'argent et cinq mille têtes de bétail. Les Bretons de Cornwall s'étaient étendus jusqu'alors du Land's-end à la rivière d'Ex, et possédaient une moitié d'Exeter. Il leur ordonna de se retirer au delà du Tamar, entoura la cité d'une forte muraille de pierre, et l'honora fréquemment de sa présence. Pour confirmer ses prétentions à la souveraineté, il convoqua, dans un lieu nommé Eadmote, tous les princes écossais, cambriens et bretons, qui, plaçant leurs mains entre les siennes, lui prêtèrent le serment de fidélité que les vassaux saxons avaient coutume de prêter à leur seigneur [1].

Durant cette veine de succès, et lorsqu'Athelstan venait d'atteindre l'apogée de sa puissance, Edwin, l'aîné de ses frères, périt en mer. Les ballades transmises par la tradition, et consultées par Malmsbury, attribuent sa mort à la jalousie du roi, qui, convaincu de sa propre illégitimité, soupçonna Edwin d'aspirer à une couronne qui lui appartenait par droit d'hérédité. Ce fut en vain que le jeune prince affirma par serment son innocence, et, voyant qu'on ne tenait pas compte de son serment, en appela à l'affection de son frère. Le tyran jugea sa sûreté incompatible avec l'existence d'Édouard; et, tandis qu'il se donnait les honneurs de la clémence en commuant la sentence de mort en bannissement, il livrait sa victime à la merci des vagues, dans un bateau ouvert et fracassé, avec un seul compagnon. Le prince, dans un accès de désespoir, se jeta à la mer; son compagnon attendit tranquillement le flux de la marée, et fut porté au rivage dans les environs de Douvres. Athelstan, ajoute-t-on, se repentit, mais trop tard, de sa cruauté, se soumit à une série de pénitences canoniques, et bâtit l'église de Middleton, afin que des prières y fussent offertes chaque jour pour l'âme de son frère assassiné. Tel est le récit que Malmsbury a conservé, mais dont il n'ose ni affirmer ni nier la vérité [2]. Il ne semble pas mériter créance. On n'en découvre aucune trace dans le biographe contemporain d'Athelstan; et dans le poème d'où il fut tiré il était accouplé à un autre récit évidemment fabuleux [3].

1. Malm. 27, 28. Flor. 602. Mail. 147. L'écrivain contemporain, dans Malmsbury, fait monter le tribut des Gallois à vingt-cinq milles bêtes. J'ai préféré la version plus modérée de Caradoc, p. 48.

2. « Non constanter, sed titubanter. » Malm. 25. « Non ut defendam, sed ne lectorum scientiam defraudem. » Id. 29. L'histoire est répétée par Sim. 134, 154; Hoved. 242; West. 186; Brompt. 836. Il est à remarquer toutefois que Siméon, Hoveden et Westminster ont tous copié les mêmes mots d'après un seul document commun. Florence (603), qui d'ordinaire le copie aussi, l'a abandonné cette fois, et a entièrement passé sous silence la mort d'Édwin.

3. La ballade ajoute que ce fut le sommelier d'Athelstan qui poussa son maître

Qu'Édouard ait péri en mer, on n'en peut pas douter ; mais le roi paraît plutôt avoir pleuré sa mort comme une calamité que l'avoir regrettée comme un crime. La version de Huntingdon contient tout ce qu'on peut savoir maintenant de ce fait : « Bientôt après il eut le malheur de perdre dans les flots de l'Océan son frère Edwin, jeune homme d'une grande vigueur et d'un bon naturel [1].

[A. D. 934.] Le roi des Écossais cherchait avec ardeur à s'affranchir de la dépendance du monarque anglais ; et, dans ce but, il fit alliance avec Howel, roi de Galles. Mais la puissance d'Athelstan était irrésistible : à la tête de son armée, il étendit ses ravages jusqu'à Dunfædor et Westmore, tandis que sa flotte pillait la côte jusqu'à l'extrémité de Caithness. Constantin fut forcé d'implorer la clémence du vainqueur, et de lui livrer son fils en otage comme caution de sa fidélité [2].

Trois ans après, la suprématie du roi anglais fut menacée par une confédération plus formidable. En 937, une flotte de six cent quinze voiles jeta l'ancre dans le Humber. Elle obéissait aux ordres d'Anlaff, qui était venu avec une armée d'Irlandais et d'aventuriers du Nord pour reconquérir les États de son père. Son arrivée fut le signal de la guerre pour ses confédérés, les Écossais et les Bretons, qui, sous le commandement de leurs princes respectifs, dirigèrent leur marche vers le même point. Les lieutenants d'Athelstan, ne pouvant repousser le torrent, tâchèrent d'en retarder les progrès. Ils ouvrirent des négociations pour gagner du temps jusqu'à l'arrivée d'Athelstan, qui, non content de ses propres forces, avait acheté l'assistance de plusieurs rois de la mer. En passant par Beverley, il visita l'église, offrit son poignard sur l'autel, et fit vœu, s'il revenait vainqueur, de le racheter à un prix digne d'un roi. Les deux armées furent bientôt à proximité l'une de l'autre ; et alors Anlaff projeta une attaque de nuit, dans l'espoir de surprendre et de tuer son adversaire. Pour découvrir les quartiers d'Athelstan, il adopta, dit-on, un artifice familier aux hommes du

à la mort d'Edwin ; qu'un jour, étant de service auprès du roi, son pied glissa, et que, se retenant de l'autre, il s'écria : « Ainsi le frère aide le frère. » Ces paroles rappelant à Athelstan le sort d'Edwin, il ordonna que le sommelier fût mis à mort. Malm. 29. Cette anecdote paraît avoir été en grande faveur auprès des Anglo-Saxons. Le lecteur en trouvera une autre édition dans l'histoire d'Edouard-le-Confesseur.

1. Qu'Edouard ait péri en mer, c'est un fait attesté par la *Chronique saxonne* (111) et par Mailros (147). Les paroles de Huntingdon sont : « Nec multo post, adversa perculsus fortuna, fratrem suum Edwinum, magni vigoris juvenem et bonæ indolis, maris fluctibus flebiliter amisit. » Hunt. 204, 158, 159.

2. *Chron. sax.* 111. Sim. Dun. 131. Floren. 603. Ethelwerd, un contemporain, dit à ce sujet : « Colla subdunt Scoti pariterque Picti, uno solidantur Britannidis arva. » Ethelw 482 « Scotiam sibi subjugando perdomuit. » Sim. Dun 25.

Nord. Le caractère de ménestrel était sacré à cette époque; et Anlaff, la harpe en main, entra intrépidement dans le camp anglais, se mêla aux troupes sans éveiller de soupçons, et fut enfin conduit au pavillon royal. Le roi, qui était à dîner, dit à l'étranger de jouer de la harpe, et le récompensa de son chant. Toutefois, le déguisement du prétendu ménestrel ne put tromper l'œil d'un soldat qui avait jadis servi sous son étendard, mais qui dédaigna de trahir un ancien chef. Dès qu'Anlaff fut hors de danger, cet homme raconta le fait à Athelstan; et, au reproche de perfidie, répondit avec indignation : « Non, j'ai montré que mon honneur est au-dessus de la tentation; et rappelez-vous que, si j'avais été perfide envers lui, j'aurais pu aussi devenir perfide envers vous. » Le roi accepta son excuse, et, sur son avis, alla s'établir dans une partie plus reculée de la plaine. L'endroit qu'il avait quitté fut ensuite occupé par l'évêque de Sherborne. Dans le silence de la nuit l'alarme fut donnée; Anlaff, avec une troupe d'hommes choisis, était au milieu du camp, et une lutte s'engagea sanglante et douteuse. Le matin, lorsqu'il se retira, on découvrit que le prélat avait péri avec tous les siens [1].

[A. D. 938.] Deux jours après cet événement fut donnée la bataille de Brunanburgh en Northumbrie, bataille célèbre dans les restes de la poésie saxonne et scandinave. La multitude des confédérés se composait de cinq nations, de Norwégiens, de Danois, d'Irlandais, d'Écossais et de Bretons; cent bannières flottaient dans l'armée anglaise, et autour de chacune, s'il en faut croire l'exagération des contemporains, étaient rangés mille guerriers. Le combat dura jusqu'au coucher du soleil. Un roi de la mer à la solde d'Athelstan était opposé aux Irlandais; et, après une lutte obstinée, il les repoussa dans un bois peu éloigné. Turketul avec les citoyens de Londres, et Singin avec les hommes du Worcestershire, pénétrèrent au milieu des Écossais, tuèrent le fils de leur roi, et forcèrent Constantin à chercher son salut dans la fuite. Anlaff maintenait encore sa position contre tous les efforts d'Athelstan et de ses West-Saxons; mais les vainqueurs, revenant de la poursuite, tombèrent sur ses derrières et décidèrent le sort du combat. L'homme du Nord échappa au glaive de ses ennemis; mais il laissa sur le champ de bataille cinq rois de la mer, ses alliés, sept jarls, et plusieurs milliers des siens. « Jamais, » dit le poète indigène, « depuis l'arrivée des Saxons et des Angles, ces artisans de guerre, on ne vit un tel carnage en Angleterre. » Le vainqueur, à son retour du com-

1. Malm. Cette histoire n'avait probablement pas d'autre fondement que quelque ancienne ballade.

bat, racheta son poignard à l'église de Beverley en lui octroyant d'amples et importants priviléges[1].

Cette victoire éclatante écrasa les ennemis d'Athelstan et affermit son ascendant. Les hommes du Nord le distinguèrent par le titre de *Conquérant*[2]. Les princes bretons ne lui disputèrent plus son autorité ; les chefs des Danois de l'Est-Anglie et de la Northumbrie, qui, sous un vasselage nominal, avaient si souvent conservé une indépendance réelle, disparurent entièrement; et toutes ces contrées, originairement conquises et colonisées par les différentes tribus saxonnes, se réunirent sous la même couronne. A Athelstan appartient la gloire d'avoir établi ce qu'on a depuis appelé le royaume d'Angleterre. Ses prédécesseurs, jusqu'au règne d'Alfred, avaient eu le titre de rois de Wessex. Ce monarque et son fils Édouard prirent celui de rois des Anglo-Saxons. Athelstan quelquefois se nommait lui-même roi des Anglais; d'autres fois il prétendait à la dénomination plus pompeuse de roi de toute la Bretagne. Ces deux titres furent pris indistinctement par ses successeurs immédiats; mais dans l'espace d'un siècle le dernier tomba en désuétude, le premier s'est conservé jusqu'à l'époque actuelle[3].

A mesure que la puissance du roi devint prédominante en Bretagne, son influence commença à se faire sentir sur le continent. Il entretenait une correspondance amicale avec plusieurs cours étrangères ; et trois princes destinés à jouer des rôles importants dans les affaires de l'Europe furent élevés sous sa protection. 1° Le premier était Haco, le plus jeune fils de Harold Harfagre, le puissant roi de Norwége. Lorsque ce père envoya son enfant à la cour anglaise, il fit présent au roi d'un vaisseau magnifique dont les voiles étaient de pourpre, l'éperon couvert de plaques d'or, et l'intérieur garni de boucliers dorés. A la mort de Harold, Eric, l'ainé de ses frères, monta sur le trône; mais sa cruauté lui fit bientôt perdre l'affection de ses sujets; et Athelstan envoya son « nourrisson » avec une flotte puissante prendre possession du sceptre. L'entreprise réussit : des missionnaires anglais sous la protection du nouveau roi répandirent les doctrines de l'Évangile, et le règne de Haco-le-Bon est encore célèbre dans les annales de la

1. *Chron. sax.* 112-114. Egilli Saga, *apud* Johnstone, 31. Ingulf. 37. Mailros, 147. Malm. 27, 28.

2. Snorre, p. 119. Il appelle aussi Athelstan « le Fidèle. » Ibid.

3. Pour Alfred, voyez Heming. *Chart.* I, 42; Asser, I, 3; pour Edouard, Gale, III, p. 362; pour Athelstan, id. p. 364; les monnaies dans Camden, tab. 4, 5; dans Hick's *Diss.* tab. II, et le *Ms.* de la Bibliothèque Cottonienne, *Tibertus*, *A.* 2. « Athelstan ab omnibus imperator totius Britanniæ est pronuntiatus. » Flor. 693. « Subactis ubique hostibus, totius Britanniæ dominium obtinuit. » Sim. Dun. 18

Norwége[1]. 2° Le second pupille du roi anglais fut Alain de Bretagne. Les donations charitables d'Etelwulf, d'Alfred et d'Edouard aux églises de l'Armorique avaient fait naître des relations entre les Anglais et les Bretons d'outre-mer, qui, après un intervalle de quatre siècles, déploraient encore leur bannissement du pays de leurs pères[2]. Quand les Normands, commandés par Rollon, dépeuplèrent la Bretagne, nombre d'indigènes cherchèrent et obtinrent un asile sous la protection d'Athelstan. Parmi ces fugitifs était Matheudoi, qui avait épousé la fille d'Alain-le-Grand, et qui confia son fils en bas âge aux soins de son ami. Athelstan tint le jeune prince sur les fonts de baptême, surveilla son éducation, et, lorsqu'il fut en âge, le renvoya dans sa patrie avec les exilés qui vivaient encore et une troupe d'aventuriers anglais. Le jeune Alain se montra digne de son protecteur : il reconquit peu à peu les terres de son aïeul, et, par une longue série d'actions éclatantes, devint souverain de la Bretagne[3]. 3° Le propre neveu d'Athelstan fut le troisième de ses élèves royaux. Sa sœur Edgive avait épousé Charles-le-Simple, roi de France, dont elle eut un fils, Louis, que son long exil en Angleterre fit surnommer d'Outremer. Trois ans après, son mari fut emprisonné par la trahison d'Herbert, comte de Vermandois ; mais la reine s'échappa avec son enfant, et fut affectueusement accueillie par son père Edouard. [A. D. 923.] Lorsqu'Athelstan monta sur le trône, il ne se montra pas indifférent aux intérêts de sa sœur et de son neveu. En 926, les amis de Charles firent une tentative pour obtenir sa liberté, et Louis fut envoyé en France à leur requête ; mais les efforts des royalistes furent promptement réprimés, et le jeune prince revint se mettre sous la protection de son oncle. Après un exil de treize années il recouvra le trône de ses pères. Athelstan avait contracté une alliance avec le duc de Normandie, qui, à la mort de Rodulf, successeur de Charles, se décida à épouser les intérêts de Louis[4]. Une ambassade française, à la tête de laquelle était l'archevêque de Sens, réclama le légitime descendant de Charlemagne. Elle jura entre les mains d'Athelstan et d'Edgive qu'il serait mis immédiatement en possession de l'autorité royale, et Louis fit voile pour Boulogne avec un brillant cortége de thanes et de prélats

1. Malms. 28. Snorre, 121, 138, 160 ; Havniæ, 1777. M. Turner a le mérite d'appeler l'attention des écrivains sur la liaison d'Athelstan et du roi de Norwége, vol. II, 83-91.

2. « In exulatu atque in captivitate in Francia commoramur. » *Epist. Radbod. Dol. epis.* Gale, III, 364.

3. *Chron. Nannet., apud* Bouquet, VII, 276. Gul. Gemet. III, 1.

4 Hugo Floriac, *apud* Bouquet, VII, 319. Ibid. 304. *Chron. Turon.* IX.

anglo-saxons. Il fut reçu par une députation de la noblesse française, conduit en grande cérémonie à Laon, et couronné avec la solennité d'usage [1]. Mais bientôt il eut à lutter contre les factions qui avaient détrôné son père, et qui étaient alors soutenues par Othon de Germanie : il sollicita donc l'assistance de son oncle, dont la flotte ravageait impunément les terres de l'ennemi le long de la côte de Flandre [2]. Quant à Edgive, elle continua à tenir une place distinguée dans les conseils et à la cour de son fils, jusqu'à l'instant funeste où elle s'éprit du comte de Meaux, fils de l'homme qui avait arraché le sceptre à son mari. A son instigation il l'enleva, en apparence, de force, et l'épousa dès qu'ils se crurent en lieu de sûreté. [A. D. 951.] Louis fut indigné de la conduite de sa mère. Il se mit aussitôt à la poursuite des fugitifs, fit Edgive prisonnière, et la confia à la garde de la reine Herberge son épouse [3].

Outre Edgive et la femme du Northumbre Sightric, Athelstan avait sept autres sœurs, dont trois prirent le voile et quatre furent mariées à quelques-uns des plus puissants princes de l'Europe. 1. En 926, Hugues-le-Grand, père du fondateur de la dynastie des Capets, demanda la main d'Ethilde. Il avait été l'un des ennemis les plus actifs de Charles-le-Simple; mais il s'était récemment déclaré en faveur du monarque captif, et avait choisi pour ambassadeur Adolphe de Flandre, cousin d'Athelstan. Dans l'assemblée du witan à Abingdon, on étala les nombreux et riches présents qu'il avait envoyés, des parfums, des joyaux, des reliques, des chevaux, l'épée du grand Constantin et la lance de Charlemagne. Devant cette brillante exposition, les anciens méfaits disparurent, et Ethilde devint l'épouse d'un noble franc qui, sans en avoir le titre, possédait la richesse et la puissance d'un roi.

2. Peu après la bataille de Brunanburgh, l'empereur Henri-l'Oiseleur chercha une femme pour son fils Othon parmi les sœurs d'Athelstan. Le roi paraît avoir été flatté de la demande; et, pour répondre au compliment, il envoya Edith et Edive en Allemagne, pour que le prétendant impérial pût faire son choix. Avant leur départ, chaque princesse reçut des présents du roi, des thanes et des prélats, seule dot qu'elle pût offrir à son futur mari. Elles furent conduites jusqu'à Cologne par le chancelier Turketul. Othon préféra Edith : sa sœur fut mariée à un prince dont le nom n'a

1. Flodoardi *Hist. in* 26. *Chron. Viridun.*, *apud* Bouquet, VII, 290. *Chron. Osoran.* VIII, 237.

2. *Chron. Flodoard.* VII, 193.

3. Daniel, *Hist. de France*, ann. 951. *Chron. Flodoard.* VIII, 207. On peut voir l'épitaphe d'Edgive dans Mabillon, *Analec.* I, 427.

pas été conservé, mais dont les domaines étaient dans les Alpes. 3. Il ne restait qu'Elgive, la plus jeune et la plus belle des filles d'Edouard. Elle accepta la main de Louis, prince d'Aquitaine [1].

L'an 941, Athelstan mourut, regretté de ses sujets et admiré des nations d'alentour. Il était de complexion grêle et de taille moyenne. Il avait les cheveux blonds et les portait en boucles entrelacées de fils d'or. Avec les plus hautes classes de la noblesse, il conservait cette réserve qui convenait à la supériorité de son rang; avec ses sujets d'un ordre inférieur, il était plein d'affabilité et de condescendance. Son père lui avait laissé un trésor considérable; mais sa libéralité n'était pas au-dessous de son opulence, et le principal usage qu'il faisait de son argent était d'enrichir les autres. Il avait coutume de faire de riches présents à ses vassaux; le butin qu'il rapportait de ses expéditions militaires était toujours partagé entre ses compagnons d'armes, et sa munificence envers le clergé fut prouvée par les églises qu'il fit bâtir ou réparer [2]. Ses charités ne doivent pas non plus être passées sous silence. Il rachetait tous les ans, sur ses deniers privés, un certain nombre de condamnés emprisonnés pour leurs crimes; et ses baillis avaient ordre, sous des peines rigoureuses, d'entretenir un pauvre d'extraction anglaise sur chaque deux fermes [3]. Comme législateur, il fut jaloux de prévenir les délits, d'assurer l'impartiale administration de la justice et de maintenir le titre de la monnaie du royaume dans un état de pureté. Dans ce but, il tint des assemblées du witan à Greatly, Faversham, Exeter et Thundersfield. On forma sous ses auspices des associations pour la protection des propriétés, et on publia des règlements relatifs à l'arrestation, au procès et au châtiment des malfaiteurs. La négligence dans l'exécution des lois fut sévèrement punie. Un thane payait à la couronne une amende de soixante shillings; un magistrat supérieur était condamné au double de cette somme et à la perte de sa charge [4]. Dans son testament, il avait choisi l'abbaye de Malmsbury pour le lieu de sa sépulture; c'était là qu'il avait déposé les restes de ses cousins Ælfwin et Ethelwin, tués à Brunanburgh, et ce fut au même lieu que son corps fut conduit en

1 Pour ces mariages, voyez Ethelwerd (473), Ingulf (37, 38), Malmsbury (25, 28), Westminster (185, 186) et Hrosvitha, *De Gestis Ottonis*, 161-165.

2. Toutes ces particularités sont mentionnées par son biographe contemporain, *apud* Malms. 27.

3 Chaque pauvre recevait par an un habillement complet, et par mois une mesure de farine, un jambon ou un bélier d'une valeur de 4 pennies. *Leg. sax.* 56.

4. *Leg.* 54-69.

pompe solennelle, suivi d'un long cortége de prélats et de nobles, et entouré des présents qu'il avait légués au monastère [1].

EDMOND.

Il a déjà été question des guerres civiles qui avaient anciennement désolé la Northumbrie. Après l'extinction de ses rois indigènes, elle continua de présenter les mêmes scènes d'anarchie et de meurtre. Ses chefs étaient d'origine partie saxonne, partie danoise, semblables de mœurs et de caractère, mais ennemis les uns des autres, et également peu scrupuleux en fait de trahison ou de violence, quand l'une ou l'autre pouvait contribuer à leur agrandissement. Tout roi de la mer était sûr de trouver un asile parmi eux; et s'il avait l'ambition d'aspirer à un trône, il ne manquait jamais d'hommes disposés à tirer l'épée pour sa cause. Tantôt un heureux aventurier étendait son autorité sur toute la nation, tantôt deux ou plus se partageaient le pouvoir souverain. Mais ce n'étaient guère que des ombres passagères de royauté se succédant rapidement l'une à l'autre. Après une année ou deux, les uns périssaient par la trahison de leurs amis ou le fer de leurs ennemis; les autres étaient forcés d'abandonner le pays et de retourner à leurs habitudes de piraterie : c'est à peine s'il y en avait un qui transmît à ses enfants l'héritage de son autorité. De temps à autre la nécessité leur arrachait la reconnaissance de la suprématie réclamée par les rois de Wessex; mais du moment que le danger s'éloignait, ils oubliaient invariablement leurs serments et reprenaient leur indépendance. Il paraît que peu importait que ces princes fussent indigènes ou étrangers; l'orgueil des habitants était satisfait pourvu qu'ils n'eussent point à plier devant les prétentions des Saxons du sud, dont la civilisation supérieure était vue avec mépris par les barbares de la Northumbrie.

Après la bataille de Brunanburgh, la terreur qu'inspirait Athelstan avait un peu contenu ce peuple turbulent; mais à sa mort, l'ancien esprit se réveilla : Anlaff fut invité à tenter une troisième fois le sort de la guerre, et en quelques semaines le Humber se couvrit d'une flotte nombreuse d'aventuriers étrangers. Le roi de la mer fondait l'espoir de son succès sur la rapidité de ses mouvements, et, entrant en Mercie, il prit possession de Tamworth. Edmond, frère d'Athelstan, et âgé d'environ dix-huit ans, avait été couronné à Kingston; il se hâta de s'opposer aux envahisseurs. [A. D. 941.] Les opérations de la campagne sont enveloppées de beaucoup d'obscurité. Le succès qu'obtinrent les premiers

[1] Malm. 29.

efforts d'Edmond paraît avoir été balancé ensuite par une défaite, et les pertes respectives des deux princes les engagèrent à écouter les avis des archevêques Odon et Wolstan, qui travaillaient à la pacification. La vanité de nos chroniqueurs a représenté la transaction sous des couleurs partiales; mais les conditions du traité prouvent la supériorité d'Anlaff. Edmond céda en toute souveraineté aux Danois toutes les provinces au nord du Watling-Street.

Le roi de la mer ne jouit pas long-temps des faveurs de la fortune. Il mourut l'année suivante, et Edmond profita de l'occasion pour recouvrer les États qu'il avait perdus. Ses mesures furent combinées avec prévoyance et exécutées avec vigueur. Les cinq bourgs (comme on les appelait) de Derby, Leicester, Nottingham, Stamford et Lincoln étaient depuis long-temps habités par les descendants des Danois, qui, bien qu'ils fissent profession d'obéissance aux monarques anglais, considéraient comme un devoir de favoriser les entreprises des gens sortis du même sang qu'eux. Ces villes formaient comme une chaîne de forteresses traversant la Mercie et garnies d'ennemis. Le roi commença ses opérations par les réduire successivement. Leurs habitants furent expulsés et remplacés par des colonies anglaises[2]. Edmond passa ensuite en Northumbrie. Ce pays était déjà partagé entre deux princes, dont l'un se nommait Anlaff, comme son prédécesseur; et l'autre, Reginald, s'intitulait roi d'York. Plus faibles, ils se soumirent sans résistance au pouvoir d'Edmond, se reconnurent ses vassaux et embrassèrent le christianisme. Le roi fut le parrain d'Anlaff, et adopta Reginald pour son fils quand celui-ci reçut la confirmation. Cependant, à peine eut-il quitté le pays qu'ils revendiquèrent leur indépendance. Leur perfidie eut bientôt son châtiment. L'archevêque d'York et l'ealdorman de Mercie unirent leurs forces et chassèrent les deux rebelles de la contrée[3].

Le sentiment de leur propre danger avait jusque-là enseigné aux Bretons de Cambrie à assister leurs voisins dans ces luttes soutenues au nom de l'indépendance. Ce fut contre eux qu'Edmond dirigea ensuite ses armes. [A. D. 945.] Tous les efforts qu'ils purent faire furent infructueux : les deux fils de Dunmail, leur roi, tombèrent aux mains du vainqueur, furent privés de la vue, et le pays fut donné à Malcolm, roi des Écossais, à la condition qu'il deviendrait vassal de la couronne d'Angleterre et s'unirait

1. Outre les chroniques imprimées, voyez-en une en Ms. citée par M. Turner, *Tib. B*, 4. Westminster (187) ajoute aux conditions du traité que le survivant devait succéder aux Etats de l'autre. Il n'est question de ceci dans aucun autre écrivain.

2. *Chron. sax.* 114. Hunt. 203. Flor. 603.

3. Ethel. 482. Flor. 604. Hunt. 203.

à Edmond pour repousser les tentatives des rois de la mer[1].

Le règne d'Edmond ne dura que six ans. Il célébrait à Pucklekirk, dans le Glocestershire, la fête de saint Augustin, l'apôtre des Saxons, lorsqu'il aperçut Leof, un fameux proscrit, qui entrait dans la salle. Cet homme avait été banni pour ses crimes quelques années auparavant, et il eut l'audace de s'asseoir au banquet royal et de faire résistance quand l'échanson lui ordonna de sortir. La colère poussa vers lui Edmond, qui reçut une blessure à la poitrine, d'un poignard que Leof avait caché sous ses habits. Le roi expira sur-le-champ; l'assassin fut mis en pièces par les serviteurs du roi[2].

Edmond avait épousé Elfgive, princesse d'une vertu exemplaire, dont le charitable empressement à soulager les pauvres et à racheter la liberté des esclaves a été hautement loué par nos anciens écrivains. Elle lui donna deux fils, Edwy et Edgar, dont l'aîné ne pouvait avoir alors plus de neuf ans. Leur enfance les rendait incapables de prendre les rênes du gouvernement. Dans une assemblée de prélats, de thanes et de princes (vassaux) du pays de Galles, leur oncle Edred, le seul fils encore vivant d'Edouard, fut élu roi; et, pour employer le langage emphatique d'une charte donnée à cette occasion, fut « consacré, à Kingston, au gouvernement quadripartite des Anglo-Saxons, Northumbres, païens et Bretons[3]. »

EDRED.

[A. D. 946.] Le règne d'Edred se signala principalement par la soumission définitive de la Northumbrie. Immédiatement après son couronnement, il marcha contre ce pays, et reçut d'abord des indigènes, ensuite des Écossais, les serments ordinaires de fidélité[4]. Mais l'obéissance des Northumbres ne dura que tant que sa présence les intimida : il ne fut pas plutôt parti qu'ils expulsèrent ses officiers et bravèrent son autorité. Eric, qui avait été chassé de Norwége par son frère Haco, et qui depuis des années errait

1. « Ut sibi terra et mari fidelis esset. » Lel. *Col.* II, 399. Sim. 150. Hunt. 203. Flor. 604. Son *midweyrhla*, ou allié en guerre, *Chron. sax.* 115. « Ut aquilonares Angliæ partes terra marique ab hostium adventantium incursione tueretur. » West. 188. Tordun (IV, 24) prétend que, d'après la convention faite entre les deux rois, l'héritier de la couronne d'Ecosse devait toujours tenir le Cumberland de la couronne d'Angleterre. Le lieu où Dunmail fut défait est encore marqué par un amas de pierres, à environ neuf milles de Keswick, sur la route d'Ambleside. West. 82.

2. Malm. 30. West. 188. Dans la plupart des chartes, il s'intitule *rex Anglorum*

3. Smith's Bed. *App.* 772. Elfgive mourut avant son mari. Ethelw. 482.

4. Flor. 604. West. 189. « Les Ecossais lui firent le serment de vouloir tout ce qu'il voudrait. » — *Chron. sax.* 115. « Cui Northymbri subjiciuntur cuncti, nec non Scoti jusjuranda confirmant, immutabilemque fidem. » Ethelw. 482.

en pirate sur l'océan, débarqua sur leur côte et fut aussitôt salué roi. Cette nouvelle excita l'indignation d'Edred. Son premier soin fut de s'assurer de l'importante cité d'York; et, dans cette vue, il expédia son chancelier Turketul à l'archevêque Wolstan, pour raffermir la foi chancelante de ce prélat, dont l'influence sur ses compatriotes était sans bornes. Peu après, le roi entra en Northumbrie à la tête des hommes de Wessex et de Mercie, et punit sévèrement la perfidie des rebelles en ravageant leurs terres. Mais comme il ramenait ses troupes chargées de pillage et ne soupçonnant aucun danger, les portes d'York s'ouvrirent pendant la nuit; une troupe choisie d'aventuriers suivit silencieusement sa marche, et une division de son armée fut surprise et détruite. Pour venger cette insulte, il reprit son œuvre de dévastation; mais son courroux fut apaisé par des présents, des prières et des soumissions, et il revint en triomphe à Londres avec une longue suite de captifs. Eric se serait peut-être maintenu dans le pays, s'il n'avait eu à lutter contre un nouveau compétiteur, Anlaff, un des princes qui, sous le dernier règne, avaient échappé au glaive d'Edmond. Les deux rivaux mirent leurs troupes en présence : Anlaff fut victorieux, et le Norwégien périt avec son fils et son frère, dans les déserts de Stanemoor, par la trahison d'Osulf et sous l'épée de Macco, fils d'Anlaff[1].

Ce fut le dernier effort de l'indépendance northumbre. Edred revint avec une armée nombreuse et traversa le pays sans opposition. [A. D. 952.] De grands et fertiles cantons furent désolés; l'archevêque, dont la conduite était depuis long-temps équivoque, fut enfermé pour un an dans le château de Whitby; les principaux seigneurs furent enlevés à leurs vassaux et emmenés par le roi en captivité; toute la province fut divisée, comme le reste de l'Angleterre, en *shires* (comtés), *ridings* (districts) et *wapentakes* (cantons), et le gouvernement fut confié à un certain nombre d'officiers nommés par Edred, sous la surintendance d'Osulf, qui prit le titre d'*earl* ou comte de Northumberland[2].

Edred était affligé d'une longue et douloureuse maladie[3]; et ce qui se fit de bien sous son règne doit être attribué en grande partie aux conseils de ses ministres favoris, le chancelier Turketul et Dunstan, abbé de Glastonbury. Turketul était un ecclésiastique

1 Ing. 30, 41. West. 189. Mail. 148.

2. Ing. 41. Sim. 156. Walling, 541.

3. Malm. 30. Il fut long-temps sans pouvoir prendre aucune nourriture solide (*Vita S. Dun. in Act. SS.* p. 353); circonstance très-malheureuse pour un roi anglo-saxon, que l'on s'attendait à voir le premier aux plaisirs de la table comme aux dangers du champ de bataille.

d'extraction royale, fils aîné d'Ethelred et petit-fils d'Alfred. Il avait refusé de l'avancement dans l'église, mais il accepta et garda l'office de chancelier ou secrétaire du roi sous ses cousins Athelstan, Edmond et Edred. Ses vertus et ses talents furent honorés de l'approbation du prince et des applaudissements du peuple. Il tenait la première place dans les conseils du roi; les charges les plus considérables, tant civiles qu'ecclésiastiques, se conféraient sur son avis; et le souverain l'emmenait dans toutes ses expéditions militaires. Il a été déjà question du rôle important qu'il joua à la bataille de Brunanburgh [1]. Lorsqu'il fut envoyé par Edred à l'archevêque Wolstan, le hasard voulut que sa route le conduisît près des ruines de Croyland, qui donnaient encore un misérable asile à trois moines échappés aux dévastations danoises. Turketul fut touché de la piété et de la résignation de ces vieux anachorètes, et éprouva un désir secret d'entrer dans leur société et de rendre à leur monastère son ancienne splendeur. A son retour, il sollicita et, après plusieurs refus, obtint la permission de son souverain. Le crieur public annonça aux citoyens de Londres que le chancelier, avant d'abandonner sa charge, avait à cœur d'acquitter toutes ses dettes et de faire une triple réparation à tous ceux à qui il aurait porté préjudice. Lorsqu'il eut satisfait à toutes les demandes, il donna au roi cinquante-quatre des manoirs qu'il avait hérités de son père, et en garda six pour l'usage de son monastère. Il prononça ses vœux monastiques à Croyland, reçut l'investiture d'Edred, fut béni par l'évêque de Dorchester, et le lendemain, de l'avis de ses gens de loi, il résigna l'abbaye et les dépendances dans les mains du souverain. Toutes les terres qui appartenaient jadis à ce monastère avaient, durant les guerres danoises, été prises par Burhred, roi de Mercie, qui en avait annexé une partie à la couronne et partagé le reste entre ses thanes. Les premières furent rendues avec empressement par la piété d'Edred; plusieurs manoirs des dernières furent achetés par Turketul aux possesseurs actuels. A l'assemblée suivante du witan, le roi lui fit une nouvelle concession du tout dans la forme la plus étendue, mais à l'exception du privilége d'asile qu'il refusa comme une violation de la justice et un encouragement au crime. A dater de cette époque, il passa vingt-sept ans à remplir ses devoirs d'abbé. Le zèle du précepteur fut récompensé par les pro-

1. Ingulf remarque (p. 37) que, bien qu'il conduisît les troupes au combat, il refusait de se servir d'armes, parce que les canons défendaient aux ecclésiastiques l'effusion du sang. C'était néanmoins une maxime du temps, que les guerres entre prises pour la défense du pays contre les invasions païennes faisaient exception. Ibid.

grès de ses disciples, et à sa mort, en 975, les moines de Croyland formaient une mombreuse et édifiante communauté [1].

L'abbé de Glastonbury, l'autre favori d'Edred, occupe une place disproportionnée dans la plupart de nos histoires modernes. Proche parent d'Athelm, archevêque de Canterbury, et d'Elphége, évêque de Winchester, il avait été introduit par eux à la cour d'Athelstan comme aspirant à la faveur royale. Mais la jalousie de ses rivaux et les réflexions que lui suggéra une dangereuse maladie détournèrent les pensées du jeune thane des soins du monde vers l'état monastique; et ayant reçu l'ordre de la prêtrise, il desservit pendant plusieurs années l'église de Glastonbury. Dans ce poste, son zèle, son désintéressement et ses charités attirèrent sur lui l'attention du public. Turketul le recommanda à la faveur d'Edmond, et ce prince lui donna Glastonbury et ses domaines. Edred n'eut pas pour lui moins de considération que n'en avait eu son prédécesseur. Le nouveau roi le prit pour directeur de sa conscience, lui remit en dépôt ses trésors et les titres de ses terres, et le pressa vivement d'accepter l'évêché de Winchester qui était vacant. Il refusa cette promotion, et, tandis qu'il était plus obscurément occupé du gouvernement de son monastère, il perdit inopinément son ami et bienfaiteur. Le roi, dont la constitution avait été affaiblie par de fréquents retours de sa maladie [A. D. 955], expira dans la dixième année de son règne, et fut inhumé à Winchester [2].

CHAPITRE CINQUIÈME.

ANGLO-SAXONS.

Règnes d'Edwy, — d'Edgar, — d'Edouard-le-Martyr, — d'Ethelred — et d'Edmond surnommé Côte-de-Fer.

EDWY.

[A. D. 955.] A l'avénement d'Edred, ses neveux Edwy et Edgar avaient été laissés de côté à cause de leur bas âge : à sa mort, l'aîné des deux frères fut élu roi d'une voix unanime par le

1. Voyez Ingulf, 25, 30-41, 52. Il faut admettre que l'ouvrage original d'Ingulf contient des interpolations de copistes. Ceci, comme de raison, lui ôte de son autorité. Mais une grande partie de ce qu'il rapporte au sujet de l'extraction royale, des richesses et des donations de Turketul est confirmé par Orderic, p. 340.

2 *Ang. Sac.* II, 90-104. Malm. 30.

witan, et entra immédiatement en plein exercice de l'autorité royale [1].

Le jeune roi était malheureusement imbu de l'idée que la couronne lui appartenait de droit depuis le décès de son père. La conséquence fut que, du vivant d'Edred, il le regarda comme un usurpateur, et qu'à sa mort il traita ses amis comme des ennemis personnels [2]. Ils furent éloignés des conseils royaux, et cette cause originaire de mécontentement s'accrut par la conduite de leurs successeurs. En flattant les passions du roi, les nouveaux favoris acquirent de l'ascendant sur son esprit; et en cherchant à agrandir leurs familles aux dépens des autres, ils diminuèrent d'abord, et finalement détruisirent sa popularité. Toutes les classes éprouvèrent successivement des injustices ou des outrages. Les parents d'Edwy furent chassés de la cour; plusieurs des thanes les plus opulents furent dépouillés de leurs domaines par la force; les concessions qui avaient été faites à différentes églises furent retirées, et toute la nation fut mise en fermentation par de nouvelles et criantes exactions [3]. Mais ce qui provoqua le plus vivement la censure du public, ce fut le traitement que subit la grand'mère du roi, Edgive. Cette princesse, vénérable par son âge et ses vertus, fut, sous quelque prétexte inconnu, dépouillée de ses richesses et de son patrimoine, et réduite à un état d'indigence et d'isolement [4].

1. Il est à remarquer que les anciens écrivains parlent presque toujours des rois comme *élus*. L'aïeul d'Edwy, dans sa charte (Lye, *App.* IV), dit : « Il fut choisi *gecoren*. » Le biographe contemporain de Dunstan (*apud* Boll. tom. IV, maii, 344) dit : « ab universis Anglorum principibus communi electione. » Il donne aussi à entendre que le Wessex et la Mercie ne s'étaient point encore fondus en un seul royaume : « ut in *utraque plebe* regum numeros nominaque suppleret *electus*. » P. 353.

2. Wallingford, 541, 542. Aucun ancien écrivain n'a donné l'âge d'Edwy à son avénement. Les circonstances concourent à prouver qu'il avait certainement atteint sa seizième et peut-être sa dix-huitième année.

3. Osbern, 104. « Unde quid mali succreverit, quam infamis fama populorum aures et ora repleverit, *facile est et me tacente videre*. Ipse namque possessiones quorumcumque diripere, hos et illos exhæreditare, majores natu proscribere, totumque regnum innumeris oppressionibus conturbare festinavit. » Eadmer, *Vita S. Dunst.*, *apud Surium*, p. 236. *Col. Agrip.* 1618. J'ai cité ce passage d'Eadmer (qui paraît évidemment l'avoir copié dans un écrivain contemporain) parce qu'il a été omis dans les extraits publiés par Warton dans *Ang. sax.* tom. II.

4. Osb. 104. « Accessit his malis ejus enim detestabile malum. Matrem quippe, totius Angliæ nobilitatricem, ecclesiarum consolatricem, et sustentatricem oppressorum..... in immensum afflixit; ac vastatis rebus ad eam pertinentibus, ab eo statu, in quo esse solebat, sævus, et crudelis dejecit. » Ead. ibid. « Atavam suam prædari præcepit. » Ms. Cleop. 78. « Quand Edred finit, fut Edgive dépouillée de toute sa propriété : *When Edred ended, was Edgiva bereaved of all her property*. » Telles sont les propres expressions de sa charte originale. Lye, *App.* IV. — Je suppose que les mots « prædare, diripere, vastare, » signifient cette sorte de vengeance sommaire que les particuliers exerçaient fréquemment sur leurs ennemis, et les rois sur les puissants coupables, en envoyant un corps d'hommes armés enlever leurs troupeaux et piller leurs maisons et leurs terres.

Tandis qu'Edwy, par ces mesures tyranniques, s'aliénait l'affection de ses sujets, il se rendait méprisable par l'immoralité de sa vie privée. Ardent à la poursuite du plaisir, et sans égard pour la décence publique, il s'abandonnait aux plus honteuses jouissances. Les termes dans lesquels nos anciens écrivains s'accordent à décrire et à réprouver cette partie de sa conduite, ne sauraient être mis sous les yeux de tous les lecteurs[1]; mais il est à propos de marquer la nature réelle de sa liaison avec Ethelgive, sujet qui, bien que sans importance en lui-même, tire quelque intérêt des embellissements qu'il a reçus de l'imagination des historiens modernes.

[A. D. 955.] Ethelgive était une dame de noble naissance, qui avait conçu le dessein d'obtenir la dignité de reine pour elle-même ou pour sa fille[2]. Dans la vue de captiver l'affection d'Edwy, elles étaient constamment, l'une ou l'autre, dans sa compagnie; et s'il faut en croire la chronique scandaleuse des temps, aucune d'elles n'hésita à sacrifier son honneur à l'espoir d'atteindre le but de son ambition. Le couronnement du roi avait été fixé par le witan à un jour éloigné. Dès que la cérémonie fut terminée, Edwy prit place avec les thanes et les prélats au banquet qui se donnait toujours dans ces sortes d'occasions; mais après un court repas, il se leva, sortit de la salle, et alla rejoindre Ethelgive et sa fille. Ce départ fut considéré comme une insulte par les membres du witan; et après un instant de délibération, il fut résolu que Kinsey, évêque de Lichfield, et l'abbé de Glastonbury iraient, au nom de toute l'assemblée, rappeler le roi, et commander à Ethelgive de quitter la cour, sous peine de mort. Les deux députés trouvèrent Edwy dans la position la plus inconvenante, lui remirent la couronne sur la tête, et le ramenèrent dans la salle. Avant qu'ils fussent hors de la chambre, Ethelgive menaça Dunstan de tout le poids de son ressentiment[3].

L'influence dont cet ecclésiastique jouissait autrefois avait cessé avec le règne d'Edred. Avoir été honoré de l'amitié de son oncle était un crime suffisant aux yeux d'Edwy; mais Dunstan avait, par une provocation plus honorable encore, encouru l'inimitié de ce

1. « Regiam dignitatem obscœnis operibus deshonestabat. » Ead. 192. « Libidine ardens, sine intermissione æstuabat ad coitum. » Osb. 104. « Expugnator alienæ pudicitiæ, negligens suæ, vaga fractus libidine. » *Senatus in Vita S. Oswaldi*, Ms. de la bibliothèque de Durham.

2. « Cum adulta filia. » Ms. Cleop. 76. « Filiam adultam. » Eadmer, *apud Surium*, p. 337. Il ne s'ensuit pas de cette expression qu'Ethelgive fût très-âgée. D'après la loi, les femmes étaient adultes à douze ans. Wilk. *Con.* I, p. 120, XXVII.

3. Ms. Cleop. 76. Osb. 104. Eadmer, *apud Surium*, 236.

jeune homme prodigue et voluptueux. Comme trésorier d'Edred, et exécuteur de son testament, il avait désappointé la rapacité d'Edwy [1]; et en cherchant à réprimer la licence de conduite de ce prince, il avait depuis long-temps blessé et irrité son orgueil [2]. A un esprit ainsi prévenu, cette dernière démarche parut une offense impardonnable; et Ethelgive, pour exécuter sa menace, n'eut pas tant à stimuler qu'à guider l'animosité de son amant contre un censeur importun qu'il regardait comme un ennemi. De l'aveu du roi, on expédia à Glastonbury un parti d'hommes armés qui se saisirent de la propriété de Dunstan et l'expulsèrent violemment de son monastère. Plusieurs thanes lui offrirent un asile dans leurs maisons; mais leur générosité les exposait à la vengeance d'Edwy, et l'abbé, pour ne point envelopper ses amis dans sa ruine, résolut de se soumettre à son destin, et de se retirer en exil. Il n'était qu'à trois milles du rivage, lorsque les satellites d'Ethelgive arrivèrent avec l'ordre, dit-on, de le priver de la vue. Il poursuivit sa course, aborda en Flandre, et fut honorablement reçu par le comte Arnulf, qui lui désigna pour résidence le monastère de Saint-Pierre, à Gand [3].

Peu après, Edwy paraît s'être marié, et on pouvait espérer que cet événement mettrait fin à sa liaison avec sa maîtresse. Si Ethelgive était alors commise à la garde de ses parents ou à celle de son mari, nous l'ignorons; mais le roi, cédant à sa passion ou aux sollicitations d'Ethelgive, l'enleva de force et la plaça dans une des fermes royales [4]. L'archevêque Odon entreprit de réprimer ce scandale en lui infligeant la peine prononcée par les lois contre les femmes qui vivaient en état de concubinage [5]. Accompagné de ses serviteurs, il se rendit sur les lieux, arrêta Ethelgive, probablement en l'absence du roi, la conduisit au bord de la mer, et l'embarqua sur un vaisseau qui la transporta en Irlande. Revenu à la cour, il se présenta devant Edwy, et, dans des termes respectueux et pleins d'affection, il s'efforça de justifier sa conduite, et de calmer l'exaspération du jeune prince [6].

Malgré ses erreurs, les West-Saxons étaient toujours attachés à Edwy, comme au descendant d'une longue race de rois, au re-

1. Wallingford, 542. Osb. 102.

2. Osb. 104.

3. Ms. Cleop. 77. Osb. 103, 104.

4. « Quam et rapuit. » *Vita S. Oswaldi*, Ms. Nero. E. 1.

5. Edouard, aïeul d'Edwy, avait décrété : « Si une prostituée (*whorquean*) connue est trouvée en aucun endroit, on la chassera du royaume. » *Leg. sax.* 53.

6. Ms. Nero. E. fol. 1, b. *Ang. Sac.* II, 64.

présentant direct du fondateur de leur monarchie. Mais pour les autres nations saxonnes, c'était un étranger, le chef d'une famille qui leur avait été imposée par les revers de la guerre. La seconde ou la troisième année de son règne, les Merciens s'affranchirent de son autorité. Edwy ne supporta pas patiemment cette insulte; mais ses forces étaient inférieures à celles des insurgés, et il fut contraint de se retirer précipitamment dans le Wessex. Ethelgive, qui était revenue d'Irlande, l'accompagnait dans sa fuite. A Gloucester elle tomba aux mains de ceux qui les poursuivaient. De leur épée ils lui coupèrent les muscles des jambes; châtiment cruel, mais qui n'était point inusité à cette époque; et après avoir langui quelques jours dans des souffrances horribles, elle expira[1]. [A. D. 957.]

La guerre continua avec plus d'âpreté que d'efforts réels, et les deux rives de la Tamise étaient alternativement dévastées par des bandes de maraudeurs. Edgar, frère du roi, fut choisi pour occuper le trône uni de Mercie et de Northumbrie[2]. Edwy, après une courte lutte, se voyant incapable d'expulser le nouveau roi, consentit à le reconnaître, et, dans un *gemot* de toute la nation, la Tamise fut unanimement fixée comme la limite commune de leurs États respectifs. [A. D. 958.] On rapporte qu'après ce partage le roi réforma sa conduite et s'étudia à recouvrer l'affection de ses sujets. Sa mort, l'année suivante, trompa leurs espérances. Un écrivain dit qu'il fut assassiné[3]; d'autres prétendent qu'il mourut de chagrin d'avoir perdu les provinces du nord[4] : tous décrivent sa mort comme misérable et prématurée. Sa beauté l'avait fait surnommer Edwy-le-Bel[5].

EDGAR.

Edgar était encore au berceau quand il perdit sa mère Elfgive. L'enfant fut confié par son père aux soins d'Alfwene, épouse d'Athelstan, ealdorman de l'Est-Anglie, que son extraction royale et l'étendue de son autorité avaient fait surnommer le *demi-roi*. Le jeune prince fut élevé avec leurs enfants, et fut probablement redevable à cette famille de son avénement au trône de Mercie, malgré son frère Edwy. Athelstan, un peu avant sa mort, entra au monastère de Glastonbury; ses quatre fils, Ethelwold, Alfwold,

1. *Ang. sax.* II, 84, 106. Ead. *apud Sur.* 237, 238.
2. « Eligere sibi Eadgarum in regem. » Ms. Cleop. 78.
3. Ms. Nero, A. 6, cité par M. Turner, p. 163.
4. Ingulf. 41. Malm. 30. Caradoc, 56.
5 Ethelwerd, 483.

Athelsin et Ailwin continuèrent long-temps d'être les conseillers favoris d'Edgar[1].

Une des premières mesures du nouveau roi, ou plutôt de ses ministres (car il n'avait encore que quatorze ans) fut de rappeler de l'exil l'abbé de Glastonbury. Dunstan ne put recouvrer ses biens, qui étaient situés dans les États d'Edwy; mais il lui fut donné une position honorable à la cour auprès de la personne d'Edgar. Quand le witan s'assembla, il ouvrit la session par un discours qui excita l'admiration des auditeurs; il reçut, à leur requête unanime, la consécration épiscopale; et à la mort de l'évêque de Worcester, il fut choisi pour succéder à ce prélat. L'année suivante, le siége de Londres devint vacant; et il accepta, quoique avec répugnance, l'administration de ce diocèse[2].

Les thanes du Wessex, à la mort d'Edwy, offrirent le trône à Edgar; et les deux royaumes furent de nouveau réunis sous un même monarque. Les actes oppressifs du dernier gouvernement furent solennellement annulés. Edgive, veuve d'Edouard, recouvra son patrimoine; Dunstan fut remis en possession de Glastonbury et d'Abingdon, et ample réparation fut faite aux thanes qui avaient souffert de l'emportement ou du ressentiment d'Edwy[3]. Un des derniers actes de ce prince avait été de nommer l'évêque de Sherborne Byrhtelm au siége métropolitain de Canterbury. Peut-être les ministres d'Edgar ne se souciaient-ils pas de voir un favori de son frère à la tête de l'église d'Angleterre; toujours est-il que, dans l'assemblée du witan, son manque de vigueur fut allégué comme une preuve d'incapacité, et que Byrthelm retourna honteusement à l'église qu'il avait quittée. Dunstan, qui fut choisi à sa place, partit pour Rome, et reçut le pallium de Jean XII. Il résigna l'évêché de Londres à Ælfstan, et celui de Worcester à Oswald, neveu d'Odon[4].

Edgar a reçu de la postérité le surnom de Pacifique. Durant les seize années de son règne, jamais il ne fut obligé de tirer l'épée contre un ennemi étranger ou domestique. Cette circonstance pa-

1. *Hist. Rames.* 387, 393. Il est singulier que les historiens modernes attribuent la révolte des provinces du nord et l'élévation d'Edgar aux intrigues des moines et de l'archevêque Odon, non-seulement sans une seule autorité en faveur de l'accusation, mais en opposition directe avec ce fait, que l'archevêque et les moines qui avaient souffert du despotisme d'Edwy, lui restèrent fidèles. Tous les anciens écrivains bornent l'insurrection aux Merciens, aux Est-Angles et aux Northumbres, chez lesquels il n'existait alors aucun monastère.

2. Ms. Cleop. 78, 79. Osb. 107. Wallingford, 544.

3. Ms. Cleop. 79.

4. Ibid. Osb. 109. Wharton (*Ang. Sac.* II, 197, not.) induit des paroles d'Osbern (p. 110) que Dunstan possédait Rochester avec Canterbury C'est une méprise. Osbern dit le contraire. Ainsi fait Eadmer, 214.

rait plus remarquable, si on considère le sort des rois qui le précédèrent ou le suivirent. Ses prédécesseurs, pendant le long espace de cent cinquante années, jouirent à peine d'un intervalle de repos entre les invasions multipliées et souvent formidables des hommes du Nord. Son fils fut emmené par eux en Normandie; son petit-fils fut forcé de partager son trône avec un chef étranger; et ses descendants au troisième degré vécurent en exil, tandis que le sceptre anglais était porté par une race de souverains danois. Ce long intervalle de tranquillité, bonheur particulier à Edgar, fut dû en partie à la politique de son oncle Edred, en partie à sa propre étoile et à la vigueur de ses conseillers.

La population de la Northumbrie se composait en grande partie de Danois ou de descendants de Danois. Leur animosité contre leurs voisins du Midi et leur affection pour leurs anciens parents les portaient fréquemment à appeler et toujours à assister les envahisseurs. Edred, à la vérité, les avait complétement réduits; mais il est probable que leur soumission n'eût été que momentanée, si les circonstances n'eussent pas lié leurs intérêts à la prospérité du nouveau roi. Edgar avait été élevé chez les Danois de l'Est-Anglie; les Northumbres s'étaient unis à ce peuple et aux Merciens pour l'élever au trône, et ils le respectèrent comme un roi que non-seulement ils s'étaient eux-mêmes choisi, mais qu'ils avaient imposé au royaume ennemi de Wessex. Quant à lui, soit reconnaissance, soit politique, il eut pour eux, en toute occasion, les égards les plus marqués; et la seule tache que les annalistes du sud purent découvrir dans son caractère, ce fut sa partialité pour les mœurs de ses sujets danois, son zèle pour leur bonheur[1]. Cependant il paraît avoir eu l'œil ouvert sur leur conduite; et à la mort d'Osulf, leur premier earl (comte), sa jalousie l'engagea à diminuer la puissance des Northumbres en divisant leur pays en deux earldoms (comtés) dont il donna l'un, qui s'étendait depuis le Humber jusqu'à la Tees, à Oslac; et l'autre, qui comprenait les terres au nord de cette rivière, à Eadulf[2]. Peu après cette division le witan s'assembla à York, et Edgar y parla dans des termes qui, sans manquer à sa dignité, étaient faits pour flatter un peuple orgueilleux. « C'est ma volonté, dit le roi, qu'en ce qui concerne les droits temporels les Danois se choisissent eux-mêmes les lois qui leur conviendront le mieux, et que les Anglais observent les statuts

1. *Chron. sax.* 115. « In hoc tamen peccabat, quod paganos eos, qui in hac patria sub eo degebant, nimis firmavit; extraneos huc adductos plus æquo diligens valde corroboravit. » Hunt. 204.

2. Walling. 544. Hoved. 243. Cet écrivain dit que la Tyne divisait les deux comtés.

que moi et mes conseillers avons ajoutés aux anciens décrets. Mais il est une chose que je voudrais rendre commune à tous mes sujets anglais, danois et bretons dans toutes les parties de mon empire : c'est que le riche et le pauvre possèdent en paix ce qu'ils ont légitimement acquis, et qu'aucun voleur ne trouve un lieu où il puisse mettre en sûreté la propriété qu'il a dérobée. » Après quelques règlements à cet effet, il continua : « C'est, je le répète, ma volonté que les Danois se choisissent eux-mêmes les meilleures lois qu'ils pourront. Cette permission, je vous l'ai accordée, et je vous l'accorderai aussi long-temps que je vivrai à cause de la fidélité que vous m'avez toujours montrée. Parmi les Anglais, moi et mon witan avons fixé des amendes proportionnées pour différents délits ; et c'est mon désir que vous fassiez de même avec circonspection et par égard pour moi. Et que le comte Oslac et tous les hommes de guerre qui habitent ce comté s'y conforment, et que des copies soient faites et envoyées aux ealdormen Ælfère et Ægilvin pour que la chose parvienne à la connaissance de tous, riches et pauvres. Tant que je vivrai je serai pour vous un maître loyal, et très-bienveillant pour ceux qui prendront soin de garder ma paix[1]. »

Mais Edgar, pour maintenir la tranquillité de ses États, ne comptait pas seulement sur la fidélité des Northumbres. Chaque année, vers le commencement de l'été, quand les rois de la mer partaient en quête d'aventures, des ordres étaient donnés pour le *ship-fyrd* ou expédition navale. Une flotte de trois cent soixante voiles était divisée en trois escadres qui stationnaient sur les trois côtes de l'île ; et le roi, s'embarquant successivement sur chacune, faisait par mer le tour de ses États. Cet étalage annuel de ses forces intimida les chefs du Nord, qui conduisirent leurs pirates sur d'autres rivages, où ils étaient également attirés par l'espoir du pillage, et moins effrayés des chances probables de résistance[2].

Fier de son pouvoir, Edgar prit les titres les plus pompeux. Il s'appela roi des Anglais et de tous les peuples circonvoisins, monarque de toute Albion et des rois des îles[3]. On nous assure que les princes des Écossais et des Bretons le servaient comme vassaux[4] ; et, s'il en faut croire une de ses chartes, toutes les îles situées entre la Bretagne et la Norwége, la ville de Dublin et la

1. *Leg. sax.* 80, 82. Ælfère était ealdorman des Danois du nord de la Mercie ; Ægilwin ou Aylwin, de ceux de l'Est-Anglie.

2. Malm. 33. Sim. 160. Mailros, 150. Ces écrivains portent le nombre des vaisseaux à 3600. Ce nombre me paraît énorme. J'ai retranché un zéro.

3. Ing. 42, 46, 47. Bed. *App.* 776.

4. Hunt. 204. Sim. 159. West. 192.

plus grande partie de l'Irlande, s'étaient soumises à son autorité[1]. Au lieu du tribut que ses prédécesseurs avaient imposé aux Gallois, il exigea un présent annuel de trois cents têtes de loups; et cet expédient fut si efficace qu'en quatre ans cette race d'animaux féroces fut entièrement extirpée[2]. Sur l'invitation d'Alfsi, évêque de Durham, et des deux comtes de Northumbrie, Kenneth, roi d'Écosse, vint visiter Edgar à Londres. [A. D. 971.] Il reçut du monarque anglais de riches présents, des soieries, des bagues, des pierres précieuses et cent onces d'or pur; mais le principal objet de son voyage était de solliciter comme une faveur ou de demander comme un droit la cession de la province de Lothian. Elle appartenait anciennement aux rois northumbres, qui avaient poussé leurs conquêtes et leurs colonies jusqu'au frith de Forth[3]; mais la proximité des Écossais l'exposait à de fréquentes incursions, et sa distance du siége actuel du gouvernement la rendait improductive pour le trésor royal. Edgar en référa à ses ministres, que la pauvreté et l'éloignement de cette province engagèrent à se prononcer en faveur de Kenneth. Le Lothian fut transféré à la couronne d'Écosse, à la condition que ses habitants pourraient garder leur langue, leurs lois et leurs coutumes[4]; et le prince écossais obtint en outre la concession de douze manoirs situés dans différentes parties de l'Angleterre, pour son usage toutes les fois qu'il viendrait rendre hommage au bretwalda saxon.

Dans l'administration intérieure, Edgar donna des exemples dignes de l'imitation des rois à venir. Il passait habituellement les mois d'hiver à parcourir les différents comtés, réformant partout les abus, s'enquérant de la conduite des magistrats et écoutant les plaintes du peuple. Il désirait ardemment que le pauvre obtînt la même justice que le riche. Par son autorité, les dissensions de famille cessèrent, et l'on fut obligé de soumettre ses querelles à la décision des tribunaux légalement institués. Il rendit à la monnaie le poids et la pureté voulus, fit punir de l'exil les malfaiteurs convaincus de délits graves, et éteignit presque le crime de vol par sa vigilance à faire poursuivre le coupable, et par les en-

1. Dugdale, I, 140.

2 Malm. 32. Carad. 56.

3. Bède, en parlant d'Abercorn, dit : « In monasterio Æbercurnig, posito quidem in regione Anglorum, sed in vicinia freti, quod Anglorum terras Pictorumque disterminat. » Bed. IV, 26.

4. Walling, 545. West. 193. Ceci n'explique-t-il pas suffisamment la prééminence de la langue anglaise dans les basses-terres de l'Écosse! La présence de Kenneth à Londres est attestée par sa souscription à une charte dans le Monasticon, I, 27.

traves que mirent nos lois au transfert des objets dérobés[1]. Les habitants de Thanet étaient depuis long-temps adonnés à la piraterie. En 969, ils pillèrent plusieurs vaisseaux marchands qui venaient d'York; mais l'ealdorman de Kent, par ordre du roi, entra aussitôt dans l'île, pilla le pays et pendit les plus coupables : un des nombreux cas d'exécution militaire que, dans ce siècle, l'état de la société et l'imperfection des formes judiciaires rendaient peut-être nécessaires[2].

La tranquillité du règne d'Edouard, sa suprématie incontestée sur les princes voisins et son attention au bien-être du peuple ont contribué à jeter du lustre sur sa mémoire. La réformation de l'Église, entreprise par les prélats et effectuée à l'aide de son autorité, quoiqu'elle ait reçu l'adhésion de ses contemporains, a été frappée par les écrivains modernes d'une censure imméritée. L'invasion danoise avait relâché les liens de la discipline ecclésiastique et dissous le plus grand nombre des établissements monastiques et cléricaux. Les monastères les plus opulents avaient été mis en ruines par la rapacité des barbares; et leurs terres, restées sans propriétaires, avaient été saisies par la couronne ou partagées entre les thanes les plus voisins et les plus puissants. Sous les rois précédents, on avait fait des efforts pour restaurer l'ordre monastique; mais ils avaient été infructueux. Les grands propriétaires, maintenant en possession de ses anciens revenus, nourrissaient des préventions contre lui; même le monastère d'Ethelingey, qu'Alfred avait peuplé de moines étrangers, avait été déserté peu à peu; et les deux abbayes de Glastonbury et d'Abingdon, dues au zèle de Dunstan, avaient été dissoutes par le ressentiment d'Edwy. L'ordre clérical était plus heureux : quoique bouleversé et méconnaissable, il avait survécu à la tempête. Mais les partisans de l'austérité religieuse, lorsqu'ils comparaient le clergé de nos jours avec le clergé des anciens temps, voyaient dans sa conduite beaucoup à déplorer et à corriger. Autrefois les prêtres vivaient en communauté sous des règles particulières, et leur exclusion des affaires temporelles assurait le fidèle accomplissement de leurs fonctions spirituelles. Mais pendant les guerres danoises ils avaient été dispersés dans leurs familles, s'étaient partagé les revenus de leurs églises respectives, et, faisant remplir leurs devoirs par d'autres, ils se livraient aux plaisirs et à la dis-

1. *Leg. sax.* 77, 80. Ms. Cleop. 79. Obs. 110. *Chron. sax.* 116. Malros, 150 Malm. 32, 33.

2. *Chron. sax.* 121. West. 192 « Non ut hostis insaniens, sed ut rex malo mala puniens. » Hunt. 204.

sipation des laïques. Mais ce qui choqua particulièrement les plus dévots, ce fut leur mariage. Il est très-certain que pendant les deux premiers siècles de l'église saxonne, la profession de célibat était requise de tout ecclésiastique arrivé aux ordres de prêtre, de diacre ou de sous-diacre[1]; mais au milieu des horreurs des invasions successives, les injonctions des canons avaient été négligées ou méprisées, et, en mainte occasion, la nécessité avait forcé les prélats à ordonner, pour remplir les fonctions cléricales, des personnes déjà engagées dans l'état de mariage. Des causes semblables avaient produit de semblables effets dans les provinces maritimes de la Gaule, et Dunstan avait été témoin, durant son exil, des heureux efforts de l'abbé Gérard pour rétablir l'ancienne discipline dans les églises de Flandre[2]. Animé par son exemple, le métropolitain fit un premier essai pour relever de leurs ruines les établissements monastiques, et ses travaux furent secondés avec zèle par deux actifs coopérateurs, les évêques Oswald et Ethelwold. Le premier gouvernait l'église de Worcester; le second, son disciple favori, avait été placé, à sa demande, sur le siége de Winchester. Ils décidèrent Edgar à leur vendre ou octroyer les terres des monastères qui étaient échues à la couronne; et de celles qui étaient dans les mains des particuliers, une partie fut recouvrée par achat, et plus encore par l'abandon volontaire des possesseurs. On ne fut pas long-temps à trouver des personnes prêtes à embrasser un institut recommandé par les prélats et sanctionné par le roi : aussitôt que les bâtiments étaient construits, ils se remplissaient de colonies de moines et de novices, et en peu d'années les grandes abbayes d'Ely, de Péterborough, de Thorney et de Malmsbury sortirent de leurs cendres et recouvrèrent l'opulence et la splendeur dont elles jouissaient autrefois.

Le premier soin du métropolitain fut ensuite la réforme des membres les plus dissolus du clergé, principalement dans les deux diocèses de Winchester et de Worcester. A cet effet, on obtint de Rome une commission, et une loi fut rendue d'après laquelle tout prêtre, diacre ou sous-diacre qui ne vivrait pas chastement serait expulsé de son bénéfice[3]. [A. D. 964.] Oswald, dont le zèle était tempéré par la douceur, convertit bientôt les chanoines de sa cathédrale et de Winchelcomb en communautés de moines. Ethel-

1. Bed. I, 27; v, 21. Wilk. *Con.* p. 112, 133, 134, 136.

2. *Vita S. Gerar. sæc.* v. Bened. p. 272.

3. Eadmer, 200. Wilk. *Con.* 239, 247. J'ai omis le célèbre discours attribué à Edgar dans cette occasion, parce que c'est probablement une déclamation composée par quelque rhéteur.

wold rencontra une résistance plus opiniâtre, et après un délai considérable fut obligé de recourir au magistrat civil. Armé de l'autorité royale, il transféra successivement les prébendiers vieux et nouveaux à d'autres places qu'il leur avait préparées dans son diocèse, et leur substitua des moines qu'il avait tirés de son couvent favori d'Abingdon. Rien alors n'arrêta plus les progrès du monachisme. L'ardeur des prélats avait gagné les laïques : plusieurs opulents seigneurs érigèrent des monastères dans leurs domaines, et le roi se glorifia publiquement de ce que cet ordre, qui à son avénement était presque éteint, comptait près de cinquante abbayes établies sous son règne [1].

Edgar mettait son orgueil à déployer son opulence et son autorité, à être entouré de prélats, de nobles et de princes, ses vassaux, et à leur distribuer des présents de plus ou moins de valeur en proportion de leurs rangs respectifs. On sera donc surpris qu'un prince de ce caractère, vivant à une époque où l'on attachait tant d'importance à l'onction royale, ait laissé passer treize années de son règne avant de se faire couronner; et il n'est pas moins extraordinaire que des nombreux historiens qui relatent cette circonstance, pas un n'ait cru devoir en donner la raison. La cérémonie s'accomplit enfin à Bath avec la solennité d'usage et en présence d'un immense concours de spectateurs (11 mai 973). De là il monta à bord de la flotte, et après une longue course il se rendit à Chester pour recevoir l'hommage de huit princes : Kenneth, roi d'Ecosse; son fils Malcolm, roi de Cumberland; Mac-Orric, roi d'Anglesey et des îles; Jukil, roi de Westmoreland; Jago, roi de Galloway, et Howel, Dyfnwal et Griffith, rois de Galles. La cérémonie s'ouvrit par une brillante procession sur la Dee. Edgar, en entrant dans sa barque, s'assit au gouvernail, et les rois vassaux prenant les rames le menèrent à l'église de Saint-Jean-Baptiste; les prélats et les thanes suivaient dans leurs barques, tandis que les rives étaient garnies de spectateurs et que l'air retentissait d'acclamations. A son retour, il fit, dit-on, cette remarque à ceux qui l'entouraient : « Mes successeurs pourront se croire des rois quand ils pourront se faire servir par un nombre égal de princes [2]. »

1. *Chron. sax.* 117. Ingulf. 45. 47. Osbern, 111. Wolstan, *Vita Ethelwoldi*, 614. Edd. 200. *Hist. Rames.* 400. La règle observée dans tous ces monastères était celle de saint Benoît, avec l'addition de quelques coutumes nationales (*Apost. Bened. epp. p.* 3, p. 80). Les moines bénédictins furent d'abord introduits chez les Northumbres en 661 (Edd. *Vita Wilf.* xiv), chez les West-Saxons en 675 (Malm. *De Pont.* v, 344, 353, 356), et chez les Merciens en 709 (Wilk. *Con.* p. 71).

2. *Chron. sax.* 121. Mailros, 150. Flor. 607. West. 192.

Edgar n'eut heureusement aucune occasion d'acquérir de la gloire militaire; mais il prouva, dit-on, en une circonstance, qu'il ne manquait pas de courage personnel. Kenneth, faisait allusion à ses formes chétives et à sa petite taille, avait dit que c'était une honte pour tant de braves d'obéir à un nain. Ces paroles furent rapportées au roi, qui, dissimulant sa colère, conduisit Kenneth dans un bois voisin, et lui dit de tirer l'épée, afin d'apprendre lequel des deux était fait pour commander à l'autre. Le roi d'Écosse fit des excuses de cette plaisanterie et désarma son ressentiment [1].

Edgar ne vécut que deux ans après son couronnement et mourut en 975 [2]. Comme les autres princes de sa famille, il se maria de très-bonne heure. Sa première femme, Elflède-la-Belle, ne survécut que deux ans à leur union, et lui laissa un fils, Edouard, qui lui succéda. De sa seconde femme Elfride, fille d'Ordgar, comte de Devonshire, il eut deux fils : Edmond, qui mourut en bas âge, et Ethelred, qui monta sur le trône après l'assassinat d'Edouard. La plupart des écrivains se sont contentés de nous dire que le roi épousa Elfride après la mort d'Ethelwold, son premier mari; mais Malmsbury, sur la foi d'une ancienne ballade, nous a transmis une anecdote inventée probablement par les ennemis du roi. D'après ce récit, Elfride était, comme doivent l'être toutes les héroïnes de roman, d'une beauté et d'un mérite incomparables. Edgar chargea Ethelwold, fils de son père nourricier Athelstan, et son ministre favori, de visiter Ordgar et de lui dire ce qu'il pensait de la fille du comte. Le cœur de l'ealdorman fut captivé. Il oublia son devoir, courtisa et épousa Elfride, et à son retour informa son maître que, quoiqu'elle eût pût faire l'ornement de la maison d'un sujet, elle ne convenait point à la splendeur d'un trône. Mais le secret fut promptement trahi : il parvint aux oreilles du roi, et il annonça à son favori stupéfait qu'il était dans l'intention de rendre visite à l'épousée. Ethelwold alors eut recours aux larmes et aux prières

1. Malm. 32.

2. *Chron. sax.* 122. La Chronique a conservé certaines parties des poèmes faits à cette occasion. J'offrirai à la curiosité du lecteur une traduction littérale de quelques passages : « Ici finit ses joies terrestres Edgar, roi d'Angleterre; et il choisit la lumière d'un autre monde, beau et heureux. Ici mourut Edgar, le souverain des Angles, la joie des West-Saxons, le défenseur des Merciens. Il était connu au loin chez bien des nations. Les rois de par delà les bains de l'oiseau de mer le révéraient partout; ils s'inclinaient devant le roi comme devant un de leurs parents. Il n'était pas de flotte assez orgueilleuse, il n'était pas d'armée assez forte pour chercher leur nourriture en Angleterre tandis que ce noble roi gouvernait le royaume. Il fit honneur à Dieu, il aima la loi de Dieu, il conserva la paix du peuple, le meilleur de tous les rois qui sont restés dans la mémoire de l'homme. Et Dieu était son soutien; et les rois et les comtes s'inclinaient devant lui; et ils obéissaient à sa volonté; et sans combat il gouvernait tout comme il voulait. » P. 116, 122.

Il découvrit à sa femme tout ce qui s'était passé, et la conjura de cacher sa beauté aux yeux du roi. Mais Elfride avait déjà cessé de l'aimer, et elle ne vit en lui qu'un ennemi qui l'avait privée de la couronne. Elle reçut le roi dans les plus brillants atours, et employa tous les moyens possibles d'attirer son attention et de captiver son cœur. Edgar se retira, convaincu de la perfidie de son ami et de la beauté supérieure de la dame. Il déguisa quelque temps ses intentions; mais il saisit le moment où ils chassaient ensemble dans la forêt de Wherwell pour passer sa lance au travers du corps d'Ethelwold. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'il épousa la veuve [1].

Je n'aurais pas cité cette anecdote, si improbable en elle-même, et fondée sur un témoignage si suspect, n'était qu'elle a trouvé place dans la plupart de nos histoires modernes. Il en est une autre plus authentique qui attribue à Edgar le viol de Wulfrith, jeune fille élevée dans le couvent de Wilton, et qui, pour échapper à sa poursuite, s'était couverte du voile de l'une des sœurs. Elle lui donna une fille, Édith, par la suite abbesse de Wilton. Pour cette faute, le roi fut sévèrement réprimandé par l'archevêque, et soumis à une pénitence de sept années [2].

EDOUARD-LE-MARTYR.

[A. D. 975.] Ce fut un malheur que les deux fils d'Edgar fussent enfants à l'époque de la mort de leur père. Edouard avait atteint sa treizième année, Ethelred seulement sa septième. Il ne pouvait y avoir de doute sur les titres d'Edouard à la couronne : son droit de primogéniture, le testament de son père et l'extrême jeunesse de son frère, tout plaidait en sa faveur. Cependant un parti mit opposition à son avénement, objectant contre son caractère qu'il était dur et cruel, et contre sa naissance qu'il était né avant que son père et sa mère eussent été couronnés [3]. A la tête de cette faction était Elfride, dont l'ambition espérait obtenir le sceptre pour son propre fils, et qui, pour accroître son influence, se proclamait ouvertement la protectrice des ecclésiastiques

1. Malm. 33. La même histoire est racontée, avec quelques variantes, par Brompton (866). J'en rapporterai l'origine à l'époque où Elfride devint l'objet de l'exécration publique à cause du meurtre d'Edouard. Malmsbury, au même endroit et sans meilleure autorité, nous rapporte une autre anecdote d'une dame d'Andover, qui, pour sauver la chasteté de sa fille, lui substitua la plus belle de ses esclaves. Le lendemain matin, le roi découvrit la ruse, donna à cette femme sa liberté, et l'éleva à un rang supérieur à celui de son ancienne maîtresse. Id. 33.

2. Osbern, 111. Ead. 218. Malm. 33, ajoute : « Certum est non tunc sanctimonialem fuisse. » Osbern nous dit que le roi fut couronné en 975, parce que sa pénitence était alors finie. Mais sept ans n'en sont pas treize.

3. Osbern, 113. Eadmer, 220.

dépossédés. Les prétentions d'Ethelred furent épousées par eux, par leurs nombreux partisans, et en particulier par Alfère, le puissant comte de Mercie; tandis que, d'autre part, tous les prélats et les comtes d'Essex et d'Est-Anglie défendaient avec une égale opiniâtreté les droits plus légitimes d'Edouard. Le différend menaçait d'envelopper la nation dans les horreurs de la guerre civile. Alfère arracha aux moines leurs nouveaux établissements en Mercie; Oslac de Northumbrie fut forcé à l'exil par ses ennemis; et Alfwin et Alfwold armèrent les Est-Angles pour leur propre défense. A la fin il se tint une assemblée générale du witan; et Dunstan prouva si victorieusement le droit d'Edouard que celui-ci fut élu roi sans plus d'opposition, et couronné avec la solennité d'usage[1].

Le jeune prince ne porta pas le sceptre quatre ans. Sa constitution et ses vertus promettaient un règne long et prospère : l'ambition d'Elfrid abrégea ses jours et détruisit les espérances de ses sujets. Un matin qu'il chassait, il s'arrêta au château de Corfe, dans le Dorsetshire, résidence de sa belle-mère. Tandis que le prince, sans défiance, buvait à cheval une coupe d'hydromel, il fut frappé au ventre par un assassin. Aussitôt il piqua des deux; mais ses entrailles sortant de sa blessure, il perdit les arçons, et fut traîné par son cheval, le pied pris dans l'étrier. Ses domestiques, ayant suivi la trace de son sang, le trouvèrent sans vie et l'enterrèrent secrètement à Wareham (18 mars 978). Quelques années plus tard, Dunstan et Alfère prirent ses restes et les inhumèrent avec une magnificence royale à Shaftsbury[2].

Ce fut sous son règne qu'arriva à Calne la catastrophe tragique qui a fourni aux écrivains modernes le prétexte d'accuser le primat d'impiété et de meurtre. S'il en faut croire leurs récits, Dunstan eut l'impudence de fabriquer un miracle en faveur des moines. Par ses ordres, le plancher de la chambre destinée à contenir les membres du conseil fut détaché du mur; durant la délibération les appuis temporaires furent enlevés, et tandis que le primat était en sûreté sur son siége élevé, le reste de l'assemblée fut précipité sur le sol. Mais si nous dépouillons le fait réel de ses embellissements modernes, il se réduira à ceci, que le plancher s'enfonça sous le poids de la foule entassée; que l'archevêque eut le bonheur de se soutenir sur une poutre, et que, des assistants, quelques-uns furent tués et beaucoup blessés dans la chute[3]. Au-

1. *Chron. sax.* 123. Mailros, 151. Ingulf, 54. *Hist. Rames.* 412, 413. Malm. 33.
2. *Chron. sax.* 124, 125. Ing. 54. Malm. 34. Langtoft, p. 628; edit. Hearne.
3. *Chron. sax.* 124. Malm. 84. Flor. 608. Hunt. 204. Mailros, 151. J'ai omis le

cun ancien historien n'en a su davantage . le complot et le but attribués à Dunstan sont des fictions d'écrivains plus modernes.

ETHELRED.

[A. D. 978.] Elfride recueillit alors le fruit de ses crimes et de son ambition. Edouard mort, il ne restait qu'un prince du sang royal; et l'absence d'autres prétendants força les prélats et les thanes, quoique avec beaucoup de répugnance, à donner la couronne au fils de la meurtrière[1]. La cérémonie eut lieu à Kingston, le dimanche apres Pâques (14 avril 978); et le serment suivant est celui que l'archevêque Dunstan fit prêter au roi avant le couronnement : « Au nom de la très-sainte Trinité, je promets, premièrement, que l'Église de Dieu et tout le peuple chrétien jouiront d'une véritable paix sous mon gouvernement; deuxièmement, que j'interdirai toute espèce de rapine aux hommes de toute condition; troisiémement, que dans tous les jugements je ferai en sorte que l'équité soit unie à la miséricorde, afin que le Dieu très-clément, dans sa miséricorde éternelle, nous pardonne à tous. Amen[2]. »

Ethelred n'avait que dix ans; il était beau de sa personne et aimable de caractère. Mais son énergie avait été brisée par la violence et la barbarie de sa mère. Lorsqu'il pleura la mort prématurée d'Edouard, elle considéra ses larmes comme un reproche, et le punit si sévèrement que l'on crut sa vie en danger. Mais à mesure qu'il avança en âge, elle perdit peu à peu son influence, et elle finit par faire ses adieux à la cour, et bâtit les deux monastères d'Ambresbury et de Whorwell. Elle passa le reste de ses jours dans l'un d'eux, pleurant sa conduite passée, et s'efforçant d'expier, par la publicité de son repentir, le scandale qu'elle avait donné[3].

miracle du crucifix parlant à Winchester, ainsi que le combat nocturne de Dunstan avec le diable, que les écrivains modernes ont comptés au nombre des artifices imaginés par l'archevêque. Ma raison est qu'ils furent inconnus à ses anciens biographes. Il en est question, il est vrai, dans Osbern et Eadmer; mais il est évident que ces deux écrivains compilaient les mêmes matériaux, qui étaient, comme nous l'apprend Osbern, p. 83, des documents anglo-saxons qu'on croyait des traditions d'originaux latins consumés dans le grand incendie de Canterbury, et qui, comme l'ajoute Eadmer, p. 211, furent repoussés par quelques critiques comme en opposition sur plusieurs points avec des faits historiques connus. Des matériaux de cette nature ne peuvent mériter créance que lorsqu'ils sont appuyés par un témoignage plus ancien.

1. Une faible tentative fut faite pour élever une opposition en faveur d'Edith, fille naturelle d'Edgar et de Wulfrith. Elle rejeta elle-même cette offre. *Vita S. Eadgithæ, in Act. SS. Bened.* p. 638.

2. Hick, *Gram. Præf.* Ms. Claud. A. 3. C'est en substance le même serment que prêtaient depuis long-temps les rois chrétiens chez les nations du Nord. Voyez Martene, II, 188, 197, 199, 211.

3. Malm. 34. West. *ad ann.* 978,

Le règne de son fils fut long et malheureux. Quoique innocent du meurtre d'Edouard, il en recueillait le bénéfice ; et, en conséquence, il paraissait sur le trône souillé du sang d'un frère plus âgé et inoffensif. Même dans sa jeunesse il ne posséda point l'affection de ses sujets ; homme fait, il encourut leur haine par son apathie pour leurs souffrances, son dégoût des affaires et son amour immodéré du plaisir. Les pirates du Nord, qui depuis long-temps respectaient les côtes d'Angleterre, s'aperçurent bientôt des embarras du royaume. Les déprédations du dernier siècle se renouvelèrent avec plus de succès encore ; et, comme si le ciel eût conspiré avec les hommes pour venger le sang d'Edouard, les horreurs de l'invasion furent aggravées par plusieurs années de disette, par une maladie contagieuse parmi les bestiaux, et par une dyssenterie des plus funestes à l'espèce humaine. Il serait difficile de choisir, dans l'histoire d'Angleterre, une époque où la nation fut en proie à une multiplicité de calamités pareille à celle du règne prolongé d'Ethelred [1].

Le métier de pirate parmi les hommes du Nord avait reçu, dans le dernier siècle, bien des échecs considérables. La vigilance avec laquelle les côtes de Gaule et de Bretagne étaient gardées avait diminué les chances de succès : les plus riches aventuriers, voulant jouir du fruit de leur pillage, cherchaient à exciter chez leurs compatriotes le goût du travail ; et il s'était élevé des princes puissants qui, pour leur propre sécurité, travaillaient à détruire les déloyaux et féroces rois de la mer. Quelques chefs pourtant continuaient de suivre l'exemple de leurs pères ; et l'un de ces pirates se hasarda, en 980, à faire une descente près de Southampton. Sa témérité fut récompensée par un ample butin. Il renouvela sa tentative avec le même succès sur l'île de Thanet ; et, les années suivantes, les côtes de Cornwall et de Devonshire, puis l'île de Portland, et après elle Watchet dans le Somersetshire, furent successivement visitées et pillées par les barbares. Ce n'étaient, à la vérité, que des incursions momentanées. Elles tourmentaient sans pouvoir alarmer. [A. D. 991.] Mais en 991, un plus formidable armement, sous la conduite de Justin et de Gurthmund, réduisit Ipswich. De là les hommes du Nord s'avancèrent jusqu'à Malden à la rencontre de l'ealdorman Brithnod, qui avait jadis remporté une victoire éclatante au même lieu, et qu'ils défièrent une seconde fois au combat. Suivi des siens, Brithnod se hâta de marcher contre l'ennemi ; pendant quatorze jours il déjoua toutes leurs tentatives ; mais à la fin il fut cerné par des forces

1 *Chron. sax* 125. Ing. 55, 56. Malm. 34.

supérieures, et fut tué. Ethelred, pris au dépourvu et alarmé, consulta son witan; et, sur l'avis de Siric, successeur de Dunstan, il résolut d'acheter à prix d'argent le départ des envahisseurs. Les deux rois de la mer reçurent dix mille livres d'argent, et retournèrent en Danemarck, emportant la tête de Brithnod comme preuve de leur victoire et de leur vengeance [1].

Cette lâche mesure eut les plus funestes conséquences. On allégua en sa faveur que c'était le moyen le moins dispendieux d'éloigner les envahisseurs, et qu'elle était sanctionnée par l'exemple des anciens rois, tant en Angleterre qu'en Gaule; mais on aurait dû aussi se souvenir qu'elle avait toujours servi à donner aux Danois une plus haute idée de leur force, et les avait engagés à renouveler fréquemment leurs visites. [A. D. 992.] L'année suivante, le witena-gemot adopta une plus sage politique, et une flotte nombreuse fut rassemblée à Londres sous les ordres de deux ealdormen et de deux prélats. Mais l'un des premiers était un traître secrètement ligué avec les hommes du Nord. Elfric, qui avait succédé à son père dans le gouvernement de Mercie, en avait été privé par sa faute, et l'avait recouvré par l'influence de ses amis. Revêtu d'un commandement supérieur, il fut chargé de surprendre l'escadre danoise, qui était à l'ancre en pleine sécurité; mais il s'aboucha avec les ennemis dans la soirée, les informa du danger qui les menaçait, et les pressa de fuir immédiatement. Dans la poursuite, le vaisseau d'Elfric fut pris. Le traître lui-même eut le bonheur de s'échapper; mais, par les ordres d'Ethelred, on arracha les yeux à son fils Algar; soit que ce jeune homme fût complice de la trahison, soit que la vengeance poussât le roi à punir le crime du père sur son innocent rejeton [2].

L'année suivante, les Danois portèrent leurs armes du sud au nord de l'Angleterre. Bamborough fut enlevé d'assaut; les trois chefs nommés pour commander les habitants passèrent aux envahisseurs, et le rivage de chaque côté du Humber fut successivement ravagé par les barbares. Mais, en 994, parurent deux chefs nouveaux et plus puissants : Sweyn, roi de Danemarck, et Olave, roi de Norwége. [A. D. 994.] Le premier avait dû le trône au meurtre de son père, avait été deux fois chassé par les armes d'Eric de Suède, et avait deux fois recouvré ses États. Olave était fils de Tryggva, pirate de profession, qui avait, à plusieurs reprises, visité et pillé les côtes d'Irlande, de Bretagne et de Normandie. Des îles Scilly, où un ermite l'avait décidé à embrasser le

1. *Chron. sax.* 125, 126. *Hist. Elien.* 493, 494. Malm. 35
2 *Chron. sax.* 127. Malm 35. Flor

christianisme, il avait fait voile vers les Orcades, avait subjugué et converti les naturels par la logique de son glaive, et, à son arrivée à la côte de Norwége, avait été inopinément salué roi par les chefs qui avaient déposé Hacon-le-Mauvais. Une confédération fut formée entre les Danois et les Norwégiens, qui, avec quatre-vingt-quatorze vaisseaux, remontèrent la Tamise pour attaquer la ville de Londres. Ils furent repoussés avec une perte considérable; mais, pour se venger de cet échec, ils ravagèrent les comtés voisins d'Essex, de Kent, de Sussex et de Hampshire. La terreur et la défiance régnaient de nouveau dans les conseils d'Ethelred. Les envahisseurs avaient monté un corps de cavalerie pour porter leurs dévastations à une plus grande distance : le roi, qui n'osait pas rassembler une armée pour s'opposer à leurs excursions, leur offrit la somme de seize mille livres et des quartiers d'hiver à Southampton pour avoir la paix. Les conditions furent acceptées. Olave accompagna les prélats Elphége et Ethelward à Andover, reçut de l'évêque de Winchester le sacrement de la confirmation, et promit au roi de ne jamais tirer l'épée contre ses frères chrétiens. Sweyn, au départ de son allié, fut forcé de le suivre; mais jamais il ne pardonna au Norwégien ce qu'il considérait comme un manque de foi. Olave employa son temps à tâcher de convertir ses sujets; et, quelques années plus tard, il fut surpris en mer par Sweyn près de la petite île de Wollin. Hors d'état de lutter avec succès contre le nombre, et dédaignant de se rendre à son ennemi, il termina ce combat inégal en sautant de son vaisseau dans les vagues[1].

Dans le cours des quatre années suivantes, différentes parties de la côte furent dévastées à plusieurs reprises par les pirates. Enfin, en 998, Ethelred réussit à rassembler une flotte et une armée puissantes; mais les commandants, nous dit-on, étaient amis secrets des Danois, qui, avertis par eux, quittèrent le royaume, et firent voile vers l'embouchure de la Seine. Le roi, n'ayant pu rencontrer les hommes du Nord, mena ses troupes, l'année suivante, dans le Cumberland, qu'il dépeupla presque par ses ravages; tandis que sa flotte, que le mauvais temps empêchait de gagner le poste qui lui était assigné, faisait voile vers l'île de Man et désolait ce nid de pirates[2].

En 1001, les Danois revinrent de Normandie. Ils débarquèrent

1. *Chron. sax.* 127-129. Mail. 152. Sim. Dun. 163. Sax. Gram. 184, 189. Snorre, 222, 345.

2. *Chron. sax.* 120, 130. Mail. 153. Fordun assure que les Cumbriens avaient refusé de payer leur part du *Dane-gelt* (impôt pour les Danois). IV, 35.

dans le Hampshire, portèrent leurs dévastations jusqu'au canal de Bristol, et, revenant sur leurs pas, passèrent dans l'île de Wight. Dans cette expédition ils avaient livré et gagné deux batailles, et avaient réduit en cendres Waltham, Taunton, Pen, Clifton et plusieurs villes plus petites. Le roi ne put trouver de meilleur expédient que celui d'une rançon, et les barbares se retirèrent pour une somme de vingt-quatre mille livres[1].

[A. D. 1002.] Ethelred, dans sa dix-septième année, avait épousé Elflède, fille de l'ealdorman Thored; elle lui donna six fils et quatre filles. Après sa mort il obtint la main d'Emma, princesse normande, qui en se mariant prit le nom d'Elgive. Le roi et Richard, père d'Emma, avaient été ennemis antérieurement. L'origine de leur querelle est inconnue; mais Ethelred avait préparé une flotte pour envahir la Normandie, et Richard avait arrêté les trafiquants et pèlerins anglais dans ses États, en avait jeté un grand nombre en prison et condamné plusieurs à mort. Le pape Jean XV entreprit de réconcilier les deux princes, et son légat Léon, vice-évêque de Trèves, visita d'abord Ethelred et ensuite Richard. A sa requête, ils envoyèrent des commissaires à Rouen, lesquels arrêtèrent que toutes les anciennes causes de dissension seraient oubliées; qu'une paix perpétuelle subsisterait entre le roi d'Angleterre et le marquis de Normandie, leurs enfants nés et à naître, et tous leurs fidèles vassaux; que toute infraction à la paix serait réparée par une compensation satisfaisante, et qu'aucun des deux princes ne donnerait asile aux sujets ni aux ennemis de l'autre sans une permission écrite. Ce traité, le plus ancien qui existe entre un de nos rois et une puissance étrangère, est fait au nom du pape, et confirmé par les serments et marques d'un évêque et de deux thanes du côté d'Ethelred, et d'un évêque et de deux barons du côté de Richard[2]. L'union du roi avec une princesse normande était faite pour accroître cette amitié entre les deux nations, et s'assurer un puissant appui contre les Danois. Mais la conduite d'Ethelred détruisit ces espérances. A force de négligence et d'infidélités, il s'aliéna l'affection de la jeune reine, et provoqua le ressentiment de son beau-frère Richard II, qui avait succédé au duché de Normandie.

Emma était arrivée en Angleterre au printemps; mais les réjouissances à l'occasion du mariage étaient à peine terminées qu'Ethelred projeta et mit à exécution une mesure qui couvrira son

1. *Chron. sax.* 131, 132. Flor. 611.

2. Malm. 35, 36. West. 196. Le traité fut signé à Rouen le 1er mars 991. Richard était appelé indifféremment marquis, comte ou duc

nom d'une éternelle infamie. Il ordonna un massacre général des Danois, le même jour, dans chaque comté. A la fête de Saint Brice, le 13 novembre, ces malheureux sans méfiance furent saisis par la populace avec leurs femmes et leurs familles, et l'horreur du meurtre fut en maint endroit aggravée par tous les outrages et toute la barbarie que peut suggérer la haine nationale. A Londres, ils se réfugièrent dans les églises, et furent massacrés en foule au pied des autels. La plus illustre de ces victimes fut la sœur de Sweyn, Gunhilde, qui avait embrassé le christianisme et épousé Palig, homme du Nord naturalisé. Par les ordres de l'infâme Edric, favori du roi, ses enfants et son mari furent égorgés sous ses yeux. On prétend qu'à l'agonie elle prédit la rigoureuse vengeance que son frère exercerait un jour contre celui qui avait ordonné le meurtre et contre ceux qui l'avaient exécuté[1].

Le motif de cette sanglante tragédie et son degré d'extension nous sont inconnus. Elle ne pouvait comprendre tous les individus originaires du Nord, ou bien elle eût enlevé un tiers de la population. Mais outre les descendants des Danois qui s'étaient établis en Angleterre environ un siècle auparavant, il y avait beaucoup d'hommes du Nord incorporés aux indigènes sous les règnes précédents : car c'était une coutume favorite de nos rois de montrer leur générosité en donnant aux étrangers des terres pour prix de leurs services, et depuis peu ils avaient eu pour politique de prendre à leur solde les aventuriers du Nord. Ceci est compté parmi les principales erreurs d'Edgar, et on a la preuve qu'Ethelred avait suivi le dangereux exemple de son père. Selon toute probabilité, l'ordre royal ne s'adressait qu'à cette classe de Danois. C'était à leurs trahisons multipliées que les indigènes avaient coutume d'attribuer les succès des envahisseurs; et cette accusation avait été confirmée dans la dernière campagne par la conduite de Palig, qui, bien qu'il eût juré fidélité à Ethelred, et reçu de lui un domaine de prince, avait, au mépris de son serment, combattu sous la bannière de ses anciens compatriotes. De là vint peut-être que le roi, instruit par l'expérience, ne se fia plus à leur loyauté, et que, ne se pouvant délivrer d'eux par d'autres moyens, il eut recours à la révoltante ressource de l'assassinat.

Sweyn, quoi qu'il en soit, ne fut pas lent à venger leur sort. Par suite de la négligence ou de la perfidie d'Hugo, gouverneur normand nommé par Emma, il s'empara d'Exeter, et de là répandit ses barbares au cœur du Wiltshire. [A. D. 1003.] Une armée nombreuse avait été rassemblée pour s'opposer à lui, sous les or-

1. Malm. 35. Hunt. 206, West. 200, 201.

dres d'Elfric, qui avait refait sa paix avec le roi ; mais le vieux traître, par une maladie simulée, paralysa les efforts de ses troupes, et Sweyn se livra, sans être inquiété, au pillage et à la vengeance. Pendant quatre ans l'Angleterre présenta le déplorable spectacle d'une noblesse divisée par les factions, la trahison et le meurtre, d'un roi au-dessous des devoirs de sa position, et d'un peuple jouet d'un ennemi exaspéré et vindicatif. Si l'hiver faisait trêve aux horreurs de la guerre, les barbares étaient toujours prêts à recommencer leurs dévastations au printemps ; si une mauvaise récolte les forçait de se retirer pour quelque temps, ils reparaissaient exactement à la moisson suivante. Chaque comté était successivement le théâtre de leurs ravages, et les indigènes qui tombaient dans leurs mains subissaient tous les genres d'outrages, de tortures et de mort. Chaque village, ville et cité étaient invariablement abandonnés aux flammes. Il y eut, sans doute, des cas où le désespoir des habitants infligea un rude châtiment aux envahisseurs ; mais toutes les fois que les armées anglaises se hasardaient à leur tenir tête en rase campagne, elles étaient mises en déroute avec le plus effroyable carnage. A la fin, en 1007, Sweyn, rassasié de vengeance, consentit à la paix pour la somme de trente-six mille livres d'argent.

Les sommes énormes données à plusieurs reprises aux Danois n'avaient jamais acheté qu'une cessation temporaire d'hostilités, et on finit par reconnaître que les richesses de la nation seraient plus utilement employées à pourvoir à sa défense qu'à stimuler la rapacité de ses ennemis [1]. Il fut décidé dans le witena-gemot qu'on équiperait une flotte formidable, et qu'on armerait les marins au moyen d'une taxe sur tous les propriétaires fonciers du royaume, et dans la proportion d'un vaisseau par trois cent dix hides et d'un casque et d'une cuirasse par huit hides. L'année suivante, l'armement le plus nombreux qui eût jamais paru dans la Manche se réunit à Sandwich. Ethelred, accompagné de ses principaux thanes, vint lui-même à bord, et tous les cœurs battirent de l'espérance de la victoire. Mais cette agréable attente se changea bientôt en méfiance et en désunion. Brihtric, frère d'Edric, nommé depuis peu comte de Mercie, accusa de trahison Wulfnoth, l'infant (*child*) des Saxons méridionaux. Ce chef, soit conscience de son crime, soit indignation du reproche, se sépara de la flotte avec vingt vaisseaux, et embrassa la profession de roi de la mer. Brihtric, avec quatre-vingts voiles, entreprit de le ramener « mort ou vif ; » mais son escadre fut jetée à la côte par une tempête fu-

1 *Chron sax.* 133-136.

rieuse, et tous les navires furent brûlés par les gens de Wulfnoth. Ce désastre augmenta la confusion des conseils du roi ; les soupçons les moins fondés furent accueillis ; Ethelred revint à terre en toute hâte ; et les marins, abandonnés de leurs capitaines, remontèrent la Tamise[1]. Le départ des Anglais fut le signal de la réapparition de la flotte danoise. [A. D. 1009.] Elle n'était plus commandée par Sweyn, qui feignait d'observer ses stipulations récentes ; mais il avait secrètement permis à Thurchil de venger la mort de son frère, qui avait péri dans une précédente expédition[2]. Pendant trois années Thurchil porta l'incendie et la désolation dans différentes parties du royaume. La première, il ravagea les comtés du Sud ; la seconde, il pénétra, par l'Est-Anglie, dans les marais qui avaient jusque-là offert un sûr asile aux indigènes ; la troisième, il assiégea et détruisit l'importante cité de Canterbury. [A. D. 1011.] Le siége durait depuis vingt jours, lorsque le traître Ælmer mit le feu à un certain nombre de maisons ; et, tandis que les habitants étaient occupés à éteindre les flammes, les hommes du Nord forcèrent un des postes et se précipitèrent dans la ville. L'archevêque Elphége, vénérable par son âge et par ses vertus, se jeta au milieu du carnage et supplia les barbares d'épargner les habitants. Il fut saisi, lié et traîné pour être témoin du sort de sa cathédrale, dans laquelle étaient réunis les moines et le clergé, les femmes et les enfants. Une pile de bois avait été dressée contre la muraille : le feu y fut mis avec des cris de triomphe ; les flammes atteignirent promptement le toit, et à mesure que le plomb fondu et les charpentes qui tombaient forçaient les fugitifs de quitter leur retraite, ils furent successivement massacrés sous les yeux du primat. Le soir, les Danois comptèrent huit cents captifs ; sept mille hommes, outre les femmes et les enfants, avaient péri dans le sac de la cité. La vie d'Elphége fut épargnée pendant plusieurs semaines dans l'espoir qu'on pourrait le décider à payer une rançon de trois mille livres ; mais le vieillard refusa de solliciter l'assistance de ses amis ou du clergé, et fut mis à mort le samedi après Pâques, au moment où il s'efforçait d'inspirer à ses vainqueurs du respect pour les doctrines du christianisme. [A. D. 1012.] Enfin Thurchil, après avoir ravagé la plus grande partie de treize comtés, vendit son amitié et ses services à Ethelred pour la somme de quarante-huit mille livres. Plusieurs de ses compagnons acceptèrent des établissements dans l'île, et les ma-

1. *Chron. sax.* 137.

2. Encom. *Emmæ ;* edit. Maseres, p. 7. « Licentia accepta ut fratrem suum inibi nterfectum ulcisceretur. » Ditmar, *apud* Bouquet, x, 134.

rins de quarante-cinq vaisseaux prêtèrent foi et hommage au monarque [1].

Le lecteur peut s'arrêter ici pour jeter la vue sur cette contrée déchue et condamnée. Les indigènes ne s'étaient pas soumis à leur sort sans résistance; mais de nombreuses trahisons et des défaites accumulées avaient énervé leur courage, tandis que des victoires multipliées avaient inspiré aux Danois l'idée qu'ils étaient invincibles. De bonnes autorités nous assurent qu'un homme du Nord était considéré comme valant dix Anglais [2]. Aussi nous rencontrons peu d'exemples de défenses couronnées de succès, excepté dans les villes fortifiées, qui étaient rarement réduites. Londres, quoique assiégée à plusieurs reprises, continuait de défier toute la puissance des envahisseurs [3]. Mais le pays ouvert était entièrement abandonné à leur merci; or, ils détruisaient systématiquement tout ce qu'ils ne pouvaient pas emporter, et réduisaient en cendres tous les monastères, les villages et les villes. En conséquence de ces ravages, les travaux de l'agriculture étaient interrompus ou abandonnés, et en quelques années la disette fut si grande que les Danois eux-mêmes furent obligés de quitter l'île pour chercher des provisions [4].

Ces calamités provenaient de la férocité des envahisseurs; d'autres doivent être attribuées à la turbulence et à l'insubordination des indigènes. Depuis la mort d'Edgar, la justice n'avait été que faiblement administrée; depuis peu le cours en était totalement suspendu. L'absence de punitions légales et la licence d'un état de guerre avaient laissé sans frein les passions des particuliers; les crimes les plus atroces se commettaient impunément, et l'on cherchait à s'indemniser de ses pertes par la spoliation de ses voisins. D'une part, les parents étaient vendus comme esclaves par leurs parents, les enfants au berceau par leurs pères et mères; de l'autre, les esclaves se soulevaient souvent, pillaient les propriétés de leurs maîtres, et ensuite passaient à l'ennemi [5]. Les thanes de chaque district adoptèrent enfin la politique générale de la nation. Au lieu de s'unir à leurs voisins contre l'ennemi commun, ils négocièrent pour leur propre sûreté; et moyennant une somme d'argent, ils renvoyèrent les barbares recommencer les

1. *Chron. sax.* 141, 142. *Ang. Sac.* II, 135.
2. *Serm. Lupi apud* Hicks, 103.
3. *Chron. sax.* 138.
4. Ibid. 134.
5. *Serm. Lupi, apud* Hicks, *Diss. epis.* 99, 106. Langbeck, II, 464, 469.

mêmes ravages et extorquer des contributions semblables dans un autre comté [1].

C'est à cette époque qu'il faut aussi rapporter l'origine de la taxe directe et annuelle. Les sommes qu'Ethelred payait si fréquemment aux hommes du Nord étaient levées par un impôt sur la propriété foncière, lequel impôt ne cessa point avec la circonstance, mais fut conservé pendant des siècles, sous prétexte de pourvoir à la défense du royaume [2]. La répartition en fut d'abord faite avec une apparence d'équité; mais elle donna bientôt lieu à beaucoup d'extorsions, et conséquemment à beaucoup de misère. Partout où l'on savait qu'il existait de l'argent, il était exigé par les officiers du roi, et un premier payement était considéré comme une preuve suffisante de la possibilité d'en faire un second. Par ces exactions répétées jointes aux déprédations de l'ennemi, les propriétaires les plus opulents étaient souvent réduits à un état de pénurie. Le lecteur pourra s'en faire une idée sur un seul exemple. En 1005, Godric fut nommé abbé de Croyland ; et dans cette année et dans les sept autres qui suivirent, les taxes levées sur le monastère par le roi, l'ealdorman et les officiers inférieurs montèrent, l'une dans l'autre, à la somme annuelle de quatre cents marcs. En 1013, Sweyn pilla tous les manoirs qui appartenaient à l'abbaye; et des nuées d'indigènes, fuyant le fer des barbares, cherchèrent un asile à Croyland. Le bon vieillard les reçut à bras ouverts, les consola dans leur infortune, et leur promit de les soutenir aussi long-temps que ses moyens le permettraient. Il réserva le chœur et les cloîtres pour ses moines et ceux du voisinage, la nef de l'église fut assignée au clergé comme résidence; les laïques furent logés dans les autres chambres de l'abbaye, et les femmes et les enfants dans des constructions temporaires élevées dans le cimetière. La charité de Godric éveilla la rapacité de Sweyn. Sous peine de voir démolir le monastère, il ordonna à l'abbé de payer mille marcs à Lincoln à jour fixe; et, non content de cette somme, il en extorqua mille autres dans les trois mois suivants. A peine l'abbé eut-il satisfait à ces demandes, que les officiers d'Ethelred parurent. Ils accusèrent Godric d'être l'allié de Sweyn; le payement de la somme qu'on lui avait extorquée par la violence fut interprété comme un acte de trahison, et il fut forcé d'offrir au roi deux mille marcs pour recouvrer sa faveur. Las de ces procédés

1. *Chron. sax.* 134, 140, 141.

2. Hunting. v. f. 205. Il s'appelait *danegeld*, et devint un impôt foncier annuel de 12 *pence* par hide Le clergé en était exempt. *Leg. sax. Ed. Con.* XI, p. 193.

iniques, et réduit à un état de pauvreté, Godric, comme dernière ressource, implora la protection de Norman, puissant vassal de l'ealdorman Edric; et ce chef, en considération de la cession à lui faite pour le terme de cent ans d'un manoir considérable, se déclara protecteur de l'abbaye, et s'engagea à la défendre de son épée contre toute demande injuste [1].

Le bruit du succès de Thurchil et de son arrangement subséquent avec Ethelred était parvenu en Danemarck; et Sweyn, jaloux de la réputation aussi bien que de la fidélité de ce chef, appela tous ses vassaux sous son étendard, et proclama son intention d'entreprendre la conquête de l'Angleterre. [A. D. 1013.] La richesse de la flotte, et la magnificence encore plus grande de la galère royale, sont décrites dans des termes d'admiration par un écrivain contemporain; et nous ne refuserons pas de croire à son récit, si nous nous rappelons que le Danemarck avait été pendant des siècles le dépôt de bien des déprédations heureuses [2]. Sweyn fit voile vers Sandwich, échoua dans la tentative de corrompre les mercenaires danois, et dirigea sa course vers l'embouchure du Humber. A Gainsborough, il reçut successivement la soumission des Northumbres, des hommes de Lindesey, de ceux des Cinq-Bourgs, et des autres habitants du nord du Watling-Street. Il les incorpora en partie dans ses troupes, et leur commanda de le fournir de provisions et de chevaux. Comme la conquête était son but, il résolut d'extorquer par la terreur la soumission des Anglais du sud, et les ordres qu'il donna avant de se mettre en marche furent en harmonie avec la barbarie du chef et des soldats : c'était de ravager le pays ouvert, de piller les églises, de brûler les villes, et de passer tous les mâles au fil de l'épée [3]. Du Watling-Street à la Tamise ces instructions furent fidèlement observées. Les habitants d'Oxford apaisèrent sa fureur par des prières et des otages, leur exemple fut suivi par les citoyens de Winchester; et l'envahisseur, poussé par le vent du succès, accourut avec ses troupes sous les murs de Londres. Cette cité était défendue par Ethelred et Thurchil, dont les négociations, la politique et le courage déjouèrent les stratagèmes et les assauts de l'ennemi. Sweyn se consola de ce désappointement en renouvelant ses premières cruautés; et ayant marché lentement sur Bath, il se proclama roi d'Angleterre, manda à sa cour les thanes de

1. Ingul. 55, 57.

2. Encom. *Emmæ*; edit. Maseres, p. 9. Des girouettes, en forme d'oiseaux ou de dragons, étaient attachées aux mâts pour indiquer la direction du vent. Ibid.

3. Flor. 614. West. 201.

Wessex, de Mercie et de Northumberland, et les força de prêter foi et hommage au roi des Danois. Cette défection générale jeta l'alarme dans les murs de la métropole. La fidélité chancelante des habitants engagea le roi et Thurchil à se retirer à Greenwich avec la flotte, et l'autorité de l'envahisseur fut promptement établie dans Londres même. Dans cette occurrence, Ethelred céda au désespoir. Il laissa sa femme et ses enfants, avec cent quarante gardes à cheval, les recommanda à son beau-frère Richard, et partit clandestinement pour l'île de Wight avec quelques thanes et prélats qui étaient encore attachés à sa fortune. Il y resta caché jusqu'au moment où un messager d'Emma lui apporta l'offre d'un asile sûr en Normandie [1].

Les succès des chefs du Nord étaient souvent suivis de révolutions surprenantes; et leurs trônes, dont la terreur était la base la plus solide, étaient renversés au premier choc. Ce fut dans la seconde semaine de janvier qu'Ethelred s'enfuit d'Angleterre, et abandonna la couronne à son victorieux compétiteur [A. D. 1014]: dans la première semaine de février la mort inattendue de ce compétiteur rappela le roi fugitif, et rétablit son autorité. Sweyn avait choisi pour successeur son fils Canute, et les acclamations de l'armée avaient confirmé la volonté du monarque [2]. Mais les Anglais n'étant plus intimidés par le génie du conquérant, et jugeant le moment favorable pour recouvrer leur indépendance, invitèrent Ethelred à remonter sur le trône. Son fils Édouard eut à Londres une entrevue avec les thanes : il y fut convenu que le roi pardonnerait toutes les offenses passées, gouvernerait conformément aux lois, et, dans les occasions importantes, suivrait l'avis du grand conseil; et que les thanes, de leur côté, jureraient de soutenir son autorité, et de ne jamais se soumettre à un souverain danois. Ethelred, qui revint vers le milieu du carême, fut reçu avec enthousiasme, et conduisit aussitôt une armée contre l'ennemi dans le Lindesey. Canute ne put tenir tête aux forces supérieures des Anglais, et s'enfuit avec soixante vaisseaux, laissant ses alliés à la merci des vainqueurs. La contrée fut ravagée, et tous les habitants d'extraction danoise furent passés au fil de l'épée. Pour venger le sort de ses amis, Canute fit couper les oreilles, le nez et les mains aux otages qui avaient été remis à son père. Dans cet état de mutilation, les fils des plus nobles familles anglaises furent débarqués à Sandwich, comme gages des implacables représailles qui attendaient ceux qui s'étaient révoltés contre son autorité ou opposés à ses intérêts. De là il s'en retourna dans son pays [3].

1. *Chron. sax.* 143, 144. Malm. 39. West. 202.
2. Encom. *Emmæ*, p. 9.
3. *Chron. sax.* 145. Flor. 615. Hunt. 207.

On pouvait penser que les Anglais, délivrés de l'oppression de l'ennemi, auraient employé cet intervalle à se précautionner contre les dangers futurs. Mais la méfiance et la trahison continuaient de distraire leur attention et de diviser leurs conseils. Ethelred convoqua une assemblée du witan à Oxford; et sa première mesure fut une répétition, sur une plus petite échelle, du système de massacre dont il avait si cruellement souffert. [A. D. 1015.] Nombre de thanes d'origine danoise furent immolés à sa jalousie ou à sa vengeance; mais Sigeferth et Morcar, chefs des Sept-Bourgs, étaient trop puissants pour être attaqués ouvertement avec impunité. Dans de telles occasions, la politique du roi ne dédaignait pas le poignard de l'assassin. Les comtes, qui étaient sans soupçon, furent invités à un banquet par Edric, son favori; et au milieu du festin ils furent égorgés par une troupe d'hommes armés. Leur suite, alarmée du sort de ses maîtres, s'enfuit vers l'église de Saint-Frideswitha; repoussée des portes, elle chercha un refuge dans la tour; mais Ethelred, irrité qu'elle résistât, fit mettre le feu à l'édifice sacré, et eut la satisfaction de voir ses ennemis, réels ou supposés, périr dans l'embrasement. Une telle conduite n'était pas de nature à concilier l'estime, ni à assurer la fidélité. La suite prouva qu'il ne pouvait se faire obéir même de sa propre famille. Edmond, son fils aîné, lui demanda les possessions des deux comtes. Le père ayant refusé, le jeune prince se rendit en toute hâte à Malmsbury, épousa Algire, veuve de Sigeferth, que le roi avait confinée dans le monastère, gagna avec elle le Northumberland, et, par l'influence de sa femme, décida les habitants des Sept-Bourgs à le recevoir comme chef. Ethelred fut obligé d'acquiescer à cette insulte faite à son autorité [1].

Au commencement de l'hiver, Thurchil avait reçu 21,000 livres comme récompense de ses services passés; mais, soit que le caractère capricieux d'Ethelred lui fût suspect, soit qu'il craignît le ressentiment de son souverain naturel, il retourna avec neuf voiles en Danemarck, et obtint, après mainte sollicitation, son pardon de Canute. Les mille vaisseaux que, suivant les écrivains du Nord, ce prince avait rassemblés pour envahir l'Angleterre, sont réduits à deux cents par un historien contemporain; mais il décrit en termes pompeux la splendeur de leur équipe-

1. *Chron. sax.* 146. Malm. 39. Flor. 616. West. 202. Les Cinq-Bourgeois (*Fife-Burghers*), ou habitants des cinq bourgs de Leicester, Stamford, Derby, Nottingham et Lincoln, sont bien connus dans notre histoire. Mais quels étaient les Sept-Bourgeois (*Seven-Burghers*)? Probablement les mêmes, en y ajoutant Chester et York.

ment, et nous assure que parmi les guerriers qu'ils portaient il n'y en avait pas un de basse naissance, ou qui eût passé l'âge viril, ou qui n'eût l'expérience des faits d'armes, ou qui ne fût capable de lutter de vitesse avec le cheval le plus rapide [1]. Sandwich était à cette époque « le plus célèbre port de l'Angleterre [2]. » C'est là que Thurchil sollicita et obtint d'effacer la honte de sa déloyauté passée. Il fut le premier à débarquer, mais on le reçut résolument; et s'il finit par réussir, ce ne fut pas sans perdre les plus braves de ses Danois. De Sandwich, Canute s'avança le long de la côte méridionale, ravagea les comtés maritimes, et contraignit les West-Saxons à se soumettre. Une armée avait été levée dans le nord par Edmond, une autre en Mercie par Edric. Elles se réunirent, se querellèrent et se séparèrent. Le ressentiment d'Edric le fit passer sous l'étendard de Canute, et son exemple fut suivi par un corps de Danois qui avaient juré fidélité à Ethelred [3].

L'année suivante, après une tentative infructueuse pour lever une armée dans les comtés du sud, Edmond se mit à la tête des Northumbres, qui avaient été appelés aux armes par leur comte Uhtred. L'Angleterre devint bientôt la proie de deux armées ennemies, qui, au lieu de se chercher, se contentaient de piller les habitants sans défense. Les royalistes assouvirent leur vengeance sur les comtés de Stafford, de Salop et de Leicester, dont les habitants avaient refusé de rejoindre leur étendard; et Canute, adoptant une politique semblable, accorda à ses troupes le pillage de la partie orientale de la Mercie et des environs d'York. Uhtred fut rappelé pour protéger ses propres domaines; mais, n'espérant rien de la résistance, il fit des offres de soumission. Elles furent acceptées, et son serment de fidélité fut suivi de l'ordre de son exécution. Le Danois lui avait ordonné de venir à sa cour à Wiheal, un rideau suspendu en travers de la salle cachait Thureband et une troupe d'assassins; et le comte, sans défense, tomba victime de la perfidie de son nouveau souverain. Quarante des siens partagèrent sa destinée [4].

1. Encom. *Emmæ*, 12. Langbeck, I, 67, 118.

2. « Sandwich omnium Anglorum portuum famosissimus. » Encom. *Emmæ*, 13, 14.

3. Quarante vaisseaux (*ships*). *Chron. sax.* 146. Flor. 616. L'évaluation des armées danoises est toujours faite par vaisseaux dans nos vieux auteurs. D'après diverses données, je conjecture que l'équipage d'un vaisseau au complet était d'environ quatre-vingts hommes.

4. *Chron. sax.* 147, 148. Malm. 40. Encom. *Emmæ*, 15. L'histoire d'Uhtred et de sa famille fournira des preuves frappantes de la barbarie du temps. Quand Malcolm, roi d'Ecosse, mit le siége devant Durham, Uhtred prit la place de son vieux père, le comte Waltheof, et défit l'ennemi. Après la victoire, il choisit les plus beaux hommes tués, donna l'ordre de couper leurs têtes, de les laver dans la rivière, et de les attacher par leurs longs cheveux tressés à des poteaux autour des

Accablé de soucis et usé par la maladie, Ethelred avait confié la défense du trône au courage et à l'activité d'Edmond. Lorsque Canute arriva du Danemarck, le roi était retenu dans son lit, à Cosham, dans le Wiltshire. Pour plus de sûreté, on le transporta à Londres, où il languit tout l'hiver. Mais sa constitution était ruinée; et, le 23 avril, il termina son long et calamiteux règne, au moment même où les barbares se préparaient à l'assiéger dans sa capitale. [A. D. 1016.] Des fils qu'il eut de sa première femme, Edmond, Edwy et Athelstan lui survécurent; d'Emma il en laissa deux autres, Édouard et Alfred [1].

EDMOND.

[A. D. 1016.] Si les efforts d'un seul homme avaient pu empêcher l'Angleterre d'être subjuguée, ce glorieux exploit eût été accompli par le courage et la persévérance d'Edmond. Il était à Londres au moment de la mort de son père, et fut sur-le-champ proclamé roi par les citoyens. Canute était posté à Southampton, où les thanes du Wessex l'avaient reconnu à regret pour leur souverain. Les préparatifs du siége de la capitale, dernier boulevard de l'indépendance anglaise, étaient déjà faits; et une flotte de trois cent quarante voiles, portant une armée de vingt-sept mille hommes, avait été réunie à l'embouchure de la Tamise [2]. Dans la ville étaient Edmond et son frère, la reine douairière Emma, deux évê-

murs de la ville. Pour prix de ce service, Ethelred le nomma comte, et lui donna sa fille Elgive en mariage. La première femme d'Uhtred était fille de l'opulent thane Styr. Avec elle il avait épousé les querelles de la famille, et s'était engagé à servir la vengeance de son beau-père par la mort de Thurebrand, ennemi de ce seigneur. Mais Thurebrand déjoua toutes ses machinations, et finit, comme on a vu plus haut, par obtenir de Canute la permission d'infliger à Uhtred le châtiment que celui-ci lui avait destiné à lui-même. Le meurtrier, au surplus, tomba peu après sous l'épée d'Aldred, fils de l'homme qu'il avait assassiné. Le devoir de la vengeance fut dévolu alors à Ceorl, fils de Thurebrand. Les deux chefs passèrent quelques années à comploter leur perte mutuelle : l'intervention de leurs amis les réconcilia, et le raccommodement fut confirmé par des serments de fraternité et par la promesse de faire ensemble un pèlerinage à Rome. Aldred visita Ceorl dans sa maison, fut reçu avec une bienveillance apparente, puis traîtreusement assassiné dans la forêt de Ridesdale. Ceorl échappa au sort qu'il méritait; mais après bien des années, ses fils étant réunis à un festin chez leur frère aîné, près d'York, furent surpris par Waltheof, petit-fils d'Aldred. Toute la famille fut massacrée, à l'exception de Sumerlede, qui se trouvait absent, et de Canute, qui dut la vie à la pitié qu'inspira son aimable caractère (Sim. Dun. 81, 82). Cette haine héréditaire, qui avait duré cinq générations, fut enfin éteinte par la conquête des Normands. Par là le lecteur peut juger de la désunion, de la méfiance et de la perfidie qui régnaient dans des armées composées de vassaux dont les chefs étaient tenus, par ce qu'ils considéraient comme le devoir le plus sacré, de chercher à se détruire les uns les autres. C'est à cela en grande partie que les Danois durent leurs succès.

1. *Chron sax.* 146, 148.

2. Nous devons ce renseignement à Ditmar, évêque de Mersburgh, qui le reçut la même année d'une de ses connaissances. Il nous dit que les vaisseaux de Canute portaient, l'un dans l'autre, quatre-vingts hommes. Bouquet, *x*, 134.

ques et plusieurs thanes de distinction. Il fut aisé à Canute de couper la communication par terre ; mais empêcher l'entrée et la sortie par eau était une entreprise d'une plus grande difficulté. Comme les fortifications du pont gênaient la navigation de la rivière, à force de travail on creusa un canal sur la rive droite, par lequel on amena un nombre considérable de navires ; et les hommes du Nord devinrent maîtres de la Tamise au-dessus et au-dessous de la ville. Cependant la valeur des habitants repoussa tous les assauts, et réduisit le Danois à essayer l'influence des promesses et des menaces. Il demanda qu'on lui remît Edmond et son frère ; qu'on lui payât quinze mille livres pour la rançon de la reine, douze mille pour celle des évêques, et qu'on lui donnât trois cents otages comme gage de la fidélité des citoyens. Si ces termes étaient acceptés, il prendrait la ville sous sa protection ; s'ils étaient refusés, elle serait abandonnée au pillage et aux flammes [1].

Sentant que ce n'était qu'avec une armée qu'on pouvait sauver sa capitale, Edmond entreprit de s'échapper à la faveur de la nuit. Les deux princes passèrent sur un bateau à travers la flotte danoise [2], et les habitants du Wessex accoururent en foule sous leur étendard. Ils surprirent un parti de pillards dans la forêt de Gillingham ; mais bientôt ils eurent à lutter contre Canute lui-même, qui, laissant un détachement en observation devant la ville, s'était avancé avec le reste de ses troupes pour écraser les forces croissantes de son compétiteur. La bataille de Scearstan est célèbre dans nos annales. Edmond mit en avant ses guerriers les plus éprouvés ; le reste forma une réserve. Les Danois étaient secondés par Edric et Ælmer à la tête des hommes de Wilts et de Somerset. La valeur des combattants fut si opiniâtre, que la nuit seule mit fin au combat. Il se renouvela le lendemain matin, où Edmond, découvrant son adversaire, d'un coup de sa hache d'armes fendit le bouclier, et blessa à l'épaule le cheval du Danois. Une foule d'hommes du Nord s'élancèrent en avant pour défendre leur monarque ; et Edmond se retirait lentement devant le nombre, lorsqu'Edric coupant la tête d'Osmear, qui avait été tué, et la tenant à la main, s'écria : « La tête d'Edmond ! » A cette vue, quelques-uns des Anglais s'enfuirent. Le prince indigné lança son javelot contre

1. Ditmar, ibid. *Chron. sax.* 148.

2. Ditmar, ibid. Il est singulier que l'ami de Ditmar appelle le frère d'Edmond Athelstan, et dise qu'il périt dans l'engagement suivant. Quoique ce prince soit inconnu à nos historiens nationaux, cependant dans son testament, publié par Lye (*Dic, App.* n° 5), il appelle à plusieurs reprises Ethelred son père, Elfrid sa grand'-mère, et Edmond et Edwy ses frères. On a supposé que l'auteur du testament avait été tué par les Danois en 1010 ; mais l'Athelstan qui périt en cette occasion n'était pas le fils du roi : c'était son « athum » ou mari de sa fille.

ce traître ; et, courant sur une éminence, il découvrit son visage, afin d'être reconnu de ses troupes. La bataille fut ainsi rétablie, et pour la seconde fois ne s'interrompit qu'à la nuit [1].

Dans cette lutte meurtrière, chaque armée avait cruellement souffert ; mais le matin montra que le résultat était en faveur des Anglais. Canute était déjà en marche pour Londres. Edmond, dès qu'il eut réparé ses pertes, suivit les pas du Danois, le força de lever le siége, et lui livra une seconde bataille à Brentford. L'avantage paraît être resté cette fois à l'ennemi, qui revint sur la capitale ; mais n'ayant pu l'emporter d'assaut, il se mit à dévaster les alentours. L'infatigable Edmond atteignit les pillards à Oxford, où ils essuyèrent une déroute des plus signalées. On prétend que le monarque anglais aurait pu anéantir les Danois sans les perfides conseils d'Edric, qui était resté en faveur [2]. Canute fit voile pour l'île de Sheppy. A un défi personnel du héros anglais, il répondit froidement : « Que l'homme qui parle de se battre en hiver ait soin de se tenir prêt pour l'été [3]. »

Peu de jours après, les hommes du Nord avaient quitté l'île de Sheppey et débarqué en Essex, sur la rive opposée. Edmond les rencontra à Assington. Les Danois déployèrent sur le champ de bataille le mystérieux étendard de leurs pères, et Thurchil, en voyant le vol du corbeau, leur promit une victoire certaine [4]. Edmond avait rangé ses forces en trois divisions ; mais, dès la première attaque, Edric, soit trahison, soit lâcheté, s'enfuit avec la sienne. Depuis trois heures de l'après-midi jusqu'au coucher du soleil, le désespoir soutint les indigènes ; quelques-uns même continuèrent le combat à la clarté de la lune ; mais enfin ils s'enfuirent dans toutes les directions, et essayèrent, grâce à leur connaissance du pays, d'échapper aux poursuites de l'ennemi. Cette défaite porta un coup très-funeste aux espérances d'Edmond. Presque toute la noblesse west-saxonne périt. Les Danois enterrèrent leurs morts ; ils dépouillèrent les corps des Anglais et les laissèrent nus sur le champ de bataille [5].

1. *Chron. sax.* 148, 149. Flor. 618. Kuytlinga Saga, p. 130

2. *Chron. sax.* 149. Flor. 618.

3. « Qui aves duellum in hieme, cave ne deficias in aptiore tempore. » Encom. *Emmæ*, 16.

4. Ibid. Encom. *Emmæ*, 16. Camden fixe à Ashdown le lieu de cette bataille ; Gibson préfère Assington. J'ai suivi ce dernier. Non-seulement le nom ressemble plus à « Assandun, » mais les *tumulus* qu'on a ouverts récemment près d'Ashdown montrent, par leur contenu, qu'ils ne sont pas, comme on le supposait, de construction saxonne ou danoise, mais bien romaine. Voyez deux lettres très-intéressantes de J. Gage, esq, dans *Archæol.* vol. XXV, XXVI.

5. Ibid. 17, 18. *Chron. sax.* 150. Malm. 40. Flor. 618. Les caldormen Ælfric,

Canute suivit son compétiteur dans le Gloucestershire, et une autre bataille aurait eu lieu si les chefs, dans chaque armée, n'eussent été las de cette guerre sanglante. Cédant aux réclamations de leurs troupes, les deux rois eurent une entrevue dans l'île d'Olney, échangèrent des serments et des présents, et arrêtèrent un compromis. La Mercie et la Northumbrie furent la part de Canute : Edmond garda le reste avec la suprématie royale; mais la taxe appelée danegeld fut étendue aux deux royaumes et affectée au payement des dépenses de la flotte danoise. Edmond mourut un mois après la pacification, et fut enterré près des restes de son grand-père, à Glastonbury. Il laissa deux fils en bas âge, Edouard et Edmond [1].

Le règne de ce prince, si on peut appeler règne ce qui ne fut qu'une lutte pour sauver sa vie, dura en tout sept mois. Néanmoins, dans ce court espace de temps, outre l'assistance vigoureuse qu'il prêta à la défense de Londres, il livra cinq batailles, et, jusqu'à la funeste journée d'Assington, il parut destiné à rétablir l'indépendance de son pays. Son armure ou sa force lui valut le surnom de Côte-de-Fer, et sa mémoire fut long-temps chère à la reconnaissance et à l'admiration de ses sujets. Leur vanité a paré des embellissements de la fiction le caractère du héros. Pour expliquer le succès final de Canute, il fut dit que les deux rois s'étaient livré un combat singulier dans l'île d'Olney; que le Danois, se voyant le plus faible, avait attaqué son rival avec des flatteries, et que par son éloquence, et non par sa bravoure, il avait décidé le prince anglais à consentir au partage du royaume [2]. Il ne fut pas permis non plus à Edmond de mourir de mort naturelle. Quelques écrivains attribuèrent sa mort à Canute, à qui elle donnait la couronne du Wessex; d'autres, à Edric, comme s'il lui eût manqué le meurtre d'un roi pour combler la mesure de ses trahisons. Les assassins furent, dit-on, les deux chambellans d'Edmond, ou Edric, ou le fils d'Edric. Les uns déclarent ignorer les circonstances du crime, d'autres affirment qu'il fut frappé dos dans un moment où il n'était pas sur ses gardes [3]. Mais le fait réel est incertain. La Chronique saxonne se contente de

Godwin, Ulfketel et Ethelward périrent dans cette bataille. Eadnoth, évêque de Dorchester, fut tué, avec Wulsige, abbé de Ramsey, comme il disait la messe pour le succès de l'armée. *Hist. Elien.* 502. « Juxta morem Anglorum veterem non armis sed orationum suppetiis pugnantem exercitum juvaturi. » *Hist. Ram.* 434.

1. *Chron. sax.* 150. Encom. *Emmæ*, 18, 19, 20. Walling. 549. Florence (618) et Westminster (205) donnent à Edmond Londres, l'Essex et l'Est-Anglie.

2. Riev. 364. West. 205. Hunt. 208.

3. Ingulf. 57. Hunt 208. West. 205. *Hist. Ram.* 434. Malm. 40. Saxo, 193 *Hist. Elien.* 502.

dire qu'il trépassa le jour de la fête de saint André; l'encomiaste d'Emma, qu'il mourut de la visitation de Dieu[1] (de mort subite).

CHAPITRE SIXIÈME.

DANOIS.

Souverains danois. — Canute. — Harold. — Hardecanute. — Rétablissement de la ligne saxonne. — Edouard-le-Confesseur. — Harold. — Victoire de Guillaume (*William*)-le-Conquérant.

CANUTE.

[A. D. 1016.] Après la mort d'Edmond, Canute fut élu roi d'une voix unanime par la nation. Les uns, pour justifier leur choix, prétendirent qu'aux termes de la pacification d'Olney la couronne lui appartenait comme survivant; d'autres, qu'Edmond l'avait nommé tuteur et protecteur de ses enfants[2]. La meilleure raison, c'était la puissance du Danois. Personne n'avait le désir ni la hardiesse de renouveler une lutte sanglante et inutile.

Le premier objet de la politique de Canute fut de s'affermir sur le trône. Les enfants d'Edmond étaient trop jeunes pour être fort à craindre; mais, en avançant en âge, ils pouvaient devenir de dangereux compétiteurs. Quoiqu'un roi de la mer fût rarement détourné de ses desseins par des considérations d'humanité, Canute ne trempa point ses mains dans leur sang, mais les envoya à son frère utérin Olave, roi de Suède. S'il en faut croire des gens qui n'étaient guère à même de le savoir, le messager qui conduisit les enfants avait pour instruction de demander en secret à Olave de accorder l'ordre de les assassiner. Mais quelque créance qu'on doive donner à ce bruit, il est certain qu'ils furent transportés de Suède à la cour d'Etienne, roi de Hongrie[3]. Ce prince, qui fut canonisé pour ses vertus, reçut les orphelins avec tendresse et les éleva comme ses propres enfants. Edmond mourut dans sa jeunesse :

1. *Chron. sax.* 150. « Deus Edmundum eduxit e corpore. » Encom. *Emmæ*, 20. « Hominem exuit. » Walling, 548. « Ambiguum quo casu extinctus. » Malm. 40.

2. Il fut choisi « sponte » (Encom. *Emmæ*, p. 20); « omnium consensu » (Ing. 58); « ex prædicta concordiæ conditione » (Walling. 549); « quia Edmundus voluerat Canutum adjutorem et protectorem esse filiorum ejus, donec regnandi ætatem habuissent. » Flor. 618.

3. Mailros, 155. Flor. 619. Higden, 275. Nos chroniqueurs disent qu'ils furent envoyés à Salomon, roi de Hongrie. Mais Papebroche démontre que ce dut être à Etienne, et non à Salomon, qui ne naquit qu'après l'an 1051. *Act. Sanct.* II, 325.

Edouard épousa Agathe, fille de l'empereur d'Allemagne, et réclamera plus tard l'attention du lecteur.

Indépendamment de ses enfants, Canute eut à se garder des frères d'Edmond. Edwy était en Angleterre, et, pour des raisons que nous ne connaissons pas, on l'appelait le « roi des paysans. » Il fut banni, rappelé et assassiné dans le sein de sa famille. On nous dit que le roi avait tâché de décider le puissant thane Ethelwold à se charger de ce meurtre, et qu'ayant échoué dans cette tentative il corrompit quelques-uns des propres domestiques d'Edwy[1].

Edouard et Alfred, frères utérins d'Edmond, étaient en Normandie, et Wallingford nous assure que leur oncle Richard avait équipé une flotte pour appuyer leurs prétentions[2]. Mais Canute eut la sagesse de désarmer son inimitié en lui demandant en mariage sa sœur, la veuve d'Ethelred. Accepter la main de l'homme dont l'hostilité avait failli détrôner son mari, qui était soupçonné du meurtre de ses beaux-fils, et qui avait dépouillé ses enfants de la couronne, ce fait n'indique pas dans Emma une grande délicatesse; mais sa jeunesse et sa vanité furent flattées de la perspective de la royauté : son frère consentit avec répugnance à cette proposition, et le mariage fut célébré solennellement au mois de juillet 1017. Il avait été préalablement convenu que les enfants qu'elle aurait de Canute succéderaient au trône d'Angleterre : condition qui, en satisfaisant le Normand, éteignait les espérances de ses neveux anglo-saxons[3].

Canute avait divisé le royaume en quatre gouvernements. Il garda le Wessex pour lui-même, donna l'Est-Anglie à Thurchil, et maintint Eric et Edric dans le Northumberland et dans la Mercie[4]. Mais Edric reçut bientôt la récompense de son ancienne perfidie. Le roi célébrait à Londres les fêtes de Noël, et Edric eut l'imprudence de se vanter de ses services. Canute, se tournant vers Edric, s'écria : « Eh bien! qu'il reçoive ce qu'il mérite, afin qu'il ne puisse pas nous trahir comme il a trahi Ethelred et Edmond. » Le Norwégien l'abattit d'un coup de sa hache d'armes, et le corps fut jeté par une fenêtre dans la Tamise. On a dit que Canute, quoique bien aise de profiter de la trahison, était impatient de punir le

1. *Chron. sax.* 151. Flor. 619. Malmes, 155. La *Chronique saxonne* fait mention de deux Edwy bannis à la même époque; mais il paraît que c'est une seule et même personne, d'après Siméon (175), Higden (274), Brompton (907), Knyghton (2317).

2. Walling. 550.

3. *Chron. sax.* 151. Encom. *Emmæ*, 21. Malm. 40, 41.

4. Thurchil fut expulsé en 1021. *Chron. sax.* 152. Voyez de longs détails sur ce célèbre Danois dans Langbeck, II, 458. Eric eut le même sort que Thurchil. West. 207. Malm. 41.

traître; mais comme il ordonna de mettre à mort en même temps les Normands et principaux officiers de la suite d'Edric, il y a lieu de croire qu'ils étaient soupçonnés de quelque complot contre les Danois. Leur punition est un sujet de triomphe pour les anciens annalistes, qui attribuent à la perfidie d'Edric l'assujettissement de leur pays; mais les mêmes écrivains déplorent la destinée d'Ethelwerd et de Brihtric, qui périrent avec eux, et que l'on comptait au nombre des membres les plus distingués et les plus irréprochables de la noblesse anglaise[1]. Les terres des morts furent distribuées aux chefs danois; mais plusieurs d'entre eux, n'ignorant pas la haine des indigènes et craignant pour leur vie, vendirent leurs biens avec la permission du roi et s'en retournèrent avec l'argent dans leur pays natal[2].

Ces émigrations en Danemarck étaient fort encouragées par Canute, qui, une fois qu'il se crut affermi sur le trône, fit ses efforts pour gagner l'affection de ses sujets anglais. La présence de l'armée danoise était pour eux une source continuelle d'inquiétude et d'animosité; mais la reconnaissance, ainsi que la politique, lui défendait de la renvoyer sans une généreuse récompense. Dans ce but, il leva la somme de quinze mille livres sur les citoyens de Londres, et celle de soixante-douze mille sur le reste de la nation; charge accablante, qu'on supporta de grand cœur lorsqu'on en sut le motif réel [A. D. 1018.] De tous les compagnons de ses travaux et de ses conquêtes, il ne garda que les équipages de quarante vaisseaux, environ trois mille hommes, probablement le thingmanna ou garde royale, qui, à ce qu'on nous dit, montait à ce nombre[3]. C'était un corps de soldats choisis par Canute dans toute son armée. Il était leur commandant : les chefs lui prêtaient serment de fidélité, et les soldats le prêtaient à leurs chefs. On a encore les lois qu'il compila pour leur usage; et son principal objet paraît avoir été de prévenir les querelles, et con-

1. Encom. *Emmæ*, 20. Malm. 41. Edric est dit avoir été tué *digno fine* (Ing. 58) *wythe rihtilice* (*Chron. sax.* 152); mais les autres *sine culpa* (Mail. 255. Flor. 619).

2. *Hist. Ram.* 438, 443, 445.

3. *Chron. sax.* 151. Flor. 649. Sim. Dun. 177. Tous ces auteurs diffèrent sur la somme payée par les citoyens de Londres, la portant à 10,500, 11,000 ou 15,000 livres. Nous voyons dans les lois d'Edouard-le-Confesseur, qu'afin de pourvoir à la sûreté des Danois qui restaient, on convint qu'ils jouiraient de la paix du roi; que, si un Danois était assassiné, l'assassin présumé, à moins qu'il ne pût se justifier par une épreuve judiciaire, serait livré à la justice; que, si on ne parvenait pas à le trouver immédiatement, les habitants du village ou centaine où le meurtre aurait été commis auraient un mois et un jour pour le chercher; que, s'ils ne le découvraient pas, ils payeraient une amende de 16 marcs; que, s'ils le livraient au roi dans l'espace d'un an et d'un jour, l'argent serait rendu; sinon, 40 marcs de l'amende seraient gardés par le roi, et les six autres donnés aux parents ou au seigneur du mort. *Leg. sax.* 199, 200.

séquemment les effusions de sang qui se reproduisaient si fréquemment parmi ces turbulents guerriers. Malheureusement le roi lui-même fut le premier à transgresser ses propres lois, par le meurtre d'un soldat dans un accès de colère. Il assembla les thingmans, descendit de son trône, reconnut son crime et en demanda le châtiment. Ils gardaient le silence. Il promit l'impunité à tout individu qui donnerait son avis. Ils laissèrent sa décision à sa propre sagesse. Alors il se condamna à payer trois cent soixante talents d'or, neuf fois le montant de l'amende ordinaire, et ajouta neuf autres talents, par forme de compensation ultérieure [1].

Quoique Canute eût été baptisé dans son enfance, il connaissait peu les doctrines du christianisme. Mais lorsqu'il fut assis sur le trône de l'Angleterre, la férocité de sa nature fut adoucie par les préceptes de la religion, et le sanguinaire roi de la mer se transforma insensiblement en un juste et bienfaisant monarque. Il déplora souvent les effusions de sang et les misères que sa propre rapacité et celle de son père avaient attirées sur les indigènes, et reconnut qu'il était de son devoir de les dédommager de leurs souffrances par un règne paisible et équitable [2]. Il les traita toujours avec une attention marquée, les protégea contre l'insolence de ses favoris danois, plaça les deux nations sur un pied d'égalité, et les admit également aux emplois lucratifs et de confiance. Il érigea une magnifique église à Assington, théâtre de sa derniere victoire, et releva les ruines des édifices religieux qui avaient souffert de l'invasion. Grâce à ses donations, l'abbaye de Saint-Edmond, ce monument de la cruauté de ses pères, devint pour des siècles le plus riche des établissements monastiques du royaume. Dans un witena-gemot tenu à Oxford, il confirma les lois d'Edgar et engagea les thanes anglais et danois à se pardonner les uns aux autres tous leurs anciens griefs, et à se promettre pour l'avenir une amitié mutuelle [3]. Dans un autre, à Winchester, on composa un code de lois tiré des ordonnances des anciens rois, avec les additions qu'exigeait l'état présent de la société. On peut en citer certaines particularités intéressantes. I. Le roi exhortait tous ceux à qui l'administration de la justice était confiée à veiller au châtiment des crimes, mais à être avares de la vie des hommes; à traiter le coupable repentant avec moins de sévérité que le coupable endurci, et à considérer les faibles et les indigents

1. Langbeck, 111, 144 et suiv. Saxo, 199. Les thingmanna étaient appelés aussi thingliths et huscarles, c'est-à-dire hommes thanes, thanes de la mer et domestiques.

2. Voyez sa charte dans Ingulf, 58.

3. Ing. ibid. *Hist. Ramès.* 437. Encom. *Emmæ*, 23. *Chron sax.* 151. Mailr. 156.

comme dignes de pitié, les riches et les puissants comme méritant toute la rigueur des lois, parce que les premiers étaient souvent poussés à commettre des délits par deux causes qui atteignaient rarement les seconds, l'oppression et le besoin. II. Il réprouvait sévèrement et prohibait la coutume d'envoyer vendre des chrétiens dans les pays étrangers. Toutefois, la raison qu'il en donnait n'était pas qu'il y eût rien d'immoral dans l'institution de l'esclavage; mais bien que ces chrétiens étaient en danger de tomber dans les mains de maîtres infidèles et d'être détournés de leur religion. III. Par suite de l'incorporation des Danois avec les indigènes, les rites du paganisme avaient reparu dans l'île. Canute défendit le culte des dieux païens, du soleil ou de la lune, du feu ou de l'eau, des pierres ou des fontaines, et des forêts ou des arbres. En même temps il publiait des peines contre ceux qui se prétendaient versés dans la sorcellerie et contre les « artisans de mort, » que ce fût par sort, par flamme ou par tout autre charme. IV. Le système de jurisprudence qu'il confirmait se divisait en trois branches : le droit des West-Saxons, le droit des Merciens et le droit des Danois. Les deux premiers dataient de l'heptarchie et étaient en vigueur dans leurs districts respectifs; le dernier avait été introduit dans l'Est-Anglie et la Northumbrie par les Danois, qui s'étaient établis dans ces pays depuis le commencement du IXe siècle. Leur substance, à tous trois, était la même; ils ne différaient que dans le montant des amendes pécuniaires imposées pour les divers délits. V. Le roi entreprit de soulager son peuple d'une partie des charges résultant des services féodaux, qui, en Angleterre ainsi que chez les autres nations européennes, depuis long-temps allaient en croissant. Il abolit tout à fait la coutume de *pourvoyance* (approvisionnement), défendant à ses officiers d'enlever de force des provisions pour son usage, et ordonnant à ses baillis d'entretenir sa table avec le produit de ses propres fermes. Il fixait à un taux modéré les *heriots* ou redevances qui se payaient à la mort des tenanciers, et les proportionnait au rang des décédés, qu'ils fussent ou non morts intestats. Quant aux héritières que l'absence de soutien exposait souvent à la tyrannie de leurs seigneurs, il décrétait qu'aucune fille ou veuve ne serait mariée malgré elle. En terminant, il enjoignait aux Danois et aux Anglais d'observer ces lois sous peine d'un simple *were* à la première infraction, d'un double *were* à la seconde, et de la confiscation de toutes leurs propriétés à la troisième[1].

Quoique Canute résidât généralement en Angleterre, il visitait

1. *Leg. sax.* 133-135, 143-146. Brompton, 914-931.

fréquemment le Danemarck. Il était accompagné d'une flotte anglaise et emmenait de pieux et savants missionnaires pour civiliser et instruire ses compatriotes. Parmi ceux-ci, Bernard, Gerbrand et Rainer furent promus à la dignité épiscopale et placés par lui dans la Scanie, la Seelande et la Fionie. Dans une de ses visites, en 1025, il fut soudainement attaqué par Olave et Ulfr, qui avaient sous leurs ordres une armée nombreuse de Suédois, fut défait et perdit beaucoup de thanes anglais et danois. Mais nos annalistes ajoutent que Godwin, qui commandait les troupes anglaises, surprit le camp de l'ennemi pendant la nuit et dispersa totalement les Suédois. Ce service lui valut l'estime et la faveur de son souverain [1].

La puissance de Canute délivra le royaume des horreurs de la guerre civile; mais son ambition aspirait à une couronne que son père avait portée jadis. Sweyn avait partagé la Norwége entre les deux frères, Eric et Haco. Lorsqu'Eric accepta de Canute le Northumberland, Haco devint maître de tout le royaume, mais il en fut chassé par les forces supérieures du Norwégien Olave, roi de la mer. Canute, par des présents, détourna les indigènes de leur fidélité à Olave, fit voile vers la Norwége avec une flotte anglaise de cinquante vaisseaux, et fut reçu partout avec des acclamations de joie et des protestations d'attachement. [A. D. 1028.] Il expulsa Olave et rétablit Haco. Mais ce dernier peu après se noya en mer, et Olave recouvra ses États. Ce prince était un chrétien zélé; mais ses innovations religieuses donnèrent de l'ombrage aux prêtres païens, et il fut assassiné dans une insurrection de ses sujets [2].

Le dernier effort militaire de Canute fut dirigé contre l'Écosse. Fordun nous dit que Duncan, qui, comme neveu et héritier de Malcolm, était en possession du Cumberland, refusa de le tenir de Canute, parce que ce prince n'avait pas obtenu la couronne par voie d'hérédité; mais qu'avant que les deux armées n'en fussent venues à un engagement, les deux rois se réconcilièrent, et que les anciennes conditions relatives à la possession du Cumberland furent solennellement renouvelées. [A. D. 1033.] Nos annalistes ignorent ces particularités, et nous informent simplement que Malcolm, hors d'état de résister aux forces supérieures du monarque anglais, souscrivit à ses volontés, ainsi que deux princes inférieurs, Melbeth et Jermac [3].

1. Adam Brem. II, 38. *Chron. sax.* 153. West. 207.
2. *Chron. sax* 153. Flor. 620. Snorre, 278.
3. Fordun, IV, 41. *Chron. sax.* 153. Hunt. 208. West. 209.

Les courtisans de Canute, pour flatter sa vanité, avaient coutume de le prôner comme le plus grand des rois, qui était obéi de six nations puissantes : les Anglais, les Ecossais et les Gallois, les Danois, les Suédois et les Norwégiens. Canute eut le bon sens de mépriser leur flatterie ou feignit de la mépriser. Dans une de ces occasions, étant assis sur le rivage près de Southampton, il commanda à la mer de respecter son souverain. Mais la marée montante le força bientôt de se retirer, et il profita de la circonstance pour faire à ses flatteurs un sermon sur la faiblesse des rois de la terre, en comparaison de la puissance de l'Être suprême qui gouverne les éléments. Frappé de cette idée, on dit que, de retour à Winchester, il ôta sa couronne de dessus sa tête, qu'il la plaça sur le grand crucifix de la cathédrale, et qu'il ne la porta plus même dans les cérémonies publiques[1].

En 1030, il fit un pèlerinage à Rome. Sur sa route, il visita les plus célèbres églises, laissant partout des preuves de sa dévotion et de sa libéralité[2]. A son retour, il se rendit directement en Danemarck, mais envoya l'abbé de Tavistock en Angleterre avec une lettre qui expliquait l'objet et le résultat de son voyage. Je transcrirai cette lettre, non-seulement parce qu'elle fournit un spécimen intéressant des mœurs et des opinions du temps, mais aussi parce qu'elle montre le changement surprenant que la religion avait produit sur l'esprit d'un guerrier féroce et sanguinaire.

[A. D. 1031.] « Canute, roi de tout le Danemarck, de l'Angleterre, de la Norwége, et d'une partie de la Suède, à Egelnoth le métropolitain, à l'archevêque Alfric, à tous les évêques et chefs et à toute la nation des Anglais, nobles et roturiers, salut. Je vous écris pour vous informer que j'ai été dernièrement à Rome prier pour la rémission de mes péchés et pour la sûreté de mes royaumes et des nations qui sont soumises à mon sceptre. Il y a longtemps que je m'étais engagé par un vœu à faire ce pèlerinage ; mais jusqu'ici j'avais été retenu par des affaires d'État et autres empêchements. Maintenant, je rends d'humbles grâces au Tout-Puissant de ce qu'il m'a permis de visiter les tombes des bienheureux apôtres Pierre et Paul et tous les saints lieux au dedans et au dehors de la ville de Rome, et de les honorer et vénérer en personne. Et ceci, je l'ai fait parce que j'avais appris de mes instituteurs que l'apôtre saint Pierre a reçu du Seigneur le grand

1. Hunt. 209. West. 209.

2. Il fut si prodigue dans ses dons, que, suivant un chroniqueur étranger, tous ceux qui demeuraient sur la route où il passa eurent lieu de s'écrier : « Benedictio Domini super regem Anglorum Cnutonem » *Chron. Wil. Godel., apud* Bouquet, x, 262.

pouvoir de lier et de délier, avec les clefs du royaume des cieux. En conséquence, j'ai cru qu'il était très-utile de solliciter sa protection auprès de Dieu.

» Sachez, en outre, qu'il y avait à la fête de Pâques une grande réunion de nobles personnages avec le seigneur pape Jean et l'empereur Conrad, nommément tous les chefs des nations depuis le mont Gargane jusqu'à la mer la plus voisine, qui me reçurent tous honorablement et me firent des présents considérables; mais particulièrement l'empereur, qui me donna maint vase d'or et d'argent, avec de riches manteaux et vêtements. Je saisis donc cette occasion de conférer avec le pape, l'empereur et les princes, sur les griefs de mes sujets, tant anglais que danois, afin qu'ils pussent jouir de lois plus équitables et d'une sauvegarde plus sûre sur leur route vers Rome, et ne fussent pas retenus à tant de barrières ni accablés d'injustes exactions. Mes demandes furent accueillies par l'empereur et par le roi Rodolphe, à qui la plus grande partie des barrières appartiennent; et il fut arrêté par tous les princes que mes *hommes,* pèlerins ou trafiquants, iraient dorénavant à Rome et en reviendraient en pleine sécurité, sans être retenus aux barrières ni payer des droits illicites.

» Je me plaignis ensuite au pape et lui exprimai mon déplaisir de ce que des sommes si immenses étaient exigées de mes archevêques, lorsque, conformément à l'usage, ils visitaient le siége apostolique pour obtenir le pallium. On rendit un décret pour faire cesser cet abus. Tout ce que je demandai dans l'intérêt de mon peuple, soit au pape, soit à l'empereur, soit aux princes dont la route de Rome traverse les États, me fut accordé volontiers et confirmé par serment en présence de quatre archevêques, vingt évêques et d'une multitude de ducs et de nobles. C'est pourquoi je rends sincèrement grâces à Dieu de ce que j'ai heureusement accompli tout ce que j'avais projeté, et de ce que tous mes vœux sont pleinement satisfaits.

» Maintenant donc sachez tous que j'ai consacré ma vie au service de Dieu, afin de gouverner mes royaumes avec équité et d'observer la justice en toutes choses. Si autrefois la violence ou la négligence de la jeunesse m'a fait violer la justice, c'est mon intention, avec l'aide de Dieu, de réparer humblement ma faute. Je demande donc et ordonne à ceux que j'ai associés au gouvernement, s'ils veulent conserver mon amitié ou sauver leurs âmes, de ne faire d'injustice ni aux riches ni aux pauvres. Que toute personne, noble ou non, jouisse de ses droits conformément à la loi, dont il ne sera permis de s'écarter ni par crainte de moi ni en

faveur de l'homme puissant, ni dans le but de remplir mon trésor. Je n'ai pas besoin d'argent levé injustement.

» Je suis maintenant en route pour le Danemarck, dans le dessein de conclure la paix avec les nations qui, si c'eût été en leur pouvoir, nous auraient privé de notre couronne et de notre vie. Mais Dieu a détruit leur puissance, et voudra, je l'espère, dans sa bonté, nous préserver et humilier tous nos ennemis. Quand j'aurai conclu la paix avec les nations voisines et réglé les intérêts de mes États de l'est, mon intention est de revenir en Angleterre dès que le beau temps me permettra de faire voile. Mais je vous ai envoyé cette lettre à l'avance, afin que tout le peuple de mon royaume se réjouisse de mes prospérités, car vous savez tous que je n'ai jamais épargné ni moi ni ma peine quand j'ai eu en vue l'avantage de mes sujets, et qu'il en sera toujours ainsi.

» Enfin j'invite tous mes évêques et tous les shériffs, par la fidélité qu'ils me doivent ainsi qu'à Dieu, à faire payer avant mon retour les droits de l'Église, conformément aux anciennes lois, à savoir, les *plough-alms* (droits sur les terres labourées), les dîmes de troupeaux de la présente année, le denier de saint Pierre, les dîmes de fruits à la mi-août, et le *kirk shot* (redevance de l'Église) à la Saint-Martin, à l'église paroissiale. Si on y manque, à mon retour je punirai le délinquant en exigeant toute l'amende fixée par la loi. Portez-vous bien [1]. »

[A. D. 1035.] Canute vécut encore trois ans après son pèlerinage à Rome. Il mourut à Shaftesbury en 1035, et fut enterré à Winchester. De sa femme Emma, il eut deux enfants : un fils, que, de son nom, il appela Hardecanute, ou Canute-le-Hardi ; et une fille, Gunihlda, qui épousa Henri, fils de Conrad et empereur d'Allemagne. Outre ces enfants, Alfgive, fille d'Alfhelm, comte de Northampton, lui avait donné, avant qu'il se mariât, deux fils, Sweyn et Harold. Leur illégitimité, dans l'opinion du temps, n'était pas une grande tache, et la violence des partis s'efforça de s'opposer à leur élévation en les disant supposés. Mais il est évident qu'ils étaient reconnus par leur père. Sweyn, l'aîné, reçut la couronne de Norwége après l'assassinat d'Olave. Harold dut à son activité et à la faveur des soldats de monter sur le trône d'Angleterre à la mort de Canute [2].

1. Spelm. Conc. 537. Ing. 59. Flor. 620. Malm. 41.
2. *Chron. sax.* 155. Ing 61. Flor 622. West. 206. Ce dernier écrivain dit Alfgive mariée à Canute.

HAROLD SURNOMMÉ PIED-DE-LIÈVRE.

D'après le contrat de mariage de Canute et d'Emma, et d'après une déclaration plus récente du roi, la couronne aurait dû échoir à Hardecanute. Mais ce prince était allé prendre possession du Danemarck, et son absence encouragea l'ambition de son frère illégitime, Harold, dont les intérêts furent chaudement appuyés par les thingmanna à Londres[1], par les Danois en général et par les Anglais du nord. Les vœux des comtés du sud se partageaient entre Hardecanute et l'un des deux fils d'Ethelred, qui résidaient toujours en Normandie. [A. D. 1036.] Le pays paraissait être à la veille d'une guerre civile; et bien des gens, pour éviter la tempête qui menaçait, avaient cherché asile dans les marais et dans les forêts, lorsqu'il se fit un accommodement dans un witena-gemot tenu à Oxford. On alloua à Harold Londres et la division septentrionale du royaume; les comtés situés sur la rive droite de la Tamise furent donnés à Hardecanute, et, durant son absence, le gouvernement en fut confié à sa mère, Emma, et à l'ealdorman Godwin.

Dès que la nouvelle de la mort de Canute parvint en Normandie, Edouard, l'aîné des fils vivants d'Ethelred, et depuis roi d'Angleterre, rassembla une flotte de quarante vaisseaux, traversa la Manche et aborda à Southampton. S'il comptait sur la coopération de sa mère, il fut déçu. Emma était plus attachée aux enfants qu'elle avait de Canute qu'à ceux qu'elle avait d'Ethelred; et elle faisait au moment même tous ses efforts pour conserver la couronne à Hardecanute. Quoique Edouard eût débarqué à quelques milles de sa résidence et au milieu de ses vassaux, il se trouva en pays ennemi. Une force redoutable, qui augmentait d'heure en heure, menaçait de l'anéantir : le prince et les siens, après avoir pillé quelques villages, se retirèrent sur leurs vaisseaux et retournèrent en Normandie. Le résultat de cette expédition paraît ne pas avoir été oublié, et Emma fut punie plus tard de sa désaffection par l'indifférence de son fils et par la confiscation de ses trésors[3].

On ne dit pas les raisons qui déterminaient Hardecanute à perdre son temps en Danemarck. Harold profita de ce délai, et, par des menaces, des promesses et des présents, continua d'étendre son

1. La *Chronique saxonne* les appelle *lithsmen* à Londres; et, comme les thingmanna étaient aussi appelés thing*liths*, je ne doute point que ce ne fussent les mêmes personnes.

2. *Chron. sax.* 154, 155. Ing. 61. Encom. *Emmæ*, 25, 26.

3. Gul. Pict. 37, 38; edit. Maseres. Will. Gemet. 271. *Leg. sax.* 210.

autorité. Mais ce qui contribua principalement à le maintenir sur le trône, ce fut une sanglante et mystérieuse circonstance dont il est difficile aujourd'hui de découvrir l'origine ou la cause. Une lettre fut apportée à Edouard et à son frère Alfred en Normandie. Elle était censée écrite par leur mère, qui leur reprochait leur apathie, leur dépeignait les progrès de l'ascendant de Harold, et pressait l'un d'eux de passer la mer et de revendiquer son droit à la couronne. [A. D. 1037.] L'historien qui nous a conservé cette lettre la déclare fausse et imaginée par Harold pour faire tomber dans ses mains un des deux princes[1]. Mais il ne faudrait pas médiocrement de crédulité pour ajouter foi à cette histoire. Pourquoi n'aurait-il invité qu'un seul des deux frères? En se défaisant de tous deux, il se serait mis en sûreté contre les prétendants sur lesquels se dirigeaient principalement les regards des indigènes; mais l'avantage qu'il pouvait tirer du meurtre de l'un d'eux eût été plus que balancé par l'infamie d'un crime si détestable. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Alfred, le plus jeune, accepta l'invitation, leva en Normandie un petit corps de troupes, se rendit à la cour de Baudoin, comte de Flandre, et qu'en y ajoutant quelques aventuriers de Boulogne il porta le nombre de ses soldats à six cents. A Sandwich, il trouva une force considérable prête à le recevoir; et, changeant de direction, tourna le Foreland au nord, jusqu'à ce qu'il fût en face de la ville de Canterbury, où il débarqua sans découvrir un ennemi. Peu d'heures après, il fut rejoint par Godwin, qui lui engagea sa foi et se chargea de le conduire auprès d'Emma. Laissant sur la droite Londres, qui appartenait à Harold, ils marchèrent vers Guildford, où le comte logea Alfred et ses hommes divisés en petits corps chez les habitants, les fournit abondamment de provisions, et, ayant promis de venir voir le prince dans la matinée, se retira dans sa résidence. Au milieu de la nuit, les satellites de Harold arrivèrent, surprirent les étrangers au lit et les gardèrent pour en faire une boucherie le lendemain. Ils les firent mettre en ligne, les mains liées derrière le dos, tous les six cents, et chaque dixième homme reçut la liberté; parmi les autres, quelques-uns furent choisis pour être esclaves. La scène qui suivit trouverait à peine sa pareille dans les annales de la férocité américaine. Les victimes qui restaient furent mutilées, eurent les yeux crevés, ou les jarrets coupés, ou la peau du crâne enlevée, ou les entrailles arrachées, selon le caprice ou la barbarie de leurs bourreaux. « Jamais, » dit un des chroniqueurs, « jamais acte plus sanglant ne s'était commis dans le pays depuis l'arrivée des Da-

1. Encom. *Emmæ*, 28.

nois. Le prince lui-même fut traîné à Londres devant Harold, et de là dans l'île d'Ely, sous la surveillance d'un thane, dont les menaces et les outrages aggravèrent l'horreur de sa situation. Monté sur un méchant cheval, dépouillé de ses habits et les pieds attachés sous la selle, le fils d'Ethelred fut exposé, dans chaque ville et village, à la risée, peut-être à la commisération des spectateurs. A Ely, il fut cité devant une cour de scélérats et condamné à perdre les yeux. La sentence fut exécutée de vive force, et l'infortuné prince, après avoir traîné quelques jours, expira ou de la violence de ses souffrances, ou sous le poignard d'un assassin [1].

Il n'y a aucune raison de douter de la vérité de cette triste histoire. Elle nous a été transmise par un écrivain contemporain, qui tenait ses renseignements de ceux qui avaient survécu au massacre, et son récit est pleinement confirmé par le témoignage des historiens suivants. Cependant il est difficile de croire qu'une cruauté si inutile, qu'une si gratuite prodigalité de sang humain, ait pu être, comme on le prétend, un simple acte de précaution de la part de Harold. Une telle conduite paraît plutôt dictée par la soif de la vengeance ou par l'espoir d'inspirer la terreur. Peut-être Alfred, par ses précédentes cruautés, avait-il irrité le ressentiment de ses ennemis; sans aucun doute il était venu dans le but de détrôner Harold [2], et probablement sur l'invitation d'Emma: car cette princesse se disposa aussitôt à quitter le pays et accepta l'asile que lui offrait à Bruges Baudoin de Flandre, qui avait protégé la tentative du malheureux Alfred [3].

Sa fuite laissa Harold sans adversaire : les thanes du Wessex révoquèrent le serment qu'ils avaient prêté à son frère utérin, et il fut élu roi d'Angleterre d'une voix unanime. Mais lorsqu'il invita Egelnoth, archevêque de Canterbury, à célébrer la cérémonie de son couronnement, ce prélat, posant sur l'autel les insignes de la royauté, répondit hardiment : « Voici la couronne et le sceptre que Canute a confiés à mes soins; je ne vous les donne ni ne vous les refuse. Vous pouvez les prendre si vous voulez; mais je défends formellement à tous les évêques, mes frères, d'usurper des

1. Gul. Pict. 39. Encom. *Emmæ*, 29-31. Cet historien écrivait trois ans après le massacre. Son témoignage contre-balancera les doutes de Malmsbury (43). Malmsbury (ibid.) suppose que le meurtre d'Alfred eut lieu après la mort de Harold; Huntingdon, après celle de Hardecanute. Mais le moine de Saint-Omer le fixe au règne de Harold, et les Chroniques de Mailros (156), de Florence (623), de Westminster (210), à l'année 1036. — Higden décrit ainsi la peine de l'éventrement: « Primordia viscerum fecit ad palos erectos figi, et tunc corpora circumduci, donec novissima intestinorum extraherentur. » Hig. 227.

2. « Sceptrum et ipse paternum requirebat. » Gul. Pict. 38. « Ut paternum regnum obtineret. » West. 210.

3. Encom. *Emmæ*, 32.

fonctions qui sont les prérogatives de mon siége. » Quelle fut la conduite de Harold dans cette circonstance extraordinaire, nous l'ignorons; mais il paraît avoir plus tard levé les objections du prélat et avoir été couronné avec les solennités d'usage[1].

[A. D. 1040.] Aucun détail sur son gouvernement n'est parvenu à la postérité. Un écrivain insinue qu'il fut un bienfaiteur de l'Église; un autre, hostile à sa mémoire, prétend que, par haine du christianisme, il n'assistait à aucune des cérémonies de la religion[2]. Son principal amusement était la chasse; il allait fréquemment à pied, et sa vitesse l'avait fait surnommer *Pied de lièvre*. Après un court règne de quatre ans, il mourut en 1040, et fut enterré à Westminster.

HARDECANUTE.

Emma, depuis son arrivée à Bruges, avait tâché, par de fréquents messages, d'allumer l'ambition et d'accélérer les préparatifs de son fils Hardecanute. Deux ans néanmoins s'étaient écoulés avant qu'il consentît à diriger son attention sur ses intérêts d'Angleterre; et alors, laissant en rade un puissant armement, il partit avec neuf vaisseaux pour consulter sa mère. Pendant qu'il était avec elle à Bruges, un messager lui apporta l'heureuse nouvelle de la mort de Harold; et bientôt arriva une députation de thanes anglais et danois qui invita Hardecanute à monter au trône de son père. Dès que sa flotte du Danemarck l'eut rejoint, il se rendit avec soixante-deux voiles en Angleterre[3]. Son autorité fut immédiatement reconnue; mais une des premières mesures de son gouvernement excita un mécontentement universel. Canute avait réduit le thingmanna au complément de seize navires; et la solde de ces gardes danois était depuis long-temps payée par la nation au taux annuel de huit mares par soldat et de douze par officier. L'addition de la nouvelle flotte avait quintuplé leur nombre; et la taxe qui fut imposée en conséquence éprouva beaucoup d'opposition. A Worcester les collecteurs Thurstan et Feader furent tués dans une insurrection de la populace. Mais la faute fut suivie d'un châtiment sévère. Quatre jours durant le comté fut livré au pillage, et, le cinquième, la ville fut réduite en cendres. Les habitants avaient fui dans une île de la Severn, où ils se défendirent

1. Encom. *Emmæ*, 28, 29. Il donna au monastère de Croyland le manteau qu'il portait à son couronnement. Ing. 61.

2. Ing. ibid. Encom. *Emmæ*, 29

3. Encom. *Emmæ*, 34.

jusqu'à ce qu'ils eussent apaisé la vengeance du roi et obtenu leur pardon [1].

Hardecanute ne pouvait oublier les outrages de Harold envers lui et ses proches, l'usurpation de la couronne, l'exil d'Emma, ni le meurtre d'Alfred ; et ce sentiment le poussa à un acte d'impuissante vengeance dont l'extravagance était égale à la barbarie. Comme si un mort pouvait rien sentir, il fit ouvrir la tombe de son prédécesseur, décapiter le corps et jeter la tête et le tronc dans la Tamise. L'un et l'autre furent retrouvés par des pêcheurs qui les déposèrent dans le cimetière de Saint-Clément, sépulture ordinaire des Danois [2].

Le soin de cette exécution posthume avait été délégué à Alfric, archevêque d'York, et à Godwin, comte de Wessex. Mais les commissaires se brouillèrent, et le prélat accusa le comte du meurtre d'Alfred. Godwin nia l'accusation, et se justifia dans les voies légales par son serment et par celui d'un jury de ses pairs, les principaux seigneurs d'Angleterre [3]. On ne peut affirmer que cet acquittement ait dissipé les soupçons de Hardecanute ; mais le comte rentra en faveur et participa avec Emma à l'administration du royaume. Il avait fait au roi un présent magnifique, un vaisseau de dimension ordinaire dont la poupe était couverte de plaques d'or. Ce vaisseau était monté par quatre-vingts guerriers, vassaux de Godwin. Leurs lances, leurs casques et leurs cottes de maille étaient dorés ; leurs haches d'armes étincelaient d'ornements en or et en argent ; la garde de leurs épées, les clous et reliefs de leurs boucliers étaient d'or, et ils portaient à chaque bras deux bracelets

1. *Chron. sax.* 155, 156. Flor. 623, 635. Malm. 43.

2. Flor. 623. West. 211. Mailros, 156.

3. La culpabilité de Godwin sera toujours un problème. On peut alléguer contre lui, qu'Alfred, à l'époque du meurtre, était sous sa protection et dans la ville de Guilford ; qu'à moins de quatre ans de là, il en fut publiquement accusé par l'archevêque d'York, et qu'il est condamné sans hésitation par presque tous les historiens qui écrivirent après la conquête. D'un autre côté, il faut remarquer : 1° que le moine de Saint-Omer, qui était si bien au fait de ce qui s'était passé, loin de charger le comte, semble le représenter comme ignorant parfaitement le danger d'Alfred : « Ad sua recessit hospitia, mane rediturus, ut domino suo serviret cum debita honorificentia » (Encom. *Emmæ*, 30) ; 2° que l'accusation de l'archevêque est contrebalancée par l'acquittement de Godwin lors de son jugement ; 3° qu'il y a peu de fond à faire sur l'assertion des écrivains postérieurs à la conquête, alors que toutes les fables qui pouvaient avilir la famille de Godwin étaient acceptées avec plaisir et vivement appuyées par la dynastie régnante. — Edouard-le-Confesseur, dans deux de ses chartes, attribue la mort de son frère à Harold et (ce qui est plus singulier) à Hardecanute. Or ce dernier prince était en Danemarck ; et l'accusation, si elle a quelque sens, doit faire allusion à ceux qui gouvernaient au nom de Hardecanute, et, dans cette hypothèse, peut atteindre Emma ou Godwin, ou tous les deux. Les paroles du roi sont : « Haroldo et Hardecanuto, a quibus et alter meus frater Alfredus crudeliter est occisus » (Spel. *Con.* 628, 632). Cependant est-ce que Harold, qui alors était tout-puissant, aurait souscrit à ces chartes si elles avaient jeté une si odieuse tache sur la mémoire de son père ?

d'or du poids de seize onces[1]. Ce récit n'excitera pas la surprise du lecteur, qui se rappelle que les hommes du Nord avaient coutume de dépenser le butin fait sur les nations à embellir leurs armes et leurs vaisseaux, objets d'une valeur inestimable aux yeux des pirates du Nord[2].

Hardecanute est dépeint comme doux de manières et généreux de caractère. Sa table était abondamment servie à quatre heures différentes du jour. Ce n'était pas une mince recommandation auprès des chefs, qui attachaient un grand prix aux plaisirs de la table, et s'attendaient à manger et à boire aux dépens du souverain[3]. Il fit venir son frère utérin de Normandie, le reçut avec la plus sincère amitié, et lui donna un établissement de prince. Sa sœur Gunihlda, la plus belle femme de son temps, fut mariée par lui à l'empereur Henri. Tous les thanes, tant anglais que danois, l'accompagnèrent jusqu'au rivage, jaloux d'attirer l'attention du roi par les égards qu'ils témoignaient à la princesse; et jamais auparavant, disent les chroniques, on n'avait vu en Angleterre un aussi magnifique étalage d'or, d'argent, de pierres précieuses, de vestes de soie et de beaux chevaux. Les chansons qui furent composées à cette occasion continuèrent d'être chantées par le peuple dans les banquets, et transmirent la mémoire de Gunihlda à plusieurs générations[4].

Le caractère du roi promettait un règne tranquille et prospère. Mais sa constitution était faible, et sa vie avait été souvent mise en danger par des maladies. La seconde année de son règne, il honora de sa présence les noces d'une noble dame à Lambeth. Comme il était debout au milieu de la compagnie et qu'il portait la coupe à sa bouche, il tomba soudain à terre, fut emporté sans voix dans sa chambre, et expira au bout de peu de temps. [4 juin 1042.] Son corps fut déposé près de celui de son père dans l'église de Winchester[5].

Hardecanute ne laissa point d'enfants. Sa mort sépara les couronnes d'Angleterre et de Danemarck. Magnus, fils d'Olave, qui avait chassé Sweyn de la Norwége, prit alors possession du Danemarck.

1 Malm. 43. Mailros, 156. Flor. 623. West. 211.
2. Voyez Encom. *Emmæ*, 8, 13. Snorre, 338.
3. Hunt. 209.
4. Malm. 43.
5. Ibid. Flor. 624.

ÉDOUARD-LE-CONFESSEUR.

Le corps du feu roi n'était pas déposé dans la tombe que son frère utérin Edouard monta sur le trône. L'héritier légitime de la ligne saxonne était le fils d'Edmond Côté-de-Fer, exilé en Hongrie. Mais, en réglant la succession, les Anglais avaient fréquemment substitué l'oncle au neveu. Edouard était présent, son caractère et ses infortunes plaidaient en sa faveur ; les vœux des indigènes réclamaient hautement un roi de la race de Cerdic ; et les murmures des Danois, si les Danois étaient disposés à murmurer, furent promptement étouffés par l'irrésistible influence de Godwin (3 avril 1043). A la fête suivante de Pâques, le fils d'Ethelred, ayant promis de maintenir les lois de Canute, fut couronné par l'archevêque Edsy, qui profita de l'occasion pour faire au nouveau souverain un long sermon sur les devoirs de la royauté et sur le gouvernement paternel de ses prédécesseurs saxons [1].

Edouard avait alors environ quarante ans, dont il avait passé vingt-sept exilé en Normandie. Les circonstances lui interdisant toute espérance raisonnable d'obtenir la couronne, il avait consolé les heures de son bannissement par les plaisirs de la chasse et les pratiques de la religion, et il apporta sur le trône les habitudes de modération et de tranquillité qu'il avait contractées dans la vie privée. Ce fut plutôt un bon qu'un grand roi. Conserver la paix et propager la religion, affermir les anciennes lois et diminuer les charges de son peuple, tels furent les soins principaux de son gouvernement ; mais il ne possédait ni cette énergie d'âme, ni cette férocité de caractère qui peut-être étaient nécessaires pour commander le respect et réprimer la violence des nobles indomptés qui l'entouraient.

1. Knyghton, 2338. *Chron. sax.* 157. *Chron. Lamb. ad ann.* 1043, publié à la fin du Dictionnaire de Lye. J'y renverrai sous ce nom, parce qu'il a été copié par Lombard. Les écrivains normands attribuent l'avénement d'Edouard aux efforts de Guillaume, duc de Normandie, alors dans sa quinzième année. On nous dit qu'il demanda la couronne pour Edouard par ses messagers, qu'il envoya Edouard de Normandie avec une garde, et qu'il menaça de le suivre avec une puissante armée. La crainte d'une invasion fit tomber le choix des Anglais sur Edouard (Guil. Pict. p. 44, edit. Maseres). Je considère ceci comme une des fictions inventées en Normandie pour expliquer le choix, réel ou supposé, qu'Edouard fit de Guillaume pour être son successeur. Que le prince anglais fût à cette même époque en Angleterre, et non en Normandie, cela est prouvé non-seulement par nos chroniqueurs anglais, mais par le moine de Saint-Omer, qui, dans les dernières lignes qu'il adresse à Emma, vante l'union dans laquelle elle vit en Angleterre avec ses deux fils Edouard et Hardecanute (Encom. *Emmæ*, p. 36) ; et dans Guillaume de Jumiéges, qui dit que Hardecanute fit venir Guillaume de Normandie, et qu'ils vécurent ensemble depuis (Guil. Gem. VII). Il est à remarquer que le premier de ces écrivains dit qu'on envoya chercher Edouard, afin qu'il eût part au royaume : « ut veniens secum obtineret regnum » (p. 36) ; le second, que Hardecannte le laissa héritier du royaume : « totius regni reliquit hæredem » (ibid.).

A son avénement il trouva près du trône trois chefs puissants, Godwin, Leofric et Siward. Ils portaient le titre de earl (comte); car l'ascendant des Danois avait introduit les coutumes et les dénominations danoises. L'*ealdorman* des Saxons avait été remplacé par l'*earl* des hommes du Nord; et les différents *ealdorms* avaient des proportions différentes, les uns étant enfermés dans d'étroites limites, tandis que les autres embrassaient plusieurs comtés. Comme délégués du souverain, les earls étaient revêtus d'un pouvoir considérable. Ils levaient les troupes, percevaient les amendes, jugeaient et exerçaient les fonctions ordinaires de la royauté dans leurs juridictions respectives; mais ils étaient amovibles à la volonté du roi et du witan, et ne transmettaient point leurs charges à leurs enfants. L'earldom de Siward s'étendait du Humber aux confins de l'Écosse; Leofric s'appelait l'earl de Leicester; mais son gouvernement comprenait la plupart des comtés du nord de la Mercie. Godwin commandait dans le Wessex, le Sussex et le Kent; et ses deux fils, Sweyn et Harold, possédaient déjà ou obtinrent bientôt, le premier, l'earldom de Gloucester, Hereford, Somerset, Oxford et Berks; le second, celui d'Essex, Middlesex, Huntingdon, Est-Anglie et Cambridgeshire. Unis, ces nobles étaient plus forts que le roi, dont la principale sécurité venait de leurs jalousies mutuelles et du conflit de leurs intérêts.

Il fut heureux pour Edouard qu'au commencement de son règne ces chefs puissants, dans leur zèle pour le service du roi, négligeassent tout sujet de discussion privée. Par leur aide, le rétablissement de la ligne saxonne sur le trône s'effectua paisiblement; et les familles danoises dont la fidélité était douteuse, ou dont l'ancienne tyrannie méritait un châtiment, furent chassées du royaume. A la liste des victimes il faut ajouter la reine-mère. Edouard tint un conseil à Gloucester : de là, accompagné de Godwin, de Leofric et de Siward, il se rendit en hâte à Winchester, se saisit des trésors de la princesse, et enleva les troupeaux et le blé des terres qu'elle possédait à titre de douaire[1]. Le lecteur aura déjà remarqué plusieurs exemples de cette espèce d'exécution militaire; mais nous n'avons pas de renseignements précis sur le motif de celle-ci. La partialité d'Emma pour les Danois lui avait attiré la haine des indigènes. Les richesses qu'elle amassait avec soin avaient toujours été aux ordres de ses plus jeunes enfants, tandis qu'elle laissait les fils d'Ethelred sentir les privations de la pauvreté. C'est à son opposition qu'était dû, selon toute probabilité, le non-succès de la descente d'Edouard après la mort de Canute; et on disait

1. *Chron. sax.* 157. *Chron. Lamb. ad ann.* 1043.

même tout bas qu'elle n'était pas innocente du meurtre d'Alfred[1]. Son antipathie pour le roi même s'était révélée depuis qu'il était monté sur le trône, et elle avait obstinément refusé de lui accorder un secours pécuniaire[2]. Mais quelles que soient les raisons qui motivèrent cet acte de sévérité envers elle, le caractère d'Edouard et la sanction de son conseil portent à croire qu'il ne fut pas adopté légèrement. Elle eut la permission de conserver son douaire et de résider à Winchester, où elle mourut en 1052.

Tandis qu'Edouard s'occupait à consolider son pouvoir à l'intérieur, un compétiteur formidable s'élevait contre lui dans le Nord. Hardecanute, lorsqu'il régnait en Danemarck, avait été souvent en guerre avec Magnus, le conquérant de la Norwége. Enfin les deux princes, fatigués d'une lutte sans résultat, avaient consenti à la paix sous la condition précaire, mais assez en usage, que le survivant hériterait des États de son adversaire. A la mort de Hardecanute Magnus s'empara du Danemarck. Mais ce n'était point assez pour son ambition; il demanda aussi la couronne d'Angleterre, alléguant que, puisque Hardecanute l'avait portée, elle faisait partie des prévisions du traité. Edouard rendit à ses messagers une réponse pleine de sens et de résolution : il leur dit qu'il occupait le trône d'Angleterre comme descendant des monarques anglais; qu'il y avait été appelé par le libre choix du peuple, et qu'il ne l'abandonnerait qu'avec la vie. L'homme du Nord avait menacé de soutenir ses prétentions avec toutes les forces du Danemarck et de la Norwége; et Edouard, pour faire face au danger, avait rassemblé à Sandwich une flotte nombreuse. [A. D. 1046.] Mais Magnus fut retenu chez lui pour défendre son propre territoire contre les efforts de son rival Sweyn, fils d'Ulfr et d'Althritha, sœur de Canute. Sweyn fut défait, et sa cause paraissait désespérée, lorsque la mort inattendue de Magnus l'éleva au trône. Harold, neveu d'Olave, se saisit aussitôt de la Norwége; il entra en hostilités contre Sweyn, et les deux princes sollicitèrent sans succès l'assistance du roi d'Angleterre. Sweyn avait précédemment réclamé un secours de cinquante vaisseaux contre Magnus; il demanda le même nombre contre Harold. Quoique ses requêtes fussent appuyées de toute l'influence de Godwin, qui avait épousé sa tante Githa, le witena-gemot répondit à toutes deux par un refus péremptoire[3].

Le peu de succès des tentatives de Godwin ferait croire que les

1. C'est une assertion du moine de Winchester, qui rapporte toutes les fables (*Ang. Sac.* I, 292). Mais elle semble trouver quelque confirmation dans celle d'Edouard, qui est mentionnée à la fin de la note de la page 185.

2. *Chron. Lamb.*, *ad ann.* 1043.

3 *Chron. Lamb. ad ann.* 1046, 1048, 1049. Malm. 60. Mailros, 157. Snorre, 38.

autres seigneurs, alarmés de son influence croissante, s'étaient ligués pour s'opposer à ses desseins et miner son pouvoir. Car, outre les honneurs dont ils jouissaient déjà, ses fils avaient obtenu une place distinguée dans l'affection d'Edouard[1], et sa fille avait été couronnée reine d'Angleterre. Nos anciens chroniqueurs, tout hostiles qu'ils sont à sa famille, n'ont pas été sans rendre justice au mérite d'Edith. C'était, dans leur langage, la rose qui fleurit au milieu des épines. Ses mœurs et sa conduite ne laissaient voir aucune trace de la barbarie qui caractérisait son père et ses frères. Les agréments de sa personne étaient rehaussés par les qualités de son esprit; et, au mérite de la douceur, de la piété et de la générosité, elle en joignait un fort rare chez les dames de cette époque, des connaissances littéraires assez approfondies[2]. Quand Edouard fut pressé par son conseil de se marier, il révéla à Edith qu'il avait fait vœu de continence; mais il lui offrit, à la condition de garder ce vœu, de la placer à son côté sur le trône. [A. D. 1044.] Leurs noces furent célébrées en 1044[3].

Le premier échec que reçut la puissance des Godwin lui vint des passions indomptables de Sweyn, l'aîné des cinq frères. Il avait violé Edgive, abbesse de Leominster; et Edouard, dans sa pieuse indignation, l'avait condamné au bannissement. Le proscrit embrassa la profession de roi de la mer, et chercha, par ses pirateries, à acquérir des richesses et de la puissance. Las enfin d'errer sur l'océan, il revint en Angleterre, envoya sa soumission au roi, et obtint une promesse de pardon. Mais l'exécution de cette promesse fut contrecarrée par deux adversaires inattendus, son frère Harold et Beorn son cousin, qui probablement étaient ceux qui avaient le plus gagné à sa proscription. Le désappointement le poussa à la vengeance, et pour l'atteindre il prit le masque de l'amitié. A la requête de l'empereur Henri, Edouard avait rassemblé une flotte nombreuse dans le but de s'opposer à Baudoin, comte de Flandre. Cet armement était divisé en deux escadres, dont l'une était à Sandwich sous le commandement immédiat du roi, l'autre à Pevensey sous celui du comte Godwin. Sweyn, cachant son dessein réel, alla voir son père à Pevensey, où il se réconcilia en apparence avec Beorn, et décida ce thane à renoncer à toute opposition. De là les deux cousins partirent ensemble pour Sandwich

1. Ils étaient « thæs cynges dyrlingas. » *Chron. Lamb. ad ann.* 1052.

2. Ingulf, 62. Cet écrivain nous dit que lorsqu'il était enfant Edith l'arrêtait souvent au retour de l'école, lui faisait répéter sa leçon, lui adressait des questions sur la grammaire et la logique, et, comme récompense, lui donnait quelques pièces d'argent et l'envoyait à l'office. Ibid.

3. *Chron. sax.* 157 West. 212.

dans l'intention avouée de solliciter la clémence royale en faveur du proscrit; mais en route Beorn fut saisi tout à coup par une troupe d'hommes armés, entraîné à bord d'un vaisseau à Bosenham, et transporté à Dartmouth sur la côte du Devon. Les marins de Sweyn, par ordre de leur maître, égorgèrent et ensevelirent leur prisonnier. Dans la suite, on découvrit ses os à une grande profondeur dans la terre, et on les réenterra près de ceux de son oncle Canute, à Winchester. Les assassins firent voile vers Bruges, et trouvèrent un asile auprès de Baudoin, comte de Flandre, qui avait fait sa paix avec l'empereur [1].

Il est étrange qu'après ce nouveau crime Sweyn ait nourri l'espoir de son pardon, et plus étrange encore qu'il ait fini par l'obtenir. Mais le temps émoussa le ressentiment d'Edouard; et la pitié, ou le souvenir de leur ancienne amitié, ou la crainte de s'aliéner une famille puissante, l'engagea à écouter les sollicitations de l'évêque de Worcester, et à rendre au proscrit ses biens et ses honneurs. Mais les Godwin ne furent pas long-temps sans avoir l'imprudence de braver l'autorité royale et d'attirer sur eux le ressentiment de la nation. Ils étaient depuis long-temps jaloux de la part que les Normands avaient à la faveur du roi. Car pendant un long et ennuyeux exil Edouard avait pris en goût les mœurs et les habitants du pays qui l'avait soulagé dans le besoin et qui avait protégé sa vie. La reconnaissance du monarque s'était étendue à ceux qui s'étaient attachés à la fortune de l'exilé. Plusieurs reçurent de vastes domaines de sa libéralité. A Radulf, son neveu, il donna le comté de Hereford; Odda fut élevé à la même dignité dans une autre partieduroyaume; Ulf fut fait évêque de Dorchester; Robert le fut de Londres et ensuite de Canterbury; et les premiers siéges vacants furent promis à deux étrangers, les chapelains du roi, William et Wulfhelm. Tandis que la plupart des courtisans, pour plaire au roi, imitaient les manières et même adoptaient le langage des Normands, les Godwin les bravaient ouvertement, et épiaient avec impatience une occasion de les chasser du royaume [2]. Il arriva en 1051 qu'Eustache, comte de Boulogne, qui avait épousé la sœur d'Edouard, rendit visite à son beau-frère [3]. A Douvres (ville qui appartenait à Godwin), sa suite se prit de querelle avec les bourgeois; vingt Anglais et environ le même nombre

1. *Chron. sax.* 160. *Chron. Lamb. ad ann.* 1050. Flor. 626

2. Ingulf, 62.

3. Le nom de la sœur du roi était Goda. Elle avait été mariée à Gauthier, comte de Mantes, et elle en avait eu un fils, Radulf, à qui Edouard donna le comté de Hereford, ou plus probablement celui de Worcester. Après la mort de Gauthier, elle épousa Eustache. Malm. 45.

de Français furent tués; et si le comte lui-même s'échappa, il le dut à la vitesse de son cheval. Cette rixe sanglante a été attribuée à différentes causes, au hasard, à l'insolence des étrangers, et à l'inhospitalité des gens de la ville; mais comme Godwin et Eustache étaient ennemis, il y a lieu de croire que, si la querelle ne commença pas de propos délibéré, elle fut soutenue de part et d'autre avec plus de furie en raison de l'inimitié des deux seigneurs. Eustache courut se plaindre au roi de cet outrage, et Godwin reçut l'ordre de châtier l'insolence de ses *hommes*. Le comte dédaigna d'obéir; ses deux fils applaudirent à l'énergie de leur père, et résolurent de profiter de cette occasion pour diriger l'animosité nationale contre les favoris étrangers. Trois armées parties des trois comtés de Godwin, Sweyn et Harold marchèrent sur Longtree dans le Gloucestershire, pour punir, à ce qu'elles prétendaient, les déprédations commises sur les terres de Harold par la garnison française d'un château du Herefordshire[1]. Mais Edouard, qui était à Glocester, n'était pas homme à se laisser abuser par ce frivole prétexte; il appela à son secours Radulf, Leofric et Siward, et fut bientôt en état d'intimider ses adversaires. Les troupes demandaient à être menées contre les comtes insurgés; et le meilleur sang de l'Angleterre, dit le chroniqueur, aurait été répandu, si la sagesse de Leofric n'eût suggéré des mesures moins violentes qu'Edouard eut la modération d'accepter. On proposa de convoquer le witena-gemot, et de s'en référer sur tous les points en litige à la décision de cette assemblée. Godwin n'osa pas se refuser à une offre si juste; et, comme si les deux parties étaient sur un pied d'égalité, on échangea des otages. Au jour fixé, l'équinoxe d'automne, Edouard entra dans Londres à la tête de la plus puissante armée qu'on eût vue depuis bien des années; Godwin en même temps prit possession de Southwark avec un nombre considérable de soldats. Mais l'influence du comte tomba devant le respect qu'imprimait la majesté du roi et devant la terreur qu'inspirait la supériorité de ses forces. L'armée insurgée se dissipa peu à peu; et, dans la nuit qui précéda le jour marqué pour une enquête sur la mort de Beorn, Sweyn jugea prudent de s'enfuir. Il fut solennellement déclaré hors la loi. Les thanes qui relevaient de Godwin et

1. Les Normands qui avaient suivi Edouard bâtirent des châteaux-forts sur leurs terres à la manière de leur pays. Ainsi, outre le château de Hereford, nous trouvons le château de Robert, le château de Pentecoste, etc. (*Chron. sax.* 163, 167; *Chron. Lamb.* 1052). Les étrangers qui en composaient les garnisons sont appelés indifféremment *Frencisc men* (Français) ou *Welisc men* (Gaulois). Ce dernier terme a causé quelque confusion en raison de sa ressemblance avec le mot *Welshmen* (Gallois).

de Harold furent obligés de jurer fidélité au roi; et les deux comtes reçurent l'ordre de se justifier des accusations portées contre eux, en produisant douze témoins qui attesteraient par serment leur innocence en présence du witan. Comme condition préalable, ils demandèrent des otages pour leur sûreté; mais cette demande fut durement refusée, et on leur accorda cinq jours pour prouver leur innocence ou quitter le royaume. Godwin, avec sa femme et ses trois fils, Sweyn, Tostig et Gurth, alla se mettre sous la protection du comte de Flandre; Harold et son frère Leofwin s'enfuirent à Bristol, s'embarquèrent sur un vaisseau qui appartenait à Sweyn, et atteignirent avec difficulté l'Irlande[1]. La reine fut enveloppée dans la disgrâce de sa famille. Ses terres furent saisies par le roi, et sa personne confiée à la garde de la sœur d'Edouard, abbesse de Wherwell. Quelques écrivains affirment qu'elle fut traitée avec une grande sévérité; mais un historien contemporain nous assure qu'elle fut conduite avec une pompe royale au monastère choisi pour sa résidence, et qu'on l'informa que sa détention n'était qu'une mesure de précaution temporaire[2].

Dès le commencement de l'insurrection, les favoris étrangers avaient tremblé pour leur sûreté; et, sur leur avis, Édouard avait sollicité l'assistance de Guillaume, duc de Normandie. La tranquillité était à peine rétablie que ce prince, avec une flotte puissante, aborda en Angleterre. Comme on n'avait plus besoin de ses services, il prit terre avec une brillante escorte de chevaliers, fut bien reçu par le roi, visita plusieurs des résidences royales, et fut congédié avec de magnifiques présents. Bien des gens ont prétendu que l'objet réel de cette entrevue, était la succession future de Guillaume à la couronne d'Angleterre; mais Ingulf, qui accompagnait ce prince à son retour en Normandie, et qui fut pendant plusieurs années son secrétaire intime, nous assure que l'idée de monter au trône d'Angleterre ne lui était point encore venue à l'esprit[3].

Godwin, pendant son séjour à Bruges, ne s'abandonna point au désespoir : il passa l'hiver à préparer ses moyens de vengeance. Peu de jours avant la Saint-Jean, il mit à la voile avec une petite escadre, tandis qu'un puissant armement, qui était à Sandwich sous les ordres des comtes Radulf et Odda, épiait ses mouvements. Le proscrit ne se doutait pas de son danger; mais il s'échappa dans une tempête, et revint précipitamment à son premier asile.

1. *Chron. sax.* 163, 164. *Chron. Lamb. ad ann.* 1052.

2. L'auteur de la *Vie d'Edouard*, cité par Stow, p. 96. Son autorité est d'autant meilleure qu'il dédia son ouvrage à Edith elle-même. Ibid.

3. Ingulf, 65. Flor. 627. Hemmingford, 456. *Chron. Lamb. ad ann.* 1052.

Les commandants de la flotte royale furent cassés pour prix de leur négligence; et, pendant que le conseil discutait la nomination de leurs successeurs, les marins (tant les armements de cette époque avaient peu de consistance) s'en retournèrent chacun chez eux. Cette dispersion de la flotte encouragea Godwin à renouveler sa tentative; dans la Manche il rencontra Harold qui venait d'Irlande: ayant réuni leurs escadres, ils pillèrent la côte, enlevèrent les vaisseaux des différents ports, remontèrent la Tamise, et passèrent sous l'arche méridionale du pont de Londres. La flotte royale, forte de cinquante voiles, était rangée de l'autre côté de la rivière, et une puissante armée garnissait la rive gauche. Godwin envoya sa soumission à Édouard, qui la refusa sévèrement. Mais la répugnance du roi fut vaincue peu à peu par la politique de Stigand, qui lui fit entendre que ses troupes ne se souciaient pas de répandre le sang de leurs compatriotes, et que c'était folie de sacrifier l'affection de ses sujets aux intérêts de quelques Normands. A la fin il arracha au roi la mission de négocier avec Godwin, et dès cet instant les étrangers désespérèrent et s'enfuirent. Robert, archevêque de Canterbury, et Ulf, évêque de Dorchester, montant à cheval, s'ouvrirent l'épée à la main un passage à travers leurs ennemis, coururent à Ness dans l'Essex, et, s'emparant d'une petite barque en mauvais état, se confièrent à la merci des vagues. Les autres se dispersèrent dans différentes directions, et, grâce à la connivence des amis d'Édouard, purent sauver leur tête, mais furent forcés de quitter le royaume. Leur fuite levait le principal obstacle à un accommodement. Godwin reçut la permission de rendre visite au roi. Il rejeta sur les Normands le blâme des dernières discussions, attesta de la manière la plus solennelle son innocence et celle de ses enfants, et livra, comme gage de sa loyauté, son fils Wulfnoth et son neveu Hacon. Édouard lui fit un bon accueil; mais, pour plus de sûreté, il envoya les otages en garde à Guillaume de Normandie. Les favoris étrangers furent mis hors la loi par arrêt du grand conseil; Godwin et Harold recouvrèrent leurs comtés, et Edith, rappelée de sa prison, remonta sur le trône [1]. Mais à l'égard de Sweyn, Édouard fut inexorable. Il était coupable du meurtre le plus inhumain et le plus perfide; et, se voyant abandonné de sa famille, il se soumit à la discipline des canons ecclésiastiques. Il alla pieds nus, en pèlerinage, de Flandre en Palestine; visita les saints lieux avec des larmes de componction, et finit sa pénitence et sa vie dans la province de Lycie [2].

1. *Chron. sax.* 165-168. Flor. 627, 628.
2. Malm. 46.

Les Godwin n'oublièrent point les services du négociateur. Il avait expulsé l'archevêque Robert : il hérita des honneurs de ce prélat. Sans instruction, sans aucune des vertus qui convenaient à sa profession, Stigand, quoique sous un monarque religieux, arriva à la plus haute dignité de l'église d'Angleterre. Son seul mérite était de l'aptitude pour l'intrigue, et l'art de profiter de toutes les occasions. Il avait été dans l'origine remarqué de Canute, et nommé un des chapelains du roi; par l'intervention de ses amis et à l'aide de présents, il devint évêque de Helmstan : de Helmstan, il passa successivement à Selsey et à Winchester; et obtint enfin le grand objet de son ambition, le siége archiépiscopal de Canterbury. A son inexprimable mortification, le pape Léon IX ne voulut pas admettre la vacance d'un siége dont l'évêque était encore vivant, et refusait de renoncer à ses droits [1]. Mais la vigilance de Stigand n'était jamais en défaut. Jean de Velitra, sous le nom de Benoît, usurpa la papauté pendant quelques mois, et il ne fut pas difficile à un intrus d'obtenir le pallium d'un autre intrus. Mais Benoît fut bientôt expulsé, et Alexandre II suspendit Stigand de l'exercice des fonctions épiscopales. Néanmoins, avec la protection de Harold, il parvint à tromper la bonne foi d'Édouard; et son avarice absorba à la fois les revenus non-seulement des églises de Canterbury et de Winchester, mais aussi des monastères de Saint-Augustin, de Saint-Albans, d'Ely et de Glastonbury [2].

[A. D. 1053.] Godwin ne survécut pas long-temps à la disgrâce de ses ennemis. Il mourut à Pâques suivant (15 avril 1053), et une histoire, inventée par la malignité de l'esprit de parti, voudrait nous persuader que sa mort fut un jugement visible du ciel, rendu contre le meurtrier d'Alfred. Il était, nous dit-on, à table avec le roi. Voyant un domestique qui avait fait un faux pas se soutenir de l'autre pied, il s'écria : « Regardez comme un frère en assiste un autre. » — « Oui, » repartit Édouard en jetant au comte un coup d'œil sévère; « et si Alfred vivait encore, il pourrait m'assister aussi. » Godwin sentit le reproche, protesta hautement de son innocence, et demanda, avec les imprécations les plus solennelles, que le ciel, s'il était coupable, le fît mourir avant d'avoir mangé le morceau qu'il tenait à la main. Il le porta à sa bouche, et sur-le-champ il expira [3]. Telle est l'anecdote avec tous ses embellisse-

1. Robert était allé à Rome; et, comme il en revenait avec une lettre du pape, il mourut à Jumiéges, abbaye de Normandie. Malm. 46.

2. *Chron. sax.* 157, 158, 168, 170. *Hist. Elien.* 515. Mail. 158. Spel. *Con.* 628. *Vita S. Wulst.* 251. Guil. Pict. 105. Ing. 69. Malm. 116.

3 Higden, 280. Rudborn, 239. West. 215. Brompton, 943, suivant lequel la personne qui fit le faux pas était Harold, fils de Godwin et échanson du roi.

ments. A sa première publication, l'incident préparatoire et la remarque d'Édouard paraissent avoir été oubliés [1]. Le fait est que Godwin, le lundi de Pâques, tomba sans connaissance à la table royale, qu'il fut emporté par ses trois fils dans la chambre du roi; et qu'après une longue et cruelle agonie, il mourut le jeudi suivant [2]. Son comté fut donné à Harold; celui de Harold, à Alfgar, fils de Léofric.

La plupart de nos historiens ont tracé en caractères de sang le portrait de ce puissant comte. Ils le représentent comme un monstre d'inhumanité, de duplicité et d'ambition. Mais on perd de sa confiance en eux quand on songe qu'ils écrivaient après la conquête, alors que l'on usait de toute espèce d'artifices pour persuader aux Anglais que l'homme que le Normand avait précipité du trône était, par ses propres crimes et par ceux de son père, indigne d'y rester. On peut opposer à leurs diffamations le panégyrique du biographe d'Édouard, qui dédia son ouvrage à Edith. S'il faut l'en croire, le comte était le père du peuple, le soutien de la nation. Envers les hommes paisibles et vertueux, il était bon, généreux et facile à fléchir; mais les turbulents et les séditieux tremblaient devant son regard de lion, et redoutaient la sévérité de sa justice. Les Anglais pleurèrent sa mort comme une calamité nationale, et mirent leur unique consolation dans son fils Harold, l'héritier de ses vertus non moins que de ses dignités [3]. Probablement la vérité se trouve entre les éloges exagérés d'un parti et les aveugles invectives de l'autre.

Quoique les derniers troubles eussent interrompu la tranquillité générale, ils s'étaient terminés sans effusion de sang, et n'avaient fait au peuple aucun tort considérable. Les principales calamités du règne d'Édouard furent la peste et la famine; fléaux qui, à cette époque, visitaient toutes les parties de l'Europe. Aussi long-temps que l'agriculture fut dans l'enfance, chaque saison défavorable était suivie d'une année de disette; et tant que les rapports entre les nations furent rares et peu sûrs, l'abondance d'un peuple ne pouvait venir en aide aux besoins d'un autre. Les chroniqueurs du temps se plaignent fréquemment de l'inclémence des saisons, de tremblements de terre qui, une fois, causèrent une vive alarme à Derby et à Worcester, de la détresse occasionnée par le manque de récoltes, et des maladies contagieuses qui atteignaient

1. Ingulf, 66. Malm. 45.
2. *Chron. sax.* 168. Mailros, 158. Flor. 628.
3. *Vita Ed. apud* Stow, 97. Ces versions contradicteires embarrassent tellement Malmsbury, qu'il ne sait que croire et que rejeter. Malms. 45.

non-seulement les troupeaux, mais aussi la race humaine [1]. Le cœur compatissant d'Édouard déplorait les calamités de ses sujets, et il adoptait avidement tous les expédients qui paraissaient devoir éloigner ou adoucir leurs souffrances. Le dane-gelt se payait depuis trente-huit ans; il formait une partie considérable du revenu royal. En 1051, le roi résolut d'en faire le sacrifice au soulagement du peuple, et l'abolition d'un si odieux impôt fut reçue avec toutes les démonstrations possibles de reconnaissance. Dans une autre circonstance, où ses nobles avaient levé une forte somme sur leurs vassaux et le priaient d'accepter cette offrande volontaire de ses fidèles sujets, il refusa leur présent comme arraché au labeur du pauvre, et ordonna qu'il fût rendu à ceux qui y avaient contribué [2].

La seule guerre étrangère où le roi s'engagea fut contre un usurpateur dont le génie de Shakspeare a immortalisé l'infamie. En 1030, Duncan, roi d'Écosse, fut assassiné par Macbeth. [1054.] Un prince chassé du trône de ses pères pouvait justement réclamer la sympathie d'Édouard; et Malcolm, fils de Duncan, reçut de lui la permission de revendiquer ses droits à l'aide d'une armée anglaise. Pendant quinze ans la puissance du meurtrier fit avorter toutes les tentatives; et le fugitif demeura chez son oncle Siward, comte de Northumberland. Mais quand Macduff, thane de Fife, déploya l'étendard royal, Malcolm se hâta de joindre les insurgés; Siward l'accompagna avec une force puissante; et la victoire de Lanfanan, dans l'Aberdeenshire, où succomba Macbeth, plaça la couronne sur la tête de l'héritier légitime. Au nombre de ceux qui périrent dans l'action, fut le fils de Siward. Ce héros demanda avec anxiété de quelle manière le jeune homme était tombé; et ayant reçu l'assurance que ses blessures étaient toutes par devant, il s'écria qu'il était satisfait, et qu'il ne désirait pas pour lui-même une meilleure destinée. Peu après son retour, Siward fut attaqué d'une maladie qui devint mortelle; mais il déclara qu'il voulait mourir comme il avait vécu, en guerrier; et, se faisant apporter ses armes, il rendit le dernier soupir, assis sur son séant dans son lit, et appuyé sur sa lance [3]. Son fils Waltheof était trop jeune pour

1. *Chron. sax.* 157, 169. *Chron. Lamb. ad ann.* 1049, 1059. Mailros, 157. On nous dit que, l'année 1049, beaucoup de blé et de fermes furent détruits dans le Derbyshire par le feu sauvage (*wild-fire*) ou, comme on l'appelle dans la Chronique de Mailros, par le feu des bois (*wood-fire*) : « ignis aereus, vulgo dictus silvaticus. » Mailr. 157.

2. Ing. 65. Mailros, 127. Hov. 256.

3. On me permettra de faire observer qu'au sujet de cet événement lord Hailes (*Annales d'Écosse*, p. 2) paraît n'avoir pas tenu compte des allégations de nos plus anciens écrivains. Il nous dit « que Siward, avec l'approbation de son souverain,

exercer l'autorité de son père, et le comté fut donné à Tostig, frère de Harold.

[1055.] Tandis que le comte de Northumberland était encore en Écosse, la guerre civile avait éclaté en Angleterre. Elle paraît avoir été allumée par la jalousie de Harold, qui était indigné que le comté qu'il avait quitté pour celui de Godwin fût donné à une famille rivale, celle de Léofric. Alfgar, dans le witena-gemot, fut accusé de « trahison contre le roi et le pays. » La plupart de nos chroniqueurs affirment son innocence [1] ; un écrivain, qui semble dévoué aux intérêts de Harold, déclare que sa culpabilité était établie sur les preuves les plus convaincantes [2]. Mis hors la loi par arrêt du conseil, Alfgar s'enfuit en Irlande, acheta l'assistance d'un homme du Nord, roi de la mer, fut rejoint par Griffith, prince de Galles, et inonda le comté de Hereford de ses auxiliaires gallois et norwégiens. Le comte Radulf et les siens s'enfuirent à la première attaque ; la ville fut prise et pillée, quatre cents de ses habitants furent tués, et la cathédrale fut brûlée ainsi que les principaux édifices. Pour venger cette insulte, le roi assembla à Gloucester une armée, à la tête de laquelle Harold repoussa les envahisseurs dans les retraites inaccessibles de Snowdon. Il s'ensuivit une négociation qui rendit à Alfgar ses anciennes dignités. Ses alliés marchèrent aussitôt sur Leicester ; et Léofric, qui paraît être resté paisible spectateur de la lutte, fut poussé par la crainte ou par la reconnaissance à récompenser leurs services lorsqu'elle se termina. Mais Léofric mourut peu de temps après (30 septembre 1057), et Alfgar hérita des dignités de son père. L'ancienne jalousie et les anciennes accusations se renouvelèrent sur-le-champ. Alfgar perdit de nouveau son comté ; et de nouveau y fut rétabli par les armes de Griffith et des Norwégiens. Mais il jouit à peine une année de son

conduisit les Northumbres au secours de Malcolm, mais qu'il ne vécut pas assez pour voir le résultat de son entreprise. » Tandis que, selon eux, Siward défit Macbeth et plaça Malcolm sur le trône, comme Edouard l'avait ordonné. « Siwardus, jussu regis Edwardi, et equestri exercitu et classe valida Scotiam adiit, et cum rege Scottorum Macbetha prælium commisit, ac multis millibus Scottorum et Normannis omnibus, quorum supra mentionem fecimus, occisis, illum fugavit, et Malcolmum, ut rex jusserat, regem constituit. » Sim. Dun. 187. Florence, p. 629, répète les mêmes paroles. Mailros, p. 158, en contient la substance. Voyez aussi Malmsbury : « Macbetha vita regnoque spoliavit, Malcolmum regem instituit » (f. 44). Huntingdon : « Regem bello vicit, regnum totum destruxit, destructum sibi subjugavit » (f. 209). La *Chronique saxonne* de Lambard : « Siward entra en Ecosse avec une grande armée, tant de terre que de mer, et combattit les Ecossais, et mit en fuite le roi Macbeth, et tua tout ce qu'il y avait de mieux dans le pays, et en rapporta beaucoup de butin, plus qu'aucun homme n'en avait jamais fait. » *Chron. Lamb. ad ann.* 1054.

1. Ing. 66. Mail. 158. Flor. 629.

2. *Chron sax.* 169.

triomphe; et à sa mort il laissa deux fils, Morcar et Edwin, dont le destin immérité réclamera la sympathie du lecteur .

La mort d'Alfgar exposa Griffith au juste ressentiment de Harold. Le prince gallois et ses sujets méritaient depuis long-temps le nom et le châtiment dus aux voleurs et aux assassins. Des montagnes qui leur servaient de refuge, ils avaient fait tous les ans des incursions contre les habitants des frontières, s'étaient livrés à tous les excès du pillage, du meurtre et de l'incendie, et avaient évité les poursuites de la vengeance par la célérité de leur retraite. Lorsque Rhese, frère de Griffith, tomba aux mains des Anglais, même le doux Édouard, « qu'aucune injure ne pouvait irriter [2], » ordonna de le mettre à mort, et le roi chargea Harold d'infliger un châtiment sévère à ces obstinés brigands. Harold, au fait des difficultés qui provenaient de la nature des lieux et de la vélocité de l'ennemi, choisit un corps nombreux d'hommes jeunes, vigoureux et actifs, remplaça leurs armes habituelles par d'autres plus légères et plus petites, et leur donna pour défense des casques et des targes de cuir durci. Au cœur de l'hiver, il essaya, par une irruption soudaine, de surprendre Griffith; mais le Gallois s'échappa, quoique ses vaisseaux et son habitation fussent la proie des flammes [1053]. Au commencement de l'été, Tostig entra par le nord dans le pays de Galles avec un corps de cavalerie : Harold transporta ses troupes par mer, et les débarqua sur la côte. L'infatigable comte, qui marchait à pied et vivait comme le dernier de ses soldats, traversa le pays dans toutes les directions. Ni montagnes ni marais ne purent soustraire les habitants à la poursuite de leur ennemi. Partout où les Gallois firent résistance il fut victorieux; et à chaque victoire, pour en perpétuer le souvenir, il érigea une pyramide en pierre avec cette inscription : ICI HAROLD VAINQUIT. Accablés et frappés de terreur, ils demandèrent grâce; et, comme offrande de paix, ils envoyèrent la tête de Griffith au vainqueur [5 août]. Harold revint en triomphe près d'Édouard; la tête du Gallois ainsi que la proue et les ornements de son vaisseau furent présentés au monarque anglais; et ses deux frères utérins, Blethyn et Rywallon, lui jurèrent fidélité, et s'engagèrent à payer l'ancien tribut. On rendit une loi qui condamnait tout Gallois trouvé en armes à l'est des digues d'Offa, à perdre la main droite; et les montagnards, instruits par une funeste expérience, respectèrent pendant les quatre règnes suivants le territoire de leurs voisins [3].

1. Ingulf, 66. Mailros, 158. Flor. 629, 630.
2. Malm. 44.
3. Gir. Camb. *in Ang. Sac.* II, 541. Ingulf. 68. *Chron. Lamb. ad ann.* 1063. La

La coutume des pèlerinages était en vigueur chez les Anglo-Saxons depuis l'époque de leur conversion au christianisme, sous le règne d'Edouard : il n'y avait guère d'année que des évêques, des thanes ou des abbés ne se rendissent à Rome pour faire leurs dévotions aux tombeaux des apôtres. La piété ou la curiosité d'Aldred, évêque de Worcester, fut encore plus entreprenante. [1057.] Il traversa l'Allemagne et la Hongrie, parvint jusqu'à Jérusalem, et, en mémoire de sa visite au sépulcre du Sauveur, il offrit un calice d'or du poids de cinq marcs[1]. Edouard était animé du même esprit que ses compatriotes, et il s'était engagé par un vœu à visiter, en imitation de ses prédécesseurs Canute et Ethelwulf, le siége apostolique. Mais son witan avait mis opposition à ce dessein, par le motif que le roi n'avait point d'enfants, et que les dangers du voyage pouvaient exposer la nation aux maux d'une succession disputée[2]. Cette objection dirigea les pensées d'Edouard sur son neveu et homonyme, le fils exilé de son frère Edmond. Une ambassade honorable fut envoyée pour le demander à l'empereur Henri III, dans la famille de qui il s'était marié[3], et le jeune Edouard arriva à Londres avec Agathe, sa femme, et ses enfants Edgar, Marguerite et Christine. Le peuple, qui le reçut avec de vives démonstrations de joie, fut plongé dans le deuil par sa mort subite. Il y a quelque chose de mystérieux dans la destinée de ce prince. Il était naturel qu'Edouard eût à cœur d'embrasser un neveu qui, comme lui-même et pour la même raison, avait passé la meilleure partie de sa vie en exil, et que le monarque anglais venait de choisir pour perpétuer sur le trône la race de Cerdic. Cependant, depuis l'heure de son arrivée jusqu'à celle de sa mort, le prince fut, par quelque manigance, tenu éloigné du roi, circonstance qui justifierait presque le soupçon que Harold le jugeait un dangereux obstacle au succès de ses projets futurs[4].

Chronique dit que les princes gallois jurèrent fidélité et donnèrent des otages au roi et au comte. Pourquoi au comte! Avait-il été nommé successeur d'Edouard, ou devinrent-ils simplement ses vassaux! A la même époque, et par la même autorité, Meredith fut nommé prince de Sud-Galles. Powel, 103.

1. *Chron. Lamb. ad ann.* 1058.

2. Spelm. *Con.* 628.

3. Il s'est élevé quelque difficulté au sujet de ce mariage; mais elle vient uniquement d'une erreur dans le texte imprimé d'Ailred. « Rex Hungarorum Edvardo filiam germani *sui* Henrici imperatoris in matrimonium junxit. » 366. *Sui* devrait ou être omis, ou, comme le suggère Papebroche, être changé en *Sti*. La Chronique de Lambard dit seulement qu'Agathe (c'est ainsi qu'elle s'appelait) était parente de l'empereur (*ad ann.* 1057); et, en parlant de sa fille Marguerite, que « sa mère par alliance alla trouver Henri le césar » (*ad ann.* 1067). Mais Siméon (170) et Ailred lui-même affirment expressément qu'elle était fille du frère de l'empereur. Il avait un frère nommé Bruno

4. *Chron. Lamb. ad ann.* 1057.

Par le cours des événements, ce comte était devenu le plus puissant sujet de l'Angleterre. Après la mort d'Edouard (surnommé le Proscrit), il ne restait entre lui et la couronne, objet de son ambition, qu'une seule personne, Edgar, fils de cet Edouard, jeune prince faible de corps et plus faible encore d'esprit, dont le droit héréditaire était invalidé par son inaptitude à gouverner. Mais l'autre côté de la Manche présentait un compétiteur plus redoutable dans la personne de Guillaume, duc de Normandie. Il était évident que, comme naissance, aucun d'eux ne pouvait avoir de prétentions, quelque éloignées qu'elles fussent. Guillaume était fils illégitime de Robert, neveu d'Emma : le seul lien de Harold avec la famille royale venait du mariage de sa sœur avec Edouard[1]. Leur titre réel, c'était leur puissance et leur ambition; or, sous le dernier de ces rapports, Guillaume était l'égal de Harold; sous le second, il lui était supérieur. Malheureusement pour le comte anglais, un vaisseau sur lequel il venait de Bosenham échoua sur la côte de Ponthieu, à l'embouchure de la Maye [1065]. Une coutume barbare avait investi le seigneur de ce canton d'un prétendu droit de main-basse, non-seulement sur les débris du naufrage, mais aussi sur la personne de ceux qui y survivaient; et emprisonnement, menaces et tortures, rien n'était épargné pour extorquer aux captifs une rançon exorbitante. Harold et ses compagnons furent saisis sur la plage, conduits au comte Guy, qui les incarcéra dans son château de Beaurain. Aucune circonstance ne pouvait être plus propice aux vues de Guillaume. Il demanda les prisonniers; ils lui furent livrés à Eu, en Normandie, et la docilité

1. Pour la satisfaction du lecteur, je donnerai une courte généalogie de Guillaume, descendant de Rollon, premier duc de Normandie.

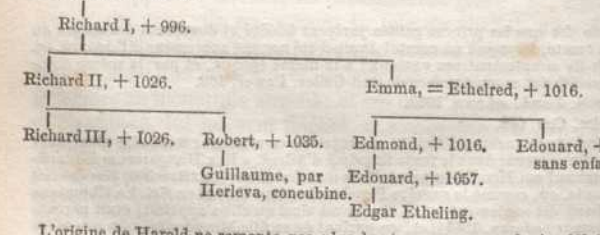

L'origine de Harold ne remonte pas plus haut que son grand-père Wulfnoth, « *child* de Sussex. » Son père Godwin avait épousé Gyda, sœur d'Ulfr, beau-frère de Canute. Le compte que M. Turner, d'après le Knytlinge Saga, a rendu des liens qui existaient entre Godwin et Ulfr, tient plus du roman que de l'histoire.

de Guy fut récompensée par le don d'une terre considérable. Harold fut traité avec égards et munificence à la cour normande; mais il ne jouissait que d'un semblant de liberté, et bientôt il eut à regretter les cachots de Beaurain. Forcé par les exigences de sa position, il consentit à faire hommage de ses terres et dignités à Guillaume, comme à l'héritier présomptif d'Edouard. Mais la méfiance du Normand voulait plus qu'une simple cérémonie d'hommage. Devant une assemblée de barons normands, Harold fut forcé de jurer qu'il seconderait les prétentions de Guillaume à la couronne d'Angleterre, qu'il défendrait les intérêts du duc à la cour d'Edouard, et qu'il recevrait une garnison normande dans son château de Douvres. Enfin, comblé de présents, mais le cœur navré, il lui fut permis de quitter le territoire de son rival. Il avait obtenu de la reconnaissance de Guillaume la délivrance de son neveu Hacon, un des otages qu'Edouard avait jadis exigés de Godwin; l'autre, Wulfnoth, fut retenu par la politique du Normand, comme caution de la fidélité de son frère [1].

Que Harold ait été livré de la sorte par le comte de Ponthieu et forcé de jurer fidélité à Guillaume, ce sont des faits incontestables; mais le motif qui l'engagea dans l'origine à se mettre en mer est un sujet de doutes et d'investigations. Les écrivains normands et ceux qui les suivent nous disent qu'Edouard, par reconnaissance et à cause de la parenté, avait choisi Guillaume pour son successeur, et que Harold fut envoyé pour notifier ce choix au duc [2]. Et, en effet, il n'est pas improbable qu'un tel bruit ait circulé en Normandie, comme justification de la violence qui était faite à Harold. Un grand nombre des historiens anglais ont transmis ou inventé une version différente. S'il faut les en croire, le comte avait l'intention de rendre visite à Guillaume, mais son objet était de solliciter la liberté des otages, Hacon et Wulfnoth [3]. Cependant, il est difficile de croire qu'un homme qui ambitionnait une couronne voulût, pour libérer deux captifs, mettre sa personne et le succès de ses desseins à la merci d'un rival. Peut-être serait-il plus sûr de s'en rapporter à l'autorité des écrivains qui paraissent ignorer ces deux versions, et qui décrivent le voyage de Harold comme une excursion accidentelle le long de la côte, d'où il fut poussé par une tempête sur le barbare territoire de Ponthieu [4].

1. Voyez le récit qu'en fait Guillaume de Poitou, qui tenait des personnes présentes les détails de ce serment. Guil. Pict. 79, 80, 85.
2. Guil. Pict. 77. Order. Vit. 492. Wil. Gemet. 285.
3. Ead. 4. Sim. Dun. 195. Hemingford, 456.
4. Mat. Paris, 2. West. 218. Malm. 52.

Ce fut vers la fin de l'été que le comte revint en Angleterre[1]; une insurrection des Northumbres rendit aussitôt ses services nécessaires. Tostig avait gouverné ce peuple avec la rapacité d'un despote et la cruauté d'un barbare. L'année précédente, il avait perfidement égorgé deux des plus nobles thanes dans son palais d'York; à sa requête, Edith avait ordonné l'assassinat de Gospatric à la cour d'Edouard, et l'imposition récente d'une taxe extraordinaire qui pesait sur tous avait armé la population entière contre son gouvernement. Au commencement d'octobre, les insurgés surprirent York. Tostig s'enfuit; ses trésors et son arsenal furent pillés; ses gardes, au nombre de deux cents, tant Danois qu'Anglais, avec leurs commandants Amund et Ravenswarth, furent faits prisonniers, conduits hors de la ville et massacrés de sang-froid sur la rive nord de l'Ouse. Enorgueillis de leur succès, les insurgés choisirent pour comte futur Morcar, fils d'Alfgar; et ce seigneur, avec les hommes de Lincoln, de Nottingham et du Derbyshire, suivi de son frère Edwin avec ceux de Leicester et un corps d'auxiliaires gallois, s'avança jusqu'au sud de Northampton. Là, ils furent rencontrés par Harold. Quand il s'informa de la nature de leurs réclamations, ils répliquèrent qu'ils étaient hommes libres et qu'ils ne se soumettraient pas lâchement à l'oppression; qu'ils demandaient la confirmation des lois de Canute et la nomination de Morcar au comté de Northumberland. Harold s'en retourna et obtint l'assentiment du roi à leurs requêtes; mais en son absence et à leur départ ils pillèrent le pays, brûlèrent les villages et emmenèrent plusieurs centaines d'habitants, qu'ils destinaient à une vie d'esclavage, à moins que plus tard leurs amis ne payassent leur rançon. Tostig, mécontent de la pacification, se retira à Bruges, asile ordinaire de sa famille[2].

Si, dans cette occasion, Harold parut déserter la cause de son frère, nous pouvons attribuer sa modération, non-seulement à l'apparence formidable des insurgés, mais aussi à un soin prudent pour ses propres intérêts. Le roi marchait à grands pas vers la tombe, et ce succès des vues du comte demandait sa présence à Londres, un intervalle de tranquillité et le bon vouloir du peuple. Il revint dans la métropole le 30 novembre, cinq semaines avant qu'Edouard rendît le dernier soupir. Avant de mourir, le monarque eut la satisfaction de voir la dédicace de l'église de Westminster, qui avait été le grand objet de sa sollicitude durant ses dernières

1. Aucun écrivain, que je sache, n'a fixé la date de la détention de Harold en Normandie; mais nous savons, par Guillaume de Poitou, que le blé était presque mûr en Bretagne. Pict. 81, 85.

2. *Chron. sax.* 171 *Chron. Lamb ad ann.* 1065. Flor. 633.

années. Quand le witan mit opposition à son voyage de Rome, Léon IX l'autorisa à remplacer le pèlerinage qu'il avait projeté par quelque autre œuvre de piété. Dans cette vue, il mit de côté le dixième de son revenu annuel, et rebâtit entièrement l'église de Saint-Pierre, à l'extrémité ouest de la capitale. La veille de Noël, il fut attaqué d'une fièvre qui finit par devenir mortelle. Pendant trois jours, il lutta contre la violence du mal, tint sa cour comme à l'ordinaire, et présida avec une gaieté simulée le royal banquet. A la fête des Innocents, jour fixé pour la dédicace de la nouvelle église, il fut hors d'état de quitter sa chambre. La cérémonie néanmoins s'accomplit. Edith se chargea de la décoration et représenta le royal fondateur. Mais son absence et l'idée de son danger répandirent une sombre tristesse sur les milliers de témoins que ce spectacle avait rassemblés. Après avoir langui une semaine de plus, Edouard mourut le 5 janvier, et fut enterré le jour suivant, avec une pompe royale, dans l'église qu'il avait érigée [1]. [*1066.*]

Si c'est d'après sa popularité que nous jugeons le caractère d'un souverain, nous devons ranger Edouard parmi les meilleurs princes de son temps. La bonté de son cœur le faisait adorer de ses sujets, qui honorèrent sa mort de larmes sincères, et transmirent sa mémoire à leur postérité, comme un objet de vénération. Le bonheur de son règne est le thème constant de nos anciens écrivains; non, sans doute, qu'il ait déployé aucune de ces brillantes qualités qui excitent l'admiration, tout en étant une source de misères. Il ne pouvait se vanter d'avoir remporté des victoires, d'avoir fait des conquêtes; mais il donna le spectacle intéressant d'un roi qui

1. *Chron. sax.* 171. Spelm. *Con.* 628-637. « Cum insigni regio. » *Hist. Ram.* 460. Ailred Riev. 398, 399. Ici on peut demander si Edouard, avant sa mort, nomma ou ne nomma pas son successeur. Il est évident qu'il avait jeté les yeux sur son neveu, Edouard-le-Proscrit, et que, pour cette raison, il l'avait fait venir de Hongrie en Angleterre. A la mort de ce prince, en 1057, nous lisons qu'on commença à concevoir des craintes au sujet de la succession (« spes regii sanguinis deinceps deficere cœpit. » Ing. 66. Malm. II, 2), mais que ce ne fut qu'en 1065, dans la dernière année de son règne, qu'Edouard abandonna l'espoir de placer sur le trône Edgar, fils de son neveu (Ing. 68). On ne saura jamais si, dans cette année, il fit choix de Guillaume ou de Harold. Tous deux le prétendirent; mais ils avaient l'un et l'autre tant d'intérêt à le faire croire, qu'aucun d'eux ne mérite créance. Il est à remarquer qu'Ingulf, qui, à cette époque, était en pèlerinage à Jérusalem, nous dit que Robert de Canterbury, et non Harold, fut envoyé pour annoncer à Guillaume sa nomination (p. 68); et cependant Ingulf ne pouvait ignorer que Robert avait été chassé d'Angleterre treize ans auparavant. Guillaume de Poitou (p. 44), autre écrivain contemporain, attribue la même mission à Robert quand, de l'avis du witan, il conduisit Wulfnoth et Hacon comme otages à Guillaume. Mais nous savons que Robert, au lieu de conduire les otages, s'enfuit pour sauver sa vie, et que les otages furent remis par Godwin après son départ. Serait-ce que Robert, à son retour de Normandie, aurait suggéré le premier à Guillaume l'idée de réclamer la succession, et qu'on aurait induit de là qu'il l'avait offerte de la part d'Edouard?

négligeait ses intérêts particuliers, pour se vouer entièrement au bien-être de son peuple; et si, par son zèle à rétablir l'empire des lois, par sa vigilance à prévenir les agressions étrangères, par sa sollicitude constante, et enfin couronnée de succès, à apaiser les dissensions de ses nobles, il n'empêcha pas l'interruption de la tranquillité publique; grâce à lui, du moins, l'Angleterre en jouit plus long-temps qu'elle n'avait fait depuis un demi-siècle. Il était pieux, bon et compatissant; le père du pauvre et le protecteur du faible; plus disposé à donner qu'à recevoir, et plus content de pardonner que de punir [1]. Sous les rois précédents, la force, en général, tenait lieu de justice, et le peuple était appauvri par la rapacité du souverain. Mais Edouard remit en vigueur les lois de ses prédécesseurs saxons, et dédaigna des richesses arrachées au labeur de ses sujets. Modéré dans son régime, sans ostentation dans sa personne, ne cherchant pas d'autres plaisirs que ceux que ses faucons ou ses chiens lui procuraient, il se contenta du domaine patrimonial de la couronne, et fut en état, même après la abolition du dane-gelt, cette source féconde de revenu, de pouvoir se dire plus riche qu'aucun de ses prédécesseurs. Le principe que le roi ne peut mal faire lui était appliqué à la lettre par la reconnaissance de ses sujets, qui, s'ils avaient à se plaindre des mesures du gouvernement (et la nomination aux évêchés d'aventuriers ambitieux et rapaces donnait lieu à bien des plaintes), rejetaient le blâme, non sur le monarque, dont la bienveillance et la piété n'étaient pas mises en doute mais sur les ministres qui avaient abusé de sa confiance ou trompé sa crédulité [2].

Ce fut, néanmoins, une circonstance heureuse pour la mémoire d'Edouard d'avoir régné entre la conquête danoise et la conquête normande. Les écrivains ont été disposés à envisager son caractère sous un jour plus favorable, à cause de la haine qu'ils portaient à ses successeurs et à ses prédécesseurs. Ceux-ci étaient étrangers; lui, il était du pays; ils régnaient par droit de conquêtes, lui par droit de naissance; ils écrasaient sous leurs pieds les esclaves qu'ils avaient faits, il ne fut connu de ses compatriotes que par ses bienfaits. Ainsi, les ombres dont il était entouré le firent briller d'une lumière plus pure; et chaque fois que le peuple,

1. Une anecdote peu intéressante, racontée par Malmsbury, a été mise en avant pour prouver que la simplicité d'Edouard tenait de la puérilité, et qu'il était assez ignorant pour ne pas savoir que les rois avaient le pouvoir de punir les délits. Cette induction n'est pas autorisée par l'histoire originale, qui prétend simplement qu'Edouard dit avec colère à un paysan qui lui avait rompu des filets : « Je t'en ferai autant si j'en trouve l'occasion. » « Tantumdem tibi nocebo, si potero. » Malm. 44.

2. *Hist. Ram* 450. Elien, 515. Malm. 44. Ing. 69.

sous le despotisme des rois normands, trouva l'occasion d'exprimer ses vœux réels, il demanda constamment les « lois et coutumes du bon roi Edouard. »

Il fut le premier de nos princes qui toucha les écrouelles, ou mal du roi. Le surnom de « Confesseur » lui vint de sa bulle de canonisation, publiée par Alexandre III environ un siècle après son décès.

HAROLD.

A la mort d'Edouard, l'etheling Edgar se trouva le dernier descendant mâle de la race de Cerdic; mais s'il fut jamais question de ses droits, ils furent aussitôt abandonnés [1]. Le bruit avait couru qu'Edouard, à son lit de mort, avait nommé Harold son successeur [2]. [6 janv.] Il fut proclamé roi dans une assemblée de thanes et de citoyens de Londres, et le jour suivant vit à la fois les funérailles de l'ancien souverain et le couronnement du nouveau. A cause de la suspension de Stigand, la cérémonie fut accomplie par Aldred, archevêque d'York [3]. Edgar, au lieu de la couronne, eut le comté d'Oxford.

Les comtés du sud donnèrent avec joie leur adhésion à l'avénement d'Harold : l'hésitation des Northumbres le jeta dans l'inquiétude et la perplexité. Leur orgueil se révoltait à l'idée d'être liés par la détermination de ceux qu'ils jugeaient inférieurs à eux comme mérite militaire; et ils cherchaient un chef qui sollicitât leur assistance et acceptât la couronne de leurs mains. Harold se hâta d'aller dans le nord : au lieu d'une armée, il amenait avec lui Wultan, le vénérable évêque de Worcester, dont l'influence, jointe à sa conduite conciliante, lui gagna bientôt le cœur des Northumbres et lui assura leur obéissance. Son mariage avec Édith, fille d'Algar, attacha à ses intérêts les deux frères de cette princesse, les puissants comtes Morcar et Edwin [4].

1. « Quia puer tanto honori minus idoneus videbatur. » Ailr. Riev. 366.

2. Je suis bien tenté de croire ce bruit, non-seulement sur le témoignage des écrivains anglais (*Chron. sax.* 172. Hoved. 449. Eadmer, 5. Sim. Dun. 193. Al. Bev. 126. Flor. 633. *Hist. Elien.* 515), mais parce que la vérité en est reconnue par les ennemis de Harold. « Edvardi dono in ipsius fine. » Guil. Pict. 135. « Ægrotus princeps concessit. » Order. Vit. 492.

3. Ing. 68. Flor 633. *Hist. Elien.* 515. Sur un fait qui se passa publiquement en Angleterre, les écrivains du pays ont plus de droit à être crus que les étrangers. Les Normands disent que Harold fut couronné par Stigand (« non sancta consecratione Stigandi. » Guil. Pict. 105); et cette assertion est confirmée par les figures de la tapisserie de Bayeux (Lancelot, 421). Mais ils nous donnent simplement les bruits qui prévalaient en Normandie; et Guillaume, jaloux d'intéresser en sa faveur la religion de ses sujets, ne demandait pas mieux que de propager l'idée que son rival avait été couronné par un prélat suspendu de ses fonctions.

4. *Ang. Sac.* II, 253.

La nouvelle de la mort d'Edouard et celle du couronnement immédiat de Harold avaient été apportées en Normandie par le même messager. Guillaume assembla son conseil, l'informa de cet événement, et annonça la résolution de soutenir à main armée ses prétentions à la couronne d'Angleterre. On expédia un envoyé à Harold pour lui rappeler son ancien serment de fidélité et sa promesse d'assistance. Le roi répondit que le serment lui avait été arraché par la force; que la promesse de donner une couronne qui ne lui appartenait pas ne pouvait être obligatoire; qu'il avait été élu roi par le libre suffrage du peuple, et que, lorsqu'on en viendrait à l'épreuve, il se montrerait digne de ce choix. Le message et la réponse étaient tels que Harold et Guillaume s'y attendaient. Chacun d'eux était déjà déterminé à en appeler à son épée, et les Anglais ne furent pas moins étonnés que les Normands des immenses préparatifs faits pour décider cette importante querelle[1].

Il fut malheureux pour Harold d'avoir à lutter non-seulement contre Guillaume, mais en même temps contre son frère Tostig, le comte de Northumberland qui avait été exilé, et dans lequel il trouva un adversaire très-rude et très-entreprenant. Le proscrit alla en Normandie et combina un plan d'opérations avec le duc : il envoya des messagers aux princes du Nord, et obtint l'assistance de Harold Hardrada, roi de Norwége; il rassembla une flotte de soixante voiles à Bruges, et, étant entré dans la Manche, commença la guerre par lever des contributions dans l'île de Wight. Mais il se retira à l'approche de son frère, et, tournant la pointe sud de l'Angleterre, il se dirigea vers le nord. A Lindesey, il fut défait par Edwin; ses marins l'abandonnèrent dans sa détresse, et Malcolm, roi d'Écosse, lui donna un asile jusqu'à l'arrivée de son allié le roi de Norwége[2]. L'armement de Hardrada ne fut prêt qu'au mois d'août; alors le monarque norwégien, laissant la régence de son royaume à son fils Magnus, s'embarqua avec sa famille et une brillante armée sur une flotte de trois cents voiles. Sa femme Élisabeth et ses deux filles, craignant les dangers de la campagne, furent mises à terre dans les Orcades, et Hadrada, suivant les conventions faites, fut rejoint par Tostig, avec quelques vaisseaux, à l'embouchure de la Tyne. Leur premier soin fut de chercher à s'emparer d'York, et, à cet effet, ils entrèrent dans le Humber et remontèrent l'Ouse. Les comtes Edwin et Morcar firent une tentative désespérée pour sauver cette capitale. [20 sept.] Le Nor-

1. Ing. 68. Eadm. 5. Mat. Paris. Malm. 56.

2. *Chron. sax.* 172. Malm. 52. Hunt. 210. Snorre, III, 146. Order. Vit. *apud* Duchesne, 469, 492. Gemetic. 285.

wégien avait appuyé son aile droite sur la rivière, et la gauche sur un marais. L'impétuosité des Anglais enfonça la ligne; mais à leur tour ils furent culbutés par un corps de troupes fraîches venu des vaisseaux, et il périt plus de fuyards dans l'eau qu'il n'en était tombé sous l'épée. Edwin et Morcar s'enfuirent à York; on ouvrit des négociations, et l'échange mutuel de cent cinquante otages montre que la province fut cédée conditionnellement aux envahisseurs[1].

Harold avait achevé ses préparatifs, et, ayant pris position entre Pevensey et Hastings, il attendit avec confiance la descente dont le Normand le menaçait. L'invasion inattendue de Hardrada déconcerta ses projets. Se fiant, néanmoins, à sa fortune, et encouragé par l'état orageux du temps, il ne perdit pas un moment pour marcher contre l'agresseur, et arriva aux environs d'York quatre jours après sa dernière bataille. Ne se doutant pas du danger, Hardrada avait laissé une partie de ses forces à bord et marchait avec l'autre dans le dessein de partager et d'organiser la province qu'il avait conquise. L'infatigable Harold le surprit dans cette occupation. [27 sept.] Étonné, mais non effrayé, le Norwégien envoya trois messagers à la flotte pour hâter l'arrivée de ses gens, tandis qu'il se retirait lentement à Stamford-Bridge, sur le Derwent. Là, il rangea ses guerriers en un cercle compacte, mais creux. L'étendard royal occupait le centre; la circonférence était composée de lanciers. Le tout était entouré d'une ligne de lances fortement fixées en terre et pointées extérieurement dans une direction oblique.

L'historien islandais a conservé quelques anecdotes curieuses sur cette célèbre bataille. Hardrada portait un manteau bleu et un casque étincelant. Comme il faisait le tour du cercle, son cheval tomba. « Quel est ce chef à terre? » s'écria Harold. Ayant su que c'était Hardrada : « C'est un vaillant guerrier, » reprit-il, « mais sa chute prouve que son heure approche. » Peu après, un messager vint de la part du monarque anglais offrir à Tostig le comté de Northumberland. « Cette proposition, » dit le proscrit, « aurait dû être faite il y a quelques mois. Mais, si je l'accepte, que donnera mon frère au roi de Norwége? » « Sept pieds de terre pour un tombeau, » fut-il répondu avec mépris. Tostig eut honte d'abandonner son ami.

La cavalerie anglaise avait coutume de charger par masses irrégulières, et, si elle rencontrait de la résistance, de se disperser dans toutes les directions et de se reformer sur un point donné. La

1. *Chron. sax* 172. Snorre, 153-155. Flor. 634. Higden, 284.

ferme ordonnance des Norwégiens défia tous ses efforts; et Harold, malgré la grande supériorité de ses forces, aurait eu le dessous, si l'ardeur des ennemis ne les eût portés à rompre leurs rangs et à poursuivre la cavalerie qui fuyait. A ce moment les Anglais se précipitèrent dans l'ouverture qui se faisait; et Hardrada, au milieu de la confusion, eut le cou percé d'une flèche. Il resta sur la place, et Tostig prit le commandement. Une seconde proposition de Harold fut refusée avec indignation. L'arrivée du secours qu'ils attendaient ranima le courage des Norwégiens qui faiblissaient, et ils firent un effort désespéré, mais inutile, pour arracher la victoire des mains des Anglais. L'opiniâtreté de l'ennemi prolongea le combat bien après que tout espoir raisonnable de succès était évanoui; et il ne se termina que par la mort de Tostig et de tous les chefs renommés de l'armée norwégienne. Cette action est considérée comme une des plus sanglantes dont il soit fait mention dans nos annales; et à un intervalle de cinquante ans, le lieu était encore blanchi d'ossements[1].

Le courage de Harold était tempéré d'humanité. Il envoya chercher Olave, fils cadet de Hardrada; celui-ci, accompagné de son évêque et du comte des Orcades, obéit aux ordres du vainqueur. Il fut accueilli avec courtoisie, jura de vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre, et fut renvoyé avec douze vaisseaux dans sa patrie. Harold fut dans la nécessité d'employer quelques jours à prendre possession de la flotte norwégienne, à recueillir les dépouilles et à rafraîchir ses troupes épuisées. Il se rendit à York; mais l'allégresse publique des citoyens ne put calmer son impatience d'être instruit des mouvements du formidable compétiteur qui lui restait. Il assistait au banquet royal et était entouré de ses thanes, lorsqu'un messager entra dans la salle, et annonça l'arrivée et la descente des Normands sur la côte de Sussex. La bataille de Stamford-Bridge avait été donnée le 27 septembre, et, le 29, Guillaume effectua son débarquement[2].

Ce prince avait employé huit mois d'activité extrême à faire ses

1. Snorre, 156-165. Ing. 69. *Chron. sax.* 172. *Chron. Lamb. ad ann.* 1066. Hunt. 210. Order. Vit. *apud* Maseres, 174. Tostig avait épousé Judith, fille de Baudoin, comte de Flandre. Elle se maria ensuite au fils d'Azon et de Cunégonde, Guelph Ier ou V, de qui descend en ligne directe la famille qui règne à présent en Angleterre. Mais je ne vois pas que son premier mari Tostig ait jamais pris le titre de roi d'Angleterre, comme le suppose Gibbon (*Œuvres mêlées*, III, 192).

2. Hunt. 210. *Hist. Rames.* 462. La Chronique imprimée (172) dit que Guillaume débarqua le jour de la Saint-Michel; et c'est, je crois, ce qu'entend Orderic, lorsqu'il dit que Guillaume traversa la mer la nuit précédente (175). Je ne puis, toutefois, accorder à Orderic (184) ni à l'historien de Jumiéges, Gemmeticensis (VII, 34), que la bataille de Stamford-Bridge fut livrée le 7 octobre. Les écrivains anglais la placent au 25 ou 27 septembre.

préparatifs d'invasion. Les plus graves de ses conseillers regardaient l'entreprise comme très-hasardeuse; mais sa confiance était à l'épreuve de leurs observations, et les sujets du duc, animés de son ardeur, secondaient ses efforts de tout leur zèle. Et cet enthousiasme ne se bornait point à eux : des Bretons, des Poitevins, des Bourguignons, des guerriers de toutes les provinces de la France, accoururent en foule sous son étendard ; et au commencement du mois d'août il se trouva à la tête de cinquante mille hommes de cavalerie, indépendamment d'un corps d'infanterie moins considérable[1]. Tous avaient été entretenus dans l'idée qu'ils étaient appelés à défendre la cause de la justice contre un usurpateur, celle de la religion contre un traître parjure. Quelques droits que d'autres pussent faire valoir à la couronne d'Angleterre, Harold, l'*homme*, le sujet lige de Guillaume, ne pouvait légalement la détenir au préjudice de son seigneur. Pour fortifier ces impressions, le duc avait envoyé une ambassade au pape Alexandre III, et en avait reçu une bannière consacrée. Ce pouvait n'être rien de plus qu'un échange de politesse de la part du pontife; mais cette politesse fut représentée aux troupes comme la sanction donnée par le chef de leur Église à l'expédition projetée[2].

Pour transporter cette armée nombreuse, ses armes, ses chevaux, ses provisions, tous les bâtiments de la Normandie avaient été mis en réquisition. Mais les ressources étaient encore insuffisantes; et beaucoup de particuliers recherchaient la faveur de leur prince en en construisant d'autres à leurs frais dans les différents ports et criques. Le rendez-vous général fut assigné aux bouches de la Dive, petite rivière qui se jette dans la mer entre les rivières plus larges de l'Orne et de la Touque; et, au mois d'août, sa peu profonde embouchure fut couverte de mille, ou selon quelques historiens, de trois mille bâtiments de toute dimension et de tout genre[3]. Néanmoins, le succès de l'entreprise dépendait beaucoup des caprices du temps. Aussitôt que l'armée fut prête à s'embarquer, le vent tourna au nord-est, et il resta plus d'un mois stationnaire au même point. Ce ne fut qu'à l'approche de l'équinoxe qu'une brise de l'ouest délivra la flotte de son ennuyeuse

1. « Millia *militum* quinquaginta. » Pict. 106. « *Virorum* sexaginta millia. » Ibid. 112. « Quinquaginta millia *militum*, cum copia *peditum*. » Orderic, 174. Ces passages prouvent clairement que les *milites* combattaient à cheval.

2. Pict. 106, 107. Malm. 56.

3. Pict. 109. Gemet. p. 665. Malm. III, 56. Le vaisseau du duc était un présent de sa femme Mathilde. Sur la proue était une image d'or, représentant un enfant qui, de sa main droite, montrait l'Angleterre, et, de la gauche, tenait sur sa bouche une trompette d'ivoire. *Lyt. Hist.* vol. I, tiré d'un ancien Ms. p. 463, et aussi à la fin du *Gavel-Kind* de Taylor.

prison. Le Normand saisit avidement cette occasion de mettre à la voile; mais le vent par degrés devint plus violent; l'habileté des marins ne put lutter contre les désordres des éléments et les craintes des soldats; et quoique une grande partie de la flotte eût atteint Saint-Valery, près de Dieppe, toute la côte fut couverte des debris du naufrage et des corps des noyés [1]. C'était un rude échec pour l'impatience de Guillaume. Il tâcha d'intéresser le ciel en sa faveur : on porta en procession la châsse de saint Valery, et l'armée entière fit des prières publiques pour obtenir un vent favorable. Enfin ses vœux furent exaucés, et le duc ouvrit la marche avec une lanterne suspendue à la tête du mât pour guider son escadre dans les ténèbres de la nuit. Mais la vitesse des vaisseaux était tellement inégale que le sien avait déjà atteint le rivage anglais, que les autres étaient encore éparpillés de différents côtés sur une ligne de vingt lieues d'une côte à l'autre. Dans cette situation ils auraient offert une victoire aisée à la flotte de Harold; malheureusement elle s'était dispersée pour se procurer des provisions, et les différentes escadres avaient été retenues au port par le gros temps [2]. Les Normands débarquèrent sans opposition à Pevensey (29 septembre), marchèrent immédiatement sur Hastings, et dans ces deux endroits érigèrent des fortifications pour protéger leurs transports et s'assurer une retraite en cas de malheur [3]. Et la précaution ne fut pas inutile. Peu de jours après, les deux ports étaient bloqués par toute la marine de l'Angleterre [4].

La conduite de Harold en cette occurrence a été sévèrement critiquée. On prétend qu'enivré de ses succès précédents, il se croyait invincible; que, par son âpreté à s'approprier les dépouilles des Norwégiens, il avait privé le pays du service de ses vétérans, et que par son imprudence il risqua légèrement l'indépendance de l'Angleterre sur les efforts d'une poignée d'hommes rassemblés à la hâte et sans pratique des armes. Peut-être ces accusations n'ont-elles d'autres fondements que les préventions des écrivains, qui cherchèrent à consoler leur orgueil et celui de leurs lecteurs en imputant l'asservissement de leur pays à l'incapacité de son chef.

1. Pict. 108 Order. 175.

2. Flor. 634. La flotte se sépara le 8 août, mais se rassembla dans la quinzaine qui suivit l'arrivée des Normands.

3. « Quæ sibi forent receptaculo, et navibus propugnaculo. » Order. Vit. *apud* Maseres, 175. La *custodia navium* est mentionnée aussi par Pict. p. 112. Ainsi l'assertion d'écrivains plus récents, qu'il brûla tous ses vaisseaux, doit être sans fondement. Je suppose que la crainte de les perdre l'empêcha de s'aventurer loin de la côte jusqu'après la bataille décisive de Hastings.

4. Les écrivains normands, toujours empressés d'exagérer les forces des vaincus, font monter la flotte anglaise à 700 voiles. Pict. 127, Vit. 177.

A cette nouvelle, le roi revint à la hâte dans la capitale. Il est probable qu'avant d'aller au Nord il avait laissé l'ordre d'assembler les troupes à Londres en cas d'invasion. Le fait est que des milliers d'hommes accoururent sous son étendard, et qu'en six jours il se crut de force à lutter contre son rival[1]. Au commencement d'octobre, York lui donnait un festin ; le 14 du même mois, il avait atteint le camp des Normands. Mais aucune célérité ne pouvait mettre en défaut la vigilance de Guillaume. Ses coureurs lui donnèrent avis de l'approche des Anglais. Il fit aussitôt ses préparatifs de combat, rappela les détachements qu'il avait envoyés en maraude, et, se retirant dans sa tente, il assista à la messe et communia[2].

Dans l'opinion de ce temps, nul crime n'était regardé comme plus honteux ou plus atroce que la trahison d'un vassal contre son seigneur ; et Guillaume paraît avoir été profondément pénétré de l'idée si habilement répandue parmi les troupes, que le ciel ne manquerait pas de punir Harold d'avoir violé son serment. Quand on lui dit que le roi d'Angleterre accompagnait l'armée, il exprima son étonnement qu'un homme qui se sentait coupable de parjure s'aventurât dans un combat[3]. Le même sentiment régnait parmi les Anglais. Les frères de Harold le conjurèrent instamment de s'éloigner du champ de bataille. « Vous avez juré fidélité à Guillaume, » dirent-ils, « vous ne pouvez légitimement combattre contre un prince à qui vous avez promis soumission au nom de Dieu. Laissez-nous la direction de la bataille. Nous ne sommes liés par aucun serment ; nous ne connaissons les Normands que comme

1. Pendant ces six jours, les deux rivaux échangèrent, nous dit-on, des messages. Un moine anglais, du côté de Harold, reconnut la priorité des droits de Guillaume ; mais soutint qu'Edouard, à son lit de mort, avait laissé la couronne à Harold, et que la dernière disposition avait révoqué la première. Un moine de Fécamp répondit, d'autre part, qu'Edouard avait donné la couronne à Guillaume de l'avis de son witan ; que Godwin, Stigand, Leofric et Siward avaient juré de ne laisser succéder aucun autre prince ; qu'ils avaient livré des otages en garantie de leurs serments ; que Harold avait ensuite pris le même engagement par ordre d'Edouard ; que Guillaume ne faisait aucune difficulté de soumettre sa prétention à la décision des lois, soit anglaises, soit normandes ; ou que si son rival le préférait, il était prêt à l'appeler en combat singulier. Harold répliqua simplement que Dieu jugerait entre eux (Pict. 112-126). Je n'ai aucune confiance dans cette histoire. On a déjà donné des raisons de douter que jamais Edouard-le-Confesseur ait promis sa succession à Guillaume ; et l'arrivée d'Edouard-le-Proscrit, comme l'héritier présomptif de la couronne, en 1057, prouve que les allégations attribuées au moine de Fécamp sont fausses, selon toute apparence.

2. Cette circonstance donna probablement lieu à l'assertion de Malmsbury (56, 57), que les Anglais passèrent la nuit d'avant la bataille à boire, les Normands à prier. Le fait est que Harold se hâta pour surprendre l'ennemi, et qu'il y réussit en partie, attendu que plusieurs détachements étaient allés piller dans la matinée avant que son approche fût connue. Pict 127.

3. *Ann.* de Taylor, 192.

les ennemis de notre pays. » Le roi se prit à rire de leurs craintes[1].

Le lieu qu'il avait choisi pour cette lutte importante s'appelait Senlac, à neuf milles de Hastings; c'était une éminence ouverte au midi et flanquée par derrière d'un bois étendu (14 octobre)[2]. A mesure que ses troupes arrivèrent, il les rangea sur la pente en une masse compacte et immense; au centre flottait l'étendard royal, représentant un guerrier dans l'attitude du combat, brodé en fil d'or et orné de pierres précieuses. A côté se tenaient Harold et ses deux frères Gurth et Leofwin; et autour d'eux le reste de l'armée, tous à pied. Dans cette disposition le roi semble avoir adopté, autant que le permettaient les circonstances, le plan qui avait été récemment si funeste aux Norwégiens, et qui, cette fois, par les mêmes causes, produisit le même résultat. Probablement il craignait le choc de la nombreuse cavalerie des Normands. Les hommes et les chevaux étaient complétement enfermés dans une armure qui donnait à leurs charges une pesanteur irrésistible et les rendait presque invulnérables aux armes ordinaires. Afin de leur tenir tête avec plus de chances de succès, Harold avait amené des machines pour lancer des pierres dans leurs rangs, et avait recommandé à ses soldats de se borner, en combattant de près, à l'usage de la hache d'armes, qui était lourde et meurtrière.

Sur la hauteur opposée, Guillaume était occupé à ranger son armée en bataille. Il mit en tête les archers et les arbalétriers; le second rang fut composé de la grosse infanterie, revêtue de cottes de mailles; et derrière elle, le duc fit cinq divisions des chevaliers et des hommes d'armes, l'espoir et l'orgueil de l'armée normande. Qu'il se soit efforcé, par ses paroles et par ses actions, d'inspirer à cette multitude de guerriers de différentes nations une ardeur semblable à la sienne, cela n'est pas improbable; mais les deux harangues que lui prêtent Guillaume de Poitou et Henri de Huntingdon peuvent avec autant de vraisemblance être attribuées à la plume habile de ces écrivains. Nous savons seulement de lui-même qu'en présence de ses barons il fit à Dieu le vœu solennel que, s'il gagnait la victoire, il fonderait une église pour le bien de l'âme de tous ses soldats. Vers neuf heures du matin l'armée commença à s'ébranler, franchit l'intervalle qui séparait les deux collines, et monta lentement l'éminence sur laquelle les Anglais

1. Order. Vit. 176. Malm. 56.

2. Quelques écrivains ont supposé que ce nom venait de Sang-lac, ou lac de sang, par allusion au carnage qui se fit dans cette bataille. Mais Orderic nous assure que Senlac était l'ancien nom : « locus, qui Senlac antiquitus vocabatur. » Order 178.

avaient pris position. La bannière papale, comme gage de victoire, était portée en tête par Tourtain-le-Beau, honneur dangereux que deux des barons normands avaient successivement refusé [1].

Au moment où les deux armées étaient près d'en venir aux mains, les Normands poussèrent le cri national de *Dieu est notre aide!* auquel il fut répondu avec force par celui de *Croix du Christ, sainte croix!* Les archers, après avoir tiré leurs flèches, se replièrent sur l'infanterie, dont la ligne faible et étendue n'était pas en état d'entamer leurs adversaires plus nombreux. Guillaume ordonna à la cavalerie de charger. Le choc fut terrible; mais les Anglais opposèrent sur tous les points une masse solide et impénétrable. Ni bouclier ni corselet ne pouvait résister aux coups de la hache d'armes, maniée avec un bras vigoureux et un œil sûr; et la confiance des Normands se dissipa à la vue de leurs pertes et de la contenance hardie de leurs ennemis. Après un instant d'hésitation, la cavalerie et l'infanterie de l'aile gauche se mirent à fuir; leurs adversaires les poursuivirent vivement, et le bruit courut que Guillaume lui-même avait péri. Toute l'armée commençait à chanceler, quand le duc, son casque à la main, parcourut la ligne à cheval en s'écriant : « Je suis encore en vie, et, avec l'aidé de Dieu, je serai encore vainqueur! » La présence de leur commandant et sa confiance ranimèrent l'espoir des Normands, et la prompte destruction des Anglais qui avaient poursuivi les fuyards fut transformée par leur enthousiasme en une assurance de victoire. Ces hommes braves mais imprudents avaient effectivement été coupés, au retour, par un corps nombreux de cavalerie; et, étant à pied et en désordre, ils disparurent promptement sous l'épée, ou plutôt sous les chevaux de l'ennemi. Pas un homme n'échappa au carnage.

Guillaume ramena ses troupes à l'attaque; mais la colonne anglaise, compacte et inébranlable comme un roc au milieu des vagues, résista à tous les assauts. Désappointé et embarrassé, le Normand eut recours à un stratagème qui lui fut suggéré par l'avantage qu'il avait obtenu au commencement de la journée. Il donna à une division de cavalerie l'ordre de fuir; elle fut poursuivie, témérité qui fut punie par une destruction instantanée. Il essaya de la même feinte avec un égal succès sur une autre partie du champ de bataille. Ces pertes pouvaient diminuer la force numérique des Anglais; mais le corps d'armée maintenait obstinément sa position, et défiait tous les efforts des Normands [2].

1. Pict. 127. Hunt. 210, 211. Orderic, 178. Il fit ce vœu, « ad eorum corda roboranda. » New Rym. I, 4.
2. Pict. 128-131, 179.

Durant l'engagement, Guillaume avait donné les preuves les plus signalées de bravoure personnelle. Il avait eu trois chevaux tués sous lui, et il avait été forcé de lutter à pied avec ses adversaires. Harold aussi avait animé les siens par ses discours et par son exemple, et déployé un courage digne de la couronne pour laquelle il combattait. Ses frères Gurth et Leofwin avaient déja péri; mais tant qu'il leur survécut nul ne conçut la crainte d'une défaite ou n'admit l'idée de la fuite. Un peu avant le coucher du soleil, une flèche tirée au hasard lui entra dans l'œil. Il tomba sur le coup, et la nouvelle de sa mort ralentit les efforts des Anglais. Vingt Normands entreprirent de s'emparer de la bannière royale et y parvinrent, mais il en périt la moitié. Un d'eux, qui mutila de son épée le cadavre du roi, fut disgracié ensuite par Guillaume pour sa brutalité. A la brune, les Anglais lâchèrent pied et se dispersèrent dans le bois. Les Normands suivaient leurs traces à la clarté de la lune, lorsque l'ignorance des localités les conduisit dans un endroit entrecoupé de fossés où ils se précipitèrent dans l'ardeur de la poursuite. Les fuyards, rappelés par cet accident, usèrent de cruelles représailles contre leurs adversaires. Comme Guillaume, attiré par les cris des combattants, accourait sur ce point, il rencontra Eustache de Boulogne et cinquante chevaliers qui fuyaient à toute bride. Il leur cria de s'arrêter; mais le comte, au moment où il parlait à l'oreille du duc, reçut dans le dos un coup qui lui fit jaillir le sang par la bouche et les narines. On l'emporta sans connaissance dans sa tente. L'intrépidité de Guillaume l'entraîna sur le théâtre du danger; sa présence encouragea ses hommes; des secours arrivèrent, et les Anglais furent repoussés après une résistance opiniâtre [1].

Ainsi finit cette mémorable et fatale bataille. Du côté des vainqueurs, près de soixante mille hommes y avaient pris part, et il en resta plus d'un quart sur le champ de bataille. Le nombre des vaincus et le montant de leurs pertes sont ignorés. La vanité des historiens normands a exagéré l'armée anglaise au delà de toutes les limites de la vraisemblance : les écrivains nationaux l'ont réduite à une poignée de guerriers résolus [2]. Mais de part et d'autre ils s'accordent à dire qu'avec Harold et ses frères périt toute la noblesse du sud de l'Angleterre, perte qui ne put être réparée. La mère du roi demanda comme une faveur le corps de son fils,

1. Pict. 132-134. Orderic, 182-185. Hunt. 211. Malm. 57.

2. Voyez Pict. 128. Orderic 178; et en opposition Ingulf, 69. *Chron. sax.* 172. Flor. 634. Malm. 53.

et, pour rançon, en offrit le poids en or[1]; mais le ressentiment de Guillaume l'avait rendu inaccessible à la pitié et insensible à toutes considérations d'intérêt. Il ordonna que le cadavre du monarque fût enterré sur le rivage, ajoutant avec ironie : « Il a gardé la côte quand il vivait, qu'il continue de la garder après sa mort. » Cependant, soit à la dérobée, soit à prix d'argent, les dépouilles mortelles du roi furent emportées de ce lieu profane et déposées dans l'église de Waltham, que Harold avait fondée avant de monter sur le trône[2].

CHAPITRE SEPTIÈME.

ANGLO-SAXONS.

Constitution politique des Anglo-Saxons. — Coutumes féodales, — rangs de la société. — Cours de justice. — Crimes. — Esclaves.

Tout exposé de la constitution civile des Anglo-Saxons doit nécessairement être incomplet. Nous ne pouvons examiner ce sujet qu'à travers l'obscurité de huit siècles; et la faible lumière fournie par des notes imparfaites, des allusions éparses et des descriptions partielles peut servir à irriter la curiosité, mais non pas à la satisfaire. Il serait inutile de chercher des renseignements dans les ouvrages des écrivains étrangers; et les écrivains nationaux n'ont jamais pensé qu'il pût être nécessaire de décrire des institutions avec lesquelles ils étaient familiarisés depuis leur enfance, et que naturellement ils croyaient devoir se perpétuer avec leur postérité.

On peut se former une idée exacte de l'esprit guerrier et déprédateur des Saxons d'après celui des aventuriers danois des neuvième et dixième siècles. Ces deux peuples étaient des rejetons de

1. Le baron Maseres a évalué la pesanteur moyenne du corps humain à un peu moins de 11,000 guinées. Pict 138, note.

2. Pict. (135) et Orderic (185) disent qu'il fut enterré sur le rivage; la plupart de nos historiens (Malm. 59, West. 224, Paris. 3), que le corps fut donné à sa mère, et qu'elle le fit inhumer à Waltham. L'auteur du *Manuscrit de Waltham*, Bibliothèque Cottonienne (Jul. D. 6), lequel écrivit environ un siècle après, raconte une histoire plus romanesque. S'il faut l'en croire, deux des chanoines, Osgod Choppe et Ailric, le maître du *childe*, furent envoyés pour être spectateurs du combat. Ils obtinrent de Guillaume, à qui ils offrirent dix marcs d'or, la permission de chercher le corps de leur bienfaiteur. Ne pouvant le distinguer parmi les monceaux de morts, ils firent venir la maîtresse de Harold, Edith, surnommée la Belle et le Cou-de-Cygne. Elle reconnut ses traits. Le corps fut enterré à Waltham avec les honneurs royaux, en présence de plusieurs comtes et gentilshommes normands. — M. Turner a le premier appelé l'attention de ses lecteurs sur cette *Hist. Ms. d'Angleterre*, I, 60.

la même souche gothique ; mais les derniers conservèrent plus longtemps les propriétés natives de la tige originaire Hengist, Cerdic, et les chefs leurs compagnons, étaient les rois de la mer de leur siècle, animés du même esprit et poursuivant le même but que les barbares dont la férocité céda à la persévérance d'Alfred, mais triompha de la pusillanimité d'Ethelred. Le lecteur n'a qu'à transporter aux Saxons le système de guerre des Danois, leurs agressions multipliées, leur soif inextinguible de pillage et leurs cruautés sans motifs ni mesure, et il se formera un tableau correct de l'état de la Bretagne depuis la première défection de Hengist jusqu'à l'établissement définitif de l'octarchie. Les aventuriers ne pensèrent à coloniser les pays conquis que lorsqu'ils furent las de dévaster; et alors ils introduisirent les institutions auxquelles ils avaient été habitués dans l'origine.

La plus importante de toutes, et celle qui formait la base des autres, se trouve chez les Germains du temps de Tacite. Il nous apprend que chaque chef était entouré d'un nombre de partisans qui lui faisaient honneur en temps de paix, et l'accompagnaient au combat en temps de guerre. Ils regardaient comme un devoir indispensable de combattre à son côté, et comme une tache indélébile de lui survivre[1]. Cette parenté artificielle, ce principe qui liait réciproquement le seigneur à son vassal et le vassal à son seigneur, maintenaient ensemble les hordes du Nord quand elles partaient en quête d'aventures. Elles gardèrent cette organisation dans leur nouvelle patrie, et les conséquences s'en développèrent par degrés à mesure que chaque tribu augmenta en pouvoir et en civilisation. De là sortit le système féodal avec sa longue série d'obligations, d'hommage, de cour, de service, de provisions, de reliefs, de tutelles et de *scutage*[2]. Des écrivains respectables sont d'avis qu'il fut introduit en Angleterre par le conquérant normand ; et l'assertion peut être vraie s'ils ne parlent que du système parvenu à maturité et à sa forme la plus oppressive. Mais tous les germes primitifs des services féodaux se retrouvent chez les Saxons, même dans les premiers temps de leur gouvernement, et beaucoup fleurirent pleinement bien avant l'extinction de la dynastie. Comme le sujet est intéressant, on me permettra de le traiter plus en détail.

Que cette parenté artificielle entre le seigneur et son homme ou vassal fût parfaitement comprise, et que les devoirs en fussent fidèlement remplis par les Anglo-Saxons, on en a des preuves

1. Tac. *Germ.* 13, 14.
2. Payement pécuniaire en remplacement du service militaire.

nombreuses et suffisantes dans leur histoire. Nous avons vu que lorsque Cynewulf fut surpris au milieu de la nuit à Merton, ses *hommes* refusèrent d'abandonner leur seigneur et même de lui survivre ; et lorsque, le lendemain matin, les quatre-vingt-quatre compagnons de Cyneheard furent enveloppés par une force supérieure, ils dédaignèrent aussi l'offre de la vie et de la liberté, et aimèrent mieux rendre le dernier soupir dans une lutte sans espoir que de violer la foi qu'ils avaient jurée à un meurtrier et à un proscrit[1]. Un attachement si romanesque et si généreux ne peut qu'exciter notre sympathie. Il venait de la doctrine que de tous les liens formés par la nature ou inventés par la société, le plus sacré était celui qui unissait le seigneur et le vassal : d'où l'on concluait que la violation d'un engagement si solennel était un crime de la plus honteuse et de la plus impardonnable atrocité. Alfred le déclara inexpiable ; les lois prononçaient contre le coupable la confiscation et la mort[2].

Ce n'était pourtant pas une institution qui n'eût pourvu qu'aux intérêts d'une seule partie. Les obligations étaient réciproques. Le vassal et ses compagnons avaient part aux faveurs du seigneur, et vivaient en sûreté sous sa protection. C'était un contrat, cimenté par serment, au profit de chacun. « Par le Seigneur, » disait l'inférieur en plaçant ses mains dans celles de son chef, « je promets d'être fidèle et sincère; d'aimer tout ce que tu aimes, et d'éviter tout ce que tu évites, conformément aux lois de Dieu et de l'homme; et de ne jamais faire, par vouloir ni pouvoir (*weald*), de parole ni de fait, ce qui te déplaît; pourvu que tu me prennes comme j'entends servir, et que tu remplisses les conditions dont nous sommes convenus lorsque je me suis soumis à toi et que j'ai choisi ta volonté[3]. »

Cette dernière clause servait de prétexte ordinaire à la rupture de ces engagements. C'est à elle qu'en appelaient tous les chefs puissants, chaque fois qu'ils osaient désobéir aux ordres de leur souverain, le seigneur-roi (*king-lord*), comme on l'appelait pour le distinguer des seigneurs inférieurs. Le sous-vassal, à la vérité, n'était pas forcé par la teneur de son serment de porter les armes contre le chef de l'État; mais jamais il ne se permettait de mettre en doute la droiture de son chef immédiat, et il l'accompagnait toujours sur le champ de bataille, que ce fût contre les ennemis ou

1. *Chron. sax. ad ann.* 750. p. 57.
2. *Chron. sax.* 58. *Leg. sax.* p. 33, 34, 35, 142, 143. Même le mot *vassal* paraît avoir été connu en Angleterre dès le règne d'Alfred. Asser, son instituteur, appelle les thanes de Somerset, « nobiles vassali Sumertunensis plagæ. » (33.)
3. *Leg.* 401, 50, 63. Bromp. 859.

contre le souverain de son pays. On nous dit que Gawin et ses fils « répugnaient à marcher contre leur seigneur-roi. » Cependant leurs « hommes » les suivirent en nombre suffisant pour rendre douteuse l'issue de la lutte ; et lors de la soumission de leurs chefs, tout ce dont ils furent requis, ce fut de transférer leur hommage « aux mains » du roi.

Il faut observer, toutefois, que les vassaux anglo-saxons étaient divisés en deux classes. Les uns étaient vassaux par tenure, tenant leurs terres sous l'obligation de suivre leur seigneur ; et ceux-ci paraissent avoir été nombreux, car beaucoup de fils de nobles saxons n'avaient d'autre héritage que leur épée, et d'autre profession que les armes. Ces hommes étaient, par conséquent, toujours prêts à accepter une offre de terres en retour de service militaire ; et étaient accoutumés, s'ils ne trouvaient point de telles offres dans leur province natale, à chercher de l'emploi parmi les guerriers de quelque chef puissant dans les autres royaumes saxons [1]. L'autre classe se composait de vassaux par choix, d'hommes qui, ayant des terres à eux, jouissaient du privilége digne d'envie de choisir leur seigneur : car c'était un axiome de la législation saxonne que tout homme devait avoir un supérieur responsable de sa conduite [2]. On peut trouver des détails sur ces deux classes dans les restes d'antiquités anglo-saxonnes.

Quelle qu'ait pu être la conduite des autres tribus du nord, on ne peut douter que les conquérants de la Bretagne n'aient partagé entre eux les terres des vaincus. Ce fait est suffisamment attesté par l'état de la propriété foncière chez eux à toutes les époques subséquentes de leur histoire, et par les arpentages généraux qui en avaient été faits dans l'origine. Chaque district et chaque royaume avaient été distribués par supputation en autant de terres de familles, autrement nommées hides ou *sowlings*. Le vénérable Bède nous apprend (720) que l'île de Wight en contenait douze cents ;

1. Voyez les remarques de Bède sur les « filii nobilium vel emeritorum militum « (*Ep. ad Egb. Ant.* 309). Je suppose que ce sont les *sithcundmen*, ou hommes du sith, ou profession militaire, si souvent mentionnés dans les premières lois des royaumes du sud. *Leg.* 10, 22, 23, 25.

2. En latin, on les appelait « commendati. » Ils étaient communs en France (Baluz. *Capit* 443, 536), et paraissent avoir été très-nombreux en Angleterre. Ainsi, quand Alfred lègue plusieurs de ses terres à son fils Edouard, il « prie les familles de Chedder, dans le Somersetshire, de choisir Edouard aux mêmes conditions qui avaient été jadis convenues entre Alfred et elles » (*Test. Ælf.*). Nous les voyons souvent décrits dans le *Domesday*, comme hommes libres, qui pouvaient aller avec leurs terres à qui ils voulaient. Ainsi, dans le Kent, « poterant ire quolibet cum terris suis Leistan, et Lewin, et Eluret, et Siret, et duo alii, tempore regis Edwardi » (*Domes.* 10, 6, 2). Dans l'arpentage d'Exon l'expression « ire quo volebant, » est remplacée par « eligere dominum secundum voluntatem suam » (fol 383).

le royaume de Sussex, sept mille ; celui de Mercie, au nord et au sud de la Trent, douze mille. Il paraît que, dans ces divisions, la portion la plus grande, et de beaucoup, était donnée au roi, et le reste partagé entre les chefs, ses vassaux immédiats. Alors une subdivision avait lieu. Chaque propriétaire principal, agissant de la même manière, se composait un petit empire, et, gardant une part considérable pour son propre usage, répartissait le reste dans des proportions différentes et sous différentes tenures, à ses compagnons [1]. Quoique, dans le cours de plusieurs siècles, cette distribution ait dû être considérablement troublée, ses traits originaux se conservèrent ; et, si d'un côté le domaine royal était diminué par de fréquentes donations, ses pertes étaient réparées de l'autre par l'extinction des familles et la confiscation des biens des criminels. A mesure que les princes de Wessex asservirent graduellement les autres tribus, ils réclamèrent pour eux-mêmes les terres départies aux différentes couronnes, et à la fin de leur dynastie leurs possessions étaient immenses dans toutes les divisions du royaume.

L'examen du Domesday prouvera que ce n'est point là une théorie faite à plaisir. Ce registre authentique présente un tableau correct de l'état du pays, non-seulement sous le Normand Guillaume, mais aussi sous son prédécesseur anglo-saxon, Édouard. En prenant le comté de Kent comme specimen, nous trouvons que, sur quatre cent trente terres indiquées comme comprises dans ses limites, il n'y en avait pas moins de cent quatre-vingt-quatorze, c'est-à-dire près de la moitié, qui appartenaient à la couronne ; et que le reste était divisé inégalement entre l'archevêque de Canterbury, l'évêque de Rochester, les deux abbés de Saint-Austin et de Saint-Martin, la reine Edith, les comtes Godwin, Harold et Lewin, Alnodchild, Brixichild et Sbern Biga. Ces onze personnes étaient les grands tenanciers en chef, les principaux thanes du roi, les pairs réels du comté. Mais indépendamment des propriétés et des priviléges qu'ils réclamaient en cette qualité, la plupart étaient en possession de portions de terres qu'ils tenaient en commun avec beaucoup de thanes inférieurs, comme sous-tenanciers, les uns sous la couronne, les autres sous ses vassaux immédiats ; indiquant ainsi, par la différence de leurs tenures, ce qui était originairement le domaine du roi, et ce qui était le domaine des grands seigneurs dont ils occupaient à présent la place [2].

1. Voyez Bed. IV, 13, 16 : « juxta æstimationem Anglorum. » Ibid. Edd. c. 40.
2. Voyez la Table sommaire des terres du Kent, par Hasham, compilée sur l'au-

Si les exceptions en faveur de certaines personnes prouvent l'existence d'une règle générale, il en résultera que toutes les terres des Anglo-Saxons étaient originairement grevées de l'obligation du service militaire. Comme les barbares avaient acquis leurs nouveaux établissements à la pointe de l'épée, c'était aussi avec l'épée qu'on devait s'attendre à les leur voir conserver. Mais après leur conversion au christianisme, une grande distinction s'établit entre le clergé et les laïques, les « thanes de la messe » et les « thanes mondains. » Les premiers étant les serviteurs de Dieu, c'était leur devoir de s'employer aux offices de dévotion et de charité; et en conséquence il leur fut interdit de se mêler au tumulte des armes, et de répandre le sang de leurs semblables. Aussi, dans nombre de cas, leurs domaines furent successivement dégrevés de toute espèce de service. Cette indulgence, dans la Northumbrie, dégénéra promptement en un dangereux abus; et les laïques, prenant des habits de moine, obtinrent de la faiblesse ou de la cupidité du prince la concession de semblables exemptions. Le vénérable Bède [l'an 734] fit un effort pour arrêter le mal : dans une lettre à l'archevêque d'York, frère du roi, il en décrivit les conséquences probables, et exprima ses craintes que la diminution continuelle des tenures militaires ne laissât le royaume sans forces suffisantes pour le défendre [1]. Les princes merciens furent moins imprévoyants; et tandis qu'ils dispensaient les corps ecclésiastiques de toutes les autres charges, ils en exceptaient généralement les trois importantes obligations du fæsten-geweorc ou réparation des forteresses, du bryge-geweorc ou construction des ponts, et du fyrd-færelde ou service militaire [2]. Mais celles-ci même furent supprimées par la piété plus facile d'Ethelwulf [855], non-seulement dans ses propres États, mais dans ceux des rois ses vassaux. Le clergé toutefois, durant les invasions des Danois, eut le patriotisme de renoncer à ce précieux privilége; et il existe encore une charte dans laquelle Burhred, roi de Mercie [868], les remercie publiquement d'avoir fourni spontanément cette aide militaire à laquelle la loi ne les assujettissait plus [3].

Ces exemptions démontrent l'existence du service militaire vers le commencement du gouvernement saxon, et le Domesday la con-

tographe du *Domesday*. Il est à remarquer que le Conquérant, lorsqu'il distribua le comté à ses compagnons, conserva toujours le même nombre de onze tenanciers en chef. Ibid. p. 20. Voyez note A.

1. *Epist. ad Egbert. antist.* 309.

2. Wilk. *Con.* 1, 100, Heming. *Chart.* 109. Bed. *App.* 767.

3. Ingulf, 17, 21.

firme pleinement à la fin. Il paraît avoir été exigé de tous les vassaux, tant de ceux qui se choisissaient leurs seigneurs que de ceux qui tenaient les terres des autres [1]. Il est impossible de découvrir d'après quelle règle on l'imposa dans l'origine; mais plus tard on prit pour base l'usage immémorial, qui paraît avoir varié dans presque chaque comté et chaque bourg. Peut-être ne serons-nous pas loin de la vérité en jugeant du reste du royaume par le Berkshire, où nous savons qu'un *miles* était fourni par cinq hides de terre; qu'il servait pendant deux mois; et que, si ses propres possessions n'atteignaient pas la quantité légale, il recevait des autres propriétaires une paye au taux de quatre shillings par hide. On doit remarquer que la loi exigeait le même nombre de hides pour la dignité de thane, que les rédacteurs normands du Domesday appellent, dans leur langage féodal, *miles regis dominicus*.

Ce service fut assuré par de nombreuses dispositions dans les lois des rois saxons, depuis le temps d'Ina (700) jusqu'au règne de Canute (1030). Dans certaines occasions, le réfractaire était puni par la confiscation de ses terres; dans d'autres, par le payement d'une amende déterminée. Dans le Worcestershire, s'il était vassal par choix, sa propriété immobilière était mise à la merci du roi; s'il était tenancier d'un autre, le seigneur était tenu de lui trouver un remplaçant, ou de payer une amende de quarante shillings, avec pouvoir d'en prélever les frais sur le réfractaire. Les bourgeois d'Oxford étaient libres d'envoyer vingt soldats, ou de payer vingt livres; à Warwick, quiconque n'obéissait point à la sommation, avait à payer cent shillings d'amende; à Colchester, chaque maison payait six pence en échange de tout service militaire. Dans ces exemples et dans beaucoup d'autres de même espèce, nous pouvons aisément reconnaître les principes de la prestation appelée scutage par les feudistes normands [2].

Les trois grands services dont nous avons déjà fait mention n'étaient pas les seules charges qui pesaient sur la propriété foncière chez nos ancêtres saxons. Dans différentes chartes, il est question d'aides de shériffs, du hidage ou taxe sur les terres, des honoraires des ealdormen et des officiers publics, et d'une foule d'impositions diverses dont la nature serait l'objet de recherches inutiles. Mais dans le nombre il en était une pénible qui a une grande ressemblance avec ce qu'on nomma plus tard pourvoyance, l'obligation de fournir du fourrage, des provisions et le logement aux personnes de la suite du roi lorsqu'il voyageait dans le pays, et non-seule-

1. Gale, III, 763.
2. *Leg* 23, 135 *Domesday*, passim,

ment à eux, mais aussi à leurs serviteurs, chevaux, chiens et faucons. Les autres prestations étaient fixes et déterminées ; celle-ci était indéfinie et accidentelle, et par conséquent plus vexatoire et plus oppressive [1]. Canute essaya de l'abolir vers la fin de son règne, et ordonna à ses baillis de prendre sur les terres de ses domaines tout ce qui serait nécessaire à l'entretien et au bien-être de sa maison [2].

Le roi paraît avoir revendiqué le pouvoir non-seulement de disposer du bénéfice ou fief à la mort du tenancier, mais encore de contrôler la répartition de ses autres possessions. Aussi le vassal, dans son testament, avait toujours grand soin de se ménager la sanction de son supérieur, et de faire une provision pour le payement de ce que les Saxons nommaient le *heriot*, et les Normands le *relief* [3]. Nous rencontrons beaucoup d'exemples de ces deux usages. Ainsi Ethelm, après avoir laissé son hériot au roi, termine son testament par ces mots : « Et maintenant je te conjure, mon bien-aimé seigneur, de prêter appui à mon dernier testament, et de ne pas permettre qu'il soit annulé. Dieu m'est témoin que j'ai toujours été obéissant et fidèle à ton père de fait et de volonté, et toujours franc et affectionné envers toi [4]. » Ainsi encore l'archevêque Ælfric d'abord « lègue à son seigneur son meilleur vaisseau et les vergues dudit, et soixante casques, et soixante cottes de mailles, » et ensuite ordonne, *si c'est la volonté de son seigneur*, etc. [5]. Les lois voulaient que le hériot fût payé dans les douze mois qui suivaient la mort du dernier possesseur, et fût proportionné au rang qu'il occupait dans l'État. Celui d'un comte était de quatre chevaux sellés, de quatre sans selle, de quatre cottes de mailles, de huit lances, de huit boucliers, de quatre épées et de cent mancuses d'or; celui du thane d'un roi était la moitié du précédent; celui d'un thane inférieur, de son cheval et de ses armes, avec l'offre de ses chiens ou faucons. S'il mourait intestat, le payement du hériot maintenait le bien dans sa famille; s'il périssait en combattant pour son seigneur, il était dispensé du hériot [6].

1. Ingulf, 17, 35. Heming. *Chart.* 31, 58.

2. *Leg.* 143.

3. Quoique Bracton fasse une distinction entre ces deux mots, les lois antérieures à Bracton n'en font point (comparez *Leg. sax.* 144 avec 223). Le conquérant arrêta que le relief serait payé sur les biens meubles du défunt. Le relief du vavasseur est le meilleur cheval que le tenancier avait au jour de sa mort. Ibid.

4. Lye, *App.* II.

5. *Mores*, Ælfric, 62. Voyez plusieurs autres exemples de présents laissés au roi (Hicks, *Dissert. epist.* 51). Ainsi Ælfric laisse deux marcs d'or à « son seigneur-roi Harold, et un à sa dame. » *Mores*, p. 92.

6. *Leg.* 144, 223, 245. On a dit que les hériots furent introduits par Canute,

Il y a lieu de croire que les rois saxons comme les rois normands (et leur exemple était probablement suivi par les seigneurs inférieurs) réclamaient parfois la tutelle des héritières, et disposaient d'elles par mariage [1]. Les lois, quoique les termes n'en soient pas suffisamment explicites, semblent faire allusion à cette coutume. Elles veulent qu'aucune fille ou veuve ne soit forcée de se marier contre son gré; et, ce qui est très-contradictoire, elles défendent que la femme soit vendue en mariage, tandis qu'elles permettent d'accepter un présent de son mari [2]. Cette coutume prévalait aussi dans les bourgs royaux. A Shrewsbury, aucune femme ne pouvait se marier sans une permission du roi. Pour un premier mari, elle payait une amende de dix shillings; si elle en prenait un second, la somme était doublée [3].

Des tenures de terres nous devons passer aux distinctions de rang et à l'administration de la justice. A cela près de quelques nuances accidentelles, ces deux objets étaient les mêmes, en substance, chez toutes les nations d'origine gothique. Parmi les Anglo-Saxons, la population libre était divisée en eorl et ceorl, homme d'extraction noble ou roturière [4] : les premiers étaient nommés éthelborn (nés de nobles); et chez un peuple qui ne reconnaissait d'autre mérite que la prouesse guerrière, il est probable que cette distinction n'était attachée qu'à ceux dont les pères ne s'étaient jamais occupés d'agriculture ou d'arts mécaniques. Elle était purement personnelle; elle ne conférait ni propriété ni pouvoir, mais elle servait à satisfaire la vanité; et de nombreuses plaintes attestent l'arrogance avec laquelle les nobles saxons regardaient leurs inférieurs, et la répugnance avec laquelle les « *full-born*, ou bien nés » supportaient la supériorité des « *less-born*, ou moins bien nés, que le mérite ou la faveur avait élevés au-dessus d'eux [5]. La

parce qu'il n'en est pas question dans les lois de ses prédécesseurs. Mais il paraît simplement rapporter un ancien usage. Ils sont cités comme tels sous Edgar (*Hist. Elien.* 480), et Elfhelm, dont le hériot a déjà été mentionné, vivait long-temps avant Ethelred, « longo retracto tempore » (ibid. 498). Edgar lui-même les présente comme une ancienne institution dans la charte où il libère les monastères de cette obligation. « Solitus census, quem indigenæ heriotua usualiter vocitant, qui pro hujus patriæ potentibus post obitum regibus dari solet. » Seldeni, *Spirileg. ad Eadm.* p. 153.

1. *Leg.* 144, 145. *Hist. Rames.* 403, 441.

2. *Leg.* 109, 122, 144, 145.

3. Domesday, Sciropescire. Et une confiscation est mentionnée dans le Norfolk, parce que la femme qui tenait la propriété se remaria dans l'année qui suivit la mort de son mari. Introduction générale, vol. III, par M. Ellis.

4. En ne faisant point attention au sens de ce mot eorl, et en lui donnant celui d'earl, les traducteurs des *Lois saxonnes* ont rendu plusieurs passages inintelligibles. Voyez *Leg* 3, 35, 65.

5 *Leg.* 83, 111. Bed. 296.

terminaison *ing* ajoutée au nom du premier aïeul désignait sa postérité. Les Uffingas étaient les descendants d'Uffa, les Oiscingas les descendants d'Oisc [1]. Mais le titre plus élevé d'étheling, le fils du noble, était réservé aux membres de la famille régnante; et ceux-ci, dans chacune des dynasties saxonnes, prétendaient tirer leur origine de Woden, conquérant réel ou fabuleux, que ses sectateurs adoraient comme dieu des batailles. La divinité supposée de leur ancêtre leur assurait la vénération de leurs soldats païens; et quand le christianisme eut dissipé cette illusion, la supériorité de leur généalogie terrestre n'en fut pas moins reconnue par tous leurs contemporains [2].

Entre les éthel-born la première place était occupée par le cyning ou roi [3]. Le lecteur doit avoir observé dans la succession à la couronne des déviations accidentelles de la ligne directe de descendance héréditaire. Les causes en ont déjà été expliquées; mais que le nouveau monarque fût l'héritier immédiat ou collatéral de son prédécesseur, le consentement du witan précédait toujours son couronnement. Aussi les écrivains originaux, dont le langage est la meilleure preuve des sentiments qui prévalaient parmi leurs contemporains, parlent habituellement des rois comme élus au trône. Le cyning était le seigneur des principaux chefs, et, par eux, de leurs vassaux respectifs. Comme ses domaines étaient presque égaux à tous les leurs réunis, il en était de même de son revenu annuel et du nombre de ses thanes; et l'ensemble formait un pouvoir suffisant pour humilier les plus orgueilleux, ou réduire les plus factieux de ses sujets. Trois époques de l'année rappelaient aux grands tenanciers de la couronne leur dépendance. Aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, ils étaient sommés de lui rendre leur hommage. Ils comparaissaient devant lui comme dépendants, tandis qu'il était assis sur son trône, la couronne en tête, et un sceptre dans chaque main. Pendant huit jours ils étaient festoyés à ses frais; et quand ils étaient congédiés, ils recevaient des présents de sa munificence [4]. Il exerçait une autorité incontestée sur les forces nationales de mer et de terre. Il était le juge suprême, et avait coutume de recevoir les appels de chaque cour de justice.

1. Bed. II, 5, 15.

2. *Chron. sax.* 13, 15. Gale, III, 134. « Voden, de cujus stirpe multarum provinciarum regium genus originem duxit. » Bed. I, 15.

3. On a beaucoup discuté sur l'étymologie de ce mot. Comme de *thiuda*, peuple, les Teutons formèrent *thiudans*, les *chefs du peuple*, je ne vois pas de raison pour que de *cynn* ou *kun*, *race*, on n'aurait pas pu former *cyning*, le *chef de la race*.

4. *Chron. sax.* 163. *Hist. Ram.* 395. « Sceptris simul et corona (Ailred. Riev. 398. Regalia instrumenta sustinuit. » Id. 399.

La principale portion des amendes qu'on faisait payer aux délinquants était versée dans son trésor. Il pouvait commuer la peine de mort, et était dans l'usage de délivrer un prisonnier dans chaque bourg ou juridiction où il entrait. L'caldorman, les sheriffs, les baillis des bourgs et les juges étaient nommés par lui : ils tenaient leurs offices sous son bon plaisir, exposés à être destitués au gré de son caprice ou de sa justice [1]. Sa « paix » ou protection garantissait l'homme à qui elle était accordée des ennemis qui le poursuivaient. A son couronnement et pendant huit jours après, elle s'étendait à tout le royaume : chaque année elle était également en vigueur durant les octaves des trois grandes fêtes pendant lesquelles il avait coutume de tenir sa cour ; et en tout temps elle était acquise à toute personne qui se trouvait dans un rayon de quatre milles de sa résidence actuelle, aux voyageurs sur les quatre grandes routes, et aux trafiquants ou à leurs serviteurs tant qu'ils étaient occupés sur les rivières navigables. Certaines infractions à cette paix soumettaient le délinquant à une forte amende, d'autres, d'une nature plus odieuse, mettaient sa vie et ses biens à la merci du roi [2].

Les épouses du cyning étaient originairement connues sous le nom de « *queens*, » reines, et partageaient en commun avec leur mari la splendeur de la royauté. Mais elles furent privées de cette distinction par le crime d'Eadburge, fille d'Offa, qui avait empoisonné son mari Brihtric, roi de Wessex. Dans un accès d'indignation, le witan punit les innocentes épouses de ses futurs monarques en abolissant, avec le titre de reine, tous les apanages de la royauté des femmes. Ethelwulf, dans sa vieillesse, se hasarda à braver les préjugés de ses sujets. Sa jeune épouse, Judith, fut couronnée en France et eut la permission de s'asseoir à son côté

1. *Leg.* 20, 65, 109, 201. *Chron. sax.* 49. Asser, 70

2. *Leg.* 63, 199. La distance réelle à laquelle la paix du roi s'étendait à partir de sa résidence actuelle, était bizarrement fixée à trois mille trois stades trois perches neuf pieds neuf mains (pouces!), et neuf grains d'orge (*Leg.* 63). L'objet de son institution, ainsi que celle appelée la « paix de Dieu, » était de diminuer le nombre des outrages commis sous prétexte de représailles. Cette dernière fut, dit-on, établie d'abord en Aquitaine, vers l'an 1032 ; cependant on en trouve les éléments dans les décrets de plusieurs conciles avant la fin du dixième siècle (Bouquet, x, 49, 147), et elle est sanctionnée dans les lois du roi Ethelred au commencement du onzième (*Leg.* 108, 109). En Angleterre, elle comprenait le jour des Cendres, l'Avent, le Carême, les vigiles et fêtes de Jésus-Christ, de la Vierge, des Apôtres, et de la Toussaint, et tous les dimanches à compter depuis neuf heures le samedi jusqu'au lever du jour le lundi matin (*Leg.* 108, 109, 121, 197). En France, elle commençait toutes les semaines le mercredi soir, et durait jusqu'au lundi (Glaber, *apud* Du Cange, *in voce* TREVA). Ces jours-là, il était défendu, sous des peines sévères, à tout homme, de tuer, blesser ou attaquer son ennemi, ou d'en saisir et piller les terres : « ut nullus homo alium assaliat, aut vulneret, aut occidat, nullus namium aut prædam capiat. » Order. Vit. *anno* 1096.

sur le trône [1]. Mais sous plusieurs règnes suivants aucun autre roi n'imita son exemple ; et les dernières reines anglo-saxonnes, quoiqu'elles eussent été solennellement couronnées, se contentèrent généralement du titre plus modeste de lady [2]. Quels que fussent leurs honneurs légitimes, elles ne purent, toutefois, être privées de l'influence qui était naturellement attachée à leur situation, et personne ne s'avisait de solliciter une faveur du monarque sans offrir un présent à sa femme [3]. Il paraît, d'après plusieurs passages, que des domaines séparés étaient affectés à l'entretien, non-seulement de la reine, mais aussi de ses enfants et des princes du sang.

Après la famille royale, le rang le plus élevé dans l'État était celui des ealdormen ou comtes. La nature de leur charge leur fit parfois donner le titre de vice-rois [5] : Bède les honore de celui de princes et de satrapes [5]. Les districts qu'ils gouvernaient au nom du roi s'appelaient leurs shires, bornés originairement à une petite étendue de pays, mais devenus peu à peu aussi grands que nos comtés d'aujourd'hui. La politique des rois west-saxons, après la soumission des États voisins, ajouta encore à leur autorité en comprenant plusieurs shires dans le même earldom. Ainsi l'administration du royaume entier de Mercie fut confiée par Alfred à l'ealdorman Ethered [6] ; celle du royaume de Northumbrie, à la fidélité du comte Osulf [7]. C'était le devoir de l'ealdorman, comme représentant du monarque, de conduire au combat les hommes de son shire, de présider avec l'évêque les tribunaux du comté, et d'assurer l'exécution de la justice [8]. Il paraît qu'il recevait un tiers des amendes et des rentes payées au roi dans sa juridiction [9]. Cette charge était dans l'origine à la nomination de la couronne, et pouvait se perdre pour mauvaise gestion ; mais elle se perpétua si souvent dans la même famille, qu'à la fin, au lieu d'être sollicitée

1. Asser, 10.

2. *Chron. sax.* 132, 164, 165, 168. Une lettre dans l'*Ælfric* de More commence ainsi : « Wolstan, archevêque, salue Canute, roi, son lord (seigneur), et Ælfgive, la *lady* » (p. 104). Elle se donne elle-même ce titre. « Moi, Ælfgive, la lady, mère du roi Edouard » (ibid. 98). Dans une charte la femme d'Edouard se désigne elle-même par cette singulière expression : « Ego Alfthryth, præfati regis conlateranea. » Bed. *App.* 777.

3. Gale, III, 457. Hicks. *Dissert.* 51.

4. « Subregali. » Bed. *App.* 765-767.

5. « Principes, satrapæ, primates, optimates, duces. » Alfred rend tous ces titres par ealdormen.

6. Asser, 50, 52.

7. Mailros, 148.

8. *Chron. sax.* 78. *Leg.* 78, 136.

9. Domesday, Huntedunscire, Snotinghamscire.

comme une faveur, elle commença à être réclamée comme un droit.

Bède parle fréquemment d'une autre classe d'hommes qu'il appelle *comites*. Alfred, dans sa traduction, les nomme invariablement « gesiths[2], » mot qui signifie serviteurs ou compagnons. Eddius paraît les désigner sous le nom de *regales socii* et de *sodales regis*[3]; d'où je conclurais que c'étaient ou des officiers de la maison du roi, tenus, comme on nous l'apprend, à servir le roi à tour de rôle[4], ou des vassaux militaires obligés de garder sa personne en guerre[5].

Nous rencontrons aussi les titres de « heretoch » et de « hold, » qui indiquent des commandements militaires d'importance; et celui de « child, » qu'on a cru signifier le principal thane d'un district particulier. Mais le rang et le pouvoir réels de ces officiers n'ont pas été déterminés d'une manière satisfaisante[6].

Les thanes, ainsi appelés de *thegnian*, servir, étaient un ordre nombreux et distingué, divisé en plusieurs classes de rangs divers et jouissant de priviléges différents. Il est question de thanes supérieurs et inférieurs, des thanes du roi et des thanes des ealdormen et des prélats. Le hériot du thane supérieur était le quadruple de celui de l'inférieur; et tandis que le premier ne reconnaissait personne au-dessus de lui que le roi, le dernier devait suivre la cour de son seigneur immédiat[7]. Il est certain qu'ils tenaient leurs terres par la tenure honorable de leur service auprès de la personne de leur seigneur ou sur le champ de bataille. Milites est le terme par lequel ils sont désignés d'ordinaire dans les écrivains normands, et chaque expression indiquant dans Bède un grade militaire est rendue invariablement par thane dans la royale tra-

1. *Chron. sax* 169, 170.
2. Bed. III, 14; v, 4.
3. Edd. *Vit. Wilf.* c. 2.
4. Asser, 65. Je remarque que les écrivains postérieurs à la conquête, lorsqu'ils copient les écrivains saxons, substituent *milites* à *socii*, et semblent entendre par là les mêmes personnes qu'ils appelaient *meignalx* ou *menials*, personnes que leur seigneur conduisait toujours avec lui partout où il allait.
5 Voyez note B.
6. Il est question de Wulfnoth, qui était père du comte Godwin, et child de Sussex (*Chron. sax.* 137); d'Edric, child dans le Herefordshire (*Chron. Lamb. ad ann.* 1067); d'Alfric, child dans l'Est-Anglie (*Hist. Elien.* 470); d'Alnod, child dans le Kent; de Brixi, child dans le Kent (Domesday, Chenth). Je suppose que cette dénomination indique simplement une personne qui, dès son enfance, était héritière présomptive de quelque haute charge. Elle fut donnée à Edwy avant son avénement à la couronne (Lye, *App.* IV), et à Edgar étheling qui, comme il ne devint jamais roi, la garda pendant tout le règne de Guillaume-le-Conquérant (*Chron. sax.* 173, 182. *Chron. Lamb. ad ann.* 1068, 1075). C'était quelque chose de semblable au titre espagnol d'infant.
7. *Leg.* 47, 118, 144. Domes. Worcester, 172.

duction [1]. La loi exigeait un combattant par cinq hides de terre, et l'acquisition d'une propriété de cette étendue suffisait pour élever un ceorl au rang de thane [2]. Mais sans cela, il aurait eu beau accompagner le roi au combat, il aurait eu beau posséder un casque, une cotte de mailles et une épée à garde d'or, il n'en était pas moins condamné a rester dans l'humble et subalterne condition de ceorl. Une exception politique était admise en faveur des commerçants, qui avaient coutume de former des compagnies ou *gilds*, et qui possédaient des terres en commun. Faire trois voyages en pays étranger avec une cargaison de ses propres marchandises leur donnait droit au rang et aux priviléges de thane [3]. De ces priviléges, le plus important était le montant du *were*, avantage qui sera plus amplement expliqué ci-après.

Les gerefas ou baillis étaient des officiers de haute importance nommés par le roi et par les grands propriétaires dans leurs domaines respectifs. On en trouvait dans chaque juridiction séparée; mais les principaux étaient les baillis des *shires*, des ports et des bourgs. Leur devoir était de recueillir les péages, d'appréhender les malfaiteurs, de requérir des sûretés, de recevoir des rentes, et, en plusieurs occasions, d'agir au lieu et place de leurs seigneurs [4]. Ils étaient assesseurs, quelquefois juges principaux dans différentes cours, et avaient ordre, sous des peines sévères, de régler leurs décisions sur les instructions du *Doom-Book* [5], livre d'or.

Tous les précédents étaient *ethel-born*, nés nobles; les *unethel*, non nobles, les marchands, artisans, laboureurs et manœuvres, étaient compris sous la dénomination générique de *ceorles*. Ceux-ci formaient deux classes. La classe supérieure se composait de *socmen* ou ceorles libres, qui tenaient des terres en échange de services convenus, ou se choisissaient leurs propres seigneurs, ou avaient le droit de disposer de leurs immeubles, par vente, testament ou donation. Les autres étaient attachés au sol, comme partie et portion du manoir, transportables avec lui d'un seigneur à un autre, tenus de donner leur travail personnel en retour de la terre qu'ils cultivaient pour leur propre usage, et sujets à être punis comme déserteurs s'ils quittaient la juridiction seigneuriale sous

1. Bed. III, 14; IV, 13; V, 13.

2. *Leg.* 70.

3. *Leg.* 71. Ces règlements ont été attribués à Athelstan, mais le texte les désigne comme d'anciennes coutumes de la nation. C'est à eux que nous devons attribuer le titre de baron donné aux commerçants de Londres et des Cinq-Ports.

4. *Leg.* 9, 12, 48, 69.

5. Id. 48.

laquelle ils étaient nés[1]. Ils avaient, à la vérité, certains droits reconnus par la loi, et, dans beaucoup de lieux, ne pouvaient pas être dépossédés tant qu'ils s'acquittaient de leurs services coutumiers; mais aussi le taux de leurs services était souvent incertain et dépendait de la volonté du seigneur; il pouvait les tailler et taxer à discrétion; il exigeait d'eux la *mercheta* ou *gersume*, droit à payer pour le mariage de leurs filles et de leurs sœurs; et il ne leur permettait pas de vendre leur bétail hors du manoir, qu'ils n'en eussent acheté l'autorisation dans sa cour. On peut trouver des traces de toutes ces coutumes dans les restes d'antiquité anglo-saxonne, et leur existence antérieure est prouvée par les décisions des cours de justice pendant l'époque normande, où l'exemption de ces charges serviles était admise comme une preuve incontestable de libre tènement[2].

Chez un peuple récemment sorti de la barbarie, l'administration de la justice est toujours grossière et simple; et quoique l'absence de formes légales et de plaidoiries puisse assurer parfois une prompte et équitable décision, il est difficile, sans leur secours, de combattre les artifices de l'intrigue et de l'imposture, ou l'influence de la passion et du préjugé. Les procédures des tribunaux anglo-saxons n'auraient pas convenu à un état de civilisation plus avancé; elles étaient mal calculées pour faire éclater la vérité ou produire la conviction; et, dans beaucoup de cas qui ont été cités par des écrivains contemporains, nos idées plus justes ou plus artificielles seront choquées de la crédulité ou de la précipitation des juges. Le sujet, toutefois, est curieux et intéressant. Ces anciennes cours existent encore sous des noms différents, et l'observateur intelligent peut découvrir dans leurs procédures l'o-

1. Dans le *Bolden-Book* on peut voir d'innombrables exemples de la différence qui existait entre la rente et les services de ces deux classes. Toutes deux payaient partie en nature, partie en argent, et partie en travail; mais le tenancier libre ne travaillait pour le seigneur qu'un nombre déterminé de jours, au temps des semailles et pendant la moisson; l'autre travaillait en outre trois jours par semaine pendant toute l'année, à l'exception d'une quinzaine à Noël, et d'une semaine aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Les services des artisans étaient réglés de la même manière.

2. Voyez Abbrev. Placit. 57. Norf. rot. L, 2-95. North. rot. 1-147. Suth. rot. 9-161. Leyces. rot. 6 et passim. Nous rencontrons aussi des *cotsets, coterells, cotmen* ou *cottagers* (qui cotagia et curtilegia tenent. Stat. L, 243), qui, comme leurs tènements étaient petits, rendaient une plus petite portion de travail, c'est-à-dire, d'après le *Bolden-Book*, deux jours par semaine, de Saint-Pierre-aux-liens à la Saint-Martin, et un seulement pendant le reste de l'année. Il y avait aussi les *bordars*, dont les services étaient peu nombreux, mais *multum servilia* : Abb. Plac. 211. Kent, rot 19. Les *bonds* paraissent avoir été les maîtres de famille dans la seconde classe des ceories. Si l'on ne pouvait rassembler un nombre suffisant de tenanciers libres pour former un jury, on y suppléait en prenant parmi les *bonds* les plus sages et les plus équitables. Stat. I, 207.

rigine de plusieurs institutions qui distinguent aujourd'hui l'administration de la justice dans les tribunaux anglais.

La plus basse juridiction connue chez les Anglo-Saxons était celle de « Sac et Soc ; » mots dont la dérivation a embarrassé la sagacité des antiquaires, quoique la signification en soit suffisamment comprise. C'était le privilége de tenir des plaids et d'imposer des amendes dans un district déterminé, et il se perpétua avec quelques variations dans les cours seigneuriales de la dynastie normande. Il paraît avoir été revendiqué et exercé par tous les thanes de premier ordre et par plusieurs du second ; mais il était diversement modifié par les termes de la concession première ou par l'usage immémorial. Les uns connaissaient de tous les crimes commis dans leur *soke* (district), la juridiction des autres se bornait à des délits d'une nature particulière ; les uns pouvaient citer tout délinquant, natif ou étranger, devant leur tribunal, tandis que les autres ne pouvaient infliger de peines qu'à leurs propres tenanciers. La coutume de tenir ces cours dans la salle du seigneur les fit appeler ordinairement « hall-motes [1]. »

Au-dessus du halle-mote était le mote du *hundred* ou centaine, grande division du comté. Il s'assemblait tous les mois sous la présidence de l'ealdorman ou officier en chef du hundred, accompagné des principaux ecclésiastiques, francs tenanciers, et du bailli et de quatre hommes, comme représentants de chaque corps de ville. Une fois l'an, il se tenait une assemblée extraordinaire où tout individu mâle au-dessus de l'âge de douze ans était obligé d'assister ; l'état des gilds et tythings (ou associations de dix familles) était vérifié, et nul homme ne restait en liberté s'il ne donnait caution pour la tranquillité de sa conduite. Ces cours jugeaient les délits et prononçaient sur les causes civiles. A une époque où peu de personnes possédaient les humbles talents de la lecture et de l'écriture, la solidité des transactions pécuniaires dépendait surtout de l'honnêteté et de la réputation des témoins, et le témoignage du hundred était, en conséquence, regardé comme décisif dans les questions de droit litigieux ou d'obligation contestée. Aussi on venait souvent à ces assemblées pour des affaires particulières, et on faisait des contrats, on ratifiait des échanges, on concluait des marchés, et on faisait des payements en présence de la cour. Mais quelquefois, quand des intérêts d'une plus grande

1 *Leg.* 241, 242, 256. *Hist. Elien.* 490, 501. Domesday, passim. Les cours absorbaient une bonne partie des affaires qui, sans cela, eussent été portées devant les cours du hundred et du comté, et c'est d'elles que dérivent nos *courts barons*, ou cours foncières d'aujourd'hui avec juridiction civile, et nos *courts-leet*, ou cours foncières avec juridiction criminelle.

importance étaient en jeu, ou que les parties appartenaient à des districts différents, l'autorité d'un seul hundred était jugée insuffisante. Dans ces occasions, afin que la controverse eût lieu devant un tribunal plus nombreux et moins partial, l'ealdorman convoquait une assemblée des hundreds contigus ou d'un tiers du comté. La première s'appelait la cour du lathe (tour), et la seconde celle du trything (tiers)[1].

Le shire-mote ou cour du comté était d'un ordre plus élevé, et la juridiction en était plus étendue. Il se tenait deux fois l'an : au commencement de mai et d'octobre. Tout grand propriétaire était obligé d'y assister, soit en personne, soit par son intendant, ou d'envoyer à sa place son chapelain, son bailli et quatre de ses principaux tenanciers. L'évêque et l'ealdorman ou earl présidaient avec une égale autorité, et leurs assesseurs étaient le shériff et le plus noble des thanes royaux. Dans leurs procédures, ils commençaient par les causes relatives aux droits et immunités de l'église ; ils passaient aux amendes et confiscations au profit de la couronne, et finissaient par les contestations des particuliers. Dans ce dernier cas, le devoir de la cour était de tenter une conciliation en proposant un compromis, et, si la proposition était rejetée, de prononcer un jugement définitif[2]. C'était aussi dans ces occasions que l'on donnait lecture des lois qui avaient été rendues dans le grand conseil de la nation. Il existe une lettre adressée au roi Athelstan par les membres d'une cour de comté, les évêques, les thanes et les hommes du Kent, qui récapitulent les lois qu'il leur avait notifiées, promettent obéissance, et finissent par les plus fortes expressions d'attachement à sa personne[3].

Les shires et hundreds, avec leurs cours respectives, ont été originairement établis par la politique d'Alfred, au dire d'un écrivain bien informé qui vivait du temps de la conquête des Normands[4]. Cependant il y a des raisons de douter d'une bonne partie, sinon de la totalité de cette allégation. Alfred a pu améliorer, mais certainement il n'a pu inventer un système qui existait plusieurs siècles avant son règne. 1. La division en shires

1. *Leg.* 50, 60, 78, 117, 203, 204, 205, 240. *Hist. Elien.* 473, 475, 484. Les lathes existent encore dans quelques-uns des comtés du nord, où les hundreds sont petits. C'est des trythings qu'on suppose que dérive la dénomination locale de *riding*, tiers d'un comté. Dans les bourgs étaient tenus des *Burghmotes*, qui correspondaient avec les motes du hundred. *Leg. sax.* 78.

2. *Leg.* 78, 204, 205, 240

3. Brompt. 850. Les décisions du witan dans les causes civiles étaient aussi envoyées au shire-mote. *Hist. Elien.* 469.

4. Voyez Ingulf, 28. Il a été suivi par Malmsbury et autres.

était commune à toutes les nations du Nord [1]; on en connaît qui ont existé en Angleterre sous leurs noms d'aujourd'hui depuis le premier établissement des Saxons [2], et d'autres sont mentionnés dans les lois par les écrivains antérieurs à la prétendue division d'Alfred [3]. La grande inégalité de leur étendue et la grande irrégularité de leur distribution prouvent qu'ils ne furent pas l'œuvre uniforme d'un seul monarque, mais qu'ils doivent leur origine à différents princes, qui divisèrent le pays selon que l'exigeait la nécessité ou que le suggérait la politique. 2. Les hundreds paraissent avoir été aussi une institution du continent. Tacite nous apprend que les Germains de son temps divisaient leur territoire en *pagi;* que chaque pagus fournissait à l'armée un corps de cent combattants, et que chaque corps s'appelait la centurie (hundred) du pagus qui l'avait fournie [4]. C'est une question de savoir si, dans l'établissement des hundreds les Saxons suivirent cette règle ou toute autre. On a supposé que ce nom était donné au district occupé par une centaine de familles libres. Cette hypothèse a été admise généralement, parce qu'elle satisfait l'esprit et épargne la peine de faire d'autres recherches; mais elle paraîtra fort contestable à ceux qui ont examiné les notions du Domesday, et comparé les limites disproportionnées des hundreds même avoisinants [5].

Ingulf a aussi attribué à Alfred l'institution des tythings, qui, par leur nom même, indiquent soit une subdivision du hundred, soit une association de dix familles voisines. D'après la loi, tout

1. Baluze, *Capit.* I, 19, 39, 103.

2. Kent, Sussex, Essex.

3. *Leg.* 16, 20, 21. *Chron. sax.* 56, 74, 75, 78. Asser, 3, 8, 14. Asser était contemporain et précepteur du roi. Il est évident, d'après son silence, qu'il ne connaissait aucune institution nouvelle de shires ou de hundreds.

4. Tac. *Germ.* VI.

5. « Hundredus continet centum villas » (Bromp. 956). Il est clair, d'après Bède, que la *villa*, que son traducteur rend toujours par *tune*, comprenait, non-seulement la demeure du propriétaire, mais aussi les chaumières de ses tenanciers et esclaves. Whitaker prétend que dix de ces townships formaient un tything ou manoir, et dix manoirs un hundred (Wit. Manchester, II, 114-120). Mais il sera difficile de concilier cette opinion avec les faits établis par le Domesday. Je prendrai pour exemple les hundreds du lathe de Sutton dans le Kent. Tous les autres sont de même.

Hundreds.	Sowlings (terres ensemencées).	Acres de prairie.	Manoirs.
Greenwich	8 1/2	131	9
Lesnes	19 1/2	52	4
Bromley	8	14	2
Rokesley	27 3/4	78	14
Axtane	65 1/8	476	36
Westerham	4 1/2	16	2

homme libre devait être enrôlé dans une de ces associations, dont tous les membres étaient perpétuellement responsables les uns des autres. Si un d'entre eux se dérobait à la justice, on accordait aux neuf restants un délai d'un mois pour découvrir le fugitif; et alors, s'il ne se présentait pas, l'amende qu'il devait pour son crime était levée sur ses biens, et, en cas d'insolvabilité, sur ceux du tything, à moins qu'on ne pût prouver que les membres du tything n'avaient pas été complices de son évasion [1].

De ces cours locales, le hall-mote, le hundred-mote et le shire-mote, on pouvait appeler à l'autorité supérieure du monarque. Alfred avait coutume d'examiner les minutes de leurs procédures, de confirmer ou d'annuler leurs décisions, et parfois de punir les juges de leur partialité ou de leur ignorance. Par son office, le roi était le magistrat suprême de l'État; mais il avait d'autres devoirs à remplir, et il était défendu de lui présenter aucune cause avant qu'elle eût été soumise à la décision des juges inférieurs. Cette défense, néanmoins, était souvent méconnue, et peu de princes refusaient d'exercer leurs fonctions judiciaires toutes les fois qu'ils étaient sollicités par un favori ou tentés par un présent. Partout où le roi se trouvait, un tribunal pouvait promptement s'assembler. Aux thanes et aux ecclésiastiques qui entouraient sa personne, il adjoignait les prélats et la noblesse du voisinage, et, avec leur assistance, il conciliait les parties ou prononçait un jugement définitif. Mais ces tribunaux accidentels, tout respectables qu'ils pouvaient être, étaient éclipsés par l'éclat et la dignité des « mickle-synoths ou witena-gemots, » grandes réunions ou assemblées des conseillers, que l'on convoquait régulièrement aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, et parfois à d'autres époques, selon que des circonstances difficiles ou de soudaines exigences pouvaient le demander. La question de savoir quels étaient les membres constituants de ce tribunal suprême a été longuement débattue, et les dissertations auxquelles elle a donné lieu n'ont servi qu'à l'envelopper d'une plus grande obscurité. On a prétendu que non-seulement les tenanciers militaires y avaient droit de présence, mais que les ceorls aussi y assistaient par leurs représentants, les borsholders (chefs) des tythings. La dernière partie de cette assertion a été avancée sans une ombre de preuve, et la première s'appuie sur une donnée très-fausse. Sans doute il est probable que, dans l'enfance des États anglo-saxons, la plupart des tenanciers militaires ont pu assister aux conseils publics; cependant, même alors, les chefs seuls délibéraient, et les vassaux

1. *Leg. sax* 136, 201, 202, 241.

n'avaient qu'à applaudir à la décision de leurs seigneurs. Mais, plus tard, quand les diverses principautés furent réunies en une seule monarchie, le retour de ces assemblées trois fois par an dans le court espace de six mois eût été un fardeau insupportable pour les petits propriétaires, et il y a lieu de supposer que les grands n'y assistaient que lorsqu'ils étaient appelés par l'importance des événements ou par la proximité de la cour. Les membres principaux paraissent avoir été les thanes spirituels et temporels qui relevaient immédiatement de la couronne, et qui pouvaient exiger le service de vassaux militaires. Il était nécessaire que tout acte législatif du roi obtînt l'assentiment de ces derniers, attendu que, sans leur acquiescement et leur appui, il était impossible de le mettre à exécution. Beaucoup de chartes portent les signatures du witan. Elles dépassent rarement le nombre de trente; jamais elles ne s'élèvent à soixante. On y trouve les noms du roi et de ses fils, de quelques évêques et abbés, d'un nombre presque égal d'ealdormen et de thanes, et parfois ceux de la reine et d'une ou deux abbesses [1]. Les autres, les fidèles ou vassaux, qui avaient accompagné leurs seigneurs, sont cités comme regardant et applaudissant; mais il n'existe aucune preuve qu'ils aient pris part aux délibérations [2].

Les pouvoirs légaux de cette assemblée n'ont jamais été constatés avec exactitude : il est probable qu'ils ne furent jamais pleinement définis. En cas de vacance de la couronne, c'est à elle qu'appartenait le choix du nouveau souverain; et nous la voyons exercer ce droit, non-seulement au décès de chaque roi, mais même pendant le séjour d'Ethelred en Normandie. Elle le força de faire un pacte solennel avec la nation avant de le reconnaître une seconde fois roi d'Angleterre [3]. Dans les cas ordinaires, les délibérations étaient tenues en présence du souverain; et comme les membres de l'assemblée étaient individuellement ses vassaux, qu'ils avaient « juré d'aimer ce qu'il aimait, d'éviter ce qu'il évitait, » on ne peut guère douter qu'ils n'acquiesçassent généralement à ses vues. Dans les préambules des lois saxonnes, le roi prend quelquefois un ton hautain. Il décrète; les membres du

1. Voyez Ingulf, 32, 44, 45; Gale, III, 517; Hemingford, passim. On a induit d'un passage de l'*Histoire d'Ely* (p. 513) qu'une terre de quarante hides donnait à son possesseur le droit de siéger au witan.

2 « Præsentibus archiepiscopis et episcopis Angliæ universis, nec non Beorredo rege Merciæ, et Edmundo Estanglorum rege, abbatum et abbatissarum, ducum, comitum, procerumque totius terræ, aliorumque *fidelium* infinita multitudine, qui omnes regium chirographum laudaverunt, dignitates vero sua nomina subscripserunt. » Ing. 17.

3. *Chron. sax.* 145.

witan donnent leur avis. Il se donne le nom de souverain; ils sont *ses* évêques, *ses* ealdormen, *ses* thanes. Mais, dans d'autres occasions, ce style de royauté disparaît; et les actes législatifs sont attribués au witan, conjointement avec le roi [1]. On trouve les mêmes variations dans les traités conclus avec les puissances étrangères. Les uns portent seulement le nom du roi; dans les autres, les membres du witan figurent comme sanctionnant l'instrument par leur concours [2]. Dans leur caractère judiciaire, ils accommodaient ou décidaient entre eux les contestations civiles, citaient devant eux les criminels d'État puissants par eux-mêmes ou par leurs relations, et prononçaient ordinairement des sentences de confiscation et de proscription contre ceux qui étaient reconnus coupables [3]. Comme législateurs, ils étaient chargés de pourvoir à la défense du royaume, à la répression et au châtiment des crimes, et à l'administration convenable de la justice [4].

Dans tous ces tribunaux, les juges étaient les francs tenanciers, ayant siége à la cour, et par la suite appelés ses pairs. Mais l'autorité réelle paraît avoir résidé dans le président et le principal de ses assesseurs, dont l'opinion était généralement reproduite et approuvée du reste des membres [5]. Leurs procédures étaient simplifiées et facilitées par une coutume dont il a déjà été question. Dans tous les cas où il s'agissait de propriété mobilière ou immobilière, si un homme réclamait à titre de don ou d'achat, si des biens volés étaient trouvés en sa possession ou s'il était entré de force sur les terres d'autrui, il était obligé de produire l'attestation de la cour et des témoins devant qui la transaction sur laquelle il fondait son droit avait dû avoir lieu, si elle était légale. Dans les sections civiles, les juges décidaient souvent sur ce témoignage; mais si l'une ou l'autre des parties avançait des assertions

1. *Leg.* 14, 34, 48, 73, 102, 113.
2. *Leg.* 47, 51, 104. *Chron. sax.* 132.
3. *Chron. sax.* 164, 194.
4. Ingulf, 10, 16. *Chron. sax.* 126, 130, 165.
5. « Qui liberas in eis terras habent, per quos debent causæ singulorum alterna prosecutione tractari » (*Leg. sax.* 248). Si les juges diffèrent d'opinion, la décision est remise suivant une loi, à la majorité, suivant une autre à ceux du rang le plus élevé. « Si in judicio inter pares oriatur dissensio, vincat sententia plurimorum (Ibid. 237). Vincat sententia meliorum » (Ibid. 248). A cet égard, je n'hésite point à en appeler au traité intitulé « *Leges Henrici primi.* » Quoique recueilli sous les Normands, il donne une idée réelle de la jurisprudence saxonne. C'est l'assertion même de l'auteur. « De his omnibus pleniorem suggerunt ventura (la suite) notitiam, sicut Edvardi beatissimi principis extitisse temporibus, certis indiciis et fida relatione, cognovimus » (p. 241). La même chose se trouve aussi dans de nombreux passages qui sont évidemment traduits des lois saxonnes encore existantes; d'où il est juste de conclure qu'une grande partie du reste a été tirée d'autres documents qui ont péri dans un laps de sept cents ans.

de nature à ne pouvoir être prouvées par témoins, on lui faisait prêter serment, et on lui ordonnait de présenter certains possesseurs de francs-fiefs (*freeholders*), ses voisins, connaissant bien son caractère et ses affaires, qui jurassent qu'en leur conscience ils croyaient à la vérité de l'assertion. Leur nombre, dans bien des cas, était fixé par la loi; dans d'autres, il était laissé à la discrétion de la cour. Tantôt quatre ou cinq suffisaient, tantôt on en exigeait quarante ou cinquante; parfois il s'en présentait volontairement, et ils s'offraient par centaines à jurer en faveur d'un individu qu'ils favorisaient ou qui était grandement lésé [1]. Mais il faut remarquer que la valeur de chaque serment était estimée d'après le rang et la richesse de la personne. Le serment d'un thane de roi était égal aux serments de six ceorls; le serment d'un ealdorman, à ceux de six thanes. Le roi et l'archevêque, dont la parole était regardée comme sacrée, étaient exempts de l'obligation de jurer, et la même indulgence s'étendait quelquefois aux rangs les plus élevés de la noblesse [2]. Si le fait restait encore douteux, on était dans l'usage de composer un jury de francs tenanciers qui quittaient l'audience, délibéraient entre eux et rendaient un verdict qui décidait la question [3]. Je citerai un cas où l'on eut recours à chacun de ces modes de procédure, et où sentence fut rendue sur des motifs qui doivent nous paraître irréguliers et peu satisfaisants. Aux assises tenues à Wendlebury, et que présidaient l'ealdorman Ailwin et le shériff Édric, une action fut intentée par Alfnoth contre les moines de Ramsey, afin de recouvrer la possession de deux hides à Stapleford. Après bien des débats, la décision fut remise à un jury de trente-six thanes, choisis en nombre égal par le plaignant et par les défendeurs. Tandis qu'ils étaient hors de l'audience à délibérer sur leur verdict, Alfnoth défia publiquement les moines de prouver leur droit par serment. Le défi fut accepté; mais comme ils se préparaient à jurer, l'ealdorman se leva, fit observer qu'il était le patron de l'abbaye, et offrit de prêter lui-même serment en leur faveur. Ceci décida la cause. La cour, par respect pour son président, se con-

1. Ainsi mille personnes offrirent de jurer en faveur du thane Wolfnoth (*Hist. Elien.* 479). Cet usage était appelé par les Saxons le lada; par des écrivains plus récents, gage de loi (wager of law). On peut voir dans Blackstone jusqu'à quelle époque il a été reçu dans les temps modernes (l. II, c. 22, sec. VI).

2. *Leg. sax.* 72, 262. On a jeté beaucoup de ridicule sur cette coutume; mais, là où l'enquête était interdite, il était peut-être sage d'attacher une plus grande valeur aux serments des personnes qui, par leur rang et leur richesse, étaient le plus à l'abri des tentations ordinaires de parjure, et qui avaient le plus à perdre si elles étaient convaincues de ce crime.

3. *Hist. Ram.* 415, 416. *Reg. Roff.* 32. Ces jurys ne peuvent-ils pas être considérés comme l'origine de nos jurys actuels en matière civile!

tenta de la parole qu'il donnait, adjugea les deux hides aux moines, et condamna Alfnoth à la confiscation de ses terres et effets mobiliers. Le crédit de ses amis fit révoquer la dernière partie de ce jugement, à condition qu'il ne troublerait plus l'abbaye dans la possession de Stapleford [1].

Dans les affaires criminelles, la procédure, quoique fondée sur les mêmes principes, était différente à beaucoup d'égards. La loi ordonnait qu'aussitôt que le hundred-note était assemblé (il en était probablement de même pour les autres tribunaux de ce genre), le bailli avec les douze thanes les plus âgés allassent en tournée s'enquérir de tous les délits commis dans la juridiction de la cour, et « jurassent de ne déférer en justice aucun innocent et de ne cacher aucun coupable [2]. » Sur leur dénonciation ou sur la parole de l'accusateur et de ses témoins, le prisonnier était souvent condamné : s'il existait quelque doute, on l'admettait à se justifier, et, après que son seigneur avait été invité à témoigner sous serment en faveur de sa moralité, il était libre de prouver son innocence par le lada ou serment, ou par l'ordalie ou jugement de Dieu. Dans la purgation par serment, il commençait par prendre Dieu à témoin qu'il était innocent, tant en paroles qu'en actions, du crime dont on l'accusait. Il produisait alors ses témoins (compurgators) qui « juraient qu'ils croyaient à la droiture et à la sincérité de son serment [3]. » Il fallait que ces témoins ou *jureurs* fussent des propriétaires de francs-fiefs, ses voisins, ou résidant dans la juridiction de la cour, qui n'eussent jamais été accusés de vol ni convaincus de parjure, et qui fussent reconnus pour des « hommes vrais » par tous les assistants. Leur nombre variait selon la coutume du district, et on l'augmentait toujours si le témoignage du seigneur manquait ou avait été défavorable. Ils étaient tantôt désignés par les juges, tantôt tirés au sort, souvent amenés devant la cour par la partie elle-même, facilité qui permettait au prévenu de se reposer de sa destinée sur la décision de ses amis et

1. *Hist. Ram.* 415, 416.

2. *Leg. sax.* 117. C'est là évidemment l'origine de nos grands jurys. M. Reeves, dans son estimable *Histoire de la Jurisprudence anglaise* (*History of the english law*), dit que la plus ancienne mention d'un jugement par jury, qui ressemble d'assez près à ce que devint cette procédure par la suite, se trouve dans la constitution de Clarendon sous Henri II, laquelle ordonne que si personne ne se présente pour accuser un délinquant devant l'archidiacre, le shériff, à la requête de l'évêque, « faciet jurare duodecim legales homines de vicineto, seu de villa, quod inde veritatem secundum conscientiam suam manifestabunt » (p. 87). Ceci ne me paraît être qu'une enquête ressemblant à celle du temps des Saxons, mentionnée dans la loi précédente d'Ethelred. Ils sont accusateurs ou témoins, et non pas juges.

3. Les serments sont dans Wilkins. *Leg. sax.* 63, 64.

créatures, qu'il avait déjà pu prévenir en sa faveur. Dans le Wessex, il pouvait choisir trente jureurs, dont quinze était rejetés par les juges; dans l'Est-Anglie et la Northumbrie, il en produisait quarante-huit, sur lesquels vingt-quatre étaient nommés par ballottage [1]. Si leur serment corroborait le sien dans la forme établie par la loi, son innocence était reconnue.

Si, au contraire, on avait recours à l'ordalie, on donnait des cautions pour l'épreuve, et l'époque en était fixée par la cour. Comme la décision était alors remise au Tout-Puissant, l'accusé passait trois jours en jeûnes et prières. Le troisième, il était adjuré par le prêtre de ne point aller à l'ordalie s'il se sentait coupable; puis il recevait la communion avec ces paroles : « Puissent ce corps et ce sang de Jésus-Christ être pour toi une preuve d'innocence en ce jour! » Après quoi il jurait de nouveau qu'il était innocent du crime dont on l'avait accusé. Les ordalies qui étaient le plus en usage étaient celles de l'eau bouillante et du feu. Pour la première, on allumait du feu sous une chaudière dans une partie écartée de l'église. Sous la surface de l'eau, à une certaine profondeur, que l'on augmentait en l'absence d'un témoignage favorable du seigneur, on plaçait une pierre ou un morceau de fer d'un certain poids. Les étrangers étaient renvoyés : l'accusateur et l'accusé, accompagnés chacun de douze amis, s'avançaient vers l'endroit, et les deux parties étaient rangées sur deux lignes en face l'une de l'autre. Après qu'on avait récité les litanies, une personne était déléguée de chaque ligne pour examiner la chaudière; et si elles reconnaissaient que l'eau était bouillante et la pierre placée à la profondeur convenable, l'accusé s'avançait, y plongeait son bras, et en retirait le poids. Aussitôt le prêtre enveloppait d'un linge blanc la partie échaudée, y apposait le sceau de l'église, et défaisait l'appareil le troisième jour. Si le bras était parfaitement guéri, l'accusé était déclaré innocent; dans le cas contraire, il subissait la peine de son délit. Dans l'ordalie par le feu, on employait les mêmes précautions relativement au nombre et à la position des assistants. On mesurait près du feu un espace égal à neuf fois le pied du prisonnier, et on le divisait par lignes de trois parties égales. Dans la première s'élevait un petit pilier de pierre. Au commencement de la messe, une barre de fer du poids d'une à trois livres était posée sur le feu; et à la dernière collecte on l'enlevait

1. *Leg. sax.* 8, 12, 27, 47, 125, 262, 264. A Winchelsea, cette institution se maintint dans la cour du hundred jusqu'au règne de Henri VI. Dans le grand livre du bourg (*Leiger-Book of the borough*), les jureurs (*compurgators*) sont appelés, comme nos jurés actuels, le pays par lequel le prisonnier est jugé. Voyez l'extrait dans l'*Eng. Commonwealth* de sir F. Palgrave, II, CXVII.

et on la plaçait sur le pilier. Le prisonnier la prenait aussitôt dans sa main, faisait trois pas sur les lignes tracées d'avance sur le pavé, et la jetait par terre. Le traitement de la brûlure et les indices de culpabilité et d'innocence étaient les mêmes que ceux de l'épreuve par l'eau bouillante[1].

Avant de quitter ce sujet, je dois faire observer que les mœurs nationales présentaient bien des obstacles à l'administration impartiale de la justice. L'institution de seigneur et de vassal assurait aux plaideurs des fauteurs et des appuis, et l'usage de faire des présents en toute occasion souillait la pureté de tous les tribunaux. Dans les procès criminels, la conviction était généralement suivie de peines pécuniaires, dont une partie, sinon le tout, était le casuel du juge principal ou du seigneur de la cour. Dans les causes civiles, l'influence de l'argent était employée à retarder ou à accélérer la procédure, à faire condamner le bon droit et triompher l'iniquité. La corruption sous prétexte de présents se faisait jour jusqu'au prince sur le trône, comme jusqu'au bailli sur son tribunal. Quand le prêtre Athelstan fut poursuivi pour vol et sacrilége par son évêque, il vendit une terre pour un prix fictif à l'ealdorman Wulstan, à condition d'étouffer l'affaire ; et lorsqu'Alfwin, abbé de Ramsey, désespéra de défendre les intérêts de son monastère contre l'influence supérieure d'Alfric, il donna vingt marcs d'or au roi Edouard, cinq à la reine Edith, pour que l'autorité royale intervînt en sa faveur[2]. Nous rencontrons fréquemment des plaintes sur les frais et l'incertitude des procédures judiciaires; et bien des individus jugeaient plus prudent de subir en silence leurs pertes présentes que de se porter un plus grave préjudice en achetant la protection de leurs amis et de leurs juges[3].

Les crimes que les Anglo-Saxons commettaient principalement étaient l'homicide et le vol. Parmi des hommes pleins de passions violentes, souvent ivres, toujours armés, les querelles, les voies de fait et les meurtres étaient inévitables ; et tant que les lois refusèrent d'exiger le sang pour le sang, le droit d'infliger le châtiment

1. *Leg. sax.* 26, 27, 53, 61, 131. On voit dans nos anciens écrivains que beaucoup de personnes établissaient leur innocence par ces épreuves ; d'où l'on a conclu que le clergé possédait un secret pour empêcher ou guérir promptement la brûlure. Cependant il est difficile de croire qu'un tel secret, si répandu et si souvent employé, eût pu échapper à la connaissance des juges et des législateurs, jaloux de prévenir ce crime ; ou, dans le cas contraire, de s'expliquer la conduite de personnes ainsi placées, continuant pendant plusieurs siècles d'ordonner l'épreuve par ordalie pour la découverte de la culpabilité, lorsqu'elles savaient que cette méthode n'était qu'une imposture.

2. *Hist. Ram.* 457. *Hist. Elien.* 482

3. Ibid. 414, 457, 458.

se trouva naturellement dévolu à la famille du mort. De là vinrent ces haines mortelles et héréditaires qui pendant tant de siècles ont été la honte de la législation et ont troublé la tranquillité des nations européennes. Un meurtre en provoquait un autre; le devoir de la vengeance était un legs sacré qu'on transmettait à sa postérité, et les chefs d'un même peuple se regardaient souvent l'un l'autre comme de plus mortels ennemis que les envahisseurs mêmes contre lesquels ils marchaient ensemble. Le lecteur en a déjà vu un exemple mémorable dans les meurtres alternatifs qui, pendant plusieurs générations, désolèrent deux des plus puissantes familles de la Northumbrie. A un mal si profondément senti et si hautement déploré, la législation n'avait pas le courage d'appliquer d'autre remède que celui de la compensation pécuniaire : expédient ordinaire du sauvage qui a commis un homicide, et qui est réduit à la nécessité ou de trembler sans cesse pour sa vie, ou d'acheter avec des présents l'inaction de son adversaire. Cette espèce d'expiation imparfaite avait été découverte par Tacite chez les anciens Germains[1]; elle fut mûrie en un système complet mais singulier par nos ancêtres anglo-saxons. Tout homme libre était rangé dans une des trois classes appelées *twyhind, syxhind* et *twelfhind*. La première comprenait les ceorls; la troisième, les thanes royaux; dans la seconde étaient placés les ordres intermédiaires de la société. Le *were* de ces classes, la valeur légale de leur vie, et la compensation légale de leur meurtre, augmentait dans la proportion de deux cents shillings à six cents, et de six cents à douze cents. Mais le *were* d'un ealdorman était le double de celui d'un thane royal; celui d'un étheling était le triple, et celui d'un roi le sextuple[1]. Pour expliquer la manière dont le *were* était demandé et payé, supposons qu'un thane de la classe twelfhind ait été assassiné. L'homicide pouvait, s'il voulait, braver ouvertement le ressentiment de ceux dont le devoir était de venger le meurtre; ou il pouvait chercher à se fortifier contre leurs attaques derrière les murs de sa maison, ou il pouvait se réfugier dans un des asiles désignés par les lois. Dans aucun de ces cas il n'était permis à ses ennemis de procéder immédiatement à l'œuvre de la vengeance. L'objet de la législation était de gagner du temps afin que les passions pussent se refroidir et les parties être réconciliées. S'il était trouvé en plein air, il était illégal de le mettre à mort, à moins qu'il ne refusât obstinément de se rendre. S'il s'enfermait dans sa

1 « Suscipere tam inimicitias seu patris, seu propinqui, quam amicitias, necesse est. — Luitur etiam homicidium certo armentorum ac pecorum numero, recipitque satisfactionem universa domus. » Tac. *Germ.* XXI.

maison, on pouvait bien la cerner pour empêcher son évasion, mais on devait laisser une semaine avant de commencer aucune hostilité. S'il cherchait un asile, le palais d'un roi, d'un étheling ou d'un archevêque lui offrait un répit de neuf jours ; une église consacrée et la maison d'un ealdorman ou d'un évêque, un répit de sept. Tantôt il préférait se battre, et beaucoup de sang innocent était répandu : car c'était le devoir du vassal, en pareille occasion, de secourir son seigneur, et celui du seigneur d'accourir avec sa suite à l'aide de son vassal. Tantôt il se remettait prisonnier aux mains de ses ennemis, qui étaient obligés de le garder sain et sauf l'espace de trente jours. Si, durant cet intervalle, il pouvait fournir des cautions pour le payement du *were*[1], il était mis en liberté ; autrement sa personne et sa vie étaient abandonnées à la merci de ceux qui l'avaient pris[2]. Quand le *were* était proposé, voici comment on procédait d'après la loi. Douze répondants, dont huit étaient les parents paternels, et quatre les parents maternels du meurtrier, se portaient garants du payement fidèle de l'amende ; et immédiatement les deux parties juraient sur leurs armes de « garder la paix du roi » l'une envers l'autre. Après un laps de trois semaines, cent vingt shillings, le healsfang ou prix de la mise en liberté, étaient partagés entre le père, les fils et les frères du mort. Trois semaines plus tard, une somme égale, sous le nom de *manbote*, était payée au seigneur comme compensation de la perte de son vassal[3]. Après un autre intervalle de trois semaines, le *fight-wite* ou amende du combat, dont le taux variait suivant les circonstances, était touché par le roi, ou par le seigneur dans la juridiction duquel le meurtre avait été commis. Un autre délai de vingt et un jours était accordé avant le premier payement général du *were* à tous les parents du défunt, et alors on fixait à l'amiable des termes pour la liquidation du reste en argent ou en bétail. Quand l'expiation était achevée, on réconciliait les familles, et tout souvenir de l'offense était censé effacé[4].

Le brigandage était une autre espèce de crime dont le renouvellement continuel troublait le repos de la société et bravait la

1. *Leg.* 53, 64, 71. A cause de l'accroissement progressif du *were*, tous ceux qui étaient au-dessus du rang de ceorl étaient appelés *dear-born* (*Leg.* 20). Le *were* était le grand privilége des hautes classes ; car chaque délit commis contre elles était puni en proportion de leur *were*, et par conséquent leurs personnes et leurs propriétés étaient plus en sûreté que celles de leurs inférieurs. *Leg.* 25, 37, 39, 40.

2. *Leg.* 43, 44, 110.

3. Le manbote, pour un homme de la classe twyhind, était de trente shillings, et de quatre-vingts pour un du syxhind. *Leg.* 25.

4. *Leg.* 53, 54, 75, 269, 270.

sagesse et la sévérité des législateurs. Aucune classe n'y était étrangère. Nous le rencontrons dans le clergé aussi bien que chez les laïques, parmi les thanes non moins que parmi les ceorls. Souvent ces déprédateurs se réunissaient par bandes. Au nombre de sept, la loi les appelait theofas ; au-dessus de ce nombre, mais au-dessous de trente-six, ils formaient un hlothe ; s'ils étaient encore plus nombreux, ils prenaient le titre d'armée. A chacune de ces différentes désignations une peine différente était assignée[1]. Dans un pays ouvert et peu habité, il était aisé à des pillards de ce genre d'emmener à la dérobée ou d'enlever de force le bétail des fermes écartées. Pour empêcher qu'on ne disposât de la propriété qui avait été volée de cette manière, la législation encombrait toutes les ventes légales d'une multitude de serments et de formalités ; et pour aider à la découverte du vol, elle offrait au propriétaire toutes les facilités qui pouvaient le mettre à même de poursuivre les délinquants dans les comtés voisins[2]. Mais la multiplicité de ces lois en prouve l'inutilité ; et nous pouvons inférer de la sévérité croissante des peines que le mal était opiniâtre et incurable. D'abord le voleur fut condamné à une triple réparation ; ensuite à payer le montant de son *were*, ou à subir le bannissement ou la mort ; puis ses biens furent confisqués au profit de la couronne, et sa vie remise à la merci du roi ; enfin on ordonna qu'il serait mis à mort sans possibilité de pardon, et un tiers de ses biens était donné au roi, un second tiers à l'association ou tything qu'il avait volée, et le reste à sa veuve et à ses enfants[3]. Cependant cette sévérité fut mitigée par Athelstan, et la vie du voleur était épargnée s'il était au-dessous de quinze ans ou que la valeur de l'objet dérobé ne montât pas à un shilling. Canute abolit tout à fait la peine de mort. Son intention, tout en châtiant le coupable, était de lui laisser le temps de se repentir. Pour un premier délit, le voleur était condamné à la restitution du double envers la partie lésée, à payer son *were* au roi et à trouver des répondants de sa conduite future. Une récidive l'exposait à la perte d'une main, d'un pied ou de ces deux membres. S'il revenait à ses anciennes habitudes, le coupable incorrigible subissait l'opération du scalpel, ou perdait les yeux, le nez, les oreilles ou la lèvre supérieure. C'est ainsi que la douceur et la cruauté étaient étrangement mêlées dans les peines judiciaires de nos ancêtres[4].

1. *Leg.* 17.
2. Id. 18, 41, 48, 58, 60, 66, 80, 81.
3. Id. 2, 7, 12, 17, 65.
4. Id. 70, 138.

Des diverses classes décrites jusqu'ici comme constituant la société anglo-saxonne, la plus nombreuse était celle des ceorles attachés à la glèbe[1]. On a discuté s'ils étaient hommes libres ou esclaves; mais donnez-leur la dénomination que vous voudrez, le fait est qu'ils ne pouvaient se séparer du sol où ils étaient nés, ni s'affranchir du service du seigneur à qui ils appartenaient. Si jamais ils acquéraient tous les droits des hommes libres, ils devaient ces avantages à ses besoins ou à sa reconnaissance, obtenant de lui de changer en conditions déterminées les conditions incertaines de leur servitude, ou d'accepter un payement fixe et annuel à la place de tous autres services. Il reste, toutefois, une autre classe d'hommes d'une caste encore inférieure, esclaves dans toute l'étendue du terme, et condamnés à souffrir les maux de la servitude sous la forme la plus dégradante[2]. On ne peut guère douter que tous ces premiers aventuriers ne fussent des hommes libres; mais dans le cours de leurs conquêtes il est probable qu'ils trouvèrent et il est certain qu'ils firent un grand nombre d'esclaves. Les descendants de ces hommes héritèrent du sort de leurs pères; et leur nombre fut continuellement augmenté par les Saxons nés libres qui avaient été réduits à la même condition par leurs dettes, et qui avaient été faits prisonniers à la guerre, ou qui avaient été privés de la liberté en punition de leurs crimes, ou qui y avaient renoncé volontairement pour échapper aux horreurs du besoin[3]. La dégradation et l'asservissement d'un homme libre s'accomplissaient devant un nombre voulu de témoins. Le malheureux déposait à terre son épée et sa lance, symboles de la liberté; ramassait la serpe et l'aiguillon, outils de l'esclavage, et, tombant à genoux, plaçait sa tête en signe de soumission sous les mains de son maître[4].

1. Suivant l'énumération du Domesday, ces ceorles, sous le nom de vilains, cottars, bordars, montaient en Angleterre à 183,024, tandis que les hommes libres n'étaient que 30,005, les esclaves 26,552. Les bourgeois, dont beaucoup étaient des ceorles de même espèce, étaient au nombre de 17,105. Voyez la table à la fin du premier volume de l'*Histoire* de sir James Mackintosh.

2. *Leg.* 15, 53, 103. Il paraît que les esclaves, aussi bien que les hommes libres, étaient mutuellement garants de leur conduite. Sous le règne d'Athelstan, où les peines contre le vol étaient les plus sévères, on fit une loi relative aux délits commis par les esclaves envers d'autres que leurs maîtres. Un voleur était condamné à être lapidé par vingt de ses égaux, dont chacun était puni de trois coups de fouet s'il manquait trois fois à toucher l'accusé. Une voleuse était brûlée par quatre-vingts femmes esclaves, dont chacune apportait trois bûches pour l'exécution. Si elle y manquait, elle était aussi punie de trois coups de fouet. Après la mort du coupable, chaque serf payait au propriétaire trois pennies d'amende. *Leg. Athel. apud* Brompt. 849.

3. *Leg.* 15, 16, 22. On voit dans Bède (IV, 22) que les Saxons d'une nation faisaient esclaves les Saxons d'une autre nation, s'ils les prenaient à la guerre. Cette coutume devait fournir un grand nombre d'esclaves.

4. *Leg.* 271.

On doit faire observer toutefois que l'influence de la religion adoucissait considérablement la rigueur de leur destinée. L'évêque était chargé de protéger les esclaves de son diocèse, et son autorité était employée à les garantir de l'oppression. Leurs seigneurs étaient souvent avertis que l'esclave et l'homme libre étaient d'une valeur égale aux yeux du Tout-Puissant, que tous deux avaient été rachetés au même prix, et que le maître serait jugé avec la sévérité qu'il aurait montrée envers ses subordonnés[1]. Ces êtres infortunés n'étaient point non plus sans espérance de recouvrer leur liberté ; et cette riante perspective stimulait activement leur travail, car nous en voyons qui acquièrent un bien suffisant pour pouvoir se racheter. D'autres devaient cet avantage à la reconnaissance de leurs maîtres; beaucoup, à la pitié des gens humains et charitables[2]. Quand le célèbre Wilfrid eut reçu d'Edelwalch, roi de Sussex, la donation de l'île de Selsey avec deux cent cinquante esclaves mâles et femelles, l'évêque les instruisit dans la foi chrétienne, les baptisa et les affranchit immédiatement[3]. Leur manumission était un acte de charité fréquemment recommandé par les prédicateurs ; et dans beaucoup de testaments qui existent encore, nous trouvons l'ordre de donner la liberté à un certain nombre d'esclaves. Mais la commisération des cœurs charitables était plus touchée de la condition des *wite-theow* (ceux qui avaient été réduits en esclavage par sentence judiciaire) que de celle des individus qui étaient nés dans cet état, et qui n'avaient jamais goûté le bonheur de la liberté. Les évêques, au concile de Calcuith, convinrent de libérer à leur décès tous les esclaves de cette espèce, et des clauses semblables sont insérées dans les testaments de la lady Wenfleda, d'Athelstan, fils du roi Ethelred, et d'Ælfric, archevêque de Canterbury[4]. La manumission, pour être légale, devait se faire en public, dans le marché, au tribunal du hundred, ou dans l'église au pied du principal autel. Le seigneur, prenant la main de l'esclave, la présentait au bailli, au shériff ou à un ecclésiastique, lui donnait une épée et une lance, et lui disait que

1. Spelm. *Con.* 405.

2. Ainsi « Elfy-le-Rouge se racheta pour une livre » (Lye, *app.* v). Brightmær racheta sa liberté, celle de sa femme Ælgiva, de leurs enfants et petits-enfants, pour deux livres (Hicks, *Diss. epis.* 9). Siwin racheta la liberté perpétuelle de Sydefleda pour cinq shillings et quelques pence. Ægilmar acheta Setryth pour trois mancuses, lequel devait être libre après sa mort et après celle de sa femme. Lye, *app.* v.

3. Bed. IV, 13.

4. Wilk. *Con.* 171. Mores, p. 63. Lye, *app.* v. Hicks, *præf.* XXII. Voyez aussi *Hist. Ram.* 407.

les voies lui étaient ouvertes et qu'il était libre d'aller partout où il voudrait[1].

Avant de quitter ce sujet, il convient d'ajouter que la vente et l'achat des esclaves eurent lieu publiquement pendant toute l'époque anglo-saxonne. Ces malheureux étaient vendus au marché comme le bétail; et on a lieu de croire qu'un esclave valait ordinairement quatre fois le prix d'un bœuf[2]. Jamais aucun empêchement n'avait été mis à l'importation des esclaves étrangers. L'exportation des esclaves indigènes était défendue sous des peines sévères[3]. Mais l'habitude et l'amour du gain avaient appris aux Northumbres à défier tous les efforts de la législation. Ainsi que les sauvages de l'Afrique, ils enlevaient, dit-on, non-seulement leurs compatriotes, mais même leurs amis et leurs parents, et ils les vendaient comme esclaves dans les ports du continent[4]. Les habitants de Bristol furent les derniers à abandonner ce coupable trafic. Leurs agents parcouraient le pays en tous sens; ils avaient ordre de donner un plus haut prix pour les femmes enceintes; et les vaisseaux à esclaves allaient régulièrement de ce port en Irlande, où ils étaient sûrs d'un débit prompt et avantageux. Leur opiniâtreté céda pourtant, non pas à la sévérité des magistrats, mais au zèle de Wulstan, évêque de Worcester. Ce prélat visita Bristol plusieurs années de suite, résida des mois entiers dans le voisinage, et prêchait tous les dimanches contre la barbarie et l'impiété des marchands d'esclaves. A la fin, les trafiquants furent convaincus par ses raisons, et s'engagèrent solennellement, dans leur corporation, à renoncer à ce commerce. Un des membres, peu de temps après, céda à la tentation de violer son engagement. Il perdit les yeux pour prix de sa mauvaise foi[5].

De la population des campagnes nous pouvons passer à celle des villes et des bourgs, dont un petit nombre pouvaient bien être d'origine récente, et s'être élevés sous la protection de quelque chef puissant ou de quelque célèbre monastère, mais dont la plus grande partie existait depuis l'époque des Romains, et avait suc-

1. *Leg.* II, 229, 270. Si un esclave passait un an et un jour dans un bourg ou château sans être réclamé de son maître, il devenait libre. New Rymer, I, 2.

2. Jean acheta Gunilda de Gada pour une demi-livre d'argent, et la donna à l'église de Saint-Pierre (Lye, *app.* v). Wulfric acheta Elfgitha pour une demi-livre. Egilsig acheta Wynric pour un yre d'or (ibid.). Le droit dans le marché de Lewes était d'un penny pour la vente d'un bœuf, de quatre pennies pour celle d'un esclave. Domesday.

3. *Leg.* 17, 93, 107, 134.

4. Malm. 8.

5. *Ang. Sac.* II, 258.

cessivement passé aux mains des Bretons, des Saxons et des hommes du Nord. Les commencements de leur histoire se perdent dans la nuit des temps : c'est seulement vers la fin de la dynastie anglo-saxonne que nous pouvons découvrir quelques traces, et encore bien imparfaites, de leur régime municipal, qui paraît avoir été fondé sur les mêmes principes que ceux qui dominaient dans le pays environnant. Là comme ici nous trouvons le seigneur et le tenancier : le seigneur avec son bailli, sa cour de justice, son droit de taille et sa recette de rentes, d'amendes et de confiscations; et, d'autre part, le tenancier devant au seigneur toute espèce de services, depuis celui qui était regardé comme honorable jusqu'au plus bas et au plus dégradant. Toutefois, dans les villes ce principe se modifiait en raison des besoins et convenances d'une grande masse d'hommes rassemblés sur un seul point; et il advint de là que les habitants acquirent graduellement des avantages refusés à leurs égaux de la campagne. Ils avaient le bénéfice d'un marché pour la vente de leurs denrées et marchandises; leur union et leur nombre les protégeaient contre les déprédations des brigands et des bandits; et ce qui, par la suite, devint pour eux un avantage incalculable, ils formaient un corps politique ayant des droits et des intérêts communs. Ils avaient leur salle ou *hanse-house*, où ils se rassemblaient et délibéraient; ils jouissaient du pouvoir de rendre des lois de *by* (ou *bourg*) pour le gouvernement ou l'amélioration du bourg [1]; et ils possédaient, par bail ou par achat, des maisons, des pâturages et des terrains boisés pour l'usage et utilité de toute la communauté [2]. Ceci conduisit par degrés à l'émancipation des habitants : car les seigneurs faisaient surtout cas de leurs droits à cause du revenu qu'ils en tiraient; et, en conséquence, ils ne faisaient point de difficulté de transférer aux bourgeois eux-mêmes l'exercice de ces droits, en retour d'une forte somme d'argent ou d'une rente annuelle pendant un certain terme. Il y a beaucoup d'exemples de marchés pareils dans le Domesday [3].

1. Dans la charte de Thurstan, premier archevêque normand d'York, laquelle assurait aux bourgeois de Beverley tous les priviléges dont jouissaient les citoyens d'York, il est fait mention de « suam nanshus, ut ubi *pertractent statuta sua ad*... totius villatus emendationem « (New Rymer, I, 10). Or, il faut remarquer que cette charte, comme on l'aperçoit à première vue, n'est point une concession de droits nouveaux, mais une confirmation de droits anciens, et, par conséquent, se rapporte à l'époque anglo-saxonne. Elle suppose que les bourgeois sont déjà un corps constitué, ayant droit de se gouverner eux-mêmes.

2. Domesday, I, 1, 2, 100, 189, 154, 366; II, 107.

3. Ainsi les habitants de Douvres avaient fait marché avec le roi de lui fournir annuellement vingt vaisseaux montés de vingt et un matelots chacun pendant quinze jours, en échange du privilége d'exercer sur eux-mêmes la juridiction de sac et de soc (Domesday, I, 1). Ceux d'Oxford lui payaient 20 livres par an, et une

Les plus grandes villes étaient divisées en districts appelés dans certains endroits wards, dans quelques-uns shires, et dans d'autres ferlings ou quartiers[1]. Parmi les habitants nous rencontrons des hommes très-riches et très-influents, ayant sur leurs propriétés dans le bourg, et transmettant avec elles à leurs héritiers, la précieuse juridiction de sac et de soc[2]. Ils avaient aussi leurs *guilds* ou compagnies, composées dans certains cas, et probablement dans tous, d'hommes du même commerce ou de la même profession, et possédant des biens communs et une salle commune dans le double but de se consulter ou de se divertir .

Le principal magistrat était le prévôt, nommé wic-reeve, pour le distinguer du shire-reeve ou reeve (bailli) du comté. C'est une question de savoir s'il devait sa position à la nomination du seigneur ou au choix des bourgeois. Le wic-reeve des villes populeuses est toujours cité comme un officier de haute importance, et parfois compté au nombre des plus nobles de l'endroit[4]. Ses fonctions étaient de recueillir les revenus du roi et du seigneur, de veiller sur leurs intérêts, et d'exercer dans les limites du bourg la même autorité que le shériff exerçait dans le comté. A la manière dont les plus anciens chroniqueurs parlent accidentellement de Londres, de Winchester, d'York, d'Exeter et autres lieux, il est clair que les habitants formaient des corporations distinctes, qui non-seulement avaient des formes de gouvernement municipal,

certaine quantité de miel, à la place de toute coutume (Dom. 154). Les citoyens de Worcester avaient racheté toutes leurs charges sauf l'impôt foncier. (ibid. 172).

1. Ainsi Cambridge et Stamford étaient divisées en wards (ibid. 189, 336) ; York, en shires (298) ; Huntingdon, en ferlings (203).

2. Dans le Lincoln, cette juridiction appartenait à douze individus sous le règne d'Edouard-le-Confesseur. A l'époque de la rédaction du Domesday, il y en avait encore deux de vivants et en possession ; cinq avaient été remplacés par leurs fils, et les droits des cinq autres avaient passé dans d'autres mains par héritage ou par achat. Quelques écrivains ont considéré ces douze personnes comme des juges locaux ; mais le registre les décrit exactement dans les mêmes termes qu'il décrit les possesseurs de la même juridiction dans plusieurs manoirs de la campagne « lagemen, i. e. habentes sacam et socam » (Domesd. I, 336). Un d'eux, Ulf, fils de Swartebrande, avait aussi le droit de *toll* et de *team* (ibid.). Ainsi encore, à Londres, plusieurs églises et citoyens avaient ce même droit de sac et de soc sur leurs propriétés. « Habeant socas suas cum omnibus consuetudinibus ; ita quod hospites qui in sokis hospitabuntur, nulli dent consuetudines nisi illi cujus soka fuerit, vel ministro suo quem ibi posuerit » (New Rymer, I, 11). Je considère cette charte comme une confirmation de priviléges, « quæ habuerunt antecessores eorum » (ibid.).

3. Il y avait à Londres un *guild* de chevaliers anglais possédant un soke et des terres tant au dedans qu'au dehors de la ville (New Rymer, I, 11. Stevens, II, 89) ; et un autre à Winchester, près de la porte de l'est. Ils avaient une salle commune, « ubi *potabant* gildam suam. » La terre qui leur appartenait était louée quarante-deux shillings. Domes. IV, 531.

4. *Chron. sax.* 97, 102. Le plus ancien wic-reeve dont il soit fait mention dans l'histoire est Blæcca (Black ou Biake), bailli de la cité de Lincoln en 628. Bède, II, 16.

mais aussi exerçaient une influence considérable sur les affaires de l'État[1].

Dans les différents bourgs, quelquefois dans les différentes divisions du même bourg, il régnait une variété d'usages et de services locaux qui devaient leur origine aux besoins, au caprice ou à la faveur des divers propriétaires. Pour ce détail, le lecteur devra consulter les pages du Domesday, la seule source de renseignements authentiques qu'on ait sur cette matière : même là encore, il ne recueillera que des données imparfaites et insuffisantes, échappées à la plume des compilateurs, qui ne cherchaient point à enregistrer les immunités et les coutumes du peuple, mais bien les droits et les recettes du souverain.

1 *Chron. sax.* 135, 143, 148, 150, 174. Encom *Emmæ*, 15. Gul. Pict 143, etc.

GUILLAUME Ier.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Empereur d'Allemagne
Henri IV.

Roi d'Ecosse.
Malcolm III.

Roi de France
Philippe Ier

Rois d'Espagne.
Sanche II, mort en 1072.
Alphonse IV.

Papes.
Alexandre II, mort en 1073.
Grégoire VIII, mort en 1085.
Victor III, mort en 1087.

GUILLAUME, duc de Normandie, + 1087. = MATHILDE, fille de Baudoin V, comte de Flandre, + 1083.

1. Robert, duc de Normandie, + 1134. = Sibylle, de Conversane. + 1102.
Richard.
GUILLAUME II, + 1100.
Mathilde d'Ecosse, + 1113. = HENRI Ier, + 1135. = Adélaïde de Louvain.
Adèle. = Etienne, comte de Blois.
Plusieurs autres filles.

2. Guillaume, comte de Flandre, + 1126. = Jeanne de Savoie.
Guillaume, duc de Normandie, + 1119. = Mathilde d'Anjou.
Henri IV, empereur d'Allemagne. + 1126. = Mathilde, + 1167. = Geoffroi d'Anjou, + 1150.
Guillaume.
Théobald, comte de Blois, + 1151.
Henri, évêque de Winchester. + 1171.
ETIENNE, + 1154. = Maud de Boulogne, + 1151.

3. HENRI II, + 1189. = Eléonore, + 1202.
Geoffroi, comte de Nantes, + 1157.
Guillaume, + 1163.
Baudoin.
Eustache, comte de Boulogne, + 1152. = Constance de France.
Guillaume, comte de Boulogne, + 1159.
Deux filles.

4. Guillaume, + 1156.
Henri, + 1182. = Marguerite, fille de Louis VII, + 1198.
RICHARD, + 1199. = Bérengère de Navarre.
Geoffroi, comte de Bretagne, + 1186. = Constance de Bretagne, + 1201.
Arthur.
JEAN, + 1216. = Isabelle d'Angoulême.
HENRI III
Mathilde, Eleonore, Jeanne.

CHAPITRE HUITIÈME.

GUILLAUME Ier,

SURNOMMÉ LE CONQUÉRANT.

Couronnement de Guillaume. — Son retour en Normandie. — Insurrections. — Soumission totale du royaume. — Abaissement des indigènes. — Fiefs de chevaliers. — Incidents des tenures militaires. — Innovations dans la procédure judiciaire. — Domesday. — Revenus du roi. — Insurrection des barons normands. — Rébellion de Robert, fils du roi. — Guerre avec la France. — Mort de Guillaume. — Son caractère.

Parmi les plus formidables rois de la mer au commencement du xe siècle était Rollon, qui, par son activité, avait acquis le nom de Ganger (coureur). Le nord de la France était le théâtre de ses exploits; et les provinces maritimes que Hastings avait déjà ravagées furent désolées par les fréquentes invasions de cet infatigable barbare. Mais l'homme devant qui tant d'armées avaient fui fut subjugué par le zèle ou l'éloquence d'un ecclésiastique. En 912, Franco, archevêque de Rouen, le décida à embrasser la foi de l'Évangile, et à se reconnaître vassal de la couronne de France. Pour prix de son consentement il reçut la main de Gisèle, fille de Charles-le-Simple, et avec elle la vaste étendue de terrain qui est bornée par l'océan, la rivière d'Epte, et les deux provinces du Maine et de la Bretagne. Les nouveaux venus donnèrent à ce territoire le nom de Normandie ou terre des hommes du Nord.

Rollon laissa ses États à ses descendants; race de princes habiles et heureux, qui prirent indifféremment les titres de comte, de marquis ou de duc. La nécessité de cultiver un désert introduisit parmi les colons des habitudes de travail et de subordination. Leur nombre s'accrut successivement par l'arrivée de nouveaux aventuriers; et l'esprit d'entreprise et le mépris du danger qui avaient distingué leurs pères dans la poursuite du pillage les mirent bientôt en état d'atteindre et même de dépasser leurs voisins dans la carrière de la civilisation. La rapidité de leurs progrès fut due en grande partie à la sagesse et à la justice de leurs princes, et plus encore à l'influence de la religion, qui adoucit la férocité de leurs mœurs, les porta à cultiver les arts utiles et les arts d'agrément, et ouvrit à leur curiosité les trésors de l'ancienne littérature. Moins de cinquante ans après le baptême de Rollon, les Normands étaient comptés au nombre des nations les plus policées comme les plus belliqueuses de l'Europe.

Le cinquième successeur de Rollon fut Robert II, qui contribua à rétablir sur le trône Henri, roi de France, et qui reçut de la reconnaissance de ce monarque le Vexin en addition à ses États patrimoniaux. La huitième année de son règne, la curiosité ou la dévotion le poussa à entreprendre un pèlerinage en Terre Sainte. Sa réputation l'avait précédé. Il fut reçu avec respect dans tous les pays; à Constantinople, l'empereur grec lui rendit des honneurs distingués; et à son arrivée à Jérusalem les portes de la ville furent ouvertes gratuitement par ordre de l'émir. Mais sa constitution ne put supporter les fatigues du voyage et la chaleur du climat. Il mourut, en revenant, à Nicée en Bithynie.

Robert, dans l'année 1027, avait eu d'Herlève, fille d'un officier de sa maison, un fils illégitime, Guillaume, depuis duc de Normandie et roi d'Angleterre. Cet enfant était extrêmement aimé de son père, qui, avant son départ, dans une assemblée de barons à Fécamp, les décida à le reconnaître comme héritier présomptif du duché. Le comte Gilbert fut nommé son tuteur, et le roi de France s'engagea solennellement à protéger les droits de son vassal orphelin. Mais le tuteur fut tué; les intérêts de Guillaume furent négligés, et ses États, pendant sa minorité, ne présentèrent que des scènes continuelles d'anarchie et de meurtres produites par la violence effrénée et la rapacité belliqueuse des barons. A l'âge de 19 ans, Guillaume prit pour la première fois les armes afin de soutenir ses droits à la succession paternelle contre les légitimes descendants de Richard II, père de Robert; et, avec l'aide d'Henri, il défit, dans la vallée des Dunes, Guy de Bourgogne, le plus redoutable de ses compétiteurs. Mais, dans le cours de cette campagne, le roi de France apprit à craindre l'habileté croissante de son élève. Il tourna ses armes contre le jeune prince, joignit ses forces à celles de Guillaume d'Arques, autre prétendant au duché, et, plus tard, à deux reprises, fit entrer une armée nombreuse en Normandie au secours des différents insurgés. Mais l'activité et la bravoure de Guillaume déjouèrent tous les efforts de ses adversaires et finirent par les contraindre au respect. Les princes voisins briguèrent son alliance; Baudoin de Flandre lui donna sa fille Mathilde en mariage; et lorsqu'il entreprit l'invasion de l'Angleterre, il était généralement réputé un des plus hardis chevaliers et des plus entreprenants souverains de la chrétienté[1].

Les progrès de cette invasion, depuis son origine jusqu'à la bataille de Senlac, ont été relatés dans le chapitre précédent. De Senlac, Guillaume revint à Hastings. Il s'était imprudemment per-

1. Guil. Piet. 40-404; ed. Maseres

suadé que la campagne était terminée, et que les indigènes, découragés par la mort de leur roi et par la défaite de leur armée, s'empresseraient de lui offrir la couronne[1]. Peu de jours suffirent pour dissiper cette illusion. Londres fut mis en état de défense par le zèle de ses citoyens; les habitants de Romney repoussèrent une division de la flotte normande qui essayait d'entrer dans le port; et une force nombreuse qui s'était assemblée à Douvres menaçait de tomber sur l'arrière-garde des envahisseurs s'ils avançaient vers la capitale. Le premier soin de Guillaume fut de la disperser; et, dans sa marche, il châtia sévèrement la ville de Romney. A son approche, les forces de Douvres se dissipèrent, et la garnison lui offrit les clefs de la place[2].

Cette acquisition fut aux Normands d'un avantage inappréciable. La dyssenterie régnait à un degré inquiétant dans l'armée, et le château de Douvres, qui à cette époque était regardé comme imprenable, offrit un sûr asile à la multitude des malades. On employa huit jours à en augmenter les moyens de défense, et à réparer les dommages causés par une soldatesque indisciplinée qui, en dépit de ses chefs, avait mis le feu à la ville afin de piller les habitants à la faveur de la confusion. Enfin, ayant suppléé à ses pertes par des renforts de la Normandie, le conquérant commença à marcher dans la direction de Londres. Quelques écrivains nous racontent gravement que, sur sa route, il se vit peu à peu enveloppé par quelque chose qui avait l'apparence d'une forêt mouvante; que soudain les branches, qu'on avait prises pour des arbres, tombèrent à terre, et découvrirent dans leur chute une multitude d'archers, l'arc tendu et les flèches dirigées contre les envahisseurs; que Stigand, archevêque de Canterbury, et Egelnoth, abbé de Saint-Augustin, sortant de la foule, demandèrent pour les habitants du Kent la confirmation de leurs anciennes lois et immunités, et que, dans sa frayeur, le Normand étonné s'empressa de consentir à leur demande[3]. Cette anedocte est une fiction d'une époque plus récente, et était inconnue aux anciens écrivains, qui nous apprennent qu'à son départ de Douvres Guillaume vit venir les habitants de Kent avec des offres de soumission, et reçut d'eux des otages comme garantie de leur obéissance[4].

1. *Chron. Lamb. ad ann.* 1066.

2. Pict. 137, 138. Voici la description qu'il donne du château de Douvres : « Situm est id castellum in rupe mari contigua, quæ naturaliter acuta, undique ad hoc ferramentis elaborate incisa, in speciem muri directissima altitudine, quantum sagittæ jactus permetiri potest, consurgit, quo in latere unda marina alluitur. »

3. Thorn. 1786.

4. « Occurrunt ultro Cantuarii haud procul a Dovera, jurant fidelitatem, dant obsides » (Pict. 138). Cet écrivain accompagnait l'armée à cette époque

Le witan s'était assemblé à Londres immédiatement après la mort de Harold. La population de cette capitale était considérable et belliqueuse, et le nombre de ses habitants s'était accru par l'arrivée des thanes des comtés voisins. Par leur choix unanime, l'étheling Edgar, légitime prétendant, fut placé sur le trône. Mais Edgar était jeune et dépourvu d'habileté ; la première place dans le conseil se trouva dévolue au métropolitain Stigand, et la direction des opérations militaires fut confiée aux deux puissants comtes Edwin et Morcar. Leur premier effort fut sans succès, et la confiance des citoyens fut ébranlée par la faible résistance qu'un corps nombreux d'indigènes avait opposée à une force très-inférieure de cinq cents cavaliers normands. Guillaume se contenta de brûler les faubourgs ; il ne se soucia pas ou craignit de donner l'assaut, et résolut de punir ceux qui lui tenaient tête en détruisant leurs propriétés en rase campagne. Abandonnant Londres, il répandit son armée dans les comtés de Surrey, de Sussex, de Hampshire et de Berkshire. Tout ce qui avait quelque valeur fut pillé par les soldats, et ce qu'ils ne purent emporter fut livré aux flammes.

La méfiance et la désunion régnaient cependant entre les conseillers d'Edgar. Chaque nouveau revers était attribué à l'incapacité ou à la trahison des chefs. On disait même tout bas qu'Edwin et Morcar songeaient moins à délivrer leur pays qu'à faire passer sur la tête de l'un d'eux la couronne d'Edgar. Les deux comtes quittèrent la ville, et leur départ, au lieu de diminuer la consternation générale, ne fit que l'accroître. Le premier qui se mit à la discrétion du Conquérant, ce fut Stigand, qui alla au-devant de Guillaume comme il passait la Tamise à Wallingford, lui jura fidélité comme à son souverain, et fut salué par lui des titres flatteurs de père et d'évêque. Sa défection en entraîna d'autres, et la détermination de ceux qui hésitaient fut accélérée par la rapidité avec laquelle le Normand poursuivait son plan de dévastation. Le Buckinghamshire et une partie du comté de Hertford étaient déjà ravagés, lorsqu'arriva une députation composée d'Edgar, d'Edwin et de Morcar, de la part de la noblesse, de l'archevêque d'York, et des évêques de Worcester et de Hereford, de la part du clergé, et des principaux citoyens de Londres, au nom de leurs égaux. A Berkhamstead, ils jurèrent fidélité au Conquérant, donnèrent des otages et lui offrirent la couronne. Il affecta de délibérer, et n'accepta formellement la proposition que lorsque les barons normands l'eurent ratifiée de leur approbation. Alors il fixa pour son couronnement les fêtes prochaines de Noël[1].

1. Je sais que cette version est très-différente de celle qui est généralement re-

Les Normands, fiers de leur supériorité de civilisation, traitèrent les indigènes comme des barbares [1]. Guillaume n'ajouta aucune confiance à leurs serments, et prit toutes les précautions possibles contre leur hostilité. Mais il craignait surtout les habitants de Londres, population brave, mutine et confiante dans son nombre. Avant de s'exposer au milieu d'eux, il fit entourer de défenses militaires la maison qu'il devait occuper; et, le jour de son couronnement dans l'abbaye de Westminster, une nombreuse division de son armée stationnait dans le voisinage (25 décembre). Comme Stigand avait été suspendu de ses fonctions, la cérémonie fut accomplie par Aldred, archevêque d'York; et ce prélat demanda aux Anglais, et l'évêque de Constance aux Normands, s'ils étaient consentants à ce que Guillaume fût leur souverain. Les deux nations exprimèrent leur assentiment par de bruyantes acclamations, et au même instant, comme à un signal convenu, les troupes qui étaient sur les limites de l'abbaye mirent le feu aux maisons voisines et commencèrent à piller la ville. Le tumulte au dedans de l'église ne fut pas dépassé par celui du dehors. Les Normands crurent à un soulèvement général des habitants; les indigènes s'imaginèrent qu'ils avaient été rassemblés comme des victimes destinées à être égorgées. Guillaume, quoiqu'il tremblât pour sa vie, refusa d'interrompre la cérémonie. Bientôt il resta seul avec les prélats et le clergé au pied de l'autel. Les Anglais, hommes et femmes, avaient cherché leur salut dans la fuite, et les Normands avaient couru, les uns éteindre les flammes, les autres prendre part au pillage [2]. Le service s'acheva avec précipitation, et le Conquérant prêta le serment accoutumé des rois anglo-saxons, avec cette addition, qu'il gouvernerait aussi équitablement que le meilleur de ses prédécesseurs [3].

Guillaume, qui cherchait à réconcilier les deux nations, regretta profondément cette malheureuse circonstance. Elle enflamma toutes les méfiances et tous les ressentiments qu'il était de son intérêt d'éteinçue, dans laquelle Stigand joue le rôle de patriote, et où le succès de Guillaume est attribué à l'influence des évêques, qui ne voulaient pas offenser le pape. Mais tout cela n'a pas d'autre autorité que la simple assertion de Malmsbury, qui dit qu'après le départ d'Edwin et de Morcar, les autres nobles auraient choisi Edgar, si les évêques les eussent secondés : « Cæteri Edgarum eligerent, si episcopos assertatores haberent » (Malm. f. 57). La version de notre texte est basée sur le témoignage de Guillaume de Poitou (p. 141), Orderic (p. 187), *Chronic. Lambardi* (*ad ann.* 1066), Malmsbury (*De Pont.* f, f. 116), et de l'ancien écrivain cité par Siméon (*Col.* 195), Florence (p. 634), et Hoveden (f. 258).

1. Pictaviensis (Guill. de Poitou) les appelle sans cérémonie *feros ac barbaros*, p. 150-153.

2. Pict. p. 144, 145. Orderic, p. 189.

3. *Chron. Lamb. ad anx.* 1066. Flor. p. 634.

dre, et elle apprit aux indigènes à regarder leurs vainqueurs comme des ennemis perfides et implacables. Pour excuser la conduite coupable des Normands, on allégua que les acclamations loyales de l'église avaient été prises par les gardes pour des cris d'insurrection ; mais il fut demandé pourquoi, en ce cas, ils n'avaient pas volé à la défense du roi ; comment prétendaient-ils apaiser un soulèvement dans un quartier en allumant un incendie dans un autre ? On ne peut guère douter que l'outrage ne fût prémédité et ne prît naissance dans l'amour du pillage. A Douvres, les Normands, quoique sous les yeux mêmes de leur chef, n'avaient pu s'en abstenir : à Londres, la richesse bien supérieure des citoyens offrait une tentation irrésistible à leur rapacité. Ce soupçon est confirmé par la conduite subséquente du roi. Il assembla ses barons, et les avertit qu'à force d'oppression ils pousseraient les indigènes à la révolte et se couvriraient eux et leur pays d'une honte indélébile. Il publia de nombreux règlements pour le reste de l'armée. Il fut défendu de fréquenter les tavernes : les peines les plus rigoureuses protégèrent l'honneur des femmes, et des châtiments proportionnels furent affectés à tous les genres d'insulte, de rapine et de violence, et ces ordres ne se dissipèrent point en menaces impuissantes : des commissaires furent chargés de les mettre à exécution [1].

Jusqu'alors Guillaume avait été appelé « le Bâtard [2] : » à dater de cette époque, il reçut le surnom de « Conquérant, » terme qui, dans le langage du temps, n'impliquait pas nécessairement l'idée de conquête, mais qui s'employait indifféremment pour désigner une personne qui avait revendiqué et recouvré son droit. Dans ce sens, il s'accordait avec la politique du nouveau roi, qui affectait de devoir sa couronne, non pas au pouvoir de ses armes, mais à la volonté d'Édouard et au vœu des indigènes. On l'a représenté comme d'un caractère réservé et morose, plus enclin aux actes de sévérité qu'à la douceur ; mais, si telles étaient ses dispositions naturelles, il eut l'art de les cacher, ou la force de les dompter. Toutes les premières mesures de son règne tendirent à amortir l'animosité des Anglais et à gagner leur affection. On ne fit d'autres changements à leurs lois ou à leurs coutumes, que ceux qu'exigeaient impérieusement les circonstances. Les citoyens de Londres obtinrent la concession de tous leurs anciens priviléges, et on employa les mesures les plus décisives pour détruire les bandes

1. Pict. 149. Il ajoute : « Etiam illa delicta quæ fierent consensu impudicarum, infamiæ prohibendæ causa vetabantur » [ibid.]. Orderic, p. 195.

2. Ce nom n'était pas considéré comme un terme de reproches ; Guillaume se le donne lui-même dans beaucoup de ses lettres [290] : « Ego Willielmus, cognomento Bastardus. » Voyez Spelman, *Archaiol.* 77

de brigands qui commençaient à infester le pays. Les officiers préposés à la perception des revenus du roi reçurent l'ordre d'éviter toute exaction, et d'exercer leur emploi avec douceur et modération. Pour protéger le commerce, la paix du roi fut accordée à tous les hommes voyageant sur la grande route, et à tous les trafiquants et à leurs serviteurs qui se rendaient à tout port ou marché. Tout le monde avait accès auprès de la personne du roi. Guillaume écoutait gracieusement les plaintes de ses sujets ; il entendait lui-même leurs causes ; et quoique ses décisions fussent réglées sur les principes de la justice, il avait soin de les tempérer par des sentiments de miséricorde. De Londres il se retira à Barking, où une foule de thanes anglais affluèrent à sa cour. A leur requête, il reçut leur hommage ; et en retour, il octroya à tous la confirmation, et à plusieurs une augmentation de leurs biens et dignités [1]. Mais rien ne fut plus agréable à la nation que l'attention qu'il eut pour l'étheling Edgar. Afin de consoler ce prince de la perte d'une couronne à laquelle il avait droit de naissance, il l'admit au nombre de ses amis intimes, et lui donna une vaste propriété qui n'était point indigne du dernier descendant d'une ancienne race de rois. De Barking, il fit un voyage dans les comtés voisins. Sa route fut signalée par les nombreux bienfaits qu'il répandit autour de lui ; et son affabilité et sa condescendance envers ceux qui venaient le voir prouvèrent combien il avait à cœur de se concilier leur faveur et de mériter leur estime [2].

La constitution des armées féodales était peu propre à la conservation des conquêtes éloignées. La durée de leur service était limitée à une courte période ; et Guillaume savait bien qu'à l'expiration du terme ses soldats s'attendaient à être licenciés et ramenés dans leur pays. Cependant il était évident que les indigènes ne pouvaient être maintenus dans l'obéissance que par une imposante force militaire. A la sollicitation du roi, plusieurs chefs consentirent à rester avec leurs troupes, et leur complaisance fut récompensée par la concession de biens considérables qu'ils possédèrent par tenure de service militaire. Si ces donations furent prises sur les domaines royaux ou sur les terres de ceux qui périrent à la bataille de Senlac, on l'ignore ; mais ce qu'on nous dit, c'est que la mesure s'exécuta conformément aux strictes règles de

1. Guillaume de Poitou cite Edgar, Edwin, Morcar et Coxo, « quem singulari et fortitudine et probitate regi et optimo cuique Normanno placuisse audivimus » (p. 150). Orderic ajoute Turchil de Limis, Siward et Aldred, fils d'Egar, *pronepotes regis* ; Edric-le-Sauvage, petit-fils ou neveu d'Edric-l'Infâme, et beaucoup d'autres seigneurs, p. 195.

2. Pict. 150. Orderic, 194-196.

la justice, et que pas un Anglais ne put raisonnablement se plaindre d'avoir été dépouillé pour enrichir un Normand [1].

Ces troupes furent réparties dans les villes et districts les plus populeux. Partout où le roi plaça une garnison, il érigea une forteresse pour la protéger. Mais Londres et Winchester furent les principaux objets de sa sollicitude. Il ne voulut pas quitter Barking qu'un château n'eût été achevé à Londres, probablement sur le lieu même qui est maintenant occupé par la Tour; et le soin d'élever à Winchester une construction semblable fut confié à la vigilance de Fitz-Osbern, le plus brave et le plus en faveur de ses officiers. « Car cette cité, » dit son biographe, « est noble et puissante, habitée par une race d'hommes riches, intrépides et perfides [2]. » Cependant, si nous songeons que ces châteaux normands furent bâtis dans le court espace de trois mois, et cela au cœur de l'hiver, nous ne devons guère les considérer que comme des défenses temporaires, érigées à la hâte dans des positions favorables.

Quelques écrivains se sont complu à rechercher les motifs qui avaient pu engager Guillaume, immédiatement après ces dispositions, à quitter le royaume qu'il avait si récemment conquis, et à aller visiter ses États patrimoniaux. On a supposé que son intention réelle, mais secrète, était la ruine des nobles anglais. Tant qu'il était présent, leur obéissance ôtait tout prétexte décent de spoliation; mais en son absence ils pouvaient être poussés à prendre les armes par l'oppression de ses officiers; et, à son retour, il pouvait, avec une apparence de justice, punir leur révolte, et assouvir sa rapacité et celle de ses barons. Ce fut en effet ce qui arriva; mais nous attribuons souvent à la politique des événements qu'aucune délibération n'a préparés, et que ne pouvait deviner aucune prévoyance. Il n'existe rien dans les anciens écrivains qui autorise une supposition aussi injurieuse au caractère de Guillaume. Les habitants de la Normandie étaient impatients de saluer leur souverain victorieux; à diverses reprises ils l'avaient pressé de revenir; et la vanité put le pousser à écouter leur requête, et à

1. Pict. 150. Il ordonna en même temps de fonder un monastère au lieu où il avait remporté la victoire sur Harold; circonstance qui fit donner à ce monastère le nom de Battle-Abbey (abbaye de la Bataille). Comme c'était là qu'il avait conquis la couronne, il voulut que la nouvelle fondation jouît de tous les priviléges de chapelle royale; et ayant obtenu le consentement du métropolitain et de l'évêque du diocèse, il la déclara, en pleine assemblée de prélats et de barons, exempte de toute règle et redevance épiscopale. Elle devint, suivant le langage d'une époque plus récente, « nullius diocœsis » (voyez la charte, Brady, II, *App.* p. 15. New Rymer, I, 4). La signature de l'évêque n'est dans aucune copie encore existante de la charte; elle était dans celle que possédait l'abbaye. Palgrave's common-on wealth, II, LVI.

2. Id. 151.

se montrer dans toute la pompe de roi à ceux qu'il avait jusqu'alors gouvernés sous le titre inférieur de duc. Au mois de mars, il rassembla son armée sur le rivage, près de Pevensey; distribua à chaque homme un présent généreux, et s'embarqua avec un vent propice pour la côte de Normandie. Ses compatriotes le reçurent avec joie et enthousiasme : partout où il passa, les travaux du commerce et de l'agriculture furent suspendus, et le jeûne solennel du carême se transforma universellement en un temps de fête et de réjouissance. Il avait, dans sa suite, non-seulement les barons normands, fidèles compagnons de sa victoire, mais aussi beaucoup de thanes et de prélats anglais, les plus glorieux ornements de son triomphe. Ces derniers étaient, en apparence, sur le pied honorable de courtisans du roi d'Angleterre; en réalité ils étaient captifs, et retenus comme cautions de la fidélité de leurs concitoyens[1]. On nous dit qu'ils excitèrent l'admiration des spectateurs, parmi lesquels étaient beaucoup de seigneurs français que la curiosité avait attirés à la cour de Normandie. On trouva que les Anglais déployaient dans leur personne l'élégance de la beauté féminine[2]. Leurs cheveux (de longs cheveux étaient une marque de haute naissance chez les nations du Nord) flottaient en boucles sur leurs épaules, et leurs manteaux des plus riches étoffes de soie étaient ornés avec la profusion de la magnificence orientale. Pour rehausser aux yeux de ses hôtes et de ses sujets la valeur de ses conquêtes, Guillaume étala devant eux les trésors qu'il avait acquis comme butin après la bataille, ou reçus comme présents à son couronnement. Il en réserva une portion considérable, ainsi que la bannière d'or de Harold, pour les offrir au pape; le reste fut distribué aux églises de la Normandie et des provinces voisines. La remarque d'un historien du continent, à cette occasion, amusera et surprendra peut-être le lecteur. Parlant des richesses apportées de l'Angleterre, il dit : « Cette terre surpasse de beaucoup les Gaules comme abondance de métaux précieux. Si, pour la fertilité, on peut la nommer le grenier de Cérès, pour la richesse il faudrait l'appeler le trésor de l'Arabie. Les femmes anglaises excellent dans les ouvrages d'aiguille et dans les broderies d'or; les hommes, dans toute espèce de travail élégant. En outre, les meilleurs artistes de l'Allemagne résident dans l'île, et les commerçants y importent les plus

1. C'étaient Stigand, archevêque de Canterbury; Egelnoth, abbé de Saint-Augustin; l'étheling Edgar; Edwin, comte de Mercie; Morcar, comte de Northumbrie; Waltheof, comte de Northampton et de Huntingdon, et « complures alii alta nobilitatis. » Pict. 153, Order. 197.

2. « Nec enim puellari venustati cedebant (Pict. 161). Miræ pulchritudinis. » Order. 197.

précieux échantillons des manufactures étrangères [1]. » En exagérant les avantages du pays, Pictaviensis (le Poitevin, Guillaume de Poitou) a voulu peut-être ajouter à la gloire du vainqueur ; mais une partie de sa description est pleinement confirmée par d'autres témoignages. La supériorité des artistes anglais était si généralement reconnue, que les travaux délicats en broderie ou en métaux précieux étaient habituellement nommés par les autres nations européennes « *opera anglica,* » ouvrages anglais [2].

Pendant son absence, le roi avait remis les rênes du gouvernement à Guillaume Fitz-Osbern et à Odon, évêque de Bayeux. Odon était son frère utérin, et fils de Herleva et de Herluin [3]. La faveur de Guillaume l'avait porté, très-jeune encore, au siége de Bayeux ; et il déploya bientôt une habileté extraordinaire tant dans l'administration de son diocèse que dans les conseils de son souverain. Il possédait un revenu magnifique, et il le dépensait magnifiquement à embellir sa ville épiscopale, et à récompenser les services de ceux qui lui appartenaient. Pour obéir aux canons, il s'abstenait de porter les armes ; mais il accompagnait constamment son frère au combat, et l'assistait de ses avis dans toutes les entreprises militaires. « C'était, » dit un historien qui probablement avait eu part à ses libéralités, « c'était un prélat doué de si rares et si nobles qualités, que les Anglais, tout barbares qu'ils étaient, ne pouvaient s'empêcher de l'aimer et de le craindre [4]. » En revanche, un autre écrivain bien informé et moins partial nous assure que son caractère était un composé de vices et de vertus ; et qu'au lieu de s'occuper des devoirs de son état, il faisait des richesses et du pouvoir le principal objet de ses pensées [5].

Odon avait été chargé du gouvernement de Kent, dont les habitants, par suite de leurs relations fréquentes avec le continent, étaient regardés comme moins sauvages que la plupart de leurs compatriotes [6]. Le reste du royaume était confié à la vigilance de Fitz-Osbern, baron normand, allié du côté de sa mère à la famille ducale. Guillaume et lui ne s'étaient pas quittés depuis leur enfance ; et l'attachement de leurs premières années avait été for-

1. Pict. 157, 158. Il paraît avoir été étonné de la richesse des Anglais. Il les appelle : « filios Anglorum tam stemmatis quam opum dignitate reges appellandos. » Ibid.

2. « Leo Marsiconus *apud* Muratori, *Antiq. med. ævi,* diss. LVIII.

3. Herleva épousa Herluin après la mort de Robert. Ses enfants de ce mariage étaient Robert, comte de Mortagne ; Odon, évêque de Bayeux ; et une fille, comtesse d'Albemarle. Will. Gemm. VII, 3 ; VIII, 37.

4. Pict. 153.

5. Orderic, 251.

6. « Unde a minus feris hominibus incolitur » Pict. 152.

tifié par de mutuels services. Dans toutes les commotions civiles, Fitz-Osbern avait pris parti pour son souverain. C'était à son influence qu'était attribuée la détermination prise par Guillaume d'envahir l'Angleterre; et au mérite d'une sagesse consommée dans le cabinet, il joignait celui d'un courage sans égal sur le champ de bataille. Il était regardé comme l'orgueil des Normands et le fléau des Anglais [1].

Le mérite antérieur de ses ministres doit être cru sur la parole de leur panégyriste; mais leur conduite subséquente ne paraît pas digne de la confiance qu'avait en eux leur souverain, et c'est à leur arrogance et à leur rapacité qu'il faut attribuer les insurrections, les confiscations et les massacres qui affligèrent si long-temps ce malheureux pays, et qui à la fin réduisirent les indigènes à un état de mendicité et de servitude. Dès qu'ils entrèrent dans leurs hautes fonctions, ils se départirent du système de conciliation que le roi avait adopté, et prirent les airs hautains et les manières arrogantes des conquérants. Les plaintes des gens lésés furent méprisées; l'agression fut encouragée par l'impunité, et les soldats des différentes garnisons insultèrent les personnes, violèrent les femmes et les filles, et se livrèrent librement à tous les excès sur les propriétés des indigènes [2]. Le déni de justice éveilla l'indignation des Anglais; et en cet instant d'effervescence nationale, s'il se fût présenté un individu capable d'organiser et de diriger l'animosité générale, les Normands eussent probablement perdu leur ascendant. Mais les principaux chefs étaient absents; et les mesures des insurgés, sans système ni connexion, n'étaient que le résultat d'une irritation soudaine, et atteignaient mieux le but d'une vengeance du moment que d'une délivrance durable. D'ailleurs, il n'y avait point d'unanimité parmi les indigènes. Un grand nombre écoutaient plutôt les suggestions de l'égoïsme que celles du patriotisme; l'archevêque d'York et plusieurs des prélats, beaucoup de thanes qui jusque-là n'avaient pas été molestés, et les habitants de la plupart des villes, dont la prospérité dépendait de la tranquillité publique, restèrent paisibles spectateurs du désordre qui régnait autour d'eux. Quelques-uns même prêtèrent leur assistance pour dompter les insurgés [3].

Parmi les plus chauds amis des Normands était Copsi ou Cospathane qui, sous Édouard, avait gouverné la Northumbrie comme délégué de Tostig. Après l'avoir fait comte, Guillaume avait confié à sa

1. Pict. 151.
2. Orderic, 203.
3. Id. 206.

fidélité le gouvernement de tout le pays situé au nord de la Tyne, et Copsi ne fut ni déloyal ni ingrat envers son bienfaiteur. Ce fut en vain que ses vassaux l'exhortèrent à secouer le joug des étrangers. Long-temps ils balancèrent entre leur attachement pour leur seigneur et leur amour pour la patrie. Ce dernier sentiment l'emporta, et Copsi tomba sous leurs glaives. Guillaume pleura sa mort comme une calamité; les écrivains normands le représentent comme le plus vertueux des Anglais [1].

Dans l'ouest, le Conquérant avait donné à Fitz-Osbern le comté de Hereford. Edric-le-Sauvage [2], dont les possessions étaient situées dans cette contrée, refusa de reconnaître son autorité. Chaque fois que les Normands essayèrent de le contraindre à l'obéissance, il les repoussa avec perte; et dès que le roi eut quitté l'Angleterre, il appela à son aide Blethgent et Rithwatlan, princes des Bretons. Leurs forces réunies bloquèrent l'ennemi dans sa forteresse, tandis qu'ils ravageaient la partie occidentale du comté jusqu'à la rivière de Lug [3].

Dans l'est, le peuple de Kent sollicita l'appui d'Eustache, comte de Boulogne, qui, offensé d'une décision rendue contre lui dans un tribunal de barons normands et de thanes anglais, avait quitté l'île sombre et mécontent. Sur l'invitation des insurgés, il traversa la Manche à l'improviste; et une attaque combinée fut faite contre le château de Douvres au moment où la plus grande partie de la garnison était absente. Malheureusement les assaillants furent saisis d'une terreur panique, et ils s'enfuirent devant une poignée d'hommes. Eustache regagna ses vaisseaux, quoique la plupart des siens fussent pris; grâce à une plus parfaite connaissance des chemins et au petit nombre des vainqueurs, les indigènes échappèrent à leur poursuite [4].

Ces luttes passagères pouvaient bien fatiguer les Normands, mais elles contribuèrent peu à empêcher l'entière soumission du pays, ou à faire triompher la grande cause de l'indépendance. Les plus prudents réservaient leurs efforts pour de meilleures chances

1. Siméon, *Hist. Dunel.* III, 14. Pict. 164. Orderic, 206. Les historiens indigènes donnent un récit plus détaillé, et probablement plus exact de sa mort. Osuf avait exercé les mêmes fonctions qu'il devait à Morcar, mais il avait été contraint par les Normands de les céder à Copsi. Cinq semaines après, le 12 mars, il surprit son compétiteur dans Newburn. Copsi s'enfuit dans l'église, à laquelle on mit le feu. Les flammes le forcèrent de gagner la porte, où il fut tué par Osulf. Sim. 204. Hoved, 243.

2. « Cognomento Guilda, id est silvaticus » (Orderic, 195). De silvaticus, les Français ont fait le mot sauvage.

3. Siméon, 197. Flor, 635.

4. Pict. 163. Orderic, 205.

de succès ; et on envoya des députés en Danemarck offrir à Suénon Tiuffveskeg une couronne qui avait déjà été portée par deux de ses prédécesseurs, Canute et Hardecanute. Pendant ce temps-là, un corps d'indigènes, impatients du joug, adopta un plan qui a tout l'air d'un roman. Ils dirent adieu à leur patrie, firent voile vers la Méditerranée, et finalement proposèrent leurs services à l'empereur Alexis. Il les établit à Chevetot, au delà du détroit, et plus tard les transféra à Constantinople, afin qu'ils pussent aider à repousser les incursions de leur ennemi commun, les Normands. Car, tandis que les princes de cette nation travaillaient à étendre les limites de leurs États aux dépens de leurs voisins, un petit nombre d'aventuriers avaient fondé un puissant royaume au sud de l'Italie. Il était alors gouverné par Robert Guiscard, le sixième des douze fils de Tancrède de Hauteville, qui, après s'être établi en Calabre, avait aussi, à la mort de son frère aîné, été nommé comte de la Pouille. Sa fille avait été fiancée à Constantin, héritier de l'empereur Michel ; et lorsqu'Alexis s'empara de la pourpre, Robert déclara la guerre à l'usurpateur. Les exilés anglais combattirent sous la bannière impériale dans toutes les actions, depuis le siége de Durazzo jusqu'à la retraite définitive des Normands lorsqu'ils quittèrent les murs de Larisse. A Castorio, trois cents d'entre eux furent tués ou pris. Le reste reçut pour résidence un palais dans la cité impériale ; leur postérité, pendant plusieurs générations, servit dans les gardes du corps des empereurs ; et à la chute de Constantinople, au XIIIe siècle, les Ingloi (Anglais), avec les haches d'armes de leurs ancêtres, réunis à un corps de Danois, formèrent la principale force que les successeurs d'Auguste en Orient purent opposer au torrent des croisés [1].

Guillaume était exaspéré par les fréquents massacres d'Odon et de Fitz-Osbern ; et il revint au mois de décembre 1068 en Angleterre, avec la résolution secrète de réduire par la sévérité un peuple qu'il ne pouvait gagner par la douceur. Aux fêtes de Noël, les thanes anglais vinrent faire leur cour au souverain. Il les embrassa comme des amis, s'informa de leurs griefs, et fit droit à leurs requêtes. Mais son hostilité perçait le voile dont il la couvrait, et l'imposition d'une taxe des plus onéreuses éveilla des appréhensions bien fondées [2]. Quoique l'esprit de résistance qui avait si fort tourmenté ses délégués eût semblé disparaître à son arrivée, il se prolongeait encore aux extrémités nord et ouest du royaume. Depuis le temps d'Athelstan, la ville d'Exeter était

1 Orderic, 204. Anna Comnena, *Alex. V.* Villehardouin, LXXXIX.
2. Alur. Bev. 127

devenue populeuse ; elle était entourée d'une muraille très-forte, et ses habitants étaient animés d'une haine mortelle contre les envahisseurs. Une troupe de mercenaires à bord d'une petite escadre de vaisseaux normands, poussée dans le port par la tempête, avait été traitée avec cruauté et mépris par la populace. Comprenant le danger qu'ils couraient, les bourgeois firent leurs préparatifs pour soutenir un siége ; ils élevèrent sur les murs des tourelles et des créneaux, et envoyèrent des émissaires pour animer d'autres villes du même esprit. Quand Guillaume leur fit demander de prêter serment de fidélité et d'admettre une garnison dans la cité, ils répondirent par un refus péremptoire ; mais ils ajoutèrent qu'ils étaient disposés à lui payer les impôts, et à s'acquitter des services qui avaient été exigés d'eux par leurs monarques indigènes. Le Conquérant n'était pas accoutumé à se soumettre à des conditions dictées par ses sujets : il leva des troupes nombreuses, composées en grande partie d'Anglais, et se mit en marche dans la résolution d'infliger aux rebelles un châtiment sévère. A quelque distance il rencontra les magistrats, qui implorèrent sa clémence, offrirent la soumission des habitants, et donnèrent des otages en garantie de leur fidélité. Il s'approcha d'une des portes avec cinq cents chevaux. A son grand étonnement, il la trouva barricadée, et une foule de combattants le défia du haut des murs. Ce fut en vain que, pour les intimider, il ordonna de crever les yeux à un des otages. Le siége dura dix-huit jours, et les royalistes éprouvèrent de rudes pertes dans différents assauts. Enfin les habitants se soumirent, mais à des conditions qu'il n'était guère possible de prévoir. Ils prêtèrent bien serment d'allégeance, et admirent une garnison, mais leurs vies, leurs propriétés et immunités leur furent garanties ; et, pour prévenir toute occasion de pillage, l'armée des assiégeants fut éloignée du voisinage des portes [1]. Ayant pacifié le Cornwall, le roi retourna à Winchester, et fit venir la duchesse Mathilde en Angleterre. Elle fut couronnée à la Pentecôte suivante.

Mais la présence de Guillaume fut alors réclamée dans le nord. Aucun Anglais ne lui avait rendu de plus importants services qu'Edwin, dont l'influence avait décidé un tiers du royaume à reconnaître son autorité. Le Normand, dans la chaleur de sa reconnaissance, promit au comte sa fille en mariage ; engagement qu'il refusa de tenir dès qu'il se sentit affermi sur le trône. Enflammé de ressentiment, Edwin courut aux armes : l'esprit de résistance se répandit du cœur de la Mercie aux confins de l'Écosse ; et même les habi-

1. Comparez Orderic (p. 210, 211) à *Chronicon Lambardi, ad ann.* 1067.

tants d'York, en dépit des prières et des prédictions de leur archevêque, se levèrent pour la cause sacrée de l'indépendance. Cependant cette redoutable insurrection ne servit qu'à consolider le pouvoir du Normand, dont la vigilance devança les desseins de ses ennemis. Edwin et Morcar furent surpris avant d'être préparés; et leur soumission fut reçue avec une promesse de pardon et une résolution de vengeance. York ouvrit ses portes au vainqueur; Archil, puissant Northumbre, et Egelwin, évêque de Durham, s'empressèrent de lui offrir leur hommage, et Malcolm, roi d'Écosse, qui se préparait à secourir les insurgés, jura, par ses députés, de faire fidèle service à Guillaume. Pendant cette expédition, et à son retour, le roi fortifia des châteaux à Warwick, Nottingham, York, Lincoln, Huntingdon et Cambridge [1].

Au printemps de la même année, Githa, mère de Harold, et plusieurs dames de noble naissance, craignant la rapacité et la brutalité des Normands, s'enfuirent d'Exeter avec tous leurs trésors, et se cachèrent quelque temps dans une des petites îles de Stepholme et Flatholme, à l'embouchure de la Severn [2]. De là elles firent voile vers les côtes de Flandre; et, échappant à l'attention ou aux poursuites de leurs ennemis, elles trouvèrent une sûre retraite à Saint-Omer. Les petits-fils de Githa, Godwin, Edmond et Magnus, enfants de l'infortuné Harold, avaient rencontré un protecteur en Dermot, roi de Leinster, qui, pour venger les malheurs de leur famille, débarqua avec un corps de troupes à l'embouchure de l'Avon, fit contre Bristol une tentative infructueuse, tua Ednoth, qui lui tenait tête dans le Somersetshire, et après avoir ravagé les comtés de Devon et de Cornwall s'en retourna sain et sauf en Irlande [3].

Un plus illustre fugitif fut l'étheling Edgar, qui entreprit de conduire sa mère Agathe et ses sœurs Marguerite et Christine en Hongrie, leur pays natal. Mais une tempête les poussa dans le frith de Forth, et Malcolm, qui jadis avait lui-même été errant en Angleterre, s'empressa de les recevoir, les conduisit à son château de Dumferline, et tâcha, par les attentions qu'il eut pour les augustes exilés, de témoigner sa reconnaissance de la protec-

1. Orderic, 213-217. *Chron. Lamb. ad ann.* 1067.

1. Orderic, 221. *Chron. Lamb.* ibid. Githa eut sept fils du grand comte Godwin. Le lecteur a déjà vu la mort prématurée de cinq d'entre eux, Sweyn, Tosti, Harold, Gurth et Leofwin. Alfgar, après la conquête, se fit moine à Reims en Champagne; Wulfnoth, si long-temps prisonnier de Guillaume, n'obtint sa liberté que pour embrasser la même profession à Salisbury. Orderic, 186.

3. *Chron. Lamb.* ibid. Flor. 635.

tion que, dans des circonstances semblables, il avait trouvée auprès de leur parent Édouard-le-Confesseur[1].

La dernière expédition de Guillaume à York n'avait produit qu'une apparence trompeuse de tranquillité. L'esprit de résistance était encore vivace, et, si l'autorité royale était reconnue dans le voisinage des différentes garnisons, on la bravait dans le pays ouvert. En plusieurs districts les vallées et les forêts fourmillaient de fugitifs volontaires qui, dédaignant de se courber sous le joug étranger, avaient abandonné leurs habitations et vivaient du pillage des Normands et des royalistes[2]. A la mort de Copsi, le roi avait vendu son comté à Cospatric, noble thane[3]; mais alors il transféra ce comté ou celui de Durham à un officier plus dévoué, Robert de Cumin, qui, avec cinq ou sept cents chevaux, se hâta d'en prendre possession. Sur la rive gauche de la Tees, il rencontra Egelwin, évêque de Durham, qui l'informa que les indigènes avaient juré de maintenir leur indépendance ou de périr dans l'entreprise, et qui lui conseilla de ne pas s'exposer avec une si faible escorte au ressentiment d'un peuple brave et exaspéré. L'avis fut reçu avec mépris. Cumin entra dans Durham, s'empara de la résidence épiscopale, et abandonna les maisons des habitants à la rapacité de ses soldats. [28 janvier 1069.] Pendant la nuit, les Anglais réunirent des forces considérables : au point du jour, ils fondirent sur la ville. Les Normands, épuisés par les fatigues de leur marche et par les débauches de la soirée précédente, ne firent point de résistance et tombèrent pour la plupart victimes de la fureur de leurs ennemis : les autres se retirèrent en toute hâte auprès de leur chef, au palais de l'évêque. Des fenêtres et des portes, ils tinrent quelque temps en échec ceux qui les poursuivaient; mais bientôt la maison fut en flammes, et Cumin périt avec ses compagnons dans l'incendie. Sur le nombre, deux seulement échappèrent au massacre[4].

Ce succès ranima les espérances des Anglais. Les habitants d'York se soulevèrent contre la garnison normande et tuèrent le gouverneur ainsi qu'une grande partie de sa suite. Aussitôt Cospatric avec les Northumbres, et Edgar avec les exilés d'Écosse, se joignirent à eux. Guillaume Mallet, à qui le commandement avait passé, informa le roi que, sans un secours immédiat, il tomberait

1. Ibid. Mat Paris, 4.

2. Les soldats étrangers appelaient ces maraudeurs les sauvages. Orderic, 215.

3. Cospatric était petit-fils du comte Uhtred et d'Elgive, fille du roi Ethelred, Sim. 204, 205.

4. Sim. *Hist. Eccl. Dunel.* III, 15. *De Gest. reg.* 198. Orderic, 218. Alur. Bev. 128

aux mains de l'ennemi. Mais ce prince était déjà en marche, et il surprit les assiégeants. Il en périt plusieurs centaines; la ville fut abandonnée à la rapacité des soldats, et la cathédrale fut profanée et pillée. Après avoir fait bâtir un second château et nommé au commandement son favori Fitz-Osbern, le roi retourna en triomphe à Winchester [1].

Ce fut l'année du règne de Guillaume la plus occupée et la plus féconde en événements. En juin, les fils de Harold, avec une flotte de soixante-quatre voiles, revinrent d'Irlande et abordèrent près de Plymouth. Ils se séparèrent pour piller; mais ils furent surpris par Bryan, fils du comte de Bretagne. Les chefs regagnèrent leurs vaisseaux; presque tous leurs soldats périrent dans deux engagements qui eurent lieu le même jour [2].

En juillet, l'expédition dont on était menacé arriva du Danemarck. Suénon, qui avait passé deux ans à faire des préparatifs, avait appelé sous son étendard des aventuriers de toutes les nations qui habitaient les rivages de la Baltique, et avait confié le commandement d'une flotte de deux cent quarante voiles aux soins de son fils aîné Canute, aidé des conseils et de l'expérience de Sbern, son oncle, et de Christian, son évêque. Les Normands réclament l'honneur d'avoir repoussé les envahisseurs à Douvres, Sandwich, Ipswich et Norwich : peut-être les Danois ne touchèrent-ils à ces endroits que pour informer les indigènes de leur arrivée, ou distraire l'attention de leur ennemi. Au commencement d'août, ils firent voile vers le Humber, où ils furent rejoints par Edgar, Cospatric, Waltheof, Archil et les cinq fils de Carl, avec une escadre de vaisseaux anglais. L'archevêque Aldred mourut de chagrin à l'aspect des maux auxquels était voué son pays. A York, les Normands, pour nettoyer le terrain aux alentours de leurs châteaux, mirent le feu aux maisons voisines; les flammes furent propagées par le vent, et un incendie de trois jours réduisit en cendres la cathédrale et une grande partie de la ville. Au milieu de la confusion, les Danois et les Anglais survinrent, et défirent complétement l'ennemi, qui avait eu l'imprudence d'abandonner ses fortifications et de combattre dans les rues. Trois mille Normands furent tués. Guillaume Mallet avec sa famille, Gilbert de Gand et quelques autres furent épargnés dans l'espoir d'une rançon [3].

1. *Chron. Lamb. ad ann.* 1068. Orderic, 218.

2 *Chron. Lamb. ad ann.* 1068. Orderic, 219. Deux des fils de Harold se retirèrent en Danemarck. Leur sœur, qui les accompagnait, épousa plus tard le souverain de Russie. Saxo Gram. 207.

3. Orderic, 221-223. *Chron. Lamb. ad ann.* 1068. Alur. Bev. 128.

Le roi chassait dans la forêt de Dean lorsqu'il reçut la première nouvelle de ce désastre. Dans un accès de colère, il jura, par la splendeur du Tout-Puissant, qu'aucun Northumbre n'échapperait à sa vengeance. Averti des menaces de Suénon, il avait fait des préparatifs proportionnés au danger; il s'était cherché des auxiliaires chez tous les peuples depuis le Rhin jusqu'au Tage, et, afin de s'assurer de leurs services, outre une allocation généreuse pour le présent il leur avait fait la promesse de récompenses plus substantielles pour l'avenir. Ce n'était pas l'intention des confédérés de hasarder un engagement contre des forces si nombreuses et si bien disciplinées. Lorsqu'elles avancèrent, ils se séparèrent. Waltheof resta pour défendre York; Cospatric conduisit ses Northumbres au delà de la Tyne; les Danois regagnèrent leurs vaisseaux et firent voile vers la côte de Lindesey. Guillaume, pour surprendre ces derniers, marcha rapidement avec sa cavalerie sur le Humber. Ils furent avertis de son dessein et passèrent sur la côte opposée de Holderness. Mais, si les étrangers l'évitaient lorsqu'il approchait en armes, ils furent accessibles à son argent, et on dit que Sbern, chef réel de l'expédition, vendit son amitié à Guillaume pour un présent considérable. Ce bruit dut peut-être son origine aux soupçons d'un peuple mécontent; mais il est certain qu'à partir de cette époque les Danois, qui restèrent pourtant encore quelques mois dans les eaux du Humber, ne tentèrent aucune entreprise importante, et que Sbern, à son retour en Danemarck, fut banni par son souverain pour cause de lâcheté ou de trahison [1].

Le succès passager qui signala d'abord les armes des confédérés à York, avait rallumé les espérances et l'hostilité des indigènes. L'insurrection éclata dans tous les districts que Guillaume abandonnait en marchant au nord. Exeter fut assiégée par les habitants du Cornwall; les mécontents du Devon et du Somerset donnèrent l'assaut à Montaigu; les gens de Chester et un corps de Gallois, auxquels se joignirent bientôt Edrid-le-Sauvage et les siens, prirent la ville de Shrewsbury et essayèrent d'en réduire le château. Heureusement l'inactivité des Danois permit à Guillaume de revenir sur ses pas. A Stafford, il défit un corps considérable d'insurgés; et Edric, à la nouvelle de son approche, mit le feu à Shrewsbury, et se retira vers le pays de Galles. Exeter tint jusqu'à l'arrivée de Fitz-Osbern et de Bryan, qui accouraient à son secours; et, dans plusieurs autres comtés, les efforts des lieutenants du roi finirent par rétablir la tranquillité. Les deux partis souffrirent beaucoup dans cette guerre d'escarmouches :

1. Orderic, 223. Malm. 60.

les troupes, dans leurs marches et contre-marches, pillaient les habitants sans distinction d'ami ou d'ennemi, et l'interruption des travaux de l'agriculture amena une disette alarmante les années suivantes. De Nottingham, le roi retourna vers le nord. A Pontefract, il fut retenu trois semaines par la crue des eaux de l'Are; enfin, on découvrit un gué : il atteignit York et donna l'ordre de l'emporter d'assaut. Waltheof eut beau défendre la ville avec opiniâtreté et tuer de sa main plusieurs Normands qui se précipitaient vers les portes, il fut obligé de l'abandonner au vainqueur, qui fit réparer immédiatement les citadelles et y mit des garnisons. Les habitants se flattaient encore que l'hiver le forcerait de retourner au sud; mais, à leur grand désappointement, il envoya chercher sa couronne à Winchester, et, pendant les fêtes de Noël il tint sa cour à York, au milieu des réjouissances habituelles[1].

Enorgueilli par la victoire et n'étant pas retenu par des motifs de religion ou des sentiments d'humanité, Guillaume, en cette occasion, conçut et exécuta un système de vengeance qui a couvert son nom d'une infamie éternelle. Comme ses premières tentatives pour contraindre à l'obéissance avaient échoué, il résolut d'exterminer les indigènes réfractaires et de mettre un désert comme barrière entre les Normands et leurs implacables ennemis. Dans ce but, il emmena ses troupes d'York, les dispersa en petites divisions dans le pays, et leur donna l'ordre de n'épargner ni homme ni bête, de détruire les maisons, le blé, les instruments de labourage et tout ce qui pouvait être utile ou nécessaire au soutien de la vie humaine. L'œuvre de pillage, de meurtre et d'incendie commença sur la rive gauche de l'Ouse, et atteignit successivement la Tees, la Were et la Tyne. Les habitants les plus éloignés passèrent cette dernière rivière; les citoyens de Durham, se souvenant du sort de Cumin, ne se crurent en sûreté que lorsqu'ils furent établis à Holy-Island, propriété de leur évêque. Mais des milliers d'entre eux dont la fuite fut interceptée se cachèrent dans les forêts ou s'enfuirent dans les montagnes, et là périrent de faim ou de maladie. Le nombre des hommes, femmes et enfants qui tombèrent victimes de cette barbare politique dépassa, dit-on, cent mille. On fut neuf ans sans voir un morceau de terre cultivée entre York et Durham, et, à la distance d'un siècle, des témoins oculaires nous assurent que le pays était jonché de ruines, dont l'étendue et le nombre attestaient encore l'ambition sanguinaire et l'implacable ressentiment du Conquérant[2].

1. Orderic, 223-225. Malm. 58.
2. Orderic, 225. Malm. 58. Siméon, 199. Alur. Bev. 123, 129. Je puis ajouter

Les chefs anglais, effrayés de ce traitement rigoureux, abandonnèrent la lutte. Edgar, avec l'évêque Durham et ses principaux alliés, fit voile de Weremouth en Écosse; Cospatric sollicita par messager et obtint son pardon et son comté; Waltheof, dont la valeur avait excité l'admiration et mérité l'estime des Normands, rendit visite au roi sur les rives de la Tees, reçut de lui la main de sa nièce Judith, et recouvra ses anciens honneurs, les comtés de Northampton et de Huntingdon [1]. De la Tees, Guillaume, à quel propos, on ne le dit point, s'en retourna par une route où n'avait point encore passé une troupe armée. On était au cœur de l'hiver : une neige épaisse couvrait la terre, et les rivières, les montagnes et les ravins présentaient continuellement des obstacles nouveaux et inattendus. Dans la confusion générale, l'ordre et la discipline disparurent; le roi lui-même s'égara et passa une nuit d'anxiété dans une complète ignorance du lieu où il était et de la direction que l'armée avait prise. Après avoir surmonté de nombreuses difficultés et souffert les plus dures privations, les hommes atteignirent York; mais la plupart des chevaux avaient péri dans la neige [2].

Cette aventure aurait arrêté l'ardeur d'un chef moins résolu; mais le Conquérant professait un souverain mépris pour la fatigue, et, peu de semaines après, il entreprit une expédition plus longue et plus périlleuse. Au commencement de mars, au milieu des tourbillons de neige, de pluie et de grêle, il mena son armée d'York à Chester, par-dessus les montagnes qui séparent les deux côtés de l'île. Les mercenaires étrangers commencèrent à murmurer; peu à peu ils en vinrent à se mutiner ouvertement, et ils demandèrent à grands cris leur licenciement : « Qu'ils s'en aillent, s'ils veulent, » répondit le roi avec une indifférence apparente, « je n'ai pas besoin de leurs services. » En tête de l'armée, et souvent à pied, il donnait l'exemple à ses soldats, qui rougirent de ne pas égaler les efforts et l'ardeur de leur prince. A Chester, il bâtit un château, pacifia le pays, et rendit ses bonnes grâces à Edric-le-Sauvage. De là il se rendit à Salisbury, où il récompensa et

l'observation du premier de ces écrivains : « In multis Guillelmum nostra libenter extulit relatio; sed in hoc laudare non audeo.... misericordia motus, miserabilis populi mœroribus et anxietatibus magis condoleo, quam frivolis adulationibus inutiliter studeo. Præterea indubitanter assero, quod impune non remittetur tam feralis occisio. Summos enim et imos intuetur omnipotens judex, æque omnium facta discutiet, et puniet districtissimus vindex. » Ibid.

1. Judith était fille de la comtesse d'Albemarle, sœur utérine de Guillaume. Guill. de Jumiéges, VIII, 37.

2. Orderic, 226. Dans le texte de cet écrivain, Hexham a été mis par inadvertance à la place d'York. Il est évident que cette dernière version est la bonne.

licencia l'armée. La seule punition infligée aux mutins fut l'obligation de servir quarante jours de plus que leurs camarades [1].

Le départ des Normands ne mit pas fin aux calamités des comtés du nord. Tant que les indigènes tinrent tête à Guillaume, Malcolm d'Écosse les considéra comme amis : du moment qu'ils se soumirent, il devint leur ennemi. Traversant la Cumbrie, il répandit ses barbares dans le nord du Yorkshire pour glaner tout ce qui avait échappé à la rapacité des Normands. Cospatric, qui épiait ses mouvements, fit, par représailles, une incursion semblable dans la Cumbrie, et s'en retourna avec une ample moisson de butin à son château de Bamborough. A cette nouvelle, Malcolm était parti de Cleveland et avait longé la côte jusqu'à Weremouth. A dater de ce moment, la guerre prit un aspect plus sanguinaire. Les Écossais, qui étaient poussés non-seulement par l'espoir du pillage, mais aussi par la soif de la vengeance, passèrent la Tyne, brûlèrent les églises et les villages, massacrèrent les enfants et les vieillards, et emmenèrent de force tous les hommes et femmes en état de supporter la fatigue du voyage. Les prisonniers étaient si nombreux, que, suivant un historien qui était presque contemporain, ils fournirent d'esclaves anglais toutes les fermes du sud de l'Écosse. Quand Malcolm eut terminé cette expédition, il offrit sa main à Marguerite sœur d'Edgar. La princesse, qui était dans sa vingt-deuxième année, se détourna avec dégoût d'un mari couvert du sang de tant d'innocentes victimes. Elle allégua le penchant qui la portait à embrasser la vie monastique; mais ses objections durent céder à l'autorité d'Edgar et de ses conseillers, et les douces vertus de l'épouse adoucirent insensiblement la férocité et éclairèrent l'esprit du mari [2].

Guillaume alors fut maître incontesté de l'Angleterre. De la Manche aux frontières de l'Écosse, son autorité était universellement reconnue. Dans chaque comté, à l'exception du gouvernement de Cospatric, elle était fortifiée par la présence d'un corps considérable de troupes. On avait élevé une forteresse dans chaque

1. Orderic, 227-231. Siméon, 202.

2. Siméon, 20. Flor. 636. *Chron. Lamb. ad ann.* 1067. Alur. Bev. 130, 131. *Vit. S. Marg. in Vit. SS. Scotiæ*; ed. Pink. De leurs huit enfants, trois furent rois d'Écosse, une fut reine, et une autre mère d'une reine d'Angleterre

MALCOLM. —— MARGUERITE.

Edgar.	Alexandre.	David.	Mathilde, à Henri Ier.	Marie, à Eustache de Boulogne

bourg populeux [1]. En cas d'insurrection, les Normands trouvaient un asile dans ses murs, et on y détenait les principaux indigènes du district comme otages et cautions de l'obéissance de leurs compatriotes [2]. Le roi n'était plus forcé de rechercher la popularité. Le principal objet de son gouvernement fut d'abaisser les indigènes et de relever les étrangers, et, en peu d'années, toutes les dignités de l'église, toutes les places lucratives ou influentes dans l'État et presque toute la propriété foncière passèrent aux mains des Normands. Depuis le commencement de l'invasion, les Anglais avaient coutume de déposer dans les monastères leurs effets les plus précieux. Ils espéraient en vain que ces sanctuaires seraient respectés par des hommes qui professaient la même religion. Mais, à son retour du Nord, Guillaume confisqua tous ces dépôts, sous prétexte qu'ils appartenaient à ses ennemis. Les commissaires royaux emportèrent non-seulement l'argenterie et les bijoux, mais, ce qui fut senti encore plus vivement, les chartres d'immunités et les titres de propriété; et, non-seulement cela, mais aussi, dans bien des cas, les trésors des monastères eux-mêmes, les vases sacrés et les ornements de leurs églises [3].

A la requête du roi, le pape Alexandre avait envoyé trois légats en Angleterre : Ermenfrid, évêque de Sion, et les cardinaux Pierre et Jean. Ermenfrid n'était pas étranger au pays. Il était venu en la même qualité à la cour d'Édouard-le-Confesseur [4]. Le but de leur mission était la réforme du clergé anglais ; l'objet du roi était d'écarter des postes influents les évêques et abbés indigènes. Des conciles furent tenus à Winchester et Windsor. On déposa Stigand, qui avait essayé d'annexer le siége de Winchester à celui de Canterbury, et qui était suspendu de ses fonctions depuis nombre d'années [5].

1. Les anciens écrivains font mention de l'érection des châteaux suivants : en 1066, ceux de Pevenley, de Hastings et de Londres, et la réparation de celui de Douvres; en 1067, celui de Winchester; en 1068, ceux de Chichester, d'Arundel, d'Exeter, de Warwick, de Nottingham, d'York, de Lincoln, de Huntingdon et de Cambridge; en 1070, un second à York, un à Chester et un autre à Stafford. Voyez Orderic Vital, edit. Maseres, p. 228, note.

2. Ce fait, suffisamment probable en lui-même, est confirmé par l'histoire de Turgot dans Siméon (206) et Hoveden (261).

3. *Chron. Lamb. ad ann.* 1070. Siméon, 200. West. 226. Mat. Paris, 5.

4. Flor. 631. *Ang. Sac.* II, 250. Il est singulier que Hume présente Ermenfrid en cette occasion comme le premier légat qui eût jamais paru en Angleterre, lorsque, indépendamment de quelques autres exemples au temps des Anglo-Saxons, ce prélat lui-même était venu plusieurs années auparavant en Angleterre, revêtu de la même qualité.

5. Malmsbury dit (*De Pont.* 116) que Stigand fut traité avec une grande sévérité; mais son assertion est réfutée par Rudeborne, qui nous informe que le primat déposé eut pour prison l'intérieur du château de Winchester, et qu'il lui fut permis d'emporter tous ses trésors. A sa mort ils tombèrent aux mains du roi, qui en donna une petite portion à l'église de cette ville. *Ang. Sac.* I, 550

Deux ou trois autres prélats furent justement privés de leurs églises à cause de leur immoralité; et plusieurs autres éprouvèrent le même sort, qui n'avaient pas d'autre crime que celui d'être Anglais. Wulstan, le célèbre évêque de Worcester, ne fut point inquiété : faveur qu'il dut probablement moins à sa réputation sans tache qu'à la protection d'Ermenfrid, dont il avait été précédemment l'hôte et l'ami[1]. Les écrivains normands vantent ce légat comme l'inflexible soutien de la discipline ecclésiastique; les Anglais le censurent comme le ministre obséquieux du bon plaisir royal.

Ce système de proscription ne s'arrêta point aux évêques. Les années suivantes, il descendit graduellement aux positions inférieures de l'église, au point que ce fut à peine si un seul indigène conserva quelque influence ou quelque richesse. Beaucoup de leurs successeurs furent des étrangers indigents et rapaces qui devaient leur promotion, non pas à leur propre mérite, mais à la faveur ou à la reconnaissance de leurs patrons[2]. Cependant, il faut remarquer, à la louange de Guillaume, qu'à une ou deux exceptions près, il n'admit personne aux hautes dignités ecclésiastiques qui ne fût distingué par ses talents et ses vertus[3]. Après tout, ce changement de hiérarchie, quoique accompagné de nombreuses injustices, fut un bienfait pour la nation. Il servit à réveiller le clergé anglais de l'état de torpeur où il était enseveli depuis si long-temps, et à l'élever par degrés au niveau de ses frères étrangers, sous le rapport de la culture intellectuelle. Les nouveaux évêques introduisirent une discipline plus stricte, excitèrent la soif de la science, et dépensèrent les richesses qu'ils avaient acquises en œuvres de magnificence publique ou de publique charité.

Le plus illustre d'entre eux, tant par sa capacité que par sa position, fut Lanfranc, né à Pavie, et pendant bien des années professeur de droit dans cette ville. De Pavie, il se rendit en Normandie, ouvrit une école à Avranches, et répandit le goût du savoir dans le clergé. En 1042, des motifs de piété l'engagèrent à se dérober aux applaudissements du public et à s'enfermer dans la pauvre et solitaire abbaye de Bec. Mais des talents comme les siens ne pouvaient pas rester long-temps dans l'obscurité : les ordres de l'abbé Herluin l'obligèrent à reprendre les fonctions de l'enseignement, et plus de cent écoliers assistaient à ses leçons. En 1063, Guillaume le fit abbé du monastère de Saint-Étienne,

1. *Ang. Sac.* II, 250.
2. Orderic, 262-264.
3. Id., 233

qu'il venait de fonder à Caen; et en 1070 il le nomma, avec l'assentiment de ses barons, au siége archiépiscopal de Canterbury. Lanfranc objecta son ignorance du langage et des mœurs des *barbares;* et, pour obtenir son consentement, il fallut les sollicitations réunies du légat, de la reine Mathilde et de l'abbé Herluin. Le nouvel archevêque fut constamment respecté du roi et de son successeur, et il employa fréquemment l'influence qu'il possédait à faire triompher la justice et à protéger les indigènes. L'église de Canterbury lui dut une grande partie de ses possessions qu'à force de fermeté et de persévérance il arracha des mains tenaces des vainqueurs [1]. Il rebâtit la cathédrale, qui avait été détruite par le feu; il répara en maint endroit les dévastations occasionnées par la guerre, et fonda, hors des murs de la ville, deux riches hopitaux : un pour les lépreux, l'autre pour les infirmes. A sa mort, en 1079, il avait près de cent ans [2].

Le moine Guitmond, célèbre disciple de Lanfranc, refusa d'imiter la conduite de son maître. Lorsque Guillaume le sollicita d'accepter un évêché anglais, il répondit hardiment qu'après avoir volontairement abandonné ses richesses et ses distinctions il n'en recevrait jamais de ceux qui prétendaient donner ce qui ne leur appartenait pas; et que, si les chances de la guerre avaient placé la couronne sur la tête de Guillaume au préjudice de l'héritier légitime, elles ne pouvaient pas l'autoriser à imposer aux Anglais des supérieurs ecclésiastiques contre leur volonté. La liberté de cette réponse déplut aux barons; et lorsque le roi lui offrit l'archevêché de Rouen, non-seulement ils empêchèrent sa promotion, mais ils le chassèrent de la Normandie. Il chercha un asile à la cour du pape, et mourut archevêque d'Aversa, en Italie [3].

Parmi ceux qui durent ainsi leur promotion à la faveur du Conquérant, je dois mentionner un autre individu, dont l'autorité a été souvent citée dans ces pages. Ingulf était Anglais, né à Londres, et il avait étudié d'abord à Westminster, et ensuite peut-être à Oxford [4]. Quand Guillaume rendit visite à Édouard-le-Confesseur,

1. Tandis que Stigand était en disgrâce, Odon avait pris possession d'un grand nombre de manoirs appartenant à l'archevêché. A la requête de Lanfranc, il fut tenu à Pinnenden un shiremote que Geoffroy, évêque de Coutances, présida par ordre de Guillaume. Après une audience de trois jours, les terres en question furent adjugées à l'église (voyez la procédure dans Selden's *Spicilegium ad Eadm.* p. 197). L'archevêque défendit avec le même succès la supériorité de son siége sur celui d'York contre Thomas, récemment promu à ce dernier. Malm. 112-117.

2. Orderic, 241-245. Malm. 117, 118.

3. Orderic, 264-270.

4. « Primum Westmonasterio, postmodum Oxoniensi, studio traditus eram. Cumque in Aristotele arripiendo profecissem, » etc. (Ingulf, 73). Gibbon doute de l'authenticité de ce passage, parce que Oxford était en ruines en 1048, et que les ou-

Ingulf s'attacha au service du duc, et fut employé par lui comme secrétaire. De Normandie, il alla en pèlerinage à Jérusalem, revint, et prit l'habit monastique à Fontanelles. Il arriva que Wulfketul, abbé de Croyland, fut déposé et emprisonné à la réclamation d'Ivon Tailbois. Le roi donna l'abbaye à son ancien secrétaire. Mais, quoique Ingulf dût sa promotion aux étrangers, il conserva toujours le cœur d'un Anglais. Il résista avec fermeté aux prétentions des Normands de son voisinage, obtint plusieurs adoucissements au sort de son prédécesseur, et, pour ménager les sentiments du vieillard, il ne prit jamais que le titre modeste de vice-gérant. Il nous a laissé une histoire détaillée de l'abbaye de Croyland depuis sa fondation, et il a entremêlé sa narration de beaucoup de particularités intéressantes de l'histoire nationale[1].

En 1071, la guerre civile fut rallumée par la méfiance de Guillaume. Durant les derniers troubles, Edwin et Morcar s'étaient prudemment abstenus de toute communication avec les insurgés. Mais, si leur conduite était irréprochable, leur influence fut jugée dangereuse. Les indigènes voyaient en eux l'espoir de leur pays, c'était d'eux qu'ils en attendaient la délivrance; et le roi crut devoir apaiser ses propres craintes en s'assurant de leurs personnes. Mais sa tentative fut vaine : Edwin se cacha, sollicita l'aide des amis de sa famille, et, trompant la vigilance des Normands, entreprit de s'échapper vers les frontières de l'Écosse. Malheureusement le secret de sa route fut trahi par trois de ses vassaux : un ruisseau grossi momentanément par le flux de la marée arrêta sa fuite, et il périt, avec vingt de ses plus fidèles partisans, en combattant ceux qui le poursuivaient. Les traîtres présentèrent sa tête à Guillaume, qui récompensa leurs services par une sentence de bannissement perpétuel. Le sort de son frère Morcar fut différent : il se réfugia sous la protection de Hereward, qui avait osé lever

vrages d'Aristote étaient alors inconnus (*Posthumous Works*, III, 534). Il est clair que l'histoire d'Ingulf n'est pas sortie de sa plume dans l'état où nous l'avons aujourd'hui (voyez *Quaterly Review*, XXXIV, 298). L'original a dû être altéré par les interpolations de quelque écrivain plus récent; aussi j'ai rarement recours au témoignage d'Ingulf, à moins qu'il ne soit corroboré d'une autre autorité. Que ce passage soit une interpolation, cela n'est point improbable; cependant les arguments de Gibbon sont loin d'être concluants : car 1° c'est en 1010 qu'Oxford fut brûlée. Trois ans après, elle sortit de ses cendres, et devint une place d'importance (voyez *Sax. Chronicle*, p. 139, 143, 146, 154, 155). 2° Aristote fut connu beaucoup plus tôt qu'on ne croit généralement; Alcuin, qui écrivait deux siècles avant Ingulf, nous informe qu'on étudiait Aristote à York (*De Pont. Eborac.* v, 1550), et il composa lui-même un traité sur les « Isagogæ, Categoriæ, Syllogismi, Topica et Periermeniæ. » Canis II, part. I, p. 482.

1. Ingulf, p. 73. Orderic, 342.

la bannière de l'indépendance au milieu des marais du Cambridgeshire [1].

La mémoire de Hereward fut long-temps chère aux Anglais. Le récit de ses exploits flattait leur vanité et leur ressentiment, et des chansons traditionnelles transmettaient sa renommée aux générations suivantes. Son père, seigneur de Born dans le Lincolnshire, ne pouvant réprimer la turbulence de son caractère, avait obtenu contre lui un ordre de bannissement d'Edouard-le-Confesseur, et l'exilé avait acquis dans les pays étrangers la réputation d'un guerrier vaillant et intrépide. Il était en Flandre à l'époque de la conquête; mais, apprenant que son père était mort et que sa mère avait été dépossédée de la seigneurie de Born par un étranger, il revint à la hâte, rassembla les vassaux de sa famille, et chassa le Normand du domaine de son père. Le bruit de cet exploit accrut le nombre de ses partisans; tous ceux qui avaient à cœur de venger leurs propres injures ou celles de leur pays accoururent sous l'étendard de Hereward; une forteresse de bois fut élevée dans l'île d'Ely pour protéger leurs trésors, et une petite bande de proscrits, poussés par la vengeance et enhardis par le désespoir, brava toute la puissance du Conquérant [2].

Hereward, ainsi que plusieurs de ses compagnons, avait reçu l'épée de chevalier des mains de son oncle Brand, abbé de Peterborough. Brand mourut avant la fin de l'année 1069; et Guillaume donna l'abbaye à Turold, moine étranger qui, avec une garde de cent soixante cavaliers, partit pour en prendre possession. Il avait déjà atteint Stamford, quand Hereward résolut de piller le monastère. Les Danois, qui avaient passé l'hiver sur le Humber, étaient alors sur le Wash; et Sbern, leur commandant, consentit à se joindre aux proscrits. La ville de Peterborough fut brûlée; les moines furent dispersés, les trésors qu'ils avaient cachés furent découverts, et l'abbaye livrée aux flammes. Hereward se retira dans son asile. Sbern fit voile vers le Danemarck [3].

Pour éloigner ces ennemis importuns Turold acheta les services d'Ivon Tailbois, à qui le Conquérant avait donné le district de Hoyland. Confiants dans le succès, l'abbé et le Normand commencèrent l'expédition avec un corps nombreux de cavalerie. Mais rien ne pouvait tromper la vigilance de Hereward. Comme Tailbois entrait

1. Order., 249. Ing. 70. Hunt. 211. *Chron. Lamb. ad ann.* 1072. Tous les anciens écrivains s'accordent à dire qu'Edwin et Morcar furent persécutés par Guillaume; j'ai choisi celles des circonstances qui m'ont paru les plus probables.

2. Ingulf. 67, 70, 71.

3. Id. 70. *Chron. sax.* 176, 177

d'un côté dans un bois épais, le chef en sortit de l'autre, fondit à l'improviste sur Turold, et l'enleva avec plusieurs autres Normands, qu'il tint enfermés dans des cachots humides et malsains jusqu'à ce que la somme de deux mille livres lui eût été payée pour leur rançon[1].

L'orgueil de Guillaume dédaigna quelque temps de remarquer les efforts de Hereward; mais lorsque Morcar et la plupart des exilés d'Écosse eurent rejoint ce chef, la prudence le poussa à écraser l'hydre avant qu'elle n'eût acquis toute sa force [1071]. Il posta sa flotte dans le Wash, avec ordre d'observer toutes les issues qui conduisaient des marais à l'océan. Sur terre, il distribua ses troupes de manière à rendre toute évasion presque impossible. Mais la grande difficulté était d'atteindre l'ennemi, qui s'était retiré dans sa forteresse, située sur une étendue d'eau qui, dans la partie la plus étroite, avait plus de deux milles de large. Le roi entreprit de construire une route solide à travers les marais, et de jeter des ponts sur les bras des rivières : ouvrage considérable et non moins dangereux en vue d'un ennemi vigilant et entreprenant. Hereward dispersa fréquemment les travailleurs; et ses attaques furent si soudaines, si continuelles et si destructives, que les Normands attribuaient son succès à l'assistance de Satan. A l'instigation de Tailbois, Guillaume eut la faiblesse d'employer une sorcière qui devait, par l'influence supérieure de ses enchantements, déjouer ceux des magiciens anglais. On la plaça dans une tourelle de bois en tête de l'ouvrage; mais Hereward, qui épiait l'occasion, mit le feu aux roseaux secs du voisinage : le vent répandit rapidement l'incendie; et l'enchanteresse avec ses gardes, la tourelle avec les travailleurs furent enveloppés et consumés dans les flammes[2].

Ces échecs pouvaient irriter le roi : ils ne purent le détourner de son dessein. En dépit de tous les obstacles, l'ouvrage avançait; il était évident que dans peu de jours les Normands seraient en possession de l'île, et la plus grande partie des proscrits se mirent volontairement à la merci du roi. Leur sort fut différent : de quelques-uns il accepta une rançon, un petit nombre reçut la mort, beaucoup perdirent un œil, une main ou un pied; et plusieurs, entre autres Morcar et l'évêque de Durham, furent condamnés à un emprisonnement perpétuel. Hereward seul ne put supporter l'idée de se soumettre. Il s'échappa à travers les marais, se cacha dans les bois, et, aussitôt que l'armée royale se fut retirée, il reprit les hostilités contre l'ennemi. Mais le roi, qui avait appris à res-

1. Pet. Blesen. p. 125.
2. Id.

pecter sa valeur, ne repoussait pas la pensée d'une réconciliation. Le chef prêta serment d'allégeance, et il lui fut permis de jouir en paix du patrimoine de ses ancêtres[1].

[1072.] Guillaume eut alors le loisir de châtier la présomption de Malcolm, qui non-seulement avait donné asile à ses ennemis, mais avait saisi toutes les occasions d'entrer dans les comtés du nord, d'exciter les indigènes à la rébellion, et de ravager les terres de ceux qui s'y refusaient[2]. Déterminé à soumettre tout le pays, le roi appela sous son étendard tous ses vassaux, Normands et Anglais, et, tandis que sa flotte se glissait le long de la côte, il dirigea sa marche à travers le Lothian. Tout s'enfuit devant ses pas. Il traversa le Forth, il entra en Écosse, il pénétra jusqu'à Abernethy, sur le Tay; et Malcolm jugea qu'il valait mieux conserver sa couronne comme vassal que de la perdre en bravant le ressentiment de son ennemi. Il fit une offre de soumission dont les conditions furent dictées par Guillaume; et le roi d'Écosse, étant venu dans le camp anglais, se mit à la discrétion du Conquérant. Il lui fut permis de garder le gouvernement comme vassal de la couronne d'Angleterre; et, en cette qualité, il jura féauté, accomplit la cérémonie de l'hommage, et donna des otages comme garantie de sa fidélité[3]. Le roi, à son retour, s'arrêta à Durham,

1. Pour le siége d'Ely voyez Ingulf, p. 74; Flor. 637; Sim. 203; Hunt. 211; Paris, 6; *Chron. sax.* 181; *Chron. Lamb. ad ann.* 1072 : quelques écrivains disent que Morcar, comme son frère, fut tué par trahison; mais il y a plus d'autorités en faveur de son emprisonnement (voyez aussi Orderic, p. 247; et Ing. 68).

2. D'après le livre d'Abingdon, cité par sir F. Palgrave (*Preuves et Illustrations*, CCCXXXI), il y a lieu de croire que, lorsque Guillaume dévasta le pays de l'Ouse à la Tyne, il envoya en avant son fils Robert avec une armée contre Malcolm, qui donna des otages en garantie de sa soumission. « Ut regno Angliæ principatus Scotiæ subactus foret, obsides dedit. »

3. Je sais parfaitement que plusieurs écrivains écossais, jaloux de sauver l'honneur de Malcolm, cherchent à nous persuader que l'Abernethy en question est quelque endroit inconnu sur les frontières, et non l'Abernethy sur le Tay; que les deux rois réglèrent leur différend à l'amiable, et que l'hommage de Malcolm ne fut point prêté pour l'Ecosse, mais pour des terres qui lui étaient données en Angleterre. Mais il est impossible d'échapper au témoignage des historiens originaux et contemporains. 1° Le but du roi était de conquérir l'Ecosse (ut eam sibi subjugaret. Sim. 203. Flor. 637). 2° Il avança jusqu'à Abernethy sur le Tay. « Il conduisit ses forces de mer et ses forces de terre en Ecosse, et il assiégea de ses vaisseaux les terres situées sur le détroit, et fit entrer son armée dans le *Ge-wade* » — non pas la Tweed, comme Gibbon le traduit on ne sait pourquoi, mais le « gué » ou lieu propre à passer (*Chron. sax.* 181). Ce gué était sur le Forth, frontière méridionale de l'Ecosse à cette époque. Ainsi, Ethelred nous dit que le roi traversa le Lothian, et quelque autre lieu, puis l'Ecosse jusqu'à Abernethy, Laodamam, Catlatriam — un mot altéré en copiant — « Scotiam usque ad Abernethy » (Ethel. 342). 3° Toute résistance fut inutile : « *He there found naugth that him better was* » (*Chron. sax.* 181). Ce passage a été ridiculement expliqué comme signifiant qu'il ne trouva rien qui pût lui servir, ni provisions ni richesses; mais le sens réel est qu'il ne trouva personne de mieux que lui, c'est-à-dire, personne qui pût lui résister avec succès, comme on dit de Siward qu'il tua de ses ennemis « tout ce qu'il y avait de mieux » (*Chron. Lamb. ad ann.* 1054) 4° Malcolm vint et se rendit

afin d'y élever un château destiné à protéger Walcher, le nouvel évêque, et cita devant son tribunal Cospatric, comte de Northumberland. L'accusation était portée sur d'anciens griefs qu'on supposait pardonnés depuis long-temps, sur le massacre des Normands à Durham et à York. Banni par arrêt de la cour, Cospatric, après plusieurs aventures, se retira auprès de Malcolm, et reçut de la pitié ou de la politique de ce prince le château et les domaines de Dunbar. Son comté fut donné à Waltheof, qui saisit la première occasion de venger le meurtre de son grand-père Alfred. Il surprit et tua les fils de Carl à un banquet dans la maison de campagne de Seterington [1].

Hereward fut le dernier Anglais qui tira l'épée pour la cause de l'indépendance. Les indigènes se soumirent au joug dans un sombre désespoir ; même l'étheling Edgar perdit l'espoir de la vengeance, et consentit à solliciter une pension de la pitié de l'homme dont l'ambition lui avait dérobé une couronne. Il était encore en Écosse, lorsque le roi de France lui offrit un établissement de prince à Montreuil, près des frontières de la Normandie : non pas que Philippe se souciât des infortunes de l'étheling; mais il voulait inquiéter Guillaume, qui était devenu son rival en puissance et en dignité [1075]. Edgar mit à la voile avec les richesses qu'il avait emportées d'Angleterre, et les présents qui lui avaient été faits par le roi, la reine et les nobles d'Écosse. Mais sa petite escadre fut dispersée par une tempête, ses vaisseaux échouèrent sur la côte ; ses trésors et plusieurs des siens furent pris par les habitants, et le malheureux prince revint solliciter de nouveau la protection de son beau-frère. Celui-ci lui conseilla de chercher à se réconcilier avec Guillaume, qui reçut l'ouverture avec plaisir. A Durham, le sheriff du Yorkshire vint à sa rencontre avec une nombreuse escorte, en apparence pour lui faire honneur, en réalité pour s'assurer de lui [2]. Ainsi gardé, il traversa l'Angleterre, passa la mer, et fut présenté en Normandie à Guillaume, qui lui accorda la première place à la cour, un appartement dans le palais

à Abernethy (deditione factus est noster. Ethelred, 342. Se dedidit. Malm. 58). 5° L'Ecosse fut soumise (Scotiam sibi subjecit. Ingulf, 79). Malcolm fut obligé de rendre hommage et de jurer fidélité (Malcolmum regem ejus sibi hominium facere. et fidelitatem jurare coegit, Ing. ibid.) ; et en outre il donna des otages (obsides, Sim. 203. (« *Gislas sealde, and his man wors.* » *Chron. sax.* 181). Il faut remarquer que, parmi ces écrivains, l'annaliste saxon avait vécu à la cour de Guillaume, Ingulf avait été son secrétaire, Ethelred était intimement lié avec David, fils de Malcolm, et que le reste vivait dans le siècle suivant. Ils ne pouvaient pas tous être dans l'erreur.

1. Alur. Bev. 132. Sim. 203, 204.

2. Malm. 68. Hoved. 264.

et une pension annuelle de trois cent soixante-cinq livres d'argent. Pendant plusieurs années, le dernier descendant mâle de Cerdic borna son ambition aux plaisirs de la chasse : en 1086, il obtint la permission de mener deux cents chevaliers dans la Pouille, et de la Pouille à la Terre-Sainte. Nous le retrouverons en Angleterre sous le règne de Guillaume-le-Roux (William Rufus)[1].

Nous pouvons maintenant nous arrêter pour contempler les conséquences de cette grande révolution. Le Conquérant était le maître incontesté du royaume : la résistance s'était dissipée devant lui, et, avec la nouvelle dynastie, un nouveau système de politique nationale s'était élevé sur les ruines de l'ancien. I. L'Angleterre présentait le singulier spectacle d'une population indigène ayant un souverain étranger, un clergé étranger et une noblesse étrangère. Le roi était Normand; les évêques et les principaux abbés, à l'exception de Wulstan et d'Ingulf, étaient Normands; et, après la mort de Waltheof, tous les comtes et tous les puissants vassaux de la couronne étaient Normands. Chacun d'eux, pour se défendre contre le mauvais vouloir des indigènes, s'entourait naturellement d'étrangers, qui seuls étaient les objets de sa faveur et de sa protection; et ainsi presque tous ceux qui aspiraient au rang de gentilhomme, tous ceux qui possédaient richesse ou autorité, étaient aussi Normands. Des individus qui, dans leur propre pays, avaient été pauvres et inconnus, se voyaient inopinément élevés dans l'échelle sociale; ils étaient étonnés de leur fortune, et déployaient généralement dans leur conduite toute l'arrogance des parvenus. Le mépris et l'oppression devinrent le partage des indigènes, dont les fermes étaient pillées, les femmes violées et les personnes emprisonnées au moindre caprice de ces petits tyrans locaux[2]. « Je n'entreprendrai point, dit un ancien écrivain, de décrire la misère de ce peuple infortuné. Ce serait pour moi une tâche pénible, et mon récit ne serait pas cru de la postérité[3]. »

Les premières donations que le roi fit à ses compagnons furent prises soit sur les domaines de la couronne, soit sur les terres des indigènes qui avaient péri au combat ou qui, après la victoire, avaient refusé de se soumettre au Conquérant. Les autres, en prêtant serment d'allégeance au nouveau souverain, s'assurèrent pour le moment la possession de leurs propriétés. Mais la plupart d'entre eux s'engagèrent dans l'une ou l'autre des rébellions qui survin-

1 *Chron. Lamb., ad ann.* 1075.

2. « Ex infimis Normannorum clientibus tribunos et centuriones ditissimos erexit. » Orderic, 250, 253, 254, 255, 257, 259-262. Eadmer, 57. Hunt. 212

3. *Hist. Elien.* 516.

rent : la violation de leur serment entraîna de par la loi la confiscation de leurs biens, et de nouvelles donations furent faites pour récompenser les services de nouveaux aventuriers. Puis les donataires ne se contentaient pas toujours des bontés du roi, leur insolence foulait aux pieds les droits des indigènes; et leur rapacité dépossédait leurs voisins innocents, mais dénués de protection. Les victimes en appelaient quelquefois à l'équité du roi; mais il n'était pas fort empressé à déplaire aux hommes sur l'épée desquels il comptait pour conserver sa couronne, et, s'il ordonnait la restitution de la propriété qu'on avait injustement envahie, il avait rarement soin de veiller à l'exécution de l'arrêt qu'il avait rendu. Fatigué, toutefois, des plaintes importunes des Anglais d'une part, et de l'intraitable rapacité des Normands de l'autre, il commanda aux deux partis de régler leurs différends par des compromis. Cet expédient le dispensa de continuer des fonctions dans lesquelles son devoir était opposé à ses intérêts; mais il tourna partout à l'avantage des oppresseurs. L'Anglais fut forcé d'abandonner la plus grande partie de son bien pour pouvoir garder le reste non comme réel propriétaire, mais comme vassal de l'homme qui l'avait lésé [1].

II. Ainsi, tant par donation que par usurpation, presque toutes les terres du royaume passèrent aux mains des Normands. Les familles qui, sous la dynastie anglo-saxonne, s'étaient distinguées par leur opulence et leur pouvoir, disparurent successivement. Beaucoup périrent dans les différentes insurrections; d'autres mendièrent leur pain en exil, ou languirent en prison, ou traînèrent une existence précaire sous la protection de leurs nouveaux seigneurs. Le roi lui-même était devenu le principal propriétaire du royaume. Les domaines royaux lui étaient tombés en partage; et si, dans certains cas, il les avait diminués par des donations faites à ses partisans, la perte avait été complétement réparée par la confiscation des biens des thanes anglais. Il ne possédait pas moins de quatorze cent trente-deux manoirs en différentes parties du royaume [2]. Après lui venait son frère Odon, connu sous le titre de comte-évêque, qui avait près de deux cents manoirs dans le Kent, et deux cent cinquante dans d'autres comtés. Un autre prélat, hau-

1. Comparez les paroles de Gervais de Tilbury (Brad. I, 15) avec l'extrait correct du *Ms de la famille Sharneburn*, *apud* Wilk. *Leg. sax.* 287.

2. Manoir (a manendo; Orderic, 255) était synonyme, dans la langue des Normands, de *villa* en latin et de *tune* en anglais. Ce mot désigne une vaste étendue de terre avec une maison dessus à l'usage du seigneur, et des chaumières pour ses esclaves. Il en gardait généralement une partie entre ses mains, et donnait le reste à deux ou plusieurs tenanciers qui possédaient sous condition de service militaire, de rente ou autres prestations.

tement estimé et aussi libéralement récompensé par le Conquérant, Geoffroy, évêque de Coutances, laissa à sa mort deux cent quatre-vingts manoirs à Roger Mowbray, son neveu. Robert, comte de Mortagne, frère de Guillaume et d'Odon, obtint pour sa part neuf cent soixante-treize manoirs; quatre cent quarante-deux formèrent la part d'Alain Fergant, comte de Bretagne; deux cent quatre-vingt-dix-huit, celle de Guillaume Warenne, et cent soixante et onze; celle de Richard de Clare. D'autres biens plus ou moins considérables furent donnés au reste des chefs étrangers, suivant le caprice ou la reconnaissance du nouveau souverain [1].

Indépendamment de ces concessions de terres, il conféra à ses principaux favoris une autre distinction honorable en elle-même, profitable à ceux qui la possédaient, et nécessaire à la stabilité de la puissance normande. Ce fut l'earldom ou commandement de plusieurs comtés. Odon fut créé earl ou comte de Kent, et Hugues d'Avranches earl de Chester, avec juridiction royale dans leurs earldoms respectifs. Fitz-Osbern obtint l'earldom de Hereford; Roger de Montgommery, celui du Shropshire; Gauthier ou Walter Giffard, celui de Buckingham; Alain de Bretagne, celui de Richmond, et Ralph Guader, celui de Norfolk. Du temps des Saxons, ces dignités s'accordaient ordinairement pour la vie : Guillaume les rendit héréditaires dans la même famille [2].

Il faut remarquer toutefois que les nobles normands étaient aussi prodigues qu'ils étaient rapaces. Leur vanité était flattée du nombre et de la richesse de leurs vassaux, dont ils achetaient et reconnaissaient les services par les plus libérales donations. Aussi les biens qu'ils recevaient du roi étaient-ils distribués par eux à leurs partisans dans des proportions et à des conditions que l'on stipulait réciproquement. De tous ses manoirs dans le Kent, le comte-évêque n'en garda pas plus d'une douzaine en sa possession [3]. Fitz-Osbern était toujours dans le besoin : tout ce qu'il obtenait, il l'aliénait; et le roi lui-même le réprimanda souvent de son insouciance et de sa prodigalité [4]. Hugues d'Avranches était entouré d'une armée de chevaliers, ses vassaux, qui l'accompagnaient partout où il allait, pillant les fermes sur leur passage, et vivant aux

1. Orderic, 250-256.

2. Les earls, indépendamment de leurs biens dans le comté, tiraient d'autres profits de leur earldom, particulièrement le tiers-sou (*third penny*) de ce qui était dû au roi sur les procédures judiciaires. Warenne recevait annuellement 1000 livres de son earldom de Surrey (Orderic, *inter Scrip. norm.* 804); mais il faut comprendre dans cette somme les profits qui provenaient de ses terres.

3. Domesday, Chenth.

4. Malm. 59.

dépens du peuple[1]. Ainsi il arriva que non-seulement les vassaux immédiats de la couronne, mais leurs principaux sous-vassaux, étaient étrangers, et les indigènes à qui il fut permis de conserver des terres descendirent par degrés aux plus basses classes des hommes libres.

III. Une si générale et si rapide translation de propriété d'un peuple à un autre ne pouvait s'effectuer sans produire d'importantes modifications dans la condition des tenures sous lesquelles les terres avaient été possédées jusqu'alors. De ces tenures, celles par service militaire étaient estimées les plus honorables. Dans les pages qui précèdent, le lecteur aura remarqué les éléments des tenures militaires chez les Anglo-Saxons : il les découvrira bientôt, sous les Normands, perfectionnées et formant un système plus complet, mais aussi plus onéreux. Si l'institution des fiefs de chevalier a été originairement imaginée ou seulement introduite par la politique du Conquérant, la question peut être douteuse. A la vérité on suppose généralement qu'il l'apporta de Normandie, où elle a certainement prévalu sous ses successeurs; mais je ne connais aucune ancienne autorité qui prouve qu'elle ait existé sur une grande échelle, dans ce pays ou dans tout autre, avant son établissement en Angleterre. Guillaume vit que l'épée pouvait seule lui conserver la couronne qu'elle avait conquise. L'incessante hostilité des indigènes dut lui suggérer l'idée de se ménager une force qui à toute heure fût en état d'écraser les rebelles et d'intimider les mécontents; et il n'était pas aisé d'inventer un plan qui remplît mieux ses vues que celui qui obligeait chaque tenancier en chef à avoir un certain nombre de chevaliers ou de cavaliers toujours prêts à combattre sous sa bannière, et à obéir aux ordres du souverain. Nous pouvons induire des lois du Conquérant que cette question fut discutée et réglée dans un grand conseil de ses vassaux à Londres. « Nous voulons, dit-il, que tous les hommes libres de notre royaume possèdent leurs terres en paix, franches de toutes tailles et d'injustes exactions; qu'on ne requière d'eux ou qu'on ne leur prenne que le service libre qu'ils nous doivent de droit, comme il leur a été prescrit et concédé par nous avec droit héréditaire à toujours par le conseil commun de tout notre royaume. Et nous ordonnons que tous comtes, barons, chevaliers, sergents et hommes libres soient toujours pourvus de chevaux et d'armes comme ils le doivent, et qu'ils soient toujours prêts à faire pour nous tout leur service de la manière qu'ils nous le doivent de droit pour leurs fiefs et tènements, et comme nous le leur avons prescrit par le

1. Orderic, 253

conseil commun de tout notre royaume, et comme nous le leur avons concédé avec droit d'héritage [1]. » Ce service libre qu'on exigeait avec tant de force consistait, comme nous l'apprennent d'autres sources, dans le contingent de cavaliers complétement armés que chaque vassal était tenu de fournir à la réquisition du roi, et d'entretenir en campagne l'espace de quarante jours. Et il n'était pas borné uniquement aux tenanciers laïques; les évêques et les dignitaires ecclésiastiques, ainsi que la plupart des corporations cléricales et monastiques, étaient assujettis à la même charge. On faisait bien quelques exceptions en faveur de ceux qui pouvaient prouver qu'ils tenaient leurs terres en francalmoigne ou franche aumône; mais les autres, dont les prédécesseurs avaient été accoutumés à fournir des hommes aux armées durant les invasions des Danois, ne pouvaient refuser de prêter la même assistance au souverain actuel, à qui ils devaient leurs dignités et leur opulence. Cette combinaison mettait la couronne en état de lever en peu d'instants une armée qui pouvait, dit-on, monter à soixante mille hommes de cavalerie [2].

Les tenanciers en chef imitaient leur souverain en exigeant de leurs vassaux le même service libre que le roi exigeait d'eux. Ainsi toute grande propriété, qu'elle fût tenue par un vassal de la couronne ou par un sous-vassal, se divisa en deux portions d'inégale étendue. Le seigneur se réserva l'une pour son propre usage, sous le nom de son domaine, et en fit cultiver une partie par ses vilains, en afferma une partie, et en donna une à différents tenanciers à tout autre condition que celle du service militaire [3]. Il divisa la seconde portion en plusieurs lots, appelés fiefs de chevalier, et donnés à des tenanciers militaires, avec l'obligation de servir à cheval, à

1. Wilk, *Leg.* 217, 228.

2. Orderic, 258. Dans un passage de Sprot, qui est évidemment mutilé, le nombre des fiefs de chevalier est fixé à 60,215 dont 28,015 appartenaient, est-il dit, aux moines seuls, indépendamment du reste du clergé (Sprot, *Chron.* 114). On a inféré de là qu'ils possédaient près d'une moitié de la propriété foncière du royaume. Mais il est évident qu'il y a erreur dans le chiffre. D'après les relevés du Liber Niger Scaccarii, sous Henri II, on voit que le nombre des fiefs de chevalier appartenant aux monastères était comparativement fort peu de chose; et, si les moines avaient été réellement forcés d'abandonner aux laïques l'immense quantité de terre nécessaire pour constituer 28,015 fiefs de chevalier, nous trouverions certainement des plaintes à ce sujet dans quelques-uns de leurs écrivains. Or, je ne crois pas qu'il y en ait un seul qui y ait même fait allusion.

3. Quelques terres étaient tenues en *villenage* même par des hommes libres, qui s'engageaient à rendre les services que rendaient ordinairement les vilains; d'autres étaient tenues en *soccage*, c'est-à-dire par rente ou tout autre service libre, mais conventionnel, avec obligation de suivre la cour du seigneur. La tenure de *bourgage* se bornait aux villes, et souvent même différait dans une même ville, selon la volonté primitive du seigneur.

sa réquisition, le temps accoutumé [1]. Mais, dans ces sous-inféodations, chaque seigneur d'un fief servant n'était guidé que par son jugement ou son caprice. Le nombre des fiefs de chevalier établis était tantôt plus grand, tantôt plus petit que le nombre de chevaliers que leurs tenures les obligeaient à fournir. Ainsi l'évêque de Durham et Roger de Burun devaient à la couronne le même service de dix chevaliers; mais le premier n'en avait pas inféodé moins de soixante-dix, et le dernier n'en avait que six. La conséquence fut que le prélat en avait toujours plus qu'il n'en fallait pour s'acquitter de son service, tandis que Roger était forcé d'y suppléer par des remplaçants soldés, ou par la bonne volonté de quelques-uns des francs-tenanciers de son domaine [2].

Mais, outre le service militaire, ces tenures imposaient au vassal nombre d'obligations et de charges sans la connaissance desquelles il serait impossible de comprendre la nature des faits qui seront rapportés dans les pages suivantes.

1° Le serment de féauté était attaché à toute espèce de tenures, même aux plus basses [3]. Outre ce serment, le tenancier militaire était obligé de prêter hommage pour pouvoir obtenir l'investiture de son fief. Désarmé et tête nue, à genoux, et ses mains placées dans celles de son seigneur, il répétait ces mots : « Écoutez, mon seigneur; je deviens votre homme lige, de vie, de » membre et de révérence terrestre, et je vous garderai foi et sin- » cérité à la vie et à la mort. Ainsi Dieu me soit en aide. » La cérémonie se terminait par un baiser; et l'homme désormais était tenu de respecter son seigneur et de lui obéir; le seigneur, de pro-

1. Ainsi l'obligation du service militaire pesa définitivement sur la plus petite portion de la terre. Les biens appartenant à l'abbaye de Ramsey contenaient 390 hides (voyez le fragment imprimé d'après Sprot, p. 195-197). Cependant la quantité de terre qui avait été convertie en fiefs de chevalier ne dépassait pas 60 hides. Ibid. p. 215-217. Lib. Nig. I, 256.

2. Lib. Nig. I, 224, 306, 310. Mais quelle était l'étendue d'un fief de chevalier! Une hide de terre contenait quatre yard-lands; l'yard-land en différents endroits était évaluée à 16, 24, et même 40 acres, peut-être à cause de la valeur différente du sol. On nous dit que quatre hides faisaient un fief entier (*apud* Sprot, p. 183); pourtant, lorsque nous venons aux fiefs eux-mêmes, nous n'en trouvons pas qui contiennent moins de cinq hides, et beaucoup en contiennent davantage (ibid. p. 216). Dans le relevé de Richard de Haia, nous voyons que des chevaliers font leur service pour cinq caracutes ou hides de terre, et que quelques-uns ont ce nombre, d'autres pas (Lib. Nig. 278). Dans « l'Abbreviatio placitorum » six hides font un fief dans le Wilts et le Bucks, 27 dans le Cambridgeshire, 9 1/2 de terres de labour dans le Lancaster, 16 dans le Yorkshire, 18 dans le Northumberland, 48 dans le Lincolnshire (pp. 59, 73, 237, 299).

3. Le vilain même prêtait serment de fidélité au seigneur pour la chaumière et la terre qu'il devait à sa générosité; et il promettait de se soumettre, corps et biens, à sa juridiction (Spelm. *Arch.* 226). Mais ce serment de féauté devint par la suite des temps la cause d'une grande amélioration dans la condition des vilains. Il leur

téger son homme et de lui garantir la possession de son fief [1]. Jusqu'alors, dans les autres pays, l'autorité royale ne pouvait atteindre les sous-vassaux qu'en passant par leur seigneur, qui seul avait juré fidélité au souverain; et ils ne croyaient pas mériter de punition en l'assistant dans ses guerres ou dans sa rébellion contre la couronne. La loi resta long-temps telle sur le continent; mais Guillaume, qui en avait éprouvé l'inconvénient, y trouva un remède en Angleterre, et força tous les francs-tenanciers de ses vassaux immédiats à lui jurer fidélité à lui-même [2]. Il en résulta une modification dans les termes du serment : les propres tenanciers du roi juraient de lui être fidèles contre toute espèce d'hommes, excepté le roi et ses héritiers. En conséquence, s'ils suivaient leur seigneur dans sa rébellion, ils étaient déclarés avoir violé leur allégeance, et devenaient passibles des mêmes peines que leur chef.

2° Outre le service en temps de guerre, les tenanciers militaires de la couronne devaient se rendre à la cour du roi aux trois grandes fêtes; et, à moins de présenter un motif raisonnable d'absence, ils étaient tenus de paraître dans les autres occasions, toutes les fois qu'ils étaient convoqués. Mais si c'était une charge sous quelques rapports, sous d'autres c'était un honneur et un avantage. Dans ces assemblées ils délibéraient ensemble sur toutes les matières qui intéressaient le bien ou la sûreté de l'État, ils concouraient avec le souverain à faire ou à amender les lois, et formaient le plus haut tribunal judiciaire du royaume. C'est de là que leur vint le titre de barons du roi : le corps collectif s'appela le baronnage d'Angleterre, et les terres qu'ils tenaient de la couronne furent nommées leurs baronnies respectives. Peu à peu, toutefois, beaucoup des plus petites baronnies se divisèrent et subdivisèrent par mariages et transmissions héréditaires, et la pauvreté des possesseurs les engagea à s'exclure eux-mêmes des assemblées de leurs collègues. Sous le règne de Jean (John), la distinction était établie entre les petits et les grands barons; et comme ces derniers

donna quelques droits à la considération de leurs seigneurs. Il leur fut permis de transmettre leurs tènements à leurs enfants, qui prêtaient le même serment, et s'acquittaient des mêmes services; et la terre resta dans la même famille pendant un si grand nombre de générations, que le vilain finit par être regardé comme y ayant acquis un droit légal. C'est ainsi qu'on suppose que s'établit la tenure par *copyhold* *.

1. Spelm. *Arch.* 296. Glan. IX, 1. « Ex parte domini protectio, defensio, warrantia; ex parte tenentis, reverentia et subjectio. » Bract. II, 35.

2. *Chron. sax.* 187. Alur. Bev. 136

* Terre qui relève d'un fief, et que l'on possède à la seule charge de représenter une copie des rôles du receveur du domaine. (*Note du traducteur.*)

continuèrent seuls à exercer leurs priviléges, ils finirent par être seuls connus sous le titre de barons [1].

3° D'après une théorie spécieuse, mais peut-être erronée, les fiefs sont des concessions limitées de terre dont la durée dépendait originairement du bon plaisir du seigneur, mais qui peu à peu s'améliorèrent en possessions à vie, et se convertirent enfin en domaines héréditaires. Mais, quelle qu'ait été la coutume des premiers temps, les fiefs créés par Guillaume et ses compagnons furent tous concédés à perpétuité aux fieffataires et à leurs légitimes descendants. Il y avait pourtant deux cas où ils pouvaient échoir au seigneur : lorsque la race du premier tenancier s'éteignait faute d'héritiers [2], ou que par félonie ou trahison le tenancier actuel encourait la peine de la confiscation [3]. A cet effet, un officier était

1. Je sais que, dans l'opinion de quelques respectables antiquaires, une baronnie consistait en 13 1/3 fiefs de chevalier. Mais leur opinion ne s'appuie sur aucune ancienne autorité, et n'est qu'une induction tirée de la Grande-Charte, qui égale le relief d'une baronnie aux reliefs de 13 1/3 fiefs de chevalier. Mais la distinction de grands et petits barons était alors établie; et les premiers, accablés de reliefs arbitraires (Glanville, IX, 4), avaient insisté pour que la loi fixât une certaine somme. Si cela prouve qu'une baronnie consistait en 13 1/3 fiefs de chevalier, le même raisonnement prouvera qu'un carldom consistait en 20 fiefs; ce qui assurément est faux. Je dois faire observer : 1° que nos anciens écrivains comprennent fréquemment tous les tenanciers de la couronne sous le nom de barons; 2° que, dans le *Dialogus de Scaccario*, leurs fiefs sont divisés en petites et grandes baronnies (l. II, c. 9); 3° que, dans le *Liber Niger Scaccarii*, fief et baronnie sont employés comme synonymes, et que des baronnies sont tenues par le service de trente ou quarante chevaliers, et d'autres par celui de trois ou quatre. Je vais citer un exemple qui prouve l'un et l'autre. Ainsi, du temps de Henri Ier, Nicolas de Grainville tenait sa baronnie dans le Northumberland par le service de *trois* chevaliers. Son successeur Guillaume ne laissa que deux filles, qui partagèrent entre elles la baronnie. Aux questions posées de la part du roi, Hugues d'Ellington, qui avait épousé une des sœurs, répond qu'il tient la moitié de la *baronnie* par le service d'un chevalier et demi; et Ralph de Gaugi, fils de l'autre sœur, qu'il tient la moitié du *fief* par le service d'un chevalier et demi (Lib. Nig. 332, 338); 4° dans les Constitutions de Clarendon sous Henri II, il est précisé que tous évêques et curés tenant en chef du roi tiennent en baronnie, et sont obligés de faire acte de présence à la cour du roi comme les autres barons (*Leg. sax.* 384). De là on peut justement induire que les laïques tenant en chef, du moins originairement, tenaient aussi en baronnie; 5° dans la quatorzième année du règne d'Edouard II, une pétition relative au scutage fut présentée par les prélats, comtes, barons et autres, établissant que « les archevêques, prélats, comtes et barons, et autres grands seigneurs terriens, tenaient leurs baronnies, terres, tènements et honneurs en chef du roi par certains services, les uns par trois fiefs de chevalier, et d'autres par quatre; les uns par plus, les autres par moins, selon les anciennes inféodations, et la quantité de leurs tenures, desquels services le roi et ses ancêtres avaient été saisis par les mains des susdits archevêques, prélats, comtes et barons, » etc. De tout ce document il appert que, de même que les tenanciers ecclésiastiques sont tantôt distingués les uns des autres, et tantôt compris sous la désignation générale de prélats; ainsi les petits tenanciers en chef sont tantôt distingués des comtes et barons, et tantôt compris avec eux sous le titre général de barons. *Rot. Parl.* I, 383, 384.

2. Glanv. VII, 17.

3. Le Conquérant avait défendu de manquer au service militaire « sous peine » d'entière confiscation » (*Leg.* 217. 228). Canute avait décrété auparavant que, si

nommé dans chaque comté par la couronne pour veiller à ses droits, et prendre possession immédiate des terres en déchéance.

4° Quand l'héritier entrait en possession du fief, il était requis de payer une certaine somme au seigneur, sous le nom de hériot chez les Saxons, de relief chez les Normands. Les féodalistes modernes nous disent que, par là, on reconnaissait que l'on tenait le fief de la générosité du seigneur; mais il est permis de douter que cette opinion ait aucun fondement réel. Originairement, le hériot était demandé comme dû, non pas au nouveau, mais au dernier tenancier, qui l'acquittait sur son bien personnel [1] : en général, il y pourvoyait dans son testament; et le hériot paraît souvent sous la forme d'un legs par lequel le vassal témoignait son respect pour la personne de son seigneur, et sa reconnaissance de la protection qu'il avait reçue [2]. Canute en régla le taux d'après le rang de chaque tenancier; ce taux fut considérablement diminué par Guillaume. Lorsqu'il confirma la loi de Canute, il omit entièrement la demande d'argent et se contenta d'une partie des chevaux et armes, des chiens et faucons du défunt [3]. Mais le nouveau règlement fut bientôt violé : la cupidité ramena les reliefs pécuniaires, et les sommes énormes qui furent exigées par les rois suivants devinrent un fréquent sujet de plaintes inutiles et de réformes impuissantes.

5° Le Conquérant avait donné solennellement sa parole qu'il

un vassal abandonnait son seigneur dans une expédition, il perdrait au profit du seigneur tout ce qu'il tenait de lui, et au profit du roi tous ses autres biens. *Leg.* 145.

1. Edgar définit le hériot un « payement qui a coutume d'être fait au roi pour les grands terriens après leur mort (*apud* Seld. *Spicil.* 153). Canute promet, si un homme meurt intestat, de ne pas prendre de sa propriété plus que le hériot; et s'il meurt en combattant pour son seigneur, de lui faire grâce du hériot (*Leg.* 144, 146). Guillaume décide que le relief pour un vavasseur sera le cheval du défunt, tel qu'il était à sa mort. *Leg.* 223.

2. Nous avons plusieurs testaments avec de telles dispositions. Dans celui d'Ælfhelm, le premier legs est le hériot, 100 mancuses d'or, deux épées, quatre boucliers, quatre lances, deux chevaux avec leur équipement, et deux autres sans équipement; ensuite il ordonne de vendre une terre pour cent mancuses d'or afin de payer le *hériot* (*apud* Lye, *app.* n° II). Il paraît que, sous les Saxons, quelques personnes avaient obtenu d'être exemptées de ce payement. Il y en avait un petit nombre dans le Kent. « Nomina eorum de quatuor lestis non relevantium terram, similium Alnodo cilt. » Autrement tous ceux qui avaient la juridiction de sac et de soc y étaient astreints « De terris eorum habet relevamen qui habent suam sacam et socum. » Domesd. I. a. 2.

3. Comparez les lois de Canute (*Leg. sax.* 144) avec celles du Conquérant (p. 223). Les unes et les autres ont également rapport aux biens personnels du défunt. Si un chevalier était tellement pauvre qu'il ne laissât ni chevaux ni armure, Guillaume décida que son relief serait de cent shillings. Ce relief resta toujours celui d'un fief de chevalier; mais le relief d'une baronnie continua d'être arbitraire (Glanv. IX, 4) : évidemment parce que les baronnies ou fiefs tenus en chef du roi étaient de plus ou moins de valeur.

n'exigerait jamais de ses vassaux que les services stipulés. Mais l'habileté des légistes féodaux découvrit qu'il y avait quatre occasions où le seigneur avait le droit de lever, de sa propre autorité, une aide pécuniaire sur ses tenanciers : lorsqu'il payait le relief de son fief; lorsqu'il faisait chevalier son fils aîné; lorsqu'il donnait sa fille aînée en mariage, et lorsqu'il avait le malheur d'être captif aux mains de ses ennemis [1]. Le premier de ces cas n'était pas applicable aux tenanciers de la couronne, attendu que le souverain, ne tenant de personne, n'était pas sujet à un relief; mais cet avantage était contre-balancé par les fréquents appels qu'il faisait à leur générosité, et auxquels, sous un prince puissant, il était dangereux de résister. Ils réclamaient, néanmoins, et en général ils exerçaient le droit de fixer le taux de ces aides, et de les lever comme ils le jugeaient convenable, soit par l'imposition d'une certaine somme sur chaque fief de chevalier, soit par la cession à eux faite d'une certaine portion des biens mobiliers de chaque individu, laquelle variait, suivant les circonstances, d'un quarantième à un cinquième de leur estimation.

6° Les fiefs héréditaires exigeaient nécessairement qu'on posât des limites à leur aliénation et transmission. La loi ne permettait pas au tenancier actuel d'annuler le testament du seigneur, ou les droits de ses enfants. Tout ce qu'il avait acquis par achat, travail ou faveur restait à sa propre disposition; mais le fief qu'il avait reçu pour le transmettre à ses descendants, il ne pouvait ni le léguer par testament, ni l'aliéner par donation ou vente. Après sa mort, ce fief allait, qu'il le voulût ou non, au plus proche héritier, qui héritait de tout, et qui était tenu d'acquitter les services originairement stipulés [2]. Il se passa long-temps, néanmoins, avant que le droit de représentation dans les descendances fût complétement établi. On admettait universellement que le fils aîné du premier tenancier était l'héritier légitime; mais on était dans de grands doutes si, à la mort du second, le fief devait descendre à son fils ou à son frère : car, si l'un par le sang était le plus près du dernier possesseur, l'autre était plus près du fieffataire primitif. Cette incertitude est d'autant plus digne de l'attention du lecteur, que, dans la succession au trône, elle explique les interruptions qu'il a vues parfois dans la ligne de représentation, et la part que les thanes ou barons prenaient à l'élection du souverain. Si le fils du dernier roi était mineur, les prétentions du jeune prince étaient souvent contre-carrées par celles de son oncle, dont l'appel au grand

1. Glanv. IX, 8. Spelm. *Arch.* 53.
2. *Leg.* 366 Glan. VII, 3.

conseil était généralement sanctionné par l'approbation nationale [1].

7° La transmission des fiefs amena avec elle deux lourdes charges, les tutelles et les mariages, qui étaient inconnues dans la plupart des constitutions féodales, et qui éprouvèrent, en Angleterre, une longue et opiniâtre opposition. Il n'est pas improbable que de bonne heure des tentatives avaient été faites pour les introduire : la charte de Henri II prouve que toutes deux étaient établies sous le règne de son frère Guillaume-le-Roux, peut-être même sous celui du Conquérant son père [2]. Après de longs débats on avait fini par décider que, lorsque l'héritier serait mineur, il ne tiendrait pas le fief, attendu que son âge le rendait incapable d'accomplir le service militaire. Le seigneur entrait immédiatement en possession, et s'appropriait les revenus, ou les donnait à un favori, ou les affermait. Et ce n'est pas tout : il séparait l'héritier de sa mère et de ses parents, et le prenait sous sa propre garde, par le motif qu'il était de son intérêt de veiller à ce que le jeune homme fût élevé de manière à être en état par la suite d'accomplir le service militaire [3]. Il était, toutefois, obligé de subvenir à toutes les dépenses de son pupille, et de le mettre, à l'âge de vingt et un ans, en possession du domaine sans exiger le payement du relief [4].

8° Mais souvent les héritiers étaient des femmes; et, comme elles ne pouvaient pas accomplir de service militaire, on prenait toutes les précautions possibles pour se garantir du préjudice que pouvait causer leur succession. Il était défendu à leur père de les donner en mariage sans le consentement du seigneur : consentement que, pourtant, il ne pouvait refuser sans donner un motif raisonnable. Quand le tenancier mourait, le fief passait à la fille, ou, si elles étaient plusieurs, à toutes les filles en commun. Le seigneur avait la tutelle : à mesure que chacune d'elles complétait sa quatorzième année, il la forçait d'épouser l'homme qu'il lui avait designé; ou, s'il lui permettait de rester fille, il continuait à agir comme son tuteur, et pouvait toujours l'empêcher de se marier sans le consulter. Après le mariage, l'époux exerçait tous les droits de la femme, faisait hommage à sa place, et accomplissait

1. Ainsi, quoiqu'Ethelred laissât deux fils, Alfred monta sur le trône. De même Edred succéda à son frère Edmond de préférence à ses neveux Edwy et Edgar.

2. *Chart. Henr. I, apud* Wilk. *Leg.* 233. Le lecteur ne conclurait pas des termes de la charte que ce fussent des institutions récentes.

3. « Quis (dit Fortescue) infantem talem in actibus bellicis, quos facere ratione tenuræ suæ ipse astringitur domino feodi, melius instruere poterit aut velit quam dominus ille cui ab eo servitium tale debetur! » etc. *De Laud. leg. Ang.* p. 105.

4. Glan. VII, 9. Spelm. 565.

les services accoutumés. Le prétexte de ces dispositions vexatoires était une attention nécessaire aux intérêts du seigneur, dont le fief aurait pu, sans cela, tomber au pouvoir d'un homme incapable ou n'ayant pas la volonté d'en remplir les obligations; mais la cupidité les convertissait en une source continuelle de profits par la vente des mariages d'héritières au plus offrant [1].

IV. Des tenures féodales on me permettra de passer à quelques autres innovations qui regardent principalement l'administration de la justice. 1° Dans la cour du roi tous les membres, dans les cours inférieures le président et les principaux assesseurs étaient des Normands qui, tenus de décider, dans la plupart des cas, conformément aux lois des indigènes, n'en comprenaient pas le langage. Pour les instruire et les guider, les statuts des rois anglo-saxons furent traduits en normand. Mais là où les juges ne savaient pas plus d'une langue, il était nécessaire que les plaidoiries se fissent dans cet idiome. Dans les tribunaux inférieurs, il se traitait nécessairement beaucoup d'affaires dans la langue du peuple; mais à la cour du roi, qui, supérieure en dignité et en autorité, attira graduellement à elle tous les procès importants, les causes étaient plaidées et les arrêts rendus en normand. Ceci, ajouté à la considération que toutes les personnes jouissant d'influence ou de protection étaient étrangères, fit de l'étude de cette langue une branche nécessaire d'éducation; et ceux qui espéraient avancer leurs enfants dans l'église ou dans l'État eurent soin de leur donner une connaissance si utile [2].

2° Si les lois anglo-saxonnes abondaient en peines pécuniaires, dans le Code normand elles étaient également nombreuses et encore plus oppressives. Dans les premières les amendes étaient fixes et déterminées, proportionnées avec la plus scrupuleuse exactitude

1. Glan. VII, 12. Tout ce système fut enfin aboli par le statut de la douzième année du règne de Charles II, par lequel « toutes tenures, par service de chevalier, du roi ou de toute autre personne, et par service de chevalier *in capite*, et socage *in capite* du roi, et les fruits et conséquences desdits, furent retirés et supprimés; et toutes tenures d'honneurs, manoirs, terres, etc., furent converties en libre et commun socage. »

2. Ingulf, 71, 88. Il attribue la préférence que les Normands donnaient à leur propre langue à leur haine contre les Anglais. « Ipsum etiam idioma tantum abhorrebant, quod leges terræ, statutaque anglicorum regum lingua gallica tractarentur, et pueris etiam in scholis principia litterarum grammatica gallice et non anglice traderentur » (p. 71). Leur ignorance de la langue anglaise me paraît une bien meilleure raison; mais je puis encore moins croire avec Holkot que le roi nourrissait l'idée absurde d'abolir la langue anglaise (Ead. *Spicil.* 189). Car Orderic nous assure que Guillaume lui-même s'appliquait à l'étude de la langue anglaise, afin de pouvoir comprendre les causes qu'on plaidait devant lui, quoique l'âge et les affaires l'empêchassent de faire de grands progrès. « Anglicam locutionem sategit ediscere, ut, sine interprete, querelam subjectæ legis posset intelligere. » 246, édit. Maseres.

à la gravité supposée du délit : dans le dernier, presque toutes les transgressions soumettaient le délinquant à un *amerciament;* c'est-à-dire mettaient son bien personnel à la *merci* de son seigneur, qui, dans l'exercice de ce droit arbitraire, multipliait fréquemment le nombre et augmentait le taux des amendes. Le roi ordonnait bien d'observer les coutumes anglo-saxonnes ; mais les préjugés ou l'intérêt des juges les portait à imposer les amerciaments des Normands. C'était un mal vivement senti par le peuple, et apporter un remède à cet abus paraît avoir été un des principaux objets de ceux qui demandèrent si souvent, pendant plus d'un siècle, que les lois du « bon roi Édouard » fussent inviolablement observées.

3° Quoique les indigènes eussent enfin été forcés de se soumettre aux envahisseurs, ils satisfirent souvent leur vengeance par des assassinats. Afin de pourvoir à la sûreté de ses partisans, le roi ne promulgua pas un nouveau statut; mais il en fit revivre un ancien, et la même peine que Canute avait imposée pour le meurtre d'un Danois le fut par Guillaume pour la mort violente d'un Normand. Si l'assassin n'était pas livré aux officiers de justice dans l'espace de huit jours, une amende de quarante-six marcs était levée sur le seigneur du manoir, ou sur les habitants du hundred dans lequel le cadavre avait été trouvé. Mais les deux nations, par des mariages mutuels, se fondirent graduellement en un seul peuple : au bout d'un siècle on jugea inutile de faire des recherches, qui, du reste, n'eussent abouti à rien, sur l'extraction du mort; et la loi qui, dans l'origine, était destinée à préserver la vie de l'étranger, fut appliquée à la protection de tout homme libre [1]. En langage légal, la peine était nommée le « meurtre, » terme qui depuis a été transporté au crime lui-même.

4° Les deux nations étaient également dans l'usage d'en appeler, dans leurs cours, au jugement de Dieu; mais les Normands méprisaient les ordalies par le feu des Anglais, et préféraient leur propre épreuve par le combat, comme plus digne d'hommes libres et de guerriers. Le roi chercha à les satisfaire les uns et les autres. Quand les parties contendantes étaient du même pays, il leur permit de suivre leurs coutumes nationales; dans le cas contraire l'intimé, s'il était étranger ou d'origine étrangère, pouvait offrir le gage du combat, ou, si ce gage était refusé, se justifier par son propre serment ou par celui de ses témoins, conformément aux dispositions de la loi normande. Mais si c'était un indigène, on

1. *Leg.* 222, 228, 480. « Sic permixtæ sunt nationes, ut vix discerni possit hodie, de liberis loquor, quis Anglicus, quis Normannus sit genere » (*Dial. de Scac.* 53). Comme de raison, les vilains et les esclaves étaient toujours réputés Anglais (ibid.).

laissait à son option d'offrir le combat, de subir l'épreuve, ou de produire à sa décharge le nombre usité de *compurgateurs* légaux [1].

3° Dans tous les autres pays chrétiens de l'Europe, les évêques avaient coutume de juger les causes spirituelles dans leurs cours particulières; en Angleterre, ils avaient toujours entendu et décidé ces causes dans les cours des centaines. Guillaume désapprouva cette coutume, et, sur l'avis de tous ses prélats et princes, il défendit aux évêques et archidiacres d'entendre à l'avenir les causes spirituelles dans des cours séculières; il les autorisa à établir des tribunaux à eux, et commanda aux shériffs d'exiger l'obéissance aux citations du juge ecclésiastique. Quelques écrivains ont attribué cette innovation à la politique du clergé, qui cherchait, par l'établissement de tribunaux séparés, à se rendre indépendant du pouvoir séculier; d'autres, à celle des barons, dont le but était d'éloigner des cours civiles la seule classe d'hommes qui osât opposer une barrière à leur rapacité et à leur injustice. Peut-être la vraie cause se trouve-t-elle dans la loi elle-même, qui cherche simplement à mettre en vigueur l'observance des canons, et à assimiler la discipline des églises anglaises à celle des églises étrangères, en ôtant aux laïques la connaissance des causes relatives à la direction des âmes [2]. Mais quelles qu'aient été les intentions des législateurs, la mesure eut des conséquences très importantes. La séparation créa entre les deux juridictions une forte rivalité qui occupera l'attention du lecteur dans un chapitre suivant; et, en écartant des cours des centaines un magistrat aussi respectable que l'évêque, elle devint une des principales causes qui les firent tomber peu à peu en discrédit et enfin en désuétude.

V. Ces innovations disposeront peut-être le lecteur à conclure que la partialité ou l'intérêt de Guillaume le porta à reconstruire tout l'édifice du gouvernement anglo-saxon. Mais l'induction n'est pas autorisée par les faits. Comme les tribus du Nord étaient toutes sorties de la même souche, leurs institutions, quoique modifiées par le temps, le climat et les événements, avaient entre elles une grande ressemblance, et les coutumes des vainqueurs s'amalgamaient aisément à celles des vaincus. De tous les services féodaux exigés par les Normands, il n'en existe peut-être pas un seul dont on ne puisse découvrir quelque trace obscure chez les Anglo-Saxons. Les conquérants ont pu les étendre ou les perfectionner, mais ils ne les ont ni inventés ni introduits. Les ealdormen d'autrefois, les grands et petits thanes, les ceorls et les theowas sem-

1. *Leg*, 218, 230. New Rymer, 1, 2.
2. « Quæ ad regimen animarum pertinet. » Ibid. 292. New Rymer, 1, 3.

blent avoir disparu; mais un examen plus attentif montrera les mêmes classes d'hommes existant sous les nouveaux noms de comtes ou earls, de barons, de chevaliers et d'écuyers ou esquires, de francs-tenanciers, de vilains et de *neifs*. Le conseil national, quoiqu'il s'y trouvât à peine un seul indigène, continua d'être composé, comme il l'était anciennement, des principaux propriétaires fonciers, des vassaux immédiats de la couronne : il s'assemblait aux mêmes époques ; il exerçait les mêmes pouvoirs judiciaires et législatifs. L'administration de la justice fut commise aux anciens tribunaux, à la cour du roi, aux shire-motes, hundred-motes et hall-motes ; les statuts des rois anglo-saxons, ainsi que les coutumes provinciales connues sous le nom de droit west-saxon, droit mercien et droit northumbre, furent confirmés à plusieurs reprises [1]; et même les droits et priviléges des plus petits districts et des moindres seigneuries furent soigneusement établis, et on en ordonna l'observation.

VI. On ne pouvait supposer que les Normands, dans les provinces, étrangers comme ils étaient, et devant leurs possessions à leur épée, respecteraient des coutumes qu'ils considéraient comme barbares, lorsqu'ils les croiraient préjudiciables à leurs intérêts. Mais, tout en tyrannisant les indigènes, ils frustraient souvent la couronne de ses anciens droits; et le roi, marchant peut-être sur les traces du grand Alfred, pour mettre fin à toute incertitude, ordonna de faire un relevé exact de chaque hide de terre qui se trouvait dans le royaume. On envoya des commissaires dans les comtés avec pouvoir de nommer dans chaque hundred un jury dont les déclarations et verdicts pussent fournir les renseignements nécessaires. Les enquêtes furent dirigées sur chaque particularité intéressante, sur l'étendue de chaque domaine, sa division en terres labourables, pâturages, prés et bois; les noms du propriétaire, des tenanciers et sous-tenanciers; le nombre des habitants et leur condition, s'ils étaient libres ou serfs; la nature et les obligations de la tenure; l'estimation avant et depuis la conquête, et le montant de l'impôt foncier payé à chacune de ces époques [2]. Les rap-

1. *Leg. sax.* 219. Ing. 88. Hov. 343. Il se peut que la copie de ces lois dans Ingulf ait été altérée quant à l'orthographe; mais je ne vois aucune raison de douter de son authenticité. Si les juges normands avaient à rendre des décisions conformes aux lois anglo-saxonnes, il est clair qu'une traduction était nécessaire. Une traduction latine pouvait suffire pour les juges des cours supérieures; mais il est probable que beaucoup de baillis, qui présidaient dans les cours inférieures appartenant aux manoirs, ne connaissaient pas d'autre langue que le normand.

2. Dans ces enquêtes, le roi fut souvent trompé par la partialité des jurés. Ingulf remarque que ce fut le cas relativement aux terres de son abbaye. « Taxatores penes nostrum monasterium benevoli et amantes, non ad verum pretium nec ad verum spatium, nostrum monasterium librabant, misericorditer præcaventes

ports étaient transmis à une commission séante à Winchester, qui les mettait en ordre et les enregistrait. Nous ne savons pas l'époque exacte à laquelle les commissaires commencèrent leur tâche; elle fut terminée en 1086. Le fruit de leurs travaux fut un recueil en deux volumes qui fut déposé à l'Échiquier, et qui est parvenu à la postérité sous le titre particulier de Domesday ou livre de jugement[1].

VII. Les indications précédentes auront mis le lecteur en état de se former une idée d'un grand nombre de sources d'où provenait le revenu du roi. 1° Les rentes des terres de la couronne étaient généralement payées en nature et affectées à l'entretien de la maison royale. 2° Il recevait de ses tenanciers militaires des sommes considérables sous les différentes dénominations de reliefs, aides, tutelles et mariages d'héritières. Car, à moins qu'une pupille n'achetât très-cher la permission d'épouser un homme de son choix, il disposait toujours de sa main par une vente particulière, et obtenait une somme plus ou moins forte en proportion de la valeur de son fief[2]. 3° Les aubaines et confiscations se renouvelaient continuellement, et, soit que le roi gardât les terres pour lui, soit qu'au bout de quelque temps il les donnât à ses favoris, elles apportaient toujours de l'argent à l'Échiquier. 4° Les droits payés par les plaideurs pour avoir la permission de faire terminer leurs contestations dans les cours du roi, les amendes ou peines pécuniaires imposées par les lois, et les amerciaments, qui étaient quelquefois coutumiers, généralement arbitraires, selon le caprice ou la prudence des juges, montaient dans le cours de chaque année à des sommes énormes. 5° Il levait des péages aux ponts, foires et marchés, exigeait certains droits de douane sur l'exportation et l'importation des marchandises, et recevait des taxes, redevances et tailles des habitants des bourgs et des ports[3]. Enfin Guillaume

in futurum regiis exactionibus, et aliis oneribus piissima nobis benevolentia providentes » (p. 79). Il donne plusieurs autres exemples de faux rapports. Voyez aussi Orderic, 678.

1. Le premier volume est un grand in-folio en vélin qui, dans 382 pages doubles, écrites en petits caractères, contient trente et un comtés, commençant par le Kent et finissant par le Lincolnshire. L'autre est un volume in-quarto de 450 pages doubles, en gros caractères; mais il contient seulement les comtés d'Essex, de Norfolk et de Sussex. Il n'y est fait aucune description des quatre comtés du nord, mais le West-Riding, ou canton ouest du Yorkshire, comprend la partie du Lancashire qui est au nord de la Ribble, ainsi que quelques districts du Westmoreland et du Cumberland; tandis que la partie méridionale du Lancashire est incluse dans le Cheshire. Le Rutland est pareillement divisé entre le Nottinghamshire et le Lincolnshire.

2. Par exemple, Geoffroy de Mandeville, dans la 2e année du règne de Henri III, donna 20,000 marcs pour épouser Isabelle, comtesse de Gloucester. Madox, 322.

3. Orderic, 258. La taille était une aide levée, de la propre autorité du roi, sur

rétablit l'odieux impôt appelé dane-gelt, qui avait été aboli par Edouard-le-Confesseur. Il fut levé fréquemment pour son usage au taux de six shillings par chaque hide de terre en culture. De toutes ces sources, l'argent coulait constamment dans l'Échiquier; si bien que le roi fut réputé le prince le plus opulent de la chrétienté. Son revenu journalier, même en en retranchant les amendes, dons et amerciaments, montait, s'il faut en croire un ancien historien qui paraît écrire d'après des documents authentiques, à 1061 liv. 10 sh. 1 1/2 d. [1]; somme prodigieuse et incroyable, si nous réfléchissons que la livre à cette époque était égale en poids à trois livres nominales d'aujourd'hui, et que la valeur de l'argent était peut-être dix fois aussi grande que dans les temps modernes.

Après que Morcar s'était rendu, Guillaume avait conduit une armée en Normandie pour défendre ses intérêts dans la province du Maine [1075]. Son absence encouragea les mécontents de l'Angleterre à déployer la bannière de l'insurrection. Mais les rebelles n'étaient plus des indigènes : c'étaient des Normands mal satisfaits des récompenses qu'ils avaient reçues et offensés des airs hautains et impérieux du roi [2]. A leur tête étaient Roger Fitz-Osbern, qui avait succédé à son père dans le comté de Hereford, et Ralph de Guader, noble breton, comte de Norfolk. Ce dernier, en dépit de la défense du roi, avait épousé la sœur de Roger; et les deux comtes, prévoyant la vengeance de Guillaume, résolurent d'aller au-devant du danger. Leur dessein était d'empêcher son retour en Angleterre, de partager le royaume en trois grandes divisions, le Wessex, la Mercie et la Northumbrie; d'en prendre deux pour eux-mêmes, et de donner la troisième à Waltheof, dont l'entrée dans la confédération assurerait, espéraient-ils, la coopération des indigènes. Waltheof refusa de s'engager dans cette entreprise; mais il jura imprudemment de garder le secret. Le plan des conspirateurs fut bientôt découvert à Guillaume de Warenne et à Richard de Bienfait, grands justiciers; les rebelles furent défaits à Bi-

ses terres domaniales. Les bourgs et les villes lui offraient souvent un don au lieu de la taille; mais parfois il le refusait. Ainsi, dans la trente-neuvième année du règne de Henri III, les citoyens de Londres offrirent deux mille marcs; mais ils furent obligés de payer une taille de trois mille (Brady, I, 178). D'autres seigneurs levaient des tailles de la même manière. Ce mot a le même sens que « accise, » coupure, retranchement.

1. Orderic, 258. Paris, 597.

2. Ils l'accusèrent d'avoir banni pour la vie Warleng, comte de Mortagne, pour une expression offensante, et d'avoir fait périr par le poison Conan, comte de Bretagne, et Gauthier, comte de Pontoise (Orderic, p. 303, 304). Mais il paraît, d'après Guillaume de Jumiéges (VII, 19), que les paroles de Warleng étaient la preuve suffisante d'une conspiration contre son souverain; et les autres imputations n'étaient que des bruits qui n'ont jamais pris de consistance. Voyez Maseres. Orderic, 305, note

cham dans le Norfolk, et tous les prisonniers faits dans la poursuite furent punis par la perte du pied droit. Les vainqueurs assiégèrent pendant trois mois Guader dans son château de Norwich; à la fin, désespérant d'être secouru, il consentit à quitter le royaume avec les siens sous un délai convenu, et, après avoir visité le Danemarck, il retourna dans ses terres patrimoniales en Bretagne[1].

Guillaume était revenu de Normandie, et il convoqua une assemblée de ses barons à Londres. Dans cette cour, Guader fut proscrit; Fitz-Osbern fut convaincu de trahison, et condamné, conformément au code normand, à un emprisonnement perpétuel et à la perte de ses propriétés. Les services de son père, à la vérité, plaidaient fortement en sa faveur; mais son caractère orgueilleux et indomptable dédaigna de demander merci[2]. Waltheof ensuite fut mis en jugement. Il avait été trahi par la perfidie de Judith, qui s'était éprise d'un noble normand et était impatiente d'être délivrée de son mari anglais. D'après la loi anglo-saxonne, la trahison était punie de mort et de confiscation; mais la faute de Waltheof était plutôt de l'espèce qu'on a nommée depuis *misprision of treason*, non-révélation de complot. Il avait eu connaissance de la conspiration et ne l'avait pas découverte à son souverain en fidèle vassal. Ses juges furent divisés d'opinion, et l'infortuné comte resta pendant un an étroitement enfermé dans le château de Winchester. L'archevêque Lanfranc travailla à obtenir son élargissement; mais les intrigues de sa femme et des nobles qui convoitaient ses biens déjouèrent les efforts du primat. Waltheof fut condamné à mort et exécuté le lendemain matin de bonne heure, avant que les citoyens ne fussent prévenus du sort qui l'attendait [1076]. Les indigènes pleurèrent sincèrement sa mort. Ils le regardèrent comme victime de l'injustice normande, et vénérèrent sa mémoire comme celle d'un martyr[3].

Le lecteur sera bien aise d'apprendre que la perfidie de Judith reçut le prix qu'elle méritait. Guillaume lui ordonna d'épouser un

1. Lanfranc, *Ep.* 318. La bataille fut livrée « in campo qui Fagaduna dicitur; » ce que je crois être une traduction du nom anglais Beecham (bois de hêtre). Orderic, 318.

2. Quand le roi lui envoya un riche présent d'habits, il alluma du feu dans sa prison et les brûla (Ord. p. 322). Un autre passage du même écrivain nous apprend que les comtes étaient distingués par un costume particulier (id. p. 327). Il est probable que les vêtements envoyés à Fitz-Osbern étaient de cette espèce. Ils consistaient en une veste de soie, *interula serica;* un manteau, *chlamys;* et une pelisse, plus courte, de peaux de martres, *rheno de pretiosis pellibus peregrinorum murium.* Ord. p. 322.

3. J'ai principalement suivi Orderic (p. 302-327), qui décrit minutieusement toute l'affaire. Selon quelques-uns de nos chroniqueurs Waltheof, était plus coupable, s'étant d'abord embarqué dans la conspiration. Malm. 58. Hunt. 211.

noble étranger nommé Simon; mais elle refusa de donner sa main à un mari difforme. Le roi savait le moyen de punir sa désobéissance. Simon épousa la fille aînée de Waltheof[1], et reçut les domaines du père. On laissa Judith languir dans la pauvreté, n'inspirant de pitié ni aux Anglais ni aux Normands, et l'objet de la haine et du mépris général[2].

Les derniers événements du règne de Guillaume peuvent se diviser en deux catégories, ceux qui regardent ses États anglais et ceux qui regardent ses États d'outre-mer. I. Il mena une puissante armée dans le pays de Galles, établit sa suprématie sur les habitants, et rendit à la liberté plusieurs centaines d'esclaves anglais[3]. Malcolm d'Écosse avait recommencé ses ravages dans le Northumberland, et Robert, fils aîné du Conquérant, fut envoyé pour punir sa perfidie. Mais les deux princes ne se rencontrèrent pas, et le reul résultat de l'expédition fut la fondation de Newcastle, sur la rive gauche de la Tyne[4]. L'earldom du pays avait été donné, après la condamnation de Waltheof, à Walcher, Lorrain qui avait été récemment élevé au siége épiscopal de Durham. Cet évêque était d'un caractère doux et facile, son humanité se révoltait à l'idée d'opprimer lui-même les habitants; mais son indolence l'empêchait de voir ou d'arrêter les mesures oppressives de ses officiers. Un Anglais noble, Liulf, avait osé les accuser devant le prélat, et peu de jours après il fut tué [mai 1080]. Walcher, pour apaiser la fermentation, se déclara innocent de cet homicide, força les meurtriers à offrir la compensation légale, et promit d'agir comme médiateur entre eux et les parents de Liulf. Les deux parties s'abouchèrent à Gateshead; mais l'évêque, remarquant des symptômes de violence parmi les indigènes, se retira dans l'église. On y mit le feu. Il fit d'abord sortir les meurtriers, qui furent tués immédiatement. Ne pouvant supporter la violence des flammes, il s'enveloppa la tête de son manteau, et se présenta à la porte. Aussitôt une voix s'écria : « *Good rede, short rede*[5]; tuez l'évêque! » et il tomba criblé de blessures. Le roi chargea son frère Odon de venger le sort de Walcher. Les coupables se cachèrent à son approche; mais Odon, jugeant inutile de distinguer entre le

1. Le nom de cette dame était Mathilde. Après la mort de Simon elle épousa David, qui devint roi d'Ecosse en 1125. Du chef de sa femme il était comte de Huntingdon, dignité qui, pendant plusieurs siècles, resta réunie à la couronne d'Ecosse. *Script. Nor.* p. 702.

2. Ingulf. 73.

3. *Chron. sax.* 184. Hunt. 212.

4. Siméon, 211. Bromp. 977. West. 228.

5. Vieux proverbe qui signifie que le plus court conseil est le meilleur.

crime et l'innocence, exécuta, sans investigation, ceux des indigènes qui tombèrent entre ses mains, et ravagea toute la contrée[1].

[1082.] Ce prélat, qui avait si long-temps joui de l'amitié du roi, devait finir par éprouver son ressentiment. Odon, non content du rang qu'il occupait en Normandie et en Angleterre, aspira à la papauté. La fortune de Guiscard avait éveillé les espérances les plus extravagantes dans l'esprit de ses compatriotes, et on croyait qu'avec un pape normand l'Italie entière tomberait sous le joug des Normands. Par quel moyen Odon devait obtenir la dignité papale, nous l'ignorons; mais plusieurs des officiers favoris de Guillaume s'étaient engagés à suivre le prélat. Ce projet fut déjoué par la diligence du roi, qui saisit les trésors destinés à l'entreprise, et ordonna à ses serviteurs de s'emparer de son frère. Ils hésitaient par respect pour le caractère épiscopal. Guillaume l'arrêta lui-même; et, lorsque Odon lui fit des remontrances, il répliqua : « Ce n'est pas l'évêque de Bayeux, mais le comte de Kent que je fais prisonnier. » Odon resta étroitement enfermé jusqu'à la mort du roi[2].

[1085.] Le Conquérant était parvenu à l'apogée de sa puissance, lorsqu'il s'éleva contre lui dans le Nord un nouvel et formidable antagoniste, Canute, fils de Suénon, qui était monté sur le trône de Danemarck. Comme le roi d'Angleterre, il était bâtard; mais la tache de sa naissance se perdait dans l'éclat de ses talents. Déterminé à réclamer la couronne d'Angleterre comme successeur de son homonyme Canute-le-Grand, il obtint d'Olave, roi de Norwége, une flotte de soixante vaisseaux, et la promesse d'une autre de six cents voiles de son beau-père Robert, comte de Flandres. Guillaume éprouva de vives alarmes : sentant qu'il ne pouvait compter sur l'affection de ses sujets, il rassembla des aventuriers de toutes les nations de l'Europe; les trésors qu'il avait amassés avec une impitoyable avarice furent employés à solder des auxiliaires, et les indigènes furent stupéfaits et effrayés de la multitude d'étrangers armés qu'il introduisit dans l'île[3]. Canute languit plus

1. Sim. 47. Malm. 62. *Chron. sax.* 184. Flor. 639. Alur. Bev. 135.

2. *Chron. sax.* 184. Flor. 641. Malm. 63. Orderic *apud* Duchesne, 573. La distinction entre l'évêque de Bayeux et le comte de Kent fut suggérée par Lanfranc. Knygthon, 2359.

3. *Chron. sax.* 186. Si le lecteur s'étonne que Guillaume ait pu engager à son service un si grand nombre d'étrangers, il se rappellera que les nations gothiques étaient encore attachées aux habitudes de leurs ancêtres. Tacite (*Germ.* XIII, XIV) nous apprend que les jeunes gens, dès qu'ils avaient reçu solennellement leurs armes, entraient au service de quelque chef célèbre; ou, si leur propre tribu était en paix, allaient acquérir de la gloire militaire chez quelque peuple étranger. Il en était de même au onzième siècle. Les jeunes gens destinés à la profession des armes se mettaient à la solde de l'un de leurs chefs ou allaient tenter fortune au

d'un an dans le port de Haithaby[1]. Ses vœux étaient continuellement déçus et ses ordres méconnus. La persistance des vents contraires, ou le manque de provisions, ou l'absence des principaux officiers empêchaient son départ. A la fin il éclata une sédition, et l'armement se dispersa. Quelques-uns ont attribué le non-succès de l'expédition à l'influence des présents que Guillaume avait distribués aux Danois, tandis que d'autres l'ont imputé à l'ambition perfide d'Olave, frère de Canute[2].

II. Quand le roi entreprit l'invasion de l'Angleterre, il avait à craindre pour la sûreté de ses propres États en son absence; et, par ce motif, il avait essayé d'amortir la jalousie du roi de France, en stipulant qu'en cas de succès il céderait la Normandie à son fils aîné Robert. En conséquence, le jeune prince fut investi du gouvernement nominal du duché sous la surveillance de sa mère Mathilde; et il lui fut permis en deux occasions de recevoir l'hommage des barons normands comme leur seigneur immédiat. Mais lorsqu'il eut grandi et qu'il réclama ce qu'il croyait être son droit, Guillaume répondit par un refus péremptoire[3].

[1087.] Le mécontentement de Robert, que ses amis avaient entretenu en secret, éclata par l'imprudence de ses frères Guillaume et Henri. Ces princes étaient orgueilleux de la faveur de leur père et jaloux des prétentions ambitieuses de Robert. La cour ayant passé quelques jours dans la petite ville de L'Aigle, ils se rendirent à la maison qu'on avait assignée pour résidence à leur frère, et du haut d'un balcon ils lui vidèrent une cruche d'eau sur la tête, comme il se promenait devant la porte. Albéric de Grantmesnil l'exhorta à venger cette insulte, et il monta précipitamment l'épée à la main; aussitôt l'alarme fut donnée, et Guillaume, accourant sur les lieux, réussit avec peine à séparer ses enfants. Mais Robert se retira secrètement le soir même, fit une tentative inutile pour surprendre le château de Rouen, et, trouvant des soutiens parmi les barons normands, déclara la guerre à son père[4]. Il fut toutefois bientôt chassé de la Normandie et forcé d'errer

dehors. Aussi on trouvait toujours des mercenaires. Comme tous les barons cherchaient à s'entourer de chevaliers et de leurs écuyers, les demandes en s'accroissant avaient accru leur nombre; et comme la durée de leurs services était souvent très-limitée, il y en avait en tout temps des milliers prêts à répondre à tout appel qui promettait richesse et gloire.

1. Maintenant Haddeby, sur la rive droite de la Schle, en face de Schleswig. Voyez Ethelwerd, 474.

2. *Chron. sax.* 187. Flor. 641. Malm. 60. Ælnoth, *Vita Can.* XIII. *Chron. Petro.* 51. Saxo. 217.

3. Orderic, 349.

4. Ibid. 351.

pendant cinq années dans les contrées voisines, sollicitant l'aide de ses amis, et dépensant pour ses plaisirs l'argent qu'ils lui avançaient. Sa mère Mathilde lui fit des présents nombreux et considérables; mais Guillaume, tout en admettant l'excuse de l'affection maternelle, punit sévèrement les messagers de la reine comme ayant manqué à leur devoir envers leur souverain. A la fin l'exilé fixa sa résidence au château de Gerberoi, qu'il avait reçu du roi de France, et pourvut à son entretien et à celui de ses compagnons par le pillage des environs. Guillaume mit le siége devant le château, et il arriva une fois au père et au fils de se battre en combat singulier sans se reconnaître. L'âge de Guillaume rendait la lutte trop inégale : Robert le blessa à la main et tua son cheval sous lui. Tokig, qui amenait un second cheval au roi, et plusieurs de ses compagnons, furent laissés morts sur le champ de bataille. Guillaume, désespérant du succès, leva le siége; mais son ressentiment fut apaisé peu à peu par les larmes et les prières de Mathilde, qui effectua entre eux une réconciliation apparente[1].

A mesure que le roi avançait en âge il devenait excessivement gros, et pour réduire son embonpoint il se soumit, de l'avis de ses médecins, à un long traitement. Philippe de France, faisant allusion à cette circonstance, dit dans une conversation avec ses courtisans que le roi d'Angleterre était *en couches* à Rouen. Quand cette fade plaisanterie, qui coûta la vie à des centaines d'hommes qui n'en entendirent jamais parler, fut rapportée à Guillaume, il s'abandonna à un accès de rage. Son esprit martial ne put supporter l'affront d'être comparé à une femme, et il jura qu'à ses *relevailles* il illuminerait toute la France[2]. Il ne fut pas plutôt en état de monter à cheval qu'il assembla ses troupes, entra sur le territoire français [10 août 1087], pilla tout sur ses pas, et s'empara par surprise de la ville de Mantes, qui, durant sa minorité, avait été séparée de ses États patrimoniaux. Sur les ordres du roi ou par la licence de la soldatesque, le feu fut aussitôt mis à la ville, et un grand nombre des habitants périrent dans l'incendie. Guillaume accourait pour contempler ce spectacle, lorsque son cheval, venant à marcher sur les cendres brûlantes, dans un violent effort pour s'en tirer, jeta le roi sur le pommeau de la selle, et la contusion produisit une rupture accompagnée de fièvre et d'inflammation.

1. Selon Florence (619); aussitôt que Robert reconnut son père, il mit pied à terre et l'aida à remonter à cheval. J'ai préféré la narration du *Chronicon Lambardi* (*ad. ann.* 1079), comme la plus ancienne autorité.

2. Il était d'usage que la femme que l'on relevait de couches portât à la main un cierge allumé.

Il fut ramené, dans un état dangereux, aux faubourgs de Rouen, où il languit l'espace de six semaines.

Il jouit pendant sa maladie du plein usage de ses facultés, et causa librement avec son entourage des divers événements de son règne. Peu de jours avant sa mort, il assembla autour de son lit les prélats et les barons, et, en leur présence, il légua à son fils Robert, qui était absent, la Normandie et ses dépendances. C'était, fit-il observer, l'héritage qu'il avait reçu de ses pères; et, par ce motif, il voulait qu'elle passât à son fils aîné. Quant à l'Angleterre, il n'y avait pas d'autre droit que celui qu'il avait acquis avec l'épée : il laissait donc la possession de ce royaume à la décision de Dieu, quoique ce fût son ardent désir qu'il tombât en partage à son second fils. En même temps il engagea Guillaume à se rendre en Angleterre, et lui donna une lettre de recommandation adressée à l'archevêque Lanfranc. Jusque-là, il n'avait pas fait mention de Henri, le troisième frère; et l'impatience du prince le poussa à demander à son père quelle part il lui laissait. « Cinq mille livres d'argent, » fut sa réponse. — « Mais quel usage puis-je faire de cet argent, dit le prince, si je n'ai pas de logis où demeurer? — Sois patient, repartit le roi, et tu hériteras de la fortune de tes deux frères[1]. » Guillaume se mit immédiatement en route pour l'Angleterre; Henri courut au trésor, et reçut son argent.

Après le départ des deux princes, on fit entendre au roi que, pour espérer en la miséricorde de Dieu, il devait lui-même être miséricordieux envers les hommes, et délivrer tous les nobles qu'il retenait prisonniers. Il essaya d'abord de justifier leur détention, soit en se fondant sur leurs trahisons, soit en alléguant la nécessité; puis il acquiesça à la requête, mais il excepta son frère Odon, dont la turbulence, dit-il, causerait la ruine de l'Angleterre et de la Normandie. Cependant les amis du prélat furent importuns, et, à force de sollicitations, ils finirent par arracher au monarque l'ordre de son élargissement immédiat.

Le 9 septembre, de grand matin, le roi entendit le son d'une cloche, et s'informa vivement de ce qu'elle signifiait. On lui apprit qu'elle sonnait l'heure de prime dans l'église de Sainte-Marie. « Alors, dit-il en étendant les bras, je recommande mon âme à ma dame mère de Dieu, afin que par ses saintes prières elle me réconcilie avec son fils mon Seigneur Jésus-Christ. » Et aussitôt il expira. D'après ce qui eut lieu à sa mort, le lecteur peut juger du désordre de la société à cette époque. Les chevaliers et les prélats

1. Ord. 655-660. Cette prophétie fut probablement inventée après l'avénement de Henri au trône.

coururent à leurs demeures respectives pour mettre en sûreté ce qu'ils possédaient; les citoyens de Rouen commencèrent à cacher leurs effets les plus précieux; les domestiques pillèrent le palais, et s'enfuirent avec leur butin, et le cadavre du roi resta trois heures gisant par terre dans une nudité presque complète. Enfin l'archevêque ordonna que le corps fût enterré à Caen, et Herbin, un chevalier voisin, par compassion, le transporta à ses frais dans cette ville.

Au jour marqué pour l'enterrement, le prince Henri, les prélats normands et la foule du clergé et du peuple s'assemblèrent dans l'église de Saint-Étienne, que le Conquérant avait fondée. La messe avait été dite, le corps était placé sur la bière, et l'évêque d'Évreux avait prononcé le panégyrique du défunt, lorsqu'une voix partie de la foule s'écria : « Celui que vous avez loué était un voleur. La terre même sur laquelle vous vous tenez est à moi. Il la prit de force à mon père, et je vous défends au nom de Dieu de l'y enterrer! » Cette voix était celle d'Asceline Fitz-Arthur, qui avait souvent, mais en vain, demandé réparation à l'équité de Guillaume. Après quelques débats, les prélats l'appelèrent à eux, lui payèrent soixante shillings pour le tombeau, et promirent qu'il recevrait la valeur entière de sa terre. Alors la cérémonie continua, et le corps du roi fut déposé dans un cercueil de pierre[1].

Le caractère de Guillaume a été tracé avec une apparente impartialité dans la Chronique saxonne, par un contemporain anglais. Afin que le lecteur prenne connaissance de l'opinion d'un homme qui était à même de se former un jugement exact, je transcrirai le passage, en conservant, autant que je pourrai le faire sans être inintelligible, le style même de l'original.

« Si quelqu'un désire de savoir quelle espèce d'homme c'était, ou quelle religion il avait, ou de combien de terres il était le seigneur, nous allons le décrire comme nous l'avons connu; car nous l'avons vu de nos yeux, et nous avons vécu quelque temps dans son intérieur. Le roi Guillaume était un homme très-sage et très-riche, plus respecté et plus fort qu'aucun de ses prédécesseurs. Il était doux envers les braves gens qui aimaient Dieu, et rigide au delà de toutes bornes envers ceux qui résistaient à sa volonté. Au lieu même où Dieu lui donna de vaincre l'Angleterre, il éleva un noble monastère et y mit des moines, et il le dota bien. Il était très-respecté. Il portait trois fois par an son heaume de roi, lorsqu'il était

1. Eadmer, p. 13. Order. 661, 662. En 1562, quand Coligny prit la ville de Caen, sa tombe fut pillée par les soldats, et quelques-uns de ses os furent apportés en Angleterre Voyez Baker, p. 31.

en Angleterre : à Pâques, il le portait à Winchester; à la Pentecôte, à Westminster, et au milieu de l'hiver à Gloucester. Et là étaient avec lui tous les hommes riches de toute l'Angleterre, archevêques et évêques diocésains, abbés et comtes, thanes et chevaliers. De plus, c'était un homme très-rigide et très-féroce; de sorte que personne n'osait rien faire contre sa volonté. Il avait dans les fers des comtes qui avaient agi contre sa volonté; il expulsa des évêques de leurs évêchés, des abbés de leurs abbayes, et mit des thanes en prison, et à la fin il n'épargna pas même son propre frère Odon. Il le mit en prison. Cependant, entre autres choses, nous ne devons pas oublier le bon *frith* [1] qu'il fit dans ce pays; si bien qu'un homme qui avait quelque bien pouvait voyager sans encombre dans tout le royaume, le sein rempli d'or, et qu'aucun homme n'osait en tuer un autre quoiqu'il en eût reçu tout le mal possible. Il commanda à l'Angleterre, et, par son adresse, il vint à bout de la connaître si parfaitement qu'il n'y avait pas un hide de terre dont il ne sût et à qui il était et quelle en était la valeur; et cela, il le fit coucher par écrit. Le pays de Galles était sous sa domination, et il y construisit des châteaux, et il gouvernait aussi l'île de Man. De plus, il subjugua l'Écosse par sa grande force : la Normandie était à lui par droit de naissance, et il commandait au comté appelé Mans (Maine); et, s'il eût vécu encore deux ans, il eût acquis l'Irlande par la renommée de sa puissance et sans aucun armement. Mais, franchement, de de son temps on avait beaucoup à souffrir, et la vie était bien dure. Il fit bâtir des châteaux et il opprima les pauvres gens. Il était si rigide ! Il prit à ses sujets bien des marcs d'or et bien des centaines de livres d'argent, et il les prit tantôt de droit et tantôt de vive force, et pour de très-légers besoins. Il était tombé dans l'avarice, et la gourmandise était aussi sa passion. » « Il louait ses terres à relief aussi cher qu'il pouvait; puis survenait quelque autre qui en offrait plus que le premier n'avait donné, et le roi louait à celui qui offrait le plus; puis survenait un troisième qui offrait encore davantage, et le roi louait à l'homme qui offrait le plus, et il ne s'inquiétait pas des moyens coupables que ses baillis employaient pour avoir l'argent des pauvres gens, ni de toutes les choses illégales qu'ils faisaient. Car plus ces hommes parlaient de légalité, plus ils agissaient contre la loi. » « Il établit aussi beaucoup de deer-friths [2], et à cet égard il ordonna par des lois

1. Le *frith* est la paix ou protection du roi, dont il a été fréquemment question, et dont la violation assujettissait le délinquant à une forte amende.

2. Les deer-friths étaient des forêts dans lesquelles les bêtes fauves (*deer*) étaient sous la protection ou *frith* du roi.

que quiconque tuerait un cerf ou une biche, on lui ôterait la vue. La défense qu'il avait faite de tuer les cerfs, il la fit aussi pour les sangliers. Il aimait tant la grosse bête qu'on eût dit qu'il en était le père. Il décréta aussi au sujet des lièvres pour qu'on les laissât courir en liberté. Les riches gémissaient et les pauvres murmuraient; mais il était si fort qu'il ne s'inquiétait pas de leur haine à tous. Car ils devaient suivre la volonté du roi s'ils tenaient à leur vie ou s'ils voulaient avoir des terres, des biens ou sa faveur. Hélas! faut-il qu'un homme soit si fantasque et si bouffi d'orgueil, et qu'il se croie au-dessus de tous les autres hommes! Puisse Dieu tout-puissant avoir pitié de son âme et lui accorder le pardon de ses péchés [1]! »

A ce récit, on peut ajouter quelques particularités glanées dans d'autres historiens. Le roi était de taille ordinaire, mais inclinait à l'embonpoint; ses traits avaient un air de férocité qui, lorsqu'il était agité par la colère, frappait de terreur tous les assistants. Ce qu'on raconte de sa force à une époque de sa vie passe presque toute croyance. On dit qu'étant à cheval il pouvait tirer un arc que personne ne pouvait tendre, même à pied. La chasse à courre était son amusement favori. Le lecteur a vu la censure portée contre lui pour ses deer-friths et ses lois de chasse, et il ne la trouvera point injuste s'il écoute le trait suivant. Quoique le roi possédât soixante-huit forêts, outre des parcs et des chasses en différentes parties de l'Angleterre, cela ne lui suffisait point, et, pour la convenance de sa cour dans l'occasion, il mit en forêt une étendue de terres situées entre l'Avon et la baie de Southampton. On expulsa les habitants, on brûla les chaumières et les églises; plus de trente milles carrés de terre labourable furent enlevés à la culture, et tout le canton fut converti en un désert pour fournir aux bêtes fauves un terrain suffisant et un ample espace au royal passe-temps. Le souvenir de cet acte de despotisme s'est perpétué dans le nom de New-Forest (forêt nouvelle), qu'elle conserve encore aujourd'hui après un laps de sept cent cinquante ans [2].

L'éducation de Guillaume avait laissé dans son esprit des impressions religieuses qui ne s'effacèrent jamais. A la vérité, quand son pouvoir et son intérêt étaient en jeu, il n'écoutait que son ambition ou son avarice; mais dans les autres occasions il déployait un vif sentiment de piété et un profond respect pour les

1. *Chron. sax.* 189-191.

2. La forêt d'Ytène existait avant le Conquérant, qui y ajouta, antérieurement à la rédaction du Domesday, 140 hides, ou environ 17,000 acres, suivant l'évaluation du rév. M. Bingley. Voyez l'*Introduction* d'Ellis *au Domesday*, XXXIV.

institutions religieuses. Il entendait chaque jour la messe de son chapelain particulier, et assistait régulièrement au culte public. Dans la compagnie des hommes renommés pour la sainteté de leur vie, il mettait de côté ces manières hautaines par lesquelles il avait coutume d'imposer aux plus puissants de ses barons. Il concourut volontairement à la déposition de son oncle, Malger, archevêque de Rouen, qui déshonorait cette dignité par une conduite immorale[1]; et il montra qu'il savait apprécier et récompenser la vertu, en s'efforçant de placer dans la même église le moine Guitmond, dont il avait reçu jadis une si sévère réprimande[2]. A la mort d'un prélat, il nommait des officiers pour protéger la propriété de l'archevêché ou abbaye qui vaquait, et lui désignait un successeur de l'avis des principaux membres du clergé[3]. Lanfranc, dans ses luttes fréquentes contre la rapacité des Normands, fut constamment appuyé par le roi, qui le chargea avec certains autres commissaires de forcer les shériffs des divers comtés de rendre à l'Église tout ce qui lui avait été pris injustement depuis l'invasion[4].

Il y eut, pourtant, trois points, suivant Eadmer, dans lesquels ce roi usurpa injustement les droits de l'Église. 1° Sous son règne, le monde chrétien fut affligé et scandalisé par la rupture qui eut lieu entre Grégoire VII et l'empereur Henri IV, qui, en opposition à son adversaire, créa un anti-pape, Guibert, évêque de Ravenne. Les contestations de ces prélats et les prétentions temporelles de Grégoire fournirent à Guillaume un prétexte pour introduire un nouveau règlement. Il défendit que l'autorité d'aucun pontife fût reconnue dans ses États sans son approbation préalable, et il ordonna que toutes les lettres venant de la cour de Rome fussent, à leur arrivée, soumises à l'inspection royale. 2° Quoiqu'il secondât avec zèle les efforts de l'archevêque Lanfranc pour réformer les mœurs du clergé et des laïques, il était si jaloux de tout empiétement sur son autorité qu'il ne permit pas que les décisions des synodes nationaux ou provinciaux fussent mises à exécution sans privilége du roi[5]. 3° Après la séparation des cours ecclé-

1. *Chron. sax.* 189. Eadmer, 13. Gul. Pict. 98.

2. Orderic, 269.

3. Id. 233.

4. Voyez la commission originale dans Brady, II. app. p. 3-6.

5. Ainsi, dans le synode de Londres, les évêques demandent la permission du roi pour transférer les siéges épiscopaux d'une ville à une autre. Cependant il est dit dans la charte originale que la translation du siége de Dorchester à Lincoln eut lieu d'après l'avis et par l'autorité du pape Alexandre, de ses légats, de l'archevêque Lanfranc et des autres prélats. *Monast. angl.* III. 258.

siastiques de celles de la centaine, il rendit des lois qui étaient nécessaires pour soutenir la juridiction des premières; mais en même temps il leur défendit de poursuivre et d'excommunier aucun individu tenant en chef de la couronne, jusqu'à ce qu'il eût vérifié lui-même la nature du délit [1].

Guillaume et le pape Alexandre II entretenaient un commerce amical de lettres et de présents. Alexandre eut pour successeur le célèbre Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII. Le roi félicita le nouveau pontife sur son avénement à la papauté, et en retour Grégoire le loua de son attachement au saint-siége, de son zèle à forcer les prêtres au célibat [2] et de la piété dont il avait fait preuve en ne mettant point en vente, comme d'autres rois, les abbayes et évêchés vacants [3]. Le denier de saint Pierre avait été payé annuellement sous le pontificat d'Alexandre; mais, après sa mort, ce payement, pour une raison inconnue, avait été suspendu quelques années [4]. Grégoire, qui le considérait comme une prestation féodale, avait chargé son légat Hubert de réclamer non-seulement l'argent, mais, comme conséquence du payement, l'accomplissement de l'hommage. Une telle réclamation devait irriter grandement un prince du caractère impérieux de Guillaume. Mais sa réponse, quoique ferme, fut respectueuse. Il reconnut l'omission du payement et promit de la réparer; mais à la demande d'hommage il répondit par un refus formel. Il ne l'avait jamais promis lui-même; ses prédécesseurs ne l'avaient jamais rendu, et il ne connaissait aucun autre fondement à cette prétention [5]. Quoique Grégoire fût désappointé, cependant, assiégé comme il l'était d'ennemis, il eut la prudence de dissimuler ses sentiments, et jusqu'à sa mort, en 1085, il continua de correspondre avec le roi, qui le reconnut pour le légitime successeur de saint Pierre, et refusa d'admettre un légat de l'anti-pape Guibert [6].

Sous le règne de Guillaume, le peuple anglais fut exposé à des calamités de tout genre. Ce règne commença par des années de carnage et de dévastation; son cours fut signalé par un système régulier de confiscation et d'oppression, et cette série de maux se

1. Eadmer, 6.

2. Dans le synode de Winchester (1076) il avait été décrété que ceux des prêtres du pays qui étaient mariés garderaient leurs femmes, mais qu'à l'avenir on n'ordonnerait personne qui ne fît vœu de célibat. Wilk. con. I.

3. *Ep. Greg. VII*, I, *ep.* 70, 71; IX, 5.

4. Baron. *ad. ann.* 1068, n° 1; *ad ann.* 1079, n° 25. Selden, *Spicil. ad Ead.* 164. Le denier de saint-Pierre n'était pas particulier à l'Angleterre. Il avait été établi dans la Gaule par Charlemagne. *Greg. VII, ep.* IX. I.

5. Ibid.

6. Baron *ad. ann.* 1080, n. 23. *Greg. VII, ep.* VII. 23. 25. *Neo. Rym.* I, 3

termina par la famine et la peste. En 1086, un été plus humide et plus orageux qu'on en eût vu de mémoire d'homme occasionna un manque total de récolte, et l'hiver amena une maladie des plus malignes qui attaqua une moitié des habitants et les emporta par milliers. Même de ceux qui échappèrent à la contagion ou qui guérirent de la maladie, un grand nombre périt ensuite de besoin ou par une nourriture malsaine. « Hélas! » s'écrie un témoin oculaire, « quelle malheureuse, quelle déplorable époque c'était! Les misérables victimes avaient presque péri de la fièvre ; puis survint l'âpre faim, qui acheva de les détruire. Qui a le cœur assez dur pour ne pas pleurer sur de telles calamités [1] ? »

CHAPITRE NEUVIÈME

GUILLAUME II.

PRINCES CONTEMPORAINS

Emp. d'Allem.	*Rois d'Écosse.*	*Roi de France.*	*Roi d'Espagne.*
Henri IV.	Malcolm III, mort en . . 1093.	Philippe Ier.	Alphonse VI.
	Donald Bane, dép. . . . 1094.		
	Duncan, mort en. . . . . 1094.		
	Donald Banc. . . . . 1097.		
	Edgar.		

PAPES.

Urbain II, mort en 1099.
Pascal II.

Guillaume succède à son père. — Ses guerres avec son frère Robert. — Il s'empare de la Normandie pendant que Robert va en Terre-Sainte. — Il envahit l'Écosse — et le pays de Galles. — Sa rapacité. — Il persécute l'archevêque Anselme. — Il est tué dans la New-Forest. — Son caractère.

Le Conquérant avait laissé trois fils de Mathilde. L'aîné, Robert, résidait, exilé volontaire, à Abbeville, et vivait, lui et ses adhérents, aux dépens de son pays natal, sur lequel il faisait des incursions fréquentes [2]. [1087.] A la mort de son père, il se rendit en toute hâte à Rouen, et fut reconnu sans opposition duc de Normandie. Ce prince était ouvert, généreux et brave; mais en même temps étourdi, inconstant et voluptueux. Sa crédulité le rendait dupe des fourbes et des intrigants, et sa prodigalité le réduisait souvent à un état de pauvreté et de dépendance. Si son

1. *Chron. sax.* 188.

2. Robert était gros et au-dessous de la taille ordinaire; ce qui faisait que son père l'appelait Gambarou et Courthose : c'est-à-dire, littéralement, jambes rondes et courtes chausses; surnoms qu'il conserva tant qu'il vécut.

courage le poussait quelquefois à l'action, ses efforts n'étaient que momentanés, et bientôt il retombait dans ses habitudes d'aisance et de laisser-aller. Satisfait d'avoir acquis la couronne ducale, il laissa échapper la précieuse occasion de placer sur sa tête la couronne d'Angleterre. Peu d'années après, il perdit le duché de Normandie par son indolence et sa mauvaise conduite, et enfin il termina sa vie dans un cachot, prisonnier de son plus jeune frère.

Guillaume surnommé Rufus, ou le Roux, était le second des fils, et il avait hérité non-seulement de l'ambition, mais de la promptitude d'action et de la politique de son père. C'était le favori du Conquérant; il l'avait accompagné dans tous ses voyages et avait combattu à son côté dans toutes ses batailles. Du lit du monarque mourant, il courut en Angleterre, accompagné de Bloet, messager confidentiel et porteur d'une lettre de recommandation pour Lanfranc, qui, bien qu'il eût été précepteur de Guillaume, qu'il lui eût conféré l'ordre de chevalerie[1] et qu'il appuyât en secret ses prétentions, refusa de se déclarer en sa faveur jusqu'à ce que ce prince eût promis sous serment (plusieurs de ses amis jurèrent avec lui) qu'il gouvernerait conformément aux lois et à la justice, et qu'il demanderait et suivrait l'avis du primat[2].

Un conseil des prélats et des barons fut alors convoqué pour procéder à l'élection d'un souverain. Quoique les principes de la succession héréditaire fussent encore mal établis, cependant l'histoire anglaise ne fournissait pas de précédent que le cadet eût été préféré à l'aîné. Mais beaucoup des amis de Robert étaient en Normandie; d'autres furent intimidés par la présence de Guillaume ou gagnés par ses promesses, et Lanfranc employa toute l'influence de l'Église en sa faveur. [26 sept. 1088.] Dans la troisième semaine après la mort de son père, il fut élu roi, et couronné immédiatement avec les solennités d'usage[3].

Le troisième et dernier fils se nommait Henri. Les cinq mille livres qu'il avait eues pour sa part ne suffisaient point à son ambition; mais la nécessité le força de s'en contenter pour le moment, et il épia en silence le cours des événements, déterminé à

1. Cette cérémonie est décrite ainsi : « Eum lorica induit, et galeam capiti ejus imposuit eique militiæ cingulum in nomine Domini cinxit. » Orderic, 665.

2. Eadl. 13. Les prétentions de Guillaume reposaient uniquement sur un vœu exprimé en sa faveur par son père, qui, bien qu'il ne pût empêcher son fils aîné de lui succéder en Normandie, parce que c'était le patrimoine de la famille, pouvait, soutenait-on, disposer de la couronne d'Angleterre comme il lui plaisait, parce qu'il ne l'avait pas héritée de son père, mais acquise.

3. *Chron. sax.* 192.

saisir la première occasion d'agrandissement que la fortune ou les fautes de ses frères pourraient jeter sur ses pas.

Il a déjà été dit que le Conquérant, à son lit de mort, avait consenti à la délivrance de ses prisonniers. Ceux qui étaient Normands recouvrèrent leurs anciens domaines et honneurs, tant en Angleterre que sur le continent. Ulf, fils de Harold, et Duncan, fils du roi des Écossais, se rendirent à Rouen, reçurent de Robert l'ordre de chevalerie, et furent renvoyés avec de riches présents [1]; le comte Morcar et Wulfnoth, frère de Harold, suivirent Guillaume en Angleterre, dans le vain espoir d'obtenir des établissements convenables dans leur propre pays. Mais la politique circonspecte du nouveau monarque leur avait préparé une réception différente. Ils furent arrêtés à Winchester et enfermés dans le château.

Odon de Bayeux avait toujours haï Lanfranc comme son ennemi personnel, et Guillaume devint alors l'objet de son aversion, parce que ce jeune prince écoutait les conseils de Lanfranc. Par ses intrigues, il forma bientôt un parti en faveur de Robert. Il ne fallait pas grande éloquence pour persuader à ceux qui avaient des possessions et en Angleterre et en Normandie, qu'il était de leur intérêt de tenir leurs terres d'un seul et même souverain; et s'il y avait à choisir entre les deux frères, il n'était pas douteux que l'humeur facile et généreuse de Robert méritait la préférence sur le caractère soupçonneux et sur les manières arrogantes de Guillaume. Suivant la coutume, le roi tint sa cour aux fêtes de Pâques. Les barons mécontents profitèrent de l'occasion pour mûrir leurs plans, et partirent pour lever l'étendard de la rébellion dans leurs districts respectifs : Odon, dans le Kent; Guillaume, évêque de Durham, dans le Northumberland; Geoffroi de Coutances, dans le Somerset; Roger Montgomery, dans le Shropshire; Hugues Bigot, dans le Norfolk, et Hugues de Grentmesnil, dans le comté de Leicester. Le duc de Normandie était déjà instruit de leur intention; mais au lieu d'attendre son arrivée ou d'unir leurs forces contre leur ennemi, ils se contentèrent de fortifier leurs châteaux et de ravager les terres du roi dans le voisinage [2].

Dans cette occurrence, Guillaume dut la conservation de sa couronne aux Anglais indigènes, que la soif de venger les maux que leur patrie avait reçus des chefs normands amena en foule sous l'étendard royal. Le comte-évêque, présumant que la pre-

1. Sim. 214. Hoved. 264. Alur. Bev. 136. Guillaume avait excepté Roger Fitz-Osbern de cet acte de clémence. Il resta en prison jusqu'à sa mort. Orderic *apud* Maseres, 322.

2. *Chron. sax.* 193, 194. Orderic, 665, 666. Sim. 214. Paris, 12

mière tentative de son neveu serait dirigée contre le château de Rochester, avait confié cette forteresse aux soins d'Eustache, comte de Boulogne, avec une garnison de cinq cents chevaliers; et, se retirant à Pevensey, il attendait avec impatience l'arrivée promise de Robert. Le roi l'y suivit, en fit le blocus, et, après un siége de de sept semaines, le força de se rendre. La vie et la liberté lui furent accordées à condition qu'il jurerait de livrer le château de Rochester et de quitter pour toujours l'Angleterre. Odon fut conduit à la forteresse avec une faible escorte; mais Eustache distingua aisément que ses regards contredisaient ses paroles, et, l'accusant d'être traître à la cause, il fit prisonniers l'évêque et ses gardes. Le succès de cet artifice enflamma Guillaume d'indignation : il expédia des messagers pour hâter des renforts [1], et la place fut vigoureusement attaquée et non moins obstinément défendue, jusqu'à ce que les ravages d'une maladie pestilentielle contraignissent le comte de Boulogne à proposer une capitulation. Ce fut avec difficulté que les Normands qui étaient au service du roi le décidèrent à épargner la vie de la garnison; mais la requête d'Odon, qu'à son départ les assiégeants s'abstinssent de toute démonstration de triomphe, fut rejetée avec mépris. A l'instant où il parut, les trompettes reçurent l'ordre de sonner; et, lorsqu'il passa dans les rangs, les Anglais firent retentir à ses oreilles les mots de « corde » et de « potence. » Il s'enfuit en murmurant des menaces de vengeance; et, s'étant embarqué à bord du premier bâtiment qu'il put se procurer, il se dirigea vers la Normandie [2].

Les espérances des insurgés se dissipaient. L'indolence caractéristique de Robert lui avait fait différer son voyage en Angleterre jusqu'à ce que l'occasion favorable fût passée, et les secours exigus qu'il avait envoyés à ses partisans avaient été interceptés par les marins anglais. Montgomery avait fait sa paix avec le roi; la ville de Durham s'étaient rendue à une armée de royalistes, et les rebelles des environs de Worcester avaient été défaits, avec une perte de cinq cents hommes, par les tenanciers de Wulstan, évêque de cette ville. Les principaux insurgés, réduits au désespoir,

1. Tous les hommes libres des villes et manoirs étaient tenus de se présenter sous peine d'être déclarés « nithings (lâches). » *Chron. sax.* 195. « Nithing ou nithesemblables où le roi, sous la même peine, convoque toutes les personnes en état de porter les armes. C'est ce qu'on appelait en Normandie l'arrière-ban. Outre les expéditions ordinaires, dans lesquelles le prince pouvait réclamer seulement les services de ses propres tenanciers, il pouvait aussi publier l'arrière-ban, — auquel trestous, grans et petits, pour tant que ils soient convenables pour armes porter, sont tenus, sans excusation nulle, à fair lui aid et profit à tout leur poair. » Dufresne, III, 832.

2. *Chron. sax.* 195. Orderic, 667-669. Sim. 215. Alur. Bev. 137.

s'enfuirent en Normandie; leurs biens furent divisés entre les fidèles amis du roi [1].

En décrivant la suite du règne de Guillaume, j'abandonnerai l'ordre chronologique des événements et je les réunirai dans des paragraphes particuliers, arrangement qui soulagera l'attention du lecteur en même temps qu'elle abrégera le travail de l'écrivain.

I. La Normandie, à cette époque, présentait une vaste scène d'anarchie et de violence. Robert tenait d'une main faible les rênes du gouvernement, et sa douceur et son indécision l'exposaient au mépris de ses turbulents barons. Le Conquérant les avait forcés de recevoir ses troupes dans leurs châteaux; mais, à sa mort, ils expulsèrent les garnisons royales, levèrent des soldats et se firent la guerre les uns aux autres. Le nouveau duc ne voulut pas ou n'osa pas intervenir. Il dépensait son revenu à ses plaisirs, et, par d'imprévoyantes concessions, il diminuait le domaine ducal. Sa pauvreté le contraignit de solliciter l'assistance de Henri, à qui il vendit pour 3,000 livres le Cotentin, presque le tiers du duché, et sa jalousie le poussa à ordonner l'arrestation et l'emprisonnement de ce même prince dès qu'il revint d'Angleterre, où il était allé réclamer le douaire de sa mère Mathilde. Pour Guillaume, qui songeait à se venger de Robert et qui ne refusait jamais d'employer la subornation et la fraude, cet état de choses en désordre offrait une perspective attrayante, et, au moyen d'une judicieuse distribution de présents, il entra, par la perfidie de ses partisans normands, en possession de Saint-Valery, d'Albemarle et de presque toutes les forteresses de la rive gauche de la Seine. Alarmé d'une défection si dangereuse, le duc sollicita l'intervention du roi de France, qui fit marcher une forte armée sur les confins de la Normandie, mais qui, ayant reçu une somme considérable de l'Angleterre, retourna dans ses États [2].

[1090.] A la même époque, Robert fut sur le point de perdre Rouen, la capitale de la Normandie. Conan, le plus riche et le plus puissant des citoyens, s'était engagé à la livrer à Guillaume; et le duc, pour déjouer ce projet, sollicita l'aide de Henri, qu'il avait relâché depuis peu, et celle de plusieurs de ses barons. Le 3 novembre, à la même heure, on vit au midi de la ville Gilbert de L'Aigle, amenant un corps de troupes au secours de Robert, tandis que Réginald de Warenne paraissait au nord avec trois cents chevaliers au service du roi d'Angleterre. Les partisans de Conan se divisèrent aussitôt pour recevoir leurs amis et repousser leurs en-

1. *Chron. sax.* 195. Sim. 215. Malm. 67, 68.
2. Alur. Bev. 138.

nemis; Robert et Henri (qui étaient réconciliés) descendirent du château avec leurs soldats, et les rues de la ville furent remplies de confusion et de carnage. L'issue devint si douteuse que le duc, à la requête de ses amis, se retira en lieu de sûreté; mais à la fin les Anglais furent expulsés, et Conan fut conduit captif dans la forteresse. Robert le condamna à une prison perpétuelle; mais Henri, qui connaissait bien la douceur de son frère, demanda et obtint la garde du prisonnier. Il le conduisit immédiatement sur la plus haute tour, lui fit contempler la beauté du paysage environnant, puis, le saisissant par la ceinture, il le précipita par-dessus les créneaux. Le malheureux Conan fut fracassé. Le prince, se tournant vers les assistants, fit observer froidement que la trahison ne devait jamais rester impunie [1].

Au mois de janvier suivant, Guillaume traversa la mer avec une armée nombreuse. Les Normands, qui tiraient avantage des calamités de leur pays, saluèrent avec joie son arrivée; mais les barons, qui tenaient des terres sous les deux frères, travaillèrent à effectuer une réconciliation; et un traité de paix fut négocié sous la médiation du monarque français. La politique de Guillaume triompha encore de la crédulité de Robert. Il retint en sa possession les forteresses qu'il avait acquises en Normandie; mais il promit d'indemniser son frère par un équivalent en Angleterre, et de rétablir dans leurs biens ceux des amis de celui-ci qui en avaient été dépouillés par suite de la dernière insurrection. Dans un article additionnel, il fut stipulé qu'au décès de l'un de ces deux princes le survivant hériterait de ses États [2].

Les plus lésés par ce traité furent l'etheling Edgar et le prince Henri. Edgar avait été l'ami intime de Robert; mais, à la demande de Guillaume, il fut privé de ses biens en Normandie, et forcé de chercher un asile auprès de son beau-frère, le roi d'Écosse. Les talents et les prétentions de Henri étaient depuis long-temps un sujet d'alarme pour le roi et pour le duc. Ils unirent leurs forces, prirent possession de ses châteaux, et l'assiégèrent sur le mont Saint-Michel, rocher élevé, que la marée montante isolait de la terre deux fois par jour. La place était regardée comme imprenable; mais le manque d'eau força la garnison de l'évacuer au bout de quinze jours, et Henri obtint avec peine la permission de se retirer en Bretagne. Il erra deux ans dans le Vexin, souffrant les privations de la pauvreté, et accompagné seulement d'un chevalier, d'un chapelain et de trois écuyers. A la fin, il accepta des habitants de

1. Comparez Malmsbury (p. 88) avec Orderic (p. 690).
2. *Chron sax.* 196, 197. Alur. Bev. 138.

Domfront le gouvernement de leur ville, et recouvra peu à peu la plus grande partie de ses anciennes possessions [1].

Le siége du mont Saint-Michel fut signalé par une circonstance que nos historiens ont célébrée comme une preuve de la magnanimité de Guillaume. Étant seul à cheval, il aperçut à distance un petit nombre de cavaliers appartenant à l'ennemi, qu'il chargea avec son intrépidité ordinaire. Dans le choc il fut jeté à terre; et son cheval, qui avait été blessé, le traîna quelques pas, le pied dans l'étrier. Son adversaire avait déjà levé l'épée pour ôter la vie au monarque renversé, lorsque Guillaume s'écria : « Arrête, l'ami, je suis le roi d'Angleterre. » Frappés de respect à sa voix, ses ennemis le relevèrent : ils lui offrirent un nouveau cheval, et le roi, sautant en selle, demanda quel était son vainqueur. Celui-ci s'excusa sur son ignorance. « Ne faites pas d'excuse, » repartit Guillaume; » vous êtes un brave et digne chevalier. Dorénavant vous combattrez sous ma bannière [2]. »

Sous quels prétextes le roi éluda l'exécution de son traité avec Robert, on l'ignore. Ce fut en vain que le duc l'accompagna en Angleterre pour recevoir l'indemnité promise, en vain qu'il renouvela sa demande par des messagers successifs. A la fin il expédia deux hérauts qui, ayant obtenu une audience, renoncèrent, au nom de leur maître, à l'amitié de Guillaume, et le déclarèrent chevalier faux et parjure. Pour défendre son honneur, le roi les suivit en Normandie, et plaida sa cause devant les vingt-quatre barons qui, lors de la signature du traité, avaient juré, douze d'un côté et douze de l'autre, d'en maintenir l'exécution. Ils décidèrent en faveur de Robert; et de leur décision Guillaume appela à son épée. Le succès couronna ses premiers efforts; mais la fortune changea à l'arrivée du roi de France au secours de son vassal, et bientôt Argensey et Hulme se rendirent avec quinze cents chevaliers, leurs écuyers et soldats. Guillaume eut encore recours à son expédient habituel, la corruption; et la manière dont il leva la somme mérite le nom d'adroite. Il demanda des renforts en Angleterre, et on rassembla vingt mille hommes; mais lorsqu'ils furent en rangs et prêts à s'embarquer, chaque soldat reçut l'ordre de payer dix shillings pour l'usage du roi, et de retourner dans ses foyers [3]. Avec l'argent acquis de la sorte, Guillaume acheta la retraite du roi de France,

1. Orderic, 696, 698.

2. Malm. 68.

3. Cette somme était ce que chacun avait reçu de son seigneur, ou était censé emporter pour son entretien pendant la campagne. «Pecuniam, quæ ipsis ad victum data fuerat, unicuique decem solidos, abstulit.» Alur. Bev. 141.

et, méprisant les efforts isolés de son frère, il revint, après une campagne sans gloire, dans ses États d'Angleterre [1].

Mais ce que le roi s'efforçait depuis si long-temps d'obtenir par la force, lui fut enfin livré volontairement par l'esprit chevaleresque de Robert. C'était l'époque des croisades. Urbain II, qui occupait la chaire papale, avait reçu les lettres les plus pressantes du patriarche de Jérusalem et de l'empereur de Constantinople. Le premier peignait avec de vives couleurs les souffrances des chrétiens d'Orient sous le joug de leurs maîtres musulmans; le dernier cherchait à alarmer les nations d'Occident, en décrivant le danger auquel l'approche des Sarrasins exposait la ville impériale elle-même. Leurs représentations réussirent, et le pontife se détermina à opposer l'enthousiasme des chrétiens à l'enthousiasme des infidèles. L'esprit d'aventure, qui avait distingué les tribus du Nord, vivait encore dans le sein de leurs descendants; et il jugea avec raison que cet esprit serait invincible, s'il était sanctifié et dirigé par l'impulsion de la religion. Lorsqu'au concile de Clermont il conseilla une expédition pour recouvrer la Terre-Sainte, la proposition fut reçue avec le cri unanime que c'était la volonté de Dieu. Ceux qui avaient entendu la voix animée du pontife, à leur retour chez eux, répandirent la même ferveur parmi leurs compatriotes; et de tous les coins de l'Europe des milliers d'hommes s'empressèrent d'aller verser leur sang pour la cause de la croix, et pour arracher à la profanation le sépulcre du Christ. [1096.] L'esprit aventureux de Robert brûlait de prendre part à cette entreprise; mais, pour paraître au milieu des princes confédérés avec la splendeur due à sa naissance et à son rang, il fallait une dépense que lui interdisait sa pauvreté. Faute d'autre ressource, il eut recours à la cupidité de son frère; et, en échange d'une somme de dix mille marcs, il lui offrit le gouvernement de ses États pendant les cinq années suivantes. La proposition fut acceptée à l'instant. Guillaume convoqua une grande assemblée, et, alléguant sa pauvreté, fit un appel à la générosité de ses fidèles barons; ceux-ci, de retour chez eux, requirent, de la même manière, l'assistance de leurs tenanciers; et la totalité de cette somme, extorquée en réalité aux plus basses classes de l'État, fut versée dans l'échiquier et transportée en Normandie. Robert partit le cœur joyeux, en quête des dangers et de la gloire : Guillaume fit voile pour le continent, et demanda la possession immédiate de la Normandie et du Maine [2].

1. *Chron. sax.* 198, 200, 201.
2. Ibid., 204. Order. 713. 764. Alur. Bev. 142. Malm. 70.

Les Normands le reçurent sans opposition : les Manceaux repousserent unanimement son autorité, et se déclarèrent en faveur de Hélie de La Flèche. Hélie était neveu d'Herbert, le dernier comte, par la plus jeune de ses trois sœurs. L'aînée avait épousé Azon, marquis de Ligurie; et la seconde avait été fiancée à Robert, fils du Conquérant. Quoiqu'elle fût morte avant que le mariage n'eût pu être célébré, Robert réclama la succession, conquit le Maine avec l'aide de son père, et rendit hommage pour le comté à Foulques d'Anjou, le seigneur suzerain. Les Manceaux se révoltèrent : le fils de la sœur aînée vendit ses droits à Hélie pour dix mille shillings; et le jeune aventurier, par sa bravoure et avec l'appui des habitants, se mit en possession du comté. Quoiqu'il eût pris la croix, les prétentions et les menaces de Guillaume le retinrent dans ses foyers; mais un jour, étant imprudemment entré dans un bois avec sept chevaliers pour toute escorte, il fut fait prisonnier par Robert Talavace, et immédiatement le roi, à la tête de cinquante mille cavaliers, envahit son territoire. Foulques était déjà arrivé pour protéger son vassal; à quelques escarmouches succéda une négociation, et Hélie obtint sa liberté par la cession du Mans. Ainsi dépossédé de ses États, il offrit ses services à Guillaume; mais à l'instigation de Robert, comte de Mellent, ils furent refusés avec indignation. « Si vous ne voulez pas de moi pour ami, » s'écria Hélie, « vous apprendrez à me craindre comme ennemi. » « Va, » répliqua le roi, « et fais de ton mieux [1]. »

L'été suivant, Guillaume chassait à New-Forest, dans le Hampshire, quand un messager vint l'informer que Hélie avait défait les Normands et surpris la ville du Mans, que les habitants l'avaient de nouveau reconnu pour leur comte, et que la garnison, enfermée dans le château, serait bientôt réduite à la dernière extrémité. Dans son impatience, le roi eut peine à attendre la fin du récit, et criant à sa suite : « Qui m'aime me suive, » il se rendit précipitamment au bord de la mer, et s'embarqua sur le premier bâtiment qu'il trouva. Le maître du navire lui représenta que le temps était à l'orage, et le passage dangereux. « Tiens-toi tranquille, » dit Guillaume, « les rois ne se noient jamais. » Il aborda le lendemain à Barfleur, assembla ses troupes, et avança avec une telle rapidité que Hélie eut à peine le temps de chercher son salut dans la fuite. Le roi ravagea les terres de ses ennemis, et revint en Angleterre [2].

1. Orderic, 769, 771-773.
2. Id. 774. *Chron. sax.* 207. Malm. 70. Cet écrivain nous dit que Hélie fut

II. Le blâme des hostilités entre l'Angleterre et l'Écosse doit retomber sur le roi des Écossais, qui perdit la vie dans la lutte. [1091.] Guillaume était en Normandie, poursuivant ses desseins contre Robert, lorsque soudain Malcolm passa la frontière, et gratifia la rapacité des siens de la dépouille des comtés du nord. Après la réconciliation des deux frères, le roi entreprit de venger cette insulte. En traversant Durham, il rétablit l'évêque de ce siége. Sa flotte fut dispersée par une tempête; mais sa cavalerie franchit le Lothian, et pénétra jusqu'à la grande rivière que les Écossais appellent « l'Eau [1] » (25 sept.). Les armées ennemies étaient rangées sur les rives opposées, et les deux rois s'étaient mutuellement défiés, lorsqu'une paix fut conclue par l'entremise de Robert de Normandie d'un côté, et de l'etheling Edgar de l'autre. Malcolm consentit à faire hommage au monarque anglais, et à lui rendre les services qu'il avait rendus à son père; et Guillaume s'engagea à concéder au roi d'Écosse les douze manoirs et la pension annuelle de douze marcs d'or dont il avait joui sous le Conquérant [2]. L'intérêt de l'etheling ne fut point oublié non plus dans la négociation. Il lui fut permis de revenir en Angleterre, et il obtint une place distinguée à la cour de Guillaume.

Deux cents ans s'étaient écoulés depuis que Carlisle avait été mise en ruines par les hommes du Nord. Quand le Conquérant revint de son expédition en Écosse, il trouva un de ses barons en possession de cette ville; et comme il en admirait la situation, il ordonna de la fortifier. Guillaume adopta la politique de son père. Il visita les lieux, expulsa Dolphin, le seigneur du district, peupla la ville d'une colonie d'Anglais tirés des comtés du midi, et bâtit un château pour les protéger [3]. Il est possible que, comme le Cumberland était anciennement au pouvoir de l'héritier de la couronne d'Écosse, Malcolm ait considéré l'établissement d'une colonie anglaise

repris, et qu'apostrophé par le roi en ces termes : « Je vous tiens enfin, messire, » il répliqua : « Oui, la chance a été en votre faveur; mais si j'étais en liberté, je sais ce que je ferais. — Allez-donc, » dit Guillaume, « et si vous avez le dessus, par la face de Lucca (son juron habituel)! je ne demanderai rien pour votre liberté. » Ceci ne me paraît être qu'une seconde version de l'entretien mentionné ci-dessus. A la mort de Guillaume, Hélie recouvra son comté. Order. 784.

1. Order. 701.

2. Ces douze manoirs rappelleront au lecteur les douze maisons de plaisance (villæ) qu'Édgar avait données à Kenneth, afin qu'il eût des habitations à lui quand il voyageait pour se rendre à la cour d'Angleterre (voyez le règne d'Edgar). Il s'est élevé des discussions sur le lieu où les rois se rencontraient, parce que la Chronique dit que Malcolm « vint d'Ecosse dans le Lothian en Angleterre » (*Chron. sax.* p. 197). Peut-être la difficulté disparaîtra quand nous nous rappellerons que les écrivains de cette époque ne donnent le nom d'Ecosse qu'au territoire situé au nord du Forth.

3. West. 227. *Chron. sax.* 198.

à Carlisle comme une usurpation de ses droits : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'éleva entre les deux nations une nouvelle querelle dont nous ne savons ni l'origine ni les particularités. Le roi d'Écosse fut invité ou sommé de se rendre à la cour de Guillaume à Gloucester; et à son arrivée [8 août 1093] il se vit exclu de la présence du roi, à moins qu'il ne consentît à plaider sa cause et à se soumettre au jugement des barons anglais. Malcolm rejeta la proposition avec indignation. Les rois d'Écosse, dit-il, n'avaient jamais été accoutumés à « faire droit[1] » aux rois d'Angleterre que sur les frontières des deux royaumes, et conformément à la décision rendue conjointement par les barons des deux pays. Il se retira en courroux, assembla ses vassaux, et fondit avec des forces nombreuses sur le Northumberland, où il périt victime des ruses de son ennemi, peut-être de la trahison de ses propres sujets. L'armée écossaise fut surprise par Robert Mowbray [13 nov.]. Malcolm tomba sous l'épée de Morel, intendant de Mowbray : son fils aîné partagea son sort, et le plus grand nombre des fuyards qui échappèrent à la poursuite de leurs ennemis se perdirent dans les eaux de l'Alne et de la Tweed. Le corps du roi et celui de son fils furent enterrés par des paysans dans l'abbaye de Tinmouth, et cette lamentable nouvelle hâta la mort de sa femme, la reine Marguerite, qui ne lui survécut que quatre jours[2].

Les enfants de Malcolm, trop jeunes pour soutenir leurs droits, allèrent en Angleterre demander protection à leur oncle l'etheling Edgar; et l'ambitieux Donald Bane, frère du monarque décédé, se saisit du sceptre écossais. Il rencontra un compétiteur dans Duncan, fils, peut-être illégitime, de Malcolm, qui avait long-temps résidé comme otage à la cour d'Angleterre. Le neveu, avec l'aide de Guillaume, à qui il jura fidélité, fut plus fort que l'oncle; et Donald se réfugia dans les Hautes-Terres, jusqu'à ce que le meurtre de Duncan par Malpeit, comte de Mearns, replaçât dans ses mains les rênes du gouvernement. Il ne les tint que trois ans. L'etheling, par ordre du roi d'Angleterre, conduisit une armée en Écosse, fit asseoir son neveu Édouard sur le trône, comme feudataire de

1. « Rectitudinem facere. » Alur. Bev. 139. Sim. Dun. 218. Flor. 645. — Cette expression a été expliquée par « faire hommage. » Elle signifie « répondre de toute omission alléguée dans l'accomplissement des services féodaux. »

2. *Chron. sax.* 197-199. Sim. 218. Orderic, 701. Les historiens écossais prétendent que Malcolm fut tué au siége d'Alnwick par la perfidie du gouverneur, qui, feignant de lui offrir les clefs de la place au bout d'une lance, la lui poussa dans la tête. Il faut convenir qu'il y eut quelque chose de honteux dans cette histoire, d'après les expressions d'Orderic (701) et celles de la Chronique (*Beswykene*, 199); mais la version écossaise semble incompatible avec le fait, que le corps de Malcolm et celui d'Edouard furent trouvés sur la terre par des paysans, et enterrés par eux à Tinmouth, à une distance considérable d'Alnwick.

Guillaume, et rétablit les enfants de sa sœur Marguerite dans leurs anciens honneurs. [1097.] Donald, qui avait été pris dans sa fuite et mis en prison, mourut de chagrin [1].

III. Depuis que Harold avait réduit le pays de Galles, les habitants s'étaient reconnus les vassaux du roi d'Angleterre; mais leur inimitié n'était point encore éteinte, et la perspective du pillage, avec la chance de l'impunité, les poussait fréquemment à ravager les comtés avoisinants. Pour arrêter leurs incursions, le Conquérant avait fait construire sur leurs frontières des forts qu'il avait confiés aux soins d'officiers appelés marquis ou seigneurs des marches [2]. Ces marches étaient constamment le théâtre de guerres de pillards et de vengeances de barbares. Mais, en 1094, les habitants de tous les districts du pays de Galles prirent les armes : l'île d'Anglesey fut réduite; et le Cheshire, le Shropshire et le Herefordshire, d'une extrémité à l'autre furent désolés par le fer et la flamme. [1095.] L'année suivante, les insurgés surprirent le château de Montgomery, et massacrèrent les habitants. Le ressentiment de Guillaume le porta à user de représailles; et, à l'imitation de Harold, il entreprit de traverser toute la principauté à la tête d'une armée. Mais la lourde cavalerie des Normands n'était pas propre à l'invasion d'un pays inégal et montagneux. Les Gallois eurent la sagesse de ne point s'opposer à sa marche; mais ils menacèrent ses flancs, tombèrent sur son arrière-garde, et taillèrent en pièces ses détachements; et quand le roi, après une longue et fatigante marche de cinq semaines, eut atteint les montagnes de Snowdun, il reconnut, à sa mortification, que la perte des vainqueurs dépassait celle des vaincus. L'année d'après, les seigneurs des marches continuèrent la guerre en ravageant les terres du voisinage; et, l'été suivant, le roi reprit les opérations, mais avec des résultats semblables. Ses pertes en hommes, en chevaux et en bagages lui prouvèrent l'inutilité de l'entreprise. Il se retira du pays de Galles sans espoir, adopta la politique de son père, et chercha, en entourant le pays d'une chaîne de châteaux, à mettre fin aux incursions de ces infatigables et inaccessibles ennemis [3].

IV. [1095.] Le plus puissant des barons anglo-normands était Robert Mowbray, comte de Northumberland. Son oncle, l'évêque

1. *Chron. sax.* 199, 201, 206. Malm. 89. Sim. 219. Flor. 646. Les chroniqueurs contemporains représentent Duncan comme sollicitant et obtenant de Guillaume la concession du royaume d'Ecosse. «Ut ei regnum sui patris concederet petiit et impetravit, illique fidelitatem juravit.» Sim. Dun. 219. Flor. 646. Voyez aussi Ethelred. 343. Edgar était «roi tenant du roi Guillaume» *Chron. sax.* 206.

2. Order. 670.

3. *Chron. sax.* 203, 204, 205. Sim. 219. Malm. 68

de Coutances, ne lui avait pas laissé moins de deux cent quatre-vingts manoirs ; les premières familles de la nation tenaient à lui par le sang ou par alliance, et son commandement dans le nord avait mis à sa disposition les services d'une population nombreuse et guerrière. Par ses ordres, quatre vaisseaux marchands norwégiens, d'une valeur considérable, avaient été saisis et pillés ; et quand le roi, à la demande des propriétaires, le somma de rendre raison de ce délit, le mandat royal fut à diverses reprises dédaigné et méconnu. Guillaume entreprit de châtier l'insolence de son vassal ; sa rapidité déconcerta les amis du comte : les principaux chefs northumbres furent surpris et faits prisonniers ; et le fort château de Tinmouth, après un siége de deux mois, fut obligé de se rendre. Cependant, du haut des murs de Bamborough, Mowbray continuait de défier les armes de son souverain, et Guillaume n'entreprit pas la tâche décourageante de réduire cette forteresse imprenable ; mais il éleva dans le voisinage un autre château à qui il donna le nom fort bien approprié de Malvoisin, ou Mauvais-Voisin. A la fin le comte fut attiré hors de son asile. Une offre insidieuse de livrer entre ses mains la ville de Newcastle l'engagea à quitter Bamborough dans le silence de la nuit, avec trente cavaliers seulement. La garnison de Malvoisin le suivit immédiatement : les portes de Newcastle furent fermées, et le comte échappa aux poursuites en se réfugiant dans le monastère de Saint-Oswin. Pendant cinq jours il se défendit vaillamment contre les assauts répétés d'un ennemi supérieur en forces ; le sixième, il fut blessé à la jambe et fait prisonnier. Le captif fut conduit, par ordre du roi, à Bamborough, et la comtesse Mathilde fut invitée à un pourparler. Du haut des remparts elle vit son époux dans les fers, ayant à côté de lui le bourreau prêt à lui crever les yeux si elle refusait de rendre la forteresse. Sa tendresse (ils n'étaient mariés que depuis trois mois) triompha de sa répugnance ; les portes furent ouvertes ; et Morell, le gouverneur, pour se faire bien venir du vainqueur, révéla les détails d'une vaste et dangereuse conspiration qui tendait à placer sur le trône Etienne d'Albemarle, frère de Judith d'infâme mémoire. Hugues, comte de Shrewsbury, acheta son pardon pour trois mille livres. Gauthier (Walter) de Lacy s'enfuit sur le continent ; Odon, comte de Holderness, eut ses biens confisqués et fut emprisonné ; Mowbray lui-même fut condamné à une prison perpétuelle, et passa près de trente ans dans le château de Windsor. Guillaume, comte d'Eu, proche parent du roi, se battit contre son accusateur, fut vaincu et perdit les yeux. Le sort de Guillaume d'Alderic, parrain du roi, excita encore plus de pitié. Il fut con-

damné à être pendu; mais l'intégrité de sa vie et ses protestations sur l'échafaud convainquirent le public de son innocence [1].

V. A la mort du Conquérant, le trésor royal de Winchester contenait soixante mille livres d'argent, indépendamment de l'or et des pierres précieuses [2]; et, si à cette somme nous ajoutons le revenu annuel de la couronne, nous pouvons avancer en toute sûreté qu'à son avénement Guillaume était un très-opulent monarque. Mais il n'était pas d'accumulation de richesses assez considérable, pas de ressources assez abondantes pour suffire à ses prodigalités. Il repoussait toute économie; et dans ses habits et sa table, dans ses plaisirs et ses présents, il laissait loin derrière lui les plus extravagants de ses contemporains [3]. D'immenses sommes furent dilapidées à acheter ou récompenser les services d'étrangers qui, quel que fût leur pays ou leur caractère, étaient assurés de recevoir un gracieux accueil du roi d'Angleterre [4]. Quand ses ressources commençaient à lui manquer, il y suppléait par des extorsions; et il n'était pas d'expédient si bas et si injuste qui ne fût adopté sans hésitation s'il servait à remplir ses coffres. L'autorité que l'archevêque Lanfranc tirait de son âge et de son rang contribua à réprimer pendant quelques années l'extravagance du roi; mais la mort de ce prélat, en 1089, écarta toute contrainte; et, à la place d'un moniteur importun, le roi mit un ministre rapace et sans conscience. Ralf (surnommé dans la suite le Flambard, ou la Torche-Dévorante) était un ecclésiastique normand d'une naissance obscure, d'un esprit prompt, de mœurs dissolues, et d'une ambition insatiable. Il avait suivi la cour du Conquérant, et avait d'abord attiré l'attention en qualité de délateur public. Du service de Maurice, évêque de Londres, il avait passé à celui de Guillaume, qui découvrit bientôt son mérite, et l'éleva graduellement au rang le plus élevé du royaume, en le nommant aux charges de chapelain, trésorier et justicier royaux. Le ministre sentit que pour conserver la faveur du maître, il était nécessaire de flatter ses vices; et il employa avec succès son adresse à imaginer de nouveaux moyens de lever de l'argent. La liberté de chasser fut restreinte par un surcroît de pénalités; pour multiplier les amendes, on créa

1. *Chron. sax.* 202, 204. Sim. 221. Orderic, 703, 704. Alur. Bev. 141, 142. Bromp. 992. Le comte d'Eu « cæcatus et extesticulatus est. » Malm. 70.

2. Ingulf. 106.

3. Malm. 69. Il nous dit que le roi refusa une paire de chausses parce qu'elle n'avait coûté que 3 shillings; et qu'il en mit une qui ne valait pas l'autre lorsque son chambellan lui eut assuré qu'elle avait coûté un marc. Ibid.

4. Il était, au dire de Suger, « mirabilis militum mercator et solidator » *Vita Lud. Grossi.* 283.

de nouveaux délits; les peines capitales furent commuées en amendes pécuniaires; et on ordonna un nouveau cadastre du royaume, afin de hausser l'impôt foncier des biens qui avaient été taxés au-dessous de leur valeur dans le registre du Domesday. C'est par ces moyens que Flambard obtint l'éloge qui fut fait de lui par le roi, que c'était le seul homme qui, pour plaire à son maître, fût prêt à braver la vengeance du genre humain [1].

Néanmoins, s'il échappa à cette vengeance, il dut plutôt son salut à son heureux destin qu'à la protection de Guillaume. Un jour qu'il se promenait au bord de la Tamise, Gérold, un marin qui avait été autrefois à son service, mais qui maintenant se donnait pour un messager de l'évêque de Londres, le pria de monter dans un bateau et de venir voir ce prélat, qu'il représenta comme à l'article de la mort dans une maison de plaisance sur la rive opposée. Sans soupçonner de danger, Flambard y consentit; mais quand le bateau l'eut mené à quelque distance sur la rivière, il fut mis de force à bord d'un vaisseau et emmené en mer. Heureusement il s'éleva une tempête; les hommes qui s'étaient engagés à l'assassiner se querellèrent; à force de promesses et d'instances, il décida Gérold à le déposer à terre, et le troisième jour, à la terreur et à la stupéfaction de ses ennemis, il reprit à la cour sa place habituelle. Comme compensation, il obtint l'évêché de Durham; mais le roi n'était pas dans l'usage de conférer des bénéfices sans une rétribution, et le favori, pour prouver sa reconnaissance, lui fit un présent de mille livres [2].

Pour le payement de cette somme, Flambard avait été pris dans ses propres filets, quoique, si quelqu'un pouvait espérer une promotion gratuite sous un prince tel que Guillaume, ce fût bien *lui*, qui, à ses autres titres à une rémunération, ajoutait le mérite d'avoir découvert une source nouvelle et productive de revenus dans la garde et la vente des abbayes et évêchés vacants. Avant la conquête, à la mort d'un abbé ou d'un prélat, le soin du temporel revenait au diocésain ou à l'archevêque; sous le Conquérant, il fut confié à un ecclésiastique nommé par le roi et tenu de rendre un compte exact de son administration au nouveau bénéficier [3]. Flambard déclara ces deux coutumes une infraction aux droits de la couronne. Il soutint que les prélatures étaient des fiefs relevant du roi, et dont les revenus, à la mort du tenancier, devaient retourner au souverain jusqu'à ce que, de sa grâce spéciale, il les

1. Malm. 69. 158. Order. 678, 786.
2. *Ang. Sac.* I, 706. Knyghton, 2369. Simeon, 224.
3. Orderic, 516, 679. Pet. Bles cont. 111. Alur. Bev. 143.

accordât à un nouvel abbé ou évêque. Agissant d'après ces principes, il prit sous sa garde chaque prélature vacante. Des officiers inférieurs furent chargés d'en administrer le temporel au profit de la couronne; les terres et les revenus furent affermés par eux à des spéculateurs aux enchères publiques, et le tenancier actuel, sentant qu'il pouvait à tout moment être chassé à la requête d'un plus offrant, ne perdait pas de temps pour tirer de son marché le plus grand avantage possible. Le lecteur peut concevoir aisément les extorsions et les dilapidations qui furent les conséquences invariables d'un système aussi inique. Les moines et le clergé qui appartenaient à l'église étaient souvent obligés de demander leur subsistance précaire à la charité des étrangers; et les *hommes* des prélats, ceux qui tenaient leurs terres de l'église, étaient généralement réduits au dernier degré de pénurie. Et le mal ne s'arrêta pas là. Des richesses si facilement acquises ne se rendaient pas facilement : Guillaume gardait en sa possession, pendant plusieurs années, les abbayes et évêchés vacants; et s'il consentait enfin à y nommer, il était entendu au préalable que le nouveau prélat verserait dans l'échiquier une somme proportionnée à la valeur du bénéfice [1].

Pendant le carême, quatre ans après la mort de Lanfranc, le roi tomba dangereusement malade; et lui, qui en santé avait bravé les lois divines et humaines, il commença à trembler à l'approche probable de la mort. Le célèbre Anselme, natif d'Aoste en Piémont, et abbé de Bec en Normandie, était par hasard à cette époque en Angleterre, où il avait été invité à venir par Hugues, comte de Chester. Sa réputation engagea Guillaume à l'envoyer chercher à Gloucester, et, d'après son avis, le monarque malade prit l'engagement de changer de conduite, de rendre aux différentes églises les biens dont il les avait injustement dépouillées, amnistia par une proclamation tous les délits commis envers la couronne, et promit au peuple, en cas de guérison, une administration intègre de la justice. Avant d'être malade, il avait été souvent sollicité de nommer un successeur à Lanfranc, et aussi souvent il avait répondu qu'il ne se dessaisirait qu'à sa mort du temporel de Canterbury. Les évêques profitèrent de ce moment pour renouveler leurs importunités; et Guillaume, dans la ferveur de son repentir, s'écria qu'il donnait cette charge à Anselme. Le pieux moine, à cette déclaration inattendue, fut rempli d'inquiétude et de tristesse : les tourments et les soucis auxquels il allait

1. Orderic, 763, 774. Le roi, à sa mort, avait dans ses mains un archevêché, quatre évêchés et onze abbayes, qui tous avaient été affermés. Bles. 111.

vraisemblablement être exposé assiégèrent son esprit, et il ne se sentit pas de force à une lutte perpétuelle contre un prince d'une cupidité insatiable, de passions impétueuses, et sans principes de morale ni respect pour la religion. Mais ce fut en vain qu'il refusa à plusieurs reprises d'acquiescer au choix royal. Il fut traîné au lit du roi; on apporta une crosse dans la chambre; on mit de force dans sa main cet emblème de la dignité archiépiscopale, et on chanta le *Te Deum* en actions de grâces de cet événement. Anselme continua de protester contre la violence de son élection, et déclara qu'elle n'était pas valable, puisqu'il n'était pas sujet du roi d'Angleterre, mais bien du duc de Normandie. Mais le consentement de Robert fut aisément obtenu; l'archevêque de Rouen lui ordonna d'obéir, et, malgré sa répugnance, l'abbé, après de longs et violents débats, se soumit aux conseils de ses amis et aux ordres de ses supérieurs [1].

Ce qu'Anselme avait prédit ne tarda point à se réaliser. Guillaume se rétablit, eut honte de sa faiblesse, révoqua les pardons qu'il avait accordés, et retomba dans sa rapacité et son despotisme habituels. Et ses mœurs n'étaient pas moins répréhensibles que son système de gouvernement. Sa cour était devenue un lieu de débauches perpétuelles. Afin de pouvoir se livrer plus librement à ses passions, il refusait de se marier; la jeune noblesse brigua la faveur du souverain en imitant son exemple, et dans la société de ses flatteurs et de ses prostituées les convenances de la vie et les défenses de la religion furent également exposées à l'outrage et à la dérision [2]. Une telle conduite ajouta du poids aux objections d'Anselme, qui, bien qu'il fût déjà investi du temporel de l'archevêché, laissa écouler sept mois avant de se décider à faire hommage au roi et à recevoir la consécration archiépiscopale. Il avait préalablement demandé que toutes les terres de son siége fussent restituées, et que Guillaume suivît ses conseils dans les matières qui concernaient le salut de l'âme. Ces demandes n'obtinrent qu'une réponse évasive : « La juste attente de l'archevêque ne serait point déçue [3]. »

Le traitement auquel Anselme devint en butte montre qu'un plan avait été dressé pour dompter l'esprit indépendant du nouvel

1. Eadmer, 15-19.

2. Malm. 69. Orderic, 682, 763. « Luxuriæ scelus tacendum exercebat, non occulte, sed ex impudentia coram sole. » Hunt. 216. Paris, 46. — Anselme ajoute : « Nefandissimum sodomæ scelus *noviter* in hac terra divulgatum, jam plurimum pullulavit, multosque sua immanitate fœdavit. » Ead. 24. — J'inférerais de ce passage qu'il fut introduit par les Normands.

3. Ead. 19, 20, 23.

archevêque, et pour en faire l'esclave obséquieux du roi. Le jour même où il entra à Canterbury, et comme il allait en procession à sa cathédrale, Flambard l'arrêta dans la rue et le somma de répondre devant la cour du roi sur une accusation d'infraction à la prérogative royale [1]. Ses tenanciers, pendant plusieurs mois, furent obligés de payer leurs rentes à l'échiquier, et ceux à qui Guillaume avait aliéné les manoirs archiépiscopaux furent encouragés à les retenir sous l'autorité de la couronne [2]. Quoiqu'Anselme se trouvât réduit à une telle pauvreté que les dépenses de sa maison étaient défrayées par l'abbé de Saint-Alban's [3], on lui donna à entendre que le roi attendait un présent en retour de sa promotion. Il leva à grand'peine la somme de cinq cents livres; mais elle fut dédaigneusement refusée comme indigne d'être acceptée par le roi. « Ne méprisez pas mon offre, mon seigneur, » dit le primat; « si c'est le premier, ce ne sera pas le dernier présent de votre archevêque. Traitez-moi en homme libre, et je me voue, avec tout ce que j'ai, à votre service; mais si vous me traitez en esclave, vous n'aurez ni moi ni ce qui est à moi. » « Va, » répliqua le roi, en fureur, « je n'ai besoin ni de toi ni de ce qui est à toi. » Anselme partit; et, pour prouver qu'il n'était pas poussé par un esprit de parcimonie, il distribua toute la somme aux pauvres [4].

Il était tombé, pour parler le langage de la cour, dans la disgrâce du roi; mais on lui insinua en particulier que, s'il offrait mille livres, tous les anciens sujets de mécontentement seraient oubliés. Anselme, dont l'âme était au-dessus des tentations de l'espoir et de la crainte, négligea cet avis. Les évêques s'étaient assemblés à Hastings pour prendre congé du roi avant son départ pour la Normandie, et le primat les pria instamment de le réconcilier avec son souverain. Guillaume dicta les termes : il payerait immédiatement cinq cents livres et s'engagerait à en payer cinq cents autres à une certaine époque. Anselme répondit qu'il était sans argent quant à lui, et que ses vassaux, appauvris par les exactions royales, étaient hors d'état de lui fournir la somme requise. « Alors, » s'écria le roi, « si je le haïssais hier, je le hais davantage aujour-

1. Ead. 20. Par des menaces et poursuites semblables, il n'extorqua pas moins de 5000 livres d'argent de Bloet, évêque de Lincoln Bromp. 988.

2. Bromp. ibid. Ead. 20. *Ep. Ansel.* III, 24.

3. Paris, *Vitæ Abbat.* 1004.

4. Ead. 21, 22. Suivant Anselme lui-même, dans sa lettre à l'archevêque de Lyon, *pecunia non parva*. Probablement il l'emprunta ; car les terres de son église étaient dans un tel état, que trois ans s'écoulèrent avant qu'il pût tenir l'archevêché sur le pied habituel. Ead. 108.

d'hui; et plus je vivrai, plus ma haine s'aigrira contre lui. Jamais je ne le reconnaîtrai pour archevêque. Qu'il parte! Il n'a pas besoin d'attendre ici pour me donner sa bénédiction quand je mettrai à la voile. Je ne la recevrai pas [1]. »

Il y avait, à cette époque, deux compétiteurs à la papauté : l'anti-pape Clément et Urbain II, le légitime successeur de Grégoire VII. Ce fut une circonstance favorable pour Guillaume, qui, feignant d'hésiter entre eux deux, refusa d'en reconnaître aucun, afin de jouir plus librement des revenus des prélatures vacantes [2]. Mais Anselme, d'accord avec le clergé normand, avait admis l'autorité d'Urbain. Avant de consentir à son élection, il notifia ce fait au roi, et alors il sollicita la permission de recevoir du pontife le pallium, marque distinctive de la dignité archiépiscopale. Au seul nom d'Urbain, Guillaume entra dans un accès de rage. « Pouvait-il ignorer que reconnaître un prélat pour pape avant qu'il eût été reconnu par le souverain était une infraction à son allégeance? C'était la prérogative particulière des rois d'Angleterre : elle les distinguait des autres monarques, dont aucun ne la possédait. Lui contester ce droit, c'était lui arracher la couronne de la tête. Anselme répondrait de sa présomption devant ses pairs [3]. » Les ennemis de l'archevêque prédirent alors qu'il serait forcé de résigner la mitre, ou de se déshonorer en abjurant l'autorité du pontife. La cour se tint à Rockingham. On employa toutes sortes d'artifices pour ébranler sa résolution ; on l'assaillit de menaces et de promesses, on l'accusa d'ingratitude, on l'outragea du nom de traître. Cette dernière imputation le fit lever de son siége. « S'il est quelqu'un, » s'écria-t-il, « qui prétende que je viole la foi que j'ai jurée au roi parce que je ne veux pas rejeter l'autorité de l'évêque de Rome, qu'il s'avance, et il me trouvera préparé à lui répondre, au nom de Dieu, comme je le dois [4]. » Le défi ne fut point accepté; mais le roi, se tournant vers les évêques, leur ordonna de le déposer. Ils répon-

1. Ead. 23-25.

2. Ce n'était pas que l'église d'Angleterre rejetât la suprématie du pape, mais les évêques n'avaient pas la permission de s'enquérir du droit des compétiteurs, et, en conséquence, ils suspendaient leur obéissance. « Quis eorum canonice, quis secus fuerit institutus, ab Anglis usque id temporis ignorabatur. » Ead. 32.—« Dubitabant propter illam quæ nata est dissensionem, et propter dubitationem illum suscipere quasi certum differebant. » *Ep. Anselm.* III, 36.

3. Ead. 25, 26. Quoiqu'elle eût pris naissance sous son père, Flambard dit de cette prérogative qu'elle était « præcipuum in omni dominatione sua, et quo eum *cunctis regibus* præstare certum erat. » Id. 29.

4. Id. 28, 29. Anselme a été blâmé pour avoir donné au pape, pendant les débats, les titres d'évêque des évêques, de prince de tous les hommes, et d'ange du grand concile. Quiconque lira l'original sera convaincu que cette accusation a été faite par erreur. C'est au Christ, et non au pape, que l'archevêque applique ces expressions. Voyez Eadmer, p. 27.

dirent que cela n'était point en leur pouvoir. Il leur commanda d'abjurer son autorité, et ils obéirent. Il invita alors les barons laïques à imiter l'exemple des prélats; mais, à son extrême désappointement, ils refusèrent. Déconcerté et furieux, il remit la décision de la question à deux mois; et, appelant les évêques autour de lui, il demanda successivement à chacun d'eux dans quel sens il avait abjuré l'autorité d'Anselme. Quelques-uns répondirent sans condition; et ceux-là, il les appela ses amis et leur commanda de s'asseoir. D'autres dirent qu'ils ne l'avaient abjurée qu'en tant que le primat reconnaissait un pape qui n'avait pas encore été reconnu par l'église d'Angleterre; ceux-ci reçurent l'ordre de quitter la salle, avec l'assurance qu'ils avaient perdu la faveur royale. Pour la racheter, chacun d'eux fut obligé de faire au roi un présent considérable [1].

Si je suis entré dans ces détails, c'est afin que le lecteur puisse apprécier plus aisément le caractère de Guillaume et remarquer la procédure de ces cours arbitraires de justice. [1095.] Il y eut quelque chose de risible dans le résultat de cette contestation. Le roi envoya clandestinement un messager à Rome, reconnut, sans être sollicité, l'autorité d'Urbain, obtint de lui en secret le pallium, et, après plusieurs tentatives infructueuses pour le vendre, finit par consentir à ce qu'il fût donné à l'archevêque. Mais, quoiqu'Anselme eût réussi en cette circonstance, il avait encore lieu de regretter la tranquillité de sa cellule. La haine qui fermentait dans le cœur du roi était souvent visible dans sa conduite; et il ne laissait échapper aucune occasion de contre-carrer les efforts et de blesser les sentiments du primat. En dépit de ses remontrances, Guillaume retenait la possession des bénéfices vacants, empêchait la convocation des synodes, refusait de rendre les manoirs qui appartenaient au siége de Canterbury, et, après une expédition dans le pays de Galles, cita l'archevêque devant lui, pour avoir envoyé ses vassaux sans leur donner suffisamment d'armes et de provisions. On dit que l'accusation était fausse [2]. Mais Anselme, las de ces provocations sans fondement, au lieu de plaider sa cause, sollicita la permission de se retirer à Rome [3]. [15 oct.] Il lui fut répondu qu'il pouvait agir à son gré; mais que, s'il quittait le royaume, le roi prendrait immédiatement posses-

1. Ead. 30, 31.

2. « Falso a malignis dicebatur. » Eadmer *in Vita Ansel.* 883.

3. Le Conquérant avait exigé qu'aucun évêque n'allât à Rome sans sa permission : disposition qui excitait les vives plaintes de Grégoire VII. « Nemo omnium regum etiam paganorum contra sedem apostolicam hoc præsumpsit attentare. » *Ep. Greg. VII*, I.

sion de ses revenus. Le primat, entrant dans la chambre, dit : « Sire, je pars; mais comme c'est probablement la dernière fois que nous nous rencontrerons, je viens, comme votre père et votre archevêque, vous offrir ma bénédiction. » Le roi courba la tête. Anselme fit sur lui le signe de la croix, et se retira aussitôt. A Douvres, les officiers du roi le traitèrent avec des affronts étudiés; en France et en Italie, il fut reçu avec toutes les démonstrations possibles de respect [1].

Après le départ d'Anselme, Guillaume poursuivit le cours de ses extorsions et de ses voluptés jusqu'à ce que la mort l'arrêtât soudain à New-Forest, où son frère Richard avait jadis péri. [1100.] Depuis quelque temps, il circulait dans le peuple des prédictions de sa fin prochaine, et elles étaient crues facilement de ceux dont il avait choqué la piété par ses débauches, ou provoqué la haine par sa tyrannie [2]. Il n'était pas lui-même sans appréhension. Le 1er août, il eut une nuit agitée, et son imagination était tellement troublée par ses rêves qu'il fit venir ses serviteurs pour veiller auprès de son lit. Avant le lever du soleil, Fitz-Hamon entra dans sa chambre et lui raconta la vision d'un moine étranger que l'on interprétait comme présageant quelque calamité pour le roi. « Cet homme, » s'écria-t-il avec un sourire forcé, « rêve comme un moine. Donnez-lui cent shillings. » Il ne put, néanmoins, cacher l'impression que ces mauvais augures avaient faite sur son esprit, et, à la prière de ses amis, il renonça à son projet de chasse, et consacra la matinée aux affaires [2 août]. A dîner, il mangea et but plus copieusement que de coutume : ses esprits se ranimèrent, et peu après il alla à cheval dans la forêt. Là, le plus grand nombre de ceux qui l'accompagnaient le quittèrent successivement pour poursuivre séparément le gibier; et, vers le coucher du soleil, des paysans le découvrirent étendu à terre et baigné dans son sang. Une flèche, dont le haut était brisé, lui était entrée dans la poitrine. Son corps fut transporté sur un chariot à Winchester, où

1. Ead. 32-34, 36-41. L'archevêque, dans sa lettre au pape, résume ainsi ses raisons pour quitter le royaume : « Le roi n'a pas voulu restituer à mon église les terres qui en dépendaient, et qu'il avait aliénées à la mort de Lanfranc; il a continué à en aliéner d'autres nonobstant mon opposition ; il a exigé de moi des services onéreux qui n'avaient jamais été exigés de mes prédécesseurs ; il a annulé la loi de Dieu et les décisions canoniques et apostoliques par des coutumes de sa propre création. Je n'ai pu aquiescer à une telle conduite sans perdre mon âme ; plaider contre lui, dans sa propre cour, serait inutile, car personne n'oserait m'assister ni me conseiller. Mon but donc en venant à vous est de vous demander de me délivrer de l'esclavage de la dignité épiscopale, et de me permettre de servir Dieu de nouveau dans la paix de ma cellule ; et, ensuite, de vouloir bien prendre soin des églises d'Angleterre selon votre sagesse et l'autorité de votre rang. Ead. 43.

2. Orderic, 781.

il fut enseveli à la hâte le lendemain matin [1]. Par respect pour son rang, on lui érigea un tombeau dans la cathédrale; mais on jugea inconvenant d'honorer des rites religieux les obsèques d'un prince dont la vie avait été si impie, et dont la mort avait été trop soudaine pour donner l'espoir qu'il eût trouvé le temps de se repentir [2].

Quelle main frappa le roi, et si ce fut par accident ou à dessein, ce sont là des questions auxquelles on ne saurait répondre d'une manière satisfaisante. Le bruit qui s'accrédita le plus alors, ce fut que Guillaume, qui suivait des yeux un daim blessé, tenait sa main près de son visage pour intercepter les rayons du soleil, et qu'au même moment une flèche, partie de l'arc de Gauthier Tyrrel, chevalier français, effleura un arbre et l'atteignit à la poitrine. On ajoutait que l'homicide involontaire, piquant des deux vers le rivage, avait passé aussitôt sur le continent, et un pèlerinage qu'il fit à la Terre-Sainte fut attribué au remords et interprété comme une preuve de sa culpabilité. Mais Tyrrel nia toujours l'accusation; et après son retour, lorsqu'il n'avait rien à espérer ni à craindre, il déposa sous serment, en présence de Suger, abbé de Saint-Denis, qu'il n'avait pas vu le roi le jour de sa mort, et qu'il n'était pas entré dans la partie de la forêt où ce prince était tombé [3]. Si Guillaume périt par trahison (supposition qui n'a rien d'improbable), il fut politique à l'assassin de rejeter la faute sur quelqu'un qui n'était plus dans le royaume. Ce qu'il y a de certain, du moins, c'est qu'on ne fit aucune enquête sur la cause ou le genre de sa mort : d'où nous pouvons inférer que son successeur, s'il ne fut pas convaincu que les recherches ne mèneraient à rien, était trop aise d'un événement qui l'élevait au trône pour s'inquiéter des moyens par lesquels cet événement s'était effectué.

Les pages qui précèdent auront donné au lecteur une idée suffisante de la violence de Guillaume, de sa rapacité, de son despotisme et de ses débauches [4]. Il était petit et gros, avait les cheveux blonds et le teint rubicond, ce qui lui fit donner le nom de Rufus. Dans la conversation ordinaire, son débit était lent et embarrassé; dans l'emportement de la colère, précipité et inintelligible. Il prenait en public une attitude hautaine, roulant des

1. Malm. 71.

2. Orderic, 782.

3. « Quem cum nec timeret nec speraret, jurejurando sæpius audivimus quasi sacrosanctum asserere, quod ea die nec in eam partem sylvæ, in qua rex venabatur, venerit, nec eum in sylva omnino viderit. » Suger, *Vita Lud. Gros.* p. 283. Tyrrel était un habitant de Pontoise. Ord. 78.

4. J'ajouterai seulement ce que dit de lui un écrivain étranger, mais contemporain : « Lasciviæ et animi desideriis deditus, pauperum intolerabilis oppressor, ecclesiarum crudelis exactor et irreverentissimus retentor et dissipator. » Suger, ibid.

yeux féroces sur les spectateurs, et tâchant, par le son de sa voix et la teneur de ses réponses, d'intimider ceux qui lui parlaient. Mais, en particulier, il descendait au niveau de ses compagnons, les amusant par son esprit, qu'il dirigeait principalement contre lui-même, et cherchant à diminuer l'odieux de ses excès en en faisant un sujet de plaisanterie.

Il construisit, au frais des comtés voisins, un mur qui environnait la Tour, un pont sur la Tamise et la grande salle de Westminster. Cette dernière fut finie l'année d'avant sa mort; et la première fois qu'il l'alla voir, à son retour de Normandie, il répondit à ses flatteurs qu'il n'y avait rien dans les dimensions de cette salle qui dût exciter leur étonnement; que ce n'était que le vestibule du palais qu'il avait l'intention de bâtir. Mais, à cet égard, il paraît avoir suivi ou inspiré le goût du siècle. Sous son règne, des constructions d'une magnificence inusitée s'élevèrent dans toutes les parties du royaume, et les plus riches propriétaires cherchèrent à se distinguer dans les châteaux qu'ils construisirent et dans les monastères qu'ils fondèrent.

CHAPITRE DIXIÈME.

HENRI Ier,

SURNOMMÉ BEAU-CLERC.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Emp. d'Allemagne.	*Rois d'Écosse.*	*Rois de France.*	*Rois d'Espagne.*
Henri IV.... 1106.	Edgar..... 1106.	Philippe Ier 1108.	Alphonse VI 1109.
Henri V..... 1125.	Alexandre Ier 1124.	Louis VI.	Alphonse VII. 1134.
Lothaire II.	David Ier.		Alphonse VIII.

PAPES.

Pascal II. 1118. Gélase II. 1119. Calixte II. 1124. Honorius II. 1130. Innocent II.

Avénement de Henri. — Invasion du duc Robert. — Henri en Normandie. — Il fait Robert prisonnier. — Dispute au sujet des investitures. — Guerre en Normandie. — Histoire de Juliana, fille du roi. — Naufrage de son fils Guillaume. — Sa couronne assurée à Mathilde. — Administration de la justice. — Relief des tenanciers de la couronne. — Extorsions. — Dispute relative aux légats. — Mort et caractère de Henri. — Ses ministres. — Etat de la science.

Quatre ans s'étaient écoulés depuis que Robert de Normandie avait abandonné ses États d'Europe pour aller recueillir une stérile moisson de gloire dans les champs de la Palestine. Accompagné de Hugues de Vermandois et de Robert de Flandre, il avait passé les Alpes, reçu la bénédiction du pontife à Lucques, et re-

joint les croisés sous les murs de Constantinople. Au siége de Nicée il eut un commandement important; à la bataille de Dorylæum, ses exhortations et son exemple soutinrent le courage défaillant des chrétiens; à la prise d'Antioche, la palme de la bravoure avait été partagée entre lui et Godefroy de Bouillon[1]; et si, dans un revers de fortune, il se déroba avec plusieurs autres aux horreurs de la famine et à la perspective de l'esclavage, cette tache momentanée fut effacée par son retour à l'armée, par ses exploits sur le champ de bataille et par ses services lors de l'assaut de Jérusalem. La couronne de cette cité fut donnée à Godefroy, le plus digne des chefs confédérés; mais, s'il faut en croire les historiens anglais, elle avait été auparavant offerte à Robert, qui, avec plus de sagesse qu'il n'en montrait habituellement, préféra ses États d'Europe à la position précaire d'un trône entouré de nations infidèles et hostiles[2].

Par la priorité de sa naissance et par les stipulations des traités, la couronne d'Angleterre appartenait à Robert [1100]. Il revenait dans son duché et était déjà arrivé en Italie, lorsque, ignorant de quel enjeu il s'agissait, il s'arrêta dans la Pouille pour faire la cour à Sibylle, la jolie sœur de Guillaume de Conversana[3]. Henri, le plus jeune frère, était sur les lieux; il avait suivi Guillaume-le-Roux dans la forêt; et au moment où il apprit que le roi était mort, il piqua des deux, courut à Winchester pour s'assurer du trésor royal. Guillaume de Breteuil, à qui la garde en était confiée, arriva au même instant, et déclara sa détermination de le conserver à Robert, l'héritier légitime. Aussitôt le prince tira son épée, et il y aurait eu du sang répandu, si leurs amis communs ne se fussent interposés et n'eussent décidé Breteuil à se désister de son opposition. Dès que Henri eut pris possession du trésor et du château, il fut proclamé roi; et, partant pour Westminster, il fut couronné le dimanche, trois jours après la mort de son frère [5 août]. Le cérémonial fut le même que celui qui avait été observé au couronnement des rois anglo-saxons, et il fut accompli par Maurice, évêque de Londres, en l'absence d'Anselme et par suite de la vacance du siége archiépiscopal d'York[4].

Le même jour on prit soin d'informer la nation des avantages

1. On croyait que Godefroy, d'un coup de son épée, avait séparé le corps d'un Turc de l'épaule à la hanche opposée; et que Robert, de son cimeterre, avait fendu la tête et l'armure de son adversaire du crâne à la poitrine.

2. Gerv. Tilb *apud* Bouquet, XIV, 13.

3. Son père, Geoffroi, était neveu de Robert Guiscard. Orderic, 780.

4. Orderic, 782. Malm. 88. *Chron. sax.* 208.

qu'elle retirerait de l'avénement du nouveau monarque. Pour diminuer la faiblesse de ses droits en les rattachant aux intérêts du peuple, il publia une charte de libertés dont on envoya des copies aux divers comtés, où elles furent déposées dans les principaux monastères. Par cet acte, 1° il rendait à l'Église ses anciennes immunités, et promettait de ne pas vendre les bénéfices vacants, de ne pas les affermer, de ne pas les retenir en sa possession au profit de son échiquier, et de ne pas lever de tailles sur leurs tenanciers. 2° Il accordait à tous ses barons et vassaux immédiats (et les invitait à faire la même concession à leurs tenanciers) l'autorisation de disposer par testament de leur propriété personnelle ; de donner leurs filles et parentes en mariage, sans finance ni empêchement, pourvu que le futur ne fût pas son ennemi ; pour les infractions à la paix et autres délits, ils ne seraient plus mis à la merci du roi, comme du temps de son père et de son frère, mais ils seraient condamnés à payer les sommes fixées par les lois anglo-saxonnes; leurs héritiers payeraient les reliefs coutumiers pour la prise de possession de leurs terres, et non les compensations arbitraires qui avaient été exigées par ses deux prédécesseurs; les héritières ne seraient plus forcées par le roi de se marier sans le consentement des barons; les veuves conserveraient leurs douaires et ne seraient pas données en mariage contre leur volonté, et la tutelle des mineurs serait, ainsi que la garde de leurs terres, confiée à leurs mères ou à leurs plus proches parents. 3° A la nation, en masse, il promettait de mettre en vigueur les lois d'Edouard-le-Confesseur telles qu'elles avaient été amendées et publiées par son père; de ne lever aucun droit de monnayage qui n'eût été payé du temps des Saxons, et de punir avec sévérité la fabrication et la vente des monnaies légères. Il exemptait de toutes taxes et charges les terres domaniales de tous ses tenanciers militaires, remettait toutes les amendes dues à l'échiquier, et les condamnations pécuniaires pour « meurtres » commis avant son couronnement ; et il ordonnait, sous les peines les plus graves, que réparation fût faite pour toutes les injustices qui avaient eu lieu en conséquence de la mort de son frère. Telles sont les clauses de cette charte célèbre, qui mérite d'autant plus l'attention du lecteur qu'en proclamant l'abolition des coutumes illégales introduites après la conquête, elle montre la nature des abus que la nation avait subis sous les deux Guillaume. Henri, néanmoins, conserva les forêts royales et les lois forestières; mais par manière d'excuse il déclara que, dans cette réserve, il avait été guidé par l'avis de ses barons, et qu'il avait obtenu leur consentement. A

cette charte il en ajouta en même temps une autre très-avantageuse en faveur des citoyens de Londres[1].

Jusqu'ici la moralité de Henri avait été aussi douteuse que celle de feu son frère; la politique lui apprit à affecter le zèle et la sévérité d'un réformateur. Il renvoya ses maîtresses, chassa de sa cour les hommes qui avaient scandalisé le public par leurs goûts efféminés et leurs débauches[2], et pressa le retour de l'archevêque Anselme dans les termes de la plus haute estime et de la plus grande vénération pour son caractère. A la sollicitation des prélats, il consentit à se marier, et l'objet de son choix fut Mathilde ou Maud, fille de Malcolm, roi d'Écosse, et de Marguerite, sœur d'Edgar l'etheling; princesse qui, descendant des monarques anglo-

1. Stat. of Realm. I, 1. *Leg. sax.* 233. Ric. Hagul. 310. 311. La charte de Henri est un document très-important, en ce qu'elle déclare rétablir la loi dans l'état où l'avait mise Guillaume-le-Conquérant. « Legem regis Edvardi vobis reddo cum illis emendationibus quibus eam pater meus emendavit consilio baronum suorum. » Stat. 2.—Nous pouvons inférer de là qu'à cette époque la couronne ne tirait aucun émolument de la garde des bénéfices vacants; qu'elle n'apportait aucun empêchement au mariage des parentes de ses tenanciers; que le grand conseil des tenanciers prononçait sur les mariages des héritières; qu'il était permis aux veuves de se marier à leur choix; que la garde de l'héritier et de ses terres était donnée à sa mère et à ses proches parents; que le montant des reliefs était fixé par la loi, et qu'il y avait des biens appelés « rectæ hæreditates » qui ne payaient aucune espèce de relief; que la disposition de la propriété personnelle par testament était valide sans le consentement du souverain; que les biens personnels des intestats étaient partagés entre les plus proches parents; et que les amerciaments, par lesquels le bien personnel du délinquant était mis à la merci du roi, étaient inconnus. Toutes les pratiques contraires avaient surgi pendant les dernières années du Conquérant, et le règne de Guillaume-le-Roux, particulièrement sous l'administration de Flambard. A cette charte est ajouté un traité des lois en 94 chapitres, dressé par un écrivain inconnu, évidemment dans l'intention d'instruire les juges dans la loi telle qu'elle existait du temps d'Edouard-le-Confesseur, et telle qu'elle avait été amendée par Guillaume-le-Conquérant, et qu'elle venait d'être rétablie par Henri. *Leg. sax.* 236-283. — Il est à peine nécessaire d'ajouter que lorsque le roi se vit affermi sur le trône, il renouvela tous les abus qu'il avait précédemment abolis.

2. « Effeminatos curia propellens lucernarum usum noctibus in curia restituit, qui fuerat tempore fratris intermissus. Malm 88.— Pourquoi les lumières avaient été prohibées dans le palais de Guillaume, ou étaient rétablies par Henri, je suis hors d'état de l'expliquer. Mais les « effeminati » sont si souvent mentionnés par nos anciens écrivains, qu'il demandent quelques remarques. C'étaient les jeunes gens à la mode de l'époque, et ils devaient ce nom à leur manière de s'habiller, qui approchait de celle des femmes. Ils portaient des tuniques à grandes manches, et des manteaux à longue queue. La pointe de leurs souliers (pigaciæ) était bourrée d'étoupe, d'une longueur énorme, et tordue de façon à imiter la corne d'un bélier ou les replis d'un serpent : amélioration récemment introduite par Foulques, comte d'Anjou, pour cacher la difformité de son pied. Leurs cheveux étaient séparés sur le front et lisses jusqu'aux épaules, d'où ils tombaient en boucles le long du dos, et étaient souvent allongés fort absurdement par l'addition de fausses boucles. La partie la plus rigide du clergé était opposée à cette façon de s'habiller, surtout à la manière de porter les cheveux, qui, disait-on, avait été prohibée par saint Paul : « Si un homme prend soin de ses cheveux, c'est une honte pour lui. » 1 *Cor.* XI. 14. — Mais, après de longs débats, la mode triompha et du clergé et de l'apôtre. Voyez Malmsbury (88, 89), Eadmer (XXIII. 106) et Orderic (682). — Ce dernier ajoute qu'ils étaient adonnés aux plus abominables vices : « sodomiticis spurcitiis fœdi catamitæ » Ibid.

saxons, donnerait, espérait-on, de la solidité à son trône, et assurerait la succession à sa postérité. Leur union pourtant souleva une objection qui faillit détruire ses espérances. La princesse, dans son enfance, avait été confiée aux soins de sa tante Christine, abbesse de Wilton, qui, pour préserver la chasteté de sa nièce de la brutalité des soldats normands, l'avait forcée de prendre le voile et de fréquenter la société des nonnes. On concluait de là que, suivant les canons ecclésiastiques, elle n'avait plus la liberté de se marier; mais dans un synode de prélats l'objection fut mise à néant, conformément à une ancienne décision de l'archevêque Lanfranc dans un cas semblable [11 novembre]. Le mariage fut célébré, et la reine couronnée avec les solennités d'usage par Anselme, qui était revenu en Angleterre, et avait repris l'administration de son diocèse[1].

Pour satisfaire à la clameur du peuple, Henri avait fait enfermer à la Tour Flambard, évêque de Durham, le coupable ministre du feu roi. Ce prélat vécut somptueusement dans sa prison de l'allocation qu'il recevait de l'échiquier, et des présents que lui envoyaient ses amis; et par son esprit, son enjouement et sa générosité, il s'insinua dans les bonnes grâces de ses gardiens, dont il endormait la vigilance [1101]. Au commencement de février il reçut une corde cachée au fond d'une cruche de vin. Les chevaliers qui le gardaient furent, comme de coutume, invités par lui à dîner; ils burent copieusement jusqu'à ce que la soirée fût avancée; et bientôt après qu'ils se furent couchés, Flambard, à l'aide de sa corde, descendit par la fenêtre, fut conduit par ses amis au bord de la mer, et de là s'enfuit en Normandie[2]. Il y trouva le duc Robert, qui avait épousé Sibylle, et était revenu dans son duché un mois après la mort de son frère. Ses anciens sujets l'avaient accueilli avec joie; mais, quoique son intention fût de faire valoir ses droits à la couronne d'Angleterre, il remit l'entreprise à

1. Eadmer, 56-58. Alured Bev. 144. D'après les procédures du concile tenu à cette occasion, il paraît qu'au temps de la conquête il n'y avait aucune sûreté pour les femmes, à moins qu'elles ne se réfugiassent dans un couvent. «Suo pudori metuentes monasteria virginum petivere; acceptoque velo, sese inter ipsas à tanta infamia protexere.» Ead. ibid. — Voici comment Mathilde descendait des rois anglo-saxons :

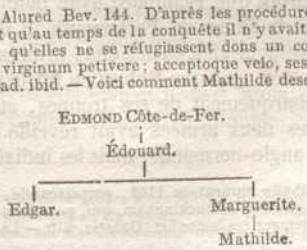

2. Orderic, 786.

une autre époque. Pour le moment il songeait au plaisir et non au pouvoir ; il voulait montrer à ses Normands la belle capture qu'il avait rapportée de la Pouille ; et sa dot, qui était très-considérable, fut dépensée en festins et en spectacles [1]. Mais l'arrivée et les suggestions de Flambard éveillèrent son ambition, et tournèrent ses pensées du plaisir à la guerre. Ses vassaux manifestaient un ardent désir de combattre sous un prince qui avait cueilli des lauriers dans la guerre sainte : il lui venait d'Angleterre des offres d'assistance, et des forces puissantes, en hommes d'armes, archers et fantassins, eurent l'ordre de s'assembler dans le voisinage de Tréport. Les barons anglais qui avaient pris l'engagement d'épouser sa cause, Robert de Bellesme, Guillaume de Warenne, Ivon de Grentmesnil et Gauthier Giffard, reçurent de lui quelques-unes des plus importantes forteresses de la Normandie. Son but était de s'assurer leur coopération ; mais il eut lieu de regretter une mesure qui affaiblit son pouvoir et qui finit par causer sa ruine [2].

Henri voyait avec inquiétude les préparatifs de son frère ; mais il redoutait encore plus la désaffection bien connue de ses barons. Robert de Meulan, le plus fidèle et le plus en faveur de ses ministres, lui conseilla de faire tous les sacrifices possibles pour conserver sa couronne, de promettre tout ce qu'on lui demanderait, de partager entre les plus suspects les meilleures terres du domaine royal, et d'attendre que l'heure du danger fût passée ; alors il pourrait reprendre ces concessions, et punir la perfidie des hommes qui avaient osé vendre à leur souverain les services qu'ils lui devaient par leurs serments. A la Pentecôte, Henri tint sa cour : toutes les demandes furent accueillies ; la charte fut renouvelée, et le roi jura dans les mains d'Anselme, comme représentant de la nation, de remplir avec fidélité tous ses engagements. Son armée se rassembla à Pevensey, sur la côte de Sussex. Robert, conduit par les marins que Flambard avait détournés de leur allégeance, atteignit le havre de Portsmouth. Il devenait de la plus haute importance pour chacun des deux princes de s'assurer de la ville de Winchester. Quoique Robert en fût le plus près, il fut retardé par le débarquement de ses troupes, et Henri le devança. Le voisinage des deux armées avait réveillé l'esprit de révolte chez les barons anglo-normands ; mais les indigènes restèrent fidè-

1. Malms. 86. Sibylle mourut en 1102, empoisonnée, à ce que l'on crut, par Agnès, comtesse douairière de Buckingham, qui, possédant le cœur du duc, ambitionnait aussi de partager ses honneurs. Orderic, 810. — La version de Malmsbury est différente.

2. Malms., 787.

les à Henri, et Anselme se dévoua à lui. Il harangua les troupes sur les devoirs de la fidélité, rappela du camp de Robert quelques-uns des déserteurs, affermit la loyauté chancelante des partisans du roi, et menaça les envahisseurs d'une sentence d'excommunication. Après plusieurs messages infructueux et irritants, Henri demanda une conférence à son frère. Les deux princes s'abouchèrent dans un espace vide entre les deux armées, s'entretinrent quelques instants, et s'embrassèrent en amis. Les termes de la réconciliation furent immédiatement arrêtés. Robert renonça à toute prétention sur la couronne d'Angleterre, et obtint en retour une pension annuelle de trois mille marcs, la cession de tous les châteaux que Henri possédait en Normandie, à l'exception de Domfront, et la révocation de la sentence de confiscation que Guillaume avait prononcée contre ses adhérents. Il fut stipulé, en outre, que les deux princes s'uniraient pour punir leurs ennemis respectifs, et que, si l'un des deux mourait sans enfants légitimes, le survivant serait son héritier. Douze barons de chaque côté jurèrent de maintenir l'observation de ces articles [1].

Il n'était pas toutefois dans le caractère de Henri d'oublier et de pardonner. Le traité l'empêchant de châtier la désaffection publique de ses barons anglo-normands, il chercha des prétextes de vengeance dans leur conduite privée. Des espions furent chargés de les surveiller sur leurs domaines et dans leurs relations avec leurs vassaux. On les accusa continuellement, devant la cour du roi, de transgressions réelles ou prétendues, et chaque seigneur mal vu fut à son tour, justement ou non, déclaré criminel et proscrit. Les plus puissantes des grandes familles descendues des guerriers qui avaient combattu avec le Conquérant disparurent successivement; et, en opposition aux autres, la jalousie de Henri choisit parmi les plus pauvres de ses courtisans des hommes qu'il enrichit des dépouilles des proscrits et qu'il éleva au niveau de leurs plus orgueilleux rivaux. Il les regardait comme les plus fermes soutiens de son trône; car, puisqu'ils devaient leur fortune à sa générosité, leur intérêt, sinon leur reconnaissance, devait les enchaîner fortement à sa cause [2].

Au nombre des proscrits étaient Robert Malet, Ivon de Grentmesnil [3], Warenne, comte de Surrey, Guillaume, comte de Morton

1. Eadmer, 58. Orderic, 788. *Chron. sax.* 209, 210

2. Orderic, 804, 805.

3. Ivon fut accusé d'avoir fait la guerre à ses voisins, « quod in illa regione crimen est inusitatum, nec sine gravi ultione fit expiatum » (Orderic, 805). Ce fut le grand mérite du Conquérant et de ses fils. Ils forcèrent les barons de régler leurs contestations devant la cour du roi, au lieu de se faire la guerre les uns aux autres.

et de Cornwall, et Robert de Belesme, comte de Shrewsbury. Ce dernier, fils du grand Montgomery, mérite quelque attention. Il était le plus puissant sujet de l'Angleterre, hautain, rapace et perfide. Dans ces vices, il pouvait avoir plus d'un égal : en cruauté, il dépassait tous les barbares de cette époque. Il préférait la mort de ses captifs à leur rançon ; c'était son bonheur de repaître ses yeux des contorsions des victimes, hommes et femmes, qu'il avait fait empaler : on dit même qu'il arracha de ses propres mains les yeux de son filleul, parce que le père de cet enfant avait commis quelque délit insignifiant et avait échappé à sa vengeance[1]. Henri, par des raisons de politique et non d'humanité, avait conçu pour ce monstre la haine la plus violente. Il fut cité devant la cour du roi : la conduite de ses officiers en Normandie, aussi bien qu'en Angleterre, ses paroles non moins que ses actions, furent sévèrement examinées, et une longue liste de quarante-cinq délits fut présentée contre lui par ses accusateurs. Le comte, suivant la coutume, obtint la permission de se retirer pour consulter ses amis ; mais aussitôt il monta à cheval, s'enfuit dans son comté, convoqua ses vassaux, et défia hardiment la puissance de celui qui le poursuivait en justice. Henri accepta avec joie le défi, et commença la guerre en investissant le château d'Arundel, qui capitula après un siége de trois mois. Belesme, dans l'intervalle, avait fortifié Bridgenorth sur la rive gauche de la Severn, et y avait mis une garnison de sept cents hommes ; mais les habitants de la ville, intimidés par les menaces du roi, se soulevèrent contre leurs défenseurs, et ouvrirent les portes aux forces royales. Shrewsbury restait encore en son pouvoir. De cette ville à Bridgenorth, la contrée était couverte de bois ; et l'unique route qu'il y eût était un défilé étroit entre deux montagnes, dont les pentes étaient garnies de ses archers. Henri ordonna à son infanterie, qui montait à soixante mille hommes, d'ouvrir un passage : en peu de jours les arbres furent abattus, et une route spacieuse et sûre conduisit le roi sous les murs de Shrewsbury. A son arrivée, le désespoir décida Belesme à s'avancer à pied : il offrit les clefs de la place au vainqueur, et se rendit lui-même à discrétion. Sa vie fut épargnée ; mais il fut obligé de quitter le royaume, et de promettre sous serment de n'y jamais revenir sans la permission du roi[2].

[1103.] Jusqu'alors le duc avait religieusement observé les conditions de la paix. Il avait même, au premier avis de la révolte de Belesme, ravagé les terres normandes de ce seigneur. Sentant tou-

1. Orderic, 815, 841 *Ang. Sac.* II, 698, 699. Malm. 89.
2. Orderic, 806-808. Malm. 88. *Chron. sax.* 210. Flor. 650, 651.

tefois que le crime réel des proscrits était leur ancien attachement à sa cause, il vint inopinément en Angleterre à la sollicitation du comte de Surrey, et se fia imprudemment à la générosité d'un frère dénaturé. Il fut reçu, il est vrai, avec un sourire affectueux; mais il reconnut bientôt qu'en réalité il était captif. Au lieu d'intercéder en faveur des autres, il fut réduit à traiter de sa propre liberté; et, comme prix de sa rançon, il renonça volontiers à sa pension de trois mille marcs, qui, pour sauver l'honneur des deux princes, fut reçue comme présent par la reine Mathilde [1]. Après un tel traitement, Robert ne pouvait douter des sentiments hostiles de son frère; et, pour sa propre défense, il rechercha l'amitié et accepta les services du proscrit Belesme, qui possédait encore trente-quatre châteaux en Normandie [1105]. Henri reçut cette nouvelle avec plaisir, prononça la rupture de l'alliance entre Robert et lui, accepta, peut-être même se procura des invitations des ennemis du duc, et résolut de placer la couronne normande sur sa tête [2]. Il eut même l'effronterie de se targuer de la pureté de ses motifs, et de se présenter comme le sauveur d'un pays opprimé. Il se peut en effet, comme ses panégyristes l'affirment, que le duc fût faible et imprévoyant, qu'il dépensât son temps et son argent à la poursuite du plaisir, et qu'il se laissât voler par ses maîtresses et ses compagnons de débauche; qu'il souffrît que ses barons se fissent la guerre les uns aux autres, et accablassent ses sujets de toute espèce de calamités [3]; il n'en sera pas moins difficile de croire que ce fut la pitié et non pas l'ambition, l'espoir de soulager la détresse de ses compatriotes et non le désir d'annexer la Normandie à ses États, qui poussèrent Henri à tirer l'épée contre son infortuné frère. La première campagne se passa sans résultat important; dans la seconde, la destinée de la Normandie fut décidée devant les murs de Tinchebrai. Le roi avait assiégé cette forteresse, et Robert, à un jour fixé, approcha avec toutes ses forces pour la secourir [28 septembre]. L'action fut sanglante et opiniâtre; mais Hélie de La Flèche, qui combattait du côté de Henri, attaqua à l'improviste l'ennemi en flanc; et le duc, le comte de Morton, Robert d'Estouteville, Edgar l'étheling [4] et quatre cents chevaliers tombèrent aux mains des vainqueurs. Le roi donna la liberté à quelques-uns des captifs; il en relâcha d'autres pour une rançon

1. *Chron. sax.* 211. Malm. 88. Orderic, 805. Flor. 652.

2. *Chron. sax.* 212. Orderic, 808, 813.

3. Orderic, 815, 821. Malm. 86, 89.

4. Edgar fut mis en liberté par Henri (*Chron. sax.* 214). C'est la dernière fois qu'il est fait mention de ce prince.

stipulée; Morton et d'Estouteville furent condamnés à un emprisonnement perpétuel. On fut quelques semaines avant de prononcer sur le sort de Robert. On avait besoin de sa présence pour obtenir de ses officiers la reddition des places qu'il leur avait confiées. Dès qu'il cessa d'être utile, il fut envoyé en Angleterre, et tenu enfermé jusqu'à sa mort. Au bout de quelques semaines, Belesme, par le crédit de Hélie, obtint la permission de garder une partie de ses biens; et Flambard acheta, en livrant Lisieux, sa réintégration dans son évêché[1]. Henri convoqua les barons normands dans cette ville, où il fut reconnu duc sans opposition[2].

Tandis que le roi était ainsi occupé à châtier ses ennemis et à dépouiller un frère infortuné, il était engagé dans une querelle moins heureuse avec Anselme et la cour de Rome au sujet du droit d'investiture. Pour comprendre le sujet de la contestation, le lecteur doit savoir que, d'après un ancien usage, l'élection des évêques avait dépendu généralement du témoignage du clergé et du peuple et du suffrage des prélats provinciaux. Mais le cours des années et la conversion des nations barbares avaient introduit d'importantes innovations dans cette branche de la constitution ecclésiastique. La tenure de la propriété cléricale fut assimilée à celle de la propriété laïque : le souverain s'arrogea le droit d'approuver l'élection du prélat; et le nouvel évêque ou abbé fut forcé, comme le baron ou le chevalier, de jurer fidélité et de rendre hommage à son seigneur suzerain. Les prétentions de la couronne s'étendirent peu à peu. Comme il était de l'intérêt du prince que les fiefs spirituels ne tombassent pas dans les mains de ses ennemis, il se réserva le droit de nomination, et, en vertu de ce droit, il investit l'individu qu'il avait nommé de l'anneau et de la crosse, emblèmes reconnus des juridictions épiscopale et abbatiale. L'Église avait observé avec jalousie ces empiétements successifs sur ses priviléges; dans les conciles généraux de Nicée, en 787, et de Constantinople, en 869, on avait condamné la nomination des évêques par l'autorité laïque; en 1067, les anciennes prohibitions furent renouvelées par Grégoire VII; et, dix ans après, Victor III, dans un synode tenu à Bénévent, ajouta la sentence d'excommunication, et contre le prince qui oserait exercer le droit d'investiture, et contre le prélat qui consentirait à recevoir son temporel à de telles conditions. Mais ce fut en vain que les foudres de l'Église furent lan-

1. Eadmer, 90. Malm. 89. Hunt. 217. Orderic, 820-822. Le duc fut fait prisonnier par Galdric, chapelain du roi, qui fut récompensé de ses services par l'évêché de Landaff. Mais ce belliqueux prélat encourut bientôt la haine des citoyens, et fut assassiné dans un champ avec cinq de ses prébendiers. Orderic, 821.

2. Orderic, 823, 833.

cées contre un usage imposé par des souverains qui refusaient de se dessaisir d'un privilége dont avaient joui leurs prédécesseurs, et que défendaient des prélats qui lui devaient leurs richesses et leur importance. La contestation des deux puissances dura un demi-siècle, et ce ne fut pas sans de mutuelles concessions que des prétentions si contraires purent être ajustées à l'amiable.

Cependant on doit faire observer que le droit que réclamaient les souverains avait dégénéré, à cette époque, en abus des plus pernicieux. Le lecteur est déjà au fait de la manière dont l'exerçait Guillaume-le-Roux, qui, pour son propre intérêt, refusa en mainte occasion de nommer aux bénéfices vacants, et d'autres fois dégrada les dignités de l'Église en les prostituant au plus offrant. En France et en Allemagne les mêmes maux existaient, et même à un degré plus étendu. En Normandie, l'indigence de Robert avait suggéré un perfectionnement à ce qui se pratiquait d'habitude : on vendait aux parents la reversion des évêchés en faveur de leurs enfants, et on accordait, pour une somme proportionnée, plus d'un diocèse au même prélat [1]. Tous les gens de bien étaient impatients de supprimer ces abus, et le zèle des pontifes était stimulé par les membres les plus vertueux de l'ordre épiscopal. Parmi ceux-ci nous devons compter Anselme. Durant son exil il avait assisté aux conciles de Bari et de Rome, dans lesquels on avait condamné de nouveau la coutume de l'investiture et renouvelé la sentence d'excommunication contre les coupables [1100]. A sa première entrevue avec Henri, il lui exprima en termes respectueux son inflexible résolution d'observer la discipline approuvée dans ces synodes, et le roi se déclara également déterminé à maintenir ce qu'il croyait être la légitime prérogative de sa couronne. Toutefois, il se trouvait alors sur un terrain très-glissant. Sans l'aide du primat, il ne savait comment abattre les partisans et résister aux forces de son frère Robert : il était plus prudent de dissimuler que de pousser le clergé dans les bras de son compétiteur ; et la controverse fut suspendue d'un commun accord, jusqu'à ce qu'on se fût procuré une réponse du pape : réponse qui, comme tous deux l'avaient prévu, fut défavorable aux prétentions du monarque [2]. Ce serait épuiser la patience du lecteur que d'entrer dans les détails de cette dispute ; de citer tous les messages qu'on envoya à Rome, et les réponses qui revinrent en Angleterre ; les artifices employés pour tromper Anselme, les expédients imaginés pour l'ébranler. Enfin, à la requête

1. Ivon. Carnot *Epist.* 178, 179, 181.

2. Voyez la lettre de Henri à Pascal, dans Brompton, 999 ; et la réponse de Pascal, dans Eadmer, 59.

du roi, il entreprit, tout âgé et infirme qu'il était, un voyage en Italie, pour exposer toute la controverse au pontife; à son retour, il reçut l'ordre de rester en exil jusqu'à ce qu'il lui plût de se soumettre au bon plaisir du roi. Le banni se retira auprès de son ami l'archevêque de Lyon, sous le toit hospitalier duquel il passa les trois années suivantes. Dans l'intervalle Henri fut en butte aux instances de ses barons et aux murmures du peuple : sa sœur Adèle, comtesse de Blois, et sa femme Mathilde le pressaient de se réconcilier avec le primat; et Pascal II, qui avait déjà excommunié ses conseillers, l'avertit que sous peu de semaines la même sentence serait prononcée contre lui. Le roi, qui n'était pas préparé à pousser la dispute à cette extrémité, laissa voir une disposition à céder. Anselme eut une entrevue avec lui à l'abbaye du Bec, et tous deux, dans un véritable esprit de conciliation, consentirent à abandonner une partie de leurs prétentions. Comme la féauté et l'hommage étaient des devoirs civils, il fut convenu qu'on les exigerait de tout ecclésiastique avant qu'il reçût son temporel; mais l'anneau et la crosse étant considérés comme des marques de juridiction spirituelle, auxquelles le roi reconnaissait n'avoir aucun droit, la collation de ces emblèmes fut supprimée [1]. En somme, l'Église gagna peu à ce compromis. Il pouvait réprimer, mais il ne détruisait pas le principal abus. Si Henri renonçait à une forme inutile, il conservait le fond. Le droit qu'il s'était arrogé de nommer les évêques et abbés n'avait pas reçu d'atteinte; et quoiqu'il eût promis de ne pas s'approprier les revenus des bénéfices vacants, il n'hésita jamais à violer son engagement [2].

La possession de la Normandie entraîna bientôt le roi dans des hostilités contre les princes voisins. Guillaume, fils unique du duc captif, n'avait que cinq ans à la bataille de Tinchebrai; et Henri, après avoir caressé l'enfant, le donna en garde à Hélie de

1 Eadmer, 56-91.

2. Cette controverse continua à empoisonner la vie du pape Pascal. Environ trois ans après le compromis passé avec le roi d'Angleterre, Henri IV, d'Allemagne, consentit à abandonner le droit d'investiture, à condition que le pontife le couronnerait à Rome. Mais dès qu'il fut introduit dans les murs, il se saisit de Pascal, l'emmena dans un château du voisinage, et le tint enfermé pendant deux mois. Pour obtenir sa liberté, le pape confirma à Henri le droit contesté, et jura solennellement de ne jamais l'excommunier ni le molester pour l'exercice de ce droit. Cet acquiescement de Pascal fut sévèrement condamné; des synodes provinciaux s'assemblèrent; l'empereur fut excommunié, et le pape fut assailli de plaintes et de reproches. Ne pouvant se disculper à la satisfaction des plus zélés d'entre les prélats, il consentit à paraître au concile de Latran, en 1112, sans les insignes de sa dignité, et à soumettre sa conduite à une enquête publique. Par ordre des pères, la charte accordée à Henri fut brûlée, et le prince excommunié. Mais Pascal lui-même, par respect pour son serment, refusa de prononcer la sentence, et persista dans ce refus jusqu'à sa mort. Baron. *ad. ann.* 1111, 1112. Malm. 94.

Saint-Saen, qui avait épousé une fille illégitime de Robert. Mais ses conseillers lui exposèrent que le jeune prince pourrait par la suite réclamer les États de son père; et un officier de confiance fut dépêché pour surprendre le château de Saint-Saen, et s'assurer de la personne de Guillaume [1108]. Hélie était absent; mais l'adresse de ses serviteurs mit en défaut la diligence du messager royal, et le tuteur s'empressa d'abandonner ses domaines pour mettre en sûreté son pupille. Le fils de Robert fut conduit par lui de cour en cour, et partout son innocence et ses infortunes lui gagnèrent des partisans et des protecteurs. Au nombre des plus puissants étaient Louis, roi de France, et Foulques, comte d'Anjou. Louis s'engagea à lui accorder l'investiture de la Normandie, Foulques à lui donner sa fille Sibylle en mariage : promesse dont l'exécution fut suspendue pour le moment à cause de sa minorité. Sur ces entrefaites, Hélie de La Flèche mourut. Henri réclama son comté du Mans comme dépendance de la Normandie ; Foulques s'en saisit du droit de sa femme, fille unique de Hélie [1113]. Le premier fut soutenu par son neveu Théobald, comte de Blois; le second, par son seigneur suzerain, le roi de France. Pendant deux ans la victoire sembla osciller entre ces compétiteurs; et chaque succès éphémère, n'importe qui l'obtenait, produisait invariablement les mêmes effets, le pillage du pays et l'oppression des habitants. A la fin une paix fut conclue, dont les conditions furent que les intérêts du prince normand seraient abandonnés. Mathilde, fille de Foulques, fut promise en mariage à Guillaume, fils de Henri; et on permit au comte de conserver la possession du Mans, comme feudataire du monarque anglais [1115]. Pendant la guerre, le roi avait arrêté Belesme, et l'avait confiné pour la vie au château de Wareham [1].

A mesure que Guillaume de Normandie avançait en âge, les espérances de ses partisans croissaient. Baudoin, comte de Flandre, chez qui il avait trouvé une retraite honorable pendant les cinq dernières années, s'engagea à l'assister de tout son pouvoir; Louis, malgré la paix, se laissa persuader de tirer l'épée pour la même cause; et même Foulques d'Anjou convint de se joindre aux confédérés. Tous ces princes avaient individuellement des raisons de se plaindre de Henri : ils ne demandèrent pas mieux que de sanctifier leurs ressentiments en épousant les intérêts lésés d'un orphelin. La guerre se ralluma donc, et les flammes s'en étendirent d'une extrémité à l'autre de la Normandie. Pendant plus de trois ans la fortune sembla se jouer des efforts des combattants. D'abord Louis fut obligé

1. Orderic, 837-841.

de demander au roi d'Angleterre la cessation des hostilités; puis ses armes obtinrent succès sur succès; ensuite Baudoin mourut d'une légère blessure reçue au siége d'Eu; bientôt Foulques d'Anjou, séduit par un présent considérable et par le mariage immédiat de sa fille avec le fils de Henri, se sépara de ses alliés; et enfin la victoire de Brenneville, décisive quoique presque sans effusion de sang, donna la supériorité au roi d'Angleterre [1119]. Par hasard, Henri et Louis se rencontrèrent dans le voisinage de Noyon. Henri avait cinq cents chevaliers, et Louis quatre cents. Les Français combattirent à cheval, et les Anglais à pied, à l'exception d'un cinquième des leurs. Dans cet engagement, les deux princes déployèrent le courage le plus déterminé, et coururent l'un et l'autre le plus imminent danger. Henri reçut deux coups sur la tête; mais quoique la violence du choc eût fait jaillir le sang de ses narines, telle était la trempe de son casque, qu'elle résista au tranchant de la hache d'armes. Louis eut son cheval tué sous lui, et ce fut avec peine qu'il s'échappa à pied dans la foule des fuyards. Son étendard et cent quarante chevaliers restèrent aux mains du vainqueur. Guillaume de Normandie était à ce combat, mais il dut son salut à la fuite [1].

Les soins paternels du pape Calixte II mirent fin aux hostilités. Louis, accompagné du fils de Robert, comparut au concile de Reims, et, dans un discours qui ne manquait pas d'éloquence, il accusa Henri de cruauté, d'injustice et d'ambition. L'archevêque de Rouen répondit au royal orateur; mais ce prélat fut écouté avec impatience, et fréquemment interrompu par les partisans de la France. A l'issue du concile, Calixte rendit en personne visite à Henri, à qui il était allié par sa naissance; et le roi d'Angleterre essaya de justifier ou de pallier sa conduite aux yeux du pape. Il nia avoir pris la Normandie à son frère; ce frère l'avait déjà perdue par son indolence et par sa folie. Tout ce qu'il avait fait, quant à lui, c'avait été d'arracher l'ancien patrimoine de sa famille aux mains des traîtres et des rebelles, au pouvoir desquels il était tombé. Il n'était pas vrai non plus que Robert fût retenu en prison. I était traité comme un prince qui avait renoncé aux soins et aux fatigues du gouvernement. Il vivait dans un château royal, était servi avec une magnificence princière, et jouissait de toutes les distractions qu'il désirait. Quant à Guillaume, Henri assura au pontife qu'il se sentait une tendresse d'oncle pour ce jeune prince; que son intention avait été de l'élever comme son propre fils, et qu'il lui avait souvent offert un asile honorable et trois comtés en

1. Orderic, 842-854, *Chron. sax.* 821. Hunt. 217 Malm. 90.

Angleterre : offres que Guillaume avait constamment refusées, à l'instigation d'hommes qui étaient également les ennemis du neveu et de l'oncle. D'aussi faibles raisonnements ne pouvaient tromper la pénétration de Calixte ; mais, ne voulant pas insister sur une demande qu'il prévoyait ne pas devoir réussir, il amena la conversation sur le sujet de la guerre, et obtint de Henri une assurance des sentiments les plus pacifiques. La nouvelle en fut aussitôt transmise aux parties belligérantes, et un traité de paix fut conclu sous les auspices du pontife. Henri garda ce qu'il désirait principalement, la possession de la Normandie; et le roi de France, comme seigneur souverain, reçut l'hommage de Guillaume, fils de Henri, au lieu de celui du père [1].

En lisant l'histoire de cette guerre, écrite par Orderic, l'esprit s'étonne des exemples opposés de barbarie et de raffinement, de cruauté et d'humanité dont elle abonde. I. Le nombre des morts, à la fameuse bataille de Brenneville, ne monta pas à plus de trois ; car, dit l'historien, les chevaliers chrétiens ne combattent pas pour la vengeance, mais pour la gloire ; ils ne cherchent point à répandre le sang, mais à s'emparer de la personne de leur ennemi [2]. Leur grand objet était de le jeter par terre; et quand ils y étaient parvenus, soit par un coup, soit par la mort de son cheval, le chevalier, emprisonné dans sa pesante armure, était incapable de se tirer d'affaire lui-même, et restait, sans résistance, à la merci de son adversaire. II. Au milieu des hostilités on échangeait des politesses, et le captif qui s'était signalé par son courage était souvent relâché sans rançon par un généreux vainqueur. Le roi, après la victoire, rendit à Louis son cheval de bataille, avec les harnais d'or et d'argent; et son fils, en même temps, envoya au fils de Robert de riches présents, afin que le jeune exilé pût paraître devant les étrangers avec l'éclat dû à sa naissance [3]. III. Mais leurs passions étaient violentes et implacables; et lorsqu'il s'agissait de vengeance, leurs cœurs semblaient endurcis contre tout sentiment d'humanité. Eustache, seigneur de Breteuil, qui avait épousé Juliana, une des filles illégitimes du roi, avait sollicité le don d'une forteresse importante qui faisait partie du domaine ducal. Henri suspectait sa fidélité, mais ne voulait pas l'irriter par un refus formel. Il fut convenu que deux enfants, les filles d'Eustache et de Juliana, seraient données en otages à Henri, comme

1. Orderic, 858, 859, 865, 866. Malm. 93. La grand'mère de Calixte était Alice, fille de Richard II, duc de Normandie. Orderic, 848.
2. Orderic, 854.
3. Id. 855.

gage de la fidélité de leur père; et que le fils de Harenc, gouverneur du château, serait remis à ce seigneur comme garantie de la cession de la place à la fin de la guerre. Eustache, pourtant, ne fut pas satisfait : il arracha les yeux de l'enfant et le renvoya à son père. Harenc, transporté de fureur et impatient de se venger, demanda justice à Henri, qui, ne pouvant atteindre la personne d'Eustache, lui dit d'user de représailles envers ses filles. Leur innocence, leur jeunesse, leur naissance royale ne servirent à rien; le barbare leur creva les yeux et leur coupa le nez; et Henri, affectant une indifférence stoïque, le chargea de présents et l'envoya reprendre son commandement. Le soin de la vengeance retomba alors sur Juliana, qui regardait son père comme l'auteur des souffrances de ses filles. Hors d'état de défendre Breteuil contre les forces royales, elle se retira dans la citadelle; abandonnée par la garnison, elle demanda à parler au roi; et lorsqu'il approcha de la muraille, elle lui tira une flèche à la poitrine. Son manque d'adresse la préserva du crime de parricide, et la nécessité la força de se rendre à discrétion. Si Henri lui eût pardonné, il eût peut-être mérité d'être loué de sa magnanimité; mais la punition qu'il lui infligea fut ridicule en elle-même et honteuse pour celui qui en était l'auteur. Il fit fermer la porte et lever le pont-levis, et lui envoya l'ordre formel de quitter le château immédiatement. Juliana fut obligée de se laisser glisser sans assistance du rempart dans le large fossé qui environnait la forteresse, et de marcher dans l'eau qui montait jusqu'à sa ceinture. A chaque pas elle avait à casser la glace autour d'elle, et à subir les insultes et les sarcasmes des soldats qu'on avait fait sortir pour être témoins de ce singulier spectacle [1].

L'ambition du roi était satisfaite. Ses ennemis étrangers avaient été forcés de solliciter la paix : ses ennemis normands avaient été écrasés sous le poids de ses armes; et la sécurité qui lui manquait encore, il l'avait obtenue par l'investiture du duché qui avait été accordé à son fils Guillaume. Après une absence de quatre ans, il résolut de revenir en triomphe en Angleterre [1120]. A Barfleur, il rencontra un marin normand appelé Fitz-Stephen, qui lui offrit un marc d'or et sollicita l'honneur de le conduire dans son bâtiment « le Vaisseau-Blanc. » C'était un bâtiment neuf, dit-il, et monté de cinquante matelots des plus habiles. Son père avait conduit le père du roi quand il avait mis à la voile pour faire la conquête de l'Angleterre;

1. Orderic, 854, 855. Eustache était bâtard, et s'était emparé des terres de son père au préjudice de l'héritier légitime. Id. 810.— Huntingdon attribue à Henri lui-même la punition infligée à ses petites-filles. « Neptium suarum oculos erui fecit. » *Ang. Sac.* II, 699.

et le service par lequel il tenait son fief était de pourvoir au passage de son souverain. Henri répondit qu'il avait déjà choisi un bâtiment pour lui-même, mais qu'il confierait son fils et ses trésors aux soins de Fitz-Stephen. Avec le jeune prince (il était dans sa dix-huitième année) s'embarquèrent son frère Richard et sa sœur Adèle, tous deux enfants naturels de Henri; le comte de Chester et la comtesse sa femme, nièce du roi; seize autres nobles dames, et cent quarante chevaliers. Ils passèrent quelques heures sur le pont à banqueter et à danser, et distribuèrent trois barils de vin à l'équipage; mais le désordre et l'ivresse qui régnèrent vers le coucher du soleil engagèrent les plus prudents à quitter le vaisseau et à retourner au rivage. Henri avait mis à la voile dès que la marée l'avait permis. Guillaume, après un long délai, ordonna à Fitz-Stephen de suivre son père. Aussitôt toutes les voiles furent déployées, toutes les rames en mouvement; mais, au milieu de la musique et des réjouissances, le soin du gouvernail fut négligé, et « le Vaisseau-Blanc, » emporté par le courant[1], donna tout à coup contre un rocher. L'eau qui entrait rapidement avertit les joyeux passagers de leur situation alarmante. Fitz-Stephen descendit immédiatement le prince dans une chaloupe, et ordonna de ramer vers la terre; mais les cris de sa sœur rappelèrent Guillaume vers le lieu du naufrage, et la chaloupe s'engloutit sous le poids de la multitude qui s'y précipitait. Peu après, le bâtiment lui-même s'enfonça, et trois cents personnes furent ensevelies dans les flots. Un jeune seigneur, Geoffroy de L'Aigle, et Bérold, boucher de Rouen, s'étaient seuls sauvés en grimpant au sommet du mât; quelques instants après, l'infortuné Fitz-Stephen nagea vers eux, s'informa de ce qu'était devenu le prince, et, apprenant qu'il avait péri, plongea sous l'eau. Geoffroy, engourdi par le froid d'une nuit de novembre, fut bientôt emporté par une vague; et, comme il s'abîmait, il fit une prière pour le salut de son compagnon. Berold ne lâcha pas prise, fut sauvé le matin par un bateau pêcheur, et raconta les détails de cette lamentable catastrophe. Henri était arrivé à Southampton, et exprimait souvent sa surprise de la lenteur de son fils. La première nouvelle de l'accident fut apportée à Théobald de Blois, qui la communiqua à ses amis, mais n'osa point la lui apprendre. Le lendemain matin, le fatal secret fut révélé par un jeune page qui se jeta en larmes aux pieds du roi. Henri tomba du coup à terre; mais, se remettant, il affecta de déployer un cou-

1. Ce courant est appelé encore aujourd'hui le Gatteraz, et il est formé par une chaîne de rochers peu élevés qui s'avancent en mer, dans la commune de Gatteville, à environ un mille et demi du port de Barfleur.

rage qu'il n'avait pas. Il parla de soumission aux décrets de la Providence; mais la blessure avait pénétré fort avant dans son cœur: sa douleur se changea peu à peu en morne mélancolie, et on dit que depuis ce jour jamais personne ne le vit sourire [1]. Mathilde, par la mort de Guillaume, devint veuve à l'âge de douze ans, six mois après son mariage. Elle fut traitée par Henri avec une tendresse paternelle; mais, à la demande de son père, elle retourna en Anjou, et, dix ans après, elle prit le voile au couvent de Fontevrault [2].

La nation généralement ne regretta pas la perte du prince. L'arrogance et la violence de sa jeunesse avaient appris à craindre le despotisme de son âge mûr. Il était déjà initié à tous les mystères de l'iniquité, et avait professé publiquement en toute occasion son mépris et sa haine pour les Anglais [3]. Mais Henri, privé de son seul fils légitime, avait de nouveaux plans à former, de nouvelles précautions à prendre contre les prétentions et les tentatives de son neveu. Tous les yeux étaient fixés sur ce prince; ses vertus et ses infortunes étaient le sujet de toutes les conversations, et peu de gens doutaient qu'il ne finît par monter sur le trône. Foulques d'Anjou, que le roi avait offensé en refusant de rendre le douaire de Mathilde, lui fiança sa fille cadette Sibylle, et lui donna le comté du Mans; de leur côté, les plus puissants barons de la Normandie, Amaury de Montfort et Walleran, le jeune comte de Meulan, se chargèrent de l'aider, à la première occasion, de toutes leurs forces et de toute leur influence. Henri était informé par ses espions des plus secrets mouvements de ses ennemis. A la cour d'Anjou il employa les menaces, les promesses, la corruption pour empêcher le mariage projeté. Il entreprit même de prouver que les deux fiancés, Guillaume et Sibylle, étaient parents au degré prohibé de consanguinité [4]. Il débarqua soudain en Normandie avec un corps nombreux de troupes anglaises [1123], somma ses barons de le suivre; et, sans communiquer ses intentions à personne, il

1. Orderic, 867-869. *Chron. sax.* 222. Siméon, 242.

2. Orderic, 875.

3. « Displicebat autem mihi, » dit un écrivain qui le connaissait; « nimius circa eum cultus, et nimius in eo fastus.—Semper de fastigio superbo cogitabat. » (Huntingdon, *in Ang. Sac.* II, 696.) — J'ajouterai ce que lui et un autre ancien écrivain disent du prince et de ses compagnons : « Omnes aut fere omnes sodomitica labe dicebantur, et erant, irretiti. » (Hunt. 218.) —« Filius regis et socii sui incomparabili superbia tumidi, luxuriæ et libidinis omni tabe maculati. » (Gervais. 1339.)

4. *Chron. sax.* 231. Malm. 99. Order. 883. Selon lui, ils étaient parents au sixième degré. Mais l'allégation était fort impudente de la part du roi. Quel que fût le degré de parenté entre Robert et Foulques, il existait aussi pour Henri. Cependant il avait déjà marié son fils à une des filles de Foulques, et plus tard il maria sa fille à un des fils du comte.

partit de Rouen, un dimanche après dîner, avec toute son armée. Hugon de Montfort, l'un des principaux conspirateurs, fut immédiatement appelé devant le roi, et reçut l'ordre de livrer son château. Il y consentit avec une apparente satisfaction, et fut envoyé avec une escorte pour donner des ordres à la garnison; mais en traversant un bois il tourna soudain dans un sentier non fréquenté, échappa à ceux qui le poursuivaient, atteignit Montfort, et commanda à ses vassaux de le défendre contre toutes les forces de Henri. Ceux-ci obéirent quelque temps aux volontés de leur seigneur; mais à la fin, désespérant d'être secourus, ils se rendirent à condition. De Montfort, le roi marcha sur Pont-Audemer, forteresse importante défendue par cent quarante chevaliers; mais il fit construire une tour de bois plus haute de vingt-quatre pieds que les murailles; et les archers, du haut de cette tour, incommodèrent si fort les assiégés, qu'après une défense de sept semaines, ils furent forcés d'ouvrir les portes. L'année suivante il fut encore plus heureux. Comme les barons insurgés s'en retournaient d'une expédition qui avait réussi, ils furent attaqués par Ranulf de Bayeux, et Guillaume de Tancarville, à la tête d'un corps d'hommes choisis dans les garnisons voisines. [25 mars 1124.] La bataille fut gagnée et la guerre terminée par quarante archers anglais. A l'instant où l'ennemi chargeait, ils tirèrent leurs arcs; les chevaux de devant furent tués, d'autres tombèrent sur eux, et le reste des insurgés, voyant cette confusion, s'enfuit immédiatement. Quatre-vingts chevaliers, dans leur armure, furent trouvés gisants sur la terre, et parmi eux on prit les principaux promoteurs de la révolte. Foulques, sur-le-champ, abandonna la cause de celui qui devait être son gendre, et la paix fut encore une fois rétablie[1].

La vie de Guillaume, fils de Robert, ne fut qu'une série successive d'élévations et d'abaissements. Si la fin soudaine de son cousin avait réveillé ses espérances, elles furent bientôt détruites par la sagacité et l'activité de son oncle; mais il fut amplement dédommagé de ce désappointement par la générosité de Louis. Ce prince, au lieu de Sibylle, lui accorda la main de sa belle-sœur, à qui il donna en dot Chaumont, Pontoise et le Vexin, sur les frontières de la Normandie; pays dont la proximité mettait Guillaume à même d'encourager ses partisans et de tenir en éveil l'esprit d'opposition contre Henri[2]. Peu après, Charles-le-Bon, comte de Flandre et successeur de Baudoin, fut assassiné [1er mars 1127]. Il faisait ses dévotions dans une église de Bruges, quand Burchard de Lille

1. Orderic, 875-880. Siméon, 250. *Chron. sax.* 227.
2. Orderic, 884.

l'attaqua tout à coup avec une troupe d'hommes armés et le tua au pied de l'autel. A la première nouvelle de cet événement, Guillaume d'Ypres entoura les murs avec ses vassaux : le roi de France le suivit avec des forces redoutables, et, après un siége de cinq semaines, les portes furent forcées et les assassins précipités par-dessus les créneaux de la forteresse. Guillaume avait accompagné son bienfaiteur, et il reçut de lui l'investiture du comté qu'il pouvait justement réclamer comme représentant de Mathilde, sa grand' mère, fille de Baudoin V[1]. Ainsi de nouveau, par un caprice de la fortune, il se trouva revenu à un haut degré de puissance et placé dans une situation des plus favorables pour la conquête de la Normandie. Henri commença à trembler pour la sûreté de ses possessions continentales[2].

Il est temps d'indiquer les mesures qu'avait prises ce monarque pour perpétuer la succession dans sa famille. Mathilde lui avait donné deux enfants : un fils, Guillaume, dont le lecteur a déjà vu la mort prématurée; et une fille, Alice, qui, plus tard, prit le nom de sa mère[3]. Pendant les douze dernières années de sa vie, la reine résida à Westminster, privée de la société de son mari, mais entourée de l'appareil de la royauté et l'objet de la vénération du peuple, qui, généralement, la désignait sous le nom de Molde-la-Bonne[4]. La pureté de son caractère était au-dessus du soupçon. Des actes de bienfaisance et des exercices de dévotion occupaient son temps, et son principal amusement était d'écouter les chants des ménestrels et les vers des poètes. On ne lui reproche qu'un défaut. Elle était libérale au delà de ses moyens, et ses officiers, pour suffire à sa munificence, étaient parfois obligés d'opprimer ses vassaux[5]. A sa mort, en 1118, le roi se trouva en liberté de contracter un autre mariage; mais les contraintes de l'hymen ne s'accordaient point avec son amour du plaisir et l'inconstance de ses affections, et il ne pensa à prendre une autre femme que lorsque la perte de son fils l'etheling eut mit la succession à la portée de son neveu [2 fév. 1121]. Pour tromper les espérances de ce prince, il offrit sa main à Adélaïde, fille de Geoffroi, duc de Louvain, et nièce du pape Calixte, princesse dont la principale

1. Orderic, 884. Hunt. 91.

2. « Se diadema regni amissurum pro certo putabat. » Hunt. *Ang. sac.* II, 699.

3. Elle est appelée Æthelice dans la *Chronique saxonne* [230]; c'est le même nom qu'Adèle, Adélaïde et Alice. Vers cette époque, Mathilde devint un nom favori, probablement parce que c'était celui de la femme du Conquérant. Le nom primitif de la femme de Henri était Edith, qu'elle changea ensuite contre celui de Mathilde.

4. Rudborne, 276.

5. Malm. 93.

recommandation était la jeunesse et la beauté[1]. Leur union se trouva stérile; et, après un délai de trois ans, il forma la résolution d'assurer la couronne à sa fille Maud, qui avait épousé Henri IV d'Allemagne, et qui, depuis peu, était devenue veuve. Pour y parvenir, il était nécessaire que le roi triomphât de la répugnance de cette princesse elle-même et de celle des barons anglais. Maud ne se souciait pas de quitter un pays où elle possédait un noble douaire pour une succession précaire et contestée, et les barons étaient révoltés à l'idée du règne d'une femme, espèce de gouvernement tout nouveau dans les annales de l'Angleterre et de la Normandie. Cependant l'impératrice se soumit aux ordres péremptoires de son père et fut reçue à son arrivée par son oncle David, roi d'Écosse. On s'était ménagé l'assentiment des plus puissants barons par des présents et des promesses; pour plus de sûreté, Robert, le duc captif de Normandie, fut transféré de Devizes à Cardiff, et passa de la garde de l'évêque de Sarum à celle de Robert de Caen, comte de Gloucester, fils naturel et favori du roi, et on convoqua une assemblée générale des prélats et grands tenanciers de la couronne [25 déc. 1126]. Henri déplora devant eux la mort prématurée de son fils, et proposa sa fille Maud comme héritière présomptive du trône. Elle unissait, dit-il, dans ses veines le sang des princes anglo-saxons et celui des princes normands. Par sa mère, elle descendait d'Egbert et de Cerdic à travers une longue suite de souverains : son père était le roi régnant, et ses oncle et grand-père avaient été les deux derniers monarques de l'Angleterre. Quels que pussent être les sentiments de ses auditeurs, pas un d'eux n'osa encourir son ressentiment en hasardant une objection; l'impératrice fut unanimement déclarée héritière dans le cas où son père mourrait sans enfants mâles; et le clergé d'abord, puis les laïques, jurèrent de maintenir cet ordre de succession. Parmi les laïques, la préséance fut donnée à son oncle David, à cause de son caractère royal [1127]. La seconde place fut disputée par Etienne, comte de Boulogne, et Robert, comte de Gloucester. Le premier était neveu du roi par sa sœur Adèle, et était né en légitime mariage; le dernier était fils de Henri, mais de naissance illégitime; et le point à décider était si

1. Eadmer, 136. Philippe de Thaun, poète contemporain, l'appelle « mult bele femme. » Ms. Nero, A. 5. — Huntingdon chante sa louange dans les vers suivants, qui ne manquent pas d'élégance :

Quid diadema tibi, pulcherrima, quid tibi gemmæ!
Pallet gemma tibi, nec diadema nitet :
Ornamenta cave, nec quidquam luminis inde
Accipis : illa micant lumine clara tuo. HUNT. 218.

la préséance était due à la légitimité de la descendance ou à la proximité du sang. Aujourd'hui le doute ne serait pas admissible: même alors, quoique la famille régnante tînt son droit d'un bâtard, la question fut résolue en faveur d'Etienne. Mais ces deux seigneurs avaient en vue un but secret et plus important. Malgré les précautions de Henri, l'avénement de Maud était considéré comme fort incertain, et, pour cette raison, chacun d'eux avait à cœur d'être déclaré premier prince du sang [1].

Le lecteur a remarqué la constante sollicitude de Henri à s'assurer l'amitié de Foulques, comte d'Anjou. Ce seigneur avait depuis peu résigné ses États d'Europe à son fils aîné, et avait accepté la dignité plus brillante, mais plus précaire, de roi de Jésusalem. Henri offrit avec empressement la main de Mathilde à Geoffroi, le comte régnant. Le mariage fut négocié en secret; sa publication fit jeter les hauts cris aux barons anglais et normands. Ils réclamèrent le droit d'être consultés lorsqu'il s'agissait de disposer de leur future souveraine, et beaucoup déclarèrent qu'ils se regardaient comme dégagés de leur serment par la duplicité du roi. Il dédaigna leurs murmures et s'applaudit de sa politique, qui avait ainsi lié les intérêts des Plantagenets à ceux de sa propre famille [2].

Cependant il lui était impossible de contempler sans inquiétude la puissance et la réputation croissante de son neveu le comte de Flandre, dont il jugeait la ruine nécessaire à sa tranquillité et à la sécurité future de sa fille. Guillaume avait justement, mais peut-être imprudemment, puni les meurtriers de son prédécesseur. Leurs amis songèrent à se venger du nouveau comte; à leur instigation, Thierry, landgrave d'Alsace, prétendit à sa succession, et Henri s'engagea à l'appuyer de toutes les forces de l'Angleterre et de la Normandie. Lille, Gand et plusieurs autres places furent perfidement livrées à Thierry; mais Guillaume déploya son activité et son courage habituels, et défit complétement son antagoniste sous les murs d'Alost. Malheureusement, après la bataille et à la porte même de la ville, il reçut dans la main un coup de pique d'un fantassin [1128]. La blessure était légère, et elle fut négligée: la gangrène s'y mit, et le prince fut transporté expirant au monastère de Saint-Omer [27 juillet]. Là, de son lit de mort, il écrivit à Henri, recommandant à la clémence de son oncle les barons normands qui avaient suivi sa fortune parce qu'ils le regardaient

1. Malm. *Novel.* 99. *Chron. sax.* 231.

2. Malm. 99. Hunt. 919. Ils furent appelés Plantagenets, de leur devise, une plante de genêt.

comme leur prince légitime. Le roi, qui n'avait plus rien à craindre des prétentions de son neveu, fit droit à la requête, et, par cette affectation de générosité, se concilia l'attachement de ses sujets normands [1].

Ainsi, à l'aide du hasard et des ressources de son génie, Henri avait triomphé de tous les obstacles qui paraissaient s'opposer à ses désirs. Il n'était pourtant pas dans sa destinée de recueillir le fruit de ses travaux. La mesure même sur laquelle il avait fondé l'espoir de sa tranquillité devint une source continuelle d'inquiétude. C'était avec répugnance que Maud avait consenti à épouser Geoffroi. Échanger l'état d'impératrice contre la condition inférieure de comtesse d'Anjou et être soumise aux caprices effrénés et fantasques d'un garçon de seize ans la blessait et l'irritait. Geoffroi, de son côté, avait hérité de l'esprit intraitable de ses aïeux; il dédaigna d'adoucir l'orgueil de sa femme et prétendit le dompter. Ils se querellèrent, se séparèrent, et Maud alla en Angleterre solliciter la protection de son père. Un an s'écoula en négociations infructueuses. Enfin, le comte consentit à exprimer le désir du retour de sa femme, et une réconciliation s'effectua en apparence. Si la naissance successive de trois petits-fils, Henri, Geoffroi et Guillaume, fut pour le roi un sujet de joie, en revanche, il fut chagriné par la conduite de son gendre, qui demandait la possession de la Normandie en vertu d'une promesse antérieure, et qui manifestait son déplaisir du refus de Henri par des insultes répétées. Maud, de son côté, ne jouait point le rôle de médiatrice. Haïssant son mari, elle tâchait d'accroître la désunion en offensant elle-même Geoffroi et en cherchant, par ses rapports, à irriter son père. Ces dissensions de famille retinrent le roi en Normandie et occupèrent son attention pendant les dernières années de son règne [2].

Mais quoiqu'il résidât si fréquemment sur le continent et qu'il fût si jaloux de conserver ses possessions d'outre-mer, il ne négligeait pas le gouvernement de son royaume d'Angleterre, qui était de beaucoup la plus précieuse portion de ses États. L'administration de la justice et le maintien de la tranquillité publique étaient des objets qu'il avait constamment à cœur, et qu'il recommandait sérieusement a la vigilance de ses officiers. I. Il est probable que les Normands méprisaient les cours de justice d'institution anglo-saxonne. Henri, néanmoins, ordonna que les anciennes cours de comté et cours de centaine fussent tenues les mêmes jours, pendant les mêmes termes et dans les mêmes lieux qu'a-

1. Hunt. 219. *Ang. sac.* II, 697. *Chron sax.* 232. Orderic, 885, 886.
2. Malm. 100. Hunt. 229. Hov. 275. Orderic, 900.

vant la conquête, et que tous les procès relatifs à la propriété réelle, à moins que les parties ne fussent des tenanciers en chef de la couronne, fussent décidés dans les cours de la centaine[1]. II. La sévérité avec laquelle il punissait les plus flagrantes violations des lois était une source de terreur et de stupéfaction pour ses sujets, qui le croyaient le « lion de justice » décrit dans les prétendues prophéties de Merlin[2]. Lorsqu'il monta sur le trône, le vol et la rapine régnaient dans toutes les provinces du royaume; avant sa mort, ils devinrent si rares que « quiconque, » dit la Chronique saxonne dans le langage du temps, « portait sa charge d'or et d'argent, personne n'aurait osé lui dire rien que de bien[3]. » Dans une occasion où le justicier Ralph Basset présidait une cour à Huncot, dans le Leicestershire, il n'y eut pas moins de quarante-quatre voleurs condamnés et exécutés[4]. Ce fut en l'année 1024, et alors ni crédit ni présents ne pouvaient sauver le malfaiteur de la mort ou de la mutilation; mais, plus tard, soit que la nécessité de la rigueur eût diminué avec la fréquence du crime, soit que l'amour de l'argent commençât à l'emporter sur l'amour de la justice, les compensations pécuniaires, qui avaient été abolies au commencement du règne de Henri, furent acceptées de nouveau à la place des peines corporelles[5].

III. Sous la dynastie saxonne, le privilége de battre monnaie avait été affermé, dans les principaux bourgs, à différents individus qui, avec les coins, recevaient leurs instructions du trésor royal. Le Conquérant et son fils Guillaume-le-Roux avaient maintenu la même coutume; et ces personnes, en altérant la qualité ou en diminuant le poids des sous d'argent, amassèrent des fortunes considérables, et en même temps se préservaient du châtiment en faisant de nombreux et riches présents au monarque. Henri, dans la charte qu'il octroya à son avénement, s'était engagé à réformer cet abus. D'après la loi saxonne, le coupable était condamné à subir l'amputation de la main droite, qui, en mémoire du crime, était clouée à la porte de sa maison. A la perte de la main, ou à celle des yeux qu'il y substituait parfois, le roi ajouta la peine de la castration. Les habitants des bourgs, principaux négociants de l'époque, juraient de veiller sur la pureté de la monnaie et de poursuivre les délinquants, et la même peine était portée

1. *New. Rym* I, 12.
2. Bromp. 998. Joan. Salis. *Polycrat*, VI, 16.
3. *Chron. sax.* 237.
4. Id. 228.
5. Malm. 91.

contre ceux qui essayaient de passer des sous de valeur inférieure que contre ceux qui les fabriquaient [1]. Cependant, le mal continua de croître, et, dans la vingtième année de son règne, il était devenu si universel, qu'au marché on acceptait à peine un sou sur douze. L'indignation du roi tomba sur les monnayeurs [1125]. Par une ordonnance générale, ils furent tous cités à comparaître devant la cour de l'échiquier à Winchester. Ils furent examinés successivement par l'évêque de Salisbury, trésorier, qui, à mesure qu'il en jugeait un coupable, le faisait conduire dans une pièce voisine, où on lui infligeait sur-le-champ la peine prescrite par la loi. De plus de cinquante qui obéirent à la citation, il n'en échappa que quatre [2]. On espéra que cette sévérité intimiderait à l'avenir les fabricateurs de monnaie, et il est à présumer que, pour remédier au mal du moment, on émit une nouvelle monnaie et qu'on retira l'ancienne de la circulation [3].

IV. Un autre abus, qui avait toujours été en croissant sous les deux derniers règnes, était venu du droit royal de pourvoyance (*purveyance*). Toutes les fois que le roi changeait de résidence, il était accompagné d'un certain nombre de prélats, de barons et d'officiers qui, chacun, menaient avec eux une longue suite. Tous s'attendaient à vivre aux dépens du pays par lequel ils passaient. Il en résultait que les voyages de la cour ressemblaient à la marche d'une armée ennemie, et on aurait peine à croire à la dévastation que causaient, dit-on, les gens de la suite du roi, si elle n'était attestée par des écrivains contemporains et dignes de foi. Ils avaient coutume d'entrer sans cérémonie dans les maisons des fermiers et des laboureurs, d'y vivre à discrétion, et, dans l'insolence de leur supériorité, de vendre, brûler ou détruire ce qu'ils ne pouvaient consommer. Les malheureux habitants voyaient emporter leur blé et leur bétail, insulter leurs femmes et leurs filles à leur face; et, s'ils osaient faire des représentations, leur audace était punie souvent par l'incendie de leurs maisons, quelquefois par la mutilation et même par la mort. Aussi l'approche du roi dans un canton était pour les habitants un signal de cacher

1. *Leg. sax.* 305. How. 274. *New. Rym.* I, 12.
2. *Chron. sax.* 228, 229.
3. Les sous (pennies) avaient jusque-là porté sur le revers l'empreinte d'une croix qui les divisait en moitiés et en quarts; et, pour plus de commodité, ils étaient parfois coupés, en suivant les lignes de cette croix, en demi-sous et en liards (farthings). Comme beaucoup de gens refusaient de prendre de bon argent après que le sou avait été coupé, le roi ordonna qu'à l'avenir les demi-sous et les liards seraient frappés ronds comme les sous, et qu'ils seraient, sous cette forme, une offre légale que personne ne pourrait refuser impunément. (Ead. 94 Sim. 254, dont le texte doit être corrigé d'après Hoveden, 270.)

leurs effets et de s'enfuir dans les bois; et la solitude du pays, n'importe où il dirigeait ses pas, finit par le convaincre de la gravité du mal et l'avertit d'y appliquer un remède efficace. Il nomma une commission de juges : les personnes de la suite de la cour furent examinées par eux, et les plus coupables furent punies par la perte d'un œil, d'une main ou d'un pied. Le sort de ces délinquants imprima une terreur salutaire à leurs pareils, et ces sortes d'atrocités se renouvelèrent rarement pendant le reste du règne de Henri [1].

V. Si le roi soulageait ainsi ses sujets en général, il était également juste lorsqu'il s'agissait des plaintes de ses propres tenanciers. On a déjà vu que, dans beaucoup de comtés, une portion considérable de terres était la propriété de la couronne, et que ceux qui les occupaient étaient tenus de payer leurs rentes en nature pour l'entretien de la maison royale. Cette obligation imposait aux tenanciers, ce qu'ils regardaient comme une lourde charge, la nécessité de transporter dans bien des cas le produit de leurs fermes à une distance considérable; mais elle fut bientôt remplacée par une autre, qu'ils trouvèrent encore plus difficile à supporter. Lorsque le roi commença à résider principalement sur le continent, on n'eut plus besoin des payements en nature et on demanda les payements en argent. S'ils eussent été déterminés d'après un taux équitable, le changement eût été avantageux; mais ils furent laissés à la discrétion ou au caprice des officiers royaux, qui eurent soin de s'enrichir en opprimant les tenanciers. Ces derniers assiégèrent le roi de nombreuses représentations, et plusieurs lui envoyèrent leurs charrues, comme preuve de l'impossibilité où ils étaient de continuer les travaux de l'agriculture sous les charges existantes. Henri consulta ses ministres, et on trouva facilement un remède. On fit un nouvel arpentage des domaines royaux. Une rente déterminée et équitable fut fixée par les commissaires, et les tenanciers eurent ordre de régler annuellement leurs comptes avec le shériff, dont le devoir était de verser les recettes à l'échiquier [2].

1. *Chron. sax.* 212. Malm. 91. Eadmer, 94. « Quæ justitia in pluribus visa, cæteros integritatem sui amantes, ab aliorum læsione deterrebat. » Ibid. — D'après ces expressions et autres semblables dans nos anciens écrivains, il paraîtrait que la peine de la mutilation était regardée comme plus utile que celle de la mort. La dernière pouvait frapper davantage pour le moment, mais la vue en était restreinte à un petit nombre de personnes, et l'impression qu'elle faisait était bientôt effacée; tandis que le coupable qui avait subi la mutilation portait avec lui la preuve de sa punition sa vie durant, et avertissait journellement tous ceux qui le voyaient des conséquences de la violation des lois.

2 Vid. Seld. *Spicil. ad Eadmer*. 216, 217.

VI. Il faut faire observer, toutefois, que l'équité et l'humanité du roi étaient fort douteuses. Tant que ses intérêts n'étaient point en jeu, il ne montrait aucune répugnance à réprimer et à punir les exactions et la rapacité des autres ; mais lorsqu'il s'agissait de son propre agrandissement, il ne se faisait pas scrupule de fouler aux pieds toute considération de justice et de se jouer de la fortune et du bonheur de ses sujets. Son système de politique continentale l'entraînait dans des dépenses énormes, car c'était surtout avec l'argent qu'il combattait, et il avait rarement recours aux armes avant d'avoir essayé l'effet des présents et des promesses. Aussi il était constamment poursuivi de la crainte de la pauvreté, et ses ministres n'étaient occupés qu'à inventer des moyens d'acquitter ses engagements passés et de pourvoir aux engagements futurs. Le danegelt, au taux de douze sous par hide, fut maintenu pendant toute la durée de son règne. Une aide additionnelle de trois shillings par hide fut exigée à l'occasion du mariage de sa fille Mathilde, et on peut lire à presque toutes les pages de l'annaliste saxon des plaintes annuelles de nouvelles et excessives exactions [1]. La science de l'impôt était alors dans son enfance. Alléger le fardeau en l'égalisant n'entra jamais dans la pensée des financiers de cette époque. Le roi avait besoin d'une certaine somme d'argent; elle était arrachée par la forte main du pouvoir aux mains récalcitrantes du sujet. Les collecteurs, dit Eadmer, semblaient n'avoir aucun sentiment d'humanité ni de justice. Si un homme était sans argent, il était jeté en prison ou forcé de s'enfuir du pays : ses biens étaient vendus, les portes de sa maison enlevées, et le peu qui lui restait était exposé à la merci de tous les passants. Si un homme avait de l'argent, il était assailli de menaces de poursuites pour des délits imaginaires, jusqu'à ce qu'il eût livré tout ce qu'il possédait; car nul n'osait entrer en procès avec son souverain, ou, en refusant de payer la demande actuelle, s'exposer à la perte immédiate de tout son avoir. Cependant, ajoute l'histoire, il y a bien des gens qui ne pensent guère à de telles atrocités, tant nous y avons été habitués sous les deux derniers monarques [2].

L'histoire ecclésiastique de cette époque fournit de nombreux exemples de la rapacité du roi. Dans la charte qu'il avait publiée à son avénement, il s'était solennellement engagé à ne point vendre les bénéfices vacants et a ne point en appliquer les profits à

1. *Chron. sax.* 211, 212, 213 et suiv. Hunt. 217, 218, 219. Bromp. 1001.

2. Eadmer, 83. « Dieu sait, » dit le chroniqueur saxon, « avec quelle injustice ces misérables gens sont traités. D'abord on les prive de leur avoir, et puis on les met à mort. Si un homme possède quelque chose, on le lui prend; s'il n'a rien, on le laisse périr de faim. » *Chron. sax.* 228.

son usage. Cette promesse fut violée aussitôt qu'elle put l'être avec impunité. Afin que la couronne pût jouir des revenus épiscopaux, les évêchés de Norwich et d'Ely furent laissés sans prélats pendant trois ans; ceux de Canterbury, de Durham et de Hereford, pendant cinq. A son couronnement, il avait promu au siége de Winchester son chancelier, Guillaume Gifford. Peu après, il extorqua au nouveau prélat la somme de huit cents marcs. Il évalua le revenu de Lichfield à trois mille marcs, et força Roger, neveu de Geoffroi Dedington, à payer cette somme avant de le nommer à l'évêché. Gerold avait été fait abbé de Tewkesbury. Hors d'état de satisfaire aux demandes réitérées du roi, il fut dans la nécessité de résigner son abbaye. Gilbert, évêque de Londres, avait acquis la réputation d'un prélat riche et économe. A sa mort, tous ses trésors furent confisqués au profit de la couronne [1]. La manière dont les écrivains contemporains rapportent incidemment ces procédés iniques peut raisonnablement faire croire qu'ils n'étaient pas des plus rares,

J'ajouterai un autre fait plus singulier. Le lecteur a déjà vu la tentative de l'archevêque Dunstan pour rétablir, sous le règne d'Edgar, l'ancienne règle du célibat du clergé. L'exécution des canons qu'il publia à ce sujet fut suspendue pendant l'invasion des Danois, sous Sweyn, et ensuite négligée sous Canute et ses successeurs. Lorsque Lanfranc fut promu au siége de Canterbury, il résolut d'imiter la conduite de Dunstan, mais il eut soin en même temps de tempérer son zèle par de la modération. Dans un synode qu'il assembla à Winchester en 1075, les curés de village qui étaient mariés reçurent la permission de garder leurs femmes; mais l'obligation du célibat fut imposée au haut clergé et au clergé conventuel, et à l'avenir on exigea un vœu de continence de tous les aspirants au diaconat et à la prêtrise. A une distance de vingt-six ans, un autre synode fut tenu à Westminster par l'archevêque Anselme. Il y fut arrêté que tout prêtre et diacre serait obligé de tenir la promesse qu'il avait faite à son ordination, et que tous les futurs sous-diacres seraient soumis à la même contrainte [2]. On suggéra à Henri l'idée que ce canon pouvait devenir une source de revenus. En conséquence, une commission fut nommée avec ordre de s'enquérir de la conduite du clergé, et d'imposer une forte amende à tout individu qui serait reconnu avoir transgressé le règlement du synode. Le résultat fit voir que le nombre des délinquants était trop petit pour produire une somme considérable;

1. Sim. Dunelm. 62, 256. *Ang. Sac.* I, 297, 304, 408, 609; II, 698. Ead. 109.
2. Ead. 67.

mais le roi, pour ne pas être trompé dans son attente, ordonna de lever une amende déterminée sur chaque ecclésiastique paroissial, sans distinction de culpabilité ou d'innocence. Nous en ignorons le taux; mais les conséquences qu'elle eut prouvent qu'il dut être excessif. Quelques-uns, indignés de l'injustice de cette mesure, refusèrent de payer; d'autres furent trop pauvres pour le pouvoir. Ces deux classes furent emprisonnées et torturées. Leurs frères qui étaient restés en liberté en appelèrent à la clémence du roi. Au nombre de deux cents, les pieds nus et revêtus du costume de leurs ordres respectifs, ils vinrent à sa rencontre dans une des rues de Londres. Il se détourna d'eux avec des expressions insultantes. Ils implorèrent ensuite l'intercession de la reine; mais Mathilde, les larmes aux yeux, leur assura qu'elle n'osait point intervenir [1].

La plus importante controverse dans laquelle Henri fut engagé avec la cour de Rome concernait l'admission des légats du pape. D'un côté, l'on soutenait que le pape, en qualité de pasteur universel, avait le droit de s'enquérir, par des ministres de confiance, de l'état de l'Église dans les pays éloignés, et que les abus qui résultaient de la multiplicité des élections simoniaques réclamaient impérieusement l'exercice de ce droit. De l'autre, on alléguait que, par suite des concessions des anciens papes, l'archevêque de Canterbury était revêtu de l'autorité de légat du pape dans le royaume, et qu'il était sans exemple que cette autorite eût été exercée par un ecclésiastique étranger, à moins que ce ne fût à la requête expresse du souverain [2]. Cette réponse n'était exacte qu'en partie. Dans les premiers temps de l'Église anglo-saxonne, nous trouvons l'archevêque de Canterbury investi du titre d'envoyé du siége apostolique [3]; mais l'histoire de ces mêmes temps fournit plusieurs exemples de légats qui furent envoyés de Rome pour réformer le clergé anglais, et qui, en vertu de la commission papale, assemblèrent des conciles et promulguèrent des lois de discipline ecclésiastique [4]. La question se débattit pendant une grande partie du règne de Henri. Les menaces ou les promesses engagèrent quelques légats à s'en retourner sans essayer de débarquer. D'autres furent reçus

1. Eadmer, 83, 84. Quelques années plus tard, il adopta un plan différent. Les évêques, dans un concile tenu à Londres, lui demandèrent d'exiger le célibat du clergé au nom de l'autorité royale. Il accepta l'office et abusa de leur confiance. Afin d'avoir de l'argent, il vendit publiquement, à quiconque voulait l'acheter, l'autorisation de transgresser les canons. » Hov. 274. Hunt. 220 *Chron. sax.* 234.

2. Ead. 58, 118, 126.

3. Edd. *Vita Wilf.* c. LI.

4. Bed. IV, 18. Wilk. *Con.* I, 146.

et introduits auprès du roi, qui, par ses dons et ses représentations, les décida à renoncer à l'exercice de leur autorité. Peut-être ne se souciaient-ils pas d'offenser un prince qui les comblait de présents ; peut-être craignaient-ils de compromettre leur caractère en entrant dans une contestation dont l'issue était douteuse. A la fin, Pascal II adressa au roi et aux prélats une réclamation pressante. Il se plaignit de ce que ses lettres ni ses envoyés n'étaient admis dans le royaume sans la permission du roi, de ce qu'aucune cause ni aucun appel n'étaient portés devant le siége apostolique, et qu'en conséquence des hommes d'un caractère indigne étaient promus aux bénéfices, et encourageaient par leur conduite l'accroissement des abus qu'il était de leur devoir d'extirper[1]. Cette réclamation fut suivie d'un légat nommé Anselme [1116]. A son arrivée en Normandie, les évêques anglais s'assemblèrent à la hâte, et, d'après leur avis, Ralph, le métropolitain, entreprit un voyage à Rome pour plaider en personne les priviléges de son église. Il revint après une absence de deux ans. Des raisons de santé et les guerres de l'Italie l'avaient empêché de voir le pontife, et il ne rapportait qu'une lettre évasive dans laquelle, quoique les priviléges de Canterbury fussent confirmés, il n'était point fait mention du point réel de la discussion[2]. S'il faut en croire nos historiens nationaux, le roi réussit mieux que son archevêque ; et dans une entrevue à Gisors avec Calixte, le second des successeurs de Pascal, il obtint la confirmation du privilége qu'il réclamait[3] [1120]. Il y a lieu toutefois de douter de l'exactitude de cette allégation : car, après un court intervalle, le cardinal Pierre, fils d'un puissant prince romain, arriva en France avec le titre pompeux de légat du siége apostolique dans les Gaules, en Bretagne, en Irlande et dans les Orcades [1122]. Henri le reçut en grande cérémonie à Londres, mais lui fit l'observation qu'il ne renoncerait jamais aux droits de sa couronne ; qu'y fût-il disposé, il serait encore nécessaire d'obtenir le consentement des prélats, des barons et du royaume tout entier, et qu'il serait impossible de convoquer une telle assemblée tant que la nation serait engagée dans des hostilités avec les Gallois. Pierre se rendit aux raisons du roi, et à son retour au rivage il fut accompagné d'une nombreuse escorte et comblé de riches présents[4]. Calixte paraît avoir été mécontent de la conduite de ce légat, et il nomma le cardinal Jean de Crema pour le remplacer en la même

1. Ead. 112, 116.
2. Id. 120.
3. Id. 125, 126.
4. Id. 137, 138.

qualité. Sa mission fut retardée par la mort du pape; mais sa nomination ayant été confirmée par Honorius II, il avança jusqu'en Normandie, où il fut retenu par les ordres de Henri. Après une longue négociation, il obtint la permission d'avancer, traversa le royaume en grande pompe, et eut une entrevue avec le roi d'Écosse à Roxburgh [1125]. Là il tint un synode d'évêques écossais pour discuter leur controverse avec l'archevêque d'York, qui réclamait la juridiction métropolitaine sur leurs églises[1]. A son retour, il présida à Westminster un concile composé des prélats anglais, de quarante abbés et de beaucoup d'autres dignitaires [8 septembre]. A son instigation, on décréta dix-sept canons de discipline dont l'objet était d'insister sur le célibat du clergé et d'abolir les élections et les contrats simoniaques[2]. Guillaume, archevêque de Canterbury, accompagna Crema à son retour à Rome, et, s'il ne put décider le pontife à renoncer au droit d'envoyer des légats à l'Église anglaise, il obtint pour lui-même l'octroi de l'autorité de légat en Angleterre et en Écosse[3]. Peu après, il convoqua un synode national [29 septembre 1129], et publia plusieurs canons de discipline semblables en substance à ceux de Crema, mais avec quelques variantes, afin qu'ils ne parussent pas appuyés sur l'autorité de ce cardinal. Lorsque Honorius mourut, la succession à la papauté fut disputée par deux compétiteurs, Innocent et Anaclet; et Henri, contrairement à l'avis de ses évêques, se laissa entraîner par le célèbre saint Bernard à épouser la cause du premier [1130]. Il eut une entrevue avec Innocent à Chartres, tomba à ses pieds et lui promit l'obéissance d'un fils soumis[4]. Ce pontife confirma l'octroi de son prédécesseur à l'archevêque de Canterbury, qui, en qualité de métropolitain et de légat, continua de gouverner l'Église d'Angleterre tout le reste du règne de Henri[5].

1. Sim. 252.

2. Le nom de Crema a été voué à l'infamie par la plume de Huntingdon, qui soutient dans les termes les plus positifs que, la nuit même de la dissolution du concile, on le découvrit commettant le délit qu'il avait si sévèrement condamné dans les autres. « Cum meretrice interceptus est. Res apertissima negari non potuit. » Hunt. 219. — La même histoire est racontée, sur l'autorité de Huntingdon, par Hoveden (264), Brompton (1015) et Hemingford (276). Il est pourtant singulier que ce soit le seul écrivain contemporain qui fasse mention de cette circonstance. Elle paraît avoir été inconnue au continuateur de Florence, qui rapporte en détail les actes du synode (661), et à Siméon, qui ajoute beaucoup d'autres particularités de la légation de Crema (252); et aussi à Gervase, dont l'inimitié pour le cardinal se peint sous les plus fortes couleurs (1663). Les récits des écrivains plus récents, de Westminster (240) et du moine de Winchester (*Ang. Sac.* I, 291), sont trop ridicules pour mériter qu'on en fasse mention.

3. Voyez la bulle dans Wharton (*Ang. Sac.* I, 792), quoiqu'il suppose à tort qu'elle était antérieure à la légation de Crema.

4. Bern. Bonæval. *inter Op. S. Bern.* 1991. Suger, *Vita Lud. Grossi.*

5. Wharton (*Ang. Sac.* I, 792) est très-sévère pour la mémoire de ce prélat, qu'il

Robert, l'infortuné comte de Normandie, était depuis trente-huit ans en captivité. Selon quelques historiens, il supporta impatiemment sa détention, et, par une tentative infructueuse d'évasion, il poussa son frère à le priver de la vue[1]. Espérons pour l'honneur de la nature humaine que la dernière partie de ce récit est fausse, d'autant plus qu'elle n'est appuyée d'aucune autorité contemporaine. S'il en faut croire Henri, le lecteur l'a déjà entendu se vanter de la splendeur et du bien-être dont jouissait son captif; et Malmsbury (mais Malmsbury écrivait au fils de Henri, et par conséquent était disposé à faire le panégyrique du père) semble confirmer cette allégation, lorsqu'il nous assure que l'on accordait au duc toutes les douceurs compatibles avec la sûreté du prisonnier[2] [1134]. Robert mourut à l'âge de quatre-vingts ans au château de Cardiff, dans le pays de Galles[3].

Henri ne survécut pas plus d'un an à son frère. Il était allé chasser près de Saint-Denis-le-Froment en Normandie, et à son retour il fut pris d'une fièvre aiguë [27 novembre 1135]. Le troisième jour, désespérant de sa guérison, il envoya chercher l'archevêque de Rouen, et reçut de lui les sacrements de l'Eucharistie et de l'Extrême-Onction. Les comtes de Gloucester, de Surrey et de Leicester et le reste de la noblesse s'assemblèrent autour de son lit, et, en leur présence, il déclara ses dernières volontés. « Je lègue, dit-il, toutes mes terres des deux côtés de la mer à ma fille Mathilde et à ses héritiers à toujours; et je désire que, lorsque mes dettes auront été acquittées et que la solde et les gages de mes serviteurs auront été payés, le reste de mes effets soit distribué aux pauvres [2 décembre]. Le septième jour de sa maladie, il expira. Ses entrailles furent déposées à Rouen, dans l'église de Sainte-Marie, qui avait été fondée par sa mère. Son corps fut transporté en Angleterre et enterré dans l'abbaye de Reading[4].

accuse d'avoir, en acceptant l'autorité de légat, renversé l'indépendance de son église, et de l'avoir asservie à celle de Rome. Si, en effet, Guillaume avait cru, avec Wharton, que le pape ne possédât antérieurement aucune juridiction en Angleterre, il aurait mérité cette censure; mais il reconnaissait, comme ses prédécesseurs, l'autorité papale (voyez Malm. 112, 116); et s'il s'opposait à l'admission de légats étrangers en Angleterre, ce n'était pas parce que l'église de Canterbury était indépendante, mais parce que l'autorité de légat avait été antérieurement accordée par les papes à l'archevêque de Canterbury. « Inauditum scilicet in Britannia cuncti scientes quemlibet hominem supra se *vices apostolicas gerere*, nisi solum archiepiscopum Cantuariæ » (Eadmer, 58). — Voyez les concessions aux archevêques Tatwine, Plegmund et Dunstan, dans Malm. *de Pont.* II, 116.

1. Paris, 52.
2. Malm. 87.
3. Orderic, 893, 900.
4. Malm. 100. Orderic, 901. *Epist. Pet. vener. ad. Adelard*; *apud* Bouquet, XV, 632.

Un écrivain contemporain nous a laissé un double portrait de Henri tel qu'il fut dépeint par ses amis et par ses ennemis après sa mort. Les premiers le rangèrent au nombre des plus sages, des plus riches et des plus braves de nos monarques; les derniers chargèrent sa mémoire du reproche de cruauté, d'avarice et d'incontinence [1]. Un observateur impartial trouvera, de nos jours, peu de chose à louer dans son règne, à moins que ce ne soit la sévérité avec laquelle il punit les délits. Cette sévérité fut un bienfait réel pour le peuple, car elle ne contribua pas seulement à détruire les voleurs de profession, mais elle réprima aussi la rapacité et la violence des barons. Encore son mérite à cet égard serait-il très-équivoque. Tant que chaque condamnation rapportait une amende ou confiscation à l'échiquier royal, les princes étaient stimulés par un sentiment d'intérêt personnel à faire exécuter les lois [2]. Henri, au même instant où il châtiait les injustices des autres, ne se faisait point scrupule d'en commettre lui-même. Probablement dans les deux cas il avait en vue le même objet, son propre avantage.

Le grand but de son ambition était d'agrandir sa famille en augmentant ses possessions sur le continent. Ses succès dans ce projet favori lui valurent une réputation de sagesse politique; mais elle fut achetée au prix de sommes énormes arrachées à un peuple souffrant et appauvri. Cependant, si les Anglais payaient ainsi des acquisitions auxquelles ils avaient peu d'intérêt, ils en retiraient un avantage. L'attention que le roi donnait à la politique étrangère le rendait jaloux de rester en paix avec ses voisins immédiats. Il vécut dans les termes les meilleurs avec Alexandre et David, successivement rois d'Écosse. Le premier avait épousé sa fille naturelle, Sibylle; tous deux étaient frères de sa femme Mathilde. Il fut plus difficile de réprimer la disposition des Gallois a la déprédation; toutes les fois qu'il se préparait à châtier leur audace, ils apaisaient son ressentiment par leur soumission et par des présents. Pour tenir en bride ces esprits turbulents, il transplanta parmi eux une colonie considérable d'étrangers. Beaucoup de Flamands avaient trouvé des établissements en Angleterre sous la protection de sa mère Mathilde, et le nombre s'en était doublé par une affluence d'émigrés qu'une inondation du Rhin avait chassés de chez eux. Henri les plaça d'abord sur la rive droite de la Tweed; mais ensuite, réunissant en un seul corps les premiers et les nou-

1. Hunt. 221. « Rex maximus, cujus ad justitiam omnes fere principes invitantur exemplo; cujus in pauperes munificentiam, liberalitatem in omnes, cuncti reges mirari possunt potius quam velint aut valeant imitari. » Bouquet, XIV, 248.

2. Le lecteur, par la suite, verra ceci pleinement démontré par les commissions données aux justiciers.

veaux venus, il leur assigna pour résidence la ville de Haverford-west, avec le district de Ross, dans le Pembrokeshire [1109]. C'étaient des hommes guerriers et laborieux; le soin qu'ils mirent à cultiver la terre et à fabriquer la toile accrut leur nombre et leurs richesses; et, sous la protection des rois anglais, à qui ils restèrent toujours fidèles, ils déjouèrent toutes les tentatives des princes gallois pour les extirper du pays [1].

Henri était naturellement soupçonneux, et cette disposition avait été grandement encouragée par sa connaissance des tentatives clandestines de ses ennemis. Une fois son trésorier fut convaincu d'avoir voulu attenter à sa vie; une autre fois, comme il marchait au milieu de son armée vers le pays de Galles, une flèche lancée par une main inconnue le frappa à la poitrine, mais fut repoussée par la trempe de sa cuirasse [2]. Alarmé de cet incident, il se tenait toujours sur ses gardes, changeant souvent d'appartement, et, lorsqu'il allait prendre du repos, on avait ordre de poser des sentinelles à sa porte et de mettre son épée et son bouclier près de son chevet [3].

Les gens soupçonneux sont en général dissimulés et vindicatifs. Henri oubliait rarement une injure, quoiqu'il déguisât son ressentiment sous le masque de l'amitié. Il employait la fraude, la trahison et la violence pour faire tomber dans le piége ceux qui l'avaient gravement offensé; et leur partage ordinaire était la mort, la cécité ou l'emprisonnement perpétuel [4]. Après son décès on découvrit que son cousin, le comte de Moretoil, qu'il détenait de-

1. Malm. 68, 89. Gerv. 1349. Bromp. 1003. Giral. *Itin. Camb.* 848. Henri était entré deux fois avec une armée dans le pays de Galles, et, toutes deux, sa présence avait suffi pour dompter toute opposition (*Chron. sax.* 217, 223. Sim. 245). Il poussa l'exercice de sa souveraineté plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs, nommant aux évêchés gallois, et forçant les nouveaux prélats à recevoir la consécration des archevêques de Canterbury. Les évêques de Saint-David, qui avaient long-temps exercé la juridiction métropolitaine sur la plus grande partie du pays de Galles, ne se soumirent pas sans beaucoup de résistance. Parfois, dans des appels au pape, ils réclamèrent leurs anciens droits; mais ils durent toujours plier sous le pouvoir supérieur de leurs adversaires. On a dit que Henri avait soumis l'église galloise à l'Église romaine; mais, dans leurs plaidoyers, les évêques gallois se plaignent de ce que le roi a soumis leur église à celle de Canterbury, tandis que auparavant elle n'avait jamais été soumise qu'à celle de Rome: « Usque ad regem Henricum, qui ecclesiam Walensicam ecclesiæ Anglicæ supposuit, totam metropoliticam dignitatem, præter usum pallii, ecclesia Menevensis obtinuit; nulli ecclesiæ prorsus, nisi Romanæ tantum, et illi immediate, sicut nec Sotica, subjectionem debens. » Giral. *De Jure Menev. eccl.* 541.

2. Malm. 89, 91.

3. Suger, *Vita Lud. Grossi*, 112.

4. « Blandus odii dissimulator, sed pro tempore immodicus retributor. » (Malm. 88). — « Multos proditione cepit, multos dolose interfecit. » (Hunt. *in Ang. Sac.* II, 699.)

puis long-temps, avait aussi été privé de la vue[1]. Luc de Barré, poète qui avait combattu contre lui, fut fait prisonnier à la fin de la dernière guerre et condamné par le roi à perdre les yeux. Charles-le-Bon, comte de Flandre, était présent, et réclama contre une si atroce punition. Ce n'était pas, représenta-t-il, la coutume des nations civilisées d'infliger un châtiment corporel aux chevaliers qui avaient tiré l'épée au service de leur seigneur. « Ce n'est pas, » répliqua Henri, « la première fois qu'il a porté les armes contre moi. Mais, qui pis est, il m'a pris pour sujet de satire, et dans ses poèmes il m'a exposé à la risée de mes ennemis. Que son exemple apprenne aux autres faiseurs de vers ce qu'ils doivent attendre s'ils offensent le roi d'Angleterre. » Le cruel arrêt fut exécuté, et le troubadour, dans l'excès de ses souffrances, s'arrachant des mains des officiers, se brisa la tête contre la muraille[2].

Sa dissimulation était si bien connue que ses favoris eux-mêmes se méfiaient de lui. Quand Bloet, évêque de Lincoln, qui avait été pendant plusieurs années un de ses principaux justiciers, apprit que le roi avait parlé de lui dans les termes de la plus haute estime : « Alors, » répliqua-t-il, « je suis perdu ; car je ne l'ai jamais vu faire l'éloge d'un homme dont il ne méditât pas la ruine. » L'événement justifia ses appréhensions. Dans un moment d'oubli le prélat s'était vanté que le monastère qu'il faisait bâtir à Eynsham égalerait celui que Henri avait fondé à Reading. Ces paroles furent rapportées au roi, et la chute du favori fut consommée. Il fut à l'instant privé de la charge de justicier ; on commença contre lui des poursuites vexatoires ; au moyen d'amendes et d'extorsions, toutes ses richesses furent absorbées par l'échiquier royal, et l'évêque aurait été probablement forcé de se démettre de sa dignité, s'il ne fût mort d'un coup d'apoplexie foudroyante comme il parlait à Henri[3] [10 janvier 1123].

Malmsbury accorde au roi le mérite de la tempérance et de la continence[4]. Ses droits, peut-être à la première, et certainement à la seconde de ces vertus, n'ont pas d'autre fondement que la partialité de son panégyriste. Si, comme plusieurs écrivains l'affirment, il mourut pour avoir trop mangé d'un plat de lamproies, il est permis de douter de sa tempérance ; et on ne peut guère louer la continence d'un homme connu pour avoir eu plusieurs maîtresses, et qui n'eut pas moins de sept fils et de huit filles illé-

1. Hunt. 221.
2. Order. 880, 881.
3. Hunt. *Ang. Sac.* 695. Pet. Bles. 127.
4. Malm. 91.

gitimes qui parvinrent à l'âge de puberté[1]. Robert de Caen, comte de Gloucester, fut celui des fils que son père distingua le plus. Il réclamera l'attention du lecteur dans le règne suivant.

Les principaux ministres du roi furent Roger, évêque de Salisbury, et Robert, comte de Meulan. Roger était resté constamment attaché à Henri, dans toutes les vicissitudes de fortune que ce prince avait éprouvées avant son avénement. Il était naturel qu'il parvînt à un poste éminent quand son patron devint un riche et puissant monarque. Le chapitre de Salisbury le choisit pour évêque de ce siége; le roi le nomma grand-justicier du royaume. Sur le motif que ces deux offices étaient incompatibles, il refusa le dernier jusqu'à ce que ses scrupules fussent levés par l'autorité réunie du pontife et du métropolitain. Il consacrait la première partie de la journée à ses devoirs épiscopaux; le reste était donné aux affaires de l'État; et, ce qui n'est point un faible argument en faveur de son mérite, quoique ministre d'un monarque rapace pendant bien des années, il n'encourut jamais la haine du peuple. Toutes les fois que Henri quittait le royaume, l'évêque de Sarum était nommé régent; et, en cette qualité, il s'acquitta des devoirs du gouvernement pendant des années entières à la satisfaction de son souverain[2].

Tandis que l'administration intérieure était confiée à ce prélat, le département de la politique étrangère exerçait l'habileté du comte de Meulan. Il accompagna le roi dans toutes ses expéditions en Normandie, et acquit la réputation du premier homme d'État de l'Europe. Les princes et les pontifes briguèrent son amitié. Henri lui-même, quoiqu'il ne s'en doutât point, passait pour être gouverné par lui; et le ministre, par sa violence et sa rapacité, augmentait chaque jour ses possessions en Angleterre, en Normandie et en France. Son autorité ne se bornait point aux affaires du gouvernement : il avait usurpé l'empire du goût, et tous les courtisans à la mode imitaient la mise et les manières du comte de Meulan. Sa dernière maladie fut causée ou aggravée par un tourment d'esprit. Il avait résolu d'accroître sa fortune par un mariage avec une riche héritière, mais un rival plus adroit frustra son attente. A son lit de mort, il envoya chercher l'archevêque de Canterbury; et lorsque ce prélat l'exhorta à se préparer à une vie future en réparant les injustices qu'il avait commises dans celle-ci, il répondit vivement : « Je laisserai à mes enfants tout ce que j'ai

1. Voyez leurs noms dans Speed (481), Duchesne (1072) et Sandford (*Geneal. Hist.* 30-33).

2. *Chron. sax.* 224, 5, 6. Malm. 91. Hunt. *Ang. Sac.* II, 700.

acquis; qu'ils fassent justice à ceux que j'ai lésés. » Il est inutile d'ajouter que jamais justice ne fut faite[1].

Ces deux ministres, ainsi que tous les autres officiers de confiance du roi, étaient étrangers. Il n'éprouvait aucune reconnaissance des services des indigènes, et ne faisait aucun cas de leur capacité. Si à l'heure du danger il faisait appel à leur fidélité, dans ses moments de prospérité il les traitait avec le mépris le plus marqué. Ils étaient soigneusement exclus de tous les emplois influents ou lucratifs, soit dans l'Église, soit dans l'État. La plus mince recommandation était un titre suffisant pour un étranger, qu'il fût Italien, Français ou Normand : ni services ni talents ne pouvaient expier dans un Anglais le péché originel de sa naissance[2].

Si nous considérons la valeur de l'argent à cette époque, Henri était immensément riche. Dans les cérémonies, lorsqu'il portait sa couronne, il imitait le faste des monarques d'Orient ; et devant lui, sur une table, étaient étalés les plus précieux de ses trésors, particulièrement deux vases d'or de dimensions extraordinaires et élégamment incrustés de joyaux[3]. Après sa mort, son successeur trouva dans l'échiquier, outre l'argenterie et les pierreries amassées par Henri et ses deux prédécesseurs, cent mille livres de sous (pounds of pennies), tous du poids voulu et de pur argent[4]. Tant de richesses l'avaient mis à même de se livrer à son goût pour l'architecture; et tandis que les châteaux qu'il élevait sur les frontières des Galles contribuaient à protéger le pays, il s'occupait de son bien-être et de sa splendeur comme de ceux de ses successeurs, en réparant ou rebâtissant la plupart des palais royaux. A Woodstock, il fit enclore un vaste parc à bêtes fauves, et ajouta une ménagerie d'animaux sauvages parmi lesquels Malmsbury cite des lions, des léopards, des lynx, des chameaux, et, ce qui paraît avoir attiré surtout l'attention de l'historien, un porc-épic[5]. Mais ce fut principalement dans ses fondations religieuses qu'il déploya sa magnificence. C'étaient trois monastères, deux de chanoines réguliers à Chichester et à Dunstable ; et un pour des moines de l'ordre de Cluny, situé à Reading, près du confluent de la Tamise et du Kennet, où se croisaient les grandes routes du royaume. Les richesses dont Henri dota cet établissement ne détournèrent point

1. Malm. 90. Hunt. *Ang. Sac.* II, 698.

5. « Si Anglus erat, nulla virtus, ut honore aliquo dignus judicaretur, eum poterat adjuvare. Ead. 94, 110.

2. Ils tombèrent ensuite aux mains de Théobald, comte de Blois. Bern. Bonævai, in *Vita S. Bern.* 2011.

3. Malm. *Novel.* 101.

4. Malm. 91. *Red. Dic.* 505.

les moines de la rigide observance de leur règle. C'était leur coutume d'offrir l'hospitalité à tous ceux qui passaient près de leur couvent, et l'opinion était qu'ils dépensaient annuellement à recevoir les étrangers une somme beaucoup plus forte que celle qu'ils consacraient à leur propre entretien [1].

Avant de terminer l'histoire de ce prince et de passer au règne turbulent d'Étienne (Stephen), il conviendra de signaler les progrès rapides de la nation dans la carrière des lettres sous le Conquérant et ses fils. Lanfranc et Anselme, les deux archevêques de Canterbury, s'étaient montrés dignes de leur poste éminent. La supériorité de savoir du premier était généralement admise; la portée de son successeur était d'un ordre encore plus élevé. Tous deux, dans leur jeunesse, avaient exercé la profession de l'enseignement; et leurs leçons et leur exemple avaient éveillé la curiosité du clergé et allumé une ardeur de s'instruire dont notre époque offre à peine l'équivalent. Et cet enthousiasme ne périt pas avec ses auteurs; il fut entretenu par les honneurs qu'on prodiguait à tous ceux qui pouvaient se vanter de talents littéraires. Les sciences qui formaient le cours ordinaire d'éducation étaient divisées en deux classes qui conservaient les dénominations d'un âge plus barbare : le trivium, comprenant la grammaire, la logique et la rhétorique; et le quadrivium, ou la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie. C'était dans les ouvrages des écrivains latins qui avaient survécu au naufrage de l'empire que les étudiants cherchaient à acquérir la plupart de leurs connaissances: mais dans la science de la médecine et dans les plus abstruses recherches des mathématiques, les anciens étaient jugés inférieurs aux professeurs musulmans, et bien des Anglais, sous le règne de Henri, allèrent jusqu'aux bords de l'Èbre, en Espagne, pour écouter les instructions ou traduire les ouvrages des philosophes arabes [2].

Il faut dire à la louange des papes que, même au moyen âge, ils furent généralement attentifs aux intérêts de la science. Les premières écoles avaient été établies dans les monastères et les cathédrales par le zèle de leurs prélats respectifs. Leur durée et leur amélioration étaient dues aux règlements de différents pontifes. Mais en ce moment les anciens séminaires commençaient à être négligés pour d'autres ouverts par des hommes qui visaient aux richesses et aux distinctions en déployant leurs talents en public, et qui établissaient leurs écoles partout où il y avait espoir d'at-

1. Malm. 92. Pet. Bles. 126. Joan. Hagul. 258. *Chron. de Dunstap.* 677.
2. Voyez Pet. Clun. *Ep. in Bibliotheca Clunacensi*, 1109, 1118; et *Atheiheard Quæstiones naturales perdifficiles*. Ms. Galba. E. 4.

tirer des disciples. Les nouveaux professeurs furent bientôt animés d'un esprit de concurrence qui, s'il aiguisait leurs facultés, nuisit à l'utilité de leurs travaux. Il n'était pas de sujet sur lequel ils consentissent à reconnaître leur ignorance. Comme leurs maîtres arabes [1], ils discutaient avec une égale chaleur sur des matières au-dessus de leur entendement ou au-dessous de leur attention. Comme leurs écoles étaient ouvertes à tous, ils avaient à défendre leurs opinions particulières contre toute la subtilité et toute l'éloquence de leurs rivaux, et en mainte occasion ils étaient forcés d'argumenter en dépit du sens commun plutôt que de s'avouer vaincus. Aussi l'art d'argumenter en vint à être estimé le premier des talents intellectuels. L'étudiant s'appliqua assidument à la logique d'Aristote et aux subtilités des commentateurs arabes. Les mots se substituèrent aux idées; des distinctions multipliées et dénuées de sens égarèrent l'entendement, et il s'introduisit un système de discussion scolastique que le célèbre abbé de Clairvaux définissait satiriquement « l'art de toujours chercher la vérité sans jamais la trouver. »

[1110.] Comme les principaux ecclésiastiques en Angleterre étaient étrangers, ils importèrent un cours étranger d'études. Ainsi Joffrid, abbé de Croyland, fit venir des professeurs d'Orléans, où il avait été élevé, et les établit à Cotenham, manoir qui appartenait à son couvent. Son but était d'ouvrir, avec leur assistance, une école près de là, dans la ville de Cambridge. D'abord une vaste grange leur suffit; dans la seconde année, leurs disciples furent si nombreux qu'on assigna à chaque maître des départements séparés. Le matin de bonne heure, les travaux de la journée s'ouvraient sous le frère Odon, qui enseignait aux enfants les règles de la grammaire selon Piscien ; à six heures, Terric faisait sa leçon sur la logique d'Aristote ; à neuf heures, le frère Guillaume commentait les œuvres de Cicéron et de Quintilien sur la rhétorique, et, avant midi, maître Gilbert expliquait aux étudiants en théologie les passages difficiles des saintes Écritures. Ce renseignement, s'il est authentique, révèle l'origine réelle de l'université de Cambridge [2].

1. Ainsi Athelheard nous apprend que s'il avait étudié parmi les Maures les causes des tremblements de terre, des éclipses et des marées, il s'était aussi occupé de rechercher les raisons pour lesquelles les plantes ne peuvent croître dans le feu; pourquoi le nez est suspendu au-dessus de la bouche ; pourquoi il ne pousse pas de cornes sur le front de l'homme ; si les étoiles sont des animaux ; si, dans cette hypothèse, elles ont quelque appétit ; et maintes autres questions également singulières et importantes. Voyez les *Quæstiones* d'Athelheard, ibid.

2. Pet. Bles. 114. La mention qu'on y fait de l'Arabe Averroès, dont les ouvrages n'existaient point encore, a donné l'idée que le passage entier a été fabriqué dans

Il y eut peu d'érudits sous le règne de Henri qui ne fissent de temps à autre des vers latins. Quelques-uns certainement ont droit aux éloges pour leur goût et leur élégance; mais la plupart semblent n'avoir aspiré à d'autre mérite qu'à celui d'abâtardir le mètre légitime en ajouant des rimes au milieu et à la fin des vers. Toutefois, les productions latines n'étaient lues et admirées que des latinistes. Les hommes riches et puissants, ceux qui seuls étaient en état de récompenser les travaux du poète, ne connaissaient d'autre langue que la leur, le gallo-normand, qui, depuis la conquête, avait été introduit à la cour du prince et dans la salle du baron, et qui était appris et parlé par tous les aspirants aux places et au pouvoir. Pour amuser et charmer ces hommes, il s'éleva une nouvelle race de versificateurs qui négligèrent les compositions latines pour la poésie indigène. Dans l'origine, ils furent appuyés du patronage des deux femmes de Henri, Mathilde et Alice. Malmsbury nous assure que tous les poètes s'empressaient à la cour de Mathilde, à Westminster, pour lire leurs vers à cette princesse et avoir leur part de ses générosités; et le nom d'Alice est fréquemment cité avec honneur par les versificateurs contemporains Gaimar, Benoît et Philippe de Thaun. Les œuvres de ces écrivains existent encore en manuscrit [1], et montrent que leurs auteurs connaissaient peu l'inspiration poétique. Les métaphores ampoulées, les brusques transitions et les mouvements rapides, si caractéristiques de la muse anglo-saxonne, quoique de mauvais goût, révèlent du moins des indices de génie naturel; mais les narrations des poètes gallo-normands sont plates, prosaïques, et interminables; leurs auteurs semblent n'avoir pas connu d'autre beauté que le tintement de la rime, ni visé à d'autre mérite que celui d'allonger leur histoire le plus possible. Ces poèmes néanmoins, tels qu'ils étaient, charmaient ceux pour qui ils étaient écrits, et, ce qui valait mieux encore, procuraient richesses et popularité à leurs auteurs.

Sous le règne de Henri, Geoffroi de Monmouth publia son Histoire de Bretagne, qu'il embellit de nombreux contes sur Arthur et ses chevaliers, sur Merlin et ses prophéties, empruntés aux chansons et aux traditions des anciens Bretons. Cet ouvrage extraordinaire fut accompagné d'un autre de la même espèce, l'Histoire de Charlemagne et de ses douze pairs, qu'on suppose compi-

le dessein de rehausser l'antiquité de Cambridge. Cependant il est probable que, dans un tel but, on aurait choisi une date plus ancienne; et le nom d'Averroès peut avoir été ajouté à la marge, et de là s'être glissé dans le texte.

1. Cotton. Lib. Nero, A. 5. Bib. Reg. 13. A. 21. Mss. Harl. 4482.

lée par l'archevêque Turpin d'après les chansons des trouvères français; et, vers la même époque, les aventures d'Alexandre-le-Grand, par les prétendus Darès de Phrygie et Dictys de Crète, furent apportées en Europe par quelques croisés. Ces trois ouvrages fournirent un fonds inépuisable de sujets aux écrivains en vers et en prose; les exploits d'Alexandre, d'Arthur et de Charlemagne furent répétés et embellis sous mille formes; les charmes et les enchantements, les géants, les hippogriffes et les dragons, les dames retenues en prison par le pouvoir de la nécromancie et délivrées par le courage de leurs chevaliers, captivèrent l'imagination de nos ancêtres, et il s'introduisit un nouveau genre d'écrits qui conserva la vogue pendant plusieurs siècles, et fut connu sous le nom de *roman*, parce qu'il fut originairement écrit dans l'idiome gaulois, idiome corrompu de l'ancienne langue de *Rome*[1].

CHAPITRE ONZIÈME.

ÉTIENNE.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Emp. d'Allemagne.	*Rois d'Écosse.*	*Rois de France.*	*Roi d'Espagne.*
Lothaire II. . . 1138.	David Ier. . . . 1153.	Louis VI. . . . 1137.	Alphonse VIII.
Conrad III. . . 1152.	Malcolm IV.	Louis VII.	
Frédéric Ier.			

PAPES.

Innocent II, 1143. Célestin II, 1144. Lucius II, 1145. Eugène III, 1153. Anastase IV.

Avénement d'Étienne. — Invasion des Écossais. — Bataille de l'Étendard. — Mathilde débarque. — Étienne est fait prisonnier. — Mathilde assiégée. — Etienne relâché. — Mathilde quitte le royaume. — Le prince Henri soutient les prétentions de sa mère. — Compromis entre lui et le roi. — Mort d'Étienne. — Détresse sous son règne.

Tant que la loi de la succession héréditaire ne fut pas définitivement établie, la mort du souverain, dans tout gouvernement féodal, fut invariablement suivie d'un intervalle de rapine et de confusion. Jusqu'à ce qu'un nouveau roi fût monté sur le trône et eût reçu l'hommage de ses sujets, on supposait qu'il ne pouvait pas y avoir de violation de la « paix du roi; » et, en conséquence de cette pernicieuse doctrine, le cours de la justice était suspendu,

1. Voyez l'*Archeologia*, vol. XII, XIII.

les liens artificiels de la société étaient relâchés, les haines de familles se réveillaient, et les plus coupables attentats se commettaient à la face du jour et sans crainte de châtiment. Dès que la mort de Henri fut connue, l'Angleterre et la Normandie offrirent leur aspect accoutumé de désordre et de licence ; mais, en Angleterre, la violence du peuple suivit une voie nouvelle, et dirigea tous ses efforts sur la destruction des forêts royales. La passion de Henri pour la chasse l'avait porté à exercer les vexations les plus tyranniques. Comme si les jouissances des autres devaient diminuer les siennes, il avait défendu à ses barons de chasser même sur leurs propres domaines sans sa permission spéciale. Il avait ordonné à ses officiers de réclamer comme propriété de la couronne les terres vagues qui appartenaient à des particuliers; et, si ces terres étaient quelquefois rendues à leurs propriétaires moyennant une amende, elles avaient été, dans beaucoup d'autres cas, définitivement adjugées au souverain. Il avait augmenté et multiplié les forêts, et, par les plus cruelles punitions, il les protégait contre les incursions des hommes et des chiens [1]. Tout le pays, dit un historien contemporain, était couvert de gibier, qui maintenant a disparu comme par miracle. Du vivant de Henri, vous auriez pu le voir errer par troupeaux de mille à la fois ; peu de jours après sa mort, vous n'auriez pas pu en découvrir deux pièces dans toute une forêt [2].

Le roi avait flatté ses derniers moments de l'espoir que, par ses soins, la couronne avait été assurée à Mathilde. Elle fut saisie par son neveu Etienne, qu'il avait traité avec la tendresse d'un père, et qu'il destinait à être l'appui du nouveau trône. Etienne était le troisième des quatre fils qu'Adèle, sœur de Henri, avait donnés à son mari, le comte de Blois. Guillaume, l'aîné, se contenta du patrimoine de sa femme, l'héritière de Solieu; Théobald, le second, avait hérité des États de son père, et Henri, le plus jeune, avait été rappelé d'un couvent de moines de Cluny pour gouverner l'abbaye de Glastonbury, et de Glastonbury avait été promu à l'évêché de Winchester. Etienne seul s'était attaché à la fortune de son oncle. Il avait reçu de lui, avec l'ordre de la chevalerie, plusieurs domaines considérables en Angleterre, avait acquis par sa valeur, aux champs de Tinchebrai, le comté normand de Moretoil, et ensuite, par son mariage avec Mathilde, fille du comte de Boulogne, il avait hérité des terres de son beau-père [3]. A chaque pas

1. Hunt. 221. Bromp. 1024. Orderic, 823.
2. *Gesta Stephan.* 927.
3. Orderic, 810.

son ambition s'était accrue, et, à la mort de Henri, elle le poussa à se présenter comme candidat au trône. Il ne pouvait pas, sans doute, y prétendre par droit de naissance ; mais c'était une objection futile qu'on aurait aussi bien pu opposer aux quatre monarques précédents. Il descendait du Conquérant, il était populaire en Angleterre, il pouvait compter sur l'assistance de son frère Henri, et, ce qui était encore d'une plus grande importance, il pouvait être sur les lieux, tandis que sa rivale serait probablement retenue sur le continent.

Dans ces vues et dans cette espérance, Étienne partit de Whitsand, et débarqua sur la côte de Kent. L'entrée de Douvres et de Canterbury lui fut refusée par les habitants, qui savaient ou soupçonnaient les motifs de son voyage[1] ; mais il fut bien accueilli des citoyens de Londres, qui immédiatement le proclamèrent roi, et par ceux de Winchester que son frère avait mis dans ses intérêts. A Winchester, il fut rejoint par l'archevêque de Canterbury, par Roger, le puissant évêque de Sarum, et par Guillaume de Pont-de-l'Arche, qui déposa dans ses mains les clefs du château ainsi que celles du trésor royal. On décida de procéder sur-le-champ à son couronnement. Il avait, à la vérité, aussi bien que ses adhérents, prêté serment d'allégeance à l'impératrice Mathilde, mais cette difficulté fut résolue par la doctrine commode qu'aucun serment ne lie lorsqu'il est arraché par la force ; et s'il restait quelques scrupules (car le primat affectait d'en éprouver), ils furent levés par la déclaration de Hugues Bigod, intendant de la maison du roi, qui jura hardiment que Henri à son lit de mort avait déshérité sa fille et laissé sa couronne à Étienne. Quoique ni les prélats ni les barons ne fussent encore arrivés ou n'eussent pas signifié leur assentiment, la cérémonie de son couronnement fut

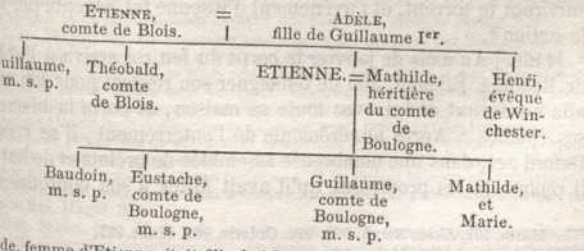

Mathilde, femme d'Etienne, était fille de Marie sœur de la reine Mathilde, femme de Henri.

1. Gervase, 1340.

accomplie [22 décembre 1135], et le nouveau roi promit sous serment de ne pas retenir à son profit les prélatures vacantes, de ne pas molester les laïques ni les clercs dans la possession de leurs bois et forêts, et de ne pas lever le dane-gelt, quoiqu'il eût été à plusieurs reprises exigé par feu son oncle[1].

Le portrait d'Étienne à cette époque a été tracé par ses adversaires ainsi que par ses partisans, et, s'il y a quelque différence dans le coloris, le trait des deux figures est parfaitement semblable. Il est admis qu'il avait de la promptitude de décision et de la hardiesse d'action ; que ses amis applaudissaient à sa générosité, et que ses ennemis admiraient son indulgence ; qu'il gagnait les grands par sa courtoisie, les petits par sa condescendance, tous par son affabilité et par sa bienveillance[2]. Il était depuis long-temps le seigneur le plus populaire de l'Angleterre, et l'on était disposé à favoriser les prétentions d'un homme qu'on aimait. Les trésors royaux, qu'il distribuait avec profusion, tout en affermissant la fidélité de ses adhérents, attirèrent sous son étendard une foule d'aventuriers qui intimidèrent ses ennemis. Et il ne faut pas oublier qu'il y avait une espèce de magie dans le nom même de roi qu'il portait à présent, et que ses prétentions étaient sanctifiées aux yeux de bien des gens par l'imposante cérémonie de son couronnement. Les barons voisins se montrèrent bientôt à sa cour, ceux qui étaient plus éloignés se hâtèrent de lui rendre hommage ; même Robert, comte de Gloucester, frère et conseiller de Mathilde, consentit à lui jurer fidélité. Les familles nouvelles, qui devaient leur opulence à la politique de Henri, furent les dernières à le reconnaître. Soit par attachement pour la mémoire de leur bienfaiteur, soit par crainte de la jalousie de leurs rivales, elles tardèrent quelque temps ; mais à la fin, alléchées par les promesses et intimidées par les menaces du nouveau roi, elles suivirent le torrent, et l'avénement d'Étienne fut accepté par toute la nation[3].

[1136.] Au mois de janvier le corps du feu roi arriva à l'abbaye de Reading. Étienne, afin de témoigner son respect pour son oncle, alla au-devant de lui avec toute sa maison, et porta la bierre sur ses épaules[4]. Après la cérémonie de l'enterrement, il se rendit à Oxford, et, dans une nombreuse assemblée de prélats et de barons, il renouvela les promesses qu'il avait faites à son couronnement

1. Malm. 101. *Gesta Steph.* 928, 929. Orderic, 902. Hunt. 221.
2. *Gesta Steph.* 928. Malm. 101.
3. Malm. 101. *Gesta Steph.* 929
4. Gervase, 1340.

devant un petit nombre d'amis. Il jura de ne pas retenir dans ses mains les évêchés et abbayes qui vaqueraient, de rendre au clergé et aux laïques leurs forêts respectives; d'accorder à tout individu la liberté de chasser sur ses propres terres ; de renoncer à la taxe annuelle de deux shillings par hide, dont il a été souvent fait mention sous le nom de dane-gelt; de rétablir les anciennes lois, et de remettre en vigueur les anciennes amendes dans les plaids et jugements; et de permettre à ses barons de bâtir sur leurs domaines les châteaux qui seraient nécessaires à leur sûreté [1]. Dans une assemblée subséquente, il produisit une lettre du pape Innocent II, confirmant son avénement au trône [2], et il accorda de nouvelles libertés à l'église. Les prélats, en retour, renouvelèrent leur serment d'allégeance, mais avec la clause conditionnelle, déjà adoptée par quelques-uns des barons laïques, qu'ils lui seraient fidèles aussi long-temps qu'il le serait lui-même à ses engagements [3].

Il est temps de ramener l'attention du lecteur sur la fille de Henri. Ne soupçonnant pas les projets de son cousin, elle entra en Normandie dans la première semaine de décembre, et fut reçue à Domfront et dans les villes voisines. Son mari la suivait avec un corps nombreux d'Angevins ; mais leurs excès, qu'il ne voulait ou ne pouvait réprimer, réveillèrent l'animosité qui avait autrefois divisé les deux nations, et avant la fin du mois il fut repoussé honteusement sur son propre territoire. Les barons normands s'assemblèrent et se préparaient à offrir le duché à Théobald; mais un message d'Étienne les engagea à modifier leur résolution, et à conserver sur l'ancien pied l'alliance qui existait entre les deux pays [4].

Dans la Grande-Bretagne, David, roi d'Écosse, fut le premier

1. Hunt. 221. Bromp. 1024. Malm. 101. Dans sa charte il ne dit rien de la remise du dane-gelt ni de la permission de bâtir des châteaux. *Stat. of Realm.* I, 3.

2. Joan. Hagul. 259. Ce document lui-même a été conservé par Richard de Hexham. Il établit que des lettres avaient été envoyées au pontife par les évêques, le roi de France et Théobald de Blois pour l'informer que, dans le but de mettre fin aux troubles causés par la mort de Henri, Etienne avait été choisi pour roi par le vœu commun et l'assentiment unanime des barons et du peuple. Il n'est pas fait mention de Mathilde ni des serments qu'on lui avait prêtés ; et les termes n'impliquent aucune prétention de supériorité temporelle de la part d'Innocent. « Quod de te factum est gratum habentes, te in specialem beati Petri et sanctæ Romanæ Ecclesiæ filium affectione paterna recipimus, et in eadem honoris et familiaritatis prærogativa, qua prædecessor tuus à nobis coronabatur, te propensius volumus retinere. » Ric. Hagul. 314.

3. Ibid. Malm. 101. Je ne suis pas sûr qu'il y eût rien de très-extraordinaire dans cette allégeance conditionnelle; du moins de telles clauses étaient en usage chez les Anglo-Saxons. *Leg. sax.* 401.

4. Orderic, 902, 903.

qui tira l'épée pour la cause de Mathilde. Il avait juré d'appuyer ses prétentions à succéder; et, au commencement de l'année, il passa la frontière, réduisit Carlisle, Norham, Alnwick et Newcastle, et força les habitants à prêter serment de fidélité à la fille de Henri. Il avait atteint les murs de Durham, lorsqu'Étienne se présenta à la tête d'une armée nombreuse [fév. 1136]. Les risques d'un engagement le firent réfléchir; s'il était l'oncle de l'impératrice, il l'était également de la femme de son antagoniste : la paix fut promptement conclue; et, pour cimenter l'amitié des deux rois, Henri, prince d'Écosse, rendit hommage à Étienne, et reçut de lui les villes de Carlisle, de Doncaster et de Huntingdon [1].

Tandis que le roi était retenu dans le nord, tous les cantons (cantreds) des Galles s'étaient levés en armes. Il était probablement indifférent à leurs chefs que le sceptre fût porté par Mathilde ou par Étienne; mais ils saisirent avidement l'occasion de punir leurs anciens ennemis; et, après s'être rassasiés de butin et de carnage, ils se retirèrent dans leurs montagnes, où on les laissa en paix, l'attention du roi étant occupée par de plus formidables ennemis [2].

Pendant plusieurs années, la Normandie présenta un spectacle des plus lamentables, déchirée par des divisions intestines, et alternativement ravagée par des partis opposés. Les Angevins qui soutenaient les intérêts de Mathilde, et les mercenaires qui, sous Guillaume d'Ypres, combattaient pour Étienne, étaient également odieux aux indigènes. Toutes les fois que Geoffroi passa la frontière, l'aversion des Normands opposa un obstacle insurmontable à ses progrès : toutes les fois que Guillaume entreprit une expédition, ses efforts furent secrètement paralysés, ou entravés ouvertement par l'hostilité de son propre parti. Étienne avait, à la vérité, cet avantage sur son rival, qu'il avait reçu l'investiture du duché, des mains de Louis, à qui, conformément au précédent établi sous le dernier règne, son fils Eustache avait rendu hommage au lieu du roi lui-même. Mais son autorité réelle se bornait au peu de villes où ses troupes étaient en garnison. Les grands barons, retirés dans leurs châteaux, gardaient un air d'indépendance; et, se faisant de temps en temps la guerre les uns aux autres, et soutenant, selon que l'intérêt, le caprice ou le ressentiment les y poussait, tantôt la

1. Joan. Hagul. 258. Ric. Hagul. 312. David réclamait le Cumberland comme ayant jadis appartenu aux héritiers présomptifs des rois d'Écosse, et le Northumberland et le Huntingdon comme ayant été possédés par Waltheof, dont il avait épousé la fille. Étienne refusa le Northumberland pour le moment, mais donna Doncaster en remplacement.

2. *Gest. Steph.* 930.

cause d'Étienne, tantôt celle de Mathilde, ils contribuaient à prolonger les souffrances de ce malheureux pays.

En Angleterre, un semblable esprit de violence et d'insubordination régnait depuis peu. Sous les règnes précédents peu de nobles avaient eu la permission de fortifier leurs châteaux. C'était un privilége accordé d'une main avare et seulement aux favoris du roi. Mais depuis l'avénement d'Étienne tout petit chef érigea sa forteresse, assembla un corps militaire de vassaux, et, confiant dans ses propres forces, provoqua ses voisins ou défia l'exécution des lois. Réprimer ces tyrannies locales était une tâche assez difficile et toujours à recommencer. Il fut nécessaire de lever des armées, de cerner chaque forteresse, et de conduire le siége dans toutes les formes. La patience de tout autre eût été bientôt épuisée; mais Étienne, à l'heure de la victoire, ne manqua jamais d'écouter la prière des vaincus [1], jusqu'à ce qu'il eût vu que son indulgence multipliait le nombre des coupables et encourageait leur obstination; et dans un moment de repentir ou de ressentiment, il fit pendre Arnulf de Hesdin et ses quatre-vingt-treize compagnons [2]. Nos anciens chroniqueurs racontent avec prolixité les détails de ces petites guerres : le lecteur d'aujourd'hui remarquera avec plus d'intérêt deux événements qui furent plus importants dans leurs conséquences, et qui caractérisent hautement les mœurs du temps.

I. La bataille de « l'Étendard » fut long-temps un sujet de triomphe pour les habitants des comtés du nord. [1138.] Le roi d'Écosse avait repris les hostilités, poussé, dit-on, soit par les lettres de Mathilde qui lui rappelait ses premiers engagements envers elle, soit par le ressentiment de la conduite d'Étienne qui lui avait promis, puis refusé, le comté de Northumberland. Dans les six premiers mois de l'année 1138 il passa deux fois la frontière, et deux fois se retira au bruit réel ou faux de l'approche du roi d'Angleterre. Au mois d'août il s'avança une troisième fois et pénétra dans l'Yorkshire. Dans toutes ces expéditions, les Écossais firent la guerre avec une férocité de sauvages; et les écrivains du nord déplorent, avec des larmes de douleur et de ressentiment, la profanation des églises, l'incendie des villages et des monastères, et le massacre des enfants, des vieillards et des gens sans défense. On dit que quelques femmes seulement, distinguées par leur naissance ou leur beauté,

1. « Erat enim mitissimus hominum super terram... ad ignoscendum promptissimus. » *Regin. Dun.* p. 127, publié par la *Surtees society*.— Cet écrivain et deux autres contemporains, dans Palgrave (II, XXXI, LII), l'appellent « pissimus rex Stephanus; » ce qui semble être sa dénomination habituelle.

2. Orderic, 917.

furent épargnées par le caprice de ces barbares; et que, dépouillées de leurs vêtements, attachées ensemble avec des courroies, elles furent conduites, à la pointe de la lance, jusqu'en Écosse, où, après avoir souffert toute espèce d'indignités, elles furent retenues comme esclaves de leurs vainqueurs, ou troquées contre du bétail avec les chefs voisins [1]. Dans le désespoir commun, Thurstan, le vieil archevêque d'York, déploya dans un corps décrépit l'énergie d'un jeune guerrier. Il assembla les barons du nord, les exhorta à combattre pour leurs familles, leur pays et leur Dieu; leur garantit la victoire, et promit le ciel à ceux qui succomberaient pour une cause aussi sacrée. A l'époque indiquée, ils se rendirent à York avec leurs vassaux, et furent rejoints par les curés suivis des plus braves de leurs paroissiens : ils passèrent trois jours en jeûne et en prières; le quatrième, Thurstan leur fit jurer de ne jamais s'abandonner les uns les autres et les renvoya avec sa bénédiction. A deux milles au delà de Northallerton, ils reçurent avis de l'approche des Écossais, et l'étendard qui donna son nom à la bataille fut érigé à la hâte : c'était un mât de vaisseau fortement attaché à la caisse d'un chariot. [22 août.] Au centre de la croix qui s'élevait au sommet était une boîte en argent qui contenait le Saint-Sacrement, et au-dessous flottaient les bannières des trois saints patrons, Pierre, Wilfrid et Jean de Beverley. Du pied de cet étendard, Walter Espec, guerrier expérimenté, harangua ses compagnons; et, à la fin de son discours, donnant la main à Guillaume d'Albemarle, il s'écria d'une voix forte : « Je t'engage ma foi de vaincre ou de mourir. » Ses paroles enflammèrent ses auditeurs d'un égal enthousiasme, et tous les chefs répétèrent son serment, pleins de confiance dans le succès. Mais les Écossais approchaient : le signal fut donné; les Anglais se mirent à genoux; et l'évêque des Orcades, qui représentait Thurstan, prononça la prière d'absolution du haut du chariot. Ils répondirent « Amen » avec acclamation, et se levèrent pour recevoir le choc de l'ennemi.

Dans l'armée écossaise, l'honneur de commencer l'action fut disputé par les habitants de Galloway, descendants des anciens Pictes, et par les hommes d'armes, dont la plupart étaient des exilés anglais ou normands. Le roi penchait à se prononcer en faveur de ces derniers, quand Malise, comte de Strathern, s'écria : « Pourquoi tant de confiance dans ces Français? Je ne porte point d'armure; mais il n'est pas un d'entre eux qui pourra aujourd'hui

1. Cette fois la palme de la barbarie fut donnée aux Pictes, c'est-à-dire aux hommes de Galloway : « Picti, qui vulgo Galleweienses vocantur. » Ric. Hagul. 316.

aller du même pas que moi. » « Vous vous vantez, comte, » repartit Alain de Percy, « de ce que vous êtes incapable d'accomplir. » David, néanmoins, pour contenter ses sujets, assigna la place d'honneur aux gens de Galloway. La seconde division était composée des archers et des habitants du Tiviotdale et du Cumberland, sous le commandement du prince Henri, qui avait pour garde un détachement d'hommes d'armes conduit par Eustache Fitz-John. Les habitants du Lothian et des îles formaient la troisième ligne, derrière laquelle était David lui-même, avec une garde de chevaliers, les Écossais et les hommes de Moray, comme corps de réserve. Dans cette disposition, et favorisés par un brouillard, ils s'étaient avancés vers les Anglais, qui eussent été surpris avant d'avoir pu se ranger en bataille sans l'adresse de Robert de Bruce et de Bernard de Baliol, deux barons qui possédaient des terres en Angleterre et en Écosse. Ils se rendirent auprès de David, l'exhortèrent à la paix, et lui offrirent le comté de Northumberland pour prix de sa retraite. Il refusa la proposition, et eux, le renonçant pour leur seigneur, lui portèrent défi. A leur retour, ils furent suivis de près par les Écossais, qui, poussant trois cris, à la manière de leur nation, se précipitèrent sur les Anglais. Les premiers rangs, incapables de soutenir le choc, se retirèrent lentement vers l'étendard, et les deux flancs furent entourés et mis en désordre par la multitude des ennemis; mais le centre formait une phalange impénétrable qu'aucune attaque ne pouvait entamer. Ce fut en vain que les assaillants voulurent, avec leurs épées, se faire jour à travers cette forêt de lances. Leur courage ne servit qu'à les exposer aux traits mortels des archers; et au bout de deux heures, découragés par leurs pertes, ils chancelèrent, rompirent les rangs et s'enfuirent. Le roi seul, environné de ses gardes, tint tête, en se retirant, à ceux qui le poursuivaient; le reste se dispersa dans toutes les directions [1]. Le prince Henri, qui avait pénétré jusqu'à l'arrière-garde de l'armée ennemie, voyant que le dragon, bannière de David, abandonnait le champ de bataille, jeta les insignes de sa dignité, et, feignant d'être un chevalier anglais, prit part à la poursuite jusqu'à ce qu'il trouvât l'occasion de se cacher dans les bois. Trois jours après son père, il atteignit Carlisle, où David était occupé à rassembler les débris de son armée. De vingt-sept mille hommes, près de la moitié avait péri dans la bataille ou dans la fuite [2].

1. Serlo décrit la fuite des hommes de Galloway dans les vers élégants qui suivent :

Truces quoque Gawedenses tremebundi fugiunt,
Et quas prius extulerunt, caudis nates comprimunt. (SERLO, p. 331.)

2. Comparez Richard de Hexham (*De Gest. Steph.* 315) avec Ailred de Rieval

de l'appeler à plaider. Cette observation paraît avoir déconcerté Albéric, qui demanda du temps pour préparer sa réponse.

Le lendemain matin, il vint accompagné de l'archevêque de Rouen. Ce prélat dit qu'il ne contestait pas que la loi fût telle que l'avait présentée le légat; mais il soutint qu'elle ne s'appliquait point au cas présent. Les évêques étaient obligés de vivre conformément aux canons, qui leur défendaient toute espèce d'occupations militaires; d'où il suivait que les trois prélats ne pouvaient réclamer la restitution de forteresses qu'il était illégal à eux de posséder. S'ils les avaient conservées précédemment, ils le devaient à la tolérance du roi : tolérance qu'il pouvait raisonnablement révoquer dès l'instant où il croyait sa couronne en danger. Là-dessus, Albéric en appela au pape au nom d'Étienne, et défendit au concile de continuer la procédure, sous peine du déplaisir royal. A ces mots les chevaliers qui l'avaient suivi tirèrent leurs épées, et le légat leva l'assemblée. Il fit pourtant un dernier effort; et, accompagné de Théobald, le nouvel archevêque de Canterbury, il se jeta aux pieds de son frère. Étienne resta inflexible; mais il eut bientôt lieu de se repentir de son obstination [1].

Le synode fut dissous le premier septembre : le dernier du même mois, Mathilde débarqua sur la côte de Suffolk. Avec une petite troupe de cent quarante chevaliers, elle entreprenait de conquérir le trône de son père. Mais la témérité de cette tentative était justifiée par les promesses de ses partisans et par la querelle d'Étienne avec le clergé. Son frère Robert, l'âme de l'entreprise, la quitta avec douze compagnons, pour rejoindre les amis qu'il avait dans l'ouest, et par des routes non fréquentées il échappa à la poursuite et à la vigilance des ennemis. Mathilde elle-même, sur l'invitation de la reine douairière Alice, se retira dans le fort château d'Arundel. Étienne parut bientôt au pied des murs : les princesses s'alarmèrent; la reine allégua pour excuse le devoir de l'hospitalité; l'impératrice sollicita la permission de suivre son frère; et telle fut la faiblesse ou la folie du roi, qu'à l'étonnement de ses amis et de ses ennemis, il accepta l'excuse de l'une et accorda la requête de l'autre. S'il faut en croire Malmsbury, cette mesure si préjudiciable aux intérêts du roi ne fut qu'un acte de courtoisie, qu'aucun chevalier ne pouvait refuser à son en-

1. Voyez l'histoire de cet événement, rapportée, avec quelque différence dans les détails, par Malmsbury, qui assistait au concile (*Novel.* 102-104), et par deux autres contemporains, Orderic (p. 919) et l'auteur des *Gesta Stephani* (944, 946). Roger mourut de chagrin, le 11 décembre. Pour sauver le reste de ses trésors de la rapacité du roi, il les donna à son église et les plaça sur l'autel. Ils furent enlevés par ordre d'Etienne, même avant la mort de l'évêque. Malm. 104.

nemi [1]. Si nous écoutons le panégyriste d'Étienne, ce fut le résultat d'une fausse politique qui lui persuada que la guerre serait facile à terminer si on la reléguait dans un coin de l'île. Il donne même à entendre que la faute vint des perfides conseils de l'évêque de Winchester [2]. Il est certain, en effet, que Henri avait depuis peu des motifs d'être mécontent de son frère : le bruit courait que celui-ci, au lieu d'arrêter le comte Robert dans sa fuite, avait été jusqu'à se ménager une entrevue avec ce seigneur, et s'était engagé à servir les intérêts de Mathilde. C'est à lui que l'impératrice fut confiée pendant son voyage d'Arundel à Bristol, quartier-général de son frère.

L'Angleterre fut alors en butte à toutes les horreurs de la guerre civile. Les garnisons des forteresses royales soutinrent la cause d'Étienne : l'étendard de Mathilde fut déployé à Gloucester et à Bristol, à Canterbury et à Douvres, places que Robert tenait du feu roi son père. Chacun des compétiteurs avait de nombreux partisans; mais la plupart des barons, enfermés dans leurs châteaux, ou affectaient d'observer une stricte neutralité, ou, sous le masque d'une prétendue soumission, se maintenaient dans une réelle indépendance [3]. Le cours de la justice était suspendu; les personnes sans défense étaient alternativement pillées par les partis opposés; les chefs rivaux se faisaient la guerre; et pour être en sûreté il fallait avoir les moyens de repousser la force ouverte, et la vigilance de déjouer les attaques secrètes de ses ennemis. Enfin, dans une heure fatale, Étienne se laissa persuader d'assiéger le château de Lincoln, qui avait été surpris par Ranulf, comte de Chester,

1. Malm. 104.

2. *Gesta Steph.* 947.

3. Comme les siéges forment le trait principal des opérations militaires de cette époque, il n'est peut-être pas hors de propos de donner la description d'un de ces anciens châteaux. La résidence du seigneur (*keep*) était environnée, à une distance convenable, d'un mur d'environ douze pieds de haut, surmonté d'un parapet et flanqué de tours. En dehors du mur était creusé un fossé profond, sur lequel était jeté un pont-levis, protégé par une tour, appelée le barbican, sur le bord extérieur du fossé. Ceci formait la défense de la place au dehors. Le *keep* était un fort bâtiment carré, avec des murs épais d'environ dix pieds et cinq étages de haut. Le plus bas consistait en cachots pour détenir les captifs; le second contenait les provisions du seigneur; le suivant servait à loger la garnison; dans le quatrième étaient les salles de parade du baron; et le dernier était divisé en chambres à coucher pour sa famille. L'unique portail ou entrée était au second ou au troisième étage, et généralement menait, par une petite tour, dans le corps du logis. On y montait par un escalier établi dans la muraille, et soigneusement fortifié pour en défendre l'entrée à un ennemi. Vers le milieu se présentait une porte très-solide qu'il était nécessaire de forcer; sur le palier était un pont-levis; puis venait la porte elle-même, protégée par une herse qui glissait dans une rainure et était garnie de pointes de fer. Il n'est pas surprenant que des forteresses de cette espèce aient résisté souvent aux efforts des plus puissants monarques ayant l'invention du canon. Voyez Ducange, *in voce* KING, *Archæol.* vol. IV; Grose, préf. 5-8.

seigneur qui avait offert ses services et au roi et à l'impératrice, et dont tous deux s'étaient également méfiés. Confiant sa femme et sa famille à la fidélité de la garnison, Ranulf s'échappa à travers l'armée des assiégeants, et courut implorer l'assistance du comte de Gloucester. Robert se hâta de marcher avec deux mille hommes pour surprendre le roi [1141]; mais lorsqu'il eut traversé la Trent, il trouva l'armée royale rangée en bataille pour le recevoir [2 fév.]. Étienne, avec les plus fidèles de ses adhérents, était descendu de cheval et s'était placé au pied de son étendard; et ses flancs étaient protégés par un petit escadron de cavalerie, commandé par des seigneurs de fidélité suspecte. Au premier choc, la cavalerie s'enfuit; le gros de l'infanterie, animé par la présence du roi, soutint avec fermeté les efforts de la multitude qui l'entourait. Étienne combattit avec l'énergie du désespoir : sa hache d'armes se brisa; son épée fut mise en pièces; une pierre le renversa; et Guillaume de Kains, le saisissant par son casque, le réclama comme prisonnier. Cependant il lutta encore contre ses adversaires, et refusa de se rendre à tout autre qu'à son cousin de Gloucester. Le comte prit possession du captif et le présenta à Mathilde. La conduite de cette princesse fait peu d'honneur à son humanité. Étienne fut chargé de chaînes et enfermé au château de Bristol : il est vrai que, pour justifier une telle rigueur, on prétendit qu'il se l'était attirée par ses tentatives réitérées d'évasion [1].

Ce coup inattendu avait détruit les espérances des royalistes. Ceux qui chancelaient ou qui étaient suspects s'empressèrent de fléchir le genou devant l'impératrice, et les captifs livrèrent volontiers leurs châteaux pour prix de leur liberté. Seule, la reine Mathilde, femme d'Étienne, fit un semblant de résistance dans le comté de Kent, non dans le vain espoir de reconquérir la couronne, mais afin de gagner du temps pour négocier la délivrance de son mari. Les vainqueurs méprisèrent ses faibles efforts; mais ils virent avec inquiétude la réserve pleine de dignité de l'évêque de Winchester, qui, par sa naissance, ses richesses et son autorité de légat, pouvait devenir un adversaire des plus redoutables. Le pre-

1. Malm. 106. Hunt. 224. *Gesta Steph.* 952. Orderic, 922. C'est avec regret que je prends ici congé d'Orderic, que son âge et ses infirmités décidèrent à poser la plume bientôt après la bataille de Lincoln. Il était Anglais, et natif du Shropshire. A six ans, il fut envoyé à l'école du prêtre Siward à Shrewsbury. A onze, il fut confié aux soins de l'abbé de Saint-Evroul, en Normandie, qui changea son nom anglais en celui de Vitalis. Il passa dans ce monastère cinquante-six années heureuses, à ce qu'il nous apprend, respecté de ses frères, et occupé de travaux littéraires. Ces courts renseignements sont extraits de l'édifiant discours à la Divinité, par lequel il termine son histoire : discours que personne ne saurait lire sans apprendre à vénérer le caractère de ce moine pieux et laborieux. Voyez son histoire, p. 924.

mier soin de la politique de l'impératrice fut de l'attirer dans son parti, et, après plusieurs messages, il consentit à avoir avec elle une entrevue dans les plaines ouvertes qui avoisinent Winchester. Ce fut le 2 mars, par un jour sombre et orageux, dit un historien, comme si les éléments présageaient les calamités qui survinrent. Mathilde jura (et son frère et ses barons s'engagèrent sur leur parole à l'exécution de son serment) que si l'évêque et l'Église la reconnaissaient pour « lady » d'Angleterre, elle accorderait au prélat la première place dans ses conseils, et qu'elle lui confierait la disposition des abbayes et des évêchés vacants. A son tour, il jura qu'il lui garderait fidèle allégeance comme à sa souveraine tant qu'elle remplirait les engagements qu'elle avait pris avec lui. Le lendemain, accompagné de plusieurs évêques et de moines, du clergé et des citoyens de Winchester, il la conduisit processionnellement à la cathédrale, et, montant les degrés de l'autel, il bénit solennellement tous ceux qui la béniraient et lui obéiraient, et maudit tous ceux qui la maudiraient et lui résisteraient. Peu de jours après, son exemple fut imité par l'archevêque de Canterbury et d'autres prélats, mais pas avant d'avoir obtenu du roi captif la décharge de la première allégeance [1].

Dans le traité conclu entre Mathilde et Henri, il avait été stipulé que l'Église ratifierait l'avénement de celle-ci à l'autorité souveraine. En conséquence on convoqua un synode au commencement du mois d'avril (1141), et les membres furent divisés en trois classes : les évêques, les abbés et les archidiacres, et avec chacune d'elles le légat conféra séparément et en particulier. Le lendemain, il leur adressa publiquement un discours d'une grande habileté. Il opposa le règne turbulent d'Étienne à la tranquillité dont l'Angleterre avait joui sous le gouvernement de Henri. Si ce prince eût laissé un héritier mâle, ils eussent pu encore être heureux; mais la fortune l'avait privé de son fils, et ils avaient juré fidélité à sa fille comme à leur future souveraine. Elle s'était trouvée absente au moment où il était mort; l'Angleterre était aussitôt tombée dans la confusion, et la nécessité de pourvoir à la paix publique les avait forcés de placer la couronne sur le front d'Étienne. Mais cet infortuné monarque (c'était avec honte et regret qu'il parlait durement d'un frère) avait trompé toutes leurs espérances, violé toutes ses promesses, négligé l'exécution des lois, envahi la propriété et enfreint les libertés de l'Église, et, par son indolence et sa violence, s'était montré indigne de sa position. Dieu l'avait enfin condamné en le faisant tomber aux mains de

1. Malm. 105. Gerv. 1354.

ses ennemis [1], et il redevenait nécessaire de pourvoir à la tranquillité du royaume en nommant quelqu'un pour exercer l'autorité souveraine. C'est pourquoi, au nom du clergé, dont c'était principalement le droit d'élire et d'instituer les rois, et, en conséquence du vœu de la majorité exprimé dans leurs délibérations précédentes, il déclarait qu'ils avaient choisi Mathilde, fille de Henri, pour être dame souveraine (lady) d'Angleterre et de Normandie. Quelques-uns écoutèrent ce discours en silence; le reste l'approuva par des acclamations réitérées [2].

On ajourna la séance au lendemain matin pour la convenance des députés de la ville de Londres, qui étaient arrivés trop tard pour assister aux délibérations précédentes. Quand on leur annonça le résultat, ils répondirent qu'ils n'avaient aucun pouvoir pour consentir à l'élection d'un nouveau souverain, et que leurs instructions se bornaient à solliciter la délivrance d'Étienne. Après eux, la parole fut prise par Christian, chapelain de la femme de ce monarque, qui, en dépit du légat, lut à l'assemblée une lettre par laquelle sa maîtresse invitait les membres du clergé à unir leurs efforts en faveur d'un prince à qui ils avaient juré fidélité, et qui était retenu en captivité par de perfides vassaux. A son tour, Henri reproduisit avec une grande modération les arguments qu'il avait employés la veille; et les députés de Londres, après s'être consultés à part, déclarèrent qu'ils approuvaient ses raisons, et promirent de les recommander à la considération de leurs concitoyens [3].

Par cette déclaration du clergé, Mathilde se flattait de s'être assurée de l'objet de son ambition; ses espérances furent détruites par sa conduite impolitique. Naturellement hautaine et vindicative, elle s'abandonna, dans l'insolence du succès, à ces passions qu'elle avait soigneusement réprimées tant que la perspective de

1. De la doctrine d'une Providence qui veille sur nous, la piété de nos ancêtres avait tiré l'induction hasardée, mais fort commode, que le succès est une indication de la volonté divine; et que, par conséquent, résister à un compétiteur victorieux, c'est résister au jugement du ciel. Ainsi, quand l'ambition d'Etienne a saisi le sceptre qui avait été garanti à Mathilde, on nous a dit que « c'était la Providence qui la plaçait dans ses mains (Ric. Hagul. 313); » et maintenant qu'il est devenu prisonnier de cette même princesse, « c'est la même Providence qui l'en déclare indigne » (Malm. 105). Bien des cas de cette nature se présenteront au lecteur qui est familier avec les écrivains du moyen âge. Il convenait de faire mention de cette doctrine, qui sert à expliquer la facilité avec laquelle on s'accommodait à toutes les révolutions, que la cause en fût bonne ou mauvaise.

2. Voyez ce discours dans Mamlsbury, qui était présent, et qui prétend répéter les paroles mêmes du légat. Malm. 105.

3. Malm. 109. Nous savons par cet écrivain que les citoyens de Londres formaient un corps d'une importance considérable dans l'Etat. Ils étaient considérés comme barons. « Qui sunt quasi optimates pro magnitudine civitatis » (ibid.). Ils admettaient aussi des barons dans leur corps : « in communionem Lundoniarum recepti » (ibid.).

la résistance lui avait imposé. Elle avait été reçue à Londres et avait donné des ordres pour son couronnement; mais, dans l'intervalle, elle s'aliéna l'affection de ses amis par son arrogance, et enflamma l'aversion de ses ennemis par des amendes et des poursuites judiciaires. A la femme d'Étienne, qui sollicitait la délivrance du roi son mari, elle répondit par des insultes personnelles; et quand le légat demanda que, sur la résignation solennelle de la couronne par son frère, les comtés de Boulogne et de Moretoil fussent conférés à son neveu Eustache, il essuya un refus des plus méprisants. Elle n'essaya pas non plus de se concilier les esprits flottants des habitants de Londres. Elle leur imposa une lourde taxe, en punition de leur ancien attachement à Étienne, et rejeta avec dédain leur pétition pour le rétablissement des priviléges dont ils avaient joui sous Édouard-le-Confesseur. La femme du monarque captif résolut de profiter de l'imprudence de sa rivale. Un corps de cavalerie, sous sa bannière, parut au sud de la ville; à l'instant les cloches sonnèrent l'alarme, la population courut aux armes, et l'impératrice eût été prisonnière si elle ne se fût hâtée de se lever de table, n'eût monté à cheval et cherché son salut dans une fuite précipitée. Ses plus fidèles amis l'accompagnèrent à Oxford; les autres se dispersèrent dans leurs châteaux respectifs [1].

Dans ce revers de fortune, Mathilde commença à suspecter la sincérité du légat; et ses soupçons furent confirmés par la nouvelle d'une entrevue secrète entre lui et sa belle-sœur dans la ville de Guilford. Elle lui envoya l'ordre formel de se rendre à la cour. Il rendit la réponse ambiguë qu'il « s'y préparait. » Elle résolut de le surprendre à Winchester. Comme elle entrait par une porte, il sortit par une autre. Trompée dans ces tentatives, elle appela à son aide son frère Robert, comte de Gloucester; son oncle David, roi d'Écosse; Milon, comte de Hereford [2], et Ranulf, comte de Chester; et, du château qu'elle occupait, elle assiégea vigoureusement le palais épiscopal et une forteresse que l'évêque avait érigée

1. *Contin. Flor.* 677. *Gesta Steph.* 954. Malm. 106. D'après ces écrivains, il paraît que les plus puissants prélats et barons avaient coutume de fléchir le genou lorsqu'ils sollicitaient quelque faveur de leur souverain.

2. Milon avait été shériff de Gloucester sous le comte Robert, et avait jusque-là défrayé à ses propres dépens la maison de l'impératrice (*Contin. Wig.* 677). Peu de jours après qu'elle fut arrivée à Winchester, elle le créa comte de Hereford. D'après cette patente, la plus ancienne qui existe, le lecteur peut se faire une idée des avantages qui étaient attachés à la dignité de comte. Avec ce titre, Milon obtint le château et fossé de Hereford, les services de trois chevaliers ou barons et des hommes à leur solde, trois manoirs du domaine royal, une forêt, et un droit au troisième sou des rentes de la ville, et le troisième sou des sommes provenant des causes jugées dans les cours du comté, pour les tenir en fief, lui et ses hoirs, de Mathilde et de ses hoirs à elle. La patente est datée du 25 juillet 1141. Rymer, I, 19.

au milieu de la ville. Henri vola au secours de ses amis; et, comme il reçut de prompts renforts de la reine et des habitants de Londres, les assiégeants ne tardèrent pas à être eux-mêmes assiégés. Pendant sept semaines, chaque jour fut signalé par quelque tentative audacieuse ou quelque brillant exploit [2 août]. Les deux partis pillèrent la ville et y mirent le feu, et le lecteur pourra juger de l'étendue de l'incendie quand il saura que quarante églises et deux abbayes furent consumées [1]. Cependant le nombre des royalistes augmentait; leurs détachements occupaient toutes les routes, et les adhérents de Mathilde commençaient à éprouver les atteintes de la famine. Dans cette situation, sans aucune probabilité de victoire s'ils combattaient, ils n'avaient pas d'autre alternative que la fuite, et ils choisirent pour leur tentative un dimanche, jour où l'ennemi, occupé des devoirs de la religion, devait se relâcher de sa vigilance [14 sept.]. Le matin, de bonne heure, Mathilde, avec une forte escorte, quitta le château; son frère Robert la suivit à distance avec un certain nombre de chevaliers, qui s'étaient engagés à risquer leur vie et leur liberté pour sa sûreté [2]. A Stourbridge ils plièrent sous le choc de ceux qui les poursuivaient, et tout le détachement fut tué ou pris. Mathilde elle-même, accompagnée de son fidèle Brian Fitz-Count, parvint à Luggershal, d'où, après avoir pris quelques rafraîchissements, elle hâta sa fuite vers le château de Devizes. Le roi d'Écosse fut pris trois fois, et trois fois il se dégagea des mains de ses ennemis. Milon, seul et presque nu, atteignit le château de Gloucester; les autres, ou tombèrent au pouvoir des vainqueurs, ou, à pied et déguisés en paysans, regagnèrent, après mainte aventure, leurs demeures respectives [3].

Il faut dire, à la louange de la reine, qu'elle traita le comte de Gloucester, prisonnier, avec plus de générosité que n'en pouvait espérer l'homme qui tenait encore son mari dans les fers. Il jouit au château de Rochester de toutes les douceurs compatibles avec

1. Le continuateur de Florence, qui était ami de Milon, et son copiste Gervase, attribuent l'incendie au ressentiment de Henri (*Contin. Wig.* 677. Gerv. 1356); mais comme il n'était pas dans la ville, je préfère la version des autres écrivains contemporains qui nous disent que « l'incendie provint des tentatives de la garnison pour chasser l'ennemi des maisons voisines du palais de l'évêque. » *Gesta Steph.* 956. Malm. 107. Il faut se rappeler que les maisons des bourgeois étaient en bois.

2. Ici je préfère encore les récits de Malmsbury et de l'auteur des *Gesta Steph.* ibid.

3. *Gesta Steph.* 956. Malm. 108. *Contin.* Wig. 677. Ce dernier dit que, ne se trouvant pas en sûreté à Devizes, Mathilde fut placée sur une bière comme un cadavre, et portée sur un char funèbre de ce château à Gloucester. Si cette histoire était vraie, elle aurait certainement été connue et citée des autres écrivains du temps.

la garde de sa personne ; et, après quelques négociations, on convint de l'échanger pour le roi [1] [1er nov.]. Cette révolution remit les deux partis dans la situation relative où ils étaient avant la bataille de Lincoln ; seulement le légat, qui s'était alternativement déclaré pour tous deux, se trouva dans une position des plus fausses. Dans un synode du clergé qui s'assembla à Westminster [7 déc.], on s'attendait qu'il essaierait de justifier sa conduite. A l'ouverture, on lut une lettre, réelle ou supposée, du pape, qui lui ordonnait de faire tous ses efforts pour délivrer son frère. Étienne, qui était présent, prit alors la parole et se plaignit des outrages qu'il avait reçus d'hommes qui étaient ses vassaux, et à qui il n'avait jamais refusé justice. Le légat enfin se leva. Il avoua qu'il avait soutenu la cause de Mathilde, mais il allégua qu'il y avait été entraîné par la nécessité et non attiré par l'affection ; au surplus, elle avait violé toutes les promesses qu'il avait exigées d'elle ; et même elle avait acquiescé à un complot qui avait pour but de le priver de la liberté et de la vie ; mais Dieu l'avait punie de sa perfidie et venait de rétablir le roi sur le trône. Il exhortait donc le clergé à résister à Mathilde et à excommunier ses adhérents. Dans le cours de cette allocution, il fut interrompu par un des amis de l'impératrice, qui l'accusa, au nom de cette princesse, d'être la cause de toutes ces calamités. C'était, dit-il, sur l'invitation du légat qu'elle était venue en Angleterre, à sa connaissance que l'expédition de Lincoln avait été entreprise, et d'après son avis que le roi avait été chargé de chaînes ; et il termina en lui défendant, au nom de la fidélité qu'il avait jurée à Mathilde, de publier aucune décision contre elle. Henri l'écouta avec un calme apparent ; son visage ne trahit aucun mouvement de honte, et il ne répondit pas un seul mot de colère à ces invectives. Avant que le synode fût dissous, la sentence d'excommunication fut prononcée contre tous ceux qui élèveraient de nouveaux châteaux, ou usurperaient les droits de l'Église, ou feraient violence aux pauvres et aux gens sans défense [2].

[1142.] Les deux partis étaient prêts à recommencer les hostilités ; mais une longue et dangereuse maladie força Étienne de garder la chambre : Robert profita de l'occasion pour passer sur le continent et solliciter l'aide et la présence de Geoffroi, mari de Mathilde. Ce prince, qui depuis long-temps avait sa femme en aversion, déclina l'invitation. Il avait entrepris de réduire la Normandie et refusa de renoncer à son dessein que le succès ne fût

1. Malm. 109.
2. Id. 108. Gervase, 1357.

complet; mais il consentit à confier aux soins du comte son fils aîné Henri, légitime héritier de Mathilde [1]. Les tergiversations de Geoffroi firent perdre plusieurs mois; et pendant ce temps Étienne avait marché sur Oxford, résidence de l'impératrice [26 sept.]. La garnison étant sortie contre lui, il traversa la rivière à la nage, mit ses ennemis en fuite, entra dans la ville avec les fuyards et y mit le feu. Mathilde se retira dans le château, il l'assiégea; et il se croyait si sûr de prendre sa rivale qu'aucun motif, pas même l'arrivée de Robert avec Henri, ni la perte de plusieurs forteresses, ni la rigueur de l'hiver, ne put lui faire abandonner le siége. La solidité des fortifications déjoua tous ses efforts; mais, au bout de dix semaines, les provisions de la garnison furent épuisées, et Mathilde fut réduite une troisième fois à courir le risque d'une fuite clandestine et précipitée. Il gelait fort, et la terre était couverte de neige [20 déc.]. Accompagnée de trois chevaliers vêtus de blanc, elle sortit de très-bonne heure par une des portes. La sentinelle la plus proche, qui avait été gagnée à l'avance, la conduisit en silence entre les postes de l'ennemi; elle passa la Tamise sur la glace, atteignit Abingdon à pied, et de là gagna rapidement Wallingford à cheval. Cette aventure, la plus extraordinaire de toutes, fut un sujet d'étonnement pour ses ennemis. Ses amis y virent la preuve convaincante qu'elle était sous la garde spéciale de la Divinité [2].

Si Étienne réduisit Oxford, Robert le défit à Wilton, et les forces des deux partis continuèrent de se balancer. A l'exception des trois comtés du nord, qui obéissaient au roi d'Écosse, Étienne était nominalement reconnu comme souverain dans l'est du royaume, et Mathilde dans l'ouest. Mais l'autorité réelle de tous deux se renfermait dans de plus étroites limites : celle du roi dans les comtés voisins de Londres, celle de Mathilde dans les comtés voisins de Gloucester. Dans cet état de faiblesse, aucun d'eux n'était en état de faire beaucoup de mal à l'autre; et les hostilités étaient entretenues par de petites escarmouches et des siéges sans importance, dont la description ne pourrait amuser ni instruire le lecteur. Les intérêts de Mathilde souffrirent plus des maladies que de la guerre. La mort la priva des services de Milon, le plus dévoué de ses partisans, et des conseils de son frère Robert, le principal soutien de sa cause [1146]. La perte de ses amis jeta du noir dans son âme, une expérience de huit années lui avait appris combien l'issue de la lutte était incertaine; et elle se retira en Normandie,

1. Malm. 109.
2. *Gesta Steph.* 958, 959. Gervase, 1358. Malm. 110.

pour voir venir les événements et profiter de la première occasion favorable [1]. Étienne pourtant ne retira aucun avantage de son départ [1147]. Il avait eu soin de s'attirer l'inimitié des barons par des actes de violence semblables à ceux qui lui avaient jadis aliéné l'esprit du clergé. Sous le masque de l'amitié, il avait invité à sa cour d'abord Geoffroi de Mainville, et ensuite Ranulf, comte de Chester; les avait arrêtés sur le simple soupçon de désaffection, et les avait forcés de lui livrer leurs châteaux pour prix de leur liberté. Après cet attentat, ils bravèrent son autorité et cherchèrent à se venger; beaucoup de nobles se liguèrent avec eux dans l'intérêt de leur propre défense, et la plupart comptèrent plus, pour leur sûreté, sur la force de leurs châteaux que sur la foi d'un prince soupçonneux et violent [2]. En même temps il eut l'imprudence de pousser l'Église dans les bras de ses ennemis. Son frère Henri avait exercé d'une manière fort équivoque, et parfois arbitraire, les pouvoirs dont il avait été investi par le pape. Il avait même formé le projet de rendre son siége de Winchester indépendant de celui de Canterbury, et de le décorer, à l'aide du roi et du pontife, des honneurs métropolitains. Mais Innocent, son patron, mourut; deux papes se succédèrent dans le court espace de deux années, et l'un d'eux, à la sollicitation de l'archevêque Théobald, priva Henri de l'autorité de légat. Mortifié de sa disgrâce, l'évêque persuada à son frère de défendre à Théobald d'assister au concile de Reims, que présidait Eugène III. Le primat méprisa la défense, et, à son retour, fut envoyé en exil. Il débarqua en France, repassa la mer à Framlingham, et là, sous la protection de Bigod, comte de Norfolk, lança une sentence d'interdit contre tous les domaines du roi. Elle fut à l'instant mise à exécution, et les amis d'Étienne, alarmés de la cessation du service divin, le forcèrent de chercher à se réconcilier avec l'archevêque [3]. Peu de temps après, il assembla tous les prélats et les requit de couronner son fils Eustache [1151]. Théobald refusa. Il avait, dit-il, consulté le pape, qui lui avait défendu d'obéir, parce qu'Étienne, ayant acquis la couronne, non par voie d'héritage, mais de vive force et en violation de son serment, ne pouvait avoir aucun droit de la transmettre à sa postérité. Dans un accès de fureur, le roi ordonna à ses gardes d'enfermer les prélats dans la salle, et envoya des

1. *Gesta Steph.* 959. Hunt. 225. Gerv. 1358-1362.

2. *Gesta Steph.* 963, 971. Hunt. 225. Gerv. 1360.

3. Gerv. 1363, 1666. Un interdit prohibait la célébration du culte religieux dans un certain district; on le verra expliqué plus amplement au règne du roi Jean.

messagers saisir leur temporel [1149] : plus calme, il résolut de dissimuler son ressentiment et de leur rendre sa faveur [1].

Une grande partie de la conduite d'Étienne, à cette époque, doit être attribuée à la terreur avec laquelle il voyait la prospérité croissante de Henri, fils de Mathilde [1150]. A l'âge de seize ans, ce jeune prince avait visité son oncle David à Carlisle, et avait reçu de lui l'ordre de chevalerie. A son retour, il obtint de son père Geoffroi la cession du duché de Normandie; à la mort de ce prince, il hérita du comté d'Anjou [18 mai 1152]; et, par son mariage avec Éléonore de Poitou, six semaines après le divorce de celle-ci d'avec le roi de France, il avait acquis le vaste duché d'Aquitaine [2]. Cet agrandissement soudain du fils de Mathilde réveilla les espérances des ennemis d'Étienne. Le comte de Chester alla voir le jeune prince en Normandie; et quand, sollicité par lui, Henri débarqua en Angleterre pour soutenir les prétentions de sa mère, les anciens amis de sa famille accoururent aussitôt sous son étendard. Heureusement pour le repos de la nation, Eustache, l'aîné des fils du roi, fut, au plus chaud de la lutte, enlevé par une mort subite [18 août 1153]; et l'archevêque de Canterbury et l'évêque de Winchester profitèrent de l'occasion pour concilier les intérêts opposés des deux partis [3]. Après une discussion longue et animée, leurs prétentions furent solennellement réglées de la manière suivante [7 nov.]. 1° Étienne adopta Henri pour son fils, le nomma son successeur, et lui *donna* le royaume d'Angleterre après sa mort, à lui et à ses héritiers à toujours. En retour, le jeune prince lui rendit hommage et lui jura féauté. 2° Henri reçut l'hommage de Guillaume, fils survivant du roi, et, en retour, lui accorda toutes les terres et honneurs possédés par Étienne avant son avénement au trône, lui confirma les possessions qu'il avait acquises par son mariage avec l'héritière du comte de Warenne, ou que lui avait données son père, et comme preuve d'affection y ajouta l'honneur de Pevensey et plusieurs manoirs dans le Kent. 3° Les comtes et barons du parti du duc rendirent hommage au roi; ceux qui avaient été anciennement ses vassaux, comme à leur souverain seigneur; ceux qui ne l'avaient pas été, à condition qu'il observerait le traité; et de la même manière les comtes et barons du parti du roi rendirent hommage au duc, sauf leur allégeance au

1. Gerv. 1369, 1668. Hunt. 226.

2. Elle était fille de Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. Ses galanteries à Antioche pendant la croisade lui aliénèrent l'affection de son mari; et à leur retour ils divorcèrent, à leur requête mutuelle, sous prétexte de consanguinité. *Chron. norm.* 985.

3. Hunt. 227, 228. Joan. Hagul. 277, 278,

souverain. Tous jurèrent que si l'un des deux princes rompait ses engagements, ils l'abandonneraient et soutiendraient la cause de son rival. 4° Les habitants des différents bourgs et les garnisons des châteaux royaux jurèrent féauté à Henri dans les mêmes termes que les barons du roi. 5° Les officiers à qui Étienne avait confié la Tour de Londres, les fossés de Windsor et d'Oxford, la forteresse de Lincoln, le château de Winchester et le fort de Southampton, donnèrent des otages comme garantie qu'en cas de mort du roi ils les remettraient au duc. 6° Les évêques et les abbés, par ordre d'Étienne, prêtèrent serment de fidélité à Henri, et s'engagèrent à appuyer la due-exécution du traité par les censures ecclésiastiques. Une relation de toute cette transaction fut faite en forme de charte, octroyée par le roi et attestée par les prélats et les barons [1].

[1154] Après cette pacification, les deux princes, pour montrer l'harmonie dans laquelle ils vivaient, visitèrent ensemble les villes de Winchester, de Londres et d'Oxford, et furent reçus dans chaque endroit en procession solennelle et avec les plus vives acclamations. A Pâques, ils se séparèrent avec les démonstrations de la plus cordiale amitié. Henri retourna en Normandie, et Etienne, peu de mois après, mourut à Canterbury [25 oct.]. Il avait régné dix-neuf ans, et fut enterré auprès des restes de sa femme et de son fils à Faversham, couvent qu'il avait fondé [2].

Jamais, depuis l'invasion des Danois, l'Angleterre n'avait présenté un spectacle de misère comme sous le gouvernement de cet infortuné monarque. Les deux compétiteurs, qui dépendaient également du caprice de leurs adhérents, étaient forcés de tolérer des excès qu'il eût été dangereux de punir; et les mercenaires étrangers, que les barons aussi bien que les princes entretenaient à leur service, s'indemnisaient fréquemment du manque de paye en pillant sans distinction amis et ennemis. Le désir de la vengeance se mêlait aussi à la soif du pouvoir; toutes les fois qu'un parti lui avait porté quelque préjudice, l'autre était impatient d'user de représailles, et ces chevaliers chrétiens se glorifiaient de cruautés qui auraient déshonoré leurs ancêtres païens [3]. Non contents du pillage, ils avaient souvent recours à l'incendie. Nous avons déjà

1. Rymer, *Fœd.* 1, 25. Par quelque erreur des copistes, le père de Henri est mentionné dans cet acte comme vivant. Ce devait être sa mère, « mater » au lieu de « pater. » Son père Geoffroi était mort à Lisieux, le 7 septembre 1150. *Chron. norm.* 984. Wilkins (*Leg. Sax.* 316) a rétabli « mater » (*ex Rub. lib. Scac.* fol. 164).

2. Hunt. 228. A la dissolution de l'abbaye, sous Henri VIII, on ouvrit la tombe, on fondit le cercueil de plomb, et les os furent jetés dans la mer.

3. *Gesta Steph.* 961, 962, 964, 965, 970.

cité la destruction de Winchester, la seconde ville du royaume : Worcester essuya une catastrophe semblable ; et à Nottingham, ville riche et populeuse, non-seulement les maisons furent consumées, mais la plupart des habitants périrent dans les flammes [1].

La principale cause de ces calamités peut être attribuée aux châteaux qui couvraient le pays. Partout où on érigeait une de ces forteresses, il s'en élevait immédiatement plusieurs autres dans un but de défense. Mais on ne se donnait pas toujours la peine de bâtir ; on s'emparait des églises les plus voisines, et on les fortifiait. C'est ainsi que l'abbaye de Ramsey fut convertie en château par Geoffroi Granville, le monastère de Coventry par Robert Marmion, et l'église de Bridlington par Guillaume d'Albemarle. Indépendamment des châteaux qui existaient à l'avénement d'Étienne, on n'en fortifia pas moins de cent vingt-six sous son règne [2]. Les propriétaires, en sûreté derrière leurs murs et leurs fossés, se croyaient dispensés de toutes les obligations de la justice et des lois. Ils pillaient les terres du voisinage, enlevaient les habitants, et enfermaient dans des cachots les plus considérables d'entre leurs captifs. Là toute espèce de torture était employée pour extorquer des patients une rançon énorme, ou la révélation du lieu où leurs richesses étaient cachées. Les uns étaient accrochés par les pieds dans un tourbillon de fumée, d'autres étaient pendus par les pouces, tandis qu'on leur appliquait des plaques de métal brûlant sous la plante des pieds. La faim et la soif, des cordes à nœuds serrées avec violence autour des tempes, et la pression dans un grand coffre dont le fond était jonché de pierres brisées, tels étaient les modes favoris de torture ; mais Philippe Gay, parent du comte de Gloucester, eut le mérite de trouver une invention nouvelle et plus formidable qui fut, dans la suite, adoptée par plusieurs de ces petits tyrans. C'était le « sachentege » ou licou de l'accusé, lourde machine de fer garnie de pointes aiguës, et faite pour entourer le cou et peser sur les épaules, de façon que le patient ne pouvait être ni assis, ni debout, ni couché sans éprouver les plus vives souffrances [3]. Il arriva quelquefois que la cruauté de ces barbares

1. Hunt. 226, 227.

2. *Chron. Norm.* 989.

3. Voyez une longue description de ces tortures dans la *Chron, sax.* 238, 239, et dans beaucoup d'histoires de Reginald Dunelmensis. Les prisonniers de guerre étaient traités avec une égale cruauté. Ils étaient à la merci de leurs vainqueurs, qui alléguaient que, plus le captif souffrait, plus il payerait pour sa liberté. Même un siècle plus tard nous voyons le roi Jean envoyant ses captifs « les fers aux pieds et aux mains » (*Par.* 209) en Angleterre pour être gardés *in boiis*, jusqu'à ce qu'ils convinssent de leur rançon, et *in partibus boiorum annulorum*,

trouva en elle-même sa punition. Les laboureurs, fuyant le voisinage du château, laissaient les terres incultes, et, comme on ne pouvait se procurer des provisions que par la force, la garnison était réduite aux horreurs de la famine. Les fugitifs se retiraient ordinairement dans quelque établissement ecclésiastique, où ils bâtissaient leurs misérables huttes contre les murs de l'église, et demandaient une maigre pitance de pain à la charité du clergé ou des moines. Mais là même ils ne pouvaient se promettre de sécurité. Les malédictions que l'on prononçait continuellement contre les envahisseurs des propriétés ecclésiastiques étaient méprisées, et les églises elles-mêmes, avec ceux qui les desservaient, disparaissaient devant ces bandits sans foi ni loi et sacriléges. Telle était la désolation du pays, disent deux historiens contemporains, que des villages et des villes restaient dépourvus d'habitants, et que dans maint endroit on pouvait voyager à cheval toute une journée sans découvrir sur sa route un seul être humain [1].

jusqu'à ce qu'ils la payassent (*Rot. lit. pat.* 17 bis). Je suppose que les *boes*, ceps ou fers aux pieds, retenaient le patient sur place dans son cachot; tandis que les *ring boes*, ou chaînes, lui permettaient de circuler dans quelque autre partie du château.

1. *Chron. sax.* 239. *Gesta Steph.* 961.

HENRI II, + 1189. = ÉLÉONORE, + 1202.

4. Guillaume, + 1156. | Henri, + 1182, = Marguerite de France, + 1198. | RICHARD Ier, + 1199. = Bérengère de Navarre. | Geoffroy, comte de Bretagne, + 1186. = Constance de Bretagne, + 1201. | JEAN, + 1216. = Isabelle d'Angoulême. | Trois filles.

5. Arthur, + 1202. = Marie de France. | Constance, + 1241. | HENRI III, + 1272. = Eléonore de Provence. | Isabelle Maréschal. | Richard, roi des Romains, + 1272. = Sanchette de Provence, + 1261. | Jeanne, reine d'Ecosse, + 1238. | Eleonore. = Montfort comte de Leicester. | Isabelle, impératrice d'Allemagne, + 1241.

6. Éléonore de Castille. + 1290. = EDOUARD Ier, + 1307. | Marguerite de France, + 1317. = Edmond, comte de Lancastre, + 1296. | Blanche, reine de Navarre. = Marguerite, reine d'Ecosse. + 1273. | Henri, + 1271. | Edmond, comte de Cornwall, + 1360. = Marguerite de Clare.

7. EDOUARD II, + 1326. = Isabelle de France, + 1357. | Thomas, comte de Norfolk. | Edmond, comte de Kent. = Marguerite Wake. | Thomas, comte de Lancastre, + 1322. | Henri, comte de Lancastre. = Mathilde Chaworth. | Jean de Lancastre.

8. EDOUARD III, + 1377. = Philippa, + 1369. | Jean, comte de Cornwall, + 1334. | Jeanne, reine d'Ecosse, + 1357. | Eléonore, duchesse de Gueldres. | Edmond, comte de Kent, mort sans post. | Jeanne, mariée au prince de Galles. | Henri, duc de Lancastre, + 1361. = Isabelle Beaumont. | Plusieurs filles.

9. Edouard, prince de Galles. = Jeanne, comtesse de Kent. | Lionel, duc de Clarence. | Jean de Gand, duc de Lancastre. | Edmond de Langley, duc d'York. | Thomas de Woodstock, duc de Gloucester. | Deux fils, qui moururent en bas âge. | Mathilde, morte sans post. | Manche, mariée à Jean de Gand.

CHAPITRE DOUZIÈME.

HENRI II.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Emp. d'Allemagne.	*Rois d'Écosse.*	*Rois de France.*	*Rois d'Espagne.*
Frédéric Ier.	Malcolm IV. . 1165.	Louis VII. . . 1180.	Alphonse VIII. 1157
	Guillaume.	Philippe-Auguste.	Sanche III. . . . 1158
			Alphonse IX.

PAPES.

Anastase IV, 1154. Adrien IV, 1159. Alexandre III, 1181. Lucius III, 1185. Urbain III, 1187. Grégoire VIII, 1187. Clément III.

Avénement du nouveau roi. — Son caractère. — L'archevêque Théobald. — Élévation de Thomas Becket. — Origine des cours spirituelles. — Constitutions de Clarendon. — Guerre dans le pays de Galles. — Dispute entre le roi et le primat. — Leur réconciliation. — Meurtre du primat. — Conquête de l'Irlande. — Rébellion des fils du roi. — Captivité du roi d'Écosse. — Cours de justice. — Le roi prend la croix. — Sa mort.

Il serait difficile d'imaginer une perspective plus brillante que celle qui s'offrait à la jeunesse de Henri Plantagenet. Par la mort de son père, il héritait de la Touraine et de l'Anjou; du chef de sa mère, il possédait le Maine et la Normandie, et, avec la main d'Éléonore, il avait reçu en dot sept provinces, le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Périgord, le Limousin, l'Angoumois et la Guienne[1]. Un tiers de la France, presque toute la côte occidentale, depuis les frontières de la Picardie jusqu'aux montagnes de la Navarre, reconnaissait son autorité; et le vassal, qui faisait hommage de ses États au souverain, était en réalité un prince plus puissant que le roi qui le recevait. Dans sa vingt-et-unième année, la mort d'Étienne ajouta le royaume d'Angleterre à ce vaste territoire; et les yeux de l'Europe se dirigèrent sur les premières mesures du jeune monarque, dont l'ambition, si elle égalait sa puissance, pouvait mettre en danger l'indépendance de tous ses voisins.

Qu'il fût impatient de prendre possession de la couronne qui lui avait été garantie par le dernier traité, on le concevra aisément; mais il fallait du temps pour rassembler une escorte convenable à la dignité du nouveau roi et suffisante pour le protéger, et une longue suite de temps orageux le retinrent prisonnier dans le port de Harfleur. Après un pénible retard de plus de six semaines, il dé-

1. La partie de l'Aquitaine qui appartenait aux comtes de Poitou était appelée Guienne.

barqua en Angleterre. L'inimitié des adhérents d'Étienne se taisait devant leurs craintes, et la vigilante autorité de l'archevêque Théobald avait maintenu la tranquillité publique. [19 décembre 1154] A Winchester, Henri reçut l'hommage de la noblesse; à Westminster il fut couronné avec sa femme en présence d'un immense concours de peuple [1], et des barons étrangers qui l'avaient accompagné en France. Quelques jours furent consacrés aux fêtes et à la pompe d'usage en pareille occasion. Mais en même temps le nouveau roi n'oublia pas le soin plus important des affaires de l'État. Dans un conseil, il nomma les grands officiers de la couronne; dans un autre il confirma à ses sujets tous les droits et libertés dont ils avaient été en possession sous le règne de son grand-père, et, dans un troisième, il décida les barons et les prélats à jurer fidélité à son fils aîné Guillaume, et, en cas de mort de Guillaume, à son second fils Henri, enfant encore au berceau [2].

Réparer les maux que la licence des discordes civiles avait faits à la nation sous le règne d'Étienne, fut pendant plusieurs années le principal objet de l'administration de Henri. Dans cette vue, le comte de Leicester fut nommé grand-justicier avec les pouvoirs les plus étendus; une nouvelle monnaie, irréprochable pour le poids comme pour la pureté, fut mise en circulation, et les mercenaires étrangers, qui avaient si long-temps infesté l'Angleterre, reçurent l'ordre de quitter le royaume à jour fixe sous peine de mort. L'exécution de ces mesures n'éprouva aucune difficulté; mais la démolition des châteaux qui étaient depuis si long-temps le fléau et la terreur des habitants sans défense, et le recouvrement des terres que les besoins d'Étienne et de Mathilde les avaient forcés d'aliéner en faveur de leurs partisans respectifs, exigèrent les efforts personnels du roi et la présence d'une puissante armée. Il chassa du royaume le comte de Nottingham, meurtrier du comte de Chester. Il arracha aux craintes du comte d'Albemarle, qui régnait depuis long-temps en souverain dans l'Yorkshire, l'abandon de l'important château de Scarborough. Il enleva à Roger, fils du célèbre Milon, le château de Gloucester, mais il lui permit de garder le reste de sa vie celui de Hereford; il réduisit de vive force Bridgenorth, Cleobury et Wigmore, qui appartenaient à Hugues Mortimer; il rasa tous les châteaux de Henri, évêque de Winchester, qui, se méfiant de l'ennemi de sa famille, s'était retiré à Clugny avec ses trésors; et enfin il contraignit Malcolm, roi d'Écosse, à échanger les trois comtés du nord qui avaient été si long-temps au pouvoir de

1. Gerv. 1377. Bromp. 1043.
2. Gerv. 1378. *Stat. of Realm.* I, 4.

son grand-père David contre le comté de Huntingdon, auquel les princes écossais prétendaient avoir droit comme descendants du comte Waltheof [1].

Le même mois qui avait été témoin du couronnement de Henri avait été signalé par l'avénement de Nicolas Breakspeare au trône du Vatican. Ce prélat, le seul Anglais qui se soit jamais assis dans la chaire de saint Pierre, avait été élevé par son mérite d'une des plus basses conditions de la vie à ce qu'on regardait comme la plus haute dignité de la chrétienté. Il était fils de Robert Chambers; clerc obscur et ensuite moine de Saint-Alban's, il avait été renvoyé par l'abbé de ce monastère pour cause d'incapacité. Aiguillonné par cet affront et par les reproches de son père, il se rendit à Paris, sans autre ressource que les aumônes des gens charitables, étudia avec succès dans cette université, et, dans ses courses en Provence, fut admis parmi les chanoines réguliers de Saint-Rufus; là ses frères, de leur plein gré, l'élevèrent successivement aux fonctions de prieur et d'abbé. Mais les vertus qui avaient obtenu leur estime dans un égal devinrent un objet de haine dans un supérieur; et, pour se délivrer de la domination de cet étranger, ils présentèrent une accusation contre lui au pape Eugène. Le pontife causa avec Nicolas, apprécia son mérite, et entreprit de le réconcilier avec ses chanoines. Après un court intervalle, ils portèrent une seconde plainte : « Allez, repartit Eugène avec un sourire, élisez un autre abbé; l'Anglais est cardinal-évêque d'Albano. » Dans ce nouveau poste, il fit honneur au discernement et au choix de son patron. Il fut envoyé avec l'autorité de légat dans les royaumes de Danemarck, de Suède et de Norwége; et, pendant les quatre années que dura sa mission, il s'acquit l'estime des habitants et mérita la confiance, non-seulement d'Eugène, mais du pape suivant, Anastase. [2 décembre 1154] Le lendemain de la mort de ce dernier, les suffrages unanimes et spontanés des évêques et des cardinaux le placèrent sur le trône pontifical. Le clergé et le peuple applaudirent à son élévation avec des acclamations de joie, et la seule personne qui ne parut pas partager l'allégressse générale fut Nicolas lui-même [2]. En Angleterre, la nouvelle fut reçue avec

1 Newbrig. II, 1, 2, 3, 4. Gerv. 1377, 1378. Hov. 281. Malcolm devint l'homme lige de Henri, « eodem modo quo avus suus fuerat homo veteris Henrici, salvis omnibus dignitatibus suis » (Hov. ibid.). Quelques écrivains ont expliqué cette clause en faveur de l'indépendance de la couronne d'Ecosse. Je ne sache pas, et je ne crois pas, que *dignitas* ait jamais eu ce sens. Dans un traité subséquent ce mot est employé pour signifier les honneurs qui étaient rendus au roi d'Ecosse toutes les fois qu'il venait à la cour de son seigneur, le roi d'Angleterre; tels que d'être accompagné, pendant tout le chemin, par des comtes, des évêques et des barons anglais, et par les shériffs des comtés à travers lesquels il passait (voyez Rymer, I, 87).

2. Baron. *ex Cod. Vatic. Rom. pont.* 379. J'ajouterai le portrait honorable que

transport [1155]. Chacun se sentait fier qu'un de ses compatriotes eût été promu à la première dignité du monde chrétien ; et trois évêques furent députés pour offrir au nouveau pape les félicitations du roi et de la nation. Adrien (tel était le nom qu'il avait pris) s'ouvrit sans réserve à Jean de Salisbury, savant moine qui les accompagnait ; il lui parla avec un regret réel de son élévation, et se plaignit de la multiplicité des affaires qui absorbaient tout son temps et son attention. Dans sa cellule de Saint-Rufus, disait-il, il avait goûté le bonheur ; mais, en montant vers la grandeur, à chaque pas il avait été assailli de nouveaux soucis. Pour ceux qui la contemplaient, la tiare pouvait être une couronne splendide, mais celui qui la portait la trouvait brûlante [1].

Un des objets de cette ambassade, s'il en faut croire un récit suspect, était de consulter le pape sur un cas très-singulier. Geoffroi, père du roi, avait, à son lit de mort, exigé des barons et des prélats qui l'entouraient le serment de ne point laisser enterrer son corps que Henri n'eût solennellement juré de remplir les dispositions secrètes de son testament. Le jeune prince, chose assez naturelle, hésita : cette circonstance même prouvait que ces dispositions, quelles qu'elles fussent, étaient préjudiciables à ses intérêts. Fatigué toutefois des importunités de ses amis, et choqué de l'idée d'empêcher l'inhumation du corps de son père, il consentit à prêter le serment qui lui était prescrit. Alors le testament fut ouvert en sa présence, et l'on découvrit que le comte avait légué l'Anjou, patrimoine de sa famille, à Geoffroi, son second fils, en cas d'avénement de Henri au trône d'Angleterre. On dit qu'alors le roi sollicita le pape de le dispenser de l'obligation de ce serment imprudent, et qu'Adrien fit droit à sa requête par le motif qu'il avait juré sous l'influence de la force et sans une connaissance convenable des conséquences. Mais tout ce récit sent plus le roman que l'histoire ; et comme il n'est point aisé de le concilier avec les allégations des écrivains nationaux, nous pouvons croire que l'historien de Newbridge, de qui nous le tenons, fut de temps à autre trompé dans sa cellule d'Yorkshire par de faux rapports sur les affaires du continent [2]. [1156] La seule chose

fait de lui cet ancien document. « Erat autem vir valde benignus, mitis et patiens, in græca et latina lingua peritus, sermone facundus, eloquentia politus, in canta ecclesiatico præcipuus, prædicator egregius, ad irascendum tardus, ad ignoscendum velox, hilaris dator, eleemosynis largus, et omni morum compositione præclarus » (ibid. 380).

1. Newbrig, II, 6. Paris, 1016, 1019. Baron. t. XII, *ad. ann.* 1154. « coronam et phrygium merito clara videri, quia ignea sunt. » (Joan. Salis. *Polycrat.* VIII, 21.)

2. Voyez Carte, I, 566. Newbrigiensis lui-même rapporte la dernière partie de cette histoire comme un bruit (II, 7), mais son « ut dicitur » est omis par son copiste (Brompton, 1044).

certaine, c'est que Henri passa la mer, fit hommage au roi de France, réduisit de vive force les trois châteaux de Chinon, de Loudun et de Mirabeau, qui appartenaient à son frère, et, en dédommagement, constitua à ce prince une rente annuelle de mille livres anglaises et de deux mille livres angevines. Geoffroi se consola de ses pertes en acceptant le comté de Nantes, qui lui avait été spontanément offert par les citoyens. Mais il mourut peu de temps après; et lorsque Conan, comte de Richemond, qui avait pris le titre de duc de Bretagne, occupa Nantes, Henri réclama et recouvra cette ville comme héritier de feu son frère [1158] [1].

Avant de poursuivre cette narration, je mettrai sous les yeux du lecteur une esquisse du caractère du roi tel qu'il a été tracé par des écrivains qui vivaient à sa cour et qui observèrent sa conduite au milieu des vicissitudes d'un règne long et rempli d'événements. Il existait une ressemblance marquée entre le Conquérant et tous ses descendants mâles. La taille de Henri était médiocre, son air majestueux et son teint fleuri; mais sa personne était défigurée par une disgracieuse protubérance de l'abdomen, qu'il cherchait à réduire à l'aide de l'exercice et de la sobriété. Peu de personnes l'ont égalé en tempérance, aucune peut-être en activité. Il était sans cesse en mouvement, à pied ou à cheval. Tous les moments qu'il pouvait dérober à des occupations plus importantes, il les consacrait à la chasse; mais aucune fatigue ne pouvait le forcer à l'inaction. Après la chasse, il prenait un repas à la hâte; puis, se levant de table, en dépit des murmures de ses courtisans, il les faisait marcher ou les tenait debout jusqu'à l'heure du coucher [2]. Dans le cours de son éducation au château de Gloucester il avait acquis des connaissances en littérature, et, après son avénement, il se plaisait dans la conversation des hommes instruits. Telle était la puissance de sa mémoire qu'il retenait, dit-on, tout ce qu'il avait lu ou entendu, et qu'il reconnaissait au premier coup d'œil toutes les personnes qu'il avait déjà vues [3]. Il était éloquent, affable, facétieux, joignant à la dignité d'un prince les manières d'un gentilhomme; mais, sous cet extérieur séduisant, il cachait un cœur capable de descendre aux plus bas artifices et de se jouer de son honneur et de sa véracité. Personne ne croyait à ses assertions et n'avait confiance en ses promesses. Il justifiait cette habitude de duplicité par la maxime « qu'il vaut mieux se

1. Newbrig. II, 7. *Chron. norm.* 991, 992, 994.
2. Girald. *Camb.* 783. Pet. Bles. *Ep.* 40, 66. « A mane usque ad vesperam stat in pedes, » p. 98. — Newbrig. III, 26.
3. Girald. 783, 784. Bles. *Ep.* 66.

repentir des paroles que des actions, être coupable de fausseté que de manquer un but favori[1]. » Quoiqu'il possédât de vastes États et qu'il désirât de les agrandir, il n'obtint jamais les lauriers du Conquérant. Son ambition était tenue en bride par sa prudence. Même au plus fort de sa prospérité, il s'arrêtait pour calculer les chances qu'il avait contre lui ; et souvent il se plongeait dans des maux réels pour en éviter d'imaginaires. Aussi temporiser était le trait caractéristique de sa politique. On ne pouvait revenir sur une décision précipitée ; mais il se persuadait qu'en gagnant du temps il était à même de profiter de tous les avantages que le hasard pouvait offrir[2]. Dans ses propres États il voulait, dit un contemporain, concentrer tout le pouvoir en sa personne. Il était jaloux de toute espèce d'autorité qui n'émanait pas de lui et qui n'était pas subordonnée à sa volonté. Son orgueil se plaisait à confondre les plus hautains de ses nobles et à rabaisser les plus puissantes familles. Il rognait leurs droits, divisait leurs possessions, et mariait leurs héritières à des hommes de rang inférieur[3]. Il avait soin que ses favoris lui dussent tout; et il se glorifiait de leur voir étaler leur pouvoir et leur opulence, parce que c'était son propre ouvrage. Mais, s'il était généreux maître, il était implacable ennemi. Son caractère ne pouvait supporter la contradiction. Quiconque hésitait à faire sa volonté ou osait contrecarrer ses désirs était marqué comme victime et en butte à une vengeance inexorable. Sa colère était, dit-on, la frénésie d'un fou, la fureur d'une bête féroce[4]. On rapporte que, dans ces accès, ses yeux étaient tachés de sang, que son visage semblait en feu, que sa bouche vomissait un torrent d'injures et d'imprécations, que ses mains étaient occupées à assouvir leur vengeance sur tout ce qui était à sa portée[5], et que, dans une occasion où Humet, un de ses ministres favoris, s'était hasardé à présenter une excuse en faveur du roi d'Écosse, Henri, dans un accès d'emportement, appela Humet un traître, jeta son bonnet, détacha son épée, déchira ses habits, arracha la couverture de soie de son lit, et, ne pouvant plus faire d'autre

1. Girald. 783. Le cardinal Vivian, après une longue conversation avec Henri, dit : « Je n'ai jamais vu un menteur pareil à cet homme » (*Ep. s. Thom.* III, 69).

2. Girald. 783 Bles. *Ep.* 66.

3. Girald. 784. « Servis generosas copulans sedaneæ conditionis fecit universos » (Radulphus Niger *apud.* Wilk. *Leg. sax.* 338). Cet écrivain a peint Henri sous les couleurs les plus hideuses. Il avait été banni par le roi et se vengeait avec sa plume.

4. « Est leo, aut leone truculentior, dum vehementius excandescit. » (Blesen. *Ep.* 76).

5. Girald. 783. Bles. 66. Dans une de ces occasions, un page lui ayant présenté une lettre, le roi essaya de lui arracher les yeux, et l'enfant ne put s'échapper sans de graves blessures. *Ep. S. Thom.* I, 45.

dégât, s'assit par terre et mordit la paille du plancher[1]. Le lecteur voit donc que l'orgueil et la colère, la circonspection et la duplicité formaient les traits distinctifs de son caractère.

Parmi ceux qui avaient des droits fondés à la reconnaissance du roi, l'un des premiers était Théobald, archevêque de Canterbury. Il avait subi le bannissement pour la cause des Plantagenets, avait refusé de placer la couronne sur la tête d'Eustache, avait négocié le traité conclu entre Henri et Étienne, et maintenu la tranquillité publique à la mort imprévue de ce dernier. Ses services ne furent point oubliés, et pendant deux ans le primat conserva la première place dans les conseils de son souverain. Quand l'âge et les infirmités l'avertirent de se retirer, son affection pour Henri, qu'il aimait comme son propre enfant[2], l'engagea à recommander à la faveur royale un ministre dont les talents pussent mériter l'estime, et dont la sagesse pût guider l'expérience du jeune monarque. Dans cette vue, et à l'instigation de l'évêque de Winchester, Théobald présenta son archidiacre Thomas Becket, personnage que le lecteur verra jouer pendant nombre d'années un rôle important sur le théâtre des affaires publiques, et qui, depuis sa mort, a été représenté alternativement comme un saint et un héros ou comme un hypocrite et un traître, selon la tendance religieuse de l'historien.

Becket était fils de Gilbert, un des principaux citoyens de Londres, compatriote et ami de l'archevêque. Il fut confié dans son enfance aux soins des chanoines de Merton, et il continua ensuite ses études aux écoles de la métropole, d'Oxford et de Paris. Quand son père mourut, il fut admis dans la famille de Théobald, et, avec la permission de son protecteur, il quitta l'Angleterre pour se perfectionner dans l'étude du droit civil et du droit canon. Il assista aux leçons de Gratien à Bologne, et d'un autre célèbre professeur à Auxerre. Dès qu'il fut de retour, ses connaissances furent appréciées et récompensées; il obtint des emplois dans les églises de Lincoln et de Saint-Paul; on lui conféra la prévôté de Beverley; et lors de l'élévation de Roger de Pont-l'Évêque au siége d'York il lui succéda dans l'archidiaconat de Canterbury, la plus riche dignité de l'église d'Angleterre après les évêchés et abbayes qui donnaient le rang de baron à leurs titulaires[3]. Son prédécesseur l'avait toujours vu d'un œil de jalousie, et la rivalité qui commença dès lors entre eux continua de les diviser toute leur vie.

1. *Ep. S. Thom.* I, 44.
2. Voyez plusieurs de ses lettres *apud* Bles. *Ep.* 44, 48, 54, 63.
3. Elle valait alors 100 livres par an. Steph. 11.

Par les intrigues de son ennemi, Becket avait été renvoyé deux fois du service de Théobald[1]; mais, après l'éloignement de Roger, le nouvel archidiacre gouverna sans contrôle : il devint le conseiller confidentiel du primat; il le représenta deux fois à la cour du pape, et ce fut à son influence que le public attribua l'inébranlable fidélité de Théobald à la cause de Mathilde. La recommandation de ce prélat appela sur lui l'attention de Henri, dont son propre mérite lui valut la protection et l'amitié. Il fut choisi pour chancelier[2], pour précepteur du jeune prince et dépositaire de la faveur royale. Outre ces distinctions, il reçut, ce qui était un avantage plus réel, le gouvernement de la Tour de Londres, la garde du château de Berghamsted et l'honneur d'Eye avec les services de cent quarante chevaliers. Et la rapidité de son élévation ne fut pas supérieure à l'éclat de sa carrière. Il déployait dans son équipage une magnificence de prince; sa table était ouverte à tous ceux qui avaient affaire à la cour[3]; il prenait le pas sur tous les barons laïques; et, parmi ses vassaux, on comptait beaucoup de chevaliers qui lui avaient spontanément fait hommage sous la réserve de leur fidélité au souverain. L'orgueil de Henri jouissait du pouvoir de son favori. Il vivait avec Becket dans les termes de la plus libre familiarité, et semblait lui avoir cédé le gouvernement de ses États, tant en Angleterre que sur le continent[4].

Presque toutes les mesures utiles qui signalèrent le commencement du règne de Henri ont été attribuées aux avis de Becket par la véracité ou la partialité de ses biographes. Mais le nouveau chancelier ne donnait pas simplement des avis : dans l'occasion, il

1. Steph. 11 Edward. Grim. *in Vita apud Surium*, 355.

2. Le chancelier, en vertu de sa charge, était garde du sceau royal, signait toutes les concessions, avait le soin de la chapelle royale, et la garde des baronnies et prélatures vacantes, et avait droit à un siége au conseil sans être convoqué. Il était entendu que cet office était un acheminement certain à un évêché, et, en conséquence, pour éviter l'objection de simonie, il était du petit nombre de ceux qu'on ne pouvait acheter (Steph. 13). Le chancelier n'avait à cette époque aucune autorité strictement judiciaire, c'est sous le règne d'Édouard Ier qu'il est question pour la première fois de la cour de chancellerie. Spelm. *Archæologia*, 107.

3. Son biographe rapporte ici une circonstance qui jette du jour sur les mœurs du temps. « Le nombre des convives non invités était souvent plus grand que la table n'en pouvait contenir. Afin qu'ils ne souillassent point leurs vêtements quand ils *s'asseyaient* sur le plancher, Becket avait soin de le faire couvrir tous les jours de paille ou de foin *nouveaux* » (Steph. 14).

4. Voyez Steph. 14-17. Les expressions, dans la correspondance du temps, sont très-fortes. Théobald dit : « In aure et ore vulgi sonat vobis esse cor unum et animam unam » (Bles. *Ep.* 78). Petrus Cellensis : « Secundum post regem in quatuor regnis quis te ignorat! » (Martenne, *Thesaur. anec.* III). — Les évêques anglais : « In familiarem gratiam tam lata vos mente suscepit, ut dominationis suæ loca quæ a boreali Oceano ad Pyrenæum usque porrecta sunt, potestati vestræ cuncta subjecerit, ut in his solum hos beatos reputaret opinio, qui in vestris poterant oculis complacere » (*Ep. S. Thom.* I, 126).

jouait le rôle de négociateur ou de guerrier. Le roi de France, qui craignait l'agrandissement d'un vassal déjà plus puissant que son seigneur, avait menacé de s'opposer aux prétentions de Henri sur le comté de Nantes. Becket fut immédiatement envoyé à Paris. Sa magnificence étonna les habitants, son adresse endormit les soupçons du monarque. Le roi d'Angleterre arriva ensuite pour ratifier les engagements de son ministre; et Henri, son fils aîné (car Guillaume était mort), fut fiancé à Marguerite, fille de Louis et encore enfant. Un baron normand accepta le soin de l'éducation de la princesse, dont la dot, trois châteaux dans le Vexin, fut mise entre les mains des templiers jusqu'à la conclusion du mariage[1].

Mais l'union future de leurs enfants était un lien trop faible pour enchaîner des princes naturellement divisés par une foule d'intérêts contraires et importants. Leur amitié venait à peine de commencer qu'elle fut rompue par une contestation de la nature la plus singulière. Le père de la reine Éléonore avait possédé le duché de Toulouse du chef de sa femme Philippa; mais, sous prétexte de vente ou d'hypothèque, il l'avait transporté à l'oncle de celle-ci, Raymond, comte de Saint-Gilles. A sa mort, le droit de succession à tous ses États revint à sa fille; et Raymond, pour pouvoir garder Toulouse, conclut un traité avec le roi de France, qui l'avait épousée, et qui lui en assura le territoire comme douaire de sa femme Constance, sœur de Louis. Éléonore, ayant depuis divorcé avec le roi de France, rentra dans tous ses droits primitifs : d'où Henri soutint que le transfert de Toulouse à Raymond était nul, et se prépara à soutenir les prétentions de la reine sa femme à la tête d'une armée puissante. D'après l'avis de Becket, il échangea les services personnels de ses vassaux contre une aide pécuniaire, un scutage de trois livres (pounds) en Angleterre et de

1. *Chron. norm.* 994. Le récit de la manière dont le chancelier voyageait en France amusera le lecteur. Chaque fois qu'il entrait dans une ville, le cortége s'ouvrait par deux cent cinquante jeunes garçons chantant des airs nationaux; puis venaient ses chiens accouplés; et ils étaient suivis de huit chariots tirés chacun par cinq chevaux, et menés par cinq conducteurs en blouse neuve. Chaque chariot était couvert de peaux, et protégé par deux gardes et par un gros chien féroce enchaîné dessous, ou en liberté dessus. Deux de ces chariots étaient chargés de tonneaux d'ale pour la populace; un autre portait les objets garnissant la chapelle du chancelier; un autre, le mobilier de sa chambre à coucher; un troisième, celui de sa cuisine, et un quatrième, sa vaisselle et sa garde-robe: les deux derniers étaient destinés à l'usage de sa suite. Après eux paraissaient douze chevaux de somme, sur chacun desquels était monté un singe avec un valet derrière à genoux. Puis venaient les écuyers, portant les boucliers et conduisant les chevaux de bataille de leurs chevaliers; puis d'autres écuyers, des fils de gentilshommes, des fauconniers, des officiers de la maison, des chevaliers et des ecclésiastiques à cheval, deux à deux; et le dernier de tous, le chancelier lui-même en conversation familière avec quelques amis. Comme il passait, on entendait les habitants s'écrier : « Quel homme doit donc être le roi d'Angleterre, si son chancelier voyage avec tant de pompe! » (*Stephan.* 20, 21.)

quarante shillings angevins sur le continent, à lever sur chaque fief de chevalier [1]; et, avec cet argent, il rassembla une troupe nombreuse de mercenaires dont la présence sous les drapeaux fut limitée à trois mois. Avec eux marchèrent volontairement plusieurs barons anglais et étrangers, un prince de Galles, Malcolm, roi d'Écosse, et Raymond, roi d'Aragon, dont la fille, encore enfant, avait été fiancée au fils de Henri, Richard, autre enfant encore aux bras de sa nourrice. Au milieu de cette foule de guerriers, nul ne se faisait plus remarquer que le chancelier, qui avait levé à ses frais un corps de sept cents chevaliers, et qui, marchant à leur tête, était au premier rang dans toutes les entreprises. Cahors fut pris; et l'armée approchait des murs de Toulouse, quand le roi de France, qui considérait son honneur comme engagé au comte de Saint-Gilles, se jeta avec peu de forces dans la ville. Becket conseilla de donner immédiatement l'assaut : Louis tomberait entre les mains du roi, et qui pouvait calculer l'avantage qu'on tirerait de la rançon d'un si illustre captif? Mais l'ardeur du chancelier fut arrêtée par la circonspection de Henri, qui hésitait à autoriser par son exemple les vassaux à combattre contre leurs seigneurs; et, tandis que son conseil délibérait, les chevaliers français accoururent au secours de Louis, la précieuse occasion fut perdue, et le roi d'Angleterre ramena son armée en Normandie. Le chancelier resta pour mettre en sûreté les conquêtes qui avaient été faites. Il fortifia Cahors, prit trois châteaux regardés jusque-là comme imprenables, et jouta contre un chevalier français dont il emmena le cheval comme preuve honorable de sa victoire. Mais sa présence fut bientôt réclamée par Henri, et, ayant réparti les troupes de sa maison dans différentes garnisons, il retourna en Normandie à la tête de douze cents chevaliers et de quatre mille hommes de cavalerie qu'il avait levés depuis peu et qu'il entretenait à ses frais [2]. S'il eût été un aventurier militaire, sa conduite dans cette campagne aurait mérité des éloges; mais elle tient peu de l'esprit de douceur et de paix de l'ecclésiastique chrétien. Peut-être doit-on

1. Le scutage produisit en Angleterre 180,000 livres (Gervase, 1381), ce qui prouve que les fiefs des chevaliers s'élevaient toujours à 60,000, nombre auquel ils avaient été fixés par le Conquérant. Il se payait en échange du service militaire; mais il ne tombait pas individuellement sur les tenanciers de la couronne, puisqu'ils le levaient proportionnellement sur leurs propres tenanciers. En outre, quand ils faisaient leur service envers le roi, il leur accordait la permission de lever le scutage sur leurs tenanciers. Voyez plusieurs de ces ordonnances dans Brady, I, 117-120, 219; aussi la Coutume normande, XXV.

2. Newbrig. II, 10. *Chron. norm.* 992-995. Stephan. 22, 23. La cavalerie se composait d'hommes au service de différents chevaliers; chaque chevalier recevait 3 shillings par jour pendant quarante jours, et était nourri tout ce temps à la table du chancelier. Ibid.

accorder quelque chose aux mœurs de l'époque. Le règne précédent avait souvent vu Henri de Winchester à la tête des armées ; Becket pouvait alléguer que ce qui avait été toléré dans un évêque et un légat était également admissible dans un diacre et un chancelier.

La modération du roi d'Angleterre fut convenablement payée de retour par Louis. Les deux princes se virent. Leurs prétentions respectives furent réglées à leur satisfaction, et le jeune Henri fit hommage au monarque français pour le duché de Normandie. Cependant au bout d'un mois la guerre se ralluma. La mort de la reine Constance avait laissé Louis veuf sans enfant mâle ; et, après un court deuil de deux semaines, de l'avis de son conseil, il épousa Adélaïde, sœur des trois comtes de Blois, de Champagne et de Sancerre, et nièce d'Etienne, le feu roi d'Angleterre. Cette alliance avec une famille si hostile à ses intérêts alarma Henri, qui, ayant obtenu clandestinement une dispense, fit célébrer le mariage de son fils, qui avait atteint sept ans, avec Marguerite, fille de Louis, qui en avait trois. Son but, en prenant cette mesure précipitée, était d'entrer en possession de la dot. Les trois templiers à qui les châteaux de Gisors, de Neufle et de Neufchâtel avaient été confiés étaient présents à la cérémonie, et, conformément à leurs serments, remirent ces forteresses au roi. Louis fut indigné d'une affaire si déshonorante : les hostilités recommencèrent; mais avant qu'on n'eût répandu beaucoup de sang une autre réconciliation s'effectua par les bons offices de Pierre de Tarentaise, qui était chargé de défendre en France les intérêts du pape Alexandre III[1].

A la mort d'Adrien, en 1159, le collége des cardinaux s'était séparé en deux partis. Vingt-trois voix votèrent en faveur de Roland, chancelier du siége apostolique; trois en faveur d'Octavien, cardinal-prêtre de Sainte-Cécile. Chacun d'eux prit le titre de pape, et en exerça l'autorité : le premier, sous le nom d'Alexandre III; le dernier, sous celui de Victor IV. Le monde chrétien se partagea aussitôt entre les deux compétiteurs. L'empereur Frédéric soutint de toute son influence la cause de sa créature, Victor ; les rois d'Angleterre et de France, de l'avis de leurs évêques, reconnurent l'autorité d'Alexandre. Ce fut en vain que l'empereur essaya, par des lettres et des messagers, d'ébranler leur détermination. Quand Alexandre jugea prudent de quitter l'Italie, ils le sollicitèrent, chacun de leur côté, de choisir sa résidence dans

1. *Chron. norm.* 997. Hoved. 282. Newbrig. II, 24. Les légats qui avaient accordé la dispense alléguèrent en faveur de leur conduite qu'on en était déjà convenu : « ut eadem sponsalia fierent, si Ecclesiæ possent habere consensum. » (Bouquet, XV, 701.)

leurs États; et, lors de leur entrevue à Courcy-sur-Loire, ils le placèrent entre eux, et, à pied, tenant sa bride, ils le conduisirent à son pavillon. Ce jour fut regardé comme un jour glorieux pour le pontife, ainsi honoré dans son exil par les plus puissants monarques; tandis que son rival, quoique alors maître de Rome, n'était qu'une marionnette aux mains de son protecteur impérial[1].

Les deux dernières années de la vie de Théobald s'étaient passées à plaider la cause d'Alexandre. Les infirmités l'avaient rendu incapable de toute occupation active; mais il avait employé la plume de son secrétaire à prouver au roi et à ses confrères les évêques la supériorité des droits d'un pontife qui avait été élu par la majorité du sacré collége[2]. [18 avril] Sa mort, en 1161, laissa à la disposition du roi la plus haute dignité de l'église d'Angleterre. La faveur dont jouissait le chancelier et le poste qu'il occupait le désignaient comme le successeur le plus probable, les courtisans l'appelaient déjà le futur archevêque; et lorsqu'on lui rapporta ce bruit, il répondit d'une manière ambiguë qu'il connaissait quatre pauvres prêtres bien plus propres à cette dignité que lui. Mais Henri, quelles que fussent ses intentions, passe pour les avoir tenues renfermées dans son sein. Pendant la vacance, les revenus du siége étaient versés à l'échiquier; et il n'était pas pressé de se priver d'une somme aussi considérable par une élection précipitée. [1162] Au bout de treize mois, il envoya chercher le chancelier à Falaise, lui ordonna de se préparer à partir pour l'Angleterre, et ajouta que dans peu de jours il serait archevêque de Canterbury. Becket, regardant ses vêtements avec un sourire ironique, répondit qu'il n'avait guère l'apparence d'un archevêque et que, si le roi parlait sérieusement, il demanderait la permission de refuser cette promotion, parce qu'il lui serait impossible de remplir les devoirs de sa situation et de conserver en même temps la faveur de son bienfaiteur. Mais Henri fut inflexible; le légat, Henri de Pise, joignit ses instances aux ordres du roi, et Becket, quoiqu'il vît déjà s'amasser la tempête dans laquelle il périt plus tard, fut amené, contre son propre jugement, à accepter[3]. [30 mai] Il fit voile pour l'Angleterre; les prélats et une députation des moines de Canterbury s'assemblèrent dans la chapelle du roi à Westminster; tous les votes furent en sa faveur; les nobles, par leurs applaudissements, témoignèrent de leur satisfaction, et le prince Henri, au

1. *Chron. norm.* 997, 998. Newbrig. II, 9. Baron. *ad. ann.* 1159-1162.

2. Blesen. *Ep.* 48, 49.

3. Stephan. 17 *Vita S. Thom.* c. 6. « Placuit ei ut promoverer in archiepiscopum, Deus scit, me id non volente. Et magis pro suo quam pro Dei amore acquievi. » (*S. Thom in Quadril.* c. 34.)

nom de son père, donna l'assentiment royal [30 mai]. Becket fut ordonné prêtre par l'évêque de Rochester, et, le jour suivant, ayant été déclaré libre de toute obligation séculière, il fut consacré par Henri de Winchester. Ce fut une pompeuse cérémonie, car toute la noblesse d'Angleterre y fut présente, faisant, pour plaire au roi, honneur au favori. Que les intentions connues de Henri aient dû influencer les électeurs, on n'en peut guère douter; mais il paraît que dans toute cette affaire les formalités nécessaires furent pleinement observées. Le seul Gilbert Foliot, évêque de Hereford, prélat de mœurs rigides et d'un profond savoir en matière canonique, fit la remarque railleuse que le roi avait enfin opéré un miracle; car il avait changé un soldat en prêtre, et un laïque en archevêque. Ce sarcasme fut considéré alors comme une saillie d'ambition trompée [1].

Que Becket eût beaucoup de progrès à faire dans les vertus d'abnégation du caractère ecclésiastique, sa propre confession le prouve; que sa conduite ait toujours défié le reproche d'immoralité, ses amis l'affirmaient avec confiance, et ses ennemis, par leur silence, l'ont également reconnu. L'ostentation fastueuse et les vues mondaines du chancelier furent à l'instant abjurées par l'archevêque qui, dans la ferveur de sa conversion, se prescrivit, en punition du luxe et de la vanité de sa vie précédente, des mortifications journalières et secrètes. Sa conduite se distingua par la plus stricte attention aux convenances de sa position. A ce cortége de chevaliers et de gentilshommes qui avaient coutume de l'entourer, succéda un petit nombre de compagnons choisis par les membres les plus vertueux et les plus instruits du clergé. Sa table fut frugale, ses charités furent abondantes; il divisa son temps, et consacra des heures fixes à la prière, à l'étude et aux fonctions épiscopales. Il reconnut la difficulté de réunir ces fonctions et celles de chancelier; et comme, lors de sa consécration, il avait été déclaré libre de tout engagement séculier, il résigna cette charge entre les mains du roi [2]. Ce changement total de conduite a été vu avec admiration ou blâme, selon la bonne foi ou les préjugés des spec-

1. Stephan. 24. Gerv. 1382, 1383. *Rad. a Dicet.* 533. Foliot, dans une lettre qu'il écrivit au fort de la discussion entre Henri et l'archevêque, se plaint de cette élection. Il dit que « Mathilde la désapprouvait, que le clergé en soupirait, et que la nation se récriait contre » (*Ep. S. Thom.* I, 126). La réponse du primat est satisfaisante. Il défie ses ennemis de signaler aucune irrégularité dans les formes. Si Mathilde désapprouvait sa promotion, c'était dans un profond secret; si quelque membre du clergé soupirait, c'étaient ceux qui désiraient l'archevêché pour eux-mêmes; et la nation, loin de se récrier contre, l'approuva universellement. *Ep.* I, 108, 127.

2. Steph. 24, 25. Biesen. *ep.* 27. Grim. *in Vita*, 356. Gerv. 1384.

tateurs. Ses contemporains l'ont attribué universellement à un sentiment consciencieux de devoir; les écrivains modernes l'ont dépeint fréquemment comme une pure affectation de piété, sous laquelle il cherchait à cacher les projets d'une ambition démesurée. Mais comment cette hypocrisie, si elle exista, parvint-elle, pendant une lutte longue et violente, à tromper les yeux perçants de ses adversaires? Une voie plus sûre se serait certainement offerte à son ambition. En continuant de flatter les désirs du roi et en réunissant en sa personne les fonctions de chancelier et d'archevêque, il aurait, selon toute probabilité, dominé sans contrôle dans l'Église et dans l'État [1].

Pendant plus d'un an, le primat parut jouir de son ascendant accoutumé sur l'esprit du roi. Mais, en son absence, la chaleur de l'affection de Henri s'évapora insensiblement. Les sycophantes de la cour, qui observèrent ce changement, eurent soin de présenter sous un faux jour les actions de l'archevêque, et déclamèrent, en termes exagérés, contre la hauteur de ses vues, la supériorité de ses talents et la décision de son caractère [2]. De telles insinuations firent une impression profonde sur l'esprit soupçonneux et irritable du roi, qui commença à poursuivre son ancien favori d'une haine aussi vive que l'amitié dont il l'avait jadis honoré. Au milieu d'une foule d'allégations contradictoires, il est difficile de déterminer la cause première de leur dissension, et si ce fut la résignation faite par l'archevêque de l'office de chancelier, ou la reprise des terres aliénées de son siége, ou la tentative de réformer les ecclésiastiques qui suivaient la cour, ou son opposition au rétablissement de la taxe odieuse connue sous le nom de danegelt [3]. Mais ce qui amena une collision immédiate, ce fut leur contestation au sujet de la juridiction des cours ecclésiastiques. Un examen rapide de l'origine et des progrès de ces cours, et de leur autorité dans les causes civiles et criminelles, pourra ne pas être sans intérêt pour le lecteur.

I. Depuis le commencement du christianisme, ceux qui le professaient avaient été exhortés à soustraire leurs différends à la connaissance des tribunaux profanes, et à les soumettre à l'autorité paternelle de leurs évêques [4], qui, par la nature de leur office,

1. « Si vellemus suæ per omnia placere voluntati, in sua potestate vel regno non esset quis, qui nobis non obediret pro libito » (*S. Thom. apud* Gerv. 1396).

2. Steph. 27.

3. Voyez Grim, *apud* Martenne, III, 1739. Ce qu'on dit de l'opposition de l'archevêque au danegelt est tourné en ridicule par lord Lyttelton et Carte; mais que Henri ait fait revivre cette taxe, on le voit dans Radulphus Niger, *Leg. sax.* 338.

4. 1 *Cor.* VI, 1-6.

étaient tenus de fermer les plaies des dissensions, et, par la sainteté de leur caractère, étaient au-dessus du soupçon de partialité ou de prévention. Quoique honorable, c'était un assujettissement pénible, dont les plus pieux auraient bien voulu être soulagés; mais les avantages de ce système le recommandaient à l'approbation des empereurs chrétiens. Constantin et ses successeurs nommèrent les évêques arbitres généraux dans leurs diocèses respectifs, et les officiers de justice furent obligés d'exécuter leurs décisions sans délai ni appel [1]. D'abord le consentement préalable du plaignant et du défendeur fut nécessaire pour autoriser l'intervention du juge spirituel [2]; mais Théodose laissa la chose au choix des parties, qui, l'une et l'autre, eurent la liberté de déférer la cause en première instance à la cour de l'évêque, ou même de l'y transporter, en quelque état de procédure qu'elle fût devant le magistrat civil [3]. Charlemagne inséra dans son code cette constitution de Théodose, et ordonna qu'elle fût invariablement observée chez toutes les nations qui reconnaissaient son autorité [4]. 2. Si la loi impériale permettait aux laïques d'accepter l'évêque comme juge des contestations civiles, le droit canon y obligeait le clergé [5]. Il ne convenait point à ses membres d'abandonner les devoirs spirituels de leur profession, pour s'engager dans les embarras des procédures judiciaires. Ce principe fut pleinement admis par l'empereur Justinien, qui arrêta que, dans le cas où une des parties seulement serait ecclésiastique, la cause serait soumise à la décision de l'évêque [6]. Cet important privilége, auquel ceux qui prêchaient l'Évangile aux nations du Nord avaient été accoutumés sous leurs propres princes, fut naturellement établi par eux chez leurs convertis, et fut bientôt confirmé au clergé par l'autorité civile de tous les pays chrétiens. II. Constantin avait pensé que les irrégularités de conduite d'une classe d'hommes voués aux

4. Euseb. *Vita Const.* IV, 27. Sozomen. *Hist.* I, 9. « More arbitri sponte residentis » (*Cod. de epis. audientia, leg.* 7. Ibid. *leg.* 8).

2. Ibid. « Si qui *ex consensu* » (Valentin. III, *Novel.* 12. Sozom. ibid).

3. *Cod. Theod. appen. Extrav.* 1. *de epis. judicio.* Godefroy a prouvé que cet édit ne devait pas être attribué à Constantin; mais on ne peut guère douter qu'il n'ait été rendu par un de ses successeurs, probablement Théodose, à qui il est attribué par Charlemagne.

4. *Capitul. reg. Franc.* VI, 366. Il énumère ainsi ses sujets : « Romani, Franci, Alamanni, Bajuvarii, Saxones, Turingii, Fresones, Galli, Burgundiones, Britones, Longobardi, Wascones, Beneventani, Gothi et Hispani; » et il dit qu'il transcrivit la loi « ex decimo sexto Theodosii imperatoris libro, capitulo videlicet II, ad interrogata Ablavii ducis. » Ibid.

5. *Con.* Carth. III, 9.

6. *Justin. Novel.* LXXIX; 1. LXXXIII. *In Novel.* CXXIII. 21, il ajoute : « La liberté d'appel de la sentence de l'évêque sous dix jours. »

fonctions religieuses devaient être voilées aux regards scrutateurs du peuple. Dans cette vue, il accorda à tous les évêques, lorsqu'ils seraient accusés d'avoir violé la loi, la liberté d'être jugés par leurs collègues, et de plus il les investit d'une juridiction criminelle sur leur clergé [1]. Si leur autorité se bornait aux simples délits ou s'étendait aux crimes capitaux, c'est un sujet de controverse. Il existe nombre d'édits qui laissent la punition du clergé à la discrétion de l'évêque [2]; mais dans les Novelles de Justinien il établit une distinction entre les délits civils et les délits ecclésiastiques. L'empereur reconnaît que l'autorité civile n'a rien à faire avec les premiers [3]; les seconds sont du ressort du juge civil. Cependant, avant que la sentence puisse être exécutée, le coupable doit être dégradé par son supérieur ecclésiastique; ou, si le supérieur refuse, toute l'affaire doit être soumise à l'examen du souverain [4]. Les canons de plusieurs conciles prouvent que ce règlement fut en vigueur chez les nations de l'Occident après leur séparation de l'empire [5]; mais la distinction établie par Justinien fut insensiblement abolie, et, quelle que fût la nature de la faute dont un ecclésiastique était accusé, il ne pouvait, en première instance du moins, être traduit que devant un tribunal ecclésiastique [6].

C'est ainsi que les cours spirituelles s'établirent d'abord sur le continent, et leur autorité s'étendit par la suite; mais, chez les Anglo-Saxons, les limites des deux juridictions furent confuses et indéterminées. Lorsque le gouvernement impérial cessa dans les autres pays, les indigènes conservèrent beaucoup de ses institutions, que les conquérants incorporèrent à leurs propres lois; mais nos barbares ancêtres détruisirent tout établissement antérieur, et transplantèrent les mœurs des déserts de la Germanie dans la nouvelle solitude qu'ils avaient faite. Après leur conversion, ils adjoignirent les chefs du clergé à leurs nobles, et les uns et les autres exercèrent également les fonctions de magistrats civils. Il est évident que l'évêque était le seul juge des membres du clergé dans les causes criminelles [7]; que lui seul prononçait sur leurs différends [8], et que c'était à lui qu'appartenait la connaissance de certains dé-

1. Niceph. *Hist.* VII, 46. *Con.* Carth. III, 9.
2. *Cod. Theod. de epis. et cler. leg.* 41, 42. *Cod. Just. de epis. et cler. leg.* 1.
3. *Justin. Novel.* LXXXIII. 1. Voyez aussi *Con. Chalced.* III; *Cod. Théod. de religione, leg.* 1.
4. *Justin. Novel.* CXXIII, 21.
5. *Synod. Paris.* V, can. 4. *Synod. Matiscon.* II, can. 10.
6. Voyez *Capit. reg. franc.* I, 38; V, 378, 390; VII, 347, 422, 436.
7. *Leg. sax.* 83.
8. Ibid. 51; III, 115, 129; V, 140; XI, 151.

lits contre les droits de l'Église et les commandements de la religion; mais comme il était de son devoir de siéger avec le shériff dans la cour du comté, sa juridiction ecclésiastique se confondit avec sa juridiction séculière; et bien des causes qui dans d'autres pays auraient été réservées au juge spirituel, furent décidées en Angleterre devant un tribunal mixte[1]. Cet état de choses resta en vigueur jusqu'à la conquête des Normands. Alors, comme le lecteur a dû le remarquer, le nouveau souverain sépara complétement les deux juridictions; et, dans chaque diocèse, des « cours chrétiennes, » c'est-à-dire composées de l'évêque et de ses archidiacres, furent établies sur le modèle et avec l'autorité des cours semblables qui existaient dans toutes les autres parties de l'église d'Occident .

Les tribunaux créés par cette disposition étaient tenus, aux termes de la charte primitive, de se guider dans leurs procédures sur les « lois épiscopales, » système de jurisprudence ecclésiastique composé des canons des conciles, des décrets des papes et des maximes des plus anciens pères. Ce Code, comme tous les autres, avait, dans le cours des siècles, reçu de nombreuses additions. Continuellement de nouveaux cas se présentaient, de nouvelles décisions étaient rendues et de nouvelles compilations étaient faites et publiées. Les deux compilations qui, au temps de la conquête, étaient en vigueur dans les cours spirituelles de France, et qui furent sanctionnées par la charte de Guillaume en Angleterre, étaient la collection portant le nom d'Isidore et celle de Burchard, évêque de Worms[3]. Vers la fin du siècle, il parut un nouveau

1. *Leg. sax.* 12, 34, 53, 142. 1.

2. Ibid. 292. On ne peut douter que l'existence de ces cours n'ait été confirmée aussi souvent que nos rois confirmèrent en termes généraux les libertés du clergé. Blackstone, trompé par un passage ambigu d'une ancienne collection de lois, suppose que Henri Ier abolit les « cours chrétiennes » (*Comment.* III, 5); mais la même collection les cite fréquemment comme existantes, et dit expressément dans les paroles de saint Ambroise : « Sancitum est in causis fidei vel ecclesiastici alicujus ordinis, eum judicare debere qui nec munere impar sit, nec jure dissimilis » (*Leg. sax.* 237).

3. Il est évident, d'après les conciles anglo-saxons, qu'ils suivaient une collection de canons qui avait pour titre « Codex canonum vetus ecclesiæ Romanæ. » Je soupçonne qu'elle était de Martin, évêque de Braga, envoyé par le pape Adrien à Charlemagne; car, à la même époque, les légats de ce pontife vinrent en Angleterre et tinrent deux conciles pour la réformation de la discipline ecclésiastique. Au commencement du IXe siècle, Riculf, évêque de Mayence, apporta dans la Gaule une nouvelle compilation d'un écrivain qui prenait le nom d'Isidore (Hincm. *Opusc.* XXIV); mais cette compilation contenait des décrets qui jusqu'alors avaient été inconnus. Les collections précédentes commençaient par les décisions de Siricius : Isidore en ajouta beaucoup, qu'il dit avoir été rendues par ses prédécesseurs. Il est reconnu aujourd'hui qu'elles étaient fabriquées; et quelques-unes, d'après leur tendance, paraissent avoir été composées dans le but particulier de soustraire les prélats accusés de crimes à la juridiction immédiate de l'archevêque

code rédigé par Ivon, évêque de Chartres, que sa connaissance du droit civil de Rome mit à même de rendre son ouvrage supérieur aux compilations de ses prédécesseurs. Cependant le savoir d'Ivon devait se borner au Code Théodosien, aux Institutes et à des extraits tronqués des Pandectes de Justinien. Mais lorsqu'Amalfi fut prise par les Pisans, en 1137, on découvrit une copie entière de ce dernier ouvrage, et sa publication attira aussitôt et presque exclusivement l'attention des savants. Parmi les étudiants et les admirateurs des Pandectes était Gratien, moine de Bologne, qui conçut l'idée de compiler un Digeste de droit canon sur le modèle de cet ouvrage favori; et bientôt après, ayant fondu dans son propre travail les collections des écrivains précédents, il donna son « Decretum » au public en 1151. A dater de ce moment, les deux Codes du droit civil et du droit canon furent regardés comme les premiers dépôts de la science des légistes, et l'étude de l'un fut supposée nécessaire pour jeter du jour sur l'autre. Roger-le-Bachelier, moine du Bec, avait déjà fait un cours en Angleterre sur ces sciences inséparables; mais il fut promu au gouvernement de son abbaye [1], et les étudiants anglais, immédiatement après la publication du Decretum, affluèrent auprès des professeurs plus renommés de la ville de Bologne. A leur retour ils exercèrent dans les cours épiscopales; leur mérite respectif fut aisément apprécié, et les progrès les plus éminents furent récompensés par une ample moisson de richesses et de promotions.

Cette circonstance donna aux cours spirituelles une supériorité marquée sur les cours séculières. La procédure, dans les premières, se guidait sur des principes fixes et invariables, résultat de la sagesse des temps; les secondes étaient forcées de suivre un sys-

et du synode provincial, et de les placer en première instance sous la protection du pontife. Dans un siècle où l'art de la critique était inconnu, personne ne douta de l'authenticité de ces faux décrets; les ennemis de cette innovation prétendirent seulement que, quelles qu'eussent été les décisions des premiers pontifes, le contraire avait ensuite été établi par leurs successeurs (Flodoard, III, 22). Mais l'intérêt des évêques était d'accord, en cette circonstance, avec celui des pontifes; leur influence réunie triompha de l'opposition des métropolitains, et les décrets de la compilation d'Isidore furent admis comme lois de l'Eglise. Vers l'an 1010, Burchard fit une nouvelle collection, dans laquelle ils furent aussi introduits. Nous n'avons pas le moyen de vérifier s'ils furent suivis en Angleterre, mais en France leur autorité cessa d'être mise en doute, et par les « leges episcopales, » les évêques normands entendaient certainement les lois contenues dans les deux compilations d'Isidore et de Burchard. Leur fausseté fut dévoilée par le cardinal de Cusa vers le milieu du XVe siècle. J'ai ajouté cette note, parce que la plupart des écrivains semblent supposer que ce ne fut qu'après le Decretum de Gratien que les fausses Décrétales furent admises en Angleterre.

1. *Chron. norm.* 783. Gerv. 1665. Il fut fait abbé en 1149. Nous savons par Jean de Salisbury qu'Etienne prohiba les leçons de Roger. Joan. Salis. *De nugis cur.* VIII, 22.

tème de jurisprudence confus et incertain, d'origine partie anglo-saxonne et partie normande, et s'appuyant sur des précédents dont les uns étaient fournis par la mémoire et les autres transmis par la tradition. Les juges ecclésiastiques étaient des hommes pleins de talent et d'instruction; l'uniformité et l'équité de leurs décisions étaient préférées au caprice et à la violence qui semblaient dominer les justices royales et baroniales, et peu à peu toutes les causes que l'adresse des légistes pouvait rattacher aux cas prévus par les canons, soit qu'elles eussent rapport aux dîmes, aux collations, au scandale public, au mariage, aux testaments, au parjure, ou à la violation des contrats, furent portées devant les tribunaux ecclésiastiques. Il s'éleva entre les deux juridictions un esprit de rivalité qui se changea promptement en hostilité ouverte. D'un côté se rangèrent les évêques et les principaux dignitaires de l'Église; de l'autre, le roi et les barons : deux partis également intéressés dans la querelle, attendu que tous deux étaient habitués à recevoir la principale portion des taxes, amendes et confiscations dans leurs cours respectives. L'archevêque Théobald avait vu l'approche de la lutte, et il en redoutait l'issue. De son lit de mort il écrivit à Henri pour lui recommander les libertés de l'Église, et le mettre en garde contre les machinations dont elle était menacée [1].

Enfin la lutte commença, et la première attaque fut faite avec beaucoup de jugement contre le point où les cours spirituelles présentaient le moins de défense : leur juridiction criminelle. Les canons avaient interdit aux ecclésiastiques les arrêts sanglants, et les peines les plus rigoureuses qu'ils pouvaient infliger étaient la flagellation, l'amende, l'emprisonnement et la dégradation. On soutint que de telles peines étaient insuffisantes pour réprimer les délits plus graves, et qu'elles encourageaient le crime en assurant une espèce d'impunité à celui qui le commettait. Comme tout individu tonsuré, qu'il eût ou non reçu ensuite les ordres sacrés,

1. Bles. *Ep.* 63. Stephan. 28. Il n'est pas improbable que Becket, lorsqu'il était chancelier et favori du roi, ait secondé les tentatives de Henri pour extorquer de l'argent au clergé. Le fait a même été affirmé (Lyttel. III, 24. M. Turner, *Hist.* p. 202), mais l'assertion repose sur une base très-fragile, sur un manuscrit de la bibliothèque Cottonienne (Claud. B. II, 3), attribué à Foliot, évêque de Londres, mais dont M. Berington a prouvé la fausseté (*Hist. Appen.* II) sur un passage de Wilkins (I, 431), qui, cependant, est si mutilé qu'on n'en peut tirer aucun sens; et sur une lettre de l'archevêque Théobald, où il dit que « dans une dangereuse maladie il avait fait le vœu d'abolir toutes les mauvaises taxes introduites de son temps, et particulièrement celle des secondes aides, que son frère l'archidiacre avait établie sur l'Église. Il se peut que cet archidiacre fût Becket; mais la lettre est sans date, et nous laisse dans l'ignorance sur la nature de cet impôt et sur le nom de celui qui l'inventa (Bles. *Ep.* 49).

avait droit aux priviléges ecclésiastiques, on doit convenir qu'il y avait à ces époques turbulentes beaucoup de criminels dans le clergé; mais s'il fut jamais dit qu'ils avaient commis plus de cent homicides dans les dix dernières années, nous devons modifier notre croyance en cette assertion, en nous rappelant l'animosité des deux partis et l'exagération à laquelle les querelles donnent naturellement naissance [1]. Du temps de Théobald, Philippe de Brois, chanoine de Bedford [2], avait été cité devant son évêque, convaincu d'homicide et condamné à faire une compensation pécuniaire aux parents du défunt. Long-temps après, Fitz-Pierre, le justicier ambulant, faisant allusion à ce cas, l'appela meurtrier en pleine cour de Dunstable. Il s'ensuivit une violente altercation, et l'irritation de Philippe lui arracha des expressions d'insulte et de mépris. Le bruit en vint au roi, qui se considéra comme outragé dans la personne de son officier, et ordonna de poursuivre de Brois pour ce nouveau délit devant la cour spirituelle. Il fut jugé et condamné à être fouetté publiquement, à être privé des revenus de son bénéfice, et à être suspendu de ses fonctions pendant deux années. On espérait que la sévérité de cette sentence apaiserait la colère du roi; mais Henri fut implacable : il jura, « par les yeux de Dieu, » qu'ils avaient favorisé de Brois à cause de son caractère ecclésiastique, et exigea des évêques le serment qu'ils avaient fait justice à lui et au prisonnier [3]. Dans cette disposition d'esprit, il les convoqua à Westminster et requit leur consentement à ce qu'à l'avenir, toutes les fois qu'un ecclésiastique aurait été dégradé pour un crime public par sentence du juge spirituel, il fût immédiatement remis à la garde d'un officier laïque pour être puni par sentence d'un tribunal laïque [4] [1163]. Comme gardiens des droits de l'Église, les évêques firent des objections. La proposition, firent-ils observer, tendait à placer le clergé anglais sur un pied plus mauvais que le clergé de tout autre pays chrétien; elle était contraire aux libertés que le roi avait juré de maintenir à son couronnement, et elle violait le premier principe des lois, en requérant que le même individu fût jugé deux fois et deux fois puni pour un seul et même délit [5]. Henri, qui probablement avait prévu

1. Newbrig. II, 16. Son témoignage se réduit à ceci, qu'on disait que quelqu'un l'avait dit.

2. « Huic controversiæ præstitit occasionem Philippus de Brois. » Diceto, 537.

3. Diceto, ibid. Stephan. 32. Quadril. c. 17.

4. Diceto, 536.

5. Les termes dans lesquels le roi s'adresse aux prélats, « peto et volo ut tuæ, domine cantuariensis, et coepiscoporum tuorum consilio » (Steph. 29), montrent qu'il reconnaissait le droit légal du clergé au privilége qu'il voulait abolir. On doit

la réponse, changea immédiatement de sujet, et demanda s'ils voulaient promettre d'observer les anciennes coutumes du royaume. La question était captieuse, car ni le nombre ni la tendance de ces coutumes n'avaient été définis; et l'archevêque, avec autant de politique, répondit qu'il les observerait, « sauf son ordre. » La clause était admise quand le clergé jurait fidélité au souverain : pourquoi serait-elle rejetée lorsqu'ils promettaient simplement d'observer les coutumes? Le roi posa la question séparément à tous les prélats, et, à l'exception de l'évêque de Chichester, reçut de chacun la même réponse. Ses yeux étincelaient d'indignation : ils étaient entrés, disait-il, dans une conspiration contre lui; et, dans un accès de fureur, il s'élança hors de la salle. Le lendemain matin le primat reçut l'ordre de rendre l'honneur d'Eye et le château de Berkhamstead. Le roi était parti au point du jour [1].

Le point originaire de la discussion était maintenant noyé dans une controverse plus importante; car il était évident que, sous le nom de coutumes, on méditait une attaque, non pas contre une, mais contre la plupart des immunités du clergé. Quant au devoir des prélats de s'opposer à cette innovation, aucun ecclésiastique n'en doutait à cette époque; mais la question de savoir jusqu'où on pouvait pousser cette opposition sans danger donna lieu à bien des discussions. L'archevêque d'York, qui avait été gagné par le roi, proposa de céder quant à présent, et de rentrer en lutte sous des auspices plus favorables : l'esprit intrépide de Becket dédaigna la politique temporisante de son ancien rival, et insista sur la nécessité d'une résistance unanime et persévérante. On eut recours à tous les expédients pour dompter sa résolution, et à la fin, vaincu par les représentations de ses amis et les menaces de ses ennemis, par un prétendu avis du pontife, et par l'assurance que Henri se contenterait de l'honneur du triomphe, il se présenta chez le roi à Woodstock, et offrit de faire la promesse et d'omettre la clause réprouvée. Il fut gracieusement reçu; et pour terminer cette affaire, on convoqua un grand conseil à Clarendon après les fêtes de Noël [2].

Dans cette assemblée, Jean d'Oxford, un des chapelains du roi, fut nommé président par Henri, qui somma immédiatement les évêques de remplir leur promesse [25 janv. 1164]. Son air éveillé et son ton menaçant réveillèrent les soupçons du primat, qui se hasarda à exprimer le désir que la clause de réserve fût encore admise. A cette re-

remarquer qu'après qu'un ecclésiastique avait été dégradé, il perdait son privilége et pouvait être traduit devant les cours séculières en cas de nouveau délit. Hoved. 282.

1. Steph. 29, 30. Quadril. 18, 19. Gerv. 1385.

2. Quadril. 25. Hoved. 282. Grim. *apud* Sur. 357.

quête, l'indignation du roi fut extrême ; il menaça Becket de l'exil ou de la mort ; la porte de la salle voisine s'ouvrit brusquement, et laissa voir un corps de chevaliers, les vêtements retroussés et l'épée nue. Les nobles et les prélats supplièrent l'archevêque de céder ; et deux des templiers le conjurèrent à genoux d'empêcher, par son consentement, le massacre de tous les évêques, qui très-certainement allait avoir lieu. Sacrifiant son propre jugement à leurs instances plutôt qu'à leurs arguments, il promit, sur la parole de vérité, d'observer les « coutumes, » et pria le roi de lui faire savoir en quoi elles consistaient. Le lecteur éprouvera sans doute quelque surprise d'apprendre qu'elles n'étaient point encore connues ; mais on nomma un comité d'enquête, et le lendemain Richard de Lucy et Joscelin de Baliol exhibèrent les seize Constitutions de Clarendon. On en fit trois copies, qui furent chacune signées par le roi, les prélats et trente-sept barons. Henri demanda alors aux évêques d'y apposer leurs sceaux. Après ce qui s'était passé, c'était une bagatelle qui ne valait la peine ni d'être demandée ni d'être refusée. Le primat répondit qu'il avait accompli ce qu'il avait promis, et qu'il ne ferait rien de plus. Sa conduite, dans cette circonstance critique, a été sévèrement condamnée comme coupable de duplicité. Quant à moi, il me paraît plus digne de pitié que de blâme. Sa tergiversation n'était point celle d'un homme qui cherche à atteindre son but par la fraude et la déception : c'était plutôt l'hésitation d'un esprit flottant entre les décisions de son propre jugement et les opinions et appréhensions des autres. Sa conviction semble être restée immuable : s'il céda, ce fut pour éviter le reproche d'avoir par obstination attiré la mort sur la tête de ses frères les évêques [1].

D'après la véhémence avec laquelle la reconnaissance des « coutumes » fut exigée, et l'importance qu'y ont attachée les écrivains modernes, le lecteur s'attendra naturellement à quelques détails sur les Constitutions de Clarendon. Je citerai donc les principales.

I. Elles portaient : que la garde de tout archevêché, évêché, abbaye et prieuré de fondation royale vacants, serait donnée et leurs revenus payés au roi ; et que l'élection du successeur serait faite en conséquence de l'ordre du roi, par le haut clergé de l'Église, assemblé dans la chapelle du roi, avec l'assentiment du roi, et avec l'avis des prélats que le roi pourrait appeler à son assistance. La coutume relatée dans la première partie de cette constitution ne pouvait prétendre à une plus haute antiquité que le règne de

1. Steph. 33-35. Quadril. 26, 27. Gerv. 1388. Lord Lyttelton a rapporté tout différemment cette affaire (IV, 24, 25), mais il a été induit en erreur par la fausse lettre attribuée à Foliot.

Guillaume-le-Roux, qui l'avait introduite. De plus, après sa mort, tous ses successeurs y avaient renoncé, Henri Ier, Étienne, et enfin le roi actuel lui-même [1]. Il est donc difficile de comprendre quel motif on pouvait alléguer pour la confirmer maintenant comme une ancienne coutume.

II. Par les deuxième et septième articles, il était stipulé que dans presque tous les procès, civils ou criminels, dans lesquels une ou chacune des parties serait ecclésiastique, la procédure commencerait devant les juges du roi, qui décideraient si la cause devait être examinée devant les cours séculières ou dans les cours épiscopales; et que, dans ce dernier cas, un officier civil serait présent pour faire le rapport de la procédure; et que le défendeur, s'il était déclaré coupable dans une action criminelle, perdrait son bénéfice de clergie [2]. Ceci pouvait être réclamé par les exigences des temps, mais n'aurait pas dû être appelé une ancienne coutume, c'était très-certainement une innovation. Elle était subversive de la loi telle qu'elle existait invariablement depuis le règne du Conquérant, et ne rétablissait pas la procédure judiciaire de la dynastie anglo-saxonne.

III. Il était ordonné « qu'aucun tenancier en chef du roi, aucun officier de sa maison ou de son domaine, ne fût excommunié, ou ses terres mises en interdit, qu'on ne se fût adressé au roi, ou en son absence au grand justicier, qui devait prendre soin que ce qui était du ressort des cours du roi y fût décidé, et que ce qui était du ressort des cours ecclésiastiques fût décidé par elles. » — Les sentences d'excommunication s'étaient beaucoup multipliées, et on en avait grandement abusé dans le moyen âge. C'étaient les principales armes avec lesquelles le clergé cherchait à se protéger et à protéger ses propriétés contre la cruauté et la rapacité des bandits au service des barons. Elles étaient redoutées des hommes

1. Henri Ier dit dans sa charte : « Sanctam Dei Ecclesiam liberam facio, ita quod nec eam vendam, nec ad firmam ponam, nec, mortuo episcopo vel abbate, aliquid accipiam de domino ecclesiæ vel de hominibus » (*Stat. of Realm.* I, 1). Etienne confirma toutes les libertés de l'Eglise, et promit de confier l'église vacante et toutes ses possessions aux soins des clercs ou des « bons hommes » de cette même Eglise (*Stat.* 1, 3). Henri II confirma les priviléges et libertés accordés par Henri Ier (*Stat.* I, 4), et, pour plus de solennité, il signa lui-même la charte et la posa sur l'autel (*Ep. S. Thom. apud* Hoved.). Il trouva toutefois que la garde des prélatures vacantes était une coutume trop profitable pour l'abandonner. Il paraît, d'après les registres de l'échiquier, que dans la seizième année de son règne il avait dans les mains un archevêché, cinq évêchés et trois abbayes; dans la dix-neuvième, un archevêché, cinq évêchés et six abbayes; et dans la trente et unième, un archevêché, six évêchés et sept abbayes (Madox, 209-212).

2. Ceci peut faire comprendre une expression qui est très-commune dans les statuts, « le bénéfice de clergie. » Tout ecclésiastique qui avait droit au bénéfice ou privilége de son ordre, était exempt, même en matière criminelle, de la juridiction des cours séculières,

les plus puissants et de ceux qui avaient le moins de principes; parce qu'en même temps qu'elles excluaient le coupable des offices religieux, elles le retranchaient aussi du commerce de la société. On était obligé d'éviter la compagnie de l'excommunié, si on ne voulait pas partager sa punition. Aussi on mit en œuvre beaucoup d'adresse pour découvrir des moyens de restreindre l'exercice de ce pouvoir; et on prétendit qu'aucun tenancier de la couronne ne devait être excommunié sans la permission du roi, parce que c'était priver le souverain des services personnels qu'il avait le droit de demander à son vassal. Cette « coutume » avait été introduite par le Conquérant; et, malgré les constantes réclamations du clergé, elle avait été souvent mise en vigueur par ses successeurs.

IV. La coutume suivante tirait aussi son origine de la conquête: elle portait que nul archevêque, évêque ou dignitaire du clergé ne pourrait légitimement traverser la mer sans la permission du roi. Son but était d'empêcher les plaintes à la cour du pape au préjudice du souverain.

V. Il était stipulé que les appels procéderaient régulièrement de l'archidiacre à l'évêque, et de l'évêque à l'archevêque. Si l'archevêque manquait à rendre justice, la cause devait être portée devant le roi; afin que, par son ordre, l'instance fût arrêtée dans la cour de l'archevêque, de façon à ne pas se poursuivre sans le consentement du roi [1]. Henri Ier avait entrepris d'empêcher de porter les appels au pape, et on supposa que c'était aussi l'objet de la présente constitution. Le roi, néanmoins, crut devoir le nier. Suivant l'explication qu'il donna, elle interdisait aux ecclésiastiques d'en appeler au pape dans les causes civiles seulement, lorsqu'ils pouvaient obtenir justice dans les cours royales [2]. Les autres articles ont moins d'importance. Ils renvoient les procès pour dettes et les contestations relatives aux collations à la connaissance des juges du roi; déclarent que les ecclésiastiques qui tiennent des terres de la couronne, tiennent par baronnie, et sont obligés aux mêmes services que les barons laïques, et défendent aux évêques de recevoir dans les ordres les fils de vilains sans la permission de leurs seigneurs respectifs [3].

1. Blackstone, en citant cette constitution, lui a donné un sens erroné par l'omission de la clause « ut præcepto ipsius (regis) in curia archiepiscopi controversia terminetur » (*Comment.* III, 5).

2. « Id sibi vindicat rex, ut ob *civilem* causam nullus clericorum regni fines exeat, » etc. S'il ne pouvait obtenir justice à la cour du roi, « ad excellentiam vestram, ipso in nullo reclamante, cum volet, quilibet appellabit » (*Ep. S. Thom.* I, 38. Aussi II, 41).

3. Voyez deux différentes copies des Constitutions dans Wilkins, *Leg. sax.* 321-324.

En se retirant le primat médita en silence sur sa conduite dans le conseil. Ses scrupules se réveillèrent, et les censures toutes spontanées de son entourage ajoutèrent à l'amertume de ses sentiments. Il arriva, l'âme très-tourmentée, à Canterbury, où il condamna sa faiblesse, s'interdit lui-même l'exercice de ses fonctions, écrivit à Alexandre un rapport fidèle de ce qui s'était passé, et demanda son absolution au pontife. On crut que, s'il s'était soumis de bon cœur à Clarendon, il aurait recouvré son premier ascendant sur l'esprit du roi; mais son tardif assentiment n'apaisa pas l'indignation que son opposition avait allumée, et le repentir qu'il témoigna ensuite de cet assentiment ferma la porte au pardon. Henri s'était flatté de l'espoir qu'il pourrait arracher l'approbation des « coutumes » soit à la reconnaissance d'Alexandre qu'il avait secouru dans l'embarras, soit aux craintes de ce pontife qu'un refus n'ajoutât l'Angleterre aux nations qui avaient reconnu l'anti-pape. La fermeté du pape renversa tous ses plans; et le roi, dans sa colère, jura de se venger de l'archevêque. Parmi ses conseillers, il y en eut qui cherchèrent à le pousser dans des voies extrêmes. Ils répandirent des bruits dénués de fondements; ils attribuèrent à Becket le dessein de se rendre indépendant; ils lui prêtèrent le langage le plus propre à blesser la vanité du monarque. On rapporta qu'il avait dit à ses confidents que la jeunesse de Henri demandait un maître, que la violence des passions de ce prince devait et pouvait aisément être domptée, et qu'il savait combien il était nécessaire à un roi incapable de tenir les rênes du gouvernement sans son assistance. Ce n'était pas que ces hommes fussent réellement les amis de Henri. Ils étaient, dit-on, également ses ennemis et ceux de l'Église. Ils soupiraient après la licence du règne précédent, dont ils avaient été privés, et cherchaient à provoquer une lutte où, quel que fût le parti vainqueur, ils auraient à se réjouir, ou de la défaite du clergé avec qui ils se regardaient comme en rivalité, ou de celle du roi qu'ils haïssaient comme leur oppresseur [1].

La ruine d'un simple évêque devint alors le principal objet qui occupât et tourmentât l'esprit de ce puissant monarque. De l'avis de ses conseillers, il résolut de laisser de côté la discussion relative aux coutumes et de combattre avec les armes plus redoutables que la jurisprudence féodale offrait toujours au choix d'un souverain vindicatif. Une série d'accusations fut préparée, et le primat fut cité à un grand conseil dans la ville de Northampton. Il obéit

1. Voyez à ce sujet beaucoup de choses curieuses dans une lettre confidentielle d'Arnulphe, évêque de Lisieux, prélat bien au fait des intrigues de la cour de Henri. *Epist. S. Thom.* I, 85.

avec de sombres pressentiments, et le refus du roi de recevoir de lui le baiser de paix l'avertit de son danger [13 oct. 1164]. A l'ouverture du conseil, Jean d'Oxford présida; Henri exerça les fonctions d'accusateur. La première charge concernait quelque acte de mépris contre le roi qu'on supposait avoir été commis par Becket en qualité de juge. L'archevêque présenta sa justification; mais Henri jura que justice lui serait faite, et la cour obéissante condamna Becket à la confiscation de ses biens et effets mobiliers, peine qui fut immédiatement commuée en une amende de cinq cents livres [1]. Le lendemain matin, le roi le somma de restituer trois cents livres, montant des rentes qu'il avait reçues comme gouverneur d'Eye et de Berkhamstead. Becket répliqua froidement qu'il les payerait. A la vérité il en avait dépensé davantage pour leurs réparations; mais l'argent ne deviendrait jamais une cause de dissension entre lui et son souverain. Vint ensuite une autre demande de cinq cents livres reçues par le chancelier sous les murs de Toulouse. Ce fut en vain que l'archevêque expliqua qu'il s'agissait d'un présent. Henri soutint que c'était un prêt; et la cour, d'après le principe que la parole du souverain était préférable à celle d'un sujet, força Becket à donner caution pour le remboursement de la somme. Le troisième jour, le roi réclama un compte de toutes les recettes provenant des abbayes et évêchés vacants qui avaient passé par les mains de Becket lorsqu'il était chancelier, et estima la balance due à la couronne à la somme de quarante-quatre mille marcs. A la mention de cette énorme demande, l'archevêque resta stupéfait. Cependant, s'étant remis, il repartit qu'il n'était pas tenu de répondre; que, lors de sa consécration, le prince Henri et le comte de Leicester, justicier, l'avaient publiquement dégagé, par le commandement du roi, de toute réclamation semblable; et que, sur une demande si imprévue et si importante, il avait le droit de requérir l'avis de ses collègues les évêques [2].

Si l'intention du roi eût été ignorée du prélat, elle se serait suffisamment révélée dans la conférence qui eut lieu entre lui et les évêques. Foliot et les prélats qui jouissaient de la faveur royale l'exhortèrent à donner sa démission : Henri de Winchester seul eut le courage de réprouver cet avis intéressé. A son retour chez

1. L'expression légale « être à la merci du roi » a déjà été expliquée comme indiquant la confiscation de la propriété, à moins que le roi ne consentît à accepter une amende moins forte. Mais la coutume de chaque comté fixait le montant de cette amende, et Fitz-Stephen se plaint que l'archevêque ait été obligé de payer 500 livres au lieu de 40 shillings, commutation coutumière du roi. A Londres, elle s'élevait à 100 shillings. Steph. 42.

2. Steph. 35-38. Quadril. 25, 26. *Epist. S. Thom.* II, 6, 33.

lui, l'anxiété d'esprit de Becket lui causa une indisposition qui le força de garder la chambre, et pendant les deux jours suivants il eut le loisir de combiner des plans de conduite. La première idée qui lui vint fut une idée hardie, et qui peut-être aurait eu du succès, celle d'en appeler à la pitié du roi. Il se proposait d'aller pieds nus au palais, de se jeter aux genoux du roi, et de le conjurer, au nom de leur ancienne amitié, de consentir à une réconciliation [1]. Mais il adopta ensuite une autre résolution, celle de décliner l'autorité de la cour, et de chercher sa protection dans la sainteté de son caractère. Le matin, après avoir célébré la messe de saint Étienne, premier martyr, il se rendit à la cour sans quitter ses habits pontificaux, et tenant à la main la crosse archiépiscopale [18 oct.]. A son entrée, le roi et les barons se retirèrent dans une pièce voisine, et furent bientôt suivis des évêques. Le primat, laissé seul avec ses clercs dans cette vaste salle, s'assit sur un banc, et attendit leur décision avec une dignité calme et intrépide. Les courtisans, pour plaire au prince, s'efforcèrent de se distinguer par l'emportement de leur langage. Henri, dans la violence de sa colère, déclama, tantôt contre l'insolence de Becket, tantôt contre la pusillanimité et l'ingratitude de ses favoris : au point que les plus ardents des prélats qui avaient soulevé cette tempête, commencèrent à en voir avec horreur les conséquences probables. Roger d'York prit le parti de se retirer ; et, en traversant la salle, il ordonna à ses clercs de le suivre, afin de n'être pas témoins de l'effusion du sang. Puis vint l'évêque d'Exeter, qui se jeta aux pieds du primat, et le conjura d'avoir pitié de lui-même et de l'ordre épiscopal, car le roi avait menacé de la mort le premier qui parlerait en sa faveur. « Fuis donc, » répliqua-t-il ; « tu ne peux pas comprendre les choses de Dieu. » Bientôt après parurent les autres évêques. Hilaire de Chichester parla en leur nom. « Vous étiez, » dit-il, « notre primat ; mais en vous opposant aux coutumes royales vous avez violé votre serment de fidélité au roi. Un archevêque parjure n'a aucun droit à notre obéissance. De vous, donc, nous appelons au pape, et nous vous sommons de nous répondre devant lui. » — « J'attends, » fut sa seule réponse.

Les évêques s'assirent le long du côté opposé de la salle, et il se fit un silence solennel. A la fin la porte s'ouvrit, et le comte de Leicester, à la tête des barons, lui ordonna d'écouter sa sentence. « Ma sentence ! » interrompit l'archevêque ; « comte, mon fils, écoutez-moi d'abord. Vous savez avec quelle fidélité j'ai servi le roi, avec quelle répugnance j'ai accepté, pour lui plaire, la place que j'oc-

1. Steph. 40.

cupe, et de quelle manière j'ai été déclaré par lui libre de toute réclamation séculière. Je ne dois ni ne veux répondre de ce qui a eu lieu avant ma consécration [1]. Sachez de plus que vous êtes mes fils en Dieu, ni la loi ni la raison ne vous permettent de juger votre père. Je récuse donc votre tribunal, et je remets ma querelle à la décision du pape. J'en appelle à lui, et maintenant, sous la protection de l'Église catholique et du siége apostolique, je vais partir. » Comme il passait devant eux dans la salle, quelques-uns des courtisans lui jetèrent des bouchons de paille qu'ils ramassaient sur le plancher. Une voix l'appela traître. A ce mot il s'arrêta, et, se retournant vivement, il repartit : « N'était que mon ordre me le défend, ce couard se repentirait de son insolence. » A la porte, il fut reçu avec des acclamations de joie par le clergé et le peuple, et conduit en triomphe à sa demeure.

On crut généralement que, si l'archevêque fût resté à Northampton, cette nuit eût été sa dernière. Alarmé par les nombreux avertissements de ses amis, il demanda la permission de se retirer de l'autre côté de la mer, et on lui fit espérer une réponse pour le lendemain matin. Ce délai inutile augmenta ses appréhensions. Pour tromper la vigilance des espions qui l'entouraient, il se fit préparer un lit dans l'église, et, à la brune, accompagné de deux clercs et d'un domestique à pied, il s'échappa par la porte du nord. Après quinze jours de périls et d'aventures, le frère Christian (c'était le nom qu'il avait pris) aborda à Gravelines, en Flandres [3 nov.]. Sa première visite fut pour le roi de France, qui le reçut avec des marques de vénération; sa seconde, pour Alexandre, qui tenait sa cour dans la ville de Sens. Il avait été précédé par une magnifique ambassade de prélats et de barons anglais qui s'étaient vainement efforcés de prévenir le pontife contre lui, quoiqu'avec une distribution de présents ils eussent acheté des avocats dans le collége des cardinaux. La seule lecture des Constitutions ferma la bouche à ses adversaires. Alexandre, après avoir condamné en termes exprès dix des articles, recommanda l'archevêque aux soins de l'abbé de Pontigny, et l'exhorta à supporter avec résignation les peines de l'exil. Quand Thomas remit son évêché entre les mains du pape, une partie du consistoire applaudit à sa démission, comme le moyen le plus propre à terminer une contestation affligeante et dangereuse; mais Alexandre préféra l'honneur à sa convenance; et refusant d'abandonner un prélat qui avait sa-

1. Steph. 41-47. Grim. 358. Gervase, 1389-1393. Diceto, qui était présent (Steph. 41), dit que l'excuse de l'archevêque, celle d'avoir été dégagé de toute obligation séculière, ne fut pas admise, parce qu'il ne put prouver que le roi eût autorisé le justicier à faire une pareille déclaration » (Diceto, 537).

crifié l'amitié d'un roi aux intérêts de l'Église, il l'investit de nouveau de la dignité archiépiscopale [1].

L'attention du roi avait été long-temps absorbée par sa querelle avec le primat : une dispute sans importance avec le roi de France le fit aller en Normandie, d'où il fut promptement rappelé par un soulèvement général des Gallois. Ce n'était pas la première fois qu'il avait été forcé à l'espérance hasardeuse de conduire une armée dans un pays montagneux. [1157] Peu après son avénement, les Gallois avaient tenté de renouveler les déprédations qu'ils avaient impunément exercées sous le règne d'Étienne, et à sa demande de satisfaction ils avaient répondu par un refus méprisant [2]. Lorsqu'il entra dans le Flintshire, Owen Gwynned et Rees ap Gryffith, princes des Galles du nord et du sud, sentant leur infériorité, se retirèrent dans les bois de Coleshil, et attendirent cachés l'approche des envahisseurs. Au moment où l'armée, ignorant le danger, s'engageait imprudemment dans le défilé, les indigènes, avec des cris affreux, se précipitèrent du haut des montagnes. Eustache Fitz-John et Roger de Courcy tombèrent au premier choc; une voix s'écria que Henri était tué; le comte d'Essex jeta l'étendard royal [3]; et ce ne fut pas sans courir personnellement un grand péril, que le roi put arrêter les fuyards et rétablir l'ordre dans l'armée. Il parvint à forcer le passage; mais, instruit par cette leçon, lorsque Gwynn tâcha de l'attirer vers Snowdun, il tourna à droite, et longea avec précaution la côte en vue de sa flotte. Pendant quelques semaines il occupa l'armée à ravager le pays, à ouvrir des routes à travers les forêts, à élever des châteaux sur les points importants; et la guerre, sans être signalée par aucune action brillante, fut heureusement terminée par l'hommage des deux princes et la remise d'otages en garantie de leur fidélité [4]. Mais sous le masque de la soumission ils conservaient des projets d'indépendance, et ils tenaient en éveil l'ardeur de leurs sujets par les incursions et le pillage. Cette intraitable disposition fut sévèrement châtiée, en 1163, par une armée anglaise qui répandit la désolation

1. Gervase, 1397, 1398.

2. Pour cette expédition il exigea que deux chevaliers en trouvassent un troisième (Mat. Paris, 81). On rencontre de semblables ordonnances sous d'autres rois, et elles me paraissent avoir été rendues lorsque le roi n'avait pas besoin de tous ses tenanciers militaires.

3. Il était porte-étendard héréditaire. Six ans après, il fut accusé par Robert de Montfort de couardise et de trahison pour ce fait. Il combattit son accusateur et fut vaincu. D'après la loi, il aurait dû être mis à mort; mais le roi lui accorda la vie, confisqua ses biens, et le força de porter le capuce parmi les moines de Reading. Diceto, 535.

4. Newbrig, II, 5. Gervase, 1380. Girald, *Itin.* I, 10. Powel, *ad ann.* 1157.

dans le comté de Carmarthen [1]; mais l'absence de Henri, qui partit pour la Normandie, encouragea les princes gallois à profiter de la première occasion pour éveiller la haine et le ressentiment de leurs concitoyens. Un neveu de Gryffith fut trouvé mort dans son lit. Son oncle, prétendant qu'il avait été assassiné par des hommes à la solde du comte de Pembroke, fondit à l'improviste sur le Cardiganshire, et réduisit toutes les forteresses anglaises. Les flammes de l'insurrection se répandirent dans tout le pays de Galles [1164]. Les habitants du sud se réunirent sous l'étendard de Gryffith; ceux du nord accoururent sous celui de Gwynned; et les guerriers de Powisland s'assemblèrent à la voix d'Owen Cyvelioch. Les frontières furent immédiatement envahies; mais les mouvements des Gallois étaient si rapides, qu'en général avant que les secours fussent arrivés, la tempête était passée et n'avait laissé que les marques de ses ravages. Henri se hâta de revenir de la Normandie et campa avec une armée d'Anglais et d'étrangers à Oswestry : les Gallois, égaux en forces, s'assemblèrent à Corwen, dans le Merionetshire. Une action générale, résultat du hasard, s'engagea sur les bords du Cieroc. Les insurgés perdirent la bataille, et les envahisseurs atteignirent la haute montagne de Berwin. Le roi campa au pied, et au sommet planait une nuée d'indigènes prêts à fondre sur la tête de leurs ennemis. Mais les éléments mirent fin à la guerre. De continuels torrents de pluie inondèrent la vallée; et l'armée, abandonnant son bagage, se réfugia à grand'peine dans la ville de Chester. Pour se consoler de cette disgrâce, Henri exerça sa vengeance sur ses nombreux otages, les enfants des plus nobles familles du pays de Galles, parmi lesquels étaient Cynric et Meredith, fils de Gryffith; Rees et Cadwallo, fils de Gwynned. Par ses ordres on arracha les yeux à tous les mâles, et on coupa aux filles le nez et les oreilles [1165]. Après s'être ainsi rassasié de sang et couvert d'infamie, tout d'un coup, et sans raison ostensible, il licencia son armée et retourna à Londres. Quand le résultat de cette expédition fut communiqué à l'archevêque dans son exil, il s'écria, dans les paroles de l'Écriture : « Ses sages sont devenus des fous; le Seigneur a envoyé parmi eux un esprit de vertige; ils ont fait chanceler et trébucher l'Angleterre comme un homme ivre [2]. »

Henri pourtant fut plus heureux dans le cabinet qu'il ne l'avait

1. Girald. *Itin.* II, 10.

2. Newbrig. II, 17. Girald. *Itin.* 10, 12. *Ep. S. Thom.* I, 40. Powel, *ad ann.* 1166. Hoved. 286. Jean de Salisbury exprime aussi sa surprise que les « extremos hominum Britones nivicolinos » aient été victorieux *Ep.* I, 139.

été sur le champ de bataille, et, par une négociation menée à bien, il accrut ses États de la vaste province de Bretagne. Les droits à ce duché, qui étaient depuis long-temps divisés entre différentes branches de la même famille, étaient maintenant confondus dans la personne de Conan, comte de Richemond; mais ce prince, d'un naturel indolent et pacifique, se voyait hors d'état de réprimer la férocité de ses barons, qui depuis long-temps s'étaient maintenus dans une réelle indépendance, et par leurs guerres mutuelles appauvrissaient leurs vassaux et désolaient le pays. Il ne fallut pas beaucoup d'efforts pour décider Conan à descendre d'une position où il était évidemment déplacé. [1166] Il transmit, à l'exception du comté de Guingamp, tous ses droits et possessions à sa fille et héritière Constance : un mariage « imaginaire » fut conclu entre la princesse et Geoffroi, troisième fils du monarque anglais [1], et Henri fut nommé tuteur des deux enfants durant leur minorité. En cette qualité, il prit les rênes du gouvernement, rasa les châteaux des barons réfractaires, dompta leur orgueil, et rendit au peuple le bienfait de la tranquillité et l'administration de la justice [2].

Au milieu de ces événements, les yeux du roi étaient toujours fixés sur l'exilé de Pontigny, et, par son ordre, la peine encourue par la trahison fut prononcée contre toute personne qui oserait apporter en Angleterre des lettres d'excommunication et d'interdit, soit du pontife, soit de l'archevêque. Il confisqua les biens de ce prélat, fit rayer son nom de la liturgie, et saisit les revenus de tous les ecclésiastiques qui l'avaient suivi en France ou lui avaient envoyé des secours pécuniaires [3]. Par un raffinement de vengeance, il enveloppa tous ceux qui tenaient à lui ou par le sang ou par l'amitié, et avec eux leurs familles, sans distinction de rang, d'âge ni de sexe, dans une sentence générale de bannissement. Ni les hommes courbés sous le poids des années, ni les enfants encore à la mamelle n'en furent exceptés. La liste de proscription s'enfla de quatre cents noms, et on aggrava la souffrance de ces infortunés en les obligeant à prêter serment de visiter l'archevêque et de l'importuner de l'histoire de leurs maux. Chaque jour une foule d'exilés assiégeaient la porte de sa cellule à Pontigny. Son cœur

1. « Imaginario connubio. » *Chron. norm.* 1000.

2. *Chron. norm.* ibid. Newbrig. II, 18. Mathilde mourut à Rouen l'année suivante, le 10 septembre; elle avait consacré ses dernières années à des œuvres de charité. L'épitaphe suivante fut gravée sur sa tombe :

Ortu magna, viro major, sed maxima partu,
Hic jacet Henrici filia, sponsa, parens.

3. *Ep. S. Thom.* I, 14, 15, 16, 23. Hoved. 284.

était à la torture ; il implora la compassion de ses amis, et il goûta enfin la satisfaction de savoir que les besoins de ces innocentes victimes avaient été amplement soulagés par les bienfaits du roi de France, de la reine de Sicile et du pape [1]. Mais le ressentiment de Henri était insatiable. Pontigny appartenait aux moines de Cîteaux, et il les avertit que s'ils continuaient à donner asile au traître, pas un de leur ordre n'aurait la permission de rester dans ses États. L'archevêque fut obligé de quitter sa retraite ; mais Louis immédiatement lui offrit la ville de Sens pour résidence [2].

Là, comme il avait fait à Pontigny, Becket mena la vie solitaire et mortifiée d'un reclus. Fuyant le monde et les distractions, il partagea tout son temps entre la prière et la lecture [3]. Le choix de ses livres fut déterminé par leur rapport aux circonstances où il se trouvait, et ce fut dans le droit canon, dans les histoires des martyrs et dans les saintes Écritures qu'il chercha des conseils et des consolations. Sur un esprit naturellement ferme et inflexible, de telles études devaient faire une puissante impression ; et ses amis, qui en redoutaient les conséquences, s'efforcèrent de détourner son attention sur d'autres objets [4]. Mais leurs remontrances furent vaines. Par degrés ses opinions prirent une teinte d'enthousiasme ; il identifia sa cause avec celle de Dieu et de l'Église ; les concessions lui parurent une apostasie, et sa résolution fut prise de supporter toutes les privations, et de sacrifier, s'il était nécessaire, sa vie même dans une lutte aussi sacrée. La violence de Henri nourrissait et fortifiait ces sentiments ; et, à la fin, excité par les cris des victimes, l'archevêque prit un ton plus hardi, qui effraya ses ennemis et força la cour de Rome de l'appuyer ostensiblement. Par une sentence promulguée avec plus de solennité qu'à l'ordinaire, il retrancha de la société des fidèles ceux des ministres du roi qui avaient communiqué avec l'anti-pape, ceux qui avaient composé les Constitutions de Clarendon et tous ceux qui avaient envahi la propriété de l'Église [juin] [5]. En même temps il raffermit, par de fréquentes lettres, l'esprit flottant du pontife [6], arrêta par ses remontrances l'opposition des cardinaux qui avaient été gagnés par ses adversaires, et fit entrevoir à Henri, dans un lan-

1. *Ep. S. Thom.* I, 48, 57, 58 ; III, 79. Gerv. 1398. Wilk. *Con.* I, 462. Alexandre se plaint de la « miseranda proscriptio illorum qui adhuc pendentes ab uberibus matris vagiebant in cunis. » *New Rymer*, 26.

2. *Ep.* I, 129, 138, 139. Gerv. 1400, 1401. Hoved. 286.

3. Gerv. 1400. Steph. 52. Grim, *apud* Sur. 359.

4. « Prosunt quidem canones et leges ; sed mihi credite, quia nunc non erat his locus. » *Ep. Joan. Salis. inter Ep. S. Thom.* I, 31. Voyez aussi II, 10, 11, 19, 20, 25.

5. *Ep.* I, 96, 138, 140. Gerv. 1400. Hoved. 290.

6. *Ep.* II, 45, 46, 47 ; IV, 14, 19, 20. Hoved. 285.

gage énergique mais affectueux, le châtiment qui l'attendait s'il persistait dans l'impénitence [1].

Ce puissant monarque, maître de tant de nations, redoutait en secret les armes spirituelles de sa victime, tout en affectant de les mépriser. Les ordres les plus stricts furent donnés de fouiller tous les passagers venant du continent, de saisir toutes les lettres du pape ou de l'archevêque, d'infliger aux porteurs les peines les plus sévères et les plus ignominieuses, et de faire promettre sous serment à tous les hommes libres, dans les cours auxquelles ils devaient leur service, de n'obéir à aucune censure publiée par l'autorité ecclésiastique contre le roi ou le royaume [2]. Mais c'était surtout pour ses États du continent qu'il se sentait alarmé. Là les grands barons, qui haïssaient son gouvernement, embrasseraient avec joie cette occasion de se révolter; et le roi de France, son antagoniste naturel, s'empresserait de leur prêter assistance contre l'ennemi de l'Église. Aussi, pendant quelques années, le principal objet de sa politique fut de détourner ou du moins de retarder le coup qu'il redoutait si fort.

Tant que le pape avait été fugitif en France et avait dépendu de la générosité de ses adhérents, le roi avait espéré que la nécessité le forcerait d'abandonner le primat. Mais à présent l'antipape était mort; et, quoique l'empereur en eût suscité un second dans la personne de Guido de Crème, Alexandre était retourné en Italie et avait repris possession de Rome. Henri résolut donc d'essayer l'influence de la terreur en menaçant d'épouser la cause de Guido. Il entama même une correspondance avec l'empereur, et, dans une diète générale à Wurtzbourg, ses ambassadeurs prêtèrent serment au nom de leur maître qu'il rejetterait Alexandre et reconnaîtrait l'autorité du pape rival. Ce fait ne saurait être mis en doute. Il fut annoncé aux nations allemandes par un édit impérial, et il est attesté par un témoin oculaire, qui du concile écrivit au pape un rapport détaillé de ce qui s'était passé. Henri toutefois se repentit bientôt de sa précipitation [3]. [1167] Ses évêques refusèrent de se déshonorer en transportant leur obéissance de l'un à l'autre au gré de leur prince; et il ne se soucia pas de s'engager dans une nouvelle querelle, et, selon toute apparence, sans espoir de succès. Pour déguiser ou excuser sa conduite, il désavoua cet acte, l'attribua à ses envoyés, et ensuite les engagea aussi à le nier [4]. On expédia à Rome Jean d'Oxford, qui, en présence d'A-

1. *Ep.* I, 65, 66. Gervase, 1400.
2. Gervase, 1409. Hoved. 295.
3. *Ep. S. Thom.* I, 70, 72.
4. *Ep.* I, 69, 102; II, 41.

lexandre, jura qu'à Wurtzbourg il n'avait rien fait de contraire à la foi de l'Église ni à l'honneur et au service du pontife [1].

L'expédient qu'il employa ensuite avait été prohibé par les Constitutions de Clarendon. Il autorisa à plusieurs reprises ses évêques à appeler, en leur nom et au sien, du jugement de l'archevêque à celui du pape. Par ce moyen, l'autorité de ce prélat fut provisoirement suspendue; et quoique ses amis soutinssent que ces appels n'étaient point revêtus des conditions requises par les canons, ils furent toujours admis par Alexandre [2]. Le roi profita de ce délai pour acheter des amis. Ses présents furent refusés avec indignation par le pontife : ils furent acceptés par quelques-uns des cardinaux, par les États libres d'Italie, et par plusieurs princes et barons qu'on supposait avoir de l'influence dans les conseils du pape [3]. Tantôt Henri se confiait lui et sa cause à l'équité d'Alexandre, tantôt il demandait et obtenait des légats pour décider la controverse en France. Deux fois il consentit à recevoir le primat et à conférer avec lui sur cette question. Pour éviter toute altercation, on convint qu'il ne serait fait aucune mention des « coutumes; » mais ils se méfiaient l'un de l'autre. Henri voulait bien maintenir les libertés de l'Église, « sauf la dignité de la couronne; » et l'archevêque voulait également bien obéir au roi, « sauf les droits de l'Église . » Dans la seconde conférence, ces clauses de garantie furent omises; les conditions furent réglées d'une manière satisfaisante, et le primat, au moment de partir, demanda à son souverain le baiser de paix. C'était la conclusion ordinaire de ces sortes de discussions, le sceau dont les parties contendantes scellaient leur réconciliation [5]. Mais Henri répliqua froidement qu'il avait anciennement juré de ne jamais le lui donner, et qu'il ne se souciait pas de se rendre coupable de parjure. Un si misérable faux-fuyant ne pouvait tromper personne, et le primat partit pleinement convaincu qu'on ne pouvait faire aucun fond sur la sincérité du roi [6].

Henri était depuis plusieurs années en France. Sa présence avait été nécessaire pour intimider la turbulence de ses barons du continent, qui, sous le plus frivole prétexte, étaient prompts à braver

1. *Ep.* I, 166; II, 7, 97.

2. *Ep.* I, 126, 128; II, 33. Jean de Salisbury est très-sévère sur ces appels, I, 140, 166.

3. *Ep.* II, 21, 32, 54; III, 78, 79.

4. *Ep.* III, 6, 12; IV, 5, 6, 8. Gervase, 1405. Hoved. 285.

5. *Ep.* V, 12. Dans cette épître on cite plusieurs exemples du peu de sûreté d'une réconciliation avec Henri, à moins qu'il ne donnât le baiser de paix. Le roi s'était réconcilié avec bien des gens à la requête de Louis, et cependant il les persécuta ensuite. Ibid.

6. *Ep.* III, 60, 61, 62, 63. Gervase, 1408.

son autorité, et en appelaient, selon les formes de la juridiction féodale, à la protection de leur seigneur suzerain, le roi de France. Louis n'était pas lent non plus à secourir les solliciteurs, afin de mortifier l'orgueil de son vassal. Aussi chaque année les hostilités recommençaient, duraient quelques semaines, puis étaient suspendues par des trêves d'aussi peu de durée. Mais au commencement de 1169, la paix fut définitivement conclue entre les deux monarques. Henri consentit à céder l'Anjou et le Maine à son fils aîné, et l'Aquitaine à son second fils. Le premier avait déjà épousé une des filles de Louis ; le second fut fiancé à une autre fille de ce monarque, et il fut stipulé que chacun d'eux tiendrait ses États immédiatement de son beau-père[1] [6 janvier 1170]. Il est difficile de concevoir ce qui put arracher au roi un traité si préjudiciable à ses intérêts. Probablement, comme il n'en remplit jamais les conditions, ce n'était qu'une de ces fraudes honteuses auxquelles il s'abaissait si fréquemment dans l'espoir de quelque avantage temporaire.

Il eut alors un autre objet en vue, le couronnement de son fils Henri, mesure dont la politique a été discutée amplement, mais d'une manière peu satisfaisante, par les historiens modernes. L'accomplissement de la cérémonie appartenait de droit à l'archevêque de Canterbury[2], et Becket avait obtenu du pape une lettre qui défendait à tout évêque anglais d'usurper une fonction qui était le privilége de son siége[3]. Mais il lui fut impossible de transmettre cette défense à ceux à qui elle était adressée, et ses ennemis, pour lever les scrupules des prélats, exhibèrent une prétendue lettre du pontife qui autorisait l'archevêque d'York à couronner le prince[4]. Il fut fait chevalier de grand matin; le couronnement s'accomplit avec la solennité d'usage dans l'abbaye de Westminster, et, à table, le roi servit son fils de ses propres mains. Le lendemain, Guillaume, roi d'Écosse, David, son frère, et les barons et francs-tenanciers anglais firent hommage au jeune roi et lui jurèrent fidélité. Pourquoi l'épouse du prince ne fut pas couronnée avec son mari, on ne le dit pas ; mais Louis prit pour lui l'insulte faite à sa fille, et entra avec une armée sur les frontières de la Normandie. Henri accourut défendre ses États : les deux monarques eurent une conférence particulière ; l'ancien traité

1. *Ep. S. Thom.* II, 66.
2. Eadmer, p. 56.
3. *Ep. S. Thom.* IV, 42; V, 34. Wilk. *Con.* I, 459.
4. Lord Lyttelton a été trompé par cette lettre. Berington a démontré qu'elle était fausse. *App.* III.

fut renouvelé, et promesse fut donnée d'une réconciliation immédiate avec le primat [1].

Toutes les tentatives pour ébranler l'intégrité du pontife avaient échoué, et Henri voyait avec inquiétude que la foudre, qu'il craignait depuis si long-temps, était près d'éclater sur ses États. Un plan d'accommodement avait été dressé entre ses envoyés et Alexandre ; et, pour paralyser les chicanes de ses conseillers, il était accompagné de la menace d'un interdit, s'il n'était point exécuté dans l'espace de quarante jours. Henri consentit à voir l'archevêque, et attendit son arrivée dans une vaste prairie près de Freitville, sur les frontières de la Touraine [2]. [22 juillet] Aussitôt que Becket parut, le roi poussa son cheval en avant, et, sa toque à la main, le salua le premier ; et, comme si aucune dissension ne les eût jamais divisés, il le prit à part et causa avec lui de ce ton aisé et familier qui distinguait leur ancienne amitié. Dans le cours de leur conversation, Henri s'écria : « Quant aux hommes qui nous ont trahis, vous et moi, je leur réserve la récompense que méritent les traîtres. » A ces mots, l'archevêque descendit de cheval et se jeta aux pieds de son souverain ; mais le roi prit l'étrier, et insista pour qu'il remontât, disant : « Bref, monseigneur l'archevêque, reprenons notre ancienne affection l'un pour l'autre ; seulement, faites-moi honneur devant ceux qui maintenant examinent notre conduite. » Alors, se tournant vers sa suite, il ajouta : « Je trouve l'archevêque dans la meilleure disposition à mon égard ; si j'étais autrement envers lui, je serais le dernier des hommes. » Becket le suivit, et présenta sa pétition par la bouche de l'archevêque de Sens. Il pria le roi de lui rendre gracieusement sa royale faveur, de lui accorder paix et sécurité à lui et aux siens, de lui restituer les possessions du siége de Canterbury, et de vouloir bien dédommager cette église de l'injure qu'elle avait subie lors du récent couronnement du prince. En retour, il lui promettait amour, honneur, et tous les services qu'un archevêque pou-

1. Ben. Abb. 3. Gervase, 1412. Hoved. 296.

2. Les personnes qui avaient été chargées de solliciter cette entrevue de Henri étaient l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers. J'extrairai des instructions que leur donna Becket le portrait du roi, tracé par un homme qui le connaissait si bien et dont l'intérêt n'était pas d'en donner une fausse idée à ses commissaires. « Quia multiplices illius prodigii fucos non est facile deprehendere, quidquid dicat, quamcumque figuram induat, tamen omnia ejus vobis suspecta sint, et fallaciæ plena credantur, nisi quorum fidem manifesta operis exhibitio comprobabit. Si senserit quod vos aut promissis corrumpere valeat, aut minis deterrere, ut aliquid obtineat contra honestatem vestram et causæ indemnitatem, illico vestra apud eum prorsus evanescet auctoritas..... Sin autem viderit quod vos à proposito flectere nequeat, furorem simulabit. Imprimis jurabit, et degerabit, ut Proteus mutabitur, et tandem revertetur in se. » *Ep. S. Thom.* v, 12.

vait rendre, en Dieu, à son roi et à son souverain. Henri consentit à ces demandes; ils causèrent encore très-long-temps à part, et, à leur séparation, il fut mutuellement entendu que l'archevêque, après qu'il aurait arrangé ses affaires en France, reviendrait à la cour et y resterait plusieurs jours, afin que le public fût convaincu du renouvellement et de la solidité de leur amitié [1].

Si Henri sentit ce qu'il afficha, sa conduite dans cette entrevue mérite d'être louée comme magnanime; mais son habileté dans l'art de dissimuler permet de soupçonner sa sincérité. L'homme qui, le matin même, s'était engagé par serment, en présence de ses courtisans, à refuser le baiser de paix, ne pouvait pas être animé de sentiments très-affectueux envers l'archevêque [2]; et l'esprit de ce prélat, quoique ses espérances lui présentassent une perspective plus brillante, était encore obscurci par le doute et la perplexité [3]. Des mois s'écoulèrent avant que les engagements du roi fussent exécutés; et lorsqu'enfin, cédant à la crainte d'un autre interdit suspendu sur sa tête [12 nov.], il rendit les terres de l'archevêché, les rentes en avaient été préalablement touchées, le blé et le bétail avaient été enlevés, et les bâtiments étaient en ruines [4]. Les représentations du primat et ses deux visites à la cour n'obtinrent que des promesses décevantes; ses ennemis menacèrent publiquement sa vie, et ses amis le poursuivirent des plus sombres présages. Cependant, comme enfin la route lui était ouverte, il résolut de retourner dans son diocèse, et, à son départ, il écrivit au roi une lettre éloquente et affectueuse. « Mon désir, dit-il en terminant, était de me présenter encore une fois devant vous; mais la nécessité me force, dans l'humble état auquel je suis réduit, à rentrer dans mon église affligée. Je vais, sire, avec votre permission, peut-être périr pour son salut, à moins que vous ne me protégiez. Mais, que je vive ou que je meure, je suis et serai toujours à vous dans le Seigneur. Quoi qu'il m'arrive à moi ou aux miens, puisse la bénédiction de Dieu tomber sur vous et vos enfants [5]! » Henri lui avait promis de l'argent pour payer ses dettes et défrayer les dépenses de son voyage. Après en avoir vainement attendu, il emprunta trois cents livres à l'archevêque de

1. *Ep.* v, 45.

2. « Jurasse ea die quod non erat nos osculo excepturus. » Ibid.

3. Ibid.

4. Quadril. III, 3. *Ep.* v, 31, 53. Le roi, quoique réconcilié avec l'archevêque, le 22 juillet, toucha les rentes jusqu'au 12 novembre (Wilk. *Con.* I, 465). Jean de Salisbury dit jusqu'à Noël. *Ep.* 280.

5. *Ep.* v, 54.

Rouen, et partit dans la compagnie ou plutôt sous la garde de son ancien ennemi Jean d'Oxford.

Alexandre, avant d'avoir appris la réconciliation de Freitville, avait lancé des lettres de suspension ou d'excommunication contre les évêques qui avaient officié au dernier couronnement; il les avait ensuite renouvelées contre Roger d'York [26 sept.], Gilbert de Londres et Joscelin de Salisbury, aux faux rapports desquels était attribuée la lenteur du roi à remplir ses engagements [1]. Par amour de la paix, l'archevêque avait sagement résolu de supprimer les lettres; mais les trois prélats, qui savaient qu'il les apportait, avaient assemblé à Canterbury et envoyé à la côte un détachement de soldats commandé par Ranulf de Broc pour le fouiller à son débarquement et les lui prendre. Il fut informé de ce dessein à Whithsand; et, dans un moment d'irritation, il les expédia en avant par un messager de confiance, qui les remit ou fit remettre publiquement aux évêques en présence de leur suite [2]. C'était une mesure précipitée et malheureuse, qui fut probablement la cause de la catastrophe qui survint [3]. Les prélats, pris à leur propre piége, éclatèrent en plaintes contre son amour du pouvoir et sa soif de vengeance; ils l'accusèrent auprès du jeune roi de violer les priviléges royaux, et de vouloir lui arracher la couronne; et ils coururent en Normandie demander réparation à la justice ou au ressentiment de Henri.

Sous la protection de son conducteur, le primat atteignit Canterbury, où il fut reçu avec joie par le clergé et par le peuple [3 décembre]. De là il se préparait à visiter Woodstock, résidence du jeune Henri, à présenter ses respects au prince et à justifier la conduite qu'il venait de tenir. Mais ses courtisans, qui redoutaient son influence sur l'esprit de son ancien pupille, lui firent donner l'ordre péremptoire de retourner et de se confiner dans son diocèse [15 déc.]. Il obéit, et passa les jours suivants dans la prière et dans l'accomplissement des fonctions de sa dignité. Mais ce furent des jours de détresse et d'anxiété. Les menaces de ses ennemis semblaient augmenter d'importance à chaque nouvel événement. Ses

1. Voyez les lettres dans *New Rymer*, I, 26. Par attachement à la cause de son patron, Jean de Salisbury était l'ennemi de Roger. Cependant, s'il y a la moitié de vrai dans ce qu'il dit de l'archevêque d'York, ce prélat méritait largement le titre qu'il lui donne de « archidiabolus. » Voyez *Ep. S. Thom.* V, 91.

2. *Ep.* V. 73. Wilk. *Con.* I, 465.

3. A ce sujet Guillaume de Newburgh, qui était contemporain, fait la remarque sensée qui suit : « Nostræ parvitati nequaquam conceditur de tanti viri actibus temere judicare. Puto tamen quod beatissimus papa Gregorius, in molli adhuc teneraque regis concordia mitius egisset, et ea quæ sine fidei christianæ periculo tolerari potuissent, ratione temporis et compositione pacis dissimulanda duxisset. » Gul. Newbrig. II, 25.

provisions étaient interceptées à toute heure, sa propriété pillée, ses domestiques battus et insultés. Le jour de Noël, il monta en chaire ; son sermon se distingua par l'énergie et la chaleur de sa parole. En terminant, il fit la remarque que ceux qui avaient soif de son sang seraient bientôt satisfaits; mais qu'il commencerait par venger les torts faits à son église en excommuniant Ranulf et Robert de Broc, qui, depuis sept ans, n'avaient cessé d'outrager de tout leur pouvoir lui, son clergé et ses moines [1]. Le mardi suivant arrivèrent secrètement dans le voisinage quatre chevaliers, Reginald Fitzurse, Guillaume Tracy, Hugues de Moreville et Richard Brito [28 décembre]. Ils étaient présents en Normandie quand le roi, irrité par les représentations des trois évêques, s'était écrié : « De ces lâches qui mangent mon pain, n'en est-il aucun qui me délivrera de ce prêtre turbulent? » et, prenant cette expression de colère pour une autorisation du roi, ils s'étaient engagés par serment à retourner en Angleterre et à enlever ou à tuer le primat. Ils se réunirent à Saltwood, résidence des Broc, pour convenir de leurs opérations [2].

Le lendemain, vers deux heures de l'après-midi, ces chevaliers entrèrent brusquement dans l'appartement de l'archevêque, et, sans tenir compte de son salut, s'assirent sur le plancher [29 déc.]. Il paraît que leur désir était de commencer par l'intimidation ; mais, s'ils espéraient réussir, ils connaissaient peu le cœur intrépide de leur adversaire. Prétendant en avoir reçu la mission de Henri, ils ordonnèrent au primat d'absoudre les prélats excommuniés. Il répondit avec fermeté, et parfois avec chaleur, que, s'il avait publié les lettres du pape, c'était avec la permission du roi; que le cas de l'archevêque d'York avait été réservé au pontife, mais qu'il était disposé à absoudre les autres à condition qu'ils prêteraient préalablement le serment ordinaire de se soumettre à la décision de l'Église. Par une circonstance singulière, sur ces quatre chevaliers, trois, aux jours de sa prospérité, lui avaient spontanément juré fidélité [3]. Faisant allusion à cette particularité, il dit, comme ils quittaient la chambre : « Sachant ce qui jadis s'est passé entre nous, je suis surpris que vous veniez me menacer dans ma propre maison. » — « Nous ferons plus que menacer, » fut leur réponse.

Lorsqu'ils furent partis, ses serviteurs exprimèrent hautement leurs alarmes; lui seul resta calme et recueilli, et ni son

1. Steph. 76, 77. Quadril. III, 10. « Excommunicavit unum ex ministris regiis propter facinus quoddam et cæsos ministros suos, itemque Randulphum, hominem scelestum, totius malitiæ inventorem. » Grim, 361

2. Gervase, 1414.

3 Steph. 83. Gervase, 1415.

ton ni ses gestes ne trahirent le plus léger symptôme d'appréhension. Dans ce moment d'incertitude, la voix des moines qui chantaient vêpres dans le chœur frappa leurs oreilles, et il vint à l'esprit de quelqu'un que l'église était un endroit plus sûr que le palais. L'archevêque, quoiqu'il hésitât, fut entraîné par la pieuse importunité de ses amis; mais lorsqu'il entendit fermer les portes derrière lui, il ordonna aussitôt de les rouvrir, disant que le temple de Dieu ne devait pas être fortifié comme un château. Il avait passé le couloir du nord et montait les degrés du chœur, quand les chevaliers, avec douze compagnons, armés de pied en cap, se précipitèrent dans l'église. Comme il faisait presque nuit, il aurait pu, s'il l'eût voulu, se cacher dans les cryptes ou sous les combles; mais il se retourna pour aller au-devant d'eux, suivi d'Édouard Grim, son porte-crosse, le seul de ses serviteurs qui n'eût pas pris la fuite. Aux vociférations de Hugues de Horsea, sous-diacre militaire, « Où est le traître? » aucune réponse ne fut faite; mais quand Fitzurse demanda « Où est l'archevêque? » il répliqua : « Me voici; je suis l'archevêque et non pas un traître. Reginald, je t'ai accordé bien des faveurs. Quel est ton but maintenant? Si vous en voulez à ma vie, je vous commande, au nom de Dieu, de ne toucher à personne de mon peuple. » Quand on lui dit qu'il devait sur-le-champ absoudre les évêques, il répondit : « Tant qu'ils n'auront pas donné satisfaction, je ne le ferai pas. » — « Eh bien, meurs! » s'écria l'assassin, lui portant un coup à la tête. Grim interposa son bras, qui fut cassé; mais la force du coup fit tomber le bonnet de l'archevêque et le blessa au sommet de la tête[1]. Ayant senti le sang qui lui coulait sur le visage, il joignit les mains et baissa la tête en disant : « Au nom du Christ et pour la défense de son Église, je suis prêt à mourir. » Dans cette posture, tourné vers ses assassins, sans un soupir et sans un mouvement, il attendit un second coup, qui le jeta sur ses genoux; le troisième l'étendit par terre au pied de l'autel de Saint-Benoît. Le haut de son crâne était brisé; et Hugues de Horsea, mettant son pied sur le cou de l'archevêque, enleva la cervelle de la pointe de son épée, et la répandit sur le pavé[2].

Ainsi, à l'âge de cinquante-trois ans, périt cet homme extraordinaire, martyr de ce qu'il crut son devoir, de la conservation des immunités de l'Église. L'instant de sa mort fut celui du triomphe

1. « Ut pariter præcideret brachium isthæc referentis, qui solus, cunctis præ metu fugientibus, ei adhæsit, et inter ulnas eum continuit, donec altera earum amputata esset. » Grim. 362.

2. Grim, *apud* Sur. 361, 362. Steph. 84-87. Joan. Salis. *Ep.* 286. Quadril. III, 13, 18. Gervase, 1415-1417. Martenne, *Thes. anecd.* III, 1137.

de sa cause. Ses vertus personnelles et son rang élevé, la dignité et le calme avec lesquels il affronta sa destinée, la sainteté du lieu où le meurtre fut consommé, tout contribua à inspirer aux hommes de l'horreur pour ses ennemis et de la vénération pour son caractère. Les avocats des « coutumes » furent réduits au silence. Ceux qui avaient été ardents à condamner sa conduite furent alors les premiers à y applaudir, et ses ennemis les plus violents cherchèrent à éviter l'odieux d'avoir été ses persécuteurs. La cause de l'Église refleurit; ses libertés semblèrent puiser une nouvelle vie et un accroissement de forces dans le sang de leur champion.

Henri était à Bure, en Normandie, célébrant les fêtes de Noël et déployant la pompe de la royauté au milieu de ses prélats et de ses nobles. Cette nouvelle le plongea tout à coup dans la plus profonde tristesse. Enfermé dans son cabinet, il refusa obstinément pendant trois jours de prendre aucune nourriture ou de recevoir les soins de ses serviteurs. La tache que le sort de l'archevêque imprimerait à son caractère, les malédictions que l'Église était prête à entasser sur sa tête, la longue suite de calamités qui pourraient en résulter, peut-être la conscience d'avoir, sinon commandé, du moins suggéré ce meurtre, alarmèrent son imagination et troublèrent en partie sa raison. Il fut tiré de cet état le quatrième jour par les instances de ses ministres; et, pour détourner l'indignation du pape, cinq envoyés furent immédiatement expédiés en Italie avec des pouvoirs presque illimités [1]. Alexandre refusa de les voir. Son chagrin n'était pas moins réel que celui du roi, mais il venait d'une cause différente. Il attribuait le meurtre à la douceur avec laquelle il avait traité jusqu'alors les adversaires du primat; et afin de pouvoir régler sa conduite future sans être influencé par des avis intéressés, il se séquestra huit jours de la compagnie de ses amis les plus intimes. Le jeudi avant Pâques, il donna audience aux envoyés. Ils protestèrent avec chaleur de l'innocence de leur maître, et jurèrent qu'il voulait soumettre le cas au pontife et accepter sa décision. Ébranlé, mais non convaincu, par leur déclaration, Alexandre excommunia en termes généraux les assassins, avec tous leurs conseillers, fauteurs et protecteurs; et chargea les cardinaux Théodin et Albert, ses lé-

1. *Ep. S. Thom.* v, 79. Le roi ne sut comment se conduire envers les meurtriers. Les punir d'une action qu'ils avaient crue désirée de lui paraissait indigne; les épargner, c'était confirmer le soupçon général qu'il avait ordonné le meurtre (Gal. Newbrig. II, 25). Il les abandonna donc au jugement des cours spirituelles. En conséquence ils se rendirent à Rome; et Alexandre leur enjoignit de faire un pèlerinage à Jérusalem, où quelques-uns, sinon tous, moururent. Ibid.

gats en France, de prendre connaissance de l'affaire [1]. Cette nouvelle fut reçue avec satisfaction par Henri; mais, comme il ignorait les instructions et intentions des légats, il jugea prudent de quitter la Normandie avant leur arrivée. Il débarqua en Angleterre au commencement d'août. Deux mois furent employés à rassembler une armée puissante, et, en octobre, une flotte de quatre cents voiles le conduisit à Waterford en Irlande. Sa présence, allégua-t-il, était nécessaire pour recevoir la soumission des habitants; son motif réel, s'il faut en croire les historiens contemporains, était d'éviter décemment la visite des légats. Mais avant de décrire l'issue de cette expédition, qui a rattaché l'histoire de cette île à celle de sa sœur l'Angleterre, il convient d'examiner l'état antérieur du pays, et les divers événements qui mirent Henri à même d'ajouter à ses autres titres celui de « lord d'Irlande. »

Que les anciens habitants de l'Irlande fussent principalement d'origine celtique, la preuve en est dans la langue que parlent encore leurs descendants. Quant à leurs mœurs, à leur politique et à leur religion, nous en pouvons juger en toute sûreté par analogie. Il n'y a pas de doute qu'ils vivaient dans le même état de grossièreté et de barbarie que leurs voisins, lorsque ceux-ci furent découverts par les légions romaines et les propagateurs du christianisme [2]. Il est vrai qu'on a publié des livres qui décrivent minutieusement les révolutions d'Erin à partir d'une époque antérieure au déluge; mais il est évident que la plus ancienne partie de l'Histoire d'Irlande, par Keating, repose sur la même autorité fragile que l'Histoire de la Bretagne de Geoffroi, sur des fictions de bardes et de généalogies traditionnelles. Celles-ci, peut-être avant, très-probablement après l'introduction du christianisme, furent mises par écrit. L'imagination de ceux qui les copiaient ou qui les récitaient y ajouta de nouveaux embellissements, et quelques anneaux de plus, la création d'un ou deux personnages ima-

1. *Ep.* v, 84, 85. Les envoyés du roi eurent pour adversaires Alexandre de Galles et Gunter de Flandre, deux ecclésiastiques qui avaient été au service de l'archevêque. Durant son exil, des ecclésiastiques de toutes nations étaient jaloux de faire partie de sa maison; et beaucoup, après sa mort, durent leur promotion à cette circonstance. Ainsi Hubert de Milan devint archevêque de sa ville natale, et ensuite pape sous le nom d'Urbain III; Lombard de Plaisance fut fait cardinal et archevêque de Bénévent; Jean de Salisbury fut élevé à l'évêché de Chartres; Gilbert, à celui de Rochester; et Gérard et Hugues-le-Romain furent successivement nommés évêques de Coventry. Voyez Baronius, *ad ann.* 1172.

2. Ceci est affirmé par Tacite (« Ingenia cultusque hominum non multum à Britannia differunt. » *Agric.* XXIV) et par les moines de Benchor, environ un siècle après la mort de leur apôtre. « Jésus-Christ envoya Patrick prêcher parmi les *nations barbares* de l'Irlande. » Voyez la note 3 de la page suivante.

ginaires, rattachèrent les premiers qui s'établirent en Irlande aux fondateurs de la Tour de Babel [1]. Ces sortes de fables, au reste, n'étaient pas un produit particulier du sol d'Erin. Les Francs et les Normands, les Bretons et les Saxons, ne trouvèrent pas plus de difficulté que les Irlandais à faire remonter leurs ancêtres jusqu'à l'arche, et à indiquer précisément le petit-fils de Noé dont chacun d'eux descendait en ligne directe [2]. Si donc il y eut quelque ombre de vérité dans les traditions de ces nations, elle fut bientôt si mélangée de fiction, qu'aujourd'hui ce serait une entreprise sans plus d'espoir que d'utilité de vouloir distinguer l'une de l'autre.

Quoique l'Évangile eût été prêché en Irlande à une époque plus reculée, la conversion générale des indigènes était réservée au zèle de saint Patrick. Ce célèbre missionnaire était né dans un village situé entre Dunbarton et Glasgow, qui depuis a pris le nom de Kill-Patrick. Il commença ses travaux l'an 432, et, après une vie d'efforts infatigables, il mourut en 493, à un âge avancé [3].

1. Plusieurs des histoires rapportées par Keating et O'Flaherty peuvent être vues sous un accoutrement plus simple dans Nennius, c. VI-X. Le soin qu'on a pris de les rattacher à l'histoire du déluge et à celle de Pharaon prouve clairement que, si elles n'ont pas été inventées, elles ont été fort embellies après la prédication du christianisme.

2. Pour les Saxons, voyez la Chronique, p. 77; pour les Normands, Guillaume de Jumiéges, p. 217; pour les Bretons, Nennius, c. XIII, etc. De toutes ces généalogies, la plus amusante et la plus ridicule est une de celles copiées par Nennius, qui nous apprend 1° qu'Alain, fils de Japhet, eut trois fils, Hésicion, Armenon, Negno; 2° que Hésicion eut quatre enfants, qu'il nomma Franc, Romain, Allemand et Breton; 3° qu'Armenon en eut cinq, appelés Goth, Walagoth, Gepidus, Burgundus, Longobardus; 4° et que Negno n'en eut que quatre, connus sous les noms de Vandale, Saxon, Bulgare et Targus. De là il était aisé de suivre la filiation de toutes les nations européennes et leurs degrés relatifs de consanguinité.

3. L'existence de saint Patrick a été récemment niée par le docteur Ledwich, qui, tout en s'arrogeant lui-même le droit de l'incrédulité, compte beaucoup sur la crédulité de ses lecteurs, s'il espère leur faire croire, sur sa simple assertion, qu'on n'a jamais ouï parler de ce célèbre missionnaire avant le neuvième siècle. S'il avait fait les recherches nécessaires, il aurait trouvé saint Patrick cité par le très-ancien auteur de la Vie de sainte Gertrude (*Annal. Bened.* I, 467), par Cummin (Asser. *Syllog. ep.* 32), par Adamnan (*in prolog. Vitæ S. Columb.*), par Bède (*Martyr.* p. 351), par Alcuin (*Vita S. Willibrordi*), et dans le vieux antiphonaire du monastère de Benchor. A ces autorités, énumérées par le savant antiquaire docteur O'Connor (*Prol.* XLIX), je puis ajouter l'ancienne litanie publiée par Mabillon (*Annal. vet.* 168), qui ne peut pas être plus récente que le septième siècle. L'antiphonaire de Benchor, employé autrefois pour le service de cette église, est conservé dans la Bibliothèque ambroisienne à Milan (n° 10, lit. c), et ne contient que trois hymnes en l'honneur de saints particuliers, dont le premier est saint Patrick. Cette hymne est intitulée : *Hymnus S. Patritii, magistri Scotorum;* et si elle prouve peu de goût et d'habileté, elle démontre incontestablement qu'il était alors considéré comme l'apôtre de l'Irlande.

Audite, omnes amantes
Deum, sancta merita
Viri in Christo beati,
Patrici episcopi.—

Ses disciples paraissaient avoir hérité de l'ardeur de leur maître; des églises et des monastères furent successivement fondés, et tous les genres d'instruction connus à cette époque furent assidument cultivés. Ces ecclésiastiques eurent le bonheur particulier d'échapper aux visites des barbares qui, dans le cinquième et le sixième siècle, dépeuplèrent et démembrèrent l'empire d'Occident. Alors que la science était presque éteinte sur le continent, elle émettait encore une faible lueur des bords lointains d'Erin; des étrangers, venus de la Bretagne, de la Gaule et de la Germanie, fréquentaient les écoles irlandaises [1], et des missionnaires irlandais établissaient des monastères et répandaient l'instruction sur les rives du Danube et au milieu des neiges des Apennins. Durant cette période et sous de tels maîtres, les indigènes sortirent peu à peu de l'ignorance et des habitudes de la vie sauvage; mais leur civilisation fut retardée par l'influence contraire de leurs institutions nationales, et elle fut définitivement arrêtée par les invasions des hommes du Nord, qui, depuis l'année 748, visitèrent presque annuellement l'île pendant près de deux siècles. Ces sauvages la traversèrent dans toutes les directions, consommèrent leur œuvre accoutumée de pillage, de meurtre et de dévastation; et enfin, ayant occupé les côtes de la mer, formèrent des établissements à l'embouchure des rivières navigables. Le résultat fut le même en Irlande qu'en Bretagne et en Gaule. Repoussés dans les forêts par les envahisseurs, et forcés de chercher une subsistance précaire dans le vol et la rapine, les indigènes oublièrent les devoirs de la religion, perdirent le goût des agréments de la société, et retombèrent promptement dans les habitudes et les vices de la barbarie.

. . . . . .
Dominus illum elegit
Ut doceret barbaras
Gentes, et piscaret
Per doctrinæ retia...
Hibernas inter gentes.

Le docteur O'Connor, d'après les notes contenues dans une hymne à la fin, croit que ce vénérable manuscrit fut écrit vers l'an 690; mais, s'il avait pu l'examiner lui-même, il aurait découvert que cette dernière hymne est une addition d'une main plus récente, et que le corps du manuscrit, avec le passage en question, est beaucoup plus ancien. Oltrochi, le dernier et savant bibliothécaire, le déclare du même temps que saint Colomban lui-même, dans le monastère duquel, à Bobbio, ce manuscrit fut originairement conservé.

1. En parlant des Saxons du Nord qui affluaient pour entendre les prédicateurs irlandais, Bède a rapporté un trait qui honore le caractère des indigènes. « Quos omnes Scoti libentissime suscipientes, victum quotidianum sine pretio, libros quoque ad legendum, ac magisterium gratuitum præbere curabant » Bède, *Hist.* 1[li], 27.

Les institutions nationales que je viens de signaler comme hostiles au progrès de la civilisation étaient le tanistry et le gavelkind. I. Les habitants étaient divisés en clans nombreux, dont chacun obéissait à l'autorité paternelle de son canfinny ou chef. Les canfinnys, néanmoins, étaient rarement indépendants. Les faibles étaient obligés de se soumettre à la domination de leurs voisins plus puissants, qui prenaient le titre de rois; et parmi ces rois eux-mêmes, il existait toujours un ardriagh ou monarque en chef, qui, s'il n'exerçait pas la souveraineté sur l'île entière, du moins y prétendait. La loi de tanistry réglait la succession à toutes ces dignités, depuis la plus haute jusqu'à la plus basse. Elle interdisait soigneusement aux fils d'hériter, en tant que de droit, de l'autorité de leur père; et le tanist, l'héritier présomptif, était élu par les suffrages du clan, du vivant du chef souverain. L'aîné du nom et de la famille avait, à la vérité, le meilleur titre à cette distinction; mais sa capacité et son mérite étaient soumis à un examen préalable, et l'accusation de crime, de lâcheté ou de difformité, pouvait être présentée comme un obstacle insurmontable à sa nomination. Si la famille régnante ne pouvait fournir une personne convenable, le nouveau tanist était pris dans la plus proche branche du clan; et ainsi tout individu pouvait se flatter que, dans le cours de quelques générations, la dignité de chef deviendrait le partage de sa postérité. Une telle coutume, toutefois, ne pouvait manquer de faire naître des querelles intestines, qui, au lieu d'attendre la décision tardive de l'assemblée triennale des états, étaient généralement terminées par les passions et le glaive des parties. Les élections étaient souvent accompagnées d'effusion de sang; quelquefois l'ambition du tanist ne lui permettait pas d'attendre la mort naturelle de son supérieur; souvent le fils du chef défunt tentait de s'emparer par force de la dignité à laquelle la coutume de son pays lui défendait d'aspirer. Aussi, chaque clan et chaque royaume étaient divisés par des intérêts opposés; et le candidat qui l'avait emporté, au lieu de s'appliquer à améliorer la condition de ses sujets, était forcé de pourvoir à sa propre sûreté, en se gardant des ruses, de la trahison et des épées de ses rivaux [1].

II. Le gavelkind est cette espèce de tenure par laquelle les terres descendent à tous les fils également et sans aucune considération de primogéniture. Il régnait dans les premiers âges, chez

1. Les annales d'Irlande fournissent très-peu d'exemples d'un fils obtenant le gouvernement à la mort de son père. Plus de la moitié des rois paraissent avoir été assassinés ou tués au combat.

toutes les tribus bretonnes; et, sous une forme meilleure, il en reste encore aujourd'hui même quelques traces en Angleterre. Chez les Irlandais, il exista jusqu'au règne de Jacques Ier, et conserva les traits grossiers de l'institution primitive. Tandis qu'il excluait toutes les femmes, tant la veuve que les filles, de la possession de la terre, il admettait également tous les hommes, sans distinction de naissance illégitime ou légitime. Cependant ils n'héritaient pas des terres possédées individuellement par leur père. A la mort de chaque possesseur, la propriété foncière du clan était mise en une masse commune; l'équité ou le caprice du canfinny faisait une nouvelle division, et il assignait leurs portions respectives aux différents chefs de famille par ordre d'ancienneté. Il est évident qu'une pareille tenure dut opposer une barrière insurmontable aux progrès de l'agriculture, et par suite au développement des avantages de la vie civilisée. Cette institution ne pouvait exister que chez un peuple principalement adonné à la vie de pasteur, et à qui la perspective d'émigrer vers une position plus favorable faisait préférer un intérêt passager dans le sol à un intérêt permanent. Aussi Davis nous dit que, même dans son temps, les districts dans lesquels le gavelkind était encore en vigueur semblaient n'être qu'un vaste désert [1].

Quand, après une longue lutte, les indigènes l'emportèrent sur les Danois, le rétablissement de la tranquillité fut empêché par l'ambition de leurs princes, qui, durant plus de cent années, se disputèrent la souveraineté de l'île. Ce fut en vain que les pontifes à mainte reprise envoyèrent ou nommèrent des légats pour établir la discipline des canons et réformer l'immoralité de la nation; que le célèbre saint Malachie y consacra aussi les efforts de son zèle, et que les prélats irlandais, dans leurs synodes, publièrent des lois et prononcèrent des censures. L'efficacité de ces mesures fut entravée par la turbulence des princes et l'obstination du peuple [2], et fut ensuite entièrement suspendue par l'invasion des Anglais. L'état de l'Irlande à cette époque a été décrit par Girald, qui visita deux fois cette île : la première [1182], en compagnie de son frère, aventurier militaire; et la seconde [1185], comme chapelain ou secrétaire de Jean, le plus jeune des fils de Henri. Dans trois livres sur la topographie et deux sur la conquête de l'Irlande, il nous a laissé le détail de tout ce qu'il a entendu, lu et vu. Il est

1. Davis, *Reports*, p. 134.

2. On a remarqué comme quelque chose de très-extraordinaire que, dans un grand conseil de laïques et de clercs assemblés en 1167, « ils se séparèrent en paix, sans querelle, sans combat ni récrimination; ce qui fut dû à la grande prudence de Roderick, roi d'Irlande. » *Annal.* IV. *Magist. ad ann.* 1167.

évident que la crédulité de ce Gallois a été souvent trompée par des fables, et il n'est pas improbable que sa partialité l'a parfois entraîné à des allégations exagérées et peu bienveillantes : cependant l'exactitude de sa narration sur les points les plus importants est confirmée par tout le contenu de l'histoire d'Irlande et d'Angleterre, et par sa concordance avec les rapports que l'abbé de Clairvaux avait reçus de saint Malachie et de ses disciples [1]. L'ancienne division de l'île en cinq provinces ou royaumes subsistait encore [2]; mais la souveraineté nominale sur l'île entière, que les O'Neal avaient possédée pendant plusieurs générations, avait été récemment envahie par différents chefs, et était maintenant réclamée par les O'Connor, rois de Connaught. Dans les ports de mer, habités principalement par les descendants des Ostmen, il se faisait quelque commerce [3]. Dublin est nommé la rivale de Londres, et les vins du Languedoc étaient importés en échange de peaux [4]. Mais la plus grande partie des indigènes évitaient les villes et vivaient dans des huttes à la campagne. Ils préféraient la vie de pasteur à l'agriculture. Ils regardaient la contrainte et le travail comme les maux les plus pénibles, la liberté et l'indolence comme les biens les plus désirables [5]. Les enfants devaient peu de chose aux soins de leurs parents; mais, façonnés par les mains de la nature, ils acquéraient, en grandissant, des formes élégantes qui, jointes à leur haute stature et à leur teint fleuri, excitaient l'admiration des envahisseurs. Leur costume était exigu, taillé sur un patron qui parut barbare à Girald, et filé de la laine de leurs brebis, quelquefois teinte, mais généralement dans son état naturel. En guerre, ils mesuraient la valeur des combattants sur leur mépris des secours artificiels ; et lorsqu'ils virent les chevaliers

1. J'ai lu attentivement le *Cambrensis Eversus* de Lynch, ouvrage plein d'érudition et d'habileté. Dans plusieurs cas il peut avoir repoussé les allégations de Girald : il a complétement échoué sur les points les plus importants. L'accusation de barbarie, si fréquemment et si victorieusement présentée par saint Bernard, ne pouvait être ni repoussée ni éludée. Sa principale ressource a été d'insinuer qu'elle aurait dû être restreinte à un petit district, quoique l'autorité qu'il cite la représente comme générale (« per universam Hiberniam... ubique. » *Vita Malach*. 1937); et de prétendre que cette barbarie fut extirpée par saint Malachie, quoique le contraire soit prouvé par des témoignages irrécusables. Voyez Lynch, p. 151.

2. Ces provinces étaient le Leinster, le Desmond ou Munster du sud, le Tuamond ou Munster du nord, le Connaught et l'Ulster. Le Meath était considéré comme annexé à la dignité de monarque d'Irlande. Le docteur O'Connor a essayé de tracer les limites de ces divisions d'après les plus anciens écrivains. *Proleg.* LVIII, LIX.

3. Les Ostmen d'Irlande étaient les mêmes que les Northmen, ou hommes du Nord, des écrivains saxons. Leur pays natal était situé à l'est. Girald, 750.

4. Girald, 700. « Divilinum, urbem maritimam, portuque celeberrimo nostrarum æmulam Londoniarum. Newb. II, 26.

5 Girald 739.

anglais couverts de fer, ils n'hésitèrent pas à les déclarer dépourvus de courage réel. Leurs armes, à eux, étaient une courte lance et deux javelines, une épée appelée « skene, » d'environ quinze pouces de long, et une petite hache d'acier appelée « sparthe. » La sparthe était une arme très-redoutable; ils la maniaient d'une seule main, mais avec tant d'adresse et d'impétuosité qu'en général elle pénétrait dans l'armure la mieux trempée. Les hommes libres avaient seuls le droit de la porter, et, comme ils l'avaient toujours à la main, elle devenait souvent un instrument de vengeance[1]. Leurs maisons étaient faites de bois de charpente et d'osier, et avec une habileté qui arracha des louanges aux Anglais[2]. Leurs églises étaient généralement bâties des mêmes matériaux; et quand l'archevêque Malachie commença à en ériger une en pierre, cette seule tentative excita une insurrection du peuple, qui lui reprocha d'abandonner les coutumes de son pays et d'y introduire celles de la Gaule[3]. Quant au caractère, les indigènes sont dépeints comme irascibles et inconstants, vivement attachés à leurs amis, sans foi et vindicatifs avec leurs ennemis[4]. La musique était l'art dans lequel ils cherchaient principalement à exceller; et le Gallois, malgré toute sa partialité pour son pays, a la bonne foi d'accorder aux Irlandais la supériorité sur la harpe[5].

Que le clergé d'Irlande au VIe siècle différât, sur quelques points de discipline, du clergé des églises voisines, la preuve en est dans les discussions relatives au temps de Pâques et à la forme de la tonsure; qu'ils fussent d'accord sur tous les points de doctrine, la preuve en est également dans l'histoire de ces discussions mêmes, dans la réception cordiale faite aux ecclésiastiques irlandais en Gaule et en Italie, et dans la facilité avec laquelle leurs règles se fondaient dans celles des moines du continent[6]. Ils furent les prin-

1. Girald, 738, 743.

2. Ils élevèrent pour Henri II, à Dublin, « virgeum palatium magnum » (Gerv. 1421). Il est appelé par Brompton « opus de virgis mirifice ad modum illius patriæ » (Brompt. 1079).

3. Il voulait bâtir à Benchor « oratorium lapideum ad instar illorum quæ in aliis regionibus exstructa conspexerat. — Indigenæ mirati sunt quod in terra illa nudum ædificia ejusmodi invenirentur. — O bone vir, quid tibi visum est nostris hanc inducere regionibus novitatem! Scoti sumus, non Galli. » (S. Bern. *in Vita S. Malach.* 1952.) — Il avait bâti au même endroit, mais avant d'avoir visité d'autres pays, « de lignis lævigatis, sed apte firmiterque contextum, opus Scoticum, pulchrum satis. » (Id. ibid. 1935.) — Je remarque que Bède, quatre siècles auparavant, donna le même nom « d'opera Scotica » aux églises en bois bâties dans le nord de l'Angleterre par les missionnaires irlandais. Bed. *Hist.* III, 25.

4. Girald, 743. Voyez quelques exemples dans *Vita Malach.* 1950, 1951.

5. Girald, 739.

6. Quoique les modernes nous disent qu'ils n'admettaient pas la suprématie des papes, ce fait ne se trouve dans aucun ancien écrivain. Bède nous apprend inci-

cipales victimes des invasions des hommes du Nord : au retour de la tranquillité leurs églises, leurs propriétés tombèrent, dans beaucoup de cas du moins, aux mains des laïques, et restèrent, selon la coutume du tanistry, au pouvoir de la même famille pendant plusieurs générations [1]. Ce fut le sort même de l'église d'Armagh, siége primitif de saint Patrick, et résidence du métropolitain d'Irlande. Pendant un laps de près de deux siècles elle fut occupée par des individus de même lignage, dont quinze se succédèrent immédiatement les uns aux autres. Sur ce nombre six seulement étaient ecclésiastiques ; les autres étaient des chefs laïques qui, sans se permettre d'exercer les fonctions épiscopales, jouissaient du titre et des émoluments de l'évêché. Celsus résolut de détruire cet abus, et choisit pour son successeur le célèbre Malachie O'Morgan ; mais les parents de Celsus regardèrent cette nomination comme une usurpation de leurs droits, et, à sa mort, placèrent Maurice, un de leurs membres, sur le trône métropolitain. Maurice, à son décès, laissa sa dignité à Nichel, mais Nichel fut expulsé par les chefs voisins, et Malachie, après un délai de cinq ans, obtint la possession précaire d'Armagh. C'était à cette prostitution de l'autorité archiépiscopale que saint Bernard attribuait le manque de discipline canonique dans le clergé, et l'immoralité, la superstition et le concubinage incestueux qui régnaient dans le peuple [2]. Pour remédier à de tels maux, les papes, près d'un siècle avant l'invasion, avaient employé le zèle des légats étrangers et nationaux, et Girald rend un témoignage favorable de la réputation générale des prêtres qu'il a connus. Mais, tout en faisant l'éloge de leur dévotion, de leur continence [3] et de

demment qu'ils avaient coutume de consulter l'Eglise romaine (*Hist.* II, 19) et de se soumettre à ses décisions (*Hist.* III, 3). Cummin (il écrivait en 630), dans sa lettre à Segienus, dit..... pour obtenir le jugement du saint-siége, « misimus quos novimus sapientes esse, velut natos ad matrem. » Usser, *Syl. ep.* p. 34.

1. Cette coutume régnait dans le pays de Galles et en Irlande. « Hæc ecclesia, » dit Giraldus, « sicut et aliæ per Hiberniam et Walliam plures, abbatem laicum habet. Usus enim inolevit, et prava consuetudo, ut viri in parochia potentes, primo ecclesiarum patroni et defensores a clero constituti, postea totum sibi jus usurparent, terras omnes sibi appropriarent, solum altaria cum decimis et obventionibus clero relinquentes, et hæc ipsa filiis suis clericis et cognatis assignantes. » *Itin. Camb.* 863. — Ainsi, quand saint Malachie fut fait abbé de Benchor, les possessions du monastère étaient tenues par un abbé laïque. « A tempore quo destructum est monasterium, non defuit qui illud teneret cum possessionibus suis. Nam et constituebantur per electionem etiam, et abbates appellabantur, servantes nomine et non re quod olim exstiterat. » D. Bernard *in Vita Malach.* 1935.

2. *Vita S. Malach.* 1937-1941. *Serm. in transitu Malach.* 301. « Inde tota illa per universam Hiberniam dissolutio ecclesiasticæ disciplinæ. Inde illa ubique pro consuetudine christiana sæva subintroducta barbaries. » 1937. — Voyez aussi 1932, 1936. Girald, 742, 743.

3. On nous répète souvent que l'ancien clergé d'Irlande se mariait ; mais je ne trouve aucune preuve à l'appui de cette assertion. Le fragment d'Usher, que l'on cite si fréquemment, signifie tout le contraire. Il dit que les missionnaires, les

leurs vertus personnelles, il se plaint justement de ce que, vivant en communauté sous les yeux de leur évêque et de leur abbé, ils se bornent aux pratiques de la profession monastique, et négligent les principales fonctions des ecclésiastiques, le devoir d'instruire l'ignorance du peuple et de réprouver ses vices [1].

La proximité où l'Irlande est de l'Angleterre et l'infériorité des indigènes dans l'art de la guerre avaient suggéré à Guillaume-le-Conquérant et à Henri Ier l'idée de s'en emparer. [1154] Cette tâche, qu'ils avaient abandonnée, fut sérieusement reprise par le fils de Mathilde. Pour justifier l'invasion d'un peuple libre et inoffensif, son ambition avait découvert que la civilisation de leurs mœurs et la réforme de leur clergé étaient des avantages que les Irlandais devaient acheter avec joie au prix de leur indépendance. Peu de mois après son couronnement, Jean de Salisbury, savant moine, et depuis évêque de Chartres, fut député pour solliciter l'approbation du pape Adrien. L'envoyé était chargé d'assurer à Sa Sainteté que le principal but de Henri était de pourvoir à l'instruction d'un peuple ignorant, d'extirper le vice de la vigne du Seigneur, et d'étendre à l'Irlande le payement annuel du denier de saint Pierre; mais que, comme toute île chrétienne était la propriété du saint-siége [2], il ne se permettait pas de faire cette tentative sans l'avis et le consentement du successeur de saint Pierre. Le pontife, qui dut sourire de l'hypocrisie de cette harangue, loua dans sa réponse la piété de son respectueux fils, accepta et revendiqua le droit de souveraineté qu'on admettait si libéralement, exprima la satisfaction avec laquelle il acquiesçait à la requête du roi, et l'exhorta à avoir toujours présentes à l'esprit les conditions auxquelles cet acquiescement était donné [3]. A la Saint-Michel sui-

saints du premier ordre, qui vivaient au milieu du peuple, ne refusaient pas les services des femmes, parce qu'ils étaient supérieurs à la tentation; tandis que ceux du second ordre, qui les suivirent, habitaient des monastères dont l'enceinte était interdite aux femmes. Usher, 913.

1. Girald, 745, 746.

2 « Sane Hiberniam et omnes insulas (Hume semble avoir lu « regna », car il les traduit par « royaumes »), quibus sol justitiæ Christus illuxit... ad jus S. Petri et sacrosanctæ romanæ Ecclesiæ (quod tua etiam nobilitas recognoscit) non est dubium pertinere » (*Chart. Adriani. Leg. sax.* 349). Mais sur quoi reposait cette prétention extraordinaire! Sur la donation de Constantin, dont l'authenticité ne fut jamais mise en doute par les critiques du temps. Ceci, nous le tenons du négociateur lui-même : « Omnes insulæ de jure antiquo, ex donatione Constantini, qui eam fundavit et dotavit, dicuntur ad Ecclesiam romanam pertinere » (Joan. Paris. *Metalog.* IV, 42). Keating (p. 548) prétend que les princes irlandais, en 1092, donnèrent la souveraineté de l'île au pape Urbain II, par inimitié pour Donchad O'Brian, roi de Munster. Mais Donchad fut expulsé en 1047; et les Irlandais, dans leur mémoire à Jean XXII, soutiennent que leurs monarques ne reconnurent jamais de supérieur, quant au temporel, avant l'invasion anglaise. Ford. XII, 26.

3. Voyez la lettre dans Girald, 787; Diceto, 529; *Leg. sax.* 319; *New Rymer*, 19. Une traduction très-infidèle en est donnée dans *l'Irlande* de M. Plowden, tom. I,

vante, on tint un grand conseil pour délibérer sur l'entreprise; mais on rencontra une forte opposition dans l'impératrice-mère et dans les barons; d'autres projets s'offrirent à l'ambition de Henri, et la lettre du pape fut condamnée à l'oubli dans les archives du château de Winchester [1].

Quatre ans après cette singulière négociation, quelques aventuriers gallois abordèrent en Irlande à la sollicitation d'un des princes du pays. Dermot, roi de Leinster, avait, plusieurs années auparavant, enlevé de force Dervorgil, femme d'O'Ruarc, prince de Breffny ou de Leitrim [1152]. La dame paraît avoir été une captive volontaire; mais le mari, pour venger son affront, réclama l'assistance de Turlogh O'Connor, monarque d'Irlande, et l'adultère fut obligé de rendre la fugitive. A dater de cette époque, Dermot et O'Ruarc embrassèrent toujours des intérêts opposés dans toutes les querelles qui agitèrent l'île. Du vivant de Maurice O'Loghlin, qui succéda à O'Connor dans l'autorité souveraine, Dermot brava la puissance de son adversaire; mais, à la mort de ce prince, la maison d'O'Connor reprit l'ascendant; O'Ruarc détruisit Ferns, capitale du Leinster, et Dermot fut chassé de l'île [2] [1166]. L'exilé, abandonné par ses compatriotes, sollicita l'assistance des étrangers [1167]. En se rendant par l'Angleterre en Aquitaine, il fit hommage à Henri de ses États et obtint la permission d'enrôler des aventuriers à son service. Ses offres furent acceptées par Richard de Clare, surnommé Strongbow, comte de Strigul ou de Pembroke [3], seigneur ruiné et en disgrâce auprès de son souverain, et par deux frères, Robert Fitz-Stephen et Maurice Fitz-Gérald, gentilhommes gallois, également mal dans leurs affaires, et également prêts à s'engager dans toute entreprise désespérée [4].

App. nº 1. Jean de Salisbury, qui doit en avoir connu l'objet réel, l'appelle une concession d'héritage. « Ad preces meas Henrico concessit et dedit Hiberniam jure hæreditario possidendam, sicut litteræ ipsius testantur » (*Metalog.* IV, 42). Il est à remarquer toutefois qu'Adrien, dans cet instrument, évite le langage habituel des concessions féodales; il exprime simplement son acquiescement au projet du roi; il consent à ce que Henri entre en Irlande et soit reconnu comme seigneur par les indigènes. « Gratum et acceptum habemus ut, pro dilatandis ecclesiæ terminis, etc., insulam illam ingrediaris..... et illius terræ populus honorifice te recipiat, et sicut dominum veneretur » (*Leg. sax.* ibid.). Comparez cette version à celle de Hume, c. IX.

1. *Chron. norm.* 991. Quand Louis, quelques années plus tard (1159), médita une expédition semblable en Espagne, et à cet effet demanda « consilium et favorem Ecclesiæ romanæ, » la réponse fut très-différente. — Adrien l'en dissuada, parce que c'était « inconsulta Ecclesia et populo terræ illius. » Bouquet, XV, 690.

2. J'ai préféré cette version des annalistes irlandais à celle de Girald.

3. Il prit le titre de Strigul d'un château de ce nom près Chepstow. Dugd. *Intr. to Baron.*

4. Ces frères étaient fils de Nesta, princesse galloise, qui les avait eus de différents maris, et qui, lorsqu'elle était la maîtresse de Henri, avait eu de ce monarque Robert, le célèbre comte de Gloucester.

Comptant sur leurs promesses, Dermot retourna en Irlande, et trouva, pendant les mois d'hiver, un sûr asile dans le monastère de Ferns. Au commencement de l'été, Fitz-Stephen débarqua dans la baie de Bannock, accompagné ou suivi de cent quarante chevaliers, de soixante cottes de mailles et de trois cents archers [1169]. Le roi les rejoignit avec un corps d'indigènes, et, par la réduction de Wexford, jeta l'épouvante au cœur de ses ennemis [24 juin]. De là il conduisit ses forces contre Donald, prince d'Ossory, chef féroce, dont la jalousie, peu d'années auparavant, avait privé l'aîné des fils de Dermot de la vue et ensuite de la vie. Les gens d'Ossory, au nombre de cinq mille, au milieu de leurs forêts et de leurs marécages, se défendirent avec succès; mais une fuite simulée les attira dans la plaine, où ils furent culbutés par une charge de la cavalerie anglaise, et ceux qui étaient tombés furent immédiatement mis à mort par les indigènes rassemblés sous la bannière de Dermot. Un trophée de deux cents têtes fut érigé aux pieds de ce sauvage, qui témoigna sa joie en battant des mains, sautant en l'air, et se répandant en actions de grâces envers le Tout-Puissant. Comme il retournait le tas, il découvrit la tête d'un ancien ennemi. Sa haine se ralluma à cette vue, et, la saisissant par les oreilles, dans un accès de furie, il lui arracha le nez avec ses dents [1].

L'ambition de Dermot aspira alors à la souveraineté de l'île. Dans cette vue, il sollicita des renforts d'Angleterre, et rappela au comte Strigul ses engagements. « Nous avons vu, » dit le roi dans une singulière lettre conservée par Girald, « les cigognes et les hirondelles. Les oiseaux du printemps nous ont fait leur visite annuelle; et à l'approche des vents ils sont partis pour d'autres climats. Mais notre meilleur ami a jusqu'ici trompé nos espérances. Ni les brises de l'été ni les tempêtes de l'hiver ne l'ont conduit sur ces rivages [2]. » Son attente fut bientôt réalisée par l'arrivée de Fitz-Gérald et de Raymond, avec vingt chevaliers, trente cottes de mailles et cent soixante-dix archers [1170]. Les étrangers débarquèrent à quatre milles au sud de Waterford, et furent immédiatement arrêtés dans leur marche par O'Phelan à la tête de trois mille hommes. Ils se retirèrent devant cette multitude sur le rocher de

1. Girald semble tenir ce récit d'un témoin oculaire, 760, 763. La décapitation des hommes tués était probablement une coutume irlandaise. Mais, si cela est, elle fut adoptée par les envahisseurs. Quand O'Ruarc fut tué dans une conférence entre lui et Hugues de Lacy, sa tête fut envoyée au roi d'Angleterre (Girald, 780); et lors de la défaite des gens de Kilkenny, les vainqueurs offrirent cent têtes au prince Jean à Dublin. Id. 807.

Girald, 767.

Dundolf, où, grâce à l'avantage du terrain, ils repoussèrent toutes les attaques. La renommée exagéra la perte des indigènes et la porta à cinq cents hommes; mais l'honneur de la victoire fut souillé par la cruauté des envahisseurs, qui, de gaieté de cœur, précipitèrent soixante-dix de leurs prisonniers du promontoire dans la mer [1].

Quand Strongbow expédiait ce dernier renfort, il avait obtenu une permission équivoque de Henri; il le suivit de près avec douze cents archers et chevaliers, quoiqu'il en eût récemment reçu la défense absolue. Au troisième assaut, Waterford fut prise [25 août]. Dermot s'empressa de marcher contre Dublin. Cette ville fut emportée de vive force, et le vainqueur témoigna à ses auxiliaires par des donations nombreuses sa reconnaissance de leurs services. Mais tandis qu'il méditait de nouvelles conquêtes, il fut arrêté par la mort; et Strongbow, qui avait précédemment épousé sa fille Ève et avait été nommé son successeur, s'empara immédiatement de l'autorité royale. On fit alors les plus grands efforts pour expulser les étrangers de Dublin. Les anciens habitants qui s'étaient échappés sous l'ostman Asculf, tentèrent, à l'aide de soixante navires norwégiens, de reprendre la ville [1171]. A peine étaient-ils repoussés, que Roderic, roi de Connaught, y mit le siége. Au bout de neuf semaines, il fut surpris par une sortie de la garnison, et sa nombreuse armée fut complétement dispersée [1er sept.]. Enfin, O'Ruarc, avec les habitants de Meath, entreprit de venger la cause de son pays. Il y perdit son fils et les plus braves de ses compagnons [2].

La première fois que les aventuriers gallois étaient venus au secours de Dermot, Henri avait vu cette entreprise avec mépris; leurs succès éveillèrent sa jalousie. Dès qu'il sut la prise de Waterford, il défendit, par une proclamation, à aucun de ses sujets de passer en Irlande, et ordonna à tous ceux qui s'étaient déjà joints à l'invasion de revenir, sous peine de confiscation. Strongbow s'alarma, et envoya Raymond déposer ses conquêtes aux pieds de son souverain. Le messager ne put obtenir de réponse. Henri de Montmaurice le suivit et ne réussit pas mieux. Le comte, convaincu du danger qu'il courait, adopta alors l'avis de ses amis, et, se rendant en Angleterre, se présenta devant Henri à Newham, dans le Gloucestershire. D'abord il essuya le refus honteux d'une audience; et pour recouvrer la faveur du roi, il renouvela son hommage et son serment de fidélité, remit à Henri la ville de Du-

1. Girald, 766-769.
2. Id. 766-775.

blin, les cantreds ou centaines environnantes, et les châteaux et ports en son pouvoir, et consentit à tenir le reste de ses terres d'Irlande comme tenancier en chef de la couronne d'Angleterre. Ceci satisfit le roi; les conquêtes des aventuriers lui étaient abandonnées; et il permit à Strongbow de l'accompagner à Milford-Haven, où il s'embarqua, avec cinq cents chevaliers, leurs écuyers et un corps nombreux d'archers, à bord d'une flotte de quatre cents vaisseaux de transport. Il aborda à Waterford, reçut en courant l'hommage des princes voisins, et dirigea sa marche vers Dublin, où un palais temporaire en bois avait été érigé pour sa réception [17 oct.]. C'était plutôt son désir d'attirer la soumission que de la forcer; et les chefs que l'espérance, la crainte ou l'exemple conduisaient journellement à sa cour, furent amenés à jurer obéissance à son autorité, furent invités à sa table, et apprirent à admirer la magnificence et l'affabilité de leur nouveau souverain [12 nov.]. Mais tandis que tant d'autres affluaient à Dublin, l'orgueil d'O'Connor se refusait à venir au-devant du joug; et la rigueur de la saison, jointe à l'inondation du pays, le mettait à l'abri du ressentiment. Il consentit pourtant à voir les messagers du roi sur les bords du Shannon, et à faire en leur présence une soumission nominale. Les princes d'Ulster seuls conservèrent obstinément leur indépendance: ils ne voulurent ni rendre visite au roi, ni reconnaître son autorité [1].

Lorsque, l'année précédente, Dermot avait déchaîné ses auxiliaires étrangers contre ses compatriotes, les évêques irlandais, surpris de leurs succès sans exemple, s'étaient assemblés à Armagh, et, regardant ces étrangers comme les ministres de la colère divine, avaient arrêté que tout esclave importé d'Angleterre serait mis sur-le-champ en liberté [2]. Après l'arrivée de Henri, ils tinrent un autre synode à Cashel, sous la présidence du légat du pape, l'évêque de Lismore; signèrent une reconnaissance formelle de la souveraineté du roi, et rédigèrent plusieurs canons pour la réforme de leur église [6 nov.]. Par ces canons, la polygamie et les mariages incestueux étaient prohibés; il était ordonné que le baptême serait administré par le prêtre dans l'église, et non par des laïques dans des maisons particulières; le clergé était soustrait aux exactions des chefs; le payement des dîmes et le chant du service divin étaient réglés; on prescrivait la forme dans laquelle les mourants devaient disposer de leurs propriétés, et l'on pourvoyait à la sépulture décente des morts [3]. L'archevêque d'Armagh, prélat

1. Girald, 770, 775, 776. Gervase, 1420. Newbrig. II, 26.
2. Girald, 770.
3. Id. 776. Ben. Abb. 30, 31. Brompt. 1071.

avancé en âge et vénérable par sa sainteté, fut empêché par une indisposition d'assister au concile ; mais il visita le roi à Dublin, et amusa les courtisans en leur montrant comme sa compagne de voyage une vache blanche dont le lait formait sa principale nourriture [1].

Le désir de Henri avait été de passer l'été suivant en Irlande, de pénétrer jusqu'aux côtes de l'ouest et du nord, et d'assurer la soumission du pays en élevant des châteaux dans les positions favorables. Mais il fut rappelé en Angleterre au printemps par des affaires d'une plus grande urgence [1172], et quitta l'île sans avoir ajouté un pouce de territoire aux conquêtes des premiers aventuriers. Sa souveraineté nominale s'étendait, à la vérité, sur quatre des cinq provinces, mais son autorité réelle se bornait aux centaines voisines de ses garnisons. Là les coutumes et services féodaux furent introduits et mis en vigueur : dans le reste de l'île les lois nationales prévalurent, et les princes irlandais n'éprouvèrent d'autre changement dans leur situation que d'avoir promis à un prince éloigné l'obéissance qu'ils rendaient précédemment au roi de Connaught. A son départ, Henri avait donné le commandement suprême à Hugues de Lacy, avec le comté de Meath pour fief [1173]. Mais pendant la guerre qui survint entre le roi et ses fils, de Lacy fut appelé au secours du père, et le gouvernement des conquêtes anglaises revint au comte de Strigul, qui n'avait ni assez d'autorité pour réprimer la rapacité des siens, ni assez de force pour tenir en respect les dispositions hostiles des indigènes. Les châteaux qui avaient été fortifiés dans le Meath furent réduits en cendres; Dublin fut insultée à plusieurs reprises; quatre chevaliers anglais et quatre cents ostmen, leurs partisans, périrent dans une bataille à Ossory [1174], et le gouverneur lui-même fut forcé de chercher un refuge dans le château de Waterford. Un renfort opportun de troupes fit lever le siége, et rétablit la prépondérance des aventuriers anglais [2].

Ce fut à cette époque, où son autorité en Irlande était presque anéantie, que Henri se rappela la lettre qu'il avait jadis obtenue du pape Adrien. Elle était restée oubliée pendant près de vingt ans; elle fut tirée alors de l'obscurité, fut confiée à Guillaume Fitz-Aldhelm, et à Nicolas, prieur de Wallingford, et fut lue par eux avec beaucoup de solennité à un synode d'évêques irlandais [3]. Li-

1. Il mourut en 1174, dans sa quatre-vingt-septième année. Les quatre maîtres font de lui ce portrait : « Vir virginea puritate et cordis munditia, coram Deo et hominibus gloriosus, in senectute bona sanctissime obiit. » Id. *ad ann.*

2. Girald, 778, 782, 785, 786.

3. Id. 787. Henri obtint aussi à cette époque la confirmation de la conces-

bre à nous de conjecturer jusqu'à quel point elle servit à convaincre ces prélats que le roi était le légitime souverain de l'île; mais l'année suivante [1175] O'Connor envoya l'archevêque de Tuam à Windsor, et un traité de « concorde définitive » fut conclu par les ministres des deux princes [7 oct.]. Dans cet instrument, Henri stipule que son homme-lige Roderic, roi de Connaught, sera roi sous la couronne anglaise aussi long-temps qu'il fera fidèlement les services auxquels il est tenu; que, moyennant le payement annuel d'un tribut, il possédera en paix ses propres terres, comme il faisait avant l'invasion; qu'il aura sous lui tous les autres chefs de l'Irlande, qui garderont leurs terres en paix aussi long-temps qu'ils seront fidèles au roi d'Angleterre et qu'ils lui payeront tribut; que Roderic recueillera ce tribut et le transmettra à Henri; qu'il punira ceux qui ne l'auront pas payé, et, s'il est nécessaire, qu'il réclamera à cet effet l'assistance du connétable du roi; que le tribut sera le dixième des hides achetables faisant partie des terres des indigènes, et que l'autorité de Roderic s'étendra sur l'île entière à l'exception des terres domaniales appartenant à Henri, et de celles appartenant à ses barons, à savoir, Dublin, Meath, Wexford et Waterford jusqu'à Duncannon [1]. Roderic ensuite livra un de ses fils à Henri comme caution de sa fidélité [2].

Mais des traités ne pouvaient enchaîner les passions des indi-

sion d'Adrien. « Concessionem ejusdem Adriani super hibernici regni dominio vobis indulto ratam habemus, et confirmamus : quatenus, eliminatis terræ illius spurcitiis, barbara natio, quæ christiano censetur nomine, vestra indulgentia morum induat venustatem » (Usser, *Syl. epist.* III). Ces expressions ont excité l'indignation de quelques écrivains du pays, qui probablement n'étaient point au fait des causes qui avaient engagé le pontife à en faire usage. Dans le *Liber niger Scaccarii*, p. 42-49, et dans le *New Rymer*, 45, se trouvent trois brefs datés du 20 septembre 1172, et adressés au roi d'Angleterre, aux rois et princes d'Irlande, et aux prélats qui s'étaient assemblés au concile de Cashel, et qui lui avaient envoyé un rapport écrit sur l'état de l'Eglise. Dans tous ces brefs, le pontife parle en termes énergiques des habitudes licencieuses et des passions indomptées du peuple. L'extrait suivant justifiera peut-être ces expressions offensantes. « Ut alias enormitates et vitia quibus eadem gens, omissa religione, christianæ fidei satis irreverenter deservit, omittamus. ... novercas suas publice introducunt, et ex eis non erubescunt filios procreare; frater uxore fratris eo vivente abutitur, unus se duabus sororibus miscet, et plerique filorum, matre relicta, filias introducunt » (ib. p. 45). Et cette allégation ne repose pas seulement sur l'autorité du pontife; elle est confirmée par tous les autres documents du temps. L'archevêque Lanfranc, et son successeur saint Anselme, dans leur correspondance avec les rois irlandais, font de semblables plaintes. Ce dernier dit : « Viri ita libere et publice suas uxores uxoribus aliorum commutant, sicut quilibet equum equo » (Usser, *Syl. epist.* 70, 94, 95). Voyez aussi saint Bernard, dans *Vita Mal.* 1932, 1936, 1937; Girald, 742, 743. La vérité, ce premier devoir de l'historien, m'a obligé d'indiquer ces passages; et je ne vois pas quel tort cela peut faire à l'honneur d'un peuple noble et hautement doué, de reconnaître que ses ancêtres, comme ceux de leurs voisins, étaient, au temps jadis, fort éloignés des habitudes et de la décence de la vie civilisée.

1. Rym. *Fed.* I, 41. Ben. Abb. II, 123.
2. Hov. 348.

gènes ni celles des étrangers. Les premiers, poussés par le ressentiment national, saisissaient toutes les occasions d'assouvir leur vengeance sur leurs spoliateurs; les derniers, pour la plupart hommes en guerre contre les lois et dénués de ressources, ne pouvaient vivre que de pillage et cherchaient en conséquence tous les prétextes de faire naître ou de prolonger les hostilités. Strongbow mourut en 1177, laissant deux enfants qu'il avait eus d'Ève : un fils qui suivit son père au tombeau, et une fille nommée Isabelle, héritière du royaume de Leinster. Avec la tutelle de cette princesse, Henri conféra le gouvernement du royaume à Fitz-Aldhelm, ministre avide d'argent et adonné aux plaisirs, qui évita les dangers de la guerre et s'enrichit aux dépens de ses inférieurs. De Courcy, rude soldat et le second dans le commandement, prit avantage du mécontentement de l'armée, et, avec trois cent cinquante hommes, au mépris de la défense du gouverneur fit une incursion dans la province de l'Ulster [1178]. Ils espéraient surprendre le roi Mac-Dunleve dans sa résidence de Downpatrick : à leur étonnement, ils trouvèrent avec le chef irlandais le cardinal Vivian, légat de Rome, qui se rendait à Dublin. Cet ecclésiastique, ne pouvant dissuader les envahisseurs, donna sa bénédiction à Mac-Dunleve, et l'exhorta à se battre bravement pour la défense de son pays. Mais, quoique les hommes de l'Ulster fussent renommés pour leur courage, ils n'étaient pas de force à lutter contre leurs adversaires mieux disciplinés et mieux armés : dans trois batailles la victoire se déclara pour de Courcy, et le vainqueur sut conserver la possession de Downpatrick en dépit des hostilités constantes et quelquefois heureuses des indigènes [1].

Henri avait obtenu du pontife une bulle qui l'autorisait à inféoder à l'un de ses fils la seigneurie de l'Irlande. Dans un grand conseil assemblé à Oxford, il conféra cette dignité à Jean, enfant de douze ans, et, annulant les concessions qu'il avait faites antérieurement, il retint pour lui comme domaine tous les ports de mer avec les centaines adjacentes, et distribua le reste des possessions anglaises aux principaux aventuriers, pour relever, par tenure de service militaire, de lui et de son fils Jean [2]. En même temps il nomma lord-lieutenant Hugues de Lacy, officier dont on avait justement loué les talents et l'administration. Celui-ci rebâtit les châteaux du Meath, invita les fugitifs à rentrer dans leurs demeures, et, par son équité et sa prudence, les réconcilia avec la domination des étrangers. Mais son mérite, joint à son mariage avec

1. Girald, 794. Ben. Abb. 169. Newbrig. III, 9.
2. Hoved. 233.

une fille de Roderic O'Connor, alarma l'humeur soupçonneuse de Henri, et il reçut l'ordre de remettre son autorité à Philippe de Worcester, qui, peu de mois après, en fut dépossédé par l'arrivée du prince Jean suivi de forces considérables [31 mars 1185]. Malheureusement les conseillers et favoris du prince étaient des Normands, qui voyaient avec un égal mépris les chefs des Irlandais et des aventuriers gallois. Ils irritèrent les premiers par des insultes, tournant leurs coutumes en ridicule et les tirant par la barbe. Ils offensèrent les seconds en les ôtant des villes de garnison pour les envoyer servir dans les marches. Leur soif de richesses ne faisait aucune distinction entre un ami et un ennemi. Même les terres des clans qui jusqu'alors étaient restés fidèles furent partagées; et les exilés, qui, soutenus par le désir de la vengeance et par la connaissance des localités, faisaient peu à peu des progrès dans l'art de la guerre, devinrent bientôt des adversaires redoutables. Les étrangers perdirent plusieurs de leurs chefs les plus heureux avec la plus grande partie de leurs soldats : l'ascendant anglais déclina rapidement; des opinions contraires et d'aigres récriminations divisèrent le conseil; et Jean, après un commandement peu glorieux de neuf mois, fut rappelé par son père[1] [17 déc. 1186]. De Courcy, qui lui succéda, par des expéditions réitérées et laborieuses, s'il n'étendit pas, conserva du moins les conquêtes anglaises, qui comprenaient les districts maritimes de Down, de Dublin, de Wexford, de Waterford et de Cork, rattachés les uns aux autres par une longue chaîne de forts. Ce fut l'époque où les indigènes, s'ils se fussent unis dans l'intérêt de leur pays, auraient pu, selon toute probabilité, expulser les envahisseurs. Mais ils épuisèrent leurs forces dans des dissensions domestiques. Même la famille de leur souverain national était en proie à la discorde la plus sanguinaire. Murrogh, fils de Roderic, à l'aide d'un partisan anglais, avait envahi le territoire de son père. Il fut pris, emprisonné et privé de la vue. Ses adhérents le délivrèrent, et Roderic se retira dans un couvent. Les Anglais de Munster rétablirent le vieux roi sur son trône; son fils Connor Manmoy le força une seconde fois de retourner dans son asile. Manmoy fut assassiné par un de ses frères; le frère tomba victime de la vengeance d'un neveu, et le Connaught présenta l'horrible aspect de l'anarchie et du carnage jusqu'à ce qu'un autre frère, Cathal-aux-Mains-Sanglantes, terrassât tous ses compétiteurs et obtînt la prééminence dont son père avait joui[2].

1. Girald, 805, 807, 808. Hoved. 359.
2. Roderic se retira au monastère de Conga en 1184, et mourut en 1198, à l'âge

Pour que le lecteur pût se faire une idée exacte de la manière dont l'autorité des princes anglais s'établit originairement en Irlande, j'ai conduit le récit de ces événements jusqu'à la mort de Henri [1172]. Maintenant il est temps de revenir à l'histoire personnelle de ce monarque. Durant cinq mois, depuis le jour de son débarquement à Waterford jusqu'à la fin de mars, on avait remarqué qu'il n'était pas arrivé sur la côte irlandaise un seul navire venant d'Angleterre ou de ses terres du continent. Une suspension si extraordinaire de communications fut attribuée à l'état orageux du temps : la cause réelle, c'était la politique du roi, qui, même à cette distance, redoutait les armes spirituelles des légats. A Wexford, il reçut un message favorable ; et aussitôt, faisant voile vers l'Angleterre, il traversa en toute hâte cette île et la Manche, et passa en Normandie. Quand Louis, qui le croyait à Dublin, apprit qu'il était à Barfleur, il s'écria : « Le roi d'Angleterre ne va ni sur un cheval ni sur un vaisseau, il vole avec la rapidité d'un oiseau ; un moment le transporte d'Irlande en Angleterre, un autre d'Angleterre en France. » Si sa première conférence avec les légats ne fut point satisfaisante, à la seconde toutes les difficultés s'arrangèrent à l'amiable. Dans la cathédrale d'Avranches, devant les légats, les évêques, les barons et le peuple, la main posée sur le livre des Évangiles, il jura solennellement qu'il était innocent, en paroles et en action, du meurtre de l'archevêque. Ce serment fut prêté spontanément ; mais comme il ne pouvait nier qu'il eût au moins donné lieu, par de violentes expressions, au projet des assassins, il consentit à entretenir pendant un an deux cents chevaliers pour la défense de la Terre-Sainte, à servir en personne, si le pape l'exigeait, pendant trois années contre les infidèles en Palestine ou en Espagne ; à restituer les terres et possessions qui appartenaient aux amis de l'archevêque ; à permettre les appels en prenant une caution raisonnable des personnes qu'il suspectait, et à abolir les coutumes hostiles aux libertés du clergé, s'il en avait été introduit de telles depuis son avénement[1]. Aussitôt après

de quatre-vingt-deux ans. A sa mort, il partagea ses trésors entre les pauvres, les églises d'Irlande, et celles de Rome et de Jérusalem O'Connor, LXXXVIII.

1. Hoved. 302, 303. *Ep. S. Thom.* V, 88, 89. *Ep. Joan. Saris.* 290. *New Rymer*, 27. Dans le serment tiré des actes d'Alexandre, par Baronius (XII, 637) et par Muratori (*Rer. Ital. Script.* III, 463), on trouve un article additionnel et très-important. « Præterea ego et major filius meus rex juramus quod a domino Alexandro papa, et catholicis ejus successoribus, recipiemus et tenebimus regnum Angliæ ; et nos et successores nostri in perpetuum non reputabimus nos Angliæ veros reges, donec ipsi nos catholicos reges tenuerint. » Le silence de toutes les lettres encore existantes qui furent écrites à cette occasion pourrait faire douter de l'authenticité de cet article, s'il ne s'appuyait sur des preuves qui me semblent d'une évidence incontestable. 1° Il est certain qu'outre les serments publics, il y avait des articles

ce serment, le roi fut solennellement absous de toutes censures par les légats.

Le lecteur aura remarqué que, par le dernier article, la cause originaire de la dissension entre Henri et le primat défunt restait à discuter. Quatre ans s'écoulèrent avant que la question fût vidée. Dans l'intervalle, les Constitutions de Clarendon, quoique non révoquées, ne furent point mises en vigueur, et les tribunaux séculiers et spirituels, quoique animés du même esprit de rivalité, soutinrent leurs droits respectifs avec une modération inaccoutumée. Les premiers étaient réduits au silence par le martyre du primat et la soumission du monarque ; les derniers étaient retenus par l'indécision de Richard, le nouvel archevêque, dont le courage s'évaporait en vanteries et en menaces. A la fin, sur la demande du roi, arriva un légat, le cardinal Hugo Petroleone, parent et ami de Henri. L'affaire fut débattue dans un grand conseil à Northampton, et on en peut voir le résultat dans une lettre que le roi envoya à Alexandre par le légat [1176]. Après avoir professé sa haute vénération pour le pontife, Henri l'informe que, malgré l'opposition de beaucoup de ses barons, les quatre points suivants ont été accordés : 1° Qu'aucun ecclésiastique ne sera personnellement traduit devant un juge séculier pour aucun crime ou délit, à moins que ce ne soit contre les lois forestières ou au sujet d'un fief laïque pour lequel il doive service à un seigneur laïque. 2° Qu'aucun évêché ou abbaye ne sera gardé dans les mains du roi plus d'une année, à moins de nécessité évidente. 3° Que les meurtriers des clercs, lors de leur conviction ou confession devant les juges du roi, en présence de l'évêque ou de son officier, outre la punition ordinaire des laïques, subiront la confiscation de leurs héritages pour toujours. 4° Et que les ecclésiastiques ne seront jamais forcés de donner des gages de bataille [1]. L'exception contenue dans

particuliers qui étaient tenus secrets. Les légats disent : « Promisit etiam et alia de libera voluntate gerenda, quæ non oportet scripturæ serie denotare » (*Ep. card. ad archiep. Raven. apud* Hoved. 303). 2° Henri lui-même, dès l'année suivante, dans une lettre conservée par son secrétaire Pierre de Blois, dit, comme une chose parfaitement entendue entre lui et le pape, qu'il tient le royaume d'Angleterre en fief de l'Eglise romaine : « Vestræ jurisdictionis est regnum Angliæ, et quantum ad feudatarii juris obligationem vobis duntaxat obnoxius teneor et astringor » (Pet. Bles. *Ep.* 136). Je crois donc qu'il prêta ce serment de sujétion féodale, mais sous promesse qu'on le tiendrait secret.

1. Diceto, 591, 592. Malgré cette lettre originale, conservée par un historien contemporain, plusieurs écrivains modernes nous disent que dans ce conseil les Constitutions de Clarendon furent renouvelées et confirmées. Ils ont été induits en erreur par une interpolation qui existe dans le texte de Gervase, et qui est due probablement à l'ignorance de quelque copiste. Gervase nous dit (1433) que l'ordonnance (assise) de Clarendon fut renouvelée, et qu'on ordonna de la mettre en vigueur ; après quoi viennent ces mots : « pro cujus execrandis institutis beatus

le premier de ces articles fut sévèrement condamnée par le clergé; mais le légat ne put décemment s'y opposer. L'Église avait défendu l'exercice de la chasse aux ecclésiastiques, et si, en se livrant à cet amusement, ils s'attiraient des embarras, il était déraisonnable qu'ils pussent réclamer la protection de ces mêmes canons qu'ils avaient enfreints. Relativement au troisième article, on remarquera que les cours spirituelles revendiquaient une juridiction sur les meurtriers des clercs; mais comme elles ne pouvaient imposer que la pénitence canonique d'un pèlerinage à Rome pour obtenir l'absolution du pontife, l'insuffisance de la punition tendait à encourager plutôt qu'à restreindre ce crime. Il en résulta que les prélats eux-mêmes désirèrent que le jugement de ces délits fût réservé aux cours séculières, mais en présence de l'évêque ou de son délégué, pour veiller à ce que justice fût faite[1]. On infligeait alors au condamné la peine ordinaire, l'amputation d'un pied et d'une main, et on y ajoutait la confiscation de ses propriétés. Le reste des articles ne demande pas d'explication.

Dans sa négociation avec les cardinaux Théodin et Albert, Henri avait réussi au delà de ses plus ardentes espérances. Sa tranquillité fut bientôt troublée par une nouvelle et non moins fâcheuse querelle qui prit naissance dans sa propre famille. Lorsque ses enfants étaient en bas âge, il leur avait témoigné une affection qui allait jusqu'à l'excès; mais à mesure qu'ils grandirent, le père indulgent se changea en un souverain méfiant et despotique. Éléonore lui avait donné quatre fils, à chacun desquels ses vastes États offraient un ample héritage. Henri, l'aîné, avait déjà été couronné roi d'Angleterre; les duchés d'Aquitaine et de Bretagne étaient assurés à Richard et à Geoffroi; et Jean, le plus jeune, quoique les courtisans l'appelassent « Lackland » et « Sans-Terre, » était destiné par son père à la seigneurie de l'Irlande. Pour des raisons que nous ne savons pas, Henri n'avait pas permis que l'épouse de l'aîné fût couronnée avec son mari, et cette omission fut

martyr Thomas exulavit, et martyrio coronatus est. » Toutefois il est certain que l'ordonnance de Clarendon était une chose fort différente des Constitutions de Clarendon. Benedictus Abbas (I, 136) et Hoveden (413) paraissent l'avoir insérée dans leur relation du conseil de Northampton. Elle formait le code des instructions données aux juges ambulants, et a été publiée par sir F. Palgrave dans son second volume.

1. Parmi les lettres de Pierre de Blois, il y en a une du primat sur ce sujet, écrite à trois des évêques, probablement peu de temps avant le conseil de Northampton. Il soutient que le droit de juridiction criminelle en pareil cas est contraire à l'Évangile et aux Décrétales; qu'il laisse la vie des ecclésiastiques sans protection; qu'il est cause de beaucoup de meurtres; et que, comme l'Église n'a pas le pouvoir d'infliger une peine proportionnée, la connaissance de ces sortes de crimes doit être rendue aux tribunaux séculiers (Bles. *Ep*, 73). Je crois que le troisième article fut inséré en conséquence de cette lettre

regardée par Louis comme une insulte marquée et impardonnable envers lui et envers sa fille. Pour apaiser ce monarque, on recommença la cérémonie [27 août 1172]. Marguerite fut sacrée et couronnée en même temps que Henri, et bientôt après le jeune roi et la jeune reine allèrent voir leur père à Paris. A leur retour ils réclamèrent la possession immédiate de l'Angleterre ou de la Normandie, afin de pouvoir avec ce titre être en état de soutenir la dignité qu'ils avaient reçue. Cette demande fut écoutée avec indignation et repoussée avec mépris; et Éléonore, qui avait prévu le mécontentement de son fils, travailla à le fomenter. Jadis cette princesse avait été passionnément attachée à son mari; mais depuis quelques années il l'avait délaissée pour prendre successivement plusieurs maîtresses, et elle saisit avidement l'occasion d'une vengeance dont l'espoir avait consolé sa jalousie. A son instigation, le jeune Henri, tandis que la cour revenait de Limoges, s'enfuit chez son beau-père à Chartres; [8 mars 1173] avant que trois jours fussent écoulés, Richard et Geoffroi suivirent les traces de leur frère; et peu de temps après on acquit la certitude que la reine elle-même, premier auteur du mal, avait aussi disparu [1].

Ces événements inattendus, qui se succédaient si rapidement, convainquirent le roi de l'existence d'un complot plus profond et plus étendu qu'il ne l'avait soupçonné. Son premier soin fut de ravoir sa femme et ses trois fils. Dans cette vue, il fit écrire à Éléonore, par les évêques de Normandie, une lettre monitoriale dans laquelle ils lui assuraient que, si elle ne retournait pas auprès de son mari et ne lui ramenait pas ses enfants, ils croiraient de leur devoir de la contraindre à l'obéissance par les censures ecclésiastiques. Elle échappa toutefois à la disgrâce de l'excommunication par ce qu'elle regarda probablement comme un mal plus grave. Elle tomba entre les mains de son époux offensé, qui la fit aussitôt enfermer étroitement. A l'exception d'un court intervalle, vraisemblablement de quelques semaines, elle resta prisonnière jusqu'au décès de celui-ci [2].

A ce même instant, Henri avait envoyé à Paris l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lisieux; leurs instructions étaient de demander le retour de ses fils et d'offrir de prendre le roi de France pour arbitre entre eux et lui. Le lecteur peut juger combien ses sentiments durent être cruellement blessés par la réponse outra-

1 Newb. II, 27. Diceto, 559, 561. Hoved. 305.

2. En 1185, Henri força son fils Richard de remettre à sa femme Eléonore le comté de Poitou (Hoved. 352). Mais, au printemps de l'année suivante, il la remena en Angleterre, où elle fut détenue jusqu'à la mort du roi. Bened. Abb. II, 545, 549. Gerv. 1547. Diceto, 646

geante, quoique assez méritée, de Louis. « Il s'est exprimé sur votre compte, dirent les deux prélats dans une lettre à Henri, avec liberté et âpreté. Il a dit qu'il avait déjà été trop souvent dupe de vos artifices et de votre hypocrisie ; que vous aviez à plusieurs reprises, et sous les plus légers prétextes, violé vos engagements les plus sacrés ; et qu'après l'expérience qu'il avait faite de votre duplicité, il était déterminé à ne plus ajouter foi à vos promesses. Pardonnez-nous, royal sire, si nous croyons de notre devoir d'écrire ce qu'il nous a été pénible d'entendre ; mais nos instructions exigent non-seulement que nous nous acquittions du message qui nous a été confié, mais aussi que nous rendions la réponse que nous avons reçue [1]. »

A Pâques, les plans des trois princes commencèrent à se développer. Louis et les barons français, qui avaient été convoqués à cette occasion, s'engagèrent par serment à aider de tout leur pouvoir le jeune Henri à se mettre en possession de l'Angleterre ; et lui, de son côté, s'engagea solennellement à ne jamais faire la paix avec son père sans le consentement du roi et de la noblesse de France. Philippe, comte de Flandre, qui était présent, et Guillaume, roi d'Écosse, qui avait envoyé ses ambassadeurs, entrèrent dans la ligue ; et ces deux princes ne rougirent pas d'accepter, pour prix de leur service, le premier la concession du comté de Kent, le second celle du comté de Northumberland [2]. C'étaient de puissants auxiliaires ; mais on comptait plus encore sur les promesses d'un grand nombre de barons du centre des États de Henri, qui, pour se délivrer du joug d'un monarque vigilant, étaient avides de mettre la couronne au front d'un jeune homme étourdi et indigent. La connaissance de ce fait avertit le roi de chercher assistance de tout côté. Par des dons généreux, il attira sous son étendard un corps de vingt mille aventuriers, le rebut de toutes les nations de l'Europe, qui, sous la dénomination commune de brabançons, avaient coutume de vendre leurs services au plus offrant ; et en même temps, pour s'assurer l'aide de l'Église, il sollicita Alexandre, de la manière la plus pressante, de protéger de l'autorité papale le royaume d'Angleterre, « fief du saint-siége et patrimoine de saint Pierre, » contre les tentatives coupables de ses enfants égarés [3].

Au mois de juin, les confédérés commencèrent leurs opérations sur les frontières de la Picardie, du Vexin et de la Bretagne. Phi-

1. Bles. *Ep.* 153, 154.
2. Hoved. 305. Gervase, 1424.
3. Hoved. 305. Bles. *Ep.* 136.

lippe entra en Normandie : Albemarle et Neufchâtel se rendirent à la première sommation ; mais ses progrès furent arrêtés par la perte de son frère et héritier au siége de Driencourt ; et il se retira sur son territoire, maudissant le vertige qui l'avait entraîné dans un débat aussi impie. Louis et son gendre investirent Verneuil : c'était une place importante, composée de trois bourgs et protégée par un château presque imprenable. Par fraude ou par stratagème, ils s'emparèrent de la plus considérable de ces divisions ; mais à l'arrivée de Henri, ils y mirent le feu et s'enfuirent précipitamment. Leur départ lui permit d'expédier un corps de mercenaires contre le comte de Chester et le baron de Fougères, qui avaient pénétré par la frontière du sud. Ils s'enfuirent au château de Dol ; la famine les força de se rendre, et plus de cent chevaliers, la fleur de la chevalerie bretonne, furent faits prisonniers [26 août]. Le roi, d'un air de supériorité, consentit à la proposition d'une conférence ; mais elle fut interrompue par l'emportement du comte de Leicester, qui, ayant obtenu du roi la permission de quitter l'Angleterre, s'était perfidement joint aux confédérés. Lorsque Henri lui reprocha sa trahison, il mit la main sur son épée et menaça la vie de son souverain. Pour punir l'audace du rebelle, Richard de Lucy, le justicier, prit et démantela la ville de Leicester ; mais, voyant qu'il ne pouvait réduire le château, il unit ses troupes à celles de Humphrey de Bohun, lord connétable, et, pour venger une sanglante incursion des Écossais, il marcha au nord, brûla la ville de Berwick et pilla le comté de Lothian. Durant leur absence, le comte de Leicester débarqua avec un corps de Flamands, et fut reçu avec joie par Bigod, comte de Norfolk [16 oct.]. Il prit le château de Hageneth, et essaya, par une marche rapide, de rejoindre ses fidèles vassaux au château de Leicester ; mais en route, à Fernham, il rencontra inopinément l'armée royale, qui, sous les ordres du comte d'Arundel, revenait des Lothian [1er nov.]. La petite troupe des rebelles fut écrasée sous le nombre de ses ennemis ; le comte lui-même, sa belliqueuse épouse et plusieurs chevaliers furent pris, et de Lucy envoya ces captifs à Henri, en Normandie, avec la nouvelle de son succès [1].

Les alliés, au lieu d'être intimidés par ces pertes, passèrent l'hiver à mûrir un nouveau et plus formidable plan de coopération [1174]. On convint que Louis fondrait sur la Normandie, que les adhérents de Richard et de Geoffroi investiraient les châteaux royaux d'Aquitaine et de Bretagne, que le roi d'Écosse entrerait en Angleterre par le nord, et que le comte de Flandre avec le

1. Gul. Newbrig. II, 28, 29, 30. Hoved. 306, 307. Diceto, 570-574.

jeune roi tenterait une invasion sur la côte méridionale. Jamais la couronne de Henri ne fut dans un danger plus imminent. Les Écossais vomirent sur les comtés du nord un torrent de barbares dont les ravages ne furent point indignes de la réputation de leurs ancêtres ; et si Carlisle et Prudhoe bravèrent leurs efforts, Brough, Appleby, Harbottle, Warkworth et Liddel furent obligées de se rendre. Dans l'Yorkshire, l'étendard de la rébellion fut déployé par Roger de Mowbray ; au centre du royaume, les forces royales furent tenues en échec par le comte Ferrers et par David, comte de Huntingdon, frère du roi d'Écosse ; dans l'est, le château de Norwich ouvrit ses portes à Hugues Bigod et à sept cents chevaliers venus de Flandre ; et ce qui était encore plus alarmant, dans le port de Gravelines était une flotte nombreuse prête à transporter au premier vent favorable le jeune roi et une armée puissante sur la côte opposée. Il était évident que la présence du roi pouvait seule sauver le royaume. L'évêque de Winchester se hâta d'aller en Normandie pour exposer l'état des affaires au monarque, qui, convaincu par les raisons du prélat, mit à la voile au milieu d'une tempête, et atteignit heureusement la côte avant que son fils eût avis de son départ [8 juillet] [1].

Il y avait eu quelque chose de solennel et de mystérieux dans le maintien de Henri durant la traversée. Son esprit était profondément affecté de la révolte de ses enfants, de la perfidie de ses barons et de la ligue générale des princes voisins contre lui. De telles choses, se persuadait-il, n'étaient point dans le cours ordinaire de la nature ; elles ne pouvaient être que les effets de la colère divine qu'il avait allumée en persécutant l'archevêque Becket. L'année précédente, le nom de ce prélat avait été inscrit par le pape sur la liste des saints ; et toutes les parties de l'Europe retentissaient du bruit des miracles qui s'opéraient devant sa châsse. Henri, pour expier sa faute, se détermina en secret à faire un pèlerinage à la tombe du martyr. [10 juillet] Le matin du second jour, il aborda à Southampton ; et, sans se reposer de ses fatigues, il se mit en route pour Canterbury ; il voyagea à cheval toute la nuit, sans autre nourriture que du pain et de l'eau, et, au point du jour, il aperçut à distance les tours de Christ-Church. Aussitôt, descendant de cheval, il mit un habit de pénitent et traversa la ville pieds nus. Quand il passa sous la porte, les spectateurs remarquèrent que chaque empreinte de ses pas était teinte de sang. Il entra dans la cathédrale, descendit dans la crypte et se jeta au pied de la tombe, tandis que l'évêque de Londres montait en

1 Hoved. 307, 308. Newbrig. II, 31, 32. Diceto, 574-576.

chaire et haranguait les spectateurs. Le prélat les conjura de croire aux assertions d'un prince qui prenait si solennellement le ciel à témoin de son innocence. Henri n'avait ni ordonné ni comploté la mort du primat. Sa seule faute était une expression violente qui avait suggéré aux assassins l'idée du meurtre; et pour cette faute, quoique commise sans intention, il était venu faire pénitence et implorer le pardon du Tout-Puissant. A la fin de cette harangue, le roi se leva et se rendit au chapitre; les moines du couvent et quelques évêques et abbés s'y étaient assemblés au nombre de quatre-vingts. Devant eux, le royal pénitent confessa sa faute à genoux; et chacun d'eux, tenant en main une corde à nœuds, en appliqua trois ou cinq coups sur les épaules du monarque. Après cette humiliation extraordinaire, il retourna à la crypte, passa la nuit en prières et assista à la messe du lendemain matin. [12 juill.] Alors, le cœur joyeux, il remonta à cheval et se rendit à Londres; mais le manque de nourriture, joint à la fatigue d'esprit et de corps, lui donna une fièvre qui le retint quelques jours dans sa chambre [1].

La cinquième nuit de sa maladie, il arriva au palais un messager porteur de dépêches importantes. Ce fut en vain que la sentinelle de la porte extérieure et le garde posté à celle de la chambre à coucher lui refusèrent l'entrée; ses instances triomphèrent de leur répugnance, et il s'annonça lui-même au monarque réveillé comme le serviteur de Ranulf de Glanville. A la question, « Glanville se porte-t-il bien, » il répondit : « Mon maître se porte bien, et il a maintenant en son pouvoir votre ennemi le roi d'Écosse. » « Répète ces paroles, » s'écria Henri dans un transport de joie. Le messager les répéta et remit ses lettres [2]. Glanville y informait le roi que les barons du nord, pour arrêter les ravages des Écossais, s'étaient assemblés à Newcastle. Le matin du 12 juillet ils s'étaient dirigés vers Alnwick, et avaient fait vingt-quatre milles en cinq heures : distance considérable pour des hommes et des chevaux embarrassés par des armures. La campagne était couverte d'un épais brouillard, qui, s'il favorisait leur marche, leur cachait en même temps la position de l'ennemi. Un d'entre eux conseillait de battre en retraite, lorsque Bernard de Baliol s'écria : « Quand tous s'en retourneraient, j'irais en avant. Jamais on ne reprochera à Baliol une lâcheté. » En ce moment le soleil dissipa le brouillard; le château d'Alnwick étincela devant eux, et d'un côté, dans une prairie, ils aperçurent le roi

1. Newbrig. II, 35. Diceto, 577. Gervase, 1427. Hoved. 308.
2. Ce dialogue est rapporté par Newbrigensis, ibid.

d'Écosse joutant avec soixante de ses compagnons. D'abord il prit les étrangers pour un détachement de ses propres troupes : la bannière anglaise le convainquit de sa méprise. Surpris, mais non découragé, il frappa son bouclier de sa lance et s'écria : « Maintenant, voyons quel est le meilleur chevalier. » Au premier choc, il eut son cheval tué; et, étant tombé à terre, il fut fait prisonnier. Les seigneurs écossais, sur-le-champ, mirent bas les armes, afin de partager le sort de leur souverain, et les vainqueurs retournèrent le même soir à Newcastle avec une longue suite d'illustres captifs. Henri était impatient de communiquer cette importante nouvelle à ses courtisans, et en même temps il remarqua avec joie que ce glorieux événement était arrivé le matin même où il s'était relevé, repentant et réconcilié, de la châsse de saint Thomas [1].

Le roi avait oublié son indisposition, et il se hâta de rejoindre son armée. Mais tous les ennemis avaient disparu. La multitude qui obéissait au roi d'Écosse s'était dispersée à la première nouvelle de sa captivité. Son frère David, tant pour sa propre sûreté que pour la tranquillité du royaume, chercha à gagner, par des routes non fréquentées, les frontières de l'Écosse, et les comtes de Norfolk et de Ferrers, l'évêque de Durham et Roger de Mowbray achetèrent leur pardon en livrant leurs châteaux. En trois semaines la paix fut rétablie partout, et l'armée qui avait été levée pour s'opposer aux rebelles anglais fit voile de Portsmouth pour secourir la capitale de la Normandie [5 août] [2].

L'apparition inattendue de Henri en Angleterre avait déconcerté les plans de ses ennemis étrangers, qui, abandonnant alors l'idée d'une invasion par mer, dirigèrent tous leurs efforts contre les États du continent. Louis, avec les barons français, et le jeune roi avec le comte de Flandre, réunirent leurs troupes, et l'armée la plus nombreuse qu'eût jamais vue l'Europe depuis les expéditions des croisés vint camper sous les murs de Rouen [21 juillet]. Pour épuiser le courage et les forces de la garnison par de continuels assauts, l'armée coalisée fut divisée en trois corps qui, à des heures marquées, se relevaient l'un l'autre; mais les assiégés adoptèrent la même combinaison; et, étant maîtres du pont sur la Seine et de toute la rive gauche, ils recevaient journellement des renforts et des provisions. Le vingtième jour du siége, Louis proclama un armistice en l'honneur du martyr saint Laurent [10 août]. Les citoyens,

1. Newbrig. II, 36. Gervase, 1427. Hoved. 308. Lord Hailes contredit le roi, et prétend qu'un de ces événements arriva un jeudi et l'autre un samedi; mais les autorités mêmes qu'il cite prouvent que Henri avait raison.

2 Diceto, 577. Hoved. 308

comptant sur la parole du roi, s'accordèrent un jour de repos et de plaisir. La joie, les danses et les fêtes régnaient dans les rues et dans les maisons; et, dans la plaine au delà de la rivière, les jeunes gens se livraient à l'exercice de la joute, tant pour s'amuser que pour irriter l'ennemi. Il arriva que, dans l'après-midi, quelques ecclésiastiques montèrent à la tour de la cathédrale, et, par curiosité, dirigèrent leurs yeux sur le camp des alliés. D'abord tout y fut silencieux; bientôt les hommes d'armes parurent marchant les rangs serrés, et tout indiqua un assaut immédiat et inopiné. Ils sonnèrent le tocsin : les ennemis coururent à l'escalade, les citoyens à la défense des murs; il s'engagea une lutte sanglante et opiniâtre; les assiégeants furent repoussés avec perte; et cette tentative manquée servit à mettre à nu la perfidie du comte de Flandre, qui l'avait proposée, et la faiblesse du roi de France, qui, contre son propre avis, y avait donné son consentement. Le lendemain matin, tous les regards furent attirés vers le pont par l'éclat des armes et le son des instruments de guerre. C'était l'armée anglaise marchant au secours de la ville sous la conduite de Henri, qui, afin de marquer son mépris pour l'ennemi, fit ouvrir immédiatement la porte du nord, qui avait été murée, et jeter sur le fossé une route large et unie pour le passage de la cavalerie. Les assiégeants furent alors en quelque sorte assiégés. Un corps de Gallois, accoutumé aux forêts et aux marécages, se glissa, à travers les bois, sur les derrières du camp et intercepta un convoi considérable de munitions et de vivres. Pendant deux jours les alliés luttèrent contre la privation de leurs arrivages accoutumés; le troisième, ils brûlèrent leurs machines et commencèrent leur retraite [14 août]. Ce fut en vain, toutefois, que le roi essaya d'entamer leur arrière-garde, qui fut protégée par la bravoure du comte de Flandre [1].

Vaincus en deux campagnes successives par le génie ou par la fortune de Henri, les confédérés consentirent avec joie à un court armistice, avant-courrier d'une paix générale. Richard, second fils du roi, refusa seul d'y être compris. Le jeune rebelle se croyait de force à lutter contre la puissance de son père. Mais la reddition journalière de ses châteaux et la défection croissante de ses vassaux dompterent son obstination; et, après quelques semaines de résistance, il se jeta aux pieds du monarque, dont il invoqua l'affection paternelle [21 sept.] [2]. Henri le reçut gracieusement et le conduisit au lieu de la conférence, où il rencontra ses deux frères

1. Newbrig. II, 36. Hoved. 309. Ben. Abb. I, 86. Diceto, 578, 579.
2. Hoved. 309.

avec leurs protecteurs, Louis et Philippe. Les conditions du raccommodement furent aisément réglées [29 sept.]. Les trois princes s'engagèrent à rendre à leur père l'obéissance qui lui était due; les conquêtes faites de part et d'autre furent restituées; le jeune roi reçut deux châteaux en Normandie avec un revenu annuel de quinze mille livres, monnaie d'Anjou; Richard, deux châteaux en Poitou avec la moitié du revenu de ce comté; Geoffroi, deux châteaux en Bretagne avec la moitié des rentes des terres du comte Conan, et la promesse du reste dans le cas où il épouserait la fille de ce seigneur. Richard et Geoffroi firent hommage et jurèrent fidélité à leur père, qui, par respect pour la dignité royale, refusa d'accepter de son fils aîné ces preuves d'infériorité féodale. Ses captifs, au nombre de neuf cent soixante-neuf chevaliers, furent immédiatement rendus à la liberté [1].

Il n'y eut d'excepté de cette indulgence générale qu'un prisonnier de haute importance, Guillaume, roi d'Écosse, que Henri refusa de relâcher à moins qu'il ne reconnût que la couronne d'Écosse était tenue comme fief de la couronne d'Angleterre. L'infortuné monarque fut enfermé dans le château-fort de Falaise; mais, pour qu'il pût avoir l'assistance de son conseil, on permit à une députation de prélats et de barons écossais de s'assembler et de délibérer dans la petite ville de Valognes. De leur avis et avec leur consentement, Guillaume se soumit à fléchir le genou devant Henri, « à devenir son homme-lige contre tout homme d'Écosse ou de ses autres terres, et à lui jurer fidélité comme à son seigneur-lige de la même manière que ses autres hommes avaient coutume de jurer, et à rendre hommage au roi Henri le fils, sauf la foi qu'il devait au roi Henri le père [8 déc.]. » Il fut stipulé, en outre, que, sur la réquisition du roi d'Angleterre, la noblesse et le clergé écossais feraient aussi hommage, prêteraient serment d'allégeance, et jureraient que, si jamais Guillaume rompait ses engagements, ils prendraient parti pour Henri, comme leur seigneur-lige, contre le roi d'Écosse et tous autres ennemis; [1175] que, comme sûretés, les cinq châteaux de Roxburgh, Berwick, Jedburgh, Édimbourg et Stirling seraient confiés à des garnisons anglaises; et que, dans l'intervalle, les frères de Guillaume et vingt barons resteraient comme otages au pouvoir de Henri, pour être échangés contre d'autres, leurs plus proches parents, dès que la livraison des forteresses aurait été effectuée. Le roi d'Écosse fut mis sur-le-champ en liberté [13 août], et, l'année suivante,

1. Rymer, I, 37. Hoved. 309. Diceto, 582, 583.

le traité fut solennellement ratifié à York en présence des états des deux royaumes [15 août] [1].

Le jeune Henri avait soigneusement remarqué la différence de conduite de son père envers lui et envers ses deux frères. Son hommage avait été refusé, tandis que le leur avait été accepté; et cette circonstance, qui l'avertissait de se méfier de la sincérité de la réconciliation, jetait dans son esprit les soupçons les plus alarmants. Lorsque le roi se disposa à retourner en Angleterre, il résolut, quant à lui, de rester en Normandie; et, à l'ordre formel d'accompagner son père, il répondit par un refus non moins formel. Il en serait résulté une autre guerre, si, à la sollicitation pressante de ses amis, il n'eût pas visité Henri à Bure, près de Caen, et conjuré son père à genoux d'accepter son hommage. Sa requête lui fut accordée [1er avril]; et ce prince, qui se méfiait de l'affection naturelle d'un père pour son enfant, se reposa sans crainte sur le lien artificiel par lequel la coutume attachait le seigneur à son vassal. Les deux rois firent voile ensemble vers l'Angleterre; et, pendant plusieurs semaines, pour convaincre la nation de leur confiance mutuelle, ils mangèrent journellement a la même table, et dormirent toutes les nuits dans le même lit [2].

Vainqueur de ses ennemis et en paix avec ses enfants, Henri put enfin jouir de quelques années de repos. Il ne perdit pourtant pas son temps dans l'oisiveté, mais il consacra son attention à deux objets très-importants : l'investigation de la conduite de ses officiers et la réforme de l'administration intérieure de ses États. Pour que le lecteur puisse apprécier ses vues et suivre leur influence sur nos institutions présentes, il sera nécessaire de décrire la manière dont la justice avait été rendue jusqu'alors et d'indiquer les changements qui furent introduits, en partie par la sagesse et en partie par l'avarice du roi.

I. Le lecteur a vu que la conquête des Normands, quoiqu'elle eût modifié la constitution judiciaire des Anglo-Saxons, ne l'avait point abolie. Les traits principaux s'en étaient distinctement conservés, et les cours du manoir, de la centaine et du comté, conti-

1. Rym. I, 39, 40. Bened. Abb. 113-8. Ce n'était pas la première fois que Guillaume rendait hommage. Au couronnement du jeune Henri, il avait été forcé de lui rendre hommage et de lui jurer fidélité contre tous, excepté son père, et, plus tard, sur la sommation de Henri, il siégea avec une députation de prélats et de seigneurs écossais, et mit à exécution le jugement de la cour du roi dans l'affaire de Roland, fils d'Uchtred (Bened. Abb. 447). D'après le traité de Valognes, l'Eglise d'Ecosse devait prêter serment d'obéissance à celle d'Angleterre; mais lorsque ce serment fut demandé par l'archevêque d'York, on répondit qu'on n'en devait point; et la réponse, après une longue controverse, fut approuvée du pape Clément III, en 1188. Hoved. 371.

2. Diceto, 585, 586. Bened. Abb. *ad ann.* 1175.

nuaient toujours à exercer leurs anciens pouvoirs. Quelques-uns de ces tribunaux étaient investis de la juridiction criminelle; tous étaient compétents pour décider, au civil, les contestations des individus qui leur devaient suite et service, et qui, en réalité, formaient la grande masse de la population. Toutefois, comme leur autorité était censée émaner de la couronne, elle était parfois limitée ou envahie par la prérogative royale. Le roi, moyennant le payement d'un droit discrétionnaire, avait coutume d'enlever n'importe quelle cause particulière à la connaissance de ces cours, pour en saisir les siennes; il recevait et écoutait les appels des personnes qui se croyaient lésées par leurs décisions; dans l'occasion, il ordonnait des enquêtes sur la manière dont elles administraient la justice; et, en cas de faute de leur part, il imposait de lourds amerciaments aux juges eux-mêmes ou aux seigneurs dans les cours desquels ces juges siégeaient [1]. Henri lui-même nous a fourni un exemple remarquable et risible par son résultat de ces sortes d'enquêtes. En 1170, après une longue absence sur le continent, il revint en Angleterre, tint un grand conseil, et donna des commissions à plusieurs abbés et chevaliers pour visiter les différents comtés et examiner la conduite de tous les magistrats inférieurs pendant les quatre dernières années, quelles sommes ils avaient touchées et de quelles sources venait cet argent, quelles amendes il avaient reçues des condamnés, quels coupables ils avaient laissés impunis, et de quelle manière ils avaient disposé des biens meubles des criminels. Les commissaires étaient autorisés à appeler des témoins, à les interroger sous serment, et à requérir des accusés qu'ils donnassent caution de leur comparution devant le roi à un certain jour, et de leur soumission à son jugement. Le 14 juin, tous les prélats, comtes, barons, shériffs et seigneurs des cours, avec leurs juges, baillis et officiers, se réunirent. Les shériffs et autres tenant leurs places de la couronne furent d'abord destitués, et ensuite, moyennant des amendes, réintégrés dans leurs fonctions; les autres, après quelques instants d'attente, furent tirés d'anxiété; et dès qu'ils eurent consenti au couronnement du jeune Henri et qu'ils lui eurent juré fidélité, ils furent renvoyés chez eux sans être réprimandés ni molestés [2].

II. Le tribunal le plus élevé du royaume était appelé la « cour du roi; » les prélats, les comtes, les barons et les principaux officiers de sa maison en étaient les assesseurs. Ici les tenanciers en

1. Voyez Glanville, VIII, 9; Hale, *Hist. of Common Law*, c. VII; Madox, c. XIV, et le *Great roll of the Pipe*, passim.
2. Gervase, 1410-1412. Hoved. 296.

chef de la couronne étaient jugés par leurs pairs. Le monarque lui-même présidait, à moins qu'il ne fût une des parties; auquel cas il nommait un président, et souvent remplissait l'office de poursuivant. C'était, du moins parfois, un tribunal des plus iniques, un instrument d'oppression légale aux mains d'un souverain vindicatif. Les nombreuses obligations et l'organisation embrouillée du système féodal fournissaient en tout temps suffisamment de charges contre un baron ou un prélat incommode, et il était fort rare qu'un pair osât encourir le déplaisir du roi en se levant pour défendre l'innocence. En général, la victime était condamnée à la confiscation de ses biens et effets mobiliers. Comme elle était alors « à la merci du roi, » ses amis employaient leurs efforts à obtenir du monarque une diminution de l'amende, qu'on s'attendait à lui voir accepter comme compromis. Mais, ainsi que nous l'avons vu dans le procès de l'archevêque Anselme sous Guillaume-le-Roux, et dans celui de l'archevêque Becket sous le présent règne, il restait toujours au pouvoir du roi de multiplier les charges et ainsi, en ajoutant amende sur amende, d'écraser en définitive l'objet de son ressentiment.

Ce n'était, néanmoins, qu'à certaines époques que la « cour du roi » siégeait dans toute sa splendeur et au grand complet. Le reste du temps ses juges se composaient du grand-justicier, du chancelier et du tresorier, ministres dont le maintien en place dépendait de la volonté royale; du connétable, du chambellan, du maréchal et de l'intendant, qui tenaient leurs dignités par droit héréditaire [1], et de quelques-uns des chapelains du roi et clercs savants en droit, qui étaient désignés par le monarque et appelés ses juges. Ce tribunal possédait tous les différents pouvoirs qui, depuis, ont été répartis entre les trois cours du banc du roi, des plaids communs et de l'échiquier; mais il est difficile aujourd'hui de déterminer l'époque réelle à laquelle cette répartition eut lieu.

1. 1° Le grand-justicier était le premier officier du royaume. Il présidait le conseil, était régent en l'absence du roi, et réunissait en lui tous les pouvoirs attachés aux fonctions de chef de la justice. 2° Il a déjà été question de l'office de chancelier. 3° Le trésorier certifiait les édits rendus pour lever les revenus, et surveillait les recettes et dépenses de l'échiquier (Madox, I, 2). Le connétable et le maréchal avaient des commandements militaires, organisaient l'armée, et s'informaient si chaque tenancier militaire avait fourni le nombre d'hommes requis (Rym. II, 789). En outre, le connétable prenait connaissance des engagements de faits d'armes hors du royaume (*Stat.* 13, Rich. II), certifiait les mêmes pièces que le trésorier, examinait à l'échiquier les comptes des troupes soldées, et recevait comme honoraires deux sous par livre sur leur paye (*Dial. de Scac.* I, 10; Rym. II, 161). Le maréchal veillait à la sûreté de la personne du roi dans le palais, distribuait les logements à sa suite, maintenait la paix dans la maison royale, et donnait des certificats aux barons qui avaient rempli leurs engagements pour service militaire (ibid.). Le chambellan et l'intendant avaient à peu près les mêmes fonctions que, de nos jours, le lord chambellan.

La cour de l'échiquier est certainement la plus ancienne et avait dans l'origine le plus d'importance. Elle examinait les comptes des shériffs et de tous les officiers du roi, réglait le revenu royal, jugeait les procès de la couronne, et imposait des amendes aux tenanciers en chef pour négligence de service et non-payement des aides, scutages et amerciaments. Elle fut d'abord établie à Winchester; mais des raisons de convenance la firent souvent transporter à Londres pour être plus près de la personne du roi [1]. La nécessité de découvrir et de punir les fraudes commises contre le revenu à distance de la cour, suggéra l'idée des « barons errants » ou « juges ambulants. » On les avait parfois employés sous les règnes précédents [2]; sous celui-ci, ils acquirent plus de permanence. Dans la vingt-deuxième année de son règne, le roi assembla un grand conseil à Northampton, et divisa ce royaume en six districts, à chacun desquels il assigna trois juges ambulants [1176]. Ces districts coïncident presque avec les *circuits* de nos jours [3], et c'est principalement à la sagesse de Henri que nous devons une institution dont le pays éprouve chaque année les avantages. Cependant, si nous attribuions uniquement cette institution à son amour pour la justice, nous lui accorderions plus de mérite qu'il ne lui en est dû. Il est évident, d'après les instructions données aux juges, que son premier et principal objet était d'y trouver son profit. Ils avaient l'autorisation et l'ordre de veiller de tout leur pouvoir aux intérêts du roi [4]; — de tenir les plaids de la couronne, pourvu que la valeur n'excédât pas la moitié d'un fief de chevalier; — de juger les malfaiteurs de toute espèce; — de recevoir le serment de fidélité au roi de tous comtes, barons, chevaliers, hommes libres et vilains; — de rechercher quels pupilles étaient ou devaient être sous la tutelle du roi, leur sexe et qualité, les possesseurs actuels et la valeur de leurs biens; — quelles femmes étaient ou devaient être à la disposition de la couronne, qu'elles fussent mariées ou non, et si elles l'étaient, à qui et par la permission de qui, et quelle était la rente annuelle de leurs propriétés [5]; — quelles

1. L'ordre de préséance à l'échiquier était : 1° le grand-justicier; 2° le chancelier; 3° le connétable; 4° le chambellan; 5° le maréchal (*Dial. de Scac.* I, 8). C'étaient les « magni quibus inconsultis nil magnum fieri debebat. » Rym. II, 161.

2. Dans la 18e année du règne de Henri Ier et les 12e, 13e, 15e et 17e de Henri II. Voyez Madox, 98-102.

3. La principale différence gît dans le *home circuit*, ou tournée intérieure, qui comprenait anciennement le Kent, le Surrey, le Sussex, le Hampshire, le Berkshire et l'Oxfordshire, mais qui maintenant a perdu les trois derniers et a reçu à leur place le Hertford et l'Essex, qui originairement appartenaient au circuit de Norfolk. Hoved. 313. Bened. Abb. I, 136. Diceto, 588

4. « Intendant pro posse suo ad commodum regis faciendum. » Hoved. 314.

5. Quelquefois le roi extorquait des amendes pour mariage aux parents des deux

églises étaient à la nomination de la couronne, leur situation et valeur annuelle, quels en étaient les bénéficiers et par qui ils avaient été présentés; — quelles terres étaient échues à la couronne, qui les tenait, quelle était leur valeur, quelle était leur tenure; — quels empiétements avaient été faits sur les forêts ou domaines royaux; — qui avait violé les statuts concernant les poids et mesures; — quels shériffs et baillis avaient reçu les amendes des délinquants; — ce qu'étaient devenus les biens meubles des usuriers chrétiens ou les biens meubles, gages, créances et actes des usuriers juifs après leurs mort[1]; — et enfin, de s'enquérir de l'état du monnayage, de l'altération de la monnaie, du change, des vols avec effraction, des mises hors la loi, du déplacement des marchés sans permission, de l'introduction de nouvelles coutumes et des présents reçus pour exempter les tenanciers d'approvisionner les châteaux royaux[2]. J'ai fait mention de tous ces différents articles, parce qu'il en est à peine un seul qui n'eût pour but de faire entrer de l'argent dans l'échiquier.

Indépendamment de ces cours, il en était d'autres qui avaient été établies pour juger et punir une espèce particulière de délits, et qui, en tout temps, furent l'objet de l'exécration générale. Le lecteur a dû voir que la chasse formait le principal amusement de nos rois normands, qui, à cet effet, retinrent en leur possession des forêts dans toutes les parties du royaume, et semblèrent veiller avec plus de sollicitude à la conservation de leurs bêtes fauves qu'à l'existence de leurs sujets. Les forêts royales avaient leurs officiers et leurs magistrats; elles étaient régies d'après un code particulier; et leurs immunités étaient maintenues avec un soin jaloux à la cour du grand-forestier, tribunal sanglant, dans lequel le plus léger délit était puni de la perte des yeux ou de quelque membre. Henri, à son avénement, soit humanité, soit avarice, avait aboli les barbares ordonnances de ses prédécesseurs, et y avait substitué les peines de l'amende et de l'emprisonnement. En une circonstance, il eut l'adresse de tirer un profit considérable de cette amélioration. Durant la guerre civile entre lui et ses fils, l'autorité

parties. Ainsi Adam Fitz-Norman paya 18 l. 6 s. 8 d. pour que sa fille pût épouser le fils de Guillaume Lecley; et Guillaume Lecley paya 22 l. 8 s. pour que son fils pût épouser la fille d'Adam Fitz-Norman (rôles de la 31e année du règne de Henri II, rot. 5, *a*).

1. Un usurier vivant pouvait se repentir, et conséquemment ne pas perdre sa propriété par confiscation; mais les biens et effets mobiliers du mort étaient confisqués au profit du roi, ses terres au profit de son seigneur (Glanville, VII, 16). Mais la sévérité de cette loi fut adoucie plus tard en faveur des Juifs. Jean, dans sa charte, anno 2, dit: « Et cum Judæus obierit, non detineatur corpus suum super terra, sed habeat hæres suus pecuniam suam et debita sua. » Madox, 174, not.

2. Comparez Hoveden, 314, avec Bracton, *De Leg. Ang.* III, tr. II, c. I.

royale avait été méprisée en Angleterre; les insurgés d'abord, puis les royalistes, chassèrent impunément dans les forêts du roi; et le justicier jugea plus prudent de tolérer la destruction du gibier que d'aliéner par une sévérité intempestive les meilleurs amis de son maître. On disait même que Henri avait, par un ordre général, ouvert ses forêts à tous ceux qui prendraient les armes en sa faveur. Toutefois, dès que la paix fut rétablie, il nomma des juges ambulants pour s'enquérir de toutes les infractions aux lois forestières. Devant eux furent cités les clercs et les laïques, les hommes du plus haut comme du plus bas rang, et ils furent forcés, sous serment, de déclarer tout délinquant dont le nom était venu à leur connaissance, qu'ils eussent été témoins oculaires du délit ou l'eussent seulement appris par ouï-dire. Des poursuites furent immédiatement commencées; quantité de gens furent condamnés, et les coffres royaux se remplirent par ces violentes et odieuses procédures [1].

De temps à autre, pour tenir les plaids forestiers, le chef de la justice faisait sa tournée accompagné de ses assesseurs [1184]. Mais à la mort de Thomas Fitz-Bernard, grand-maître forestier, Henri saisit l'occasion de supprimer cette charge, et, au lieu des peines plus douces qu'il avait lui-même établies, il remit en vigueur les châtiments sanguinaires des règnes précédents. En même temps il divisa les forêts royales en plusieurs districts, dans chacun desquels il nomma deux ecclésiastiques et deux chevaliers comme juges, et deux gentilshommes de sa maison avec les titres de gardiens et de verdiers. Ces officiers étaient tenus par serment de ne point accepter d'amendes des délinquants, mais d'infliger des punitions corporelles sans aucun adoucissement; d'empêcher les propriétaires de haute futaie dans les forêts de la détruire à force de la couper; et de ne souffrir qu'aucun eût des arcs, des chiens ou des lévriers sans un permis du roi [2]. D'après cela, si le lecteur considère le nombre et l'étendue des forêts, et tous les hameaux et seigneuries compris dans leur enceinte, il pourra se faire une idée des poursuites vexatoires et des mutilations barbares que produisirent les lois forestières. Mais le despote ne songeait qu'à son amusement; il dédaignait les murmures et les souffrances de son peuple [3].

Ce n'était pas seulement des plaids de la couronne ou des plaids

1. Hoved. 311. Bened. Abb. I, 112. Diceto, 587. Ces amendes étaient parfois très-fortes. Dans la douzième année du règne de Henri, l'évêque de Salisbury paya 75 l. 7 s.; et, dans la vingt-deuxième, Adam de Brus paya 100 l. pour avoir pris un chevreuil. Voyez les rôles de l'échiquier *apud* Madox, c. XIV.

2. Bened Abb. II, 417.

3. Pet. Bles. *Ep.* 95.

forestiers que le roi tirait profit ; même les plaids communs de sujet à sujet apportaient à l'échiquier une moisson abondante. Qu'une action fût commencée ou discontinuée, pressée ou retardée, terminée ou portée devant un tribunal supérieur, à chaque pas le monarque réclamait un présent ou une amende de l'une des parties et de toutes deux. Avant que les plaidoiries fussent entamées, il était toujours nécessaire de payer une somme d'argent au trésorier, et souvent de prendre l'engagement de la doubler en cas de jugement favorable. Dans les procès pour dette, le plaignant était obligé de promettre une portion de la somme ou des sommes qu'il viendrait à recouvrer ; et cette portion était fixée par une négociation préliminaire, souvent à une moitié, rarement à moins d'un cinquième de la demande totale. On savait généralement que l'argent avait plus d'influence que la justice dans les cours royales; et il se rencontre des cas où une des parties fait un présent au roi pour accélérer la décision, et où l'autre, par une offre plus considérable, réussit à la retarder. Si le défendeur était dans l'opulence, il pouvait aisément paralyser la juste réclamation d'un plaignant pauvre, à moins que ce dernier n'obtînt l'aide d'amis puissants. En payant un droit coûteux un riche pouvait acheter un ordre qui lui interdisait toute réponse; ou il pouvait obtenir une charte qui l'exemptait de la juridiction de tous autres magistrats, et lui permettait de ne plaider que devant le roi en personne [1]. Puis venait ajournement sur ajournement ; car le roi était souvent occupé d'affaires plus importantes, ou appelé au dehors pour prendre soin de ses États d'outre-mer ; et ainsi le procès pouvait se prolonger d'année en année, non-seulement au désappointement, mais à la ruine de la partie la moins riche, qui avait à se présenter souvent, peut-être une vingtaine de fois, avec son conseil et ses témoins avant que le jugement fût prononcé [2]. Il est de la dernière évidence que de telles pratiques étaient incompatibles avec une équitable administration de la justice ; cependant les écrivains du temps n'en parlent pas en termes de réprobation. Elles avaient prévalu jusqu'à un certain point sous les princes anglo-saxons, et il paraît que l'ancienneté de la chose réconciliait avec son iniquité. Mais, outre les droits payés au souverain, les juges exigeaient souvent des présents pour eux-mêmes, et l'on se plaignait hautement de leur vénalité et de leur injustice. Henri, qui n'admettait pas dans les autres cet amour de l'argent

1. Des droits de toutes ces différentes sortes se trouvent portés à chaque année des rôles de l'échiquier (*apud* Madox, *passim*). Quand un de ces droits s'élevait à 500 marcs, 1 marc d'or en sus était dû à la reine. *Dial. de Scac.* II, 26.

2. Voyez un récit amusant des comparutions et dépenses de Richard d'Anesty, en 1156, publié par sir Francis Palgrave, II, LXXXIV.

qu'il nourrissait dans son propre sein, tâcha de remédier à cet abus. Tous les juges ambulants, trois ans après leur nomination, furent destitués, à l'exception du seul Ranulf de Glanville, qui, à la tête de cinq autres, fut alors chargé d'administrer la justice dans les comtés situés au nord de la Trent. Le reste du royaume fut divisé en trois portions : les pouvoirs attribués anciennement au grand-justicier furent conférés aux évêques de Winchester, de Norwich et d'Ely; et chacun d'eux, avec quatre assesseurs, eut à tenir les plaids dans un des trois districts [1]. Le motif du roi, en choisissant ces prélats, était la confiance qu'il avait en leur intégrité et leur honneur; mais dès que le pape sut leur nomination, il écrivit à Richard, archevêque de Canterbury, pour lui faire observer que le devoir des pasteurs était de nourrir leur troupeau de la doctrine de l'Évangile, non de jouer le rôle de magistrats séculiers; et pour lui commander de rappeler les évêques des cours qu'ils présidaient, et de les rendre au soin des diocèses qui leur avaient été confiés. Le primat, dans sa réponse, ne nia pas la défense faite par les canons; mais il tâcha de justifier cette innovation par sa grande utilité pour l'Église et pour le peuple [2]. Il semblerait, pourtant, que les objections d'Alexandre prévalurent. Au mois d'août, les trois prélats, après avoir rendu compte au roi de leur mission, se démirent de leur charge; et l'office de grand-justicier fut donné à Ranulf de Glanville. Ce célèbre jurisconsulte, dans la préface de son ouvrage, nous assure qu'il n'y eut pas alors dans la cour du roi un juge qui osât s'écarter du sentier de la justice ou émettre une opinion contraire à la vérité; et pourtant, si nous en croyons l'anecdote racontée par un contemporain de Gilbert de Plumpton, nous pouvons douter que l'honneur de Glanville lui-même fût entièrement sans tache. Plumpton, chevalier de noble extraction, avait épousé une dame dont la main et la fortune avaient été précédemment promises par le justicier à Rainer, son shériff d'Yorkshire. Pour effectuer son projet, il devenait nécessaire de disposer du mari : l'infortuné fut arrêté subitement sous prétexte de félonie; et le roi, sur le rapport de Glanville, le condamna à mort [1184]. Son innocence pourtant était si manifeste, que l'évêque de Worcester l'accompagna jusqu'au gibet, et se hasarda à empêcher l'exécution. Sa vie fut épargnée jusqu'à ce qu'on pût consulter Henri. Le résultat fut que Plumpton fut renvoyé en prison, et qu'il y resta jusqu'à l'avénement du nouveau souverain [3].

1. Diceto, 606. Hoved. 337.
2. Pet. Bles. *Ep.* 84.
3. Hoved. 355.

III. L'ancienne coutume d'en appeler au jugement de Dieu dans les causes criminelles subsistait encore; mais aux ordalies du feu et de l'eau employées par les Saxons, les Normands, comme on l'a vu sous le règne de Guillaume Ier, avaient ajouté l'épreuve par le gage de bataille. Partout où les juges ambulants tenaient les plaids, ils sommaient quatre chevaliers de la centaine de comparaître devant eux, et de choisir douze autres chevaliers, ou, à leur défaut, douze autres hommes libres et loyaux, pour former un jury compétent. Le devoir de ces jurés peut se constater par leur serment. Ils juraient de répondre sincèrement à toute question qui leur serait posée par la cour, et d'accomplir fidèlement tout ordre qu'ils recevraient des juges au nom du roi [1]. Il leur était enjoint de déférer à la barre toute personne de la centaine, soupçonnée de meurtre, félonie, faux ou violation de la paix du roi. Sur leur dénonciation unanime, l'accusé était assigné devant les juges, et s'il se disait innocent et qu'il n'eût pas été pris sur le fait, ou avec la chose volée en sa possession, il était soumis par eux à l'ordalie de l'eau. En cas de conviction par cette épreuve, la sentence était immédiatement prononcée et le prisonnier était condamné, suivant la nature du délit, à subir la mort, ou la confiscation de ses biens avec l'amputation d'un pied et d'une main, et le bannissement pour la vie [2]. Je citerai un exemple de conviction par l'ordalie de l'eau qui montrera en même temps l'état de désordre de la métropole à cette époque. C'était depuis long-temps une coutume parmi les jeunes gens, fils et parents des citoyens les plus riches, de s'assembler en grand nombre après le coucher du soleil, de courir les rues en quête d'aventures, et de se divertir à exciter la frayeur des habitants paisibles. Peu à peu ils en vinrent à des actes de violence, parfois à des vols et à des meurtres. En 1174, une bande nombreuse de ces jeunes déprédateurs fit irruption chez un citoyen qui avait armé sa maison pour les recevoir. Les assaillants furent mis en fuite; mais leur chef, André Buquinte, qui avait perdu une main dans le combat, resta prisonnier. Dans l'espoir du pardon, cet homme dénonça ses complices, parmi lesquels était Jean Senex, un des plus riches et des plus « nobles » citoyens. Ce fut en vain que Senex nia l'accusation et en appela au jugement de Dieu : il fut convaincu par l'ordalie de l'eau, et condamné par

1. Bracton, III, c. I. Glanville, II, 10, 11.

2. Bened. Abb. I, 136. Hoved. 313. Il n'est pas fait mention de justification par serment de témoins dans les assises, omission qui équivalait à l'abolition de cette coutume dans les procès devant ces juges; mais elle subsistait encore dans quelques-unes des cours des bourgs. Sir Francis Palgrave en rapporte un exemple à Winchelsea jusque dans la dix-neuvième année du règne de Henri VI, vol. II, p. CXVII.

le grand-justicier à être pendu. Il eut, toutefois, assez d'influence pour retarder l'exécution de la sentence jusqu'à l'arrivée du roi, et ensuite jusqu'à une époque indéfinie. Malheureusement pour lui, environ trois ans après, le frère du comte Ferrers fut tué dans une bagare semblable; et le roi, ne pouvant découvrir les meurtriers, signa l'ordre de l'exécution immédiate de Senex. Cinq cents marcs furent offerts pour sa vie, mais on les refusa; et sa mort, avertissement terrible pour ses anciens complices, rétablit la paix dans la cité [1].

Ce serait une erreur de supposer que l'acquittement par l'ordalie établissait pleinement l'innocence de l'accusé. Sans doute sa vie, ses membres et sa propriété personnelle étaient en sûreté; mais il n'en était pas moins vrai qu'il avait été déféré comme coupable par la voix unanime du jury, et l'on jugeait prudent de prendre des précautions contre lui comme étant, pour le moins, un personnage suspect. S'il n'était accusé que d'un simple délit, il était relâché en donnant caution pour sa conduite future; mais si l'imputation était de nature plus grave, on l'obligeait à quitter le royaume. Il pouvait, toutefois, emporter ce qui lui appartenait en propre, et espérer de l'indulgence royale la permission de revenir à quelque époque éloignée [2].

Telles paraissent avoir été les procédures sur dénonciation de jury; mais souvent il arrivait que le prisonnier traduit en jugement n'était accusé que par la voix publique ou poursuivi par un seul individu [3]. Si l'accusation reposait sur la rumeur publique, les juges, par enquêtes et interrogatoires, cherchaient à en constater la vérité. S'il se présentait un accusateur, avant de produire ses charges il était nécessaire, en cas de meurtre, qu'il prouvât qu'il était du sang du défunt; en cas d'homicide, qu'il était allié à l'homme tué comme parent, ou vassal, ou seigneur, et qu'il pouvait parler de la mort d'après le témoignage de ses propres sens. L'accusé pouvait alors repousser l'inculpation, et, à son choix, jeter son gant et déclarer son intention de défendre son innocence avec son corps. Si l'appelant relevait le gant, et disait vouloir prouver l'imputation de la même manière, les juges, à moins que la culpabilité ou l'innocence de l'accusé ne fût évidente, adjugeaient alors l'épreuve du combat. L'intimé, le livre des Évangiles dans sa main droite, et la main droite de son adversaire dans sa main gauche, prêtait le serment suivant : « Écoute-moi, toi que

1. Bened. Abb. 196, 197. Hoved. 323.

2. Bened. Abb. Hoved. 313.

3. Meurtre signifiait alors la mort violente mais secrète, d'un homme libre quand la mort avait lieu devant témoins, on l'appelait homicide.

je tiens par la main. Je ne suis point coupable de la félonie dont tu m'as chargé. Ainsi Dieu et ses saints me soient en aide! Et ceci, je le défendrai avec mon corps, contre toi, comme cette cour l'adjugera. » Alors, changeant de main et prenant le livre, l'appelant jurait : « Écoute-moi, toi que je tiens par la main. Tu t'es parjuré, parce que tu es coupable. Ainsi Dieu et ses saints me soient en aide! Et ceci, je le prouverai contre toi, avec mon corps, comme cette cour l'adjugera. » Au jour marqué par la cour, les deux combattants étaient conduits au combat. Tous deux avaient la tête, les bras et les jambes nus, étaient protégés par une targe carrée de cuir, et avaient pour arme un bâton long d'une aune et arrondi au bout. Si l'intimé ne voulait pas se battre, ou dans le cours de la journée était hors d'état de continuer le combat, il était immédiatement pendu, ou condamné à la confiscation de ses biens et à la perte de ses membres. S'il tuait l'appelant ou le forçait à s'avouer vaincu, on prolongeait le combat jusqu'au soir; à l'apparition des étoiles, il était acquitté. Son coupable adversaire n'échappait pas non plus à la punition. S'il survivait au combat, il était taxé à une amende de soixante shillings, déclaré infâme, et dépouillé de tous les priviléges d'homme libre [1].

A la cour de chevalerie, la procédure était différente. Quand la cause ne pouvait être décidée sur la déposition des témoins ou sur l'autorité des preuves, le connétable et le maréchal exigeaient caution des deux parties et fixaient le moment du combat, le lieu et les armes, une épée longue, une épée courte et une dague; mais ils permettaient aux combattants de se pourvoir d'armes défensives à leur choix. Un terrain sec et uni, de soixante pas de long et de quarante de large, était clos par des palissades de sept pieds de haut, autour desquelles étaient placés les sergents d'armes avec d'autres officiers, pour maintenir le silence et l'ordre parmi les spectateurs. Les combattants entraient par des portes opposées, l'appelant à l'est, le défendeur à l'ouest des lices; et chacun d'eux jurait séparément que ses précédentes allégations et réponses étaient sincères, qu'il n'avait pas d'autres armes que celles permises par la cour; qu'il ne portait aucun charme sur lui, et qu'il plaçait toute sa confiance en Dieu, dans la bonté de sa cause et dans sa bravoure. Alors, se prenant l'un l'autre par la main, l'appelant jurait qu'il ferait de son mieux pour tuer son adver-

1. Glanville, XIV, 1. Bract. III, 18. Spelm. *Arch.* 103. Si l'intimé avait soixante ans, ou avait été blessé à la tête, ou avait eu un membre cassé, il était libre, s'il le préférait, de subir l'épreuve de l'eau bouillante s'il était homme libre, de l'eau froide s'il était vilain. Glan. XIV, 1.

saire ou le forcer à s'avouer coupable ; le défendeur, qu'il ferait tous ses efforts pour prouver son innocence. Lorsqu'ils avaient été séparément reconduits aux portes par lesquelles ils étaient entrés, le connétable, assis au pied du trône, s'écriait trois fois : « Laissez-les aller, » ajoutant à la troisième exclamation, « et faire leur devoir. » Le combat commençait immédiatement : si le roi intervenait et se réservait de décider la querelle, les combattants étaient séparés par les officiers avec leurs baguettes, puis ils étaient reconduits par le connétable et le maréchal à l'une des portes, par laquelle ils avaient soin de passer en même temps, car on regardait comme une honte d'être le premier à quitter le lieu du combat. Si l'un des deux était tué ou s'avouait vaincu, il était dépouillé de son armure à l'endroit où il gisait, était traîné par des chevaux hors de la lice par un passage ouvert dans l'un des angles, et était immédiatement pendu ou décapité en présence du maréchal [1].

L'épreuve du combat était adjugée non-seulement dans les poursuites criminelles, mais aussi dans les cas où la décision dépendait d'un acte de propriété ; ou lorsque le tenancier niait devoir les services réclamés par son seigneur ; ou le vendeur, avoir garanti l'article acheté ; ou le débiteur, avoir emprunté de l'argent sur promesse, sûreté ou hypothèque. Dans toutes ces actions, le défendeur avait le choix de combattre en personne ou de produire un champion loyal ; le demandeur était exclu de la lice et forcé de confier la défense de sa prétention à la bravoure d'un homme libre qui jurait avoir connaissance du droit de sa partie principale [2]. Mais ici le roi fit une importante et avantageuse modification, en permettant que le jugement des grandes assises suspendît la douteuse épreuve du combat. Le demandeur pouvait solliciter un ordre qui arrêtât le procès par duel : sur quoi le demandeur, s'il entendait poursuivre sa prétention, était forcé d'obtenir un ordre pour procéder devant les grandes assises. Le shériff, en conséquence, nommait un jury de la manière qu'on a déjà décrite. Ses membres juraient de juger le point en litige d'après leurs propres lumières ou le rapport de personnes au témoignage desquelles ils ne croiraient pas moins qu'à celui de leurs propres sens ; et on obtenait un verdict unanime en renvoyant ceux qui alléguaient leur ignorance de la chose, et en les remplaçant par d'autres mieux informés. L'équité supérieure de ce mode de déci-

1. Voyez un traité sur ce sujet par Thomas de Woodstock, duc de Gloucester, conservé par Spelman, *Archæol.* 100.

2. Glanville, II, 3. Le champion était nommé en pleine cour : c'était une cause suffisante d'exclusion contre lui que de prouver qu'il avait vendu ses services.

sion fut généralement reconnue, et son adoption prépara graduellement l'introduction d'innovations semblables dans les autres départements de la justice publique[1].

Henri n'exerça jamais ses fonctions judiciaires avec plus d'éclat que dans la cause importante d'Alphonse, roi de Castille, et de son oncle Sanche, roi de Navarre. Après un long et ruineux conflit, ces princes convinrent de s'en rapporter à l'équité du roi d'Angleterre et s'obligèrent, sous des peines sévères, à se soumettre à sa décision. Henri tint sa cour à Westminster, assisté des prélats, comtes, barons et juges anglais et normands [mars 1177]. L'évêque de Palentia se présenta pour Alphonse, l'évêque de Pampelune pour Sancho. Mais comme les juges ignoraient la langue des avocats, les plaidoyers furent mis par écrit, et traduits à l'aide d'interprètes; et au bout de trois jours, le roi, après avoir préalablement pris l'avis de la cour, prononça solennellement son arrêt, à savoir: que chacun des princes rendrait les terres et châteaux réclamés par l'autre, et qu'Alphonse payerait à son oncle, dans les dix années suivantes, trente mille maravédis a termes égaux. Les ambassadeurs acceptèrent ce jugement, et jurèrent que, si leurs souverains respectifs refusaient de l'exécuter, ils reviendraient se constituer prisonniers entre les mains du roi[2].

Je mentionnerai ici, à cause de son rapport avec l'administration de la justice, un fait qui arriva à une époque plus reculée. En 1166, une colonie d'étrangers, s'élevant à trente personnes des deux sexes, aborda en Angleterre sous la conduite d'un directeur nommé Gérard. Ils appartenaient à une secte nombreuse de fanatiques qui infestaient le nord de l'Italie et les provinces voisines de Gaule et d'Allemagne, et qui s'appelaient cathari, ou les « purs, » parce qu'ils enseignaient que le mariage était incompatible avec le salut. Ils étaient venus répandre leur doctrine en Angleterre; mais leur succès se borna à faire une prosélyte. Le cas était sans précédent; et le roi, après mûre délibération, ordonna de les arrêter et de les traduire devant un synode d'évêques, où il assista en personne. Aux questions qui leur furent posées, ils répondirent qu'ils étaient chrétiens, qu'ils professaient la doctrine des apôtres, et croyaient à la divinité de Jésus-Christ; mais qu'en même temps ils rejetaient le baptême, l'eucharistie et le mariage. Quand on eut recours aux arguments pour les convaincre, ils répliquèrent simplement que leur devoir était de croire et non de discuter; et à la

1. Glanville, II, 7, 8, 9, 11, 17. Il l'appelle « regale beneficium clementia principis de consilio procerum populis indultum. » II, 17.

2. Rymer, I, 45-50. Hoved. 320, 322. Hiber. *Expug.* II, 30.

menace de punition, ils opposèrent ces paroles de l'Évangile : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. » Las de leur obstination, le synode les déclara hérétiques, et les livra au pouvoir séculier. L'Anglaise, qui ne paraît pas avoir ambitionné la couronne du martyre, s'empressa de se rétracter; les étrangers, par ordre du roi, furent marqués au front d'un fer rouge, dépouillés de leurs vêtements jusqu'à la ceinture, et chassés de la ville à coups de fouet. Un écrivain nous informe qu'ils périrent tous dans les champs, en conséquence d'une proclamation qui défendait à qui que ce fût d'avoir aucune relation avec eux; mais le doyen de Saint-Paul, qui probablement assistait au synode, et deux autres contemporains, prétendent qu'après avoir subi leur peine ils furent conduits hors du royaume [1].

Les yeux de toutes les nations européennes étaient tournés a cette époque sur la désastreuse condition des chrétiens en Palestine. Le trône de Jérusalem, que les croisés avaient élevé et soutenu au prix de tant de sang et de trésors, chancelait sur sa base; et le roi Baudoin, mineur et lépreux, n'était pas de force à lutter contre les talents et la puissance de Saladin, qui, par des conquêtes successives, resserrait tous les ans les frontières des étrangers, et menaçait de les extirper en peu d'années du sol de l'Asie. Henri, en présence des légats du pape, avait juré solennellement de visiter la Terre-Sainte. S'il avait l'intention d'accomplir ce vœu, c'est ce qu'on ne saurait dire; mais le danger d'exposer ses États aux incursions d'un puissant voisin lui fournit un prétexte décent d'en différer l'exécution. Quoi qu'il en soit, Louis lui proposa de l'accompagner dans cette expédition [21 sept. 1177]. L'objection tombait; le jour du départ fut fixé, et les deux princes jurèrent, Henri d'assister son seigneur le roi de France, Louis d'assister son fidèle vassal le roi d'Angleterre, envers et contre tous. La maladie et la mort de Louis firent manquer ce plan; et Henri, quoiqu'il affectât d'en être constamment occupé, laissa s'écouler les années sans trouver l'occasion de l'exécuter. Enfin sa sincérité fut mise à l'épreuve par l'arrivée du patriarche de Jérusalem et du grand-maître des chevaliers hospitaliers, porteurs de lettres de la reine Sibylle et du comte de Tripoli, le régent. Ils se jetèrent aux pieds du roi, sollicitèrent son aide puissante, et lui remirent, comme au repré-

1. Newbrig. II, 13. « Expulsos a regno » (Diceto, 539). « In frontibus sunt signati et effugati » (Rad. Coggesh. *cit.* Picard *in not. ad* Newbrig. p. 721). Ces fanatiques se répandirent sous différents noms dans la Gaule. « Ubique exquirebantur et perimebantur, maxime a Philippo, comite Flandrensium, qui justa credulitate eos immisericorditer puniebat » (ibid.). La peine ordinaire était celle du feu; mais Henri la défendit dans ses États du continent. » Hoved. 352

sentant de Foulques d'Anjou, dont les descendants avaient porté le sceptre depuis les cinquante dernières années, la bannière royale avec les clefs de la cité, des principaux forts et du Saint Sépulcre. Henri les leur rendit avec des paroles de compassion, mais il invita les ambassadeurs à attendre qu'il eût pris l'avis de son conseil. [11 mars] Il convoqua à Westminster les prélats et les barons d'Angleterre, le roi, les prélats et les barons d'Écosse; et, après s'être engagé à suivre leur opinion, il leur posa adroitement la question suivante : « Ferait-il mieux de rester chez lui, à gouverner les nations que la Providence avait confiées à ses soins, ou d'aller en Orient défendre les chrétiens de la Palestine contre leurs infidèles voisins? » La réponse fut telle qu'il l'avait prévue, sans aucun doute; et, au désappointement des envoyés, le roi, au lieu de ses services personnels, promit un subside de cinquante mille marcs [1].

Mais, le 29 septembre 1187, quatre-vingt-seize ans après sa prise par les premiers croisés, Jérusalem retomba aux mains des musulmans. La nouvelle de ce déplorable événement plongea le monde chrétien dans la plus profonde consternation. Le vieux pontife mourut de chagrin; Guillaume, roi de Sicile, porta pendant quatre jours le sac de pénitent, et fit vœu de se croiser; les autres princes condamnèrent leur indolence et l'avarice qui les avait poussés à préférer leurs mesquins intérêts à ce qu'ils regardaient comme la cause commune de la religion chrétienne [2]. Henri eut une entrevue avec Philippe, le nouveau roi de France, dans une plaine entre Gisors et Trie, où l'archevêque de Tyr, port qui bravait encore la puissance de Saladin, les exhorta à arracher la cité sainte à la profanation des infidèles, et les deux rois, les comtes de Flandre et de Champagne et un grand nombre de barons et de chevaliers reçurent la croix [11 fév. 1188]. De là le roi se hâta de revenir en Angleterre, et tint un grand conseil à Geddington, dans le Northamptonshire, où il fut arrêté que tout homme qui ne se croiserait pas payerait, pour la dépense de l'expédition, un dixième de ses biens, effets mobiliers et rentes, pour cette année. Il fut permis aux seigneurs de fiefs qui étaient dans l'intention d'accompagner le roi, de recevoir pour leur propre usage les taxes de leurs vassaux : celles de tous les autres devaient être payées à l'échiquier. La somme obtenue par Henri fut de soixante-dix mille

1. Rym. I, 50 Bened. Abb. II, 429 Hoved. 325, 358. Diceto, 626.

2. Mais ce n'étaient pas seulement les sentiments religieux qui animaient les croisés; beaucoup étaient alarmés pour leur propre sûreté. « Jam, » dit Pierre de Blois, « circa confinia terræ nostræ barbaries efferata desævit, et in exterminium christiani nominis gentium grassatur immanitas. » Pet. Bles. *Ep.* 112

livres, à laquelle il en faut ajouter soixante mille de plus extorquées aux juifs, à raison d'un quart de leur propriété personnelle [1]. En même temps il écrivit aux empereurs d'Allemagne et de Constantinople et à Bela, roi de Hongrie, pour leur annoncer son dessein, et leur demander passage à travers leurs États avec la liberté d'un marché franc. Il reçut de tous trois des réponses favorables; et l'on ne peut douter qu'il n'eût entrepris l'expédition s'il n'eût été engagé dans des hostilités avec le roi de France par la turbulence de son fils Richard, et si sa paix avec ce monarque n'eût été promptement suivie de sa mort.

Le lecteur n'aura pas oublié la révolte et le pardon des fils de Henri. Ces princes excellaient dans tous les exercices guerriers du temps. L'aîné, déposant la dignité et le titre de roi, avait passé trois années sur le continent comme un simple aventurier, déployant sa bravoure dans tous les tournois, et remportant fréquemment le prix de la valeur [2]. Son exemple fut avidement imité par ses frères Richard et Geoffroi, et leur père écoutait avec orgueil le récit de leurs triomphes et de l'admiration qu'ils excitaient. Des écrivains modernes ont représenté la profession de la chevalerie comme l'école de l'honneur et de la probité; malheureusement l'histoire a conservé peu de traits de ces vertus dans le caractère des anciens chevaliers. Les fils du roi étaient sans doute braves, pleins de munificence et de mérite; mais leur bravoure était souvent entachée de cruauté, leur munificence alimentée par la violence, et leur mérite ne servait qu'à montrer sous de plus vives couleurs leur perfidie et leur ingratitude. Lorsque Henri ordonna à Richard de faire hommage à son frère aîné pour le duché d'Aquitaine, ce prince altier s'y refusa [1183]. Il avait, dit-il, fait hommage à son père, de qui il l'avait reçu, et au roi de France, qui était son suzerain; mais il ne devait point, et conséquemment ne pouvait pas promettre à son frère service ou fidélité. Cet affront se grava profondément dans l'esprit du jeune roi, qui chercha et ne tarda pas à trouver une occasion de vengeance. Richard gouvernait ses sujets avec un sceptre de fer. Ses exactions étaient incessantes; la plus légère désobéissance provoquait sur-le-champ un châtiment sévère, et aucune femme, à moins qu'elle ne fût dans les murs d'un château, n'était à l'abri des insultes du prince ou des bandits effrénés qui exécutaient ses ordres. Ses barons se révoltèrent, et, à leur invitation, le jeune Henri envahit le duché, avec son frère

1. Gervase, 1522, 1529. Hoved. 366.
2. « Præ universis mortalibus obtinuit gloriam et supereminentiam militiæ sæcularis. » Pet. Bles. *Ep.* 2

Geoffroi et une armée de Brabançons et de Bretons. Le roi accourut mettre fin à cette guerre dénaturée, convoqua ses enfants devant lui et les réconcilia en apparence. Notre ignorance des motifs qui guidaient secrètement les trois princes nous laisse dans le vague et l'obscurité sur les événements qui suivirent. Richard paraît être resté avec son père : Henri d'abord, puis Geoffroi, se révoltèrent; tous deux revinrent à leur devoir avec des protestations de regret, et tous deux de nouveau déployèrent l'étendard de la révolte. Il se trama des complots contre la vie du roi. Un jour qu'il s'avançait pour parler à Henri, il fut accueilli par une grêle de flèches dont l'une perça sa cuirasse, mais ne lui fit qu'une légère blessure. Un autre jour qu'il allait conférer avec Geoffroi, son cheval fut atteint à la tête. Les évêques de Normandie, par ordre du pape, excommunièrent les auteurs et fauteurs de la guerre[1]; mais les deux frères persévérèrent dans leurs hostilités, entretinrent leurs troupes en pillant les laboureurs et les églises, et choisirent la fête du lundi de la Pentecôte pour livrer bataille à leur père. Mais avant que ce jour arrivât, la fatigue et l'anxiété causèrent au jeune Henri une fièvre qui se joua promptement de l'habileté des médecins. Quand on l'informa qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre, son âme fut agitée de crainte et de remords. Il dépêcha un messager à son père pour implorer son pardon et lui demander, comme dernière faveur, de vouloir bien venir voir un fils mourant mais repentant. Le roi était tenté d'y aller : ses amis, craignant quelque complot, l'en dissuadèrent. Ôtant donc une bague de son doigt, il chargea l'archevêque de Bordeaux de la porter au prince comme un gage d'amour et de pardon. Le jeune Henri la pressa sur ses lèvres, confessa ses péchés en public, et ordonna aux évêques de le placer sur un lit de cendres préparé au milieu de la chambre, où il reçut les sacrements, et expira [11 juin 1183][2]. Sa mort rompit la confédération, et Geoffroi obtint son pardon; mais ses châteaux furent pris par le roi, qui y mit garnison. Le prince toutefois n'eut aucune reconnaissance de la douceur avec laquelle il avait été traité; et, sur le refus du comté d'Anjou qu'il demandait, il se rendit à la cour de Philippe, roi de France, où il mourut au moment où il cherchait à susciter de nouveaux embarras à son père. Henri ne pleura pas sa perte : Philippe le fit inhumer avec une pompe extraordinaire et des démonstrations de chagrin[3] [19 août 1186].

1. Pet Bles. *Ep.* 47, 69.
2. Diceto, 617. Hoved. 352. Gervase, 1482, 1483.
3. Hoved. 360. Diceto, 630. C'est peut-être ici le cas de faire observer qu'à cette

Bien des années s'étaient écoulées depuis qu'Adélaïde, fille de Louis de France, avait été fiancée à Richard et confiée aux soins de son père. Henri la garda dans un de ses châteaux, et en interdit avec sollicitude l'accès à son fils. Le bruit courut qu'il était lui-même amoureux d'elle; et son caractère, joint à la tentative qu'il avait faite pour divorcer avec Éléonore, donna du poids à ce soupçon général. Si Richard s'inquiéta le moins du monde au sujet de la princesse, ce fut uniquement par des motifs politiques; mais Philippe songea sérieusement à sauver la réputation de sa sœur et l'honneur de sa famille. Il demanda Adélaïde pour son mari; à cette demande, le pape ajouta une menace d'excommunication: mais le rusé monarque sut se tirer des réclamations de l'un et des menaces de l'autre par des promesses trompeuses et des propositions évasives. Quoique cette conduite l'entraînât dans des querelles perpétuelles avec le roi de France, il la garda en son pouvoir; et, jusqu'à ce qu'il mourût, ce fut toujours un problème de savoir si elle était la femme du fils ou la maîtresse du père.

L'intérêt que Philippe et Richard prenaient à la situation d'Adélaïde lia naturellement ces deux princes, qui, après la conclusion d'un armistice sous la médiation des légats du pape, retournèrent ensemble à Paris, et, pour prouver qu'ils se regardaient comme frères, mangèrent à la même table et dormirent dans le même lit [1]. Cette intimité alarma la jalousie du roi, et Richard reçut l'ordre de retourner sur son territoire. Il obéit; et, durant les hostilités réitérées de Philippe et de Henri, il assista son père jusqu'au moment où ses soupçons furent éveillés par la partialité marquée du roi pour Jean, le plus jeune des fils, et par le bruit que la couronne d'Angleterre était destinée à ce prince. Après une entrevue avec Philippe, tous deux se rendirent à une conférence

époque tout homme qui prétendait à quelque connaissance en astronomie était astrologue de profession; que ces sages publiaient tous les ans leurs prédictions; et que, dans la présente année (1186), toutes les nations chrétiennes, tant grecques que latines, étaient effrayées de l'attente des maux qui suivraient la conjonction de beaucoup de planètes dans le signe de la Balance, le 16 septembre. Un vent pestilentiel, accompagné de tremblements de terre, devait balayer la face de la terre, renversant les arbres et les maisons, et ensevelissant dans le sable les villes de l'Egypte, de l'Ethiopie, de l'Arabie, et autres arides régions. Les astrologues mahométans de l'Espagne riaient de ces prédictions. Ils soutenaient que la maligne influence de Saturne et de Mars serait balancée par la bénignité de Vénus et de Jupiter; et que, le pis qui pût arriver, ce serait une mauvaise moisson, beaucoup de naufrages et d'effusion de sang dans les combats (Hoved. 356-358; Bened. Abb. ii, 414). Heureusement Baudoin, archevêque de Canterbury, pour détourner ces calamités, ordonna un jeûne de trois jours dans sa province (Gervase, 1479); et, comme la saison se trouva être plus belle que de coutume, les astrologues, pour sauver leur crédit, furent en état d'attribuer à la piété du peuple le non-accomplissement de leurs prédictions.

1. Hoved. 362.

avec Henri, dans laquelle le roi de France proposa, comme base de la paix, qu'Adélaïde serait remise à Richard, et que les vassaux de Henri jureraient fidélité à ce prince comme à l'héritier présomptif [18 nov. 1188]. Dans l'altercation qui suivit, Richard fit observer qu'il était l'aîné des fils survivants, et que son titre à la succession devait être reconnu. Le roi fit une réponse évasive : « Eh bien ! s'écria le jeune homme indigné, je suis forcé de croire ce que jusqu'ici je regardais comme impossible ; » et aussitôt détachant son épée et s'agenouillant aux pieds de Philippe, il ajouta : « C'est à vous, sire, que je confie la défense de mes droits ; et c'est à vous maintenant que je fais hommage pour tous les États de mon père en France. » Philippe répondit qu'il l'acceptait pour son homme, et qu'il lui restituait tous les châteaux qu'il avait pris à Henri. Le roi, étourdi de ce qu'il voyait et entendait, se retira précipitamment de la conférence [1].

A l'expiration de la trêve, les hostilités recommencèrent [14 janvier 1189]. Richard, avec la plupart des barons du continent, se joignit au roi de France ; et Henri, forcé de fuir devant ses ennemis, abandonna successivement le Mans, lieu de sa naissance, le château d'Amboise et la forte ville de Tours. Sa santé était très-altérée, et, comme précaution en cas de mort, il requit le sénéchal de Normandie de jurer qu'il remettrait les forteresses de cette province au prince Jean : tant il savait peu que Jean lui-même était entré dans la confédération formée contre lui. A la sollicitation des évêques, les deux rois eurent une entrevue dans une plaine près de Tours, Philippe triomphant et dans tout l'orgueil de la victoire, Henri l'âme abattue par le malheur. Comme ils s'entretenaient à distance de la foule, la foudre tomba près d'eux ; bientôt après un second coup de tonnerre encore plus effrayant se fit entendre, et l'agitation du roi devint si grande que ceux qui l'entouraient eurent de la peine à le maintenir à cheval. Dans cet état, il se soumit à toutes les demandes de ses ennemis : à payer une somme de vingt mille marcs comme indemnité à Philippe ; à permettre à ses vassaux de faire hommage à Richard, et à mettre Adélaïde aux mains d'une personne sur trois alors nommées, qui, au retour de Philippe et de Richard de la croisade, la remettrait à l'un ou l'autre de ces princes. Il avait stipulé qu'on lui donnerait une liste des barons qui s'étaient joints au roi de France ; curiosité qui lui porta un coup de poignard au cœur, car le premier nom qui frappa ses yeux fut celui de Jean, son fils favori. Il n'en lut pas davantage ; et, rendant le papier, il partit pour Chinon, le cœur brisé. Il tomba

1. Hoved. 370. Diceto, 641. Gervase, 1536. Bened. Abb. II, 540.

d'abord dans une profonde mélancolie ; elle fut suivie d'une fièvre chaude dans les accès de laquelle il appelait la vengeance du ciel sur l'ingratitude de ses enfants. Geoffroi le chancelier, un de ses fils naturels, veilla avec une pieuse assiduité auprès du lit de son père malade. Henri le remercia de cette affection, lui donna avec sa bénédiction l'anneau qu'il avait au doigt, et exprima le désir qu'il fût promu à l'archevêché d'York ou à l'évêché de Winchester. Le septième jour, tout espoir de rétablissement s'évanouit, et, à sa demande, il fut porté dans l'église, et reçut au pied de l'autel les dernières consolations de la religion. Au moment où il expira, les évêques et les barons se retirèrent, et le reste de son entourage dépouilla le corps et emporta tout ce qui avait de la valeur. Il fut enterré avec peu de pompe dans le chœur du couvent de Fontevrault, en présence de son fils Richard et d'un petit nombre de chevaliers et de prélats [6 juillet] [1].

Henri avait eu de sa femme Éléonore cinq fils, dont deux seulement, Richard et Jean, survécurent à leur père. Ses filles étaient Mathilde, Éléonore et Jeanne, dont nous mentionnerons en peu de mots les mariages : 1° le mari de Mathilde était Henri-le-Lion, duc de Saxe, de Bavière, d'Engern et de Westphalie, un moment le plus puissant, ensuite le plus infortuné prince de l'Europe. Son arrogance souleva tout l'empire contre lui. Par une sentence judiciaire il fut dépouillé de tous ses États, à l'exception de la dot de sa femme, les villes de Brunswick et de Lunebourg, et fut obligé de se bannir pendant trois ans de l'Allemagne. Ce fut durant cet exil que Mathilde lui donna un quatrième fils, Guillaume, de qui descend l'illustre famille qui occupe maintenant le trône impérial de ces royaumes. 2° Éléonore, dans sa quatorzième année, fut mariée à Alphonse-le-Bon, roi de Castille. Elle eut un fils, Henri, qui succéda à son père, et quatre filles qui devinrent reines de France, de Léon, de Portugal et d'Aragon. 3° Jeanne, la plus jeune des trois sœurs, à l'âge de onze ans fut conduite à Palerme, et épousa Guillaume II, roi de Sicile. Elle n'en eut point d'enfants ; mais son mari lui constitua un douaire princier, et laissa par testament à son père une table d'or de douze pieds de long et d'un pied et demi de large, une tente de soie assez vaste pour contenir deux cents personnes, soixante mille mesures de vin, soixante mille de froment et soixante mille d'orge, avec cent galères équipées et approvisionnées pour deux ans. Probablement il avait fait ces préparatifs en conséquence de son vœu de se joindre à la croisade.

1. Hoved. 372. Gervase, 1545. Girald. *Ang. Sac.* II, 381, 382. Newbrig. III, 26 Bened. Abb. II, 543 et suiv.

Henri mourut trois mois avant lui; mais son fils Richard reçut du successeur de Guillaume vingt mille onces d'or comme équivalent de ce legs [1].

Les plus célèbres des enfants naturels du roi furent les fils qu'il eut de Rosamonde, fille de Walter Clifford, baron du Herefordshire. Guillaume, l'aîné, naquit lorsque Henri était duc de Normandie; Geoffroi, le cadet, vers l'époque de son avénement au trône d'Angleterre [2]. Ils furent élevés avec les enfants d'Éléonore, et destinés aux plus hautes charges de l'Église et de l'État. Guillaume, qui reçut le surnom de « Longue-Épée, » épousa l'héritière d'un autre Guillaume, comte de Salisbury, et succéda aux domaines et titres de ce puissant seigneur. Geoffroi, avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans, fut nommé à l'évêché de Lincoln. C'était à l'époque de la première rébellion, et le prélat élu rassembla immédiatement un corps d'hommes armés, et dispersa les insurgés du nord. A la tête de cent quarante chevaliers il alla trouver son père, qui l'embrassa en s'écriant : « Toi seul es mon fils légitime, les autres sont des bâtards [3]! » Il fut deux années avant de pouvoir obtenir la confirmation de son élection, à cause de sa jeunesse; et sept ans plus tard, quoiqu'il continuât de recevoir les revenus du siége, il était encore laïque. A la fin le pape insista pour qu'il prît les ordres ou qu'il résignât l'évêché. Il choisit ce dernier parti, et fut toujours auprès de son père en qualité de chancelier pendant la dernière guerre et au lit de la mort.

Leur mère, avant sa mort, s'était retirée au couvent de Godstow, où elle tâcha, par l'amendement de sa vie, d'expier le scandale de son ancienne incontinence. Henri, pour l'amour d'elle, fit beaucoup de présents aux religieuses, qui, par reconnaissance pour sa mémoire, l'enterrèrent dans leur chœur, suspendirent un poêle de soie sur sa tombe, et l'entourèrent de lampes et de cierges. Hugues, évêque de Lincoln, désapprouva leur conduite. La religion, leur fit-il observer, ne fait aucune distinction entre la maîtresse d'un roi et la maîtresse de toute autre personne. Par ses ordres, le corps fut enlevé et enterré dans le cimetière commun [4].

Henri avait fait son testament sept ans avant sa mort. Ce testament ne regarde que ses biens personnels, car les terres de la couronne passaient de droit à son successeur. Il légue vingt mille

1. Hoved. 380. Bened. Abb. II, 612.
2. Il était plus âgé que le prince Henri (*Ang. Sac.* II, 878), qui était né quatre mois après la mort d'Étienne. Diceto, 530.
3. *Ang. Sac.* II, 380.
4. Hoved. 405.

marcs d'argent à diviser en quatre parts égales pour le soutien des Templiers, des chevaliers Hospitaliers, des différentes maisons religieuses de Palestine, et pour la défense de la Terre-Sainte. Il en donne cinq mille aux maisons religieuses d'Angleterre, trois mille à celles de Normandie, et deux mille à celles d'Anjou. Pour dot à des femmes libres indigentes d'Angleterre, afin qu'elles puissent se marier conformément à leur rang, il laisse trois cents marcs d'or, deux cents pour le même objet à celles de Normandie, et cent à celles d'Anjou. Deux mille marcs d'argent devaient être partagés entre les religieuses de Fontevrault, où il voulait être enterré, et dix mille de plus étaient légués à différents monastères et couvents. Le testament finit de la manière suivante : « Et je vous commande, mes fils, par la foi que vous me devez et les serments que vous m'avez prêtés, de veiller à ce que ce mien testament soit inviolablement exécuté, et de n'apporter aucun empêchement aux actes de mes exécuteurs; et si quelqu'un ose faire le contraire, puisse-t-il encourir l'indignation et la colère du Tout-Puissant, et la malédiction de Dieu et la mienne! De la même manière, je vous commande, archevêques et évêques, d'excommunier, chandelles allumées, tous ceux qui oseront s'opposer à ce même testament, que, sachez-le bien, le souverain pontife a confirmé de sa signature et de son sceau, sous peine d'anathème[1]. »

Nous devons aux soins de Henri la première assise des armes. Le Conquérant avait enjoint strictement que tous les hommes libres fussent munis d'armes convenables. Henri chargea les juges ambulants de veiller à ce qu'on obéît fidèlement à cette injonction. En 1181, ils reçurent l'instruction de s'enquérir, à l'aide de jurys, de la valeur des rentes et biens meubles de tous les hommes libres, de diviser leurs noms en classes séparées, d'ajouter à la suite de chacun les armes appartenant à cette classe, et de faire lire la cédule en pleine cour devant ceux que la chose concernait. Chaque tenancier militaire devait posséder une cotte de mailles, un heaume, une lance et un bouclier par chaque fief de chevalier qu'il tenait; tout laïque libre, ayant en rente ou biens meubles la valeur de seize marcs, devait être armé de la même manière; mais s'il n'avait que dix marcs, il devait posséder un haubergeon, une coiffe de fer et une lance; et tous les bourgeois et hommes libres dont la propriété était moindre devaient avoir au moins une cotte doublée de laine, une coiffe de fer et une lance. Tous étaient tenus de jurer qu'ils se pourvoiraient de ces armes pour la prochaine fête de saint Hilaire, qu'ils seraient fidèles au

1. Rym. 1, 67.

roi Henri, fils de l'impératrice Mathilde, et garderaient leurs armes pour le service du roi, et avec fidélité au roi et au royaume. De plus, on leur fit en même temps prêter serment qu'ils n'achèteraient ni ne vendraient de vaisseaux destinés à être conduits outre mer, ni n'enverraient de bois de construction hors du royaume [1].

CHAPITRE TREIZIÈME.

RICHARD Ier.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Emp. d'Allemagne.	*Roi d'Ecosse.*	*Roi de France.*	*Roi d'Espagne.*
Frédéric Ier. . . . 1190.	Guillaume.	Philippe-Auguste	Alphonse IX.
Henri VI . . . . . 1197.			
Philippe.			

PAPES.

Clément III, 1191. Célestin III, 1198. Innocent III.

Couronnement de Richard. — Massacre des juifs. — Croisade. — Il force le roi de Sicile à se soumettre. — Il fait la conquête de l'île de Chypre. — Ses exploits en Palestine. — Son retour et sa captivité. — Troubles en Angleterre. — Le roi est racheté. — Ses guerres en France. — Sa mort.

Le lecteur connaît déjà le caractère de Richard, l'aîné des fils qui laissait le feu roi. On remarqua que la première fois qu'il vit le corps de son père il fondit en larmes [1189]; et ce témoignage d'affection fut accueilli par les spectateurs comme une preuve de remords. Sa conduite subséquente contribua davantage à ramener en sa faveur le flot de l'opinion publique. Il renvoya ses conseillers, et appela à son service ceux qui étaient restés fidèles à son père [2].

Le soin de prendre possession en forme de ses États d'outre-mer, et de régler les différends qui existaient entre les couronnes de France et d'Angleterre, retint Richard quelques semaines sur le continent. Mais il ordonna que sa mère fût immédiatement rendue à la liberté, et il l'investit de la haute dignité de régente. La reine douairière exerça son autorité avec prudence et modération. En voyageant de district en district dans un appareil royal, elle distribua des aumônes pour l'âme de son mari défunt, élargit les

1. Bened. Abb. I, 365. Hoved. 350. J'ai rendu *maireman* par le mot *timber* (bois de construction), parce qu'il me semble que c'est une erreur de copiste pour *maremium*.

2 Hoved. 373. Brompt. 1155. Paris, 151.

prisonniers qui avaient été incarcérés sans les formes voulues de la justice, pardonna les délits commis contre la couronne, modéra la sévérité des forestiers, et révoqua les mises hors la loi prononcées d'après la rumeur publique. Elle ordonna par proclamation à tous hommes libres de prêter serment d'allégeance au duc Richard — il avait déjà reçu la couronne ducale en Normandie — et de jurer d'obéir à ses lois. A son invitation, les barons et les prélats s'assemblèrent à Winchester pour recevoir leur nouveau souverain, et la cérémonie du couronnement fut fixée au 3 septembre [1].

A l'heure marquée, le cortége se mit en marche des appartements du roi au palais de Westminster. Tout le chemin jusqu'au maître-autel de l'église avait été couvert de drap cramoisi. D'abord venaient le clergé, les abbés et les évêques, suivis de deux barons avec le chapeau de parade et les éperons d'or, et de deux comtes portant la verge et le sceptre. Les trois épées étaient tenues par Jean, frère du roi; David, frère du roi d'Écosse, et Guillaume, comte de Salisbury; après ceux-ci paraissaient six comtes et six barons portant sur leurs épaules les différentes pièces du costume royal. La couronne avait été confiée aux mains du comte d'Albemarle, qui était suivi de Richard lui-même, soutenu par les évêques de Durham et de Bath. Au-dessus de sa tête était un dais de soie tendu sur quatre lances, et porté par quatre barons. Baudoin, archevêque de Canterbury, reçut le roi à l'autel et lui déféra le serment d'usage. Richard alors défit ses vêtements de dessus, mit des sandales d'or, fut oint sur la tête, la poitrine et les épaules, et reçut successivement des officiers compétents le chapeau, la tunique, la dalmatique, les épées, les éperons et le manteau. Ainsi vêtu, il fut conduit à l'autel, et solennellement adjuré par l'archevêque de ne pas prendre la dignité royale s'il n'était pas résolu à tenir le serment royal. Il renouvela sa promesse, prit la couronne sur l'autel, et la donna au prélat, qui la lui mit immédiatement sur la tête. Alors la cérémonie du couronnement fut achevée. Richard monta sur le trône, et, après la célébration de la messe, fut reconduit en pompe à ses appartements [2].

Le jeune roi avait pris la croix sous le règne de son père. Un prince d'un esprit aussi aventureux aurait en tout temps accueilli

1. Brompt. 1155. Nos anciens écrivains l'appellent le comte Richard depuis la mort de son père jusqu'au 20 juillet, qu'il devint duc de Normandie; et alors le duc Richard jusqu'au 3 septembre, qu'il fut couronné roi d'Angleterre. Comme de raison, s'il n'avait été roi qu'à partir de son couronnement, les années de son règne seraient datées du jour de cette cérémonie.

2. Hoved. 374. Brompt. 1157. Gerv. 1549. Diceto, 647. J'ai décrit cette cérémonie du couronnement, parce que c'est la plus ancienne dont il soit fait mention.

avec joie une expédition en Terre-Sainte : en ce moment elle avait pour lui un attrait irrésistible [1189]. Après la fatale bataille de Tibériade, Acre, Sidon, Ascalon et Jérusalem étaient tombées aux mains de Saladin, le victorieux soudan d'Alep et d'Égypte : Tyr seule restait au pouvoir des chrétiens; et si la lutte se soutenait encore faiblement, c'était grâce aux efforts des milliers d'Européens que leur zèle mal dirigé entraînait tous les ans à se faire tuer sous les murs d'Acre. Ces considérations, qui auraient détourné un monarque plus prudent, ne servirent qu'à enflammer l'ambition de Richard; et faire des préparatifs pour recouvrer Jérusalem et déconfire le vainqueur musulman, ce fut le grand objet de sa politique pendant les quatre mois auxquels il fixa le terme de sa résidence en Angleterre. Dans cette vue, il se hâta de nommer, dans un conseil tenu à Pipewel, aux abbayes et évêchés vacants; et divisa les pouvoirs de la régence en son absence entre son chancelier Guillaume Longchamp, évêque d'Ely, et son justicier Hugues Pudsey, évêque de Durham [15 sept.]. Pour la satisfaire, il ajouta au douaire de sa mère toutes les terres qui avaient été constituées à Mathilde, femme de Henri Ier, et à Alice, veuve d'Étienne; et afin que son frère Jean fût attaché par la reconnaissance à ses intérêts; il lui donna, outre le comté de Mortagne, en Normandie, ceux de Cornwall, Dorset, Somerset, Gloucester, Nottingham, Derby et Lancaster en Angleterre, environ un tiers de tout le royaume [1]. Il y avait dans le trésor de Salisbury un dépôt d'environ cent mille marcs, fruit de la rapacité de son père; mais il jugea cette énorme somme insuffisante pour les gigantesques projets qu'il avait conçus, et il chercha à l'augmenter par des expédients très-honteux pour lui-même et funestes pour ses successeurs. Les terres du domaine, les honneurs et charges de la couronne furent mis en vente publique. Pour un présent de trois mille livres il se réconcilia avec son frère Geoffroi, le fils de Rosamonde, qui avait été nommé depuis peu archevêque d'York; il vendit le comté de Northumberland à l'évêque de Durham sa vie durant pour mille livres; et, moyennant dix fois cette somme, il rendit au roi d'Écosse les châteaux de Berwick et de Rosburgh, avec tout le droit de suprématie sur la couronne d'Écosse que Henri avait acquis. Quand les moyens de se procurer de l'argent furent épuisés en Angleterre, il alla en Normandie remplir ses coffres par des expédients semblables [11 déc.] [2].

1. Hoved. 373. Brompt. 1155.

2. Hoved. 374, 6, 7. Brompt. 1161, 1167. Diceto, 649. La charte du roi au roi d'Ecosse peut se voir dans Rymer (I, 64). Ce n'est point, comme on l'a supposé quelquefois, une reconnaissance formelle de l'indépendance de l'Ecosse, mais une

Avant que nous l'accompagnions dans sa route vers la Palestine, il convient de nous occuper du sort des juifs anglais. Les juifs, à cette époque, étaient, dans tous les pays chrétiens, les seuls ou les principaux banquiers. Comme il n'existait aucune loi qui réglât l'intérêt de l'argent, leurs profits étaient énormes; et lors d'une expédition militaire, et particulièrement d'une croisade, leur exigence s'élevait toujours en proportion du nombre et des besoins des emprunteurs. Aussi, sentant qu'ils s'étaient attiré la haine du peuple, ils avaient soin de mériter l'amitié du prince par la valeur de leurs offrandes. En Angleterre, ils étaient devenus riches sous la protection du feu roi; mais comme Philippe de France, à son avénement, les avait bannis de ses États, avait confisqué leurs biens et annulé les obligations de leurs débiteurs, on était convaincu que le nouveau souverain adopterait des mesures semblables. Pour obvier au malheur qu'ils prévoyaient, les juifs étaient accourus de tous les comtés à Londres avec de riches présents; mais Richard, soit qu'il crût à la probabilité d'un mouvement populaire, soit qu'il pensât que leur présence profanerait la sainteté de la cérémonie, leur défendit de paraître devant lui le jour de son couronnement. En dépit de cette prohibition, quelques-uns eurent la témérité de se mêler à la foule et de passer les portes du palais. Ils furent outrageusement chassés, poursuivis à coups de pierres et de bâtons, et impitoyablement mis à mort dans leur fuite. Le bruit s'accrédita aussitôt que le roi avait donné la permission générale de les tuer et de piller leurs propriétés. La populace se rassembla en grand nombre : tous les juifs qu'on trouva dans les rues furent égorgés sans miséricorde, et l'on mit le feu à toutes les maisons

renonciation de Richard à tous les droits que Henri avait extorqués à Guillaume comme rançon. En échange, il reçut dix mille livres, probablement la somme que Guillaume aurait donnée à Henri. Les droits respectifs des deux couronnes furent alors replacés sur le même pied qu'autrefois : Guillaume devait faire à Richard tout ce que Malcolm avait dû faire aux prédécesseurs de Richard, et Richard devait faire à Guillaume tout ce qu'ils avaient dû faire à Malcolm, suivant le jugement qui serait rendu par huit barons, qui devaient être choisis en nombre égal par les deux rois (« quidquid antecessores nostri prædicto Malcolmo de jure fecerunt, et facere debuerunt, *scilicet*, et de conductu, » etc.). Evidemment le mot *scilicet* prouve que les mots qui suivent expliquent ceux qui précèdent, et que le *droit* du roi d'Ecosse signifiait les honneurs qui devaient lui être rendus en Angleterre toutes les fois qu'il était appelé à la cour anglaise. De plus, Guillaume devait posséder en Angleterre les terres que Malcolm avait possédées, et devenir l'homme lige de Richard pour toutes les terres pour lesquelles ses prédécesseurs avaient été les hommes liges des rois d'Angleterre. Le jugement fut ensuite rendu ; et l'on y voit que les mots « libertates, dignitates, honores debiti, » etc. signifient les priviléges à accorder et les honneurs à rendre au roi d'Ecosse chaque fois qu'il venait à la cour anglaise par ordre de son seigneur le roi d'Angleterre, depuis le moment où il passait la frontière jusqu'à son retour sur son territoire (Rym. I, 87). Ceci expliquera la clause de « salvis dignitatibus suis » dans le serment prêté par les rois d'Ecosse, que quelques écrivains ont expliquée d'une manière erronée par sauf l'indépendance de leur couronne;

qui leur appartenaient. Ce fut en vain que le roi envoya le justicier avec plusieurs chevaliers pour disperser les mutins. Ces officiers furent eux-mêmes obligés de chercher leur salut dans la fuite, et l'œuvre de meurtre et d'incendie continua jusqu'au lendemain matin. — Le roi fit pendre trois des meneurs, sous prétexte qu'ils avaient brûlé des maisons de chrétiens; mais il refusa d'irriter ses sujets au commencement de son règne par des actes de sévérité en faveur d'un peuple haï, et se contenta de publier une proclamation dans laquelle il prenait les juifs sous sa protection, et défendait qu'on les inquiétât en rien dans leurs personnes ou dans leurs propriétés [2].

Cette impunité, toutefois, encouragea les ennemis des Israélites, et les croisés, dans leur marche vers la côte, eurent soin d'imiter leurs frères de la capitale [1190]. Les excès de Lynn, de Norwich, de Stamford, d'Edmondsbury et de Lincoln semblent avoir été causés par l'impulsion du moment; ceux d'York furent le résultat d'un complot organisé. Avant le coucher du soleil, une troupe d'hommes entra dans la ville; et, à la faveur des ténèbres, ils attaquèrent la maison de Bennet, juif opulent qui avait péri dans l'émeute de Londres. Sa femme et ses enfants furent massacrés, sa propriété pillée et les bâtiments brûlés [16 mars]. La maison marquée pour être détruite la nuit suivante appartenait à Jocen, autre juif également riche, mais qui avait échappé au meurtre de ses frères dans la métropole. Toutefois il avait eu la sagesse de se retirer dans la citadelle avec ses trésors et sa famille, et avait été imité par beaucoup de juifs d'York et des environs. Malheureusement, un matin, le gouverneur sortit du château; et à son retour les fugitifs, dont le nombre montait à cinq cents hommes, indépendamment des femmes et des enfants, se méfiant de ses intentions, lui en refusèrent l'entrée. Conjointement avec le shériff, il appela le peuple à son aide; la forteresse fut assiégée jour et nuit; une rançon considérable fut offerte et refusée; et les juifs, dans leur désespoir, formèrent l'horrible résolution de frustrer de leurs propres mains la fureur de leurs ennemis. Ils enterrèrent leur or et leur argent, jetèrent dans les flammes tout ce qui était combustible, coupèrent la gorge à leurs femmes et à leurs enfants, et consommèrent la tragédie en se poignardant les uns les autres. Le petit nombre de ceux qui n'eurent pas le courage de s'associer à cet acte sanglant le racontèrent aux assaillants du haut des murs, et, pour sauver leur vie, implorèrent la permission de recevoir le baptême. On accepta cette condition, et dès que les portes furent

1. Hoved. 374. Diceto, 647. Hemingford, 514. Newbrig. IV, 1.

ouvertes, ils furent massacrés. Les vainqueurs alors marchèrent sur la cathédrale, arrachèrent à ses officiers les obligations que les juifs avaient déposées dans leurs mains pour plus de sûreté, et, faisant un feu de joie, ils les brûlèrent au milieu de la nef. — Ces violences amenèrent le chancelier à York; mais les principaux coupables s'étaient enfuis en Écosse, et il se contenta de déposer le shériff et le gouverneur, et de faire prendre aux citoyens l'engagement de comparaître et de répondre à la cour du roi. En racontant de telles horreurs, c'est une consolation de les trouver uniformément réprouvées par les historiens du temps. Si les meneurs s'efforçaient d'enflammer les passions de la populace par des considérations religieuses, ce n'était qu'un manteau pour cacher leur dessein réel de se partager les dépouilles de leurs victimes, et d'éteindre leurs dettes en détruisant les sûretés en même temps que la personne de leurs créanciers [1].

Durant ces massacres, Richard était en France se préparant à la croisade. Les deux rois s'étaient réciproquement engagés à commencer leur pèlerinage à Pâques. La mort prématurée de la reine de France en fit retarder l'époque jusqu'à la Saint-Jean. Ils se réunirent dans les plaines de Vezelai; et une brillante armée de plus de cent mille hommes, revêtus du double caractère de guerriers et de pèlerins, marcha sous leurs bannières [1er juill.]. A Lyon, ils se séparèrent, Philippe prenant la route de Gênes, Richard celle de Marseille; mais il était mutuellement entendu que les deux armements se rejoindraient au port de Messine, en Sicile [13 juill.]. A Marseille, la patience de Richard fut mise à une rude épreuve. Sa flotte n'était point arrivée : il refusa d'attendre, loua trente petits navires pour lui et sa suite, longea la côte d'Italie, et après plusieurs aventures, dans lesquelles sa témérité l'exposa à un danger imminent, il aborda sain et sauf à Naples [28 août]. Une semaine fut employée à satisfaire sa curiosité dans le voisinage; après quoi il passa à Salerne, et fixa sa résidence dans cette ville, célèbre alors par l'habileté de ses professeurs de médecine [8 sept.] [2]. Avant son départ de Vezelai, il avait donné le commandement de sa flotte à deux évêques et à trois chevaliers, avec les titres de connétables [3]. Ils traversèrent la baie de Biscaye, et atteignirent

1. Hoved. 379. Diceto, 651. Heming. 515, 516. Bromp. 1172. Newbrig. iv, 7-11.

2. Le fameux poème médical en vers léonins, fait par les professeurs de Salerne, était dédié à Richard.

3. Les lois qu'il publia à la même époque pour le gouvernement de la flotte indiquent à la fois le caractère de l'homme et du temps. En cas de meurtre, l'homicide devait être lié au cadavre; et, si le crime était commis à bord, être jeté avec lui à la mer : si sur le rivage, être enterré avec lui dans le même tombeau. Dans

l'embouchure du Tage assez à temps pour assister à la défense de Santarem contre l'émir mahométan Al-Moumenim. — Mais leurs alliés s'aperçurent bientôt que les croisés n'étaient pas moins dangereux comme amis que comme ennemis. Les citoyens de Lisbonne furent forcés de s'armer pour protéger leurs femmes et leurs propriétés; et ce ne fut qu'après beaucoup de sang répandu que la paix fut rétablie, grâce aux efforts du roi de Portugal et des connétables de la flotte. [24 juill.] Du Tage, ils gouvernèrent vers le détroit de Gibraltar, le passèrent, et, gardant toujours en vue le rivage espagnol, ils remontèrent la Méditerranée jusqu'à Marseille. [22 août] L'armée fut embarquée rapidement; et ayant passé entre la Corse et la Sardaigne, et fait voile à travers les îles de Lipari, elle atteignit sans accident le port de Messine [16 sept.]. Deux jours plus tard arriva le roi de France avec un seul vaisseau; et bientôt il fut suivi de Richard, qui fit son entrée au son de la musique guerrière, et avec tout l'appareil d'un vainqueur [23 sept.]. Philippe reçut pour résidence un palais royal dans l'enceinte des murs : au prince anglais, on assigna une maison des faubourgs, entourée de vignes [1].

En Sicile, le roi régnant s'appelait Tancrède, heureux aventurier, qui s'était emparé de la couronne à la mort de Guillaume, le dernier souverain. Il eût volontiers décliné l'honneur de recevoir ces hôtes puissants et par conséquent dangereux. A la vérité, n'ayant jamais encouru le ressentiment de Philippe, il n'avait aucune raison de le craindre; mais il avait retenu le douaire de Jeanne, sœur de Richard et veuve de Guillaume, et avait refusé de payer les legs que ce prince avait laissés à Henri, père de Richard. Toutes ces restitutions lui furent impérieusement demandées. De Palerme, où elle avait été détenue, Jeanne fut ramenée à son frère, qui traversa immédiatement le détroit, enleva de vive force un important château sur la côte de Calabre, et l'assigna à la reine pour résidence [1er oct.]. Le jour suivant, il s'empara d'une île voisine, expulsa les moines qui en étaient propriétaires, et la convertit en un dépôt pour ses provisions [2 oct.]. Ces procédés peu cérémonieux alarmèrent les Siciliens; les troupes anglaises imitaient la conduite hautaine et la violence de leur prince, et plusieurs que-

les querelles, quiconque tirait un couteau, ou frappait jusqu'à effusion de sang, devait être puni de la perte de sa main : s'il n'y avait pas eu effusion de sang, il devait être plongé trois fois dans la mer. Pour mettre un frein aux injures, il était ordonné que pour chaque expression outrageante on imposerait une amende d'une once d'argent. Les hommes convaincus de vol devaient avoir la tête rasée, goudronnée et garnie de plumes, et être déposés à terre en cet état. Hoved. 379. Rymer, I, 65.

1. Hoved. 381, 383. Vinesauf, 308.

relles sanglantes s'élevèrent entre elles et les citoyens de Messine. Dans une conférence avec les envoyés de Tancrède, tenue en présence du roi de France qui servait de médiateur, on annonça tout à coup que les deux partis en étaient venus à une action générale. Richard aussitôt monta à cheval et rejoignit les combattants [4 oct.]: Philippe se retira paisiblement dans son palais, mais en secret, dit-on, il excita les citoyens à résister aux Anglais. Les portes, néanmoins, furent forcées. Le roi d'Angleterre fut le premier à entrer, et abandonna la ville aux caprices et aux excès de ses soldats, qui étaient au nombre de dix mille. Les maisons furent pillées, les galères siciliennes brûlées, et les femmes emportées dans le camp. La fierté de Philippe fut blessée de se trouver, par cet événement, prisonnier aux mains de son vassal; et lorsqu'il vit flotter sur les tours les bannières anglaises, il se plaignit hautement de cette insulte. Après quelque hésitation, Richard les fit enlever; et pour apaiser le roi de France il confia la garde de la place à leurs alliés et amis communs, les templiers et les hospitaliers [1].

Tancrède vit alors qu'il était inutile de lutter contre si puissante partie. Pour satisfaire à toutes les réclamations, il paya à Richard quarante mille onces d'or; et le roi, en retour, lui garantit la possession de la Pouille et de Capoue; fiança son neveu et héritier, Arthur, le jeune duc de Bretagne, à la fille, encore enfant, de Tancrède, et s'engagea, dans le cas où le mariage ne s'accomplirait pas, à rembourser au roi de Sicile ou aux héritiers de ce roi la moitié de l'argent qu'il avait reçu. Ce traité fut déposé aux mains du pape, que les deux parties invitèrent à en corroborer l'exécution par les censures ecclésiastiques [11 nov.] [2].

Richard et Philippe, quoique jaloux l'un de l'autre, tâchèrent de masquer leurs sentiments réels, et passèrent l'hiver dans des rapports d'amitié apparente. Mais, en fait de générosité, le roi d'Angleterre éclipsa son rival. Il envoya à Philippe la moitié des quarante mille onces d'or, comme sa part dans les profits de l'expédition; et apprenant que bien des gens se plaignaient de la dépense causée par leur séjour dans l'île, il offrit spontanément de fournir de l'argent à tous ceux qui en auraient besoin. A Noël, il invita à sa table tous les gentilshommes des deux armées; et, après le dîner, il leur fit à chacun des présents proportionnés à leur qualité [3]. Mais il s'éleva bientôt un autre sujet de dissension. Richard

1. Hoved. 384. Vinesauf, 308-311. Diceto, 656.
2. Hoved. 385, 386. Vinesauf, 313. Diceto, 656.
3. Le roi avait entendu parler de la réputation de Joachim, abbé de Curacio, et le fit venir pour expliquer l'Apocalypse. Son interprétation peut se voir dans Ho-

avait offert sa main à Bérengère, fille de Sanche, roi de Navarre; et sa mère, Eléonore, était arrivée à Naples avec cette princesse. Philippe fit valoir aussitôt les droits de sa sœur Adélaïde, qui depuis tant d'années avait été fiancée au roi d'Angleterre; et Richard déclara que jamais il n'épouserait une femme qui avait été, comme il pouvait le prouver, la maîtresse de son père. Durant la dispute, Tancrède mit aux mains du roi une lettre qu'il prétendait avoir reçue de Philippe, et qui contenait des propositions de ligue contre Richard; mais lorsqu'elle fut montrée au roi de France, il répondit que c'était un faux, un indigne artifice pour favoriser le monarque anglais dans son rejet d'Adélaïde. A la fin il fut convenu que Richard serait relevé de son engagement avec la princesse française, qu'il payerait à Philippe dix mille marcs à différents termes dans le cours de cinq années, et qu'à son retour de Palestine il rendrait Adélaïde avec les places fortes qu'il avait reçues comme dot. Quelques jours après [30 mars], le roi de France fit voile pour Saint-Jean-d'Acre. Richard l'accompagna quelques milles; puis, tournant vers Reggio, il prit à bord Éléonore et Bérengère et les conduisit à Messine [1].

Enfin le roi dit adieu à la Sicile avec une flotte de cinquante-trois galères et de cent cinquante autres vaisseaux [7 avril]. Éléonore était retournée en Angleterre : la reine de Sicile et la princesse d'Aragon accompagnèrent l'expédition. Neuf mois s'étaient déjà écoulés depuis que Richard avait commencé son voyage, et cependant, quoiqu'il ne fût qu'à peu de journées de la Terre-Sainte, l'impétuosité de son caractère l'entraîna à consumer deux mois de plus dans une entreprise fort différente. Sa flotte avait été dispersée par une tempête, et, quand il atteignit la Crète, vingt-cinq vaisseaux manquaient. Il poussa jusqu'à Rhodes; mais, retenu là par une maladie, il dépêcha quelques bâtiments bons voiliers, pour rassembler les traîneurs. Par eux il apprit que deux vaisseaux avaient échoué sur la côte de Chypre, qu'ils avaient été pillés, et leurs équipages jetés en prison. Dès que sa santé le lui permit, il fit voile pour Limassol, et trouva devant le port le bâtiment qui portait sa sœur et Bérengère [6 mai]. Elles avaient été invitées à prendre terre par Isaac, prince de la famille Comnène, qui s'intitulait empereur de Chypre; mais, se méfiant de la bonne

veden, et est tout aussi digne d'attention que celles de nos commentateurs modernes. Comme de raison, il trouva Saladin parmi les têtes de la bête, et sut aussi prédire l'année dans laquelle on reprendrait Jérusalem. Ses opinions furent violemment combattues par les ecclésiastiques anglais de la suite du roi. Hoved. 388.

1. Hoved. 387-392. Vinesauf, 314-316. Adélaïde ne fut rendue que quelques années plus tard, lorsqu'elle épousa le comte de Ponthieu. Hoved. 430.

foi de ce tyran, elles étaient restées en pleine mer, attendant l'arrivée de Richard. Celui-ci demanda immédiatement satisfaction du traitement fait aux croisés, et essuya un refus formel. Isaac avait équipé six galères pour la défense du port, et rangé ses forces le long du rivage. Ce prince, ainsi que ses gardes et ses chefs, étaient splendidement vêtus. Le reste n'avait pas d'armure défensive, et combattait avec des épées, des lances et des massues. Après un vif engagement, les galères furent prises : les archers des premières chaloupes balayèrent le rivage ; Richard débarqua avec son impétuosité naturelle, et Limassol fut pris. Le lendemain Isaac se laissa surprendre dans son camp par l'activité des envahisseurs, et s'échappa avec difficulté à Nicosie. Rendu plus humble par ces désastres, et découragé par la défection des Cypriotes, il consentit à solliciter une conférence, qui fut tenue dans une plaine devant Limassol. Richard y parut sur un cheval de guerre espagnol, vêtu d'une tunique de soie rose, avec un manteau brodé de croissants d'or, et portant un bâton de commandement dans la main droite. Après bien des paroles, il fut convenu qu'Isaac payerait trois mille cinq cents marcs d'or ; qu'il ferait hommage au roi d'Angleterre ; qu'il lui remettrait tous ses châteaux ; qu'il servirait avec cinq cents chevaliers à la Terre-Sainte, et qu'à son retour, s'il avait donné satisfaction à son nouveau seigneur, il serait réintégré dans la possession de ses États. Mais le Cypriote se repentit bientôt de sa facilité, et échappa la nuit à la surveillance de ses gardiens. La résistance toutefois était inutile. Il perdit une autre bataille, Nicosie se rendit, et sa fille, qu'il aimait éperdument, tomba aux mains du vainqueur [31 mai]. Le cœur brisé, il quitta l'importante forteresse de Saint-André et se jeta aux pieds de Richard, qui ordonna de le charger de chaînes d'argent, et de l'enfermer dans un château sur la côte de Palestine [1].

Ce fut à Limassol que le roi épousa Bérengère, qui fut sacrée et couronnée par l'évêque d'Évreux [2]. Il y reçut aussi la visite de Guy de Lusignan, l'infortuné roi de Jérusalem. Guy avait porté cette couronne du chef de sa femme Sibylle ; mais au siége de Saint-Jean-d'Acre il trouva un dangereux compétiteur dans Conrad, marquis de Montferrat et prince de Tyr. Sibylle était morte ; et Conrad, qui avait épousé sa sœur Mélisente, soutint que la couronne ne pouvait plus appartenir à Lusignan, mais qu'elle lui revenait comme mari de l'héritière réelle. Philippe, qui était arrivé

1. Vinesauf, 321-328. Trivet, 105. Hoved. 393, 394. Isaac mourut captif en 1195. Hoved. 432.

2. Ils ne s'étaient point mariés en Sicile à cause du carême.

à Saint-Jean-d'Acre, épousa la cause de Conrad; et cela seul eût été une raison suffisante aux yeux de Richard pour soutenir les intérêts de son rival. Il reçut Lusignan avec honneur, le reconnut comme roi de Jérusalem, et lui donna deux mille marcs pour subvenir à ses besoins du moment [1].

Le siége d'Acre durait depuis près de deux ans, et l'attaque ainsi que la défense avaient été conduites avec la bravoure la plus opiniâtre. L'entrée du port était gardée par les galères de Pise, tandis que l'armée de terre campait autour de la ville, en demi-cercle, de la mer à la mer. Mais les assiégeants étaient eux-mêmes assiégés; et, des montagnes voisines, Saladin, avec une immense armée, épiait tous leurs mouvements. Le nombre de ceux qui périrent par le fer, la famine et la peste, est presque incroyable. Cent vingt mille corps, nous dit-on, furent enterrés au grand cimetière, dans le cours d'une seule année; et sur la liste des morts étaient inscrits les noms de six archevêques, douze évêques, quarante comtes et cinq cents barons [2]. Mais les arrivées de chaque jour suppléaient aux pertes du jour précédent; il semblait que l'existence de la chrétienté dépendît de la réduction d'Acre; et chevaliers, ecclésiastiques et guerriers accouraient continuellement, de toutes les parties de l'Europe, déposer leurs os dans cet immense charnier. L'arrivée de Philippe peu après son départ de Sicile avait répandu une nouvelle vigueur dans l'armée. Des machines de guerre avaient été construites; les murailles furent battues et minées, des brèches furent faites, et rien ne manquait pour l'assaut que la présence de Richard, avec qui le roi de France s'était engagé à partager le danger et la gloire de la tentative. Il était à Famagouste à la poursuite d'Isaac, lorsqu'il fut rejoint par les envoyés de l'armée d'Acre. Ils se plaignirent de ce que ses délais avaient paralysé les efforts de toute la chrétienté, de ce qu'il semblait ne chercher que son bien particulier et non le bien général, et de ce qu'il avait tourné contre les habitants de Chypre les armes qu'il avait fait vœu d'employer contre les infidèles de l'Asie. Richard n'était pas d'humeur à supporter des reproches. Il répondit

1. Vinesauf, 324.

2. Id. 347. Hoved. 390. Bohadin (p. 14.) évalue le nombre total des croisés qui, à différentes époques, assistèrent à ce siége, à cinq ou six cent mille. Vinesauf affirme qu'à sa connaissance, durant le siége et peu après, plus de trois cent mille personnes périrent de famine ou de maladie. « Revera novimus et infirmitatis corruptione et famis inedia peregrinorum trecenta millia et eo amplius, et in obsidione Achonensi, et post in ipsa civitate » (p. 427). Il est probable que les pertes des infidèles n'étaient pas beaucoup moindres, attendu que les armées de Saladin étaient constamment alimentées de volontaires qui accouraient de toutes les contrées mahométanes avec un égal enthousiasme pour s'opposer aux ennemis de leur religion.

avec colère, et accabla les envoyés d'un torrent d'injures qui étonna et intimida les auditeurs [1]. A présent toutefois qu'il avait achevé sa conquête, il brûlait d'impatience de réduire Acre. Il exigea des Cypriotes, comme amendes, la moitié de leurs biens meubles, leur confirma les lois et coutumes qui étaient en vigueur au temps de l'empereur Manuel, donna le gouvernement à Richard de Camville et à Robert de Turnham, et partit de Famagouste avec cinquante galères, cent bâtiments de transport et treize grands vaisseaux appelés busses. Le second jour, la flotte donna la chasse à une voile étrangère qui, vue de plus près, se trouva être un vaisseau de guerre d'une dimension énorme, portant trois mâts et rempli d'hommes armés [5 juin]. Des questions réitérées n'obtenaient que des réponses ambiguës et contradictoires. Richard ordonna une attaque générale. Mais les petites galères des chrétiens n'étaient pas de force à lutter contre cet imposant navire; et les Turcs poursuivirent leur course avec assurance, comme s'ils méprisaient cet essaim d'ennemis qui cherchait à les incommoder. Leur marche fut enfin arrêtée par l'audace de quelques marins qui, plongeant dans la mer, attachèrent avec des câbles le gouvernail turc aux galères anglaises. Les chrétiens aussitôt coururent à l'abordage, et chassèrent leurs adversaires du gaillard d'avant à la poupe; mais ils furent repoussés à leur tour et forcés de se sauver sur leurs vaisseaux. A la fin, Richard résolut de détruire ce qu'il désespérait de pouvoir capturer. Par ses ordres, les plus grosses galères se formèrent sur une ligne, le cap sur l'ennemi. Le signal fut donné; les rameurs déployèrent toutes leurs forces, et les galères furent lancées avec une telle vélocité que leurs éperons perforèrent les flancs du vaisseau turc. Il s'emplit d'eau, et coula bas avec les provisions, les munitions de guerre et les secours de feu grégeois et de serpents venimeux qu'il portait aux assiégés. Son équipage consistait en quinze cents hommes d'élite. On n'en sauva que trente-cinq, officiers ou artisans. Le reste fut ou massacré ou noyé.

Peu de jours après, Richard arriva au camp des croisés, et fut

1. Vinesauf, 326.

2. Id. 329. Trivet, 106. Voyez aussi Hoved. 394; Diceto, 661. Bohadin, l'historien arabe, parle de cette action, mais réduit la force de l'équipage à six cent cinquante hommes, et attribue la perte du bâtiment au désespoir du capitaine, qui ordonna à ses hommes de faire des trous à fond de cale, pour empêcher qu'ils ne tombassent entre les mains des chrétiens (Bohad. 166). Le feu grégeois était ainsi appelé parce que c'était une invention des Grecs. Ses principaux ingrédients étaient la naphte, le bitume et le soufre. Il s'enflammait au contact de l'air, et brûlait avec une violence qu'il n'était pas facile de maîtriser : c'est peut-être ce qui a fait dire qu'il brûlait dans l'eau. On employait généralement du sable et du vinaigre pour l'éteindre. Vines. 274.

reçu par eux avec des témoignages de joie enthousiaste [10 juin]. Il distribua aussitôt des présents avec sa prodigalité accoutumée, prit à son service tous ceux qui s'offraient, et ordonna de dresser ses machines de guerre contre les murailles. Quoique réduit bientôt à une extrême faiblesse par une fièvre intermittente, son impatience le poussa à surveiller lui-même les opérations de son armée; et, dans l'intervalle des accès, il se faisait porter à la tranchée sur une couchette de soie, et souvent déchargeait de ses propres mains les balistes qui avaient été pointées contre l'ennemi [1]. A mesure qu'il se rétablit, le siége fut conduit avec une nouvelle énergie. De fréquentes attaques furent dirigées par les chrétiens contre la forteresse, par Saladin contre les chrétiens, et toutes sans succès. La garnison néanmoins commençait à prévoir le sort qui l'attendait. Ses rangs s'éclaircissaient continuellement; ses défenses étaient ruinées, et aucun des efforts de ses amis n'était parvenu à faire lever le siége. Avec la permission du soudan, elle offrit de négocier. De nombreuses propositions furent alternativement faites et rejetées, les chrétiens insistant toujours sur la restitution de Jérusalem, et Saladin demandant autant de fois leur coopération pour repousser les fils de Nourredin, qui avaient envahi ses États afin de recouvrer le patrimoine de leur père. A la fin, il fut convenu que la ville se rendrait aux chrétiens, et que les Turcs, comme rançon, restitueraient la sainte croix, et mettraient en liberté quinze cents captifs. Pour l'exécution de ces conditions, on assigna un délai de quarante jours, et plusieurs milliers d'otages furent détenus dans la forteresse. Les croisés prirent immédiatement possession d'Acre, et Saladin transporta son camp à distance [2] [12 juillet].

Cette conquête fut accueillie avec transport par les nations de la chrétienté comme le prélude de la délivrance de Jérusalem; mais la joie publique fut bientôt troublée par la nouvelle que le roi de France voulait se retirer de l'armée. Ce fut en vain que Richard, ses propres officiers et tous les chefs confédérés le pressèrent

1. On peut voir, dans Vinesauf, la description des machines employées à ce siége. Les balistes déchargeaient des carreaux ou des flèches; les mangoneaux, de petites pierres; les pierriers, des pierres plus grosses. Un de ceux-ci tua, dit-on, douze hommes d'un coup. Il est question aussi de tours de bois poussées vers les murailles, de béliers, et de fortes claies pour protéger les soldats. Tous ces objets, pour les garantir du feu grégeois, étaient couverts de cuirs crus et de drap grossier aspergé de vinaigre. Mais les assiégés les détruisaient fréquemment, en jetant d'abord sur eux une grande quantité de matières combustibles, puis en l'allumant avec le feu grégeois. Pour préserver les machines des pierres lancées des murs, des filets lâches, faits de câbles, étaient tendus devant elles. Vines. 276, 282, 287, 333, 335.

2. Id. 331-341. Hoved 394-396. Les conditions sont rapportées par Richard dans une de ses lettres. Hoved. 398.

de changer de résolution. Il fut également insensible à leurs instances et à leurs reproches ; et, après avoir juré de ne point envahir le territoire du roi d'Angleterre, il partit d'Acre au milieu des plaintes et des imprécations des spectateurs [31 juill.]. Il y a toutefois beaucoup à dire pour sa justification : sa santé avait été profondément altérée par une dangereuse maladie ; plus de la moitié de l'année qu'il avait consacrée à l'expédition avait été perdue par suite des querelles particulières de Richard dans les îles de Sicile et de Chypre ; depuis leur jonction sous les murs d'Acre, jamais il n'y avait eu entre eux de coopération cordiale ; et le caractère du roi d'Angleterre était tel, si ambitieux et si emporté, qu'il ne restait d'autre alternative que la soumission à son caprice ou des hostilités ouvertes. Dans cet état de choses, les amis de Philippe prétendirent qu'il servirait la cause de la croisade en se retirant. Il laissa avec le roi dix mille hommes de ses troupes sous les ordres de son vassal le duc de Bourgogne [1].

Le terme fixé par la capitulation d'Acre était près d'expirer, et de fréquents messages s'échangeaient entre Saladin et Richard. Le soudan refusait, sous différents prétextes, d'exécuter le traité ; et le roi déclara que les otages payeraient de leur vie cette perfidie. Dans ces guerres aucun des deux partis n'avait été avare du sang de ses captifs, et l'exercice réitéré de la vengeance avait fermé le cœur aux suggestions de la pitié. On fit courir le bruit, probablement sans que la chose fût vraie, que Saladin avait mis à mort tous ses prisonniers ; et les soldats, exaspérés de ce bruit, demandèrent à grands cris la permission de venger le sort de leurs camarades. Le lendemain était le dernier jour fixé par le traité [20 août]. Les otages furent conduits au sommet d'une colline, en vue du camp sarrasin ; les croisés s'assemblèrent en foule pour être témoins d'un si glorieux spectacle, et, à un signal donné, deux mille sept cents infidèles tombèrent sous le glaive de leurs bourreaux. A la même heure et pour la même cause, un nombre presque égal de captifs, la portion qui était tombée en partage au roi de France, fut massacré sous les murs d'Acre par les troupes du duc de Bourgogne. Sur cinq mille prisonniers il n'y eut d'épargné que sept émirs, dans l'espoir d'un échange ou d'une rançon. Et ce ne fut pas la fin de la tragédie : les cadavres furent abandonnés aux insultes des soldats, qui les éventrèrent pour découvrir les pierres précieuses qu'on croyait qu'ils avaient avalées, et qui gardèrent soigneusement le fiel comme remède [2].

1. Vinesauf, 344. Hoved. 397.
2. Vinesauf, 346. Hoved. 397. Newbrig. IV, 23. Hoveden assure que Saladin mit

Après cet acte sanglant, qui, tout inhumain qu'il était, ne paraît pas avoir été contemplé avec horreur ni par les chrétiens ni par les mahométans d'alors, Richard conduisit son armée, réduite à trente mille hommes, d'Acre à Jaffa. Elle marchait en cinq divisions, les templiers en tête et les hospitaliers à l'arrière-garde. Pour plus de sûreté les munitions et provisions longeaient la mer; près d'elles étaient la cavalerie, et, en dehors de la cavalerie, les archers à pied, destinés à tenir avec leurs flèches l'ennemi à distance. Dans cet ordre ils côtoyaient lentement le rivage, bravant toutes les tentatives faites pour arrêter leur marche. Saladin campait près d'eux toutes les nuits. Le matin, il les attaquait de front, en flanc et par derrière, et chaque jour il continuait le combat jusqu'au coucher du soleil. Il avait demandé des renforts dans toutes les parties de son empire; et, dès qu'ils furent arrivés, il tenta un coup désespéré pour écraser d'un seul coup toute l'armée des ennemis. A neuf heures du matin [7 sept.] les timbales retentirent; les Sarrasins se précipitèrent de tout leur poids sur la petite armée des chrétiens, et il fallut toute l'autorité et tous les efforts de Richard pour empêcher la dislocation de son armée. Le grand-maître des hospitaliers, vigoureusement pressé, sollicita à plusieurs reprises l'ordre de charger; mais le roi, qui visait à une victoire décisive, différa jusqu'au dernier moment. Enfin le signal fut donné : l'infanterie s'ouvrit pour laisser passer la cavalerie, les hommes d'armes chargèrent dans différentes directions; et l'ennemi, hors d'état de résister à leur vigueur et à leur impétuosité, après une résistance opiniâtre s'enfuit vers les montagnes. Richard se vanta que, dans le cours de quarante campagnes, Saladin n'avait jamais essuyé une défaite aussi signalée. Vinesauf fait monter sa perte à sept mille hommes et à vingt-deux émirs [1]. Sa conduite subséquente montra que cette défaite lui avait appris à respecter la valeur des croisés. Il cessa de les harceler dans leur marche; mais il dévasta le pays et démantela les places sur leur passage. Les chrétiens allèrent à Jaffa, en relevèrent les murs, et fortifièrent les châteaux des environs.

Reprendre aux infidèles la terre sacrée où le corps de Jésus-Christ avait été enseveli était le but des croisés; et, pour leur rafraîchir la mémoire, ces mots « le Saint-Sépulcre, » étaient proclamés trois

à mort ses captifs le 18, deux jours avant Richard; Bohadin, qu'il le fit après (p. 187, 188). Il n'est pas probable que la version de Hoveden soit la vraie, attendu qu'une telle conduite était propre à causer la perte de ceux que le soudan avait à cœur de sauver. Le roi semble s'être glorifié de ce massacre : « Sicut *decuit*, fecimus expirare. » Hoved. 398.

1. Voyez la lettre du roi dans Hoveden, 398; et dans Vinesauf, 360.

fois chaque soir par la voix d'un héraut dans tout le camp. Richard cachait ses sentiments à ses compagnons; mais il avait appris à douter du succès de l'entreprise, et, dans ses lettres en Europe, il sollicitait instamment des secours d'hommes et d'argent[1]. Cependant, malgré ces impressions, il n'hésita pas à conduire son armée vers la cité sainte [1192]. Il atteignit même Ramsa et Béthanie, places situées à peu de distance de Jérusalem; mais le temps devint pluvieux et orageux, une disette se fit sentir, la maladie se répandit dans les rangs, et beaucoup de croisés, perdant courage, abandonnèrent l'expédition. Il était évident que Richard devait ou retourner à Jaffa, ou tenter à l'instant, sans espérance, d'emporter d'assaut une place bien fortifiée et défendue par une armée plus nombreuse que la sienne. Pour cette fois il écouta les conseils de la prudence, et battit en retraite vers la côte [14 janv.][2].

Le manque d'union était le principal malheur des croisés. Au lieu de former un seul grand corps mu par la volonté d'un seul individu, c'étaient autant de guerriers volontaires et par conséquent indépendants qui servaient sous les chefs qu'ils préféraient et pour aussi peu de temps qu'ils voulaient. Le roi d'Angleterre, à cause de la supériorité de son rang, avait bien le commandement nominal; mais il était obligé de communiquer tous ses plans à ses compagnons, qui souvent s'y opposaient, tantôt par mésintelligence particulière ou jalousie nationale, tantôt par intérêt personnel ou différence d'opinion; et il reconnut bientôt que c'était une tâche plus difficile de maintenir de l'accord entre les croisés et de s'assurer de leur coopération, que de contrecarrer les projets ou de défaire les armées de Saladin. Les prétentions rivales de Guy de Lusignan et de Conrad de Montferrat étaient un grand sujet de dissension. Après de longs débats, Richard, pour rétablir l'harmonie, consentit à abandonner la cause de Guy, et, immédiatement après, Conrad fut assassiné dans les rues de Tyr [27 avril]. Si l'ancienne querelle du roi avec ce prince sembla autoriser le bruit qu'il n'était point étranger à ce meurtre, son déni solennel, son caractère personnel et le manque de preuves doivent l'absoudre de cette imputation. Son neveu, Henri de Champagne, épousa la veuve de Conrad, et reçut avec elle les droits qu'elle avait à la couronne imaginaire de Jérusalem. Richard les reconnut; et, pour indemniser Lusignan, il lui donna l'île de Chypre[3].

1. Hoved. 398.

2. Vinesauf, 369-374. Hoved. 407.

3. Vinesauf, 377-392. Hoved. 407. Newbrig. iv, 23, 24, 25. La postérité de Guy posséda Chypre jusqu'en 1458. Les Vénitiens l'occupèrent après la mort de Jean III,

Le choix de Henri sembla avoir concilié les intérêts discordants des croisés, qui demandèrent alors d'une voix unanime à marcher de nouveau sur Jérusalem. On savait que le roi avait reçu les plus pressantes sollicitations de retourner dans ses États ; mais il résolut de partager la gloire de délivrer la cité sainte, et déclara, par une proclamation, son intention de rester encore un an en Palestine [13 juin]. Il mena rapidement l'armée à Béthanie ; et alors, en vue de Jérusalem, il recommanda de choisir vingt conseillers qui décideraient sous serment s'il valait mieux assiéger cette capitale ou le Caire, capitale de l'Égypte, d'où Saladin tirait principalement ses renforts. A l'étonnement de tous, ils préférèrent le dernier de ces projets ; [26 juillet] et le roi, après avoir accompli quelques brillants faits d'armes, retourna à Saint-Jean-d'Acre, malgré les murmures et les remontrances des siens. Le duc de Bourgogne composa une chanson dans laquelle il critiquait sévèrement cette conduite vacillante de Richard, qui, pour se venger, écrivit une satire sur les vices personnels de son adversaire [1].

La retraite des chrétiens n'échappa point à la vigilance de Saladin. Descendant de Jérusalem, il se jeta sur la ville de Jaffa, et repoussa les habitants dans la citadelle, qui donna des otages pour la reddition de la place, si elle n'était pas secourue à une certaine heure. A la première nouvelle de cet événement, Richard ordonna que l'armée prît la route de terre tandis que lui, avec sept galères, accourait par mer au secours des chrétiens. Il trouva le rivage garni d'ennemis décidés à s'opposer au débarquement. Ses amis lui conseillèrent de différer cette tentative jusqu'à l'arrivée de l'armée, mais en ce moment un prêtre atteignit à la nage la galère royale, et, aux questions qui lui furent faites, il répondit que beaucoup d'habitants avaient été massacrés, mais que beaucoup défendaient encore leur vie dans une des tours. « Alors, s'écria le roi, maudit soit l'homme qui refuse de me suivre ! » Il s'élança dans l'eau, ses compagnons imitèrent son exemple ; les Sarrasins, intimidés par son intrépidité, se retirèrent à son approche, et la ville fut délivrée de l'ennemi. Mais Richard dédaigna de s'enfermer dans des murailles ; et, par son ordre, une petite armée de chrétiens, composée de cinquante-cinq chevaliers dont dix seule-

du chef de Catherine Cornaro, dame vénitienne qui épousa Jacques, fils légitime de ce prince. A la même époque, Charlotte, fille légitime de Jean, céda son droit à Charles, duc de Savoie, dont elle avait épousé l'oncle. Depuis 1633, les ducs de Savoie ont pris le titre de rois de Chypre.

1. Vinesauf, 397-409. Hoveden attribue la retraite aux Français, qui, contre l'avis de Richard, refusèrent d'attaquer Jérusalem (408). Je préfère le récit plus circonstancié de Vinesauf, qui était présent.

ment étaient montés, et de deux mille hommes d'infanterie, campa hardiment en dehors d'une des portes. Le matin de bonne heure, le roi fut informé de l'approche de l'ennemi. Il ordonna à ses lanciers de mettre un genou en terre, de façon que chaque homme couvrît son corps du bouclier qu'il tenait au bras gauche, et de la main droite dirigeât la pointe de sa lance, dont l'autre extrémité était fortement fixée en terre. Il plaça entre eux les balistes, avec deux archers à chacune, dont l'un tendait l'arc, et l'autre lançait les flèches. La cavalerie des Sarrasins, en sept divisions, fit autant de tentatives pour rompre la ligne. Toutes leurs charges furent repoussées avec une perte considérable. Richard, remarquant leur désordre, se précipita avec ses chevaliers au milieu de leurs escadrons, où il fit des prodiges de valeur. Il fut vu de Saphaeddin, frère du soudan, qui récemment avait sollicité de lui l'honneur de la chevalerie pour son fils, et qui alors lui envoya, pendant l'action, un présent de deux chevaux arabes. Le roi continua le combat sur l'un d'eux jusqu'à la nuit. On trouva que ce jour-là il avait surpassé son ancienne renommée. Il vainquit tous les champions qui osèrent lui tenir tête; il délivra le comte d'Essex et Ralf de Malleon, qui avaient été désarçonnés et faits prisonniers; il se débarrassa lui-même d'un gros de Sarrasins qui l'avaient entouré, et frappa les ennemis de tant de terreur ou d'admiration, que partout où il chargeait, ils se retiraient à son approche. Le siége fut levé; mais les efforts du roi lui occasionnèrent une fièvre qui mina ses forces, et il consentit à demander une trêve par l'entremise de Saphaeddin. Elle fut conclue pour trois ans. Le soudan exigea la destruction d'Ascalon, et, en retour, accorda aux pèlerins le libre accès du Saint-Sépulcre[1].

Ainsi se termina la croisade. Si Jérusalem eût pu être conquise par la bravoure et la force personnelle, elle l'eût été par Richard. Ses exploits, supérieurs à ceux de ses compagnons, jetèrent autour de lui un éclat qui le rendit cher aux chrétiens et arracha l'admiration des infidèles. Mais le peu d'influence qu'ils eurent sur l'issue de l'expédition permet de douter qu'il possédât les talents d'un général. Il semble s'être contenté de l'honneur de la victoire, sans en rechercher les avantages; son inconstance l'empêchait de poursuivre long-temps le même objet, et son caractère emporté le rendait plus propre à faire naître des dissensions qu'à établir la concorde parmi ses alliés. Dès que sa santé le lui permit, il paya ses dettes, satisfit aux réclamations de ses troupes, et s'embarqua à Saint-Jean-d'Acre. Le lendemain matin [9 oct.] il se retourna pour jeter

1. Vinesauf, 410-422. Trivet, 118-122.

un dernier regard au rivage, et, les bras étendus, il s'écria : « Terre sacrée, je te recommande aux soins du Tout-Puissant : puisse-t-il m'accorder assez de vie pour revenir t'arracher au joug des infidèles [1] ! » Sa flotte, qui portait sa femme, sa sœur et la princesse de Chypre, avait mis à la voile quelques jours auparavant et gagné la Sicile sans accident [2]. Le roi partit ensuite avec un seul vaisseau et prit une direction différente ; mais sa marche fut souvent retardée par des vents contraires, et un mois s'écoula avant qu'il pût atteindre l'île de Corfou [11 nov.]. Là il fréta trois bâtiments côtiers pour le transporter lui et sa suite, composée de vingt personnes, à Raguse et à Zara. Quelle route il comptait prendre après, on l'ignore. Mais il savait que le roi de France avait fait une ligue avec son frère Jean pour le déposséder de ses États; que Henri, l'empereur d'Allemagne, héritier légitime de la Sicile, était irrité de son alliance avec Tancrède [3], et que plusieurs princes, parents de Conrad, s'étaient déclarés hostiles à lui, le supposant coupable du meurtre de ce seigneur. Comme il avait pris l'habit de pèlerin et cherchait à se déguiser par la longueur de sa barbe et de ses cheveux, il est probable qu'il espérait traverser incognito le continent, et échapper par artifice aux piéges de ses ennemis. Quoi qu'il en soit, il fut jeté par une tempête sur la côte d'Istrie, entre Aquilée et Venise, et marcha vers Goritz, résidence de Maynard, neveu de Conrad. Un de ses pages parut devant ce chef avec un rubis d'une grande valeur pour présent et sollicita un passe-port pour Baudoin de Béthune et Hugues le marchand, pèlerins qui revenaient de Jérusalem. « Ce présent, s'écria-t-il, est un présent de prince : ce doit être le roi Richard. Dis-lui qu'il peut venir en paix. » Néanmoins le prétendu pèlerin se crut en danger, et, ayant acheté des chevaux, s'enfuit dans la nuit. Baudoin et sept autres restèrent, et furent arrêtés par Maynard, qui en envoya aussitôt la nouvelle par un messager à son frère Frédéric de Betesow. Le roi avait atteint Freisach, quand il fut reconnu par un chevalier normand au service de Frédéric ; mais, fidèle à son devoir envers le souverain de sa patrie, le chevalier l'avertit du danger, et tâcha de le cacher [14 déc.]. Six des compagnons de Richard furent

1. Vinesauf, 428.

2. Sa sœur, la reine de Sicile, fut mariée ensuite au comte de Saint-Gilles. Hoved. 436.

3. Il avait épousé Constance, la véritable héritière à la mort du roi Guillaume, son frère, et songeait à soutenir son droit au moment où Richard fit une ligue offensive et défensive avec Tancrède, et convint de marier son neveu à la fille de Tancrède. Quinze jours après que le roi fut parti de Messine Henri entra en Campanie et poussa jusqu'à Naples, où la chaleur et les maladies détruisirent presque toute son armée. De là vint l'inimitié de l'empereur contre Richard.

pris ; mais il s'échappa avec un seul chevalier et un enfant qui savait la langue du pays. Ils voyagèrent trois jours et trois nuits sans entrer dans une maison ni acheter de vivres, et se trouvèrent le quatrième jour à Erperg, dans le voisinage de Vienne. L'enfant fut envoyé au marché. L'argent qu'il fit voir excita la curiosité ; mais il éluda toutes les questions en répondant que son maître était un riche négociant qui arriverait dans trois jours. Richard, quoiqu'il se sentît en danger, était trop faible pour continuer son voyage. L'enfant fut de nouveau envoyé au marché, fut arrêté, mis à la torture, et finit par révéler le nom et la retraite du roi [21 déc.]. Quand Richard vit sa maison entourée d'hommes armés, il tira son épée, et refusa de se rendre à tout autre qu'à leur seigneur. Ce seigneur parut immédiatement : c'était Léopold, duc d'Autriche, ce même Léopold qu'il avait traité de la manière la plus outrageante dans la ville d'Acre, et qui, comme beau-frère d'Isaac, se croyait le droit de venger les injures de cet infortuné monarque. Il reçut l'épée du roi, et le commit aux soins d'un baron nommé Hadmar, avec ordre de l'enfermer étroitement dans le château de Tyernsteign [1].

Il est temps de revenir à l'Angleterre, qui, durant l'absence du monarque, avait été appauvrie par la rapacité de son ministre et tourmentée par l'ambition de son frère. Le roi avait confié les rênes du gouvernement à Guillaume de Longchamp, Normand de naissance obscure, qui, sous le règne de Henri, avait passé du service de Geoffroi, fils de Rosamonde, à celui de Richard. Ses talents et son habileté furent promptement récompensés par l'estime de son nouveau maître, et son immoralité ne fut pas un obstacle à son avancement dans la cour d'un prince qui alors portait les armes contre son père. Quand Richard parvint au trône, les dignités plurent sur le favori. Il fut fait chancelier, puis évêque d'Ely, ensuite justicier, d'abord conjointement avec l'évêque de Durham, après sans collègue, et enfin, à la requête pressante du roi, légat du pape en Angleterre et en Écosse. Ainsi, en l'absence de Richard, il se trouva placé à la tête de l'Église et de l'État [1190]; et, s'il faut en croire les écrivains contemporains (quoique leur témoignage, étant celui d'ennemis, doive être reçu avec précaution), il exerça de la manière la plus despotique cette double autorité. On dit qu'il était hautain et insolent, rapace et prodigue ; accablant les laïques de taxes, ruinant le clergé à force d'exactions, et forçant à la soumission par la sévérité et la promptitude de sa vengeance. Il

1. Comparez Hoveden (408), Newbrigensis (IV, 31) et Matthieu Paris (143, 144) avec la lettre de l'empereur dans Rymer, I, 69.

affectait l'appareil de la royauté, était toujours accompagné d'une garde de mille cavaliers; et, comme les châteaux du roi étaient en son pouvoir, il pouvait en peu de temps composer de leurs garnisons une armée formidable [1]. Un tel homme devait avoir autant d'ennemis qu'il y avait de personnes molestées par sa tyrannie ou mortifiées de sa supériorité. Il en méprisa le plus grand nombre, sûr d'être protégé tant qu'il pourrait remplir les coffres de son maître. Mais il en était un qu'il craignait : c'était Jean, frère du roi, aussi dépourvu de principes et aussi ambitieux que lui-même. Dans les croisades précédentes, peu de pèlerins, soit plébéiens, soit princes, étaient revenus chez eux. Jean avait calculé ces chances, et, en cas de mort du roi, avait résolu de s'emparer du sceptre. Il y avait bien un enfant qui avait plus de droits à la succession, Arthur, fils de son frère aîné, Geoffroi; mais comme les titres du plus proche héritier avaient été méconnus dans d'autres occasions, ceux d'Arthur pouvaient l'être à la mort de Richard. Richard, toutefois, favorisait les intérêts de son neveu; et, dans son traité avec Tancrède, roi de Sicile, et dans ses lettres au pape, il déclara le jeune prince héritier présomptif du trône. En même temps, pour déjouer les projets de son frère, il chargea le chancelier d'ouvrir une négociation avec le roi d'Écosse, et d'obtenir son aide puissante pour appuyer, au besoin, les prétentions d'Arthur. Mais le secret ne put être caché aux espions dont Jean avait entouré le roi à Messine; et, dès qu'il en eut connaissance, il résolut de renverser le chancelier, comme l'obstacle le plus redoutable à son ambition .

La première tentative échoua. Quand Gauthier, archevêque de Rouen, arriva de Sicile [fév. 1191], il était, dit-on, porteur d'un instrument scellé du sceau royal, qui ordonnait la formation d'un conseil sans l'avis et le concours duquel il était défendu à Longchamp d'agir. Un tel conseil, qu'on avait composé de ses ennemis personnels, aurait de fait mis fin à son autorité. On ne sait si cet instrument était véritable ou forgé; ce qu'il y a de certain, c'est que, s'il avait été obtenu du roi, on jugea prudent de le supprimer. Il ne fut mis en lumière qu'un an plus tard, lorsqu'il fallut un ordre royal pour justifier la destitution violente du ministre [3].

1. Hoved. 389. Giral. Camb. *in Ang. Sac.* II, 405, 406. Newbrig. IV, 14.

2. On a prétendu que l'objet du chancelier dans la négociation avec l'Ecosse était de perpétuer son pouvoir par la succession d'un mineur; mais il est probable qu'il ne fit, comme il le prétendit, qu'exécuter les ordres de Richard; la preuve en est dans la déclaration du roi qu'Arthur était son héritier (Hoved. 385, 386), et dans la confiance qu'il mit dans l'honneur du roi d'Ecosse (Hoved. 411).

3. Hoved. 391. Diceto, 659.

La seconde tentative affaiblit le pouvoir de Longchamp, mais sans l'abattre. Pour quelque délit réel ou supposé, il avait condamné Gérard de Camville à perdre sa charge de shériff ainsi que la garde du château de Lincoln; mais, tandis qu'il assiégeait cette forteresse, Jean, à la tête d'une nombreuse armée, surprit les châteaux royaux de Nottingham et de Tickhill. Le chancelier fut pris au dépourvu : ne se sentant pas de force à entrer en lutte, il offrit de négocier; et, après le rejet de plusieurs propositions, on convint mutuellement qu'un certain nombre de châteaux du roi seraient mis sous la garde de différents barons qui jureraient de les conserver au roi pendant sa vie, et de les remettre à Jean en cas de mort du roi. Par cet arrangement le prince faisait un pas important vers l'objet de son ambition, tandis que le chancelier restait en possession de l'autorité royale [1].

Cette querelle fut suivie d'une autre encore plus désastreuse pour Longchamp. Geoffroi, frère naturel du roi, avait été nommé au siége archiépiscopal d'York; mais Richard, quoiqu'il eût pardonné au nouveau prélat en considération d'une grosse somme d'argent, le força de jurer qu'il continuerait de résider sur le continent, et en même temps défendit à tous les archevêques de ses États de lui donner la consécration. En dépit, toutefois, de cette prohibition, il fut consacré par l'archevêque de Tours en vertu d'un mandat du pape, et, au mépris de son serment, il se hâta de venir prendre possession de son église en Angleterre. Le chancelier, qui de loin épiait tous ses mouvements, avait donné l'ordre qu'à son arrivée il fût requis de prêter serment d'allégeance, ou de quitter immédiatement le royaume [14 sept.]. Geoffroi évita les officiers, se réfugia dans l'église de Saint-Martin, et, quand la réquisition lui fut faite, il répondit avec hauteur qu'il ne se soumettrait jamais aux ordres d'un traître tel que l'évêque d'Ely [2]. Pendant trois jours on respecta son asile; le quatrième, on le mena de force au château de Douvres, à la sollicitation de l'évêque de Londres, qui donna caution que Geoffroi ferait tout ce que les barons et les prélats déclareraient que c'était son devoir de faire. Longchamp consentit à le relâcher et à le laisser se rendre dans la capitale.

La nouvelle de cet événement fut reçue avec plaisir par Jean et par son parti. Ce prince, qui jusqu'alors avait regardé son frère illégitime comme un ennemi, prétendit alors éprouver pour lui la plus tendre affection. Il écrivit à tous les évêques et barons de s'assembler à Reading, tandis que Longchamp, par d'autres let-

1. Hoved. 398.
2. Il avait anciennement fait hommage à Geoffroi. *Ang. Sac.* II, 390.

tres, leur défendait d'accepter l'invitation d'un prince dont le but était de voler l'héritage de son souverain. Néanmoins l'assemblée fut tenue [6 oct.]; Jean et Geoffroi s'y rencontrèrent, pleurèrent et s'embrassèrent, et ce dernier conjura à genoux les pairs ses collègues de venger l'insulte faite en sa personne aux immunités de l'Église et au droit d'asile. Deux papiers fort suspects furent produits et lus, tous deux donnés pour être des lettres de Richard : l'un, comme on l'a déjà indiqué, formant un conseil de régence avec l'archevêque de Rouen pour président; l'autre déliant Geoffroi de son serment et lui permettant de visiter son diocèse. Le chancelier s'était engagé à paraître devant eux. Il avait même rassemblé une armée formidable : mais la méfiance et la terreur le déterminèrent à fuir de Windsor à Londres [8 oct.], où il exhorta les citoyens à fermer leurs portes aux ennemis du roi; et, les trouvant peu disposés à obéir, il se retira dans la Tour. Il fut suivi dans la capitale par ses ennemis, qui obtinrent accès en prêtant serment d'être fidèles à Richard et de maintenir les franchises de la cité. Longchamp, dans un conseil tenu au cimetière de Saint-Paul, fut condamné à résigner la charge de justicier, à rendre tous les châteaux royaux, à l'exception de trois, et à donner caution qu'il ne quitterait pas le royaume sans avoir rempli ces conditions [10 oct.][1]. Cédant à la supériorité des forces, il se retira au château de Douvres, dont le gouverneur avait épousé sa sœur, et de là il essaya de s'enfuir à Calais sous des habits de femme. Mais comme il marchait sur le rivage, un paquet de toile sous un bras et une mesure sous l'autre, sa tournure extraordinaire excita des soupçons. Examiné de plus près, on découvrit sa barbe, et les femmes de l'endroit l'accablèrent d'insultes jusqu'à ce que les officiers vinssent le sauver de leur furie et le conduire en prison. Jean était tenté de l'abreuver encore plus d'humiliations; mais, à la prière des évêques, il lui permit de passer la mer, et nomma l'archevêque de Rouen grand-justicier et vice-chancelier à sa place[2].

Longchamp fit une tentative pour recouvrer son autorité perdue. Par des présents considérables et des protestations d'attachement, obtint de Jean les plus fortes assurances de protection et reçut, par ses messagers à la cour de Rome, le renouvellement de ses pouvoirs de légat, expirés à la mort du pontife, de qui il les tenait originairement. Enorgueilli de cette perspective, il expédia en

1. Hoved. 399. Diceto, 660. Gervase, 1577. *Ang. Sac.* II, 390-399.

2. Gerv. 1578. Les ridicules histoires rapportées par Hugues de Coventry (Hoved. 400), et répétées par Giraldus (*Ang. Sac.* II, 401), ne méritent aucun crédit. Pierre de Blois écrivit à Hugues une lettre très-sévère à ce sujet. Hoved. 401.

Angleterre des sentences d'excommunication contre les plus violents de ses adversaires, et somma le reste de comparaître à son tribunal. Mais ces actes d'autorité furent méprisés sous prétexte qu'un légat ne pouvait exercer aucune juridiction jusqu'à ce qu'il fût entré dans le lieu de son ressort; et lorsqu'il débarqua en Angleterre, il se trouva si peu appuyé par Jean, et reçut du conseil de régence un message si menaçant, qu'il jugea prudent de se retirer en Normandie et d'y attendre avec patience le retour de son souverain [1].

Tel était l'état de l'Angleterre, lorsqu'arriva la nouvelle que Richard était parti d'Acre. Le peuple, qui, malgré tous ses vices, l'aimait à cause de sa valeur, était impatient de contempler le champion de la croix; mais, de semaine en semaine, l'attente publique était alternativement éveillée et déçue. Les bruits les plus sinistres et les moins probables avaient commencé à prévaloir, quand le secret de sa détention fut révélé par la copie d'une lettre de Henri VI, empereur d'Allemagne, au roi de France. [28 déc.] Ce spéculateur impérial avait acheté à Léopold le royal captif pour la somme de soixante mille livres; et « l'ennemi de l'empire et le perturbateur de la France, » pour user de ses propres termes, habitait, dans les fers, un château du Tyrol, entouré de gardes fidèles qui, l'épée nue, l'accompagnaient le jour et veillaient la nuit près de son lit. Cette nouvelle paraît avoir électrisé toute l'Europe [1193]. Si les ennemis du roi (et son arrogance lui en avait fait) se réjouissaient de sa disgrâce, le clergé et le peuple, tous ceux qui avaient admiré ses prodiges de valeur ou soupiré après la délivrance de la Palestine, déploraient son infortune et invoquaient hautement en sa faveur l'intervention du Vatican. En Angleterre, ses sujets renouvelèrent leur serment d'allégeance; les évêques et les prélats s'assemblèrent à Oxford et envoyèrent des députés lui donner des avis et des consolations; et Éléonore, par ses plaintes réitérées, décida le pape Célestin à prononcer les sentences d'excommunication et d'interdit contre Léopold, et à menacer Henri de semblables mesures s'il ne libérait immédiatement son captif [2]. Il était pourtant un homme qui se réjouissait ouvertement de cette nouvelle, Jean, frère du roi, qui se rendit en hâte à Paris, remit à Philippe certaines portions de la Normandie, lui fit hommage pour le reste des possessions continentales de Richard, et, retournant en Angleterre, assembla une armée pour disputer la couronne. Mais, comme le roi en fit la remarque, « Jean n'était pas

1. Hoved. 402, 409. *Ang. Sac.* II, 402.
2. Hoved. 410. Rym. I, 72-78. Pet. Bles. *Ep.* 145 et suiv.

homme à réussir par la force quand la force lui était opposée. » Quoique la fidélité du grand-justicier fût douteuse, les prélats et les barons déployèrent l'étendard royal; un armement de mercenaires étrangers fut repoussé de la côte, et le pusillanime usurpateur consentit à un armistice, afin de pouvoir former de nouveaux plans et épier le cours des événements. En même temps, son allié, le roi de France, après avoir envoyé un messager pour le dégager de son hommage, entra en Normandie avec une puissante armée. Plusieurs forteresses se rendirent par crainte ou par trahison; mais Rouen, la capitale, fut sauvée par les efforts du comte d'Essex, récemment revenu de la Terre-Sainte. Il harangua les citoyens, excita leur indignation contre la perfidie de l'homme qui avait pris la fuite devant les infidèles, et anima leur patriotisme par la perspective de la désolation qui les environnait. Ils repoussèrent courageusement l'ennemi; les femmes mêmes montèrent sur les murailles et versèrent de la poix bouillante sur la tête des assaillants. Les machines de guerre de Philippe furent brûlées, et la garnison ouvrit hardiment ses portes et l'invita à entrer s'il l'osait. Il préféra se retirer, et son départ fit trêve un instant aux horreurs de la guerre [1].

Le chancelier Longchamp, qui était toujours en exil, fut le premier à découvrir la prison de son souverain. A force de sollicitations, il obtint de Henri la permission de conduire Richard à la diète de Haguenau [13 avril]. Devant ce tribunal auguste, mais incompétent, le roi écouta les accusations portées contre lui, à savoir : qu'il s'était ligué avec Tancrède pour s'opposer aux droits de l'empereur à la couronne de Sicile; qu'il s'était injustement emparé du royaume de Chypre; qu'il avait soldé des assassins pour tuer le marquis de Montferrat [2], et qu'il avait traité outrageusement la nation allemande au siége d'Acre. Sa mâle et persuasive défense fut reçue des princes de la diète avec applaudissement et commisération. L'insensible Henri lui-même parut se radoucir. Il ordonna de briser les fers du roi, lui témoigna le respect dû à une tête couronnée, et consentit à traiter du montant de sa rançon [3].

La perspective de la liberté ranima les esprits de Richard, qui

1. Hoved. 411-413. Newbrig. IV, 32. Rym. I, 35. Gerv. 1581.

2. Pour repousser cette accusation, on produisit une lettre du scheick, ou Vieux de la Montagne, chef des Assassins, qui déclarait avoir fait tuer Conrad pour venger les outrages de ce seigneur envers quelques-uns de ses sujets (Rym. I, 71). Je ne suis pas convaincu que l'objection tirée de la date prouve que ce document soit controuvé. Mais, s'il est réel, il sera peu utile à la cause de Richard. On ne saurait ajouter grande créance au témoignage d'un homme qui se reconnaît meurtrier de profession.

3. Hoved. 413. Newbrig. IV, 33.

expédia le chancelier en Angleterre avec une lettre pour le conseil de régence. Par ordre de ce conseil, une taxe de vingt shillings fut imposée sur tout fief de chevalier; l'argenterie des églises fut vendue ou rachetée; le quart de chaque revenu fut exigé des clercs et des laïques, et tous furent requis de faire au roi des présents dignes de sa gratitude. Mais, soit la pauvreté de la nation, soit les concussions des officiers, la somme se trouva bien au-dessous de ce qu'on avait calculé; et, pour suppléer au déficit, on fit une seconde et même une troisième collecte, en dépit des murmures et du mécontentement du peuple. Henri, cependant, ne se pressait point de conclure le marché tant qu'il restait en son pouvoir de le rendre plus avantageux. La négociation fut suspendue, reprise, prolongée; et cinq mois s'écoulèrent avant qu'on en pût définitivement ajuster les termes [22 sept.]. C'était que Richard payerait cent mille marcs pour sa rançon; qu'il rendrait à Isaac, le dernier empereur de Chypre, sa liberté, mais non ses États, et qu'il remettrait la fille captive d'Isaac aux soins de son oncle, le duc d'Autriche. Henri, en retour, s'engageait à mettre le roi en liberté au reçu de l'argent, à l'aider contre tous ses ennemis, et à l'investir de la souveraineté féodale du royaume de Provence, droit suranné que les empereurs avaient long-temps réclamé, mais sans avoir la force de le faire valoir [1]. On fixa un jour éloigné pour l'accomplissement de ces conditions. Éléonore et l'archevêque de Rouen, qui avait cédé l'administration à Hubert, archevêque de Canterbury, rejoignirent le royal captif; et Richard, pour lier plus fortement l'empereur à ses intérêts, adopta l'étrange expédient conseillé par sa mère. Dans une assemblée des princes allemands et des envoyés anglais, en ôtant le châpeau de sa tête, il résigna sa couronne dans les mains de Henri, qui la lui rendit pour être tenue comme fief de l'empire, sous l'obligation d'un payement annuel de cinq mille livres [2]. Cependant on ne pouvait faire aucun fond sur la foi de cet Allemand, à la rapacité duquel Jean et le monarque français offraient un appât plus tentant. A condition qu'il retiendrait Richard en captivité, ils promettaient de lui garantir une somme plus forte qne celle qui avait été fixée pour la rançon du roi, ou de lui payer à raison de vingt mille livres par chaque mois d'em-

1. Hoved. 414, 416. Newbrig. iv, 33. Gerv. 1584.

2. Cette circonstance extraordinaire est rapportée d'après la meilleure autorité, celle de Hoveden (p. 412), dont le témoignage semble être confirmé par le fait qu'à la mort de Henri Richard fut sommé, comme tous les autres princes de l'empire, de donner son vote pour l'élection d'un roi des Romains. Il envoya des députés, mais résolut sagement de ne pas hasarder une seconde fois sa personne en Allemagne (Hoved. 441). Cependant il est possible qu'on l'ait convoqué comme roi de Provence.

prisonnement [1194]. Henri ne put résister à une offre si tentante. Il eut même l'effronterie de la communiquer à Richard [14 janv.]; mais les princes allemands, qui étaient devenus caution de la délivrance du monarque anglais, reprochèrent à l'empereur sa vénalité, et le forcèrent d'abandonner sa proie. Il reçut sur place plus de soixante-dix mille marcs, et des otages furent donnés pour le payement du reste [1] [4 fév.]. Le roi descendit à la hâte le Rhin jusqu'à Cologne, dont l'archevêque le conduisit au port d'Anvers. Là il s'embarqua à bord de sa propre flotte. Les difficultés de la navigation de la rivière consumèrent quatre jours; pendant cinq autres les vents contraires le retinrent dans le port de Swine, en face de l'île de Cadsant; enfin, il débarqua à Sandwich, au milieu des acclamations de ses sujets, après plus de quatre ans d'absence [13 mars] [2].

Quoique Richard respirât maintenant l'air de la liberté, son cœur ne pouvait être à l'aise jusqu'à ce qu'il eût châtié la perfidie du monarque français. Il ne voulut donner que deux mois à ses sujets d'Angleterre; et ce peu de temps, il l'employa, non à réparer les maux causés par son absence, mais à imaginer le moyen d'extorquer plus d'argent de ceux que sa rançon avait déjà appauvris. Il n'avait plus d'ennemi en Angleterre; les châteaux de Marlborough, de Lancaster et de Saint-Michel, qui appartenaient à Jean, avaient été précédemment remis aux officiers du roi, et ceux de Tickhill et de Nottingham se rendirent dès qu'on fut certain de son retour. Richard tint à Nottingham un grand conseil du royaume, composé de quinze pairs spirituels et temporels et de la reine-mère Éléonore [30 mars]. Le premier jour, il reprit à plusieurs individus les offices qu'ils tenaient de la couronne et les vendit au plus offrant. Les conditions qu'il proposait étaient le payement d'une somme considérable de prime abord, et ensuite une rente annuelle. Le lendemain, il accusa de trahison son frère Jean et le conseiller intime de ce prince, Hugues, évêque de Coventry. Ils eurent ordre de comparaître et de présenter leur défense dans un délai de quarante jours, sous les peines suivantes. Le prélat, en tant que shériff, devait être à la merci du roi; en tant qu'évêque, être jugé par l'Église. Jean devait être proscrit et voir confisquer toutes ses terres, tous ses biens et effets mobiliers. Ni l'un ni l'autre n'obéit à la citation, quoiqu'elle eût été répétée trois

1. On en paya plus tard dix mille autres. L'empereur, effrayé des menaces du pape, en remit dix-sept mille pour donner à Richard, prétendait-il, le moyen de résister à leur ennemi commun, le roi de France. Hoved. 431. Diceto, 672, 673.

2 Hoved, 417, 418. Diceto, 672. Gerv. 1586.

fois à une distance de quarante jours; et alors, comme Jean avait des terres en Normandie et était en ce moment en France, trois pairs se rendirent à la cour de son seigneur souverain le roi de France, pour réitérer l'accusation et demander contre lui un jugement par contumace [1]. Le troisième jour du conseil, une taxe de deux shillings fut imposée sur chaque caracute de terre, et les tenanciers militaires de la couronne furent requis d'accompagner le roi en Normandie sur le pied d'un tiers du service auquel ils étaient obligés par leurs tenures. Le dernier jour fut employé à discuter la question extraordinaire de savoir s'il était nécessaire que le roi fût couronné de nouveau. Contrairement à son opinion, on se prononça pour l'affirmative; et la cérémonie fut faite à Winchester par Hubert, archevêque de Canterbury [17 avril] [2].

Richard alors se hâta de rejoindre son armée à Portsmouth. Le vent était contraire; mais son impatience méprisa l'opinion et les avertissements des matelots. Il mit à la voile [2 mai]; la nuit fut sombre et orageuse, et le lendemain matin il fut heureux d'échapper au danger en rentrant dans le port. Après un ennuyeux délai de quinze jours, il atteignit la Normandie, et fut reçu au débarquer par son frère Jean. Ce prince, dont la pusillanimité égalait l'ambition, implora à genoux le pardon d'un souverain qu'il avait si cruellement offensé. Mais il s'était assuré un puissant intercesseur dans la reine-mère, dont les prières le firent rentrer en grâce; cependant Richard refusa net de lui rendre ses terres et ses châteaux [3].

Ce serait fatiguer la patience du lecteur que de le mener à travers un long et languissant détail d'actions militaires qui ont cessé d'être intéressantes. Les finances de Philippe, aussi bien que celles de Richard, étaient épuisées; et les deux rois étaient forcés de conduire leurs opérations sur une trop petite échelle pour produire d'importants résultats. Par pure lassitude et impuissance, ils consentaient souvent à un armistice; et aussi souvent, sous prétexte de quelque offense réelle ou imaginaire, ils manquaient à leur parole et de nouveau couraient aux armes. A chaque reprise leurs passions s'enflammaient davantage; l'esprit de représailles les poussait à de nouvelles cruautés, et, à la fin, chaque parti, au lieu d'accepter une rançon, arracha fréquemment les yeux de ses prisonniers [4]. Cependant leurs moyens de nuire se balançaient si éga-

1. Hoved. 419. *Annal. de Margan.* 12.
2. Hoved. 419, 420. Gervase, 1586.
3. Hoved. 421. Matth. Paris, 147.
4. Hoved. 445. Philippe avait proposé que leur querelle fût vidée par cinq cham-

lement, qu'après six années d'une guerre variable et sanglante il eût été difficile de déterminer en faveur de qui la fortune avait penché. La plus brillante action, dans cette lutte, eut lieu entre Gisors et Courcelles. Philippe était parti de Mantes avec trois cents chevaliers, leurs écuyers et un gros corps de cavalerie. Son intention était de faire lever le siége de Courcelles; mais Courcelles s'était déjà rendue, et il rencontra Richard sur la route de Gisors. Après un vif engagement, les Français s'enfuirent vers cette forteresse; le pont rompit sous le poids des fuyards, et le roi, avec vingt chevaliers, tous armés de pied en cap, fut précipité dans la rivière d'Epte. Ceux-ci périrent. Philippe fut tiré d'affaire à grand'peine, et dût sa sûreté au dévouement des siens, qui se retournèrent vaillamment contre les assaillants, et recommencèrent le combat jusqu'à ce qu'ils fussent tous pris ou tués. Quarante barons, cent chevaliers et cent quarante chevaux de bataille, bardés de fer, furent le prix de la victoire. Richard, dans une circulaire, fit part de cette nouvelle à ses amis d'Angleterre, et se vanta, avec une dédaigneuse complaisance, d'avoir fait boire au roi de France les eaux de l'Epte [1].

Le sort des armes lui fournit une occasion plus flatteuse encore de satisfaire son ressentiment. Philippe, évêque de Beauvais, sous prétexte qu'il avait à soutenir son rôle de comte aussi bien que celui d'évêque, s'était abandonné à son humeur belliqueuse, avait combattu à la tête de ses vassaux, et acquis la réputation d'un hardi et heureux guerrier. Il advint toutefois que, dans une escarmouche sous les murs de Beauvais, il fut pris par Marchadée, commandant des mercenaires du roi. On ne pouvait offrir à Richard un présent plus agréable. C'était à l'influence de ce prélat, alors envoyé de France à la cour de l'empereur Henri, que le prince anglais attribuait le plus cuisant des affronts qu'il avait eu à souffrir dans sa captivité, celui d'être enchaîné comme un criminel. Philippe fut immédiatement jeté dans un cachot du château de Rouen, et chargé de fers aussi pesants qu'il les pouvait porter. Désespérant d'adoucir le roi, il eut recours à l'autorité du pontife, dont il reçut une réprimande sévère, mais méritée. Il avait, dit Célestin, pris le casque au lieu de la mitre, et négligé les devoirs de sa place pour se mêler au tumulte des combats. Et, ce qui aggravait sa faute, il avait combattu contre le champion de la croix, qui ne cherchait qu'à recouvrer ce qui lui appartenait; et en faveur d'un

pions de chaque côté. Richard fit la réponse sarcastique : qu'il ne demandait pas mieux, si le roi de France et lui étaient du nombre. Diceto, 676.

1. Hoved. 444. Diceto, 704. Par. 162. Rym. I, 96.

prince déloyal qui, au mépris de son serment, avait envahi la propriété d'autrui. Une telle conduite le rendait indigne de la protection de l'Église et de l'intervention du saint-siége. L'ami pouvait intercéder pour lui; le pontife ne pouvait employer son autorité. Richard, bientôt après, reçut une lettre dans laquelle Célestin lui demandait d'avoir pitié de « son cher fils, l'évêque de Beauvais, » et, en réponse, il envoya au pontife la cotte de mailles du prélat, à laquelle était attaché un parchemin qui portait : « Vois si c'est l'habit de ton fils, ou non. » « Non, » repartit le pape, avec un sourire, « c'est l'habit d'un fils de Mars. Que Mars le délivre s'il peut. » La pénurie même du roi ne put triompher de son ressentiment. Il refusa une rançon de dix mille marcs; et l'évêque de Beauvais ne recouvra la liberté que lorsque Richard fut déposé dans la tombe [1].

Si l'Angleterre, durant ces querelles, échappa aux ravages de la guerre, elle fut obligée d'en supporter les frais. Richard semblait la considérer comme une annexe à ses États d'outre-mer, et comme n'ayant de valeur qu'en proportion du revenu qu'il en pouvait tirer. Se procurer de l'argent devint le principal devoir du justicier, qui agissait comme régent en l'absence du roi; et nous voyons, d'après les comptes de l'archevêque Hubert, qu'il transmit au roi, dans le court espace de deux années, la somme de onze cent mille livres. Le lecteur ne sera sans doute pas fâché d'apprendre par quels expédients on avait obtenu cet argent. 1° Avant son départ pour la Palestine, le roi avait vendu un grand nombre de terres et de charges appartenant à la couronne. Elles furent reprises; et, pour pallier l'injustice de la mesure, on prétendit que les acheteurs avaient été indemnisés par les profits qu'ils avaient faits dans l'intervalle [2]. 2° La taxe de deux shillings par caracute de terre, imposée dans le conseil de Nottingham, avait depuis été portée jusqu'à cinq. Le caracute était fixé à cent acres, et on nomma des commissaires chargés de s'enquérir, sous serment, du nombre des caracutes, et de les enregistrer avec les noms des propriétaires dans chaque centaine ou *wapentake* [3]. Pour assurer le payement, on autorisa le seigneur à saisir son tenancier; et, s'il restait quelque déficit, le sheriff avait ordre de le combler en faisant des saisies sur les terres domaniales du seigneur [4]. Les tour-

1. Hoved. 437, 438. Diceto, 704. Par. 153. Newbrig. v, 30. Jean le relâcha moyennant deux mille marcs. Hoved. 452.

2. Hoved. 420. Brompt. 1259.

3. Centaine des comtés du nord au delà de la Trent. (*Note du traducteur.*)

4. Hoved. 442

nois avaient été introduits en Angleterre sous le règne d'Étienne, et prohibés par la politique de son successeur. Richard les fit revivre, sous prétexte qu'ils étaient nécessaires pour apprendre l'usage des armes, et pour rendre la génération qui s'élevait propre à la défense du pays. Mais ces vues patriotiques étaient, en réalité, suggérées par l'avarice : avant qu'aucun individu put prendre part à ces jeux guerriers, il fallait une licence royale ; et le prix en était dûment fixé au taux de vingt marcs pour un comte, de dix pour un baron, de quatre pour un chevalier avec terre, et de deux pour un chevalier sans terre [1]. 4° Richard brisa le sceau, en fit faire un nouveau, et déclara par une proclamation qu'aucune concession sous l'ancien sceau ne serait regardée comme valide dans les cours de justice. La conséquence fut que les concessionnaires furent forcés d'exhiber leurs titres à l'office du chancelier, et de payer une seconde fois les droits d'usage [2]. 5° L'institution des juges ambulants fut rétablie ou continuée ; mais leurs instructions se grossirent de toutes les additions que les circonstances suggérèrent [3]. Ils devaient considérer le roi comme prenant la place des juifs qui avaient été tués dans la première année de son règne, et requérir des amendes de leurs meurtriers et le payement de leurs créances ; ils devaient annuler toutes les concessions qui avaient été faites par le prince Jean, et recevoir tout l'argent qui lui était dû ; ils devaient s'informer de l'état de toutes les tutelles et aubaines, de la valeur réelle de toutes les terres, et de la quantité d'animaux d'exploitation sur chaque ferme ; ils devaient imposer des tailles sur les villes, bourgs et anciens domaines de la couronne, et exiger de ceux qui avaient promis de contribuer à la rançon du roi le payement de tout l'arriéré [4]. « Par ces inquisitions et autres semblables, » dit un écrivain contemporain, « l'Angleterre fut réduite à la pauvreté d'une mer à l'autre [5]. »

1. Hoved. 424. Newbrig. v, 4. Diceto, 676. Au dire de cet écrivain, l'exercice des tournois enseignait aux chevaliers à se conduire avec plus de courtoisie envers leurs captifs et à les relâcher fréquemment sur parole. Ibid.

2. Hoved. 446.

3. Les jurys chargés de tenir les plaids de la couronne paraissent alors avoir été régulièrement composés de douze membres. Les juges nommaient dans chaque comté deux chevaliers, dont l'office était d'en choisir deux autres dans chaque centaine du comté. Ces derniers s'adjoignaient dix hommes libres et loyaux du comté, et formaient ainsi un jury de douze membres pour leur centaine particulière. Hoved. 423.

4. Ils devaient évaluer les animaux d'exploitation, ou stock, de la manière suivante : un bœuf, une vache ou un cheval de trait, à quatre shillings ; une truie ou un porc, à douze pence ; un mouton à laine fine, à dix pence ; à laine commune, à six pence. Hoved. 424.

5. « His et aliis vexationibus, sive juste, sive injuste, tota Anglia usque ad mare redacta est ad inopiam. » Hoved. 445. Voyez aussi 423, 446.

On ne se soumettait pas sans murmurer à des exactions si fréquentes et si vexatoires ; et un factieux démagogue de la ville de Londres profita de l'occasion pour diriger le mécontentement public contre les hautes classes de la société. William Fitz-Osbert, également distingué par la longueur de sa barbe et par la véhémence de son éloquence, se proclama « l'avocat du peuple, » mais en même temps eut soin de flatter les désirs du prince. Il ne niait pas que la guerre ne fût juste et nécessaire, ou que la nation ne fût tenue de fournir des subsides au souverain ; mais il prétendait que les citoyens riches et puissants trouvaient moyen de dérober leurs épaules au fardeau, et de le rejeter sur celles qui étaient le moins en état de le porter. Il passa la mer pour exposer ses idées au roi, qui ne l'accueillit pas défavorablement ; il revint en hâte à Londres et, par ses harangues incendiaires de la croix de Saint-Paul il mit toute la cité en fermentation. Des associations se formèrent ; cinquante-deux mille personnes s'obligèrent à obéir aux ordres de leur « avocat, » et les plus riches habitants tremblèrent pour leur fortune et pour leur vie. L'archevêque Hubert crut de son devoir de s'opposer à ce démagogue ; et dans une assemblée de citoyens, par sa douce et persuasive éloquence, il les décida à donner des otages, comme garantie qu'ils garderaient la paix du roi. Fitz-Osbert vit alors la tempête qui s'amassait. D'un coup de hache il fendit la tête à l'officier envoyé pour l'arrêter, et, s'enfuyant dans l'église de St-Mary-le-Bow (Sainte-Marie-de-l'Arc), il fortifia la tour contre ses adversaires. Mais le peuple, séparé de son chef, resta tranquille. Le quatrième jour, à dessein ou par accident, le feu fut mis à l'église, et Fitz-Osbert, comme il essayait de s'échapper dans la confusion, fut poignardé par le fils de l'officier qu'il avait tué [7 avril]. Il n'était pas mort sur le coup : on s'empressa de le juger, de le condamner, de le traîner à la queue d'un cheval « aux ormes » de Tyburn, et de le pendre chargé de chaînes avec neuf de ses sectateurs. Ses amis le proclamèrent martyr, et le bruit courut qu'il s'était fait des miracles sur son tombeau. Quelques exemples de sévérité dispersèrent les enthousiastes qui s'assemblaient autour ; et en peu de semaines les doctrines et le nom de Fitz-Osbert furent oubliés [1]. Sa destinée, toutefois, laissa, dans l'opinion de bien des gens, une tache honteuse sur le caractère de Hubert ; car, durant le conflit, les droits du sanctuaire avaient été violés, et cela par ordre de celui dont le devoir était de maintenir les immunités de l'Église. Que ce grief et plusieurs autres fussent réels ou supposés, ses ennemis appelèrent

1 Hoved. 435. Diceto, 691. Gerv. 1591. Newbrig. v, 20, 21.

dessus l'attention du pontife, qui, dans des lettres au roi et à l'archevêque, insista pour que Hubert renonçât aux emplois séculiers qu'il occupait, et se renfermât dans ses devoirs d'archevêque. Une fois déjà il avait offert sa démission, et s'était décidé à la retirer. Cette fois-ci elle fut offerte de nouveau et acceptée à regret [11 juill. 1198]. Le célèbre Geoffroy Fitz-Peter fut nommé son successeur [1].

Richard eut la satisfaction de survivre à ses deux grands persécuteurs, le duc d'Autriche et l'empereur d'Allemagne. Pour sauver la vie de ses otages, il avait envoyé au premier, conformément à une convention précédente, la princesse de Chypre, et sa nièce, la pucelle de Bretagne. Léopold était mort avant leur arrivée. Il s'était écrasé le pied en tombant de cheval : la gangrène s'y mit; et au lit de la mort, pour obtenir l'absolution, il consentit à relâcher les otages et à ordonner la restitution de l'argent qu'il avait extorqué au monarque anglais [2] [1195]. Henri, pour quelque temps au moins, jouit du fruit de sa déloyauté. Avec la rançon de Richard, il leva une armée puissante pour soutenir ses droits au royaume de Sicile. Un torrent d'Allemands fondit des Alpes sur l'Italie, inonda la Pouille et la Campanie; et les Siciliens, pour échapper aux ravages d'un ennemi barbare, se soumirent par un traité à son autorité. Mais le perfide empereur se joua de sa parole; il fit arracher les yeux au fils de Tancrède (le père était mort); jeta dans les fers la reine Sibylle, ses filles et les principaux nobles, et emmena en Allemagne une longue suite de prisonniers, et cent cinquante chevaux chargés des plus précieuses dépouilles des provinces conquises. Mais, dans la seconde expédition, ses cruautés excitèrent l'impératrice Constance à se joindre à ses compatriotes contre son mari. Assiégé dans un château, il dut consentir à solliciter une réconciliation, qui fut bientôt suivie de sa mort. Comme Léopold, durant sa vie, il avait méprisé la voix de sa conscience et l'excommunication du pape : à l'article de la mort, il reconnut comme lui son injustice, et ordonna de restituer la rançon de Richard. Il est inutile d'ajouter que cet ordre fut aisément éludé par son successeur [3].

Ce fut la destinée de Richard de périr dans une ignoble querelle

1. Gerv. 1619. *New Rym.* I, 71.

2. On ignore combien il avait reçu en tout. Il en employa une portion à bâtir les murs de Vienne. Mais, au départ des otages, on leur offrit de porter quatre mille marcs à Richard. Ils refusèrent de s'en charger, de peur que, si une partie de cet argent était perdue ou volée pendant le voyage, le roi ne les forçât de combler le déficit. Hoved. 426. *Ep. Inn. pap.* I, *ep.* 230.

3. Hoved. 424, 440. Gerv. 1597. *Ep. Inn.* I, 230.

avec un de ses barons. Un trésor avait été découvert sur le domaine de Vidomar, vicomte de Limoges, et une partie en fut offerte au roi pour le satisfaire ; mais il demanda le tout. Sur le refus de Vidomar, Richard assiégea son château de Chaluz, et rejeta dédaigneusement l'offre conditionnelle de se rendre qui était faite par la garnison. Comme il faisait à cheval le tour des murailles en compagnie de Marchadée, une flèche le blessa à l'épaule gauche [26 mars 1199]. Le signal de l'assaut fut immédiatement donné : le château fut emporté, et, à l'exception de Gourdon, l'archer qui avait blessé le roi, l'ordre fut donné de pendre les captifs, comme des voleurs qui avaient détenu la propriété de leur souverain. Alors un chirurgien inhabile fit l'extraction du fer de la flèche, et des symptômes de gangrène avertirent le roi de sa fin prochaine. Il fit venir son confesseur, reçut les sacrements avec des sentiments de componction, et, faisant amener Gourdon en sa présence, il lui donna la liberté avec cent shillings pour retourner chez lui. Mais Marchadée retint en secret le malheureux jeune homme et ordonna de l'écorcher vif. Richard expira dans la quarante-deuxième année de son âge. Son corps fut inhumé à Fontevrault aux pieds de son père ; son cœur de lion (l'épithète l'avait jadis flatté) fut légué par lui aux habitants de Rouen, en reconnaissance de leur loyauté et de leur attachement [1].

A un degré de force musculaire qui est le partage de peu de personnes, Richard joignait une âme incapable de crainte. Aussi, dans les anciens annalistes, il s'élève comme guerrier bien au-dessus de tous ses contemporains. Et cette prééminence ne lui fut pas accordée seulement par les chrétiens. Même un siècle après sa mort, son nom était employé par les cavaliers sarrasins pour gourmander leurs chevaux, par les mères sarrasines pour effrayer leurs enfants. Mais une fois qu'on lui a reconnu le mérite de la valeur, son panégyrique est terminé. Ses lauriers furent trempés de sang, et ses victoires achetées au prix de l'appauvrissement de son peuple. Quant aux bassesses auxquelles il pouvait descendre pour se procurer de l'argent, et aux injustices où il fut entraîné par l'impétuosité de ses passions, le lecteur en a vu de nombreux exemples dans les pages précédentes. Il fut aussi infidèle à sa femme qu'il avait été rebelle envers son père : si dans un accès de repentir il renvoya sa maîtresse, il y a lieu de croire que sa réforme ne survécut pas à la maladie qui la lui avait suggérée [2].

Le seul avantage que la nation obtint en échange des immenses

1. Hoved. 449. Dic. 705. Rig. 42. Il y a bien des variantes à cette histoire.
2. Joinville, 35. Hoved. 428.

sommes qu'elle avait fournies au roi pour son expédition en Palestine, pour sa rançon et pour les frais de ses guerres en France, furent deux chartes législatives. Par l'une d'elles, il établit l'uniformité des poids et mesures dans tout le royaume; par l'autre, il adoucit la sévérité des lois sur les naufrages. Anciennement il avait été réglé qu'en cas de naufrage, à moins que le navire ne fût réparé par les survivants dans un temps donné, il devenait avec la cargaison la propriété de la couronne ou celle du seigneur du fief, ayant droit de varech. L'injustice de cette coutume fut tempérée par Henri Ier, qui exempta de la confiscation tout vaisseau dont un seul matelot ou passager se serait échappé vivant; mais après sa mort, sous prétexte que le consentement des barons n'avait pas été obtenu, on fit revivre et on exerça l'ancien droit, jusqu'à ce que Henri II ordonnât que s'il échappait seulement un animal à l'aide duquel on pût reconnaître le propriétaire, il lui serait accordé trois mois pour réclamer sa propriété; et il fut ajouté par Richard que, si le propriétaire périssait, ses fils et filles, et, à leur défaut, ses frères et sœurs y auraient droit de préférence à la couronne [1].

CHAPITRE QUATORZIÈME.

JEAN

SURNOMMÉ SANS-TERRE [2].

PRINCES CONTEMPORAINS.

Emp. d'Allemagne.	*Rois d'Ecosse.*	*Roi de France.*	*Rois d'Espagne.*
Philippe. . . 1208.	Guillaume. . . 1214.	Philippe-Auguste.	Alphonse IX. . 1214.
Othon IV.	Alexandre II.		Henri Ier.

PAPES.

Innocent III, 1216. Honorius III.

Avénement de Jean. — Captivité et mort de son neveu. — Perte de la Normandie, de l'Anjou et du Maine. — Contestation avec le pape Innocent. — Interdit. — Soumission du roi. — Demandes des barons. — Octroi de la *Magna Charta*. — Renouvellement de la guerre civile. — Jean obtient l'appui du pape. — Les barons offrent la couronne à Louis de France. — Le roi meurt.

Richard n'avait pas laissé d'enfant légitime [3] [1199]. Dans l'ordre rigoureux de la succession héréditaire, la couronne, à sa mort, au-

1. *Leg. sax.* 313, 342. Palgrave, II, LXVII.

2. C'était le surnom habituel des cadets dont les pères mouraient durant leur minorité. Ils ne pouvaient posséder de fiefs tant qu'ils n'étaient pas d'âge à faire les services qui y étaient attachés, âge que la loi avait fixé à vingt et un ans.

3. Il avait un fils naturel nommé Philippe, qui, la même année, assassina

rait dû revenir à son neveu Arthur, fils de Geoffroi et duc de Bretagne, enfant de douze ans. Antérieurement, le jeune prince avait été déclaré héritier présomptif; mais sa mère, Constance, à force d'indiscrétion et de caprices, aliénait l'esprit de son oncle, tandis que la vieille et politique Éléonore travaillait avec assiduité à resserrer les liens de l'affection entre ses deux fils. Guidé par elle, Jean avait presque effacé la mémoire de ses anciennes trahisons, et, en récompense de sa fidélité, avait obtenu de son frère la restitution de ses terres. Quand Richard fut sur son lit de mort, Jean était présent : le droit d'Arthur, quoiqu'admis jadis par le roi, fut oublié; et le monarque expirant déclara, dit-on, son frère héritier du trône et d'un tiers de ses propriétés. Jean reçut immédiatement l'hommage des chevaliers qui se trouvaient là, se hâta de prendre possession de Chinon, où Richard avait déposé ses trésors, et de là se rendit dans la Touraine, le Maine, l'Anjou, ancien patrimoine des Plantagenets [1]. A son grand désappointement, les habitants se déclarèrent en faveur de son neveu Arthur, et ils furent soutenus dans leur déclaration par la promesse de l'appui du roi de France, à qui Constance avait confié la personne et les intérêts de son fils. Jean n'avait pas de temps à perdre à la réduction de ces provinces; mais avant son départ il déchargea sa vengeance sur les deux capitales, le Mans et Angers. Toutes deux furent saccagées; les maisons de pierres du Mans furent démolies, et Angers fut livré aux flammes [19 avril]. D'Angers il courut en Normandie, où ses amis lui avaient assuré tous les suffrages; et à Rouen il reçut des mains de l'archevêque l'épée et la couronne ducale [25 avril]. En Poitou et en Aquitaine il fut également heureux. Ces provinces, héritage de sa mère Éléonore, la considéraient toujours comme leur légitime dame et maîtresse; et la vieille reine n'hésita pas à transporter à son fils, par des actes publics, l'hommage, la fidélité et les services des habitants, qui se soumirent sans murmure à la domination de leur nouveau maître [2].

En Angleterre, comme le lecteur a dû le remarquer, non-seulement la forme, mais beaucoup de l'esprit des monarchies électives s'était conservé jusqu'alors. Depuis la conquête, cinq rois étaient montés sur le trône, et quatre d'entre eux appuyaient leur principal titre sur le choix du peuple. Après la mort de Richard, les Anglais

le vicomte de Limoges, comme ayant été la cause de la mort de Richard Hoved. 452.

1. Hoved. 449. Paris, 164. *Ann. Burt.* 256.

2. Voyez un de ces actes dans Rymer. Jean lui fit hommage pour cette donation, puis la lui rendit sa vie durant. Il fut convenu qu'aucun d'eux n'y ferait d'aliénations sans le consentement de l'autre. Voyez aussi Rymer, I, 110, 111

se partagèrent entre les prétentions rivales de Jean et d'Arthur. Quand l'archevêque Hubert et William Marshal étaient arrivés de Normandie, le justicier Fitz-Peter avait ordonné à tous les hommes libres de prêter serment d'allégeance au comte Jean [1]; mais ils furent alarmés de l'hésitation qui semblait régner parmi les prélats et les barons, dont beaucoup, sous le règne précédent, avaient mérité l'inimitié de ce prince, ou s'étaient enrichis par la confiscation de ses biens. Un grand conseil fut donc tenu à Northampton. les menaces et les promesses furent adroitement employées pour éveiller les craintes et encourager les espérances des plus tièdes; et on finit par faire passer la résolution unanime de jurer fidélité à Jean, duc de Normandie, à condition qu'il respecterait les droits actuels de chaque individu [2]. [25 mai] A cette nouvelle, il se rendit en Angleterre, et fut couronné à Westminster, avec les solennités d'usage [27 mai]. Le primat ouvrit la cérémonie par un discours remarquable, tendant à justifier l'exclusion d'Arthur. La couronne, faisait-il observer, n'était la propriété d'aucune personne en particulier. C'était le don de la nation qui choisissait, en général, parmi les membres de la famille régnante, le prince qui paraissait le plus digne de la royauté dans les circonstances existantes. Ils s'étaient assemblés en ce jour pour remplir cet important devoir, et avaient choisi pour leur souverain Jean, duc de Normandie, frère du monarque défunt. Jean signifia son assentiment à ces principes [3].

Les rois de France jetaient depuis long-temps un œil d'envie sur les provinces possédées en France par les monarques anglais. S

1. Nos anciennes autorités observent la même règle, en parlant de Jean avant son avénement, qu'en parlant de Richard. Il est le comte Jean jusqu'à ce qu'il ait reçu la couronne ducale; puis le duc Jean jusqu'à son couronnement, après lequel il est le roi Jean. Le couronnement eut lieu le 26 mai, le jour de l'Ascension, et les années de son règne furent comptées d'une fête à l'autre, et non, comme on l'a supposé jusqu'à une époque toute récente, du quantième au quantième semblable; probablement parce que le roi regardait la fête comme un jour plus convenable pour célébrer l'anniversaire de la cérémonie.

2. Hoved. 450.

3. Id. 451. Paris, 165. Néanmoins, dans le préambule d'une loi qui fut publiée quelques jours plus tard (7 juin) à Northampton, il eut soin de réunir ses deux titres. Dieu l'avait élevé, par le consentement unanime et la faveur du clergé et du peuple, au trône qui lui appartenait par droit héréditaire (*New Rym.* t. 7). D'après cette loi, il paraît qu'un marc d'or équivalait à dix marcs d'argent; ce que je soupçonne résulter de la dépréciation de la monnaie d'argent, où l'on avait mêlé un huitième d'alliage; car, après qu'elle eut été ramenée à son ancien titre, la valeur de l'or fut de nouveau à celle de l'argent dans la proportion de neuf à un. La preuve en est dans les présents que le roi, d'après une vieille coutume, faisait au chancelier, de deux marcs d'or à Noël, d'un marc à Pâques, d'un à la Pentecôte, et d'une once à chacune des douze petites fêtes : lesquels Jean ordonna de payer tous en argent, au taux de neuf marcs d'argent pour un d'or. « Computatis pro qualibet m. auri novem m. argenti. » Voyez Rol. Claus. 13, 34, 35, 85.

l'ambition de Philippe avait reculé devant la bravoure supérieure de Richard, elle revint à la charge à l'avénement de son faible et pusillanime frère. Ayant Arthur en son pouvoir, il résolut de faire la guerre pour son propre compte, tout en prétendant soutenir la cause d'un orphelin lésé ; et, après avoir conféré au jeune prince l'épée de chevalier, il traversa la Normandie, brûla Evreux, et mit des garnisons dans les forteresses de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. Il s'ensuivit une guerre sans intérêt ; cette guerre, à la sollicitation du cardinal Pierre de Capoue, fut suspendue par un armistice, et l'armistice terminé par une paix qui fit peu d'honneur aux deux monarques. Philippe sacrifiait les intérêts d'Arthur, reconnaissait Jean pour l'héritier légitime de feu son frère, et forçait le jeune prince à rendre hommage à son oncle pour le duché de Bretagne [22 mai 1200]. Mais le roi d'Angleterre avait acheté cet avantage au prix de vingt mille marcs, comme « relief » de sa succession, et par le transport du comté d'Evreux et de plusieurs fiefs considérables à Louis, fils de Philippe, comme dot de sa nièce Blanche de Castille, qui fut sur-le-champ mariée au prince français. Afin que ces transactions fussent valides selon les principes de la jurisprudence féodale, on joua une curieuse comédie. Jean n'avait jamais accompli l'hommage qui était nécessaire pour que le vassal eût droit à la possession légale, et par conséquent le pouvoir de disposer de ses domaines. Philippe donc, quoique déjà maître par droit de conquête de plusieurs des places cédées par le traité, les restitua au roi d'Angleterre, qui d'abord rendit hommage et jura fidélité à son seigneur souverain ; puis, étant ainsi légalement saisi de ses États étrangers, transporta à Philippe et à Louis les portions stipulées avec les formalités convenables. Leur ancienne amitié parut alors se ranimer ; et lorsque Jean visita Paris, le roi de France céda son propre palais pour le logement de son frère d'Angleterre[1] [1er juillet 1201].

Si Jean avait eu l'esprit énergique et entreprenant de Richard, il aurait obtenu des conditions très-différentes de Philippe, qui en ce moment était engagé dans une chaude et dangereuse contestation avec le pontife Innocent III. Plusieurs années auparavant, tandis que Richard était en captivité, Philippe avait sollicité la main de la belle Ingelburge, sœur du roi de Danemarck. Ingel-

1. Hoved. 452, 454, 456. West. 264. Rigord. 44. *Trésor des Chartres*, p. 3. *Archives de France*, p. 177. Blanche était fille de la sœur de Jean, Eléonore, qui avait donné à son mari, Alphonse de Castille, trois fils et quatre filles. — Cette année-là, le roi publia, à Hastings, une loi par laquelle il revendiquait la souveraineté des mers britanniques, et ordonnait à tous vaisseaux étrangers de baisser leurs bonniers devant son pavillon, sous peine de capture et de confiscation. Selden, *Mare clausum*, II, 265.

burge fut menée à Amiens; la cérémonie de son mariage fut immédiatement suivie de celle de son couronnement; et le lendemain matin Philippe, à la surprise générale, ordonna à ceux qui l'avaient accompagnée de la reconduire à son frère [1200]. Sur leur refus, elle fut envoyée dans un couvent; et leur divorce fut prononcé par l'archevêque de Reims sous prétexte de parenté, attendu qu'elle était cousine de la femme défunte de Philippe. Le roi vit ses offres dédaigneusement rejetées par plusieurs princesses; mais il finit par trouver dans Agnès, fille du duc de Moravie, une femme qui osa avoir confiance dans son honneur. Ils se marièrent, et continuèrent de cohabiter, au mépris de la défense du pape Célestin, qui avait annulé la sentence de l'archevêque. A Célestin succéda Innocent, pontife qui, à la vigueur de la jeunesse et à une réputation d'une pureté irréprochable, joignait la plus haute idée de l'autorité papale, et la détermination de réprimer les excès et l'immoralité des différents princes de la chrétienté. A la requête du roi de Danemarck, il épousa la cause d'Ingelburge; et son légat, le cardinal Pierre, mit les États de Philippe en interdit [janvier]. C'était punir l'innocent pour le coupable; mais il réussit à dompter cette obstination, qui avait été à l'épreuve de toutes les considérations d'honneur et de conscience. Ne pouvant forcer de désobéir à l'interdit, et assailli par les clameurs de ses sujets, Philippe consentit à renvoyer Agnès, à traiter Ingelburge en reine, et à se soumettre à la révision de la sentence première [7 août]. Dans le concile de Soissons, les larmes et la beauté de la princesse danoise plaidèrent fortement en sa faveur; les objections de ses adversaires furent aisément réfutées, et le légat se préparait à prononcer le jugement, lorsque Philippe l'informa qu'il reconnaissait la validité du mariage [mars 1201]. Ingelburge, à cette époque, retira peu d'avantage de sa victoire. Avec le titre de reine, elle fut enfermée dans une forteresse et rigoureusement privée de toute autre société que celle de ses femmes. Quelques années après, ils se réconcilièrent[1].

Le peu de succès de Philippe dans cette tentative de se jouer du contrat matrimonial ne détourna pas Jean de suivre son exemple. Douze ans s'étaient écoulés depuis son mariage avec Hadwisa ou Jeanne, héritière du comté de Gloucester. L'intérêt, et non l'affection, avait formé leur union; mais les domaines de la princesse, quoique considérables pour le comte de Montaigne, étaient de peu d'importance pour le roi d'Angleterre; et une sentence de divorce, sous le prétexte ordinaire de consanguinité, fut facilement accordée par l'archevêque de Bordeaux. Jean envoya immédiate-

1. Hoved. 416, 456, 461, 464.

ment des ambassadeurs à Lisbonne pour demander la princesse de Portugal; mais avant qu'il eût pu recevoir une réponse il vit par hasard Isabelle, fille d'Aymar, comte d'Angoulême, qui avait été publiquement promise et fiancée en secret à Hugues, comte de la Marche. Sa beauté captiva le roi : l'éclat de la couronne séduisit le père et la fille, et le mariage inattendu d'Isabelle et de Jean priva la princesse de Portugal d'un mari, le comte de la Marche d'une femme. Les plaintes de l'une et les menaces de l'autre furent également dédaignées. Jean conduisit son épouse en triomphe en Angleterre, et fut couronné avec elle à Westminster par le primat [3 octobre]. L'année suivante, la même cérémonie fut renouvelée à Canterbury, à la fête de Pâques [1].

C'est de ce funeste mariage qu'il faut dater le déclin de la famille des Plantagenets. Lorsqu'Isabelle fut enlevée à son époux, Jean était maître des côtes de France depuis les frontières de la Flandre jusqu'au pied des Pyrénées : en trois années, il perdit irrévocablement la meilleure partie de cet important territoire, les provinces que ses prédécesseurs avaient héritées de Guillaume de Normandie et de Foulques d'Anjou [mai]. L'épée du comte de la Marche était, à la vérité, trop faible pour faire aucun mal sérieux. L'arrivée de Jean arrêta bientôt ses incursions déprédatrices, et une sommation de comparaître avec ses partisans à la cour du roi l'avertit de se chercher une protection. Mais il en appela à la justice de Philippe, leur seigneur commun; et ce prince ne fut pas fâché que les tergiversations de Jean lui fournissent un prétexte pour humilier un si puissant vassal. Les clauses du dernier traité furent oubliées à l'instant. Philippe reçut l'hommage d'Arthur pour la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine [juillet 1202]; les barons mécontents se hâtèrent de rejoindre sa bannière; les forteresses se rendirent successivement aux confédérés; et le cœur de Jean était tombé dans le découragement, lorsqu'un événement imprévu arrêta les progrès de ses ennemis et lui donna une supériorité momentanée. Éléonore, la reine-mère, habitait le château de Mirabeau, en Poitou. La garnison en était aussi faible que les défenses méprisables; et l'on réserva au jeune Arthur, son petit-fils, la gloire de

1. Hoved. 457, 461. Paris, 168. A cette époque, toutes les nations de la chrétienté furent jetées dans la consternation par les commentateurs de l'Apocalypse, qui ne paraissent pas avoir été mieux doués de l'esprit de prophétie que leurs plus récents successeurs. Ils annonçaient qu'à la fin de l'année 1200 expirait le terme des mille années pendant lesquelles le diable avait dû être retenu dans l'abîme sans fond (Rev. XX, 1-3); et ils laissaient à l'imagination de leurs auditeurs à concevoir le désordre qu'il causerait et les horreurs qu'il commettrait quand il serait mis en liberté. « Quod si diabolus ligatus, » dit Hoveden, « tot et tanta intulerit mala mundo, quot et quanta inferet solutus! Precemur ergo, » etc. Hoved. 465.

la faire prisonnière. Accompagné des barons de la province, il investit Mirabeau. Les portes furent aisément forcées; mais la reine, se retirant dans la tour, refusa de capituler, et trouva moyen d'informer son fils du danger qu'elle courait. Jean, réveillé de son apathie, vola au secours de sa mère, mit en déroute l'ennemi qui était sorti contre lui, entra dans les murs en même temps que les fuyards; et, après une lutte très-vive, força les survivants à demander quartier [1er août]. Parmi les captifs était le jeune duc de Bretagne, qu'il mit sous forte garde dans le château de Falaise. Il envoya le reste des prisonniers en Angleterre, et Philippe, après avoir brûlé la ville de Tours, s'en retourna à Paris [1].

Ce changement soudain de fortune avait placé dans les mains du roi le sort de son rival. Si la voix de l'humanité plaidait hautement en faveur d'un neveu et d'un orphelin, une politique erronée objectait le danger de laisser vivre un prince qui pourrait trouver par la suite quelque occasion d'obtenir la couronne qu'il réclamait aujourd'hui. Il ne paraît pourtant pas que Jean se soit arrêté d'abord à l'affreux expédient de l'assassinat. Il visita le jeune captif, l'exhorta à se désister de ses prétentions, et lui représenta sa folie de se fier à l'amitié du roi de France, l'ennemi naturel de sa famille. A cette admonition, le hardi jeune homme répondit qu'il n'abandonnerait ses droits qu'avec sa vie, et que la couronne d'Angleterre, aussi bien que les provinces françaises, lui appartenaient du chef de son père. Jean se retira pensif et mécontent; Arthur fut transféré au château de Rouen, et enfermé dans un cachot de la nouvelle tour. Peu de mois après, il avait disparu. Si la manière dont il mourut avait pu supporter l'investigation, Jean, pour son propre honneur, l'aurait fait publiquement connaître. Son silence prouve que le jeune prince fut assassiné. On attribue sa mort au poignard de son oncle; mais le roi d'Angleterre pouvait assurément payer un assassin sans tremper lui-même ses mains dans le sang de son neveu [2] [3 avril]. Sa nièce Éléonore, sœur d'Arthur, et com-

1. Paris, 174. West. 264. Vingt-deux des captifs moururent de faim dans le château de Corfe (*Ann. de Marg.* 13). Eléonore elle-même vécut encore deux ans, et mourut en 1204 (Mailros, 181). Pour le bien de son âme, Jean, le mercredi d'avant le dimanche des Rameaux (14 avril), ordonna que tous les prisonniers, à l'exception des juifs et des prisonniers de guerre, fussent mis en liberté, mais à condition qu'ils donneraient des sûretés de leur bonne conduite dans sa cour du comté, ou qu'ils sortiraient pour jamais du royaume dans l'espace de quarante jours. Les hommes accusés de meurtre devaient composer avec la famille du mort, ou donner caution qu'ils se représenteraient pour répondre ou retourneraient en prison. Rot. Pat. 54.

2. « Subito evanuit, modo fere omnibus ignorato, utinam non ut fama refert invida » (Par. 174). « Cito post evanuit.—Rex suspectus habebatur ab omnibus, quasi illum manu propria occidisset » (West. 264). « Feria quinta ante Pascha propria manu

munément appelée la pucelle de Bretagne, fut envoyée en Angleterre, et tenue dans une rigoureuse mais honorable captivité, afin qu'elle ne pût pas, en se mariant à un prince étranger, susciter un nouveau prétendant à la succession de son père [1].

Il est malheureux que, dans cette crise intéressante, nous soyons abandonné par les annalistes contemporains qui nous ont guidé dans le cours des règnes précédents, et que nous soyons forcé de nous en rapporter à l'autorité d'écrivains qui vivaient à une époque plus récente, et dont les renseignements douteux et pleins de lacunes ne peuvent fournir une narration suivie et satisfaisante [2]. Après un court intervalle, les murmures de soupçon se changèrent en conviction de la culpabilité du roi. Les Bretons se réunirent immédiatement, jurèrent de se venger du meurtrier, et s'occupèrent de régler la succession au duché. Guy de Thouars entra dans l'assemblée, portant dans ses bras une enfant du nom d'Alix, sa fille et celle de Constance, qu'il avait épousée après la mort d'un premier mari. La princesse fut reconnue sans préjudice du droit d'Éléonore, alors au pouvoir de son oncle sanguinaire; et Guy fut nommé tuteur de l'enfant et gouverneur du duché. L'évêque de Rennes se hâta ensuite d'aller à Paris accuser de ce meurtre le roi d'Angleterre; et Philippe somma volontiers ce prince de prouver son innocence en présence des pairs français. Jean toutefois s'y refusa; et la cour prononça un jugement portant que, « attendu que Jean, duc de Normandie, en violation de son serment à Philippe, son seigneur, avait assassiné le fils de son frère aîné, hommager de la couronne de France et proche parent du roi, et avait commis le crime dans la seigneurie de France, il était reconnu coupable de félonie et de trahison, et était, en conséquence, condamné à voir confisquer toutes les terres qu'il tenait par hommage [3]. »

interfecit » (*Ann. de Marg.* 13). Guillaume le Breton dit que Jean emmena Arthur dans un bateau, lui donna de sa main deux coups de poignard, et jeta le corps mort dans la rivière, à environ trois milles du château. *Philippid.* I, VI, p. 167.

1. *Chron. Tho Wik.* 36.

2. Il est singulier que les ouvrages de Diceto, de Benoît, de Gervase, de Guillaume de Neupont, de Brompton et de Hoveden finissent tous vers cette époque. Paris les suit comme date; mais, à l'avénement de Jean, il était si jeune qu'on peut difficilement l'appeler un écrivain contemporain. Il copia, il est vrai, Wendover; mais Wendover ne rend qu'un compte très-imparfait de cette époque.

3. West. 264. *Ann. de Marg.* 13. Cette année-là, la taxe du pain fut fixée dans tout le royaume sur le principe que, dans un quart de froment (censé peser cinq cent douze livres, Rudborn, 257), le boulanger, déduction faite de tous frais, devait faire un profit net de 3 pence. En 1256, une nouvelle taxe fut fixée au prix de 1 shilling à 12 shillings le quart; et, comme le profit du boulanger était fixé à une plus petite somme, le poids du pain fut plutôt augmenté (voyez *Annal. Burt.* 365) Le boulanger devait mettre son cachet sur le pain. Rot. Pat. 41.

Pour exécuter cette sentence, Philippe, d'une part, et les Bretons, de l'autre, entrèrent dans les États de Jean. Après la réduction de plusieurs petites forteresses, on résolut d'assiéger Château-Gaillard, château important bâti par le feu roi sur un roc qui dominait la Seine. Quoique Jean fût à la tête d'une nombreuse armée, il semblait honteux de montrer son visage à l'ennemi; et la tâche de secourir les assiégés retomba sur son général, le comte de Pembroke. Un pont de bateaux qu'on avait jeté en travers de la rivière empêchait entièrement l'arrivée des provisions destinées à la garnison. Pour surmonter cet obstacle, le comte projeta une attaque combinée par terre et par eau. Il atteignit le camp français dans la nuit à l'heure marquée, et par la vigueur de son attaque mit toute l'armée en désordre. Mais la flottille de soixante-dix petits bâtiments, qui avait été forcée d'aller contre le vent et le courant, n'arriva que le matin juste à temps pour voir le comte repoussé, et se retira promptement devant la menace de l'attaque d'un ennemi victorieux. Ce fut le dernier effort que fit le roi pour défendre ses possessions étrangères. S'il faut en croire les récits qui nous ont été transmis, il chercha à étouffer la voix de sa conscience dans les fêtes et la débauche. A Rouen, au milieu d'une cour gaie et voluptueuse, il affectait de rire des progrès des confédérés, et se vantait ouvertement qu'en un seul jour il leur apprendrait à regretter les succès de toute une année. Ainsi, tandis que ses plus fortes défenses croulaient autour de lui, ce monarque infatué parut sommeiller tranquille au sein du plaisir jusqu'au moment où la prise de Radepont, dans le voisinage de Rouen, l'éveilla de sa léthargie, et le décida à fuir précipitamment en Angleterre[1] [7 décembre].

S'il était possible de consulter quelque historien contemporain, peut-être découvririons-nous la vraie raison de l'inactivité de Jean. Il n'accepta certainement pas sa perte avec indifférence. Il se plaignit hautement de la perfidie de ses adversaires; il réclama l'intervention du pape pour forcer Philippe, par les censures ecclésiastiques, à tenir ses serments[2]; et il leva des troupes et de l'argent

1. Paris, 175. West. 265

2. Innocent entra chaudement dans la cause, et nomma l'archevêque de Bourges et l'abbé Casamaggiore ses légats, pour *décider* la contestation des deux rois. Mais quel droit avait-il d'intervenir avec ce ton d'autorité? Le lecteur l'apprendra par une de ses lettres, qui montre plus clairement qu'aucune des spéculations des écrivains modernes le fondement réel sur lequel les papes appuyaient leur prétendue autorité en matière temporelle. — Il transcrit d'abord le passage suivant de l'Evangile : « Que si ton frère a péché contre toi, va le trouver et le reprends seul à seul... Mais, s'il ne t'écoute point, prends encore avec toi une ou deux personnes... Que s'il ne les écoute pas non plus, dis-le à l'Eglise; et, s'il n'écoute pas l'Eglise, regarde-le comme un païen et un publicain » (Matt. XVIII, 15-17). « Maintenant, »

en Angleterre et en Irlande pour continuer la guerre. Probablement ni ses barons étrangers, ni ses barons anglais ne furent fidèles à ses intérêts. Il en punit un grand nombre : les premiers, par la confiscation de leurs terres en Angleterre ; et les derniers, en exigeant d'eux un septième de leur revenu et de leurs biens meubles. Cependant lorsqu'il eut rassemblé une armée nombreuse à Portsmouth, ils l'informèrent unanimement, par la bouche de l'archevêque Hubert, qu'ils ne s'embarqueraient pas [1] [avril].

Enfin, après un siége de plusieurs mois, et quand la garnison fut réduite, par les accidents de la guerre et les ravages de la famine, à moins de deux cents hommes, le vaillant Roger de Lacy rendit Château-Gaillard au roi de France. Falaise, place également forte et boulevard de la Basse-Normandie, fut livrée par la trahison de Lupercaire, qui entra avec ses mercenaires au service de Philippe. Cependant les citoyens de Rouen, d'Arques et de Verneuil, animés d'une haine héréditaire contre les Français, résolurent de s'opposer aux envahisseurs, conclurent une ligue pour leur défense commune, et implorèrent par des messagers le secours du roi d'Angleterre. Rouen fut bientôt investi : la réponse de Jean, qui refusait son assistance, jeta les citoyens dans le désespoir, et une offre de soumission conditionnelle fut faite au roi de France. On stipula qu'à moins qu'une paix ne fût conclue ou que l'ennemi ne fût repoussé des murailles d'ici à trente jours, Philippe serait reconnu comme seigneur immédiat de Rouen, et que les citoyens continueraient de jouir de leurs immunités accoutumées [1er juin].

poursuit-il, « le roi d'Angleterre soutient que le roi de France, en prescrivant l'exécution d'une injuste sentence, a péché contre lui. Il l'a donc averti de sa faute de la manière prescrite par l'Evangile ; et, n'obtenant point de réparation, conformément aux instructions de ce même Evangile, il en a appelé à l'Eglise. Comment pourrions-nous donc, nous que la divine Providence a placé à la tête de l'Eglise, refuser d'obéir au commandement divin? Comment pourrions-nous hésiter à procéder suivant la forme indiquée par le Christ lui-même?... Nous ne nous arrogeons pas le droit de jugement quant au fief : ce droit appartient au roi de France. Mais nous avons le droit de juger en ce qui concerne le péché ; et ce droit, il est de notre devoir de l'exercer contre le coupable, quel qu'il soit... La loi impériale a établi que si l'une des deux parties litigantes préfère le jugement du siége apostolique à celui du magistrat civil (*apud* Grat. *caus.* II, 9, 1, *can.* 35), l'autre sera tenue de se soumettre à ce jugement. Mais, si nous faisons mention de ceci, ce n'est pas que nous fondions notre juridiction sur aucune autorité civile : Dieu nous a fait un devoir de reprendre l'homme qui tombe en péché mortel, et, s'il néglige notre réprimande, de le forcer à s'amender par les censures ecclésiastiques. En outre, les deux rois ont juré d'observer le dernier traité de paix ; et cependant Philippe a rompu ce traité. La connaissance du parjure est universellement reconnue appartenir aux cours ecclésiastiques. A ce compte, nous avons donc aussi le droit d'appeler les parties devant notre tribunal » (*Cap. novit.* 13, *De judiciis*). L'importance de cet extrait doit faire excuser sa longueur. Il n'est pas besoin d'ajouter que les raisons du pape ne convainquirent ni le roi ni le clergé de France, et que la mission des deux légats fut totalement inutile.

1. Paris, 175, 176. West. 265.

Arques et Verneuil acceptèrent les mêmes conditions, et ouvrirent également leurs portes au jour marqué. L'Anjou, le Maine et la Touraine suivirent l'exemple de la Normandie; et ainsi, par le crime, l'indolence ou la mauvaise fortune de Jean, ces vastes et riches provinces furent de nouveau annexées à la couronne de France après une séparation de deux cent quatre-vingt-douze ans[1].

Mais si Jean avait négligé de conserver ses États d'outre-mer, il parut décidé à les recouvrer. Dans un grand concile tenu à Winchester, il fut proposé et résolu qu'un dixième des chevaliers du royaume accompagnerait le roi, et servirait en Poitou aux frais des neuf autres[2] [9 avril 1205]. Mais, quoiqu'une flotte eût été préparée, quoique le jour de l'embarquement eût été fixé, puis retardé; quoique Jean se fût rendu à Porstmouth et eût même mis à la voile, les forces qu'il put rassembler furent si insuffisantes, qu'il revint à terre et abandonna l'entreprise [13 juin]. Il se consola de ce désappointement durant l'été, en levant des amendes sur ceux qui avaient fait défaut; et l'année suivante [1206], s'étant assuré de la coopération de Guy, vicomte de Thouars, il passa la Manche avec une brillante armée et aborda à La Rochelle [8 juin]. Le château de Montauban fut investi, et bientôt Jean put se vanter d'avoir réduit en quelques jours une forteresse que Charlemagne n'avait pu prendre en sept ans. Il marcha ensuite sur Angers, et brûla encore une fois cette malheureuse ville [8 septembre]. Mais, après cet effort, il retomba dans son irrésolution et son apathie habituelles. Il leva le siége de Nantes pour livrer bataille à Philippe; quand les deux armées furent en vue, il proposa une négociation [8 oct.]; et dès que la négociation fut ouverte, il se retira avec son armée à La Rochelle. Philippe affecta d'être blessé du

1. Paris, 178. West. 265-6. Les monnaies en circulation contenaient un huitième d'alliage, et une grande partie avait été limée ou rognée. Dans un conseil tenu au mois d'octobre de cette année, on décida d'émettre, après Noël, une nouvelle monnaie, ayant la pureté et le poids légal (argent de « Vinlentor »), qui serait entouré d'un cordon pour empêcher la coutume de rogner. Quatre hommes devaient être chargés d'examiner l'argent offert dans chaque marché. S'il avait été rogné, ils devaient le percer et le rendre au propriétaire, si c'était un écuyer, un fermier ou un paysan; mais le garder pour le roi et mettre le propriétaire en prison si c'était un bourgeois ou un juif. La vieille monnaie ne devait plus passer, à moins qu'elle ne fût offerte par un commerçant étranger ou un orfèvre de croyance juive, et alors seulement en échange d'habits ou de vivres. La peine, pour avoir reblanchi la vieille monnaie, était la confiscation de l'argent et un amerciament au roi. Rot. Pat. 47, 54. *Leg. sax.* 359, 360.

2. Il est dit que ce conseil fut « archiepiscoporum, episcoporum, baronum, et *omnium fidelium nostrorum.* » Chaque chevalier devait recevoir deux shillings par jour. Si un ennemi débarquait sur la côte, tout homme en état de porter les armes devait joindre l'armée, sous peine de voir confisquer à tout jamais ses terres, s'il en avait; et, s'il n'en avait pas, de devenir, avec toute sa postérité, *esclave* à tout jamais, et de payer une capitation annuelle de quatre pence. Rot. Pat. 55.

procédé ; mais, à l'instante sollicitation du légat du pape, il consentit à une trêve de deux ans[1] [26 oct.]. Jean retourna en Angleterre, et obtint ou leva de force une taxe d'un treizième pour la défense des droits de l'Église et le recouvrement de son héritage [12 décembre] ; mais son frère Geoffroi, archevêque d'York, refusa de s'y soumettre, excommunia les officiers du roi, et s'enfuit sur le continent[2].

A cette malheureuse contestation avec le roi de France en succéda une autre avec le pontife romain, différente dans son objet, mais également honteuse dans son résultat. Le lecteur a vu que nos rois, à leur couronnement, promettaient, sous serment, de maintenir les immunités de l'Église, parmi lesquelles on comptait le droit, réclamé par les chapitres, de choisir leurs prélats. Cependant c'était un droit que le prince voyait avec jalousie et qu'il envahissait sans difficulté. Les évêchés lui offraient le moyen le moins coûteux de rémunérer les ecclésiastiques qui étaient à son service ; et comme les baronnies qui y étaient annexées procuraient à leurs possesseurs une influence considérable dans l'État, son intérêt demandait qu'ils ne fussent pas donnés à ses ennemis. Aussi, tout en laissant subsister la forme de l'élection, il avait soin en général de rester maître de la nomination réelle. Il fallait que le choix du chapitre fût précédé de la licence royale, ce qui fournissait au roi une occasion de recommandation ; et que ce choix fût suivi de la présentation de l'évêque élu à son approbation, ce qui lui permettait en réalité d'exercer un veto. Jusque-là néanmoins la pratique de l'Angleterre était conforme à celle de la plupart des pays chrétiens : en un seul point elle différait de toutes les autres. Plusieurs des cathédrales avaient été originairement des monastères, et continuaient d'être servies par des moines, qui revendiquaient et exerçaient tous les droits des chapitres : institution singulière et inconvenante, puisqu'elle remettait le choix des évêques aux hommes qui, par leur entière séparation du monde, étaient les moins propres à apprécier le mérite des candidats ou à juger des qualités requises pour cet emploi.

Relativement aux autres siéges, cette intervention des moines était peut-être de moindre importance ; mais l'archevêque de Canterbury occupait un poste si élevé dans l'Église et dans l'État, que son élection intéressait également le roi et les prélats. Ces derniers, fondant leurs prétentions sur une plus ancienne discipline, réclamaient sinon le droit exclusif de l'élection, du moins

1. Paris, 180. West. 267. Rym. I, 141.
2. Paris, 212. Duns. 50. Rot. Pat. 71 *bis*.

celui d'y concourir; mais ce droit était violemment dénié par les moines de Christ-Church, dont les prieurs, en plus d'une occasion, protestèrent qu'ils perdraient plutôt la vie que d'acquiescer à la violation du plus glorieux de leurs priviléges. A la mort de chaque archevêque le conflit se renouvelait, et les deux partis avaient recours à tous les expédients que la politique pouvait suggérer. Le roi s'alliait toujours avec les prélats; mais les moines défendaient leur terrain avec ardeur et persévérance. Pour vaincre leur obstination, menaces, promesses, flatteries, tout fut employé; afin de les affaiblir en les séparant, le lieu de l'élection fut souvent fixé à une distance où le droit ne pouvait être exercé que par quelques-uns au nom de tout le corps; et l'objet de leur choix, à moins que ce ne fût la personne recommandée par le roi et élue par les évêques, était invariablement refusé. Mais quoiqu'en définitive ils fussent forcés de céder, ils cédaient toujours de manière à ne pas reconnaître par leur acquiescement l'exercice du droit réclamé par les prélats [1]. Ces remarques préliminaires étaient indispensables pour que le lecteur pût bien comprendre la nature de la contestation suivante.

Dès que la mort de l'archevêque Hubert fut connue, les plus jeunes moines s'assemblèrent clandestinement la nuit et placèrent Réginald, leur sous-prieur, sur le trône archiépiscopal [13 juillet 1205]. Ils savaient bien que cette élection rencontrerait une forte opposition. Ils n'avaient point demandé la licence royale et avaient procédé sans le concours du corps archiépiscopal. Leur seul espoir de succès dépendait de l'approbation du siége apostolique. En conséquence, Réginald fut envoyé à Rome; mais le motif de son voyage fut soigneusement caché, et on lui fit prêter serment de ne point divulguer le secret qu'il n'eût sondé l'esprit du pontife. Mais la vanité du moine l'emporta sur sa prudence; et il ne fut pas plutôt hors du territoire anglais qu'il prit le titre d'archevêque élu. La plus sage partie de la communauté, prévoyant les difficultés dans lesquelles ils allaient être précipités par cet acte téméraire et irrégulier, résolut de regarder comme non avenu le choix qu'on avait fait de Réginald, et demanda la permission nécessaire pour procéder à une élection publique et légitime. Dès qu'elle arriva, ils choisirent, conformément à la recommandation royale, Jean de Gray, évêque de Norwich. Il fut intronisé en présence du roi, et reçut immédiatement de Jean l'in-

1. Voyez les élections de Théobald (Gervase, 1348), de saint Thomas (id. 1352), de Richard (id. 1423, 1425), de Baldwin (id. 1304, 1306, 1468-1474) et de Hubert (id. 1583, 1584).

vestiture de l'archevêché. On envoya une députation de douze moines soutenir sa cause à la cour de Rome [1].

Le premier soin d'Innocent à leur arrivée, fut de décider la question entre les moines et les évêques [1206]. On fit valoir, en faveur de ces derniers, que, selon l'ancienne discipline, le métropolitain devait être choisi par les évêques de la province, et que, depuis que la liberté de l'élection canonique avait été rétablie par Henri Ier, ils avaient toujours concouru au choix du primat. Les moines répondirent que les innovations qui avaient été faites sous la dynastie normande étaient fondées sur la force et non sur le droit; que durant les quatre siècles précédents l'élection de l'archevêque avait été le privilége exclusif de leur corps, et que repousser leur prétention ce serait condamner les pères de l'église d'Angleterre et annuler les décisions des anciens pontifes. Après les avoir écoutés long-temps et avec patience, le consistoire fut d'avis qu'un privivilége basé sur la prescription des siècles devait être respecté, et Innocent prononça une sentence définitive en faveur des moines [2] [20 nov.].

[1207] Les titres des deux prétendants à la primatie furent ensuite examinés, et le résultat fut également défavorable à tous deux. L'élection de Réginald fut annulée, parce qu'elle était contraire à la forme canonique; celle de l'évêque de Norwich, parce qu'elle avait été faite avant que la nullité de la première eût été définitivement prononcée. Cette décision, qui était conforme à la jurisprudence du temps, avait été prévue, et le roi avait accordé aux députés, avant leur départ, la permission de procéder à une nouvelle élection, mais en même temps leur avait fait prêter serment de choisir Jean de Gray. Malheureusement il arriva que le pontife était fort opposé à cette promotion. Jean était le conseiller intime du monarque, un de ses justiciers, et si occupé de l'administration des affaires temporelles, qu'il avait peu de temps à donner au gouvernement spirituel de son diocèse. C'était en effet un abus qui régnait depuis long-temps dans l'église d'Angleterre, et qui avait été sévèrement condamné par plusieurs pontifes. Innocent lui-même avait forcé Hubert, le dernier primat, à renoncer au gouvernement du royaume pour consacrer ses soins à son diocèse; et il ne pouvait maintenant, sans inconséquence, permettre qu'un autre ministre fût placé sur le trône archiépiscopal. On lui offrit trois mille marcs pour prix de son consentement; mais il repoussa l'offre avec indignation, et persista inflexiblement dans sa résolution.

1. Paris, 178, 179. West. 266. — 2. Paris, 180. West. 266.

Il y avait à cette époque à Rome un Anglais de distinction, nommé Étienne de Langton. Il avait enseigné avec succès dans les écoles de Paris, et son mérite avait été récompensé par la place de chancelier de cette université et par un bénéfice en Angleterre. Sa réputation l'avait recommandé à Innocent, qui l'invita à venir à Rome et l'honora de la pourpre. Ce fut sur Langton que le pape fixa les yeux pour remplir l'archevêché vacant, et il est évident qu'en faisant ce choix il fut guidé par le plus pur motif, celui de placer à la tête de l'Église d'Angleterre un prélat d'un savoir et d'une vertu incontestables. Il avait même lieu de se flatter que le choix ne serait pas désagréable à Jean, qui avait souvent écrit au cardinal dans les termes de la plus haute estime. Néanmoins, pour aller au-devant de toutes les objections probables, non-seulement il demanda au roi la permission que les moines fissent l'élection à Rome; mais, quand Étienne fut élu, il expédia d'autres envoyés pour le solliciter d'approuver l'élection de ce prélat. Cependant ses lettres furent retenues à Douvres; on n'y fit aucune réponse, et le cardinal, après un délai convenable mais infructueux, fut consacré à Viterbe par Innocent lui-même [17 juin]. Il peut avoir été imprudent et messéant d'imposer un prélat au roi sans attendre son consentement; mais il faut avouer que la marche suivie fut conforme aux canons qui, à cette époque, avaient force de loi, et avec plus d'égards pour l'honneur de Jean que bien des souverains n'en avaient obtenu de la cour de Rome [1].

L'évêque de Norwich, toutefois, ne se souciait pas de renoncer à l'objet de son ambition; et, par ses conseils intéressés, il lança son maître dans une lutte évidemment trop inégale dans l'état d'abaissement où celui-ci se trouvait. La consécration de Langton ne fut pas plutôt annoncée que Jean déchargea sa vengeance sur les moines. Ils avaient été cause de son désappointement : premièrement, par l'élection furtive de Réginald; et secondement, par leur choix perfide de Langton. Un corps d'hommes armés les chassa de leur couvent, les força de traverser la mer, et prit possession de leurs terres au nom de la couronne. Innocent s'efforça, par des lettres conciliantes, d'amortir le ressentiment du roi. Il s'étendit sur les vertus et les talents du nouveau primat, se fit un mérite de la modération avec laquelle il avait renoncé à son droit, sollicita l'assentiment et l'approbation du roi, et promit, si Jean donnait son acquiescement, d'avoir soin que ce qui venait de se passer ne fût pas converti en un précédent nuisible aux préroga-

1. Paris, 167, 189. West. 267, 268. Le titre de Langton était cardinal de Saint-Chrysogone.

tives de la couronne d'Angleterre. Mais l'obstination du monarque était inébranlable ; il répondit sur un ton d'hostilité et de défi, et déclara qu'il était déterminé à ne pas souffrir que Langton mît jamais le pied en Angleterre en qualité de primat.

Le gant était jeté et la querelle devint une épreuve de force entre le pouvoir du roi et celui du pontife [1208]. Ce dernier résolut de procéder pas à pas, et commença par mettre tout le royaume en interdit ; singulière forme de punition, qui épargnait la personne du roi et faisait souffrir ses sujets, qui étaient inoffensifs. L'interdit était à peine connu dans les premiers temps. On en découvre quelques faibles traces vers l'an 500, où il était nommé le ban de Dieu ou le ban chrétien ; mais ce ne fut pas avant le XIe siècle que l'usage en devint fréquent et que la nature et les effets en furent exactement définis. Lorsqu'après la mort de Charlemagne les différentes nations de l'Europe gémissaient sous l'oppression des nobles belliqueux, dont la rapacité ne respectait ni la sainteté de l'autel, ni les droits de l'humanité, le clergé, pour mettre un frein à la férocité de ces nombreux tyrans, eut recours à tous les expédients que la religion put lui fournir ou l'adresse lui suggérer. Dans un synode tenu à Limoges dans une de ces occasions, l'abbé Odolric proposa de faire l'essai d'un interdit. « Jusqu'à ce que les nobles, » dit-il, « cessent leurs ravages, défendez la célébration de la messe, les solennités du mariage et la sépulture des morts. Que les églises soient dépouillées de leurs ornements et que les fidèles observent l'abstinence du carême. » Cet avis fut suivi ; l'abomination du peuple, qui se voyait ainsi privé de l'exercice de sa religion, confondit et alarma ses oppresseurs, et le succès de l'expérience recommanda l'interdit au clergé comme le plus puissant obstacle qui pût être opposé à la violence de ses ennemis [1].

Innocent avait confié la publication de l'interdit aux évêques de Londres, d'Ely et de Worcester. Ils la fixèrent au lundi de la seconde semaine avant Pâques. Jean avait donné ordre à ses officiers dans chaque comté de saisir à son profit les propriétés de tout homme qui obéirait. Les trois prélats se présentèrent devant le roi, lui exposèrent les conséquences de son obstination, et le conjurèrent à genoux d'admettre le nouvel archevêque. Quoiqu'il eût vu un prince plus grand que lui, le roi de France, réduit à la soumission par la frayeur d'un interdit, il fut inexorable ; il les interrompit par des jurements et des insultes ; il affecta de rire du ressentiment du pontife ; il proféra les plus cruelles menaces contre

1. *Hist.* de Grégoire de Tours, VIII, 31. *Con. Gen.* IX, 902. Ivon de Chartres l'appelle « remedium insolitum. » *Ep.* 94.

le clergé en général, et chassa ignominieusement les évêques de sa présence. [23 mars] Le jour marqué arriva, et aussitôt les églises furent fermées; on ne sonna plus les cloches, on ne célébra aucun service solennel; l'administration des sacrements fut suspendue, excepté pour les enfants et les mourants, et les corps des morts furent enterrés silencieusement et dans une terre non consacrée[1]. Cette interruption soudaine des formes et des secours de la religion frappa le peuple d'horreur. Jean, au milieu de la tristesse générale, avait un air de sérénité et même d'enjouement. Insouciant de l'avenir, il se livrait pour le moment au plaisir de la vengeance. Les trois prélats s'étaient bientôt mis hors de sa portée en passant sur le continent[2]; mais il fit arrêter leurs parents et les jeta en prison comme des criminels, et fit sentir aux membres du clergé, tant séculier que régulier, qui obéissaient au mandat du pape, qu'ils étaient à sa merci. D'abord il ne voulut écouter aucune sollicitation en leur faveur. « Ils pouvaient, » dit-il, « quitter le royaume et demander réparation ou dédommagement à la justice ou à la pitié du pontife. » Mais, au bout de quelques jours, il commença à se radoucir [6 avril]. Il ordonna à ses officiers de leur accorder sur leur revenu une « subsistance convenable[3]; » et, voulant être le seul à les persécuter, il annonça par une proclamation que « quiconque, en paroles ou en action, oserait outrager un membre du clergé, serait pendu incontinent au chêne le plus proche[4] » [11 avril].

Pendant quelques années Jean affecta de mépriser les consé-

1. On prêchait les sermons le dimanche dans le cimetière : les mariages et relevailles avaient lieu sous le porche de l'église. Duns. 51.

2. Deux d'entre eux, l'évêque de Londres et celui d'Ely, obtinrent la permission de lui parler sous un sauf-conduit de quatre jours [*Rot. Claus.* 108. Mar. 30]. Le seul évêque qui osa rester en Angleterre fut l'évêque de Winchester, favori du roi. L'évêque de Norwich avait été envoyé comme vice-roi en Irlande. Duns. 52.

3. « Rationabile estuverium. » C'était deux plats par jour pour un moine, et, pour un membre du clergé séculier, autant qu'il serait jugé nécessaire par quatre hommes assermentés de la paroisse. *Rot. Claus.* 109. Avr. 6. III. Avr. 13.

4. Les proclamations de Jean étaient courtes et intelligibles. « Si quem attingere possumus, ad proximam quercum eum suspendi faciemus » (Avr. 11. *New Rym.* 101. *Rot. Claus.* III). Nombre d'articles des *Close Rolls* prouvent que les terres de tout le clergé, à l'exception de celles de quelques favoris du roi et de l'ordre des moines de Citeaux, tombèrent aux mains du roi. Les moines de Citeaux échappèrent d'abord parce que, sous prétexte de certain privilége exclusif, ils n'observèrent pas l'interdit; mais ensuite ils s'y soumirent comme les autres. Le roi retint pour lui la plupart des terres; mais il donna à ses barons la garde des églises et monastères qui avaient été fondés par leurs familles ou auxquels ils avaient droit de présentation, et généralement avec la condition de répondre des produits *si on les en requérait*. Pareillement, plusieurs abbés, prieurs et ecclésiastiques obtinrent, probablement à prix d'argent, la garde de leurs propres biens, à la même condition. Pour d'autres, toutefois, il paraît avoir été très-sévère, vendant tout le bétail de leurs terres, sous prétexte de dettes réelles ou fictives envers sa couronne. Voyez les *Close Rolls*, 107, 115. Paris, 190. West. 268. Duns. 51.

quences de l'interdit et les menaces du pontife, et sa cause dut un éclat momentané au succès de ses prétentions à la suzeraineté de l'Écosse et de ses opérations militaires en Irlande et dans le pays de Galles. 1. Quoique Guillaume d'Écosse eût obtenu à prix d'argent de la pauvreté de Richard un adoucissement au joug pénible qui lui avait été imposé par le traité de Valognes, les rois des deux nations étaient toujours dans leur ancienne position l'un vis-à-vis de l'autre, et Jean eut soin, bientôt après son couronnement, de sommer le prince écossais de lui faire hommage à York. Guillaume traîna en longueur; Jean fut rappelé d'York en Normandie, et la question d'hommage resta en suspens jusqu'à son retour. Alors les deux princes eurent une entrevue à Lincoln [22 nov. 1200], et Guillaume, sur une éminence près de la ville, en présence des barons anglais et écossais et d'un immense concours de peuple, rendit hommage à Jean, lui jura fidélité sur la croix de l'archevêque Hubert, et lui présenta une charte par laquelle il s'engageait à ne pas marier son fils Alexandre, l'homme-lige de Jean, sans l'assentiment de son seigneur, et s'obligeait, lui et son fils, à garder foi et fidélité au fils et héritier de Jean, comme à leur seigneur-lige, contre toute espèce d'hommes [1]. Il se leva alors, et, comme héritier de son grand-père David, demanda les trois comtés de Northumberland, Cumberland et Westmoreland, comtés dont ce prince s'était emparé pendant les guerres d'Étienne et de Mathilde. Mais c'était plus que Jean n'était disposé à concéder, et il éluda la réclamation en promettant de la prendre en considération et de rendre réponse à loisir. Les deux princes se séparèrent amis en apparence, mais ennemis dans le cœur, et il s'écoula neuf ans de tranquillité douteuse, durant lesquels le roi d'Écosse fut deux fois au moins sommé de venir trouver son seigneur-lige à York, et obéit deux fois à la sommation [2] [10 fév. 1206, 29 mai 1207]. Mais on n'endormait pas la méfiance du monarque anglais; apprenant que Guillaume avait secrètement promis une de ses filles en

1. « Regi Johanni homagium fecit, et super crucem Huberti archiepiscopi fidelitatem de pace sibi et regno servanda solemniter juravit, et eidem regi Johanni tanquam domino suo per cartam suam concessit quod Alexandrum filium suum sicut hominem legium ipsius regis Johannis per assensum suum maritaret, promittendo firmiter in eadem carta quod idem Willielmus rex Scotorum, et Alexander filius suus, filio et hæredi regis Johannis tanquam legis domino suo contra omnes homines fidem et fidelitatem tenerent » (Brompt. 1283). Hoveden (461) ajoute la clause ordinaire, « salvo jure suo, » qui a droit soit à ses droits tels qu'ils sont spécifiés dans la charte de Richard (voyez vol. II, 443), soit à ses prétentions sur des terres en Angleterre. On voit, d'après la lettre de Henri III au pape, que cet hommage était considéré par Jean et par son fils comme un hommage-lige pour la couronne d'Écosse. Rym. I, 334-5.

2. Voyez *Rot. Pat. Johan.* 56, 69, 76. *Rot. Claus.* 43, 86, 90.

mariage au comte de Boulogne, il invita le prince écossais à venir répondre de sa présomption, et, ayant reçu l'excuse habituelle de mauvaise santé, il s'avança, à la tête d'une armée, jusqu'à Norham. Guillaume jugea prudent d'apaiser le lion dont il avait provoqué la colère. Il remit ses deux filles aux mains de Jean pour qu'il les gardât en Angleterre et les mariât à son gré [7 août 1209]. Pour prix de la bienveillance du roi et de son consentement à certaines conventions, il s'obligea à payer quinze mille marcs en cinq ans à échéances égales; et, comme garantie de l'accomplissement fidèle de ces engagements, il laissa aux mains de Jean plusieurs otages choisis dans les premières familles d'Écosse [1]. Toutefois, trois ans n'étaient pas écoulés [1202] que les soupçons du monarque anglais se réveillèrent, et Guillaume se vit forcé d'amener son fils et héritier, Alexandre, à la cour de son seigneur; là, il céda à Jean le droit de marier le jeune prince à qui bon lui semblerait, mais sans mésalliance et dans le cours de six ans; et le père et le fils prirent l'engagement solennel de tenir pour Henri, fils et héritier de Jean, contre tous hommes vivants, s'il arrivait à ce prince de survivre à son père. Ces concessions effectuèrent une pleine réconciliation, et le jeune Alexandre reçut à Clerkenwell l'ordre de la chevalerie des mains de son seigneur-lige [2] [4 mars]. Assurément la supériorité que le monarque anglais s'arrogeait si orgueilleusement en toute occasion, et que le monarque écossais acceptait si patiemment, devait être fondée sur une base plus large que celle que lui assignent certains écrivains, c'est-à-dire la possession de quelques fiefs épars dans les comtés septentrionaux de l'Angleterre [3].

2. De l'Écosse le roi tourna son attention sur les affaires de l'Ile-Sœur. D'après des dépêches adressées au justicier Meyler Fitz-Henri, il paraît que Cathal ou Charles O'Connor, roi de Connaught, avait fait offrir par Dermot, son envoyé, de tenir son royaume de Jean, moyennant un payement annuel de cent marcs pour un tiers de sa baronnie, et de trois cents marcs pour les deux

1. L'argent fut payé « pro habenda benevolentia ejusdem domini nostri » (Rym. I, 155; II, 564, 886. *Rot. Pat.* 91. *Ann. Marg.* 14. Heming. 556. Par. 191). Les filles de Guillaume se nommaient Marjory et Isabelle. Il est souvent fait mention d'elles, de la pension annuelle de 40 l. que leur faisait le roi, de leurs vêtements et autres dépenses défrayées par lui, dans les *Close Rolls*, 139, 144, 145, 157, et dans le *Mise Roll* de la quatorzième année du règne de Jean, 236-269. — Nous les trouvons généralement en compagnie de la reine et de la pucelle de Bretagne. Sous le règne suivant, elles furent mariées, l'une à de Burgh, le justicier; l'autre au comte-maréchal.

2. *New Rym.* I, 104. *Mise Roll*, 232.

3. Voyez les preuves justificatives de l'ancienne indépendance de l'Écosse [1833], dans lesquelles cette raison est donnée comme la véritable.

tiers restants[1]. Nous ne savons pas l'issue de la négociation; mais ce qui réclamait principalement l'intervention du roi, ce fut la conduite désordonnée des chefs anglais, qui désobéissaient à ses ordres et se faisaient la guerre les uns aux autres. Il débarqua en Irlande avec une forte armée, et se rendit à Dublin, où vingt des princes indigènes accoururent lui rendre hommage [20 juin 1210]. De Dublin, il marcha sur le Meath; les châteaux des barons réfractaires furent pris, et les Lacy avec leurs adhérents quittèrent l'île précipitamment. Jean divisa la province anglaise en comtés, établit l'observation des lois anglaises parmi les colons, ordonna que les mêmes monnaies auraient également cours dans les deux pays, confia le gouvernement à son favori, l'évêque de Norwich, et, après une absence de douze semaines, retourna à la hâte en Angleterre[2] [30 août]. L'année suivante le vit entrer à la tête d'une armée dans le pays de Galles [14 août 1210]. Au pied du Snowdon, il dicta à Llewellyn les termes de sa soumission; et vingt-huit otages, tous jeunes gens de noble famille, furent acceptés comme garantie suffisante de la tranquillité future des marches [1212]. Une année toutefois ne s'était point écoulée que les Gallois renouvelèrent leurs incursions avec leurs cruautés accoutumées. Dans son ressentiment, Jean fit pendre les otages et ordonna qu'une armée nombreuse l'attendît à Chester[3]. Il était déjà en route pour la rejoindre, lorsqu'il reçut avis d'une conspiration formée par ses barons pour se rendre maîtres de sa personne. Il se hâta d'aller à Nottingham [16 août], expédia des messagers chargés de licencier l'armée, et força les barons qu'il soupçonnait de remettre leurs châteaux en garde à ses officiers, dont plusieurs étaient étrangers, ou de lui donner en otage leurs fils et leurs filles, leurs frères et leurs sœurs, comme garantie de leur fidélité[4].

Mais, tandis que le roi triomphait ainsi de ses ennemis tant étrangers qu'indigènes, il songeait toujours avec sollicitude à terminer sa querelle avec Innocent, et travaillait à parer le coup qu'il savait bien être médité contre lui. Dans cette vue, il entamait souvent

1. *Apud* Brady, II. *App.* 165.

2. Paris, 193. *Ann. Marg.* 14. Heming. 556. *Ann. Hibern. apud* Camd. *Ann.* 1210.

3. Paris, 193, 194. *Ann. Marg.* 15.

4. Dunst. 567. Cet écrivain dit que Guillaume de Montfort devait être roi — plus probablement chef des barons (voyez *Rot. Pat.* 94, pour le licenciement de l'armée). David, comte de Huntingdon, et frère du roi d'Ecosse, fut forcé, non-seulement de livrer son fils et d'autres personnes en otage, mais aussi de rendre son château de Fotheringay. *Rot. Pat.* ibid. et 132, 142. — Dans le *Mise Roll* de l'année, il y a un payement de six shillings à un messager qui apporta au roi les têtes de six Gallois. P. 231.

des négociations avec Langton ou avec les envoyés du pape; et aussi souvent, avec sa versatilité habituelle, il refusait d'exécuter ce qu'il avait promis. Sur les autres points les parties semblaient d'accord : le grand sujet de dissentiment était la restitution à faire de l'argent qui avait été pris de force au clergé. Le pontife procéda avec réflexion et accorda à son fils désobéissant le temps de se repentir. Quand l'interdit eut duré un an, il fulmina contre lui une bulle d'excommunication; mais le roi maintint dans les ports une surveillance si rigoureuse que la sentence ne put être publiée officiellement en Angleterre; et les théologiens prétendirent que, tant qu'elle ne l'aurait pas été, elle ne pouvait avoir d'effet. Mais cet avantage partiel ne diminua point ses craintes. L'excommunication, il le savait bien, n'était qu'un prélude à la sentence de déposition. Il n'y avait pas de doute que Philippe, son ancien ennemi, saisirait cette occasion d'envahir ses États, et la désaffection croissante de ses barons ajoutait à sa perplexité et au danger. Afin donc de contenir les dispositions hostiles du roi de France, il engagea à son service plusieurs des petits princes dont les territoires étaient situés au nord ou au midi de ce royaume; et, pour se fortifier contre le pape, on dit qu'il sollicita l'aide de Mohammed al Nassir, qui avait pris le titre ordinaire d'émir al Moumenim, et par ses conquêtes en Espagne menaçait d'extirper le christianisme du midi de l'Europe. Cette secrète négociation fut confiée à la prudence de deux chevaliers, Thomas Hardington et Ralf Fitz-Nicholas, et d'un ecclésiastique nommé Robert de Londres. A leur arrivée au palais du Maure, on leur fit traverser successivement plusieurs salles entre deux haies de gardes dont les armes, les manières et le costume excitèrent l'étonnement des trois étrangers. L'émir lui-même, homme de moyenne taille et d'un aspect grave, tenait les yeux fixés sur un livre placé devant lui. Leurs révérences faites, ils présentèrent la lettre de Jean, qui fut reçue et traduite par un interprète. S'il faut en croire le bruit qui circula ensuite, elle contenait l'offre de la couronne d'Angleterre à l'émir, et la promesse faite par Jean d'embrasser la foi musulmane. Il y a en ceci probablement beaucoup d'exagération, quoiqu'il soit difficile de déterminer les limites précises auxquelles aurait dû s'arrêter le désespoir d'un prince de l'humeur de Jean qui se serait trouvé dans la même position. L'émir posa aux envoyés plusieurs questions très-justes sur la population et la force du royaume, sur l'âge, les vues et le caractère du roi, et les congédia avec de générales et insignifiantes expressions d'amitié. Mais comme ils se retiraient, il rappela Robert et l'adjura, au nom de son respect pour la foi

chrétienne, de dire quelle espèce d'homme était son maître. Celui-ci répondit franchement que Jean était un tyran et qu'il serait bientôt déposé par ses sujets. Ce fut la seule audience qu'ils obtinrent. Robert paraît avoir été dans les bonnes grâces du roi, qui lui donna, comme récompense de ses services, la garde de l'abbaye de Saint-Albans, charge dont il sut tirer plus de mille mares pour son propre usage [1].

Quatre ans finirent par s'écouler, et l'obstination du roi n'était point encore vaincue. L'archevêque et les autres prélats adressèrent au pape de fortes représentations, dans lesquelles ils décrivaient leurs propres maux et ceux du clergé et des religieux, les cruautés et l'impénitence de Jean et la nécessité de mesures plus énergiques pour maintenir les priviléges et punir l'ennemi de l'Église [1212]. Innocent eut recours avec une répugnance apparente au dernier effort de son autorité. Il délia les vassaux de Jean de leur serment de fidélité, et exhorta tous les princes et barons chrétiens à s'unir pour détrôner un roi impie et pour lui en substituer un autre plus digne, de par l'autorité du siége apostolique [2].

Jean, toutefois, aurait pu se rire de l'impuissante colère d'Innocent, s'il ne se fût trouvé aucun monarque disposé à se charger de l'exécution de la sentence. Le pape s'adressa au roi de France, et Philippe prêta une oreille empressée à des propositions si flat-

1. Quelques écrivains ont rejeté cette histoire : je l'aurais rejetée aussi, si elle n'avait pas eu de meilleure autorité que la plupart des fables racontées par Paris. Mais je ne puis le révoquer en doute lorsqu'il affirme tenir le fait de la bouche de Robert lui-même. Cependant je me suis permis de l'ôter de la place qu'il occupe dans son histoire et de l'insérer ici, pour deux raisons : 1° parce qu'il eut lieu durant l'interdit (Paris, *Hist.* 205. *Vita Abbat.* 1044). 2° Il arriva avant la grande bataille de Muradel, qui détruisit la puissance de l'émir, en 1212 (Paris, *Hist.* 206. *Annal. Waverl.* 176). Il est inséré à l'endroit convenable dans ses *Vies des abbés de Saint-Albans*, p. 1044. Voyez, pour Robert de Londres, les *Rot. Pat.* 81, 84.

2. Paris, 195. Le lecteur a vu qu'Innocent fondait ses prétentions temporelles sur le droit qu'il avait de juger du péché et de l'obligation des serments (voyez la note, p. 38). Cette doctrine, quelque hostile qu'elle fût à l'indépendance des souverains, fut souvent appuyée par les souverains eux-mêmes. Ainsi, quand Richard Ier fut retenu en captivité par l'empereur, sa mère Eléonore sollicita le pontife, à plusieurs reprises, d'obtenir sa délivrance en usant de l'autorité qu'il avait sur tous les princes temporels (Rym. I, 72-78). C'est ainsi que Jean lui-même, comme nous l'avons vu, avait invoqué l'aide de la même autorité pour recouvrer la Normandie, qu'avait prise le roi de France. D'abord, il est vrai, les papes se contentèrent de censures spirituelles; mais, dans un siècle où toutes les idées de justice se modelaient sur la jurisprudence féodale, il fut bientôt admis que les princes, par leur désobéissance, devenaient traîtres à Dieu; que, comme traîtres, ils devaient perdre leurs royaumes, fiefs qu'ils tenaient de Dieu; et que c'était au pontife, vice-gérant du Christ sur terre, qu'il appartenait de prononcer la sentence. Par ce moyen, le serviteur des serviteurs de Dieu devint le souverain des souverains, et s'arrogea le droit de les juger à son tribunal et de disposer de leurs couronnes comme il le trouvait convenable.

teuses pour son ambition [1]. L'ordre fut donné de rassembler une nombreuse armée à l'embouchure de la Seine, et les espérances des envahisseurs se fortifièrent par la promesse de la coopération de quelques barons anglais. De son côté, Jean ne resta pas spectateur oisif de l'orage qui s'amassait. Sa première tentative fut d'amuser ou d'apaiser le pontife. L'abbé de Beaulieu partit pour Rome avec cinq autres envoyés. [11 novembre 1213] Trois d'entre eux — pourquoi les trois autres étaient absents, on l'ignore — se présentèrent devant Innocent et proposèrent de la part du roi d'accepter les conditions qu'il avait d'abord refusées. Mais, après examen, il se trouva que les pouvoirs avaient été donnés à tous les six conjointement, et que, par conséquent, aucun acte d'une partie d'entre eux ne pouvait lier le monarque. Le pape néanmoins ne se souciait pas de perdre cette occasion de ramener ce fils obstiné; et le sous-diacre Pandolfe fut expédié avec autorité d'accepter la soumission du roi, pourvu qu'avant le premier juin il jurât, et quatre barons avec lui, d'en remplir les conditions fidèlement et conformément à certaines explications préliminaires [2] [1er mars]. Pendant ce temps-là Jean faisait les plus vigoureux préparatifs pour repousser les envahisseurs. Par ses ordres, tous les vaisseaux de ses États pouvant porter six chevaux se rassemblèrent dans le havre de Portsmouth; et les sheriffs de chaque comté sommèrent, sous peine de culvertage, tout homme résidant dans les limites de leur juridiction et en état de porter les armes, de se rendre sur les côtes de Kent [3] [1er avril]. La flotte traversa la Manche [15 avril], captura une escadre à l'embouchure de la Seine, détruisit les vaisseaux qui se trouvaient dans le port de Fécamp et brûla la ville de Dieppe. Mais l'armée était trop nombreuse pour pouvoir être utile. Tous ceux qui ne s'étaient pas obligés par serment à se munir d'une cotte de mailles, d'une cuirasse de fer ou d'un pourpoint garni d'écailles de fer, furent renvoyés, et peu de jours après la difficulté de se procurer des vivres pour la multitude qui restait fit juger une autre réduction nécessaire [4].

1. Paris, 195.

2. *New Rym.* 108. *Rot. Claus.* 126. Les messagers du roi emportaient toujours des lettres de crédit pour certaines sommes d'argent que le roi s'engageait à rembourser au prêteur sur la production de la lettre et du reçu signé par les messagers. *Rot. Pat.* 69.

3. « Omnes liberos homines et servientes, quicumque sint, et de quocumque teneant, qui arma habere debent, vel possint, et qui homagium nobis vel ligantiam fecerunt » (Par. 196). Ceux d'entre eux qui n'avaient pas de terres devaient servir aux frais du roi. — « Culvertage » est un mot qui se comprend sans explication. Le coupable est assujetti par la loi à la confiscation de toutes ses propriétés et à une servitude perpétuelle, comme on l'a déjà dit.

4. *Chron. Dunst.* 59.

Cependant le roi garda sous sa bannière soixante mille hommes, armée qui eût été suffisante, dit l'historien, pour défier toutes les forces de l'Europe si elle eût été animée de l'amour du souverain. Mais ce prince opiniâtre avait travaillé, pendant tout le conflit, à s'aliéner l'affection de ses sujets. Ce que l'on rapporte de son despotisme et de son incontinence passe presque toute croyance. Ce qu'il y a de certain du moins, c'est qu'il remit en vigueur, dans toute leur sévérité, les odieuses lois relatives aux forêts royales, qu'il imposa les taxes les plus arbitraires et les plus oppressives [1], qu'il troubla et déshonora les plus nobles familles par la violence et la licence de ses amours, et que, par ses soupçons et précautions, tantôt en demandant des otages comme garantie, tantôt en exigeant la reddition de leurs châteaux, il avait converti les plus puissants barons en implacables ennemis. Sur les soixante mille hommes armés pour sa défense, il y avait à peine un indigène sur la fidélité duquel il pût compter [2].

Tandis que le roi était à Douvres, méditant sur l'issue probable de cette contestation, il reçut la visite de Pandolfe, ministre confidentiel du pape, qui, dans un discours artificieux, s'efforça d'exciter ses craintes et ses soupçons. Pandolfe lui peignit sous de vives couleurs le danger de sa situation, exagéra la puissance et les projets du roi de France, et fit d'obscures allusions au mécontentement et à la déloyauté des barons anglais. Pendant ce discours, des passions diverses agitaient l'esprit du roi. Si l'orgueil et le ressentiment lui défendaient de céder, la crainte et la superstition lui faisaient désirer un compromis. Il sentait parfaitement le danger qui le menaçait; il savait que, dans son armée, la perfidie de plusieurs était certaine, la loyauté de tous douteuse. Peu de temps auparavant, lorsqu'il marchait sur Chester pour attaquer les Gallois révoltés, il avait déjoué les plans des conspirateurs en licenciant subitement son armée, et en se mettant à l'abri dans le château de Nottingham [3] : adopter à présent un semblable expé-

1. Outre ses exactions envers les laïques, il avait, à son retour d'Irlande, exigé 40,000 l. des moines de Citeaux, et 100,000 l. des autres (*Par.* 193). Ces sommes paraissent exagérées. Les *Annales Waverlienses* réduisent les 40,000 l. à 33,300, et celles de Margan à 27,000. Il eut, toutefois, la politique ou la cruauté de se faire donner par toutes les maisons religieuses des chartes dans lesquelles elles déclaraient que les sommes extorquées par lui depuis son avénement étaient des dons volontaires dont elles ne s'attendaient pas à être remboursées. *Ann. Waverl.* 173.

2. Paris, 196-7. Une portion considérable de cette grande armée consistait en Flamands et en Gallois. Le nombre de ces derniers s'élevait à douze mille hommes. Quand les chevaliers, indigènes et étrangers, arrivèrent à Canterbury pour rejoindre l'armée, ils reçurent des gratifications du roi, les 8, 11 et 13 mai. Voyez les comptes du *Mise Roll*, 263-5.

3. Paris, 194. *Ann. Marg.* 15.

dient, ce serait sceller l'acte de sa déposition. Mais ce qui fit l'impression la plus alarmante sur un esprit si faible et si superstitieux, ce fut la prédiction de Pierre-l'Ermite qui annonçait qu'avant que la fête de l'Ascension fût passée (il ne manquait que trois jours pour le terme fatal), Jean aurait cessé de régner. Après un long combat et une répugnance évidente, il souscrivit à un accommodement qu'il avait rejeté dans une précédente occasion. Il y était stipulé que Langton serait admis à l'archevêché de Canterbury; que les exilés, tant clercs que laïques, rentreraient dans leurs terres et emplois; que toutes les personnes emprisonnées par suite de la dernière querelle seraient mises en liberté; que toutes les proscriptions seraient annulées, et qu'on promettrait de ne plus prononcer de tels jugements contre les membres du clergé; qu'on ferait une entière restitution des sommes illégalement saisies, et réparation des torts arbitrairement commis, et qu'à ces conditions les sentences d'interdit et d'excommunication seraient révoquées, et que les évêques exilés jureraient, au bon plaisir du roi, d'être de fidèles et loyaux sujets. Quatre des plus puissants barons garantirent de leurs serments l'exécution de ces stipulations de la part de Jean [1].

Ceci eut lieu le 13 mai. Jean, son conseil et le ministre du pape passèrent le jour suivant en délibération secrète et agitée. Le lendemain matin, dans l'église des Templiers, le roi, entouré des prélats, des barons et des chevaliers, mit dans les mains de Pandolfe une charte souscrite par lui-même, par un archevêque, un évêque, neuf comtes et trois barons. Cet instrument attestait que le roi, comme expiation de ses offenses envers Dieu et l'Église, avait résolu de s'humilier à l'imitation de celui qui, pour l'amour de nous, s'était humilié jusqu'à mourir; qu'en conséquence il avait, non par crainte ou par force, mais de sa libre volonté et du consentement unanime de ses barons, donné à Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul, au pape Innocent et aux successeurs légitimes d'Innocent, le royaume d'Angleterre et le royaume d'Irlande, pour les tenir en fief du pape et de l'Église romaine, moyennant une rente annuelle de mille marcs, sous la réserve, pour lui et ses héritiers, de l'administration de la justice et de tous les droits de la couronne [2]. Il prêta alors, dans la manière usitée, serment de

1 Paris, 197. Rym. I, 170.

2. Paris, 199. *Ann. Burt.* 270. *Regist. aut. Inn. III*, fol. 154. Il fut expressément stipulé qu'outre les mille marcs, le payement annuel du denier de saint Pierre serait continué. Il montait à 199 l. 8 s., payés par les différents diocèses dans les proportions suivantes, que j'ai transcrites du *Regist. aut. Inn. III*, dans la Bibliothèque du Vatican :

fidélité au pape, le même exactement que les vassaux prêtaient à leurs seigneurs. Il jura d'être fidèle à Dieu, au bienheureux Pierre, à l'Église romaine, au pape Innocent et aux successeurs légitimes d'Innocent; de ne jamais aider leurs ennemis, en paroles, en action ou par consentement, à leur ôter la vie, un membre ou la liberté; de suivre leurs conseils, et de ne jamais les révéler à leur préjudice, et de les aider de tout son pouvoir à conserver et défendre envers et contre tous le patrimoine de saint Pierre, et spécialement les deux royaumes d'Angleterre et d'Irlande [1]. Le lendemain, qui était la fête de l'Ascension, époque fixée par l'Ermite, fut pour le roi un jour d'anxiété et d'incertitude. Dès qu'il fut passé, il condamna Pierre et son fils comme faux prophètes,

Canterbury. .	7 l.	18 s.	Lincoln. . . .	42 l.	0 s.	Hereford . . .	6 l.	0 s.
Rochester. . .	5	12	Chichester. . .	8	0	Bath.	11	5
Londres. . . .	16	10	Winchester. .	17	8	Salisbury. . .	7	0
Norwich. . . .	21	10	Exeter.	9	5	Coventry . . .	10	5
Ely.	5	0	Worcester. . .	10	5	York	11	10

Dans une lettre à son légat en Angleterre, Innocent se plaint de ce que le montant réel des sommes perçues par les évêques est d'environ mille marcs de plus. Probablement ils gardaient pour eux l'excédant de la somme originairement transmise à Rome du temps des Saxons. Rym. I, 182.

1. Ici je dois faire observer, 1° que, si nous en croyons Matthieu Paris, cette transaction, fort extraordinaire, fut le résultat d'une sentence judiciaire prononcée à Rome — « juxta quod Romæ fuerat sententiatum » (p. 198). Mais c'est là une des fables qui abondent dans les pages de cet écrivain. Aucune mention d'une telle sentence, aucune allusion à elle ne se trouve dans aucun autre historien, ni dans les instructions données à Pandolfe, ni dans la correspondance entre ce ministre et le pape, recueillie dans le *Registre d'Innocent* (Bibliothèque du Vatican). Cette expression ne peut véritablement se rapporter qu'à l'acte que Jean avait signé le 13. 2° Paris représente aussi Pandolfe comme recevant au nom du pontife l'hommage de Jean, et foulant aux pieds, dans son orgueil, l'argent que le roi offrait comme une partie du tribut. Tout ceci paraît controuvé : que l'hommage le soit, on n'en peut douter. Dans le *Registre d'Innocent*, les mots de Jean sont, non pas qu'il fait, mais qu'il *fera* hommage, s'il lui arrive d'être en présence du pape. « Fidelitatem secundum subscriptam formam facimus et juramus, et homagium ligeum in præsentia D. papæ, si coram eo esse poterimus, faciemus. » La même version se trouve dans la copie imprimée dans la nouvelle édition de Rymer, I, 111. Que ce soit la véritable, on n'en peut douter, si l'on se rappelle que c'est celle que Pandolfe envoya à Rome; mais, dans Paris, « fidelitatem » est omis, et le passage poursuit ainsi : « fecimus et juravimus homagium ligeum in præsentia Pandulphi; si coram Domino papa esse poterimus, eidem faciemus. 3° Dans le *New Rymer*, nous avons un papier qui semble une lettre de nouvelles; mais nous ne savons pas par qui elle fut écrite ou quel crédit elle peut mériter. Ce papier paraît favoriser l'opinion que Jean fit hommage, « fidelitatem fecit et homagium per juramentum, tactis sacrosanctis Evangeliis, et per cartam suam, quam jam Romæ transmisit per nuntios suos » (p. 112). Mais, si nous réfléchissons que jamais l'hommage ne se faisait par serment, nous verrons que « juramentum » doit se rapporter à « fidelitatem fecit, » et « per certam » à « homagium. » L'assertion ne peut être vraie d'aucune autre manière. Ces deux actes sont publiés, sous des titres erronés, dans le *New Rymer*. Le serment de fidélité est intitulé « forma homagii, » et la lettre de nouvelles « certificatio absolutionis, » quoique cette résolution n'ait eu lieu que quelques mois après que la lettre fut écrite. Quant au conte de Pandolfe foulant aux pieds l'argent dans son orgueil, je dois faire observer que, bien qu'il paraisse faire partie du texte dans les copies imprimées de Paris, il ne se trouve point dans Wendover, et n'est dans le manuscrit qu'une note marginale ajoutée par quelque inconnu, et par conséquent sans autorité.

et ordonna de les traîner à la queue d'un cheval et de les pendre à un gibet. Beaucoup de gens contestèrent la justice de la sentence, prétendant que le roi avait réalisé la prédiction en jurant fidélité au pape.

Cette transaction a chargé d'un opprobre éternel la mémoire de Jean. Tous les écrivains et tous les lecteurs se sont mis en frais de reproches contre la pusillanimité d'un prince qui put mettre la couronne d'Angleterre aux pieds d'un prêtre étranger, et la recevoir ensuite de lui comme vassal et tributaire. Ce fut certainement un acte honteux ; mais il est des considérations qui atténuent sa faute, si elles ne l'excusent pas. Quoique les principes de la morale soient immuables, nos idées d'honneur et d'infamie varient avec l'état toujours changeant de la société. Pour juger nos ancêtres avec impartialité, nous ne devons pas mesurer leurs actions sur nos mœurs et nos opinions actuelles : il faut nous reporter au temps où ils vivaient, et faire entrer en ligne de compte leurs institutions politiques, leurs principes de législation et de gouvernement. 1° Or au XIIIe siècle l'état de vasselage n'avait rien de bien dégradant; c'était la condition de la plupart des princes de la chrétienté; le roi d'Écosse même était vassal du roi d'Angleterre, et le roi d'Angleterre vassal du roi de France; l'un pour les terres, quelles qu'elles fussent, qu'il tenait de la couronne anglaise; l'autre pour ses possessions d'outre-mer; et on les vit fréquemment l'un et l'autre à genoux, en public, jurer fidélité et faire hommage à leurs supérieurs féodaux. Jean lui-même avait été présent quand Guillaume-le-Lion soumit la couronne d'Écosse à celle d'Angleterre; et il n'y avait que neuf ans que Pierre, roi d'Aragon, était devenu volontairement vassal d'Innocent, et s'était engagé, lui et ses successeurs, à payer annuellement deux cent cinquante onces d'or au saint-siége [1]. De semblables précédents ne manquaient pas dans sa propre famille. Il savait que son père Henri, quelque puissant qu'il fût, était devenu feudataire du pape Alexandre III, et que son frère, Richard Cœur-de-Lion, avait résigné sa couronne à l'empereur d'Allemagne, et consenti à la tenir de lui moyennant le payement d'une rente annuelle. Jean suivit ces exemples dans sa détresse; et le résultat semble avoir recommandé sa conduite à l'imitation des patriotes écossais, qui, pour paralyser les prétentions de son petit-fils Edouard Ier, reconnurent le pape pour leur seigneur suzerain, et soutinrent que l'Écosse avait toujours été un fief de l'église de Rome [2]. Tout le blâme de cette transaction ne

1. Zurita, *Indicul. rer. Arrag.* l. I. Trivet, 147.
2. Voyez chapitre IV de ce volume

doit pas non plus retomber sur le roi. Il faut en réserver une part pour le grand conseil des barons, ses conseillers constitutionnels, les mêmes hommes qui deux ans plus tard lui arrachèrent l'octroi de leurs libertés dans la plaine de Runnymead. La cession fut faite d'après leur avis et de leur consentement : d'où l'on peut raisonnablement inférer qu'il y avait dans les circonstances quelque chose de nature à justifier le roi en ce qui le concernait. Quelques écrivains ont imaginé que leur motif était l'espoir de prévenir l'invasion dont ils étaient menacés, ou, si l'on ne pouvait la prévenir, de maintenir du moins Jean sur le trône par l'intervention du même pouvoir qui avait été si près de l'en précipiter. Il y a néanmoins lieu de croire que la mesure provenait des barons eux-mêmes, qui saisissaient avidement l'occasion d'humilier l'orgueil et de réprimer la violence du despote qu'ils abhorraient. A dater de ce moment, ils commencèrent à demander la concession de leurs libertés. Sur son refus, ils s'adressèrent, par leurs agents, à la reconnaissance du pape, devenu son souverain et le leur, lui rappelant que « ce n'était pas à la bonne volonté du roi, mais à eux et à la contrainte dont ils avaient usé, qu'il était redevable de sa suzeraineté sur la couronne d'Angleterre [1]. » Innocent néanmoins prit le parti de son vassal, et les barons transportèrent leur allégeance à Louis, fils de Philippe. Les hommes qui pouvaient ainsi placer sur le trône l'héritier de la monarchie française étaient certainement capables de le soumettre au contrôle féodal du chef de leur Église.

Les transactions de Douvres furent bientôt connues de l'autre côté de la Manche, et Pandolfe lui-même se hâta d'en détailler les particularités au roi de France, qui était à Boulogne avec une forte armée. A cette nouvelle, son espoir d'acquérir la couronne d'Angleterre, ce rêve de son ambition, s'évanouit, et son mécontentement s'épuisa en invectives contre l'égoïste et perfide politique du pontife. Il proposa à son conseil de continuer l'entreprise ; mais il fut interrompu par Ferrand, comte de Flandre, secret allié du monarque anglais, qui fit observer qu'il ne regardait pas comme un devoir de suivre son seigneur dans une expédition injuste. Ces mots excitèrent une violente dispute ; on se renvoya de part et d'autre des accusations et des récriminations ; et Philippe mit fin au débat par la déclaration solennelle que la Flandre serait annexée à la couronne de France, ou que la France deviendrait une

1. « Quod vos annuum reditum domino papæ et Ecclesiæ Romanæ concessistis, et alios honores quos Ecclesiæ Romanæ exhibuistis, non sponte, nec ex devotione, imo ex timore, *et per eos coactus*, fecistis. » Ce passage me paraît décisif sur la part prise par les barons. Il est contenu dans une lettre particulière adressée à Jean par son agent à Rome (Rym. I, 185), qui rapporte les assertions des barons au pontife.

province de la Flandre. Sentant le danger qui le menaçait, le comte s'enfuit immédiatement. Philippe suivit ses pas à la hâte. Il réduisit Cassel, Ypres et Bruges, et l'armée française campa sous les murs de la forte ville de Gand.

Il fut heureux pour Ferrand que la flotte anglaise fût en ce moment dans le havre de Portsmouth, et prête à mettre en mer. Sept cents chevaliers, avec un corps nombreux d'infanterie, s'embarquèrent à bord de cinq cents vaisseaux, et firent voile vers le port de Swyne. La flotte française, qui, suivant le témoignage de Rigord, chapelain de Philippe, montait à plus de trois fois ce nombre, était déjà arrivée ; mais le havre de Damme n'en avait pu recevoir qu'une partie, et le reste avait été laissé sans protection par les troupes qui étaient occupées à piller les villages voisins. Cette rencontre inattendue fut très-heureuse pour les Anglais. Les marins français n'opposèrent qu'une faible résistance ; trois cents bâtiments chargés de munitions de guerre et de vivres furent capturés ; plus de cent furent brûlés, et les autres soutinrent dans le port un combat douteux contre leurs assaillants et contre les habitants. La flotte entière eût pu être détruite, si la témérité du commandant anglais, Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury et frère naturel du roi, ne l'eût porté à diviser ses forces, et si, en envoyant une partie des troupes à la poursuite des pillards, il n'eût prolongé la lutte jusqu'à ce que l'armée française arrivât de Gand. Les Anglais furent alors repoussés sur leurs vaisseaux avec une perte de deux mille hommes : avantage qui toutefois n'indemnisa pas Philippe du désastre précédent. Il avait perdu les moyens d'entretenir son armée en Flandre ou de la transporter en Angleterre. Il brûla Damme et les restes de sa flotte ; et, après une campagne courte et sans gloire, il revint sombre et mécontent vers ses frontières [juin]. Ferrand recouvra son territoire jusqu'à Saint-Omer [1].

Les conséquences de la transaction de Douvres commencèrent à se révéler. Jean avait consenti à ce que les proscrits, tant clercs que laïques, rentrassent dans leur patrie ; mais comme on ne pouvait guère compter sur la parole du roi, il avait été stipulé que vingt-quatre barons s'engageraient à les protéger de toute insulte ou injustice. Des actes à cet effet avaient été dressés et remis à Jean ; mais, au lieu de les délivrer, il les retint en sa possession. Il nourrissait encore une faible espérance que quelque incident fortuné le mettrait à même de rompre ses engagements et de rejeter les entraves dont il se sentait blessé. Le succès de sa flotte encouragea cet espoir. Il oublia les termes de la dernière pacifica-

1. Paris, 199, 200. *Chron Dunst.* 61. Rigord, 54.

tion, et il ordonna à tous ses vassaux de le joindre à Portsmouth pour porter la guerre en France. Mais lorsqu'il leur commanda de s'embarquer, les barons refusèrent d'obéir, et insistèrent pour qu'il rappelât préalablement les exilés. Le roi fut forcé d'y acquiescer; et, sur son invitation, Langton, les évêques de Londres, d'Ely, de Hereford, de Lincoln et de Bath, le prieur et les moines de Christchurch et leurs compagnons, revinrent. Ils se virent à Winchester [16 juillet]. Jean et le cardinal s'embrassèrent, et la sentence d'excommunication fut révoquée publiquement à l'entrée de la cathédrale [20 juill.]. Mais l'archevêque avait préalablement requis le roi de renouveler son serment de fidélité au pontife, et de jurer qu'il abolirait toutes les coutumes illégales, qu'il rendrait à chacun ses droits, et ferait revivre les lois du bon roi Édouard; paroles d'un sens vague et incertain pour la multitude, mais suffisamment comprises du peu de gens qui avaient été initiés au secret [1].

Le roi alors se hâta de retourner à Portsmouth [4 août], ordonna aux troupes de s'embarquer, et, par un vent favorable, fit voile pour la côte de France. Il atteignit l'île de Jersey avec quelques vaisseaux; mais il s'aperçut qu'aucun des barons ne l'avait suivi. Sous prétexte que le temps de leur service était expiré, ils s'étaient rendus à un conseil tenu à Saint-Albans, et présidé par Fitz-Peter, le justicier. Leurs résolutions furent publiées sous forme de proclamations royales, ordonnant que les lois octroyées par Henri Ier fussent universellement observées, et prononçant la peine capitale contre les sheriffs, forestiers ou officiers du roi qui dépasseraient la limite rigoureuse de leur devoir. Si l'on demande pourquoi les lois de Henri Ier furent substituées à celles d'Édouard, la réponse est aisée. Ces dernières ne pouvaient être recueillies que sur le témoignage douteux de la tradition; mais on supposait qu'elles avaient été incorporées dans la charte que Henri avait octroyée à son avénement [2].

Dans l'intervalle, Jean avait débarqué, ne respirant que vengeance contre les traîtres qui avaient abandonné leur souverain. Il résolut de punir leur désobéissance par une exécution militaire, et il s'était avancé jusqu'à Northampton lorsqu'il fut rejoint par le primat, qui lui rappela que les accusés avaient le droit d'être jugés par leurs pairs. « Dirigez votre église, repartit le roi, et laissez-moi gouverner l'État. » Il continua sa marche jusqu'à Nottingham, et à Nottingham Langton revint à la charge. Ce prélat renouvela sa première observation, affirma que les barons

1. Paris, 201. Rym. I, 171, 172. *Annal. Waverl.* 178.
2. Paris, 201.

étaient prêts à répondre à la cour du roi, et finit par déclarer que, si Jean persistait à leur refuser justice, il croirait de son devoir d'excommunier toute personne, à l'exception du roi, qui s'engagerait dans une guerre aussi impie. Jean céda avec répugnance, et, pour la forme, il somma les accusés de comparaître, à jour marqué, devant lui ou devant ses juges [1].

Il s'était à peine écoulé trois semaines depuis l'assemblée de Saint-Albans, qu'une autre eut lieu dans Londres, à Saint-Paul [25 août]. Son objet ostensible était de constater les dommages essuyés par les proscrits durant la première querelle. Mais Langton prit les barons à part, leur lut la charte de Henri et en commenta le contenu. Ils répondirent par de bruyantes acclamations; et l'archevêque, profitant de leur enthousiasme, leur fit prêter un serment par lequel ils s'engageaient les uns envers les autres à vaincre ou à mourir pour la défense de leurs libertés [2].

Nous allons voir maintenant une importante modification dans la politique du pontife. Jusqu'ici il a soutenu la cause du primat et des barons : désormais il épousera les intérêts du roi. Le cardinal Nicolas, évêque de Tusculum, arriva avec le titre de légat, et ayant pour instruction de régler le montant de la restitution à faire aux proscrits, et, cela fait, de lever l'interdit [29 septembre]. Jean chercha aussitôt à se concilier cet envoyé. Non-seulement il renouvela devant lui le serment de fidélité qu'il avait déjà prêté en présence de Pandolfe, mais il lui fit hommage comme au représentant du pape, quoique, par sa convention antérieure, il ne fût tenu de le faire qu'au pontife en personne [3].

Il se tint pourtant trois assemblées successives sans résultat. Les pertes de ceux dont les propriétés avaient été pillées, les bois coupés et les maisons brûlées étaient si énormes, que le roi ne voulut ou peut-être ne put les réparer. A la fin, on renvoya à une autre époque les réclamations des personnes de condition inférieure ; un payement de quinze mille marcs modéra l'importunité des prélats, et il fut résolu, d'un commun accord, que la décision de ce débat serait remise à l'équité du pontife [6 déc.]. Après avoir entendu les arguments des deux parties, Innocent rendit un jugement préparatoire par lequel il était arrêté que le roi payerait aux évêques quarante mille marcs, y compris les sommes déjà reçues;

1. Paris, 201.
2. Paris, 202. *Annal. Waverl.* 178.
3. Voyez *New Rymer*, I, 115 ; Le Vieux, I, 176. Ici nous retrouvons la même méprise dans le titre « de forma homagii » pour « forma juramenti iddelitatis. » Dès qu'Innocent reçut cette nouvelle, il écrivit pour signifier qu'il acceptait le don (4 nov.). Voyez *New Rym.* I, 117.

qu'il donnerait caution pour le payement de tous autres dommages qui pourraient être adjugés postérieurement par le pontife, et que l'interdit serait immédiatement levé.

Sur ces entrefaites, Jean, comptant sur l'appui du pape, et n'ayant plus à lutter contre la résistance de ses barons, avait fait voile pour la côte du Poitou, avait été rejoint par les seigneurs du voisinage, et avait pénétré jusqu'à la ville d'Angers [1214]. C'est là qu'il fut trouvé par les messagers de Rome [17 juin], qui, ayant reçu son serment de respecter la sentence du pape, se hâtèrent d'aller en Angleterre, et révoquèrent l'interdit, qui avait duré plus de six ans [29 juin]. Jean marcha aussitôt sur la Bretagne; mais ses progrès furent arrêtés par l'arrivée de Louis, fils de Philippe; et, à dater de ce moment, les deux armées, comme d'un consentement mutuel, laissèrent traîner la guerre, et attendirent l'issue de la campagne du Nord. Là, les alliés de Jean, Othon, empereur d'Allemagne [1], Ferrand, comte de Flandre, et Guillaume, comte de Boulogne, avaient rejoint les troupes anglaises commandées par le comte de Salisbury, et s'étaient hâtés, à la tête de plus de cent mille hommes, d'envahir le territoire français. A ce torrent, Philippe ne pouvait opposer qu'une armée plus faible de moitié; mais ce désavantage était compensé par l'ardeur et la bravoure de ses compagnons, la fleur de la chevalerie française. Les armées se rencontrèrent à Bovines, obscur village sur la Marque, entre Lille et Tournay [27 juillet]. Je ne prétends pas donner les détails de l'action qui suivit, si fatale aux vues de Jean, si flatteuse pour la vanité de Philippe; mais quelques anecdotes sur les principaux chefs pourront intéresser le lecteur. 1° Philippe fut un moment dans le plus imminent danger. Se fiant à la trempe de son armure, il s'était jeté intrépidement au milieu des combattants. Un fantassin allemand, qui aperçut une ouverture entre sa visière et sa cuirasse, lui porta à la gorge un violent coup de lance barbelée. Il manqua son but; mais le crochet s'engagea dans la courroie du heaume, et le roi fut renversé de cheval. Quoique le soldat ne lâchât pas prise, Philippe se releva. Othon accourut pour écraser son ennemi, tandis que les chevaliers français s'élançaient au secours de leur souve-

1. Othon était fils de Henri-le-Lion, duc de Saxe, et neveu de Jean. A la mort de Henri VI, empereur d'Allemagne, il s'opposa aux droits de Philippe, duc de Souabe, frère du prince défunt. Après une guerre sans succès, il fut délivré de son compétiteur par la main d'un assassin, et obtint la couronne impériale. En reproduisant des prétentions qu'il avait jadis abandonnées, il encourut le ressentiment d'Innocent, son ancien protecteur. Il fut excommunié. Innocent et le roi de France formèrent une ligue en faveur de Frédéric, fils de Henri VI, qui fut couronné par le pontife. Othon, hors d'état de résister à son rival, se retira dans ses États patrimoniaux de Brunswick, et entra avec joie dans la ligue formée contre son ennemi le roi de France

rain. Après un combat désespéré, Philippe fut dégagé, remonta à cheval et continua la bataille. 2° L'empereur put se vanter d'avoir échappé à un égal danger. Il maniait des deux mains une épée à un seul tranchant et d'un poids énorme, et à chaque coup il étourdissait ou désarçonnait un adversaire. Pendant la bataille, il eut trois chevaux tués sous lui. Dans une de ces occasions, du Barré, chevalier d'une force athlétique, le saisissant par la taille, essaya de l'emporter; et ce ne fut pas sans difficulté que ses gardes parvinrent à le délivrer. Dans une autre, il reçut à la poitrine un coup de hache d'armes qui fut repoussé par la force de sa cuirasse. Un second coup blessa son cheval à la tête; et l'animal, poussé par la douleur, fit volte-face et l'emporta hors du combat. 3° Le comte de Salisbury rencontra par hasard l'évêque de Beauvais. La captivité de ce prélat n'avait pas éteint sa passion pour la guerre; mais sa seule arme était une massue, afin, prétendait-il, de ne pas verser le sang, contrairement aux canons. D'un seul coup, il jeta le comte à terre, et le fit prisonnier. 4° Le comte de Boulogne, par respect pour le dimanche, avait proposé de remettre l'engagement au lendemain, et cet avis l'avait fait traiter de lâche et de traître. Quand ses compagnons prirent la fuite, il refusa de les suivre, se battit jusqu'à ce que son cheval fût tué; et enfin, ne pouvant se relever, il se rendit à Guérin, évêque élu de Senlis, qui avait refusé de porter les armes, mais, à la prière de Philippe, s'était chargé de ranger l'armée en bataille et d'en régler les mouvements. 5° Mais l'homme dont la capture causa le plus de plaisir au roi, ce fut le comte de Flandre, son ennemi invétéré. Il fut blessé et pris. Philippe le conduisit à Paris, l'exposa à la risée des citoyens, et l'enferma dans un cachot pendant le reste de son règne [1].

La défaite de Bovines rompit toutes les mesures de Jean, qui sollicita et obtint de Philippe une trêve de cinq années [sept.], et, après une campagne honteuse en France, revint soutenir en Angleterre une lutte plus honteuse encore [19 oct.]. Le 20 novembre, les barons s'assemblèrent à l'abbaye de Saint-Edmond, sous prétexte de célébrer la fête du saint patron : leur objet réel était de mûrir leur plan d'opérations futures sans éveiller les soupçons de leur souverain [20 nov.]. Plusieurs réunions secrètes eurent lieu; les différentes libertés pour lesquelles ils avaient à combattre furent exactement définies; et ils résolurent de les demander en corps quand le roi tiendrait sa cour aux fêtes de Noël. Avant de se séparer, ils s'avancèrent un à un devant le maître-autel, et prêtèrent

1. Voyez Paris, 211; Gaguin, l. VI; Rigord, 61, 63; Guil. Brit. *Philip.* l. X, XI

le serment solennel de renoncer à leur allégeance si Jean repoussait leurs réclamations, et de lui faire la guerre jusqu'à ce qu'il les accordât. A Noël il était à Worcester ; mais, soit qu'il eût reçu avis de leur dessein, soit qu'il fût alarmé de la solitude de sa cour, il partit subitement, alla à Londres, et s'enferma dans le Temple. Les confédérés le suivirent en grand nombre, et, à la fête de l'Épiphanie, ils présentèrent leurs demandes [6 janv. 1215]. Le roi prit d'abord un air de supériorité, et insista non-seulement pour qu'ils se désistassent de ces prétentions, mais pour qu'ils lui donnassent l'assurance écrite de leurs mains et scellée de leurs sceaux qu'ils ne les reproduiraient jamais. L'évêque de Winchester, le comte de Chester et lord William Brewer y consentirent ; les autres s'y refusèrent obstinément. Il eut alors recours à un délai, et offrit, sous la garantie de l'archevêque de Canterbury, de l'évêque d'Ely et du comte de Pembroke, de leur donner une réponse satisfaisante à Pâques suivant. Après bien de l'hésitation, cette proposition fut acceptée [1].

Le roi employa cet intervalle à tâcher de se fortifier contre cette ligue formidable [15 janvier]. Il mit des garnisons dans ses châteaux, fit venir de Flandre et de Poitou les chevaliers étrangers qui étaient entrés à son service, et chercha en Angleterre à se ménager la bienveillance du clergé. Les membres de ce corps ne pouvaient raisonnablement se plaindre de la manière dont il avait, conformément à la sentence du pape, indemnisé les victimes de l'interdit ; mais sa persistance à intervenir dans l'élection des prélats était encore considérée par eux comme une intolérable violation de leurs droits. Dans la première partie de son règne, il était rare qu'il voulût consentir à la nomination d'un évêque ou abbé ; et quand la permission lui était enfin arrachée, il sommait en général les électeurs de comparaître devant lui ou devant ses commissaires, non pour donner leur opinion sur le choix à faire, mais pour se conformer à l'ordre royal et voter en faveur du royal nominataire [2]. Durant les six années d'interdit, beaucoup d'évêchés et d'abbayes étaient devenus vacants ; et, après sa réconciliation avec le pontife, il ordonna aux chapitres de procéder à de nouvelles élections, mais en sa présence, n'importe où il fût, soit en Angleterre, soit sur le continent [3] [13 juillet 1213]. L'ar-

1. Comparez Paris (212, 213) avec la lettre dans Rymer (I, 184, 185). Elle est placée par méprise parmi les actes de l'année 1214 ; mais, évidemment, elle appartient aux transactions de 1215.

2. « Ad audiendam voluntatem nostram de pastore vobis eligendo » (*Rot. Pat.* 48). « Scituri quod hoc de illo et de nullo alio volumus » (ib. 61).

3. « Nos sequantur in transmarinas partes, si forte in Anglia nos non invenerint. » *Rot. Claus.* 50 *et passim*.

chevêque fit des représentations : il s'ensuivit une négociation; et en résultat il fut convenu que les électeurs seraient libres de leur choix, et qu'en l'absence du roi son assentiment serait donné par commission [1] [12 janvier 1214]. Quoiqu'il se présente après ceci quelques exemples d'élections libres [2], en général le monarque signifia son bon plaisir sous la forme modeste de requête, mais de requête destinée à opérer comme ordre [3], et méprisa les murmures des lésés tant que d'autre part il fut exempt d'alarme. Mais lorsqu'il vit les barons laïques ligués contre lui, il jugea prudent de s'assurer de l'appui du clergé ; et, dans cette vue, il lui octroya spontanément une charte de libre élection qui stipulait que la garde de toute cathédrale, église collégiale ou conventuelle qui deviendrait vacante appartiendrait, comme de coutume, à la couronne; que toutes les fois que la licence royale serait demandée pour élire un nouveau prélat, elle serait immédiatement accordée, et qu'en cas de refus il n'en serait pas moins légal de procéder à l'élection; qu'on n'userait d'aucune influence pour empêcher les électeurs de choisir qui bon leur semblerait, et que, lorsque le prélat élu serait présenté au roi, celui-ci ne refuserait pas son approbation sans donner des raisons légitimes de ce refus [15 janv. 1215]. Ayant ainsi, à ce qu'il espérait, adouci le clergé, il ordonna aux sheriffs d'assembler les hommes libres des différents comtés, et de leur déférer le serment d'allégeance [2 févr.]; et afin d'obtenir pour lui-même la sécurité que l'Église accordait aux croisés, il prit la croix, et s'engagea par un vœu à faire la guerre aux infidèles [4].

1. *Rot. Claus.* 160.

2. *Rot. Pat.* 127.

3. *Rot. Claus.* 181. Le sens réel de sa requête nous est dévoilé par les instructions qu'il donna en même temps à ses commissaires, qui devaient être présents à l'élection et ne pas permettre qu'on choisît un autre que le nominataire du roi : « cujuslibet alterius persona exclusa. » *Rot. Pat.* 139.

4. Paris, 213, 221. *New Rymer*, I, 126. J'aurais peut-être dû faire mention précédemment des priviléges dont jouissaient les croisés. Le premier était une exemption de l'obligation de faire les pénitences canoniques : le pèlerinage à Jérusalem était accepté en commutation. Mais cette indulgence, comme on l'appelait, était limitée au seul cas où l'expédition avait été entreprise uniquement par des motifs de piété. Si le pèlerin avait l'intérêt ou l'honneur en vue, il était averti qu'il continuait d'être soumis à l'ancienne discipline. « Quicumque pro sola devotione, non pro honoris aut pecuniæ adeptione, ad liberandam Ecclesiam Dei Hierusalem profectus fuerit, iter illud pro omni pœnitentia ei reputetur » (*Con. Claramon. can.* 10). Le second privilége était que, jusqu'à leur retour, leurs personnes, leurs biens mobiliers et immobiliers étaient placés sous la protection de l'Église. Il était sans doute convenable que les personnes qui aventuraient leur vie pour une cause qui était regardée comme celle de toute la chrétienté fussent exemptes d'exactions vexatoires en leur absence; mais il était cruel de priver ceux qui avaient de justes réclamations à faire valoir contre les croisés de la poursuite de leurs droits pendant le même temps. Beaucoup prirent la croix dans l'unique but d'éluder la poursuite de leurs créanciers ou de suspendre les procès qui avaient été commencés contre eux.

Les deux partis avaient envoyé des messagers à Rome pour solliciter la protection de leur supérieur féodal. Mais ce fut en vain que les barons en appelèrent à la reconnaissance d'Innocent : il crut de son intérêt et de son devoir de soutenir la cause de son vassal. Dans une lettre à Langton, il s'éleva contre l'injustice de refuser à Jean les droits dont la couronne avait été en possession paisible sous les règnes de son père et de son frère ; il insinua que l'archevêque lui-même était accusé de fomenter ces troubles, et lui commanda d'employer toute son autorité à rétablir l'harmonie entre le roi et ses vassaux [19 mars]. Dans une autre lettre aux barons, il leur reprocha de chercher à extorquer par la violence ce qu'ils auraient dû demander comme une faveur; et il leur promit, s'ils se conduisaient avec modération et humilité, d'interposer ses bons offices, et d'obtenir du roi tout ce qu'ils pouvaient raisonnablement attendre. Dans toutes les deux il annula de sa propre autorité toutes les confédérations formées depuis la pacification de Douvres, et défendit, sous peine d'excommunication, d'en former de pareilles à l'avenir [1].

Dans la semaine de Pâques, les barons s'assemblèrent à Stamford [19 avril], et avec deux mille chevaliers, leurs écuyers et soldats, ils se rendirent à Brackley. Le roi était à Oxford, et il chargea l'archevêque de Canterbury, et les comtes de Pembroke et de Varenne, d'aller s'informer de leurs demandes [27 avril]. Ils lui rapportèrent un papier dont le contenu était le même que celui qu'on lui avait présenté auparavant; et aussitôt qu'il en eut entendu la lecture, il s'écria : « Ils pourraient aussi bien demander ma couronne. Pensent-ils que je vais leur accorder des libertés qui feront de moi un esclave [2]? » Les commissaires furent renvoyés, avec ordre d'en appeler en premier lieu au pape, seigneur féodal d'Angleterre, et protecteur de tous ceux qui avaient pris la croix; puis d'offrir l'abolition des mauvaises coutumes qui avaient été introduites sous son règne et celui de son frère, et, si cette concession ne satisfaisait point, d'ajouter qu'il était disposé à suivre l'avis de sa cour relativement aux abus qui avaient pu avoir lieu du temps de son père Henri II Les barons reçurent ces propositions comme de pures défaites; et ils répondirent qu'ils ne se relâcheraient en rien de leurs premières prétentions. Pandolfe et Simon, évêque d'Exeter, conseillers du roi, soutinrent que le primat était tenu d'excommunier les barons, par obéissance pour l'ordre du pontife;

1. Rym. I, 196, 197.
2. C'était probablement le même instrument qui est imprimé dans les *Leges saxonicæ*, p. 356, et dans les *Statuts du royaume*, I, 6.

mais Langton répliqua qu'il connaissait mieux les intentions d'Innocent, et qu'à moins que le roi ne licenciât les troupes étrangères qu'il avait introduites depuis peu dans le royaume, il croirait de son devoir de les excommunier et de s'opposer à elles de tout son pouvoir. Comme dernière ressource, Jean offrit de soumettre les points en litige à neuf personnes, dont quatre seraient choisie par les barons, quatre autres par lui-même, et dont le pape serait la neuvième, et de s'en rapporter à la décision de la totalité ou de la majorité de ces arbitres [1] [10 mai]. Cette proposition fut aussi rejetée; les barons se proclamèrent eux-mêmes l'armée de Dieu et de sa sainte Église, et choisirent Robert Fitz-Walter pour commandant. Ils investirent immédiatement Northampton. Quatorze jours furent consumés en efforts inutiles pour corrompre la fidélité de la garnison, qui était composée d'étrangers; quant à emporter cette forteresse sans machines de guerre, c'était une tâche dangereuse et sans aucune chance. A Bedford, ils furent plus heureux. Le gouverneur leur ouvrit les portes, et au même instant ils reçurent une invitation de quelques-uns des principaux citoyens de la métropole. Ils se mirent aussitôt en marche, ne s'arrêtant point pendant la nuit, et atteignirent Londres dans la matinée [17 mai]. C'était un dimanche : les habitants étaient dans les églises, et les portes étaient ouvertes. Ils s'emparèrent sur-le-champ de la cité; et les confédérés, enflés de leurs succès, expédièrent des lettres aux barons et aux chevaliers qui ne s'étaient point encore déclarés, pour leur exposer leur but, leurs ressources et leur détermination de traiter en ennemis tous ceux qui ne se joindraient pas à « l'armée de Dieu et de la sainte Église. » Cette menace eut l'effet attendu. Ceux qui ne furent pas convaincus par leurs arguments cédèrent à la crainte de leur ressentiment [2].

La perte de sa capitale prouva au roi qu'il y allait de sa couronne. Pour la conserver, il s'était résigné à devenir vassal d'un étranger; pourquoi, dans le même but, ne consentirait-il pas aux demandes de ses barons? Ils pouvaient sans doute exiger des serments et des sûretés; mais, selon lui, les serments cessaient de lier quand on pouvait les violer impunément, et son cœur était endurci aux souffrances que la perfidie pouvait attirer sur ses amis. Il prit un air de satisfaction, informa les confédérés qu'il était prêt à leur accorder ce qu'ils réclamaient, et les requit de fixer un jour

1. Comparez Paris, 213, et *New Rym.* 1, 128, avec ce que dit Jean dans sa lettre au pape. Rymer, 1, 200, 201.
2. Paris, 214.

et un lieu pour la conférence. Runnymead, situé entre Staines et Windsor, fut le théâtre de cette importante négociation. D'un côté se tenaient debout Fitz-Walter et la majeure partie des barons et de la noblesse d'Angleterre; de l'autre était assis le roi, entouré de huit évêques, de Pandolfe, l'envoyé du pape, et de quinze gentilshommes [15 juin]. Ces derniers étaient ses conseillers intimes; mais les sentiments hostiles de plusieurs d'entre eux étaient également connus de lui et de ses adversaires. L'acte qui contenait les demandes des confédérés lui fut présenté accompagné de certaines garanties que la connaissance de sa perfidie habituelle avait suggérées. La requête portait qu'il licencierait et renverrait hors du royaume tous les officiers étrangers avec leurs familles et leurs compagnons; que pendant deux mois encore les barons resteraient en possession de la cité, et l'archevêque de la Tour de Londres; qu'un comité de vingt-cinq barons serait nommé avec plein pouvoir de prononcer sur toutes les réclamations, conformément à la charte des libertés; que les hommes libres de chaque comté auraient la faculté, et, en cas de mauvais vouloir, recevraient l'ordre du roi de jurer obéissance au comité des barons, et même de prendre les armes à leur commandement; que si le roi violait ces conditions, on garderait la cité et la Tour de Londres, et on pourrait lui faire légalement la guerre, et qu'il donnerait une promesse écrite, et les promesses écrites des évêques et de Pandolfe, de ne jamais obtenir du pape aucun instrument préjudiciable à ces concessions, et de ne pas faire usage d'un tel instrument s'il l'obtenait. Quant à cette dernière demande, les barons furent amenés à y renoncer. Ils se contentèrent de la promesse du roi : les autres articles, sauf quelques modifications, furent réunis en forme de charte, et souscrits par Jean. Alors, comme ils l'avaient précédemment « défié, » c'est-à-dire, qu'ils avaient publiquement abjuré leur serment de fidélité, ils renouvelèrent leur hommage et allégeance; et lui, de son côté, les reprit pour ses hommes-liges, et leur octroya leurs biens et honneurs précédents[1] [19 juin].

Cette charte est célèbre dans l'histoire, comme la base sur laquelle on suppose que sont fondées les libertés anglaises. Elle ne doit pourtant pas être considérée comme formant un nouveau code de lois, ni même comme une tentative pour poser les grands principes de la législation. L'intention de ses auteurs n'était ni de bouleverser ni d'améliorer la jurisprudence nationale : leur seul objet était de corriger les abus qui étaient nés des coutumes féodales sous le despotisme de Guillaume Ier et de ses successeurs; et les

1. Paris, 215-220. Rym. I, 67.

remèdes qu'ils imaginèrent à cet effet furent compris dans une charte *grantée*, pour employer le langage de nos anciens statuts, par le roi à ses vassaux et aux hommes libres du royaume.

1. Le premier article concernait l'Église d'Angleterre, à laquelle Jean garantissait la possession entière et inviolable de toutes ses libertés; et, pour montrer son empressement à les maintenir, il faisait valoir la charte de libre élection qu'il avait signée avant le commencement de la rupture entre lui et les barons [1]. Il eût été plus satisfaisant que ces libertés fussent énumérées et décrites; mais l'acte passe immédiatement au redressement des abus qui pesaient le plus lourdement sur les tenanciers de la couronne.

2. Sous les derniers règnes, le roi avait été dans l'habitude d'exiger des sommes arbitraires sous le nom de reliefs, d'affermer les terres de ses pupilles au plus offrant [2], d'exercer le droit de marier les héritiers pendant leur minorité [3], les héritières à tout âge au-dessus de quatorze ans [4], et les veuves, si elles tenaient des terres de la couronne, à qui et quand il lui plaisait [5]. Pour remédier à ces abus, il fut stipulé que les anciens reliefs seraient rétablis à raison de cent livres pour le fief d'un comte, de cent marcs pour le fief d'un baron, et de cent shillings pour le fief d'un chevalier; que le tuteur ne recevrait que des services raisonnables des terres de son pupille pendant la minorité; qu'il entretiendrait les maisons et les bâtiments, et ne commettrait aucun dégât dans les meubles ou les esclaves; que les héritiers et héritières ne seraient

1. C. I.

2. Ainsi Thomas de Colleville donna 100 marcs pour la garde des terres et enfants de Roger Torpel; Odon de Dammartin, 500 marcs pour la tutelle du fils de Hugues, sommelier du roi. Madox, c. X.

3. Ceci, quoique Blackstone l'ait nié (III, 5), est prouvé par d'innombrables exemples. Henri III, parlant de ses pupilles, les fils des comtes de Lincoln et de Warwick, dit : « Maritagium eorum ad regem pertinet » (Rym. I, 441). Thomas Basset acheta du roi Jean la tutelle d'un héritier, avec le droit de le marier à une de ses filles (*Rot. Claus.* 35). Egalement Réginald de Pontibus acheta du même prince le mariage d'un héritier pour sa fille (ibid. 163). Aussi les pupilles avaient coutume d'acheter le droit d'épouser qui ils voulaient. Dans un ancien document, le grand *Pipe Roll* de la 31e année du règne de Henri Ier, nous trouvons Gilbert Maisnill payant au roi 10 marcs, et Walter Cancey payant 15 livres « ut ducat uxorem ad velle suum » (*Mag. Rot. Pip.* 8, 26).

4. Il y a de nombreux articles dans les *Close Rolls* où le roi donne ou vend la « saisine » de la pupille et de ses terres.

5. Nous rencontrons à ce sujet bien des contrats entre des femmes non mariées et la couronne. Wiveron, veuve d'Euerwarc, donne à Henri Ier 4 livres d'argent et 1 marc d'or, « ne capiat virum nisi quem voluerit » (*Mag. Rot. Pip.* 96). William Fitzhermer lui paya 11 l. 13 s. 4 d., « ut mater sua ducat virum ad electum suum » (ibid. 92). Lucy, veuve de Ranulph, troisième comte de Chester depuis la conquête, donne 500 marcs pour ne pas être forcée de se marier d'ici à cinq années (ibid. 110); Alice, comtesse de Warwick, donne caution au roi Jean qu'elle ne se mariera ni n'entrera dans un couvent d'ici à un an (*Rot. Pat. Johan.* 63); puis elle lui paye 1000 l. pour pouvoir rester veuve tant qu'il lui plaira. *New Rym.* I, 91.

pas contraints à des mésalliances, ni mariés sans un avis préalable à leurs parents ; et que les veuves auraient droit à la possession paisible de leur propre héritage, de leur maritagium ou terres données avec elles en mariage, et de leur douaire, ou du tiers du libre tenement de leur mari défunt ; et qu'il leur serait permis de rester veuves tant qu'elles voudraient, pourvu qu'elles donnassent caution de ne point se marier sans le consentement de leur seigneur [1].

3. Dans les anciens temps, les aides et scutages n'avaient été levés qu'avec ménagement et d'un commun accord : les guerres et expéditions du roi sur le continent en avaient maintenant rendu le retour presque annuel [2]. La charte limita son droit d'exiger une aide à trois cas légaux, celui de sa captivité personnelle, celui de la réception de son fils aîné dans l'ordre de la chevalerie, et celui du mariage de sa fille aînée [3]. Pour lever une aide ou un scutage en toute autre occasion, le consentement du grand conseil des tenanciers de la couronne devint nécessaire. Les membres composant ce conseil étaient énumérés, à savoir, les archevêques, les évêques, les abbés, les comtes et les grands barons, qui seraient convoqués personnellement par un ordre écrit ; et tous les autres tenanciers en chef de la couronne, qui seraient convoqués en masse par le sheriff. Il fut ajouté que les convocations seraient envoyées au moins quarante jours à l'avance, qu'elles spécifieraient l'époque et le lieu de la réunion et le sujet de la discussion, et que, toutes les fois que ces particularités auraient été dûment observées, les membres qui seraient absents seraient liés par la décision de ceux qui auraient été présents [4]. Le lecteur remarquera que ce n'était

1. *Mag. Charta*, c. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

2. Le montant du scutage variait de deux à trois mares par chaque fief de chevalier [*Rot. Claus.* 45, 46, 127]. L'aide levée en 1207 était d'un shilling par chaque mare de la valeur annuelle de la propriété immobilière, et de la valeur actuelle de la propriété mobilière. Jean paraît avoir affermé cette taxe à quelques-uns des grands barons, recevant d'eux une certaine somme, et les autorisant à en lever le montant sur les immeubles de leurs tenanciers. *Rot. Pat.* 72. *Claus.* 84.

3. *Mag. Charta*, c. 12.

4. Relativement à cette disposition, il y a deux remarques à faire. 1° Elle n'était point dans les articles ou demandes originairement soumis au roi par les barons ; mais elle paraît être due aux conférences qui furent tenues sur ces articles. 2° Si le lecteur fait attention aux termes de la charte, il y aura lieu d'en conclure que l'objet de ces ordres écrits n'était pas de conférer aucun privilége ou dignité, mais de prévenir de la part de tel ou tel baron l'objection qu'il n'avait point été consulté, et que par conséquent il n'avait point donné son consentement. S'il ne se présentait pas après avoir reçu l'écrit, son absence était volontaire et ne pouvait lui servir d'excuse. Il devait alors accepter la décision de ceux qui avaient été présents. L'écrit imposait une obligation ; mais je ne trouve pas dans les anciens documents qu'il conférât aucun droit ou dignité que l'individu convoqué ne possédât pas antérieurement en conséquence des propriétés territoriales qu'il tenait par baronnie de la couronne, et pour lesquelles il avait fait hommage au roi.

point un parlement dans le sens actuel du mot. Il se composait entièrement des tenanciers du roi, et ne devait être convoqué que dans le but de lui accorder un subside. Toutefois, cette clause semblait porter une si profonde atteinte aux droits de la couronne, qu'elle fut rayée de la charte dans la première année du règne suivant, et n'y fut jamais rétablie, quoiqu'il arrivât rarement qu'un souverain se hasardât à la violer ouvertement[1].

4. Il était rare que nos rois restassent long-temps sédentaires dans le même lieu; et, tant que les cours judiciaires suivirent la personne du roi, il en résulta beaucoup d'inconvénients pour les plaideurs et les témoins, qui, par suite des diverses audiences consacrées fréquemment à la même cause, étaient successivement traînés dans différentes parties du royaume, souvent fort éloignées les unes des autres. Il était arrivé de là que, sous les deux derniers règnes, un tribunal avait été établi à Westminster pour décider les causes de partie à partie; et cette institution fut confirmée par la charte, qui ordonna que « les plaids communs ne suivraient plus la personne du roi, mais seraient tenus dans un lieu fixe. Par cette clause, la cour du roi et la cour de l'échiquier, qui continuèrent d'accompagner le souverain, furent restreintes à la connaissance des matières criminelles et des causes relatives au revenu; et la cour qui siégeait à Westminster, et où se plaidaient les causes entre particuliers, prit de là le nom, qu'elle porte encore, de cour des plaids communs[2]. »

5. Pour améliorer l'administration de la justice, le roi accorda que nul ne serait fait juge, connétable, sheriff ou bailli, s'il n'était suffisamment versé dans la connaissance des lois; qu'aucun sheriff, connétable, coroner ou bailli ne tiendrait les plaids de la couronne; qu'aucun bailli ne pourrait, sur sa propre assertion et sans preuves fournies par des témoins, mettre un homme en jugement; et que, comme les juges ambulants faisaient leurs tournées à des époques très-éloignées et incertaines, on enverrait quatre fois par an dans chaque comté deux juges qui, assistés de quatre chevaliers qu'on choisirait dans les cours de comté, tiendraient les assises de « darrein presentment, mort d'ancester » et « novel desseisin[3]. » Il n'est pas improbable que l'établissement de cette nouvelle cour porta un coup à l'ancienne institution des shire-motes, et fut l'origine de la

1. *Charte de Henri III*, parmi les chartes de libertés, p. 16.

2. C. 17.

3. Ibid. c. 45, 24, 38, 18, 19. « Darein presentment » était un examen pour découvrir qui avait présenté le dernier curé d'une église; « mort d'ancester, » si le dernier possesseur était nanti de terres domaniales comme de son propre fief; et « novel desseisin, » si le réclamant avait été injustement dépossédé de son franc alleu.

coutume actuelle d'adjoindre d'autres personnes à la commission des juges d'assises.

6. Toutes ces dispositions étaient utiles ; celles qui suivent étaient plus importantes encore. Les moyens iniques par lesquels nos rois tiraient de l'argent des procédures dans les cours judiciaires ont été notés sous le règne de Henri II. Comme remède, Jean fut obligé de signer l'article suivant : — « Nous ne vendrons, nous ne refuserons, nous ne différerons droit ni justice à personne [1]. » Marchant sur les pas des plus despotiques de ses prédécesseurs, il avait été dans l'usage d'arrêter ses vassaux sur le simple soupçon d'intentions hostiles, de les forcer de donner des otages en garantie de leur fidélité, de les emprisonner, de les bannir, de ravager leurs terres et de démolir leurs châteaux. Il consentit maintenant à ce que nul homme libre ne fût arrêté, emprisonné, dépossédé de sa terre, proscrit ou détruit d'aucune manière, et à ce que le roi ne pût aller ou envoyer sur lui, si ce n'était en vertu du jugement légal de ses pairs, ou de la loi du pays [2]. Par cette clause, la propriété et la liberté du sujet furent protégées contre la tyrannie et le ressentiment du monarque ; et, dans le même esprit de législation, la charte ajoute que les comtes et les barons ne seront condamnés à l'amende que par leurs pairs, et selon la nature

1. C. 41. On trouve sous Jean des cas semblables à ceux qui sont mentionnés dans l'Histoire de Henri II (voyez Madox, I, 448, 452, 515, 517). L'Histoire de Croyland contient une longue mais curieuse relation d'un procès concernant le droit à un marais entre l'abbé de ce monastère et le prieur de Spalding. Il dura tout le règne de Richard et une grande partie de celui de Jean. A chaque pas qu'il faisait, il fallait de l'argent. Quarante marcs furent donnés pour entamer le procès, pour le différer, pour suspendre le jugement, etc. A la fin, le prieur donna soixante marcs, lorsque l'abbé en offrait cent, et le jugement fut prononcé. D'après les ordonnances qui furent rendues à cette occasion, il paraît que le juge ne pouvait procéder qu'on n'eût donné sûreté du payement de l'argent. « Ideo vobis mandamus quod, accepta securitate de illis 40 marcis, tunc coram vobis audiri. » — De même le justicier écrit au sheriff : « Scias quod prior de Spalding fecit nos securos per Simonem de Lima de 40 marcis ; ideo summone, » etc. *Hist. Croyl.* 455-477.

2. C. 40. Si le lecteur se rappelle que Henri II, sans autre motif que de mortifier l'archevêque Becket, bannit tous les amis et les parents de ce prélat, au nombre de plusieurs centaines ; et que Jean, tout récemment, avait fait arrêter tous les parents de Langton et les évêques qui le soutenaient, les avait dépouillés de leurs biens mobiliers et jetés en prison, quoiqu'ils ne fussent coupables d'aucun délit (Paris, 190), il verra la nécessité de cette clause pour arrêter des actes aussi illégaux et despotiques. — Les mots « nous ne le détruirons pas, et nous n'irons ni n'enverrons sur lui, » ont été très-diversement expliqués par différentes autorités légales. Le sens véritable nous est indiqué par Jean lui-même, qui, l'année suivante, dit dans ses lettres patentes : ... « nec super eos *per vim vel per arma* ibimus, nisi per legem regni nostri, vel per judicium parium suorum in curia nostra » (*Pat.* 16. Johan. *apud* Brady, II ; *App.* n° 124). Il avait jusqu'alors été dans l'habitude d'*aller* avec une force armée, ou d'*envoyer* une force armée sur les terres et contre les châteaux de tous ceux qu'il savait ses ennemis secrets ou qu'il soupçonnait de l'être, sans s'astreindre à aucune forme légale. — Ainsi, en 1276, les pairs, conformément à cet article de la charte, décidèrent que le roi *irait sur* Llewellyn, prince de Galles : ... « quod eat super ipsum tanquam super rebellem suum et pacis suæ perturbatorem. » *Parl. Writs*, I, p. 6.

de leur délit ; que les hommes libres ne seront pas condamnés à une forte amende pour une faute légère, ni outre mesure pour une grave infraction ; qu'on laissera toujours au franc-tenancier son franc-alleu, au marchand sa marchandise, et au laboureur ses instruments aratoires ; et que ces amerciaments seront imposés sur le serment des bonshommes du voisinage [1].

7. Le roi réclamait en toute occasion le droit de préemption. Si on avait besoin de bois de charpente pour des réparations, de chariots pour des transports, ou de provisions pour lui-même, sa maison, ou ses garnisons, on les prenait sans cérémonie partout on en trouvait et on faisait au propriétaire une offre ou une promesse de payement. Il est aisé de concevoir les vexations et les injustices qui devaient se commettre dans l'exercice de ce droit. Comme adoucissement, il fut ordonné par la charte qu'aucun connétable ou bailli ne prendrait le blé ou les effets mobiliers de personne sans en payer immédiatement la valeur, à moins qu'il n'obtînt un répit de la libre volonté du propriétaire ; qu'il n'emploierait les chevaux ou chariots d'aucun homme libre pour opérer des transports sans le consentement de ce même homme libre ; et qu'il ne couperait pas le bois d'une autre personne pour les châteaux royaux, ou autres usages, sans la permission de celui à qui le bois appartiendrait [2].

8. Les barons, après avoir assuré leurs propres droits, s'occupèrent de ceux des cités et des bourgs, dont l'importance s'était progressivement accrue et qui leur avaient prêté assistance dans le présent débat. La charte confirma à la capitale et aux autres cités, bourgs, villes et ports de mer, la jouissance de leurs anciennes libertés et libres coutumes par terre et par eau ; elle ordonna que les mêmes poids et mesures fussent employés dans toutes les parties du royaume ; et octroya aux marchands étrangers la liberté de venir en Angleterre, d'y résider, d'y voyager et d'en partir sans exaction, suivant le droit et l'ancienne coutume. Le roi, pourtant, se réservait le pouvoir de les arrêter en temps de guerre, et de les tenir en prison, par mesure de sûreté, jusqu'à ce qu'on sût de quelle manière les marchands anglais avaient été traités dans le pays de l'ennemi [3].

9. Il fut stipulé en outre que tout homme libre aurait pleine liberté de quitter le royaume et d'y revenir, sauf son allégeance, et à moins que ce ne fût en temps de guerre. De cette liberté

1. C. 20, 21.
2. C. 28, 30, 31.
3. C. 13, 35, 41.

étaient exceptés les prisonniers, les proscrits et les marchands des États ennemis [1].

10. Les forêts royales étaient la propriété particulière de la couronne. Elles étaient régies par leurs propres lois, émanées de la seule volonté du prince, et formaient ainsi autant de gouvernements locaux et séparés au cœur même du royaume. La partie de leur code qui avait pour objet la conservation des bêtes fauves était écrite en caractères de sang. Tuer la « venaison du roi, » comme on l'appelait, assujettissait le délinquant à la perte de sa vie ou de ses membres. D'autres lois, destinées ostensiblement à la conservation des forêts, mais ayant pour but réel le profit du roi et de ses officiers, créaient une multitude de délits, source continuelle d'oppression et de tracasseries pour ceux qui vivaient sur les limites ou possédaient des propriétés dans l'enceinte de ces enclos. La charte se proposait de remédier à quelques-uns des abus dont il a été fait mention. Elle rouvrait toutes les forêts qui avaient été créées depuis le commencement du règne, et établissait douze chevaliers à choisir dans la cour de chaque comté, leur donnait pouvoir de s'enquérir, sous serment, de toutes les mauvaises coutumes des forestiers et garenniers, et les autorisait à abolir ces coutumes dans le délai de quarante jours, pourvu que préalablement avis en fût donné au roi ou à son justicier [2].

11. Si la charte s'était arrêtée là, le soulagement qu'elle était destinée à apporter se serait, en grande partie, borné aux tenanciers immédiats de la couronne. Le grand corps des hommes libres se composait des sous-vassaux de ces tenanciers, qui avaient souffert de la tyrannie de leurs seigneurs les mêmes oppressions que les seigneurs avaient souffertes de la tyrannie du souverain. Ayant pris part à l'entreprise, ils pouvaient justement s'attendre à en partager les avantages; et une clause fut insérée en leur faveur, portant que « toutes les libertés et coutumes que le roi avait octroyées à ses tenanciers, en ce qui le concernait, seraient confirmées par le clergé et les laïques à leurs tenanciers, en ce qui les concernait. » Il n'était pas fait mention des vilains et des esclaves, la classe la plus nombreuse du royaume. Ils n'avaient, comme de raison, aucun droit de participer aux priviléges des hommes libres [3].

12. A ces articles on en ajouta d'autres d'une nature temporaire. Le roi promit de rendre les otages et les chartes qu'il avait obtenus

1. C. 42.

2. C. 47, 48. Ils avaient aussi le pouvoir de s'enquérir de la conduite des sheriffs et autres officiers inférieurs de la couronne.

3. C. 60.

des barons; de faire pleine restitution à tout homme, Anglais ou Gallois, qui pourrait prouver avoir été dépossédé de ses terres, châteaux, libertés ou droits, sans le jugement légal de ses pairs; de faire remise des amendes et amerciaments imposés injustement et contre la loi; de renvoyer à Llewellyn, prince de Galles, son fils et ses otages; et d'agir envers Alexandre, roi d'Écosse, relativement à la reddition de ses sœurs et de ses otages, à la restauration de ses libertés et de ses droits, de la manière qu'il agirait envers les autres barons d'Angleterre, à moins qu'il n'en dût être autrement d'après les chartes qu'il avait reçues de Guillaume, père et prédécesseur d'Alexandre, et de se guider, en ces points, sur la décision des pairs du prince écossais dans la cour du roi [1].

Telles furent les principales dispositions de la Grande-Charte, qui, pendant des siècles, fut considérée comme le palladium de notre liberté nationale. La plupart ont disparu avec le système pour lequel elles avaient été établies. Mais, à cette époque, elles furent d'une haute utilité. Elles réprimèrent les abus les plus criants de la suprématie féodale; elles donnèrent une nouvelle direction à la législation anglaise; elles justifièrent la résistance aux empiétements du despotisme, et, dans les luttes ultérieures avec la couronne, dirigèrent les efforts de la nation sur des objets déterminés. Nos rois, qui considéraient la charte comme leur ayant été arrachée par la forte main de la nécessité, les éludèrent continuellement; le peuple, qui les regardait comme l'expression de ses justes droits, les réclama aussi souvent et impérieusement. Il ne fallut pas moins de trente-huit ratifications successives pour leur donner effectivement pleine force de loi [2]: preuve suffisante de l'horreur qu'avait pour elles le souverain, et de la haute valeur qu'y attachait la nation.

Dans le cours de cette transaction, Jean s'était montré passé maître dans l'art de la dissimulation [19 juin]. Il avait pris un air de gaieté; il parlait avec courtoisie et bonté aux barons; il promettait la prompte et fidèle exécution de tous ses engagements. Des ordres furent immédiatement envoyés aux sheriffs d'assembler les cours des comtés, de lire publiquement le contenu de la charte, de procéder à l'élection des douze chevaliers chargés de s'enquérir des abus, et de recevoir de tous les hommes libres le serment d'obéissance aux vingt-cinq barons nommés conservateurs des li-

1. C. 49, 52, 55, 58, 59.

2. La charte fut ratifiée six fois par Henri III, trois fois par Edouard Ier, quinze fois par Edouard III, six fois par Richard II, six fois par Henri IV, une fois par Henri V et une fois par Henri VI.

bertés publiques [1]. Mais, dès que l'assemblée fut dissoute, il jeta le masque. Dans un accès de fureur, il maudit le jour de sa naissance, grinça des dents, roula les yeux, mordit du bois et de la paille, et s'abandonna à toutes les extravagances d'un fou. Mais il fut tiré de cette frénésie par les soins officieux de ses conseillers, qui le pressèrent de ne pas perdre son temps à d'inutiles manifestations de colère, et de les aider à trouver les moyens les plus prompts de se venger. Le résultat de leurs conseils fut le départ immédiat de deux députations pour le continent. L'une était chargée de traverser la Flandre, la Picardie, le Poitou et la Guienne, et d'engager à tout prix des aventuriers pour combattre sous l'étendard royal; l'autre se rendit en hâte à Rome pour implorer en faveur du roi la puissante intervention d'Innocent, et représenter toutes les concessions arrachées au vassal comme une insulte faite à l'autorité de son seigneur le pontife [2].

Les barons avaient quitté Runnymead en triomphe, et, pour célébrer la chute du despote, avaient arrêté qu'un tournoi aurait lieu à Stamford le 2 de juillet. Mais leur joie fut bientôt empoisonnée par la méfiance. Jean avait éludé la restitution de leurs terres en promettant de leur rendre justice dans sa cour à un jour marqué. On sut maintenant qu'il avait ordonné que tous ses châteaux fussent approvisionnés et fortifiés; et ils reçurent avis d'un complot pour surprendre la capitale durant leur absence à Stamford. Afin de le déjouer, ils retardèrent le tournoi, et se rapprochèrent de Londres [3]. Pour éprouver la sincérité du roi, une députation se rendit auprès de lui à Winchester. Il rit des soupçons dont il était l'objet, jura qu'ils étaient sans fondement, et offrit de hâter l'exécution de la charte de la manière qui serait indiquée par l'archevêque. [27 juin] En conséquence on envoya aux douze commissaires déjà élus dans chaque canton des ordres qui les chargeaient d'entrer en possession des terres, tènements et biens meubles de toutes les personnes qui avaient refusé jusqu'alors de prêter serment aux vingt-cinq conservateurs; si, dans le délai de quinze jours, elles n'avaient point obéi au premier ordre, de vendre leurs biens meubles au bénéfice des fonds destinés à l'expédition de la Terre-Sainte, et ensuite de garder les terres et tènements aussi long-temps que les propriétaires persisteraient dans leur obstination [4]. Jean, à son tour, requit les barons, puisqu'ils avaient

1. *Apud* Brady, II; *App.* n° 118, p. 149. *New Rym.* I, 434.
2. « Illatæ vobis in persona nostra injuriæ. » Rym. I, 202.
3. *Apud* Paris, 222. *New Rym.* I, 134.
4. *Apud* Brady, II; *App.* n° 119. p. 150. *New Rym.* I, 134.

promis de lui donner toutes les sûretés qu'il pourrait demander, excepté leurs châteaux et otages, de souscrire maintenant séparément des chartes, déclarant qu'ils étaient tenus, par serment et hommage, de lui être fidèles envers et contre tous, et de défendre ses droits et les droits de ses héritiers à la couronne. Ils refusèrent, et l'archevêque ainsi que plusieurs prélats donnèrent une attestation solennelle de leur refus [1].

Une autre entrevue eut lieu à Oxford, et les parties se séparèrent encore plus mécontentes l'une de l'autre [2]. Le roi, qui cherchait à gagner du temps, indiqua, pour la dernière semaine d'août, une troisième conférence, qui fut aussi infructueuse que la précédente [3]. Il n'y assista point en personne, étant allé à Douvres au-devant des auxiliaires étrangers qui avaient accepté ses offres. Ils arrivaient continuellement en grand nombre : c'étaient de pauvres aventuriers qui, dans l'espoir de nouveaux établissements, avaient amené leurs femmes et leurs familles, ou des soldats de profession qui étaient dans l'habitude de vendre leur sang au plus offrant. Les barons s'alarmèrent; et quoiqu'ils hésitassent depuis long-temps à recommencer les hostilités, ils ordonnèrent à Guillaume d'Albiney de s'emparer de force du château de Rochester, qui avait été mis aux mains de Langton comme garantie de sa sincérité [oct.]. Le château était sans provisions ni machines de guerre; et avant que d'Albiney pût s'en procurer suffisamment, il fut entouré par Jean et ses mercenaires [13 oct.]. Les barons sortirent de Londres, mais ils ne se hasardèrent pas à affronter l'armée royale, et le château fut assailli à plusieurs reprises, et aussi obstinément défendu pendant sept semaines. Quand les sapeurs eurent jeté bas une partie du mur extérieur, la garnison se retira dans la tour. A l'aide d'une mine, un des angles fut abattu. Jean poussa ses troupes à se faire jour par la brèche; mais tous les assauts furent repoussés avec perte, et l'esprit du roi fut aigri par une suite de mécomptes. Enfin la famine dompta l'obstination des assiégés; et quand d'Albiney et ses compagnons eurent consommé leurs derniers aliments, ils ouvrirent tout à coup les portes et se mirent à

1. *New Rym.* n° 134, p. 162.

2. Matth. West. 1273.

3. Mailros, 188. Je sais que cette relation diffère de celle de Paris, qui nous dit que Jean passa à Windsor le jour qui suivit la signature de la charte, qu'il alla se cacher le lendemain matin dans l'île de Wight, qu'il prit la profession de pirate, et passa trois mois dans cette île ou sur mer, en compagnie de marins (Paris, 222). Mais il est impossible que sa version soit vraie. D'après les documents publics encore existants, et publiés par Brady et Rymer, il est certain que Jean était à Runnymead le 19 juin, à Winchester le 27, à Oxford le 21 juillet, et qu'il résida à Douvres pendant tout le mois de septembre.

la discrétion du roi [30 nov.]. Jean ordonna de les pendre tous; mais Sauvery de Mauléon s'opposa à ce cruel mandat, sous prétexte que ses propres officiers seraient exposés au danger des représailles. Ce fut avec peine qu'on arracha au tyran l'ordre d'enfermer les chevaliers dans différents châteaux; leurs soldats furent exécutés sur-le-champ à l'exception des arbalétriers, qui probablement furent enrôlés dans l'armée royale[1].

Tandis que le roi était occupé à faire le siége de Rochester, il reçut l'agréable nouvelle que, conformément à sa requête, la charte avait été annulée par le pontife. Innocent, dans l'énumération des motifs de son jugement, insiste fortement sur la violence employée par les barons. S'ils se croyaient des griefs réels, ils devaient, observe-t-il, accepter l'offre de les redresser dans les formes voulues par la loi. Ils avaient préféré néanmoins rompre le serment de fidélité qu'ils avaient prêté, et s'étaient constitués juges de leur seigneur [21 août]. Ils savaient, en outre, que Jean s'était enrôlé parmi les croisés; et cependant ils ne s'étaient pas fait scrupule de violer les priviléges que toutes les nations chrétiennes avaient accordés aux champions de la croix. Enfin, l'Angleterre était devenue le fief du saint-siége; et ils ne pouvaient ignorer que si le roi en avait la volonté, du moins il n'avait pas le pouvoir d'abandonner les droits de la couronne sans le consentement de son supérieur féodal. Il se voyait donc obligé d'annuler les concessions qui avaient été arrachées à Jean, comme ayant été obtenues au mépris du Saint-Siége, pour l'abaissement de la royauté, la honte de la nation et l'empêchement de la croisade. [25 août] En même temps il écrivit aux barons, reproduisant ses raisons, les exhortant à se soumettre, les requérant de lui présenter leurs réclamations dans un concile qui serait tenu à Rome, et promettant qu'il engagerait le roi à consentir à tout ce qui serait jugé juste ou raisonnable, et à veiller à ce que tous les abus fussent abolis; que la couronne se contenterait de ses justes droits, et que le clergé et le peuple jouiraient de leurs anciennes libertés[2]. Voyant ses exhortations et ses promesses également inutiles, il ordonna à Langton d'excommunier les récalcitrants; mais ce prélat s'y refusa. En punition, il fut suspendu de l'exercice de ses fonctions archiépiscopales ; et, quoique présent au concile de Rome, il ne put adoucir le pontife, ni recouvrer l'exercice de son autorité. [16 déc.] Une autre sentence d'excommunication fut ensuite

1. Paris, 225-227. Le chroniqueur de Dunstaple dit des chevaliers : « quos post multa tormenta per gravem redemptionem postea relaxavit » (73).

2. Rym. I, 203, 205. Par. 223-225.

fulminée, dans laquelle les chefs des confédérés étaient mentionnés nominativement, et la cité de Londres mise en interdit. Les deux censures furent également méprisées. Elles avaient été obtenues, à ce qu'arguèrent les partisans des barons, à l'aide de fausses suggestions, et pour des objets qui étaient en dehors de la juridiction du pontife. Il n'avait pas le droit d'intervenir dans les affaires temporelles : le seul contrôle des matières ecclésiastiques avait été confié par le Christ à Pierre et aux successeurs de Pierre [1].

Jean, sur ces entrefaites, avait repris une supériorité marquée, et il résolut de décharger tout le poids de sa vengeance sur la tête de ses ennemis. [19 déc.] A Saint-Alban, il divisa son armée en deux corps. Le commandement de l'un fut donné à son frère le comte de Salisbury, avec la tâche de répandre la dévastation sur les comtés d'Essex, de Hertford, de Middlesex, de Cambridge, d'Ely et de Huntingdon. Il se mit lui-même à la tête de l'autre, et dirigea sa marche vers le nord.

Alexandre, le jeune roi d'Écosse, n'avait pas été moins impatient que les barons anglais d'échapper au joug du tyran ; mais il requit et obtint d'eux la cession du Northumberland, du Cumberland et du Westmoreland, pour prix de sa coopération. En octobre [18], il passa la frontière, investit le château de Norham, et reçut à Felton l'hommage et féauté des habitants du Northumberland [22 oct.] [2]. Lorsque Jean avança, deux puissants barons, Gilbert Fitz-Reinforth, et Jean, connétable de Chester, rentrèrent en faveur ; mais d'abord ils donnèrent des otages pris dans leurs propres familles et dans celles de leurs principaux vassaux, et souscrivirent des chartes par lesquelles ils s'obligeaient à servir le roi leur vie durant, promettaient de ne pas tenir les serments qu'ils avaient prêtés à ses ennemis, et de ne pas exiger l'exécution de la charte, et se soumettaient à la peine d'exhérédation perpétuelle, si jamais ils violaient ces engagements [3]. Mais les autres barons, dès que le roi entra dans l'Yorkshire, mirent le feu à leurs meules et à leurs maisons [2 janv. 1216], s'enfuirent en Écosse, et, à Melrose, rendirent hommage à Alexandre qui, à l'approche de l'armée royale, avait levé le siége de Norham [11 janv.]. Jamais,

1. Rym. I, 208, 211, 212, *New Rym.* I, 139. Par. 227, 228, 232. « Ex hoc maxime quod non pertinet ad papam ordinatio rerum laicarum : cum Petro apostolo et ejus successoribus non nisi ecclesiasticarum dispositio rerum a Domino sit collata » (p. 233).

2. Mailros, 189. Lanercost, 17. *Indépendance de l'Ecosse*, par Anderson ; *App.* n° 26.

3. Rym. I, 206.

dit-on, depuis la guerre d'extermination du premier Guillaume, ces provinces n'avaient été en butte à des horreurs pareilles à celles qu'exerça la vengeance du roi d'Angleterre. Il donna lui même l'exemple, et, de ses propres mains, il mit le feu, le matin, à la maison où il avait passé la nuit. Les châteaux, les villes et les villages furent livrés aux flammes. Le moine de Melrose borne sa description aux environs de son monastère, où, dans l'espace de huit jours, Morpeth, Mitford, Alnwick, Wark et Roxburgh furent entièrement consumés [7-16 janv.]. Jean déclara qu'il voulait faire sortir de son terrier le jeune renard, faisant allusion au teint rouge d'Alexandre et à sa récente tentative de s'emparer du Northumberland; les mercenaires du roi le poursuivirent jusqu'aux environs d'Édimbourg, et, à leur retour, ils satisfirent le ressentiment de leur maître en réduisant en cendres les villes de Haddington, Dunbar et Berwick [18-21 janv.]. Mais ce n'était pas seulement aux villes que le roi faisait la guerre : les malheureux habitants étaient abandonnés à la cruauté de ses soldats rapaces, sans égard pour l'âge ou le sexe, pour le rang ou la profession. Les tortures qu'ils souffrirent sont trop révoltantes pour être rapportées. Quiconque possédait quelque chose était forcé de tout livrer pour sa rançon. De ceux qui n'avaient rien, beaucoup périrent de la main de leurs bourreaux; quelques-uns achetèrent, par des promesses trompeuses, un court répit, suivi de tourments plus raffinés. Et les pillards du sud, s'il faut en croire le moine de Saint-Alban, ne restèrent pas en arrière pour la cruauté et la rapacité. Partout où les forces royales purent pénétrer, les habitants s'enfuyaient dans les forêts et les montagnes; les travaux de l'agriculture étaient suspendus, et il ne se tenait de marchés que dans les cimetières, qui, possédant le droit de sanctuaire, étaient généralement, mais non toujours, respectés des maraudeurs[1].

Du haut des murs de la capitale, les barons voyaient la dévastation de leur pays; mais ils n'osaient hasarder une tentative contre les hordes d'aventuriers qui suivaient l'étendard royal. Au nord, il ne restait en leur pouvoir que deux châteaux; partout leurs terres avaient été ravagées, puis, avec une libéralité qui ne coûtait rien au donateur, avaient été accordées en fief aux chefs des étrangers. Plusieurs jours se passèrent en débats agités et en lamentations efféminées. Ils se consultaient et hésitaient, prenaient des résolutions et en changeaient, jusqu'à ce que, comme dernière ressource, il fut unanimement décidé qu'on offrirait la couronne à

1. Comparez Mailros (189, 190) et Lanercost (17, 18) avec Paris (230-232).

Louis, fils aîné du roi de France. Il était allié à la famille de Plantagenet par son mariage avec la nièce de Jean; et on présumait que les mercenaires refuseraient de porter les armes contre le fils et héritier de leur souverain naturel. Aucune offre ne pouvait être plus agréable à l'ambition de Louis; mais, ne voulant pas se fier à la foi douteuse des barons, il demanda et reçut vingt-quatre otages, fils des plus nobles familles d'Angleterre. Une flotte, portant un corps nombreux de chevaliers français, remonta bientôt la Tamise, et une lettre de Louis assura aux confédérés qu'il les rejoindrait à Pâques avec une forte armée. Il advint que le légat Gualo, ou Gauthier, cardinal de Saint-Martin, traversait la France pour se rendre aux Iles-Britanniques. Il résolut de prévenir, s'il était possible, une expédition si contraire aux vues du pontife; et voyant qu'on n'avait point égard à ses sollicitations, il défendit, sous peine d'excommunication, et au père et au fils, d'envahir un royaume qui était un fief du saint-siége. [26 avril.] Philippe feignit d'hésiter. Mais Louis se tournant vivement vers lui, dit : « Je suis votre homme-lige, sire, pour les fiefs que vous m'avez donnés; mais le royaume d'Angleterre ne vous concerne en rien, et je soumets au jugement de mes pairs si vous devez m'empêcher d'obtenir une couronne à laquelle je puis présenter un titre légitime du chef de ma femme. » Sans attendre une réponse, il partit et donna rendez-vous à ses troupes à Calais [1].

Le lecteur a sans doute été surpris à la mention de ce droit inattendu. Il apprendra bientôt les arguments sur lesquels on l'appuya, arguments si faibles qu'on ne les avança vraisemblablement que dans le seul dessein de gagner du temps. Les agents de Louis arrivèrent à Rome, furent introduits auprès du pontife, et lui assurèrent que leur maître était un fils obéissant de l'Église; qu'il n'avait pas entrepris l'expédition pour porter secours aux barons excommuniés, mais uniquement pour faire valoir le titre de sa femme Blanche à la couronne d'Angleterre. Ce titre, prétendirent-ils, reposait sur ce que Jean n'était pas roi de droit : car 1° il avait été convaincu de trahison à la cour de son frère Richard, et était donc légalement incapable de monter sur le trône; et 2° il avait été reconnu coupable de félonie et de meurtre par ses pairs à la cour de son seigneur le roi de France, et avait, en conséquence, perdu tout droit à la couronne, même dans la supposition où il en aurait eu un fondé auparavant. Innocent sourit de ces arguments, et demanda à savoir comment Blanche se trouvait être la plus proche héritière. Où étaient les enfants de Jean, son neveu

1 Paris, 236. West. 276.

Othon, la mère, le frère et la sœur aînée de Blanche? A cette question il fut répondu que les enfants de Jean étaient nés après sa condamnation, et ne pouvaient revendiquer aucun droit dont leur père n'était point investi à l'époque de leur naissance; que ni les descendants de Geoffroi, duc de Bretagne, ni ceux de Mathilde, duchesse de Saxe, ne pouvaient posséder aucun titre, attendu que ce prince et cette princesse étaient morts quand la sentence fut prononcée contre leur frère. Mais la reine de Castille vivait encore, et par conséquent devenait la véritable héritière; et Blanche, quoiqu'elle ne fût pas l'aînée des enfants, avait le droit de faire valoir ses prétentions tant que les héritiers plus proches gardaient le silence. Louis certainement avait l'intention de conquérir la couronne d'Angleterre; mais si aucune autre personne se présentait et montrait un titre meilleur, il ne demandait pas mieux que justice fût faite. De tels raisonnements pouvaient amuser, s'ils ne pouvaient convaincre le pontife. Il attendit toutefois qu'il eût reçu des dépêches du légat, et alors il excommunia solennellement Louis et ses partisans. Bientôt après, il commanda à l'archevêque de Sens de fulminer une sentence semblable contre Philippe; mais les évêques français, dans un synode tenu à Melun, résolurent de ne pas tenir compte du mandat du pape, se fondant sur ce que le pontife n'avait pas été bien informé. Innocent, sans aucun doute, aurait lancé ses anathèmes contre leur désobéissance; mais cet actif et intrépide pontife expira peu de semaines après [16 juillet] Sa mort suspendit à Rome toutes les procédures ecclésiastiques; et Jean se vit privé de son plus puissant ami, au moment où il avait le plus grand besoin de protection.

Au temps marqué, Louis partit de Calais avec une flotte de six cent quatre-vingts voiles [6 mai]. Le temps était orageux et dispersa les vaisseaux, plusieurs furent pris par les marins des Cinq-Ports; et Jean, avec une nombreuse armée, vint camper dans le voisinage de Douvres. [21 mai] Mais le cœur lui manqua à l'approche de l'ennemi; il craignit que ses mercenaires ne désertassent, décampa subitement [27 mai], et, ravageant le pays qu'il traversait, se retira par Winchester à Bristol [19 juillet], où il fut rejoint par le légat. Le prince français, ayant attendu trois jours les traîneurs, aborda à Sandwich [30 mai], assiégea et réduisit le château de Rochester, et se hâta de marcher sur la capitale. Il fut reçu en procession par les barons et les citoyens [3 juin], et conduit à Saint-Paul, où, après avoir fait sa prière, il reçut l'hommage de ses nouveaux sujets, et fit le serment solennel de les gouverner par de bonnes lois, de les protéger contre leurs ennemis, et de les

réintégrer dans leurs anciens droits et possessions [1]. Louis charma les Anglais par son affabilité; et gagna leur confiance en nommant Simon Langton, frère du primat, à l'office de chancelier. La campagne s'ouvrit sous les auspices les plus favorables. Tous les comtés voisins de la capitale se soumirent; les habitants du Lincolnshire et du Yorkshire, ainsi que le roi d'Écosse, se déclarèrent en sa faveur; les étrangers qui jusqu'alors avaient grossi l'armée de Jean commencèrent, à l'exception des Gascons, ou à passer sous son étendard, ou à retourner chez eux; et sommés par lui, plusieurs barons du roi, peut-être par crainte de sa puissance, peut-être dans le but de semer la désaffection parmi ses adhérents [2], se hâtèrent de lui faire hommage et de lui jurer fidélité. Le courage de Jean fut pourtant soutenu par l'arrivée de Gualo, qui combattit très-virilement avec ses armes spirituelles; et par l'assurance que, si son rival s'était rendu maître du pays ouvert, toutes les forteresses importantes étaient occupées par ses troupes. [25 juillet] Réduire ces forteresses fut le premier soin des confédérés. Louis assiégea le château de Douvres; les barons, sous le comte de Nevers, assiégèrent celui de Windsor. Le prince avait reçu de son père une machine de guerre de la nature la plus formidable, appelée mal-voisin, avec laquelle il espérait faire une brèche aux murailles. Mais la garnison le tint à une trop grande distance, le força de changer le siége en blocus, et l'occupa pendant quatre mois à cette entreprise inutile. [8 août] L'ennui du siége fut tempéré en partie par l'arrivée du vassal du roi, Alexandre, roi d'Écosse, qui, par suite d'une sommation à cet effet, après la réduction de Carlisle, traversa le cœur du royaume en vue de Jean, visita Louis à Douvres, obtint la confirmation de la cession que les barons lui avaient faite, fit hommage à Louis, et revint sans encombre dans son pays [3].

1. Paris, 237. *Chron. Dunstap.* 75. Dans le *New Rym.* 1, 140, nous avons le manifeste de Louis à l'appui de ses prétentions, dans lequel il est dit qu'un jugement de trahison avait été prononcé contre Jean par Hugh-Pudsey, évêque de Durham, à la cour du roi Richard. Il y est de plus affirmé que Jean avait confessé à plusieurs reprises le meurtre du prince Arthur, être monté sur le trône non par droit héréditaire (droit qu'il avait perdu par suite de sa trahison), mais par élection; avoir ensuite soumis le royaume, en tant qu'il dépendait de lui, au pape, sans le consentement des ses barons; qu'il était convenu après cela que, s'il enfreignait de nouveau les droits des barons, ils seraient libres de lui retirer leur féauté; et que, provoqués par sa tyrannie, ils venaient de le déposer et de choisir Louis: d'où il suivait que Louis, et par héritage et par élection, était roi d'Angleterre.

2. Mailros, 191. Parmi eux était le frère de Jean, William, comte de Salisbury. Mais sa désertion était l'effet du ressentiment: « quia ei innotuit dictum Joannem regem cum ipsius uxore, rupto fœdere naturali, commisisse incestum. » Gul. Armor 90.

3. Mailros, 191. Paris, 241. Dunst 76. *Indépendance de l'Ecosse*, par Anderson; *App.* n° 26.

Tandis que ses ennemis étaient devant les deux châteaux, le roi avait profité de l'occasion pour piller leurs domaines et intercepter leurs convois. Il était à Wallingford, lorsque les barons, à l'instigation du comte de Nevers, qu'ils accusèrent ensuite de perfidie, essayèrent de le surprendre. [16 sept.] Ils levèrent le siége et marchèrent rapidement sur Cambridge; mais le roi, prévenant leur dessein, avait déjà traversé cette ville, et s'était retiré à Stamford. Ayant échoué dans cette tentative, ils vinrent rejoindre Louis à Douvres [22 sept.], tandis que Jean réduisait Lincoln, et de nouveau distribuait aux siens les terres qui appartenaient aux confédérés. La cause royale commença à prendre un aspect plus favorable. Le prince français avait perdu dans l'inaction les deux derniers mois, les habitants des Cinq-Ports interceptaient continuellement les renforts qui lui venaient de France; des associations s'étaient formées contre lui dans le Hampshire, le Sussex, le Surrey et le Kent; et Jean, pour raffermir les efforts de ses amis, n'avait pas épargné les promesses d'augmenter les priviléges de ceux qui étaient libres, et d'accorder la liberté et des droits à ceux qui ne l'étaient pas [1]. Louis, par les dons qu'il avait faits à ses compatriotes, particulièrement celui du comté de Winchester au comte de Nevers, et celui du comté de Lincoln à Gilbert de Gand, avait alarmé les barons anglais [2]; et on se disait tout bas que le vicomte de Melun avait confessé à son lit de mort avoir juré avec le prince et quinze autres de traiter les nationaux en hommes dont la perfidie avait causé la perte de leur ancien souverain, et capables de perfidie future envers le nouveau [3]. Ils devinrent jaloux de leurs alliés; plusieurs barons et chevaliers rejoignirent l'étendard royal, et quarante autres offrirent de le faire sous promesse de pardon [4]. Le roi revint, par Grinsby et Spalding, de Lincoln à Lynn [2 oct.], ville fortement attachée à ses intérêts, et dépôt général de ses provisions et de ses trésors. [9 oct.] De là il marcha sur Wisbeack, et résolut de se rendre, en traversant le Wash, des Cross keys à Fossdike. [12 oct.] L'armée avait déjà pris terre lorsque, regardant en arrière, Jean vit une longue file de fourgons et de chevaux de somme qui portaient ses joyaux, ses insignes et son argent, s'engloutir dans un tournant formé par la rencontre de la marée

1. Rym. I, 214. *Rot. Pat.* 124.
2. Paris, 240. Dunst. 76.
3. Paris, 241.
4. Id. 242. Dunst. 78. Dans le détail des mouvements du roi, j'ai abandonné Paris, qui est évidemment dans l'erreur, et j'ai adopté la route et les dates que Brady a extraites des Archives (Brady, II, 514). M. Duffus Hardy a publié depuis un excellent itinéraire de Jean dans sa préface aux *Patent Rolls*.

et du courant de la Welland [14 oct.]. Le cœur gros, il se rendit à Swineshead, couvent de l'ordre de Cîteaux, où la fatigue, l'anxiété, le poison ou une indigestion (car il est fait mention de toutes ces causes) lui occasionna une fièvre dangereuse[1]. Il partit pourtant dans la matinée; mais il fut obligé de quitter son cheval pour une litière, et fut transporté avec peine au château de Sleaford. Il y passa la nuit [15 oct.], et dicta une lettre au nouveau pape, Honorius III, recommandant, dans les termes les plus pressants, les intérêts de ses enfants à la protection de ce pontife[2]. Le lendemain, il fut conduit au château de Newark, où, sentant sa fin approcher, il envoya chercher un confesseur, désigna son fils Henri pour lui succéder, et fit un court testament par lequel il laissait la disposition de ses biens à la discrétion de certains curateurs, et demandait que son corps fût enterré à Worcester à côté de la chasse de saint Wulstan. Il expira trois jours après, dans la quarante-neuvième année de son âge, et la dix-septième de son règne[3] [19 oct.].

Quand Giraldus traça les portraits des quatre fils de Henri, Jean avait déjà dégradé ses facultés par ses excès et ses débauches. L'œil du précepteur courtisan pouvait bien découvrir des germes de mérite futur dans son élève[4]; mais l'histoire n'a signalé en lui que des vices. Ses vertus, si un tel monstre pouvait avoir des vertus, furent inaperçues ou oubliées. Il se présente à nous souillé de bassesse, de cruauté, de parjure et de meurtre, joignant à une ambition qui se précipitait dans tous les crimes pour atteindre à son but, une pusillanimité qui souvent, à la moindre apparence d'opposition, tombait dans le découragement. Arrogant dans la prospérité, vil dans l'adversité, il ne savait ni se concilier l'affection dans l'une, ni exciter l'estime dans l'autre. Sa dissimulation était si bien connue qu'elle trompait rarement; ses habitudes de défiance servaient à multiplier ses ennemis, et la connaissance de son caractère vindicatif contribuait à entretenir la désunion entre lui et ceux qui avaient encouru son déplaisir. Il y eut rarement peut-être un prince dont le cœur fût plus endurci à la voix de la pitié. Nombre de ses captifs ne sortirent jamais de leurs cachots. S'ils survivaient à leurs tortures, on les laissait périr de faim. Il allait même jusqu'à faire de l'esprit aux dépens de ses victimes. Quand Geoffroy, archidiacre de Norwich, serviteur fidèle, eut

1. Paris, 242. West. 276. Wikes, 38. Waverl. 182. Heming. 560.
2. *Apud* Raynald, I, 231.
3. Paris, 242. West. 276. *New Rym.* I, 144.
4. Girald. 753.

cessé de siéger à l'échiquier à cause de l'interdit, le roi le fit arrêter et lui envoya une chape de plomb pour lui tenir chaud dans sa prison. La chape était un grand manteau couvrant le corps des épaules aux pieds et porté par les ecclésiastiques durant le service. Enveloppé de ce lourd vêtement, n'ayant que la tête de libre, le malheureux homme resta sans nourriture ni secours jusqu'à ce qu'il expirât [1]. Dans une autre occasion, il demanda un présent de dix mille marcs à un juif opulent de Bristol, et ordonna de lui arracher une dent tous les matins jusqu'à ce qu'il payât la somme. Le juif s'obstina. Les bourreaux commencèrent par ses grosses dents. Il s'en laissa tirer sept; mais le huitième jour il sollicita un répit et donna sûreté pour le payement [2].

Jean n'était pas moins répréhensible comme mari que comme monarque. Tandis que Louis lui prenait ses provinces sur le continent, il s'était consolé de cette perte dans la compagnie de sa belle épouse; mais il l'abandonna bientôt pour retourner à ses premières habitudes. La licence de ses amours est comptée par tous les anciens écrivains au nombre des principales causes qui lui aliénèrent les barons, dont beaucoup avaient à déplorer et à venger le déshonneur d'une femme, d'une fille ou d'une sœur. Isabelle, pour punir ces infidélités, imita la conduite de son mari. Mais on n'insultait pas Jean avec impunité. Il pendit ses amants au-dessus de son lit [3]. Elle lui donna trois fils : Henri, Richard et Edmond; et trois filles : Jeanne, Éléonore et Isabelle. Il eut un grand nombre d'enfants illégitimes. Les historiens font mention de neuf fils et d'une fille.

1. Paris, 192. *Chron. Dunstap.* 57.

2. Ibid.

3. Voyez Paris, 275; West. 276; Girald. 812; Heming. 557, 558. Ces assertions des chroniqueurs peuvent, après tout, n'avoir d'autre fondement que le vague scandale du jour. Il existe, à la vérité, dans les *Patent Rolls* un article qui, comme le remarque M. Hardy (*Rot. Pat.* XIV), peut montrer qu'elle avait perdu la confiance du roi. Théodoric Tyes reçoit l'ordre d'aller avec elle à Gloucester, et de la garder (custodiatis) dans la chambre où l'on élevait la princesse Jeanne. (*Rot. Pat.* 124). Mais dans l'ordre au sheriff qui accompagne celui-ci, il n'y a rien de nature à justifier le soupçon qu'elle fût prisonnière. Il doit les recevoir et prendre soin que la reine soit dans la chambre déjà mentionnée. (*Rot. Claus*, 180). Il me paraît, d'après une comparaison attentive de la date des inscriptions sur les rôles, que le roi, qui était toujours à cheval, et allant d'un endroit à un autre, afin d'épargner à la reine la fatigue de l'accompagner, l'envoyait en avant sous la conduite de Théodoric, et à petites journées, « per rationabiles dictas » (*Rot. Claus.* 177), à quelque château où il pourrait la rejoindre. Quand il alla en France en 1214, il la laissa aux soins de l'abbé de Beaulieu, la fit venir en Poitou (juin 19), et à son retour en Angleterre (15 octobre) il l'emmena à Writtle en Essex. De là (3 novembre), Théodoric eut ordre de l'accompagner à Gloucester, comme on l'a déjà dit, où le roi les rejoignit bientôt après. De Gloucester, elle alla à Winchester, à Marlborough et à Bristol, toujours en compagnie de Théodoric, et fut dans tous ces endroits visitée de temps à autre par son mari. Cet Allemand, qui était le plus intime

CHAPITRE QUINZIÈME.

HENRI III.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Emp. d'Allemagne.	*Rois d'Écosse.*	*Rois de France.*	*Rois d'Espagne.*
Othon IV . . . 1218	Alexandre II. 1249	Philippe Auguste. . . . 1223	Henri I. . . . 1217
Fréderic II. . 1250	Alexandre III.	Louis VIII. . . 1226	Ferdinand III. 1252
Interrègne de 22 ans. . . . 1272		Louis IX . . . 1270	Alphonse X.
		Philippe III.	

PAPES.

Honorius III, 1227. Grégoire IX, 1241. Célestin IV, 1241. Innocent IV, 1254. Alexandre IV, 1261. Urbain IV, 1264. Clément IV, 1268. Grégoire X.

Couronnement de Henri. — Départ de Louis. — Rivalité des ministres. — Chute de Hubert de Burgh. — Querelles avec l'Écosse, — avec le pays de Galles, — avec la France. — Réclamations du pape. — Tailles. — Provisions. — Acceptation de la couronne de Sicile. — Contestation entre le roi et les barons. — Provisions d'Oxford. — Bataille de Lewes. — Victoire d'Evesham. — Mort du roi. — Les communes dans le parlement. — Lois et police. — Évêques anglais.

Henri de Winchester venait d'accomplir sa dixième année lorsqu'il se trouva, par la mort subite de son père, en possession du titre de roi, mais n'en ayant guère le pouvoir. Louis régnait presque sans opposition dans la capitale et dans les riches provinces du sud. Dans les autres comtés ses partisans étaient les plus actifs et sa cause la plus populaire, et dans l'ouest et le nord les princes de Galles et le roi d'Écosse avaient reconnu son autorité et étaient devenus ses vassaux. Cependant le fils de Jean pouvait compter sur l'épée des barons et des étrangers qui étaient restés fidèles à son père, sur la puissante protection du saint-siége, sur l'humeur inconstante des indigènes qui avaient pris parti pour son rival, et sur la pitié que devaient naturellement exciter sa jeunesse et son innocence. Dix jours après la mort du dernier monarque, il fut conduit à l'église abbatiale de Gloucester; et après avoir prêté le serment déféré habituellement aux rois d'Angleterre, et juré fidélité au pape Honorius, il fut couronné par le légat Gualo, et par les évêques de Winchester, d'Exeter et de Bath, qui mirent sur

favori du roi, peut avoir été chargé d'espionner sa conduite; mais il figure toujours dans ces documents comme le principal officier à son service. Il commande ses nobles et celles de ses femmes, ordonne ce qui est nécessaire pour sa maison, et reçoit l'argent destiné à son usage. Voyez *Rot. Pat.* 117, 136, 192; *Rot. Claus.* 238, 242, 286.

son front un simple cercle d'or au lieu de la couronne, qui avait été perdue avec le reste des trésors royaux. Le lendemain il parut une proclamation dans laquelle le nouveau roi, déplorant la dissension qui s'était élevée entre son père et les barons, dissension qu'il voulait à jamais bannir de sa mémoire, promettait à tous ses sujets une pleine amnistie pour le passé, et leurs libertés légales pour l'avenir; requérait les tenanciers de la couronne de lui rendre hommage et jurer fidélité comme à leur légitime souverain, et défendait à toute personne de paraître en public pendant le mois suivant sans un bandeau blanc autour de la tête en l'honneur de son couronnement. Le soin de sa personne fut confié au comte de Pembroke, comte-maréchal, avec le titre de tuteur du royaume [1].

Un grand conseil avait été convoqué à Bristol à quinze jours de date, et il y assista tous les évêques et abbés, plusieurs comtes et barons et nombre de chevaliers, qui prêtèrent serment d'allégeance, et accomplirent la cérémonie féodale de l'hommage [12 novembre]. Mais le grand objet de la réunion était de concilier les droits de la couronne avec ceux des sujets, de satisfaire aux demandes des barons opposants, sans léser trop profondément la prérogative royale. A cet effet, on revisa la Grande-Charte, et on la réduisit de soixante et un chapitres à quarante-deux. 1° On raya toutes les clauses de nature temporaire, ou qui regardaient personnellement le feu roi et ses adversaires. 2° On omit plusieurs clauses qui paraissaient trop empiéter sur les anciens droits de la couronne, particulièrement celles qui étaient relatives au droit de lever des aides et scutages et de convoquer le grand conseil, qui abolissaient les abus des forêts et forestiers, des garennes et garenniers, des sheriffs, baillis et autres officiers royaux; qui exigeaient qu'avis fût donné aux parents avant le mariage de l'héritier; qui accordaient la liberté de sortie et d'entrée du royaume, et qui permettaient que les biens meubles des personnes qui mouraient intestat fussent partagés entre leurs parents après le payement de leurs dettes légitimes. Mais il fut nettement établi que ces dispositions n'étaient point rapportées. L'exécution en était seulement suspendue jusqu'à ce qu'elles pussent être soumises à l'examen d'une assemblée complète des barons des deux partis [2]. 3° On y apporta quelques améliorations. Il fut défendu au seigneur de prendre la garde de la personne et des terres de l'héritier tant qu'il n'aurait

1. Rym. I, 215. Paris, 243. Wikes, 38.

2. « Quia quædam capitula in priore charta continebantur, quæ gravia et dubitalia videbantur, scilicet de scutagiis,... placuit supradictis prælatis et magnatibus ea esse in respectu quousque plenius consilium habuerimus. » *Mag. Charta Henr. III*, c. 61. *Chart. of Liberties*, p. 16.

pas reçu l'hommage de son pupille, parce qu'avant cet hommage il n'était pas tenu de défendre les intérêts de son vassal. Toutes les dispositions relatives aux tutelles furent étendues à la garde des bénéfices vacants, avec cette exception que cette garde ne pouvait se vendre. On fixa le taux auquel on pourrait prendre des chariots pour l'usage du roi [1], et on ajouta quelques règlements relatifs au payement de ses dettes. La ratification de la charte sous cette forme fut reçue avec reconnaissance par les royalistes; et elle ne fut pas violemment condamnée par leurs adversaires, lorsqu'ils apprirent que les clauses qui avaient été omises étaient réservées pour une discussion future [2].

Si Louis s'était réjoui de la mort de Jean, il reconnut en ce moment que le fils serait un compétiteur plus redoutable que le père. La jeunesse et l'innocence de Henri excitaient une compassion universelle. Sans doute, disait-on, Jean avait été un tyran; mais quel crime avait commis le jeune prince pour perdre la couronne, à laquelle l'appelait sa naissance? Son rival était un Français qui montrait journellement une injuste partialité pour ses compatriotes. Même à présent que son succès dépendait des efforts de ses partisans anglais, plus d'un indigène voyait avec indignation les honneurs qu'il réclamait comme droit accordés comme récompense par ce prince étranger aux étrangers de sa suite. Aider de si favorables impressions, et fomenter la jalousie et le mécontentement de leurs adversaires, devint la politique de Gualo et de Pembroke. Tous ceux qui retournaient à leur allégeance obtenaient la confirmation de leurs anciennes libertés; on fit circuler adroitement des récits de l'arrogance des Français et de leur mépris pour les indigènes; le bruit d'une conspiration contre le chef de la noblesse anglaise fut ressuscité et cru, et les esprits furent intimidés et troublés par la répétition hebdomadaire de l'excommunication fulminée contre Louis et ses adhérents. Le pape n'oubliait pas non plus les intérêts de son jeune vassal. Il stimulait par ses lettres le zèle du légat, et cherchait à éveiller dans les barons des sentiments de loyauté. Pour justifier leur rébellion, fit-il observer, ils avaient jadis allégué la tyrannie de Jean. Mais ce motif à présent devait être abandonné. La tyrannie de Jean avait péri avec le tyran; et, s'ils persistaient à s'opposer à l'avénement de son fils, ils prouveraient que leurs anciennes assertions n'étaient que des prétextes.

1. Il paraît d'après cela que le louage d'un chariot à deux chevaux était anciennement de 10 d.; à trois chevaux, de 14 d. par jour. *Mag. Chara*, c. 23.

2. Comparez la charte de la 17e année du règne de Jean avec celle de la 1re du règne de Henri. Voyez aussi Rym. I, 215.

et qu'ils avaient été poussés par des motifs qu'ils étaient honteux d'avouer [1]. Par ces moyens, une révolution s'opéra graduellement dans l'esprit public en faveur de Henri ; et les espérances des royalistes furent ranimées par le retour du comte de Salisbury et de plusieurs chevaliers qui vinrent jurer fidélité à leur souverain national. William d'Albiney lui-même, dès qu'il eut recouvré sa liberté en payant six mille marcs, déploya l'étendard royal [2].

Louis avait enfin levé le siége de Douvres, et, pour se dédommager d'avoir perdu son temps au pied de cette forteresse, il avait pris les deux châteaux de Hertford et de Berkhamstead [6 déc.]. Pembroke lui en remit deux autres pour prix d'une trêve jusqu'aux fêtes de Pâques : suspension d'hostilités également utile aux deux partis [20 déc]. Le prince français employa cet intervalle à retourner sur le continent et à rassembler un corps nombreux d'auxiliaires : le maréchal profita de son absence pour détacher de sa cause plus de confédérés. A l'expiration de l'armistice, les hostilités recommencèrent par le siége de Montsorel, que firent les royalistes. Pour secourir cette forteresse, l'armée confédérée, au nombre de six cents chevaliers et de vingt mille hommes, partit de Londres sous le commandement du comte de Perche [30 avril 1217]. Sa marche fut signalée par tous les genres d'excès, surtout de la part de l'infanterie étrangère, qui, nue et pauvre, se vêtit et s'enrichit aux dépens des indigènes. Les royalistes n'attendirent pas leur approche; et les confédérés, au lieu de poursuivre les fugitifs, entrèrent à Lincoln aux acclamations des habitants, et assiégèrent le château, qui fut vaillamment défendu par une héroïne célèbre, Nicole de Camville. Pembroke aussitôt convoqua les tenanciers de la couronne à Newark, et se vit bientôt à la tête de quatre cents chevaliers avec leurs écuyers, de deux cent cinquante arbalétriers et d'un corps nombreux d'infanterie [14 mai]. Trois jours furent employés à mettre l'armée en ordre et à accomplir les devoirs de la religion, car le légat avait donné un caractère religieux à l'expédition. Il exhorta les soldats à combattre pour leur Dieu, leur roi et leur pays; excommunia tous leurs adversaires, et admit les combattants aux priviléges habituellement accordés aux croisés. Ils partirent de Newark en sept divisions, avec des croix blanches sur la poitrine ; les arbalétriers se tenaient un mille en avant, et le bagage un mille en arrière. [18 mai] Cette disposition trompa les confédérés, qui, prenant le bagage pour une seconde armée, s'enfermèrent inconsidérément dans les murs, et, en même temps,

1. *Ep. Honor. apud* Raynald, I, 232.
2. Paris, 245. Dunstap. 78, 79. Rym. I, 216.

par bravade, donnèrent un assaut vigoureux au château. Mais les arbalétriers, qui avaient été admis par une poterne dans la forteresse, éclaircissaient avec leurs flèches les rangs des assaillants, et, tuant les chevaux des chevaliers, les étendaient à terre dans leur armure [19 mai]. Le reste des royalistes, tournant autour de de la ville, força, après un vif combat, la porte du nord, et au même moment on fit une sortie du château. L'épouvante et le désordre se mirent alors dans les rangs des barons. Les plus animés, ne pouvant résister au torrent qui se précipitait dans la ville, furent entraînés par lui; la foule courut vers la porte opposée; mais le passage étroit et sinueux fut bientôt engorgé, et les fuyards furent forcés de reculer sur ceux qui les poursuivaient. On ne fit aucun quartier au commun des combattants; mais il ne fut répandu que peu de sang noble par les vainqueurs, qui, retenus par les liens de la parenté ou par l'espoir d'une rançon, ne cherchaient pas à tuer, mais à prendre leurs ennemis. Le comte de Perche seul perdit la vie : il combattit dans un cimetière jusqu'à ce que son cheval eût été tué; et, lorsqu'une voix lui cria de demander quartier, il répondit en jurant qu'il ne se rendrait jamais à un traître d'Anglais. Irrité du reproche, un soldat enfonça sa pique à travers l'ouverture de la visière du comte jusque dans la cervelle. Le nombre des captifs s'éleva à trois comtes, onze barons et quatre cents chevaliers. Deux cents autres s'enfuirent à Londres par différentes routes : les fantassins, en cherchant à les suivre, furent massacrés par les habitants des villages qui se trouvaient sur leur chemin.

Cette victoire, qui affermit la couronne sur la tête du jeune roi, fut appelée, dans le langage précieux du temps, la « belle de Lincoln. » Presque tous les vainqueurs s'y enrichirent. Dès que la résistance eut cessé, la ville qui depuis si long-temps se distinguait par son attachement aux barons fut livrée au pillage; même les priviléges des églises ne purent les préserver de la rapacité des royalistes. Mais le sort des femmes et des enfants fut plus déplorable. Quand la porte fut forcée, ils se réfugièrent en foule dans les barques sur la rivière; quelques-unes s'enfoncèrent sous le poids; d'autres périrent parce qu'elles furent mal gouvernées, et la plus grande partie des fugitifs se noya [1].

La destruction de son armée retint Louis dans les murs de Londres, où, quoiqu'il eût rétabli toutes les portes, excepté une, et obligé tous les citoyens à renouveler leurs serments d'allégeance,

1. Voyez Paris, 247-249; Dunstap. 80-82; Waverl. 183; Mail. 94; Gul. Armor. 90.

il était continuellement alarmé par la découverte de conspirations tramées contre lui. Son seul espoir se fondait sur les efforts de sa femme, Blanche de Castille, qui sollicitait en personne l'assistance des plus puissants nobles français. Enfin un armement de quatre-vingts grands vaisseaux, indépendamment des galères et des petits navires, partit de Calais sous le commandement du fameux pirate Eustache Lemoine [24 août]. Pour s'opposer à cette flotte formidable, Hubert de Burgh, le justicier, avait rassemblé quarante voiles tirées des Cinq-Ports; mais la disproportion des forces était si effrayante que plusieurs chevaliers refusèrent de s'embarquer, sous prétexte qu'ils n'étaient point au fait des batailles navales. Hubert lui-même ne s'aveuglait point sur le danger. Avant son départ, il communia en secret, et donna les ordres les plus positifs pour que le château de Douvres ne se rendît à l'ennemi à aucune condition, pas même pour lui sauver la vie dans le cas où il serait fait prisonnier. Les Anglais furent bientôt en vue des Français, et les dépassèrent, comme si leur dessein était de surprendre Calais; puis soudain, virant de bord, ils se portèrent en ligne sur leurs derrières. Les arbalétriers et les archers commencèrent l'engagement par une volée de flèches; dès que les vaisseaux furent en contact, ils furent attachés par des chaînes et des crampons : de la poudre de chaux vive fut répandue dans l'air pour que le vent la portât dans les yeux de l'ennemi; et les Anglais, sautant à bord la hache à la main, rendirent toute manœuvre impossible en coupant les agrès. Les Français, qui n'étaient point accoutumés à cette manière de combattre, ne firent qu'une faible résistance, et de tous leurs vaisseaux il ne s'en échappa que quinze. On prit cent quinze chevaliers avec leurs écuyers, et plus de huit cents officiers inférieurs. Eustache, qui s'était caché à fond de cale, offrit une forte somme pour sa rançon; mais Richard Fitz-Roy, un des fils illégitimes de Jean et d'une fille du comte de Varenne, repoussa sa proposition, et lui abattit à l'instant la tête, qui fut ensuite portée au bout d'une perche de ville en ville, comme preuve de la victoire [1].

Avec cette flotte périrent les espérances de Louis, qui, à l'approche de l'armée royale, accepta avec joie l'offre d'accommodement faite par le légat et le comte-maréchal. Il fut convenu qu'il relèverait les barons anglais de leur fidélité et hommage, et que Henri leur accorderait pleine amnistie lorsqu'ils reviendraient à leur allégeance; que la paix à des conditions semblables serait of-

1. Paris, 250, 251, avec les *var. lect.* Waverl. 183. Mail. 193. Gul. Armor. 90. Lanercost, 24.

ferte par Henri au roi d'Écosse et au prince de Galles, et qu'on prendrait des arrangements pour l'acquittement des dettes et pour la rançon et délivrance des prisonniers de guerre [1] [11 septemb.]. Voilà ce que l'on trouve dans l'acte échangé entre les deux parties; mais, en outre, Henri paya à Louis la somme de dix mille marcs pour l'aider à acquitter ses dettes; et Louis fit, nous dit-on, à Henri une promesse sous serment de rendre, à son avénement au trône de France, toutes les provinces qui anciennement appartenaient au père de Henri : promesse qui sans doute était tout ce que pouvait donner un prince qui n'était point encore en possession, mais qu'évidemment une fois qu'il y serait il n'aurait pas la volonté, ou, s'il en avait la volonté, qu'il n'aurait pas le pouvoir de tenir [2]. Après le départ de Louis et de ses compatriotes, le roi d'Écosse fut le premier à profiter de la pacification. Il vint jurer foi et service au jeune roi, et fit son devoir envers lui à Northampton [3] [19 décembre. Llewellyn, après quelque hésitation, suivit cet exemple, et rendit hommage à son souverain seigneur à Worcester [4] [11 mars 1218].

Le départ de Louis assurait la couronne à Henri; mais le jeune roi n'avait pas un seul parent à qui il pût demander conseil ou à qui il pût remettre le soin de ses intérêts. Même la reine-mère, qui par sa mauvaise conduite avait déjà perdu la confiance de la nation, abandonna son fils pour retourner à la hâte en France épouser son ancien amant, le comte de la Marche. Mais Honorius, comme supérieur féodal, se déclara tuteur de l'orphelin, et commanda à Gualo de résider près de sa personne, de veiller sur sa sûreté, et de protéger ses justes droits. Le légat s'acquitta de sa mission avec fidélité, et trouva dans le comte-maréchal un coopérateur animé du même zèle et des mêmes sentiments. Les juges ambulants eurent ordre de citer à leurs cours tous les chevaliers et hommes libres, et de leur faire prêter serment de garder la paix du roi, d'observer les bonnes lois et légitimes coutumes du royaume, et, sur l'ordre du roi et du conseil, de s'assembler pour s'opposer

1. Rym. I, 221.

2. Paris, 251. *Rot. Claus.* 360, 369, 377, 381, 415, 465. Louis et les siens, à leur départ, furent absous par le légat de toutes les censures ecclésiastiques, à condition qu'ils donneraient, *lui* le dixième de son revenu pendant deux ans, *eux* le vingtième du leur, pour le soutien des chrétiens dans la Terre-Sainte. Ceci regardait les laïques. Les ecclésiastiques, pour avoir officié en dépit de l'interdit, furent condamnés à aller sept fois l'année suivante dans le chœur de la cathédrale avant la messe, « déchaussez et en chemin se tenant des verges, et seront fustigez par le chantre. » *Très. des Chartes*, 113.

3. Rym. I, 224. « Alexander, rex Scotiæ, venit ad fidem et servitium nostrum, et nobis fecit quod facere debuit. » *Rot. Claus.* 348.

4. Rym. I, 225, 226.

aux ennemis du roi et du royaume [1]. La charte fut de nouveau confirmée avec de nouvelles modifications. Il fut arrêté que la veuve aurait pour douaire le tiers de toutes les terres qui auraient appartenu à son mari pendant leur mariage, à moins qu'il ne lui eût été alloué une part moindre à la porte de l'église; qu'aucun homme libre ne pourrait légalement aliéner assez de sa terre pour se rendre incapable de s'acquitter de ses services envers le seigneur du fief; et, comme obstacle aux aliénations en main-morte, que nul ne pourrait donner ses terres à une maison religieuse pour les tenir ensuite de cette même maison; et que, de son côté, aucune maison religieuse ne pourrait recevoir de terres pour les louer ensuite au donateur. Les assises de *darrein presentment* furent renvoyées aux juges du banc; les cours de comté eurent ordre de ne s'assembler qu'une fois par mois; la tournée du sheriff n'aurait plus lieu que deux fois par an, et l'examen du franc-pleige qu'à la Saint Michel. Enfin, il fut réglé que tous les hommes jouiraient de libertés égales, que l'escuage ou scutage serait levé de la même manière que sous le règne de Henri II, et que tout château bâti ou rebâti depuis le commencement de la guerre civile serait démoli immédiatement. En même temps, les chapitres relatifs aux forêts et garennes furent révoqués pour former un nouvel instrument appelé la Charte des Forêts [6 nov. 1217]. Par cette charte, toutes les forêts closes depuis la mort du roi Richard étaient rouvertes; toutes les proscriptions pour délits forestiers encourues pendant la même période étaient rapportées; la punition pour avoir tué la venaison du roi était commuée en une forte amende ou une année d'emprisonnement; les cours forestières étaient régularisées, les péages injustes abolis, et le droit de cultiver et améliorer leurs propres terres était confirmé aux tenanciers de domaines situés dans les forêts royales [2]. En outre, pour prévenir la diminution du revenu, on rendit une loi qui défendait aux ministres du roi, pendant sa minorité, d'apposer le grand sceau à aucune charte ou lettre de confirmation, de vente, d'aliénation ou de don à perpétuité, et qui déclarait à l'avance tous actes de cette espèce invalides et de nul effet [3].

Le dernier conflit avait engendré un esprit d'insubordination qui supportait avec impatience la contrainte de l'autorité légitime, et les barons des deux partis trahissaient fréquemment l'animosité

1. Dunst. I, 86. Gualo est appelé le « tutor et custos » du roi. *Abbrev. Placit.* 105. *Rot.* 3.
2. Brady, II; *App.* n° 145. *New Rum.* 150.
3. *New Rym.* n° 146. *Charte des Libertés*, p. 17-21.

qui fermentait encore dans leur sein par des actes de violence ou des messages de défi. Le légat et le maréchal cherchaient à guérir ces blessures par la conciliation [1218]. Ils fermaient prudemment les yeux sur les délits légers ; mais ils punissaient avec sévérité les excès qu'ils n'auraient pu tolérer sans faire accuser l'administration de faiblesse ou de timidité. La tranquillité se rétablit peu à peu, et en automne Gualo retourna à Rome. [22 nov.] Il fut remplacé par Pandolfe, qui suivit l'exemple de son prédécesseur et veilla avec sollicitude sur les intérêts du jeune roi. La mort du comte-maréchal rendit sa présence d'autant plus nécessaire [1219]; et alors l'exercice de l'autorité royale fut commis à Hubert de Burgh, le justicier, et la garde de la personne du roi à Pierre des Roches, évêque de Winchester. Le lecteur connaît déjà le premier : des Roches était un Poitevin qui avait joui de la confiance de Jean, et plus d'une fois avait été nommé par lui tuteur du royaume. Ces ministres étaient rivaux : si le justicier possédait une plus grande part de pouvoir, l'évêque avait plus d'occasions de cultiver l'amitié de son élève ; et, tandis que l'un recherchait l'appui des familles indigènes, l'autre se proclamait le protecteur des étrangers que la politique de Jean avait établis dans l'île. La présence de Pandolfe était un obstacle constant à l'ambition de ces rivaux ; par ses lettres et ses discours il blâmait leur négligence et stimulait leur activité ; et, d'après son avis, on fit jurer au justicier et au chancelier que, durant la minorité, ils ne disposeraient d'aucun des grands fiefs de la couronne. Il se rendit dans les Galles et rétablit la paix sur les frontières ; il eut une entrevue à York avec le roi d'Écosse, négocia une paix entre les deux royaumes ; et, par ses lettres et ses services, il contribua grandement à prolonger la trêve entre l'Angleterre et la France [1]. Comme on avait élevé des doutes au sujet du couronnement à Gloucester, cette cérémonie fut accomplie de nouveau avec la solennité accoutumée par l'archevêque, qui, avec la permission d'Honorius, était retourné en Angleterre [17 mai 1220]; et, l'année suivante [18 juin 1221], Alexandre d'Écosse épousa à York Jeanne, l'aînée des deux sœurs de Henri, et fit hommage à son beau-frère. Marguerite, une des princesses d'Écosse qui étaient depuis si long-temps sous la garde de la couronne d'Angleterre, fut aussi mariée à Hubert; l'autre

1. Pour les services de Pandolfe, voyez ses lettres dans Rym. I, 235-237, 240, 241. Il paraît que le traité que Guillaume, roi d'Écosse, avait été forcé de faire avec Jean, était considéré comme si onéreux, ou si honteux, qu'Alexandre avait demandé au pape de l'examiner, et de prononcer suivant la loi s'il était obligatoire ou non. Honorius renvoya la question à Pandolfe (ibid. 235). On ignore sa décision; mais il y a plusieurs allusions aux entrevues et à l'hommage dans les *Close Rolls*, 348, 421, 436, 462.

resta fille, mais on insinua que Henri avait l'intention de l'asseoir à son côté sur le trône. Pandolfe retourna immédiatement à Rome.

Durant la lutte de Jean et de ses barons, ce prince avait prodigué les terres de la couronne à ses partisans, tant étrangers qu'indigènes; et ceux qui avaient le commandement des châteaux royaux à sa mort, refusèrent obstinément de les remettre au gouvernement: alléguant qu'ils les gardaient en dépôt pour le roi pendant sa minorité [1222]. Arracher ces forteresses des mains des puissants vassaux qui les tenaient était une entreprise importante mais difficile. Honorius avait donné pour instruction à Pandolfe d'exiger qu'aucun individu ne conservât à la fois la garde de plus de deux châteaux royaux [27 juin 1220]; il ordonna alors à l'évêque et au justicier de demander à ceux qui les tenaient toutes les aubaines et tutelles [23 avril 1222]; et enfin il déclara solennellement, à la requête et avec l'assentiment du grand conseil, que Henri était d'âge à avoir la libre disposition de ses terres, châteaux et forts, quoiqu'il ne fût pas d'âge à plaider ou à être appelé devant les cours de justice. Hubert réclama au nom du roi la remise des forts et châteaux; et, en réponse, les comtes de Chester et d'Albemarle firent une tentative infructueuse pour surprendre la ville de Londres. Leur conduite fut condamnée par Hubert et excusée par des Roches. Les barons mécontents résolurent de célébrer Noël à Northampton; mais Henri se rendit dans cette ville [25 déc. 1223] avec l'archevêque et les évêques, et une suite si nombreuse de comtes et de chevaliers que ses adversaires furent intimidés, sollicitèrent son pardon et abandonnèrent toutes leurs prétentions [1].

Il survint un autre événement qui affermit l'autorité de Hubert, et décida son rival à se bannir de l'île, sous prétexte de faire un pèlerinage à la Terre-Sainte [1224]. Parmi les étrangers enrichis par Jean était un brigand féroce et sanguinaire, nommé Fawkes, qui tenait le château de Bedford par donation de ce monarque. Aux assises de Dunstaple il avait été condamné pour plusieurs méfaits à une amende de trois mille livres; mais au lieu de se soumettre à cette sentence, il tendit des embûches aux juges à leur départ, et, s'emparant de l'un d'eux, Henri de Baibrock, il l'enferma dans le cachot du château [5 juin]. Hubert saisit avec empressement cette occasion de tirer vengeance d'un partisan de l'évêque de Winchester. D'après son conseil, le roi investit en personne la forteresse de cet audacieux rebelle; et les ecclésia-

1. Dunst. 136-138. Rym. I, 240, 254, 263. La raison donnée au pape par le conseil était que « la prudence et la discrétion de Henri étaient de nature à suppléer au défaut d'âge. » Paris, *Addit.* n° I.

stiques lui accordèrent spontanément une aide levée sur eux-mêmes et sur leurs libres tenanciers [16 juin]. On éleva deux tours de bois à une hauteur suffisante pour donner aux archers la vue complète de l'intérieur du château; sept machines de guerre lançaient contre les murailles de grosses pierres du matin au soir, et une autre, nommée chat, couvrait les sapeurs occupés à miner les fondations. Fawkes, qui s'était retiré dans le comté de Chester, s'était persuadé que la garnison serait en état de défendre le château pendant un an. Mais le barbican fut d'abord pris d'assaut; bientôt après, le mur extérieur fut forcé; et le bétail, les chevaux et le fourrage qui étaient dans le fort adjacent, tombèrent aux mains des vainqueurs; alors les mineurs firent une brèche au second mur, et les royalistes, quoique avec une perte considérable, prirent possession du fort intérieur : quelques jours après, les sapeurs mirent le feu aux étais qu'ils avaient placés sous les fondations du *keep;* un des angles s'écroula, et une large ouverture laissa à découvert l'intérieur de la forteresse. La garnison désespéra alors du succès [13 août]. Elle planta l'étendard royal sur la tour, et envoya les femmes implorer la merci du roi. Mais Hubert résolut de prévenir le renouvellement de semblables excès par la sévérité du châtiment. Les chevaliers et autres, au nombre de quatre-vingts, furent pendus; les archers furent envoyés en Palestine combattre contre les Turcs; et Fawkes, qui se rendit dans Coventry, fut banni de l'île avec sa femme et sa famille. Henri ordonna que le château fût rasé, et donna le terrain au lord Beaumont [1].

Les conséquences des imprudentes concessions faites par les deux derniers monarques commençaient à se dévoiler. Sous prétexte de résister à une invasion dont le menaçait le roi de France, Henri assembla un grand conseil, et demanda une aide avec instance. La demande fut d'abord refusée; mais les besoins de la couronne n'admettaient aucun délai, et, après quelques négociations, il fut stipulé qu'on accorderait un quinzième de tous les biens meubles; mais à condition que les deux chartes seraient solennellement ratifiées [1225] [2]. Elles avaient déjà été confirmées deux fois depuis le commencement de son règne; mais les officiers

1. Paris, 270. Dunst. 142-145. *New Rym.* 175. *Rot. Claus.* 632. *Annal. Wigorn.* 486. Je me suis étendu sur les détails de ce siége, afin d'expliquer la manière dont se conduisaient ces opérations.

2. Brady, II; *App.* n° 150. L'argent devait être placé dans le trésor, et on n'en devait rien prendre jusqu'à la majorité du roi, à moins que ce ne fût pour la défense du royaume, et en présence de six évêques et de six comtes. Le quinzième s'éleva à 59,000 l. Paris, *Addit.* n° 1. L'ancien mode de mettre ces impôts sera expliqué plus tard.

du roi n'en avaient pas tenu compte, et avaient refusé d'en exécuter les dispositions [1]. Cette fois, néanmoins, il ne fut plus nécessaire que les barons prissent les armes; la pauvreté avait triomphé de la répugnance du roi et de ses ministres; et les deux chartes furent solennellement ratifiées dans la forme qu'elles ont toujours conservée depuis [14 févr.] [2].

Le départ de l'évêque de Winchester pour la Terre-Sainte avait laissé Hubert sans compétiteur; et quoique le pape eût averti le roi de ne prendre parti pour aucun des deux, mais de prononcer entre eux en père et en souverain, Henri laissa volontiers toute l'autorité à son favori. Hubert régna plusieurs années sans contrôle; les autres étaient appauvris par l'abandon forcé des profits qu'ils avaient faits pendant la minorité; quant à lui, il s'enrichissait annuellement par de nouvelles concessions de terres, aubaines et tutelles; mais tandis qu'il tâchait ainsi de consolider son pouvoir, il fournissait à ses ennemis des armes dangereuses par des preuves réitérées de rapacité et d'ambition. Une expédition malheureuse en France, dans laquelle il accompagnait le roi, porta le premier coup à son pouvoir; elle fut suivie du sinistre retour de Pierre des Roches, que Henri reçut avec les témoignages de la plus vive affection [3]. On prédit alors avec confiance la chute du favori : toutes les bouches l'accusèrent hautement d'avarice et de despotisme; et lorsque, à l'occasion d'une incursion des Gallois, Henri se plaignit de manquer d'argent, on lui dit qu'il en pourrait aisément prendre à Hubert et à ses parents, qui depuis des années accumulaient des richesses aux dépens de la couronne. L'avis fut adopté, les officiers inférieurs du gouvernement furent appelés à rendre compte; Hubert reçut l'ordre de justifier de toutes les tutelles qu'il avait eues, de toutes les rentes des do-

1. Dunst. I, 151.

2. *Chart. des Lib.* p. 22-27. *Annal. Burt.* 271-278. *Stat. at large, ann. nono Henri III.* Paris nous dit que, deux ans après, lorsque Henri fut majeur, il révoqua, de sa propre autorité, la Charte des forêts (p. 283); mais j'ai appris à douter des assertions de cet écrivain quand elles ne s'appuient point sur d'autres documents. Il nous a déjà dit qu'en 1223 l'archevêque avait insisté sur la ratification des chartes; que le roi la promit, et ordonna par ses lettres que, dans chaque comté, on fît des enquêtes sur les libertés dont on jouissait du temps de Henri II (p. 266, 267). Malheureusement pour le crédit de l'historien, ces lettres existent encore, et se trouvent être d'une nature tout opposée. Les sheriffs ont à s'enquérir des coutumes et libertés que Jean avait établies dans chaque comté avant la guerre, et à les exiger au nom du roi. Voyez-les dans Brady, *App.* n° 149, et dans le *New Rym.* I, 168.

3. Paris rapporte qu'en l'année 1231 Henri se détermina à ne point épouser la princesse Isabelle d'Écosse, parce qu'elle était la sœur cadette de la femme de Hubert (p. 812); cependant la vérité est qu'Isabelle était déjà mariée depuis six ans à Roger, fils du comte Bigod. Rym. I, 278.

maines royaux qu'il avait touchées, et de toutes les aides et amendes qui avaient été versées à l'échiquier depuis le jour de sa nomination à la charge de justicier, période qui comprenait tout le règne actuel et une grande partie du dernier; et toutes les personnes qui croyaient avoir été lésées par lui au temps de sa prospérité furent invitées à intenter au favori tombé des actions en dommages. Soit qu'il désespérât de la justice ou qu'il eût conscience de sa culpabilité, il s'enfuit au prieuré de Merton. Le roi résolut d'abord de l'enlever de force, et envoya à cet effet le maire de Londres avec un corps armé de citoyens; mais après plus mûre réflexion, et à la sollicitation de son unique ami l'évêque de Dublin, on lui accorda l'espace de cinq mois pour se préparer à son jugement [1].

Hubert, se voyant en liberté, quitta son sanctuaire, et se dirigea vers Bury-Saint-Edmund pour voir sa femme; mais le roi, à qui on avait persuadé qu'il était dangereux de lui permettre de rester libre, expédia un corps de trois cents cavaliers avec ordre de l'arrêter et de le conduire à la Tour. Le comte était au lit lorsqu'il apprit qu'ils approchaient. Il se leva à hâte, s'enfuit nu dans l'église paroissiale de Boisars, et là, sur les marches de l'autel, une hostie à la main et une croix dans l'autre, il attendit l'arrivée de ceux qui le poursuivaient. Ils n'avaient pas l'ordre de lui ôter la vie; mais, le mettant sur un cheval, et lui attachant les pieds sous le ventre de sa monture, ils se dirigèrent avec leur captif vers la métropole. Henri, toutefois, sentit que cette violation des priviléges de l'Église exciterait des remontrances et de l'opposition. Le prisonnier fut ramené à son sanctuaire [10 nov.]; et le sheriff d'Essex fut chargé, sous peine de mort, de l'arrêter s'il tentait jamais de s'échapper. Mais son évasion fut rendue impraticable par un fossé profond qu'on creusa, et par une ligne de palissades dont on entoura l'église; et le quarantième jour la faim ou le désespoir décida le malheureux comte à se rendre à ses gardes, qui le conduisirent à la Tour. Henri le fit mettre en liberté, et lui ordonna de comparaître à Cornhill devant la cour de ses pairs. Lorsque les accusations portées contre lui eurent été lues, Hubert répondit qu'il ne se défendrait pas, mais qu'il remettait son corps, ses terres et ses biens meubles au bon plaisir du roi. Les juges délibérèrent; ils convinrent que, si un jugement était prononcé, ils devaient le condamner à la confiscation et à la mort; et en conséquence, avec la permission de ceux qui le poursuivaient, ils recommandèrent le cas à l'examen du roi. Une sentence, à laquelle toutes les parties

1. Paris, 311, 317-319.

consentirent, fut enfin rendue : tous les biens meubles du comte et les terres qu'il tenait en chef du roi furent confisqués au profit de la couronne, et il garda pour lui et ses héritiers son héritage patrimonial et les terres qu'il tenait de seigneurs de fiefs servants. Quatre comtes se chargèrent de le tenir sous bonne garde dans le château de Devizes, jusqu'à ce qu'il entrât dans l'ordre des Templiers en cas de mort de sa femme, ou qu'il en fût dispensé par ordre du roi et du grand conseil, et Henri donna sa parole de ne lui accorder aucune faveur nouvelle, et de ne lui infliger aucun nouveau châtiment [1]. Mais, l'année suivante, des dissensions s'élevèrent entre le roi et les barons, et la garde du château fut donnée à un serviteur de l'évêque de Winchester [1233]. Hubert, qui craignait de tomber au pouvoir de son ennemi, se laissa glisser du haut de la muraille dans le fossé à la faveur de la nuit, et gagna une église voisine [12 oct.]. Là, il fut cerné par le sheriff et ses officiers; mais, peu de jours après [15 oct.], un détachement de cavalerie mit ses gardes en déroute, et le conduisit au comte de Pembroke dans le pays de Galles [30 oct.]. Quand la paix fut rétablie entre le roi et les barons, à la requête du pape Grégoire IX, et par les bons offices d'Edmond, le nouvel archevêque de Canterbury, Hubert, fut compris dans la pacification, admis de nouveau au conseil et réintégré dans ses biens et honneurs [28 avr. 1234] [2].

Le règne de Henri dura plus d'un demi-siècle. Jusqu'à la chute de Hubert, il fut ou mineur ou sous le contrôle de ce ministre; ensuite il fut son propre maître, il eut le choix de ses ministres et devint responsable des mesures du gouvernement. Mais les faits qui remplissent les quarante années suivantes sont si nombreux et souvent si dépourvus de liaison, que si on les rapportait par ordre de dates, un récit si embrouillé et si décousu ne servirait qu'à fatiguer l'attention du lecteur. Il sera donc plus convenable, et en même temps plus intéressant, de classer les événements les plus importants en trois catégories distinctes : les guerres du roi avec les puissances étrangères, ses négociations avec le pape, et ses querelles avec ses barons.

I. 1. Pendant tout le règne de Henri, l'harmonie qui régnait entre l'Angleterre et l'Écosse ne fut jamais interrompue par des hostilités de fait; mais il s'éleva plusieurs sujets d'altercation

1. Dunst. 208, 209, 221. Paris, 319-322. Les erreurs de ce dernier écrivain doivent être corrigées par les archives. *Pat.* 17. *Henri III*, m. 9, *apud* Brady, II, *App.* n° 152, et *New Rym.* I, 207.

2. Paris, 327, 328, 340, 341. Dunstap. 221. Brady, II, *App.* n° 154. Cependant, cinq ans plus tard, Hubert fut en butte à une nouvelle attaque, dont il se tira en faisant présent de quatre châteaux à Henri. Par. 463.

qui sont dignes de remarque, parce qu'ils prouvent que les prétentions à la suprématie, réalisées plus tard par Édouard, furent aussi vivement soutenues par son père. Le lecteur a déjà vu qu'Alexandre second du nom, quoiqu'il eût fait hommage au roi Jean, s'empressa de prêter assistance aux barons mécontents. Quand Louis retourna en France, le roi d'Écosse fut obligé de se soumettre. Il fit hommage à Henri [25 juin 1221], et quelques années après, il épousa Jeanne, la sœur du jeune roi, union qui rendit les deux princes plus disposés à ajuster leurs mutuels différends sans recourir à l'épée. Lorsque Henri devint son propre maître, Alexandre demanda la restitution des trois comtés du nord comme son héritage incontestable, et le remboursement de quinze mille marcs reçus de Guillaume par Jean, et qui, prétendait-on, n'avaient pas été imposés comme amende, mais donnés en dot aux deux princesses écossaises, qui avaient dû être mariées à Henri lui-même et à son frère Richard [1]. Le roi d'Angleterre non-seulement résista à ces demandes, mais soutint que l'hommage qu'Alexandre avait déjà fait, tant à lui qu'à son père, était l'hommage-lige de la couronne d'Écosse; et il obtint [1234] que le pape Grégoire IX exhorterait par écrit le roi d'Écosse à remplir les stipulations solennelles qu'il avait faites [2]. Après une longue négociation, un compromis fut accepté de part et d'autre, sous les auspices du cardinal Otto [sept. 1237]. Le roi d'Écosse renonça à ses réclamations, reçut, en dédommagement, des concessions de terres, à Peurith et à Sowerby, d'une valeur annuelle de deux cents livres; rendit hommage pour sa nouvelle acquisition, et, par un acte en forme, se soumit, lui et ses héritiers, si lui ou eux rompaient leurs engagements, aux censures spirituelles du pape, ou de son délégué l'archevêque de Canterbury [3]. La question relative à la nature

1. Lorsqu'on objecta cette interprétation du traité à Hubert, qui avait épousé la sœur aînée, il répondit qu'il n'avait pas connaissance de conditions pareilles. Les princesses avaient été remises à Jean pour les marier à qui il voudrait, avec l'avis de ses barons (Paris, *Addit.* n° 1). Que Hubert eût raison, la preuve en est dans la convention de 1220 entre Henri et Alexandre, dans laquelle le roi d'Écosse promet d'épouser une sœur de Henri dans le délai de quatre mois; et le roi d'Angleterre, de rendre les deux sœurs d'Alexandre dans celui d'un an, *à moins qu'il ne leur trouve des maris en Angleterre*, « ad honorem nostrum et ipsius regis Scotiæ. » Selon le *New Rymer* (193), la femme d'Alexandre était Marguerite, fille de Henri, et non Jeanne, sa sœur. Mais l'acte publié là fut exécuté, non pas par Alexandre II, en 1229, mais par Alexandre III, plus de trente ans après.

2. Rym. I, 334, 335. Les écrivains disent que l'hommage fut fait pour des terres en Angleterre (Mail. 195. Ford. IX, 31). Cependant il y a des raisons de croire qu'Alexandre, à cette époque, ne tenait point de terres en Angleterre. Voyez Rym. II, 266.

3. On a prétendu que par ce compromis la question de l'hommage pour la couronne d'Écosse fut résolue contre le roi d'Angleterre; mais l'acte lui-même réfute pleinement cette supposition. Son objet avoué est de mettre fin aux réclamations, non de Henri contre Alexandre, mais d'Alexandre contre Henri. Il spécifie toutes

de son ancien hommage resta indécise pour le moment, mais fut reprise à la mort de Jeanne. Alexandre prétendit qu'il ne tenait ni ne voudrait tenir une parcelle de l'Écosse sous la couronne d'Angleterre; et Henri, pour soutenir ses prétentions, assembla une nombreuse armée à Newcastle. Le roi d'Écosse jugea prudent de négocier, et consentit à un arrangement par lequel, tout en éludant la reconnaissance expresse de la dépendance féodale, il paraît avoir concédé à Henri la substance de sa demande [13 août 1244]. Il promit et jura qu'il garderait toujours bonne foi et amour à son cher seigneur-lige Henri, roi d'Angleterre, et qu'il ne contracterait jamais alliance avec les ennemis de Henri ou de ses héritiers, à moins qu'il ne fût d'abord injustement lésé par eux; et ses évêques, comtes et barons jurèrent que ni eux ni leurs héritiers n'aideraient jamais Alexandre ou ses successeurs à violer cette promesse, mais feraient tout ce qui serait en leur pouvoir pour les décider à la garder [1].

Alexandre eut pour successeur son fils, qui portait le même nom et était âgé de neuf ans [8 juill. 1249]. Henri, en vertu de sa suprématie, sollicita une bulle qui défendît à tout évêque de couronner le jeune prince sans permission préalable de son seigneur-lige; mais Innocent IV la refusa, sous prétexte que le siége apostolique n'était pas accoutumé à accorder de telles prohibitions [2]. Bientôt après [26 déc. 1251], Alexandre, en conséquence d'un traité conclu antérieurement par son père, vint à York pour épouser Marguerite, fille de Henri [3], et fit hommage au roi « pour le Lothian et les autres terres qu'il tenait de la couronne d'Angleterre ». Mais quand il fut sommé de faire aussi hommage pour son royaume, hommage, dit l'historien, qui avait été fait par ses prédécesseurs [4], on lui conseilla de répondre qu'il venait

ces réclamations, et énumère tous les détails des compromis. Nulle part il ne fait même allusion aux prétentions de suzeraineté de Henri sur la couronne d'Ecosse; mais il embrasse et éteint toutes les réclamations contre lui : « quas idem rex Scotiæ moverat, vel movere poterat. » Rym. I, 375. *Placit. Parl.* 352. *Edv.* 1.

1. Paris, 568. Rym. I, 428.

2. Rym. I, 463.

3. A cette occasion, la cour d'Angleterre déploya toute sa magnificence : mille chevaliers, en robes de soie, accompagnèrent la mariée le matin de ses noces. Paris, 716.

4. On a prétendu que l'assertion fut faite, non par l'historien, mais par le roi. Je ne vois pas quelle différence cela peut faire; car, dans l'un et l'autre cas, le passage prouve qu'un appel fut fait aux anciens chroniqueurs en faveur de la suprématie de la couronne d'Angleterre sur celle d'Ecosse, quarante ans avant la réclamation d'Edouard Ier. Mais, pour que le lecteur puisse juger, je joins ici le passage original : « Et cum super hoc conveniretur rex Scotiæ ut ratione regni Scotiæ faceret homagium et fidelitatem cum ligantia domino suo regi Anglorum, sicut fecerunt prædecessores sui regibus Anglorum, *prout evidenter in chronicis multis locis scribitur*, respondit rex Scotiæ, » etc. Paris, 718.

à York pour épouser la princesse, et non pour traiter d'affaires d'État, et que la demande était d'une trop grande importance pour qu'il pût rendre une réponse avant d'avoir consulté ses barons[1]. Mais l'Écosse, à cette époque, était dans un état d'anarchie. Il se forma une association pour rompre l'alliance avec l'Angleterre : Robert de Ros et Jean Baliol furent nommés régents; et par leurs ordres, la jeune reine fut séparée de son mari, et confinée dans une partie reculée du château d'Édimbourg. Henri prit sous sa protection les nobles de la faction opposée, ordonna à ses tenanciers militaires de le rejoindre à York [10 août], et envoya devant lui le comte de Gloucester et Robert Mansel, qui, à l'aide de leurs amis, obtinrent accès dans le château et mirent en liberté le roi et la reine. [10 sept.] Ceux-ci rendirent visite à Henri, qui nomma une nouvelle régence, punit les membres de l'ancienne, et agit avec toute l'autorité d'un supérieur féodal, tout en déclarant à plusieurs reprises, pour calmer la méfiance des Écossais, que ces mesures ne formeraient aucun précédent préjudiciable aux droits et libertés du roi et du peuple d'Écosse [20 sept.][2].

2. Le souverain indigène du pays de Galles était Llewellyn, à qui Henri donnait ordinairement les titres de prince d'Aberthraw et de lord de Snowdun. Il était vassal de la couronne d'Angleterre; mais c'était un vassal plus porté à contester l'autorité de son supérieur qu'à s'y soumettre. Il était aussi beau-frère de Henri, ayant épousé Jeanne, fille naturelle de Jean et d'Agathe fille du comte de Ferrers; mais cette union ne l'avait pas rendu moins disposé à revendiquer les droits ou à venger ce qu'il croyait les injures de son pays. Les habitants des frontières des deux nations étaient des hommes d'habitudes féroces, endurcis à la rapine et au carnage, et toujours prêts à envahir le territoire de leurs voisins quand ils pouvaient le faire avec l'espoir de l'impunité. [1228] Leurs incursions se signalaient généralement par des actes de barbarie qui prouvaient que, pour eux, le pillage n'était qu'un objet secondaire. Ils avaient coutume d'égorger leurs captifs de sang-froid, et de mutiler les cadavres des hommes tués; et au lieu d'enlever le bétail de l'ennemi, ils le poussaient dans les granges et dans les maisons, afin de le brûler dans les mêmes flammes que les bâtiments[3]. La plainte était inutile; l'agresseur, de quelque parti qu'il fût, pouvait présenter une longue

1. Paris, ibid.
2. Rym. I, 558, 559, 560, 562, 565. Duns. 307. Mail. 220.
3. Voyez en plusieurs exemples dans les *Annales de Morgan*, 16, 17, 18; Paris, 310, 569, et dans les *Annales de Worcester*, 488.

liste d'offenses commises par ses adversaires, et soutenait que sa conduite avait eu pour règle le respect dû au principe des représailles. Henri mena souvent son armée dans le pays de Galles, et chaque fois il fut forcé de se retirer battu et mécontent. Llewellyn, quoique plus faible, tint, à l'aide de ses montagnes et de ses marais, son antagoniste en échec; et si le roi d'Angleterre s'occupait à élever une forteresse pour arrêter les excursions des indigènes, ils étaient déjà sur ses derrières, démolissant plusieurs châteaux pour un qu'il avait érigé. Mais quand Llewellyn mourut, David, son fils et son successeur, emprisonna Griffith, un de ses frères illégitimes. La femme du captif en appela à Henri, qui avait déjà cité David devant lui; mais le prince gallois apaisa son oncle, et lui remit Griffith [15 août 1241]. Trois années après, le prisonnier fut tué dans une tentative qu'il fit pour s'échapper de la Tour de Londres[1]. Sa mort délivra le prince d'Aberthraw des projets dangereux d'un rival [1er mars 1244]; et, pour se délivrer de la suzeraineté du roi d'Angleterre, il chercha à intéresser le pape en sa faveur, en lui offrant de tenir sa principauté de l'Église romaine. [1245] Innocent refusa l'offre[2], et Henri se hâta de châtier la déloyauté de son neveu. Ce roi fortifia un château sur les bords du Conway, ordonna à une flotte d'Irlande de ravager l'île d'Anglesea, et prohiba, sous les peines les plus sévères, l'introduction de provisions ou marchandises des marches sur le territoire de ses ennemis. Les indigènes, confinés dans les montagnes de Merioneth et de Carnarvon, furent réduits à la dernière extrémité par le manque de provisions et par la rigueur de l'hiver; mais, à la mort de David [1246], ils élurent pour chefs Llewellyn et David, les deux fils de Griffith, qui sollicitèrent la clémence du roi d'Angleterre, devinrent ses vassaux, et s'obligèrent à le servir dans ses guerres, avec cinq cents de leurs sujets[3].

1. Voyez les actes dans Brady, II, *App.* n° 163-171. *New Rym.* 256.

2. Wikes, 45. Walsing. *Upod. Neust.* 466. Si nous n'avions pas d'autre autorité que Paris, nous croirions que l'offre fut acceptée, et qu'Innocent IV, pour obtenir le payement annuel de 500 marcs, accepta le vassal reconnu de la cour nne d'Angleterre comme vassal du saint-siége (Par. 550, 552). Le chiffre de cette somme est suffisant pour jeter du discrédit sur cette histoire; et la vérité est aisée à reconnaître dans les lettres originales, qui existent encore. David écrivit au pape que, dans son enfance, il avait été placé par ses parents sous la tutelle particulière de l'Église de Rome; mais que son oncle, par violence et menaces, l'avait forcé de jurer fidélité au trône d'Angleterre. Innocent répondit en ordonnant à deux abbés de l'ordre de Cîteaux de s'informer si ces allégations étaient vraies, et, si elles l'étaient, de déclarer que le serment n'était pas obligatoire. Bientôt après il écrivit à l'évêque de Carlisle qu'il en avait découvert la fausseté, et il commanda au prelat d'annuler toutes les mesures qui avaient pu être prises en conséquence de sa première lettre. West. 319. Rym. I, 425

3. Paris, 470, 480, 506, 545, 551, 608.

3. Le lecteur se rappelle que la nécessité arracha à Louis de France la promesse de rendre la Normandie, le Maine et l'Anjou dès qu'il parviendrait à la couronne. Philippe, son père, mourut en 1223 [14 juillet]. Le ministère anglais le somma de remplir son engagement, et reçut, comme on devait s'y attendre, un refus péremptoire. Il n'était plus (ce fut sa réponse) lié par un traité déjà violé deux fois par le roi d'Angleterre, qui avait forcé les barons confédérés à racheter sa faveur par de grosses sommes d'argent, et, jusqu'à ce jour, les avait privés des libertés spécifiées dans la Grande-Charte. Louis ne se contenta pas d'un simple refus. Dès que la trêve entre les deux nations fut expirée, il publia de nouveau la sentence primitive de confiscation contre le roi Jean, entra en Poitou avec une armée nombreuse, prit possession de La Rochelle et des autres villes par force ou par corruption, et poussa ses conquêtes jusqu'à la rive droite de la Garonne. Le ministère anglais avait convoqué un parlement de barons à Northampton; mais leurs délibérations furent interrompues par la violence de Fawkes; et le siége du château de Bedford employa la meilleure partie de l'été. A Noël, après de violents débats et la confirmation de la charte, on accorda au roi une aide d'un quinzième; et avant Pâques Richard, son jeune frère, fut envoyé à Bordeaux, sous la conduite du comte de Salisbury, avec des forces insuffisantes, il est vrai, pour tenter aucune conquête, mais assez considérables pour défendre de toute insulte la province de Gascogne [avril 1225]. A la requête du légat du pape, les deux couronnes consentirent à un armistice d'un an, avant l'expiration duquel le roi de France mourut, et fut remplacé par son fils Louis IX, âgé de douze ans [8 nov. 1226].[1]. Les troubles qui suivirent cet événement, et l'hostilité des pairs les plus puissants contre Blanche, la reine-mère, et contre le conseil de régence, offrirent à Henri, qui avait atteint sa vingtième année, une occasion très-favorable de recouvrer le patrimoine de ses ancêtres. Le roi était impatient de se distinguer dans une entreprise si honorable, mais il était aussi engagé dans des querelles avec ses barons; et son ministre trouvait dangereux pour ses propres intérêts de quitter l'Angleterre, ou de se séparer du roi son maître. L'armistice fut renouvelé d'année en année, jusqu'à ce que Hubert jugeât qu'il était politique de céder, du moins en apparence, à la clameur qui s'était élevée contre lui. On avait reçu des sollicitations réitérées des habitants de la Guienne; les barons poitevins avaient offert de trans-

1. Les fables relatives à sa mort qui se trouvent dans Paris [282] peuvent être comparées avec les récits donnés par des témoins oculaires dans Spondanus (p. 82).

porter à Henri leur allégeance, et beaucoup de Normands l'avaient assuré de leur inaltérable attachement au représentant de la maison de Rollon. Il fut donc résolu que le roi irait par mer au secours de Pierre de Dreux, comte de Bretagne du chef de sa femme, qui s'était révolté ouvertement contre Louis. Tous les barons d'Angleterre et d'Irlande, avec les princes de Galles, s'assemblèrent à Portsmouth ; et Henri, avec la confiance de la jeunesse, se croyait déjà le conquérant de la France, lorsqu'il fut informé que les vaisseaux que l'on avait préparés n'étaient pas en nombre suffisant pour porter la moitié de l'armée. Dans un transport de fureur, il tira son épée, appela Hubert un traître, et il allait le frapper lorsque son bras fut arrêté par le comte de Chester [29 sept. 1229]. Comme la saison était trop avancée pour attendre l'arrivée d'une autre flotte, le conseil remit l'expédition à l'année suivante; et durant l'hiver Hubert trouva moyen de se justifier aux yeux de son maître. Au printemps suivant [3 mai 1230], Henri fit voile pour Saint-Malo, et s'avança jusqu'à Nantes, tandis que Louis prenait Angers, Ancenis et Oudon. Quant aux opérations subséquentes, si tant est qu'il y en eut, nous n'en savons rien. On dit que le roi, au lieu de chercher l'ennemi, gaspilla son temps en parties de plaisir, refusa une invitation des mécontents de Normandie, alla en Gascogne recevoir l'hommage des indigènes [26 oct.], repassa par Nantes, et retourna en Angleterre. Nos historiens attribuent cette conduite à l'influence pernicieuse de Hubert, qui fut accusé, probablement sans fondement, de recevoir une pension annuelle de la reine de France. Un corps de cinq cents chevaliers et de mille mercenaires resta avec le comte de Bretagne, qui reprit Angers et brûla quelques villes en Normandie [1].

Dans un siècle qui ne savait apprécier que le génie militaire, l'issue de cette campagne sans gloire n'ajouta guère à la réputation de Henri. On le considéra généralement comme un lâche qui craignait de combattre pour l'héritage de ses pères; et son nom devint un objet constant de censure et de ridicule dans les productions des poètes provençaux. Ce n'était pas toutefois l'inclination qui lui manquait; mais avec un trésor épuisé, engagé d'ailleurs dans des luttes fréquentes avec ses barons, il n'avait ni le moyen ni le loisir d'entreprendre des expéditions étrangères. Dix années s'écoulèrent en trêves, fréquemment rompues et renouées, durant lesquelles le roi eut soin d'entretenir une correspondance suivie avec plusieurs des nobles français les plus puissants. Le comte de la Marche, son

1. Paris, 306, 310. Duns. 201. J'ai rapporté l'événement de Portsmouth sur la foi de Paris ; mais je suis porté à douter de l'exactitude de cette histoire.

beau-père, dont la fidélité avait toujours changé avec les intérêts, avait fait hommage à Alphonse, frère de Louis, récemment créé comte de Poitou. A son retour, sa femme Isabelle lui fit de vifs reproches. Cette orgueilleuse princesse, s'il faut croire ce qu'on en rapporte, ne pouvait tolérer que son mari pliât le genou devant tout autre qu'une tête couronnée : il est plus probable qu'elle voulait réserver les droits de son fils cadet, Richard, à qui l'aîné, Henri, avait donné quelques années auparavant le comté de Poitou. Le comte, à son instigation, retourna à Poitiers, insulta et défia publiquement Alphonse, et se retira au milieu de sa garde d'archers qui marchait l'arc tendu et prête à opposer la force à la force Il en résulta naturellement une guerre, et Isabelle implora l'assistance de son fils, le roi d'Angleterre. [27 janvier 1242] Dans un grand conseil tenu à Londres, on demanda un secours d'hommes et d'argent; mais quoique Henri mît dans sa requête une grande insistance, quoique son frère Richard, qui venait d'arriver de la Terre-Sainte, l'appuyât de son éloquence et de ses prières, les barons répondirent froidement et inexorablement que le devoir du roi était d'observer la trêve tant qu'elle n'avait pas été violée par le monarque français. Isabelle continua de l'importuner. Sa présence seule, prétendit-elle, était nécessaire. Il n'avait qu'à paraître, et tous les amis de sa famille se joindraient à lui, et une foule de mercenaires accourraient sous son étendard. Trompé par ces faux rapports, Henri partit de Portsmouth avec sa femme, son frère, trois cents chevaliers et trente muids d'argent. Il débarqua à Royan, près de l'embouchure de la Garonne, et envoya des ambassadeurs à Louis [19 mai]. S'il en faut croire Paris, Louis, le roi de France, troublé dans sa conscience par le serment de son père, offrit de rendre une partie du Poitou et de la Normandie, à condition que Henri abandonnerait les traîtres au châtiment qu'ils méritaient; mais il paraît, d'après les propres lettres du roi, que ses envoyés demandèrent satisfaction pour certaines infractions qu'ils alléguèrent avoir été faites à la trêve; qu'on ne répondit point et qu'après un certain nombre de jours il déclara l'armistice fini[1]. Quand il eut rassemblé ses vassaux et ses alliés, il se trouva à la tête de vingt mille hommes. Louis était parti de Paris avec des forces égales; mais son armée, pour me servir de l'expression de l'historien, était un torrent qui, sur sa route, se gonflait incessamment du tribut des eaux affluentes. Les deux rois, comme si c'eût été d'un commun accord, atteignirent presque en même temps la petite ville de Taillebourg; et les armées ennemies se trouvèrent séparées par l'étroite mais

1. Rym. I, 403, 404.

profonde et rapide rivière de la Charente, dont le pont était commandé par un fort qui était aux mains des Anglais. Lorsque Henri vit que l'ennemi était supérieur en nombre, il se plaignit au comte de la déception dont il avait été l'objet; mais, tandis qu'il parlait, les Français attaquèrent le pont avec l'impétuosité qui les caractérise [19 juillet]. Louis combattait à leur tête; le passage fut forcé, et l'oriflamme, son étendard, fut déployée sur la rive gauche de la rivière. Les Anglais, néanmoins, firent une vigoureuse résistance et tinrent en suspens le sort de la journée jusqu'au moment où arriva la nouvelle qu'un fort détachement de l'ennemi avait traversé plus bas la rivière en bateau et marchait pour leur couper la retraite. Aussitôt ils se débandèrent, s'enfuirent précipitamment à Saintes, et furent suivis avec tant d'ardeur que quelques-uns de ceux qui les poursuivaient furent enfermés et faits prisonniers dans la ville. Henri, pour plus de sûreté, s'était écarté de la masse des fuyards, mais il serait tombé aux mains des ennemis, s'il n'eût été sauvé par l'adresse de son frère Richard. Désarmé, et un bâton de pèlerin à la main, ce prince se présenta au plus proche détachement des Français, et demanda à parler au comte d'Artois. Il fut introduit par ce seigneur auprès de Louis, qui saisit cette occasion de le remercier des bons offices qu'il avait rendus aux chevaliers français en Palestine, et, à sa demande, consentit à un armistice jusqu'au lendemain matin. Il ne se doutait guère de la proie que, par cette condescendance, il laissait échapper de ses mains. Les deux frères montèrent aussitôt à cheval et atteignirent Saintes durant la nuit.

Le lendemain, au lever du jour, on aperçut les Français du haut des murailles. Aussitôt le comte de la Marche fit une sortie, et peu à peu la totalité des deux armées se trouva engagée [20 juill.] Ce n'était pourtant pas une bataille, mais une série d'actions séparées; car le terrain était tellement entrecoupé de haies et de vignes, que les combats étaient tous partiels, et sans communication ni ensemble. Il y eut beaucoup de sang répandu; mais quoique les deux rois prétendissent à la victoire, Louis resta maître de la position.

Le résultat de ces deux actions avait convaincu le comte du danger de sa situation. Son fils Hugues quitta clandestinement Saintes, et se jeta aux pieds du monarque français, qui consentit sur-le-champ à pardonner à son père, à condition qu'il retirerait ses troupes de l'armée anglaise, qu'il céderait à Alphonse les châteaux qui avaient déjà été pris, qu'il laisserait mettre pour un temps une garnison française dans trois autres comme garantie de sa fidélité future, et que pour le reste de ses possessions il s'en

remettrait au bon plaisir et à la courtoisie de Louis. Henri était à table lorsqu'il apprit cette transaction, et le messager qui l'annonçait fut suivi d'un autre qui l'informa d'un accommodement secret entre les gens de Saintes et Louis pour introduire l'armée française dans la ville pendant la nuit. Après une courte délibération, on décida de se retirer à Blaye ; mais la fuite fut si rapide, que les ornements de la chapelle royale et la caisse militaire furent abandonnés à l'ennemi. Louis ne suivit point le roi, une funeste dyssenterie commençait à régner dans son armée, et la perte de quatre-vingts bannerets et, s'il faut en croire Paris, de vingt mille hommes, l'avertit de terminer la campagne. Une trêve de cinq ans fut conclue à l'égale satisfaction des deux monarques[1].

C'était la coutume du temps, quand des prétentions opposées ne pouvaient pas se concilier facilement, de prévenir la reprise des hostilités par le renouvellement réitéré des trêves. Si Louis eût été livré à son propre jugement, la paix avec l'Angleterre eût été bientôt signée. Il doutait toujours de la justice du titre auquel il possédait en France les provinces qui appartenaient anciennement aux princes anglais ; et pour obtenir de Henri une renonciation à ses droits, il eût volontiers consenti à des sacrifices considérables. Mais les pairs français se riaient des scrupules de leur monarque, et soutenaient qu'il n'avait pas le pouvoir d'aliéner les domaines de la couronne. Des négociations furent commencées et interrompues, reprises et suspendues. Louis insistait sur la cession à son profit de toute prétention sur la Normandie, le Maine, l'Anjou et le Poitou ; Henri demandait en retour un équivalent, et dix-sept ans s'écoulèrent avant que les termes du traité fussent définitivement réglés. Enfin la renonciation fut faite, et Louis donna au roi d'Angleterre le Limousin, le Périgord et le Quercy, et promit de payer la valeur annuelle des terres tenues par le comte et la comtesse de Poitou dans la Saintonge et l'Agenois, et, à la mort

1. Pour ce récit, j'ai comparé les historiens français Nangis et Gaguin avec Paris (514-526). Mais nous possédons une autre relation de la campagne par Henri lui-même. Selon lui, il aurait occupé Taillebourg ou détruit le pont sur la Charente si on ne lui avait pas perfidement persuadé d'accorder une trêve au seigneur de la ville, qui offrait de revenir à son allégeance. Les Français tentèrent de l'y surprendre, mais furent repoussés avec perte. Deux jours après, il se retira à Pons; et le comte de la Marche abandonna le château et la ville de Saintes, qui furent pris par les Français. Le roi continua sa retraite, et la garnison de Pons passa à l'ennemi. Il fortifia Blaye, et attendit l'événement sur l'autre bord de la Garonne; mais Louis, après être resté quinze jours dans le voisinage, retourna sur son propre territoire. Henri déclare que c'est là la vérité, et que les bruits répandus contre lui par ses ennemis sont sans fondement et calomnieux (Rym. I, 325-327). Cette relation porte, par erreur, la date de l'année 1232, la 16e année du règne de Henri, au lieu de la 26e, non-seulement dans le vieux, mais aussi dans le nouveau Rymer, 206.

de ces princes, de les transporter à la couronne d'Angleterre. [20 mai 1529.] Henri, comme duc de Guienne et pair de France, s'engagea à faire hommage au monarque français, cérémonie qu'il accomplit dans le jardin du Temple à Paris [1].

II. L'histoire des négociations de Henri avec la cour de Rome nous découvre un long système d'oppressions sous lequel le clergé anglais fut forcé, par l'influence réunie de la couronne et de la tiare, de se soumettre aux plus dures exactions. La hiérarchie chrétienne s'était distinguée dès les premiers siècles par une gradation régulière de fonctions et d'autorité, depuis le dernier des clercs jusqu'à l'évêque de Rome, qui était considéré comme le chef du corps épiscopal, et le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. A mesure que les nations du Nord étendirent leurs conquêtes, elles répandirent dans les provinces de l'Europe leurs idées particulières de jurisprudence : ces idées furent insensiblement appliquées à l'économie extérieure de la religion; et la constitution de l'Église s'assimila en grande partie, dans la pensée des chrétiens d'Occident, aux institutions d'un royaume féodal. Le pape paraissait tenir la place du souverain; les évêques étaient à peu près au niveau des barons; et, subordonné aux évêques, le clergé inférieur était dans la position des sous-vassaux. Ces idées féodales se fortifiaient de ce qui semblait être des cérémonies et prétentions féodales. L'évêque, avant d'être investi de l'administration de son diocèse, jurait fidélité au pape; et le prêtre, à son ordination, indépendamment de l'ancienne promesse d'obédience canonique, faisait hommage à son évêque. Puis, de même que le souverain civil, dans des cas de pénurie, requérait des subsides de ses barons, et, par eux, de leurs vassaux; ainsi les papes, dans des circonstances semblables, demandaient des secours pécuniaires aux évêques, et, par eux, au reste du clergé. D'abord ces demandes furent présentées avec modération et réserve; et les ecclésiastiques ne refusèrent pas de subvenir aux besoins, ou de soutenir la splendeur de celui qu'ils révéraient comme leur père spirituel, et sous la protection duquel ils se reposaient dans la possession paisible de leur propriété. Mais graduellement la pénurie et avec elle les demandes des pontifes se multiplièrent au point d'exciter enfin les représentations et la résistance du clergé et des laïques. En acceptant la donation de Pepin, et par des acquisitions subséquentes, les évêques de Rome avaient réuni les intérêts des princes temporels aux devoirs des prélats chrétiens; et les guerres qu'ils furent forcés de soutenir, tantôt contre leurs pro-

1. Rym I, 675, 689. *Trés. des Chart.* 9.

pres sujets, tantôt contre des États étrangers, les jetèrent dans des dépenses qui excédaient de beaucoup le montant annuel de leur revenu. Telle était en général la situation des papes qui gouvernèrent l'Église pendant le règne de Henri. Engagés dans une lutte longue et ruineuse avec l'empereur Frédéric et ses partisans en Italie, écrasés sous une dette énorme, et forcés de temps à autre d'abandonner leurs États pour se réfugier de l'autre côté des Alpes, ils regardaient les subsides du clergé comme l'expédient le plus sûr pour satisfaire aux réclamations de leurs débiteurs, recruter des troupes et reprendre leur premier ascendant. Chaque année l'église anglicane comme toutes les autres églises nationales était appelée à contribuer au soutien du siége de Rome; et quoique la générosité ou la patience du clergé eût été bien vite épuisée, il réussit rarement dans sa résistance à l'autorité du pontife, appuyée généralement de l'autorité du monarque. Car le sort de Jean avait été un effrayant avertissement pour Henri, qui, ne se souciant pas de provoquer l'inimitié du pape, prêtait la main à chaque plan d'exaction, à moins qu'il n'en fût parfois détourné par les clameurs réunies des barons et du clergé.

Les principaux abus qui provenaient de ce système peuvent se réduire à deux chefs. 1° Les papes, à l'imitation des princes temporels, requéraient souvent du clergé une taxe qui s'élevait en général à un vingtième, quelquefois à un dixième et, dans une ou deux occasions, à une plus forte portion de son revenu annuel. Ces impôts s'étaient originairement introduits du temps des croisades, et on les avait justifiés par le motif que la conquête de la Palestine intéressait également tous les chrétiens, et que, tandis que les laïques répandaient avec empressement leur sang pour cette sainte cause, le clergé ne pouvait refuser une faible portion de son revenu pour contribuer au succès. Mais on découvrit bientôt que chaque guerre dans laquelle les pontifes s'engageaient se rattachait de manière ou d'autre à la prospérité de la religion. Quand commença la querelle de Grégoire IX et de l'empereur Frédéric, ce pape demanda un subside au clergé; à mesure que ses affaires devinrent désespérées, ses demandes se renouvelèrent; et sous son successeur, Innocent IV, la fréquence et le taux de ces taxes en firent un fardeau insupportable. Innocent, à la vérité, alléguait pour justifier sa conduite qu'il était exilé de ses États; qu'à Lyon, où il tenait sa cour depuis dix ans, il n'avait d'autre ressource que les contributions du clergé, et que tout ce qu'on lui donnait était dépensé pour soutenir la cause de l'Église et de la religion. Ces raisons, toutefois, ne persuadaient pas toujours ceux qui souffraient de la di-

minution annuelle de leurs revenus [1]. Chez mainte nation on y répondit par des plaintes; en Angleterre, elles rencontrèrent l'opposition la plus prononcée. Les membres du clergé répliquèrent qu'ils croyaient injuste de fournir de l'argent, avec la conviction qu'il serait employé contre l'empereur, qui, bien que le pape l'eût condamné, devait toujours être considéré comme prince catholique, puisqu'il avait offert de soumettre sa querelle à la décision d'un concile général; que chaque église avait son patrimoine, et que le pape ne pouvait pas avec plus de justice réclamer une part du revenu de *leurs* églises, qu'ils ne pouvaient réclamer une part du revenu de l'église de Rome; — que, de même que la loi, lorsqu'elle disait que chaque chose appartenait au prince, parlait de son droit de surintendance, et non de celui de propriété, ainsi la prééminence dont jouissait le pape lui imposait le devoir de veiller sur tout, mais ne lui donnait pas le droit de disposer de tout; — et que, si le revenu des membres du clergé était plus que suffisant pour leur entretien, ils étaient obligés d'employer le reste à soulager les besoins des pauvres, et non à fournir les moyens de prolonger une guerre sanglante et destructive [2].

Le roi et les barons se montrèrent quelque temps spectateurs indifférents de cette lutte. A la fin, ils furent entraînés à intervenir par la considération qu'à mesure que le clergé s'appauvrirait, les charges nationales pèseraient d'autant plus sur les laïques. On envoya au concile général de Lyon des ambassadeurs, qui, dans un langage ferme mais respectueux, se plaignirent de la fréquence des exactions du pape. Peut-être les promesses que fit Innocent dans sa réponse n'avaient pour but que d'apaiser le mécontentement. Mais s'il était sincère, les exigences de sa situation le forcèrent bientôt d'y manquer; et une nouvelle demande d'un vingtième pour les plus pauvres bénéfices, et d'une plus forte portion pour les plus riches, souleva un esprit inaccoutumé d'opposition [1246]. Le clergé dressa une liste de ses griefs, l'envoya au pontife, et appela de lui au prochain concile général; les barons, en termes plus hardis, l'avertirent des maux qui en résulteraient probablement; et firent entendre clairement qu'ils étaient disposés

1. Nous devons en excepter Grosseteste, le célèbre évêque de Lincoln, qui, en réponse à la lettre du roi qui s'informait de quelle autorité il levait un impôt pour l'usage du pape, répliqua : « Non est admiratione dignum, quod coepiscopi nostri et nos in hac parte facimus; sed admiratione multa et indignatione quamplurima esset dignissimum, si etiam non rogati vel jussi aliquid hujus modi vel etiam majus non fecerimus. Videmus enim... exilio relegatos, persecutionibus coangustatos, patrimonio suo spoliatos, et de proprio unde, ut decet, sustineantur, non habentes. » Grosseteste, I, *ep.* 119.

2. Voyez la lettre de tous les évêques, etc., d'Angleterre, dans *Annal Burt.* 297.

à tirer l'épée, s'il était nécessaire, pour appuyer le clergé. Le roi lui-même parut faire cause commune avec ses vassaux, et défendit de payer le subside sous peine de tout son déplaisir. Cependant cette forte opposition s'évanouit peu à peu. Henri retira sa prohibition; les barons retombèrent dans leur première apathie, et le clergé fut réduit à composer avec le pontife pour onze mille marcs[1].

Le second grief consistait dans ce qu'on appelait les provisions papales, par lesquelles le pape, suspendant pour le moment le droit du patron, nommait de sa propre autorité au bénéfice vacant. La conséquence était que beaucoup d'Italiens possédaient des bénéfices qui auraient dû être conférés à des ecclésiastiques anglais; et si quelques-uns d'entre eux résidaient dans l'île, les autres, après avoir fait les frais d'un substitut chargé de s'acquitter de leur devoir, recevaient et dépensaient en pays étranger le reste du revenu. Cet abus excita des plaintes bruyantes tant de la part des patrons que de celle du clergé; et le mécontentement public se signala par des actes de violence illégale. Une association se forma sous le titre de la Communauté d'Angleterre, et fut clandestinement encouragée par les principaux barons et membres du clergé. A sa tête était sir Robert Thwinge, chevalier du Yorkshire, qui avait été privé, par une provision papale, de la collation d'un bénéfice à la nomination de sa famille. Ses ordres étaient aveuglément suivis par ses associés, qui, bien qu'ils ne fussent pas plus de quatre-vingts, réussirent, par le secret et la célérité de leurs mouvements, à imprimer au public l'idée qu'ils étaient beaucoup plus nombreux. Ils assassinèrent les courriers du pape, écrivirent des lettres menaçantes aux ecclésiastiques étrangers et à leurs intendants; tantôt ils se saisissaient de leurs personnes, les jetaient secrètement dans des cachots, et les forçaient de payer des rançons considérables; tantôt ils enlevaient le produit de leurs fermes, le vendaient aux enchères publiques ou le distribuaient aux pauvres du voisinage. Ces excès continuèrent huit mois sans aucune interruption de la part des autorités locales; le mécontentement national jouissait des souffrances des étrangers, et les membres de l'association, pour satisfaire les officiers de justice, prétendaient agir en vertu d'une commission royale. Henri, à la fin, interposa son autorité, et Thwinge alla à Rome plaider sa cause devant le pontife. Il la gagna, et revint avec une bulle par laquelle Grégoire l'autorisait à nommer au bénéfice dont il réclamait la collation, déclarait que, si jamais les droits des patrons laïques avaient été usurpés, c'était à son insu et contrairement à ses intentions, et promettait que

1. *Annal. Burt.* 305-310. Paris, 625, 636. Dunst. 272, 273. *New Rym.* 262, 5.

toutes les provisions futures seraient bornées aux bénéfices qui étaient connus pour être à la nomination des prélats, des abbés, des corps ecclésiastiques : réponse politique, qui séparait les intérêts des laïques de ceux du clergé, et était propre à rendre les premiers spectateurs indifférents de l'oppression du dernier [1].

Le clergé sentit les conséquences probables de cette distinction, et exprima hautement son indignation. Après mainte tentative infructueuse, il obtint la coopération du roi et des barons; et, dans toutes ses remontrances, les provisions furent accouplées aux tailles comme un abus qu'on ne pouvait endurer plus long-temps. Pour imposer silence aux plaignants, Innocent leur rappela ses besoins, et déclara que sans provisions il ne pouvait ni récompenser les services de ses plus fidèles adhérents, ni entretenir les officiers de sa cour qui étaient nécessaires [2]. La contestation dura tout le temps de sa résidence à Lyon. La mort de l'empereur le mit enfin à même de retourner à Rome, et il y fut bientôt suivi des remontrances du clergé anglais qui représentait que les revenus des ecclésiastiques étrangers jouissant de bénéfices en Angleterre s'élevaient à cinquante mille marcs [13 déc. 1250]. Le pontife, sans admettre l'exactitude de l'allégation, reconnut et déplora l'existence de l'abus; assura que, s'il avait jamais accordé une provision lui-même, elle lui avait été arrachée par la nécessité; et proposa, comme remède temporaire, de mettre de côté, pour certains non-résidents, huit mille marcs, somme qui serait réduite annuellement; d'obliger tous autres ecclésiastiques étrangers à résider ou à résigner, et de laisser aux patrons le droit de présentation à tous les bénéfices aussitôt qu'ils deviendraient vacants [22 mai 1252] [3]. Nous ne savons pas si l'offre fut acceptée; mais l'année suivante, en conséquence d'une provision pour un bénéfice du diocèse de Lincoln, Grosseteste, le célèbre évêque de ce siége, écrivit au pontife une lettre pleine de chaleur, dans laquelle, après avoir protesté de son obéissance aux ordres légitimes du siége apostolique, il refusait d'admettre la provision, parce qu'elle émanait d'une autorité qui n'avait jamais été accordée par Jésus-Christ à saint Pierre ni à ses successeurs. Cette remontrance paraît avoir fait impression sur l'esprit d'Innocent. Il répondit par une bulle

1. Paris, 313, 316, 317, 460, 461. Dunst. 206, 207. Rymer, I, 322. On a prétendu que Hubert était le secret instigateur de ces excès; et la présomption de sa culpabilité fut, dit-on, la cause de son arrestation. *Pat.* 17, *Henri III*, *Apud* Brady, II, *App.* n° 152. *New Rym.* I, 207.

2. Rym. I, 426, 442.

3. Id. I, 471. Paris, avec son exagération habituelle, fait monter la somme à 70,000 marcs (p. 740.)

dans laquelle il protestait de nouveau de sa répugnance pour cette pratique, autorisait tous les patrons de bénéfices possédés par des étrangers à y présenter sur-le-champ, et déclarait que les individus ainsi présentés devraient et pourraient prendre possession immédiatement après la mort ou la résignation des présents bénéficiaires, et en dépit de toute provision qui pourrait, dans la suite, être faite par lui ou ses successeurs [3 nov. 1253] [1]. La controverse en resta là pendant le reste du règne de Henri.

Mais, en 1254, il s'ouvrit une nouvelle source d'extorsions. Lorsque les aventuriers normands s'étaient jadis emparés de la Sicile et de la Pouille, ils avaient fait de leurs conquêtes, par donation volontaire, des fiefs du saint-siége. Ces deux royaumes avaient passé comme tels au dernier empereur, Frédéric; mais, durant la longue guerre qu'il fit aux papes Grégoire et Innocent, il fut condamné à la confiscation de toutes les terres qu'il tenait de l'église de Rome; et on prit la résolution, dictée par l'expérience du passé, d'empêcher désormais la réunion sur la même tête de la couronne de Sicile et de la couronne impériale [1254]. Frédéric avait laissé de sa première femme un fils, nommé Conrad, roi d'Allemagne; de sa seconde femme, sœur de notre Henri, un autre fils, appelé du nom de son oncle; et en outre un fils illégitime, Manfred, prince de Tarente, qu'on supposait avoir été complice de la mort de son père. Innocent ne voulait donner à aucun des trois le royaume de Sicile. Il l'offrit d'abord à Charles d'Anjou, frère de Louis de France; puis à Richard, frère du roi d'Angleterre; et enfin à Henri lui-même pour son second fils, Edmond. Tous ces princes le refusèrent: Charles, à cause de l'absence de Louis qui était à la croisade; Richard, parce qu'il ne se sentait pas de force à soumettre les fils de Frédéric; et Henri, pour ne pas paraître s'opposer aux intérêts de son jeune neveu, qui était soutenu par un parti puissant en Sicile. Conrad, à la tête d'une nombreuse armée, partit d'Allemagne; prit, après une résistance opiniâtre, Capoue, Naples et les autres villes de la Pouille qui s'étaient déclarées pour le pape, et se préparait à envahir la Sicile, lorsque le jeune Henri mourut subitement, empoisonné, à ce qu'on supposa dans le public, par son frère aîné. Innocent aussitôt renouvela son offre de la couronne pour Edmond; et le faible esprit du roi, n'étant plus retenu par les prétentions opposées de son neveu, accepta avec joie ce don éblouissant mais précaire. Il fut convenu avec l'envoyé du pape que le jeune prince tiendrait la Sicile et la Pouille comme fief du saint-siége; que Henri, avec une forte armée, mènerait immédia-

1. Paris, 749. *Annal. Burt.* 326-330. Rym. I. 494.

tement Edmond prendre possession de ses États ; qu'Innocent avancerait au roi cent mille livres tournois pour le mettre en état de commencer l'expédition, et donnerait sûreté pour toutes les autres sommes qu'il pourrait être nécessaire d'emprunter [6 mars]. Le pontife, lorsqu'il ratifia le traité, assura au roi, qui était en Gascogne, que s'il partait immédiatement le succès était certain [14 mai]; et pour stimuler son indolence, il l'informa que cinquante mille livres avaient été déposées à Lyon pour lui être remises au moment où il paraîtrait à la tête de son armée [23 mai] [1]. Sur ces entrefaites, Conrad mourut; et une seconde lettre fut expédiée à Henri, avec prière de se hâter de profiter d'un si heureux événement [29 mai]. Craignant, toutefois, qu'un délai ne fît perdre l'occasion, Innocent lui-même se rendit de Rome dans la Pouille [9 juin], prit possession de la Terre de Labour, s'assura, à ce qu'il crut, de la fidélité de Manfred en le confirmant dans sa principauté de Tarente, et se flatta qu'à l'arrivée de Henri les deux royaumes reconnaîtraient unanimement Edmond pour leur souverain. Mais le perfide Manfred aspirait lui-même à la couronne ; et, pour masquer ses vues réelles, il suscita, comme compétiteur au prince anglais, Conradin, fils, encore enfant, de son frère Conrad [17 nov.]. Innocent s'efforça de nouveau de hâter le roi en lui décrivant le danger du retard ; mais l'indolence naturelle de Henri ou les difficultés de sa position empêchèrent son départ, et l'armée du pape fut défaite par Manfred dans le voisinage de Troja [2 déc.]. Cinq jours après Innocent mourut [7 déc.] [2]. Son successeur, Alexandre IV, suivit la même politique : la couronne des Deux-Siciles fut confirmée au prince Edmond, et l'évêque de Bologne fut envoyé en Angleterre pour lui donner l'investiture et faire les arrangements nécessaires avec son père [9 avr. 1255]. Il fut réglé que la Sicile et la Pouille ne formeraient qu'un royaume sous Edmond, qui le tiendrait du siége apostolique, par le payement annuel de deux mille onces d'or, et jurerait, quand il ferait hommage, de ne jamais accepter la dignité impériale, sous peine de perdre sa couronne et d'encourir l'excommunication ; que Henri se reconnaîtrait responsable de toutes les dettes contractées dans la poursuite de l'entreprise; et qu'il conduirait, aussitôt que possible, son fils avec une armée dans la Pouille [3]. Mais, sur ces entrefaites, l'espoir du succès s'affaiblit chaque jour. Manfred avait gagné la dernière bataille avec l'assistance d'un corps de Sarrasins,

1. Rym. I, 477, 502, 511, 512, 514, 516, 893. Plus tard on mit en question si les 100,000 livres étaient promises comme don ou comme prêt. Henri abandonna sa prétention (Rym. I, 895). Quatre livres tournois faisaient une livre sterling.

2. Rym. I, 535, 538, 564.

3. Id. 894-900, 550, 553

que son père avait colonisés à Lucera de' Pagani; et Alexandre avait envoyé le cardinal Octavien avec le marquis de Hoembourg à la tête de forces considérables, pour entreprendre la tâche de soumettre et détruire les infidèles. Les deux armées restèrent quelques jours en présence l'une de l'autre; mais Manfred était activement occupé à corrompre la fidélité des chefs mercenaires qui lui étaient opposés, et, grâce à leur connivence, il surprit et mit complétement en déroute les troupes du pape [18 sept.]. Alexandre informa Henri de ce sinistre événement; mais il chercha à l'encourager par la considération que toute la Sicile et la Terre de Labour étaient encore fidèles aux intérêts d'Edmond, et il le conjura de tenir ses engagements en envoyant immédiatement une forte armée [1]. Le roi en avait bien la volonté, mais il n'en avait pas les moyens: quoique ses barons condamnassent cette impuissante tentative, il ne renonçait pas à l'espoir de placer son fils cadet sur un trône, et, en conséquence, il s'engagea à payer toutes les premières dépenses, et à débarquer avec une armée dans la Pouille avant la prochaine fête de saint Michel. Les dettes montaient à quatre-vingt-dix mille livres [2]; et le pontife se plaignit hautement dans ses lettres de la détresse à laquelle il était réduit par la négligence de Henri à lui envoyer les remises [5 févr. 1256]. Son trésor, disait-il, était tout à fait épuisé; sa cour était entourée de créanciers demandant leur argent, et menaçant de saisir les terres des églises sur lesquelles leurs dettes étaient hypothéquées; et il avait licencié les troupes qui défendaient la Terre de Labour, faute de pouvoir payer leurs services [3]. Pour se procurer de l'argent, on eut alors recours à tous les expédients que les ministres du roi ou du pape purent imaginer. Ce fut en vain que Henri s'adressa aux tenanciers laïques de la couronne : ils refusèrent obstinément d'accorder aucune aide pour acquérir la Sicile; et ils lui conseillèrent de laisser de côté ce projet, à cause de la grande puissance de Manfred, qui avait graduellement réuni toute la Pouille sous son étendard; de l'énorme dépense qu'on avait déjà supportée, et qui serait doublée si on persévérait; et du danger que ferait courir à l'Angleterre l'ambition de ses voisins, si on transportait une armée nombreuse en Italie [4]. Le refus des laïques rejeta la plus grande partie du fardeau sur le clergé, qui fut contraint à la soumission

1. Rym. I, 564.

2. Dans cette somme est compris le don volontaire de 20,000 marcs promis au pape par Henri. Rym. I, 897.

3. Rym. I, 564, 581, 593.

4. *Annal. Burt* 372. Dunst. 319, 320.

par des menaces d'excommunication d'un côté et de confiscation de l'autre. Les évêques et les abbés se virent forcés d'accepter des billets tirés en leur nom, mais sans leur consentement, pour la somme de vingt mille livres, en faveur de certains banquiers de Venise et de Florence [1] : on ordonna de verser pendant cinq années consécutives à l'échiquier un dixième des rentes annuelles du clergé; les biens meubles des ecclésiastiques morts ab intestat, et une année du revenu de tous les bénéfices vacants furent réservés à la couronne; et l'argent recueilli en Angleterre, en Irlande, en Écosse et en Norwége, pour la croisade contre les infidèles, fut mis à la disposition de Henri [2]. Le clergé s'épuisa en plaintes et en remontrances. Il en appela à la protection du pape; il offrit au roi un don volontaire de cinquante-deux mille marcs. Mais le seul allégement qu'il obtint fut la permission aux évêques et aux abbés de déduire du payement des dixièmes le montant des billets tirés sur eux d'Italie.

Tandis que Henri opprimait ainsi le clergé, ses querelles avec ses barons commençaient à prendre un aspect alarmant. Au lieu de conquérir une couronne étrangère pour son fils, il se vit dans la nécessité de combattre pour défendre la sienne. Cependant, à mesure que la probabilité du succès diminuait, il semblait s'attacher avec plus d'opiniâtreté à son projet sur la Sicile; et il ne voulut pas permettre à Edmond de renoncer à ses prétentions, ni de restituer la donation d'Innocent [3]. Manfred cependant triomphait de tous ses ennemis; à la Sicile et à la Pouille il ajoutait la marche d'Ancône et une partie de la Toscane; et Urbain IV, successeur d'Alexandre, après avoir demandé le consentement du prince anglais, offrit la couronne à Charles d'Anjou [28 juill. 1263] [4]. Elle fut acceptée, et Charles reçut la dignité royale à Rome des mains de Clément IV; mais le pontife, instruit par les embarras de ses prédécesseurs, refusa de s'engager pour les dettes qui pourraient être contractées [1265]. Le nouveau roi, néanmoins, leva une forte armée, gagna une brillante victoire dans les plaines de Bénévent [26 févr. 1266], et par la mort de Manfred, qui périt dans le combat, obtint la possession paisible de tout le royaume.

III. Ce fut le malheur de Henri d'avoir hérité de l'antipathie de son père pour la charte de Runnymead, et de considérer ses barons comme des ennemis ligués contre lui pour le dépouiller des

1. Rym. I, 583.
2. Id. 549, 550, 552, 595, 599, etc.
3. Id. 631, 654, 666, 720.
4. Id. I, 769.

prérogatives légitimes de la couronne. Il surveillait avec méfiance toutes leurs démarches, repoussait leurs avis, et se fiait plus à la fidélité des étrangers qu'à l'affection de ses propres sujets. Une telle conduite lui aliéna naturellement l'esprit des nobles, qui soutinrent hardiment qu'ils avaient droit aux grandes charges de l'État, et entrèrent dans des associations pour le soutien de leurs prétentions. Si le roi eût possédé les immenses revenus de ses prédécesseurs, il eût peut-être été en état de braver leur inimitié ; mais durant les guerres entre Étienne et Mathilde, et ensuite entre Jean et ses barons, les domaines royaux avaient considérablement diminué; et les extravagances de Henri, jointes à sa générosité impolitique envers ses favoris, le contraignirent continuellement de recourir à la bonne volonté de la nation. Tous les ans le roi demandait un subside, et chaque demande essuyait un refus méprisant. Si les barons finissaient par céder, c'était toujours aux conditions les plus pénibles pour lui. Ils l'obligèrent à condamner sa conduite passée, à confirmer de nouveau les deux chartes, et à promettre le renvoi immédiat des étrangers [1]. Mais Henri ne voyait que le moment présent : ses coffres ne furent pas plutôt remplis, qu'il oublia ses promesses et se rit de leur crédulité. Sa détresse le força derechef à solliciter des secours et à offrir les mêmes conditions. Ne voulant pas être dupés une seconde fois, les barons exigèrent son serment. Il jura, puis il viola son serment avec autant d'indifférence qu'il avait violé sa promesse. Ses demandes suivantes furent reçues par eux avec mépris ; mais il triompha de leur opposition en offrant de se soumettre à l'excommunication, s'il manquait à ses engagements. Le roi, les barons et les prélats s'assemblèrent dans la grande salle de Westminster; la formule fut prononcée par les évêques avec la solennité d'usage; et Henri, mettant la main sur son cœur, ajouta : « Avec l'aide de Dieu, j'observerai ces chartes, comme je suis chrétien, chevalier et roi couronné et sacré. » Le subside fut accordé, et le roi revint à ses anciennes habitudes. Ce n'était pourtant pas qu'il fût vicieux par inclination. Il avait reçu de profondes impressions religieuses : quoique ami de l'ostentation, il évitait soigneusement tout excès scandaleux ; et sa charité envers les pauvres et son assiduité aux cérémonies publiques du culte étaient justement admirées. Mais

1. C'est ainsi que s'introduisit graduellement ce qui a été considéré depuis comme la méthode constitutionnelle de s'opposer aux mesures de la couronne, le refus des subsides pour l'année courante. Les prédécesseurs de Henri étaient trop riches pour dépendre des secours de leurs vassaux. Pour résister à leur volonté avec quelque espoir de succès, il était nécessaire d'avoir recours à l'épée. Mais sa pauvreté le forçait annuellement de solliciter un subside, et de l'acheter par des concessions à son parlement.

son jugement était faible. Il n'avait jamais émancipé son esprit de la tutelle où il avait été tenu dans sa jeunesse, et il se laissa aisément persuader par ses favoris qu'il n'avait pas besoin de garder ses promesses, parce qu'elles lui avaient été arrachées au mépris des justes droits de la couronne.

Lors de la disgrâce de Hubert de Burgh [25 déc. 1232], le roi avait donné sa confiance à son ancien gouverneur, Pierre le Poitevin, évêque de Winchester. Que l'éloignement du ministre ait été suivi du renvoi des autres officiers du gouvernement, et que le favori ait profité de l'occasion pour élever et enrichir ses parents et ses amis, le fait n'est pas improbable ; mais il est difficile de croire, sur la vague assertion d'un chroniqueur satirique, que Pierre ait pu être assez ennemi de ses propres intérêts pour décider le roi à chasser de la cour tous les Anglais, et à confier à des Poitevins et à des Bretons la garde de sa personne, la perception de ses revenus, l'administration de la justice, le gouvernement de tous les châteaux royaux, la tutelle de tous les jeunes nobles et le mariage des principales héritières. Mais l'ascendant des étrangers, quelque grand qu'il fût, n'eut pas une longue durée. Les barons refusèrent d'obéir aux ordres du roi, qui les convoquait au conseil [11 juillet 1233] : le comte-maréchal déploya l'étendard de la rébellion dans le pays de Galles, et le clergé se joignit aux laïques pour critiquer les mesures du gouvernement. Edmond, le nouvel archevêque de Canterbury, suivi de plusieurs autres prélats, se rendit auprès de Henri [2 févr. 1234]. Il rappela au roi que son père, en suivant de semblables avis, avait failli perdre sa couronne ; il lui assura que les Anglais ne se laisseraient jamais fouler aux pieds par des étrangers dans leur propre pays, et déclara qu'il croirait de son devoir d'excommunier tout individu quelconque qui s'opposerait à la réforme du gouvernement et au bien de la nation. Henri s'alarma, et promit de lui rendre réponse dans quelques semaines. Un parlement de barons fut convoqué, et Edmond renouvela sa remontrance [9 avril]. Les Poitevins aussitôt furent congédiés, les insurgés rentrèrent en faveur, et on nomma des ministres qui possédaient la confiance de la nation [1].

A l'âge de vingt-neuf ans, le roi avait épousé Éléonore, fille de Raymond, comte de Provence [14 janvier 1236]. La cérémonie de son couronnement, les fonctions des barons, l'ordre du banquet et les réjouissances du peuple sont décrits minutieusement par un historien qui, dans la chaleur de l'admiration, déclare que le monde entier ne pouvait présenter un plus glorieux et plus ravissant spec-

1. Paris, 324-335.

tacle [20 janv.] [1]. Éléonore avait été accompagnée en Angleterre par son oncle Guillaume, évêque élu de Valence, qui devint bientôt le favori du roi, fut admis au conseil, et prit l'ascendant dans l'administration. Les barons saisirent la première occasion de faire des remontrances; mais Henri apaisa leur colère en en faisant entrer trois de plus au conseil, et, afin d'être plus en sûreté contre leurs machinations, il obtint du pape un légat pour résider près de sa personne. Ce légat fut le cardinal Othon, qui employa son influence à réconcilier Henri avec les plus mécontents d'entre les barons. Par son avis, Guillaume retourna sur le continent. Il mourut en Italie; mais le roi, soigneux de ses intérêts, l'avait auparavant fait nommer au siége de Winchester, vacant par la mort de Pierre des Roches [1er nov. 1238].

Ses favoris suivants furent deux autres oncles de la reine, Pierre de Savoie, à qui Henri donna la seigneurie de Richmond; et Boniface de Savoie, qui, à la mort d'Edmond, fut élu archevêque de Canterbury. Les indigènes renouvelèrent leurs plaintes, et ils attendaient avec impatience que Richard, frère du roi, revint de Palestine; mais on décida ce prince à embrasser la cause des étrangers et à épouser Sanchette, autre fille de Raymond. Mais alors Isabelle, la reine-mère, mécontente que la famille de Provence eût le monopole de la faveur royale, envoya les enfants qu'elle avait eus de son second mari, le comte de la Marche, faire fortune en Angleterre. Alice, sa fille, fut mariée au jeune comte de Warenne; Guy, le fils aîné, reçut des présents considérables, et retourna en France; Guillaume de Valence obtint, avec l'ordre de chevalerie, une pension et l'honneur de Hertford; et Aymar fut envoyé à Oxford, fut nommé à plusieurs bénéfices, et enfin fait évêque de Winchester [2].

Tandis que Henri songeait ainsi à pourvoir ses parents étrangers, il se trouva fréquemment réduit au besoin et sans crédit ni ressources. Ses plus despotiques prédécesseurs avaient dépensé des sommes infiniment plus fortes dans leurs expéditions étrangères et pour l'entretien de leurs troupes mercenaires, et n'avaient jamais hésité à extorquer à leurs sujets tout l'argent que leur ambition ou leur rapacité jugeait nécessaire. Mais l'imprudence de Jean avait engendré et la minorité de Henri avait nourri un esprit de résistance à l'exercice illégal de l'autorité; et les subsides dont le roi avait besoin dépendaient, d'après la Grande-Charte, non de son caprice, mais de la sagesse ou de la générosité des prélats et

1. Paris, 355. Dunst. 231.
2. Paris, 489, 494, 637. Dunst. 275.

des barons. Si, dans leurs assemblées, ils consentaient à lui accorder une aide, encore l'accordaient-ils de mauvaise grâce; et son acquiescement aux exactions exercées par le pape sur le clergé, ainsi que les dettes qu'il contracta en acceptant la couronne de Sicile pour Edmond, continuèrent d'exciter le mécontentement public. Il se forma des associations pour redresser les torts faits à la nation : sous le prétexte plausible de prévenir le mauvais emploi des revenus, on demanda à plusieurs reprises que les officiers de l'État fussent investis de leur commission dans le grand conseil; et enfin la constitution fut entièrement bouleversée par l'audacieuse ambition de Simon de Montfort, comte de Leicester[1].

Simon était le plus jeune des deux fils du comte de Montfort, nom célèbre dans les annales des guerres religieuses. Par la renonciation de son frère Amaury, connétable de France, il avait hérité des biens de sa mère Amicia, l'aînée des deux sœurs et cohéritières du dernier comte de Leicester [mai 1232] : son mariage subséquent avec Éléonore, sœur du roi, lui avait mis devant les yeux une couronne en perspective; et son opposition marquée aux extorsions du roi et des pontifes lui avait valu, quoique étranger, l'affection de la noblesse, du clergé et du peuple. La politique demandait que le roi ne provoquât ni n'opprimât un sujet si redoutable. Mais Henri ne sut éviter aucune de ces fautes : dans plusieurs occasions il employa le comte à des offices de confiance et d'importance; dans d'autres, par une suite de petits affronts, il irrita son esprit au lieu de le soumettre. Parmi les habitants de la Guienne il y en avait beaucoup dont la fidélité chancelante était un sujet de constante sollicitude; et Simon avait été nommé par lettres patentes gouverneur de la province pour cinq ans, dans l'espoir que son activité et sa résolution écraseraient les mécontents et assureraient l'obéissance des indigènes. Ce fut pour le comte des années d'efforts continuels; sa conduite lui attira nécessairement des ennemis, et il fut fréquemment accusé auprès du roi de péculat, de tyrannie et de cruauté. Il est impossible de déterminer jusqu'à quel point ces charges étaient vraies; mais ses accusateurs étaient l'archevêque de Bordeaux et le chef de la noblesse gasconne, qui déclarèrent que, s'il n'était pas fait droit à leurs plaintes, leurs compatriotes demanderaient protection à un autre souverain. Quand Simon comparut devant ses pairs [1251], il était accompagné de Richard, frère du roi, et des comtes de Gloucester et de Hereford, qui s'étaient engagés à le garantir du ressentiment royal; et le roi, voyant qu'il ne pouvait obtenir la condamnation

1 Paris, 564, 646.

de l'accusé, exhala sa colère en termes immodérés. Dans le cours de l'altercation, le mot de traître sortit par inadvertance de sa bouche. « Traître ! s'écria le comte; si vous n'étiez pas roi, vous vous repentiriez de cette insulte. — Jamais je ne me repentirai de rien autant, répliqua Henri, que de vous avoir permis de grandir et de vous engraisser dans mes États. » Leurs amis communs intervinrent et les séparèrent. Henri conféra le duché et le gouvernement de Guienne à son fils Édouard ; mais le comte retourna dans cette province, et ne voulut pas céder ses lettres patentes sans une somme considérable comme compensation pour les années restantes de la concession. Craignant l'inimitié du roi, il se retira en France, et plus tard il fut réconcilié avec lui par la médiation de l'évêque de Lincoln [1].

Quoique Richard se fût fréquemment uni aux barons pour tenir tête à son frère, il ne se laissa jamais entraîner à empiéter sur les justes droits de la couronne [1256]. Il se distinguait autant par son économie que Henri par sa profusion, et le soin avec lequel il ménageait son revenu lui donna la réputation d'être le prince le plus opulent de l'Europe. Cependant il se laissa éblouir par l'éclat de la royauté, et sacrifia imprudemment sa fortune à son ambition. Au commencement de l'année 1256, les archevêques de Cologne et de Mayence, ainsi que l'électeur palatin, l'élurent à Francfort roi des Romains ; et quelques semaines après, l'archevêque de Trèves, le roi de Bohême, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg, les quatre autres électeurs, donnèrent leurs suffrages à Alphonse, roi de Castille [2]. Il est étrange que Richard, qui avait sous les yeux l'exemple de la Sicile et la certitude de rencontrer un puissant rival, ait accepté cette offre ; mais on lui dit que ses richesses assureraient le succès. Une députation de prélats et de nobles arriva pour le conduire à ses États imaginaires [18 déc.] ; et le nouveau roi des Romains fut couronné à Aix-la-Chapelle en présence de la plupart des princes de l'empire [3]. Ce fut néanmoins une heure fatale que celle où Henri partit pour l'Allemagne [17 mai 1257]. Les barons mécontents, n'étant plus intimidés par sa présence, s'associèrent pour réformer l'État sous la direction du comte de Leicester,

1. Paris, 400, 700, 713, 721, 722, 743. Le roi avait originairement conféré le duché de Guienne à son frère Richard, mais il le lui reprit à la naissance du prince Édouard. Richard, depuis lors, s'opposa toujours au roi dans tout ce qui était relatif à ce pays. Paris, 722.

2. Wikes, 51, nous donne les différentes sommes promises aux sept électeurs en cette occasion, mais il est certainement dans l'erreur sur plusieurs des princes qu'il appelle électeurs ; comme il est évident d'après la lettre du pape citée par Spondanus, p. 198.

3. Rymer, I, 621, 622. *Annal. Burt.* 376.

grand-sénéchal ; du comte de Hereford, grand-connétable ; du comte-maréchal, et du comte de Gloucester. Les circonstances étaient favorables à leurs vues. Une moisson improductive avait été suivie d'une disette générale, et le peuple était disposé à attribuer sa misère, non à l'inclémence des saisons, mais à l'incapacité de ses maîtres [1]. Henri convoqua un grand conseil à Westminster [2 mai], et le troisième jour les barons s'assemblèrent dans la salle, armés de toutes pièces. Quand le roi entra, ils déposèrent leurs épées ; mais Henri, alarmé de cet aspect inaccoutumé, s'écria : « Suis-je donc votre prisonnier ? — Non, sire, repartit Roger Bigot ; mais votre partialité pour les étrangers et votre prodigalité ont plongé le royaume dans la misère. C'est pourquoi nous demandons que les pouvoirs du gouvernement soient délégués à un comité de barons et de prélats qui puisse réformer les abus et faire des lois salutaires. » Il s'ensuivit une altercation, et des paroles violentes s'échangèrent entre le comte de Leicester et Guillaume de Valence, un des frères du roi. Henri néanmoins jugea prudent de se soumettre ; et finalement il fut convenu qu'il prierait le pape d'envoyer un légat en Angleterre, et de modifier les termes auxquels il avait accepté le royaume de Sicile ; qu'il donnerait la commission de réformer l'État à vingt-quatre prélats et barons, dont une moitié était déjà prise dans son conseil et l'autre serait nommée par les barons eux-mêmes dans un parlement qui serait tenu à Oxford, et que, s'il observait fidèlement ces conditions, on prendrait des mesures pour payer ses dettes et soutenir les prétentions d'Edmond à la couronne des Deux-Siciles [2].

Au jour marqué, le grand conseil, distingué dans nos annales sous le nom du « mad parliament » (parlement enragé), s'assembla à Oxford [11 juin]. Les barons, pour intimider leurs adversaires, s'étaient fait suivre de leurs tenanciers militaires, et prêtèrent serment de se soutenir fidèlement les uns les autres, et de traiter en « ennemi mortel » tout homme qui abandonnerait leur cause. On nomma le comité de réforme. Au nombre des douze membres choisis par Henri étaient son neveu, le fils de Richard, deux de ses frères utérins, et les grands officiers de l'État : les chefs de la faction firent partie des douze nommés par les barons. Chaque membre jura de réformer l'état du royaume à la gloire de Dieu, à l'avantage du roi et au bénéfice du peuple, et de ne souffrir qu'aucune considération

1. Wikes, 52. Le froment se vendit au prix presque inouï de 9 sh. le quarter (huit boisseaux). Richard envoya d'Allemagne quarante bâtiments chargés de blé *Parl.* 826.

2. Rym. I, 654, 655.

« ni de présent, ni de promesse, ni de profit, ni de perte, ni d'amour, ni de haine, ni de crainte, » l'influençât dans l'accomplissement de son devoir. Chaque douze membres choisirent alors deux de leurs adversaires, et les quatre ainsi choisis furent chargés de nommer quinze membres pour former le conseil d'État. Après avoir obtenu la permission royale, ils procédèrent au choix avec une apparente impartialité : les deux partis fournirent un nombre égal ; et à leur tête fut placé Boniface, archevêque de Canterbury, qui, s'il se rattachait à la cour par sa parenté avec la reine, était connu aussi pour pencher vers la faction populaire, à cause de sa jalousie du crédit supérieur des demi-frères du roi. En réalité néanmoins, ces élections prouvaient l'influence décroissante de la couronne ; car, tandis que les chefs des réformateurs étaient nommés, les principaux amis de Henri, son neveu et ses frères avaient été soigneusement exclus. En peu de temps le triomphe de Leicester fut complet. Le justicier, le chancelier, le trésorier, tous les sheriffs et les gouverneurs des principaux châteaux appartenant au roi, au nombre de vingt, furent destitués, et leurs places remplies par les chefs des réformateurs ou par les plus dévoués de leurs adhérents. Le nouveau justicier prêta serment d'administrer la justice à tous, conformément aux ordonnances du comité; le chancelier, de n'apposer le grand sceau à aucun ordre qui n'aurait pas l'approbation du roi et du conseil privé, ni à aucune concession sans le consentement du grand conseil, ni à aucun acte quelconque qui ne serait pas conforme aux règlements du comité; les gouverneurs des châteaux jurèrent de les garder fidèlement pour le roi, et de les rendre à lui ou à ses héritiers, et non à d'autres, sur le reçu d'un ordre du conseil, et, à l'expiration de douze ans, de les remettre loyalement sur la demande du roi [1].

Après s'être ainsi assuré de l'autorité souveraine, et avoir ôté à Henri le pouvoir de résister, le comité commença l'œuvre de la réforme par ordonner [22 juin] : 1° que quatre chevaliers seraient choisis par les francs tenanciers de chaque comté pour constater et exposer au parlement les prévarications, excès et injustices commis dans le comté sous l'administration royale ; 2° qu'un nouveau sheriff serait élu tous les ans pour chaque comté par les votes des francs-tenanciers ; 3° que tous les sheriffs et le trésorier, le chan-

1. *Annal Burt.* 407, 411, 413, 414, 415. Brady, II, *App.* n° 190, 191, 192, 193, 194. Les châteaux royaux étaient ceux de Douvres et autres des Cinq-Ports, de Northampton, Corfe, Scarborough, Nottingham, Hereford, Exeter, Sarum, Hadleigh, Winchester, Porchester, Bridgenorth, Oxford, Sherburn, la Tour de Londres, Bamborough, Newcastle sur Tyne, Rochester, Gloucester, Horestan et Devizes (ibid. et *Ann. Burt.* 416). Le lecteur remarquera que Windsor, Wallingford et quelques autres restèrent encore au pouvoir du roi.

celier et le justicier rendraient tous les ans leurs comptes; 4° et que les parlements se réuniraient trois fois par an, au commencement des mois de février, de juin et d'octobre. Ils eurent soin toutefois que ces assemblées fussent entièrement composées de leurs partisans. Sous prétexte de soulager les autres membres de la peine et des frais de si fréquents voyages, douze personnes furent nommées pour représenter la communauté, c'est-à-dire le corps entier des comtes, barons et tenanciers de la couronne; et il fut arrêté que tout ce que ces douze membres décideraient, conjointement avec le conseil d'État, serait considéré comme l'acte du corps entier [1].

Ces innovations ne passèrent pourtant pas sans opposition. Henri, fils du roi des Romains, Aymar, Guy et Guillaume, demi-frères du roi, et le comte de Warenne, membres du comité, s'ils ne purent les empêcher, retardèrent considérablement les mesures des réformateurs, et entretinrent chez les amis du monarque un esprit de résistance qui pouvait finir par devenir fatal aux projets de Leicester et de ses associés. On résolut de les réduire au silence en les intimidant. On les requit de jurer obéissance aux ordonnances de la majorité des membres. On fit la proposition de retirer toutes les concessions de la couronne, d'où les trois frères tiraient leurs moyens d'existence; et plusieurs accusations d'extorsion et de prévarication furent portées devant les cours du roi, non-seulement contre eux, mais aussi contre le quatrième frère, Geoffroi de Valence. Craignant pour leur liberté ou pour leur vie, ils sortirent tous secrètement d'Oxford et s'enfuirent à Wolvesham, château appartenant à Aymar, comme évêque élu de Winchester. Ils furent poursuivis et cernés par les barons; leur offre de prêter le serment de soumission fut alors refusée, et, des conditions qui leur furent proposées, les quatre frères acceptèrent [3 juill.], comme la plus admissible, de quitter le royaume emportant avec eux six mille marcs, et confiant le reste de leurs trésors et les rentes de leurs terres à l'honneur de leurs adversaires.

Leur départ ôta tout courage aux dissidents. [8 juillet] Jean de Warenne et le prince Henri prêtèrent le serment l'un après l'autre;

1. *Ann. Burt.* 416. « Le *commun* elise XII prodes homes.... ce sont les duze ke sont eslu par les *baruns* a treter a treis parlemens per an » (p. 414). Ils ajoutent que c'était « pur esparmier le cust del commun » (416). Le *commun* ou communauté est traduit dans une proclamation anglaise de ce temps, « *the landsfolk* of the realm » (*N. Rym.* 378), comme s'il représentait tous les propriétaires fonciers. C'était la dénomination la plus habituelle du grand conseil, quoique le mot parlement eût alors passé en usage. Dans un édit de la 28e année de ce règne, la conférence entre Jean et ses barons à Runnymead est appelé parlement (*Cl.* 28, *Hen. III*, m. 12); et dans la 32e année on trouve un édit avec l'expression « coram rege et toto parliamento » (*Cl.* 32. *Henr. III*, m. 13. Dors.).

Édouard lui-même, le fils aîné du roi, suivit, à regret, leur exemple [12 juillet], et fut forcé de révoquer les concessions de revenus en Guienne qu'il avait faites à ses oncles, et d'accepter quatre réformateurs comme conseil pour l'administration de ce duché [1]. Afin d'assurer leur triomphe, un ordre royal fut publié portant que tous les hommes-liges jureraient d'observer les ordonnances du conseil; et ils écrivirent au pape une lettre au nom du parlement [18 oct.] pour se plaindre des frères du roi, solliciter la déposition de l'évêque de Winchester, et requérir le légat de coopérer avec eux à l'importante tâche de réformer l'état du royaume [3].

Peu de temps après, Leicester fut alarmé par l'approche d'une dangereuse visite, celle de Richard, roi des Romains [23 janv. 1259]. Ce prince avait dissipé en Allemagne des trésors immenses, et revenait remplir ses coffres en levant des taxes sur ses domaines d'Angleterre. A Saint-Omer, il reçut, à sa grande surprise, la défense de débarquer avant d'avoir prêté serment d'observer les clauses de la réforme, et de ne point amener à sa suite les frères du roi. Son orgueil regarda ce message comme une insulte; mais ses besoins exigeaient la continuation de son voyage, et il fit à regret la promesse de se conformer à ce qu'on demandait aussitôt qu'il aurait reçu la permission du roi. A Canterbury, Henri lui signifia ses ordres, et Richard prêta le serment [4].

D'après la première convention de Westminster, la réforme de l'État devait s'effectuer avant Noël. Mais le parti de la réforme était aussi lent à en terminer les travaux qu'il avait été ardent à les commencer. Pour satisfaire le peuple, on publia au nom du roi une proclamation exposant l'importance de l'entreprise, le temps nécessaire pour obtenir une connaissance exacte des griefs nationaux, et la folie de s'exposer à manquer le but par l'adoption de mesures précipitées et imprudentes. La vérité était que les chefs ne se souciaient pas de se dépouiller de l'autorité qu'ils avaient usurpée. Ils distribuaient à leurs partisans tous les offices laïques et tous les bénéfices ecclésiastiques à la nomination de la

1. *Annal. Burt.* 410, 411, 419. Rym. I, 660, 661, 662, 663. *Annal. Winch.* 310.

2. *New Rym.* I, 377. Cette proclamation est dans les deux langues; c'est la première de ce genre qui ait été conservée depuis le règne de Henri Ier, quoique je ne comprenne pas comment de telles proclamations ont pu être connues du peuple, si elles n'étaient point publiées en anglais.

3. *Annal. Burt.* 418, 422. Rym. I, 667. Il me semble que la commission des vingt-quatre finit avec le parlement d'Oxford; mais les chefs avaient tous été nommés du conseil privé, auquel l'exercice de l'autorité souveraine avait été réservé, excepté durant les sessions du parlement; et même alors ils le conservaient, attendu que le parlement était représenté par douze membres, tous leurs partisans. Voyez *Annal. Burt.* p. 423, 431, 435.

4. Rym. I, 672. *Annal. Burt.* 421.

couronne; recevaient la principale partie du revenu royal, et partageaient entre eux le produit des aubaines, des tutelles et des mariages des tenanciers du roi[1]. Mais les vues ambitieuses de Leicester commencèrent bientôt à alarmer ses alliés, et une violente querelle entre lui et le comte de Gloucester menaça de dissoudre la confédération. Une fausse mais apparente réconciliation venait d'être effectuée lorsqu'une pétition des chevaliers-bacheliers d'Angleterre causa une nouvelle alarme. Ils invitaient le conseil à hâter la réforme, faisant observer qu'il était depuis dix-huit mois en possession de l'autorité souveraine, et que la nation en était encore à apprendre quel était le fruit de ses travaux. C'était là une remontrance dont il eût été dangereux de ne pas tenir compte; et dans le parlement suivant un projet de réforme fut proposé, approuvé, et l'exécution en fut prescrite aux juges dans leurs tournées [13 oct.]. Son principal objet était de garantir les tenanciers inférieurs de l'oppression de leurs seigneurs, et d'épurer l'administration de la justice. Les articles du premier chapitre ont rapport à des coutumes qui sont tombées en désuétude, et seraient en conséquence sans intérêt pour le lecteur; dans le second, le grand remède à tous les abus fut la nomination des commissaires chargés d'inspecter la conduite des juges. Deux eurent ordre de surveiller toutes les procédures du banc du roi; deux autres, celles de l'échiquier; et un cinquième, d'accompagner les juges ambulants dans leurs tournées respectives. Dans la même vue, quatre chevaliers furent choisis dans chaque comté avec pouvoir d'avertir au besoin le sheriff de son devoir, et d'informer le justicier lorsque l'avertissement serait négligé. Contrairement à l'arrêté de l'année précédente, les nouveaux sheriffs furent nommés par les grands officiers de l'État; mais les francs-tenanciers de chaque comté eurent ordre de choisir quatre personnes pour la Saint-Michel suivante, et de les présenter aux barons de l'échiquier, qui choisiraient dans le nombre le prochain sheriff. Tels furent les principaux articles de cette réforme si long-temps et si impatiemment souhaitée : articles qui trompèrent l'attente de la nation, et firent désirer généralement que l'autorité souveraine fût retirée des mains de quelques seigneurs factieux, et rendue à celui à qui elle appartenait constitutionnellement[2].

Henri, depuis deux ans, n'était qu'une ombre de roi [1260]. Les actes du gouvernement portaient bien son nom, mais l'autorité souveraine était exercée sans contrôle par les lords du conseil;

1. West. 391.
2. *N. Rym.* 381. *Annal. Burt.* 428-433,

et l'obéissance aux ordres du roi, quand il se hasardait à donner des ordres, était sévèrement punie comme un crime contre la sureté de l'État. Mais pour garder le silence, il n'était pas observateur inattentif des événements qui se passaient : le mécontentement du peuple ne lui échappait pas, et il voyait avec plaisir les dissensions intestines qui chaque jour minaient le pouvoir de la faction. Les comtes de Leicester et de Gloucester poursuivaient des intérêts opposés, et formaient deux partis contraires ; Leicester, ne voulant pas être témoin de l'ascendant de son rival, se retira en France, et Gloucester se montra disposé à se réconcilier avec son souverain. Mais pour balancer cet avantage, le prince Edouard, qui avait jadis déployé tant d'ardeur à maintenir les droits de la couronne, s'unit au comte de Leicester, leur plus dangereux ennemi, et cette alliance inattendue éveilla dans l'esprit du roi le soupçon d'un projet de le déposer et de mettre son fils sur le trône. Dans ces dispositions d'inimitié, de jalousie et de défiance, les barons s'assemblèrent à Londres, convoqués par Henri au parlement [1er mai] ; mais chaque membre était escorté d'une garde militaire ; son logement était fortifié pour prévenir une surprise ; l'appréhension des hostilités retenait les citoyens dans leurs maisons, et les affaires de commerce ainsi que les relations ordinaires de société étaient totalement suspendues. Après bien des tentatives, les bons offices du roi des Romains effectuèrent une pacification spécieuse mais perfide ; et les différents meneurs quittèrent le parlement, amis en apparence, mais couvant au fond du cœur les mêmes sentiments d'animosité et les mêmes projets pour leur propre agrandissement et pour l'abaissement de leurs adversaires [1].

A la fin Henri se persuada que le temps était venu de reprendre son autorité. Il entra à l'improviste dans le conseil, et, d'un ton de dignité, il reprocha aux membres leurs délais affectés et leur manque de foi [2 févr. 1261]. Ils avaient été institués pour réformer l'État, accroître le revenu et acquitter ses dettes ; mais ils avaient négligé ces objets, et n'avaient travaillé qu'à s'enrichir et à perpétuer leur pouvoir ; il ne les considérerait donc plus comme son conseil, mais il emploierait tels autres remèdes qu'il jugerait convenable [2]. Il se rendit immédiatement à la Tour, qui avait été récemment fortifiée, s'empara du trésor à la Monnaie, ordonna de fermer les portes de Londres, obligea tous les citoyens au-dessus de douze ans de jurer fidélité dans leurs assemblées de quartier

1. West. 373
2. Id. 377

respectives, et commanda aux chevaliers des différents comtés de venir en armes au prochain parlement. Les barons assemblèrent sur-le-champ leurs vassaux, et s'avancèrent aux environs de la capitale ; mais chaque parti, se défiant de sa force, montrait de la répugnance à commencer les hostilités, et on convint unanimement de remettre la discussion de ces différends jusqu'au retour du prince Edouard, qui était occupé en France à déployer sa bravoure dans un tournoi. Il revint à la hâte, et, au grand étonnement de tous ceux qui n'étaient pas dans le secret, il épousa les intérêts des barons [1].

Henri, néanmoins, persista dans sa résolution. De nombreuses désertions avaient réduit le parti de ses ennemis aux deux comtes de Leicester et de Gloucester, au grand-justicier, à l'évêque de Worcester et à Hugues de Montfort, qui se fondaient principalement sur le serment qu'avaient prêté le roi et la nation d'observer les articles d'Oxford. A cet argument il fut répondu que l'autorité qui faisait la loi était compétente pour la rapporter, et qu'un serment qui priverait le parlement d'un tel droit serait de sa nature injuste et conséquemment invalide [2]. Pour plus de sûreté, toutefois, Henri s'adressa au pape Alexandre, qui par plusieurs bulles délia le roi et la nation de leurs serments, sur ce principe que les articles d'Oxford étaient préjudiciables à l'État, et en conséquence incompatibles avec leurs obligations antérieures [juin] [3]. Henri publia ces bulles, choisit un nouveau justicier et un nouveau chancelier, destitua les officiers de sa maison [8 juillet], reprit la garde des châteaux royaux, nomma de nouveaux sheriffs dans les comtés, et annonça par une proclamation qu'il avait repris l'exercice de l'autorité royale [30 juill.]. Cette proclamation fut suivie d'une autre qui réfutait les faux bruits que faisaient courir les barons [16 août]. Le roi invitait ses sujets à le juger sur ses actions, et non sur les accusations de ses ennemis. Il régnait depuis quarante-cinq ans, et durant cette longue période il leur avait assuré les douceurs de la paix. Ils pouvaient comparer son administration à celle des barons ; était-il aucun d'eux qui pût dire avoir été lésé par son souverain ? Ils savaient que sous lui ils avaient joui paisiblement de leurs droits et de leurs possessions. Sa conduite avait prouvé qu'il n'avait ni voulu ni protégé l'injustice ; s'il avait nommé de nouveaux sheriffs et de nouveaux gouverneurs de ses châteaux, c'était des hommes à la loyauté desquels il pouvait se fier, et sur l'équité

1. Wikes, 54. West. 378. *Claus.* 45, *Hen. III*, 19. *Cit. Cart.* 127.
2. West. 391.
3. Rym. 722, 723, 742, 746. Wikes, 55. *New Rym.* 1, 405, 7, 8.

desquels ses sujets pouvaient compter. Si, pourtant, ils renouvelaient les exactions de leurs prédécesseurs, et que la partie lésée en appelât à lui, il serait toujours prêt à rendre justice aux moindres de ses sujets contre le plus puissant de leurs oppresseurs. Les comtes de Leicester et de Gloucester, ainsi que l'évêque de Worcester, avaient sommé trois chevaliers de chaque comté au sud de la Trent de les rejoindre à Saint-Alban, mais une réconciliation momentanée s'effectua; et le roi, par des ordonnances qui annulaient la sommation antérieure, ordonna aux mêmes chevaliers de se rendre près de lui à Windsor, afin d'assister à sa conférence projetée avec les barons et de se convaincre de la justice et de l'utilité de ses demandes [1]. Plusieurs entrevues entre les partis eurent lieu à Londres [6 déc.]. D'abord les barons parurent consentir à un plan de pacification proposé par le roi; ensuite il fut résolu de soumettre les points en litige, les uns à la décision du roi de France, les autres à celle du roi des Romains [2 févr. 1262]. Le comte de Leicester, toutefois, trouva moyen d'empêcher l'exécution de cet accord; et il se tint une troisième réunion, dans laquelle les barons abandonnèrent la plus grande partie des clauses, et le roi confirma celles qui intéressaient évidemment la prospérité du royaume [avril]. Leicester, toujours mécontent, retourna en France, disant que jamais il ne se fierait à la promesse d'un roi parjure [2 mai] [2]: Henri par une proclamation informa la nation que le pape Urbain lui avait confirmé l'absolution obtenue de son prédécesseur, qu'il avait repris l'exercice de l'autorité royale, et qu'il était déterminé à observer et à faire observer chaque article des deux chartes, et à punir sévèrement toutes les personnes qui adhéreraient à la confédération des barons [3].

Le roi, se voyant alors en liberté, se laissa persuader de visiter Louis de France; et Leicester profita de l'occasion pour retourner en Angleterre, et réorganiser l'association qui venait d'être dissoute. Ses espérances de succès se fondaient sur l'orgueil et l'imprudence du prince Édouard, qui, sourd à l'expérience, s'était entouré de soldats étrangers, et avait confié à leurs chefs la garde de ses châteaux. Une telle conduite non-seulement éveillait la jalousie des barons, mais lui aliénait l'affection des royalistes; plusieurs de ceux-ci, privés des honneurs auxquels ils se croyaient des droits, s'adressèrent secrètement au comte, et lui amenèrent un important auxiliaire, Gilbert de Clare, fils et successeur du

1. Voyez les deux ordonnances dans Brady, II, *App.* nº 202, 203.
2. Wikes, 51. West. 380, 381. *N. Rym.* I, 411, 5, 6.
3. *Apud* Brady, II, *App.* nº 205.

dernier comte de Gloucester[1]. Le père par sa modération avait fréquemment paralysé l'ambition de Montfort; mais le fils, jeune homme de vingt ans, s'abandonna entièrement à la direction de ce seigneur, et mit à sa disposition la puissante influence de la maison de Clare. Henri, à son retour, instruit des projets de ses ennemis, ordonna aux citoyens de Londres, aux habitants des Cinq-Ports, aux principaux barons, et ensuite à tous les hommes libres du royaume, de jurer fidélité non-seulement à lui, mais, au cas de sa mort, à son fils aîné, le prince Edouard [10 mars 1263]. Le comte de Gloucester se refusa à ce second serment. Ses partisans aussitôt le rejoignirent à Oxford, et peu de jours après le comte de Leicester parut à leur tête [25 avril]. La bannière royale déployée devant eux [4 juin], ils prirent Gloucester, Worcester et Bridgenorth, ravagèrent sans merci les terres des royalistes, des étrangers et des indigènes qui refusaient d'entrer dans leurs rangs, et, leur nombre augmentant à mesure qu'ils avançaient, ils dirigèrent leur marche vers Londres. A Londres, les aldermen et les principaux citoyens étaient dévoués au roi : le maire et la populace se déclarèrent ouvertement pour les barons. Henri était en possession de la Tour ; et Édouard, après avoir pris de force mille marcs dans le Temple, se hâta de se jeter dans le château de Windsor, le plus magnifique palais, s'il faut en croire un contemporain, qui existât alors en Europe. La reine essaya de suivre son fils par eau ; mais la populace l'accabla des épithètes les plus outrageantes, lança des décharges d'ordures dans la barque royale, et se préparait à la couler bas avec de grosses pierres quand elle passerait sous le pont [14 juin]. A la fin le maire prit la reine sous sa protection, et la mit en sûreté dans le palais épiscopal, près de Saint-Paul[2].

Le roi des Romains reparut sur la scène en qualité de médiateur. La négociation dura trois semaines ; mais Henri fut obligé de céder au pouvoir croissant de ses adversaires, et il fut convenu que les châteaux royaux seraient encore une fois commis à la garde des barons, les étrangers bannis de nouveau, et les articles d'Oxford confirmés après avoir subi les modifications qui seraient jugées convenables par un comité nommé à cet effet. Henri revint à son palais de Westminster ; on choisit de nouveaux officiers d'État, et on notifia les concessions du roi aux conservateurs de la paix dans les différents comtés.

1. West. 392.

2. *New Rymer*, 423. *Chron. Dunst.* 356, 357. Rym. 1, 768, 772. Wikes, 56, 57. Trivet. 212. « Windesores, quo non erat ad id tempus splendidius intra fines Europæ, » West. 383.

Il y avait dans le traité un article qui devint favorable aux intérêts de Henri, celui qui exigeait l'assentiment du parlement. Il s'éleva tant d'objections, on présenta tant de réclamations d'indemnités contre les barons pour les ravages commis par eux dans la dernière expédition, que deux parlements successifs s'assemblèrent [9 sept., 14 oct.] sans pouvoir conclure aucun arrangement définitif. Mais le temps que l'on gagnait ainsi fut utilement employé à rattacher plusieurs des confédérés à la cause royale. Quelques-uns étaient mécontents de l'arrogance et de l'ambition de Leicester, qui proposait que les pouvoirs des nouveaux commissaires durassent toute la vie de Henri et d'Édouard; et d'autres furent ramenés par des concessions de terres et des promesses de récompenses. Le roi se trouva assez fort pour entrer en campagne. Il échoua dans la tentative de s'emparer de Douvres; mais il réussit presque à surprendre le comte de Leicester, qui, avec un petit corps de troupes, avait marché de Kenilworth sur Southwark. Henri parut d'un côté de la ville, le prince de l'autre, et les royalistes avaient auparavant fermé les portes de la cité. Le danger était si imminent, que le comte, qui était déterminé à ne point céder, conseilla à ses compagnons de prendre la croix et de se préparer à la mort par des pratiques religieuses. Mais l'occasion fut perdue par une stricte observation des coutumes du temps. On envoya un héraut le sommer de se rendre; et pendant ce temps-là la populace, instruite du danger de son favori, força les portes et l'introduisit dans la cité[1].

Les forces des deux partis étaient maintenant plus également balancées, et leurs craintes mutuelles les portèrent à écouter les pacifiques exhortations de leurs évêques. On convint de soumettre tous les sujets de contestation à l'arbitrage du roi de France; expédient qui avait été proposé l'année précédente par Henri, mais rejeté par Leicester. Louis accepta cet honorable office et somma les parties de comparaître devant lui à Amiens. Le roi s'y rendit en personne; le comte, qui était retenu chez lui par suite d'une chute de cheval, réelle ou prétendue, avait envoyé ses procureurs. Les deux parties jurèrent solennellement de s'en rapporter à la décision du monarque français. Louis écouta les allégations et les arguments de chacun, consulta sa cour, et prononça un jugement en faveur de Henri [23 janv. 1264]. Il annula les articles d'Oxford comme destructifs des droits de la couronne et préjudiciables aux intérêts de la nation; ordonna de rendre les châteaux royaux; autorisa le roi à nommer tous les officiers de l'É-

1. *Chron. Dunst.* 358-360. Rym. I, 773, 775. Wikes, 57. West. 383, 384.

tat et de sa maison, et appeler à son conseil tous ceux qu'il jugerait convenables, soit indigènes soit étrangers; il le rétablit dans la position où il était avant la réunion du « mad parliament, » et ordonna que toutes les offenses commises par l'un ou l'autre parti fussent ensevelies dans l'oubli. Cette sentence fut bientôt après confirmée par le pape; et l'archevêque de Canterbury reçut l'ordre d'excommunier tous ceux qui, au mépris de leurs serments, refuseraient de s'y soumettre [1].

Les barons avaient déjà pris leur résolution. Aussitôt que la décision leur fut annoncée, ils déclarèrent qu'elle était, au premier aperçu, contraire à la vérité et à la justice, et qu'elle avait été obtenue par la mauvaise influence que la femme de Louis, belle-sœur de Henri, avait sur l'esprit de son mari [2]. Les hostilités recommencèrent immédiatement; et comme tous les propriétaires étaient obligés de se déclarer pour l'un des deux partis, la guerre civile se ralluma dans presque tout le royaume. Au nord, et dans presque tout le Cornwall et le Devon, la supériorité décidée des royalistes força les amis des barons à dissimuler leurs sentiments réels; les comtés du milieu et les marches du pays de Galles étaient assez également partagés; mais dans les Cinq-Ports, la métropole et les districts avoisinants, Montfort commandait sans opposition. Son partisan Thomas Fitz-Thomas avait été installé violemment dans l'office de maire de Londres, et une convention pour leur sûreté mutuelle avait été signée par cet officier et la communauté de cette cité d'une part, et par les comtes de Leicester, de Gloucester et de Derby, par Hugues-le-Despencer, grand justicier, et douze barons de l'autre. Dans les différentes assemblées de quartier, tout habitant mâle, au-dessus de douze ans, dut prêter serment comme membre de l'association; on nomma un connétable et un maréchal de la cité, et on donna l'ordre de s'assembler en armes au premier son de la grosse cloche de Saint-Paul, et d'obéir à l'autorité de ces officiers. L'efficacité de ces nouveaux arrangements fut immédiatement mise à l'épreuve. Soit que Leicester cherchât à ôter aux citoyens toute espérance de pardon, ou à obtenir de l'argent pour les mesures à venir, Despencer, le justicier, vint de la Tour, se mit à la tête des bandes confédérées, et les mena détruire les deux palais du roi des Romains à Isleworth et à Westminster, ainsi que les maisons des nobles et des citoyens connus pour être attachés à la cause royale, ou soupçonnés de l'être. Les juges du banc du roi et les barons de l'échiquier furent jetés en prison;

1. Rymer, I, 776-778, 780-784.
2. *Annal. Wigorn.* 495. Dunst. 863.

l'argent appartenant aux banquiers et marchands étrangers, qui, pour plus de sûreté, avait été déposé dans les églises, fut porté à la Tour; et les juifs, au nombre de cinq cents hommes, femmes et enfants, furent conduits dans un lieu de détention. Despencer choisit quelques-uns des plus opulents d'entre eux pour s'enrichir par leur rançon; il abandonna les autres à la cruauté et à la rapacité de la populace, qui, après les avoir dépouillés de leurs vêtements, les massacra tous de sang-froid. Cock ben Abraham, qui était regardé comme le particulier le plus riche du royaume, avait été tué dans sa propre maison par John Fitz-John, un des barons. Le meurtrier s'appropria d'abord les trésors de sa victime; mais ensuite il jugea plus prudent de s'en assurer la moitié, en faisant présent du reste à Leicester [1].

Henri avait convoqué à Oxford les tenanciers de la couronne; et ayant été rejoint par Comyn, Bruce et Baliol, lords des frontières d'Écosse, il déploya son étendard et se mit à la tête de l'armée [4 avr.]. Ses premières tentatives réussirent. Northampton, Leicester et Nottingham, trois des plus importantes forteresses au pouvoir des barons, furent réduites successivement; et parmi les prisonniers on compta Simon, l'aîné des fils de Leicester, quatorze autres bannerets, quarante chevaliers et un grand nombre d'écuyers. De Nottingham il fut rappelé dans le Kent par le danger de son neveu Henri, assiégé dans le château de Rochester. [26 avr.] A son approche, l'ennemi, qui avait pris et pillé la ville, se retira avec précipitation; et le roi, après une tentative infructueuse pour s'assurer de la coopération des Cinq-Ports, fixa son quartier-général dans la ville de Lewes [2].

Leicester, ayant ajouté à son armée un corps de quinze mille citoyens, sortit de Londres avec la résolution de mettre un terme à la querelle [12 mai]. De Fletching il expédia une lettre à Henri, protestant que ni lui ni ses alliés n'avaient pris les armes contre le roi, mais contre les mauvais conseillers qui jouissaient et abusaient de la confiance de leur souverain. Henri répondit par un défi public qui était accompagné d'un message du prince Édouard et du roi des Romains, affirmant, au nom des barons royaux, que l'accusation était fausse, déclarant Montfort et ses adhérents par-

1. Wikes, 59, 60. West. 385. Le comte de Gloucester massacra aussi les Juifs à Canterbury; et le comte de Derby détruisit leurs maisons à Worcester, et les força de recevoir le baptême. Comme justification, on prétendit qu'ils étaient attachés au roi, qu'ils avaient en leur possession du feu grégeois, qu'ils avaient de fausses clefs des portes de la ville, et qu'ils avaient fait des passages souterrains conduisant de leurs maisons hors des murs. Dunst. 368. West. 385, 386. Triv. 214.

2. Dunst. 369. West. 385. Wikes 61. *Annal. Roffen* 351.

jures, et défiant les comtes de Leicester et de Derby de comparaître à la cour du roi, et de prouver leur assertion en combat singulier. Après l'observation des formes que le lien féodal entre le seigneur et son vassal était supposé rendre nécessaires, Montfort se prépara au combat. Ce chef avait le talent particulier de persuader aux siens que la cause pour laquelle ils combattaient était la cause du ciel. Il leur représenta que leur but était la liberté et la justice, et que leur adversaire était un prince qui, par la violation réitérée des serments les plus solennels, les avait déliés de leur allégeance et avait attiré sur sa tête la malédiction du Tout-Puissant [13 mai]. Il ordonna que chaque homme s'attachât une croix blanche sur la poitrine et sur les épaules, et consacrât la soirée suivante aux devoirs de la religion. Le matin, de bonne heure, il se mit en marche; et, laissant son bagage et son étendard sur le sommet d'une colline à environ deux milles de Lewes, il descendit dans la plaine [14 mai]. Les fourrageurs de Henri avaient découvert et annoncé son approche; et les royalistes, formant trois divisions, attendaient l'attaque en silence. Leicester ayant appelé devant les rangs le comte de Gloucester et plusieurs autres jeunes seigneurs, les fit mettre à genoux et leur conféra l'ordre de la chevalerie, et les habitants de Londres, qui attendaient impatiemment la fin de la cérémonie, s'élancèrent sur l'ennemi avec de grands cris [1]. Ils furent reçus par le prince Édouard, rompus en quelques minutes et repoussés jusqu'à l'étendard. Si le prince fût revenu de sa poursuite et fût tombé sur les derrières des confédérés, il aurait pu s'assurer la victoire. Mais il se souvenait des insultes que les citoyens avaient faites à sa mère et des excès dont ils s'étaient récemment rendus coupables; les conseils de la prudence eurent moins de pouvoir que la soif de la vengeance, et la poursuite des fuyards l'entraîna, avec la fleur de l'armée, à quatre milles du champ de bataille. Plus de trois mille habitants de Londres furent tués; mais cet avantage fut chèrement acheté par la perte de la victoire et la ruine de la cause royale. Leicester, qui contemplait avec plaisir l'impétuosité irréfléchie du prince, tomba avec le reste de ses forces sur Henri et sur son frère. Un corps d'Écossais qui combattait à pied fut taillé en pièces; ses commandants, John Comyn et Robert de Bruce, furent faits prisonniers; le roi des Romains eut le même sort, et le combat se soutint faiblement par les efforts et l'exemple de Philippe Basset qui combattait près de la personne de Henri. Mais quand ce sei-

1. Il paraît que l'étendard du roi était un dragon; c'était aussi l'étendard des princes west-saxons. Dunst. 366. West. 387.

gneur tomba épuisé par la perte de son sang, ses compagnons s'enfuirent; le roi, qui avait eu son cheval tué sous lui, se rendit; et Leicester conduisit le royal captif au prieuré. Les fugitifs, dès qu'ils apprirent la destinée de leur souverain, revinrent partager sa captivité et se livrèrent volontairement à leurs ennemis [1].

Lorsque Édouard revint de sa poursuite, les deux armées avaient disparu. Il traversa le champ de bataille, qui était jonché de morts et de blessés, s'enquérant avec anxiété, mais sans succès, du sort de son père. Comme il approchait de Lewes, les barons firent une sortie, et au premier choc le comte de Warenne avec les frères utérins du roi et sept cents chevaux, s'enfuirent à Pevensey, d'où ils firent voile pour le continent. Édouard, à la tête d'un corps considérable de vétérans des marches galloises, longea la muraille du château, et apprenant que son père était captif au prieuré, il obtint de Leicester la permission de le visiter. Une tentative infructueuse faite par les barons contre le château ranima ses espérances. Il ouvrit une négociation avec les chefs du parti, et le lendemain matin fut conclu le traité connu sous le nom de « compromis de Lewes » [15 mai]. Il y fut convenu que tous les prisonniers faits pendant la guerre seraient mis en liberté, que les princes Édouard et Henri seraient gardés en otage comme caution de la conduite politique de leurs pères, le roi d'Angleterre et le roi des Romains, et que tous les points qui ne pourraient pas être réglés à l'amiable dans le prochain parlement seraient renvoyés à la décision de certains arbitres. On dit qu'il périt de chaque côté environ cinq mille hommes à la bataille de Lewes [2].

Cette victoire avait mis l'autorité royale sous les pieds de Leicester : le projet d'arbitrage n'était qu'un leurre pour tromper le vulgaire, sa conduite passée avait prouvé combien il était peu lié par de telles décisions; et les arbitres eux-mêmes, prévoyant le résultat probable, refusèrent d'accepter cet office. Le grand objet de sa politique était de conserver l'ascendant qu'il avait acquis. Il prodiguait à Henri, qui était devenu le marchepied commode de son ambition, toutes les démonstrations possibles de respect; mais

1. Dunst. 370, 372. West. 387, 388. Wikes, 62. Paris, 853, 854.

2. West. 388. Dunst. 372. Wikes, 76. Dans une lettre qui a été conservée par Westminster, et qui paraît écrite par un contemporain bien informé, on donne une relation différente de l'issue de la bataille. Il est dit que Henri ne se rendit pas, mais se retira dans le prieuré, où il fut rejoint par Édouard, et qu'il consentit avec répugnance au traité pour sauver la vie au roi des Romains et aux nobles captifs que Leicester menaçait de mettre à mort. La lettre ajoute que les arbitres devaient être deux Français, choisis par six autres Français, prélats et seigneurs, et devaient s'adjoindre un Anglais, afin de s'assurer une majorité en cas de divergence d'opinion. West. 393.

il ne lui permettait pas de sortir de prison ; et, sans le consulter, il apposait le sceau de l'État à tous les ordres qu'on publiait pour l'abaissement de l'autorité royale [1]. Le roi des Romains, ennemi plus résolu et plus dangereux, au lieu d'être rendu à la liberté, fut plus étroitement enfermé dans le château de Wallingford et ensuite dans celui de Kenilworth ; et la garde des deux princes fut confiée au nouveau gouverneur de Douvres, qui eut pour instructions de n'avoir aucune tolérance de nature à faciliter leur évasion. Au lieu de destituer les sheriffs, Leicester envoya dans chaque canton une de ses créatures avec le titre de conservateur de la paix [4 juin]. Cet officier était autorisé à arrêter tous ceux qui seraient porteurs d'armes sans une licence spéciale du roi, à prévenir toute infraction à la paix, à employer le *posse comitatus* pour appréhender les délinquants, et à faire choisir quatre chevaliers comme représentants du comté au prochain parlement [23 juin]. Dans cette assemblée on établit une nouvelle forme de gouvernement qui, à moins qu'elle ne fût dissoute d'un commun accord, devait durer jusqu'à ce que le compromis de Lewes fût en pleine exécution, non-seulement sous le règne de Henri, mais aussi sous celui d'Édouard, l'héritier présomptif. Cette forme avait été imaginée par les chefs de la faction pour cacher leurs vues réelles au peuple, et était combinée de manière à leur laisser aux mains l'autorité souveraine, tandis qu'aux yeux des observateurs superficiels ils semblaient l'avoir rendue au roi et à son conseil. Il était stipulé que Henri déléguerait le pouvoir de choisir ses conseillers à un comité de trois personnes, dont les actes seraient valides, pourvu qu'ils fussent revêtus de la signature de deux d'entre eux. Le roi adressa immédiatement au comte de Leicester, au comte de Gloucester et à l'évêque de Chichester un ordre qui les autorisait à nommer en son nom un conseil de neuf membres, et ils ne furent pas longs à choisir à cet effet les plus dévoués de leurs adhérents. Les pouvoirs donnés à ce conseil étaient très-étendus et devaient être exercés sans contrôle tant que le parlement ne siégerait pas. Outre l'autorité ordinaire, ils avaient la nomination de tous les officiers de l'État, de tous les officiers de la maison du roi et de tous les gouverneurs des châteaux royaux. Ils avaient ordre d'être constamment de service auprès de la personne du roi ; ils devaient tous être convoqués pour les affaires de grande importance, et il fallait la majorité des deux tiers pour valider leurs décisions. Jusqu'ici le comité originaire semblait avoir été

1. « Contra voluntatem nostram litteras sigillo nostro, quo non nos, sed comes ipse utebatur pro suo arbitrio, formari fecit. » *Apud* Brady, II, 653.

oublié ; mais on arrêta que, lorsque le conseil serait divisé de façon à ne pouvoir obtenir le consentement des deux tiers, la question serait réservée à la décision des trois électeurs : artifice par lequel, sous le modeste prétexte de prévenir toute discussion, ils s'investissaient de l'autorité souveraine. Par des actes additionnels, il fut résolu qu'aucun étranger ne serait employé dans le gouvernement, quoiqu'il pût d'ailleurs aller, venir, ou résider en paix ; que les offenses passées seraient mutuellement oubliées ; que les deux chartes, les actes passés l'année précédente en conséquence des statuts d'Oxford, et toutes les anciennes et louables coutumes du royaume seraient inviolablement observés ; et que trois prélats seraient nommés pour réformer l'Église et pour procurer au clergé, avec l'aide de la puissance civile en cas de besoin, une pleine compensation de ses pertes durant les derniers troubles [1].

Le comte jouissait maintenant en réalité d'une autorité plus étendue que ne l'avait jamais été celle de Henri ; mais il découvrit bientôt qu'il lui faudrait déployer toutes ses ressources pour conserver l'objet de son ambition. La cause du monarque captif fut épousée avec ardeur par les nations étrangères et par le souverain pontife. Des aventuriers de toutes les provinces de France accoururent en foule sous l'étendard royal que la reine Éléonore avait levé à Damme en Flandre ; et une flotte nombreuse s'assembla dans le port pour transporter en Angleterre les milliers de combattants qui avaient juré d'humilier l'orgueil d'un déloyal et ambitieux sujet. Pour résister, Leicester avait appelé au camp des dunes de Barham non-seulement les tenanciers militaires du roi, mais toutes les forces de la nation [3 août] [2], et, prenant lui-même le commandement de la flotte, il croisait dans le détroit pour arrêter les agresseurs. Mais les vents semblaient ligués avec le comte ; l'armée de la reine fut retenue plusieurs semaines dans le voisinage de Damme ; et les mercenaires se débandèrent peu à peu, lorsque la courte période pour laquelle ils s'étaient engagés à servir fut expirée. Dans l'intervalle, le pontife avait chargé Guido, cardinal-évêque de Sabine, de se rendre en Angleterre et de prendre Henri

1. Rym. I, 791, 795. *New Rym.* 444. Brady, II, *App.* 213, 214. *New Rym.* I, 443, 4.

2. Les tenanciers militaires eurent ordre sous peine de félonie de mettre en campagne, non-seulement les troupes spécifiées par leurs tenures, mais toute la cavalerie et l'infanterie qu'ils pourraient ; chaque municipalité fut tenue d'envoyer huit, six, ou quatre fantassins bien armés de lances, d'arcs et de flèches ; d'épées, d'arbalètes et de haches, qui serviraient quarante jours aux frais de la municipalité ; et les cités et les bourgs reçurent l'ordre de fournir autant de cavaliers et de fantassins que le sheriff en désignerait. On ne devait admettre aucune excuse relative au court espace de temps, à l'approche de la saison, ou à tout autre inconvénient particulier. Voyez cette sommation extraordinaire dans Brady, II, *App.* nº 217. *New Rymer*, 444.

sous la protection du pape ; mais détourné, par l'avis d'un complot contre ses jours, du projet de traverser la mer, il excommunia les barons dans le cas où ils n'auraient pas, avant le 1er septembre, rétabli le roi dans tous ses droits [12 août] ; et en même temps il somma quatre des prélats anglais de comparaître devant lui à Boulogne [12 oct.]. Après bien des tergiversations, ceux-ci obéirent ; mais ils appelèrent de sa juridiction à l'équité du pape, ou à un concile général ; et quoiqu'ils eussent consenti à rapporter une sentence d'excommunication contre les ennemis du roi, ils se la laissèrent volontairement prendre par les officiers de Douvres. [23 oct.] Leur appel fut approuvé par l'assemblée du clergé, et Guido, après avoir publié lui-même l'excommunication à Hesdin, retourna à Rome, où il fut élevé à la chaire de saint Pierre sous le nom de Clément IV [30 oct.] [1].

Durant l'été, Leicester avait été assailli de sollicitations réitérées pour l'élargissement des deux princes, Édouard et Henri. Dans l'hiver, il feignit d'y acquiescer, et convoqua un parlement qui devait se réunir après Noël, dans le dessein de donner la sanction de la législature à une mesure si importante [14 déc.]. Mais la manière extraordinaire dont cette assemblée fut constituée fit naître le soupçon que son objet réel était de consolider et de perpétuer son propre pouvoir. On ne convoqua que les prélats et barons connus pour être attachés à son parti ; et les vides furent comblés par des représentants des comtés, des villes et des bourgs [2], qui, ayant été choisis sous son influence, se montrèrent les ministres dociles de sa volonté [1265, 21 janv.]. Plusieurs semaines se passèrent en négociations particulières avec Henri et son fils. Leicester connaissait l'esprit indomptable d'Édouard, et il ne voulut consentir à ce que le prince quittât sa prison pour venir auprès de son père qu'à la condition qu'il resterait toujours sous la surveillance de ses gardiens, et qu'il témoignerait sa gratitude de cette tolérance en cédant au comte et à ses héritiers le comté de Chester, le château de Pec et la ville de Newcastle-sous-Lyne, en échange de laquelle il recevrait d'autres terres du même rapport annuel. A la fin, les termes furent réglés et confirmés par le parlement, avec toutes les sûretés additionnelles que la méfiance de la faction put inventer. Il fut décrété, « par le commun consentement du roi, de son fils Édouard, des prélats, des comtes, des barons et de la *communauté* du royaume, » que les chartes et ordonnances seraient inviolablement observées ; que ni le roi ni le prince n'in-

1. Dunst. 373, 374. Rym. I, 798-800. West. 388, 389, 394. Wikes, 63, 65.
2. Rym. I, 803, 804.

quiéteraient le comte ou ses confédérés pour leur conduite passée; que, s'ils le faisaient, leurs vassaux et leurs sujets seraient déliés de l'obligation de fidélité jusqu'à ce que pleine réparation eût été obtenue et que leurs fauteurs eussent été punis de l'exil ou de la confiscation; que les barons que le roi avait défiés avant la bataille de Lewes, renouvelleraient leur hommage et féauté, mais à la condition expresse que cet hommage et féauté ne serait plus obligatoire s'il violait sa promesse; que le commandement des châteaux royaux serait ôté aux personnes suspectes et confié à des officiers d'une loyauté éprouvée; que le prince ne quitterait pas le royaume de trois ans, sous peine d'exhérédation; qu'il ne choisirait pas lui-même ses conseillers et ses compagnons, mais qu'il les recevrait du conseil d'État; qu'avec le consentement de son père, il mettrait aux mains des barons, pour cinq années, cinq châteaux royaux, comme garantie de sa conduite, et qu'il livrerait en gage à Leicester la ville et le château de Bristol jusqu'à ce qu'on eût fait un plein et légal transfert de Chester, de Pec et de Newcastle; que Henri et Édouard jureraient d'observer tous ces articles, et de ne solliciter aucune dispense de leur serment, ou de ne faire aucun usage d'une telle dispense si elle venait à être prononcée par le pape; et enfin qu'ils veilleraient à ce que le présent accord « fût confirmé de la meilleure manière qu'on pourrait imaginer en Irlande, en Gascogne, par le roi d'Écosse, et dans toutes les terres sujettes au roi d'Angleterre [1]. C'étaient là des conditions que la nécessité seule avait pu arracher; et, pour ajouter à leur stabilité, elles furent pour la plupart réunies en forme d'édit, signées par le roi, et envoyées aux sheriffs, avec ordre de les publier en cour plénière dans chaque comté deux fois l'an.

On suppose généralement que le projet d'appeler au parlement les représentants des comtés, des villes et des bourgs résulta du système de politique que le comte suivait depuis long-temps, de flatter les préjugés du peuple et de s'attacher les esprits. Ses efforts n'avaient pas été infructueux. Les gens des hautes classes pouvaient pénétrer derrière le voile sous lequel il cherchait à cacher son ambition; mais la masse de la nation le considérait comme le réformateur des abus, le protecteur des opprimés et le sauveur de son pays. Même quelques membres du clergé, et plusieurs corporations religieuses, aigris par les exactions du pape et du roi, ajoutèrent foi à la réalité de ses prétentions, et il se trouva des

4. « Par Irelond, par Gascoigne, par le roi de Eschoce, et par totes les teres sugeites au roi de Engletere » (Brady, I, *App.* 34. *New Rym.* 451). Ce curieux passage ne montre-t-il pas que le parlement à cette époque considérait le roi d'Écosse comme vassal de la couronne d'Angleterre!

prédicateurs qui, bien qu'il eût été excommunié par le légat, prirent ses vertus pour thème de leurs sermons, et exhortèrent leurs auditeurs à soutenir le patron des pauvres et le vengeur de l'Église [1]. Dans l'intérieur du royaume nul n'osait contester son autorité : c'était seulement aux extrémités qu'on continuait une ombre de résistance. Il méprisa ou feignit de ne pas voir la désobéissance de quelques chefs éloignés sur les frontières de l'Écosse ; et les hostilités ouvertes des lords des marches galloises furent écrasées à leur naissance par sa promptitude et sa décision. [15 janv.] Il força Roger de Mortimer et ses alliés de jeter bas les armes, de livrer leurs châteaux, et de subir le jugement de leurs pairs, par qui ils furent condamnés à s'expatrier, les uns pour un an, les autres pour trois, et à résider en Irlande pendant leur exil. Ils feignirent de se soumettre, mais ils s'arrêtèrent aux bords de la mer et dans les montagnes de Galles, dans l'espoir que quelque nouvel événement leur fournirait encore l'occasion de tirer l'épée et de combattre pour leur souverain [2].

Il avait fallu à Leicester des années et beaucoup de peine pour gravir au faîte de sa grandeur : sa descente fut rapide au delà des plus ardentes espérances de ses ennemis. Il avait eu jusqu'alors la coopération des puissants comtes de Derby et de Gloucester; mais s'il était trop ambitieux pour admettre un égal, ils étaient trop fiers pour se courber devant un homme qui n'était qu'un sujet comme eux. De fréquentes altercations trahirent leur secrète jalousie, et l'arrestation soudaine et l'emprisonnement de Derby, sur une accusation de correspondance avec les royalistes, avertit Gloucester de son propre danger. Il eût partagé la captivité de son ami s'il eût assisté au grand tournoi de Northampton; par son absence il déconcerta les plans de son ennemi, et, rappelant Mortimer et les exilés, il déploya l'étendard royal au milieu de ses tenanciers [19 avril]. Leicester immédiatement accourut à Hereford avec le roi, le prince et un corps nombreux de chevaliers. [25 avril] Pour prévenir l'effusion du sang, leurs amis communs s'interposèrent : une réconciliation s'effectua, et quatre arbitres entreprirent d'arranger leurs différends. [18 mai] Mais sous cette apparence d'amitié tout était creux et faux : Leicester tâchait de circonvenir son adversaire; Gloucester attendait le résultat d'un plan pour la déli-

1. Rym. I, 823. West. 395. Il est amusant de comparer les écrivains opposés de cette époque. Wikes et l'auteur de la lettre dans Westminster (392-395) sont royalistes, et blâment sévèrement et l'ambition et la trahison de Leicester; mais, dans l'opinion des chroniqueurs de Dunstaple (363) et de Waverley (220), il vécut en saint, et mourut en martyr.

2. Wikes, 65. West. 394.

vrance d'Édouard, qui avait été concerté par l'entremise de Thomas de Clare, frère du comte et compagnon du prince [1].

Un jour après dîner Édouard obtint la permission de prendre l'air hors des murs de Hereford, accompagné de ses gardiens. Ils allèrent à Widmarsh. On fit la proposition d'essayer la vitesse des chevaux ; plusieurs courses eurent lieu, et l'après-midi se passa dans une suite d'amusements. Un peu avant le coucher du soleil parut sur la colline de Tulington une personne montée sur un cheval de bataille gris, et agitant son bonnet. Le prince, qui reconnut le signal, dit adieu à la compagnie, et partit à l'instant au galop, avec son ami, un autre chevalier et quatre écuyers. Les gardiens le suivirent ; mais bientôt Mortimer avec une troupe d'hommes armés sortit d'un bois, reçut Édouard avec des acclamations de joie, et le conduisit au château de Wigmore. Le lendemain le prince eut une entrevue avec le comte de Gloucester à Ludlow. Ils s'engagèrent mutuellement à oublier toutes les injures passées, et à unir leurs efforts pour délivrer le roi, à condition qu'il gouvernerait conformément aux lois, et exclurait les étrangers de ses conseils [2].

Quand Leicester reçut la nouvelle de l'évasion d'Édouard, il s'imagina que ce prince était allé rejoindre le comte de Warenne et Guillaume de Valence, qui, peu de jours auparavant, avaient débarqué avec cent vingt chevaliers sur la côte du Pembrokeshire. Ignorant toutefois ses mouvements réels, il n'osa le poursuivre ; mais il envoya au nom du roi l'ordre aux tenanciers militaires de la couronne de s'assembler d'abord à Worcester et ensuite à Gloucester [30 mai]. Il y ajouta des lettres circulaires aux évêques où il accusait Édouard de rébellion et requérait une sentence d'excommunication contre les perturbateurs de la paix, « du plus élevé au plus bas [7 juin] [3]. » Les royalistes avaient sagement décidé de couper ses communications avec le reste du royaume en se rendant maîtres de la Severn. Worcester s'empressa d'ouvrir ses portes ; Gloucester fut prise d'assaut, et le château, après un siége de deux semaines, se rendit à condition que la garnison ne pourrait servir pendant les quarante jours suivants. Tous les ponts furent alors rompus ; les petites embarcations de la rivière furent coulées ou détruites, et les gués creusés ou gardés par de forts détachements. Leicester, pris comme dans des filets, restait inactif

1. Wikes, 66. West. 394. Le moine de Melrose (240) cite un curieux exemple de la sollicitude avec laquelle Édouard avait été gardé.

2. Rym. 1, 811. Wikes, 67. West. 395. Mailros, 230.

3. Rym. 1, 811-813.

à Hereford; mais il attendait l'arrivée des troupes qu'il avait appelées, et il conclut avec Llewellyn de Galles un traité d'alliance par lequel, pour un prétendu payement de trente mille marcs, on faisait renoncer Henri à tous les avantages que lui et ses prédécesseurs avaient arrachés au prince de ce pays [22 juin]. A la fin, renforcé par un parti de Gallois, le comte marcha au sud, prit et détruisit le château de Monmouth, et fixa son quartier-général a Newport [28 juin]. Là il attendit une flotte de transport pour le conduire à Bristol; mais les galères du comte de Gloucester bloquaient l'embouchure de l'Avon; et Édouard, avec les plus braves de ses chevaliers, fit une tentative contre la ville même de Newport. La partie située sur la rive gauche de l'Usk fut emportée; mais la destruction du pont arrêta le progrès des vainqueurs, et Leicester, avec ses compagnons découragés, s'enfuit dans le pays de Galles [1].

Les revers alors succédèrent aux revers; et sa dernière lueur d'espérance s'éteignit par la défaite de son fils, Simon de Montfort. Ce jeune seigneur était occupé au siége de Pevensey, sur la côte de Sussex, lorsqu'il reçut l'ordre du roi de se rendre à Worcester. [12 juillet] Dans sa marche il saccagea la ville de Winchester, dont les portes lui avaient été fermées; traversa paisiblement Oxford, et atteignit le château de Kenilworth, principale résidence de sa famille. Il y resta quelques jours dans une insouciante sécurité, attendant les ordres de son père. Margot, femme qui, sous des habits d'homme, faisait l'office d'espion, informa le prince que Simon était au prieuré et ses gens dans les fermes avoisinantes. Édouard forma immédiatement le dessein de les surprendre dans leurs lits; et, partant de Worcester dans la soirée, il arriva à Kenilworth le lendemain matin au lever du soleil. Douze bannerets furent faits prisonniers avec tous ceux qu'ils commandaient, et leurs chevaux et leurs trésors furent le prix de l'adresse des vainqueurs [1er août]. Simon seul, avec ses pages, se sauva nu dans le château [2].

Le même jour Leicester avait passé la Severn à gué, et avait fait halte à Kempsey, a environ trois milles de Worcester. Heureux de se trouver enfin sur la rive gauche de cette rivière, et ignorant le sort de son fils et les mouvements de l'ennemi, il se dirigea sur

1. Rym. I, 814. Wikes, 68. Waver. 218, 219.

2. Wikes, 69, 70. Waver. 219. Le moine de Melrose donne une singulière raison de ce que Simon et ses chevaliers couchaient hors du château. C'était afin de se baigner le matin dès qu'ils se levaient, ce qui les rendait plus alertes au combat (Mail. 230). Sa description de leur surprise et de leur fuite est amusante. « Cernéres ibi quosdam omnino nudos fugere, nonnullos braechas tantum habentes super se, quosdam vero camisias et femoralia tantum. Multi tamen tulerunt pannos suos inter ulnas » (231).

Evesham dans l'intention de se remettre en marche le lendemain matin pour Kenilworth. Le prince était revenu à Worcester avec ses prisonniers; mais il quitta cette ville dans la soirée; et, pour masquer son dessein réel, il prit la route qui mène à Bridgenorth. Il passa la rivière près de Clains, et, tournant à droite, il arriva avant le lever du soleil dans le voisinage d'Evesham. Il prit position sur le sommet d'une colline dans la direction de Kenilworth [4 août]; deux autres divisions, sous les ordres du comte de Gloucester et de Roger de Mortimer, occupèrent les autres routes. Comme les royalistes portaient les bannières de leurs captifs, ils furent pris par l'ennemi pour l'armée de Simon de Montfort. Mais la méprise fut bientôt reconnue. Leicester examina d'une hauteur leur nombre et leur disposition, et on l'entendit s'écrier : « Le Seigneur ait pitié de nos âmes, car nos corps sont au prince Édouard! » Suivant sa coutume il passa quelque temps en prières et communia. Son premier soin fut de se faire jour au travers de la division postée sur la colline. Ayant échoué dans cette tentative, et se voyant en danger d'être cerné, il ordonna à ses hommes de se former en cercle et de s'opposer de tous côtés au choc de l'ennemi. Pendant quelque temps le courage du désespoir balança la supériorité du nombre. Le vieux roi, qu'on avait forcé de paraître dans les rangs, fut légèrement blessé; et comme il était tombé de cheval, il eût probablement été tué s'il n'eût crié à son antagoniste : « Arrête, camarade, je suis Harry de Winchester. » Le prince reconnut la voix de son père, vola à son secours et le conduisit en lieu de sûreté. Durant l'absence d'Édouard Leicester eut son cheval tué sous lui; et, tout en combattant à pied, il demanda « si l'on faisait quartier. » Une voix répondit : « Point de quartier pour les traîtres! » Henri de Montfort, son fils aîné, qui ne voulut pas le quitter, tomba à ses pieds. Son cadavre fut bientôt couvert de celui de son père. Les royalistes remportèrent une victoire complète, mais sanglante. Parmi les partisans de Leicester, tous les barons et les chevaliers furent tués, à l'exception d'une dizaine qu'on trouva respirant encore et qui guérirent de leurs blessures. Les fantassins de l'armée royale (à ce qu'on nous dit pour sauver l'honneur des chefs) commirent toutes sortes d'indignités sur le corps du comte. Ses restes mutilés furent ensuite recueillis par les ordres du roi, et enterrés dans l'église de l'abbaye [1].

1. Waver. 219, 220. Duns. 384. West. 395. Rischanger cont. Paris, 855. Mailros, 231, 232. Cet annaliste, dans son éloge de Leicester, est plus enthousiaste qu'aucun de nos historiens nationaux. Il emploie sept pages à prouver sa sainteté par une foule de miracles ridicules. Selon lui, Despencer même est un martyr de la justice. 232-239. Voyez aussi *Chron. de Laner.* 76, 7.

Cette victoire replaça le sceptre aux mains de Henri. Les espérances des barons étaient mortes avec leur chef; ils remirent d'eux-mêmes en liberté les prisonniers qui étaient détenus depuis la bataille de Lewes, et attendirent impatiemment la détermination du parlement, qui avait été convoqué à Winchester [8 sept.]. Il fut décrété dans cette assemblée que toutes les concessions et patentes délivrées sous le sceau du roi pendant le temps de sa captivité seraient révoquées [16 sept.]; que les citoyens de Londres, en punition de leur obstination et de leurs excès, seraient privés de leur charte, que la comtesse de Leicester et sa famille quitteraient le royaume, et que les propriétés de tous ceux qui avaient pris parti pour le feu comte seraient confisquées. La rigueur de ce dernier article fut ensuite adoucie par une déclaration dans laquelle le roi accordait un plein pardon à ceux qui pourraient prouver que leur conduite n'avait point été volontaire, mais l'effet de la contrainte [1] [novembre]. Ces mesures toutefois n'étaient pas faites pour rétablir la tranquillité publique. Ceux qu'elles lésaient, poussés par le désir de la vengeance ou entraînés par le besoin, eurent de nouveau recours à l'épée : les montagnes, les forêts et les marais leur fournirent des lieux de retraite, et une guerre de pillards s'alluma dans la plus grande partie du royaume. Le prince Édouard fut occupé pendant près de deux ans à réduire ces insurrections partielles, mais successives. Il força d'abord Simon de Montfort et ses alliés, qui avaient cherché un asile dans l'île d'Axholm, à se soumettre au jugement qui serait rendu par lui-même et par le roi des Romains. [27 déc.] Ensuite il conduisit ses troupes contre les habitants des Cinq-Ports, qui s'étaient long-temps distingués par leur attachement pour Leicester, et qui, depuis sa chute, avaient, par leurs pirateries, interrompu le commerce du détroit et capturé tous les navires appartenant aux sujets du roi. La prise de Winchelsea, qui fut emportée d'assaut, leur apprit à respecter l'autorité du souverain ; et leur puissance sur mer donna au prince le désir de les rappeler à leur devoir et de les attacher à la couronne. Ils jurèrent fidélité à Henri, et en retour obtinrent un plein pardon et la confirmation de leurs priviléges. Des Cinq-Ports, Édouard se rendit dans le Hampshire, qui, ainsi que le Berkshire et les comtés voisins, était ravagé par des bandes nombreuses commandées par Adam Gordon, l'homme le plus robuste de l'époque. Elles furent surprises à Alton-Wood, dans le Buckinghamshire. Le prince livra à leur chef un combat singulier, le blessa et le démonta; puis, en

1. *Claus.* 50, *Henri III*, m. 10. d. *apud* Brady, II, 654.

récompense de sa valeur, il lui accorda son pardon [6 mai 1267] [1]. Cependant la garnison de Kenilworth continuait à braver la puissance royale, et même ajoutait l'outrage à la désobéissance. Ayant, dans une de ses excursions, pris un messager du roi, elle lui coupa une main, et le renvoya à Henri avec un insolent message. Pour réduire ces obstinés rebelles, il fallut convoquer la chevalerie du royaume; mais la force de la place défia tous les efforts des assaillants; et Hastings, le gouverneur, refusa opiniâtrément, pendant six mois, toutes les offres qui lui furent faites au nom de son souverain [juillet] [2].

Beaucoup de gens, même parmi les royalistes, désapprouvaient les rigueurs indistinctement exercées par le parlement à Winchester; et on suggéra l'idée qu'il était possible d'user d'indulgence envers les victimes des confiscations, et de satisfaire en même temps ceux qui en avaient profité. Dans cette vue, on nomma un comité de douze prélats et barons dont l'arrêt fut confirmé par le roi en parlement, et appelé le dictum de Kenilworth [31 oct.]. Ils divisèrent les délinquants en trois classes : dans la première était le comte de Derby, Hugues de Hastings, qui avait mérité cette prééminence par sa férocité, et les personnes qui avaient si insolemment mutilé le messager du roi; la seconde comprenait tous ceux qui, en différentes occasions, avaient tiré l'épée contre leur souverain; et dans la troisième étaient rangés ceux qui, sans avoir combattu sous la bannière de Leicester, avaient accepté des emplois sous son autorité. On leur donna à tous l'option de racheter leurs propriétés en payant aux possesseurs actuels certaines sommes montant à sept années de revenu pour les délinquants de première classe, à cinq pour ceux de la seconde et à deux ou une pour ceux de la troisième [3]. Beaucoup de personnes reçurent cette grâce avec reconnaissance : elle fut dédaigneusement refusée par la garnison du château de Kenilworth et par les proscrits qui avaient fui dans l'île d'Ely. La famine triompha de l'obstination des premiers, et ils obtinrent de la clémence du roi le don de leur vie, de leurs membres et de leurs hardes [9 déc.]. Les derniers, comptant sur la force de leur asile, se glorifièrent de leur rébellion, et de temps en temps ravagèrent le pays avoisinant. Leur impunité tou-

1. West. 396. Dunst. 386, 387. Wikes, 221, 222.

2. Paris, 857. *Claus.* 50, *Henri III*; m. 5. Brady, II, 656.

3. *Statuts du royaume*, 12-18. West. 398. Wikes, 223. Dunst. 391, 392. On fit des dispositions pour la vente de partie des biens, afin d'avoir de l'argent. Ceux qui n'avaient pas d'immeubles devaient payer la moitié de leurs biens et effets mobiliers, et trouver caution pour leur conduite future. Ceux qui n'avaient ni terres ni meubles devaient jurer qu'ils garderaient la paix, trouver des cautions et s'en remettre au jugement de l'Eglise.

tefois n'était due qu'à la perfidie du comte de Gloucester, qui, sans les mêmes talents, aspirait à la renommée et à la prééminence de son ancien rival. [9 avril] Il exprima sa désapprobation de l'arrêt : les factieux habitants de Londres le choisirent pour chef, et sa présomption fut soutenue par l'arrivée journalière de proscrits des différentes parties du royaume. Henri convoqua ses amis au siége de la capitale; et le comte, lorsqu'il vit du haut des murs l'armée royale et qu'il réfléchit aux conséquences d'une défaite, condamna sa propre témérité, accepta la médiation du roi des Romains, et, sous la condition d'un entier pardon, rentra avec joie dans le devoir, abandonnant d'ailleurs les citoyens au bon plaisir du roi [15 juin]. Sa soumission entraîna celle des autres insurgés [25 juillet]. Si Llewellyn resta en armes, ce fut uniquement dans l'espoir d'obtenir des termes plus favorables. Le titre de prince de Galles avec un droit à l'hommage des chefs gallois satisfit son ambition, et il consentit à jurer fidélité à Henri et à lui payer la somme de vingt-cinq mille marcs [25 sept.] [1]. Le rétablissement de la tranquillité permit au roi de diriger son attention sur le bien-être de son peuple. Il consentit à profiter des travaux de ses adversaires, et quelques-uns des statuts les plus utiles des barons furent, avec d'autres lois, décrétés par l'autorité légitime dans un parlement tenu à Marlborough. Pour couronner cette œuvre importante et éteindre, s'il était possible, les dernières étincelles du mécontentement, on fit donner au clergé l'exemple d'abandonner le vingtième de ses revenus pour former un fonds qui mit les personnes qui n'en avaient pas le moyen en état de racheter leurs propriétés, conformément à la décision des arbitres de Kenilworth. Les proscrits de l'île d'Ely furent également réduits. La pauvreté du roi l'avait empêché de prendre contre eux des mesures offensives; mais la concession du dixième des revenus de l'Église pendant trois années, qu'il avait obtenue du pape, donna une nouvelle vigueur à ses conseils : on jeta des ponts sur les rivières; on construisit des routes à travers les marais, et les rebelles rentrèrent dans l'obéissance, à condition de jouir du bénéfice du dictum de Kenilworth, qu'ils avaient si dédaigneusement et si obstinément refusé [2].

Le lecteur a vu Guido, l'évêque de Sabine, à Bologne, et a été témoin de la part active qu'il prit dans la querelle entre le roi et les barons. Son attachement à la cause royale ne fut point affaibli par son élévation à la papauté. Du haut de la chaire de saint

1. Dunst. 393. West. 398, 399. Rym. I, 841, 841, 849. Waver. 224. Wikes, 83, 84. Heming. 588. *Annal. Norwic.* 398. *Abbrev. Placit.* 181. *Rot.* 11.

2 Paris, 856. Wikes, 82, 86. Dunst. 397.

Pierre, il observa avec anxiété le cours des événements en Angleterre; il envoya le cardinal Ottoboni pour tirer parti de toutes les circonstances favorables; il défendit le payement du dixième que le clergé avait été amené à accorder à Leicester; il félicita le prince sur son évasion, et exhorta à plusieurs reprises les barons à délivrer leur souverain du contrôle d'un sujet ambitieux. La nouvelle de la victoire d'Evesham le remplit de joie. Il écrivit sur-le-champ au roi et au prince pour exprimer sa reconnaissance envers le Tout-Puissant d'un événement si propice; mais en même temps il les exhorta vivement à user avec modération du privilége de la victoire, à tempérer la justice par la miséricorde, à se rappeler que la vengeance était indigne d'un chrétien et que la clémence était la plus ferme colonne d'un trône [1]. A son arrivée, le légat répéta les instructions du pontife, désapprouva les mesures rigoureuses adoptées par le parlement de Winchester, et contribua grandement au rétablissement de la tranquillité, en répandant un esprit de modération. Des affaires temporelles, Ottoboni tourna son attention sur les affaires ecclésiastiques; et parmi les canons qu'il publia dans un concile à Londres, plusieurs de ceux qui concernent les commendes, la résidence, les dilapidations, les réparations et la pluralité des bénéfices, conservent encore force de loi dans les cours ecclésiastiques [2]. Avant son départ, il recommanda les intérêts des chrétiens d'Orient à un nombreux concours de peuple à Northampton [25 avril 1269], et donna la croix au roi pour l'exemple, aux princes Édouard et Edmond, à Henri, neveu du roi, à vingt-deux bannerets et à plus de cent chevaliers [3] [25 juin].

Il doit paraître extraordinaire que l'héritier présomptif et le principal appui de la couronne choisît ce moment pour une expédition en Palestine. Si le pays était en paix, les blessures de la guerre civile étaient à peine fermées; le roi avançait rapidement en âge, et évidemment ses facultés ne suffisaient plus aux exigences de sa position. Mais les considérations d'intérêt personnel s'absorbaient dans un généreux enthousiasme pour ce que l'on considérait comme la cause commune de toute la chrétienté. Il ne restait que peu de chose du royaume primitif de Jérusalem : ce-

1. Rym. I, 817-829.

2. Wikes, 85. Othon, son prédécesseur, avait vainement essayé d'abolir l'abus si répandu en Angleterre de conférer plusieurs bénéfices au même individu. Dans l'occasion présente, quelques-uns des prélats en appelèrent du légat au pape; mais on les décida le lendemain matin à retirer leur appel (ibid.). A coup sûr, il n'aurait pas réussi. Clément était si inexorable à ce sujet, que, dès qu'il apprit que son neveu possédait trois bénéfices, il le força d'en resigner deux. Spond. 222.

3. Wikes, ibid *New Rym.* 483.

pendant, si peu que ce fût, les chrétiens s'y attachaient avec l'ardeur la plus opiniâtre; et la moindre perte suffisait pour répandre dans toute l'Europe un profond sentiment de douleur, et lui faire lever armée sur armée dans le vain espoir de sauver le reste. Antioche venait de tomber : à cette nouvelle, le roi de France, quoique sa dernière expédition lui eût coûté la liberté et presque la vie, reprit la croix; et Édouard aussitôt résolut de partager avec ce monarque accompli le danger et le mérite de la nouvelle croisade. Il attribuait à la Providence sa récente délivrance et celle de son père de la domination de leurs ennemis; et la reconnaissance demandait qu'il contribuât à arracher le sépulcre du Christ à la souillure des infidèles. Peut-être, toutefois, y avait-il autant de politique que de dévotion dans sa conduite. La croisade ouvrait un champ honorable aux efforts des esprits turbulents et aventureux, qui y emploieraient contre les Sarrasins les armes que, dans leur pays, ils pourraient être entraînés à tourner contre leur propre souverain; et il avait expressément stipulé, stipulation qui fut confirmée par des serments et des gages, que le comte de Gloucester, l'homme qu'il craignait le plus, l'accompagnerait ou le suivrait en Palestine. Ayant résolu d'emmener sa femme Éléonore, sœur d'Alphonse, roi de Castille, il nomma un tuteur pour ses enfants et des gouverneurs pour ses châteaux, et commit le soin de la succession et l'administration du royaume, en cas de mort de Henri, à son oncle le roi des Romains, et après lui à Henri d'Almaigne, fils de ce monarque [27 mai 1270] [1]. Son départ fut sagement signalé par des actes populaires, l'octroi d'une nouvelle charte aux citoyens de Londres avec la restitution de leurs libertés, et le pardon du comte de Derby, dont les trahisons réitérées avaient mérité le châtiment le plus sévère. Mais tandis que ce prince était ainsi occupé, l'armée chrétienne avait traversé la Méditerranée, et les maladies la détruisaient sur la côte brûlante de la Mauritanie. Le facile Louis avait été entraîné par son frère Charles à diriger d'abord ses armes contre le bey de Tunis, qui refusait au nouveau roi le tribut qu'il avait payé aux anciens possesseurs de la Sicile. A son arrivée, Édouard trouva le camp plongé dans la plus profonde affliction [10 nov.]. Le prince africain s'était bien soumis; mais Louis était mort d'une dyssenterie; Philippe, son fils et son successeur, était impatient de prendre possession de son royaume; et, à des hommes qui ne connaissaient pas le climat, la navigation de la Méditerranée en hiver paraissait une entreprise redoutable. Le prince anglais se trouva bientôt forcé de

1. Rym. I, 861-864. Wikes, 90, 91.

retourner avec ses compagnons en Italie. Il fixa sa résidence à Trapani, afin de pouvoir reprendre son voyage à la première apparition du printemps, et il envoya en Angleterre son cousin Henri avec des instructions particulières. La curiosité poussa ce prince à visiter Viterbe, en compagnie des rois de France et de Sicile, pour être témoin de l'élection du successeur du pape Clément IV Un matin il entra de bonne heure dans une église pour entendre la messe [1271, 3 mars]. Après la cérémonie, il restait absorbé dans ses dévotions, lorsqu'il fut alarmé soudain par le son d'une voix bien connue qui lui criait . « Traître de Henri, tu ne m'échapperas pas! » Se retournant, il vit ses deux cousins, les proscrits Simon et Guy de Monfort, qui accouraient à lui l'épée nue et complétement armés. L'infortuné prince aussitôt s'élança vers l'autel. Mais la sainteté du lieu ne put le sauver. De deux ecclésiastiques qui s'interposèrent généreusement, l'un fut tué et l'autre laissé pour mort. Henri lui-même tomba percé de mille coups. Les deux frères assouvirent leur vengeance en mutilant son cadavre, qu'ils traînèrent jusqu'à la porte de l'église, et remontèrent à cheval en triomphe sous la protection du comte Aldobrandini, beau-père de Guy. Cet assassinat sacrilége répandit un deuil général dans la ville. Les Montfort furent excommuniés à l'instant par le collége des cardinaux ; Charles donna l'ordre de les arrêter, et Philippe exprima publiquement la plus profonde horreur de leur conduite. Ces princes étaient peut-être sincères, mais aucune démonstration de douleur ou de ressentiment ne put effacer de l'esprit d'Édouard le soupçon que, s'ils n'étaient point complices du meurtre, du moins l'évasion des meurtriers s'était effectuée avec leur consentement ou leur connivence [1].

Richard, frère du roi, conservait toujours ses prétentions à l'empire. Il avait revisité depuis peu son royaume nominal, traité les princes allemands à Worms, et aboli avec leur concours les droits exorbitants levés sur le passage des marchandises par les villes situées sur les deux rives du Rhin. Quoique avancé en âge, il se remaria à la fille de Théodoric de Falquemort, baron allemand ; et, fier de la beauté remarquable de sa jeune épouse, il se hâta d'aller la montrer dans son pays ; mais sa vanité fut réprimée par la triste catastrophe de son fils, dont il fit enterrer le corps dans l'église de Hales, abbaye qu'il avait fondée. Bientôt après ses propres restes furent déposés dans le même caveau [12 déc.]. A Kirkham, une attaque de paralysie l'avait privé de l'usage de ses membres ; et l'habileté de ses médecins ne put prolonger sa vie que de

1. Rym. I, 871, 890, 892 ; II, 4-10. Wikes, 92, 94.

quelques mois. Henri suivit son frère. Des maladies réitérées avaient usé par degrés la constitution du roi. L'année précédente, il avait été dans le danger le plus imminent, et avait instamment réclamé par écrit le retour du prince Édouard [2 avril 1271]. A son rétablissement, il entreprit de pourvoir à la liquidation de ses dettes, en nommant des commissaires pour recevoir et administrer son revenu, ne réservant pour son usage particulier que cent vingt livres par an [1]. Mais la mort de son frère, l'assassinat de son neveu et l'absence de son fils ajoutaient l'anxiété de l'esprit à l'infirmité du corps ; sa santé déclina rapidement, et il expira à Westminster dans les sentiments les plus édifiants, la cinquante-septième année de son règne [16 nov.]. L'église abbatiale, qu'il avait rebâtie depuis les fondements, fut choisie pour le lieu de sa sépulture, et son corps fut déposé dans la tombe même d'où il avait autrefois enlevé les os d'Édouard-le-Confesseur pour les placer dans une châsse d'or. Beaucoup de prélats et de barons assistèrent aux funérailles. Avant que la tombe fût couverte, le comte de Gloucester s'avança, et, posant la main sur le corps du roi, jura fidélité au prince Édouard; et son exemple fut suivi avec empressement par les spectateurs qui l'entouraient. Le nouveau monarque fut immédiatement proclamé sous le titre d'Édouard, roi d'Angleterre, lord d'Irlande et duc d'Aquitaine, et de ce jour datèrent les années de son règne [2].

Les pages qui précèdent auront appris au lecteur à apprécier le caractère de Henri. Doux et crédule, chaud dans ses attachements et clément dans ses inimitiés, sans vices mais aussi sans énergie, ce fut un homme bon, mais un faible monarque. Dans un siècle plus paisible, où l'habitude de l'obéissance eût fortifié l'empire des lois, il eût pu occuper le trône convenablement, peut-être avec honneur; mais sa destinée le jeta dans une des plus turbulentes époques de notre histoire, sans les talents qui commandent le respect, ou l'autorité qui force à la soumission. Cependant son incapacité fut plutôt une source de préjudice pour lui-même que de misères pour ses sujets. Sous son faible mais pacifique gouvernement, la richesse et la prospérité de la nation augmentèrent plus rapide-

1. Rym. I, 871. Henri avait, dans plusieurs autres occasions, retranché une partie des dépenses de sa maison dans le dessein de payer ses dettes. Paris, 697, 860.

2. Rym. I, 888, 889. Wikes, 98. *Annal. Wigorn.* 499. Les historiens nationaux du temps regardaient la nouvelle église de Westminster comme supérieure en magnificence à toutes celles de la chrétienté. « Quam idem rex opere sumptuosissimo fabricatam, amota prorsus vetere, quæ nullius omnino valoris extiterat, de propriis fisci regalis exitibus a fundamentis construxit; quæ quidem sumptibus et decore sic cæteris per orbem ecclesiis præponi decernitur, ut videatur comparem non habere. » Wikes, 89.

ment qu'elles n'avaient fait sous aucun de ses belliqueux ancêtres. Des cinquante-six ans que dura son règne, une très-petite portion fut signalée par les calamités de la guerre : les tenanciers de la couronne furent rarement traînés par lui dans les pays étrangers, ou appauvris par des scutages pour l'entretien des armées mercenaires; les propriétaires, privés de deux sources de richesses, le pillage de l'ennemi et la rançon des captifs, tournèrent leur attention vers l'amélioration de leurs terres; des règlements salutaires encouragèrent l'esprit de commerce, et il y eut à peine un port, de la côte de Norwége aux rivages d'Italie, qui ne fût annuellement visité par les marchands anglais. Cette allégation surprendra peut-être ceux qui n'ont fait attention qu'aux remontrances des barons factieux ou aux plaintes des historiens mécontents; mais le fait est que, de tous les rois, depuis la conquête, Henri est celui qui reçut le moins d'argent des tenanciers de la couronne. Suivant les calculs les plus exacts, la moyenne de ses dépenses n'excédait pas vingt-quatre mille marcs par an [1]; et nous avons l'assurance que, dans le cours d'un règne qui dura un demi-siècle, les seules aides extraordinaires levées par lui sur la nation furent deux quinzièmes, un trentième, et un quarantième pour lui-même, et un vingtième pour le secours de la Terre-Sainte [2]. Sa grande ressource fut le dixième des revenus ecclésiastiques qu'il reçut pendant quelques années : impôt qui, bien qu'insuffisant pour le tirer de la pauvreté, était de nature, en ce qu'il opérait partiellement, à exaspérer les esprits de ceux qui étaient obligés de le payer. Le clergé s'efforça en vain de se délivrer de ce fardeau; ses écrivains ont travaillé avec plus de succès à intéresser la postérité en sa faveur par la description, probablement exagérée, des dommages qu'il éprouvait [3].

Avant de passer à l'histoire du roi suivant, on me permettra de

1. « Postquam cœperat esse regni dilapidator » (Paris, 814). Si ces mots veulent dire depuis son avénement, la moyenne est de 24,000 marcs; si c'est depuis l'année de sa majorité, elle est d'environ 30,000.

2. *Cart.* II, 171. Comme de raison, on n'y comprend pas les aides que les tenanciers de la couronne étaient obligés de payer d'après leurs tenures, et qui étaient comptées dans le revenu ordinaire de l'année.

3. De ces écrivains, celui qui se plaint le plus est Matthieu Paris, moine de Saint-Alban, en partie auteur et en partie compilateur de l'énorme volume qui, avec la continuation de Rishanger, a été publié sous son nom. Il contient beaucoup de documents originaux, et quelques-uns de précieux; mais l'écrivain, accoutumé à critiquer les grands, soit clercs, soit laïques, semble avoir recueilli et conservé toutes les anecdotes malignes et scandaleuses qui pouvaient flatter ses dispositions satiriques. On trouvera peut-être que je parle sévérement de cet écrivain favori; mais ce que je puis dire, c'est que, lorsque j'ai pu confronter ses pages avec les recueils authentiques ou les écrivains contemporains, j'ai trouvé, dans beaucoup de cas, la différence assez grande entre eux pour donner à son récit l'apparence d'un roman plutôt que d'une histoire.

noter diverses particularités intéressantes relatives à la législature, aux lois, à la police et à l'église d'Angleterre.

I. Durant le règne de Henri, mais lorsqu'il était sous le contrôle de Leicester, nous sommes surpris de l'apparition inattendue d'un parlement composé, comme le sont nos parlements actuels, de lords spirituels et temporels, et des représentants des comtés, des villes et des bourgs [1]. Était-ce l'innovation d'un hardi et politique aventurier, ou simplement la répétition d'une forme ancienne et accoutumée? Il y a un peu plus d'un siècle, la question a été chaudement débattue entre les champions des prérogatives de la couronne et ceux des libertés du peuple : depuis cette époque, elle a été approfondie avec plus de sang-froid et d'impartialité, et un grand nombre d'écrivains se sont accordés à déclarer que l'assemblée de 1265 était une expérience nouvelle, imaginée dans le but d'étendre l'influence de Leicester et d'assurer un appui à ses projets. 1° Nous chercherions en vain dans l'histoire des règnes précédents une preuve satisfaisante que les villes et les bourgs aient envoyé leurs représentants aux conseils nationaux. Les historiens, il est vrai, mentionnent quelquefois le peuple, ou la multitude, comme attendant la décision de l'assemblée et témoignant son approbation par ses applaudissements; mais ces passages peuvent fort bien s'entendre des habitants du voisinage que la curiosité aurait amenés sur les lieux, ou des accusés et pétitionnaires, des plaideurs et pleiges, dont le devoir ou dont l'intérêt était d'être présents; et des ecclésiastiques et moines, des chevaliers et écuyers qui accompagnaient leurs seigneurs, les prélats et les barons [2]. Si, plus tard, quelques bourgs ont réclamé le privilége de représentation comme remontant à une haute antiquité, ou si les membres de la chambre basse se sont vantés d'avoir fait partie constituante de la législature de temps immémorial; ces prétentions peuvent être attribuées soit à leur ignorance de l'histoire, soit à l'emploi d'expressions légales qui n'avaient pas de sens défini. Quant à moi, tous les grands conseils tenus sous les premiers rois normands me paraissent avoir été constitués sur des principes féodaux. Le souverain pouvait réclamer une aide extraordinaire de son homme-lige; mais le consentement de l'homme-lige était requis pour légaliser l'aide. Il pouvait chercher à faire des modifications aux lois et coutumes du

1. Voyez p. 125.

2. Si le passage d'Eadmer cité plusieurs fois (p. 26) prouve quelque chose, il prouve que tous les ecclésiastiques et tous les moines qui accompagnaient l'archevêque étaient membres du conseil; et l'autre passage des *Gesta Stephani* (p. 932) semble ne décrire qu'une foule de spectateurs. Les rôles mentionnent l'approbation des spectateurs comme ayant été donnée de temps à autre aux décisions du parlement, même sous le règne de Richard II. *Rot. Parl.* III, 360.

royaume; mais on s'attendait préalablement à lui voir demander l'avis des vassaux dont c'était son devoir, comme seigneur, de protéger les droits et les intérêts. De là vient que ceux qui tenaient en baronnie étaient convoqués en grand conseil ; mais, comme l'a vu le lecteur, une ligne de démarcation fut bientôt tirée entre les grands barons, les seigneurs spirituels et temporels, et les autres barons, tenanciers en chef inférieurs. Comme grands propriétaires, les premiers (et par suite leurs nombreux tenanciers) étaient fortement intéressés dans presque tous les actes législatifs ; et leur influence était si étendue, que, sans leur concours, l'autorité royale ne pouvait mettre aucune loi à exécution. Aussi leur présence dans les conseils nationaux fut exigée comme un devoir; et toute absence qu'ils ne pouvaient justifier était punie comme une infraction à la fidélité qu'ils devaient à la couronne. Mais avec les tenanciers inférieurs le cas était différent. Le consentement des grands barons impliquait le leur ; et comme leur présence eût été coûteuse et préjudiciable pour des hommes de peu de fortune, elle était rarement obligatoire [1]. Aussi, dans les occasions ordinaires, le grand conseil paraît avoir été composé des évêques et des abbés, des comtes et des barons, des ministres, des juges, et des chevaliers du voisinage relevant de la couronne ; mais dans les autres, quand la sûreté du royaume était en jeu, ou qu'il s'agissait d'accorder une aide extraordinaire, le roi convoquait une assemblée de tous ses tenanciers en chef, dans les premiers temps peut-être par une sommation adressée à chaque individu séparément [2], ensuite par

1. Si nous cherchons à découvrir les membres de ces conseils dans la description qu'en donnent les ordonnances originales, ce sera une peine infructueuse. Il y a quelque chose de singulièrement ambigu dans leur langage. Ainsi, dans la confirmation de la Grande-Charte neuvième année du règne de Henri III, il est dit qu'un quinzième a été accordé en retour par les évêques, les comtes, les barons, les chevaliers, les francs-tenanciers et tous ceux du royaume, « omnes de regno. » Expression d'où on pourrait induire que les représentants des francs-tenanciers, des villes et des bourgs étaient présents. Cependant une telle induction ne peut se soutenir. Car, dans une autre ordonnance, nous avons un don fait par les comtes, les barons et « tous autres de tout le royaume, » « omnes alii de toto regno nostro; » et cependant les mêmes personnes, quelques lignes plus bas, sont décrites comme les comtes, les barons et tous autres tenant en chef de la couronne : « et omnium aliorum qui de nobis tenent in capite » (*Claus.* 19, *Henri III;* Brady, I, *App.* p. 43). Sous le même règne, nous trouvons un quarantième accordé par les évêques, les comtes, les barons, les chevaliers, les hommes libres et les *vilains* (*Claus.* 16, *Henri III;* Brady, II, *App.* n° 1511. Certainement les vilains n'envoyèrent point de représentants, et cependant il est dit qu'ils ont fait ce don. Probablement, comme le seigneur pouvait en tout temps, avec la permission de la couronne, lever de l'argent par la taille sur ses francs-tenanciers, ses bourgeois et ses vilains, il était entendu que leur consentement était compris dans le sien. Ainsi le don d'un trentième, cinq ans plus tard, est dit avoir été fait par les évêques, les comtes, les barons, les chevaliers et les hommes libres, pour eux-mêmes et leurs vilains, « pro se et villanis suis » (*Claus.* 21, *Henri III;* Brady, II, *App.* n° 159. *New Rym.* 232).

2. Ainsi lorsque Jean, avant l'octroi de la *Magna Charta*, envoya seulement

des ordres personnels aux grands barons ; et, par un ordre général aux autres tenanciers dans chaque comté [1].

2° Mais quoique les vassaux immédiats de la couronne fussent les seuls individus qui eussent un droit personnel de présence au parlement, il est des cas où les représentants des comtés furent requis d'y venir, antérieurement à l'année 1265. Il a dû en tout temps être difficile pour le souverain de s'éclairer sur l'état réel du pays d'après les rapports intéressés de ses barons ou de ses ministres. Si donc il voulait constater ses propres droits, ou les dommages éprouvés par son peuple, ou les concussions de ses officiers, il avait coutume d'autoriser dans chaque province une commission de chevaliers, soit nommés par lui-même, soit élus dans la cour du comté, pour se rendre de centaine en centaine, faire des enquêtes sous serment, et mettre sous ses yeux le résultat de leurs travaux, soit en conseil, soit en parlement. Ainsi on nous dit que Guillaume-le-Conquérant, lorsqu'il résolut de ratifier les statuts de ses prédécesseurs anglo-saxons, ordonna que douze « nobles et sages hommes » fussent choisis dans chaque comté, lesquels se réuniraient en sa présence, et détermineraient d'un commun accord quelles étaient les lois réelles du royaume [2]. Dans la *Magna Charta*, le lecteur a vu une clause d'après laquelle douze chevaliers devaient être élus dans la prochaine cour de chaque comté pour s'enquérir des « mauvaises coutumes des sheriffs, des forêts et forestiers, des garennes et garenniers, et des gardes des rives et de leurs officiers. » Henri III, dans la septième année de son règne [1223], ordonna à chaque sheriff de s'enquérir, au moyen de douze loyaux et discrets chevaliers, quels étaient les droits et libertés de la couronne dans sa province, le jour où la guerre commença entre Jean et les barons [3] ; et dans la quarante-deuxième année de son règne [1258] il nomma quatre chevaliers dans chaque comté pour « s'enquérir de tous les excès, transgressions et injustices commis par les juges, sheriffs, baillis et toutes autres personnes, et lui faire leur rapport en son conseil à un jour marqué [4]. » La même observation peut se faire au sujet de la perception des taxes ; dans le plus ancien cas qui ait été en-

une sommation générale à ses barons, à ses chevaliers et à tous ses hommes-liges de La Rochelle, il s'excusa de l'irrégularité de la lettre en alléguant l'urgence, « unicuique vestrum si fieri posset litteras nostras super hoc transmisissemus ; sed ut negotium cum majore expediretur festinatione has litteras, » etc. *Pat.* 15, *Johan.* Brady, I, 40.

1. *Mag. Charta*, c. 14.
2. Hoved. 313.
3. Brady, II, *App.* 149.
4. Id. II, *App.* n° 196.

registré, l'an 1207, le subside fut perçu sous l'inspection des juges ambulants ; mais cette méthode entraînait des inconvénients et des délais, et en 1220 nous trouvons des ordres au sheriff qui le nomment collecteur conjointement avec deux chevaliers à choisir dans la cour plénière du comté, et du consentement de tous ceux du ressort [1]. De même, parmi les demandes des barons à Runnymead, il en était une qui portait que deux juges feraient leurs tournées quatre fois par an pour tenir les assises avec quatre chevaliers du comté choisis par le comté [2]. Je sais que ces chevaliers n'étaient pas membres du parlement, mais j'ai cité ces exemples pour montrer que l'élection des chevaliers de la province, pour faire les affaires du comté, était une coutume d'ancienne date. Ils percevaient les taxes, et faisaient au roi le rapport des abus. Mais quand ils furent aussi avancés, il ne fallut qu'un pas de plus pour les introduire dans le grand conseil comme représentants de leurs électeurs, investis du pouvoir d'accorder de l'argent et de demander des réformes ; seules fonctions à peu près que long-temps après son établissement la Chambre des communes se soit hasardée à exercer. A l'appui de cette théorie, on peut faire observer que les chevaliers de la province, quand ils devinrent membres réguliers du parlement, reçurent la rétribution qui leur avait été assignée dans les premiers temps. Anciennement dès qu'ils avaient fait leur rapport au roi [3], plus tard à la clôture de la session, ils obtenaient des ordres qui prescrivaient aux sheriffs de défrayer, au moyen d'une taxe levée sur le comté, leurs dépenses pendant tant de jours « pour l'aller, le séjour et le retour. » Les pairs siégeaient par leur propre droit, et comme de juste à leurs propres frais ; mais les chevaliers n'étaient que des délégués, et par conséquent réclamaient une indemnité de ceux dont ils s'étaient chargés de faire les affaires.

La plus ancienne ordonnance qui convoque les représentants des comtés en parlement, est datée de la quinzième année du règne de Jean [1213]. Elle peut se diviser en trois parties. Dans la première les chevaliers, qui avaient déjà été avertis, avaient ordre de rejoindre le roi à Oxford à jour fixe : c'était une sommation de faire le service militaire. La seconde partie faisait allusion à quelque événement dont les historiens n'ont pas fait mention, et prescrivait au sheriff d'amener les corps des barons sans armes, probablement prisonniers sous sa garde en attendant jugement. Dans la troi-

1. Brady, II, *App.* n° 83 ; et tom. I, *App.* p. 41. *New Rym.* 96, 177.
2. *New Rym.* I, 129.
3. Brady, II, *App.* n° 197, 198.

sième il était ordonné que quatre discrets chevaliers du comté seraient envoyés sans armes à Oxford pour traiter avec le roi des affaires du royaume [1]. On ne peut guère douter que cette dernière partie ne fût une convocation de parlement, attendû qu'elle est conçue dans les mêmes termes que les ordonnances rendues plus récemment à cet effet. Le premier aperçu de l'acte, il est vrai, n'indique pas si les chevaliers devaient être choisis par le comté ou nommés par le sheriff; mais cette ambiguïté est détruite par ce qui suit. En 1264, Henri III était en Gascogne ; et d'après ses instructions la reine Éléonore et le comte de Cornwall, régents, sommèrent toutes personnes tenant en chef des terres de la couronne montant à vingt livres par an, de s'assembler à Portsmouth à jour marqué, et de s'embarquer pour secourir le roi ; puis ils ordonnèrent que « outre ceux-ci, deux loyaux et discrets chevaliers seraient choisis par les habitants de chaque comté au lieu et place de tous et de chacun, pour s'assembler à Westminster, et déterminer, avec les chevaliers des autres comtés, quelle aide ils accorderaient à leur souverain dans ses embarras présents, de façon que ces mêmes chevaliers fussent en état de répondre au sujet de ladite aide pour leurs comtés respectifs [2]. » Cet ordre embrasse deux objets : des grands vassaux de la couronne, il requiert le service militaire ; des autres habitants de chaque comté, il demande une aide pécuniaire, et à ce propos il prescrit l'élection de représentants dont la décision engagerait leurs commettants. Si les barons furent sommés de s'assembler au même endroit que les chevaliers des provinces, le fait est incertain, mais sans importance ; car, à cette époque, les différents ordres votaient leurs fonds séparément et sans l'intervention les uns des autres. L'exemple suivant (dont il a été question dans les pages précédentes) se présenta sept années plus tard. Leicester avait convoqué à Saint-Albans un parlement « auquel chaque comté eut ordre d'envoyer trois chevaliers, afin qu'ils pussent traiter des intérêts communs du royaume. » Mais, dans

1. « Præcipimus tibi quod omnes milites ballivæ tuæ qui summoniti fuerunt esse apud Oxoniam ad nos a die Omnium Sanctorum in quindecim dies, venies facias cum armis suis, corpora vero baronum sine armis; similiter et quatuor discretos milites de comitatu tuo illuc venire facias ad eumdem terminum, ad loquendum nobiscum de negotiis regni nostri. xv die nov. » *New Rym.* 117.

2. « Præter omnes prædictos, venire facias coram concilio nostro quatuor legales et discretos milites de comitatibus prædictis (Bedford et Bucks), quos idem comitatus ad hoc elegerint — vice omnium et singulorum eorundem, viz-duos de uno comitatu et duos de alio, ad providendum una cum militibus aliorum comitatuum quale auxilium nobis in tanta necessitate impendere voluerunt... ita quod præfati quatuor milites præfato concilio nostro ad prædictum terminum respondere possint super prædicto auxilio pro singulis comitatibus prædictis. » 2. Prynne, p. 23. Brady, I, 212.

l'intervalle, une réconciliation momentanée eut lieu entre lui et Henri, et il fut convenu que le roi tiendrait le parlement le même jour à Windsor, et publierait de nouvelles ordonnances qui enjoindraient la présence de ces mêmes chevaliers. Ils étaient appelés à « traiter les mêmes sujets, » et à « se convaincre que le roi ne se proposait rien qui ne fût pour l'honneur et le commun avantage du royaume [1]. » Ici ce fut un parlement réel, ce me semble, et il fut suivi de la célèbre assemblée de 1265.

Mais dans cette partie des recherches il se présente une question qui, à la juger seulement d'après les nombreux raisonnements auxquels elle a donné lieu, doit être d'une solution très-difficile. Les chevaliers de la province étaient-ils simplement les représentants des tenanciers de la couronne, ou ceux de tout le corps des francs-tenanciers ? Beaucoup d'antiquaires distingués ont soutenu que, pour soulager les petits barons du fardeau d'assister en personne aux assemblées, on leur permettait d'y envoyer leurs représentants ; et ils en ont inféré que les autres propriétaires du comté étaient entièrement exclus de toute participation à l'élection. Mais si on pèse le langage des anciennes ordonnances, cette théorie paraîtra extrêmement peu probable. Il peut résulter quelque ambiguïté de l'expression de francs-tenanciers, qui étaient employée parfois pour désigner, et les tenanciers de la couronne par service militaire, et tous les autres tenanciers par service libre [2]. Mais pouvons-nous croire que si l'exclusion eût effectivement existé, on n'y eût jamais fait allusion ? Les ordonnances elles-mêmes semblent prescrire une pratique opposée. Jamais elles ne font mention des tenanciers en chef. Elles n'exigent d'autre qualité du candidat que d'être loyal et discret chevalier, et aux électeurs que d'être du ressort du comté. Elles ordonnent que l'élection soit faite en cour plénière, ce qui, nous le savons, comprenait tous les francs-tenanciers sans distinction [3], et elles investissent les personnes élues du pouvoir de lier par leurs votes, non-seulement les

1. Brady, II, n° 203.

2. La distinction entre eux fut faite soigneusement par Fitz-Peter le justicier. Il ordonna aux comtes et aux barons de percevoir le quarantième, pour la croisade, sur leur tenanciers ; — sur leurs tenanciers militaires, un quarantième entier, « per servitium militare tenentes ; » — sur leurs libres tenanciers, un quarantième, déduction faite de leur rente, « si fuerint libere tenentes ; » — puis il appelle le tout une perception sur les comtes, barons, chevaliers et francs-tenanciers (Hoved. 471): d'où il paraît que, par le mot « milites, » il entendait les tenanciers militaires; par « libere tenentes, » tous autres tenanciers par libre service.

3. Ainsi la Grande-Charte dut être publiée en cour plénière, et l'on nous dit que la cour plénière se composait des barons, des chevaliers et de tous les francs-tenanciers du même comté (Brady, II, *App.* n° 145); exactement dans les termes de Fitz-Peter : « in pleno comitatu tuo convocatis baronibus, militibus, et omnibus libere tenentibus. »

tenanciers de la couronne, mais tous les individus du ressort du comté. En l'absence donc de toute autorité contraire, on ne saurait être taxé de témérité pour affirmer que l'élection appartenait anciennement, comme elle fit depuis, aux francs-tenanciers en masse, qu'ils tinssent du roi, ou d'un seigneur de fief servant, ou par service militaire, ou par tout autre service libre.

3° Mais si nous découvrons parfois les chevaliers de la province parmi les membres des grands conseils, nous n'avons aucune raison suffisante de croire qu'ils étaient accompagnés des députés des villes et des bourgs. Dans les ordonnances qui furent rendues sous les règnes de Jean et de son fils, et dont beaucoup ont été conservées, il n'existe aucun vestige de sommation prescrivant la présence des citoyens et des bourgeois avant l'administration de Leicester. Nous pouvons en toute sûreté déclarer la sienne une innovation, mais une innovation que le cours des événements aurait introduite d'une autre manière dans peu d'années. Depuis deux siècles, les villes et les bourgs sortaient silencieusement de leur insignifiance primitive, et commençaient à appeler l'attention par le constant accroissement de leurs richesses et de leur population. Profitant de la pauvreté de leurs seigneurs, les habitants avaient successivement acheté les priviléges les plus importants. Au lieu de services individuels, ils payaient maintenant une rente commune ; leurs associations étaient sanctionnées par des chartes, et ils avaient acquis le droit de tenir des foires, de demander des péages, de choisir leurs principaux magistrats, et de faire leurs propres lois. Ils étaient en état de fournir des hommes et de l'argent ; et la politique naturelle de la couronne fut de les attacher à ses intérêts en allégeant leurs charges et en faisant droit à leurs pétitions. Anciennement, toutes les fois que le roi obtenait une aide de ses tenanciers en chef, il imposait une taille sur ses bourgs, laquelle était levée à discrétion par une capitation sur la propriété personnelle [1]. Sans contester ce droit de la couronne, les habitants supportaient avec impatience les vexations que leur faisait éprouver, en pareille occasion, le despotisme des officiers royaux ; et fréquemment ils offraient, en échange de la taille, une somme considérable sous le nom de présent, qui, si on l'acceptait, était réglée et payée par leurs propres magistrats [2]. C'était en réalité

1. Ce fut ainsi que Henri III, dans la 21e année de son règne, obtint un trentième des tenanciers de la couronne et des francs-tenanciers des comtés (Brady, II, *App.* n° 159) ; et en même temps il exigea une taille des villes, bourgs et terres domaniales de la couronne, « sicut civitates, burgos, et dominica nostra talliari fecimus. » Brady, I, 95.

2. Cette distinction fut faite dès le règne de Henri III. « Plurimum interest si

leur accorder la liberté de se taxer eux-mêmes; et, une fois l'innovation introduite, il était évidemment plus convenable et plus conforme aux coutumes nationales que le nouveau privilége fût exercé par des députés réunis ensemble, que confié aux avis discordants de tant de communautés séparées. Cela n'échappa point au discernement de Leicester; et si cette amélioration fut abandonnée après sa chute (probablement à cause de la défaveur attachée à sa mémoire)[1], l'utilité en fut appréciée par le nouveau monarque, qui avant la fin de son règne appela régulièrement au parlement les représentants des villes et des bourgs aussi bien que ceux des comtés.

4° De la multitude d'abbés et de prieurs convoqués par Leicester en 1264, quelques écrivains ont inféré qu'il voulait s'assurer une majorité en introduisant parmi les membres ses partisans des ordres monastiques[2]. La vérité est qu'il n'y avait rien d'inusité dans leur nombre. Dans l'origine, il est vrai, l'obligation d'assister aux grands conseils se bornait aux ecclésiastiques qui tenaient leurs terres en baronnie[3]; mais ceux-ci ne formaient qu'une petite portion du clergé régulier et séculier, tandis que le reste, quoique inférieur en richesses et en dignités, jouissait de l'avantage de posséder ses revenus à l'abri des exactions auxquelles les tenanciers féodaux étaient sujets. Toutefois, la rapacité de la couronne ne tarda point à envahir cette précieuse immunité. On fit d'abord des tentatives pour étendre les aides accordées par les évêques pour leur compte à tout le clergé de leurs diocèses respectifs; mais il résista avec succès, probablement en alléguant que les

donum vel auxilium civitatis per singula capita commorantium in ea à justiciariis constituatur, vel si cives summam aliquam quæ principe digna videatur justiciariis offerant, et ab eis suscipiatur » (*Apud* Brady, I, 178). Ainsi, lorsque Henri III, dans la 39e année de son règne, demanda une taille de 3000 marcs aux citoyens de Londres, ils offrirent un don de 2000, soutenant en même temps qu'ils n'étaient pas sujets à la taille. Mais il fut prouvé, par les archives de la chancellerie et de l'échiquier, qu'ils avaient été taillés dans les années 1214, 1223, 1242, 1245, 1249, 1253; et, le jour suivant, ils crurent devoir se soumettre. Voyez l'acte original dans Brady, I, 178.

1. Suivant Hody (*Hist. des Convocations*, p. 369), les bourgeois assistaient au parlement de 1269. Il s'appuie sur l'autorité de Wikes, qui nous dit en effet que Henri somma les hommes les plus puissants des villes et des bourgs d'assister à la translation du corps d'Edouard-le-Confesseur; comme autrefois, à son retour de France, en 1243, il avait sommé quatre députés de chaque ville et bourg de venir à sa rencontre dans leurs meilleurs habits et sur des chevaux de prix (Paris, 534). Mais c'était simplement pour lui faire honneur dans une circonstance particulière. Wikes ajoute alors qu'après la cérémonie de la translation un parlement fut tenu par les *nobles;* expression qui semble exclure les citoyens et les bourgeois. Wikes, 88, 89.

2. Brady, I, 139, *Henri*, VIII, 94.

3. *Leg. sax.* 324.

prélats n'avaient pas le droit de disposer de la propriété d'autrui [1]. Jean, dans l'année 1206, surmonta cette difficulté. Il appela tous les abbés et les prieurs au parlement, et obtint d'eux le vote d'un treizième ; puis il écrivit aux archidiacres et au clergé de chaque diocèse, en les exhortant à imiter un si louable exemple, et à lui faire savoir à jour fixe le montant de l'aide que chaque individu était consentant à accorder [2]. Le fils marcha sur les traces du père : une fois, il chargea les évêques de percevoir une contribution volontaire sur le clergé [3] ; une autre, il ordonna aux sheriffs de convoquer au parlement les abbés et les prieurs « qui ne tenaient pas de la couronne » afin qu'ils lui accordassent un subside [4] : enfin ce devint un usage d'adresser des ordres, non-seulement à eux, mais aussi aux doyens et aux archidiacres, et de prescrire à ces derniers de venir munis de lettres de procuration des corps collégiaux et des classes du clergé inférieur qu'ils présidaient [5]. Les exactions d'Innocent IV suggérèrent un nouveau moyen. Les subsides accordés à ce pontife avaient été votés en synode, et Édouard Ier consentit à ce que l'on subvînt de la même manière aux besoins de la couronne. Durant tout son règne, nous le voyons demandant des aides au clergé, tantôt en parlement, tantôt en synode. Dans le premier cas, tous les petits dignitaires de l'église étaient sommés d'assister en personne, tandis que le clergé paroissial de chaque diocèse, comme les francs tenanciers de chaque comté, envoyait des représentants [6]. Dans le second, le roi notifiait son désir à l'archevêque, qui invitait immédiatement le clergé de son ressort à se présenter devant lui, et à prendre en considération le message qu'on allait recevoir du roi [7]. Des deux méthodes,

1. Voyez-en un exemple dans les *Annales de Waverley*, p. 169.

2. Voyez l'acte original, daté d'York, 26 mai, ann. VIIIe, dans Hody, 270.

3. Dunst. 98, 268

4. « Abbates et priores de comitatu qui non tenent de rege in capite. » *Claus.* 19, *Henri III; apud* Hody, 313.

5. En 1254, Henri III requiert tous les évêques d'appeler devant eux le chapitre, les archidiacres, les moines et le clergé de leur diocèse ; de les engager à accorder une aide, et de leur ordonner d'envoyer des députés pour l'informer au prochain parlement des mesures qu'ils auraient prises. *Claus.* 38, *Henri III; apud* Hody, 340. Voyez aussi *Annal. Burton.* 355-357.

6. « Decanos ecclesiarum cathedralium et archidiaconis in propriis personis, clerumque uniuscujusque diœcesis per duos procuratores. » Knyght, 2501.

7. C'est ainsi que l'archevêque Peckham appelle un synode des évêques, abbés, prieurs, supérieurs de maisons religieuses, exempts et non exempts, doyens de cathédrales et d'églises collégiales, et archidiacres, à paraître devant lui « super his, quæ ex parte domini regis in congregatione prædicta exposita fuerint, tractaturi ; » et, de plus, ordonne que deux procurateurs soient choisis par le clergé de chaque diocèse et un par chaque chapitre d'église collégiale, avec pleins pouvoirs de traiter des mêmes sujets. *Ex Reg. Peckham*, *apud* Hody, 138.

le clergé préférait la dernière ; il regardait sa présence au parlement comme une charge plutôt qu'un honneur ; et en synode il jouissait d'une plus grande liberté de discussion, n'étant point influencé par la présence ou par les menaces des autres membres du parlement. De là vint qu'il protesta contre la légalité des sommations royales : nombre de membres s'absentaient sous différents prétextes, et le peu d'entre eux qui étaient présents alléguaient qu'ils n'avaient aucune autorité pour lier le corps entier. Par degrés la couronne céda à leurs désirs. Pourvu qu'ils accordassent de l'argent, il importait peu qu'ils s'assemblassent en synode ou en parlement ; et quoique, pour maintenir son droit, le roi eût soin d'insérer dans sa sommation à l'évêque la clause d'usage relative au clergé du diocèse, il était entendu de part et d'autre que ce n'était qu'une pure formalité, qu'on ne songeait point à mettre à exécution.

II. Le lecteur a été témoin des tentatives réitérées de la législature pour obliger à l'exécution de la Grande-Charte. Ses articles devinrent alors le principal objet de tous les débats du peuple avec la couronne ; et chaque confirmation nouvelle, quoiqu'elle fût une preuve de l'impunité avec laquelle la première avait été éludée ou violée, ajoutait pourtant quelque chose à sa stabilité future. A mesure que de nouveaux cas survinrent, on ajouta des dispositions. Dans un grand conseil tenu à Merton en 1236, les droits des veuves furent réglés plus strictement ; on remédia aux artifices par lesquels les seigneurs avaient été privés de la tutelle des héritiers, et aux dommages que les pupilles avaient soufferts de la rapacité de leurs tuteurs ; et, ayant dûment égard aux intérêts du seigneur et de ses tenanciers, on autorisa le premier à cultiver les terres vagues de son domaine, mais en même temps on lui défendit d'empiéter sur le pâturage commun nécessaire aux derniers [1]. Dans cette assemblée on décida aussi la grande question de la bâtardise des enfants nés avant le mariage de leurs parents. Par la coutume d'Angleterre, ils étaient privés de tout droit à l'héritage ; par le droit civil et le droit canon, ils étaient aussi légitimes que les enfants nés en état de mariage. Aussi, comme la connaissance de la bâtardise appartenait aux cours spirituelles, qui suivaient cette dernière opinion, et que le droit d'héritage était déterminé par les cours séculières, qui suivaient la première, les deux judicatures se trouvaient fréquemment en collision, et les évêques demandèrent que les ordonnances du roi ne leur prescrivissent plus de s'enquérir spécialement si l'individu en question était né avant ou

1. *Stat.* 20. *Henri III. Stat. du royaume*, p. 1.

après mariage, mais généralement s'il était légitime ou non. Ils objectaient contre la pratique des autres cours : 1° qu'elle était contraire au droit romain et au droit canon ; 2° qu'elle était injuste, attendu qu'elle privait du droit d'héritage les enfants provenant de mariages clandestins, quoique ces mariages ne fussent annulés par aucune loi ; et 3° qu'elle était en contradiction avec elle-même, attendu que, tandis qu'elle déclarait bâtard l'enfant né avant mariage, elle légitimait l'enfant qui n'avait été que conçu, quoique dans les deux cas la culpabilité morale des parents fût exactement la même. Mais leurs arguments furent sans succès [1]. Les comtes et les barons firent unanimement cette réponse qui, a été si souvent répétée et applaudie : « Nous ne voulons pas changer les vieilles et bonnes lois de l'Angleterre [2]. »

Mais si le clergé échoua dans cette circonstance, il avait réussi antérieurement à obtenir l'abolition d'une coutume fort ancienne, mais qui ne pouvait se défendre. Quoique le jugement par ordalie fût consacré par des cérémonies religieuses, les papes l'avaient toujours condamné, comme un appel illicite au jugement de Dieu, et Gratien en avait inséré la condamnation dans la loi canonique. Pour cette raison il fut aboli, probablement par l'influence de Gualo, au commencement du règne de Henri ; mais l'embarras d'imaginer une nouvelle forme de jugement qu'on pût lui substituer confondit la sagesse des juges et des gouvernements. Les juges ambulants reçurent, dans la troisième année du règne de Henri, l'ordre de diviser en trois classes les prisonniers qui autrement auraient été soumis à l'ordalie. Quand la présomption contre l'accusé était forte et sa réputation notoirement mauvaise, il devait être renvoyé en prison et étroitement enfermé jusqu'à ce que son sort fût déterminé par le conseil : quelques nuances dans la gravité du crime, ou un degré plus grand d'incertitude sur la culpabilité, ou une réputation meilleure, le plaçaient dans la seconde classe, qui était forcée de s'expatrier. S'il avait été arrêté pour un simple délit ou pour quelque infraction à la paix du roi, il devait être mis en liberté en donnant caution pour sa bonne conduite. Ce n'était là qu'un règlement provisoire et insuffisant ; mais il ne fut suivi d'aucune loi ; et les juges, de leur propre autorité, adoptèrent une

1. Voyez une lettre du célèbre Grosseteste, évêque de Lincoln, à sir William Raleger, un des juges, *apud* Brown, *App. ad fascic. Rer.* p. 316. Nous y voyons que, pendant la célébration du mariage, les enfants illégitimes étaient placés à côté de leurs parents, et sous le même poêle, pour montrer qu'ils participaient aux bénéfices provenant d'un mariage légitime.

2. « Nolunt leges Angliæ mutare quæ usitatæ sunt et approbatæ. » *Stat.* 20, *Henri III*, c. 9. *Stat.* p. 4.

pratique qui s'était glissée silencieusement dans les cours criminelles depuis que la preuve de l'innocence par serment de témoins avait été abolie sous Henri Ier. Quand un détenu se sentait incapable de combattre ou qu'il craignait le jugement par ordalie, il sollicitait et parfois achetait de la couronne la permission de s'en remettre à son pays, c'est-à-dire de faire déterminer la question de fait par une enquête des jurés de la cour, comme on faisait généralement dans les causes civiles [1]. Jusqu'alors cette faveur avait été à la discrétion des juges, et aussi souvent refusée qu'accordée; mais maintenant elle fut offerte gratuitement à tous, acceptée volontiers de la plupart. L'accusé avait bien le droit de la rejeter; mais s'il le faisait, s'il refusait de plaider devant un jury, on pouvait le renvoyer en prison et lui faire subir la peine forte et dure jusqu'à ce qu'il périt victime de son obstination ou se soumît au bon plaisir de la cour. C'est de là qu'est venue notre institution actuelle du jugement par jury dans les causes criminelles [2].

III. Dans la trente-sixième année de son règne, Henri publia des règlements pour le maintien de la paix qui méritent l'attention des lecteurs curieux. 1° Il renouvela et améliora l'assise des armes, qui avait été établie par son grand-père. Les différentes classes furent réorganisées, et tous les hommes entre quinze et soixante ans furent rangés, suivant leur revenu annuel, provenant de terres ou de biens mobiliers, depuis quarante shillings jusqu'à quinze livres. 2° On leur fit prêter serment à tous de se munir des armes propres à leur classe, et on leur ordonna de se joindre, toutes les fois qu'ils en seraient requis, au haro pour la poursuite des malfaiteurs. Dans ce but, ils furent placés sous le commandement de leurs officiers respectifs : dans les villes et les bourgs, sous le maire et les baillis; et, dans les villages, sous le constable et les constables de la juridiction, qui tous obéissaient à l'autorité du constable en chef de la centaine. 3° Il fut ordonné de faire le guet, du coucher du soleil à son lever, depuis la fête de l'Ascension jusqu'à celle de saint Michel, dans les villages, par quatre ou six hommes robustes et honnêtes, armés d'arcs et de flèches et autres armes légères; dans les bourgs, par une compagnie de douze hommes, et dans les villes par des compagnies de six stationnées à chaque

1. Voyez-en des exemples dans *Rot. curiæ, règnes de Richard et de Jean*. vol. I, 204; II, 30, 97, 121, 173, 230, 245. Dans ces occasions, l'accusé alléguait fréquemment que l'inculpation était entachée de malice et de haine; et demandait que le jury pût s'enquérir « utrum athia sit vel non. » Ibid. II, 30, 97.

2. Voyez la « Commonwealth, » de sir Franc. Palgrave, CLXXXVI et suiv., où le lecteur trouvera beaucoup de renseignements curieux et importants sur cet intéressant sujet.

porte. Si un étranger essayait d'entrer ou de partir après que la garde était posée, il était arrêté à l'instant et enfermé jusqu'au lendemain matin pour être interrogé; et un voyageur qui arrivait de jour ne pouvait pas rester plus de vingt-quatre heures dans un village ou une municipalité, à moins que ce ne fût dans le temps de la moisson ou que son hôte ne se portât caution de sa conduite. Pour la plus grande sûreté du commerçant qui était en voyage, le maire et le bailli étaient tenus de lui fournir des gardes sur sa réquisition; et s'il comptait son argent en leur présence et qu'ensuite il fût volé, il pouvait recouvrer le montant de sa perte sur les habitants, qui étaient jugés coupables d'infraction à leur devoir envers le roi, comme ayant négligé de prendre les mesures nécessaires pour maintenir sa paix dans leur voisinage [1].

IV. L'Église d'Angleterre, durant cette période, se distingua par les vertus et les talents de plusieurs d'entre ses prélats, dont trois peuvent justement réclamer l'attention du lecteur : 1° il connaît déjà le caractère du cardinal Langton, son zèle pour la cause de la liberté, sa suspension des fonctions archiépiscopales, et sa visite forcée à la cour de Rome. [1218] Aussitôt que Henri fut affermi sur le trône, Langton reçut la permission de reprendre le gouvernement de son diocèse. A dater de cette époque, il porta principalement son attention sur les affaires ecclésiastiques, et le fruit de ses travaux fut un code de discipline de quarante-deux canons qu'il publia dans un synode à Oxford [2] [1222]. Mais il conserva toujours aux deux chartes un attachement de père; et, à l'appel des barons, il se remit avec empressement à leur tête pour demander à Henri la confirmation de leurs libertés [1223]. Il mourut en 1228 [9 juillet]. Ses écrits ont péri; ce fut lui, dit-on, qui divisa la Bible en chapitres, amélioration qui fut universellement adoptée et qui subsiste encore.

2° Le second des successeurs de Langton fut le docteur Edmund Rich, prélat universellement reconnu pour égaler en savoir et surpasser en piété la plupart des hommes de ce siècle. Il étudia et enseigna à l'université de Paris, revint en Angleterre faire un cours à Oxford, et fut fait prébendier et trésorier de l'église de Sarum. Ensuite il fut promu à la plus haute dignité de l'Église d'Angleterre, le siége archiépiscopal de Canterbury [2 avril 1234]. Ce

1. *Apud* Paris, 1145, *et pone adversaria.*

2. Dans ce synode, un ecclésiastique de l'ordre des diacres fut convaincu d'apostasie, livré au pouvoir séculier, et condamné à être brûlé. Il s'était laissé circoncire, afin de pouvoir épouser une juive. C'est, je crois, le premier exemple d'une peine capitale en Angleterre pour cause de religion; mais il arriva long-temps avant le statut « De hæretico comburendo. » Wikes, 39. Waverley, 187.

fut avec une répugnance sincère qu'il l'accepta. Il sentait que les scrupules de sa conscience ne lui permettraient pas de tolérer les désordres du siècle, et que la douceur de son caractère ne le rendait pas propre au sévère office de réformateur. L'expérience justifia ses craintes; beaucoup de gens désapprouvèrent son zèle, et les moines de sa propre église contre-carrèrent souvent et parfois déjouèrent ses meilleures intentions. Il lutta plusieurs années contre ces difficultés; à la fin il y succomba. Craignant de paraître approuver par sa présence les abus auxquels son autorité ne pouvait remédier, il s'exila volontairement d'Angleterre, choisit pour sa résidence le monastère de Pontigny en France, et mourut l'année suivante à Soissy, où il s'était rendu pour respirer un meilleur air [16 nov. 1240]. Ses adversaires mêmes reconnurent l'innocence de sa vie et la droiture de ses motifs; et, six ans après sa mort, il fut canonisé par Innocent IV avec l'approbation unanime des évêques d'Angleterre et de France [1].

Le troisième nom que je citerai est celui d'un prélat à l'histoire duquel la partialité des écrivains modernes a attaché un intérêt considérable. Robert Grosseteste fut redevable de son éducation à la charité du maire de Lincoln, et par ses progrès il récompensa amplement le discernement de son bienfaiteur. Il enseigna à Oxford avec un succès sans bornes. Dans la liste de ses ouvrages on trouve des traités sur presque toutes les branches de la science; et le moine Bacon (juge compétent pour l'époque) le déclara parvenu à la perfection des connaissances divines et humaines [2]. D'une stalle de prébendier il fut promu au siége épiscopal de l'église de Lincoln [1225]; et un diocèse étendu lui offrit un champ libre pour ses talents et les efforts de son zèle. Avec les mêmes vues que son métropolitain, il apporta dans la lutte un caractère très-différent, une résolution d'esprit qu'aucune difficulté ne pouvait effrayer, qu'aucun revers ne pouvait dompter. Quand cet aimable prélat lui conseilla de se désister d'une entreprise impraticable et de patienter jusqu'à un moment plus favorable, il répliqua qu'il ferait son devoir et qu'il en laisserait les conséquences au ciel. Il s'était persuadé que tous les désordres du troupeau pouvaient, en fin de compte, être attribués à la négligence ou à l'incapacité du pasteur; et, basant sa conduite sur ce principe, il refusa invariablement l'institution à tout bénéficiaire déjà pourvu, aux ecclésiastiques employés dans les cours judiciaires ou à la perception des revenus, à tous ceux qui, par inclination ou par position, ne voulaient

1. Paris, 476, 486, 627.
2. *Ang. sac.* II, 344, 345.

ou ne pouvaient pas résider sur leurs bénéfices. Les personnes présentées se plaignirent, les protecteurs tempêtèrent, les ministres de la couronne menacèrent; mais ni plaintes, ni reproches, ni menaces ne purent ébranler la résolution de Grosseteste [1]. Il éprouva de plus redoutables difficultés dans la visite de son diocèse. Les laïques se mirent à l'abri de ses enquêtes sous la protection des cours civiles; les corporations cléricales et monastiques alléguèrent l'ancienneté de la coutume ou les exemptions du pape, et toutes les parties en appelèrent à la protection du roi et à l'équité du pontife. Pour détruire ou surmonter l'opposition qui s'était formée contre lui, il en coûta à l'évêque beaucoup d'ennui et de dépenses, plusieurs procès tourmentants, et deux voyages à la cour du pape [1245 et 1250]. Innocent IV non-seulement le traita avec égard, mais il lui accorda ses demandes principales, et lui délégua les pouvoirs qui parurent nécessaires pour la réforme de son diocèse [2]. Son chapitre fut amené à reconnaître à l'évêque non-seulement une juridiction nominale, mais une juridiction effective. Il visita les couvents et les monastères, déposa les supérieurs négligents ou incapables, et remit en vigueur l'observance des règles monastiques [3] avec une exactitude qui lui valut l'honneur d'être injurié par l'historien de Saint-Albans [4].

Dans ses négociations avec la cour de Rome, Grosseteste montra une égale inflexibilité de caractère. Personne, sans doute, ne professait une plus profonde vénération pour les successeurs de saint Pierre, ou n'avait une idée plus haute de leurs prérogatives. Il paraît, d'après ses ouvrages, qu'il donnait aux Décrétales force de loi chez toutes les nations chrétiennes; qu'il défendait comme la cause de Dieu toutes les immunités qu'elles avaient conférées au

1. *Ep.* II, 53, 108, 124, 125, 128. Par. 507. Dunst. 252.

2. A sa seconde visite à Lyon, Grosseteste présenta un mémoire sur les maux de l'Eglise, qui prouve combien peu il était disposé à flatter, même quand il sollicitait une faveur. On peut le diviser en trois parties : dans la première, il décrit le mal causé par les mauvais pasteurs, mal qu'il rejette en définitive sur la cour papale, attendu qu'elle pourrait le prévenir si elle voulait, et qu'elle l'encourageait par des provisions et concessions de biens d'église à des laïques; dans la seconde, il énumère les obstacles opposés au zèle des évêques par les exemptions, les appels, les juges séculiers, la finesse des hommes de loi et l'hostilité des ministres; dans la troisième, il dépeint les abus auxquels il doit être porté remède dans la cour même du pape, la conduite irrégulière des domestiques de bas étage, la vénalité des juges, et l'usage immodéré de la clause *non obstante*. Il faut dire à l'honneur d'Innocent qu'il ordonna que ce mémoire fût lu dans le consistoire des cardinaux, et qu'il donna à l'évêque des marques réitérées de son estime. Voyez Brown, *Fasciculi*. II, 250; Gross. *Ep.* 113, 114.

3. Gross. *Ep.* 77, 80, 81, 90, 95, 121. Paris, 603, 704, 713. Bort. 317, 323. Duns. 230, 236, 237, 284.

4. Paris, 713.

clergé; et qu'il recommandait, avec une véhémence extraordinaire, la doctrine de ce qu'on a appelé depuis la supériorité *indirecte* du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel [1]. Mais, malgré ces sentiments sur la nature de leur autorité, il leur en contestait souvent l'exercice. Ni pape ni légat ne pouvait obtenir de lui qu'il donnât l'institution aux ecclésiastiques étrangers présentés à des bénéfices de son diocèse [2]. Quand le nonce lui envoya une provision par laquelle Frédéric de Louvain, neveu d'Innocent IV, était promu à une prébende de l'église de Lincoln, Grosseteste répondit dans un langage singulièrement énergique que la provision était contraire au bien de l'Église et au salut des âmes, et qu'il ne croirait jamais de son devoir de la mettre à exécution [3]. Cette réponse, toute hardie qu'elle peut paraître, n'était qu'une répétition de la doctrine qu'il avait jadis soutenue en présence d'Innocent lui-même [4]; et elle fut si loin d'exciter la colère ou le ressentiment de ce pontife, que, dès qu'il l'eut reçue de son agent, il écrivit une lettre pour se justifier, et proposa à l'abus des provisions le remède qui a été indiqué dans cet ouvrage [5].

Les principaux conseillers de Grosseteste furent choisis dans les deux nouveaux ordres récemment introduits en Angleterre: celui des Frères-Prêcheurs, institué par saint Dominique; et celui des Frères-Mineurs établi par saint François. Leurs fondateurs les destinaient tous deux à aider le clergé paroissial dans l'exercice de ses fonctions, et ils s'acquittaient de ce devoir avec le zèle qui anime toujours l'enfance des institutions religieuses. Leur régime était sobre, leurs vêtements étaient grossiers et exigus; par la pratique autant que par le vœu de pauvreté, ils écartaient tout soupçon d'intérêt personnel; et le peuple écoutait volontiers l'instruction d'hommes qui ne pouvaient être poussés par d'autre motif que celui de son bonheur spirituel. Grosseteste appela dans son conseil les membres les plus distingués de chacun de ces ordres, il était accompagné par eux dans ses visites, il les faisait prêcher en sa

1. Gross. *Ep.* 23, 35, 111. « Cui non obedire quasi peccatum est ariolandi, et quasi scelus idolatriæ non adquiescere. » *Ep.* 119.

2. Id. *Ep.* 49, 52, 74.

3. Id. *Ep.* 128.

4. « Sicut Christo in omnibus est obediendum, sic et præsidentibus huic sedi sacratissimæ, in quantum vere præsidentibus, in omnibus est obtemperandum : sis autem quis eorum quod abdit quicquam præcipiat Christo præceptis et voluntati contrarium, obtemperans ei in hujusmodi manifeste se separat a Christo. » *Serm. Rob. Linc. apud* Brown, II, 254.

5. Voyez p. 101. L'annaliste contemporain de Burton nous assure que la lettre d'Innocent fut écrite à l'occasion de la réponse de Grosseteste à son agent (Burt. 326-330); réfutation suffisante des contes ridicules de Paris (750, 752, 755).

présence, stimulait leurs efforts et y applaudissait[1]. Il employa ainsi vingt-huit ans à l'administration et à l'amélioration de son diocèse. Sa mort fut pleurée comme une perte publique [14 oct. 1253]; ses vertus sont gravées dans la mémoire de la postérité[2].

La plupart des enfants de Henri moururent dans leur enfance; deux fils et deux filles lui survécurent. Édouard, l'aîné, avait épousé Éléonore, fille de Ferdinand roi de Castille, et du vivant de son père jouissait d'un revenu annuel de quinze mille marcs. Edmond avait obtenu, par la confiscation des biens des Montfort, les nombreux domaines et les honneurs de cette famille, et jeta ainsi les fondements de cette puissance qui mit les descendants de la maison de Lancastre en état d'arracher le sceptre des mains de Richard II, et de le retenir au préjudice de l'héritier légitime. Les filles étaient Marguerite, reine d'Écosse, et Béatrix, duchesse de Bretagne.

1. Gross. *Ep.* 40, 41. 114.

2. Le bruit qu'il mourut sous une sentence de suspension ou d'excommunication repose sur une autorité fort douteuse. Ce bruit vint probablement des dénonciations comminatoires de la provision qu'il avait rejetée.

FIN DU TOME PREMIER.

NOTES.

Note A. Dans les documents anglo-saxons, la terre est divisée en *bocland* et *folcland*. Par bocland on entend la terre d'héritage, à laquelle on prouvait son titre par le *boc*, l'instrument écrit contenant la concession originaire, ou, quand celui-ci avait été perdu ou avait péri, le témoignage rendu par le roi et le witan, ou l'ealdorman et sa cour, au droit du prétendant. La signification de folcland n'est point aussi claire. Ce mot me paraît avoir désigné la terre dont la propriété restait au possesseur originaire, quoique l'usage en eût été transporté à un autre, à condition de le suivre (folgian), de devenir son *suivant* (folgere), ou, dans le langage d'une époque plus récente, de lui rendre suite et service. Qu'il existât des terres de cette nature, le fait est universellement admis; et qu'elles ne fussent pas comprises dans la dénomination de *bocland*, cela est évident. Les amendes pécuniaires d'une personne tenant bocland se payaient, non au seigneur, mais au roi; et la propriété confisquée, si c'était une bocland, allait au roi : sinon, au seigneur que l'accusé suivait (*Leg.* 103, 145). Dans les testaments qui nous sont parvenus le testateur dispose de sa bocland, mais mentionne rarement sa folcland. S'il le fait, c'est en termes qui montrent qu'il ne dépendait pas de lui, mais de son seigneur, d'en disposer. Ainsi, l'ealdorman Ælfred ne laisse à son fils qu'une petite portion de bocland, dans l'espoir que le roi lui donnera la folcland; mais, au cas que la folcland soit refusée, il lui lègue une portion additionnelle de bocland en remplacement. N° 2, *App.* à Lye.

Note B. *Sithian*, racine anglo-saxonne de *gesith*, signifie aller en expédition militaire; et toutes les fois que dans Bède se présente le mot latin *comes*, son traducteur anglo-saxon le rend toujours par *gesith*. Il semble en résulter que, par gesith, on entendait un compagnon d'armes. Ce n'étaient point des *thanes* ou des *milites* dans l'acception ordinaire de ces mots, car Bède distingue les milites des comites sæcularium potestatum (*Ep. ad Eagb.* 309). Que les gesiths attachés à la personne du souverain fussent de la plus haute noblesse, plusieurs passages le prouvent; ils étaient aussi *ses* gesiths, probablement formant en guerre ses gardes du corps. Oswin alla se cacher dans la « maison de Hunwald, son gesith » (Bed. III, 14). Deux gesiths sont mentionnés par Bède comme parents du prince (III, 22). Eghalch, le gesith, était gouverneur du royaume de Kent (*Text. Roff.* 76). Æthelric, qui s'intitule « subregulus atque *comes* gloriosissimi regis Ethelbaldi » (Bed. 784), est appelé, par Ethelbald lui-même, « reverentissimus *comes meus*, mihique satis carus, filius quondam Huicciorum regis Osheres » (Hem. I, 129).

TABLE.

CHAPITRE PREMIER. 1

BRETAGNE ROMAINE.

César envahit deux fois la Bretagne. — Tribus britanniques. — Leurs mœurs. — Leur religion. — Leur gouvernement. — Conquête graduelle de la Bretagne par les Romains. — Son état sous les empereurs. — Conversion des naturels au christianisme. — Les Romains abandonnent l'île.

CHAPITRE DEUXIÈME. 46

ANGLO-SAXONS.

Origine et caractère des Anglo-Saxons. — Leurs fréquentes descentes en Bretagne. — Ils y fondent huit royaumes distincts. — Les indigènes se retirent vers la côte occidentale. — Règnes des bretwaldas saxons. — Ælla. — Ceawlin. — Ethelbert. — Redwald. — Edwin. — Oswald. — Oswio.

CHAPITRE TROISIÈME. 80

ANGLO-SAXONS.

Rois de Northumbrie. — De Mercie. — Ethelbald. — Offa. — Cenulf. — De Wessex. — Cæadwalla. — Ina. — Cynewulf. — Egbert. — Ethelwulf. — Ethelbald. — Ethelbert. — Ethelred.

CHAPITRE QUATRIÈME. 123

ANGLO-SAXONS.

Naissance, éducation et avénement d'Alfred. — Succès des Danois. — Alfred leur résiste sur mer. — Ses victoires, ses lois et ses améliorations. — Règnes d'Édouard, — d'Athelstan, — d'Edmond — et d'Edred.

CHAPITRE CINQUIÈME. 164

ANGLO-SAXONS.

Règnes d'Edwy, — d'Edgar, — d'Edouard-le-Martyr, — d'Ethelred — et d'Edmond surnommé Côte-de-Fer.

CHAPITRE SIXIÈME. 197

DANOIS.

Souverains danois. — Canute. — Harold. — Hardecanute. — Rétablissement de la ligne saxonne. — Édouard-le-Confesseur. — Harold. — Victoire de Guillaume (*William*) le Conquérant.

CHAPITRE SEPTIÈME. 241

ANGLO-SAXONS.

Constitution politique des Anglo-Saxons. — Coutumes féodales. — Rangs de la société. — Cours de justice. — Crimes. — Esclaves.

CHAPITRE HUITIÈME. 276

GUILLAUME Ier,

SURNOMMÉ LE CONQUÉRANT.

Couronnement de Guillaume. — Son retour en Normandie. — Insurrections. — Soumission totale du royaume. — Abaissement des indigènes. — Fiefs de chevalier. — Incidents des tenures militaires. — Innovation dans la procédure judiciaire. — Domesday. — Revenus du roi. — Insurrection des barons normands. — Rébellion de Robert, fils du roi. — Guerre avec la France. — Mort de Guillaume. — Son caractère.

CHAPITRE NEUVIÈME. 333

GUILLAUME II.

Guillaume succède à son père. — Ses guerres avec son frère Robert. — Il s'empare de la Normandie pendant que Robert va en Terre-Sainte. — Il envahit l'Écosse — et le pays de Galles. — Sa rapacité. — Il persécute l'archevêque Anselme. — Il est tué dans la New-Forest. — Son caractère.

CHAPITRE DIXIÈME 355

HENRI Ier,

SURNOMMÉ BEAU-CLERC.

Avénement de Henri. — Invasion du duc Robert. — Henri en Normandie. — Il fait Robert prisonnier. — Dispute au sujet des investitures. — Guerre en Normandie. — Histoire de Juliana, fille du roi. — Naufrage de son fils Guillaume. — Sa couronne assurée à Mathilde. — Administration de la justice. — Relief des tenanciers de la couronne. — Extorsions. — Dispute relative aux légats. — Mort et caractère de Henri. — Ses ministres. — État de la science.

CHAPITRE ONZIÈME. 395

ÉTIENNE.

Avénement d'Étienne. — Invasion des Écossais. — Bataille de l'Étendard. — Mathilde débarque. — Étienne est fait prisonnier. — Mathilde assiégée. — Étienne relâché. — Mathilde quitte le royaume. — Le prince Henri soutient les prétentions de sa mère. — Compromis entre lui et le roi. — Mort d'Étienne. — Détresse sous son règne.

CHAPITRE DOUZIÈME. 421

HENRI II.

Avénement du nouveau roi. — Son caractère. — L'archevêque Théobald. — Élévation de Thomas Becket. — Origine des cours spirituelles. — Constitutions de Clarendon. — Guerre dans le pays de Galles. — Dispute entre le roi et le primat. — Leur réconciliation. Meurtre du primat. — Conquête de l'Irlande. — Rébellion des fils du roi. — Captivité du roi d'Écosse. — Cours de justice. — Le roi prend la croix. — Sa mort.

CHAPITRE TREIZIÈME. 512

RICHARD Ier.

Couronnement de Richard. — Massacre des Juifs. — Croisade. — Il force le roi de Sicile à se soumettre. — Il fait la conquête de l'île de Chypre. — Ses exploits en Palestine. — Son retour et sa captivité. — Troubles en Angleterre. — Le roi est racheté. — Ses guerres en France. — Sa mort.

CHAPITRE QUATORZIÈME. 546

JEAN

SURNOMMÉ SANS-TERRE.

Avénement de Jean. — Captivité et mort de son neveu. — Perte de la Normandie, de l'Anjou et du Maine. — Contestation avec le pape Innocent. — Interdit. — Soumission du roi. — Demandes des barons. — Octroi de la *Magna Charta*. — Renouvellement de la guerre civile. — Jean obtient l'appui du pape. — Les barons offrent la couronne à Louis de France. — Le roi meurt.

CHAPITRE QUINZIEME. 602

HENRI III.

Couronnement de Henri. — Départ de Louis. — Rivalité des ministres. — Chute de Hubert de Burgh. — Querelles avec l'Écosse, — avec le pays de Galles, — avec la France. — Réclamations du pape. — Tailles. — Provisions. — Acceptation de la couronne de Sicile. — Contestation entre le roi et les barons. — Provisions d'Oxford. — Bataille de Lewes. — Victoire d'Evesham. — Mort du roi. — Les communes dans le parlement. — Lois et police. — Évêques anglais.

FIN DE LA TABLE.

l ca